
Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VII.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,
Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

# COMPTES RENDUS

## DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1863

PAR

ERNEST DESJARDINS.

---

SEPTIÈME ANNÉE

---

TOME VII.

---

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

1864

# AVANT-PROPOS.

## ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1863.

### BUREAU DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1863.

MM. PAULIN PARIS, président.
DE SAULCY, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

### MEMBRES.

#### Académiciens ordinaires.

| Elect. | MM. | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1817 | NAUDET (Joseph) | Le comte Garran de Coulon. |
| 1824 | HASE (Charles-Benoît) | Bernardi. |
| 1832 | Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur) | Thurot. |
| 1832 | REINAUD (Joseph-Toussaint) | De Chézy. |
| 1833 | JULIEN (Stanislas) | Saint-Martin. |
| 1833 | GUIZOT (François-Pierre-Guillaume) | Baron Dacier. |
| 1834 | LE CLERC (Joseph-Victor) | De Pougens. |
| 1837 | GUIGNIAUT (Joseph Daniel) | Van Praët. |
| 1837 | PARIS (Alexis-Paulin) | Raynouard. |
| 1838 | GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore) | Le pr. de Talleyrand. |
| 1839 | LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile) | Pouqueville. |

| Élect. | MM. | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1841 | VILLEMAIN (Abel-François)............... | Daunou. |
| 1841 | WAILLY (Joseph-Noël de)................. | Marq. de Pastoret. |
| 1842 | SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART de). | Mionnet. |
| 1842 | Le comte de LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph)........................ | Comte Alexandre de Laborde. |
| 1842 | AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine).......... | Baron de Gérando. |
| 1844 | MOHL (Jules)............................ | Burnouf père. |
| 1845 | LABOULAYE (Édouard-René LEFEBVRE)...... | Fauriel. |
| 1845 | LA SAUSSAYE (J.-François de Paule-Louis de). | Mollevaut. |
| 1849 | RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix).......... | Letronne. |
| 1849 | CAUSSIN DE PERCEVAL (Armand-Pierre).... | Vicomte le Prevost d'Iray. |
| 1850 | VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe)..... | Éd. Biot. |
| 1850 | WALLON (Henri-Alexandre).............. | Quatremère de Quincy. |
| 1852 | BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir)...................... | Baron Walckenaer. |
| 1853 | ROSSIGNOL (Jean-Pierre).................. | Eugène Burnouf. |
| 1853 | Le vicomte de ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel)..................... | Pardessus. |
| 1854 | EGGER (Émile).......................... | Guérard. |
| 1854 | LONGPÉRIER (Henri-Adrien PREVOST de).... | Comte de Choiseul-Daillecourt. |
| 1855 | REGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe)....... | Langlois. |
| 1856 | RENAN (Joseph-Ernest).................. | Aug. Thierry. |
| 1856 | RENIER (Charles-Alphonse-Léon).......... | Fortoul. |
| 1857 | MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred).......... | Dureau de la Malle. |
| 1857 | ALEXANDRE (Charles).................... | Boissonade. |
| 1857 | DELISLE (Léopold-Victor)................ | Quatremère (Étienne). |
| 1858 | MUNK (Salomon)......................... | Lajard. |
| 1860 | BEULÉ (Charles-Ernest).................. | Lenormant. |
| 1860 | MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément)...... | Ph. le Bas. |
| 1862 | HAURÉAU (Jean-Barthélemy).............. | Jomard. |
| 1862 | DE SLANE (William-MAC-GUCKIN).......... | Magnin. |
| 1863 | JOURDAIN (Ch.-Marie-Bréchillet)........... | Berger de Xivrey. |

**Secrétaire perpétuel.**

| | | |
|---|---|---|
| 1860 | GUIGNIAUT (Joseph-Daniel)............... | Naudet. |

## Secrétaire perpétuel honoraire.

| Élect. | MM. | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1860 | NAUDET (Joseph)........................ | |

## Académiciens libres.

| | | |
|---|---|---|
| 1830 | Le duc de LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'ALBERT)...................... | Schweighaeuser. |
| 1839 | VITET (Louis)........................... | Michaud. |
| 1843 | MÉRIMÉE (Prosper)...................... | Marquis de Fortia d'Urban. |
| 1846 | Le marquis de LA GRANGE (Adélaïde-Édouard LELIÈVRE)........................... | Eyriès. |
| 1854 | CHERRIER (Joseph de)..................... | Marquis Séguier de Saint-Brisson. |
| 1855 | TEXIER (Charles-Félix-Marie)............. | Baron Barchou de Penhoën. |
| 1858 | Le vicomte de LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART)................ | De Pétigny. |
| 1859 | DEHÈQUE (Félix-Désiré).................. | Aug. le Prevost. |
| 1860 | Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon).................. | Monmerqué. |
| 1862 | DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas) | Biot. |

## Associés étrangers.

| | | |
|---|---|---|
| 1831 | BOECKH (Auguste), à Berlin................ | Jefferson. |
| 1854 | PEYRON (Amédée), à Turin................. | Cardinal Maï. |
| 1857 | BOPP (Franz), à Berlin.................... | Baron de Hammer-Purgstall. |
| 1858 | WELCKER (Théodore), à Bonn (Prusse rhén.) | Creuzer. |
| 1860 | GERHARD (Édouard), à Berlin............. | Le comte Borghesi. |
| 1860 | LASSEN (Christian), à Bonn (Prusse rhénane) | Wilson. |
| 1860 | CURETON (William), à Londres............ | Lobeck. |
| 1847 | PERTZ (George-Henri) à Berlin............ | Jacob Grimm. |

## Correspondants.

*Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.*

MM.

1815 Le chevalier comte Démétrius Valsamachi, à Céphalonie.
1832 Weiss, à Besançon, *Doubs*.
1833 De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et, à Paris, rue de Richelieu, n° 63.
1833 Quaranta (Bernard), à Naples.
1839 Deville (Achille), à Alençon, *Orne;* et, à Paris, rue de la Ferme, 58.
1839 Berbrugger, à Alger, Afrique.
1839 Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Évêque, *Calvados;* et, à Paris, rue de l'Arcade, n° 25.
1842 Boré (Eugène), à Constantinople.
1842 Wrigth (Thomas), à Londres.
1842 Wachsmuth (Wilhelm), à Leipzig.
1842 Cavedoni (Celestino), à Modène.
1842 Le baron de Witte (Jean-Joseph-Antoine-Marie) à Anvers; et, à Paris, rue Fortin, 5.
1843 Botta (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.
1844 De Laplane (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.
1844 Rawlinson (Sir Henri-Creswick), C. B., à Londres.
1847 Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et, à Paris, quai de Conti, n° 3.
1850 Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.
1850 J. Roulez, à Gand.
1850 Rangabé (Rizo), à Athènes.
1852 Noël des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini; et, à Paris, rue Jacob, n° 54.
1854 Minervini (Jules), à Naples.
1854 Layard (Austen H.), à Londres.
1854 Polain (Matthieu-Lambert), à Liége.
1854 Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.
1855 De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.
1855 Wolf (Ferdinand), à Vienne (Autriche).

1855 De Coussemaker (Édouard), à Lille, *Nord*.
1856 De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.
1856 Gorresio (Gaspare), à Turin; et, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 96.
1858 Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
1858 Dinaux (Arthur), à Montataire, *Oise*; et, à Paris, boulevard Montmartre, nº 19.
1858 Lepsius, à Berlin.
1858 Max Muller, à Oxford.
1859 Amari, à Florence.
1860 Mortreuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.
1860 Germain, à Montpellier, *Hérault*.
1860 De Rossi, à Rome.
1860 Weil (Gustave), à Heidelberg.
1860 Bekker (Immanuel), à Berlin.
1860 Mommsen (Théodore), à Berlin.
1861 Birch (Samuel), à Londres.
1861 Benfey, à Göttingue.
1861 Diez (Frédéric), à Bonn (Prusse rhénane).
1861 Fleischer, à Leipzig.
1862 Robert (Charles), à Metz.
1862 Ritschl (Frédéric), à Bonn.
1863 Mariette (Auguste), actuellement en Egypte.
1863 Dumast (le baron Guerrier de), à Nancy.
1863 Tarbé (Prosper), à Reims.
1863 Westergaard (Niels-Ludvig), à Copenhague.

---

# CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

## PENDANT L'ANNÉE 1863.

Un académicien ordinaire et un académicien libre sont décédés, ayant été remplacés :

M. Berger de Xivrey, élu le 22 mai 1839, décédé le 29 juillet 1863;
Remplacé par M. Jourdain, le 11 décembre 1863.
M. Grimm, élu associé étranger le 4 juin 1847, décédé le 1863;
Remplacé par M. Pertz, à Berlin, le 20 novembre 1883.

## Correspondants.

Trois correspondants regnicoles et un correspondant étranger sont décédés ou ont été nommés associés étrangers :

M. A. le Glay, à Lille, *Nord*, élu le 12 avril 1839, décédé le 14 mars 1863;

Remplacé par M. Mariette (Auguste) actuellement en Égypte, le 11 novembre 1863.

M. Greppo, à Belley, *Ain*, élu le 7 février 1840, décédé le 22 septembre 1863;

Remplacé par M. Guerrier de Dumast, à Nancy, le 11 décembre 1863.

M. Azéma de Montgravier, élu le 27 décembre 1850, décédé le septembre 1863;

Remplacé par M. Tarbé (Prosper), à Reims, le 11 décembre 1863.

M, Pertz, à Berlin, élu associé étranger le 20 novembre 1863 ;

Remplacé par M. Westergaard, à Copenhague, le 11 décembre 1863.

# ÉTAT

DES

# TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

## A LA FIN DE L'ANNÉE 1863.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de l'année 1863 est indiqué dans le rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel, lu à la séance du 8 janvier 1864.

# COMMISSIONS.

---

*N. B.* MM. les membres du bureau font partie de toutes les commissions.

## I. — Commissions permanentes (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles*: — MM. Hase, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France* : — MM. le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

## II. — Commissions annuelles de 1863.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 4 janvier): — MM. Naudet, Hase, le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, Vitet, de Longpérier, L. Renier, Maury, L. Delisle, le comte F. de Lasteyrie, Desnoyers.

3° *Commission de l'Ecole française d'Athènes* (nommée à la même séance): — MM. Hase, Brunet de Presle, Egger, Beulé, Miller.

4° *Commission administrative* (nommée à la même séance) : — MM. Garcin de Tassy, Mohl.

## III. — Commission des prix en 1863.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (Histoire des invasions des Gaulois en Orient) : — MM. Wallon, Texier, Maury, Desnoyers.

---

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.

2° *Commission chargée d'examiner les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix Bordin* (*Speculum historiale* de Vincent de Beauvais) : — MM. Beugnot, le Clerc, Littré, Hauréau.

3° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours des prix Gobert et de soumettre leur proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 19 décembre 1862) : — MM. Naudet, Beugnot, Desnoyers, Hauréau.

4° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 9 janvier) : — MM. le duc de Luynes, de la Saussaye, de Longpérier, Beulé.

5° *Commission mixte du prix Fould :* — Les trois membres de l'Académie des inscriptions, nommés à la séance du 9 janvier, sont MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé.

### IV. — Commission mixte permanente.

*Elle est chargée de juger les ouvrages pour le concours du prix de linguistique fondé par* M. de Volney : — MM. Dupin, Mérimée, Patin, de l'Académie française ; Reinaud, Hase et Mohl, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

# JUGEMENT DES CONCOURS.

---

## PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1861, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1863, la question suivante :

*Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient ; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.*

Deux Mémoires ont été adressés pour ce concours.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 2, M. Félix Robiou, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, docteur ès lettres.

## ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Le résultat du jugement de la commission a été proclamé à la séance ordinaire du 26 juin, p. 183-185 de ce volume.)

## PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

### *Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Aurélien de Courson, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne;* 1 vol. in-4°, avec carte, 1863.

Le second prix est maintenu à M. d'Arbois de Jubainville, pour l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* ; 4 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Franz STREBER, pour son ouvrage intitulé : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*; 1 vol. in-8°, avec planches, 1860-1861.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1863 la question suivante :

*Examen des sources du* SPECULUM HISTORIALE *de Vincent de Beauvais.*

*Distinguer les portions du* SPECULUM *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *trois mille francs*, à l'auteur du seul Mémoire envoyé au concours, M. Edgar BOUTARIC.

PRIX FONDÉ PAR M. LOUIS FOULD.

Trois ouvrages avaient été envoyés pour ce concours, dont la seconde période triennale expirait en 1863.

Le seul qui lui ait paru digne d'une mention est le Mémoire manuscrit inscrit sous le n° 3, intitulé : *Des arts avant Périclès.*

La Commission a reconnu avec plaisir dans ce Mémoire l'empreinte d'un travail persévérant et intelligent ; mais elle a regretté que l'auteur ait consacré tant de soins à des questions étrangères au véritable sujet du prix, telles que l'origine des races humaines, le tableau des mœurs de l'homme primitif, habitant des grottes naturelles, etc.

L'auteur n'a encore fait qu'entamer le tableau de l'art égyptien ; mais, dans l'unité générale de cet art, il n'a pas suffisamment distingué les caractères particuliers des œuvres de chaque grande époque. La Commission aurait voulu trouver en outre dans son travail la description précise de monuments appartenant à chacune de

ces époques, avec des dessins qui en fissent saisir les différences en quelque sorte spécifiques. Il ne lui a pas non plus été possible de reconnaître quelles peuvent être les vues de l'auteur sur la transmission des principes et des procédés de l'art, de peuple à peuple, point très-important du sujet.

Le concours est prorogé jusqu'au 1er janvier 1866.

PRIX VOLNEY.

(Le résultat du jugement de la commission mixte a été proclamé à la séance ordinaire du 7 août 1863, p. 233.)

---

## III. — SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1864 ET 1865.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour l'année 1864 la question suivante :

*Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

Elle rappelle, de plus, qu'elle a prorogé en 1864 la question suivante :

*Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1865 la question nouvelle qui suit :

*Déterminer la date et la valeur des différents textes de la Chronique de Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet*

*historien ; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.*

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1864, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1862.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1862 et 1863, sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1864.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1864 la question suivante :

*Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque* SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS*; par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs ; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Elle rappelle, de plus, qu'elle a prorogé en 1864 la question suivante :

*Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme* ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1865, la question ainsi conçue :

*Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-taanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.*

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1866.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

*Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.*

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur.*

Ils seront écrits *en français* ou *en latin.*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

---

## ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

### QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1863-1864.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

IV. — 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

V. — Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique.

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens Christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

VI. Etudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I n'a pas entièrement prévalu ; montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

---

## DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés *achivistes paléographes* par arrêté du 17

février 1862, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Tuetey (Alexandre),
Guiffrey (Jules-Marie-Joseph),
Joigny (Edmond-Marie-Augustin),
Deprez (Marie-Michel-Denis),
De Laborde (Valentin-Alexandre-Auguste-Joseph),
De Fleury (Pierre-Paul-Fouquet-Armand),
Roulland (Léon).

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur.*

Ils seront écrits *en français* ou *en latin.*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

---

## ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

### QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1863-1864.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

IV. — 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur*.

Ils seront écrits *en français* ou *en latin*.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

---

## ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

### QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1863-1864.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos ; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme ; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires ; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes ; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques ; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

IV. — 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

V. — Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique.

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens Christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

VI. Etudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I n'a pas entièrement prévalu ; montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

---

## DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés *achivistes paléographes* par arrêté du 17

février 1862, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Tuetey (Alexandre),
Guiffrey (Jules-Marie-Joseph),
Joigny (Edmond-Marie-Augustin),
Deprez (Marie-Michel-Denis),
De Laborde (Valentin-Alexandre-Auguste-Joseph),
De Fleury (Pierre-Paul-Fouquet-Armand),
Roulland (Léon).

# SÉANCES DE 1863.

(7e ANNÉE.)

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1863.

---

## MOIS DE JANVIER.

### Séance du 4.

M. Paulin PARIS, vice-président de l'année précédente, est élu président pour l'année 1863.

M. de SAULCY est élu vice-président.

M. Paulin PARIS est chargé de présider l'Institut, l'Académie ayant cette année son tour de préséance.

Renouvellement des commissions annuelles.

*Commission des travaux littéraires* : MM. NAUDET, HASE, LE CLERC, MOHL, LABOULAYE, WALLON, Ad. REGNIER, MAURY.

*Commission des antiquités de la France* : MM. HASE, VITET, de LONGPÉRIER, L. RENIER, MAURY, L. DELISLE, le comte Ferdinand de LASTEYRIE, J. DESNOYERS.

*Commission de l'Ecole française d'Athènes* : MM. HASE, BRUNET de PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

*Commission administrative* : MM. GARCIN DE TASSY, MOHL.

M. le comte BEUGNOT fait quelques observations tendant à perfectionner l'Annuaire de l'Institut.

Sont présentés les Mémoires et ouvrages suivants :

1° Pour le prix ordinaire de l'Académie, *deux Mémoires* manuscrits.

2° Pour le prix Bordin, *un Mémoire* ;

3° Pour le prix Gobert :

I. *Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre*, par M. de Mas-Latrie, br. in-8°, 1862 ;

II. *Les Ecossais en France; les Français en Ecosse*, par M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie, 2 vol in-8° ; Londres, 1862 ;

III. *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne*, publié par M. Aurélien de Courson, conservateur de la bibliothèque du Louvre, Paris, 1862.

4° Pour le concours des antiquités de la France :

I. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mesmin de Mici et histoire de Saint-Martin du Loiret, maintenant Olivet*, manuscrit, in-8°, par M. Henri de Monteyremar;

II. *Théâtre de la défaite de Viridovix*, par Léopold Quénault, br. in-12, 1862. — *Nouvelles Observations sur la défaite de Viridovix*, br. in-12, 1862, par le même. — *Liste, avec notes historiques, des grands baillis du Cotentin depuis 1204 jusqu'à 1787*, manuscrit, par le même ;

III. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis* par Arthur Forgeais, 2e série : enseignes et pèlerinages ; Paris, 1863, 1 vol. in-8° ;

IV. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, publié sous les auspices du Ministre d'Etat, par M. Michelant, tome III ; Paris, 1861, 1 vol. in-4° ;

V. *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leur illustration, 1re partie : septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième siècles*, par Edouard Fleury, 1 vol. in-4°, 1863 ;

VI. *Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne*, par M. Gustave Lapérouse ; Troyes, 1862, br. in-4°.

VII. *Les anciens hôtels de ville, ou maisons communes de Lyon*, notice rédigée sur les documents originaux, par Vital de Valons, bibliothécaire adjoint du Palais des arts à Lyon, br. in-8°, 1862;

VIII. *Géographie du département du Tarn*, par M. J.-G. Carrié, 1862, 1 vol. in-12;

IX. *Evêchés de la basse Armorique* (basse Bretagne) *du cinquième au neuvième siècle*, par Dr E. Halléguen ; Paris, 1862, br. in-8°;

X. *La Bourgogne sous Charles VIII*, par Ch. Rossignol, conservateur adjoint des musées impériaux ; Paris, Dijon, 1862, 1 vol. in-8°;

XI. *Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun-Dalbanne, membre de l'Académie de l'Aube ; Troyes, 1862, br. in-4°;

XII. *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, par Amédée Piette ; Laon, 1856-1862, 1 vol. in-8° ;

XIII. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790, publié par ordre de S. Exc. M. le comte Persigny, Ministre de l'intérieur; *département de Seine-et-Oise* : Archiviste, M. Sainte-Marie Mévil. 1re livraison ; Versailles, 1862, in-4° ;

XIV. *L'ancien hôtel de ville et la grosse horloge de Rouen*, par E. de la Quérière, manuscrit in-8°;

XV. *Eléonore de Guienne, étude biographique*, par Louis de Villepreux; Paris, 1862, 1 vol. in-8°;

XVI. *Etude historique sur la première prédication de l'Evangile en France*, par M. le marquis de Bausset-Roquefort ; Lyon , 1862, br. in-8° ;

XVII. *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par M. Ch. Cerf, chanoine honoraire; Reims, 1861, 1 vol. in-8° ;

XVIII. *Essai sur la destination première de la Maison-Carrée*, Nîmes, 1862, br. in-8°, par M. Auguste Pelet;

XIX. *Cartulaire de Josaphat, près de Chartres*, par M. Menault, manuscrit en 2 tomes, in-4°;

XX. *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc et particulièrement de l'honor des juifs*, du onzième au treizième siècle, par Gustave Saige, avocat, archiviste paléographe, manuscrit, in-4°.

5° Pour le prix Fould, *deux manuscrits*.

Sont offerts en don les ouvrages suivants :

*Essai sur le Véda* ou *Introduction à la connaissance de l'Inde*, par Emile Burnouf. Paris, 1863, 1 vol. in-8°. « Cet essai ingénieux et savant, qui a pour fondement principal l'étude du Rig-Véda, n'est point indigne du nom que porte l'auteur : c'est, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, le plus bel éloge qu'on en puisse faire. »

*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, de 1853 à 1862, 6 vol. in-8°.

*Histoire de l'Académie de Saumur depuis sa fondation en 1600 par Duplessis-Mornay jusqu'à sa suppression en 1685*, par M. le Dr J. Dumont, br. in-8°, 1862; Angers. Cette brochure est accompagnée d'une lettre. Il est à propos d'appeler l'attention de l'Académie sur le résumé substantiel présenté par l'auteur et sur quelques particularités intéressantes qui s'y rencontrent, comme la fixation de la date de naissance de Mme Dacier.

*Saint-André de la Ville, église paroissiale de Rouen*, supprimée en 1791, par E. de la Quérière, br. in-4°, 1862. — *Une excursion au château d'Anet*, par le même, br. in-8°, 1862.

*Rapport* à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes de France *Sur l'histoire et l'état des lettres en Belgique et dans les Pays-Bas* par

M. Louis de Baecker, chargé de mission; première partie : *Langue néerlandaise*; Paris, 1862, br. in-8°.

*Carnac* (en Bretagne). *Fouilles et découvertes nouvelles dans la butte Saint-Michel*, etc., par L.-F. Jéhan de Saint-Clavien; Tours, 1862, br. in-8°.

*Revue historique de droit français et étranger*, 6e livraison, novembre et décembre 1862.

*Le cabinet historique*. Revue mensuelle, novembre et décembre 1862.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie de sa traduction du poëme persan intitulé : *Mantic Uttaïr*, ou *le Langage des oiseaux*, par Farid Uddin Attar, 1 vol. in-8°. Cette traduction est destinée à accompagner le texte antérieurement publié. Ces deux volumes ont pour introduction le *Mémoire* du même savant *Sur la poésie philosophique et religieuse chez les Persans d'après le Mantic Uttaïr*. Ces trois publications se complètent et forment un tout.

## Séance du 9.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante :

« *Viro illustrissimo* Iosepho Danieli Guigniaut *Academiæ inscriptionum et liberalium artium ab epistulis* S. P. D. Fridericus Ritschl Bonnensis.

« Vix quicquam accidere mihi vel gratius vel honorificentius potuit, quam quod litteris Tuis humanissimis certior factus sum placuisse perillustri Academiæ Inscriptionum et Liberalium Artium, ut in eorum numero haberer quos illo epistularum commercio sibi esse sociatos voluit. Quo enim graviore auctoritate in earum litterarum regione uberrima, quibus mearum quoque virium tenuitatem consecravi, amplissimum Collegium vestrum omnium consensu et valet et per tempora ante acta valuit, eo profecto plus ornamenti adeptus merito censebitur, in quem is sit honos conlatus cuius vis et dignitas tamquam per orbem terrarum pertineat.

Eius igitur beneficii cum præstantiam tum liberalitatem ut gratiarum actione observantissima prosequor, ita spero fore ut, si minus re et factis, at studio ac voluntate, non indignus tam luculentæ societatis honore videar.

Quod superest, te, vir imprimis spectabilis, qua decet observantia rogo ut hos quos supra scripsi animi sensus perillustri Academiæ meo nomine testatos facias, me autem ipsum et studiosissimum Tui et Tibi devinctissimum credas. Vale. »

Scribebam Bonnæ II kalendas Ianuar., ann. Urb. cond. MMDCXVI.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Compagnie que c'est à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qu'il appartient cette année de désigner à l'Institut l'œuvre ou la découverte qui lui paraîtra mériter le prix biennal de 20,000 fr. qui doit être décerné, au nom de l'EMPEREUR, dans la séance du 15 août 1863. Une commission de six membres sera formée pour préparer et faire une proposition à l'Académie sur cet objet.

*Nomination des commissions chargées de juger les concours et de décerner les prix.*

1° Pour le prix ordinaire : (*Histoire des invasions des Gaulois en Orient*): MM. WALLON, TEXIER, MAURY, DESNOYERS.

2° Prix Bordin : (*Speculum historiale de Vincent de Beauvais*) : MM. BEUGNOT, LE CLERC, LITTRÉ, HAURÉAU.

3° Prix de numismatique : MM. le duc de LUYNES, de la SAUSSAYE, de LONGPÉRIER, BEULÉ.

4° Prix Fould. Les trois membres qui représenteront l'Académie dans la commission mixte sont : MM. RAVAISSON, de LONGPÉRIER, BEULÉ. (L'Académie des Sciences et l'Académie des Beaux-Arts auront à désigner chacune un membre pris dans leur sein pour compléter cette commission.)

M. HAURÉAU a la parole pour lire, au nom de la nouvelle commission du prix Gobert, la liste des ouvrages envoyés à ce concours pour 1863. Ces ouvrages sont :

1° *Histoire de France du cinquième au dixième siècle de l'ère chrétienne, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs et l'état des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples, qui ont formé la nation française*, t. Ier, 1 vol. in-8°, par M. Doré père;

2° *Histoire du Vélay*, 7 vol. in-8°, 1860-1862, par M. Francisque Mandet ;

3° *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles*; Paris, 3 vol. in-8°, 1862, par M. S.-J.-M. Vignon;

(4°) *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, 1 vol. in-8°, par M. Louis Spach (ouvrage transféré, sur la demande de l'auteur, au concours des antiquités de la France);

4° *Les Ecossais en France, les Français en Ecosse*, 2 vol. in-8°, 1862, par M. Francisque Michel ;

5° *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, 1429-1444, t. II, 1 vol. in-8°, 1863, par M. Vallet de Viriville;

6° *Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre, avec une carte*, br. in-8° et 1 feuille, 1862, par M. de Mas-Latrie (appendice à l'Histoire de Chypre, qui est en possession du grand prix Gobert, 1862);

7° *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne*, 1 vol. in-4°, avec une carte, un *fac-simile* du manuscrit et une vue de l'abbaye, par M. Aurélien de Courson.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

*Flatey Jarbok en Samling af Norske Konge-Sagager*, etc. Recueil de Sagas royales du Nord avec différents récits moins développés sur les événements qui se sont passés en Norwége et au dehors, 1859-1862; Christiania, 4 fasc. formant 2 vol. in-8°.

*Norges Mynter*, etc. Monnaies norwégiennes au moyen âge, recueillies et décrites par C. Schive, introduction de C.-A. Holmboe.

*Ulysse et Pénélope*, drame antique en 5 actes et en vers, par Grég. Jeanne; Paris, 1862, br. in-8°.

*Revue archéologique*, nouvelle série, 4e année, janvier 1863.

*Revue de l'art chrétien*, décembre 1862.

M. le vicomte de Rougé fait hommage, au nom de l'auteur, d'un Mémoire intitulé : *Monument biographique de Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse*, interprété pour la première fois par M. Théodule Devéria. (Extr. des Mém. de l'Inst. égypt., t. Ier.) Paris, Imp. imp., 1862, in-4°. Ce travail, dit M. de Rougé, dont le sujet a une grande importance historique, a été fait par le jeune égyptologue avec une méthode excellente, de tous points fidèle aux plus saines traditions du déchiffrement hiéroglyphique, et il inaugure de la façon la plus heureuse cet ordre d'études dans le nouveau recueil où il a trouvé place.

L'Académie se forme en comité secret.

### Séance du 16.

M. Hittorf a été désigné par l'Académie des beaux-arts pour la représenter dans la commission mixte du prix Fould.

M. le Secrétaire perpétuel lit son rapport semestriel.

Rapport *Sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année* 1862.

« MESSIEURS,

« Je ne saurais dire que les travaux de vos commissions de publication aient précisément langui dans les six derniers mois de l'année qui vient de s'écouler. Sur plusieurs points, en effet, ils ont accompli des progrès et produit des résultats dont nous avons lieu de nous féliciter; mais, sur d'autres, ils ont éprouvé des retardements par des causes imprévues ou pour des raisons dont j'ai peine à me rendre compte.

« Dans la série de nos grandes collections nationales, le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* attend toujours son tome XXII, entièrement terminé pour le corps de l'ouvrage, mais dont la publication est encore ajournée par le travail aussi minutieux qu'important de tables multipliées. Nous n'avons pas besoin d'en recommander l'achèvement à des hommes comme MM. N. de WAILLY et L. DELISLE.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades* est à peu près dans la même situation, quoique l'impression du texte, avec notes et variantes, ne soit pas tout à fait achevée. La cause principale en est dans le retard entraîné par l'espoir, fondé d'ailleurs, de faire reparaître, grâce à l'ingénieux procédé d'un de nos plus habiles chimistes, quelques pages oblitérées d'un des manuscrits fondamentaux. Mais MM. H. WALLON et Ad. REGNIER auront bientôt franchi cet obstacle et les autres, le volume étant parvenu à la feuille cent quatre-vingtième.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil et de la *partie arabe*, quoique terminé pour le texte et la traduction, n'est point encore en état de paraître. L'introduction commencée par M. REINAUD, il y a longtemps déjà, en reste au même point qu'à la fin du précédent semestre. D'autres travaux ont distrait le savant et curieux auteur, et, de son côté, l'habile auxiliaire qu'il s'est donné, M. Defrémery, n'a rien remis encore ni des additions et corrections, ni de l'index, quoiqu'il s'en soit sérieusement occupé. Je me plais à penser que ce volume, depuis tant d'années sous presse, ne laissera pas s'achever celle qui s'ouvre sans satisfaire à cette longue attente.

« Nous sommes moins et cependant plus avancés, si l'on tient compte du temps, pour les *Historiens arméniens* de la même division du recueil. M. Dulaurier, à qui l'Académie a confié cette section des *Historiens orientaux*, en a conduit le tome Ier à la cent dixième feuille, c'est-à-dire à plus de la moitié, soit du texte, soit de la traduction, et encore a-t-il été retardé par des difficultés typographiques, causées principalement par une absence obligée.

« Quant aux *Historiens grecs* des croisades, qui sont dans notre grand recueil une heureuse résurrection, grâce aux sages mesures adoptées par l'Académie, la seconde partie, dont M. MILLER est chargé, compte aujourd'hui vingt-deux feuilles tirées, et les épreuves vont jusqu'à la fin du XIIe livre d'Anne Comnène; la moitié du XIIIe est déposée en copie. M. ALEXANDRE est toujours prêt pour la troisième partie, dont l'impression pourra commencer bientôt, et nous avons l'augure d'une sérieuse reprise de la première, que formeront les *Prolégomènes* de M. HASE, dont les trente-quatre feuilles, depuis longtemps imprimées, font si vivement désirer le reste.

« L'impression des tables du tome VII de la continuation du recueil de

Bréquigny (*Table des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*), dirigée par M. Éd. LABOULAYE, touche à sa fin, et le volume ne peut tarder à paraître.

« Pour le recueil des *Chartes et diplômes non-imprimés* antérieurs à l'an 1189, il est toujours en préparation, et les matériaux recherchés de toute part, sous l'impulsion de M. L. DELISLE, par de jeunes missionnaires de l'érudition, s'accumulent en s'ordonnant peu à peu. Tandis que s'achève à Paris l'examen des sources à interroger pour la collection, les explorations continuent dans les départements. Pendant le semestre dernier, le nombre des documents copiés s'est enrichi de huit cent vingt-cinq pièces. De ces copies font partie soixante-quatre chartes puisées par M. Guesnon, aujourd'hui professeur au lycée de Rennes, dans les archives du Pas-de-Calais. M. Paul Meyer a envoyé cent trente-quatre chartes provenant des archives des départements de l'Hérault et de l'Aude, et des villes de Narbonne, Agde et Tarascon. M. Siméon Luce, avec son zèle infatigable, a fouillé les dépôts de six départements : la Gironde, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Gers, l'Ariége et la Haute-Garonne. Des notes sur plusieurs collections importantes et la copie de six cent vingt-sept pièces, tel a été le résultat d'une mission de cinq mois, dans laquelle notre auxiliaire a été secondé par l'action bienveillante de plusieurs savants ou de membres considérables du clergé, de la magistrature et de l'administration. Nous avons surtout à remercier M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau ; M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées ; Monseigneur Delamare, archevêque d'Auch, et son grand vicaire, M. Canéto ; M. Niel, archiviste du Gers, et M. Baudoin, archiviste de la Haute Garonne.

« J'espérais bien pouvoir, aujourd'hui même, déposer sur le bureau de l'Académie le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France* et les deux grands discours qui le forment à eux seuls. L'Académie sait déjà que le discours sur l'état des lettres en France au quinzième siècle, par M. Victor LE CLERC embrassant les deux tiers de ce volume, est depuis longtemps imprimé. Celui de M. Ernest RENAN sur l'état des beaux-arts au même siècle l'est également depuis plusieurs mois. Il reste seulement à lire les dernières épreuves des trois tables qui dès l'origine ont accompagné chaque tome de cet autre grand recueil national, œuvre collective plutôt encore que recueil ; ce sont : la table bibliographique des livres cités ; la table générale des sections et chapitres ; la table analytique des auteurs et des matières. C'est le travail difficile et minutieux de l'impression de ces tables qui a entravé jusqu'ici une publication attendue avec un juste intérêt, et désormais très-prochaine.

« Je passe à ceux de vos recueils d'érudition variée, de philologie, de critique et d'histoire, qui, sous la direction de votre commission des travaux littéraires, admettent plus particulièrement des collaborateurs étrangers à l'Académie, ou même se composent de Mémoires choisis lus devant elle par des savants du dehors, ou bien encore distingués dans le concours et désignés par la commission des antiquités de la France.

« De ces recueils successivement institués, le plus ancien a pris depuis plusieurs années une importance nouvelle par la publication ou commencée, ou désormais garantie, de textes considérables, rares, et de documents d'une nature particulière accompagnés de traductions. J'ai eu l'honneur de vous présenter il y a peu de temps la première partie du tome XIX des *Notices et Extraits des manuscrits* renfermant le premier tiers des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun* traduits par M. de SLANE, aujourd'hui notre confrère, et qui répondent au texte arabe précédemment publié par feu E. QUATREMÈRE. Cet illustre savant ne pouvait avoir un plus

digne continuateur dans une œuvre difficile, de longue haleine, et qui mettra définitivement en lumière un des monuments les plus originaux de la littérature des Arabes, cette espèce de généralisation, je dirais presque de philosophie de l'histoire telle qu'ils la pouvaient concevoir, exécutée par un de leurs plus grands esprits, en possession des plus vastes connaissances et de l'expérience la plus diverse. La suite de ce beau travail est déjà sous presse et formera les premières parties des tomes XX et XXI du recueil.

« Je suis heureux d'avoir à vous apprendre, Messieurs, que la seconde partie du tome XVIII des *Notices des manuscrits*, qui languissait depuis longtemps, a repris une vie nouvelle. L'adjonction désirée par notre confrère, M. Brunet de Presle, a commencé à produire ses fruits, en ranimant, non pas son zèle, mais sa confiance en lui-même, au contact de l'active et affectueuse coopération de M. Egger. Les *Papyrus grecs*, à la publication desquels restera attaché le grand nom de Letronne, ont pu franchir enfin la feuille trentième, et les épreuves se succèdent en même temps que se poursuit la révision de ces textes épineux et que la copie s'achève. La deuxième partie du tome XIX et celle du tome XX étant publiées, ces deux tomes se complètent ou vont se compléter par les deux premiers tiers de la traduction d'Ibn-Khaldoun, et, en même temps que se prépare le dernier tiers, grâce à l'activité du savant éditeur, j'ai pu mettre sous presse la seconde partie du tome XXI, dont la première clora le travail de M. de Slane. Ainsi se trouveront ramenées bientôt à leur union nécessaire les deux parties orientale et occidentale du Recueil.

« Je n'eus rien à vous dire, il y a six mois, de la double collection que vous avez fondée des *Mémoires de divers savants* étrangers à l'Académie, dont récemment avaient été publiés deux nouveaux volumes, les premières parties du tome VI de la 1re série (*Sujets divers d'érudition*), et du tome IV (*Antiquités de la France*). Les deuxièmes parties de ces deux tomes, qui formeront également deux volumes, sont à plus de moitié de l'impression, et, toute la copie étant livrée, elles paraîtront certainement dans le courant de cette année.

« J'espère pouvoir en dire autant de vos propres *Mémoires*, y compris l'*Histoire de l'Académie*, dont la publication ou la rédaction sont ma tâche plus ou moins personnelle. L'impression de la deuxième partie du tome XXIV des *Mémoires* proprement dits a été retardée par la nécessité d'une révision longue et délicate que demandaient trois de ces Mémoires liés les uns aux autres, et dont l'auteur n'existe plus. J'ai la confiance que l'Académie, qui en entendit, il y a quinze ans, la seconde lecture, déjà posthume en partie, ne regrettera pas ce retard quand elle y retrouvera le sentiment profond que cette lecture lui fit éprouver. L'obstacle du reste est aujourd'hui surmonté, l'impression parvenue à près de la moitié du volume, et les autres Mémoires qui doivent y entrer se trouvant tous sous ma main, revus par les auteurs, rien ne peut guère s'opposer à ce que cette impression s'achève en peu de temps. Et cependant se terminera la préparation de la première partie du tome XXIII, comprenant l'*Histoire* de vos actes et de vos travaux durant la période de 1857 à 1860, partie qui formera le complément des deux tomes répondant à cette période. Dès à présent sont rassemblés et à l'examen les matériaux d'un nouveau volume, le premier à publier d'une nouvelle période, et du tome XXV. Si, comme j'en conçois l'espoir, l'impression de ce volume peut être commencée dans le courant du premier semestre de cette année, alors sera près de se réaliser, par le concours de votre zèle pour la gloire héréditaire de cette Académie et de mes constants efforts pour le seconder, l'idéal que je rêve de la publica-

tion annuellement régulière d'un volume de vos Mémoires, puissant moyen de les répandre et d'en accroître à la fois l'influence et le succès. Ce sera ma consolation des soucis en partie stériles que me causent la rédaction des *Tables* de la seconde décade de la nouvelle série de votre recueil, qui marche si lentement, et l'impression de la partie orientale de la *Table des notices des manuscrits*, qui, à peine remise en mouvement après des années, se trouve paralysée de plus belle. Votre commission des travaux littéraires, toujours si attentive à tous vos besoins, si empressée à l'accomplissement de ses nombreux devoirs, sera saisie par votre secrétaire et avisera sous votre sanction. »

Sont élus membres de la commission du prix biennal de 20,000 francs : MM. NAUDET, LE CLERC, de WAILLY, MOHL, RAVAISSON, le vicomte de ROUGÉ, auxquels sont adjoints de droit les trois membres du bureau.

M. NAUDET reprend la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

L'ouvrage de M. Ed. Aubert sur la vallée d'Aoste, précédemment offert, est admis au concours des antiquités de la France pour 1862.

M. Ramée fait savoir que son *Histoire de l'architecture* est destinée, non au concours du prix Fould, mais à celui du prix biennal; M. Jal destine son *Glossaire nautique* au même concours. Il sera répondu à ces deux auteurs qu'il n'y a d'autres ouvrages appelés à disputer le prix biennal que ceux qui sont présentés à l'Académie par la commission instituée à cet effet.

Sont offerts les ouvrages suivants :

*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont* exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du ministère d'Etat, par Georges Perrot, Edmond Guillaume et Jules Delbet, 2e livraison, 6 feuilles et 3 pl., dont une double, in-f°, 1862. « Cette livraison, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, est de tous points digne de la première. »

Une série de *huit Mémoires académiques de l'Université d'Helsingfors.*

Quatre opuscules de M. Aug. Pelet : 1° *Description de l'amphithéâtre de Nîmes*, in-8°, Nîmes, 1860; — 2° *Recherches sur la scène antique justifiées par l'étude du théâtre d'Orange*, in-8°, Nîmes, 1861 ; — 3° *Essai sur les médailles de Nemausus*, in-8°, Nîmes, 1861 ; — 4° *Essai sur l'enceinte romaine de Nîmes*, in-8°, Nîmes, 1861.

*Examen de quelques passages d'une dissertation de M. l'abbé Dangez sur la vérité du fait de la translation des reliques des saints Lugle et Luglien à Montdidier*, par M. V. de Beauvillé, br. in-8°, Amiens, 1862.

*Annales de la propagation de la Foi*, janvier 1863, n° 206.

M. Paulin PARIS, président, fait hommage, au nom de l'auteur, de l'opuscule intitulé : *On the influence of mediaeval upon Welsh literature exemplified in the story of the Cort-Mantel*, by Thomas Wright, correspondant de l'Institut de France (from the archaelogia Cambrensis, January), br. in-8°. Londres 1863.

M. le vicomte de ROUGÉ lit, sous forme de *Note* rédigée, ce qui avait été l'objet d'une simple communication orale dans une des séances précédentes sur les fragments égyptiens trouvés par M. E. RENAN dans le cours de sa mission en Syrie. (*Voy.* le bulletin de décembre.)

**Séance du 23.**

M. Léon RENIER a la parole pour une communication qu'il est chargé de faire au nom de la commission des antiquités de la France. Cette communication a pour but de proposer que les ouvrages de numismatique soient désormais adressés exclusivement au concours de numismatique (prix Allier de Hauteroche) et qu'on n'envoie plus au concours des antiquités de la France que les ouvrages spécialement relatifs aux antiquités proprement dites.

Cette observation soulève dans le sein de l'Académie une discussion animée qui occupe la majeure partie de la séance, et à laquelle prennent part MM. de LONGPÉRIER, LABOULAYE, NAUDET, de WAILLY, le comte BEUGNOT et M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. La discussion n'ayant eu aucun résultat, il a été décidé, sur la proposition de ces deux derniers membres, qu'une commission serait nommée pour examiner la question avec maturité et présenter à l'Académie le résultat de ses délibérations.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de M. Ed. GERHARD, associé étranger : *Thetis und Priumne, etruskischer Spiegel der Kais. russischen Sammlung. Auch über Graberidole des Koeniglichen Antiquariums*. Berlin, 1862, in-4°.

De la part de S. A. le prince Lucien Bonaparte, à Londres, une nouvelle série de ses publications de linguistique comparée formée des diverses parties des saintes Ecritures traduites dans les langues suivantes : le *Basque du Labourd*, le *Dialecte sarde de Tempi*, en *quatre autres dialectes ita-*

*liens*, en *écossais des basses terres*, en *biscayen central* et en *guypuscoan*, en *navarrais* ; à ces différentes brochures sont jointes :

1° Une *Note sur l'orthographe picarde* pour l'intelligence d'une traduction de l'Evangile selon saint Matthieu en picard du dix-neuvième siècle, par Edouard Paris, d'Amiens, br. in-8°, Londres, 1862, et une lettre du prince L.-L. Bonaparte intitulée : *Cornish literature*, avec d'autres pièces, 1 f. in-8°;

*Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, par M. Viollet-le-Duc, tome VI, Paris, 1863, in-8°, pour le concours des antiquités de la France;

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 5e série, tome VI; Toulouse, 1862, in-8°;

*Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, publié par la Société archéologique de Béziers, introduction et glossaire par Gabriel Azaïs, tome I, 2e livr., p. 177-368, in-8°;

*Miscellanea storica narnese*, compilata per Giovanni Marchese Eroli, vol. I, 2 fasc., 1858 et 1860; vol. II, fasc. 1er, 1862, gr. in-8°. Narni.

M. Reinaud commence la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

### Séance du 30.

M. Cloquet, membre de l'Académie des sciences, a été désigné par cette Compagnie pour la représenter dans la commission du prix Fould. Cette commission, devant être formée de cinq membres, est aujourd'hui complète, et composée de MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé, Hittorf et Cloquet.

M. le duc de Luynes regrette, par une lettre, de ne pouvoir accepter les fonctions de membre de la commission du concours de numismatique.

Sont nommés membres de la commission chargée de fixer les attributions et les limites respectives du concours des antiquités de la France et du concours du prix de numismatique : MM. Naudet, Beugnot, de Wailly et Laboulaye, plus les membres du bureau.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix biennal : *Antiquité des races humaines. Reconstitution de la chronologie et de l'histoire des peuples primitifs par l'examen des documents originaux et par l'astronomie*, par G. Rodier. 1 vol. in-8°, 1862, Paris.

Au nom de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam : 1° *Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde, zeste deel.* Amsterdam, 1862, 1 vol. in-8°.

2° *Register van Hollandsche en zeenwsche oorkonden die in de charterboeken van Mieris en kluit ontbreken. Eerste af deeling, tot het Uitsterven van het hollandsche huis. Op gesag der koninklijke Akademie van Wetenschappen verzameld, door* M. L.-Ph.-C. van den Bergh. Amsterdam, 1861, in-8°.

Au nom de madame veuve Artaud : *Fragments pour servir à l'histoire de la comédie antique*: *Epicharme*, *Ménandre*, *Plaute*, par M. Artaud, inspecteur général des études, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc., avec une *préface* de M. Guigniaut. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Au nom de M. d'Avezac, ex-président de la commission centrale de la Société de géographie : *Restitution de deux passages du texte grec de la géographie de Ptolémée aux chapitres cinq et six du septième livre.*

Au nom de M. Alexis Reinaud de Fonvert, membre de l'Académie d'Aix, l'ouvrage dont il est l'auteur : *Carte des circonscriptions diocésaines avant* 1789, *dans les anciennes provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, pour servir à l'intelligence des divisions civiles et administratives de la province romaine à la fin du sixième siècle après Jésus-Christ*, 1861.

*Tabula regionis Salyorum ex Strabone, necnon antiquarum civitatum ejusdem nominis ex Plinio*, etc., 1861.

M. Léon Renier présente à l'Académie, de la part de S. M. l'Empereur, le premier tome *des Œuvres complètes de* Bartolomeo Borghesi, publié par les ordres et aux frais de Sa Majesté. In-4°, Paris, Imprimerie impériale. Le second volume est déjà sous presse, et complétera la série des œuvres numismatiques ; la deuxième série, qui se composera des Mémoires épigraphiques, comprendra plusieurs volumes in-4° ; enfin l'épistolaire, inédit en très-grande partie, du savant de Saint-Marin, formera la troisième série. Simultanément à la réimpression des œuvres de Borghesi, accompagnée des annotations des principaux épigraphistes de l'Europe, membres ou correspondants de la commission spéciale chargée de diriger cette grande

publication, et dont M. Léon RENIER est le président, se prépare et est commencée déjà l'impression de l'ouvrage capital du maître, celui qui est encore complétement inédit et auquel il a consacré sa vie : les *Fastes consulaires*, qui paraîtront in-folio.

« L'Académie charge son SECRÉTAIRE PERPÉTUEL d'écrire en son nom à l'EMPEREUR, et d'offrir à Sa Majesté l'hommage de sa profonde et respectueuse gratitude pour un don qui ne s'adresse pas seulement à elle, mais au monde savant tout entier; pour le plus beau et le plus utile monument qui pût être élevé à la mémoire d'un illustre érudit qu'elle est fière d'avoir compté parmi ses membres; enfin pour le nouvel encouragement donné par l'EMPEREUR, avec une munificence digne de la France et de lui-même, aux sciences historiques et archéologiques, pour lesquelles Sa Majesté a déjà tant fait. » (Extrait du procès-verbal.)

M. EGGER fait hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants, au nom des auteurs :

*Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la* ville d'Orléans au cours des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, par P. Montellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans. Orléans, 1862, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage a été honoré du prix de statistique par l'Académie des sciences.

Σαμιακὰ ἤτοι ἱστορία τῆς νήσου Σάμου ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς, ὑπὸ Ἐπαμεινώνδου Ι Σταματιάδου. Τόμος πρῶτος. Ἀθήνησι, 1862, 1 vol. in-8°.

M. REINAUD continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

## MOIS DE FÉVRIER.

### Séance du 6.

M. le marquis DE LA GRANGE est nommé membre de la commission chargée de juger le concours de numismatique en remplacement de M. le duc de LUYNES, non acceptant.

Sont élus au scrutin et à la majorité absolue les membres de la commission d'impression qui doit être renouvelée dès que deux tomes, formant quatre volumes, des Mémoires de l'Académie sont terminés : MM. NAUDET, HASE, LE CLERC, MOHL et LABOULAYE.

M. le vicomte de ROUGÉ présente l'ouvrage suivant : *Dictionnaire arabe-français, contenant toutes les racines usitées de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que dans l'idiome littéraire, ainsi que dans le dialecte de Syrie*, par le R. P. Cuche, de la compagnie de Jésus ; Beyrouth, imp. cathol., 1 vol. in-8°, 1862. — MM. REINAUD et CAUSSIN de PERCEVAL sont priés de vouloir bien examiner cet ouvrage et d'en faire un rapport à l'Académie, en donnant leur avis sur la question des caractères qui semblent défectueux.

M. de SAULCY, vice-président, a la parole, et fait un rapport oral sur les

*Dernières fouilles d'Alise Sainte-Reine.*

Ces fouilles (1) ont fait découvrir dans la plaine de Grésigny, qui paraît avoir été un champ de bataille, des fossés antiques où se sont retrouvées 140 à 150 médailles romaines et gauloises. Ces dernières consistent en deniers de la République antérieurs à l'an 62 av. J.C., dix ans avant le siége d'Alesia. Les monnaies gauloises appartiennent aux *Bituriges*, aux *Carnutes*, aux *Arvernes*, à *Gergovia* même, et pas une seule pièce *romanisée* en ce dernier atelier, c'est-à-dire aucune postérieure à la conquête, n'a été trouvée. Le plus grand

(1) Elles ne sont plus faites exclusivement par la commission de la carte des Gaules, mais aussi par M. le commandant Stoffel, qui est chargé, sur beaucoup de points, de travaux topographiques et de révisions diverses par Sa Majesté.

nombre de ces monnaies sont *éduennes* et *séquanes*. Des fragments d'une cuirasse et d'un casque, des bouts de flèches et des javelots proviennent également de ces fouilles (1).

Sont présentés les ouvrages suivants :

Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de l'auteur :

*Dictionnaire de la langue française*, contenant : 1° *pour la nomenclature*: tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; 2° *pour la grammaire* : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée, l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ; 3° *pour la signification des mots* : les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres, les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions ; — 4° *pour la partie historique* : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains, depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle et disposés dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels ils se rapportent ; 5° *pour l'étymologie* : la détermination, ou du moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal, ou langue d'Oc. Grand in-4°, Paris, 1863, première livraison, formée de la lettre *A* et de la lettre *B* jusqu'à *Bréviaire*, 426 pages à 3 colonnes et LVI pages de préface, y compris un complément intitulé · *Coup d'œil sur l'histoire de la langue française*. « La simple lecture du titre de cet important ouvrage, dont toute l'Académie a déjà nommé l'auteur, M. LITTRÉ, suffit, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, pour en faire concevoir la haute et diverse utilité aussi bien que le caractère à la fois pratique et scientifique. »

*Les douze vertus de noblesse. Extrait du registre secret du sire de Boffles, seigneur de Souchez* (Artois), au seizième siècle, par le comte Achmet d'Héricourt. Paris, 1863, br. in-8°.

*Journal asiatique*, n° 79, septembre et octobre 1862.

*Revue archéologique*, février 1863.

*Revue de l'art chrétien*, n° 1, janvier 1863.

(1) C'est aussi à Alise Sainte-Reine que M. le commandant Stoffel a découvert, en septembre dernier, ce joli vase d'argent d'un beau travail gréco-romain des bons temps et qui fait aujourd'hui partie de la collection de l'EMPEREUR.

*Les beaux-arts*, revue de l'art ancien et moderne, tome VI, 3e livraison, 1er février 1863, renfermant une biographie de M. Horace Vernet, par M. Saint-Vincent Duvivier.

M. de Wailly fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, Mlle Dupont, déjà bien connue par d'importantes publications historiques, du tome III de l'ouvrage intitulé : *Anchiennes Cronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel*, choix de chapitres inédits annotés et publiés pour la Société de l'histoire de France, in-8o, 1863, suivi de pièces justificatives, d'un appendice et d'une table analytique des matières pour les trois volumes. « Ce travail, dit M. N. de Wailly, ne peut qu'ajouter à la réputation de savoir solide et d'exactitude scrupuleuse si justement acquise par Mlle Dupont. »

M. V. le Clerc fait hommage, au nom de M. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire, de l'ouvrage intitulé : *Layettes du trésor des chartes*, tome I, de l'année 755 à l'année 1223, faisant partie d'une collection d'inventaires et documents tirés des Archives de l'Empire et publiés par ordre de l'Empereur sous les auspices du ministère d'Etat et sous la direction de M. le comte de Laborde, 1 vol. gr. in-4o, 1863. Le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris fait ressortir les principaux mérites de ce grand et savant travail, qui fait tant d'honneur à l'un des plus anciens auxiliaires des travaux de l'Académie.

M. Ravaisson, au nom de M. le comte de Laborde, fait hommage du tome Ier de la première partie d'une autre division du même recueil intitulée : *Collection de sceaux*, par M. Douët d'Arcq, sous-chef de section aux Archives de l'Empire, 1 vol. gr. in-8o 1863, avec une préface étendue de M. le directeur général des Archives. Un atlas représentant les monuments mêmes sera joint à ce texte explicatif. M. Ravaisson montre comment ce travail, dans son ensemble, doit se rattacher à la création d'un musée poliographique, sigillographique, etc., qui aura une double importance pour l'érudition historique et pour l'histoire de l'art.

M. le comte Beugnot se plaint qu'on ait abandonné l'ancien usage académique qui voulait que les membres auteurs de publications fissent eux-mêmes l'hommage de leurs livres à la Compagnie.

M. Ravaisson déclare qu'il n'a cédé aux instances de M. de Laborde que pour déférer à un sentiment respectable de modestie.

M. Naudet continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Séance du 13.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. le Ministre d'Etat, en date du 9 février 1863, par laquelle M. le Ministre demande à l'Académie de vouloir bien rédiger des instructions pour M. Guérin, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, qui vient d'être chargé d'une mission scientifique en Palestine. Cette mission a surtout pour but d'étudier de nouveau ce pays au point de vue de la géographie, de l'archéologie et de l'histoire, d'éclairer les points restés jusqu'ici douteux et de visiter des localités que les précédents voyageurs ont laissées en dehors de leurs investigations.

Après une observation préjudicielle d'un membre au sujet de l'objet même et de l'opportunité de cette mission dans un pays tant de fois et si récemment encore exploré par les hommes les plus compétents, on passe à la nomination des membres de la commission pour satisfaire à la demande formelle du Ministre. Sont nommés membres de cette commission : MM. de LABORDE, CAUSSIN de PERCEVAL, RENAN et MUNK.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de la commission permanente de l'histoire littéraire, composée de MM. LE CLERC, P. PARIS, LITTRÉ et RENAN, présente à l'Académie le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, objet d'une attente si générale. Ce volume, de LXIII et 781 pages in-4°, ouvre le quatorzième siècle par deux discours qui suffisent à le remplir. L'un, divisé en trois parties, et qui ne compte pas moins de 602 pages, sur l'*Etat des lettres en France durant ce siècle*, est de M.V. LE CLERC; l'autre, en deux parties, comprenant 155 pages, sur l'*Etat des beaux-arts* pendant le même siècle, a pour auteur M. RENAN. Ils sont précédés d'un avertissement et d'une notice sur M. Félix LAJARD, un des auteurs des tomes XIX$^{e}$ et suivants du recueil, et qui a été enlevé à la commission et à l'Académie le 19 septembre 1858. M. RENAN est encore l'auteur de cette notice. Le volume contient en outre : la *table des livres cités*, la *table générale* du tome XXIV et la *table des matières*.

M. NAUDET continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

*Notice sur la vie et les ouvrages de Raphaël*, par Ernest Breton, brochure in-8°, 1863 ;

*Hôtel d'Artois à Paris*, par le comte Achmet d'Héricourt, br. in-4°, 1863;

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 36, décembre 1862.

M. LE CLERC fait hommage, au nom de l'auteur, M. Olléris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, de son *Examen critique de la lettre de* M. AUGUSTIN THIERRY *sur l'expulsion de la seconde dynastie franke*, brochure in-8°, 1863. « Cet opuscule, qui dénote dans le futur éditeur des œuvres de Gerbert une grande connaissance et une étude approfondie des documents originaux des neuvième et dixième siècles, tend à modifier essentiellement l'opinion adoptée il y a de longues années par l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France*.

M. Vivien de Saint-Martin termine en communication la lecture de son Mémoire intitulé :

*Sur le* GÎR *et le* NIGER *des Anciens en Afrique*.

ANALYSE.

En l'année 41 ou 42 de l'ère chrétienne, le consul Suétonius Paulinus conduisit une expédition contre les tribus du nord de la Mauritanie.

Il franchit un des cols du massif central de l'Atlas, non loin des sources de la Molouïa, et, sur le revers méridional de la montagne, il arriva sur les bords d'une rivière qu'il décrit sous le nom de *Ger*.

Cette rivière, comme on l'a reconnu depuis longtemps, garde encore le même nom ; les Berbers et les Arabes du Sahara marocain la désignent encore aujourd'hui sous le nom de Ghîr.

Pline, qui nous a conservé un extrait de la curieuse relation de Suétonius Paulinus, a aussi emprunté aux écrits de Juba le Jeune, roi de Numidie au temps d'Auguste, la description d'une autre rivière appelée *Niger* ou *Nigris*, qui prenait également sa source dans l'Atlas occidental, et dont le cours, dirigé vers le levant, se perdait à plusieurs reprises dans les sables du désert; une tradition légendaire

faisait de cette rivière la tête du Nil d'Egypte. Les circonstances tout à fait caractéristiques de la description de Juba ne permettent pas de méconnaître dans ce *Niger* le Djédi actuel, qui longe au sud le massif de l'Aurès, et qui est la plus grande rivière du Sahara algérien, comme le Ghîr est la plus grande rivière du Sahara marocain.

Telles étaient, au temps de Pline, c'est-à-dire dans la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, les notions romaines sur l'hydrographie du versant méridional de l'Atlas : deux rivières principales, le *Ger* et le *Niger*, sortant des mêmes parties de la montagne, la première coulant au sud, la seconde à l'est et au sud-est, toutes deux se dirigeant vers l'intérieur du désert.

Soixante ans environ après Pline paraît à Alexandrie l'œuvre géographique de Ptolémée.

La région qui s'étend au sud de l'Atlas y est décrite avec une grande richesse de noms de peuples, c'est-à-dire de tribus, et y est désignée par l'appellation *Libya interior*.

Or, dans sa Libye intérieure, Ptolémée, de même que Pline, ne connaît que deux rivières, le *Nigir* et le *Gir*, toutes deux ayant leurs sources dans la chaîne de l'Atlas et en recevant leurs affluents.

Le bon sens seul, à défaut de toute démonstration, dirait assez qu'il s'agit, qu'il ne se peut agir que des mêmes cours d'eau; et cependant, par une des plus étranges aberrations qui se soient produites dans la géographie critique, des hommes éminents dans la science ont cherché tout récemment encore le *Nigir* ou *Niger* de Ptolémée, non au pied du massif de l'Atlas, mais de l'autre côté du grand désert, au cœur même de la Nigritie, et ils ont cru pouvoir l'identifier avec le grand fleuve de Timbouktou, qui en garde dans l'usage vulgaire la dénomination tout à fait abusive de Niger. Cette étrange méprise est uniquement fondée sur les latitudes inexactes du géographe alexandrin, qui ont faussé tant de parties de sa mappemonde, mais aucune autant que celle-ci.

M. Vivien de Saint-Martin ne s'est pas borné dans ce Mémoire, où la démonstration historique et la démonstration géographique marchent de front et se soutiennent mutuellement, de remettre à sa vraie place le tracé des deux rivières de Ptolémée ; il a montré, ce que personne n'avait fait avant lui, que plusieurs des villes que

Ptolémée mentionne sur son *Gir* (qui est le *Niger* de Juba) se retrouvent encore sur le Djédi sous des noms à peu près identiques. Enfin les informations toutes récentes de M. Henri Duveyrier, en nous faisant connaître pour la première fois les grands traits physiques de la région comprise entre Touggort et le Fezzan, lui ont permis de suivre le cours tout entier du *Gir* tel que le décrit Pline et de retrouver la *Vallis Garamantica* du géographe alexandrin dans la très-remarquable vallée de Gh'ât au pied occidental du plateau fezzannien, qui est, comme on sait, la *Regio Garamantica* des anciens.

## Séance du 20.

M. Guizot présente à l'Académie, de la part de M. Vattemare, une nouvelle série d'ouvrages qui lui sont offerts en vertu du système d'échanges internationaux dont il est le fondateur et l'agent. Ces ouvrages sont au nombre de onze, proviennent exclusivement de la Frise et forment 32 volumes:

*Mélanges historiques de la Société provinciale de la Frise*, 1839-1852, vol. 1-6, in-8°;

*Histoire ancienne*, par Riedel-Groningen, 1841, 6 vol. in-8°;

*Anciennes lois frisonnes*, Leeuwarden, 1846-1851, 3 vol. in-8°;

*Œuvre de Jancko Douwama*, Leeuwarden, 1849, 1 vol. in-4°;

*Poésies frisonnes, par Epkema*, Leeuwarden, 1835, 1 vol. in-4°;

*Gesta Frisonum*, etc., par de Crane, 1837, 1 vol. in-4°;

*Rapports de la Société provinciale de Frise*, 1828-1841, 1 vol. in-4°.

*Rapports de la Société provinciale de Frise*, pour 1842-1851, 10 brochures in-8°;

*Histoires mémorables*, par Frederich Van Vervov, Leeuwarden, 1841, 1 vol. in-8°;

*Catalogue* de la bibliothèque de la Société provinciale de Frise, juillet, 1848, br. in-8°;

*La Jonaïde*, poëme en 4 chants, par G.-L. Polak (en langue hébraïque), br. in-12.

M. le comte Melchior de Vogüé rend compte, en son nom et au nom de M. Vaddington, retenu loin de Paris par un malheur de famille, des explorations qu'ils ont faites en commun en Syrie, en Palestine et dans l'île de Chypre.

## *Voyage scientifique de MM. Waddington et le comte Melchior de Vogüé en Syrie.*

« M. Waddington, vous le savez, m'a précédé en Syrie : débarqué à Beyrouth en avril 1861, il a, pendant l'été suivant, exploré complétement le Haouran ; pendant l'automne, visité successivement Palmyre et toutes les contrées situées entre Damas et Alep. Dans cette première tournée, un grand nombre de localités peu ou pas connues ont été décrites ; des centaines d'inscriptions inédites ou mal copiées ont été relevées, des monuments nouveaux pour l'histoire de l'art ont été signalés. Je citerai, par exemple, l'exploration du versant oriental et méridional du Djebel-Haouran poussée jusqu'à Omm-el-Gemal, ruines situées au milieu du désert au sud de Bostra, et qu'aucun Européen, à ma connaissance, n'avait encore décrites ; — celle d'une partie du Ledjah et des montagnes situées entre Antioche et Alep, dans lesquelles, le premier, M. Waddington a reconnu l'importance des ruines chrétiennes qui s'y trouvent ; — enfin la collection complète des inscriptions de Palmyre, que je demandais en vain depuis neuf ans aux nombreux touristes attirés chaque année par les ruines de Tadmor.

« M. Waddington achevait ces différentes excursions quand, à mon tour, j'arrivai en Syrie à la fin de décembre 1861. Il vint me rejoindre à Beyrouth, et nous allâmes ensemble passer à Chypre l'hiver de 1862. Je ne m'étendrai pas sur cette partie de notre voyage, dont on vous a déjà fait connaître les résultats généraux : il suffira de rappeler qu'elle a produit, outre l'exploration complète de l'île, une collection de onze inscriptions cypriotes, huit phéniciennes, dont trois historiques, et une centaine de grecques. J'ai relevé en outre tous les monuments du temps des Lusignan, monuments français comme la dynastie qui les a fait naître : de plus, les fouilles exécutées pour le compte de M Renan ont donné une série de morceaux de sculpture, aujourd'hui au Louvre, appartenant à toutes les époques. On peut suivre, à l'aide de ces fragments, malheureusement assez mutilés, tous les développements de l'art en ces contrées depuis l'époque où, s'inspirant du style des Assyriens ou des Egyptiens, tour à tour maîtres de l'île, il produisait des œuvres qui, tout en portant l'empreinte de ces puissantes influences, ne manquent pas d'une certaine originalité ; puis à travers les belles périodes des âges helléniques jusqu'à l'époque où il subit l'uniformité romaine sans pourtant complétement trahir son origine asiatique.

« De Chypre nous sommes rentrés en Syrie, et nous nous sommes immédiatement rendus à Damas, afin de faire l'exploration du Safa. M. Waddington n'avait pu y pénétrer l'année précédente ; mais il avait tout préparé pour le printemps en nouant des relations avec les cheiks druses et arabes dont il fallait traverser les territoires. De là nous avions le projet de rentrer dans le Haouran, afin de compléter, au point de vue monumental, les recherches faites l'année précédente, au point de vue de l'épigraphie et de la géographie.

« M. de Longpérier a eu la bonté de communiquer à l'Académie une lettre que je lui écrivais au retour de cette double excursion. Je ne reviendrai donc pas sur les détails de notre itinéraire au milieu des tribus arabes, sauvages et pittoresques comme les rochers qu'elles habitent; à travers ces groupes volcaniques, couverts d'inscriptions en langue inconnue, jusqu'au Djebel-Ses (limite extrême de notre voyage), grand cratère situé à l'origine de la steppe immense, que nul Européen n'avait visité avant nous, et au pied

duquel pourtant nous avons trouvé les traces des Romains et de leur vigilante administration. Je ne vous répéterai pas non plus ce que j'ai déjà écrit et des fouilles de Siah, qui nous ont donné un temple du temps des Agrippa avec des inscriptions bilingues et la statue d'Hérode le Grand, et des églises de Bostra et d'Ezrah, monuments datés du sixième siècle, et des retraites du Ledjah, occupées par les Druses réfractaires, et dont pour la première fois nous avons traversé de part en part les défilés réputés, bien à tort, inexpugnables. Ne pouvant en ce moment faire un livre, je me bornerai à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits nouveaux que les monuments de ces contrées nous révèlent. Mais auparavant je dois vous entretenir rapidement d'un second groupe de monuments situé sur un autre point de la Syrie et qu'il est impossible, dans une appréciation générale, de séparer de ceux du Haouran.

« Je vous demande donc la permission d'intervertir l'ordre de notre itinéraire et de vous conduire à notre suite dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Apamée, sur la rive droite de l'Oronte, et qui, dans le pays, sont désignées sous les noms de Dj-Riha, Dj-Ala, Dj-Alaqa et Dj-Semaâm. Je ne crois pas qu'il existe dans toute la Syrie un ensemble que l'on puisse comparer à celui que présentent les ruines de ces contrées. Je serais presque tenté de refuser le nom de ruines à une série de villes presque intactes, ou du moins dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue et lui en révèle pour ainsi dire tous les secrets. En parcourant ces rues désertes, ces cours abandonnées, ces portiques où la vigne s'enroule autour des colonnes mutilées, on ressent une impression analogue à celle que l'on éprouve à Pompéi, moins complète, car le climat de la Syrie n'a pas défendu ses trésors comme les cendrés du Vésuve, mais plus nouvelle, car la civilisation que l'on contemple est moins connue que celle du siècle d'Auguste. En effet, toutes ces cités, qui sont au nombre de plus de cent cinquante sur un espace de trente à quarante lieues, forment un ensemble dont il est impossible de rien détacher, où tout se lie, s'enchaîne, appartient au même style, au même système, à la même époque enfin ; et cette époque est l'époque chrétienne primitive, et la plus inconnue jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du quatrième au septième siècle de notre ère. On est transporté au milieu de la société chrétienne ; on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes ni l'existence humiliée, timide, souffrante, qu'on se représente généralement, mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille parfaitement aménagées, avec galeries et balcons couverts, beaux jardins plantés de vigne, pressoirs pour faire le vin, caves et tonneaux de pierre pour le conserver, larges cuisines souterraines, écuries pour les chevaux ; — dans des places entourées de portiques, des bains élégants, de magnifiques églises à colonnes flanquées de tours, entourées de splendides tombeaux. Des croix, des monogrammes du Christ, sont sculptés en relief sur la plupart des portes, de nombreuses inscriptions se lisent sur les monuments ; par un sentiment d'humilité chrétienne qui contraste avec la vaniteuse emphase des inscriptions païennes, elles ne renferment pas de noms propres : des sentences pieuses, des passages de l'Ecriture, des monogrammes, des dates, c'est tout ; mais le ton de ces inscriptions indique une époque voisine du triomphe de l'Eglise ; il y règne un accent de victoire qui relève encore l'humilité de l'individu et qui anime la moindre ligne, depuis le verset du Psalmiste gravé en belles lettres rouges sur un linteau chargé de sculptures jusqu'au *graffito* d'un peintre obscur qui, décorant un tombeau, a, pour essayer son pinceau, tracé sur la paroi du

principales localités. Ainsi j'ai fait déblayer, à l'est du Saint-Sépulcre, un fragment de muraille que je considère comme appartenant à la deuxième enceinte et l'entrée de la basilique de Constantin.

« Pendant tout notre séjour à Jérusalem, nous ne l'avons quittée que deux fois, une fois pour aller à Hébron et à Bethléem, une autre pour aller dans le désert au delà du Jourdain visiter Araq-el-Emir, ruine très-intéressante, car elle correspond exactement à la description donnée par Josèphe d'un monument élevé par un certain Hyrcan au commencement du deuxième siècle avant Jésus-Christ. C'est donc un monument à date certaine, d'un style qui se rapproche de celui des tombeaux de Jérusalem, et qui, par conséquent, est très-important pour la classification générale des monuments. Il nous a beaucoup servi pour établir des points de repère fixes dans l'étude du grand ensemble architectural dont je viens de vous indiquer rapidement les principaux traits.

« L'ensemble épigraphique, dont il me reste à vous dire un mot, n'est pas moins intéressant que l'ensemble monumental, et, comme lui, a son unité : en effet, les inscriptions grecques du Haouran nous offrent l'histoire complète de la contrée depuis qu'elle a une histoire, c'est-à-dire depuis l'avénement du roi Agrippa. Le premier texte nous montre le nouveau souverain reprochant aux habitants leur vie sauvage, comparant leur existence et leurs demeures à celles des bêtes fauves, et les appelant pour la première fois à la civilisation : quelques années après, ces mêmes populations bâtissent des temples, élèvent des statues et gravent des inscriptions en l'honneur de leur bienfaiteur. Puis vient l'empire romain, représenté par plusieurs centaines de textes qui donnent de précieux détails sur l'organisation des provinces, des forces militaires, des tribus arabes; avec le quatrième siècle commence la série des inscriptions chrétiennes, qui nous conduit jusqu'au huitième siècle, en y joignant celles des montagnes du Nord, et nous fournit des noms d'évêques, des renseignements sur la hiérarchie ecclésiastique, le culte des saints, la chronologie. Dans cette dernière série se placent plusieurs inscriptions relatives aux rois Sassanides, dont les noms apparaissent pour la première fois dans des textes grecs.

« Je ne parle que pour mémoire de la collection recueillie sur les rochers du Safa, et dont je ne saurais rien dire encore, si ce n'est que l'alphabet paraît avoir quelque analogie avec celui des inscriptions hymiarites de l'Arabie. Nous avons cinq cents textes qui attendent encore un interprète.

« La collection sémitique se compose de cent cinquante textes palmyréniens plus intéressants au point de vue de la philologie que de l'histoire : un est relatif à Zénobie, deux à Odenath, les autres n'ont trait qu'aux détails de la vie intérieure de la cité. Nous avons ensuite une vingtaine de textes araméens recueillis dans le Haouran, la plupart honorifiques ou funéraires; deux inscriptions judaïques trouvées à Jérusalem, l'une sur le tombeau dit de saint Jacques, l'autre sur un tombeau de la route de Ramallah, et qui confirment notre opinion sur l'âge de ces monuments ; une autre, d'un mot, recueillie à Araq-el-Emir. Tous ces textes jettent une vive lumière sur la paléographie sémitique.

« Enfin M. Waddington a recueilli la collection complète des inscriptions arabes des villes de Damas, Alep, Hamah, Jérusalem, etc., dont le nombre dépasse quinze cents. Quelques-unes sont fort importantes, telles que l'inscription originale de la fondation du Qubbeh-es-Sakhrah à Jérusalem, des l'an 72 de l'hégire, et une inscription coufique antérieure de quelques années à l'hégire. »

M. de Vogüé soumet ensuite à l'Académie les riches portefeuilles de dessins d'antiquités rapportés par lui et son compagnon.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France : *Les grands baillis du Cotentin* de 1204 à 1789, par M. Léopold Quénault, ouvrage imprimé. Le manuscrit avait été envoyé en temps utile.

Sont offerts en don :

*Paris* et *Eros*, vase peint à ornements dorés, trouvé à Corinthe, par J. de Vitte, br. in-8°. (Extr. de la *Revue archéolog.* de 1863.)

*Atticus, éditeur de Cicéron*, par M. Gaston Boissier, br. in-8°, 1863. (Extr. de la même Revue.)

Le *Cabinet historique*, janvier 1863.

*Revue de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestre de 1862, n° 41. Orléans, 1863, in-8°.

M. de LONGPÉRIER présente, en son nom et au nom de M. de Witte, le n° 6 de la *Revue numismatique*, comprenant les mois de novembre et décembre 1862. Il appelle l'attention de l'Académie sur une lettre qui lui a été adressée de la part de M. de LA SAUSSAYE au sujet d'un monument numismatique inédit du règne des empereurs Dioclétien et Maximien. Ce monument est en plomb et paraît être un essai de coin d'un revers de médaillon frappé en l'honneur de ces deux empereurs. Cette représentation curieuse forme deux tableaux superposés. Le registre inférieur représente Maximien, guidé par la Victoire, traversant le Rhin au retour de son expédition contre les Germains et sortant de Cassel (*Castellum*) pour se diriger vers Mayence (*Mogontiacum*); le registre supérieur montre la ville de Rome, figure casquée, présentant aux deux empereurs les prisonniers germains.

M. REINAUD continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

### Séance du 27.

M. de SAULCY demande la parole au sujet d'un passage de la communication de M. de Vogüé. Il résulterait de ce passage qu'il n'y aurait rien ou presque rien à Jérusalem d'antérieur à l'époque asmo-

néenne et hérodienne. Le savant académicien ne pense pas que la comparaison du palais de Hyrcan découvert par M. de Vogüé avec les monuments de Jérusalem puisse amener cette conclusion. En effet, Hyrcan s'est suicidé quelques années avant la révolte des Machabées, et au moment même de l'avénement d'Antiochus IV, 176 ans avant J. C. Or Hyrcan, construisant une forteresse, a dû copier quelque chose, car il n'est pas l'inventeur du système architectonique qui est employé dans les soubassements du Haram-ech-Chérif. Il a donc copié, lui Juif de nation et petit-neveu du grand prêtre Onias, une fortification à lui connue, puisqu'il employait des ouvriers juifs. Donc le système du gros appareil employé dans le mur du Haram-ech-Chérif est indubitablement antérieur aux Asmonéens. M. de Saulcy cite deux quatrains d'Aurélius Prudentius, écrivant vers l'an 394, dont l'un mentionne l'angle antique du Haram-ech-Chérif, qu'il rattache au *templum vetus*. Il dit que la porte dorée, qu'il appelle *porta speciosa*, est du temps de Salomon, ce qui est une erreur palpable, et que c'est là qu'eut lieu le miracle du boiteux guéri par saint Pierre. Cette *porta speciosa* ne peut être une des portes du temple, puisqu'un infirme en eût été rigoureusement écarté par la loi religieuse. Est-ce une porte occidentale donnant sur la ville? cela semble improbable, parce que les lépreux et les infirmes se tiennent, de nos jours encore, aux portes extérieures des villes de l'Orient pour implorer la pitié des passants. M. de Saulcy se demande à quelle époque chrétienne la porte dorée aurait pu être construite. Depuis Constantin, l'emplacement du temple fut le réceptacle des immondices de la cité, par respect pour la prophétie du Christ sur le temple. Omar nettoya avec son manteau la place nécessaire pour faire sa prière sur la roche sacrée. M. de Saulcy cite : 1° le témoignage d'Eusèbe, qui, en 320, mentionne formellement des restes du temple d'Hérode encore debout; 2° celui de saint Jérôme, qui parle des angles du temple antique, existant encore à l'époque où il écrit, c'est-à-dire en 400; 3° celui du pèlerin de Bordeaux, qui, en 333, parle des salles souterraines qui sont sous les grands murs du temple, et spécialement sous l'angle en question.

Quant aux constructions intérieures, M. de Saulcy ne les a pas vues, mais il se rendra à Jérusalem au mois de septembre pour les

voir. Il prie l'Académie de vouloir bien jusque-là suspendre son jugement. Il rapportera les photographies des monuments d'Hérode à Samarie, à Césarée et à Hérodéion.

M. NAUDET termine la seconde lecture de son Mémoire *Sur la Noblesse chez les Romains*, dont nous nous bornons à reproduire ici l'extrait rédigé par le savant membre lui-même, et lu à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 1er août 1862.

## *La Noblesse chez les Romains.*

### EXTRAIT.

« Retracer l'histoire de la noblesse chez les Romains, depuis les origines de Rome jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, l'espace de douze siècles, dans une lecture de vingt-cinq minutes, ce serait un tour de force dont je ne me sens pas capable. Présenter un sommaire superficiel et vague d'un travail qui n'a de valeur, s'il en a, que par le détail, ce serait pour l'assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter une déception, et pour l'auteur une maladresse que je ne veux pas prendre sur moi. Mieux vaut, ce me semble, montrer seulement une partie, encore très-incomplète, que d'offrir du tout une esquisse insignifiante. Voilà ce qui m'a déterminé à préférer ici de simples extraits à une analyse du Mémoire sur la noblesse romaine.

« La noblesse de Rome commença par des priviléges héréditaires, insolents, tyranniques. Elle se fondait sur une distinction de castes que sanctionnaient des superstitions, car l'asservissement d'une caste à l'autre ne se maintient pas sans l'abus des idées religieuses. Le gouvernement romain, dans ces temps primitifs, eut donc pour base la théocratie. Les pouvoirs politiques, militaires, sacerdotaux, se concentrèrent entre les mains d'un petit nombre de familles, qui enchaînaient de ce triple lien les peuples subjugués.

« Mais l'énergie et la grandeur du génie italien ne pouvaient être contenus et resserrées longtemps dans ces entraves; il les rompit, et, par les conquêtes successives des classes affranchies, il substitua à l'exclusive immobilité de la souche patricienne la puissance populaire et progressive de la noblesse d'illustration. Ce fut le triomphe de la liberté. Mais la liberté eut ses enivrements et ses excès. La noblesse nouvelle qu'elle avait enfantée lui devint suspecte et odieuse, et, en voulant l'abattre, elle alla se précipiter avec elle sous le joug du despotisme. Ce fut la punition du débordement de la démocratie.

« J'essaye d'exposer dans la première des trois parties de ce Mémoire la transformation du patriciat en une aristocratie ouverte aux familles plébéiennes qui s'anoblissent par les grandes magistratures, puis dégénérant en un parti opposé aux factions populaires et périssant dans les guerres civiles par l'audace heureuse de quelques grands et habiles usurpateurs qui flattent et déchaînent la démocratie, pour l'enchaîner elle-même à son tour en ne cessant point de la flatter : ce fut le temps de la république.

« Des débris de l'aristocratie romaine ramassés par Auguste, sous la protection d'un pouvoir absolu, représentant de la souveraineté populaire, *tribunitia potestate*, les Césars, continuateurs de son système, consti-

néenne et hérodienne. Le savant académicien ne pense pas que la comparaison du palais de Hyrcan découvert par M. de Vogüé avec les monuments de Jérusalem puisse amener cette conclusion. En effet, Hyrcan s'est suicidé quelques années avant la révolte des Machabées, et au moment même de l'avénement d'Antiochus IV, 176 ans avant J. C. Or Hyrcan, construisant une forteresse, a dû copier quelque chose, car il n'est pas l'inventeur du système architectonique qui est employé dans les soubassements du Haram-ech-Chérif. Il a donc copié, lui Juif de nation et petit-neveu du grand prêtre Onias, une fortification à lui connue, puisqu'il employait des ouvriers juifs. Donc le système du gros appareil employé dans le mur du Haram-ech-Chérif est indubitablement antérieur aux Asmonéens. M. de Saulcy cite deux quatrains d'Aurélius Prudentius, écrivant vers l'an 394, dont l'un mentionne l'angle antique du Haram-ech-Chérif, qu'il rattache au *templum vetus*. Il dit que la porte dorée, qu'il appelle *porta speciosa*, est du temps de Salomon, ce qui est une erreur palpable, et que c'est là qu'eut lieu le miracle du boiteux guéri par saint Pierre. Cette *porta speciosa* ne peut être une des portes du temple, puisqu'un infirme en eût été rigoureusement écarté par la loi religieuse. Est-ce une porte occidentale donnant sur la ville? cela semble improbable, parce que les lépreux et les infirmes se tiennent, de nos jours encore, aux portes extérieures des villes de l'Orient pour implorer la pitié des passants. M. de Saulcy se demande à quelle époque chrétienne la porte dorée aurait pu être construite. Depuis Constantin, l'emplacement du temple fut le réceptacle des immondices de la cité, par respect pour la prophétie du Christ sur le temple. Omar nettoya avec son manteau la place nécessaire pour faire sa prière sur la roche sacrée. M. de Saulcy cite : 1° le témoignage d'Eusèbe, qui, en 320, mentionne formellement des restes du temple d'Hérode encore debout; 2° celui de saint Jérôme, qui parle des angles du temple antique, existant encore à l'époque où il écrit, c'est-à-dire en 400; 3° celui du pèlerin de Bordeaux, qui, en 333, parle des salles souterraines qui sont sous les grands murs du temple, et spécialement sous l'angle en question.

Quant aux constructions intérieures, M. de Saulcy ne les a pas vues, mais il se rendra à Jérusalem au mois de septembre pour les

de Théodose. Celui des *considérables* s'était introduit comme intermédiaire entre les *illustres* et les *clarissimes*.

« Le commencement du quatrième siècle vit éclore une autre forme de noblesse qui remontait par ses éléments primitifs aux anciens temps de la cité romaine, qui existait en germe, mais sans avoir pris encore une forme caractérisée et précise, sous les premiers empereurs, et qui ne reçut sa constitution définitive que du règne de Constantin et de ses successeurs : je veux parler des comtes, *comites*.

« Déjà les citoyens éminents de la république avaient eu, outre leurs clients ordinaires, sous le nom d'amis, une autre espèce de clientèle plus libre, plus volontaire et beaucoup plus étendue. Un vieil historien raconte que les Gracques ne sortaient point de leur maison sans un cortége de trois à quatre mille personnes. Il y avait, au dire de Sénèque, divers degrés de réception, diverses classes d'amis : ceux qui n'entraient point, et se tenaient à la porte, prêts à faire cortége ; ceux qu'on admettait dans le vestibule et dans l'atrium ; enfin les intimes, et, comme le disait un noble personnage, ceux de tous les jours et de toutes les heures.

« La coutume se continua sous l'empire, surtout chez les empereurs, mais dans de moins vastes proportions et dans des rapports plus fixes et plus déterminés de commerce domestique et de commensalité. Pour ne citer que quelques exemples entre beaucoup d'autres, Hadrien et Alexandre Sévère se faisaient des conseillers intimes de quelques jurisconsultes, de quelques sénateurs, et même de certains chevaliers, auxquels ils donnaient le titre quasi officiel d'amis ; ils choisissaient souvent parmi eux des magistrats, et le titre d'ami restait joint au nom de la magistrature.

« Un autre usage de la république : lorsqu'un préteur ou un proconsul était envoyé dans une province, outre les officiers de son prétoire, greffier, héraut, licteurs, etc., il emmenait avec lui des amis qui l'assistaient comme conseillers, quelquefois comme délégués ; qui tout au moins vivaient aux dépens des provinciaux, voyageaient à leurs dépens, s'enrichissaient de leurs biens et commandaient chez eux par la volonté souveraine et absolue du magistrat qui faisait la loi au nom du peuple romain. Ces amis étaient dits les compagnons, *comites*, du préteur. Les empereurs eurent de même leur *compagnie*, *comitatus*, dans leurs voyages et dans leurs expéditions guerrières. C'était en quelque sorte un état que d'être ami ou compagnon de César ou des princes de sa famille, souvent les deux titres réunis. Suétone fait remarquer que Tibère, par avarice, ne donnait à ses compagnons que des indemnités de route, et point de traitement.

« Lorsque le cérémonial de la cour voulut qu'on adorât le prince comme un dieu, c'eût été presque un sacrilége que d'oser se dire ami des Augustes ; c'était beaucoup que d'être élevé à l'honneur de leur compagnie. Le titre d'ami disparut ; celui de *comes*, comte, devint une dignité. Cette transformation s'opéra sous Constantin, qui créa des comtes de premier, de second, de troisième ordre. Tout ministère, tout office émanant directement du prince et ressortissant plus ou moins immédiatement à lui portait le dignitaire dans la sphère du comitat sacré, comte, non pas de l'empire, mais de l'empereur, et ce titre se joignait à un nom d'emploi ou remplaçait les anciens noms de préfet et de légat : comte des largesses sacrées, comte du domaine privé, comte des corps ou divisions militaires.

« Les comtes du consistoire impérial, *sacrum consistorium*, tenaient le rang le plus élevé dans la seconde classe de la noblesse après les *illustres*, au-dessus des *clarissimes*. Le consistoire impérial était à la fois le conseil des ministres et le conseil d'Etat réunis : d'une part, les grands officiers

de la couronne, préfet du prétoire, maîtres généraux des milices, grand maître des offices palatins, secrétaire d'Etat, etc.; de l'autre, les comtes sans fonctions actives, mais cependant en service ordinaire et pour ainsi dire en disponibilité perpétuelle, et pouvant être appelés aux délibérations souveraines. Aussi le secrétaire du roi Théodoric fait-il remarquer dans la formule de nomination à celui à qui elle est adressée que « Sa Spectabilité » a l'honneur d'entrer dans l'assemblée des *illustres* (le conseil des ministres) et qu'il n'y a pas de dignité qui puisse être placée entre eux et lui.

« En y réfléchissant, — la réflexion pourra sembler tardive, mais elle est toujours opportune, puisqu'elle est vraie et nécessaire, — je m'aperçois que le mot de noblesse dont je me suis servi si souvent dans ce Mémoire peut entraîner une erreur. La noblesse n'existait pas dans le Bas-Empire, telle du moins que l'histoire de notre pays, et, en général, l'histoire des temps modernes nous en ont inculqué l'idée, à savoir : des familles dans lesquelles se transmettent, avec le nom et le patrimoine, des distinctions, des priviléges, et en même temps des devoirs onéreux et honorables, par droit de naissance, sous la condition du droit d'aînesse; subsistant par elles-mêmes, indépendamment de la volonté du souverain; formant, soit comme conseil ou partie du gouvernement, soit par l'association ou la simple communauté des intérêts, une puissance politique. Cela se voit encore en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres royaumes. Cela ne se voit plus chez les peuples qui ont établi pour bases de leur contrat social l'égalité des citoyens devant la loi et le partage égal des héritages. Là on prendra encore des titres nobiliaires; il pourra même s'être conservé des familles illustres dans lesquelles on garde toujours la maxime : « *Noblesse oblige;* » il n'y aura point de noblesse. La démocratie, qui lui est antipathique et avec laquelle elle demeure incompatible, règne souverainement, quelque forme qu'elle revête, ochlocratie ou monarchie. Si c'est la multitude qui domine, elle se ruine bientôt elle-même et, comme dit Montaigne, s'abat par l'extravagance de sa force. Si de son débris s'élève un pouvoir absolu et despotique, la réaction de l'opinion publique, l'influence réciproque des diverses nations qui se pénètrent les unes les autres par les idées, la solidarité de la fortune publique avec les fortunes privées et avec les finances étrangères, modèrent ce pouvoir ou le détruisent.

« Il n'en était pas, il n'en pouvait pas être ainsi dans l'empire romain en décadence. Tombés de la liberté, pour laquelle et par laquelle vivait le citoyen, sous le joug des Césars, qui devinrent désormais l'unique et universelle puissance, les Romains furent les sujets les plus soumis, les plus abandonnés: *In servitutem ruebant.* Etrangers au sentiment du point d'honneur des modernes, ils n'eurent pas même la pudeur de la servitude. Point de contrôle de l'opinion publique; tout se taisait devant le maître. L'empire embrassant tout le monde civilisé, point de civilisation étrangère dont l'exemple et le contact fussent à redouter, dont il fallût ménager les jugements. Les Césars ne voyaient au dehors que des barbares qui les châtiaient quelquefois et ne les corrigeaient pas.

« Le despotisme, en ce temps, avait atteint le dernier degré où des peuples civilisés puissent descendre, la volonté du maître faisant la loi en tout et mesurant le droit de chacun à son bon plaisir, le sort et la vie de tous suspendus en la main d'un seul. Comment la noblesse, à vrai dire, aurait-elle pu exister en un tel état d'instabilité et de misères? On rangeait les emplois du gouvernement et de l'administration dans des classes, sous des titres indiquant les degrés de promotion, selon qu'on approchait de la maison ou de la personne du prince, quelque chose comme la hiérarchie des

conditions sociales en Russie. Une faveur portait le plus obscur mortel au sommet des grandeurs; une disgrâce précipitait le plus superbe dans le néant. Les historiens offrent une foule d'exemples de ces vicissitudes soudaines : des esclaves, des eunuques régnant sous le nom du maître; des préfets du prétoire livrés à la torture et au supplice; des colons barbares, des hommes de la lie du peuple parvenant aux dignités et au pouvoir par l'intrigue et par la délation, et persécutant tout ce qui avait un nom et une position honorable. Au-dessous du monde officiel, trop fière de son opulence et de ses immunités, la bourgeoisie et le peuple des cités et des campagnes, *curiales*, *plebs urbana*, *plebs rustica*, supportaient toutes les charges de l'Etat; c'était la plus énorme inégalité des conditions sociales dans l'égalité universelle de sujétion et d'existence précaire : des privilèges iniques pour les heureux, des obligations accablantes pour le reste; nulle garantie pour personne. L'humanité, sous la pression de l'empire, était comme une poussière sans cohésion, sans consistance, qu'un vent impétueux peut soulever un moment par masses compactes, en tourbillons destructeurs, et qui, l'orage cessant, retombe inerte et immobile et n'est plus remuée que sous les pieds des chevaux et des hommes qui la foulent ou par une main qui s'amuse à en ramasser quelques grains pour les jeter au vent.

« Vainement le faste du protocole impérial prétendait voiler ces misères de son faux clinquant et d'une apparence d'ordre majestueux. Le cérémonial des réceptions, non-seulement à la cour, mais chez les moindres puissances, était une affaire importante. On chargeait les dignitaires et les courtisans de costumes somptueux, de magnifiques insignes. On ne les abordait pas sans les appeler « Votre Grandeur, Votre Sublimité, » et d'autres noms splendides, qui éblouissaient le vulgaire, et auxquels les barbares se laissaient prendre quelquefois. Il semble que plus les hommes s'avilissaient, plus on s'efforçait d'exagérer l'orgueil de leur langage et la pompe de leurs représentations.

« Et le peuple?... qu'on n'oubliait pas pour son malheur, et que nous ne devons pas oublier dans cette dernière revue. Pour qu'il y ait une noblesse, il faut qu'il y ait un peuple dessous. Nous savons en quel mépris le tenaient les gouvernants et les légistes. Il ne cessa plus de déchoir dans ce profond abaissement qu'il n'eût perdu jusqu'au nom et à la fiction de son état civil. L'épuisement des petits patrimoines ruraux et, par suite, le dénûment et la faim poussaient les pauvres paysans dans la servitude, comme en un refuge désespéré; ils entraient libres dans les domaines des grands, et y devenaient serfs de leurs hôtes, tellement incorporés à la propriété que, si leurs fils ou leurs filles contractaient mariage avec les serfs d'un autre domaine ou avec les membres d'un collége d'ouvriers appartenant à l'Etat, on les restituait aux maîtres qu'ils avaient quittés et l'on partageait entre qui de droit les enfants nés de ces unions, malgré la loi chrétienne, qui les avait bénies. Les barbares trouvèrent ainsi les campagnes habitées par des colons attachés à la glèbe.

« Résumons en quelques mots les trois parties de cette exposition historique.

« La noblesse romaine, qui avait commencé par le despotisme d'une caste militaire et sacerdotale, ayant été contrainte, après une lutte acharnée et une longue résistance, à ouvrir ses rangs au peuple, s'était agrandie et fortifiée par cette heureuse défaite. Dans ce temps, à la constance et à la fierté des traditions politiques se joignit chez elle une continuelle recrudescence de jeunesse et de vigueur. Ce fut son âge héroïque, l'ère des hautes vertus, des triomphes du patriotisme et de la sagesse. Mais l'élé-

de la couronne, préfet du prétoire, maîtres généraux des milices, grand maître des offices palatins, secrétaire d'Etat, etc.; de l'autre, les comtes sans fonctions actives, mais cependant en service ordinaire et pour ainsi dire en disponibilité perpétuelle, et pouvant être appelés aux délibérations souveraines. Aussi le secrétaire du roi Théodoric fait-il remarquer dans la formule de nomination à celui à qui elle est adressée que « Sa Spectabilité » a l'honneur d'entrer dans l'assemblée des *illustres* (le conseil des ministres) et qu'il n'y a pas de dignité qui puisse être placée entre eux et lui.

« En y réfléchissant, — la réflexion pourra sembler tardive, mais elle est toujours opportune, puisqu'elle est vraie et nécessaire, — je m'aperçois que le mot de noblesse dont je me suis servi si souvent dans ce Mémoire peut entraîner une erreur. La noblesse n'existait pas dans le Bas-Empire, telle du moins que l'histoire de notre pays, et, en général, l'histoire des temps modernes nous en ont inculqué l'idée, à savoir : des familles dans lesquelles se transmettent, avec le nom et le patrimoine, des distinctions, des priviléges, et en même temps des devoirs onéreux et honorables, par droit de naissance, sous la condition du droit d'aînesse; subsistant par elles-mêmes, indépendamment de la volonté du souverain; formant, soit comme conseil ou partie du gouvernement, soit par l'association ou la simple communauté des intérêts, une puissance politique. Cela se voit encore en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres royaumes. Cela ne se voit plus chez les peuples qui ont établi pour bases de leur contrat social l'égalité des citoyens devant la loi et le partage égal des héritages. Là on prendra encore des titres nobiliaires; il pourra même s'être conservé des familles illustres dans lesquelles on garde toujours la maxime : « *Noblesse oblige;* » il n'y aura point de noblesse. La démocratie, qui lui est antipathique et avec laquelle elle demeure incompatible, règne souverainement, quelque forme qu'elle revête, ochlocratie ou monarchie. Si c'est la multitude qui domine, elle se ruine bientôt elle-même et, comme dit Montaigne, s'abat par l'extravagance de sa force. Si de son débris s'élève un pouvoir absolu et despotique, la réaction de l'opinion publique, l'influence réciproque des diverses nations qui se pénètrent les unes les autres par les idées, la solidarité de la fortune publique avec les fortunes privées et avec les finances étrangères, modèrent ce pouvoir ou le détruisent.

« Il n'en était pas, il n'en pouvait pas être ainsi dans l'empire romain en décadence. Tombés de la liberté, pour laquelle et par laquelle vivait le citoyen, sous le joug des Césars, qui devinrent désormais l'unique et universelle puissance, les Romains furent les sujets les plus soumis, les plus abandonnés : *In servitutem ruebant*. Etrangers au sentiment du point d'honneur des modernes, ils n'eurent pas même la pudeur de la servitude. Point de contrôle de l'opinion publique; tout se taisait devant le maître. L'empire embrassant tout le monde civilisé, point de civilisation étrangère dont l'exemple et le contact fussent à redouter, dont il fallût ménager les jugements. Les Césars ne voyaient au dehors que des barbares qui les châtiaient quelquefois et ne les corrigeaient pas.

« Le despotisme, en ce temps, avait atteint le dernier degré où des peuples civilisés puissent descendre, la volonté du maître faisant la loi en tout et mesurant le droit de chacun à son bon plaisir, le sort et la vie de tous suspendus en la main d'un seul. Comment la noblesse, à vrai dire, aurait-elle pu exister en un tel état d'instabilité et de misères? On rangeait les emplois du gouvernement et de l'administration dans des classes, sous des titres indiquant les degrés de promotion, selon qu'on approchait de la maison ou de la personne du prince, quelque chose comme la hiérarchie des

conditions sociales en Russie. Une faveur portait le plus obscur mortel au sommet des grandeurs; une disgrâce précipitait le plus superbe dans le néant. Les historiens offrent une foule d'exemples de ces vicissitudes soudaines : des esclaves, des eunuques régnant sous le nom du maître; des préfets du prétoire livrés à la torture et au supplice; des colons barbares, des hommes de la lie du peuple parvenant aux dignités et au pouvoir par l'intrigue et par la délation, et persécutant tout ce qui avait un nom et une position honorable. Au-dessous du monde officiel, trop fière de son opulence et de ses immunités, la bourgeoisie et le peuple des cités et des campagnes, *curiales*, *plebs urbana*, *plebs rustica*, supportaient toutes les charges de l'Etat; c'était la plus énorme inégalité des conditions sociales dans l'égalité universelle de sujétion et d'existence précaire : des priviléges iniques pour les heureux, des obligations accablantes pour le reste; nulle garantie pour personne. L'humanité, sous la pression de l'empire, était comme une poussière sans cohésion, sans consistance, qu'un vent impétueux peut soulever un moment par masses compactes, en tourbillons destructeurs, et qui, l'orage cessant, retombe inerte et immobile et n'est plus remuée que sous les pieds des chevaux et des hommes qui la foulent ou par une main qui s'amuse à en ramasser quelques grains pour les jeter au vent.

« Vainement le faste du protocole impérial prétendait voiler ces misères de son faux clinquant et d'une apparence d'ordre majestueux. Le cérémonial des réceptions, non-seulement à la cour, mais chez les moindres puissances, était une affaire importante. On chargeait les dignitaires et les courtisans de costumes somptueux, de magnifiques insignes. On ne les abordait pas sans les appeler « Votre Grandeur, Votre Sublimité, » et d'autres noms splendides, qui éblouissaient le vulgaire, et auxquels les barbares se laissaient prendre quelquefois. Il semble que plus les hommes s'avilissaient, plus on s'efforçait d'exagérer l'orgueil de leur langage et la pompe de leurs représentations.

« Et le peuple?... qu'on n'oubliait pas pour son malheur, et que nous ne devons pas oublier dans cette dernière revue. Pour qu'il y ait une noblesse, il faut qu'il y ait un peuple dessous. Nous savons en quel mépris le tenaient les gouvernants et les légistes. Il ne cessa plus de déchoir dans ce profond abaissement qu'il n'eût perdu jusqu'au nom et à la fiction de son état civil. L'épuisement des petits patrimoines ruraux et, par suite, le dénûment et la faim poussaient les pauvres paysans dans la servitude, comme en un refuge désespéré; ils entraient libres dans les domaines des grands, et y devenaient serfs de leurs hôtes, tellement incorporés à la propriété que, si leurs fils ou leurs filles contractaient mariage avec les serfs d'un autre domaine ou avec les membres d'un collége d'ouvriers appartenant à l'Etat, on les restituait aux maîtres qu'ils avaient quittés et l'on partageait entre qui de droit les enfants nés de ces unions, malgré la loi chrétienne, qui les avait bénies. Les barbares trouvèrent ainsi les campagnes habitées par des colons attachés à la glèbe.

« Résumons en quelques mots les trois parties de cette exposition historique.

« La noblesse romaine, qui avait commencé par le despotisme d'une caste militaire et sacerdotale, ayant été contrainte, après une lutte acharnée et une longue résistance, à ouvrir ses rangs au peuple, s'était agrandie et fortifiée par cette heureuse défaite. Dans ce temps, à la constance et à la fierté des traditions politiques se joignit chez elle une continuelle recrudescence de jeunesse et de vigueur. Ce fut son âge héroïque, l'ère des hautes vertus, des triomphes du patriotisme et de la sagesse. Mais l'élé-

ment populaire, après avoir conquis sa place, ne sut pas se contenir, et voulut trop se prévaloir. En même temps, les richesses des nations vaincues corrompirent les vainqueurs; aux disputes des deux ordres succédèrent les querelles des ambitions particulières. La république avait fait des citoyens trop grands et trop puissants pour n'être pas tentés de se mettre au-dessus des lois et de régner en maîtres. Les guerres civiles éclatèrent, et aboutirent à l'asservissement général. La noblesse, décimée, mutilée, vécut encore dans quelques-uns de ses membres par leurs souvenirs et leurs regrets. Les Césars essayèrent même de la relever et de la reformer, comme une pièce utile et une décoration de leur gouvernement; mais, après l'âge des Antonins, elle suivit la décadence de toutes choses, jusqu'à ce qu'elle finit par s'évanouir dans le fantôme du sénat de Rome et sous les titres du Bas-Empire. »

M. Renan donne lecture, pour M. Munk, rapporteur de la commission, des instructions destinées à M. V. Guérin, chargé par M. le Ministre d'Etat d'une mission en Palestine.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants:

*Visidorix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César*, par M. Marigues de Champ-Repus; Paris 1862, brochure in-8°.

*Bullettino di archeologia christiana* del Cav. G.-B. de Rossi; Anno primo, n° 1, Roma, 1863 in-4°, renfermant l'explication d'une crypte découverte dans le cimetière de Saint-Pretextat. Cette découverte elle-même inaugure dignement cette publication périodique, entreprise par le savant correspondant, dans l'intérêt d'une branche de l'archéologie qui lui doit tant déjà.

*Œuvres de Georges Chastellain*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. I, chronique 1419-1422; Bruxelles, 1863, 1 vol. in-8°.

*Quinti Horatii Flacci opera*, avec texte, arguments, et commentaires en vers hexamètres latins des cinq livres des odes, par M. J. Cayron; Lyon, 1863, in-12.

M. le Clerc fait remarquer que c'est une singulière idée qu'a eue l'auteur de mettre ses propres vers latins si près de ceux d'Horace, et pour les commenter!

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1862, nos 2, 3 et 4. Amiens, 1862, in-8°.

### RAPPORT

### de M. Reinaud *sur des dessins d'inscriptions arabes rapportés du Khorassan, par M. Henri de Blocquevile.*

M. Henri de Blocquevile a parcouru pendant quelques années le Khorassan, contrée où ne pénétrèrent pas les voyageurs européens

des dix-septième et dix-huitième siècles et qui n'a commencé à être explorée que dans la première moitié de celui-ci. Il est probable que notre compatriote a recueilli bien des observations intéressantes, mais il ne doit être question ici que de quelques dessins d'inscriptions arabes. Elles paraissent toutes remonter aux dixième et onzième siècles de notre ère.

Le n° 4 porte la date 491 de l'hégire, 1098 de Jésus-Christ. La Perse se trouvait alors sous l'autorité des princes Seldjoucides. C'était l'époque de la première croisade.

Le n° 1 porte peut-être le nom d'un personnage appelé Al-Hassan, fils de Mohammed ; mais telle est l'incertitude des inscriptions arabes où les voyelles ne sont pas marquées et où les consonnes sont dépourvues de leurs points diacritiques, que là où il n'y a pas un sens suivi l'on n'est sûr de rien.

On ne peut répondre que du sens de certains passages empruntés au Coran et qu'il est facile de rétablir à l'aide du livre même.

Le n° 3 offre ces mots : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! louange à Dieu qui a éloigné de nous la tristesse : en vérité, notre Seigneur est indulgent et digne de reconnaissance. » (Coran, surate XXXV verset 31.)

Les n°s 5 et 6 présentent l'un et l'autre quelques versets de la surate III, versets 14 et suivants.

Le n° 5 commence ainsi : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! ceux qui disent : ô Notre Seigneur, nous avons cru, pardonne-nous nos péchés et préserve-nous de la peine du feu, etc. »

Quant au n° 6, en voici le commencement : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Dieu est lui-même témoin de ce qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui, etc. »

M. Reinaud conclut en disant que M. de Blocquevile devrait faire jouir le public le plus tôt possible des résultats principaux de ses explorations.

## RAPPORT

## de MM. Reinaud et Caussin de Perceval sur le *Dictionnaire arabe-français* du R. P. Cuche.

On sait que depuis quelques années la ville de Beyrouth est devenue une place de commerce considérable et qu'elle sert d'intermé-

diaire entre la Syrie d'une part, l'Egypte, la Grèce, l'Italie, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, de l'autre. Au mouvement commercial se joint aujourd'hui le mouvement littéraire et religieux. Comment le contact de tant de personnes venues de si loin et de tant de pays différents n'aurait-il pas répandu quelques reflets sur les populations indigènes des progrès des sciences et des lettres savantes en Occident? Comment, dans le commerce journalier de gens appartenant à des croyances différentes, sur le théâtre même des récits des livres juifs ou chrétiens, n'aurait-il pas surgi quelques discussions religieuses?

Autrefois il n'existait en Syrie que l'imprimerie des chrétiens du mont Liban. Maintenant les chrétiens syriens du rite grec possèdent à Beyrouth un beau corps de caractères arabes, et ils publient, outre une gazette arabe hebdomadaire, les livres qui peuvent intéresser leur communion en particulier ou le pays en général. Il en est de même de l'établissement des missionnaires américains. Enfin le présent dictionnaire fait partie d'une série de publications faites par la maison des missionnaires jésuites. L'*Imitation de Jésus-Christ* en arabe a déjà vu le jour par les soins de ces mêmes pères.

Il existe déjà le dictionnaire arabe-français de M. Kazimirski, 2 vol. grand in-8°. Mais le plan n'en est pas le même. Il a un caractère surtout scientifique et atteint de plus grandes proportions. Celui du P. Cuche, plus sommaire est aussi plus usuel. Il dit dans sa préface : « J'ai cru rendre service en renfermant dans un livre le langage qui est du domaine des hommes cultivés parmi les Arabes surtout dans les limites du bassin de la Méditerranée. Le but que je me suis proposé m'obligeait à ne négliger aucun des rapports de société. De là est résulté que j'ai dû adopter des expressions qui ne se trouvent pas dans d'autres ouvrages de lexicographie, mais dont l'emploi est consacré par les exigences du culte religieux, des institutions politiques, des transactions commerciales. J'ai porté plus spécialement mon attention sur le dialecte de la Syrie. »

On voit à quel point de vue l'auteur s'est placé. Il était préparé à cette tâche, et sa publication est vraiment utile. L'expérience montre que les dictionnaires composés par les Arabes eux-mêmes, tels

que le *Camous* et le *Schah*, sont loin de renfermer toutes les expressions de la langue et que certains termes employés par les auteurs ne peuvent s'expliquer que par les locutions encore usitées aujourd'hui. Sous ce rapport, le dictionnaire du P. Cuche pourra être consulté avec fruit.

Ainsi la série des publications que la maison des jésuites de Beyrouth a faites et fera mérite d'être encouragée. Malheureusement les caractères arabes dont elle a jusqu'ici fait usage sont usés et trahissent l'infériorité de la typographie française en Orient sur celle des indigènes du rite grec et des missionnaires américains.

M. Vallet de Viriville, autorisé par le bureau, commence la lecture d'un examen critique de l'ouvrage intitulé : *Mystère du siége d'Orléans* publié pour la première fois, d'après un manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM. F. Guessard et L. de Certain.

---

## MOIS DE MARS.

### Séance du 6.

M. l'administrateur général directeur de la Bibliothèque impériale écrit le 5 mars que les travaux d'installation provisoire des collections de M. le duc de Luynes étant terminés, les membres de l'Académie seront admis du 6 au 20 mars, les mardis et vendredis, de 10 à 4 heures à visiter ces collections.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

De nombreuses observations sont adressées à l'auteur. Il en sera tenu compte dans l'analyse de la discussion qui suivra celle du Mémoire.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney : *Notice sur la lexicographie hébraï-*

*que, avec des remarques sur quelques grammairiens postérieurs à Ibn-Dyanâh*, par M. Adolphe Neubauer; Paris, Impr. impér., 1863, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités : *Notice sur les manufactures et tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, par Cyprien Pérathon. Limoges 1862, in-8°.

A titre d'hommage :

*Priscæ latinitatis epigraphicæ supplementum I et II*, édidit Fridericus Ritschelius. Romæ, 1862-63, 2 f., gravures in-4°. Les remercîments de la Compagnie seront offerts à son illustre correspondant pour ces premiers suppléments, qui ne seront pas les seuls de son savant recueil de monuments de l'ancienne épigraphie latine.

*Bullettino di archeologia cristiana* del cav. G.-B. de Rossi, n° 2, février 1863 : Del sepolcro di S. Cirillo nella basilica di S. Clemente, e notizie, in-4°.

*Delle sillogi epigrafiche dello Smezio e del Panvinio.* Discorso letto nell' adunanza solenne dell' instituto archeologico al giorno xxv aprile MDCCCLXII, par le même, br., in-8°, 1862.

*L'année géographique. Revue annuelle des voyages de terre et de mer ainsi que des explorations, missions, relations et publications diverses relatives aux sciences géographiques et ethnographiques*, par M. Vivien de Saint-Martin, première année; Paris, 1863, 1 vol. in-12.

Deux thèses de M. Chaignet, professeur au prytanée impérial militaire, soutenues avec distinction devant la Faculté des lettres de Paris en 1862 : 1° *De iambico versu, utrum in Græcarum tragædiarum diverbiis, iambicus versus cum modulatione et ad tibias cantatus sit, an nuda dissertatione sine tibiarum concentu sit pronuntiatus*, etc. Lutetiæ Parisiorum, 1862, in-8°. — 2° *De la psychologie de Platon*; Paris, 1862, in-8°.

*Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen pendant l'année* 1861-1862; Rouen, 1862, 1 vol.

*Revue archéologique*, mars 1863, in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Gaultier de Claubry sur des inscriptions de Néo-Césarée accompagnée d'une planche lithographique. Ce sont les prémices de la relation du voyage du nouvel évêque de cette ville, se rendant à Tokat, sa résidence actuelle. Cette relation doit être prochainement publiée.

M. Vallet de Viriville termine la lecture de son Mémoire intitulé :

*Le mystère du siége d'Orléans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM. F. Guessard et E. de Certain (Collection des documents inédits, in-4°); Paris, Impr. impér.* 1862.

ANALYSE.

Dans ce premier article de compte rendu bibliographique, M. Vallet de Viriville s'attache à lever le voile de l'anonyme qui couvre encore le nom de l'écrivain auquel on doit le *Mystère du siége d'Orléans*. Le procédé employé pour atteindre le but est celui-ci. Le Mystère du siége d'Orléans, comme tous les ouvrages dramatiques du quinzième siècle, est la paraphrase ou l'amplification dialoguée et figurée d'un récit, d'un texte qui servait toujours de base à ces compositions. Or, si l'on compare le Mystère d'Orléans, sous ce rapport, aux diverses chroniques ou documents historiques du quinzième siècle qui nous sont restés, un seul de ces documents présente avec le Mystère une analogie décisive. Ce document, publié dans la collection des *Procès de la Pucelle*, a pour titre *Chronique abrégée de l'établissemevt de la fête du* 8 *mai*. Le *Mystère* et la *Chronique de l'établissement* commencent aux mêmes faits et au même point chronologique. Ils suivent tous deux la même marche. Le même cadre ou la même idée morale préside au dessin des deux ouvrages. Des traits spéciaux sont exclusivement communs à l'un et à l'autre, c'est-à-dire se trouvent chez les deux et non ailleurs. La Chronique et le Mystère enfin se terminent aux mêmes faits et à la même date. En un mot, le Mystère est visiblement l'amplification figurée et dialoguée de la Chronique abrégée.

Quant à l'*auteur* de la Chronique abrégée, son nom ne paraît pas expressément à ce titre, soit au commencement, soit à la fin de l'ouvrage, et cet ouvrage est demeuré lui-même jusqu'ici au rang des anonymes. Cependant la Chronique mentionne quelque part un certain Jean de Mâcon, docteur en théologie, rencontré par la Pucelle à Sainte-Croix d'Orléans, lorsque l'héroïne arriva dans cette ville. Elle le mentionne en des termes tels que déjà le savant éditeur des *Procès*, M. J. Quicherat, avait émis le doute ou le soupçon que Jean

de Mâcon pourrait bien être l'auteur de cette Chronique abrégée. M. Vallet de Viriville reprend pour son compte cette conjecture. Des essais déjà multipliés de restitutions qu'il a faites pour d'autres auteurs, avec l'approbationde la critique, tendent à démontrer que le procédé employé par Jean de Mâcon pour se *voiler* et se *révéler* à la fois comme auteur était érigé en système par les écrivains du quinzième siècle. M. Vallet a provoqué sur la personne de ce Jean de Mâcon des recherches récentes, faites par M. F. Maupré, archiviste du département du Loiret, dans le dépôt qui lui est confié. Quelques notions nouvelles ont été le résultat de ces recherches; elles indiquent en la personne de Jean de Mâcon un chanoine et sous-chantre de Sainte-Croix. De ces données M. Vallet de Viriville induit et propose les conclusions suivantes : 1° que Jean de Mâcon est l'auteur de la Chronique abrégée ; 2° que cette Chronique a servi de canevas au Mystère d'Orléans ; 3° que peut-être l'auteur de ce mystère n'est autre que Jean de Mâcon lui-même. Tel est le principal objet de ce premier fragment de notice.

Viennent ensuite quelques développements sur le fait contesté ou contestable de la représentation. Ici l'auteur de la notice se range complétement à l'avis des éditeurs, MM. Guessard et de Certain. En s'appuyant sur les mêmes arguments et sur diverses considérations qui lui sont propres, il adopte et corrobore cette opinion, que le Mystère d'Orléans a été représenté en grande pompe et en grand appareil dans cette ville le 8 mai 1439, avec le concours et probablement en présence du trop fameux Gilles de Retz, qui avait été l'un des compagnons d'armes de la Pucelle.

### Séance du 13.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

La discussion continue relativement à ce Mémoire.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Boyer, conseiller à la cour de Colmar, au sujet d'une collection de monnaies et médailles mérovingiennes et du moyen âge. Cette collection a été

formée par M. le baron de Berstett (de Freybourg), elle est entrée en France par l'acquisition de M. Dorlau, avocat à Schelestadt. Enfin elle a été transportée à Paris par son héritière, à laquelle M. Boyer a donné le conseil de la présenter au cabinet des médailles. Lui-même a cru devoir appeler l'attention de l'Académie sur cette collection et lui en adresser le catalogue.

M. de Longpérier, qui a parcouru ce catalogue, rend témoignage de l'importance de la collection en général, et particulièrement d'un certain nombre de pièces, entre lesquelles se distinguent plusieurs *triens* mérovingiens.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Laboulaye : *la Liberté antique et la liberté moderne*, Paris, 1863, in-8°. (Extr. de la *Revue nationale*.)

De la part du secrétaire d'Etat (pour l'Inde) de S. M. la reine de la Grande-Bretagne, le volume IV *des Rig-Veda-Sanhita, the sacred hymns of the Brahmans, together vith the commentary of Sayana atcharya*, édité par M. Max Müller ; Londres, 1862, in-4°. Ce volume est précédé d'une *Préface* de LXXXVIII pages, où sont discutées les questions de critique récemment soulevées en France et à l'étranger sur l'époque et l'authenticité des écritures sacrées des brahmanes, particulièrement sur celle de savoir si la date des hymnes védiques peut être déterminée par des preuves astronomiques.

*Le premier livre des chroniques de Jehan Froissart, texte inédit publié d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. Ier, Bruxelles, 1863, in-8° ; offert par l'auteur au nom de l'Académie de Belgique, chargée de la publication des anciens monuments littéraires.

*Bulletin de la Société du Var*, 28e et 29e année, 1860-1861 ; Toulon, 1861.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 37, janvier 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, mars 1863.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Alfred de Terrebasse, de l'opuscule intitulé : *Trois Inscriptions viennoises traduites et annotées* ; Vienne 1863, in-8°.

M. Luce commence en communication la lecture d'une *Etude sur un double mode de formation des mots français dérivés du latin*.

### Séance du 20.

M. de SAULCY a la parole pour une communication sur le sujet suivant :

### *Lieu du passage d'Hannibal dans les Pyrénées.*

ANALYSE.

Le savant membre s'est livré récemment à une exploration dans les Pyrénées orientales pour retrouver la route antique qui a dû servir de passage à Hannibal lors de la deuxième guerre punique, et qui, au septième siècle, est encore désignée par l'historien du roi Wamba (Julien de Tolède) sous le nom de *via publica per oram maritimam*. Cette route a été recherchée par lui et par M. le général Creuly, et il pense qu'elle est aujourd'hui bien déterminée. De *Salses* (SALSULÆ), elle se dirige sur *Castel-Rosello* (RUSCINO), *Theza*, où il y a deux inscriptions romaines, *Elne* (CASTRUM HELENÆ, l'antique ILLIBERIS), et *Argelès-sur-Mer*. Jusque-là elle se nomme encore *Carrera de Carlos magno* ; à partir *d'Argelès* (entre le village moderne et la mer), elle ne s'appelle plus que la *Carrera* jusqu'à *Collioure* (COCOLIBERIS). En sortant de Collioure, elle contourne le flanc du pâté de montagnes surmonté par le *Fort-Saint-Elne*, prend, près de *Port-Vendres*, le nom de *Chemin de la croix blanche*, longe le fond du bassin militaire du port de *Port-Vendres*, s'enterre dans un espace d'une centaine de mètres sous le tertre formé des déblais de ce bassin, et reparaît immédiatement en se dirigeant vers le *col de Perdiguet*. De là elle gagne le village de *Cosperons*, le *Pugg-del-Mas* (l'ancien *Banguls*) et le *col de Banguls*, où elle entre en Espagne par les villages de *Mas-Frech* et *Espolla*, pour gagner de là, par une bifurcation, *Llauza*, *Rosas et Castellon de Ampurias.*

M. MILLER annonce à l'Académie qu'il doit partir dans peu de temps pour remplir en Orient une mission scientifique que lui a confiée S. M. l'EMPEREUR, à l'effet de rechercher dans les monastères les manuscrits et documents divers qui peuvent s'y trouver encore. Il prie ses confrères de lui donner à ce sujet indications et

conseils, et il se met à leur disposition pour toutes les informations dont ils voudraient bien le charger, soit sur sa route, par l'Italie et l'Allemagne, soit en Orient. Il a pris d'ailleurs toutes ses mesures pour que les travaux dont il est chargé par l'Académie, et notamment le *Recueil des historiens grecs des croisades* (dont la deuxième partie, confiée à ses soins, est sous presse) ne souffrent pas de son absence.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Diverses observations sont adressées au savant membre par plusieurs de ses confrères.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours des antiquités :

*Analyse du songe du Vergier, suivie d'une dissertation sur l'auteur de cet ouvrage célèbre, avec conclusion en faveur de Charles de Louviers*, par Léopold Marcel (Extrait de la *Revue critique de législation*, t. XXI-XXII, 1 vol. in-8°, Paris.)

2° Offerts à l'Académie :

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni, correspondant de la Compagnie, *Dichiarazione di un basso rilievo mitriaco della reale galleria palatina di Modena*, br. de 4 p., gr. in-4°, et 1 planche.

Au nom de M. Michel Bréal, lauréat de l'Académie :

Les deux thèses qu'il a soutenues devant la Faculté des lettres de Paris : 1° *De Persicis nominibus apud scriptores græcos*, 1863, in-8° ; *Hercule et Cacus, étude de mythologie comparée*, Paris, 1863, in-8°. « Ces deux dissertations, et particulièrement la seconde, sont dignes, dit M. le Secrétaire perpétuel, de l'opinion que le Mémoire couronné de M. Bréal sur les croyances primitives de l'Inde et de l'Iran a donnée de lui à la Compagnie. »

La *langue basque et les idiomes de l'Oural*, par H. de Charencey, 1er fascicule : structure grammaticale et déclinaisons.

Une série de onze opuscules de M. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai. Ces *onze brochures* roulent sur des questions toutes locales, histoire, archéologie numismatique *concernant la ville de Cambrai.*

*Revue historique du droit français*, janvier, février, 1863.

*Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte*, n° 25, février 1863.

M. Luce termine la lecture en communication intitulée :

*Etudes sur un double mode de formation des mots français dérivés du latin.*

« On a dit avec raison que la littérature est l'expression de la société. Cette remarque ne s'applique pas moins bien à la langue d'un peuple qu'à sa littérature. Si les œuvres littéraires reflètent le caractère, le génie de leurs auteurs et les tendances de l'époque qui les a vues naître, un idiome est quelque chose d'impersonnel, de général, mais tout à la fois d'organique et de vivant, où par suite doit se retrouver aussi sûrement peut-être l'image ressemblante de la race qui le parle. Personne en particulier ne peut le revendiquer comme son ouvrage, puisque chacun y a travaillé : il est une fonction, un produit, et pour ainsi dire une résultante de l'action et du concours de tous. Aussi, comme une cire docile, il garde fidèlement l'empreinte directe de la société qui y dépose son effigie. Imaginez, par exemple, une nation parfaitement une et homogène, la langue de cette nation ne pourra manquer d'offrir la même unité. Supposez, au contraire, une société divisée en deux castes profondément distinctes, un peuple composé de clercs et de lettrés, d'une part, et d'hommes tout à fait incultes et ignorants, de l'autre : vous trouverez infailliblement juxtaposés dans l'idiome de ce peuple un vocabulaire à l'usage des classes aristocratiques et un autre à l'usage des classes plébéiennes.

Telle était précisément la constitution de la société dans notre pays lorsqu'aux premiers siècles du moyen âge le français prit naissance et se développa sur les débris du latin tombé en décomposition. Au-dessous d'une minorité de clercs plus ou moins lettrés, le reste de la nation était plongé dans la plus grossière ignorance et dénué de toute espèce de culture. Deux classes de personnes aussi foncièrement distinctes ne devaient pas, ne pouvaient pas transformer de la même manière les vocables latins qu'elles faisaient passer dans notre langue. C'est ce qui arriva. Tandis que les mots français formés par les clercs différaient à peine par la terminaison des mots latins correspondants, le peuple, fort ignorant de l'étymologie, plus économe de son temps, et surtout plus imbu sans doute des habitudes de l'accentuation latine, pourvu d'ailleurs d'organes moins souples, contractait ces mêmes vocables, les broyait pour ainsi dire, bref, les dé-

naturait souvent de telle sorte qu'ils n'étaient plus reconnaissables sous leur nouvelle forme. Si *redemptionem*, par exemple, *tympanum*, *organum*, *absolutus*, *hereditatem*, devenaient dans la bouche des clercs, par une simple modification de la désinence, *rédemption*, *tympan*, *organe*, *absolu*, *hérédité*, le peuple en faisait *rançon*, *timbre*, *orgue*, *absous*, *hérité*.

« Ce qui caractérise essentiellement les mots populaires, c'est qu'ils ont été formés sous l'influence de l'accent latin et conformément aux règles qui le régissent, tandis que la plupart des mots savants s'écartent au contraire de ces règles. Plusieurs des formes jumelles que nous venons de mentionner, comme *timbre* et *tympan* de *tympanum*, *orgue* et *organe* de *organum*, fournissent par leur opposition une preuve frappante de cette vérité. Ces deux vocabulaires, l'un de formation savante, l'autre de création populaire, qui coexistent dans notre langue, sont-ils contemporains, ou bien, s'ils ne le sont pas, lequel des deux a précédé l'autre ? On ne peut guère douter que le travail de décomposition du latin n'ait commencé par le peuple; en conséquence, les mots français de son cru ont dû être en usage avant les termes correspondants d'origine cléricale et savante. Toutefois on n'est amené à cette conclusion que par le raisonnement. Si l'on ne tenait compte que des textes, on serait conduit à donner à beaucoup d'expressions calquées par les savants une date aussi ancienne qu'aux vocables créés par le peuple. En effet, si les formes populaires sont employées presque exclusivement dans les œuvres écrites à l'adresse de la foule, dans les poëmes qui se chantaient sur les places publiques, en revanche, les mots de formation savante apparaissent très-nombreux dans les traductions du latin faites par des clercs, et l'on sait que quelques-unes de ces traductions sont au nombre des plus anciens monuments de notre langue. Parcourez les plus anciennes versions des *Quatre livres des Rois*, du *Psautier*, des *Sermons* de saint Bernard et de Maurice de Sully, vous y rencontrerez presque à toutes les pages des formes savantes : *tympan* de TYMPANUM pour *timbre*, *culture* de CULTURA pour *couture*, *testimonie* de TESTIMONIUM pour *témoin*, *scripture* de SCRIPTURA pour *écriture*, *orgène* ou *organe* de ORGANUM pour *orgue*, *rédemption* de REDEMPTIONEM pour *rançon*, *hérédité* de HEREDITATEM pour *hérité*, *absolu* de ABSOLUTUS pour absous, etc.

« Les prophetes qui d'amunt vendrunt à estrumenz, psalterie, *tympans*... » *Les quatre livres des Rois* publiés par M. Leroux de Lincy, p. 33.

« Este vus Saül ki de ses *cultures*. »

*Ibid.* p. 37.

« Deu me est *testimonies*. »

*Ibid.* p. 38.

« Pur ço que la *scripture* dist... »

*Ibid.* p. 76.

« E David sunout une maniere de *orgenes* ki esteient. »

*Ibid.* p. 141.

« Ço fut David ki bons chantres fud en Israël, kar il chanta et prophetizad de l'incarnatiun Nostre Seignur et de la nostre *redemptiun.* »

*Ibid.* p. 210.

« Requies de mei, e jeo dunrai à tei les genz de la terre la tue *hereditet...* »

Traduction du Psautier publiée par M. Hippeau dans les *Archives des missions scientifiques*, ann. 1856, t. V, p. 145.

« Et si lor dist, al joesdi *absolut*, le soir devant sa passion. »

*Ibid.* p. 151.

« Rien ne serait plus facile que d'ajouter une foule d'autres exemples à cette liste ; ceux qui viennent d'être cités suffisent, il nous semble, pour attester l'emploi fréquent de mots de formation savante dans des traductions du latin qui remontent au berceau même de notre littérature. Il faut donc bien se garder de croire, selon l'opinion généralement accréditée, que ces formes savantes ne datent que des quinzième et seizième siècles.

« Notre langue française, fait remarquer Génin dans la préface de son *Lexique de Molière*, présente une particularité curieuse que je doute qui se rencontre dans aucune autre langue moderne : c'est qu'elle a été formée deux fois sur le même type, en suivant chaque fois un procédé différent. Depuis sa naissance, vers le dixième siècle jusqu'à la fin du quinzième, le français se transforma lentement du latin, par des règles constantes que j'ai essayé d'entrevoir ailleurs et qui sans doute finiront par être saisies et mises complétement à découvert. Au seizième siècle, la ferveur de la renaissance méconnut, rejeta dédaigneusement tout ce qui s'était produit jusqu'alors, et l'esprit d'érudition, pour ne rien dire de pis, recommença la langue, mais sans garder aucune des règles et des lois qui avaient présidé jadis à sa naissance. Les savants renversèrent brusquement toutes les digues pour laisser le latin et le grec faire irruption chez nous (1). »

Un critique, d'ordinaire plus sûr que Génin, le savant auteur d'*Origine et formation de la langue française*, a contribué aussi à répandre cette opinion erronée.

« *Sapide*, *sade*, *rigide*, *raide*, dit quelque part M. de Chevallet, nous présentent de doubles formes provenant du même adjectif latin. De même, *fragile*, *frêle* dérivent tous deux de FRAGILIS ; *strict* et *étroit*, de STRICTUS ; *légal* et *loyal*, de LEGALIS. Il semble que le mot

(1) *Lexique de la langue de Molière*, par F. Génin, préface, p. 1.

le plus voisin du latin devrait toucher de plus près à l'origine de notre langue, devrait être le plus ancien ; c'est précisément le contraire. Le mot le plus altéré remonte aux premiers temps de notre idiome ; c'est en passant par la bouche du peuple et en traversant les siècles qu'il s'est usé de la sorte, tandis que le mot dont la forme s'écarte le moins de celle du latin a été créé par les savants depuis la renaissance des lettres. L'un est une vieille médaille toute fruste, dont la légende se distingue à peine ; l'autre est une monnaie qui vient d'être frappée et dont l'empreinte n'a rien perdu de sa netteté (1). »

« Ce qui a pu causer la méprise de ces deux regrettables philologues, c'est que les formes savantes antérieurement aux quinzième et seizième siècles n'appartinrent en effet jamais à ce qu'on peut appeler la langue courante. Elles restèrent à peu près exclusivement à l'usage des gens d'Eglise, des juristes, des savants, des lettrés et particulièrement des traducteurs jusqu'au jour où la manie érudite, où la passion des savants de la renaissance pour l'antiquité réussit à faire accepter bon nombre de ces formes dans le langage usuel. Le rôle des latinistes et des hellénistes de ce temps de transition fut donc bien moins de créer des vocables nouveaux que de vulgariser, de mettre en honneur, à la mode, et pour ainsi dire en pleine circulation, ceux qui existaient déjà ; ils eurent aussi grand soin, en tirant ces mots de l'ombre et du demi-jour pour les produire à la lumière, de leur restituer toutes leurs lettres étymologiques. *Avocat* s'écrivit *advocat*, *soumission* devint *submission*, etc. L'assertion de Génin et de Chevallet ne peut être acceptée que moyennant ces explications et sous ces réserves. L'erreur de ces deux savants a été de ne pas voir que la plupart des formes savantes qui entrent dans la composition de notre langue existaient bien avant la renaissance ; ils devaient se borner à dire que c'est seulement à cette époque qu'elles commencèrent à vivre, en obtenant droit de cité dans la langue générale.

« Cette intrusion violente, cette subite inondation de formes savantes et parfois pédantesques ne fut pas sans remuer profondément le courant de notre idiome. Si le flot en fut grossi considérablement, il en fut peut-être encore plus troublé. Le niveau ne s'établit pas en un jour et le mélange eut de la peine à se faire. Ce fut l'œuvre du temps et aussi de l'Académie française fondée pour cela par Richelieu. Après avoir consommé l'unité politique de la France, ce grand ministre, jaloux de mettre la dernière main à son entreprise et comme pour couronner l'édifice, conçut le projet de fixer aussi l'unité de la langue. Voilà pourquoi la première tâche dont il chargea l'Académie fut la composition de ce fameux Dictionnaire qui, commencé en 1637, ne parut qu'en 1694. Vaugelas a nettement exposé dans la préface de ses *Remarques* publiées en 1647 la méthode qui présida à la conception et à l'exécution de ce grand ouvrage. Le moment n'est pas encore arrivé d'apprécier cette méthode, dont la souveraineté du bel

(1) *Origine et formation de la langue française*, par A. de Chevallet ; 2e édition, t. II, p. 361, en note.

usage, c'est-à-dire de l'usage de la cour, est le principe fondamental. A la considérer d'un point de vue abstrait et purement scientifique, sans tenir compte des circonstances qui la rendaient légitime et presque nécessaire au moment où elle fut appliquée, il est peut-être permis de la trouver étroite, exclusive, imparfaite; il n'en est pas moins vrai que, si l'on veut faire attention aux nécessités auxquelles elle était appelée à répondre, on s'aperçoit bien vite qu'elle fournissait le meilleur, sinon le seul moyen d'atteindre sûrement le but remarqué par Richelieu.

« Quoi qu'il en soit, le bel usage et, par excellence, l'usage de la cour, tel fut le tribunal en dernier ressort où durent comparaître et où furent confrontées les formes savantes comme les formes populaires; tel fut le criterium auquel elles furent soumises, avant d'être jugées dignes d'entrer définitivement dans la circulation commune et de concourir ainsi à l'unité officielle de la langue française. Il se trouva presque toujours que le mot créé par le peuple et le vocable forgé par les clercs sur le même type latin avaient pris avec le temps une acception différente; l'usage des deux formes était ainsi devenu nécessaire : de là vint que dans la plupart des cas Vaugelas et ses collègues de l'Académie se firent avec raison un devoir d'accueillir l'une et l'autre, tout en marquant avec soin le sens particulier attaché à chacune d'elles.

« On leur a beaucoup reproché de nos jours ces distinctions que plusieurs philologues, trop préoccupés de l'étymologie, ont jugées puériles, inutiles et fausses. Il est certain qu'elles sont parfois assez mal motivées et empreintes de subtilité. Mais on n'a pas suffisamment réfléchi que le plus souvent en les consacrant les académiciens du dix-septième siècle ne faisaient que constater l'usage, et que d'ailleurs ces diversités de sens, ces nuances d'acception attribuées ainsi à des formes variées d'origine commune, contribuaient heureusement à enrichir la langue. Que dirait-on d'un père de famille qui, favorisé d'enfants de vocations et d'aptitudes diverses, ne laisserait pas, dans la crainte de les voir déroger de leur origine, de les assujettir tous au même emploi ? Bien que *sécurité* et *sûreté*, par exemple, soient les deux formes, l'une savante, l'autre populaire du latin *securitas*, n'est-il pas heureux qu'elles aient reçu avec le temps de l'usage une acception différente, la première s'employant au sens de *securus*, la seconde au sens de *tutus*, et ne faut-il point féliciter Vaugelas d'avoir enregistré et marqué cette utile distinction (1) ? On en peut dire autant de *bénit*, *bénite* et de *béni*, *bénie*, qui sont deux formes variées du participe passé latin *benedictus*, *benedicta*. Selon l'auteur des *Remarques sur la langue française*, *bénit*, *bénite*, est une expression purement liturgique : *du pain*, *un cierge bénit*, *de l'eau*, *une chapelle bénite*. Dans tous les autres cas, on doit toujours se servir de la

(1) *Remarques sur la langue françoise*, par M. de Vaugelas; édit. de 1705, t. I, p. 76 et 77.

forme *béni*, *bénie*, comme *une œuvre*, *une famille bénie de Dieu* (1). Ici encore, on se range volontiers à l'avis du judicieux grammairien, d'abord, parce qu'en établissant cette distinction il constate simplement l'usage, et puis et surtout parce que, si nous n'avions point de mots pour exprimer une telle nuance, il faudrait les inventer. Ne peut-il pas y avoir nombre de choses qui, pour n'avoir pas eu la bonne fortune d'être *bénites*, n'en sont pas moins *bénies*?

« Il arrive parfois que Vaugelas sacrifie l'une des deux formes à l'autre : c'est lorsqu'elles ont la même signification et font par conséquent double emploi. Dans ce cas, si elles sont également en usage, il convient presque toujours de préférer la forme populaire, qui est la plus vraiment française, à la forme savante. Vaugelas observe constamment cette règle. Il ne s'en écarte que s'il y est contraint par les exigences toutes-puissantes de l'usage. C'est ainsi que, mis en demeure d'opter entre *detteur*, forme populaire, et *débiteur*, forme savante du latin *debitor*, il se voit forcé de donner gain de cause à *débiteur*, qui a pour lui l'usage sur son concurrent. Mais les réflexions dont l'habile grammairien accompagne cette sentence philologique prouvent qu'il a le sentiment le plus juste des vrais principes à suivre sur cette question.

DETTEUR.

« Il sembleroit, dit-il, que ce mot, dont s'est servy un de nos plus celebres escrivains, devroit estre plus françois que *débiteur*, parce qu'il s'esloigne plus du latin et s'approche plus du françois *dette* ou *deble*, d'où *detteur* est formé. Mais il n'en est pas ainsi : *detteur* est un vieux mot qui n'est plus guere en usage ; il faut dire et escrire *débiteur*. Nous avons ainsi beaucoup de mots en notre langue, comme *donation* et plusieurs autres dont il ne me souvient pas maintenant, qui d'une façon approchent beaucoup plus du latin que de l'autre ; *et quoyque ceux qui tiennent moins du latin semblent plus françois, si est ce que le plus souvent c'est tout le contraire, l'usage le voulant ainsi* (2). »

« Ces observations sont d'une parfaite exactitude et d'une frappante justesse. La dernière seule peut être révoquée en doute, il suffit pour cela de prendre à témoin Vaugelas lui-même. Elle eût été vraie au seizième siècle, elle avait cessé de l'être lorsque cet écrivain publia ses *Remarques sur la langue française*. A cette époque, l'invasion du latin dans notre langue, consommée par les érudits de la renaissance, suivait déjà depuis longtemps une marche rétrograde, et l'heureuse réaction dont Malherbe fut un des principaux chefs en faisait disparaître chaque jour davantage les plus grossiers vestiges. Nul plus que Vaugelas ne vint en aide à ce mouvement très-prononcé, quoi qu'il en dise, en faveur des formes populaires, comme

(1) *Ibid.*, ibid., p. 392.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 392 et 393.

plusieurs passages de son livre en font foi. La manie du latin avait fait calquer sur SUBMISSIO *submission*, sur INNUMERABILIS *innumérable*; et ces formes pédantesques étaient encore à la mode du temps du cardinal du Perron et de Coeffeteau. Malgré sa déférence pour ces auteurs, Vaugelas proscrit impitoyablement *submission* et *innumérable* au profit de ces formes plus françaises, *soumission*, *innombrable* (1), qui d'ailleurs avaient déjà repris le dessus dans l'usage de son temps. Cet usage était donc plus favorable aux formes populaires que ne le prétend le judicieux grammairien dans les lignes citées plus haut.

« Malgré la rare justesse de son esprit, Vaugelas se trompe pourtant quelquefois dans ses remarques sur un certain nombre de doubles formes. Mais quand il rend ainsi des arrêts contestables, cela tient surtout à un vice radical de sa méthode. Ce vice consiste à prendre l'usage de la cour ou le bel usage pour juge prépondérant, infaillible et en dernier ressort de toutes les questions philologiques.

« Quoi qu'en ait pu dire un jeune savant que la mort vient de frapper avant l'âge, M. Edme Moncourt, dans une étude dont l'élégance n'est pas le moindre mérite (2), le bel usage, d'après la théorie de Vaugelas, est investi d'une véritable monarchie absolue. Il est le Louis XIV de la langue. Les bons auteurs, les savants grammairiens et philologues sont réduits au rôle de pouvoirs purement consultatifs. Quant au peuple, non-seulement il n'a point voix au chapitre, non-seulement il n'est d'aucun poids et ne jouit d'aucune autorité dans le gouvernement, mais encore il est considéré comme l'ennemi déclaré du bel usage : « Le peuple, dit Vaugelas, n'est le maistre que du mauvais usage, et le bon usage est le maistre de nostre langue (3). » Cette méthode se trouve très-clairement exposée dans l'importante préface des *Remarques sur la langue française*; on peut ajouter que l'auteur l'observe très-fidèlement dans tout le cours de son livre. Une théorie aussi imparfaite en principe a dû produire dans l'application des conséquences plus ou moins erronées. C'est ce qui est arrivé. Comparant, par exemple, ces deux formes, *autre* de *alter* et *autrui* de *alteri*, Vaugelas veut que la première puisse s'employer adjectivement, non la seconde. Il reconnaît qu'il a contre lui l'usage constant du peuple, l'autorité de quelques grammairiens et même celle des bons auteurs, puisque Malherbe a dit :

A qui rien de l'*autruy* ne plaist.

Mais comme le bel usage, ou l'usage de la cour, s'est prononcé contre *autrui* employé adjectivement, Vaugelas se range de préférence à

(1) *Ibid.*, t. I. p. 42 et 43 et p. 387.
(2) *Méthode grammaticale de Vaugelas*, par E. Moncourt, p. 30 et 31. Paris, 1851.
(3) *Remarques sur la langue française*, éd. de 1705, t. I, préface, p. 28. Cf. p. 3, 4, 5, 21, 34, 36, 37, 39, 42, 43, 46 et 48.

l'autorité de l'usage, en quoi nous trouvons que ce grammairien a tort. On en peut dire autant de sa remarque sur *recouvert* employé au sens de *recouvré*. Pris dans cette acception, *recouvert* a contre lui la raison, l'analogie, l'usage du peuple et l'autorité des gens de lettres et des meilleurs auteurs, comme Amyot, qui ne s'en est jamais servi. Mais il a pour lui l'usage de la cour, le bel usage. Aussi Vaugelas, après avoir protesté par acquit de conscience contre la scandaleuse fortune de cet indigne usurpateur, finit par reconnaître que le légitime propriétaire, c'est-à-dire *recouvré*, est bien et dûment dépossédé, que l'intrus peut invoquer en quelque sorte le bénéfice de la prescription, que partant il faut le subir (1).

« Des conséquences aussi erronées démontrent la fausseté du principe d'où elles découlent. Non, le gouvernement d'une langue ne doit point être, en dépit de la théorie de Vaugelas, une monarchie absolue au profit du bel usage ; il convient d'y voir bien plutôt, si je puis ainsi dire, un régime constitutionnel. Le pouvoir électif, si l'on me permet de continuer la même figure, y est représenté par l'usage du peuple ; le pouvoir représentatif ou législatif par l'autorité des meilleurs auteurs du temps ou l'Académie ; le pouvoir exécutif par le bel usage ou l'usage de la société lettrée et polie. Enfin un quatrième pouvoir, modérateur et suprême, prononce en dernier ressort toutes les fois qu'il y a conflit entre les trois premiers : c'est la tradition même de la langue. Ainsi se trouvent conciliés les deux grands principes dont l'harmonie est indispensable à la vie régulière des langues comme à celle des sociétés : l'ordre et la liberté.

« Si quelques doubles formes figurent, ainsi qu'on vient de le voir, dans les *Remarques* de Vaugelas, elles n'y sont point l'objet d'une étude spéciale. Le premier essai de ce genre que nous connaissions parut à Bourges en 1683 ; c'est un opuscule de douze pages intitulé les *Doublets de la langue*, par le sieur Catherinot. A M. Marty-Laveaux revient, si nous ne nous trompons, le mérite d'avoir attiré le premier l'attention sur ce curieux travail. Son auteur, Nicolas Catherinot, qui vivait à Bourges pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et remplissait dans cette ville les fonctions d'avocat au présidial, nous offre une physionomie d'érudit accentuée et tout à fait piquante. Il était possédé de la rage de se faire imprimer, et, comme ses contemporains étaient loin d'avoir dans une égale mesure la passion de le lire, il était réduit à ne publier que de minces opuscules. Il semble du reste qu'il se dédommageait de l'exiguïté par la quantité. La *Bibliothèque historique de la France* porte à plus de cent trente le nombre des pièces qui ont paru sous son nom, et David Clément donne les titres de cent quatre-vingt-deux. « Je ne me nourris, écrit-il quelque part, que d'essences et de pressis, je laisse volontiers le marc et la lie aux plus

(1) *Ibid.*, t. I, p. 27 et 27.

délicats (1). » Mais ailleurs il donne une explication plus modeste et sans doute plus vraie du peu d'étendue de ses compositions. « Si l'Église ou le siècle me fait un jour quelque loisir, dit Catherinot, j'espère bien ramasser tout en un volume, y donner les pièces entières que j'ai été contraint d'estropier pour épargner ma bourse. » Malgré la galanterie d'un tel procédé, il paraît que le public ne savait pas tenir compte à notre auteur d'une discrétion toujours méritoire bien qu'un peu forcée; et Catherinot était obligé pour trouver des lecteurs d'avoir recours à des expédients vraiment extrêmes. C'est du moins ce qui ressort d'une anecdote rapportée dans le *Menagiana*.

« M. Catherinot étoit un parfaitement honnête homme, et qui savoit quelque chose. Il y a de bons morceaux dans ses écrits, mais il y en a un bien plus grand nombre de mauvais et de choses plates. Aussi ses ouvrages n'ont-ils jamais été imprimez que sur de vilain papier; et pour montrer qu'on n'en faisoit pas grand cas, c'est qu'ils ne sont jamais parvenus à l'honneur de la reliure. Comme ils n'étoient donc pas d'un grand débit et qu'aucun libraire n'eût voulu s'en charger, M. Catherinot, quand il venoit à Paris, se chargeoit de quantité de ses exemplaires en blanc (car jamais on n'en a vu autrement), et passant par-dessus les quais il faisoit semblant de regarder les vieux livres qu'on y étale, et tirant de sa poche cinq ou six de ses exemplaires, il les fourroit adroitement parmi ces vieux livres. C'est la méthode qu'il avoit inventée dès qu'il commença d'écrire et qu'il a continuée jusqu'à sa mort pour immortaliser son nom (2). »

« Catherinot connaissait à fond le moyen âge, et lui-même nous apprend qu'il était auteur d'un pouillé du diocèse de Bourges. C'est dans ce genre d'érudition vraiment nationale que résidera toujours, il ne faut pas l'oublier, la seule base solide de la philologie française. Catherinot en fit l'expérience; en se livrant à ces études, il fut amené naturellement par le cours même de ses travaux à réfléchir sur la façon différente dont s'étaient formés un certain nombre de mots français: de là lui vint sans doute l'idée de son essai sur les *Doublets de la langue*. Nous ne savons si ce que dit Ménage du mépris où l'on tenait les productions de Catherinot est fondé; en tout cas, si l'écrit sur les doublets ne reçut pas un meilleur accueil que les autres, son auteur eut le droit de se plaindre de l'injustice des contemporains. Assurément, ce n'est pas le fait d'un esprit vulgaire d'avoir abordé le premier dès la fin du dix-septième siècle une question aussi importante et aussi neuve, de l'avoir posée dès le début avec une netteté, une précision et une justesse qu'aujourd'hui même on essayerait en vain de surpasser. « J'appelle doublets, dit Catherinot dans les premières lignes de son opuscule, les diverses traductions du même nom. Ainsi, sous le

(1) *Les doublets de la langue*, p. 12. Bourges, 1863, in-8, pièce.
(2) *Menagiana*, édit. de 1715. Paris, t. II, p. 361.

nom de secondes nopces, les jurisconsultes comprennent les troisièmes et au delà jusqu'à l'infini. Cette recherche servira pour entendre les origines, les différences et les énergies des mots et à quelques autres usages, enfin c'est une curiosité. Il y a d'ordinaire un mot ancien et un moderne, un mot aîné et un cadet, un bon et un mauvais, un d'usage et un usé et hors de service (1). » Si tout dans les *Doublets de la langue* répondait à ce début, l'érudit de Bourges aurait fait un travail définitif. Malheureusement il est loin d'en être ainsi. Après ces considérations préliminaires, judicieuses sans doute, mais insuffisantes, Catherinot passe immédiatement à ce qu'on peut appeler le lexique des doublets. Il les distribue en dix classes, dont voici les titres : 1° noms propres, 2° noms de lieu masculins, 3° noms de lieu féminins, 4° noms de lieu neutres, 5° noms de pays ou de peuples, 6° noms de chose masculins, 7° noms de chose féminins, 8° noms de chose neutres, 9° adjectifs, 10° verbes en *are* ou *ari*, en *ere* et en *ire*.. Les doublets sont ensuite rangés dans chacune de ces classes par ordre alphabétique.

« Est-il besoin de faire observer combien ce système de division est défectueux? Les doubles formes qui sont ainsi réparties appartiennent à notre langue, et l'on va fonder leur classification sur des distinctions de parties du discours ou de genres exclusivement propres à la grammaire latine! D'ailleurs, bien que les vocables latins qui ont donné naissance aux doubles formes groupées dans chacune de ces divisions dépendent de la même partie du discours et soient du même genre, leurs dérivés français, soit savants, soit populaires, n'en ont pas moins été formés le plus souvent d'une façon différente ou même contraire; de sorte que, loin de les réunir et de les grouper, comme a fait Catherinot, il y avait plutôt lieu dans nombre de cas de les distinguer soigneusement.

« Toutefois le tort le plus grave de cet érudit est de n'avoir point su apporter assez de rigueur dans ses étymologies et d'avoir rangé sur la liste des doubles formes des mots qui n'ont aucun droit à y figurer. Il lui arrive de présenter en quelque sorte comme frères utérins des mots qui parfois ne sont pas même parents. Il fait venir, par exemple, de *paradisus*, PARC et paradis, de *aries* aret et BÉLIER, de *præco* préconiseur et COQ, d'*abacus* bac et BANC, de *patricii* patrices et PAIRS, de *corvus* corbeau, CROC et CROCHET de *rex* roi et RICHE, de *ramus* rain et RIEN, de *titulus* titre et TIMBRE, de *martyrium* martyre et MEURTRE, de *grammaticus* grammairien et GRIMAUD, etc., etc. ..... Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de proposer des étymologies semblables, il aurait bientôt perdu tout crédit auprès du public, et ce serait justice. Mais il n'en allait pas ainsi au dix-septième siècle. La recherche de l'origine des mots n'était pas encore soumise à des principes sûrs, elle ne formait pas encore une science; et si vous prenez l'un après l'autre tous les

(1) *Les doublets de la langue*, p. 1.

érudits de ce temps, vous verrez qu'il n'en est pas un seul qui n'ait, comme Catherinot, les plus gros péchés étymologiques sur la conscience, pas un seul qui puisse en bonne justice jeter à l'auteur des *Doublets* la première pierre. Soyons donc indulgents pour Catherinot tout en reconnaissant ses erreurs ; le premier, il a su se frayer une route dans des régions inexplorées : nous qui nous efforçons d'y marcher sur ses traces, remercions-le de son utile initiative, et ne lui reprochons pas trop durement d'avoir fait quelques faux pas.

« Au commencement de ce siècle, Butet (de la Sarthe) avait distingué dans l'histoire des mots les altérations *divergentes* qui différencient des termes venus de la même source : comme *orteil* et *article*, venus tous deux d'*articulus*, et les *convergentes* qui amenaient à une forme semblable des mots venus de sources diverses : comme fût, venu de *fuisset*, et un *fût*, venu de *fustis*. Les altérations divergentes de Butet sont la même chose que les doublets de Catherinot.

Dans un ouvrage sur les langues romanes imprimé à Halle en 1849 (1), un des élèves les plus distingués de M. Dietz, M. Auguste Fuchs, a publié la liste d'un certain nombre de doubles formes. Le savant Allemand n'avait pas pour but de faire un travail spécial sur la matière. Aussi sa liste est-elle très-incomplète, et même tous les exemples qui y figurent avaient été déjà relevés par Catherinot. Mais M. Fuchs, il faut lui rendre cette justice, a le mérite d'avoir admis seulement ceux qui sont à l'épreuve d'une critique sévère ; de plus, il a placé en regard des doubles formes françaises celles qui y correspondent dans les autres langues néo-latines. Après lui, M. Egger, dans son excellente *Grammaire comparée* (2), a résumé très-brièvement, mais très-nettement, l'état de la question. L'étude des *doublets* tient une assez grande place dans le cours de M. Guessard à l'Ecole des Chartes, et, si nous n'avions pas suivi ce cours, peut-être n'aurions-nous jamais eu l'idée du présent travail. Les beaux articles de M. Littré dans le *Journal des savants* nous ont fourni plus d'une donnée précieuse. Enfin nous avons vu M. Marty-Laveaux aborder, lui aussi, à plusieurs reprises le même sujet, non sans l'éclairer des plus vives lumières (3). On peut même dire qu'avant les recherches de ce philologue, la question avait en quelque sorte perdu ses titres historiques : en appelant le premier l'attention sur les *Doublets* de Catherinot, M. Marty-Laveaux les a retrouvés et les lui a rendus.

« Après avoir ainsi retracé ce que les autres ont fait, il reste à dire ce que nous avons voulu faire. Nous avons entrepris de donner une liste aussi complète que possible des doublets de notre langue. On

(1) *Die romanischen sprachen*, *von August Fuchs*. Halle, 1849, in-8°.
(2) *Grammaire comparée*, par E. Egger ; 5e édit., p. 166 et 167.
(3) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XIX, p. 100 et l'*Ami de la religion*, n° du 6 juillet 1860.

en distingue deux espèces bien distinctes. Il y a d'abord ceux qui proviennent de ce que le même mot latin est passé en français à la fois par le canal des savants et par la filière du peuple, par exemple : AUGURIUM qui a donné *heur* et *augure*, BASILICA, d'où l'on a tiré *basoche* et *basilique*. Les doubles formes de cette classe sont les plus nombreuses de beaucoup et les plus intéressantes.

« Personne n'ignore que, dans notre ancienne langue, beaucoup de dérivés de mots latins imparisyllabiques de la troisième déclinaison avaient deux formes très-diversement accentuées et par suite très-distinctes, l'une pour le cas sujet, l'autre pour le cas régime. Ainsi l'on disait et l'on écrivait pâtre, sire, maire, moindre, de *pastor*, *senior*, *major*, *minor* et pasteur, seigneur, majeur, mineur, de *pastorem*, *seniorem*, *majorem*, *minorem*. Il est arrivé parfois que ces deux flexions d'un même mot si variées d'aspect se sont conservées dans le français moderne ; elles ont pris seulement une acception d'ordinaire assez différente, et ont ainsi donné naissance à un certain nombre de doublets.

« Puis, il y a des doubles formes qui résultent de ce qu'un vocable français de formation populaire a pris des flexions plus ou moins variées dans les divers dialectes de notre ancienne langue. De bouche, boucher, aboucher, emboucher, déboucher, attacher, biche, bichet, blanche, blanchette, bouchin, bourriche, brochette, chasser, cache, cacher, effilocher, franche, loche, lambruche, marche, marcher, meschin, niche, trace, tracer, toucher, le dialecte picard a fait : bouque, bouquer, abouquer, embouquer, débouquer, attaquer, bique, biquet, blanque, blanquette, bouquin, bourrique, broquette, cacher, caque, caquer, caquète, effiloquer, franque, loque, lambrusque, marque, marquer, mesquin, nique, traque, traquer et toquer. — Francois, roine, étroit, Benoît, avoine, aboyer, croyance, foible, foiblesse, roide, foyal, loyal, royal, sont devenus en dialecte normand : Français, reine, étrait, qu'on trouve encore dans la Fontaine ; benêt, aveine, abayer, créance, faible, faiblesse, raide, féal, léal et réal. — Charrier, convrier, dévier, renvier, lamprillon, plier, replier, remplier, déplier, ont été changés par les Bourguignons en : charroyer, convoyer, dévoyer, renvoyer, lamproyon, ployer, reployer, remployer et déployer.

« Enfin quelques doublets doivent leur origine à l'introduction dans notre langue d'un mot emprunté à une langue étrangère dont nous possédions sous une autre forme l'équivalent littéral dérivé du même primitif latin. Le provençal, par exemple, nous a donné : *avocat*, *délicat*, *rénégat*, *apparat*, *jurat*, *rosat*, *comtat*, *légat*, *format*, *assignat*, dérivés des primitifs latins ou bas latins : ADVOCATUS, DELICATUS, RENEGATUS, APPARATUS, JURATUS, ROSATUS, COMITATUS, LEGATUS, FORMATUS, ASSIGNATUS ; mais nous avions déjà fait sur ces mêmes primitifs : *avoué*, *délié*, *renié*, *apprêt*, *juré*, *rosé*, *comté*, *légué*, *formé*, *assigné*. Lorsque la langue d'Oc nous a prêté : *croisade*, *cavalcade*, *panade*, *passade*, *bastonnade*, *salade*, *muscade*, *palissade*, *escalade*, *escapade*, *espade*, *arcade*, *poivrade*, *embuscade*, il y avait

longtemps que la langue d'Oil possédait des équivalents de toutes ces formes, tels que, croisée, chevauchée, painée, passée, bâtonnée, salée, musquée, palissée, échellée, échapée, épée, arquée, poivrée, embusquée.

« La traduction des primitifs latins et bas latins DUCEM, CAPITANEUM, avait passé dans notre langue sous ces formes : *duc*, *chevetaine* ou *capitaine*, avant de nous revenir par l'intermédiaire du vénitien et de l'espagnol sous ces autres formes : *doge*, *capitan*.

« En face de chaque doublet rangé par ordre alphabétique nous avons placé le primitif latin ou bas latin qui y correspond, et, quand ce primitif n'existait pas, nous l'avons parfois supposé pour mieux faire ressortir le type identique de formes assez diverses au premier abord. Parmi les vocables de l'ancien français qui sont tombés en désuétude, ceux-là seulement figurent dans notre dictionnaire qui font antithèse à un mot encore en usage aujourd'hui, comme *treu*, qui est le pendant populaire de *tribut*, du latin TRIBUTUM, et une foule d'autres. Le nombre des doublets recueillis et classés d'après ces principes est d'environ trois mille. Cette liste est sans doute loin d'être complète ; elle ne nous en a pas moins coûté beaucoup de temps et d'efforts. Plus d'une fois nous nous sommes senti rebuté par la longueur et les difficultés de la tache ; le vif intérêt qu'elle offre a pu seul ranimer notre courage défaillant et nous donner la force d'achever tant bien que mal ce que nous avions commencé.

« Rapprocher les doubles formes, les comparer entre elles et avec le primitif latin qui leur a servi de type, rien n'est plus piquant qu'un pareil travail, rien ne répand un jour plus vif sur la philosophie aussi bien que sur le méca isme le plus intime du langage, rien ne met en main un fil plus sûr pour s'orienter dans le dédale souvent inextricable des significations successives et plus ou moins détournées des mots. Retrempés ainsi à l'étymologie comme à leur source, ils y peuvent puiser l'énergie nécessaire pour des emplois nouveaux. Est-il aussi meilleur moyen de mesurer la route qu'ils ont parcourue depuis le commun point de départ, d'apprécier les vicissitudes qu'a subies avec le temps leur acception première, de saisir et d'embrasser leur physionomie définitive ? Les formes correspondantes et jumelles ainsi mises en regard ressemblent assez à ces frères, comme on en voit dans certaines familles, dont les différences de caractère s'éclairent les unes les autres et servent à pénétrer plus profondément dans l'esprit héréditaire, dans le génie essentiel de la race. L'étude si curieuse des doublets n'a donc pas seulement une importance théorique et historique de premier ordre; l'utilité pratique qu'on en peut retirer est incontestable. De même qu'en géologie, pour se faire une juste idée de la nature du sol, il faut avoir préalablement analysé les terrains de diverse formation qui le composent, de même, en philologie, sans une exploration minutieuse des couches successives, et, pour ainsi dire, des assises superposées des mots, il est impossible de connaître à fond la constitution d'une langue. »

**Séance du 27.**

MM. Deschamps de Pas, de Saint-Omer, et Al. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai, demandent à être inscrits sur la liste des candidats pour la place de correspondant regnicole laissée vacante par la mort de M. Le Glay.

M. WALLON donne lecture d'un récit historique intitulé : *L'insurrection des paysans en Angleterre en* 1381. Ce morceau, qui n'est point susceptible d'être analysé, et qui même ne se détache que difficilement de l'ensemble auquel il appartient, et qui est destiné à une prochaine publicité, n'a pu nous être communiqué par l'auteur. Ce fragment est désigné pour être lu devant l'Institut dans la prochaine séance trimestrielle (non publique).

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. DELISLE : *Mémoires et notes de M. Auguste* LE PRÉVOST *pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, par MM. Léopold DELISLE et Louis Passy, t. Ier, 2e partie, Evreux, 1863, in-8°.

Au nom de M. HAURÉAU : *Catalogue chronologique des œuvres imprimées et manuscrites de J.-B. Gerbier* que possède la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris, Paris, 1863, in-8°.

M. d'Arbois de Jubainville, par une lettre du 19 mars, adresse six exemplaires du tome V de son ouvrage intitulé : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, 1863, in-8°. Les quatre premiers ont mérité le deuxième prix Gobert. Renvoi de ce complément à la commission de cette année.

Ouvrages offerts en don :

L'Académie, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, vient de recevoir un hommage auquel elle ne peut manquer d'attacher le plus grand prix. Les livres de cette importance sont toujours rares et celui dont il s'agit

fera certainement époque dans la science. M. Ehrenberg, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Berlin, adresse, au nom de cette savante Compagnie, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les deux volumes suivants : 1° *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repræsentata* edidit Fridericus Ritschelius. Berol., 1862., gr. in-fol. de 96 planches, avec une préface, l'explication des monuments représentés, des suppléments et des index.

2° *Inscriptiones latinæ antiquissimæ ad C. Cæsaris mortem* consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borrussicæ edidit Theodorus Mommsen. Berol., 1863, gr. in-4°. « Ces deux parties du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié sous les auspices de l'Académie de Berlin, inaugurent dignement cette grande collection épigraphique et l'Académie ne peut qu'être heureuse de voir en tête de ses auteurs les noms de deux savants illustres qu'elle s'est attachés dans ces derniers temps.

Il sera écrit à l'Académie des sciences de Berlin pour la remercier de ce beau présent.

3° Par une lettre de M. le baron James de Rothschild, consul général d'Autriche, en date du 24 mars, au nom de la commission impériale royale centrale de Vienne pour la découverte et la conservation des monuments historiques en Autriche, les *douze livraisons mensuelles* de 1862, in-4°.

4° *Les origines indo-européennes*, ou *les Aryas primitifs. Essai de paléontologie linguistique*, par Adolphe Pictet, 2e partie, Paris, 1863, 1 vol. gr. in-8° de 777 p. Cet ouvrage, aujourd'hui complet, d'un des lauréats de l'Académie, jette une vive lumière sur la question aussi neuve qu'importante qui y est traitée sous tous ses points de vue et dans tous ses détails.

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.* — Procès-verbaux des séances, cinquième volume, 1er cahier (2 ex.). Bruxelles, 1862, in-8°

M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Caumont, son correspondant, du *Recueil des séances générales tenues en 1862 par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments*, Paris, 1863, in-8°.

M. Egger, au nom de M. Ernest Havet, offre le *Discours d'Isocrate sur lui-même, intitulé : sur l'Antidosis, traduit en français pour la première fois par Auguste Cartelier*, publié avec le texte, une introduction et des notes. Paris, Imprimerie impériale, 1862, un vol. in-8°. Cette publication fait un égal honneur au savant et modeste traducteur, trop tôt enlevé à ses études, qui nous a le premier donné en français un monument aussi précieux pour la vie que pour l'éloquence d'Isocrate ; — et à l'ami dévoué qui a caractérisé l'auteur grec et son œuvre dans une introduction pleine de goût et de savoir.

M. Egger présente en outre une thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Dijon, pour le doctorat ès lettres, par M. Ch. Tissot, consul de France à Andrinople, sur les *Proxénies grecques et leur analogie avec les institutions consulaires modernes*, Dijon, 1863, in-8°, essai ingénieux et savant qui complète heureusement les recherches antérieurement faites sur le même sujet et qui est dû à un des plus brillants lauréats de l'Université.

M. le comte Melchior de Vogüé est admis à faire une nouvelle communication sur un point de son voyage archéologique en Orient.

## *Observations relatives à la date véritable des monuments de Jérusalem et particulièrement du Haram-ech-Scherif.*

### Analyse.

Les explications du savant voyageur portent sur la date qu'il convient d'attribuer aux diverses parties de l'enceinte communément appelée le *Haram-ech-Scherif.* — Il commence par établir que les textes de Josèphe, généralement exagérés et contradictoires, sont un guide peu sûr. La seule conclusion que l'on puisse tirer de la comparaison des divers passages de l'historien juif, c'est qu'Hérode, en renouvelant le temple, avait respecté et enclavé dans ses constructions la *terrasse orientale* de l'enceinte primitive. Malheureusement la face orientale du Haram a été si souvent remaniée dans les temps modernes qu'il est impossible de vérifier les assertions de Josèphe.

Ce n'est qu'en fouillant le sol au pied de la terrasse actuelle que l'on peut espérer de trouver les assises inférieures des constructions attribuées par Josèphe à Salomon.

Revenant à l'étude du monument, M. de Vogüé dit qu'il reconnaît dans les murs du Haram les restes de deux systèmes antiques. Le premier, caractérisé par le *grand appareil à refends* (et non à *bossage*), se trouve sur les faces ouest, sud, aux angles sud-est et nord-est. Trois portes s'ouvrent dans ces substructions, l'une à l'ouest, deux au sud. De ces deux du sud, l'une est triple, l'autre double. Le second système se superpose partout aux débris du premier et comprend en outre la *Porte dorée*. Quant au réseau de piliers et de voûtes qui supporte toute l'extrémité méridionale de la plate-forme du Haram, il est de l'époque arabe.

Le deuxième système est de l'époque chrétienne et probablement du sixième siècle. M. de Vogüé le prouve par la disposition de la *Porte dorée*, monument isolé, nécessairement construit après la destruction de la terrasse et des portiques de la face orientale; par le style de cette porte et du vestibule de la double porte dont les coupoles sur pendentifs, les chapiteaux, les frises sculptées appartiennent à l'art byzantin le plus caractérisé.

Le premier système, *historiquement*, doit donc être attribué à Hérode et les *données archéologiques* confirment cette attribution. En effet, la décoration des portes primitives, dont il reste de nombreux fragments, est empruntée à l'art grec : profil des moulures, disposition des pilastres, des colonnes engagées, feuillage de chapiteaux; chaque détail, en un mot, a son modèle en Grèce ou dans les pays qui ont subi l'influence des arts grecs. M. de Vogüé rappelle que le temple de Salomon devait avoir un plan égyptien, car l'art phénicien était emprunté à l'Egypte : la décoration du temple devait donc se rapprocher très-sensiblement de celle des monuments religieux de la vallée du Nil, et en particulier de ceux de la vingtième et de la vingt et unième dynastie, mais qu'elle ne pouvait en aucune manière rappeler celle des monuments grecs du premier siècle avant Jésus-Christ.

A l'époque d'Hérode, il n'en est plus de même. L'art grec avait envahi tout le monde connu ; les Juifs l'avaient adopté ainsi que le

démontre le style du château d'Arag-el-émir et celui du tombeau de Jérusalem. Ils l'appliquèrent évidemment à leur nouveau temple et à son enceinte. Suivant M. de Vogüé, les preuves historiques et archéologiques s'accordent donc pour nous faire reconnaître dans les substructions des grands appareils qui entourent une partie du *Haram-ech-Scherif* les restes du temple construit par Hérode sur l'emplacement du temple de Salomon dont il ne reste rien.

M. de Saulcy déclare n'être point convaincu, loin de là. Il pense qu'il n'est pas possible qu'une nation florissante, riche et maîtresse chez elle pendant plusieurs siècles, n'ait pas laissé trace de son existence, tandis que cette nation, alors qu'elle est tombée successivement sous le joug des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains, a donné une expansion si extraordinaire à la manifestation de ses idées religieuses dans les monuments de toute nature dont elle couvre le sol des pays où elle n'est plus que tolérée. Cela d'ailleurs lui paraît en contradiction avec ce que dit le roi Hérode lui-même aux *Anciens*, lorsqu'il leur expose son projet de reconstruire le temple : « Sous les Perses et les Macédoniens, dit-il, nous avons été trop opprimés pour pouvoir rien entreprendre; maintenant que nous respirons sous la suprématie romaine, nous pouvons nous mettre à l'œuvre. » La découverte d'un fragment de la deuxième enceinte et du premier sépulcre, fragment dont l'appareil est semblable à celui du Haram-ech-Scherif, semble lui donner raison, puisque cette deuxième enceinte est l'œuvre d'Ezéchias et de Manassé; c'est la Bible qui le dit. Quant à la *Porte dorée*, bien qu'il soit impossible à M. de Saulcy de trouver une date à assigner à cette construction depuis l'époque chrétienne, il est prêt à reconnaître son erreur si l'étude qu'il lui sera permis de faire cette fois dans l'intérieur du *Haram* est de nature à lever ses doutes. Mais, fût-elle construite d'hier, cela n'infirmerait en rien la probabilité que le *gros appareil* est, selon lui, de bien des siècles antérieur à Hérode.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

## DEUXIÈME TRIMESTRE.

### MOIS D'AVRIL.

**Séance du mercredi 1er avril.**

(Avancée à raison du Vendredi-Saint.)

M. Léon Renier a la parole pour une communication :

*Fouilles de Vertault (Côte-d'Or).*

Le savant épigraphiste rappelle d'abord les fouilles exécutées, il y a quelques années, par la commission archéologique de la Côte-d'Or, sous la direction de M. L. Coutant, sur le territoire de la commune de Vertault, dans les ruines d'une ville romaine connue depuis le milieu du dix-huitième siècle, sous le nom de *Landunum*. Il ajoute que ces fouilles ont été reprises cette année par les soins de la même commission, et qu'elles ont fait découvrir, dans le voisinage des thermes de la ville antique, une inscription établissant que cette ville était un *vicus* dépendant probablement de la cité des *Lingones*. Son véritable nom était *Vertilium*. Voici cette inscription :

Inscription découverte au lieu dit *Lansuine*, ou *Lanseigne*, près *Vertault* (Côte-d'Or).

I · H · D · D · L · PATRIC · MARTIALIS · ET · L · PATRIC · MARCVS
LING · FRATR · OMNIB · OFFIC · CIVILIB · INCIV
TATE · SVA · FVNCT · CELLAM · VESTIBVLAM · EREGIO
NE · COLVMNAE · CVMSVIS · OMNIB · COMMOD
D · S · P · VIKAN · VERTILIENSIB · LARGITISVNT

Cette inscription est parfaitement conservée, elle ne contient aucune lettre douteuse, et doit se lire ainsi :

I*n* H*onorem* D*omus* D*ivinae*,

L*ucius* PATRIC*ius* MARTIALIS ET T*itus* PATRIC*ius* MARCVS, LING*ones* FRATR*es*, OMNIB*us* OFFIC*iis* CIVILIB*us* IN CIVITATE SVA FVNCT*i*, CELLAM VESTIBVLAM E REGIONE COLVMNAE CVM SVIS OMNIB*us* COMMOD*is* D*e* S*ua* P*ecunia* VIKAN*is* VERTILIENSIB*us* LARGITI SVNT.

« En l'honneur de la famille impériale, les frères Lucius Patricius Martialis et Titus Patricius Marcus, de la cité des Lingons, ayant rempli dans leur cité toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont donné, de leurs deniers aux *Vertilienses Vikani* la cella servant de vestibule qui est située en face de la Colonne, avec tout son mobilier. »

Cette inscription nous apprend, on le voit, que deux frères, après avoir rempli dans la cité des *Lingons* toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont fait construire à leurs frais et donné aux habitants du *Vicus Vertilius* ou *Vertilium* une salle servant de vestibule dans les thermes de ce vicus. M. Renier fait remarquer que *Vertilium* n'est autre chose que le nom même de la commune sur le territoire de laquelle ces ruines sont situées, *Vertault* étant la forme usitée dans le patois bourguignon pour *Vertille* ou *Verteil*. On ne peut, dit-il, douter de l'exactitude de la lecture du mot VESTIBVLAM, dans lequel il voit un adjectif appartenant au langage populaire de la Gaule et formé d'une manière peu régulière du mot *Vestibulum*. Enfin, il ajoute que cette inscription, dont on ne peut faire remonter la date plus haut que la fin du deuxième siècle de notre ère, et dans laquelle la cité des Lingons est mentionnée avec le simple titre de *Civitas*, prouve que c'est à tort qu'on a voulu attribuer à cette cité le titre de *Colonia*.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

Sont envoyés pour le concours du prix Volney :

Un Mémoire manuscrit portant ce titre : *Philologie comparée : origine du langage vulgaire de Bordeaux.*

*Compendium der vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen*, von August Schleicher, 2 parties. 1 vol. de 784 p. in-8°. Weimar, 1861-1862.

Sont offerts à titre d'hommage :

De la part du ministère de l'instruction publique du royaume d'Italie, l'ouvrage intitulé : *I diplomi arabi del R. archivio fiorentino*. Testo originale con la traduzione letterale e illustrazioni di Michele Amari. Firenze. 1863, in 4°, faisant partie des *Documenti degli archivi toscani.*

De la part de la même surintendance et de la part de M. Fr. Bonaïni : *Giornale storico degli archivi toscàni*, vol. V et VI. Firenze, 1861-62, in-8°.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, tomes XXV et XXVI, 1858-1859, in-8°.

*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*. Metz, 1862, in-8° et *Bulletins* de la même Société, 5e année. Metz, in-8°.

### Séance du 10.

MM. le baron de Girardot et le comte Achmet d'Héricourt se portent candidats à la place de correspondant regnicole.

M. Reinaud termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé :

*Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois.*

### Analyse.

L'auteur se propose de mettre en lumière une face jusqu'à lui inconnue de la grandeur et de la décadence romaine. Le côté politique de l'histoire impériale y apparaît singulièrement élargi; les poëtes, les plus souvent commentés, y prendront un sens nouveau; le cercle des connaissances géographiques des anciens y recevra une extension imprévue. Quant aux sources auxquelles puisera le savant membre, ce seront, d'une part, les témoignages classiques; de l'autre, les documents empruntés à l'Orient. Aucun texte nouveau n'a été découvert; mais ce qui fait l'originalité de ce travail, c'est le rapprochement pur et simple des témoignages qui n'avaient été étudiés jusqu'à présent qu'isolément. D'ailleurs les résultats auxquels l'auteur est parvenu n'ont point été cherchés, et c'est un passage de Vopiscus sur le règne d'Aurélien qui a été l'occasion première de son travail. Mais il faut expliquer comment les faits qu'il s'agit de remettre en lumière étaient tombés dans l'oubli après avoir été parfaitement notoires pour les générations qui en étaient contemporaines. M. Reinaud a montré dans son *Mémoire sur le Périple de la mer*

*Erythrée* qu'à partir du gouvernement de Marc-Antoine et de Cléopâtre, il s'était formé des comptoirs romains dans les principales places de commerce des mers orientales. Deux mille voyageurs environ visitaient annuellement ces parages, et la navigation de la mer intérieure, d'autre part, propageait en Occident le mouvement commercial de l'extrême Orient. Les *nouvelles* d'alors circulaient à Rome, et se répandaient dans toutes les cités de l'empire en même temps que les actes officiels du gouvernement. Et c'est, en grande partie, à l'aide de ces documents que Suétone, Florus, Aurélius Victor, ont rédigé leurs écrits. Tacite n'a pas dédaigné de puiser à cette source : « *Diurna populi romani* » (*Annal.*, XVI, 22) ; à plus forte raison était-elle consultée par ceux qui traitaient de sujets spéciaux, comme Asinius Quadratus, qui composa une histoire particulière des guerres des Romains et des Parthes. *Journaux* et histoires détaillées ont disparu dans la tourmente de l'invasion, et il n'est resté que de maigres abrégés comme ceux de Suétone ou de Florus. Il n'a jamais existé une histoire de l'empire romain comme il existe une histoire, ou mieux des *Annales* de la république par Tite-Live. Tous les modernes qui ont écrit sur l'empire ont dû se contenter d'histoires partielles et d'abrégés, qui le plus souvent ne sont même pas dus aux contemporains des événements.

Les témoignages les plus authentiques sur le temps d'Auguste, les seuls, pour ainsi dire, qui soient contemporains, sont ceux des poëtes, de Virgile, d'Horace, de Properce et de Tibulle ; il s'agit seulement de les bien entendre. Si les commentateurs anciens de Virgile, par exemple, Macrobe, Servius, n'ont pas parlé de ces points de vue du poëte, de ses allusions à l'extrême Orient, c'est que, de leur temps déjà, les faits étaient inconnus à l'un d'eux et que l'autre ne s'occupait guère que du sens littéraire de ces poëmes. Après l'invasion, toutes les traditions furent, à plus forte raison, oubliées et les témoignages perdus. Le souvenir de ces faits dans les histoires conservées au fond de l'extrême Orient, en Chine, par exemple, n'est pas moins difficile à retrouver ; l'absence de cartes et de bonnes tables chronologiques, jointe à l'insuffisance des transcriptions de noms propres, a dû apporter une grande confusion dans les témoignages touchant à ces relations commerciales et politiques des anciens temps.

Elles commencèrent vers l'an 36 avant J. C., au temps où le triumvir Antoine gouvernait l'Egypte et l'orient de l'empire. Reprises par Auguste l'an 20 avant notre ère, elles se maintinrent pendant plusieurs siècles ; or, à part les annalistes grecs, nous n'avons sur les triumvirs et sur Auguste que des abrégés, dont aucun n'est contemporain et qui ont été écrits plus de cent ans après. Il ne nous reste comme témoins de ce temps que les poëtes. Or Virgile et Horace ont été quelquefois dans les secrets de la politique du maître ; ils ont été du moins certainement informés des actes publics d'alors. Ils y font souvent allusion sans y songer ; ce ne sont que des allusions, car tout le monde les entendait à demi-mot ; mais, lorsque tout le reste a disparu, elles deviennent des révélations d'autant plus précieuses que les morceaux les plus intéressants portent la date de leur composition.

Pour bien entendre ce qui suit, il faut se rappeler qu'au temps d'Auguste l'ambition romaine se proposait de soumettre l'*univers entier* à ses lois et de comprendre l'extrême Orient dans les pays conquis. Ce n'est point une figure, c'est une réalité que cette aspiration à la domination du monde. Servius dans ses notes sur Virgile et Ethicus dans sa Cosmographie sont partis de l'idée qu'Auguste avait soumis l'univers à ses lois, de même qu'au moyen âge on se plaisait à faire régner Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem. La démonstration de cette opinion des anciens fera l'objet du premier paragraphe de ce Mémoire. — Dans le second, l'auteur, passant dans l'Inde et en Chine, essayera de faire connaître, à l'aide de témoignages connus, mais qui n'avaient jamais été rapprochés et discutés, l'Asie orientale ancienne mieux qu'elle ne l'a été jusqu'ici ; — enfin, dans le troisième paragraphe, M. Reinaud se propose de reprendre, depuis la mort d'Auguste jusqu'au sixième siècle, la suite des rapports de Rome avec l'Orient.

§ I. *Marc-Antoine et Cléopâtre. Bataille d'Actium. Règne d'Auguste et sa politique. Horace, Virgile, Properce et Tibulle. Idées géographiques du temps.* — Les régions dont il est parlé dans ce paragraphe sont : 1° l'Hyrcanie, au sud de la mer Caspienne, pays indépendant, montagneux, de difficile accès, avec le pays des Dahes, près de l'embouchure de l'Oxus, encore libre à l'avénement d'Auguste;

2° l'Inde morcelée en différents Etats, et qui était dans ce même temps en relations commerciales avec Rome ; 3° la Bactriane enlevée, dès 240, aux Séleucides par des princes d'origine grecque, qui devinrent maîtres de la vallée de l'Oxus et de celle de l'Indus, mais dont le vaste empire fut subjugué par une nation sauvage venue des confins de la Chine ; Ptolémée et l'auteur du Périple donnent à cette nation le nom d'Indo-Scythes ; — 4° la Chine, qui à cette époque formait une sorte de faisceau politique par la réunion de petits royaumes sous un seul sceptre, et cherchait à étendre son influence au dehors : aussi fut-ce vers ce temps que la connaissance du *Pays des Sères*, appelé par les Indiens *Tchina* (altération du nom de la dynastie de Thsin), commença à se répandre en Europe.

La Bactriane apparaît comme tenant la balance égale entre l'Inde, la Perse et la Chine, comme s'appuyant sur l'empire romain, qui devient son utile auxiliaire et dont elle demeure la fidèle alliée. Or des rois grecs de ce vaste Etat les historiens ne nous ont rien conservé que deux ou trois noms, les monnaies nous en font connaître quelques-uns de plus ; sur les rois indo-scythes, absolu silence. Horace, Virgile, Properce et Tibulle seuls ont parlé de celui qui était leur contemporain, sans toutefois le nommer. Quant aux écrivains hinois, ils ne disent rien des rois grecs, mais ils mentionnent plusieurs rois indo-scythes.

Dans l'Inde, les deux sectes, des brahmanistes et des bouddhistes, forment deux écoles historiques : les premiers ne nous apprennent rien et ne mentionnent même pas Alexandre ; les autres au contraire nous fournissent et nous fourniront surtout de précieux renseignements quand ils seront mieux étudiés.

Les écrivains arabes et persans désignent sous le nom générique de *Turk* les peuples originaires de la Tartarie, et les livres sanscrits les appellent les *Turuchka*, et quelquefois, comme Hérodote, les *Saces* (1) ; les Chinois les nomment *Youei-tchi* ou *Yue-ti*. Les premiers *Yue-ti* qui envahirent la Bactriane la divisèrent en cinq parties, formant chacune une principauté, et parmi lesquelles était celle de Kouei-Chouang. Le prince de celle-ci renversa ses rivaux et réunit

(1) VII, 64.

tout le pays sous ses lois; il conquit ensuite la vallée de l'Indus. Les écrivains chinois nous font connaître les noms des trois premiers princes indo-scythes, qu'il n'est pas impossible d'identifier avec les trois rois qui sont cités dans l'histoire de Cachemire, pays compris dans leur empire :

| *En chinois* : | *En sanscrit* : |
|---|---|
| Kieoü-tsieou-Khio. | Huchka. |
| Yan-tchin-Kao. | Djuchka. |
| Kia-ni-so-Kia. | Kanichka. |

Ce Kanichka est celui qui entra en relation avec Antoine ; c'est le prince indien le plus puissant de son temps et c'est un des plus grands noms de l'histoire du bouddhisme : il est le Charlemagne de l'Orient. Hiouen-Thsang, le voyageur chinois qui parcourut l'Inde pour y recueillir les traditions de Bouddha, au septième siècle de notre ère, parle des monuments religieux qu'il éleva. Les monnaies de ce roi aux légendes indigènes et grecques donnent son nom sous la forme grecque de *Kanerké*, et on le qualifie de Βασιλεὺς Βασιλέων (1). En 1830, le général Allard, au service du roi de Lahore, trouva dans les fondations d'une tour, avec des médailles de Kanichka, des monnaies de Jules César et de Marc-Antoine (2). C'est ce même souverain que Plutarque a en vue lorsqu'il dit qu'après la bataille d'Actium, Cléopâtre, craignant pour Césarion, le fit embarquer pour l'Inde.

Dans le siècle qui précède notre ère les Chinois commencèrent aussi à avoir quelques notions sur l'Inde et la Perse, et réciproquement.

Pour désigner l'extrême Orient, les Grecs et les Romains faisaient usage de deux dénominations différentes, *Sinæ* ou *Thinæ*, Σῖναι, Θῖναι, Θεῖναι, — et *Sères*, Σῆρες. Ptolémée place la Sérique en deçà des *Sinæ*; les premiers sont dans l'intérieur du continent, les seconds sur les bords de la mer. M. Reinaud croit que les *Sères* et les *Sinæ* sont un seul et même peuple, et il cherche à établir que, les Chinois n'ayant jamais eu d'appellation géographique pour indiquer leur pays, et le mot *Tchina* servant à le désigner chez les Indiens, Ptolé-

(1) Mionnet, *Descript. des méd. gr.*, supplém., t. VIII, p. 498.
(2) *Journal des Savants*, 1836, p. 70.

mée imagina d'employer, avec le mot de *Sères*, seul usité chez les Grecs jusqu'à lui, celui de *Sinæ* « pour se donner un air d'érudition. » La nouvelle dénomination fut adoptée par l'auteur du Périple érythréen, et elle s'appliqua exclusivement au pays que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Chine propre. Ainsi le nom de *Sinæ* est inconnu en Occident avant Ptolémée, et il a été emprunté par lui à l'Inde (*Objections*) (1). Horace, Virgile, Properce, Strabon, Pomponius Méla, Pline, Denys le Periégète, Stace, Martial et Juvénal ne connaissent que le terme de *Sères*, et ils l'emploient pour désigner un empire qui s'étendait des bords de l'Oxus aux rivages de la mer orientale. C'est précisément l'étendue que les annales chinoises donnent au Céleste Empire à cette époque, et c'est peu de temps avant Auguste que l'usage de la soie s'introduisit en Occident : or ce n'était alors que par terre que les communications entre ces points extérieurs de l'ancien monde pouvaient avoir lieu. Tout porte à croire que le mot *Sère* répond au terme chinois *se*, qui signifie soie, et que ce mot aura pris l'*r* en passant par la bouche des populations étrangères. Ce mot a conservé sa forme primitive dans la plupart des langues européennes : Σηριχόν, *Sericum*, *Seide* (allemand), *Silk* (anglais), *Zyde* (hollandais), *Silke* (danois), *Seta* (italien), *Seda* (espagnol et portugais), enfin *Soie* chez nous. Or le ver à soie et le mûrier ont existé de tout temps et dans tous les pays tempérés. Ce qui était particulier à la Chine, c'était la culture et l'industrie de la soie. Ces procédés ne furent connus en Occident que sous Justinien, au sixième siècle. Mais les auteurs chinois disent que cette culture avait été introduite de bonne heure dans le Khoten (Asie centrale). Klaproth rapporte ce fait à l'an 419 de notre ère, ce qui s'accorde avec les autres données ; mais il est constant que la dénomination de *Sérique* donnée au pays de la production de la soie est antérieure à ce fait et ne saurait, en conséquence, s'appliquer au Khoten. Nous ne possédons pas les annales de ce pays, mais nous avons celles de la Chine, et il y est parlé en termes très-clairs de l'empire romain;

(1) Nous ne pouvons rapporter au fur et à mesure toutes les objections soulevées dans le sein de l'Académie par la lecture de ce Mémoire. Nous donnerons les principales à la fin de cette analyse en reproduisant la discussion dans son ensemble.

d'autre part, ce que les auteurs grecs et latins ont dit des *Sères* et des *Sines* s'applique certainement à la Chine, comme on le verra plus loin. Les peuples du Khoten n'ayant tous ensemble été tout au plus que les intermédiaires du commerce de la soie, ce pays ne saurait être confondu avec celui des producteurs.

M. Reinaud commence par l'Inde et l'Asie occidentale l'étude des connaissances des anciens en Orient.

Dans sa fameuse description du bouclier prophétique que Vénus apporte à Enée, Virgile, en traçant un tableau de la bataille d'Actium, cite parmi les alliés d'Antoine des Arabes de toutes les tribus, Arabes nomades, — et les habitants de l'Arabie Heureuse, ou *Sabéens*, Ἄραβες εὐδαίμονες, sédentaires.

> *Omnis Arabs*, omnes vertebant terga *Sabæi*.
>
> VIII, v. 706.

En effet, Antoine avait fait un traité avec Malcus, roi de l'Arabie Pétrée (1).

Mais Virgile ajoute aux Arabes les Indiens, *Indi*, et la Bactriane, *ultima Bactra*, c'est-à-dire le pays *le plus éloigné* de tous ceux avec lesquels les Romains étaient alors en relation :

> ......... Viresque Orientis et *ultima* secum
> *Bactra* vehit.................
>
> v. 687-688.

Et beaucoup plus bas :

> ....... Omnis eo terrore Ægyptus et *Indi*.
>
> v. 705.

Or, l'Inde et la Bactriane se confondent à cette époque ; car l'allié d'Antoine dont il s'agit ici n'est autre que Kanichka, dont les médailles ont été trouvées avec celles du triumvir. Mais quelles sont les autres puissances de l'Orient qui avaient pris parti pour le rival d'Octave, *vires Orientis* ? Virgile cite ailleurs les Hyrcaniens et les Dahes ; enfin Plutarque parle d'un prince de Médie qui, jouissant momentanément de l'indépendance, en profita pour s'unir d'intérêt avec le triumvir. Il ne faut rien dire ici des Parthes, ces ennemis

(1) Plutarch., *Anton.*

éternels des Romains, à quelque parti qu'ils appartiennent, ni du roi de la Mésène et de la Characène, trop dépendant pour prendre part à une si grande querelle. Properce parle dans une de ses élégies d'un personnage qui avait visité deux fois la ville de Bactre ; Plutarque nous apprend de plus qu'Antoine, dans ses alliances, en recevant un corps de troupes indigènes, laissait comme otage un détachement de soldats romains qui restèrent sûrement parmi ces peuples, comme les prisonniers faits par les Parthes sur Crassus :

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit, etc. (1).

D'autre part, la capitale de l'empire romain est désignée dans les annales chinoises sous le nom d'*Antou*, qui est peut-être *Alexandrie*, ce qui nous reporterait aux relations mêmes d'Antoine avec l'Orient. Alexandrie était bien alors la capitale de l'Orient romain, et pouvait devenir la capitale de l'empire si Antoine triomphait d'Octave comme Cléopâtre d'Antoine (2). Enfin, à Bactre, les députésd'Antoine purent rencontrer ceux du Céleste Empire.

Passant ensuite au règne d'Auguste, l'auteur insiste sur le fameux oracle de la Sibylle :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,

qui prit un sens très-clair après la bataille d'Actium, et qui s'alliait dans l'idée romaine à la domination universelle, c'est-à-dire pacifique, éternelle, et par conséquent divine. Il importe, pour bien comprendre ce rêve des esprits d'alors, de connaître les idées géographiques que les Romains du temps d'Auguste se faisaient du monde. Selon le savant membre, c'est le système d'Eratosthène qui prévalait encore au temps d'Auguste. Tout le monde connaît la carte qui en a été dressée et qui figure dans tous les atlas. Ce système semble bien s'accorder avec l'ambition romaine et la réalisation, beaucoup moins chimérique qu'il ne nous le semble, de la conquête universelle, dès que le cadre du monde est ainsi restreint,

(1) Horace, *Od.*, III, 5.
(2) Horace, *Od.*, I, 37, v. 6-8.

c'est-à-dire dès que l'Europe est à l'Asie comme 13 est à 11 et à l'Afrique comme 13 est à 8. C'est dans cette hypothèse, tenue pour certaine alors, qu'il faut se placer pour bien juger des idées géographiques et politiques dont Horace (1), Virgile, Properce et Tibulle ont donné, comme à leur insu, le reflet dans leurs écrits. C'est ce système qui fut suivi par Pomponius Méla et Pline. Il y a tout lieu de croire qu'il fut adopté pour la carte du monde dressée à l'aide des matériaux que Jules César avait donné l'ordre de rassembler, et qui fut placée dans le portique d'Agrippa (2). La carte de Peutinger elle-même, d'une époque bien postérieure, a été dressée dans le système d'Eratosthène. Mais ce système se compliquait d'un autre dont l'origine remonte à Cratès, le bibliothécaire de Pergame, contemporain de Scipion Emilien, et dont Strabon nous a transmis les idées (3) sur l'univers, comprenant plusieurs mondes habités et séparés les uns des autres, bien que sur la même planète. Un de ces mondes était au midi de l'ancien, vers le pôle austral, et ces deux mondes étaient divisés par la zone torride, inhabitable à cause de la trop grande chaleur qui y régnait. Ce système a eu une grande influence sur les écrivains romains, sur Cicéron entre autres (4), commenté par Macrobe sur ce point (5). Ces idées sont exprimées avec une grande netteté par Tibulle (6). La terre, selon lui, est divisée en cinq zones ; deux d'entre elles sont glacées :

...Quinque in partes toto disponitur orbe :
Atque duæ gelido vastantur frigore semper...

La zone du milieu est pénétrée en tout temps de la chaleur de Phébus, et nul animal n'habite ces lieux embrasés :

At media est Phœbi semper subjecta calori,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Nulla nec exustas habitant animalia partes.

(1) Nos manet Oceanus circumvagus. *Epod.*, XVI, v. 41.
(2) Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. 3.
(3) Strab., I, II 30, 14, édit. Didot.
(4) *Voy.* son système astronomique : *De Republ.*, VI, 13.
(5) L. II, ch. V et suiv.
(6) *Elégies*, l. IV, *Panégyrique de Messala*.

Entre cette région et celles du froid, il en est deux qui sont fertiles : la nôtre et celle qui lui correspond dans l'autre partie du globe :

> Fertilis hanc inter posita est, interque rigentes,
> Nostraque, et huic adversa polo pars altera nostro.

Qui ne reconnaît là exactement les mêmes idées astronomiques que Virgile a exprimées dans ces vers si connus :

> Quinque tenent cœlum zonæ, etc. (1) ?

Ces faits géographiques bien constatés, l'ambition romaine se partagea en deux écoles : les uns pensèrent que les conquêtes du peuple-roi ne devaient pas franchir la zone torride ; Cicéron, Pomponius Méla et Pline, en parlant des obstacles invincibles de la région torride, semblent se rattacher à ce système. Tibulle, Properce et Virgile paraissent croire que la grandeur romaine ne saurait être contenue dans les étroites limites de la zone tempérée. Quant à la notion des quatre continents, elle est formulée très-clairement à la fin du troisième siècle : « Orbis quadrifariam duplici discretus Oceano (2). » Si ces continents ne communiquaient pas entre eux, du moins quelques-uns jugeaient que toute communication n'était pas impossible. On connaît ces beaux vers de Sénèque le Tragique où il est dit : « Quelques siècles encore, et l'Océan ouvrira ses barrières, une vaste contrée sera découverte, des mondes nouveaux apparaîtront au delà des mers, et Thulé ne sera plus la limite de l'univers. »

> Venient annis sæcula seris
> Quibus Oceanus vincula rerum
> Laxet, et ingens pateat tellus,
> Tethysque novos detegat orbes
> Nec sit terris ultima Thule (3).

Mais comme la plupart ne croyaient pas à la communication des continents entre eux, cette opinion finit, avec le temps, par faire

(1) *Georgiques*, I, v. 231 et suiv.
(2) Eumène, professeur d'éloquence à Autun. *Panegyriici veteres*, édit. Nuremberg, t. I, p. 273.
(3) *Médée*, acte II.

rejeter la théorie de la pluralité des régions habitées. Les idées chrétiennes semblaient l'exclure. Jésus-Christ aurait versé son sang pour tous les hommes : comment accorder cette croyance avec l'existence de plusieurs continents étrangers les uns aux autres ? Saint Augustin s'est formellement prononcé contre l'idée des antipodes (1). Pendant tout le moyen âge l'Eglise repoussa l'idée de la pluralité des continents, et au huitième siècle, un prêtre de Bavière, Virgile, fut suspendu pour avoir professé cette opinion (2). Paul Orose, disciple de saint Augustin, en est revenu au système d'Eratosthène.

L'auteur du Mémoire reprend la question des connaissances géographiques du vulgaire à Rome au temps d'Auguste. Les extrémités du monde avaient été, pour l'Occident, les colonnes d'Hercule, jusqu'au temps des guerres de César en Bretagne, puis ce dernier pays :

.... Penitus toto divisos orbe Britannos (3).

L'embouchure du Gange formait la limite orientale dans le système d'Eratosthène, et comme les exploits d'Hercule se terminaient à l'Ouest aux colonnes qui avaient retenu son nom, les conquêtes de Bacchus s'étaient arrêtées à l'Est aux colonnes des bouches gangétiques (4).

Les contrées septentrionales ne furent connues qu'au fur et à mesure des conquêtes romaines. Il en fut de même des régions afri-

(1) *Cité de Dieu*, l. XVI, ch. 9.

(2) *Hist. ecclésiastique* de l'abbé Fleury, l. XLII, n° 57.

(3) Virgile, *Bucol.*, I, v. 66.

(4) *Voy.* Denys le Périégète, et la traduction de Rufus Festus Avienus :

Ἔνθα τε καὶ στῆλαι Θηβαιγενέος Διονύσου
ἑστᾶσιν, πυμάτοιο παρὰ ῥόον Ὠκεανοῖο,
Ἰνδῶν ὑστατίοισιν ἐν οὔρεσιν, ἔνθα τε Γάγγης
λευκὸν ὕδωρ Νυσαῖον ἐπὶ πλαταμῶνα κυλίνδει.

*Orbis Descript.*, v. 623-626.

Hic astare procul Bacchi fert fama columnas,
Ultimus Oceani qua terras alluit æstus,
Indica qua rupes tumet extima, qua vaga Ganges
Cespite dorsa trahens in Nysæum Platamona
Porrigitur.......

v. 824-828.

Cf. les vers 1164 et suivants du texte grec et les vers 1384 et suivants du texte latin.

caines. La véritable situation de l'Atlas ne fut même bien connue qu'à la suite de l'expédition de Suetonius Paulinus sous l'empereur Claude (1). Strabon croit que le Fezzan était à neuf ou dix journées seulement de l'Océan (2). Comment, avec de pareilles notions, ne serait-il pas venu aux Romains l'idée de la domination universelle ?

Strabon suivit le système d'Eratosthène, c'est même par lui qu'on le connaît, puisque l'original ne nous est pas parvenu. Or, Strabon paraît avoir ignoré les idées des Latins, et, par contre, Pomponius Méla et Pline semblent n'avoir pas tenu compte de son système; mais, cent cinquante ans après Auguste, Ptolémée met en avant un système tout différent de celui d'Eratosthène et de Cratès. Ce système nouveau se propagea surtout en Orient, tandis que l'Occident serait resté fidèle à ce que le savant membre appelle les doctrines géographiques de Virgile, d'Horace, de Properce et de Tibulle, qu'il désigne sous le nom nouveau de *système géographique des Romains* (*Objections* (3). Ici M. Reinaud trace, à grands traits, le tableau géographique de l'empire romain après la bataille d'Actium conformément aux notions classiques. Passant ensuite à la politique extérieure d'Auguste en Orient, il nous montre les Parthes, maîtres de la Perse, deux fois vainqueurs des armées romaines de Crassus et d'Antoine, devenir le but des conquêtes futures ; l'expédition de l'an 24 avant Jésus-Christ contre l'Arabie méridionale nous est présentée comme un acheminement vers ce but; mais les souffrances de la campagne furent telles qu'on fut obligé de revenir sur ses pas (4). C'est Horace qui nous apprend que cette expédition contre les Sabéens était comme l'introduction de la grande guerre contre les Parthes :

Icci, beatis nunc Arabum invides
Gazis, et acrem militiam paras,
Non ante devictis Sabææ
Regibus, *horribilique Medo*
Nectis catenas........... (5).

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. V, ch. 1.
(2) XVII, 3.
(3) Voyez la discussion à la fin.
(4) Strabon, XVI, IV; — Pline, *Hist. nat.*, VI, 32.
(5) *Od.*, l. I, 29, v. 1 et suiv.

Mais Auguste dut se borner à faire occuper certains points de la mer Rouge. Or, l'Abyssinie à cette époque formait un Etat puissant, exportant l'ivoire et les parfums ; sa capitale était dans l'angle formé par le confluent du Nil blanc et du Nil bleu (où est aujourd'hui Khartoum). C'était ce qu'on appelait improprement l'*Ile de Méroé*. Ce vaste Etat était alors soumis à la reine Candace (1), qui avait une flotte capable de tenir la mer.

> Pæne occupatam seditionibus
> Delevit urbem Dacus et *Æthiops* :
> *Hic classe formidatus*, ille
> Missilibus melior sagittis (2).

Phraate était alors roi des Parthes et avait un compétiteur, Tiridate, qui était venu à Rome implorer l'assistance d'Auguste et lui avait remis un fils de son rival. Pour gagner Phraate, Auguste lui renvoya son fils ; en retour, le roi des Parthes devait rendre les enseignes enlevées à Crassus, mais il n'en fit rien. L'agitation fut grande à Rome ; on reprocha au gouvernement sa faiblesse, et Horace s'écrie alors : « Fils de Saturne....... tu es le premier roi du monde et César en est le second, *soit qu'il traîne à son char les Parthes qui ne cessent de menacer l'Italie*, ou les *Sères* et les *Indiens qui habitent l'extrémité orientale du monde......* (3). »

Et dans cette autre ode célèbre il est plus explicite et plus pressant encore. Ici la conquête des Parthes était censée accomplie ; là elle est annoncée sous forme de souhait :

> ........... Stet Capitolium
> Fulgens, triumphatisque possit
> Roma ferox dare jura Medis (4).

(1) Strabon, XVII, 1.
(2) *Od.*, l. III, 6.
(3)
> Gentis humanæ pater atque custos,
> Orte Saturno, tibi cura magni
> Cæsaris fatis data : tu secundo
> Cæsare regnes.
> Ille seu *Parthos* Latio imminentes
> Egeris justo domitos triumpho,
> Sive subjectos *Orientis oræ*
> *Seras* et *Indos*.
> . . . . . . . . . . . . . . . .
> *Od.*, l. I, 12.

(4) *Od.*, l. III, 3.

Et ce passage se termine par le vœu si fréquent de la conquête universelle :

Quicumque mundo terminus obstitit
Hunc tangat armis, visere gestiens
Qua parte debacchentur ignes,
Qua nebulæ pluviique rores.

Enfin, l'an 22, Auguste se mit en marche, et cette expédition, qui aboutit à une paix, le roi Phraate ayant cédé devant l'appareil militaire de l'empereur, a été célébrée par les poëtes avec un enthousiasme qui semble témoigner de la faveur populaire qui accueillit la détermination d'Auguste. Properce s'exprime ainsi :

Arma deus Cæsar dites meditatur ad Indos
Et freta gemmiferi findere classe maris.

C'est de la mer Rouge qu'il s'agit ici. Plus loin il est fait allusion à la défaite de Crassus, à la victoire à venir d'Auguste : « Je lirai sur chaque trophée les noms des villes prises.... » et il continue :

Tela fugacis equi, et braccati militis arcus.

(Ce sont les Parthes et les archers indo-scythes de Kanichka.)

Et subter captos arma sedere duces (1).

Tibulle adresse à Messala, à l'occasion du même événement, une pièce du plus grand intérêt pour la géographie :

Non te vicino remorabitur obvia Marte
Gallia, nec latis audax Hispania terris ;
Nec fera Theræo tellus obsessa colono.

(C'est la Cyrénaïque.)

Nec qua vel Nilus, vel regia lympha Choaspes
Proluit.

(C'est le Choaspe, en Susiane, dont les eaux étaient la boisson du grand roi (2).)

(1) *Eleg.*, l. III, 4.
(2) Hérodote dit en parlant de Cyrus : Καὶ δὴ καὶ ὕδωρ ἀπὸ τοῦ Χοάσπεω ποταμοῦ ἅμα ἄγεται τοῦ παρὰ Σοῦσα ῥέοντος, τοῦ μούνου πίνει Βασιλεὺς, καὶ ἄλλου οὐδενὸς ποταμοῦ, I, 188.

.......aut rapidus, Cyri dementia, Gyndes
Radit arectæos hanc una per ostia campos.

(C'est le fleuve qui arrose le Khouzestan, et se jette dans le Tigre (1).)

Nec qua regna vago Tomyris finivit Araxe (2)
Impia vel sævis celebrans convivia mensis
Ultima vicinus Phœbo tenet arva Padæus (3).
Quaque Hebrus Tanaisque Getas rigat atque Mosynos.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Te manet invictus romano Marte Britannus
Teque *interjecto mundi pars altera sole.*
Ergo, ubi per claros ierint tua facta triumphos,
Solus *utroque* idem diceris magnus *in orbe* (4).

Allusion très-claire à l'autre monde, au monde austral.

Properce, dans sa XII^e élégie, parle encore de cette même expédition en reprochant à Posthume de quitter Galla pour *suivre les enseignes d'Auguste* et convoiter les *dépouilles du Parthe*, en buvant dans son casque de l'eau de l'Araxe :

Potabis galea, fessus, Araxis aquam (5).

Le même poëte, dans sa III^e élégie du livre IV, met dans la bouche d'Aréthuse, femme de Lycotas (noms malheureusement supposés), parmi de tendres reproches, les renseignements les plus précieux. « Naguères la ville de Bactre t'a vu pour la seconde fois. Les Sères, que leurs chevaux bardés de fer rendent si redoutables, les Gètes glacés, les Bretons qui montent des chariots peints, l'Indien au teint décoloré et brûlé par les eaux embrasées du soleil levant, tous les peuples de la terre t'ont vu tour à tour :

(1) C'est celui que Cyrus punit parce qu'un de ses chevaux sacrés s'y était noyé. Il le divisa en 360 canaux. *Voy.* Hérodote, I, 189.

(2) C'est l'Aras, affluent du Kour, qui se jette dans la mer Caspienne, en Arménie. Tomyris étant reine des Massagètes, il y a confusion géographique chez le poëte. C'est l'Iaxarte ou l'Oxus qu'il aurait dû dire.

(3) Les *Padéens* étaient une tribu indienne à l'est des Indiens proprement dits Ils étaient nomades et mangeaient leurs amis et leurs parents pour leur épargner les ennuis de la vieillesse et les lenteurs de la maladie Hérodote, l. III, 99.

(4) L. IV, *Panégyr. de Messala.*

(5) *Eleg.*, III, 12.

Te modo viderunt iteratos *Bactra* per ortus
Te modo munito *Sericus* hostis equo
Hibernique Getæ, pictoque Britannia curru.
Ustus et eoa decolor Indus aqua.

« Je t'en conjure, n'attache pas tant de gloire à monter un des premiers aux remparts de Bactre...... Dès que les Parthes seront soumis, reviens à Rome suivre, la haste à la main, le char du triomphateur. »

Ne, precor, adscensis tanti sit gloria Bactris
. . . . . . . . . . . . . . . . .
Sed, tua sic domitis Parthæ telluris alumnis,
Pura triumphantes hasta sequatur equos.

Gallus met dans la bouche d'un guerrier les paroles suivantes : « Fallait-il donc courir au siége de Séleucie, capitale des Arsacides, et rapporter en hommage à Jupiter Vengeur les étendards romains ?...»

Non fuit Arsacidum tanti expugnare Seleucem
Italaque ultori signa referre Jovi.

Il s'agit ici des étendards enlevés à Crassus par les Parthes et repris sur eux ou plutôt rendus par eux à Auguste lors de son expédition de l'an 21. Et ce qui le prouve, c'est ce qu'on lit plus bas (Gallus parle des broderies que tracera l'aiguille de Lycoris) :

Pingit et Euphratis currentes mollius undas
Victricesque aquilas sub duce Ventidio ;
Qui nunc Crassorum manes *direptaque signa*
Vindicat, Augusti Cæsaris auspiciis.
Parthe tumens animis et nostra clade superbe,
Hic quoque Romano stratus ab hoste jaces.

Dans cette expédition célébrée d'une voix si emphatique et avec des louanges tellement anticipées, il n'y eut en définitive rien de sanglant, excepté peut-être la contestation relative à l'Arménie. Tibère commandait l'aile gauche de cette armée échelonnée le long de l'Euphrate. Nous manquons de détails même sur cet épisode. Horace nous apprend seulement qu'un combat eut lieu au cœur de l'Arménie, au pied du mont Niphat :

........... Potius nova
Cantemus Augusti tropæa
Cæsaris, et rigidum Niphaten (1).

Phraate se jeta aux pieds d'Auguste après cette victoire de Tibère en Arménie.

........... Claudi virtute Neronis
Armenius cecidit, jus imperiumque Phraates
Cæsaris accepit genibus minor..... (2).

Les rois de l'Inde et de la Bactriane demandèrent à traiter. C'est Auguste lui-meme qui le dit dans son testament : « Plusieurs députations, dit-il, me furent envoyées par *les rois de l'Inde*. Jamais rien de semblable n'avait été fait pour un prince romain (3). »

Suétone dit la même chose : « *Indos* etiam ac *Scythas* auditu modo cognitos pellexit ad amicitiam suam populique romani ultro per legatos petendam (4). » Florus ajoute aux noms des Scythes et des Indiens ceux des Sarmates et des Sères, dans lesquels le savant membre voit toujours les Chinois : « *Seres etiam* habitantesque sub ipso sole *Indi* (5). » Aurélius Victor parle de l'ambassade du *roi de Bactriane qui demandait à faire un traité* (6). Strabon dit que le prince qui envoya la députation à Auguste,—lequel, selon Dion Cassius, était alors dans l'île de Samos, — comptait six cents rois (radjas) sous sa dépendance (7) ; mais il ne nomme pas le pays et ne peut dire si ce roi s'appelait Porus ou Pandion. Or, la famille Pandya régnait alors dans l'Inde méridionale.

D'autre part, en ce qui concerne les ports de *Tyndis* et de *Muzirsi*,

(1) *Od.*, II, 9.
(2) Horace, *Epist.*, I, 12.
(3) Voyez le passage en grec tel qu'il a été donné par M. Perrot d'après l'inscription d'Ancyre : Πρὸς ἐμὲ ἐξ Ἰνδίας βασιλέων πρεσβεῖαι πολλάκις ἀπεστάλησαν, οὐδέ ποτε πρὸ τούτου τοῦ χρόνου ὀφθεῖσαι παρὰ Ῥωμαίων ἡγεμόνι.
(4) *Augustus*, XXI. Il est vrai qu'il n'y a pas de date fixée à ces ambassades. Paul Orose nous dit qu'elles eurent lieu lorsque Auguste était à Tarragone, en Espagne. VI, 21.
(5) Florus, IV, 12.
(6) *De Cæsaribus*.
(7) XV, 1, n° 4. Cf. Dion Cassius, LIV, 9.

il existe une preuve de l'importance des relations commerciales de cette côte avec l'empire romain : c'est qu'on voit marqué sur la table de Peutinger, tout près de ces noms, le long de la côte de Malabar, ces mots: *Templum Augusti*, qui supposent une cotisation individuelle, et par conséquent une colonie de marchands de quelque importance.

C'est donc vainement que M. Letronne a cherché, dans un Mémoire célèbre (*Recueil de l'Acad.*, t. X, p. 226 et suiv.), à nier l'authenticité des députations envoyées par les princes de l'Inde à Auguste. Aurélius Victor se contente d'énoncer le fait : « Felix adeo [Augustus] ut Indi, Scythæ, Garamantes ac Bactri legatos mitterent orando fœderi. » Il reste à fixer le temps et le lieu du traité. Pendant que les députés de l'Inde se rendaient à Samos auprès d'Auguste, comme nous l'avons vu dans Strabon, Mécène était à Rome chargé de tout le poids du gouvernement, et c'est dans ce même temps qu'Horace lui écrit de se dérober quelques instants aux soins qui l'accablent : « Pourquoi vous préoccuper encore de la politique des Sères, des Bactriens sur lesquels régna Cyrus, et des peuples divers qui errent sur les bords du Tanaïs ? »

........ Sollicitus times
Quid Seres, et regnata Cyro
Bactra parent, Tanaïsque discors.
*Od.*, III, 29.

Donc Horace, Aurélius Victor, Strabon, Florus et Dion Cassius s'accordent sur ce point.

Les *six cents princes* dépendant du roi de l'Inde dont parle Strabon (ἑξακοσίων δὲ ἄρχων βασιλέων) ne peuvent convenir qu'à Kanichka ou à son successeur. Quelques-uns des députés étaient morts en route, et l'ambassade était réduite à trois personnes : οὓς ἐκ τῆς ἐπιστολῆς πλείους δηλοῦσθαι, σωθῆναι δε τρεῖς μόνους ; elles présentèrent à Auguste une lettre écrite en grec dans laquelle le roi indien déclarait attacher le plus grand prix à l'alliance de l'empereur : τὴν δ' ἐπιστολὴν ἑλληνίζειν ἐν διφθέρᾳ γεγραμμένην, δηλοῦσαν ὅτι Πῶρος.... περὶ πολλοῦ ποιοῖτο φίλος εἶναι Καίσαρι. Les Romains, y était-il dit, seraient reçus partout où ils se présenteraient dans les Etats du roi, et ils y trouveraient toutes facilités autant que le comporteraient les lois du

pays : ἕτοιμος εἴη δίοδόν τε παρέχειν ὅπῃ βούλεται καὶ συμπράττειν, ὅσα καλῶς ἔχει. Les ambassadeurs firent apporter les présents par huit esclaves nus jusqu'à la ceinture et parfumés d'aromates. C'est toujours Strabon qui parle ; mais Dion Cassius se joint à lui pour nous faire connaître de précieux détails sur la nature de ces présents : c'étaient des tigres, animaux qu'on n'avait pas encore vus à Rome ; des vipères d'une grandeur extraordinaire ; un serpent de dix coudées, une tortue de trois coudées de long. Avec les ambassadeurs était venu un certain personnage qui se piquait de philosophie, se fit initier aux mystères de Cérès, et qui, arrivé à Athènes, fit allumer un bûcher et se précipita en riant au milieu des flammes (1).

Quant aux relations avec les Chinois, elles ne se présentent pas avec le même appareil de preuves. Il n'y est fait allusion que par un passage d'Horace et un autre de Florus ; le savant membre croit que ce traité est si réel qu'il fut suivi d'exécution et que les caravanes apportant la soie n'auraient circulé librement entre le Céleste Empire et l'empire romain qu'en vertu d'un accord diplomatique. Quant aux traités incontestablement conclus avec l'Inde et la Bactriane à la suite des ambassades dont nous venons de parler, ils entraînaient aux yeux des Romains l'idée de soumission de ces pays par rapport à Rome. Aussi Horace n'hésite-t-il pas à dire :

Jam mari terraque manus potentes
Medus albanasque timet secures ;
Jam Scythæ responsa petunt, superbi
Nuper et Indi.
*Carmen sæculare.*

Et dans l'Ode XIV du livre IV :

Medusque et Indus, te profugus Scythes
Miratur o tutela præsens
Italiæ dominaque Romæ !

Enfin, l'an 10 avant Jesus-Christ, Horace dit à Auguste (Od. XV du liv. IV) :

(1) Lisez tout le § 74, l. XV, ch. I, de Strabon, p. 612 de l'édit. Didot, et toute la fin du ch. 9 du l. LIV de Dion Cassius.

....... Signa nostro restituit Jovi
Direpta Parthorum superbis
Postibus....... .

Voici, dans la même pièce, le passage qui prouverait l'existence d'un traité fait avec la Chine :

Non, qui profundum Danubium bibunt,
Edicta rumpent Julia, non *Getæ*,
Non *Seres* infidive *Persæ*
Non *Tanain prope flumen orti.*

M. Reinaud pense que cette strophe ne présenterait pas de sens si les Chinois n'avaient réellement stipulé des conditions avec Rome. Quoi de plus explicite enfin que ce passage de Florus : « *Seres* etiam habitantesque sub ipso sole *Indi*, cum gemmis et margaritis elephantos quoque inter munera trahentes (ce qui fait toujours allusion à la même ambassade décrite avec plus de détails par Strabon et Dion Cassius), *nihil magis quam longinquitatem viæ imputabant, quadriennium impleverant*, et jam ipse hominum color ab alio venire cœlo fatebatur (1). ? »

Pour ce qui concerne Virgile, le savant membre revient, afin de rendre bien compte des allusions géographiques renfermées dans ses vers, sur les idées générales répandues de son temps relativement à la domination universelle de Rome, aux destinées de l'empire et d'Auguste; enfin il indique la pensée dominante de son poëme. Or c'est surtout en Orient que le monde offrait de nouvelles conquêtes à faire; aussi est-ce de ce côté que s'exerce surtout l'imagination prophétique du poëte ; car il s'agit des campagnes futures que réserve un avenir militaire chimérique aux armées d'Auguste. Ou cette emphase n'a pas de sens, ou bien il faut croire qu'aux yeux de Virgile la Perse et l'Inde devaient faire de droit partie intégrante de l'Empire :

Sive Getis inferre manu lacrymabile bellum
*Hyrcanisve*, Arabisve parant ; *seu tendere ad Indos*,
*Auroramque sequi*, Parthosque reposcere signa.
*Æn.*, VII, v. 601.

(1) XXXIV.

Dans un autre passage, c'est Auguste qui parcourt en vainqueur les extrémités de l'Asie et chasse les Indiens des places romaines :

......... et te, Maxime Cæsar,  
Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris,  
*Imbellem avertis romanis arcibus Indum.*  
*Georg.*, II, v. 172.

C'est dans les *Géorgiques* qu'on trouve ces détails intéressants révélateurs des notions exactes que l'on possédait à Rome sur l'Inde et le pays des Sères (la Chine, suivant M. Reinaud) :

Sola India nigrum  
Fert ebenum........  
. . . . . . . . . . . . . . . . .  
Quid nemora Æthiopum molli canentia lana ?  
Velleraque ut foliis depectant tenuia *Seres* ?  
Aut quos Oceano propior gerit *India* lucos,  
Extremi sinus Orbis ! ubi aera vincere summum  
Arboris haud ullæ jactu potuere sagittæ.  
v. 116.

Dans un autre passage encore (IIIe l. des *Géorgiques*, v. 30), Virgile parle du temple qu'il rêve à Mantoue pour Auguste, et sur les portes duquel seront représentés en or et en ivoire : les combats livrés aux *Gangarides* (région des bouches du Gange), les *villes de l'Asie domptées*, l'habitant du *Niphate* (Arménie) repoussé, le *Parthe* terrassé, et les conquêtes de Rome poussées jusqu'aux deux *océans*, occidental et *oriental :*

In foribus pugnam ex auro solidoque elephanto,  
*Gangaridum* faciam.........  
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  
Addam urbes, Asiæ domitas, pulsumque *Niphatem*,  
Fidentemque fuga *Parthum*, versisque sagittis ;  
Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa  
Bisque triumphatas *utroque ab littore gentes*.

Cette conquête universelle est encore chantée dans les vers 286 et suivants du Ier livre de l'*Enéide*.

Enfin, comment ne pas être frappé, dès qu'on en est averti, du sens de ces vers si souvent répétés du VIe livre, et qui sont relatifs à Auguste :

*Super* et Garamantas et *Indos*  
Proferet imperium, etc....

Il étendra son empire *au delà de l'Inde*, traduit le savant membre. Nous possédons le programme de cette ambition délirante de Rome dont les poëtes ont été les interprètes les mieux informés. Lucain déplore la guerre civile et montre encore des conquêtes à faire : c'est ce qui restait du monde dans les idées de ce temps. Sans les déchirements civils, dit-il,

Sub juga jam *Seres*, jam barbarus isset *Araxes*,
Et gens, si qua jacet, nascenti conscia Nilo.
Nunc si tantus amor belli tibi, Roma, nefandi,
Totum sub latias leges quum miseris orbem,
In te verte manus : nondum tibi defuit hostis.
*Phars.*, I.

Depuis lors, Trajan ayant échoué dans sa fameuse campagne de l'Asie, le projet chimérique des contemporains d'Auguste ne paraît plus dans les âges suivants ; mais le souvenir du moins s'en est conservé, et ce héros fondateur qu'Anchise montre à Enée dans l'enfer de Virgile, et qui porte sur la tête les deux aigrettes symboliques, signe de la domination future de Rome sur l'Orient et sur l'Occident :

Viden' ut geminæ stant vertice cristæ,

nous le retrouvons dans le Doul-Carnaïm du Coran, *l'homme aux deux cornes*. C'est Dieu qui parle au prophète : « Nous donnâmes à Doul-Carnaïm tout pouvoir sur la terre..... Arrivé aux lieux où le soleil se couche, il vit que l'astre se plongeait dans une masse d'eau boueuse. » Il trouva là une peuplade (ce sont les Bretons), et Dieu dit à Doul-Carnaïm : « Décide toi-même, soit que tu veuilles faire sentir ta colère à ce peuple, soit que tu veuilles user envers lui de douceur. » — Ensuite Doul-Carnaïm visite les régions où le soleil se lève. Il y trouve un peuple qui ne peut s'abriter contre la chaleur. Il se remet en marche une troisième fois et il atteint, au Nord, les gorges des montagnes où vivent les peuples qui ne connaissent pas la langue les uns des autres (ce sont les peuples du Caucase). Ces peuples se plaignent des incursions que les peuples de Gog et de Magog faisaient sur leur territoire, et ils lui offrent de lui payer un tribut s'il veut les protéger par une barrière, et Doul-Carnaïm y

consent. (*Coran*, Sourate VIII, ℣ 82 et suiv.) Ce ne peut être Alexandre que le prophète entend désigner ; car il n'a étendu ses conquêtes qu'en Orient, et Daniel le représente le front surmonté d'une seule corne (1). Doul-Carnaïm ne saurait être qu'Auguste.

Pour résumer son opinion nouvelle sur Virgile, M. Reinaud croit que si le poëte, avant de mourir, voulait détruire son poëme, c'est moins à cause des imperfections de style que ce génie exigeant y aurait découvertes et qui ont échappé aux yeux les plus clairvoyants, que parce que le but principal de son œuvre était manqué. Il aurait vu se dérouler devant ses yeux, à la dernière heure seulement, le magnifique tableau de la destinée de Rome, et aurait entrevu à l'heure suprême de la défaillance le couronnement politique de son poëme dans le règne mieux compris d'Auguste.

§ II. *Commerce de l'Inde et de la Chine. — Etat politique et social de la Chine pendant les premiers siècles de notre ère. — Système géographique de Ptolémée et de l'auteur du* Périple de la mer Erythrée. — M. Reinaud rappelle qu'il a fait commencer les relations politiques et commerciales de l'Egypte avec l'Inde sous le règne de Ptolémée Aulétès, vers 70 avant Jésus-Christ. Ces relations auraient été plus intimes à l'époque d'Antoine. Si les régions occidentales de l'ancien monde se confondent — providentiellement, comme on l'a dit, — dans une unité favorable à la propagation de la religion nouvelle, les contrées orientales semblent aussi, vers cette même époque, se rapprocher entre elles.

La navigation des Romains dans les mers orientales suivit de près la conquête de l'Egypte ; la langue de ces transactions était le grec, universellement parlé en Orient depuis les guerres d'Alexandre et de ses successeurs. Le mot *Romaka* désignait l'Occident chez les Indiens, — *Yavana*, les Grecs chez les écrivains sanscrits, et *Kai-sa* semble désigner César chez les Chinois.

Dans l'Inde, l'influence grecque et romaine à cette époque est manifeste et est attestée par les pièces du théâtre hindou, par les monnaies aux légendes grecques et par certains passages des auteurs ;

(1) Chap. VIII, ℣ 5 et 21.

il est facile d'ailleurs de supposer, d'après les relations commerciales et les emprunts faits aux sciences des Grecs par les auteurs brahmanistes, quelle devait être l'étendue et la continuité de ces rapports. Sénèque ne mentionne-t-il pas « ces villes grecques au milieu de pays barbares, cette langue macédonienne parlée entre l'Inde et la Perse: *Quid inter Indos Persasque macedonicus sermo* (1)? » ce qui est confirmé, pour les mêmes pays voisins de l'Inde, par Plutarque (2) et beaucoup d'autres. Strabon nous montre les nombreux navires qui faisaient voile des ports égyptiens de la mer Rouge pour les mers de l'Inde (3); enfin le *Périple de la mer Erythrée* atteste que l'Occident envoyait toutes sortes de marchandises à Barigaza (ville située dans le golfe de Cambaye), et que le roi de la contrée recevait d'Occident des vases d'or et d'argent, des instruments de musique, de belles jeunes filles, du *vin* de prix, des habits magnifiques et des parfums (4). Les articles d'exportation sont également indiqués. Au temps de Tibulle, il était de grand genre de faire figurer parmi les équipages de ses maîtresses, à Rome, des esclaves noirs de l'Inde et de l'Ethiopie :

Ut mea luxuria Nemesis fluat, utque per Urbem
    Incedat donis conspicienda meis,
Illi sint comites fusci, quos India torret,
    Solis et admotis inficit ignis equis (5).

Les Occidentaux achetaient dans la vallée de l'Indus les toiles, les cotonnades qui s'y vendent encore, le girofle et autres produits de la Malaisie, de la soie (de Chine), du poivre, de l'ivoire, de l'indigo, de l'acier, des mousselines, de l'ébène, des perles (du cap Comorin) (6). Les navires venus de l'Occident apportaient de leur côté du vin d'Italie et de Laodicée, de l'étain, du bronze, du plomb, du co-

(1) *Consolatio ad Helv.*, ch. VI.

(2) De fort. Alex. magni. Plut. Didot, t. I, p. 403.

(3) Νῦν δὲ καὶ στόλοι μεγάλοι στέλλονται μέχρι τῆς Ἰνδικῆς....... Liv. XVII, p. 678, édit. Didot.

(4) Τῷ δὲ βασιλεῖ....... εἰσφερόμενα βαρύτιμα ἀργυρώματα καὶ μουσικὰ καὶ παρθένοι εὐειδεῖς,...... καὶ διάφορος οἶνος, καὶ ἱματισμὸς ἁπλοῦς πολυτελής, καὶ μύρον ἔξοχον. *Anonymi Periplus Maris Erythraei*, § 49, p. 293, édit. Didot.

(5) Tibull., *Elég.*, l. II, 3.

(6) Voyez surtout le passage déjà cité du *Périple érythréen*.

rail, de l'argent, des habits, des ceintures d'une trame très-serrée, etc.

Quant à la soie, tous les savants sont d'accord pour en attribuer la production exclusive aux Chinois jusque vers le règne de Justinien. Ce précieux monopole et les difficultés des communications, soit par mer, soit par terre, soit par la navigation fluviale, c'est-à-dire par le Gange, les contrées de l'Hindou-Kousch, l'Icare, l'Oxus, la mer Caspienne, le Kour, le Caucase, le Phase et la mer Noire (1), expliquent comment ce produit fut toujours si cher. Cette dernière voie (qui n'était d'ailleurs pas la seule à travers l'Asie) fut reprise au neuvième siècle (2).

M. Reinaud explique comment le mot *Inde* fut appliqué à l'Ethiopie et à l'Inde propre par les anciens. C'est un fait analogue, selon le savant géographe, à celui qui fit désigner, après la découverte de Colomb, l'Amérique sous le nom d'Indes occidentales. Les Romains et les Grecs allant chercher dans les ports de l'Abyssinie et des côtes orientales de l'Afrique des marchandises analogues à celles de l'Inde et des produits originaires de la presqu'île même du Gange, lesquels se trouvaient *en transit* sur la côte éthiopienne, l'usage se répandit de désigner ce dernier pays sous le même nom. M. Letronne a abordé cette question et a tenté de dissiper toute confusion à cet égard (3). Mais cet illustre savant, doué d'un esprit si pénétrant, en expliquant ce que les anciens écrivains entendaient par l'Inde africaine, semble avoir fait trop facilement abstraction de l'Inde véritable. Qu'il y eût un pays en Afrique désigné par eux sous ce nom, cela paraît incontestable. Mais il est également hors de doute qu'il y en avait un autre et que ces notions étaient loin d'être aussi vagues que l'appa-

(1) Adjicit idem (Varro), Pompeii ductu exploratum, in Bactros septem diebus ex India perveniri ad Icarum flumen, quod in Oxum influit : et, ex eo, per Caspium in Cyrum subvectas, quinque non amplius dierum terreno itinere, ad Phasim in Pontum Indicas posse devehi merces. — Pline, *Hist. nat.*, l. VI, ch. XIX. — Voyez Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXI. ch. VI.

(2) *Introduction à la Géographie d'Aboulfeda*, par M. Reinaud, pages 57 et suivantes.

(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, p. 158 et suivantes, et t. X, p. 235 et suivantes. — *Journal des Savants*, 1842, p. 665. — *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, t. III, pages 34 et suivantes, 1848.

rente confusion des mots semble l'indiquer, outre que certaines inscriptions grecques (1) établissent une distinction manifeste entre l'Inde et l'Ethiopie; et que signifierait le passage de Plutarque où il est dit que Cléopâtre, craignant pour la vie de Césarion, l'envoya dans l'Inde par l'Ethiopie : 'Εξέπεμπε..... εἰς τὴν 'Ινδικὴν διὰ Αἰθιοπίας? Quand Properce engage Auguste, à l'instant de son départ pour l'Orient, à subjuguer l'*Inde opulente*, peut on supposer qu'il ait en vue les peuples du Soudan (2)? Lorsque Virgile et Horace parlent de l'*ivoire indien* (3), pourquoi vouloir entendre l'ivoire éthiopien, lorsque Strabon nous dit qu'on en tirait à la fois de l'Ethiopie et de l'Inde (île de Taprobane) (4)? L'auteur du *Périple érythréen* dit qu'on l'exportait des contrées de Barygaza (5).

Passant ensuite aux relations de l'Occident avec la Chine, M. Reinaud reconnaît que les rapports des Romains avec ce pays ne furent jamais réguliers ni suivis. Selon lui, ils ne se seraient guère engagés au delà du cap Comorin. C'étaient les Malais et les Chinois eux-mêmes qui apportaient les produits de la Chine dans l'île de Taprobane et dans l'Inde méridionale. Au déclin de l'empire, les Persans héritèrent de ces avantages.

Les annales chinoises mentionnent une ambassade envoyée par Marc-Aurèle au Fils du ciel l'an 166 de Jésus-Christ: elle parvint en Chine par mer. Or Pausanias, dans son chapitre sur l'Elide, a le premier donné une description exacte du ver à soie et de la manière dont on fabriquait la soie, et l'on sait que l'écrivain grec vivait à

(1) *Corpus Inscr. græc.* de Boeckh, t. III, p. 509.

(2) Arma Deus Cæsar dites meditatur ad Indos, etc.
Propert., *Eleg.*, III, IV, v. 1 et suiv.

(3) ..... nonne vides croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur?......
Virg., *Georg.*, I, v. 57.
............ Non aurum aut ebur indicum,
.....................
Horace, *Odes*, I, XXXI, v. 6.

(4) Voyez, pour le premier cas, liv. I, p. 32, lig. 35, édit. Didot. Strabon, pour ce qui est de l'ivoire indien, dit seulement qu'il venait de l'île de Taprobane (Ceylan) dans les ports de l'Inde : Ἐξ ἧς [Ταπροβάνης] καὶ ἐλέφαντα κομίζεσθαι πολὺν εἰς τὰ τῶν Ἰνδῶν ἐμπόρια, liv. II, p. 60, lig. 25.

(5) § 49, p. 293 de l'édit Didot.

Rome précisément à l'époque de l'ambassade dont il s'agit. Pausanias ajoute que la *Série* est une île située au fond de la mer Erythrée ; que c'est un fleuve nommé *Ser* qui l'embrasse comme le Nil embrasse le Delta. Il ajoute qu'il y a une autre île appelée également Série (1), et dans laquelle le savant membre voit le Japon.

Quant à la voie de terre, outre celle que Pline nous a fait connaître, Ptolémée nous a conservé l'itinéraire des caravanes romaines en temps de paix pour se rendre en Chine, par *Hiérapolis*, sur l'Euphrate, le sud de la mer Caspienne, la Bactriane, visitant Edesse, Ecbatane, Rhagès ou Hecatompylos, l'Hyrcanie, Antioche de la Margiane, Bactre, où l'on faisait un temps d'arrêt, puis vers l'Iaxarte, la *Tour de pierre*, Λίθινος πύργος (le nom moderne est le même, *Thaschkend* en turc), nouveau temps d'arrêt, d'où l'on se serait mis en route pour le grand voyage vers la Chine. Ptolémée cite comme garant le géographe Marin de Tyr ; or Marin de Tyr nommait un riche marchand, Maes Titianus, dont les agents avaient fait plusieurs fois ce voyage (2). Malheureusement Ptolémée ne nous apprend rien sur le pays qu'ils traversaient, c'est-à-dire sur la Tartarie. Pomponius Méla, qui écrivait vers l'an 40 de notre ère, Pline (quelques années après) et Ammien Marcellin (dernière moitié du quatrième siècle) sont un peu plus explicites. Le premier parle des peuples situés au delà de la mer Caspienne, Scythes anthropophages, Saces séparés par une contrée inhabitable. Au delà, suivant cet écrivain, sont de vastes régions qui s'étendent jusqu'au mont *Tabis*, situé à une grande distance du Taurus. Les peuples occupant l'intervalle qui sépare ces deux montagnes sont les Sères, nation pleine de justice et remarquable par la manière dont elle fait le commerce (3). Les renseignements de Pline paraissent avoir été puisés à la même source (4). Ammien Marcellin est beaucoup mieux renseigné : il sait que la *Sérique* est une immense contrée d'une fertilité admirable, bornée par la Scythie à l'ouest, au nord par des déserts glacés, au

(1) Pausan., l. VII, ch. III, n° 3.
(2) Ptolem., l. I, ch. XI et XII.
(3) L. III, ch. VII : « Rebus in solitudine relictis, etc. »
(4) *Hist. nat.*, l. VI, ch. XX. Il dit en parlant des Sères : « Commercia exspectant. »

sud par l'Inde et le Gange, qu'elle était arrosée par deux grands fleuves, etc. (1).

Les annales chinoises parlent de diverses routes se dirigeant, aux premiers siècles de notre ère, vers l'Occident. Une de ces issues vers le Nord portait le nom de *Yu-men-Kouan*, à quelque distance à l'ouest du fleuve Jaune. C'était là que passait la route qui mène à Liang-Tcheou et à Siganfou, qui serait peut-être, d'après M. REINAUD, *Sera-Metropolis* et la *Thinæ* du *Périple érythréen*. Ainsi nous trouvons en présence divers témoignages sur la Chine qui résultent et de voyages par mer et de voyages par terre.

Il est certain que les deux voies de communication étaient suivies. Il n'est pas moins assuré qu'avant les renseignements consignés dans le passage de Pausanias tout nous prouve que les anciens ignoraient absolument les procédés de culture de la soie. Cette ignorance est expliquée par la manière dont Pomponius Méla et Pline nous rapportent que se faisait le commerce avec les Chinois, et elle n'eût pas été possible si cette culture eût pénétré dans le Khoten; donc les noms de *Sérique* et de *Sine* désignent la Chine.

Le savant arabisant examine ensuite les renseignements que fournissent les annales chinoises sur l'empire romain, et il cite un passage de la traduction de l'inscription de Singanfou faite par M. Pauthier. L'empire romain y est clairement désigné sous le nom de *Ta-Thsin* (Grands Chinois), royaume de l'Occident. Il y est parlé du gouvernement non héréditaire des empereurs, de l'écriture très-différente de celle des Chinois, des postes aux chevaux, du commerce que les peuples de l'Inde et les *A-si* (Parthes) font avec ces Occidentaux, des voyageurs peu nombreux, qui mettent trois ans à se rendre dans ces pays, enfin des monnaies d'argent, dont dix pièces équivalent à une pièce d'or, ce qui ne peut se rapporter qu'aux Romains.

Il n'est pas moins certain qu'il sortait tous les ans de l'empire romain 100 millions de sesterces (2) pour l'Inde, la Sérique et l'Arabie, « tant coûte cher, dit Pline, le luxe de nos femmes (3) ! »

(1) L. XXIII, ch. VI, § 64.
(2) *Vingt millions de francs*, du poids de notre monnaie.
(3) *Hist. nat.*, l. XII, ch. XLI.

M. REINAUD termine ce second paragraphe par un résumé des idées que se faisaient les anciens de l'Asie orientale.

D'après Eratosthène, l'Europe, l'Asie et l'Afrique formaient un continent entouré par la mer.

Cratès supposa l'existence d'autres continents sans introduire de changements sensibles dans la disposition du premier.

La navigation des anciens dans la mer Erythrée orientale révéla l'existence de la presqu'île de Malacca. Aussi, vers l'année 100 de notre ère, Marin de Tyr dut-il prolonger le continent asiatique beaucoup plus à l'Est que ne l'avait fait Eratosthène. Ce système ne nous est pas parvenu sous son nom ; mais Ptolemée, soixante ans après, l'a adopté et reproduit. Aussi décrit-il la presqu'île de Malacca ; mais il était imbu malheureusement des idées chimériques d'Hipparque, dont le système datait de 300 ans. Il s'imaginait que l'Afrique, à partir de Zanguebar, prolongeait ses côtes dans la direction de l'Est et rejoignait le territoire asiatique vers le golfe de Siam, de manière à faire un grand lac intérieur de la mer Erythrée. Cette méprise en engendra une autre. Les caravanes gagnaient le pays des *Sères* dans la direction du N. O. Les navires des *Sines* qui venaient apporter leurs marchandises à Ceylan du fond de l'Orient semblèrent aux géographes appartenir nécessairement à une contrée prolongée au S. O. de Malacca et de Siam. Dans ces deux directions opposées, il ne pouvait ressortir pour son esprit la notion d'un seul et même peuple. Aussi en fit-il deux très-éloignés l'un de l'autre. Or ces deux dénominations n'ont été employées que successivement, comme on l'a montré dans le paragraphe précédent, et c'est Ptolémée, le premier, qui a distingué deux peuples en imaginant d'employer, le premier aussi, le nom de *Sines*. Il ressort des passages précédents de Pomponius Méla, de Pline, d'Ammien Marcellin pour les voyages de terre, de la description que donne Pausanias du ver à soie, description qui est le résultat probable du voyage par mer jusqu'en Chine au temps de Marc-Aurèle, que ces deux ordres de récit se rapportent, dans la pensée des anciens, à un seul et même pays.

L'auteur du *Périple érythréen* a pris pour point de départ l'ancien système d'Eratosthène, en y introduisant quelques changements ; l'Asie et l'Afrique n'ont d'autre contact pour lui que l'isthme de

Suez. On pouvait se rendre par mer dans la Chine, qui s'étendait beaucoup plus à l'Occident et à l'Orient que ne l'avait cru Eratosthène. Tels sont les deux systèmes en présence au second siècle.

Ils eurent quelque peine à se répandre en Occident.

Le système de l'auteur du *Périple* est bien plus près de la vérité que celui de Ptolémée. Il ne franchit cependant pas Malacca; il a emprunté à ce géographe la dénomination *Thin* appliquée à la véritable Chine. On ne voit pas ce que Ptolémée aurait emprunté au *Périple* : c'est ce qui fait que M. Reinaud le croit postérieur au géographe grec.

§ III. ***Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale depuis la mort d'Auguste jusqu'au règne de Justinien.*** — Le commerce oriental et la politique suivie par Auguste à l'égard des pays de l'Orient devinrent une tradition fidèlement suivie par ses successeurs. Pline, nous apprend que, sous Claude, l'affranchi d'un certain fermier du fisc impérial pour le revenu de la mer Rouge, appelé Annius Plocamus, chassé par les vents en doublant l'Arabie, arriva le quinzième jour à Hippuros, port de Taprobane. Bien accueilli par le roi, il apprit en six mois la langue du pays. Les rapports qu'il fit au souverain de l'île sur l'empire romain décidèrent celui-ci à envoyer trois ambassadeurs à Rome sous la conduite de Rachias pour faire alliance avec l'empereur. On apprit d'eux que l'île renfermait 500 villes; que la ville royale, Palæsimundum, avait une population de 200,000 âmes ; qu'ils voyaient les Sères au delà des monts Emodiens, qu'ils faisaient commerce avec eux : le père de Rachias était allé dans leur pays et les Sères venaient au-devant des Taprobaniens lorsqu'ils arrivaient. Les marchandises étaient déposées sur le bord du fleuve du côté des Sères, qui en laissaient le prix si elles leur convenaient (1).

Les communications de l'empire romain avec l'Inde étaient devenues très-faciles au temps de Néron. Les députés de l'Hyrcanie, voulant retourner dans leur pays sans traverser le pays des Parthes, s'embarquèrent, par les conseils de Corbulon, sur la mer Rouge et gagnèrent l'Indus qu'ils remontèrent, puis gagnèrent l'Hyrcanie par

(1) *Hist. nat.*, l. VI, ch. XXIV, Conf. pour ce dernier détail le liv. VI, ch. XX.

la Bactriane (1). Sénèque dit qu'on se rendait d'Espagne dans l'Inde en un certain nombre de jours comptés (2). Dion Chrysostome vit, à Alexandrie, à l'époque de l'avénement de Vespasien, des marchands bactriens, scythes, persans et indiens (3).

Faut-il voir seulement une hyperbole poétique dans le passage du *De spectaculis* attribué à Martial où il est parlé du rendez-vous de tous les peuples de la terre à Rome?

Venit et Orpheo cultor Rhodopeius Hæmo,
    Venit et epoto Sarmata pastus equo
Et qui prima bibit deprensi flumina Nili
    Et quem supremæ Tethyos unda ferit.
Festinavit Arabs, festinavere Sabæi (4).

C'est vers l'an 80 de J.-C. que les Chinois étendirent de nouveau leurs conquêtes vers l'Occident. Klaproth a consigné dans ses *Tableaux historiques de l'Asie* (5) les victoires de Pan-Tchao qui, après avoir subjugué huit Etats à l'ouest du Céleste Empire, passa, en 94, les montagnes de Tsoung-ling, attaqua le roi de Yué-Tchi, qui serait le roi de Bactriane, et le fit mourir, selon Klaproth.

Ce chef aurait poussé ses exploits jusqu'à la mer Caspienne, et aurait même conçu la pensée d'attaquer l'empire romain. Abel Rémusat montre Pan-Tchao comme vainqueur des Tadjiks (Persans) et des A-si (Parthes). L'intention du conquérant était d'envoyer son général Kan-ying dans le grand Thsin (empire romain). Que les relations qu'il s'agissait alors d'établir avec Rome eussent un caractère diplomatique ou agressif, toujours est-il que la conquête des pays alliés de l'empire romain, et qui en étaient si peu éloignés, eut un grand retentissement en Occident dans la ville des Césars. N'est-ce pas avec une certaine intention que les poëtes de ce temps mentionnent les *Sères* dans leurs énumérations?

Juvénal dans ce vers :

(1) Tacite, *Annales*, XVI, ch. xxv.
(2) *Quæst. nat.*
(3) T. I, p. 672, Ed. Reiske, discours 32.
(4) *De spectac.*, III, v. 3 et suiv.
(5) P. 66.

Hæc eadem novit quid toto fiat in orbe,
Quid *Seres*, quid Thraces agant... (Sat. VI, v. 401.)

et Martial lorsqu'il s'écrie :

Parthorum proceres, *ducesque Serum*
Thraces, Sauromatæ, Getæ, Britanni,
Possum ostendere Cæsarem; venite (1)?

Les auteurs chinois parlent des curiosités romaines qui se trouvaient en grande abondance dans l'Inde, et dont il se faisait alors commerce avec la Chine (2).

Stace vient à son tour solliciter l'empereur en le célébrant :

Restat Bactra novis, restat Babylona tributis
Frenari : nondum in gremio Jovis Indica laurus
Nondum Arabes *Seresque* rogant.

Silius Italicus, s'adressant aussi à Domitien, lui fait ces prédictions favorables :

Huic laxos arcus olim gangetica pubes
Submittet, vacuasque ostendet Bactra pharetras (3).

Plus tard, nous voyons des députés indiens assister aux jeux qui furent donnés pour célébrer la victoire de Trajan sur les Daces (4). Cet empereur semble avoir pris au sérieux les chimères dont se repaissait l'ambition extravagante de Rome, et avoir songé à la conquête universelle annoncée par les poëtes. Le grand obstacle, comme toujours, était les Parthes. Trajan se fit livrer la Mésopotamie en 112, descendit ensuite vers la Mésène et la Kharacène, visita les fortifications de Spasiné-Kharax, reçut la soumission du roi Attambilus, s'informa auprès des hommes de l'art de la navigation de la mer Erythrée, et s'enquit auprès des voyageurs de la situation politique de l'Inde, enfin se fit conduire jusqu'à cette mer (5).

(1) Epigr., l. XII, VIII.
(2) *Mélanges asiatiques* d'Abel Rémusat, et surtout son *Mémoire sur l'extension de l'empire chinois en Occident* (*Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 122 et suiv.).
(3) *Punic.*, III, vers la fin.
(4) Dion Cassius, l. LXVIII.
(5) *Ibid.*

Le savant membre cherche à pénétrer les intentions de Trajan et il suppose que, voulant faire ce que n'avait pu accomplir Alexandre, son premier dessein, après avoir soumis les Parthes, était de conquérir la vallée du Gange et peut-être de s'attaquer à la Chine. On sait comment avortèrent ces vastes projets.

Hadrien fait reculer les frontières de l'empire et abandonne ouvertement la politique de son prédesseur : cette sage réserve coïncide avec le progrès des notions géographiques qui montraient la Chine comme bien moins accessible qu'on ne l'avait cru. Marin de Tyr prolongeait sensiblement l'Asie vers l'Orient. Nous savons seulement que les rois de Bactriane envoyèrent des députés à Hadrien en le suppliant de lui accorder son amitié (1).

Il en fut de même sous Antonin. Le nom des Indiens s'ajoute même alors à ceux des Hyrcaniens et des Bactriens (2).

C'est peut-être à cette époque de relations prospères et pacifiques avec l'Orient qu'il faut faire remonter le premier projet de la table dite de Peutinger, qui reçut des additions nombreuses à l'époque chrétienne. Les itinéraires tracés sur cette carte célèbre conduisent jusqu'à la ville de *Palibothra* sur les bords du Gange. On y lit aussi le nom de *Spasiné-Kharax*, ce qui prouve que la carte est antérieure à la conquête de la Mésène par les Persans, en 225. Quant à l'Itinéraire qui porte le nom d'Antonin, il appartient à une autre époque (3).

Porphyre trace un portrait fort exact des brahmanistes et des bouddhistes (4), et il cite le témoignage d'un certain Babylonien appelé Bardesane, qui avait eu des relations avec des députés indiens envoyés à l'empereur. C'est probablement l'ambassade dont parle Aurélius Victor. Peut-être est-ce au temps de ces ambassades qu'il faut faire remonter certaines analogies frappantes entre les liturgies brahmanique et chrétienne. D'après le Mâha-Bharâta, le culte de Chri-

(1) Spartien., *Vita Hadriani*, ch. XX.
(2) Aurel. Victor, *Epitom. Antonini*.
(3) *Mémoire sur Ethicus*, par M. d'Avezac. *Recueil des savants étrangers*, t. II, p. 361 et suiv.
(4) Edit. d'Utrecht, 1767, in-4°, p. 356.



chna aurait été apporté dans l'Inde par un personnage qui avait fait un pèlerinage à travers la mer occidentale (1).

Sous Marc-Aurèle, la guerre avec les Parthes intercepta le commerce de la soie par terre avec la Chine. Aussi cet empereur envoie-t-il une ambassade par mer dans le Céleste Empire : « De tout temps, lit-on dans les annales chinoises, les rois du Grand Thsin (Rome) avaient eu le désir d'entrer en relation avec le Fils du ciel; mais les A-si (Parthes), qui avaient intérêt à vendre eux-mêmes les soies travaillées aux habitants du Grand Thsin, mettaient leur politique à cacher la route et à empêcher la communication directe des deux empires. Cette communication ne commença que sous l'empereur Houan-ti (vers 166 de J.-C.), lorsque le roi du Grand Thsin, nommé Au-Thun, envoya une ambassade au Fils du ciel (2). L'ambassade arriva par la frontière extérieure du Ti-nan (le Tonkin) : elle serait donc venue par mer.

L'application de ces faits à Marc-Aurèle et l'authenticité de l'ambassade romaine ont été souvent discutées et mises en doute ; mais M. Reinaud voit dans les assertions de Pausanias (3) relativement à la production de la soie (assertions si exactes et si peu conformes avec les vieilles opinions de Virgile et de Pline, qui s'imaginaient que la soie était un duvet poussant sur les feuilles d'arbres, assertions qui demeurèrent inaperçues, car Ammien Marcellin (4) revient aux anciennes erreurs) la confirmation évidente de ce fait important. Où Pausanias aurait-il puisé ces renseignements, qu'il a été seul à posséder, et qu'on n'expliquerait pas si l'on ne se rappelait qu'il vivait à Rome au temps de Marc-Aurèle ?

En 225 a lieu la chute des rois parthes et l'avénement des Sassanides, qui firent la conquête des royaumes de la Mésène et de la Kharacène. Aussi les Persans eurent-ils une marine prépondérante, et l'influence qu'ils acquirent sur mer fut une des principales causes de la décadence et de la chute du nom romain en Orient.

M. Reinaud aborde ensuite la question de l'époque à laquelle il

(1) Abel Rémusat, *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 124.
(2) Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 69.
(3) VI, ch. XXVI, § 6 et suiv. *Eliaca*.
(4) XXIII, ch. VI, § 67.

convient de placer la rédaction du *Périple érythréen*, et il la fixe vers le milieu du troisième siècle. Il croit que l'auteur de ce *Périple* est un certain Firmus, qui faisait alors un grand commerce dans les mers orientales. Or, d'après la vaste extension que le royaume de Larice et de Barygaze prit à cette époque, au rapport de l'auteur du *Périple*, on peut croire que la monarchie des Indo-Scythes avait perdu sa prépondérance. Dans le même temps l'empire romain était en proie aux divisions des trente tyrans, et la Chine était travaillée de dissensions intérieures, d'où le savant membre conclut que le contre-coup des troubles qui agitaient l'Occident se faisait sentir, comme dans les temps modernes, de proche en proche jusqu'aux extrémités du monde connu, de même que la condition prospère et pacifique de l'empire au temps d'Auguste semble avoir donné à toute la terre une assiette de calme et de prospérité.

Lorsque Valérien fut pris par Sapor, il y eut des remontrances adressées au roi des Perses par ses voisins et alliés qui prirent la défense de Rome et revendiquèrent hautement le droit des gens en faveur du captif, alléguant les intérêts qu'ils avaient au rétablissement de la paix avec Rome. C'est le régent d'Arménie qui se fait l'organe de ces réclamations (1). Les intéressés étaient le roi des Cadusiens, un certain Belsolus, le roi de Bactriane, celui d'Albanie et celui de la Chersonèse Taurique.

Le savant membre rappelle le rôle d'Odénath et de Zénobie, et insiste sur l'usurpation de Firmus, qui se fit proclamer en Egypte, fut vaincu et mis à mort par Aurélien. Parmi les nations qui envoyèrent des députés à Rome sont les *Axumites* (côte occidentale de la mer Rouge), des princes de l'Arabie Heureuse, des Arabes nomades, des Blemyes, des Indiens, des Bactriens, des Persans et des Ibériens (2); et Tacite, qui succède à Aurélien, en célébrant ses victoires dans son *Panégyrique*, dit que tous ces peuples le vénéraient presque comme un dieu : l'énumération de ces peuples est plus complète : « Illum Saraceni, Blemyes, Axomitæ, Bactriani, *Seres*, Hiberi, Albani, Armenii, *populi etiam Indorum* veluti præsentem

(1) Trebellius Pollio, *Valerianus*.
(2) Vopiscus, *Aurelian.*, ch. XXXIII.

pene venerati sunt Deum (1). » Nous savons précisément par les annales chinoises (2) que la Chine avait souffert de l'anarchie de l'empire qui avait paralysé le commerce de la soie. Aussi Dioclétien envoya-t-il une nouvelle ambassade en Chine l'an 284 pour aplanir les difficultés (3).

Eumène, professeur d'éloquence à Autun, dit à Constance Chlore : « C'est à présent qu'il y a plaisir à contempler une mappemonde (4), maintenant que l'ordre règne partout. » M. Reinaud croit qu'il faut entendre la table de Peutinger sous ces mots : *Orbis depictus*.

Lorsque le siége de l'empire est transporté à Constantinople, les annales chinoises le désignent sous le nom de *Fou-lin*, qui serait la même chose que πόλις. Eusèbe de Césarée parle dans sa *Vie de Constantin* des députés indiens qui viennent lui rendre hommage et de l'usage où étaient ces peuples de mettre la statue et le portrait de celui qu'ils regardaient comme leur seigneur, c'est-à-dire de l'empereur, à la place d'honneur. L'auteur ajoute : « La puissance de l'empereur..... reçut sa dernière consécration chez les Indiens, dans les contrées où se lève l'aurore (5). » L'auteur du Mémoire sait que le récit d'Eusèbe a été traité de fable par M. Letronne (6) ; mais il cherche à justifier ce texte par des exemples tirés du Périple érythréen et de ce qui se passe encore aujourd'hui en Orient. Les brahmanes considéraient comme frappées de réprobation toutes les populations de l'Indus et du Malabar, par suite du mélange qui s'était fait dans ces pays avec les Occidentaux ; ils condamnaient le commerce lointain, et les lois de Manou déclarent descendus dans la quatrième classe (celle de Soudras) les *Drawdas* (Coromandel), les *Yavanai* (Grecs et Romains), les Pahlavas (Parthes), les *Tchina* (Chinois) (7). C'est là du moins un argument sans réplique en faveur de l'extension en Orient des relations de l'empire.

(1) Vopiscus, *Aurelianus*, ch. XLI.

(2) Abel Rémusat, *Mémoire* déjà cité. *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 127.

(3) *Ibid.*, p. 111. — Cf. Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 70 ; et Pauthier. *Inscriptions de Singanfou*, p. 38 et 42.

(4) *Panegyrici veter.*, t. I, p. 254.

(5) *Vita Constantini*, l. IV, ch. L.

(6) *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. X, p. 229.

(7) *Code de Manou*, l. X, n^os^ 43 et 44

Sous l'empereur Julien, il y eut une ambassade de Dib et Serendib : ce dernier pays est sans doute Ceylan (1). Sous Théodose, il est fait pour la dernière fois mention de ces contrées, des « pavillons que l'Indien basané enrichit de pierres précieuses, » et que l'on voyait se ranger sous le commandement de Stilicon (2). Le panégyrique de Pacatus mentionne encore les Indiens (3).

La navigation romaine ne sortant plus de la mer Rouge, on faisait venir la soie par l'intermédiaire des Persans en temps de paix ; en temps de guerre, par les Ethiopiens. Les ateliers de Tyr et de Sidon travaillaient les soies brutes achetées par le *comes commerciorum*. Ammien Marcellin rapporte qu'il se tenait, au commencement de septembre, une grande foire dans la ville de Batanée (rive orientale de l'Euphrate), où affluaient les marchandises de l'Inde et de la Chine (4). Un rescrit d'Honorius et de Théodose II désigne les villes de Nisibe, de Callinique et d'Artaxata comme devant être les seules ouvertes au commerce persan.

La navigation gréco-romaine est suppléée par la marine éthiopienne (5).

M. Reinaud revient ensuite sur le système du monde tel que Paul Orose et Ethicus, son contemporain, se le figuraient. « Les auteurs chrétiens étaient imbus, dit-il, de l'idée que le monde entier avait été soumis aux lois de Rome. Ethicus le dit en propres termes au début de sa *Cosmographie* (6) ; Rutilius Numatianus et Sidoine Apollinaire le répètent. »

.......Fert Indus ebur, Chaldæus amomum,
Assyrius gemmas, Ser vellera, thura Sabæus.

Ils semblent même prédire dans leur langage poétique que Rome ressaisira son ancienne proie.

Le savant membre signale, à l'aide de témoignages nombreux, un

(1) Ammien Marcellin, l. XXII, ch. VII.
(2) Claudian., *Stilic.*, l. I.
(3) *Panegyrici veter.*, t. II, p. 316.
(4) L. XIV, ch. III.
(5) Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des anciens Arabes*, t. I, p. 131 et suiv.
(6) A la suite de Pomponius Mela ; édit. de Gronovius, Leyde, 1722, p. 705.

progrès qui se serait accompli, vers cette époque, dans la navigation chinoise. Mais la propagande chrétienne prit la place en Orient de l'extension politique et commerciale. Des églises existaient en 525, au temps de Cosmas, à Taprobane, dans le Male (Malabar), à Calliana (environs de Goa), où siégeait un évêque. Procope rapporte que les navires chinois arrivaient en plus grand nombre dans l'Inde et que la soie y était acquise par les Persans et les Ethiopiens, de qui les Romains l'achetaient à leur tour (1).

M. Reinaud termine ce Mémoire par une discussion relative aux Scythes de l'Asie, et il se range à l'avis de Klaproth, qui croit que les Huns blancs, ou Nephtalites sont les Yué-Tchi des Chinois. *Haiateleh* serait dérivé, non des Yé-Tha, comme l'a pensé M. Vivien de Saint-Martin (2), mais de Yué-Tchi, ou plutôt Yué-Ti. Ils auraient occupé la Bactriane, la vallée de l'Indus et les contrées qui sont au nord. Cosmas donne le nom de *Hunnie* à la vaste contrée qui séparait de son temps la Perse de la Chine. Les Huns Nepthalites firent place aux Turks, dont l'invasion coïncide, au sixième siècle, avec les progrès de la navigation chinoise et l'introduction de la culture de la soie en Occident.

Le savant orientaliste fait une courte récapitulation des points de vue nouveaux de son Mémoire, et il cite en finissant un passage de la préface de M. Amédée Thierry à son *Tableau de l'Empire romain*. « Montesquieu, dit-il, s'est fait patricien romain et a envisagé le monde du haut du Capitole. Fils des vaincus de César, j'ai aperçu le Capitole au fond d'une bourgade celtique ; je l'ai vu autrement et ne l'ai pas moins admiré ; mais je l'ai admiré pour des raisons qui ne pouvaient ni toucher ni convaincre un homme du dix-huitième siècle. Si, dans cette voie, j'ai rencontré le vrai, c'est au dix-neuvième siècle qu'en revient l'honneur. » — « A mon tour, dit M. Reinaud, je me présente dans la carrière et j'envisage l'empire romain par le côté qui fait face à l'Asie orientale. Personne n'avait aperçu ce côté ; si j'ai osé déchirer le voile qui le couvrait, ce n'est ni comme patricien romain ni comme fils des vaincus de César, c'est en ma

(1) *De bello Persico*, l. IV, ch. xx.
(2) Les *Ephtalites* ou *Huns blancs*, p. 51 et suiv.

double qualité d'élève, aujourd'hui le plus ancien, et de successeur de l'illustre Sylvestre de Sacy dans la chaire d'arabe et dans la garde des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale. »

### Discussion.

Une longue discussion a occupé une partie des séances où cette lecture a été faite. Elle a d'abord porté sur les détails et sur quelques citations, puis elle s'est engagée avec vivacité sur le fond même du Mémoire. Il nous a été impossible de reproduire au bas des pages de notre analyse, conformément à notre usage, un débat qui, repris après huit ou quinze jours et même un mois d'intervalle, avait l'inconvénient de répéter souvent les mêmes arguments et d'amener les mêmes réponses. Nous nous contenterons donc d'indiquer seulement ici les points principaux qui ont été l'objet des contestations de plusieurs membres et qui portent sur le fond du travail.

MM. Guigniaut, Naudet, le Clerc et Laboulaye sont les membres qui ont fait le plus de difficulté d'admettre les opinions de l'auteur.

Le premier point sur lequel ces savants ont paru s'accorder est relatif à l'interprétation donnée par M. Reinaud aux poésies de Virgile et d'Horace. Ils pensent qu'il n'y a point de notion positive à tirer de tels témoignages. L'hyperbole poétique, le vague des notions, l'incompatibilité de la poésie même des anciens avec l'exactitude que M. Reinaud lui suppose, auraient dû, selon eux, arrêter le savant membre dans cette voie, où il n'a pu et dû trouver que des renseignements très-problématiques. Les termes de *Bactriens*, d'*Indiens* et de *Sères* étaient pris poétiquement par eux, ou choisis souvent, d'après les exigences mêmes des vers, pour désigner les peuples de l'Orient en général.

M. Reinaud a répondu à cette objection, qui a été renouvelée plusieurs fois, en se retranchant derrière l'examen attentif des témoignages comparés, les seules informations tirées des poëtes n'étant pas plus capables de le satisfaire que ses confrères, si le rapprochement des textes, des faits archéologiques, des documents empruntés aux annales de l'extrême Orient n'étaient venus lui offrir comme d'eux-mêmes les vérités nouvelles qu'il croit contenues dans son Mémoire, et qui, par l'imposant ensemble de preuves qu'il a réunies, sont à ses yeux de la dernière évidence. Il s'étonne qu'on juge un travail de longue haleine sur des passages saisis pour ainsi dire au vol, et qui, par suite d'une lecture ainsi coupée, paraissent dans un isolement qui en rend la nouveauté souvent étrange. Il se persuade d'ailleurs que ses

savants interrupteurs reconnaîtront la solidité de ses preuves lorsqu'ils pourront saisir à tête reposée l'ensemble de ses témoignages et le fil de ses déductions. Les poëtes n'ont pas dû se servir au hasard des noms d'*Indiens*, de *Sères* et de *Bactriens*, puisque les faits politiques attestés par Strabon et Dion Cassius, par exemple, confirmés par la numismatique et les traditions de l'extrême Orient, viennent leur donner une frappante précision et justifier le choix que Virgile, Horace, Tibulle ou Properce auront fait de l'un ou de l'autre de ces noms.

Un autre point qu'il a paru impossible d'accorder à M. Reinaud, c'est que, de tous ces passages des poëtes, en leur supposant même le degré de précision dont parle le savant auteur du Mémoire, il ne saurait, en aucun cas, à leurs yeux, résulter un ensemble de doctrines géographiques auquel il soit permis de donner le nom, nouveau dans la science, de système géographique des Romains. Il leur paraît au contraire qu'il n'y a pas lieu de séparer les idées romaines sur le monde de celles des Grecs qui sont consignées dans les ouvrages de Strabon et de Ptolémée.

M. Reinaud rappelle qu'il a expliqué l'origine de ces doctrines, qu'il a montré en quoi elles diffèrent des systèmes qu'on vient de citer, et il insiste tout particulièrement sur les opinions de Cratès.

M. Guigniaut a très-présent le passage de Strabon où il est parlé de Cratès, et le peu qu'on sait de ses opinions en géographie ne permet pas d'invoquer son nom pour l'appliquer à un système, et encore moins pour l'opposer à celui d'Eratosthène.

M Reinaud, pour répondre à ces objections, doit se borner à supplier ses confrères d'examiner l'enchaînement des preuves qu'il a réunies, au lieu de s'attacher à des propositions isolées ; car elles ne sauraient acquérir de valeur que par leur rapprochement même.

Une troisième objection capitale faite à l'auteur sur le fond de son Mémoire porte sur l'identification qu'il fait des *Sères* avec les *Chinois*, lorsque ce point a été tant de fois débattu, et que jusqu'à présent le nom de *Sères* a été si peu admis dans le sens proposé par M. Reinaud.

M. Guigniaut pense qu'il faut avoir grand égard au Mémoire de Gosselin, qui établit précisément la différence, suivant les temps, des Sères du N.-E., ou Chinois d'avec ceux du Midi et de l'Ouest, qui sont un tout autre peuple et qui ont servi d'intermédiaire au commerce de la soie.

M. Reinaud a lu le Mémoire dont il s'agit ; il a précisément fait la distinction des temps que réclame son savant confrère, et c'est pour cela qu'il a fait tantôt avancer les Sères, ou Chinois, jusque dans la Bactriane et dans l'Inde, au temps d'Antoine, et qu'il les a montrés comme ayant été refoulés

dans leur pays à une époque postérieure. On voit par la fin de son Mémoire qu'il n'a garde de les confondre avec les Huns et les autres populations tartares qui ont tantôt subi, tantôt secoué leur joug.

M. Le Clerc croit qu'il faut traduire le mot Sères par le nom de *Sères*, et non par celui de Chinois. Il y eut sans doute, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, des rapports entre l'empire romain et l'Orient ; mais on ne peut, suivant lui, rien savoir de précis sur cet objet, surtout si l'on cherche ses renseignements dans Horace et Virgile.

M. Naudet se joint à M. le Clerc, et s'étonne que son savant confrère imagine une nouvelle interprétation de textes sur lesquels tant de générations d'hommes habiles se sont exercées et qui sont dans toutes les mémoires. Il croit qu'il ne faut pas demander à ces immortelles créations autre chose que ce que nos pères y ont vu et ce que nos enfants apprennent à y admirer.

M. Reinaud n'est pas surpris de voir invoquer contre lui la tradition classique; il n'est pas surpris de voir ses plus illustres représentants s'élever contre la nouveauté de ses interprétations. Il croit que, pour bien entendre la thèse qu'il soutient, il faut écouter les preuves qu'il allègue, écarter peut-être ces mêmes traditions universitaires, qu'il considère comme des préjugés en ce qui regarde les sciences géographiques, et, en tout cas, ne le juger, il le répète, que sur l'ensemble de son œuvre.

Enfin, dans l'avant-dernière lecture, on a contesté l'importance du passage de Vopiscus sur lequel est appuyée cette partie du Mémoire.

M. le Clerc s'est élevé contre les mauvaises éditions qui ont été faites de l'Histoire Auguste, et surtout contre les détestables traductions qu'on en a données.

M. Renier enchérit sur les expressions sévères de son confrère et ajoute que l'Histoire Auguste ne devrait être citée que dans le texte original.

M. Laboulaye croit qu'on ne peut rien tirer de concluant des passages des panégyristes cités en ce qui concerne l'exactitude géographique.

M. le Clerc pense qu'on ne saurait prendre au pied de la lettre, pour en tirer l'ombre d'une conséquence, la plupart des textes empruntés par M. Reinaud à l'Histoire d'Auguste : qu'est-ce que ce discours de l'empereur Tacite et quelle valeur historique peuvent avoir de pareilles inventions oratoires ?

M. Reinaud demande à poursuivre son Mémoire, la réponse aux objections étant souvent au bas de la page dont on a interrompu la lecture.

(Le savant membre a pu faire sa dernière lecture sans aucune interruption.)

M. EGGER commence en communication, au nom de M. Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes, la lecture d'un *Mémoire sur les inscriptions recueillies à Delphes*, par l'auteur et par M. Wescher, son collègue.

**Séance du 17.**

L'Académie ne croit pas devoir intervenir dans la question relative au déplacement de la statue de Du Cange à Amiens, malgré la prière qui lui est adressée par le président de la Société des antiquaires de Picardie, l'autorité supérieure n'ayant pas saisi la Compagnie de cette affaire.

FOUILLES DU PALAIS DES CÉSARS.

M. BEULÉ, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, communique à la Compagnie sept photographies apportées de Rome par M. SCHNETZ, directeur de l'Académie de France, et qui représentent les principaux résultats des fouilles entreprises par l'ordre de l'EMPEREUR dans sa villa du Palais des Césars.

M. L. RENIER ajoute que ces photographies nous offrent l'état des fouilles à la fin du printemps de 1862. Depuis, elles ont été continuées et ont donné des résultats très-importants pour la science; elles ont notamment fait découvrir l'entrée principale du palais des empereurs, qui est très-certainement à l'ancien emplacement de la fameuse *porta Mugonia* de la *Roma quadrata* du temps des premiers rois. Cette porte occupe une position perpendiculaire à l'arc de Titus et la rue par laquelle on y arrivait devait couper à angle droit la voie Sacrée auprès de cet arc. Une autre découverte plus importante encore est celle de la porte qui donnait accès au *Forum* par le *Clivus Victoriæ*. Elle est située derrière l'église Sainte-Marie-Libératrice, et la grande ruine connue faussement dans les guides sous le nom de *Curia Hostilia*. Les découvertes considérables des substructions, aujourd'hui souterraines et qui ne l'étaient pas dans l'antiquité, ne sauraient être reproduites par la photographie. Toutes celles notamment qui remplissent l'*Intermontium* du Palatin et qui n'ont pas moins de quarante-cinq pieds de profondeur n'ont pas encore

leur attribution. L'entrée du Palatin du côté de la porte du *Clivus Victoriæ* est bordée d'édifices qui ont encore près de dix mètres d'élévation et qui dès aujourd'hui forment une des ruines les plus importantes de Rome. Ce sont probablement des casernes, espèces de propylées du Palais des Césars du côté du nord. M. Renier rappelle que plusieurs objets d'art ont été découverts depuis un an sur différents points et sont réunis dans le musée, déjà fort intéressant, du casino des jardins Farnèse, étage inférieur. Parmi les objets dont se compose ce musée, on remarque une suite de briques portant des dates consulaires provenant des édifices du Palatin, et pouvant par conséquent servir à fixer la date de ces différentes constructions.

Quant aux sept épreuves photographiques mises sous les yeux de l'Académie, une d'entre elles représente une statue restaurée du génie ailé, découverte à la fin de 1861; les autres offrent l'aspect des édifices avoisinant la porte *Mugonia*, et des grandes salles publiques du palais d'Auguste.

M. le vicomte de Rougé ne saurait s'empêcher de regretter vivement qu'une de ces statues, qui lui paraît d'ailleurs très-belle, ait été victime de cette manie italienne de restauration que ne peuvent approuver ni le goût ni la science critique de l'art.

M. L. Renier fait observer que, la statue appartenant à l'Empereur, Sa Majesté a pu en disposer comme il lui plaisait. D'ailleurs la restauration dont se plaint M. de Rougé n'a été faite que sur un moulage de la statue et c'est sur ce moulage que la photographie a été prise. On ne saurait blâmer un essai de ce genre.

M. Beulé remarque de son côté que M. Schnetz, en communiquant ces photographies, n'a point entendu soumettre à la discussion les résultats des fouilles accomplies.

La Compagnie, remerciant M. Beulé, le prie de témoigner à M. Schnetz toute sa gratitude pour cette intéressante communication.

M. Guigniaut commence, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture d'un Mémoire intitulé:

[illegible] *sur la* [illegible]

M. [illegible] re-[illegible]

M. [illegible] qui lui [illegible] concours [illegible] co-[illegible]

[illegible] :

[illegible]

[illegible] les [illegible] de cata-[illegible] Paris, 1863, in-4°.

[illegible] :

[illegible] *appliquée à* [illegible] Paris, 1863, in-8°.

[illegible] Bargès :

[illegible] *patriarche Abraham : traditions et légendes* [illegible] *rapportées par les auteurs arabes*. Paris, 1863, in-8°.

*Revue orientale et américaine*, n° [illegible], 1862.

M. [illegible] présente un nouvel ouvrage de M. Dinaux, correspondant [illegible] quatrième volume de ses Études sur les anciens poètes [illegible] de la Belgique, qui est consacré aux *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*. Paris et Bruxelles, [illegible] in-8°.

M. [illegible] continue la lecture du Mémoire de M. Foucart sur les inscriptions découvertes à Delphes par lui et M. Wescher, son collègue de l'École française d'Athènes.

## Séance du 24.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que les ouvrages de MM. Pictet et Steinthal, précédemment offerts à l'Académie, sont destinés au concours du prix Volney.

M. le maire de la ville d'Auch écrit à la Compagnie pour obtenir quelques-unes de ses publications. Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. le major de Pappesoil, par une lettre des 23 mars et 4 avril, adresse la lithographie d'un sabre qu'il croit être de la plus haute antiquité. M. de Longpérier est prié de donner son avis sur ce dessin avant qu'il soit répondu à l'auteur de l'envoi.

Après un comité secret, la séance redevient publique.

M. Fauché-Prunelle envoie au concours des antiquités de la France ses *Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné*. — Renvoi à la future commission de 1864.

Les ouvrages suivants sont offerts en don :

Au nom de M. C. Cavedoni, correspondant de l'Académie :

*Dichiarazione di un' antica iscrizione greca scoperta in Taormina della Sicilia, l'anno MDCCCLXI* (estr. degli atti e Memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi); Modena, 1863.

Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, une suite de brochures relatives à l'Inde, à la question de l'esclavage, etc., etc., y compris plusieurs numéros de l'*Hindoo patriot*, offertes par le révérend John Long, de Calcutta.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XVII, deuxième partie. Cambrai, 1841, in-8°.

## Sur un sabre attribué faussement a Absalon.

M. de Longpérier fait connaître ses observations sur la lithographie qui lui a été confiée au commencement de la séance. Le sabre dont il s'agit est de forme moderne ; il n'offre point de rapport avec les épées antiques d'aucun peuple. Outre deux inscriptions, on y voit une marque de fabricant turc dont il serait difficile de donner raison, en admettant l'attribution proposée.

La première inscription est en hébreu ; elle est écrite en caractères modernes, et signifie : *Présent de Ghessour à Absalon, fils de David.* On a eu en vue, en écrivant ces paroles, le deuxième livre des Rois où il est dit qu'Absalon se réfugia chez le roi de Gessur.

L'inscription latine TIT. ACCEPIT EX JERVSALEM est écrite en caractères semblables à ceux que l'on employait au seizième et au dix-septième siècle dans les provinces du Danube.

Le sabre d'Absalon doit donc aussi bien que le sabre de Constantin Paléologue et celui de Léon VI, roi d'Arménie, qui ont été produits depuis quelques années, être considéré comme une œuvre moderne, un pastiche sans valeur et sans intérêt.

M. Guigniaut continue, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture de son Mémoire sur le *Rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien*, etc.

Sont offerts à l'Académie :

Par M. Littré, la quatrième livraison de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 417-576, bri à cha.

*Nuovi studj sopra le monete giudaïche*, par Mgr Cavedoni, et *Dichiarazione di tre monete di Giulio Cesare che probabilmente si riferiscono alle cinquanta due battaglie campali da esso lui vinte.*

*Bullettino di archeologia cristiana* del cav. Giovanni Battista de Rossi, anno 1, nº 3. Roma, marzo 1863.

*Notice sur la vie et les travaux de* M. Jomard, par M. de la Roquette.

*Œuvres complètes d'Isocrate*, traduction nouvelle avec le texte en regard, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. II. Paris, 1863, in-8º.

*Une tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français par M. Hippolyte Fauche, t. II, contenant : 1º Le *Cicoupâla-Badha*, par Mâgha, et 2º un lexique des mots oubliés dans les dictionnaires et qui se trouvent employés dans ce poëme. 1 vol. in-8º 1863.

*De la colonisation de la péninsule armoricaine*, lettre adressée à M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, par M. Aurélien de Courson, br. in-8º.

*Revue archéologique*, avril 1863.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires en France*, 3e trimestre, 1862.

*Annales de philosophie chrétienne*, nº 38, février 1860.

*Revue de l'art chrétien*, nº 3, mars 1863.

*Bulletin de l'union des arts*. Marseille, t. I, 1re livraison in-8º, 1863.

---

## MOIS DE MAI.

### Séance du 1er.

M. Guigniaut termine la lecture du Mémoire de M. Th.-Henri Martin intitulé :

*Rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et celle de* 36,525 *ans.*

Analyse.

Les peuples anciens ont toujours demandé la mesure du temps au soleil et à la lune. Chez les peuples agriculteurs du Nord, soumis aux variations plus sensibles des saisons, le soleil est le grand régulateur; dans les contrées tropicales, où la différence de l'été et de l'hiver est à peine sensible, où la fraîcheur des nuits est un bienfait, où la chaleur du jour exige le repos, la lune prédomine dans le calendrier.

On a donc cherché à combiner ces deux mesures du temps; mais il a fallu renoncer d'abord à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Les Babyloniens ont eu le *calendrier solaire zodiacal*, les Grecs, le *calendrier luni-solaire*, en formant des cycles d'années inégales de 12 et 13 mois lunaires. Les nomades et presque tous les Sémites ont eu le *calendrier purement lunaire*.

Les Egyptiens, avertis de la fixité des saisons par la crue du Nil, ont eu deux sortes d'années : l'année solaire vague de 365 jours pour les usages civils et religieux, et l'année de 365 jours 1/4 considérée : 1° comme fixe par rapport aux saisons, et 2° comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis. De là, pour l'année caniculaire, leur période de quatre ans, dont trois ans de 365 jours, et un an de 366. La période de 1461 années vagues était donc égale à 1460 années caniculaires, et la coïncidence ne s'établissait que tous les 1460 ans.

L'année fixe était divisée, comme l'année vague, en 12 mois de

30 jours, plus 5 jours complémentaires. Chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus.

Les 12 mois de ces deux sortes d'années étaient distribués en trois saisons égales : *végétation*, *récolte*, *inondation* (*observation* de M. DE ROUGÉ (A).

M. Henri Martin réfute surabondamment dans la fin de son introduction les opinions surannées de LANAUZE sur un prétendu *calendrier luni-solaire* des Egyptiens et conclut en disant que leur calendrier était *solaire* et *caniculaire*. Il se propose d'examiner cependant dans la première partie de son Mémoire si la lune a joué quelque rôle dans la mesure du temps.

Le croissant lunaire était resté le symbole du mois et l'élément essentiel de la notation hiéroglyphique mensuelle. Chez beaucoup d'autres peuples, la lune intervient dans la désignation des mois, quoique l'année de ces peuples soit d'ailleurs solaire, et M. Martin fait observer que le mois solaire n'est qu'une *fraction* d'année, et ne saurait être regardé par lui-même comme une unité visible du temps. Il n'en est pas de même de la lune. Il est probable que les lunaisons eurent une influence sur la désignation rurale des saisons, et, en tout cas, cette division vulgaire du temps était fictive et la représentation lunaire était purement commémorative.

Le rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était censée coïncider avec la durée de l'inondation. M. Th.-Henri Martin établit par d'abondants témoignages que primitivement les mois égyptiens avaient été lunaires et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie et pour

(A) M. de ROUGÉ fait remarquer que les noms des trois tétraménies de l'année égyptienne, qui avaient été en effet interprétés par Champollion par *végétation*, *inondation*, et *récolte*, ont besoin d'une nouvelle étude. M. Brugsch, le premier, a appelé l'attention sur la difficulté que présentait l'idée de Champollion, et il est très-probable qu'il faudra adopter une répartition de l'année naturelle en ses trois tétraménies, toutes différentes de celle que Champollion avait proposée. D'après ce nouveau système, l'année égyptienne aurait commencé, non pas à la *végétation*, mais à l'inondation.

régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons (*observation* de M. DE ROUGÉ (B).

Dans le second paragraphe de son Mémoire, le savant doyen de la Faculté de Rennes examine ce qu'il faut entendre par la *période* ou le *cycle d'Apis*, qui serait entré dans la disposition du calendrier comme élément religieux.

Il est certain, dit le savant correspondant de l'Institut, que le culte d'Apis remonte aux plus anciennes dynasties, comme en témoignent Manéthon et les monuments découverts par M. Mariette à Sakkarah. Le bœuf Apis était considéré comme le représentant d'Osiris (*observation* de M. DE ROUGÉ (C).

Osiris était par sa signification physique le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire, et le nom *Api* ou *Hapi* était le nom du Nil, mais il était en même temps, d'après les hiéroglyphes, un symbole de la lune (*observation* de M. DE ROUGÉ (D).

D'après les passages des auteurs rapprochés et surtout ceux de Plutarque et de Lucain, la vie d'Apis ne devant jamais excéder vingt-cinq ans, des savants allemands ont admis un cycle lunaire de vingt-cinq années égyptiennes vagues de 365 jours, qui se serait appelé cycle d'Apis. Or, M. Mariette, parmi les soixante-quatre Apis qu'il a retrouvés dans le Sérapéum de Memphis, en a signalé deux qui ont vécu au delà de leur vingt-cinquième année (XXII[e] dynastie) : si le

(B) M. de ROUGÉ fait observer que néanmoins la mention d'une année lunaire chez les Egyptiens, que M. Lepsius aurait cru rencontrer sur les monuments, ne repose que sur une erreur d'interprétation, ainsi qu'on l'a maintenant reconnu généralement. Les textes mentionnent seulement la *grande* et la *petite année*; mais on n'a pas encore bien défini à quoi se rapportent ces deux dénominations.

(C) M. de ROUGÉ fait observer que les plus anciens et les plus constants des titres donnés au taureau sacré le nomment *seconde vie de Ptah*, et non pas d'Osiris. C'est donc là le caractère primitif d'Apis : l'assimilation avec Osiris est secondaire et suit l'assimilation d'Osiris avec *Ptah*.

(D) Plusieurs Apis qui figurent sur les stèles du Sérapéum sont accompagnés d'un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symboles des phases lunaires. Quant au nom du Nil, quoiqu'il se prononçât également *Hapi*, il est toujours écrit d'une manière différente ; ce qui doit faire hésiter à y reconnaître un mot dérivé du même radical que le nom d'*Hapis*.

cycle d'Apis a existé, il n'aurait donc pas une date fort ancienne. M. Mariette présume que le maximum imposé à la vie d'Apis n'était pas de 25, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariette pour transporter chez les Egyptiens notre cycle solaire de vingt-huit ans, puisque l'objet unique de ce cycle est de trouver la lettre dominicale et que la semaine était inconnue aux Egyptiens habitués à diviser en décades leurs mois de trente jours.

M. Th.-Henri Martin propose de rapporter les textes de Lucain et de Plutarque sur les vingt-cinq ans de la vie des Apis, non à un fait réel, mais à une détermination symbolique. Or, il est certain que vingt-cinq années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, ou seize années lunaires de douze mois, et neuf de treize mois. Mais ce cycle n'a dû exister que dans les bas temps et c'est probablement une invention alexandrine.

Dans le troisième paragraphe de son Mémoire, M. Martin se demande si les Egyptiens rattachèrent le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et par conséquent à l'année caniculaire de trois cent cinquante-six jours et un quart. Il se demande s'il existait un cycle astronomique pour fixer ce rapport, et il démontre que la période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans ne se trouve attribuée aux Egyptiens par aucun témoignage digne de foi.

Dans sa conclusion le savant chronologiste pose comme résultat de ses recherches :

1° Que les Egyptiens avaient primitivement mesuré le temps par mois lunaires ;

2° Qu'ils s'étaient arrêtés à un calendrier solaire de 365 jours pour l'usage civil et religieux, les fêtes étant vagues et fictivement commémoratives ;

3° Que ce calendrier comprenait en même temps une année fixe de concordance, réglée par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis ; qu'elle était destinée, par suite de l'intercalation quadriennale d'un jour, à ramener quelques fêtes et quelques usages liés aux saisons ;

4° Que les Egyptiens avaient gardé certaines fêtes attachées aux lunaisons réelles et qu'ils avaient conséquemment conservé, à côté de leur calendrier solaire, une année lunaire, dont le commencement était maintenu par l'intercalation du treizième mois lunaire;

5° Que plusieurs de leurs divinités étaient lunaires, et Apis luni-solaire ; que le taureau sacré avait un rapport intime avec la période des saisons et la crue du Nil, d'une part, — d'autre part, avec la nouvelle lune qui précède cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire ;

6° Qu'à l'époque alexandrine on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de vingt-cinq années vagues, formant un cycle de trois cent neuf lunaisons inexactes ;

7° Que l'Egypte pharaonique n'a jamais connu le cycle de trente-six mille cinq cent vingt-cinq années vagues ; que ce cycle, dépourvu d'application pratique, n'a eu qu'une existence spéculative, qu'il appartient aux derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, et qu'il est le résultat de la combinaison de la période sothiaque de 1461 années vagues avec la période lunaire de vingt-cinq années vagues.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion du projet d'arrêté sur les concours.

### Séance du 8.

Il est fait hommage, au nom de M. de Wailly, de son opuscule intitulé : *La Bibliothèque impériale et les Archives de l'empire. Réponse au Rapport de* M. Ravaisson. Paris, 1863, in-8°.

Par une lettre en date du 1er mai, M. le Ministre de la guerre transmet à l'Académie le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Etudes d'histoire et d'archéologie sur la grande Kabylie* (époque romaine), par M. le baron Henri Aucapitaine, avec une carte de la Kabylie.

M. de Tourtoulon offre l'ouvrage dont il est l'auteur, et qui est intitulé : *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les monuments inédits.* Première partie : *la Jeunesse de Jaime le Conquérant.* Montpellier 1863, in-8°.

M. Gustave d'Eichthal offre son ouvrage intitulé : *les Evangiles* ; pre-

M. GUIGNIAUT continue, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture de son Mémoire sur le *Rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien*, etc.

Sont offerts à l'Académie :

Par M. LITTRÉ, la quatrième livraison de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 417-576, BRI À CHA.

*Nuovi studj sopra le monete giudaïche*, par Mgr Cavedoni, et *Dichiarazione di tre monete di Giulio Cesare che probabilmente si riferiscono alle cinquanta due battaglie campali da esso lui vinte.*

*Bullettino di archeologia cristiana* del cav. Giovanni Battista de Rossi, anno 1, n° 3. Roma, marzo 1863.

*Notice sur la vie et les travaux de* M. JOMARD, par M. de la Roquette.

*Œuvres complètes d'Isocrate*, traduction nouvelle avec le texte en regard, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. II. Paris, 1863, in-8°.

*Une tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français par M. Hippolyte Fauche, t. II, contenant : 1° Le *Cicoupâla-Badha*, par Mâgha, et 2° un lexique des mots oubliés dans les dictionnaires et qui se trouvent employés dans ce poëme. 1 vol. in-8° 1863.

*De la colonisation de la péninsule armoricaine*, lettre adressée à M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, par M. Aurélien de Courson, br. in-8°.

*Revue archéologique*, avril 1863.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires en France*, 3e trimestre, 1862.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 38, février 1860.

*Revue de l'art chrétien*, n° 3, mars 1863.

*Bulletin de l'union des arts*. Marseille, t. I, 1re livraison in-8°, 1863.

## MOIS DE MAI.

### Séance du 1er.

M. Guigniaut termine la lecture du Mémoire de M. Th.-Henri Martin intitulé :

*Rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et celle de* 36,525 *ans.*

Analyse.

Les peuples anciens ont toujours demandé la mesure du temps au soleil et à la lune. Chez les peuples agriculteurs du Nord, soumis aux variations plus sensibles des saisons, le soleil est le grand régulateur; dans les contrées tropicales, où la différence de l'été et de l'hiver est à peine sensible, où la fraîcheur des nuits est un bienfait, où la chaleur du jour exige le repos, la lune prédomine dans le calendrier.

On a donc cherché à combiner ces deux mesures du temps; mais il a fallu renoncer d'abord à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Les Babyloniens ont eu le *calendrier solaire zodiacal*, les Grecs, le *calendrier luni-solaire*, en formant des cycles d'années inégales de 12 et 13 mois lunaires. Les nomades et presque tous les Sémites ont eu le *calendrier purement lunaire*.

Les Egyptiens, avertis de la fixité des saisons par la crue du Nil, ont eu deux sortes d'années : l'année solaire vague de 365 jours pour les usages civils et religieux, et l'année de 365 jours 1/4 considérée : 1° comme fixe par rapport aux saisons, et 2° comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis. De là, pour l'année caniculaire, leur période de quatre ans, dont trois ans de 365 jours, et un an de 366. La période de 1461 années vagues était donc égale à 1460 années caniculaires, et la coïncidence ne s'établissait que tous les 1460 ans.

L'année fixe était divisée, comme l'année vague, en 12 mois de

30 jours, plus 5 jours complémentaires. Chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus.

Les 12 mois de ces deux sortes d'années étaient distribués en trois saisons égales : *végétation*, *récolte*, *inondation* (*observation* de M. de Rougé (A).

M. Henri Martin réfute surabondamment dans la fin de son introduction les opinions surannées de Lalande sur un prétendu *calendrier luni-solaire* des Egyptiens et conclut en disant que leur calendrier était *solaire* et *caniculaire*. Il se propose d'examiner cependant dans la première partie de son Mémoire si la lune a joué quelque rôle dans la mesure du temps.

Le croissant lunaire était resté le symbole du mois et l'élément essentiel de la notation hiéroglyphique mensuelle. Chez beaucoup d'autres peuples, la lune intervient dans la désignation des mois, quoique l'année de ces peuples soit d'ailleurs solaire, et M. Martin fait observer que le mois solaire n'est qu'une *fraction* d'année, et ne saurait être regardé par lui-même comme une unité visible du temps. Il n'en est pas de même de la lune. Il est probable que les lunaisons eurent une influence sur la désignation rurale des saisons, et, en tout cas, cette division vulgaire du temps était fictive et la représentation lunaire était purement commémorative.

Le rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était censée coïncider avec la durée de l'inondation. M. Th.-Henri Martin établit par d'abondants témoignages que primitivement les mois égyptiens avaient été lunaires et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie et pour

(A) M. de Rougé fait remarquer que les noms des trois tétraménies de l'année égyptienne, qui avaient été en effet interprétés par Champollion par *végétation*, *inondation*, et *récolte*, ont besoin d'une nouvelle étude. M. Brugsch, le premier, a appelé l'attention sur la difficulté que présentait l'idée de Champollion, et il est très-probable qu'il faudra adopter une répartition de l'année naturelle en ses trois tétraménies, toutes différentes de celle que Champollion avait proposée. D'après ce nouveau système, l'année égyptienne aurait commencé, non pas à la *végétation*, mais à l'inondation.

régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons (*observation* de M. DE ROUGÉ (B).

Dans le second paragraphe de son Mémoire, le savant doyen de la Faculté de Rennes examine ce qu'il faut entendre par la *période* ou le *cycle d'Apis*, qui serait entré dans la disposition du calendrier comme élément religieux.

Il est certain, dit le savant correspondant de l'Institut, que le culte d'Apis remonte aux plus anciennes dynasties, comme en témoignent Manéthon et les monuments découverts par M. Mariette à Sakkarah. Le bœuf Apis était considéré comme le représentant d'Osiris (*observation* de M. DE ROUGÉ (C).

Osiris était par sa signification physique le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire, et le nom *Api* ou *Hapi* était le nom du Nil, mais il était en même temps, d'après les hiéroglyphes, un symbole de la lune (*observation* de M. DE ROUGÉ (D).

D'après les passages des auteurs rapprochés et surtout ceux de Plutarque et de Lucain, la vie d'Apis ne devant jamais excéder vingt-cinq ans, des savants allemands ont admis un cycle lunaire de vingt-cinq années égyptiennes vagues de 365 jours, qui se serait appelé cycle d'Apis. Or, M. Mariette, parmi les soixante-quatre Apis qu'il a retrouvés dans le Sérapéum de Memphis, en a signalé deux qui ont vécu au delà de leur vingt-cinquième année (XXII[e] dynastie) : si le

(B) M. de ROUGÉ fait observer que néanmoins la mention d'une année lunaire chez les Egyptiens, que M. Lepsius aurait cru rencontrer sur les monuments, ne repose que sur une erreur d'interprétation, ainsi qu'on l'a maintenant reconnu généralement. Les textes mentionnent seulement la *grande* et la *petite année*; mais on n'a pas encore bien défini à quoi se rapportent ces deux dénominations.

(C) M. de ROUGÉ fait observer que les plus anciens et les plus constants des titres donnés au taureau sacré le nomment *seconde vie de Ptah*, et non pas d'Osiris. C'est donc là le caractère primitif d'Apis : l'assimilation avec Osiris est secondaire et suit l'assimilation d'Osiris avec *Ptah*.

(D) Plusieurs Apis qui figurent sur les stèles du Sérapéum sont accompagnés d'un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symboles des phases lunaires. Quant au nom du Nil, quoiqu'il se prononçât également *Hapi*, il est toujours écrit d'une manière différente ; ce qui doit faire hésiter à y reconnaître un mot dérivé du même radical que le nom d'*Hapis*.

cycle d'Apis a existé, il n'aurait donc pas une date fort ancienne. M. Mariette présume que le maximum imposé à la vie d'Apis n'était pas de 25, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariette pour transporter chez les Egyptiens notre cycle solaire de vingt-huit ans, puisque l'objet unique de ce cycle est de trouver la lettre dominicale et que la semaine était inconnue aux Egyptiens habitués à diviser en décades leurs mois de trente jours.

M. Th.-Henri Martin propose de rapporter les textes de Lucain et de Plutarque sur les vingt-cinq ans de la vie des Apis, non à un fait réel, mais à une détermination symbolique. Or, il est certain que vingt-cinq années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, ou seize années lunaires de douze mois, et neuf de treize mois. Mais ce cycle n'a dû exister que dans les bas temps et c'est probablement une invention alexandrine.

Dans le troisième paragraphe de son Mémoire, M. Martin se demande si les Egyptiens rattachèrent le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et par conséquent à l'année caniculaire de trois cent cinquante-six jours et un quart. Il se demande s'il existait un cycle astronomique pour fixer ce rapport, et il démontre que la période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans ne se trouve attribuée aux Egyptiens par aucun témoignage digne de foi.

Dans sa conclusion le savant chronologiste pose comme résultat de ses recherches :

1° Que les Egyptiens avaient primitivement mesuré le temps par mois lunaires ;

2° Qu'ils s'étaient arrêtés à un calendrier solaire de 365 jours pour l'usage civil et religieux, les fêtes étant vagues et fictivement commémoratives ;

3° Que ce calendrier comprenait en même temps une année fixe de concordance, réglée par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis ; qu'elle était destinée, par suite de l'intercalation quadriennale d'un jour, à ramener quelques fêtes et quelques usages liés aux saisons;

4° Que les Egyptiens avaient gardé certaines fêtes attachées aux lunaisons réelles et qu'ils avaient conséquemment conservé, à côté de leur calendrier solaire, une année lunaire, dont le commencement était maintenu par l'intercalation du treizième mois lunaire;

5° Que plusieurs de leurs divinités étaient lunaires, et Apis luni-solaire ; que le taureau sacré avait un rapport intime avec la période des saisons et la crue du Nil, d'une part, — d'autre part, avec la nouvelle lune qui précède cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire ;

6° Qu'à l'époque alexandrine on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de vingt-cinq années vagues, formant un cycle de trois cent neuf lunaisons inexactes ;

7° Que l'Egypte pharaonique n'a jamais connu le cycle de trente-six mille cinq cent vingt-cinq années vagues ; que ce cycle, dépourvu d'application pratique, n'a eu qu'une existence spéculative, qu'il appartient aux derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, et qu'il est le résultat de la combinaison de la période sothiaque de 1461 années vagues avec la période lunaire de vingt-cinq années vagues.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion du projet d'arrêté sur les concours.

### Séance du 8.

Il est fait hommage, au nom de M. de Wailly, de son opuscule intitulé : *La Bibliothèque impériale et les Archives de l'empire. Réponse au Rapport de* M. Ravaisson. Paris, 1863, in-8°.

Par une lettre en date du 1er mai, M. le Ministre de la guerre transmet à l'Académie le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Etudes d'histoire et d'archéologie sur la grande Kabylie* (époque romaine), par M. le baron Henri Aucapitaine, avec une carte de la Kabylie.

M. de Tourtoulon offre l'ouvrage dont il est l'auteur, et qui est intitulé : *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les monuments inédits.* Première partie : *la Jeunesse de Jaime le Conquérant.* Montpellier 1863, in-8°.

M. Gustave d'Eichthal offre son ouvrage intitulé : *les Evangiles* ; pre-

mière partie : *Examen critique et comparatif des trois premiers évangiles*, tome Ier, 2 vol. in-8°.

M. Paul Simian adresse la copie d'une inscription inédite découverte à Serres (Hautes-Alpes) en 1861, qui, d'après le désir exprimé par lui, sera soumise à M. Reinaud.

M. Foucaux transmet une brochure de M. Em. Schlagintweit renfermant le texte et les éclaircissements d'une *Prière de confession bouddhique*.

De la part de M. Holmboe : *Om oprindelsen*, etc., *sur l'origine du système des poids dans la Scandinavie au moyen âge*, br. in-8°, 1861.

*Description d'un trésor composé de trente-six médailles gauloises en argent trouvé à Breth* (Bridiers), près la Souterraine, par M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, br. in-8°.

*Revue de la presse spéciale sur le projet de bibliothèque et de musée de la ville de Grenoble*, par M. C. Perrin, Grenoble, 1863, in-8°.

*Annuaire de la Société liégeoise de littérature Wallonne*, 1863, 1re année, in-12, Liége.

*Société littéraire et scientifique de Castres*, 5e année, 1 vol. in-8°, 1862.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1863, in-8°.

*Album du musée de Constantine*, avec texte explicatif de M. Cherbonneau et dessin de M. L. Féraud, premier cahier. Constantine, 1862, in-4°. long.

*Revue numismatique*, janvier et février 1863.

*Revue archéologique*, mai 1863.

*Annales de philosophie chrétienne*, mars 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, mai 1863.

*Cabinet historique*, avril 1863.

M. Egger fait hommage à l'Académie du nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre de *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, 1 vol. in-8°, faisant suite aux *Mémoires de littérature ancienne*. « Sans insister, dit le savant membre, sur le contenu de cette modeste publication, je ne puis omettre de dire ici toute la reconnaissance que je dois aux exemples, aux conseils et aux encouragements que j'ai reçus, soit pour la correction, soit pour la rédaction de ces divers Mémoires, dans le commerce et la confraternité académiques. On me permettra de remarquer que cet hommage a, pour moi du moins, un touchant à-propos, car c'est aujourd'hui le huitième anniversaire du jour où la Compagnie me combla d'honneur en m'appelant dans son sein. »

M. le vicomte de Rougé donne lecture de la lettre suivante :

*Lettre de M. Auguste Mariette Bey à M. le vicomte de* Rougé *sur une stèle trouvée à Gebel-Barkal.*

« Monsieur,

« Je vous adresse quelques mots à la hâte pour vous annoncer la découverte d'un monument qui, si mes conjectures se vérifient, doit jeter sur une très-obscure période de l'histoire égyptienne la clarté la plus inattendue. Le monument dont il s'agit n'est malheureusement pas encore arrivé au Caire, et je ne le connais que par une copie due au crayon inexpérimenté du surveillant arabe des fouilles où il a été trouvé. Si insuffisante qu'elle soit, je vous envoie cependant cette copie telle que je viens de la recevoir.

« Je serai assez franc pour vous avouer, Monsieur, qu'en ce moment, des préoccupations de toute sorte, qui ont pour point de départ les soins à donner à la nouvelle organisation des fouilles et du Musée, ne me permettent pas d'étudier, comme je crois qu'il mérite de l'être, le monument dont vous avez le dessin sous les yeux. Dans le cas où ce difficile travail, digne de votre savoir et de votre pénétration habituelle, vous tenterait, veuillez donc l'entreprendre. Sans parler de l'incontestable profit que nous retirons tous du moindre de vos essais, la science gagnera tout au moins à vos recherches de connaître plus tôt un monument sur lequel je ne puis, pour ma part, que vous communiquer ce qu'en quelques minutes de rapide examen j'y ai trouvé de renseignements généraux.

« Ainsi que je crois vous l'avoir déjà dit, j'avais obtenu du vice-roi, il y a un an environ, que des fouilles fussent entreprises dans le Soudan égyptien. L'importance de ces fouilles n'a pas besoin d'être démontrée. Soit qu'il s'agisse des temps pendant lesquels les Pharaons régnèrent en maîtres sur l'Ethiopie, soit que l'on se reporte aux siècles qui virent cette même contrée indépendante sous le sceptre de ses rois nationaux, il est certain que tout monument sorti de ce vieux sol, qui fut témoin de tant de luttes, a son intérêt. Les événements ont justifié mes prévisions, et en effet je suis heureux d'avoir à vous apprendre que les fouilles de Gebel-Barkal viennent de nous mettre entre les mains plusieurs stèles d'une valeur historique considérable. C'est au milieu de ces monuments que je choisis l'inscription sur laquelle j'appelle aujourd'hui votre attention.

« Le monument dont les fouilles du temple de Gebel-Barkal ont enrichi la science est une stèle de granit noir que couvre un très-long texte en lignes horizontales, gravé non-seulement sur les deux faces, mais encore sur les tranches.

« Au sommet de la face principale, on voit un roi debout, suivi de deux divinités qu'à leurs attributs on reconnaît pour Ammon et Mout. L'image et les cartouches du roi ont été soigneusement effacés, et de la légende royale il ne reste plus que les préfixes ordinaires, le roseau et l'abeille. Les noms d'Ammon et de Mout sont tout aussi méconnaissables ; à la fin des titres de la première de ces divinités, on lit cependant le nom hiéroglyphique de Gebel Barkal, *tu av*, *la montagne sainte*. Quant aux noms des autres personnages qui remplissent avec les premiers le champ du tableau, ils sont au nombre de dix. Deux d'entre eux sont debout, les autres sont

*Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens; sur la période d'Apis et sur celle des* 36,525 *ans.*

M. de Rougé fait quelques observations de détail qui seront reproduites après l'analyse de ce Mémoire.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie un Mémoire qui lui a été adressé sur la question de l'*Alphabet phénicien*, remise au concours pour 1861. Ce travail, qui a pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, sera enregistré sous le n° 1.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. L. Delisle :

*Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos* 8823-11503 *du fonds latin, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en* 1744. Paris, 1863, in-8°.

Au nom de M. A. Maury :

*Croyances et légendes de l'antiquité. — Essais de critique appliquée à quelques points d'histoire et de mythologie.* Paris, 1863, in-8°.

De la part de M. l'abbé Bargès :

*Hébron et le tombeau du patriarche Abraham; traditions et légendes musulmanes rapportées par les auteurs arabes.* Paris, 1863, in-8°.

*Revue orientale et américaine*, n° 47, 1862.

M. le Clerc présente un nouvel ouvrage de M. Dinaux, correspondant de l'Académie. C'est le quatrième volume de ses Etudes sur les anciens poëtes du nord de la France et du midi de la Belgique, qui est consacré aux *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois.* Paris et Bruxelles, 1863, gr. in-8°.

M. Egger continue la lecture du Mémoire de M. Foucart sur les inscriptions découvertes à Delphes par lui et M. Wescher, son collègue de l'Ecole française d'Athènes.

**Séance du 24.**

M. le Secrétaire perpétuel annonce que les ouvrages de MM. Pictet et Steinthal, précédemment offerts à l'Académie, sont destinés au concours du prix Volney.

M. le maire de la ville d'Auch écrit à la Compagnie pour obtenir quelques-unes de ses publications. Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. le major de Pappesoil, par une lettre des 23 mars et 4 avril, adresse la lithographie d'un sabre qu'il croit être de la plus haute antiquité. M. de Longpérier est prié de donner son avis sur ce dessin avant qu'il soit répondu à l'auteur de l'envoi.

Après un comité secret, la séance redevient publique.

M. Fauché-Prunelle envoie au concours des antiquités de la France ses *Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné.* — Renvoi à la future commission de 1864.

Les ouvrages suivants sont offerts en don :

Au nom de M. C. Cavedoni, correspondant de l'Académie :

*Dichiarazione di un' antica iscrizione greca scoperta in Taormina della Sicilia, l'anno MDCCCLXI* (estr. degli atti e Memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi); Modena, 1863.

Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, une suite de brochures relatives à l'Inde, à la question de l'esclavage, etc., etc., y compris plusieurs numéros de l'*Hindoo patriot*, offertes par le révérend John Long, de Calcutta.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XVII, deuxième partie. Cambrai, 1841, in-8°.

## Sur un sabre attribué faussement a Absalon.

M. de Longpérier fait connaître ses observations sur la lithographie qui lui a été confiée au commencement de la séance. Le sabre dont il s'agit est de forme moderne; il n'offre point de rapport avec les épées antiques d'aucun peuple. Outre deux inscriptions, on y voit une marque de fabricant turc dont il serait difficile de donner raison, en admettant l'attribution proposée.

La première inscription est en hébreu; elle est écrite en caractères modernes, et signifie : *Présent de Ghessour à Absalon, fils de David.* On a eu en vue, en écrivant ces paroles, le deuxième livre des Rois où il est dit qu'Absalon se réfugia chez le roi de Gessur.

L'inscription latine TIT. ACCEPIT EX JERVSALEM est écrite en caractères semblables à ceux que l'on employait au seizième et au dix-septième siècle dans les provinces du Danube.

Le sabre d'Absalon doit donc aussi bien que le sabre de Constantin Paléologue et celui de Léon VI, roi d'Arménie, qui ont été produits depuis quelques années, être considéré comme une œuvre moderne, un pastiche sans valeur et sans intérêt.

M. Guigniaut continue, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture de son Mémoire sur le *Rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien*, etc.

Sont offerts à l'Académie :

Par M. Littré, la quatrième livraison de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 417-576, BRI à CHA.

*Nuovi studj sopra le monete giudaïche*, par Mgr Cavedoni, et *Dichiarazione di tre monete di Giulio Cesare che probabilmente si riferiscono alle cinquanta due battaglie campali da esso lui vinte.*

*Bullettino di archeologia cristiana* del cav. Giovanni Battista de Rossi, anno 1, n° 3. Roma, marzo 1863.

*Notice sur la vie et les travaux de* M. Jomard, par M. de la Roquette.

*Œuvres complètes d'Isocrate*, traduction nouvelle avec le texte en regard, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. II. Paris, 1863, in-8°.

*Une tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français par M. Hippolyte Fauche, t. II, contenant : 1° Le *Cicoupâla-Badha*, par Mâgha, et 2° un lexique des mots oubliés dans les dictionnaires et qui se trouvent employés dans ce poëme. 1 vol. in-8° 1863.

*De la colonisation de la péninsule armoricaine*, lettre adressée à M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, par M. Aurélien de Courson, br. in-8°.

*Revue archéologique*, avril 1863.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires en France*, 3e trimestre, 1862.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 38, février 1860.

*Revue de l'art chrétien*, n° 3, mars 1863.

*Bulletin de l'union des arts*. Marseille, t. I, 1re livraison in-8°, 1863.

# MOIS DE MAI.

## Séance du 1er.

M. GUIGNIAUT termine la lecture du Mémoire de M. Th.-Henri Martin intitulé :

*Rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et celle de* 36,525 *ans.*

### ANALYSE.

Les peuples anciens ont toujours demandé la mesure du temps au soleil et à la lune. Chez les peuples agriculteurs du Nord, soumis aux variations plus sensibles des saisons, le soleil est le grand régulateur; dans les contrées tropicales, où la différence de l'été et de l'hiver est à peine sensible, où la fraîcheur des nuits est un bienfait, où la chaleur du jour exige le repos, la lune prédomine dans le calendrier.

On a donc cherché à combiner ces deux mesures du temps; mais il a fallu renoncer d'abord à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Les Babyloniens ont eu le *calendrier solaire zodiacal*, les Grecs, le *calendrier luni-solaire*, en formant des cycles d'années inégales de 12 et 13 mois lunaires. Les nomades et presque tous les Sémites ont eu le *calendrier purement lunaire.*

Les Egyptiens, avertis de la fixité des saisons par la crue du Nil, ont eu deux sortes d'années : l'année solaire vague de 365 jours pour les usages civils et religieux, et l'année de 365 jours 1/4 considérée : 1° comme fixe par rapport aux saisons, et 2° comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis. De là, pour l'année caniculaire, leur période de quatre ans, dont trois ans de 365 jours, et un an de 366. La période de 1461 années vagues était donc égale à 1460 années caniculaires, et la coïncidence ne s'établissait que tous les 1460 ans.

L'année fixe était divisée, comme l'année vague, en 12 mois de

8

30 jours, plus 5 jours complémentaires. Chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus.

Les 12 mois de ces deux sortes d'années étaient distribués en trois saisons égales : *végétation*, *récolte*, *inondation* (*observation* de M. DE ROUGÉ (A).

M. Henri Martin réfute surabondamment dans la fin de son introduction les opinions surannées de LANAUZE sur un prétendu *calendrier luni-solaire* des Egyptiens et conclut en disant que leur calendrier était *solaire* et *caniculaire*. Il se propose d'examiner cependant dans la première partie de son Mémoire si la lune a joué quelque rôle dans la mesure du temps.

Le croissant lunaire était resté le symbole du mois et l'élément essentiel de la notation hiéroglyphique mensuelle. Chez beaucoup d'autres peuples, la lune intervient dans la désignation des mois, quoique l'année de ces peuples soit d'ailleurs solaire, et M. Martin fait observer que le mois solaire n'est qu'une *fraction* d'année, et ne saurait être regardé par lui-même comme une unité visible du temps. Il n'en est pas de même de la lune. Il est probable que les lunaisons eurent une influence sur la désignation rurale des saisons, et, en tout cas, cette division vulgaire du temps était fictive et la représentation lunaire était purement commémorative.

Le rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était censée coïncider avec la durée de l'inondation. M. Th.-Henri Martin établit par d'abondants témoignages que primitivement les mois égyptiens avaient été lunaires et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie et pour

(A) M. de ROUGÉ fait remarquer que les noms des trois tétraménies de l'année égyptienne, qui avaient été en effet interprétés par Champollion par *végétation*, *inondation*, et *récolte*, ont besoin d'une nouvelle étude. M. Brugsch, le premier, a appelé l'attention sur la difficulté que présentait l'idée de Champollion, et il est très-probable qu'il faudra adopter une répartition de l'année naturelle en ses trois tétraménies, toutes différentes de celle que Champollion avait proposée. D'après ce nouveau système, l'année égyptienne aurait commencé, non pas à la *végétation*, mais à l'inondation.

régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons (*observation* de M. DE ROUGÉ (B).

Dans le second paragraphe de son Mémoire, le savant doyen de la Faculté de Rennes examine ce qu'il faut entendre par la *période* ou le *cycle d'Apis*, qui serait entré dans la disposition du calendrier comme élément religieux.

Il est certain, dit le savant correspondant de l'Institut, que le culte d'Apis remonte aux plus anciennes dynasties, comme en témoignent Manéthon et les monuments découverts par M. Mariette à Sakkarah. Le bœuf Apis était considéré comme le représentant d'Osiris (*observation* de M. DE ROUGÉ (C).

Osiris était par sa signification physique le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire, et le nom *Api* ou *Hapi* était le nom du Nil, mais il était en même temps, d'après les hiéroglyphes, un symbole de la lune (*observation* de M. DE ROUGÉ (D).

D'après les passages des auteurs rapprochés et surtout ceux de Plutarque et de Lucain, la vie d'Apis ne devant jamais excéder vingt-cinq ans, des savants allemands ont admis un cycle lunaire de vingt-cinq années égyptiennes vagues de 365 jours, qui se serait appelé cycle d'Apis. Or, M. Mariette, parmi les soixante-quatre Apis qu'il a retrouvés dans le Sérapéum de Memphis, en a signalé deux qui ont vécu au delà de leur vingt-cinquième année (XXII[e] dynastie) : si le

(B) M. de ROUGÉ fait observer que néanmoins la mention d'une année lunaire chez les Egyptiens, que M. Lepsius aurait cru rencontrer sur les monuments, ne repose que sur une erreur d'interprétation, ainsi qu'on l'a maintenant reconnu généralement. Les textes mentionnent seulement la *grande* et la *petite année*; mais on n'a pas encore bien défini à quoi se rapportent ces deux dénominations.

(C) M. de ROUGÉ fait observer que les plus anciens et les plus constants des titres donnés au taureau sacré le nomment *seconde vie de Ptah*, et non pas d'Osiris. C'est donc là le caractère primitif d'Apis : l'assimilation avec Osiris est secondaire et suit l'assimilation d'Osiris avec *Ptah*.

(D) Plusieurs Apis qui figurent sur les stèles du Sérapéum sont accompagnés d'un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symboles des phases lunaires. Quant au nom du Nil, quoiqu'il se prononçât également *Hapi*, il est toujours écrit d'une manière différente ; ce qui doit faire hésiter à y reconnaître un mot dérivé du même radical que le nom d'*Hapis*.

cycle d'Apis a existé, il n'aurait donc pas une date fort ancienne. M. Mariette présume que le maximum imposé à la vie d'Apis n'était pas de 25, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariette pour transporter chez les Egyptiens notre cycle solaire de vingt-huit ans, puisque l'objet unique de ce cycle est de trouver la lettre dominicale et que la semaine était inconnue aux Egyptiens habitués à diviser en décades leurs mois de trente jours.

M. Th.-Henri Martin propose de rapporter les textes de Lucain et de Plutarque sur les vingt-cinq ans de la vie des Apis, non à un fait réel, mais à une détermination symbolique. Or, il est certain que vingt-cinq années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, ou seize années lunaires de douze mois, et neuf de treize mois. Mais ce cycle n'a dû exister que dans les bas temps et c'est probablement une invention alexandrine.

Dans le troisième paragraphe de son Mémoire, M. Martin se demande si les Egyptiens rattachèrent le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et par conséquent à l'année caniculaire de trois cent cinquante-six jours et un quart. Il se demande s'il existait un cycle astronomique pour fixer ce rapport, et il démontre que la période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans ne se trouve attribuée aux Egyptiens par aucun témoignage digne de foi.

Dans sa conclusion le savant chronologiste pose comme résultat de ses recherches :

1° Que les Egyptiens avaient primitivement mesuré le temps par mois lunaires ;

2° Qu'ils s'étaient arrêtés à un calendrier solaire de 365 jours pour l'usage civil et religieux, les fêtes étant vagues et fictivement commémoratives ;

3° Que ce calendrier comprenait en même temps une année fixe de concordance, réglée par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis ; qu'elle était destinée, par suite de l'intercalation quadriennale d'un jour, à ramener quelques fêtes et quelques usages liés aux saisons;

4° Que les Egyptiens avaient gardé certaines fêtes attachées aux lunaisons réelles et qu'ils avaient conséquemment conservé, à côté de leur calendrier solaire, une année lunaire, dont le commencement était maintenu par l'intercalation du treizième mois lunaire;

5° Que plusieurs de leurs divinités étaient lunaires, et Apis luni-solaire ; que le taureau sacré avait un rapport intime avec la période des saisons et la crue du Nil, d'une part, — d'autre part, avec la nouvelle lune qui précède cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire ;

6° Qu'à l'époque alexandrine on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de vingt-cinq années vagues, formant un cycle de trois cent neuf lunaisons inexactes ;

7° Que l'Egypte pharaonique n'a jamais connu le cycle de trente-six mille cinq cent vingt-cinq années vagues ; que ce cycle, dépourvu d'application pratique, n'a eu qu'une existence spéculative, qu'il appartient aux derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, et qu'il est le résultat de la combinaison de la période sothiaque de 1461 années vagues avec la période lunaire de vingt-cinq années vagues.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion du projet d'arrêté sur les concours.

### Séance du 8.

Il est fait hommage, au nom de M. DE WAILLY, de son opuscule intitulé : *La Bibliothèque impériale et les Archives de l'empire. Réponse au Rapport de* M. RAVAISSON. Paris, 1863, in-8°.

Par une lettre en date du 1er mai, M. le Ministre de la guerre transmet à l'Académie le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Etudes d'histoire et d'archéologie sur la grande Kabylie* (époque romaine), par M. le baron Henri Aucapitaine, avec une carte de la Kabylie.

M. de Tourtoulon offre l'ouvrage dont il est l'auteur, et qui est intitulé : *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les monuments inédits*. Première partie : *la Jeunesse de Jaime le Conquérant*. Montpellier 1863, in-8°.

M. Gustave d'Eichthal offre son ouvrage intitulé : *les Evangiles* ; pre-

mière partie : *Examen critique et comparatif des trois premiers évangiles*, tome Ier, 2 vol. in-8°.

M. Paul Simian adresse la copie d'une inscription inédite découverte à Serres (Hautes-Alpes) en 1861, qui, d'après le désir exprimé par lui, sera soumise à M. REINAUD.

M. Foucaux transmet une brochure de M. Em. Schlagintweit renfermant le texte et les éclaircissements d'une *Prière de confession bouddhique.*

De la part de M. Holmboe : *Om oprindelsen*, etc., *sur l'origine du système des poids dans la Scandinavie au moyen âge*, br. in-8°, 1861.

*Description d'un trésor composé de trente-six médailles gauloises en argent trouvé à Breth* (Bridiers), près la Souterraine, par M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, br. in-8°.

*Revue de la presse spéciale sur le projet de bibliothèque et de musée de la ville de Grenoble*, par M. C. Perrin, Grenoble, 1863, in-8°.

*Annuaire de la Société liégeoise de littérature Wallonne*, 1863, 1re année, in-12, Liége.

*Société littéraire et scientifique de Castres*, 5e année, 1 vol. in-8°, 1862.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre 1863, in-8°.

*Album du musée de Constantine*, avec texte explicatif de M. Cherbonneau et dessin de M. L. Féraud, premier cahier. Constantine, 1862, in-4°, long.

*Revue numismatique*, janvier et février 1863.

*Revue archéologique*, mai 1863.

*Annales de philosophie chrétienne*, mars 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, mai 1863.

*Cabinet historique*, avril 1863.

M. EGGER fait hommage à l'Académie du nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre de *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, 1 vol. in-8°, faisant suite aux *Mémoires de littérature ancienne*. « Sans insister, dit le savant membre, sur le contenu de cette modeste publication, je ne puis omettre de dire ici toute la reconnaissance que je dois aux exemples, aux conseils et aux encouragements que j'ai reçus, soit pour la correction, soit pour la rédaction de ces divers Mémoires, dans le commerce et la confraternité académiques. On me permettra de remarquer que cet hommage a, pour moi du moins, un touchant à-propos, car c'est aujourd'hui le huitième anniversaire du jour où la Compagnie me combla d'honneur en m'appelant dans son sein. »

M. le vicomte de Rougé donne lecture de la lettre suivante :

*Lettre de M. Auguste Mariette Bey à M. le vicomte de* Rougé *sur une stèle trouvée à Gebel-Barkal.*

« Monsieur,

« Je vous adresse quelques mots à la hâte pour vous annoncer la découverte d'un monument qui, si mes conjectures se vérifient, doit jeter sur une très-obscure période de l'histoire égyptienne la clarté la plus inattendue. Le monument dont il s'agit n'est malheureusement pas encore arrivé au Caire, et je ne le connais que par une copie due au crayon inexpérimenté du surveillant arabe des fouilles où il a été trouvé. Si insuffisante qu'elle soit, je vous envoie cependant cette copie telle que je viens de la recevoir.

« Je serai assez franc pour vous avouer, Monsieur, qu'en ce moment, des préoccupations de toute sorte, qui ont pour point de départ les soins à donner à la nouvelle organisation des fouilles et du Musée, ne me permettent pas d'étudier, comme je crois qu'il mérite de l'être, le monument dont vous avez le dessin sous les yeux. Dans le cas où ce difficile travail, digne de votre savoir et de votre pénétration habituelle, vous tenterait, veuillez donc l'entreprendre. Sans parler de l'incontestable profit que nous retirons tous du moindre de vos essais, la science gagnera tout au moins à vos recherches de connaître plus tôt un monument sur lequel je ne puis, pour ma part, que vous communiquer ce qu'en quelques minutes de rapide examen j'y ai trouvé de renseignements généraux.

« Ainsi que je crois vous l'avoir déjà dit, j'avais obtenu du vice-roi, il y a un an environ, que des fouilles fussent entreprises dans le Soudan égyptien. L'importance de ces fouilles n'a pas besoin d'être démontrée. Soit qu'il s'agisse des temps pendant lesquels les Pharaons régnèrent en maîtres sur l'Ethiopie, soit que l'on se reporte aux siècles qui virent cette même contrée indépendante sous le sceptre de ses rois nationaux, il est certain que tout monument sorti de ce vieux sol, qui fut témoin de tant de luttes, a son intérêt. Les événements ont justifié mes prévisions, et en effet je suis heureux d'avoir à vous apprendre que les fouilles de Gebel-Barkal viennent de nous mettre entre les mains plusieurs stèles d'une valeur historique considérable. C'est au milieu de ces monuments que je choisis l'inscription sur laquelle j'appelle aujourd'hui votre attention.

« Le monument dont les fouilles du temple de Gebel-Barkal ont enrichi la science est une stèle de granit noir que couvre un très-long texte en lignes horizontales, gravé non-seulement sur les deux faces, mais encore sur les tranches.

« Au sommet de la face principale, on voit un roi debout, suivi de deux divinités qu'à leurs attributs on reconnaît pour Ammon et Mout. L'image et les cartouches du roi ont été soigneusement effacés, et de la légende royale il ne reste plus que les préfixes ordinaires, le roseau et l'abeille. Les noms d'Ammon et de Mout sont tout aussi méconnaissables ; à la fin des titres de la première de ces divinités, on lit cependant le nom hiéroglyphique de Gebel Barkal, *tu av*, *la montagne sainte*. Quant aux noms des autres personnages qui remplissent avec les premiers le champ du tableau, ils sont au nombre de dix. Deux d'entre eux sont debout, les autres sont

prosternés devant le roi en suppliants ; par une exception très-rare, l'un des arrivants conduit par la bride un cheval nu. Des noms propres plus ou moins mutilés accompagnent ces figures. A gauche, ces noms propres sont illisibles, quoique les titres de prince et chef qui les précèdent montrent qu'il s'agit de personnages importants. A droite, au contraire, le monument est assez conservé pour que nous distinguions encore quatre cartouches royaux. L'un d'entre eux, peu connu (1), est celui-ci, *du roi Pef...aabeseet;* un autre, beaucoup plus fréquent, doit être restitué : *le roi Osorkon*, et rappelle le souvenir de la vingt-deuxième dynastie. Quant aux deux derniers, la stèle les présente en cette forme : *le roi Nemrod* et *le roi Ouapout*, et nous montre ainsi, portés par des rois, des noms que nous ne connaissions jusqu'ici que pour les avoir vus dans la liste des princes de la famille des Bubastites.

« Si l'on cherchait à pénétrer dans le sens de la stèle de Gebel-Barkal par le seul tableau que je viens de décrire, on se trouverait, je crois, fort embarrassé. Le monument remonte-t-il, comme au premier coup d'œil on doit le croire, jusqu'au temps où la vingt-deuxième et la vingt-troisième dynasties régnaient sur l'Egypte ; a-t-il été érigé en souvenir de quelque lutte entre le royaume d'Ethiopie récemment affranchi et des rois ignorés de la dynastie des Scheschonk et des Osorkon ? C'est là un problème d'autant plus difficile à résoudre qu'ajouter aux rois de la vingt-deuxième dynastie déjà révélés par le Sérapéum les rois nouveaux que la stèle de Gebel-Barkal nous fait connaître, c'est mettre Manéthon en contradiction flagrante avec les monuments. Une autre hypothèse, à la vérité, se présente. On se rappelle que la religion et l'écriture de l'Ethiopie, au moins sous les plus anciens de ses rois nationaux, n'étaient autres que la religion et l'écriture de l'Egypte, et par conséquent un texte hiéroglyphique émané de l'autorité officielle de la première de ces deux contrées, en même temps qu'il ne reproduit pas nécessairement des noms propres égyptiens, peut s'appliquer à des faits auxquels l'Egypte elle-même serait restée complétement étrangère et qu'elle aurait même ignorés. Or ne savons-nous pas que, quelques années après Scheschonk I^er^, et sous le règne d'Asa, roi de Juda, l'Ethiopien Zérach, Zérah le Coushite comme l'appelle la Bible, pénétra jusqu'en Judée à la tête d'une armée nombreuse composée d'Ethiopiens et de Libyens ? Je suis loin de prétendre, bien entendu, que la guerre qui, selon toute vraisemblance (2), conduisit les armées éthiopiennes par le golfe Arabique, le désert et l'Idumée jusqu'en Palestine, est celle-là même que notre monument rappelle. Mais, en s'autorisant de l'exemple que je viens de citer, ne serait-il pas permis de supposer que déjà, à l'époque où la stèle de Gebel-Barkal a été gravée, l'Ethiopie était assez puissante pour avoir envoyé des soldats contre quelque Nemrod ou quelque Sargon de l'Asie occidentale ? L'inscription de Gebel-Barkal n'aurait ainsi d'égyptien que l'écriture dont on s'est servi pour perpétuer la mémoire d'un fait important, et les cartouches royaux n'interviendraient que pour donner leur valeur historique à des noms propres de rois étrangers à l'Egypte. Malheureusement cette seconde hypothèse, comme la première, se réfute par sa propre exagération, et on voit par là qu'effectivement, si l'on veut avoir raison de la stèle de Gebel Barkal, ce n'est pas dans le tableau qui la décore qu'il faut en chercher la signification.

(1) N° 634 du *Livre des Rois*. Je ne sais sur quelle autorité M. Lepsius s'appuie pour classer ce cartouche dans la vingt-huitième dynastie.

(2) Voyez MUNK, *Palestine*, p. 305. M. MUNK combat l'opinion qui identifie le Zérach de la Bible à l'Osorkon I^er^ des listes égyptiennes. Voyez aussi ce que dit M. Lepsius, *On the* XXII *egyptian dynasty*, p. 24.

« Le long texte qui commence immédiatement en dessous de ce tableau vient ici à notre secours. Une date de l'an 21 d'un roi qui s'est appelé *Amen-meri Piankhi* frappe tout d'abord les yeux. Qu'était cet Amen-meri Piankhi? Ce roi inconnu, que la stèle nous montre être un contemporain des Nemrod et des Osorkon, serait-il un ancien roi qui précéda sur le trône d'Ethiopie les Sabacon et les Tahraka? ne serait-ce pas plutôt l'Ethiopien Piankhi qui se place entre Tahraka et Psammétick, et qui, en épousant la reine Amnéritis, héritière, selon vous (1), des rois thébains, s'acquit ainsi des droits légitimes à la couronne de la double Egypte? C'est ce que la suite de l'inscription va nous apprendre.

« Une première remarque est à faire. Que, sans chercher à approfondir le sens de la stèle de Gebel-Barkal, on jette en effet les yeux sur le texte qui couvre ce monument, et l'on sera immédiatement frappé d'y trouver la fréquente mention de noms géographiques incontestablement égyptiens. L'Egypte, par exemple, y est souvent nommée; Saïs, Memphis, Bubastis sont des villes dont il est aussi quelquefois question. L'inscription de Piankhi ne se rapporte donc point à des faits auxquels l'Egypte ne se serait pas trouvée mêlée, et, par conséquent, le roi Ouapout, le roi Nemrod, le roi Osorkon, le roi Pef... aa-beset, sont des rois égyptiens. La question ainsi posée est, à la vérité, loin de gagner en clarté; mais personne ne peut nier que, par le pas qui vient d'être fait en avant, l'intérêt qui s'attache au monument de Gebel-Barkal ne soit notablement accru.

« Je me hâte d'ajouter, Monsieur, que ce même intérêt redouble quand, après le premier coup d'œil qui nous a fait apercevoir à la surface du monument les noms géographiques égyptiens, nous passons à un plus sérieux examen de la pierre. Ici se retrouvent les personnages que le premier registre de la stèle nous a montrés prosternés devant Piankhi, et cette fois nous ne pouvons plus avoir de doute sur les qualités et les titres de ces hauts fonctionnaires égyptiens. Je noterai d'abord les qualifications suivantes : « Les chefs, les gouverneurs des villes; les chefs, les généraux des « armées en Egypte; les chefs et les rois de la basse Egypte; les rois et « les princes de la basse Egypte. »

« Qu'est-ce que ces *chefs*, ces *commandants des soldats de l'Egypte*, ces *chefs pareils* ou *égaux*, ces *rois de l'Egypte* qu'on appelle aussi *rois pareils* ou *rois égaux*, *chefs de l'Egypte?* Rappelons-nous, Monsieur, que nous sommes à l'époque de Piankhi, et que, sous le règne de cet Ethiopien, successeur de Tahraka et prédécesseur de Psammitichus, se place la *dodécarchie*. « Après la mort de Séthos, qui était en même temps roi « et prêtre de Vulcain, les Egyptiens, dit Hérodote, recouvrèrent leur « liberté; mais, comme ils ne pouvaient vivre un seul moment sans rois, « *ils en élurent douze, et divisèrent l'Egypte en autant de parties, qu'ils « leur assignèrent*. Ces douze rois s'unirent entre eux par des mariages, et « s'engagèrent à ne se point détruire.... Au bout d'un certain temps, l'un « d'entre eux, Psammitichus..... détrôna les onze rois.... » (Hérod., II, 147-152). « Après Sabacon...., dit Diodore, il y eut en Egypte une anar- « chie qui dura deux ans..... Enfin douze des principaux chefs tramèrent « une conspiration. Il se réunirent en conseil à Memphis, ... et se procla- « mèrent eux-mêmes rois. Après avoir régné pendant quinze ans...., le « pouvoir échut à un seul.... qui se nommait Psammitichus.... » (Diod, I, 66). Parmi les *chefs égaux*, les *rois égaux* de l'inscription de Piankhi, ne

(1) *Notice de quelques textes hiéroglyphiques récemment publiés par M. Greene*, p. 43 et suiv.

retrouverions-nous pas les chefs de la dodécarchie, et la stèle de Gebel-Barkal n'aurait-elle pas l'inappréciable avantage d'être le premier monument qui, depuis Hérodote et Diodore, nous laisse voir des traces de ce grand fait de l'histoire égyptienne ?

« Je bornerai. Monsieur, à ces courtes indications les remarques dont je voulais accompagner l'envoi du dessin de la stèle de Gebel-Barkal. Quant au sens précis du monument, on ne le trouvera certes pas dans les quelques phrases sans liaison qu'une première étude de la pierre fait déchiffrer çà et là, et il ne peut sortir que d'un travail d'ensemble, tel que celui dont je vous prie de nouveau de vous charger. Peut-être, en présence de l'incorrection du *fac-simile* ci-joint, penserez-vous qu'avant de risquer une traduction quelque peu sérieuse sur une copie où, à chaque ligne, on rencontre un tiers des mots à restituer, il serait plus sage d'attendre, soit la venue du monument, soit un bon estampage qui nous en livrerait le texte définitif : c'est à vous de décider. Du reste, en parlant de la dodécarchie, je ne prétends aucunement que la stèle de Gebel-Barkal soit en relation nécessaire avec ce fait historique lui-même. Les quinze ou dix-huit personnages dont les noms sont introduits dans l'inscription ne sont pas tous des *chefs égaux ;* les uns sont cités pour être venus *contempler les beautés du roi*, tandis que d'autres semblent être plus particulièrement ceux qui, sous la conduite du principal d'entre eux, *Tafata* (?) (Stephinatès ?), vinrent solliciter la faveur de Piankhi ; presque tous d'ailleurs sont ou des rois ou des chefs militaires, et ce n'est que par une étude régulière de l'ensemble du monument que l'on arrivera à connaître ceux de ces suppliants qui avant leur arrivée aux pieds du trône du roi éthiopien, eurent leur part de la royauté égytienne. La stèle de Gebel-Barkal ne serait donc point, à proprement parler, un monument de la dodécarchie ; mais elle consacrerait le souvenir de quelque événement qui en aurait été la conséquence, comme, par exemple, l'arrivée sur la terre de Kousch de ces guerriers égyptiens qui, dans les premières années du règne de Psammitichus (lequel semble n'avoir été rappelé dans l'inscription que par les seuls mots *sa majesté*) abandonnèrent l'Égypte pour venir chercher un refuge en Ethiopie (1).

« Quoi qu'il en soit, la stèle de Gebel-Barkal appartient au règne de Piankhi, qui fut à la fois le mari d'Amnéritis et le beau-père de Psammitichus Ier, et elle offre ainsi à nos études un monument qui fut le contemporain de l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire égyptienne. L'inscription de Piankhi n'est pas du reste le seul objet nouveau de la collection du Caire qui se rapporte à cette époque, et je terminerai ma lettre en signalant à votre attention quelques documents inédits relatifs à cette quinzième dynastie que votre *Notice des fouilles de M. Greene* nous a déjà fait si complétement connaître.

« Le premier est la belle statue d'albâtre trouvée à Karnak, et représentant la reine Amnéritis. Contre les pieds et la figure sont gravés les deux cartouches bien connus de cette reine, tandis que, sur le socle de granit auquel adhère encore aujourd'hui le monument, on trouve le seul nom d'Amnéritis précédé de titres, parmi lesquels on remarque ceux-ci : *la rectrice du Sud et du Nord*, *la royale sœur* (du roi).... *vivant à toujours, la royale fille* (du roi).... *le justifié* (mort). On voit par là que, si les deux cartouches nous étaient arrivés intacts, la statue de Karnak posséderait le double avantage d'être une œuvre d'art remarquable et un monument d'un

(1) Diodore, I, 67. Conf. Hérodote. II. 30.

intérêt historique et généalogique que personne ne saurait contester. Un scarabée de Gournah et diverses incriptions trouvées dans la chapelle qui servait d'abri à la statue nous aident heureusement à combler les lacunes que je viens de signaler. Le scarabée porte en effet en toutes lettres : *la divine épouse* Amnéritis, *fille de Koschet* ou *Kaschta* ; quant aux légendes de la chapelle, elles ne laissent aucun doute sur le nom à restituer dans le premier des cartouches cités plus haut, et c'est sans la moindre hésitation que je lis la forme entière : *la royale sœur de Ra-néfer-ké* (prénom de Sabacon), *vivant à toujours, la royale fille de Kaschta, le justifié*. Ainsi la reine Améniritis était sœur de Sabacon, et ces deux personnages eurent pour père un roi éthiopien qui s'était appelé Kaschta. Un dernier renseignement que nous ne devons pas oublier d'enregistrer, c'est que la statue a été érigée en l'honneur de la reine alors que Sabacon existait encore, ce qui ne prouve pas que ce prince fût à ce moment roi d'Egypte, puisque l'abdication du monarque éthiopien est un événement dont la tradition classique nous a conservé le souvenir.

« Pour en revenir à Piankhi, nous savons déjà qu'il épousa notre reine Amnéritis, et qu'il eut une fille que Psammitichus Ier prit pour femme. Comme Amnéritis était elle-même de sang éthiopien (1). il faut renoncer à voir dans Piankhi un prétendant cherchant à s'assurer des droits légitimes à la couronne de l'Egypte par son mariage avec une princesse héritière des anciens rois thébains. Tout au contraire Piankhi, en se mariant à la fille de l'Ethiopien Kaschta et à la sœur de Sabacon, loin de renier son origine étrangère, il affirmait en quelque sorte, et semblait par là de plus en plus repousser ces vrais prétendants à la double couronne, que Manéthon nous a fait connaître sous les noms de Stephinatès de Nechepsos et de Néchao.

« On se rappelle qu'entre Sabacon et Piankhi l'histoire place deux règnes successifs, celui de Sabatoka (le Séva de la Bible) qui régna douze ans, et celui de Tahraka qui, selon une stèle de Sérapéum, aurait passé au moins vingt-six ans sur le trône. Trente-huit années (en prenant le chiffre le plus bas) se seraient ainsi écoulées entre le jour où la reine Amnéritis plaçait dans le temple de Karnak la statue d'albâtre que nous possédons, et le jour où, avec Piankhi, elle s'emparait à Thèbes des insignes du pouvoir souverain. Mais l'invraisemblance que l'arrangement de ces chiffres donne au fait en lui-même disparaît si l'on réfléchit qu'Amnéritis, déjà femme sous Sabacon, avait pu épouser Piankhi avant que celui-ci devînt roi, et donner le jour, sous Tahraka, à la princesse qui devait plus tard épouser le chef de la dynastie saïte. Les renseignements nouveaux que les monuments du musée du Caire nous fournissent sur cette époque agitée ne rendent donc pas impossible la reconstruction de la dynastie éthiopienne telle qu'elle est admise aujourd'hui, et si ces renseignements nous forcent à modifier quelques-unes de nos idées sur les tendances politiques des personnages en présence desquels nous venons de nous trouver, tout au moins ils ne nous obligent pas à oublier ce que vous nous avez appris sur la succession des rois que l'histoire doit désormais placer entre l'unique souverain de la vingt-quatrième dynastie et le premier de la vingt-sixième.

« J'ai eu occasion de nommer souvent dans cette lettre la princesse femme de Psammitichus, et il est incontestable que cette princesse, qui s'appelait Schapenap, était la fille de Piankhi et d'Amnéritis. Mais la même certitude ne s'attache point à la filiation d'une autre princesse nommée Moutiritis, qui, selon vous (2), aurait été, comme Schapenap, une fille

(1) Ainsi s'explique l'Ἀμμερις Αἰθίοψ d'Eusèbe.
(2) *Fouilles de M. Greene*, p. 44.

issue du mariage de la reine et du roi éthiopien. Toute cette généalogie de Moutiritis repose en effet sur une restitution des syllabes *Piankh* dans le cartouche martelé d'une stèle du Louvre où on ne lit plus que ....*i*. Or j'ai plusieurs fois rencontré cette légende sur les monuments (entre autres sur un vase que possède le musée du Caire), et toujours elle s'est présentée sous la forme que lui donne la stèle du Louvre, c est-à-dire qu'à chaque fois la voyelle finale ....*i* a été seule respectée. Que conclure de ce fait ? Quand, pour une cause quelconque, on fait gratter sur les monuments publics le nom d'un roi, il est naturel de penser qu'on efface ce nom tout entier, sans prendre le soin d'en conserver la plus insignifiante syllabe. Cette seule remarque tranche, à mon avis, la difficulté. Dans le cartouche du Louvre, ce n'est pas le nom du roi qu'on a voulu faire disparaître ; et en effet, du moment que la justice des contemporains a décidé que la mémoire de Piankhi serait poursuivie jusque dans son nom, il n'y a pas de raison pour expliquer qu'à une partie seule du cartouche se serait adressée l'injure du martelage. Si ces vues étaient admises, Piankhi ne serait donc pas le roi de la stèle du Louvre et du vase du Caire. Je sortirais des bornes de cette lettre si j'entrais à ce sujet dans de plus longs développements : tout ce qu'il importe de faire remarquer, c'est, en premier lieu, que, selon les usages constants des monuments, le nom qui entrait dans la composition du cartouche effacé est un nom divin ; en second lieu, que ce nom pourrait bien être celui du dieu Set, ce qui nous amènerait immédiatement au Séthos d'Hérodote, transporté par l'Africain à la fin de la vingt-troisième dynastie, sous la forme de Ζήτ. En somme, bien qu'aucune certitude ne s'attache à ces faits ainsi présentés, je ne m'étonnerais pas si des découvertes ultérieures nous révélaient quelque roi ainsi nommé : *Ramenkheper Séti*, dont nous ne pouvons ici que soupçonner l'existence, Quant à la princesse Moutiritis, je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans l'hypothèse que je soutiens, elle doit être rayée du tableau généalogique de la famille de Piankhi et d'Amnéritis.

« Après ce qui vient d'être dit, il devient très-vraisemblable que Piankhi doit prendre sa place entre Psammitichus et Tahraka. Mais, d'un autre côté, il résulte de l'assertion combinée d'Hérodote et de Diodore qu'il faut avec non moins d'évidence introduire entre ces deux mêmes souverains les quinze ans du règne des douze rois associés, précédés peut-être de deux autres années d'anarchie. Or une stèle du Sérapéum nous montre un Apis, né l'an 26 de Tahraka et mort l'an 20 de Psammitichus. Quant à l'âge du taureau à sa mort, il était de 21 ans. Je sais que la traduction *a fait* (sa vie) *en vingt et un ans* pour la phrase *ari en renpe* 21, qui termine le texte de l'épitaphe de Sérapéum, a été contestée ; mais la stèle d'un nommé *Besmout*, découverte à Gournah, et où la durée de la vie du défunt est exprimée par *ari en renpe* 99, *a fait* (sa vie) *en quatre-vingt-dix-neuf ans*, fait voir que la formule de notre épitaphe, loin d'être une répétition inutile d'une date déjà connue, contient la mention de la durée de l'existence du taureau divinisé. Né en l'an 26 de Tahraka, mort en l'an 20 de Psammitichus, l'Apis du Sérapéum avait donc à sa mort vingt et un ans, et par conséquent la première année de Psammitichus confine à la dernière de Tahraka, sans interrègne possible. Faut-il pour cela supprimer et la dodécarchie et le règne de Piankhi ? nullement. Piankhi, marié à la sœur de Sabacon, a pu, dès le règne de Tahraka, mettre en avant les droits qu'il tenait de sa femme, regarder comme un usurpateur Tahraka, qu'aucun lien du sang n'attachait au fondateur de la dynastie éthiopienne, et, le jour où il fut proclamé roi, compter ses années de règne de l'année où il déclara sa compétition au trône. L'an 21 de la stèle de Gebel-Barkal ne prouve

donc rien contre le rang chronologique de Piankhi, et, si l'on réfléchit qu'à son tour Psammitichus, englobant dans son règne une partie du règne de Piankhi, recula sa première année jusqu'à la chute de Tahraka, on concevra qu'entre deux souverains que la stèle du Sérapéum fait paraître immédiatement voisins, il y ait place pour le mari d'Amnéritis. Même observation en ce qui concerne la dodécarchie. Que l'anarchie signalée par Diodore ait commencé après Tahraka, que ces troubles aient été suivis de l'accession au trône des douze rois qui s'y maintinrent quinze ans, que même (ce qui semblerait résulter de quelques indications contenues dans la stèle de Gebel-Barkal), Piankhi ait régné à Thèbes pendant que le gouvernement des provinces plus septentrionales était entre les mains des douze associés, c'est ce qui est probable ; mais il est en même temps certain qu'après avoir détrôné les onze rois, Psammitichus prit pour lui toutes les années qui s'étaient écoulées depuis Tahraka. La stèle du Sérapéum, en rapprochant les deux règnes, peut donc servir à constater les droits que Psammitichus prétendait avoir à la couronne égyptienne ; mais elle ne peut, sous prétexte de manquer de place, nous obliger à transporter à une autre époque et Piankhi et les douze rois. En définitive, l'étude des monuments contemporains nous aide à faire sortir peu à peu de l'obscurité dans laquelle ils sont encore en partie plongés les événements politiques qui marquèrent la vingt-cinquième dynastie, et s'il me fallait résumer ici le tableau que présente cette époque difficile, je montrerais, d'une part, relégués dans quelque coin ignoré de l'Egypte les trois rois (1) qui durent à des circonstances encore inexpliquées d'avoir été regardés comme les légitimes héritiers du trône, et, d'autre part, je mettrais en évidence la dynastie conquérante des Ethiopiens, dont Psammitichus, que quelques-uns regardent comme un Libyen d'origine, annula tous les droits en épousant la fille du dernier de ses souverains. Quant à la dodécarchie, à ne considérer que les noms propres Scheschonk, Nemrod, Osorkon, Ouapout, qui appartiennent aux principaux des personnages que la stèle de Gebel-Barkal nous montre prosternés aux pieds de Piankhi, j'y verrais la renaissance d'un parti dont il n'est pas impossible de retrouver l'esprit et les tendances sur les monuments du temps. Que l'on étudie en effet les stèles nombreuses de la vingt-deuxième dynastie que nous a livrées le Sérapéum ; que l'on compare celles qui furent contemporaines de Bocchoris, celles dont les règnes de Tahraka et de Psammitichus Ier ont enrichi la tombe d'Apis. Sous les Bubastites, les Sargon, les Tiglath, les Nemrod, se trouvent à chaque pas parmi les visiteurs du Sérapéum, et on ne les rencontre pas moins fréquents sous Bocchoris. Sous la dynastie éthiopienne, l'influence qui imposait aux habitants de Memphis des noms sémitiques disparaît tout à coup pour se laisser voir de nouveau sous la dodécarchie, tandis que les monuments de Psammitichus n'en offrent plus de traces. Il y a là comme une preuve vivante des agitations intérieures qui, durant cette période, troublaient le pays. Non pas que l'Egypte combattît alors pour donner la couronne à un roi sorti de son sein ; mais, par les noms propres que l'on voit en quelque sorte surgir à la surface des événements, on s'aperçoit que, depuis le jour fatal où les grands prêtres ruinèrent la maison des Ramsès, les luttes ne sont plus qu'entre les étrangers qui se disputent la couronne des Pharaons. Sémitique sous la vingt-deuxième et la vingt-troisième dynastie, éthiopienne sous la vingt-cinquième, l'Egypte devient de nouveau

(1) Stéphinatès, Nechepsos et Néchao. La rencontre signalée plus haut du premier de ces noms avec *Tafata* est sûrement fortuite.

sémitique sous les douze rois. Avec Psammitichus elle ne se retrouve pas encore elle-même, et, si l'origine étrangère de ce prince était contestée, on n'en trouverait pas moins admis aux côtés du roi ces « hommes d'airain sortis de la mer » auxquels Psammitichus devait sa couronne. Sous la vingt-septième dynastie, l'Egypte, tour à tour sémitique et éthiopienne, devient persane. Plus tard les Grecs, puis les Romains, lui imposent leur joug. Dès l'époque à laquelle nous remontons avec la stèle de Gebel-Barkal, l'Egypte offre donc au monde le spectacle que depuis lors elle n'a presque jamais cessé de lui donner, celui d'un peuple qui ne s'appartient pas.

« Telles sont, Monsieur, les réflexions générales que me suggère la stèle de Gebel-Barkal. C'est à vous maintenant qu'il appartient d'approfondir cet intéressant sujet. Pour moi, obligé de faire face à tous les travaux que l'activité du nouveau règne m'impose, je n'ai pour ainsi dire pas assez de mes journées pour mener de front les services dont je suis chargé. C'est vous dire que, si, à votre tour, vous ne pouviez publier l'inscription nouvelle dont je vous envoie le dessin, je serais forcé de faire attendre quelque temps encore à nos confrères en égyptologie un monument que vous leur ferez connaître bien plus complétement que moi. »

M. le vicomte de Rougé se propose de donner une traduction du monument dont il s'agit, qu'il déclare un des plus importants documents historiques que l'on ait découverts jusqu'à ce jour; il rend hommage à la remarquable pénétration dont M. Mariette a offert la preuve dans ses explications préalables. Les développements philologiques qu'il compte présenter à son tour sur ce monument seront l'objet d'une communication, déjà prête en partie, et qui sera commencée dans la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération sur la réforme des articles de son règlement concernant les concours.

### Séance du 13.

Présentation des livres :

Est offert, au nom de M. Gerhard, associé étranger, le Mémoire intitulé: *Ueber den Bilderkreis von Eleusis* (extrait du *Recueil de l'Académie des sciences de Berlin*). Avec 2 planches gravées. Berlin, 1863, in-4°.

Au nom de M. le chevalier J.-B. de Rossi, correspondant étranger, le n° 4 du *Bullettino di archeologia cristiana*. Rome, avril 1863, in-4°.

*Des notions relatives aux céphalopodes qui sont consignées dans Aristote*, par M. Paul Gervais (Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes à Paris, le 8 avril 1863), br. in-4°.

M. Beulé fait hommage, au nom de M. Beaulieu, correspondant de l'Académie des beaux-arts, d'un Mémoire lu à cette Compagnie et ayant pour titre : *Sur l'origine de la musique*, « Mémoire où l'on remarque, dit le secrétaire perpétuel de cette Académie, beaucoup de savoir uni à des idées très-ingénieuses. »

M. Laboulaye présente, au nom de M. Prosper Tarbé, l'ouvrage intitulé : *Romancero de Champagne*, première partie : *Chants religieux*. Reims, 1863, 1 vol. in-8°. C'est le vingtième volume d'une collection consacrée aux poëtes de Champagne antérieurs au seizième siècle et digne de l'attention de l'Académie.

Le nom de M. Tarbé est inscrit, d'après le désir qu'il en a exprimé par sa lettre, sur la liste des candidats à la place de correspondant regnicole de la Compagnie.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération sur la réforme des articles de son règlement concernant les concours.

### Séance du 22.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. V. Advielle signalant plusieurs manuscrits « qui ont été rédigés sous l'inspiration et pour l'usage de Catherine de Médicis, » manuscrits qu'il se propose de publier successivement. Il pense que les préfaces de ces manuscrits pourraient être utilement consultées par l'éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis que M. Advielle suppose devoir paraître sous les auspices de l'Académie. Il lui sera répondu, en le remerciant de sa lettre, qu'il doit s'adresser au Comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni, correspondant étranger : *Appendice alla dichiarazione di un'antica iscrizione greca scoperta in Taormina della Sicilia*, l'anno MDCCCLXI. 1 figure, in-4°.

*Les Fastes de Sargon, roi d'Assyrie* (721 à 703 av. J.-C.), traduits et publiés d'après le texte assyrien de la grande inscription des salles du

palais de Khorsabad, par MM. J. Oppert et J. Ménant. Paris, Imprimeri impériale, 1863, in-f°, avec la traduction latine mot pour mot du texte.

De la part de l'Académie royale de Belgique :

1° *Compte rendu des séanoes de la commission royale d'histoire*. 3e série, t. IV, Bullet. 1-4, 3 fasc. in-8°. Bruxelles, 1862-1863.

2° *Alexanders geesten van Jacob van Maerlant*, *Bruxelles* 1860, 1 vol. in-8°.

*Svenska Sprakets lagar. Kritissk afhandling* af Johan Er. Rydquist (La loi de la langue suédoise, ou grammaire comparée du suédois ancien et moderne), 2 tomes en 4 vol. in-8°. Stockholm, 1850-1860.

De la part du Dr Barlow, auteur de la *Letteratura Dantesca*, cinq opuscules intitulés : 1° *The young King and Bertrand de Born* ; 2° *Il conte Ugolino e l'arcivescovo Ruggieri*, a Sketch from the pisan chronicles, London, 1863, in-8°. — 3° *Il gran rifiuto*, *what it was*, *Who made it*, *and how fatal to Dante Alighieri*; — 4° *The tree of life* (sur les monuments égyptiens) ; — 5° *A brief Memoir of* H.-C. Barlow, M. D.

*Notice sur les antiquités des musées de Mayence et de Wiesbaden et sur quelques antiquités des bords du Rhin*, etc., par M. l'abbé Ledain. Metz, 1863, in-8°.

*A l'Institut impérial de France*, hommage de feu M. *Roberto d'Azeglio* (envoi de son fils, le marquis d'Azeglio, ministre d'Italie à Londres).

*Studj storici ed archeologici sulle arti del disegno*. Firenze, 2 vol. in-12, 1861, par le même, offert par la même personne.

*Notizie estetiche e biografiche sepra alcune opere oltramontane del museo torinese*, 1 vol. in-8°. Firenze, 1862, par le même et offertes par la même personne.

*Ritratti di uomini illustri dipinti da illustri artefici, estratti dall' antica raccolta dei reali di Savoia*, con una biografia dell' autore per Giorgio Briano. Firenze, 1863, 1 vol. in-8°, par le même, offerts par la même personne.

Au nom de la veuve et du fils de l'auteur :

*Etudes sur la littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique*, par feu M. Artaud, recteur de l'Académie de Paris, recueillies et publiées par M. Emmanuël Artaud, fils de l'auteur.

M. Egger termine, au nom de M. Foucart, la lecture, en communication, de son *Mémoire sur les inscriptions trouvées à Delphes*.

## DE L'AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES PAR FORME DE VENTE A UNE DIVINITÉ.

### § Ier.

« Le sanctuaire d'Apollon Pythien à Delphes a eu dans le monde antique une grande importance ; la renommée et l'influence de son oracle, la richesse des offrandes consacrées dans son sanctuaire, l'éclat de ses fêtes et de ses jeux en ont fait le centre du monde hellénique. Ces grands faits de l'histoire politique et religieuse ont frappé tous les écrivains anciens, les poëtes comme les historiens. Mais aucun n'a remarqué, ou du moins n'a cru devoir transmettre à la postérité des faits moins éclatants, qui ont une grande importance pour la vie sociale dans l'antiquité grecque. Les ruines du sanctuaire sont aujourd'hui les seuls témoins qui nous les racontent ; et fort heureusement pour les modernes, qui sont aussi curieux de connaître la vie sociale des anciens que leur vie politique, les inscriptions gravées sur les divers monuments de Delphes viennent nous apprendre ce que fut l'esclavage au deuxième siècle avant notre ère. Ces inscriptions, au nombre de quatre-cent quatre-vingts, sont des actes d'affranchissement sous une forme particulière, celle de la vente à une divinité. Cinquante à soixante inscriptions de ce genre publiées par Curtius avaient attiré l'attention des savants ; M. Egger, dans un article inséré au *Journal de l'instruction publique*, en avait signalé l'importance ; et M. Wallon en avait tiré parti pour son intéressante histoire de l'esclavage.

« Les quatre cent vingt inscriptions nouvellement découvertes permettent de revenir sur ce sujet, de déterminer le caractère et les conditions de cette forme d'affranchissement et d'en apprécier la portée (1).

« Pour chacun de ces actes, la date est marquée, selon la coutume antique, par le nom de l'archonte delphien et le mois ; souvent on y ajoute les trois sénateurs en charge pendant le semestre. Si le vendeur est étranger, on désigne de plus le magistrat de sa patrie, quelquefois même celui de sa ville et le mois correspondant au mois delphien.

« Après ce préambule vient l'acte lui-même. Voici la formule la plus simple, et à laquelle peuvent se ramener toutes les autres.

« Cléon, fils de Cleunicos, a vendu à Apollon Pythien un corps mâle qui a nom Istiæos pour le prix de quatre mines, à condition qu'Istiæos soit libre, que nul ne puisse mettre la main sur lui pendant toute sa vie et qu'il fasse ce qu'il veut. »

« Tout d'abord, il est évident qu'il ne s'agit pas d'une consécration

(1) Voir la *Revue archéologique* du mois de juillet 1863.

au dieu, quoiqu'on trouve deux ou trois fois le mot ἀνέθηκε, mais d'une vente. L'expression ἀπέδοτο, qu'on rencontre dans tous les actes signifie, non pas a donné, mais a vendu. C'est le mot qu'emploient les auteurs anciens en parlant des prisonniers que l'on vend, et d'ailleurs la mention du prix rend tout doute impossible à cet égard.

« Examinons maintenant les clauses du contrat et nous verrons que cette vente a un double caractère, qu'il importe de bien marquer. D'un côté, elle est une fiction, puisque l'acquéreur achète, non pour posséder l'esclave, mais pour lui rendre la liberté en échange de la somme qu'il a payée au maître. De l'autre, elle est une réalité, en ce sens que les parties contractent des obligations réciproques et que le vendeur, comme dans un marché ordinaire, doit fournir toutes les garanties nécessaires pour assurer à l'acheteur la paisible possession de ce qu'il lui vend.

« Le fond même de l'acte est la transmission des droits de propriété contenue dans ces mots : *Un tel a vendu à Apollon Pythien.*

« Cet acte suppose chez celui qui le fait la capacité de posséder et d'aliéner, c'est un des plus importants de la vie civile. Il n'a rien qui puisse nous surprendre quand le vendeur est un homme. Mais dans nos inscriptions on trouve aussi des femmes vendant en leur nom, et ce cas se présente trop souvent pour qu'on puisse y voir une erreur ou l'omission d'une formalité. Il y a donc là avec la loi civile de Rome et d'Athènes une différence complète ; il est nécessaire de bien l'établir pour apprécier l'état de la femme dans l'antiquité.

« A Rome, la femme était dans une dépendance étroite et constante à l'égard de l'homme.

« *Nunquam exuitur servitus muliebris,* disait un tribun du peuple, et ces fortes expressions que lui prête l'historien peignent avec énergie la condition de la femme. Plus tard, les jurisconsultes de l'empire, à force de subterfuges et de subtilités, surent tirer de ces lois si rigoureuses une liberté à peu près complète, de même que des lois qui protégeaient le tribunat les empereurs purent tirer la loi de Majesté. Mais sous la république la femme était dans une servitude perpétuelle.

« La loi civile des Athéniens, bien plus douce à tous autres égards que la loi romaine, ne reconnaissait pas davantage la femme comme une personne civile. Elle ne la traitait pas en esclave, mais en enfant. Elle prenait les précautions les plus minutieuses pour protéger sa personne et ses biens, parce qu'elle était considérée comme un être faible, impuissant à se défendre par lui-même. Pour la même raison, elle la regardait comme incapable d'agir dans la vie civile. Fallait-il intenter une action en justice, témoigner devant le tribunal, acheter ou vendre, la femme ne pouvait rien faire que par un mandataire. La loi le désignait d'avance, le mari pour la femme mariée, le fils ou le frère pour la veuve. Ce mandataire, qu'il ne lui était permis ni de choisir ni de changer, était donc un vé-

ritable tuteur, un maître et c'est le nom que lui donne la loi athénienne, κύριος.

« Ainsi, à Rome, servitude perpétuelle ; à Athènes, enfance, et par suite tutelle perpétuelle : telle était la condition de la femme dans les deux principaux Etats de l'antiquité.

« Elle paraît tout autre dans ces inscriptions de Delphes, et nous y trouvons la preuve de l'existence d'un droit bien différent de celui de Rome et d'Athènes. La femme y est une personne civile, non-seulement à Delphes, mais encore à Amphissa, en Locride, en Phocide, en Doride, en Etolie, c'est-à-dire dans presque toute la Grèce du Nord. Il y a plus de trente exemples de femmes qui vendent en leur propre nom, sans mandataire, sans tuteur, sans ce κύριος dont la loi athénienne exigeait l'intervention. Elles déclarent avoir reçu le prix de la vente, fixent les conditions auxquelles l'esclave est cédé au dieu, énoncent les restrictions apportées à sa liberté, stipulent les personnes à qui il devra, dans certains cas, payer une somme d'argent, en un mot, elles disposent absolument et sans contrôle de leur propriété. Bien plus, cette vente peut, en certains cas, donner lieu à une action civile ; c'est encore la femme, et non un mandataire, qui engage sa responsabilité. Il y a donc opposition avec la loi athénienne ; faire des contrats, vendre et acheter, paraître en justice, sont des actes de la vie civile que la femme athénienne ne peut faire sans son κύριος. Au contraire, dans la Grèce du Nord, elle a le droit de les accomplir sans le concours de personne, directement et en son propre nom. Ce n'est pas le lieu de rechercher les causes de cette différence ; contentons-nous d'avoir montré que, ponr ces actes de vente, la déclaration de la femme, aussi bien que celle de l'homme, est considérée comme suffisante pour transférer au dieu la propriété de l'esclave.

« Il en était de même lorsque l'esclave appartenait à plusieurs maîtres, hommes ou femmes. Le cas le plus fréquent et le plus naturel est celui d'une vente faite à la fois par le mari et la femme.

« Il n'est pas plus étonnant de trouver cette communauté de possession entre frères et sœurs ; c'est alors un héritage. Mais elle devait susciter bien des difficultés, et, pour les éviter, on avait recours à la vente ; par exemple, nous voyons deux frères vendre en une seule fois trois esclaves qui vraisemblablement provenaient d'un héritage. Nous trouvons encore des esclaves vendus par une mère et son fils, par la grand'mère, la mère et les deux fils. Ici encore il faut remarquer que les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes ; chacun des possesseurs fait abandon au dieu de ses droits, et l'ordre est fixé non par le sexe, mais par l'âge ; si c'est une femme qui est l'aînée, c'est elle qui est citée avant les frères.

« Il n'est pas rare non plus de rencontrer des esclaves vendus par plusieurs maîtres qui ne sont unis entre eux par aucun lien de famille, et même qui ne sont pas de la même ville.

« Quelque singulière que nous paraisse cette manière de posséder

un esclave, surtout dans le dernier cas, elle n'a rien qui soit contraire aux usages de l'antiquité. L'esclave était une propriété comme une autre, comme un fonds de terre ou un meuble ; on se partageait son travail effectif ou le produit de son travail. On sait jusqu'à quel point cette communauté pouvait être poussée. Les orateurs attiques nous ont conservé des exemples de citoyens s'associant pour acheter une courtisane, et. par de scandaleux arbitrages, la loi reconnaissait et réglait le partage du bien commun. Peut-être ici y avait-il des choses analogues pour des femmes vendues par plusieurs maîtres de familles différentes. S'agissait-il de vendre au dieu un esclave ainsi divisé, il fallait le concours de ses différents maîtres.

« La déclaration des possesseurs actuels ne semblait pas encore suffisante ; on y ajoutait aussi l'approbation de ceux qui un jour pouvaient avoir des droits sur l'esclave vendu. Tel est le sens de cette mention qui revient fréquemment, συνεπαινέοντος, συνευδοκέοντος, c'est-à-dire « d'accord avec les vendeurs, un tel a trouvé bon, a approuvé. » Ces mots ne doivent pas être pris dans le sens d'une autorisation donnant au vendeur le droit de faire le contrat qui, sans elle, serait nul, mais d'une simple approbation de l'acte, et par suite d'un engagement implicite de ne pas en attaquer les stipulations et les conséquences. On serait tenté d'y voir une autorisation lorsqu'il s'agit d'une vente faite par une femme en puissance de mari, συνευδοκέοντος τοῦ ἀνδρὸς αὐτᾶς. Mais le même terme est employé lorsqu'il s'agit de l'approbation donnée par la femme à une vente faite par le mari ; c'est encore le même pour l'approbation des fils ou des filles à une vente faite par le père et la mère. Comment supposer que la femme eût un droit sur les biens propres de son mari, les enfants sur ceux de leurs parents ? Comment surtout l'admettre quand il est question d'enfants en bas âge συνευδοκέοντων τῶν παιδαρίων, c'est-à-dire de personnes incapables de donner une autorisation ? Les personnes dont on constate l'approbation doivent donc être considérées, non comme faisant la vente ou y participant, mais comme la reconnaissant, sans pouvoir l'empêcher. Ce n'est plus, ce que nous avons vu plus haut, un esclave possédé en commun, et par conséquent vendu en commun ; il y a une propriété particulière à l'un des deux époux, et, par suite, d'autres droits, une autre forme de vente. Si l'esclave appartient à la famille du chef du mari, c'est en son nom seulement que se fait la vente, et la femme y donne son approbation ; si c'est du chef de la femme, c'est elle qui vend l'esclave, et le mari ne fait qu'approuver la vente. Ici encore nous trouvons cette égalité de droits civils au lieu de la tutelle établie par la loi athénienne.

« Pour apprécier la cause et la valeur de cette intervention, il faut considérer, non les droits actuels de ceux qui interviennent, mais leurs droits possibles dans l'avenir. Ni le mari ni les enfants n'ont le droit sur la propriété particulière de la femme ou de la mère ; mais, en cas de mort, ils en sont les héritiers naturels, et à ce titre ils auraient pu réclamer la possession de l'esclave vendu. Pour pré-

venir ces chicanes, on a soin de mentionner qu'ils ont approuvé la vente, et qu'ils ont ainsi renoncé d'avance aux droits qu'ils pourraient avoir plus tard comme héritiers. Cette approbation n'était pas nécessaire pour permettre au vendeur de disposer de son bien ; mais, pour l'acheteur, c'était une garantie que la vente serait respectée, non-seulement pendant la vie du vendeur, mais aussi après sa mort et par ses héritiers.

« L'examen des personnes qui donnent cette approbation achève de montrer que tel en est le sens. Nous avons déjà mentionné celle du mari pour la femme, de la femme pour le mari, des enfants, fils ou filles, pour le père et la mère ou pour chacun d'eux séparément. On descend aussi jusqu'à la seconde génération ; ainsi une femme ajoute à l'approbation de sa fille et de son fils celle du fils de sa fille. On remonte même aux ascendants ; on trouve l'approbation du père et de la mère ;

« Du père seul ;

« De la mère seule ;

« De la mère et de la grand'mère.

« Quelquefois même les collatéraux sont cités :

« Ainsi le frère ;

« La sœur, et peut-être même le mari de la sœur.

« Cette approbation se rencontre dans un assez grand nombre d'inscriptions pour qu'on puisse la considérer comme d'un usage général. Les irrégularités qui se présentent dans quelques cas achèvent de prouver que ce n'était pas une formalité nécessaire, mais simplement un surcroît de garantie pour l'acheteur.

« L'acte de vente est suivi d'une espèce de reçu : καὶ τὰν τιμὰν ἔχει πᾶσαν, mention rapide où a disparu toute trace de la cérémonie qui accompagnait la vente et en marquait le caractère religieux. Heureusement quelques inscriptions sont moins brèves, et les détails qu'elles ont conservés permettent d'en marquer les traits principaux. Le maître, accompagné de l'esclave, se présente devant le temple d'Apollon, passe près de l'autel extérieur, le grand autel, et s'avance vers la grande porte, mais sans en franchir le seuil. Les prêtres viennent à sa rencontre recevoir l'esclave qu'on amène au dieu, et, en présence de sénateurs et d'un certain nombre de témoins, remettent au maître le prix convenu. Cette cérémonie, souvenir du temps où la vente au dieu était réelle, avait une solennité propre à frapper les esprits. Ces offrandes, hommage du monde grec tout entier ; cette grande porte au dessus de laquelle était gravée la fameuse maxime *Connais-toi toi-même*, le sanctuaire avec l'Omphalos et les statues des Parques, au fond duquel on apercevait l'entrée du mystérieux Adyton ; ces lieux enfin tout pleins de la divinité ; l'intervention des prêtres, ses serviteurs et ses représentants ; la présence des magistrats : tout cela dut faire une vive impression sur les premiers qui vendaient au dieu leurs esclaves. Mais la répétition fréquente et presque journalière de cette cérémonie lui avait enlevé son importance, ce n'était plus qu'une simple formalité, et,

comme elle ne portait pas sur les clauses essentielles du marché, on négligeait de la rappeler dans l'inscription qui constatait la vente, ou on l'indiquait brièvement par ces mots : ταῦτα δὲ ἐγένετο ἀνὰ μέσον τοῦ βωμοῦ καὶ τοῦ ναοῦ.

« Dès que la somme stipulée avait été remise au maître, l'esclave cessait de lui appartenir, sauf les restrictions dont nous aurons à parler plus loin. Appartenait-il au dieu? Devenait-il un de ces hiérodules qui étaient en grand nombre dans quelques sanctuaires, ce λαὸς οἰκήτωρ θεοῦ dont parle le poëte? Sans aucun doute, il en était ainsi à l'origine; encore maintenant, on le trouve appelé sacré, propriété du dieu. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les inscriptions pour voir que la propriété du dieu n'est que fiction, comme l'avait été le payement fait en son nom. Nous avons vu les prêtres remettre la somme convenue au maître, mais c'est l'esclave qui l'a fournie. Ce payement est toujours constaté : καθὼς επίστευσε τῷ θεῷ τὰν ὠνάν, comme l'esclave a confié au dieu la vente, c'est-à-dire le soin et les moyens de l'acheter. On pourrait hésiter à donner un sens aussi précis à cette expression si on ne la trouvait remplacée par une autre beaucoup plus claire et qui ne laisse aucun doute : καθὼς ἐπίστευσαν τῶ θεῷ ἀργυρίου μνᾶν ὀκτὼ ὥστε αὐσώτων κυριεύειν « comme ils ont confié au dieu huit mines d'argent afin d'être maî« tres d'eux-mêmes. » Il y avait donc un double contrat : l'un entre le maître et le dieu, par lequel l'esclave devenait la propriété du dieu qui l'achetait; l'autre, entre le dieu et l'esclave, qui attestait que l'esclave avait donné la somme nécessaire à la rançon, à condition d'être libre. La liberté, tel était le résultat final de l'acte.

« Cette condition essentielle est stipulée dans toutes les inscriptions sans exception, et avec les précautions les plus minutieuses. — Avec quelques différences dans les détails, la formule est toujours la même au fond.

« Le maître a vendu à Apollon Pythien l'esclave, et l'esclave a confié au dieu la vente à ces conditions :

« Ἐφ' ὅτῳ (ἐφ' ᾧτε, ὥστε) ἐλεύθερον εἶμεν (κυριεύειν αὐτοσαυτοῦ) καὶ ἀνέφαπτον ἀπο πάντων τὸν πάντα βίον ou χρόνον,

« Ποιέοντα ὅ κα θέλη καὶ ἀποτρέχοντα οἷς κα θέλη (ἐν παντὶ τόπῳ ou ὅ κα θέλη οἰκέοντα, διατρίβειν εἴ κα αὐτοὶ θέλωντι.

« *Etre libre, être son propre maître*, voilà la stipulation essentielle, la condition de la vente ; les autres y sont implicitement comprises et n'en sont que le développement naturel. Cependant, on prend souvent soin de les préciser, et cela n'est pas inutile, car nous verrons tout à l'heure à quelles restrictions cette liberté pouvait être soumise. *Ne pouvoir être saisi par personne et en aucun temps*. Nous examinerons également les précautions prises pour assurer l'inviolabilité de l'affranchi. *Faire ce qu'il veut, courir où il veut, habiter où il veut;* condition importante, car nous lui voyons parfois imposer l'obligation d'habiter dans une ville ou l'interdiction de s'établir dans une autre.

« Il en est de même lorsque l'effet de la vente est ajourné à la

mort du maître. « Si Polyon vient à mourir, que Simon et Taurion « appartiennent au dieu, étant libres et insaisissables toute leur vie « et faisant ce qu'ils veulent, comme ils ont confié la vente au « dieu. »

« La vente au dieu est donc fictive ; les esclaves lui sont vendus, mais à condition d'être libres sur-le-champ, sauf les restrictions stipulées par le maître.

## § II.

« Voilà donc l'esclave déclaré libre. Mais, en dépit de toutes les précautions prises pour assurer la vente, la liberté du nouvel affranchi pouvait encore être menacée. Quels étaient ses moyens de défense? quelles étaient ses garanties?

« Si quelqu'un porte la main sur Manès pour l'asservir, que Ma- « nès soit maître de se défendre lui-même par la force, comme « étant libre. » De même pour la femme : « Si quelqu'un tente d'as- « servir Dorcis, qu'elle soit maîtresse de se défendre elle-même par « la force. »

« Les expressions employées pour marquer cette tentative d'asservir l'affranchi varient, mais reviennent toujours au même sens : Εἴ τις ἐφάπτοιτο, ἀνθάπτηται, ἅπτηται ἐπὶ καταδουλισμῷ, ou en un seul mot : Καταδουλίζοιτο, ἄγοι, ἐπιλαμβάνοιτο.

« Le mot συλάω, qui désigne le droit de l'affranchi, a une grande énergie : il signifie primitivement voler, enlever, et ici arracher par force. L'affranchi jouit donc des mêmes droits que l'homme libre ; il peut opposer une résistance matérielle à celui qui veut attenter à sa liberté. Et, pour mieux marquer qu'il peut, sans l'intervention de personne, résister lui-même à celui qui veut mettre la main sur lui, on insiste en mettant συλέων αὐτὸς ἑαυτόν (1). En outre, l'agresseur s'expose à être traduit en justice et condamné à une amende. « Si quelqu'un saisit Olbia pour l'asservir, qu'Olbia « puisse le traduire en justice. » Dans un autre exemple, l'amende est prononcée d'avance : « Si quelqu'un porte la main sur Soso ou « Sostratos pour les asservir, qu'il paye.... mines d'argent. »

« De plus, le premier venu avait le droit de venir à son secours : « De même, que les particuliers qui seront présents soient les maîtres de défendre Mélissa par la force, comme étant libre, sans que les défenseurs soient exposés à aucun procès ou passibles d'aucune amende. » Cette faculté reconnue à tout citoyen de défendre l'affranchi menacé dans sa liberté est tout à fait conforme à l'esprit des républiques grecques ; chaque citoyen pouvait repousser celui qui

(1) Dans cette expression, le premier pronom est devenu invariable, αὐτοςαυταί αὐτοςαυτῶν, puis, par abréviation, αὐσαυτόν, et même αὐσωτόν ou ὡσαυτόν, où l'on aurait peine à reconnaître l'expression primitive si on ne l'avait suivie à travers les altérations successives qu'elle a subies.

violait les lois ou portait atteinte au droit d'autrui. Le soin que l'on prend d'ajouter constamment « sans être exposé à aucun procès et à aucune amende » montre l'importance de cette clause. C'était une chose grave de vouloir soustraire un esclave à son maître ou à celui qui se prétendait son maître ; on s'exposait à un procès et à une demande en dommages-intérêts. Le danger est facile à voir d'après ce papyrus retrouvé en Egypte, et qui était une affiche promettant une récompense à celui qui désignera la retraite d'esclaves fugitifs. Le maître promet 2 tal. 3,000 dr. de cuivre (2 mines 1/2) à celui qui le ramènera ; 1 tal. 2,000 dr. (1 mine) à celui qui indique sa retraite, si c'est un lieu sacré ; 3 tal. 500 dr. (3 mines) si c'est la demeure d'un homme solvable. Letronne, dans son commentaire, a très-bien donné l'explication de cette dernière somme ; la récompense promise est moins forte pour celui qui ramène l'esclave fugitif que pour celui qui indique sa retraite si c'est la demeure d'un homme solvable. C'est que, dans ce dernier cas, le maître rentrait en possession de son esclave, et, de plus, pouvait faire condamner à une amende celui qui lui avait donné asile. Les plaidoyers de Démosthène en fournissent une autre preuve. Le père de Théocrinès, qui avait enlevé une femme esclave à son maître, avait été condamné à une amende de cinq mines pour les frais de justice, et de cinq autres mines à payer au maître. A Athènes, tout citoyen pouvait intervenir pour faire donner la liberté provisoire à une personne réclamée comme esclave ; mais, en cas d'erreur, il avait à payer la moitié de sa valeur (1). La crainte d'un procès et d'une amende aurait pu arrêter les citoyens disposés à intervenir en faveur de l'affranchi et à défendre sa liberté. Aussi a-t-on soin, dans les documents delphiques, de ne jamais omettre cette garantie : « Les défenseurs « étant à l'abri de tout procès et de toute amende. »

« Mais ce n'était pas pour l'esclave lui-même qu'était donné à tout citoyen le droit de le défendre contre un ravisseur ; il en profitait, mais indirectement, comme il était devenu libre indirectement, par une vente fictive. Ce n'était pas ses droits, mais les droits de l'acheteur, la propriété d'Apollon qu'on défendait en lui ; c'était au nom du dieu qu'on intervenait. « Que les citoyens présents aient le droit « de le défendre, selon l'inscription et la vente inscrite dans le « temple, » — « comme étant libre pour le dieu. » — « Qu'ils aient « le droit de le défendre pour la vente du dieu. »

« Et encore plus clairement : « Si quelqu'un veut s'emparer de « Mélita, que le premier venu soit libre de l'arracher par la force, « et de défendre Mélita au nom du dieu. »

(1) Voir également l'inscription d'Andanie (l. 82) : Que nul ne reçoive les esclaves fugitifs, ne les nourrisse, ne leur donne de l'ouvrage ; que celui qui agira contrairement à ces prescriptions soit sujet à des poursuites de la part du maître pour une somme double de la valeur de l'esclave, et passible d'une amende de 500 drachmes. — Μηδεὶς ὑποδεχέσθω τοὺς δραπέτας μητε σιτοδοτείτω μηδὲ ἔργα παρεχέτω· ὁ δὲ ποιῶν παρὰ τὰ γεγραμμένα ὑπόδικος ἔστω τῷ κυρίῳ τᾶς τοῦ σώματος ἀξίας διπλασίας καὶ ἐπιτιμίου δραχμᾶν πενταχοσίαν.

« Il est donc bien clair que c'est au nom d'Apollon que se fait la revendication de la liberté de l'esclave; les défenseurs ont le droit d'employer la force pour maintenir la vente faite au dieu, et comme cette vente stipulait la liberté de l'esclave, cette liberté. Aussi trouve-t-on ces deux choses confondues: *Comme libre et appartenant au dieu*: Ὡς ἐλεύθερον ὄντα καὶ τοῦ θεοῦ, mais la première n'est que la conséquence, et la seconde le principe même, l'origine de cette garantie. On voit donc quelle influence avait cette forme de la vente au dieu, quoiqu'elle ne fût qu'une pure fiction; les sûretés que l'acquéreur avait le droit d'exiger du vendeur devenaient pour l'esclave autant de garanties; en songeant à défendre les droits du dieu, quand la vente était réelle, comme à l'origine, on était arrivé insensiblement à protéger les droits de l'esclave, alors que la vente n'était plus que simulée.

« Telle est encore l'origine de la dernière et de la plus sérieuse des garanties que l'exemple suivant pris entre plusieurs nous fait connaître: « Si quelqu'un porte la main sur Diodora pour l'asservir, « que le vendeur Andronénès et le garant Athambos garantissent la « vente au dieu; mais, s'ils ne garantissent pas la vente au dieu, « qu'une action puisse leur être intentée selon les lois de la ville. » Cette formule est reproduite d'ordinaire telle que nous venons de la citer ou avec quelques variantes qui l'éclaircissent et la complètent. Ainsi la liberté de l'esclave était protégée non-seulement par le droit qu'il avait de la défendre lui-même par la force, par la faculté laissée à tout citoyen d'intervenir pour la protéger, mais encore et surtout par l'obligation imposée au maître et au garant de la faire respecter sous peine de procès et d'amende. Il est impossible de supposer cette dernière obligation contractée directement par le maître vis-à-vis de l'esclave; elle serait trop contraire au principe même de l'esclavage. L'esclave était un corps, une propriété dont le possesseur pouvait user et abuser à son gré; à son égard, il avait tous les droits, mais aucun devoir. Qu'il lui rendît la liberté gratuitement ou moyennant rançon, pleinement ou avec restriction, on le conçoit sans peine, c'était une manière de disposer de son bien. Mais comment s'expliquer qu'il ait conclu un contrat avec sa chose, qu'il se soit reconnu des obligations envers elle, qu'il lui ait accordé le droit de lui intenter une action, de le faire condamner à une amende? Cette réciprocité d'obligations suppose entre les deux parties une égalité qu'il est impossible d'admettre entre le maître et l'esclave. Aussi n'était-ce pas envers lui, mais envers le dieu, que le vendeur s'engageait. Cette vente à Apollon, nous l'avons déjà dit, était une fiction, en ce sens que le dieu ne devenait le possesseur de l'esclave qu'à la condition de lui rendre la liberté; mais, à l'égard du vendeur, elle était une réalité. Il y avait un véritable contrat entraînant des droits et des obligations réciproques; de la part du dieu, payement de la somme stipulée, respect des réserves faites par le vendeur; de la part de celui-ci, obligation d'assurer au dieu la paisible jouissance de l'objet acquis. Les termes mêmes de la clause

le montrent clairement : « Que le vendeur assure la vente au dieu. » Y est-il question de la liberté de l'esclave, d'engagement pris avec lui ? Nullement, mais d'un contrat fait avec le dieu, de la charge imposée au vendeur d'en assurer l'exécution. S'il est obligé de prévenir ou de réprimer toute tentative faite pour asservir l'esclave, c'est que mettre la main sur celui-ci, vouloir le réduire en servitude, c'est porter atteinte à la propriété du dieu, infirmer la vente. Ainsi la protection assurée à l'esclave n'est qu'indirecte, elle est une des conséquences du contrat fait avec le dieu, un des avantages de ce mode d'affranchissement. Cette obligation de faire respecter la vente faite au dieu, et par suite la liberté de l'esclave, qui en est une des conditions, est contractée par les vendeurs, qu'il y en ait un ou plusieurs, que ce soit un homme ou une femme. Nous avons montré que leur droit de vendre était égal ; il est donc naturel que l'obligation résultant de la vente soit la même. Souvent elle est aussi contractée par ceux qui n'ont donné que leur approbation, c'est-à-dire par les héritiers ; quelquefois même ils sont désignés par ce nom de ἐπίνομοι : « Si quelqu'un porte la main sur Aphrodisia pour l'asservir, que les « vendeurs ou leurs héritiers légitimes et le garant Astyochos ga-« rantissent la vente au dieu. »

« Ce que nous venons de dire des obligations du maître vis-à-vis du dieu, et, par suite, de l'esclave qui lui appartient, explique l'existence et le rôle du personnage appelé βεβαιωτήρ. Outre sa propre garantie, le vendeur était tenu de fournir celle d'un ou de plusieurs citoyens qui s'engageaient à repousser toute tentative qui, en portant atteinte à la liberté de l'affranchi, infirmait la vente. De là son nom de garant, βεβαιωτήρ, ou, plus explicitement, *garant des conditions de la vente*, βεβαιωτήρ καθὼς ἁ ὠνὰ ἔχει. Cette caution était essentielle, car, sur quatre cent quatre-vingts actes environ qui nous sont connus, il n'y en a pas un seul où elle soit omise. C'était une des charges du vendeur de trouver un citoyen qui voulût accepter cette responsabilité. Il était donc naturel qu'il fût désigné, non par l'esclave, qui n'était pas directement en cause, mais par le maître, à qui était imposée l'obligation de donner une caution. Deux inscriptions nous en fournissent une preuve plus directe ; ce sont deux actes de vente faits par des femmes, et il est dit que tel citoyen a été désigné comme garant par la volonté du mari : Κελεύσαντος τοῦ ἀνδρός. Dès lors, il n'est pas étonnant que très-souvent ces garants soient les plus proches parents des vendeurs, ou ses fils, ou le frère, ou le mari, si c'est une femme qui vend.

« Lorsqu'on ne voit aucun lien de parenté, on se demande quel motif pouvait faire accepter cette lourde responsabilité qu'entraînait la qualité de garant ; car rien ne permet de supposer qu'elle ne fût pas gratuite. C'était probablement un moyen pour ceux qui voulaient parvenir aux honneurs de gagner la reconnaissance de leurs concitoyens ou de s'attacher la clientèle des étrangers : en effet, les noms qui reviennent le plus fréquemment sont ceux des citoyens qui appartiennent aux premières familles de la ville de Delphes, et qui deviennent sénateurs, archontes, prêtres d'Apollon.

« Le plus souvent il n'y a qu'un seul garant; deux assez fréquemment, et parfois trois ou quatre. Il serait difficile d'indiquer les causes de ces différences. Elles ne dépendent ni du nombre ni du prix des esclaves vendus; pour trois esclaves vendus ensemble six mines, il n'y a qu'un garant, tandis qu'on en trouve deux pour une seule femme vendue deux mines. On pourrait croire que le nombre varie selon les garanties qu'offre le vendeur, si l'on ne trouvait tantôt deux garants tantôt un seul pour le même maître.

« Lorsque le vendeur est un étranger, on trouve d'ordinaire, outre le garant delphien, un étranger. L'esclave étant vendu au dieu à condition d'aller où il voudrait n'était pas obligé de rester à Delphes, mais retournait vraisemblablement dans la cité où il avait été esclave; il fallait donc que là aussi il y eût un garant pour faire respecter les conditions de la vente. Aussi trouve-t-on dans un grand nombre d'inscriptions un garant de Delphes et un autre de la patrie du vendeur. Mais ici encore se présentent de nombreuses irrégularités. Quoique la vente soit faite par un étranger, il n'y a souvent comme garants que des habitants de Delphes. On le comprend pour une vente faite par un maître achéen qui défend à l'esclave de rentrer en Achaïe; il n'y avait pas besoin d'un garant dans un pays où l'affranchi ne devait pas retourner, et où par conséquent la vente ne pouvait pas être attaquée. Etait-ce la même raison dans les autres cas où il n'y a que des Delphiens? En revanche, les garants sont fréquemment tous étrangers, le plus souvent des compatriotes du vendeur, mais aussi parfois des habitants d'une cité différente. Ces exemples, dans l'un et l'autre cas, sont trop nombreux pour qu'on puisse y voir une erreur ou une irrégularité; comme, pour le nombre et la patrie des témoins, il n'y avait rien de fixe et de constant, si ce n'est l'obligation pour le vendeur de fournir au moins un garant qui s'engageât à maintenir la vente faite au dieu.

« Le garant acceptait, ou séparément ou conjointement avec le maître, l'obligation de faire respecter les conditions de la vente. Ce ne pouvait être évidemment qu'en prêtant main-forte à l'esclave ou à ceux qui lui portaient secours pour défendre sa liberté, en l'aidant à poursuivre en justice, à faire condamner celui qui avait essayé de l'asservir. Mais cette intervention, qui était un simple droit pour les autres citoyens, devenait une obligation pour le vendeur et le garant. En y manquant, ils s'exposaient à une action judiciaire, à une amende. Le chiffre en est marqué dans quelques inscriptions; il varie, mais sans jamais être inférieur au prix de la vente; tantôt c'est ce prix même, tantôt une fois et demie ce prix, τὸ ἡμιόλιον, par exemple 6 mines pour un esclave vendu 4 mines, 12 mines pour deux esclaves vendus 8 mines; l'amende peut même monter jusqu'à 30 mines pour des esclaves vendus 5 mines.

« Comme c'était au dieu qu'était donnée la garantie, c'était aussi en son nom que l'action était intentée; par suite, l'affranchi à qui le dieu a transmis ses droits ou le mandataire de l'affranchi pou-

vaient poursuivre le garant qui manquait à ses devoirs. « Qu'ils soient actionnables (πράκτιμοι) envers le dieu et Satyros et envers celui qui voudra agir au nom du dieu pour une fois et demie la somme payée, 6 mines. » On n'oublie pas de stipuler que ceux qui voudront se charger des intérêts de l'esclave n'auront à encourir ni procès ni amende. Le même droit est reconnu à ceux envers lesquels l'affranchi a contracté certaines obligations qu'il serait impuissant à remplir s'il était privé de la liberté. Cette mention si précise, πράκτιμοι τῷ θεῷ ou ὑπὲρ τὸν θεὸν, est omise dans la plupart des inscriptions; mais il suffit de la trouver clairement exprimée dans quelques-unes pour découvrir l'origine de ce droit de poursuivre en justice donné à l'affranchi ou à son mandataire.

« Si l'on voulait voir dans le βεβαιωτήρ un protecteur donné à l'esclave, son rôle serait également inexplicable des deux côtés. Concevrait-on l'esclave ayant un protecteur désigné par son ancien maître, choisi parmi ses parents, ses héritiers, c'est-à-dire parmi ceux qui peuvent être intéressés à attaquer sa liberté? D'un autre côté, serait-il plus facile de concevoir un protecteur qui consent non-seulement à défendre la liberté de l'esclave, mais encore qui en accepte l'obligation sous peine d'amende? Au contraire, tout s'explique naturellement si l'on voit dans le βεβαιωτήρ une caution donnée au dieu. Il est chargé d'assurer les conditions de la vente : de là son nom de βεβαιωτήρ; il représente et remplace le vendeur, προαποδότης, et, si quelquefois il est appelé προστάτης, défenseur, c'est que, pour assurer la vente faite au dieu, il fallait bien défendre la liberté de l'esclave, qui en était la condition.

« Ces garanties ne sont donc pas particulières à l'affranchissement des esclaves; mais elles sont une application de ce principe fondamental de tout contrat, que le vendeur doit assurer à l'acquéreur la possession de la chose vendue. Nous rentrons ainsi dans le droit commun, dans la loi civile ordinaire. On comprend alors pourquoi il est dit que le garant est nommé selon la loi de la ville de Delphes, que l'action pourra être intentée selon la loi : Κατὰ τὸν νόμον τᾶς πόλιος τῶν Δελφῶν. Si l'emploi du singulier faisait penser qu'il s'agit d'une loi particulière, le doute n'est plus possible lorsqu'on trouve le pluriel κατὰ τοὺς νόμους. La désignation d'un garant, l'action à intenter aux vendeurs et aux garants, s'ils manquent à leurs engagements, sont soumises aux lois qui régissent les contrats ordinaires.

« Quand le vendeur est étranger, après ces mots κατὰ τὸν νόμον τῶν Δελφῶν, on ajoute καὶ κατὰ τὸ σύμβολον ou τὰν συμβολάν. Que faut-il entendre par ce mot σύμβολον, convention, traité? Est-ce une convention particulière entre le maître et l'esclave, ou le traité conclu entre Delphes et les autres Etats dont les citoyens viennent vendre leurs esclaves à Apollon Pythien, traité ayant pour but d'assurer dans ces Etats l'exécution des contrats faits à Delphes? Si c'était une convention particulière conclue, lorsqu'il y a des restrictions apportées à la liberté de l'esclave, ne devrait-on pas la trouver indiquée dès que la vente est conditionnelle, que le vendeur soit

Delphien ou étranger? Or il n'y en a qu'un seul exemple. Le vendeur Calliclès est marqué comme Delphien, et les assureurs sont désignés κατὰ τὸν νόμον καὶ τὰν συμβολάν. Mais il faut remarquer que, dans cet acte, outre l'archonte de Delphes, il est fait mention du stratége étolien; que, des deux garants, l'un est citoyen d'Amphissa; que, parmi les témoins, trois sont d'Amphissa et un quatrième de Tritéa, en Locride, ce qui n'a pas lieu d'ordinaire quand le vendeur est de Delphes. Si le mot Δελφός ajouté à son nom n'est pas une erreur, il est permis de croire que c'est un Delphien établi en Etolie ou un étranger qui a reçu le droit de cité à Delphes. — Peut-être même est-ce l'Athénien Calliclès, habitant en Etolie, héraut sacré du conseil amphictyonique, auquel la ville de Delphes décerna par deux fois des honneurs extraordinaires et les droits de proxénie. Cette exception ne prouverait donc rien, d'autant plus que la vente est faite sans aucune restriction. Enfin, ce qui montre évidemment que σύμβολον désigne un traité, une convention internationale, c'est qu'on trouve κατὰ τὸ σύμβολον τῶν Φωκέων. Il est clair qu'ici il ne s'agit plus d'une convention particulière, mais d'un traité conclu entre la cité de Delphes et les Phocidiens. C'était une nécessité dans la Grèce, où les républiques étaient si nombreuses et si rapprochées, où les rapports devaient être si fréquents. Supposez qu'un contrat fait dans une cité ne fût plus valable dans la cité voisine, et toute transaction devenait impossible. Pour la ville de Delphes en particulier, située à quelques heures à peine d'Amphissa, de la Locride, de la Phocide, à une journée de l'Etolie et de la Doride, où nous voyons les habitants de ces pays venir si fréquemment vendre leurs esclaves, il fallait que la vente faite à Delphes pût obliger les deux parties même en dehors, de son territoire. De là ces traités conclus entre la ville de Delphes et les Etats voisins : Béotie, Achaïe, Locride, Amphissa, Etolie, Doride, Phocide, et même Thessalie. Peut-être même ces traités réglaient-ils tous les rapports entre les Delphiens et les étrangers. A coup sûr, ils fixaient la manière dont on devait donner les garanties pour la vente faite à Apollon. Ainsi cette vente, et, par suite, la liberté de l'esclave, était protégée à Delphes par la loi civile; à l'étranger, par les traités qui obligeaient les vendeurs et les garants à repousser toute tentative d'asservissement contre l'affranchi, ou sinon à payer une amende.

« Il s'agissait enfin d'assurer la publicité de la vente et la conservation du titre. De tout temps, la présence des témoins a été la garantie la plus naturelle. Aussi, à la fin de chaque inscription, trouvons-nous la liste de ceux qui étaient présents à la vente. Sous ce nom commun de μάρτυρες sont compris trois sortes de témoins.

« I. — 1° Les prêtres d'Apollon Pythien. Ils sont toujours nommés les premiers, puisqu'ils jouaient le principal rôle dans la vente, et représentaient le dieu, qui était censé acheter l'esclave. Ils étaient deux, et leur dignité était à vie, car on retrouve les mêmes prêtres sous plusieurs archontats. Leur pouvoir était égal, puisque, la même année et le même mois, l'ordre dans lequel ils sont nommés

varie. Quelquefois un seul est présent, ce qui n'empêche pas de mettre les prêtres au pluriel, οἱ ἱερεῖς.

« 2° A côté des prêtres paraît souvent un personnage appelé le néocore. — Son nom seul indique ses fonctions, celui qui a soin du temple. Cette charge, assez humble en elle-même, puisqu'elle ne se rapportait qu'au matériel du temple, était relevée par la grandeur et la richesse du sanctuaire; elle était devenue assez importante pour être confiée à des hommes qui avaient été sénateurs et archontes, comme Ménès, qui fut néocore pendant plusieurs sacerdoces successifs. Naturellement il était le dépositaire des actes de vente.

« 3° Plus rarement on trouve après le néocore ὁ προστάτης ou οἱ προστάται. Il ne faut pas les confondre avec le garant, à qui on donne quelquefois le même titre de προστάτης. Dans les actes où sont mentionnés ces défenseurs, ils ne sont pas les mêmes que les assureurs. Comme le citoyen désigné par ce titre est nommé avec les prêtres et avant les archontes, cette fonction devait se rapporter au temple. Il semble avoir été chargé de protéger les biens du dieu et de défendre ses droits devant les tribunaux.

« II. — Les archontes, ou sénateurs, ἄρχοντες ou βουλεύται. L'archonte éponyme ne figure jamais parmi les témoins; ce sont les sénateurs en charge, qui se renouvelaient par semestre; l'un d'eux portait aussi le titre de greffier du sénat. Il n'y a jamais plus de trois sénateurs en fonction; lorsqu'à la suite du mot ἄρχοντες, il y a plus de trois noms, c'est une négligence du graveur, qui a oublié de mettre le mot ἰδιῶται devant les simples particuliers: on peut s'en assurer en regardant une autre vente faite sous le même archontat. Quelquefois il n'y a que deux sénateurs présents à la vente ou même un seul; assez rarement, aucun n'est désigné comme y assistant.

« III. — Les simples particuliers désignés par leur nom ou celui de leur père, avec l'indication de leur patrie. Leur nombre n'avait rien de fixe, et nous les voyons varier depuis deux jusqu'à dix-sept. Ces variations ne dépendent pas du prix, car cinq particuliers sont témoins pour une esclave vendue 1 mine, et deux seulement pour une autre vendue 5 mines; ni du nombre des esclaves compris dans le même acte: il n'y a que deux témoins pour trois femmes esclaves, tandis qu'il y en a dix pour un seul esclave. Leur nombre varie également pour des ventes faites par le même maître ou sous le même archonte.

« Tous les témoins sont de Delphes lorsque le vendeur est Delphien. S'il est étranger, un certain nombre de ses concitoyens assistent à la vente. Une femme de Lilœa a pour témoins cinq Delphiens et cinq habitants de Lilœa. Mais tantôt les Delphiens tantôt les étrangers sont plus nombreux. Souvent même ils ne sont pas de la même ville que le vendeur. Ainsi, sur seize témoins qui assistent à une vente faite par un habitant d'Amphissa, cinq sont Delphiens, six Amphissiens, mais deux habitent Kalluim, deux autres Naupacte, et

un dernier Physcis. — Ces exemples, pris entre beaucoup d'autres, suffisent pour montrer que le nombre des témoins était tout à fait irrégulier.

« La présence des prêtres, des magistrats et d'un certain nombre de particuliers était une nouvelle précaution pour assurer la publicité de l'acte et prévenir les contestations; il faut l'ajouter à celles que nous connaissons déjà.

« Enfin, pour assurer la conservation de l'acte, il restait entre les mains d'un habitant de Delphes, d'ordinaire un prêtre ou le néocore; il était gravé dans l'enceinte sacrée; une copie en était donnée à l'un des témoins.

« On ne prenait pas toujours autant de précautions pour tous les actes; l'inscription sur les murs du temple était, à ce qu'il semble, la garantie la plus sûre et le titre le plus certain.

## § III.

« Jusqu'ici nous n'avons examiné que les actes où le dieu devenait immédiatement possesseur de l'esclave qu'il était censé acheter, et où celui-ci devenait libre sur-le-champ.

« Mais bien souvent, c'est-à-dire dans le tiers environ de ces actes, l'effet de la vente était ajourné ou soumis à des restrictions. Qu'y a-t-il de surprenant? Tout possesseur a le droit de vendre ses biens en tout ou en partie, de les aliéner en en conservant l'usufruit; pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour l'esclave, que les anciens considéraient et traitaient comme une propriété ordinaire? Nous l'avons montré, cet acte n'était pas, à proprement parler, un affranchissement; l'affranchissement en était le résultat, mais indirectement: au fond, c'était un contrat de vente entre le dieu et le maître. Pourquoi le vendeur n'aurait-il pas eu le droit de faire ses conditions? Aussi varient-elles suivant ses intérêts ou ses dispositions à l'égard de l'esclave. Elles sont faites au gré de sa volonté capricieuse, quelquefois, mais bien rarement, équitable, le plus souvent exigeante et intéressée, cherchant à tirer de l'esclave le plus d'argent ou le plus de services possible. De là ces restrictions nombreuses qui portent sur les biens ou sur la personne de l'esclave vendu, parfois sur les deux en même temps. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de ces inscriptions; elle achèvera de nous montrer le véritable esprit de ces actes, et, à la fois, elle nous fera voir de plus près la condition de l'esclave dans des détails précis et particuliers.

« En recevant la somme stipulée, le maître ne renonçait pas à tous ses droits, et l'affranchi, même en possession de la liberté, n'acquérait pas pour cela la disposition de ses biens. A cet égard, le maître pouvait imposer ses conditions, et elles sont plus ou moins dures, suivant son humeur. Tantôt il se réserve absolument le droit d'hériter: « Si quelque malheur arrive à Boéthos, que les biens

« qu'il laissera appartiennent à Alexandre et à son fils. » Tantôt il y a une réserve pour les enfants de l'esclave; s'ils sont nés après l'acte de vente, les biens acquis par l'affranchi leur appartiendront légitimement, sinon ils feront retour au maître : « Si Sarapias vient « à mourir, laissant des enfants nés après l'archontat de Philocra- « tès, fils de Xénon, que ces enfants possèdent les biens de Sara- « pias; mais, si elle n'a pas d'enfants, que tous ses biens appartien- « nent à Astoxénos et à ses descendants. » Ce droit est même étendu jusqu'à la seconde génération; si les enfants de l'affranchi meurent eux-mêmes sans enfants, c'est au maître et à ses descendants que revient l'héritage. Défense par conséquent à l'affranchi d'aliéner ce qu'il possède; s'il donne quelque partie de ses biens, la donation est nulle, et, s'il le fait de son vivant, la vente elle-même est annulée, et par conséquent l'affranchi rentre dans la servitude: « Si, pendant sa vie, Sosos fait à quelqu'un donation de « ses biens, que la vente soit sans effet. » Conséquence bien rigoureuse, mais conséquence logique de l'acte. La validité de la vente dépend de l'entier accomplissement de toutes les conditions; manquer à l'une d'elles, c'était résilier le contrat. Les exigences du maître ne sont pas toujours poussées aussi loin; quelquefois il est dit que les biens acquis par l'esclave pendant son séjour auprès du maître lui appartiendront, mais c'est une concession qu'il a le droit de ne pas accorder. Et, comme tout dépendait de la volonté du maître, il peut même arriver que, pour reconnaître les bons services de l'esclave ou se concilier son affection, il lui attribue une part de son héritage. — Est-il besoin d'ajouter que c'est une très-rare exception?

« Les enfants nés de la femme esclave étaient la propriété du maître au même titre que les produits de ses troupeaux. C'était même un revenu assez considérable, à en juger par le nombre des esclaves nés à la maison (ἐνδογενεῖς, οἰκογενεῖς) qui sont mentionnés dans nos documents. Aussi fallait-il payer pour leur assurer la liberté, et on trouve fréquemment dans le même acte une femme vendue avec ses enfants, par exemple, une Juive avec ses deux filles, une mère avec son enfant à la mamelle; mais la rançon augmentait. La femme devait-elle rester encore un certain temps au service du vendeur, le sort des enfants à naître pendant ces années était réglé par une clause spéciale. Le plus souvent il est déclaré qu'ils seront libres : « Dans le cas où Damarchis aurait « des enfants pendant la vie de Theudora et son séjour auprès « d'elle, que ces enfants soient libres comme Damarchis elle-même, « et que nul ne puisse porter la main sur eux pendant toute leur « vie, qu'elle en ait un ou plusieurs. » Mais l'énonciation même de cette clause montre que l'affranchissement de la mère n'entraînait pas celui des enfants à naître, de même qu'il ne lui donnait pas le droit de disposer de ses biens. Une preuve directe nous est fournie par une inscription déjà connue, où nous voyons le maître vendre deux femmes esclaves en leur imposant l'obligation de rester auprès

de lui jusqu'à sa mort et en se réservant la propriété des enfants qui naîtront pendant ce temps : Τά γεννηθέντα ἐξ αὐτῶν ἐν τῷ τῆς παραμονῆς χρόνῳ ἔστωσαν δοῦλα. Peu importe que cet exemple soit le seul connu ; il suffit pour prouver l'existence des droits du maître sur les enfants de l'esclave, même après la vente au dieu.

« Parmi les obligations particulières imposées à l'esclave, on voit fréquemment celle de pourvoir aux besoins de telle ou telle personne, ou le maître lui-même, ou celui qu'il désigne : « Que Kintos nourrisse Euphronios, qu'il pourvoie à ses besoins, qu'il paye « pour Euphronios les contributions ordinaires aux tribus. » En voici un autre exemple où les obligations sont plus détaillées : « Si « Alexon vient à mourir, que Thracidas nourrisse Dorcas, si elle « veut demeurer avec lui ; si elle ne le veut pas, que Thracidas donne « à Dorcas pour sa nourriture quatre demi-setiers de froment et un « conge de vin par mois. » Ou bien l'esclave doit être regardé comme l'enfant de telle ou telle personne désignée, et remplir à son égard les devoirs d'un enfant. Ainsi une jeune fille nommée Hedyla est vendue à condition d'être considérée comme la fille de Doréma.

« Il est très-fréquent de voir une femme vendue avec ses enfants, mais non un homme ; le père était presque toujours incertain, le mariage n'étant que rarement reconnu entre esclaves. Xénophon conseillait de l'interdire aux mauvais serviteurs, et de l'accorder seulement aux bons comme une récompense. Voici un exemple de cette union légitime, et les autres particularités que contient cet acte nous engagent à y insister : « Que Méda nourrisse Sosibios, son « propre père, et Soso sa propre mère, et qu'elle pourvoie à leur « entretien lorsqu'elle sera en âge, dans le cas où Sosibios ou Soso « auraient besoin de nourriture ou d'entretien, qu'ils soient esclaves « ou qu'ils soient devenus libres. »

« Les expressions du texte εἴτε δουλεύοντες εἶεν, εἴτε ἐλεύθεροι γεγονότες, montrent qu'à l'époque de la vente le père et la mère étaient encore en servitude, puisqu'on prévoit le cas où ils en seront sortis. — L'esclave vendue, Méda, est encore une petite fille, κοράσιον, qui n'a pu gagner les deux mines de sa rançon. Elles ont donc été payées par les parents, qui ont voulu assurer à leur fille la liberté avant de la posséder pour eux-mêmes. Ainsi, chez ces esclaves que les anciens appelaient dédaigneusement des corps, σώματα, la servitude n'avait pu étouffer le sentiment de la famille. En revanche, les parents stipulent, ou plutôt la maîtresse stipule pour eux, afin d'éviter une charge dans l'avenir, que leur fille, lorsqu'elle sera en âge, devra les assister dans leurs besoins. Pour garantir l'exécution de cette clause contre l'ingratitude de la fille ou les tentatives des étrangers, il faut reconnaître à ces parents esclaves des droits contre les personnes libres, le droit de châtier ou de faire châtier à leur gré leur fille devenue libre si elle manque à ses devoirs envers eux, le droit de poursuivre en justice ceux qui tenteraient de la réduire en servitude, et par conséquent l'empêcheraient de pourvoir à

leurs besoins. On voit quelles étranges et bizarres complications se produisaient dès qu'on voulait traiter avec les esclaves, et combien il est impossible de rester conséquent en violant les droits de la nature.

« On sait quelle importance les anciens attachaient à la sépulture; aussi imposait-on aux esclaves l'obligation de faire les sacrifices, les libations et les autres cérémonies en usage, comme faire construire le tombeau, sculpter l'image du mort, quelquefois apporter sur sa tombe des couronnes de fleurs de la saison. Les héritiers étaient chargés de veiller à l'exécution de ces conventions, condition expresse de la liberté. Cette coutume était générale chez les anciens. Des inscriptions trouvées en Thrace mentionnent l'obligation d'entretenir des roses sur une tombe; de même chez les Romains. Cet usage s'est transmis aux modernes, le même à l'extérieur, tout autre par le sens qu'on y attache. Chez nous, c'est un soin laissé au pieux souvenir des parents et des amis, un honneur qui tire tout son prix de l'affection qui l'inspire. Les anciens tenaient moins au sentiment qu'à l'exact accomplissement de la cérémonie extérieure; aussi était-ce souvent une charge imposée aux affranchis. De là des exigences détaillées avec une minutie qui enlève à ce devoir ce qu'il a de touchant. Nous voyons un certain Philon qui vend deux esclaves leur ordonner de venir couronner son image de couronnes tressées de laurier deux fois par mois, le premier jour et le septième, et, pour en assurer l'exécution, il est dit expressément pour l'une des deux affranchies, qu'elle doit rester à Delphes. Le vendeur paraît même tellement tenir à cette cérémonie qu'il fit graver de nouveau l'une de ces ventes pour ajouter que cette seconde affranchie serait également obligée de rester à Delphes. Poussé à ce point, ce n'est plus un désir touchant, c'est l'exigence d'un maître volontaire et puéril qui prolonge sa tyrannie au delà de la tombe.

« Au reste, en parcourant les diverses restrictions apportées à la liberté des affranchis, on voit qu'il n'y avait d'autres règles que le caprice du maître; c'était au plus faible, c'est-à-dire à l'esclave, à subir la loi du plus fort. Pour celui-ci, défense de rentrer dans le pays où il avait servi; pour celui-là, défense de le quitter ou d'y acquérir les droits de citoyen sans l'aveu du vendeur; l'un doit accompagner son maître dans un voyage d'Egypte en Macédoine, un autre élever loyalement deux enfants, un troisième enseigner son métier de corroyeur à de jeunes compagnons d'esclavage. Un de ces affranchis doit aller, pendant un temps fixé, apprendre le métier de foulon, et faire gratuitement tous les ouvrages de cette sorte pour la famille de son ancien maître. Enfin, et ce n'est pas le moins curieux, un médecin stipule que l'affranchi devra pendant cinq ans l'aider à exercer son art moyennant la nourriture, le vêtement et le logement. — Platon (*Lois*, l. IV) parle de ces esclaves qui font la médecine en courant par la ville et en restant dans la boutique de leurs maîtres. « Ces sortes de médecins, dit-il, n'entrent dans aucun raisonnement avec le malade au sujet de son mal et ne souffrent pas

qu'il en raisonne ; et, après avoir prescrit en vrais tyrans et avec toute la suffisance des gens habiles ce que la routine leur suggère, ils le quittent brusquement pour aller à un autre esclave malade, déchargeant ainsi leurs maîtres d'une partie des soins de leur profession. » Nous voyons qu'un meilleur sort n'était pas reservé à Delphes aux malades de basse condition et que le maître médecin livrait ses clients les moins riches à la routine et aux prescriptions tyranniques de son ancien esclave, qu'il faisait travailler à son profit.

« Pour le plus grand nombre, ces obligations en service effectif ou en argent sont remplacées et aggravées par une beaucoup plus générale, celle de rester auprès du vendeur ou de la personne qu'il désigne jusqu'a leur mort ou un certain nombre d'années (1), par exemple : « Que Praxinicis reste auprès de Cleunica tant que vivra Cleunica. » Ainsi le maître, tout en vendant l'esclave au dieu, continue à jouir de ses services, comme, en aliénant une propriété, on s'en réserve l'usufruit. Il y a vraiment lieu de s'étonner de voir fixer si souvent comme terme de cette obligation la vie du vendeur ; et il semble qu'il y avait là pour l'affranchi une dangereuse tentation de hâter le moment où il serait complétement libre. Quelquefois, après la mort du maître, il lui faut encore servir un étranger, ou sa femme, ou ses enfants, un certain nombre d'années ou jusqu'à une époque fixée, par exemple, jusqu'au mariage du fils ou de la fille. Le terme était-il fixé non par la vie du vendeur, mais par un certain nombre d'années, trois, cinq ou dix ans, on marquait le mois à partir duquel le service devait compter, on prévoyait le cas de maladie et le temps pendant lequel l'esclave avait le droit d'être malade sans que le maître pût exiger une compensation du travail perdu : « Dans le cas où Sotérichos serait malade (puisse-t-il n'en pas être « ainsi !) plus de deux mois, que Sotérichos rende le surplus à « Amyntas et reste encore auprès de lui. » Si ce n'était pas en travail effectif, c'était en argent qu'il devait restituer au maître le temps qu'il lui dérobait : « S'il ne veut pas rester, qu'il paye à Praxon « 30 statères par année qu'il ne restera pas. » Pour d'autres, c'est une mine ou une demi-mine, selon la valeur de l'esclave. Il avait encore la ressource de se substituer un remplaçant, comme sous Louis XIV un galérien pouvait recouvrer la liberté en achetant un Turc qui devait ramer à sa place sur les galères royales. Mais le maître prenait ses précautions, il stipulait que le remplaçant devait être du même âge. Ainsi, outre le prix déjà payé, le maître tirait encore de l'esclave une nouvelle somme ou en argent ou en travail. Quelquefois, au bout de quelques années, il lui rendait la liberté : « De même Philon, ayant son bon sens, sa raison et étant en bonne

(1) Selon l'usage, le mot funeste de mort est évité avec soin et remplacé par un euphémisme : s'il souffre quelque chose, εἴ τί κα πάθῃ ; s'il lui arrive quelque chose d'humain, εἴ τι γένοιτο ἀνθρώπινον ; quand il arrivera à la fin, ἐπεί κα τελευτάσῃ.

« santé, il lui a plu que Leæna fût dispensée de l'obligation de « rester auprès de lui et de travailler pour lui, comme il est écrit « dans la vente, qu'elle soit libre, n'appartenant plus en rien à per- « sonne. » Cette dispense accordée gratuitement paraît avoir été l'exception. Nous avons déjà vu plusieurs cas où l'esclave doit payer une certaine somme par année de service qui manquera. En voici un, où une esclave, après avoir déjà payé cinq mines, est obligée de se racheter une seconde fois : « Hiéroclès et Hiérocléia ont dispensé « et délivré Agathéméris de la nécessité de rester auprès d'Hiéro- « clès et d'Hiérocléia pendant toute leur vie, comme il est écrit « dans l'enceinte sacrée, après avoir reçu la somme de trois mines « d'argent. » On voit combien ces restrictions modifiaient aux dé- pens de l'esclave et au profit du maître les conditions de la vente ; une première somme de cinq mines, plusieurs années de travail et une seconde somme de trois mines, voilà ce qu'avait coûté à Aga- théméris la jouissance complète de sa liberté.

« Pendant le temps de son séjour, l'esclave doit rester dans la mai- son du maître, travailler pour lui, exécuter tout ce qui sera com- mandé, si c'est possible, sans mériter de reproches ; sinon, les coups le forceront à l'obéissance. « Que Bérenice et Œolis restent auprès « de Callis, pendant toute sa vie, exécutant tout ce qui leur sera « commandé sans mériter de reproches ; mais si Berenica et Œolis « n'exécutent pas quelqu'une des choses commandées par Callis, en « étant capables, comme il est écrit, qu'il soit permis à Callis de les « châtier, comme elle le voudra et à tout autre que Callis en aura « chargé, sans qu'ils puissent être cités en justice et condamnés à « une amende. »

« Quelques limites cependant étaient fixées au pouvoir du maître. Il ne pouvait pas vendre l'esclave. Cette réserve ne se trouve exprimée que dans quelques cas, mais il faut évidemment l'étendre à tous. L'esclave vendu au dieu n'était plus la propriété du maître, il n'en avait conservé que l'usufruit, il ne pouvait donc plus en disposer absolument et aliéner ce qui appartenait à un autre. De même il au- rait fait tort au dieu, si, en punissant son esclave, il l'avait mis à la torture ou lui avait brisé quelque membre, et une inscription n'ac- corde au maître le droit de frapper qu'à la condition de ne pas blesser, κύριός ἐστιν ἐπιτιμέων Σχυλλᾳ καὶ μαστιγόων πλαγαῖς ἀσινέοις. Il fallait même que l'esclave eût mérité ce châtiment par sa désobéis- sance pour être frappé ; le soin que prend le vendeur de stipuler qu'il en aura le droit prouve que dans certains cas les mauvais trai- tements pouvaient entraîner pour lui un procès et une amende. C'est donc en ce sens qu'il faut entendre une clause assez bizarre au pre- mier abord. « Si Sophrona n'obéit pas, que Dromon soit maître de « châtier, de la façon qu'il voudra, Sophrona, comme étant libre. Ὡς « ἐλευθέρᾳ. » Ces mots, comme étant libre, qui paraissent assez sin- guliers rapprochés de ce qui précède, veulent dire que Dromon aura le droit de châtier et de frapper Sophrona, mais si elle dé- sobéit, et cela sans lui donner des coups qui puissent la blesser, et

surtout sans pouvoir la vendre. — Des coups, tel est le châtiment de la désobéissance ordinaire. La faute était-elle plus grave, portait-elle atteinte aux clauses mêmes du contrat, par exemple, si l'esclave ne restait pas le temps fixé ou ne payait pas une indemnité pour le temps qu'il ne restait pas, s'il ne restait pas sans mériter de reproches, s'il portait préjudice au maître en le volant ou en disposant de ses biens en faveur d'un étranger, la vente était nulle et sans effet, ἀτελὴς καὶ ἄκυρος. L'annulation de la vente et par conséquent la servitude, telle est la menace toujours suspendue sur la tête de l'esclave lorsque la vente est soumise à des restrictions. C'est seulement après leur entier accomplissement que le contrat a toute sa force, que l'esclave appartient tout à fait au dieu, c'est-à-dire devient tout à fait libre. Jusqu'à ce moment, toutes les garanties sont suspendues; le devoir pour le garant de faire respecter les conditions de la vente, le droit pour l'esclave de défendre lui-même par la force sa liberté menacée, et pour tout citoyen de lui prêter secours sans s'exposer à un procès, ne commencent que le jour où l'affranchi a rempli toutes ses obligations envers le maître. Et cette stipulation est si importante que parfois le vendeur la fait répéter jusqu'à trois fois dans le même acte.

« Poussons à l'extrême cette faculté d'imposer à l'esclave vendu l'obligation de rester auprès du vendeur ou de la personne qu'il désigne, la vente au dieu couvrira une vente faite à un autre citoyen. Nous en trouvons deux exemples. Un certain Boéthos achète une esclave à Alexandros; selon les conditions, il doit la consacrer à Apollon au nom d'Alexandros, mais il en est le possesseur pendant toute sa vie: l'esclave n'aura donc fait que changer de maître. Le second est encore plus curieux, parce que le résultat de l'acte est moins l'affranchissement qu'une aggravation de servitude : « Cléon, « archonte, au mois Poitropios. — Nico, fille d'Athanion, a donné à « Apollon Pythien un corps mâle appelé Phainéas pour la somme « de cinq mines et elle a reçu ce prix ; comme Phainéas et Apollo- « dore, fils de Sopater, ont confié la vente au dieu, Phainéas doit « rester auprès d'Apollodore tant qu'il vivra et le nourrir dans sa « vieillesse, puisque Apollodore a donné à Nico les cinq mines pour « Phainéas; que Phainéas fasse pour Apollodore tout ce qui est « possible, sans mériter de reproche et le jour et la nuit; qu'il n'a- « bandonne Apollodore sous aucun prétexte, sinon que Phainéas « puisse être emmené en tout lieu, de toute ville et de tout temple, « par Apollodore ou par celui à qui Apollodore le commandera; « qu'il soit permis à Apollodore et à tout autre à qui il l'ordonnera « de châtier Phainéas de la façon qu'il voudra si Phainéas est sur- « pris à le tromper ou à ne pas exécuter les conventions, mais sans « qu'Apollodore puisse le vendre. Après que Phainéas aura nourri « Apollodore dans sa vieillesse sans mériter de reproches, qu'il « l'aura enseveli et qu'il lui aura rendu tous les honneurs que l'on « rend aux morts, qu'il soit libre. » On se demande ce qu'a gagné

l'esclave à cette vente faite sous le nom du dieu. Pour l'avenir, il a l'espoir de la liberté; mais il a payé bien cher cet espoir par l'accomplissement de toutes les obligations énumérées dans le contrat et par la suppression du droit d'asile dans les temples, dernière ressource de l'esclave placé dans la condition commune.

« Qu'y avait-il de changé dans les rapports du maître et de l'esclave pendant le temps que ce dernier devait continuer à servir? Nous avons déjà vu que le pouvoir du maître cessait d'être absolu parce qu'il avait à respecter les droits du dieu, à qui il avait cédé la propriété de l'esclave en n'en gardant que l'usufruit. Ainsi il ne peut vendre l'esclave, première limite posée à son pouvoir; il a le droit de le châtier, de le faire frapper, mais si l'esclave refuse d'obéir lorsqu'il le peut, s'il ne sert pas sans mériter de reproches. Mais qui sera chargé d'interpréter ce mot si vague ἀνεγκλήτως (1)? qui décidera si la vente doit être annulée ou maintenue? Quelques inscriptions plus complètes nous permettent de trancher la question, dont il n'est pas besoin de montrer l'importance. On n'aurait pas voulu permettre au maître d'être à la fois juge et partie; il était facile de comprendre que l'esclave aurait eu peu de chance d'avoir raison devant celui qui était le plus intéressé à lui donner tort. Un tribunal de trois arbitres était créé pour régler toutes leurs contestations à ce sujet.

« Si Sotérichos affirme qu'il est resté sans mériter de reproches « et qu'il n'a fait rien de mal contre Amyntas ni contre son fils, mais « si Amyntas ou son fils ont des reproches à faire à Sotérichos, « qu'ils soient jugés devant les trois personnes qu'ils ont choisies : « Diodore, fils de Mnasitheos, Cleudamos, fils de Cléon, Archélaos, « fils de Thebagoras, et le jugement qu'ils rendront après avoir « prêté serment sera souverain. »

« Ce tribunal est plus brièvement indiqué dans quelques autres inscriptions, mais il est impossible de supposer qu'il n'ait pas existé, même lorsqu'il n'en est pas fait mention expressément. C'était à ces arbitres qu'il appartenait de décider si l'esclave avait ou n'avait pas manqué à ses devoirs, si la vente devait être annulée ou maintenue. Le jugement qu'ils rendaient après avoir prêté serment était sans appel, κύριον. La composition du tribunal n'avait pas moins d'importance; il était choisi par les deux parties, comme le montre l'acte déjà cité : on avait même prévu le cas où l'un des arbitres viendrait à mourir et réglé les difficultés qui pourraient en sortir. « Si quelque malheur arrive à quelqu'un des juges communs pen- « dant les années désignées (les huit années que l'esclave devait en- « core passer au service du maître), qu'ils en choisissent un autre « pour le remplacer, et que celui qu'ils auront choisi juge avec les

(1) Bœckh C. I. G., p. 784. traduit ce mot par *sine controversia*, c'est-à-dire sans que le dieu puisse contester au maître la possession de l'esclave. Les passages cités plus bas montrent trop clairement le véritable sens « sans que l'esclave mérite de reproches » pour qu'il soit nécessaire d'insister.

« autres qui sont déjà désignés. Si Sotérichos et Amyntas ne s'en-
« tendent pas pour remplacer les juges communs qui seront morts,
« qu'il y en ait un ou plusieurs, si l'un des deux ne veut pas élire
« les juges communs d'accord avec l'autre, que les juges déjà dé-
« signés, qu'il y en ait un ou plusieurs, décident encore souveraine-
« ment, comme il est dit plus haut. »

« Si Leæna ou Aristomachos ont des griefs contre Satyros, ou Sa-
« tyros contre Leæna ou Aristomachos, qu'ils soient jugés devant
« les prêtres d'Apollon et Criton, fils de Nicaidas, et que la décision
« qu'ils rendront après avoir prêté serment soit souveraine. Si
« Criton vient à mourir, que Leæna, Aristomachos et Satyros choi-
« sissent à sa place celui qu'ils voudront. »

« Ces citations étaient nécessaires pour mettre en lumière un fait tout nouveau et de la plus grande importance, puisqu'il substituait à la volonté capricieuse du maître le jugement de trois arbitres choisis en commun.

« Outre ce tribunal, qui assurait les droits de l'esclave, sa dignité d'homme était relevée par le serment que son maître et lui prêtaient devant l'autel en présence des prêtres et des témoins. « Que,
« devant les prêtres, Ménarchos prête le serment ordinaire à Apol-
« lon, qu'il jure de ne faire aucune injustice à Ménon ou à Peitholaos
« tant qu'il vivra et de ne le permettre à aucun autre; mais si lui-
« même commet quelque injustice ou s'il le permet à un autre, que
« Ménarchos soit dévoué pour son parjure et pour avoir transgressé
« les conventions; pareillement, que les garants et tout autre qui
« le voudra aient le droit de rendre Xénon et Peitholaos au temple
« sans être exposés à aucun procès et à aucune amende. Que Xénon
« et Peitholaos prêtent le même serment que Ménarchos, de rester
« près de Ménarchos tant qu'il vivra, le servant avec une entière
« bonne volonté et exécutant tous ses ordres... »

« Ainsi le maître n'avait plus seulement des droits sur ses esclaves, il avait aussi des devoirs à remplir envers eux, ne pas leur faire tort, ne pas permettre à un autre de les léser; en y manquant, il était dévoué à la colère des dieux comme parjure, et en même temps il perdait tous ses droits sur ses serviteurs qui étaient rendus au temple. Pour l'esclave, exiger de lui un serment, n'était-ce pas le relever de cet état dégradant où il comptait non pour un homme, mais pour un instrument? N'était-ce pas supposer une âme à cet être qu'on appelait un corps mâle ou femelle, le croire capable de comprendre la sainteté du serment, de respecter la foi jurée, c'est-à-dire de faire acte d'homme? N'était-ce pas enfin, avant de lui rendre la liberté, lui rendre déjà sa dignité?

« L'inscription citée est la seule où il soit formellement parlé de ce serment réciproque. — Etait-ce une exception? Il semble heureusement qu'on peut croire le contraire. L'expression τὸν νόμιμον ὅρκον indique qu'il s'agit non d'une cérémonie extraordinaire, mais d'un cas prévu et régulier pour lequel existait une formule de serment. N'est-ce pas cette cérémonie du serment qui est indiquée par cette

mention à la fin de quelques autres actes : ταῦτα δὲ ἐγένετο ἀνὰ μέσον τοῦ βωμοῦ καὶ τοῦ ναοῦ. Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire remarquer avec quelle négligence étaient rédigées ces inscriptions, qui ne sont pas l'acte original de l'affranchissement, mais une expédition, souvent abrégée, de l'acte déposé entre les mains des prêtres, du néocore ou des témoins. On prenait grand soin de mentionner les stipulations qui portaient sur les intérêts matériels jusqu'à les répéter trois ou quatre fois ; mais le serment ainsi que la cérémonie religieuse étaient devenus de pures formalités, dont l'accomplissement ne semblait pas valoir la peine d'être mentionné.

« Ces deux faits, la prestation d'un serment réciproque, l'établissement d'un tribunal d'arbitres chargé de décider entre le maître et l'esclave, sont en contradiction évidente avec les théories des anciens sur l'esclavage. — Pour être conséquents, ils ne devaient ni fixer des limites à l'autorité du maître sur un être qui était une chose, un instrument, ni demander à l'esclave ce que l'homme seul peut faire. Mais l'esclavage, comme toutes les violences faites au droit naturel par la force brutale, ne pouvait vivre que par des contradictions. D'ailleurs, comme nous l'avons montré, ce n'est pas envers l'esclave que le maître s'engageait, c'est envers le dieu auquel il le vendait. Sans cet intermédiaire, on ne pourrait comprendre de pareilles concessions faites à l'esclave.

## § IV.

« L'examen détaillé que nous venons de faire permet de juger le caractère de ces affranchissements et d'apprécier leur influence sur l'esclavage.

« Il faut le reconnaître, ces affranchissements n'ont été inspirés ni par une idée morale ni par un sentiment religieux. L'antiquité n'a pas eu de scrupules sur la légitimité de l'esclavage, et la philosophie grecque, loin de le condamner, s'est malheureusement appliquée à le justifier par des sophismes. On trouve quelques protestations dans les comiques grecs ; mais sont elles sérieuses et quelle influence ont-elles eue ? Aristote n'hésitait pas à reconnaître des natures serviles, faites pour l'esclavage. Et Platon, dans son idéale république, n'a pu concevoir la chimère d'un Etat sans esclaves. Peut-on croire du moins que la religion païenne a plus fait que la philosophie pour les esclaves; qu'Apollon, qui, lui aussi, fut condamné a servir, voulut adoucir la dure condition qu'il avait subie ? Pas davantage, et, si un grand nombre d'esclaves furent affranchis dans son temple de Delphes, n'oublions pas que Délos devint le plus grand marché d'esclaves de la Grèce. Au reste, ce genre d'affranchissements n'est pas particulier à Apollon ; on a retrouvé des actes analogues dans les temples d'Esculape à Stiris et à Elatée; de Sérapis à Chéronée, à Tithorée, à Coronée; de Bacchus à Naupacte; de Minerve Poliade à Daulis et même de Vénus Syrienne à Physcis, comme le montrent deux inscriptions

récemment découvertes en Etolie par notre collègue M. Bazin. C'était la divinité principale de chaque ville dont le temple servait à ces affranchissements. Nous avons montré que ces actes n'ont de religieux que la forme, qui en fut l'origine; ce n'est pas une consécration, mais une vente au dieu où le maître trouve non moins d'avantages que l'esclave.

« On se demande où le maître aurait pu trouver un acheteur aussi accommodant que le dieu et une forme de vente plus profitable. L'esclave était il vieux, il valait mieux lui rendre ainsi la liberté, moyennant une somme qui n'était pas inférieure à la valeur ordinaire des esclaves, que de conserver un serviteur usé et qui n'était plus qu'une charge. Trop jeune, il était encore impropre a servir utilement. S'il était dans la force de l'âge, le maître se réservait le droit de le garder un certain temps, de lui imposer des obligations qui se prolongeaient même au delà de la vie; il recevait le prix de l'esclave en continuant à profiter de ses services. Evidemment, nul autre acquéreur que le dieu, qui achetait, mais non pour posséder, n'aurait pu accepter de pareilles conditions.

« Pour les esclaves il n'est pas moins facile de voir quels motifs leur faisaient rechercher ce mode d'affranchissement. Ils devenaient les affranchis non de leur ancien maître, mais du dieu, patron beaucoup moins exigeant; ils n'avaient pas à redouter ces actions que le maître athénien pouvait intenter à un affranchi ingrat. Puis toutes ces garanties que le vendeur était obligé de donner au dieu assuraient sa liberté: la publicité de l'acte fait devant les prêtres, les magistrats et un certain nombre de particuliers, inscrit sur les murs du sanctuaire; la protection des garants, obligés, sous peine d'amende, à défendre les droits de l'affranchi; la faculté donnée à tout citoyen d'intervenir en sa faveur et de l'aider à se défendre, même par la force. S'il n'était pas rendu immédiatement à la liberté, il en avait du moins l'espoir. Et, si son sort était encore bien rude, comme nous l'avons vu, quel progrès néanmoins sur celui de l'esclave ordinaire! quelle satisfaction d'avoir à son tour des droits, de ne plus être soumis à la volonté capricieuse du maître, mais au jugement d'un tribunal d'arbitres, de ne plus être considéré comme un instrument, comme un corps, mais comme un homme qui pouvait donner et recevoir des serments!

« Pour être juste, il faut reconnaître qu'il doit tous ces avantages à cette forme de vente. Si le maître avait traité directement avec son esclave, jamais il n'eût consenti à lui reconnaître de pareils droits; mais, en traitant avec le dieu, il fallait bien lui donner les garanties que tout vendeur doit à l'acheteur, et c'est l'esclave qui a le plus gagné à cette intervention. Mais cette forme elle-même n'a pas été imaginée pour le protéger; elle est née d'un usage antique, qui peu à peu perdit son sens primitif. Dès les temps héroïques, on vendait les esclaves, qui devenaient des hiérodules, ou esclaves sacrés. Le service des dieux était bien plus doux que celui des hommes: témoin le jeune Ion, qui n'imaginait pas de sort plus heureux, et ces

captives qui souhaitaient de servir le dieu de Delphes. De là l'effort des esclaves pour changer de maître et appartenir aux temples. Dans l'origine, sans doute, la vente fut réelle, et l'esclave acheté par le dieu demeura dans le sanctuaire. De cette vente réelle la transition est naturelle à cette vente fictive qui aboutit à l'affranchissement; l'esclave confiait au dieu l'argent de la rançon qu'il fallait payer au maître. Ainsi se conserva l'appareil religieux dans les cérémonies et dans la formule d'un acte qui au fond n'a rien de religieux.

« Ce que nous avons dit fait voir également que ces affranchissements, quel qu'en fût le nombre, ne pouvaient amener l'extinction de l'esclavage. Ce ne fut pas un mouvement général, inspiré par la piété et l'équité, qui entraîna les maîtres à réparer l'injustice dont souffraient les esclaves; ce fut un usage local, qui emprunta à la cité où il prit naissance une forme religieuse, mais qui ne s'étendit guère au delà de Delphes et des contrées voisines. C'était sans doute une grande amélioration apportée à la condition de quelques esclaves, on leur rendait au moins l'espérance; ils ne se voyaient pas condamnés à servir sans autre terme que la mort; la liberté pouvait être le fruit du travail: c'était beaucoup pour adoucir le sort de celui qui se sentait le courage de la conquérir par un labeur incessant. Mais, pour l'esclavage, rien n'était changé. L'esclave vendu pouvait et devait être remplacé; les besoins du service restaient les mêmes et l'on ne connaissait d'autres moyens d'y pourvoir que l'esclavage. Aux portes mêmes de Delphes se tenait le marché de Pyloea; et le maître qui, aux jeux Pythiques, venait de Phocide ou d'Etolie affranchir son esclave en le vendant à Apollon, pouvait, en sortant du sanctuaire, en acheter un autre avec l'argent même qu'il avait reçu. Il n'y avait donc pas une diminution dans le nombre des esclaves, mais un simple changement; les uns sortaient de la maison du maître pour devenir libres, d'autres y rentraient pour les remplacer, et l'odieux trafic des marchands d'hommes, alimenté par la guerre et les enlèvements, était toujours en mesure de fournir à ces besoins. On ne doit donc pas exagérer la portée de ces affranchissements ni y entrevoir le germe d'une révolution qui aurait abouti à la disparition de l'esclavage. Pour le détruire, ou même pour le restreindre, il était nécessaire de l'attaquer dans son principe, de le condamner au nom du droit et de la justice. Et ces principes plus élevés il ne faut les demander ni à la philosophie antique ni à la religion païenne, qui n'ont eu ni la force ni même la volonté de remédier aux maux de la société.

« Pour mieux sentir ce qui a manqué à ces actes d'affranchissement et ce qui les a rendus stériles pour le progrès de l'humanité, qu'on les compare à un acte d'affranchissement de l'époque chrétienne (354 après Jésus-Christ) retrouvé sur un papyrus de la haute Egypte.

« Cet affranchissement, sous forme de lettre adressée aux esclaves, est ainsi conçu : « Je déclare volontairement, de mon plein gré et

sans regret, que je vous rends la liberté.... par piété envers le Dieu plein de miséricorde et par reconnaissance de la bonne volonté que vous m'avez toujours montrée, de votre affection et de vos services. »

Ὁμολογῶ ἑκουσίως καὶ αὐθαιρέτως καὶ ἀμεταvοήτως ἀφιέναι ὑμᾶς ἐλευθέρους...... κατ' εὐσεβίαν τοῦ πανελεήμονος Θεοῦ....... καὶ ἀνθ' ὧν ἐνεδείξωσθέ μοι κατὰ χρόνον εὐνοίας καὶ στοργῆς ἔτι τε καὶ ὑπηρεσίας.

« Ici il n'y a pour l'esclave ni rançon à payer, ni dures restrictions, ni obligations onéreuses, la liberté lui est rendue gratuitement, complète et sur-le-champ. — La forme de l'acte n'est pas religieuse comme à Delphes, mais il est inspiré par un véritable sentiment de religion et d'humanité. Il est impossible de ne pas voir quelle distance sépare ces deux modes d'affranchissement, l'un, qui n'est qu'une vente où le maître ne sacrifie rien de ses intérêts, et qui consacre plus qu'il ne condamne l'esclavage, l'autre où l'on sent déjà l'accomplissement d'une révolution, et où commence l'extinction de l'esclavage avec les doutes du maître sur la légitimité de ses droits. »

### Séance du 29.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

*Du polythéisme hellénique*, par M. Louis Bénard, docteur ès lettres, 2e édition. Paris, 1863, 1 vol. in-12.

*Notice sur la bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au ministère de l'instruction publique*, par M. Ch. Em. Ruelle. Paris, 1863, br. in-8o.

*Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (suite). *Limites de l'ancienne Aquitaine et de la province romaine du temps de J. César*, par M. Ad. Garrigou. Toulouse, 1863, br. in-8o.

*Catalogue du Musée de Nîmes*, par M. Aug. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard. Nîmes, 1863, 1 vol. in-8o.

*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome XIII. Genève, Paris, 1863, 1 vol. in-8o.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1861, 3e série, tome III. Angoulême, 1863.

*Revue historique du droit français et étranger*, 9e année, 2e livraison Mars et avril 1863.

*Annales de philosophie chrétienne*, avril 1863, no 40.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le président déclare que le premier prix (9,000 francs) est décerné à M. Aurélien de Courson, pour son ouvrage intitulé : *Cartulaire de l'abbaye de Redon.*

Le second prix est maintenu à M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des comtes de Champagne.*

---

## MOIS DE JUIN.

### Séance du 5.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les observations de M. le comte de Laborde relativement à l'application du règlement dans l'attribution du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 2 juin, transmettant un Mémoire de M. Gebhart, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé : *Histoire du sculpteur Polyclète*, conformément à l'énoncé d'une des questions proposées par la Compagnie. Renvoi à la commission de l'Ecole.

M. le maréchal Ministre de la guerre informe l'Académie que le Mémoire de M. Aucapitaine, précédemment envoyé, est destiné au concours des antiquités de la France.

M. le vicomte de Rougé commence, en communication, la lecture d'un *Mémoire sur la stèle découverte par M. Mariette au Gebel-Barkal (haute Nubie).*

C'est au concours du prix Gobert que M. Tourtoulou destine son étude sur *Jayme le Conquérant*, — et au concours des antiquités que M. Garrigou destine ses *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans.*

Sont présentés à l'Académie :

*Description des fouilles exécutées en Egypte par Auguste Mariette, ouvrage publié par ordre de S. A. le vice-roi d'Egypte*, première série

des fouilles, 1850-1854, t. I, livraison 1 à 5. Paris 1863, in-f°, 20 planches photolithographiées par le procédé Poitevin, et chromolithographiées (pour la reproduction des bijoux du Sérapeum). M. de Rougé fait ressortir l'importance de cette publication et l'intérêt particulier qui recommande ces 20 premières planches. Elles inaugurent dignement le grand travail de M. Mariette sur le Sérapeum; le savant égyptologue signale à l'Académie la perfection de ce procédé, qui livre aux hommes d'étude une reproduction tellement fidèle du monument qu'il n'est plus d'aucun avantage d'avoir l'original sous les yeux. M. de Rougé signale encore le zèle intelligent de M. Devéria, qui a été commis par M. Mariette à la surveillance et à l'exécution même des planches photographiques.

Au nom de M. Roulez, correspondant de l'Académie à Gand, *Sur l'inscription d'Hadrien trouvée à Athènes*. (Extr. de la *Revue de l'instruction publique* de Belgique, mai 1863, 1 f. in-8°.)

*Prima conclusione alla cattedra di letteratura italiana nella R. Università degli studj di Catania, anno* 1863, del can. prof. Gioacchino Geremia. Catania 1863, br. in-8°.

*Mémoire sur les anciennes constructions militaires connues sous le nom de Forts vitrifiés*, par F. Prévost, capitaine du génie. Saumur, 1863, br. in-8°.

*Recherches sur Elbeuf;—Esquisses ou silhouettes de ses seigneurs de la maison de Lorraine*, par M. Parfait Maille, 1 gr. vol. in-12, 1859.

*Revue archéologique*, juin 1863.

*Revue de l'art chrétien*, mai 1863.

### Séance du 12.

L'Académie se forme en comité secret pour un projet de modification au règlement concernant l'ordre du jour et pour la lecture du rapport préalable sur les opérations de la commission du prix biennal de 20,000 fr.

La séance redevient publique

### RAPPORT DE M. LE CLERC,

*Au nom de la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du* prix BORDIN.

« Le sujet proposé était relatif à l'étude des sources du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Un Mémoire a été envoyé au con-

cours. L'auteur, qui ne semble ni assez familiarisé avec l'antiquité classique, ni être parfaitement au courant des progrès de la critique moderne, est fort incomplet sur la partie importante du programme conçue en ces termes : « Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits: » aussi a-t-il négligé plusieurs questions assez neuves qui n'auraient pas manqué de donner à son travail une plus grande originalité. Le plan de son Mémoire ressemble trop à une table des matières. Le style en est faible et quelquefois peu correct; mais ces défauts, qui disparaîtront facilement dans une révision ultérieure, sont amplement rachetés par une étude patiente de l'ouvrage, par une analyse intelligente des points de la chronique qui regardent la France et par des rapprochements qui ne laissent pas d'être d'une grande utilité pour les historiens à venir. »

La commission, à l'unanimité, décerne le prix au Mémoire n° 1, dont l'auteur est M. E. Boutaric.

M. le vicomte de Rougé termine la lecture de son travail intitulé :

*Inscription historique du roi Pianchi-Mériamoun découverte par M. Mariette au Gebel-Barkal.*

« La stèle de granit trouvée récemment au mont Barkal dans les fouilles dirigées par M. Mariette, et sur laquelle ce savant a bien voulu appeler notre attention dans la lettre publiée récemment par la *Revue archéologique*, doit être considérée comme un des monuments les plus importants pour l'histoire parmi ceux que nous devons à ces mines inépuisables où les investigations persévérantes de notre savant confrère savent découvrir chaque jour de nouveaux filons. La stèle de Gebel-Barkal se distingue dès le premier coup d'œil par sa richesse en textes hiéroglyphiques : ses quatre faces en sont couvertes; on n'y comptait pas moins de cent soixante dix-huit lignes, sur lesquelles, par une heureuse exception, deux lignes seulement avaient été consacrées à ces titres pompeux qui remplissent les documents pharaoniques. Tout le reste de l'inscription est purement historique. Une fracture du côté gauche sera la cause d'une lacune bien regrettable, car elle comprend quinze lignes entières d'une des petites faces latérales : elle nous enlève aussi les premiers mots d'environ vingt lignes d'une des grandes faces, et il est à craindre qu'on ne puisse jamais faire la restitution de ces mots de manière à répondre aux exigences de la critique.

« Ainsi que M. Mariette l'a bien pressenti, la copie très-sommaire que nous possédons ne permettrait pas de tenter une traduction complète ni une publication satisfaisante de l'inscription. Le plus sage eût été peut-être de s'abstenir et d'attendre la vue du monument. Mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire, et, d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était là un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. Les archéo-

logues comprendront facilement avec quelle ardeur je me suis mis tout aussitôt à chercher la solution des problèmes historiques dont M. Mariette avait si bien défini les conditions. J'ai donc étudié patiemment les dessins qui accompagnaient la lettre de ce savant, et je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que, malgré les lacunes et en laissant provisoirement de côté beaucoup de mots et même de phrases entières restés indéchiffrables, j'ai pu néanmoins restituer et traduire une assez grande partie du texte pour fixer la marche du récit et pour mettre en lumière les principaux faits dont cette longue inscription avait été destinée à perpétuer la mémoire.

« Nous apprenons dès la première ligne qu'elle fut dédiée par les ordres d'un souverain nommé Pianchi-Mériamoun, dont le nom se retrouve sur d'autres monuments élevés à Napata et à Gebel-Barkal. Immédiatement après l'énumération de ses titres royaux commence le récit d'une grande expédition conduite par ce prince en personne, depuis l'Ethiopie jusqu'à Memphis et même dans le Delta; il se vante d'avoir soumis à son autorité, dans le cours de cette campagne, différents rois et princes qui se partageaient alors entre eux la souveraineté de l'Egypte.

« Quel est ce nouveau personnage, qui n'avait pas encore sa place historique en Egypte? Quels furent ses adversaires et à quelle famille pharaonique doit-on rattacher tous ces petits dynastes simultanés? Quelle est enfin l'époque précise où le récit de cette guerre viendra s'intercaler? Telles sont les questions principales qui se présentent à l'esprit : nous chercherons à les résoudre, après avoir exposé au lecteur tous les renseignements que nous avons pu arracher à l'inscription dans la copie que nous avons sous les yeux.

I. — « M. Mariette nous a déjà très-fidèlement expliqué les figures qui remplissaient le cintre de la stèle. Les dieux thébains Ammon et Mouth y occupaient le premier rang, assis sur des trônes. Le roi *Pianchi-Mériamoun*, debout et tourné dans le même sens, semble associé à leur divinité. Il prend les titres qui indiquent la complète souveraineté sur la haute et sur la basse Egypte, ou du moins la prétention à ce rang suprême. Dix personnages étaient représentés comme venant offrir leurs hommages à Pianchi-Mériamoun. La première figure est aujourd'hui très-effacée; son nom n'est plus lisible, mais la longueur du vêtement me fait présumer que la primauté avait été ici attribuée à une reine nommée *Nesatente-Mehi*, que l'inscription nous montrera plus loin environnée d'une certaine considération. Elle est suivie par le roi Nimrod, son époux (1). Ces deux personnages sont seuls debout : Nimrod tient par la bride un cheval qu'il amène à Pianchi.

« Dans un second registre, on voit trois figures prosternées, que leurs noms font reconnaître pour le roi Osorkon, le roi Wuaput et le roi Pefaabast (2).

« Dans la partie gauche de la stèle, cinq autres personnages sont également prosternés. Ils portent sur la tête une sorte d'étoffe repliée, que nous connaissons, par les stèles du Sérapéum, comme une coiffure spéciale appartenant aux chefs des Maschuasch. Leurs noms se retrouvent dans le cours de l'inscription ; je ne puis reconnaître dans le cintre que celui du second, qui se lit Tat-amen-aufanch (3). Ce sont des chefs importants de la basse Egypte qui partageaient le pouvoir souverain avec les quatre rois que nous venons de nommer.

(1) Le nom écrit auprès de ce prince se lit *Suten Namrut*.
(2) *Suten Uasarken, Suten Wuaput, Suten Pewaabast.*
(3) *Tat amen auw-anx.*

« La grande inscription suit immédiatement ces figures, qui n'occupent qu'un très-petit espace ; elle commence par une date de la vingt et unième année du règne de Pianchi-Mériamoun. Après une courte énumération de ses titres royaux, le récit commence par un rapport qu'on adresse à ce roi sur les progrès menaçants que fait la puissance d'un chef de l'Occident (1), nommé Tafnecht. Il s'est emparé d'une foule de places de la basse Egypte, et s'avance maintenant vers le Midi. Le texte énumère un certain nombre de places dont les chefs, tremblants de crainte, lui ont ouvert leurs portes après de continuelles défaites. Les chefs des régions voisines de la Thébaïde envoient alors vers le roi Pianchi-Mériamoun ; ils le préviennent que, s'il ne vient pas à leur secours, Tafnecht va devenir maître de toute l'Egypte. Déjà il a pris de force le rempart de Neferus (2), et les chefs se rangent à son obéissance. Le nôme de Uébuob (3) a été mis à contribution par lui, et lui a fourni toutes sortes de subsides.

« Pianchi, alarmé de ces nouvelles, appelle son armée au combat. Il prévient spécialement ses généraux nommés Puarma et Uaamereskin ainsi qu'un certain nombre de ses officiers *qui étaient en Egypte*, et il leur ordonne de tout préparer pour la guerre. Le roi se transporte ensuite de sa propre personne en Egypte, et prononce un discours devant son armée. Il me serait impossible de donner une idée complète de cette allocution. J'y remarque des recommandations sur les préparatifs de la guerre, et, à ce qu'il me semble, sur la tactique et la discipline que ses soldats devront observer. Pianchi constate que son adversaire, Tafnecht, avait avec lui des Libyens (Tahennu) et des guerriers du Nord. On comprend encore clairement que le roi éthiopien, en annonçant à ses soldats qu'ils vont entrer à Thèbes, leur rappelle qu'Ammon est son dieu et son protecteur spécial ; c'est de lui qu'il tire toute sa puissance. Aussi doivent-ils se prosterner devant Ammon et lui demander la victoire. L'armée de Pianchi se prosterne, et répond au roi par des protestations de fidélité. « C'est toi qui fournis « notre nourriture dans les marches ; c'est ton eau qui étanche notre soif ; « c'est ta valeur qui nous donnera la victoire, etc... Qui donc est semblable « à toi, ô roi vaillant, qui fais de tes propres mains le travail des com- « bats ? »

« L'armée de Pianchi arrive à Thèbes, et se conforme aux ordres du roi, puis elle marche en avant en suivant la vallée du Nil, et rencontre bientôt les forces du chef de la basse Egypte, qu'escortait une flotte nombreuse et bien armée. Pianchi remporte une première victoire, et poursuit sa marche vers le Nord. Les vaincus se retirent à la ville de *Souten-se-nen* (4), et y organisent une formidable coalition contre Pianchi. Tafnecht y entraîne à sa suite le roi Nimrod, le roi Waaput, les chefs des Maschuasch, Scheschonk et Tat-amen-auf-anch, le roi Osorkon de Bubastis, et en général tous les chefs de la basse Egypte. Les deux armées se rencontrent sans qu'on nous dise l'endroit précis de la bataille. Les Ethiopiens remportent une seconde victoire, et s'emparent de la flotte égyptienne. Les débris de l'armée du Nord se dirigent sur (Hu-peka ?) ; mais les soldats de Pianchi les y rejoi-

(1) Peut-être cette expression signifie-t-elle *le chef du nôme Libyque*, le nom égyptien de ce nôme étant : nôme de l'Occident. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 121, 244.

(2) Localité située près de Béni-Hassan, dans le seizième nôme de la haute Egypte. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 165.

(3) Nom égyptien du nôme d'Aphroditopolis. V. Brugsch, *Géogr.*, I. p. 109.

(4) La position de cette place n'est pas encore connue ; nous la discuterons plus loin.

gnent promptement, et leur tuent encore un grand nombre d'hommes et de chevaux; les fuyards gagnent la ville de Cheb (1), située dans le nôme d'Aphroditopolis. Après une petite lacune, je retrouve le roi Nimrod engagé dans le nôme de Un (ou d'Hermopolis Magna) contre une partie des troupes de Pianchi, qu'il chasse de ce canton. En apprenant cet échec, Pianchi entre dans une épouvantable fureur, et prononce le serment, par sa vie et par l'amour d'Ammon, de ne pas laisser vivant un seul des guerriers du Nord pour annoncer la nouvelle de leur défaite. « Après que j'aurai célébré à Thèbes « la panégyrie d'Ammon, au commencement de l'année, ainsi que la fête du « dieu Month, dans Thèbes, comme le soleil l'a fait la première fois, je ferai « goûter mes doigts aux guerriers de la basse Egypte. » Les soldats de Pianchi, apprenant sa colère, se rallient, et attaquent l'armée ennemie dans la ville de Uebuôb (ou Aphroditopolis) (2) et la mettent en déroute; « mais, dit le texte, la colère du roi ne s'apaisa pas pour cela. » Les chefs égyptiens essayent de résister derrière les murailles de Tatehni, ville du nôme Arsinoïte postérieur (3), où ils avaient de nouveau réuni leurs forces; mais la ville est prise d'assaut, et l'armée de Pianchi y fait un grand carnage. Un des fils de Tafnecht y perdit même la vie. Ce nouveau succès ne réussit pas encore à calmer la fureur de Pianchi, non plus que la prise d'une autre ville nommée (Hanum?).

« Après avoir célébré la fête d'Ammon dans Ap, Pianchi s'embarque sur son vaisseau royal, et descend le fleuve jusqu'à la ville de Un (un des noms d'Hermopolis Magna). Le récit nous montre alors le roi qui sort de sa cabine, fait atteler ses chevaux et monte sur son char. Il menace de nouveau les guerriers du Nord de sa colère s'ils continuent à le combattre. Il dispose ensuite son camp à l'occident d'Hermopolis, et prépare tout pour donner l'assaut à cette place. Les échelles sont approchées des murs, les archers et les frondeurs (4) couvrent les remparts de projectiles et tuent ses défenseurs. Un, la capitale du nôme, se rend à discrétion et paye une forte rançon. Le chef des ennemis, en cet endroit, n'est pas nommé, mais on voit un peu plus loin que c'était le roi Nimrod. Il sort de la ville et vient, l'urœus sur le front, faire sa soumission au vainqueur.

« La reine Nesa-tente-mehi (5), qualifiée royale épouse et fille de roi, est envoyée par Nimrod auprès de la famille de Pianchi pour se concilier ses bonnes grâces. Elle vient supplier les reines, les favorites, les filles et les sœurs de ce roi. Prosternée devant ces princesses : « Venez à moi « leur dit-elle, ô épouses du roi, filles du roi et sœurs du roi ! conciliez-« moi l'Horus seigneur du palais. Ses esprits sont grands et sa justice est « proclamée... »

« Ce discours est interrompu par une lacune de seize petites lignes, qui manquent sur le flanc gauche de la stèle. Quelque regrettable qu'elle soit, elle ne nous prive cependant que de faits secondaires, car on voit, à l'endroit où le texte redevient lisible, qu'il est toujours question de la soumission définitive du nôme de Un (hermopolitain). Le prince vaincu prononçait à son tour un discours pour assurer le roi éthiopien de sa soumission;

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 220. Cheb paraît répondre au lieu nommé actuellement El-Hébé, sur la rive droite du Nil.
(2) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 229.
(3) Brugsch, *Géogr.*, I, p. 232, la nomme Pentatehni.
(4) Il s'agit de jeter des pierres, mais je ne puis voir clairement si c'était avec des machines ou avec des frondes.
(5) Je pense que ce doit être le personnage le plus rapproché de Pianchi sur le cintre de la stèle.

veut devenir l'un de ses serviteurs et lui promet d'acquitter un tribut annuel pour son trésor royal. Nimrod envoie au roi de riches présents en or, argent, lapis, cuivre et toutes sortes de substances précieuses. Il vient ensuite lui-même tenant dans chacune de ses mains un des deux sistres sacrés et amène à Pianchi un cheval, sans doute comme signe de sa soumission. C'est la première fois que cette coutume, empruntée aux mœurs arabes, apparaît sur les monuments égyptiens. Ces phrases expliquent clairement l'attitude de Nimrod dans la scène qui décore le cintre de la stèle, car on y distingue encore un sistre dans sa main droite.

« Le texte attire ensuite notre attention sur la piété du conquérant, qui s'empresse d'aller au temple de Thoth, seigneur de Sésennu (Hermopolis), et d'y accomplir tous les rites et sacrifices réservés aux rois en l'honneur de Thoth et des huit dieux, seigneurs de Sesennu. Toutes les légions égyptiennes font entendre leurs acclamations à la suite de cette cérémonie et les prophètes saluent la venue du fils du soleil, Pianchi, qu'ils proclament le protecteur de leur nôme. Le roi pénètre ensuite dans le palais de Nimrod et dans tous les édifices qui en dépendaient, et il traite avec bienveillance les reines et les princesses qui invoquent sa clémence.

« Ces détails sont suivis d'un récit très-curieux où nous voyons Pianchi visitant les écuries et les haras de la contrée; il trouve les chevaux mal soignés et en témoigne un vif mécontentement. « Par ma vie! par l'amour « de Ra, qui renouvelle le souffle à mes narines! il n'y a pas de plus « grande faute à mes yeux que d'affamer mes chevaux. » Il recommande l'obéissance, au nom de sa filiation divine, et s'occupe de regler les droits du trésor royal et d'établir des redevances au profit des fêtes d'Ammon, célébrées à Thèbes. Au bruit de tous ces succès, le roi Suten-senen, nommé Pefaabast, vient rendre hommage à Pianchi et lui apporter son tribut: il lui amène les meilleurs chevaux de ses écuries et, s'étant prosterné, lui adresse un discours :

« Hommage à toi, roi victorieux... j'étais plongé dans les ténèbres, tu « as rendu la lumière à ma face. Je n'ai pas trouvé un ami dans le mal« heur qui fût présent au jour du combat, si ce n'est toi, ô roi vaillant, « qui a chassé mes ténèbres! Je deviens ton serviteur avec tout le peuple « de Suten-senen et je payerai tribut à ta porte. La figure auguste qui est « au sommet des orbites stellaires (1), sa royauté est la tienne; il est iné« branlable, tu es inébranlable, ô roi Pianchi, vivant pour l'éternité! »

« Le récit se poursuit en cet endroit sur le verso de la stèle, où le commencement de chacune des vingt et une premières lignes a perdu quelques mots. Pianchi, continuant sa marche victorieuse, arrive à une ville d'un nom douteux (2), dont les remparts étaient garnis des combattants de la basse Egypte. Le roi les somme de se rendre en leur faisant savoir que s'ils refusent d'ouvrir leurs portes, il les traitera comme des gens « qui « aiment la mort et détestent la vie. » Les habitants se soumettent et lui font dire que toutes ses paroles sortent de la bouche d'un dieu, en sorte qu'ils reconnaissent sa filiation divine. Une lacune m'empêche de saisir complétement le sens de la capitulation; il est expliqué néanmoins que Tafnecht et ses partisans sortirent de la ville. Les soldats de Pianchi y firent leur entrée et respectèrent les habitants. Le vainqueur se contenta d'y

(1) Probablement l'astre de *Sahu* ou Orion, la constellation d'Osiris, comme chef des âmes célestes.

(2) *Para(aa)xeper*. Si l'élément douteux est, comme je le crois, *aa*, ce nom indiquera une ville bâtie tout récemment par Scheschonk IV et portant son nom royal.

rétablir les droits du trésor et d'ordonner des redevances pour les fêtes d'Ammon.

« L'armée d'Ethiopie, gagnant toujours du terrain, arrive à deux places nommées Mere-tum (1) et Pa-sekeri-nev-shat (2), dont la position n'est pas connue. Le nom de *Sekeri* nous montre cependant que nous nous rapprochons déjà de Memphis. Pianchi envoie une sommation conçue dans les termes suivants : « Prosternez-vous devant moi ! choisissez, à votre gré, « d'ouvrir et de vivre, ou de fermer et de mourir. Sa Majesté ne passera « pas devant une ville en la laissant fermée. » Ils ouvrirent à l'instant, ajoute le texte ; le vainqueur y rétablit les droits de son tresor et les redevances en l'honneur d'Ammon Thébain.

« La ville nommée Ta-toti (inconnue), qui avait des remparts bien garnis de combattants, se rendit d'elle-même : ils reconnaissent que le père divin de Pianchi lui a donné le monde en héritage. Cette ville, très-peu éloignée de Memphis, devait avoir une certaine importance religieuse, car Pianchi vient y accomplir les rites du sacrifice, avant de rétablir les droits ordinaires réclamés par son trésor royal. Après une légère lacune se trouve la sommation envoyée à Memphis au nom du prince éthiopien. Il engage les habitants à ne pas le combattre et à ouvrir leurs portes ; il veut entrer et sortir librement, comme le soleil l'a fait lui-même la première fois, ce qu'il faut entendre du règne fictif du dieu Ra. Ses desseins sont pacifiques : il vient pour rendre ses hommages à Phtath dans ses différents temples et aux autres dieux du nôme du mur blanc (Memphite) (3). Ses soldats ne feront même pas pleurer un enfant. Dans tous les nômes du Midi, sa victoire n'a amené la mort de personne, si ce n'est des scélérats, car les dieux dévouent l'impie au billot.

« Cette sommation n'est pas écoutée des habitants de Memphis qui ferment les portes de la ville... Le prince de Saïs (Tafnecht) s'approche du mur blanc (4) pendant la nuit et se jette dans la place avec huit mille soldats. Outre cela, Memphis était remplie de guerriers venus de tous les côtés de la basse Egypte, et abondamment approvisionnée d'armes et de vivres de toutes sortes... Après une petite lacune, je trouve une nouvelle phrase où il est question d'un chef ennemi qui, ne se fiant pas à son char, s'enfuit à cheval, craignant de tomber entre les mains de Pianchi. L'état du fleuve permit aux barques d'arriver jusqu'aux murailles de la place ; mais, en débarquant, le monarque éthiopien la trouva dans un état de défense redoutable : des remparts très-élevés étaient réparés à neuf et ses soldats ne savaient comment s'y prendre pour pouvoir donner l'assaut. Après une sorte de délibération, dont je ne puis saisir les détails, le roi, furieux de ces obstacles, dit à son armée : « Par ma vie, par l'amour de Ra et par la « faveur d'Ammon ! je comprends que cela est arrivé par l'ordre d'Am- « mon... Ce dieu ne l'a pas mis dans leur cœur et ne leur a pas révélé « son ordre. Il agit ainsi pour faire connaître ses esprits et pour faire voir « sa puissance. J'entrerai dans la ville comme l'inondation... » Pianchi dispose ensuite sa flotte et son armée pour attaquer la place ; il fait ranger ses vaisseaux la proue au rivage et touchant les maisons de Memphis... Les soldats de Sa Majesté, répète l'inscription, n'ont pas fait pleurer un

(1) *Mer-tum*.
(2) *Pa-sekeri-nev-shat*. M. Brugsch pense que le nom de Sakkarah provient du nom antique Sekeri, surnom très-usité du dieu Phtah.
(3) *Hesep-sevti-hat*, nom du nôme memphite.
(4) Partie de la ville où semble avoir été la citadelle.

petit enfant. En ordonnant l'assaut, le roi recommande encore d'épargner les vaincus. L'armée entre dans Memphis comme une inondation, y massacre un grand nombre de soldats et fait des prisonniers.

« Le lendemain matin, Pianchi commence par envoyer des soldats pour protéger les temples; il fait purifier la ville d'après les prescriptions des livres sacrés et rétablit les prêtres dans leurs fonctions. Nous le voyons tout aussitôt se rendre au temple, s'y purifier et accomplir les rites réservés à la royauté. Il entre dans le sanctuaire et offre les sacrifices ordinaires, composés de bœufs, de veaux et d'oies, à son père Ptath de Res-Sebtif (1). Après ces cérémonies, qui constatent son intronisation régulière (2), on vient lui annoncer la soumission des nômes qui avoisinaient Memphis. Un certain nombre de places, rebelles jusqu'alors à son autorité (3), ont ouvert leurs portes, et, quant à ses ennemis, ils se sont enfuis sans qu'on pût savoir où. Le roi Wuaput, le chef des Maschuasch (Mer Kanesch?), le prince Pétisis et un grand nombre de chefs de la basse Egypte apportent leurs présents à Pianchi pour être admis à contempler ses splendeurs.

« Celui-ci s'occupe d'abord, comme nous l'avons vu partout, de réorganiser les perceptions d'impôt et les revenus des temples, puis il se rend à Héliopolis et y accomplit un certain nombre de cérémonies qui seront très-curieuses à étudier en détail, car elles semblent avoir fait partie des rites de l'intronisation royale. J'y distingue d'abord une libation adressée au dieu Tum, dans le lieu nommé Cher ou Combat (4), et dans le temple des dieux de Pa-patu (5), puis un sacrifice aux dieux d'Amah (6). Pianchi revient ensuite au temple de Cher par le chemin de... et après une nouvelle station, dont le nom n'est pas reconnaissable, il se purifie dans les eaux du Nil. Je reconnais ensuite de nouvelles cérémonies accomplies dans deux localités dépendantes d'Héliopolis. A Schau-ka-em-an (7) il offre au soleil levant des vaches blanches, du lait, de l'encens et toutes sortes de parfums. Il passe de là au grand temple du soleil, où il fait deux actes d'adoration. Le chef des prêtres, de l'ordre nommé Heb (8), adresse un hymne au dieu qui a repoussé les ennemis du roi. Notre texte le conduit ensuite au temple de Habenben (9), où il commence par se sanctifier avec l'encens et le sang vivant; puis il pénètre dans un lieu nommé Seschetuer (10) pour y contempler le dieu Ra (soleil). « Il s'y tint debout, seul, ôta les verrous, « ouvrit les portes et contempla son père Ra (11) dans Habenben, ainsi que

(1) *Res-sevtiw*, une des désignations locales du dieu suprême de Memphis.

(2) Ce sont les cérémonies indiquées dans l'inscription de Rosette, sous cette dénomination générale : *Les rites pour la prise de possession de la couronne.*

(3) Les places énumérées ici sans aucune indication sur leur situation étaient sans doute peu éloignées de Memphis. Leurs noms sont écrits de la manière suivante : 1° *Heritimi;* 2° *Peni...uaa;* 3° *Pevexen-neviu;* 4° *Ta-uhi-tevit.*

(4) La position de cette localité importante se trouve ainsi fixée. Elle touchait à Héliopolis ou en faisait même partie. Comp. Brugsch, *Géogr.*, I, 277.

(5) *Pa-patu*, peut désigner quelque temple d'Héliopolis ou de Memphis.

(6) *Amah*, déjà connue comme une localité très-voisine de Memphis, peut-être même située dans cette ville. V. Brugsch, *Géogr.*, I, 237.

(7) *Sau-ka-em-an*, ce nom semble signifier : *Les sables élevés dans Hélio polis.*

(8) *Hev-her*, cette phrase et plusieurs autres semblables m'engagent à traduire : *Le chef des Odistes.*

(9) Le mot *Benben* désigne ordinairement le sommet des obélisques taillés en pyramidion. C'est encore évidemment une localité dépendant d'Héliopolis.

(10) C'est une sorte de sanctuaire.

(11) Très-probablement l'épervier sacré. nourri, comme dieu vivant, ou bien le taureau *Mnévis?*

« les deux barques sacrées de Ra et de Tum. » Après avoir fermé les portes de ce sanctuaire, Pianchi défend aux prêtres d'y jamais laisser entrer aucun des rois (ce qu'il faut entendre sans doute des petits dynastes auxquels il conservait le pouvoir sous sa suzeraineté). Le corps sacerdotal se prosterne devant Pianchi en criant : « A jamais, qu'il soit inébranlable, « l'Horus ami d'Héliopolis ! »

« Après une dernière visite au temple de Tum, Pianchi reçoit l'hommage du roi Osorkon. Le lendemain il regagne le Nil, monte sur son vaisseau et débarque sur la rive du nôme Athribitès (1). Il place sa tente au midi d'une ville nommée Kanehani, qui était située à l'est de ce même nôme. Les rois et les chefs de la basse Egypte, les fonctionnaires ayant le rang de porteurs de la plume d'autruche et de parents royaux, se rassemblèrent de l'orient à l'occident de la basse Egypte pour venir faire leur soumission. Pétisis, qualifié Herpa (2), ou prince héritier, invite Pianchi à venir dans la ville nommée Ka, du nôme Athribitès (3), à visiter ses dieux et à faire le sacrifice à Horus. « Viens dans ma demeure, ajoute-t-il, je t'ouvrirai « mon trésor. Si je monte sur le trône de mon père, je te donnerai de l'or « jusqu'aux limites de tes désirs, de l'airain... et des chevaux nombreux, « la tête de mes écuries et les prémices de mes haras. » Pianchi, se rendant à cette invitation, fait d'abord une offrande à Horus et aux divers dieux de la ville de Remuer (4). Arrivant ensuite au palais de Pétisis, il reçoit l'hommage de ses richesses consistant en métaux précieux, étoffes de toutes sortes et chevaux choisis. Pianchi qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donnait les plus grands soins à sa cavalerie, jure devant les rois et les princes qu'il fera mourir de mort quiconque aurait recélé ses chevaux ou ses trésors. Les princes de la basse Egypte lui répondent : « Nous allons retourner dans nos villes, nous ouvrirons nos trésors et « nous choisirons les prémices de nos haras et les meilleurs chevaux de « nos écuries. » Suit l'énumération des quinze personnages qui donnèrent ces marques de soumission. Ce sont :

1° Le roi Osorkon qui possédait Bubastis et la ville de Ranefer (uu en ra newer);

2° Le roi Wuaput, de Tenremu : il possédait aussi une autre ville dont le nom n'est pas reconnaissable ;

3° Le chef Tat-amen-auf-anch (dont le nom est encore lisible dans le bas-relief, au sommet de la stèle) : il occupait Pa-ba-nev-tat (5) (Mendès?) et une autre localité voisine ;

4° Le général d'armée Anch-hor, portant la qualification de *semes* ou fils préféré : il résidait dans la ville de Pa-tot-ap-reheh (6);

5° Le chef ...(nesch?), dans Netertev (7), Pahevi (Bohbait), Samhut (Sebennytus);

6° Le chef des Maschuasch (8), Paténew, dans Pasupti (9), capitale du

(1) La désignation du nôme laisse quelque incertitude, parce qu'il y a trois des nômes de la basse Egypte dont les noms comportent l'image du taureau et que le nom est incomplet sur notre copie.

(2) Nous savons par le récit du roman des *Deux Frères* que le titre de *erpa* était donné au prince désigné comme héritier de la couronne.

(3) Même incertitude que ci-dessus sur le vrai nom du nôme.

(4) *Rem-uer*, ville évidemment située dans le nôme qui vient d'être indiqué.

(5) V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 93, 119 ss.

(6) *Ap-reheh* est un surnom de Tot, dans son rôle de maître de la parole divine. La ville est inconnue jusqu'ici.

(7) Localité inconnue jusqu'ici, et qu'il faudra chercher près de Bohbaït.

(8) Si la copie est exacte en ce point.

(9) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 140.

vingtième nôme de la basse Eggypte, ou nôme de l'Arabie; le texte lui attribue de plus une localité nommée Aa-pen-savti-hat, qui semblerait nous reporter à Memphis et que nous ne connaissions pas encore ;

7° Le grand chef des Maschuasch, Pimau (1), dans (2) (Pas-as-rek);

8° Le grand chef des Maschuasch (Nesa-nati?) dans Ka... (3);

9° Le grand chef des Maschuasch, Necht-har.... dans Pacherer;

10° Le chef des Maschuasch, Pentauer ;

11° Le chef des Maschuasch, Pentavuchen (on ne voit pas très-clairement si ces deux noms propres ne seraient pas plutôt des noms de localités dont le chef ne serait pas nommé);

12° Un personnage nommé Peti-har-sam-to, et qualifié prophète d'Horus, seigneur de Sechem ou *Létopolis* (4);

13° Le chef Hurbesa, dans Pa-pacht-ari-sa et Pa-pacht-nev-er-hesui ;

14° Le chef Tat-chiau dans (Chen?) newer (5);

15° Le chef Pebasa, dans (6), Cher et dans Pa-hapi (*Nilopolis*).

« Cette curieuse liste des chefs de la basse Egypte termine le verso de la stèle, et le récit se continue sur la tranche droite, où les quatre premières lignes sont trop mutilées pour que j'en puisse reconnaître le sens. On voit seulement, à la fin de la quatrième ligne, que des ennemis se trouvaient encore dans une ville nommée Mesti (7). Pianchi envoie de ce côté des soldats, dont il semble qu'il confie la conduite à un nautonier du prince Pétisis. On vient annoncer le massacre de tous les ennemis qu'on a pu rencontrer.

« C'est après tous ces combats que nous voyons Tafnecht, le prince de Saïs, envoyer le dernier à Pianchi des offres de soumission. Le texte du message est une sorte de discours que l'état de notre copie ne me permet pas d'interpréter complétement ; voici les phrases que j'ai pu y recueillir : « Sois clément ! je n'ai pas vu ta face dans les jours de..... Je ne puis « tenir devant ta flamme ; je suis vaincu par tes ardeurs ; car tu es « Noubti (8) lui-même, le dieu du Midi.... » Plus loin il dépeint au roi sa détresse ; il ne peut plus s'arrêter dans une maison ; personne n'ose lui donner un morceau de pain à manger ; il n'a plus rien pour étancher sa soif....; ses vêtements sont en lambeaux. Au nom de la déesse Neith, il demande à Pianchi de tourner vers lui un visage favorable. S'il obtient son pardon, il s'engage par serment à payer sa rançon en or, pierres précieuses et chevaux. Si Pianchi veut bien lui envoyer un messager pour dissiper la terreur de son cœur, il se rendra au temple et jurera devant lui par sa vie et par la divinité.

« Le vainqueur envoie le Hev supérieur Pete-amon-nesato et le général Puarema, qui reçoivent dans le temple le serment de Tafnecht. Le vaincu s'engage sur sa vie à ne jamais violer les ordres de Pianchi, qui se tint pour satisfait de cette promesse. Il paraît qu'il restait encore quelques partis

(1) Ce nom propre *Pima* ou *Pimau*, signifie le lion.

(2) Nom d'un tracé douteux sur ma copie, ainsi que le suivant.

(3) Un des trois nômes de la basse Egypte désignés par le taureau : 10e, 11e ou 12e.

(4) V. Brugsch, *Géogr.*, I, 130, etc.

(5) Localités inconnues jusqu'ici.

(6) Pour la situation de *Cher*, près d'Héliopolis, voyez plus haut p. 164, note 1. *Pa-hapi* semble également liée à la même ville par l'épitaphe d'un des Apis morts sous les Ptolémées.

(7) Localitéinconnue, mais appartenant évidemment au Delta,

(8) Surnom de Set, comme dieu de Nubie.

insoumis dans l'Egypte moyenne, car on annonce la reddition d'une place nommée Neter-ha-ta (1), qui commandait la route du nome Héracléopolitain.

« L'œuvre est désormais complète ; aucun canton ne ferme plus ses villes ; « les nômes du Midi et du Nord, de l'Occident et de l'Orient se « prosternent en tremblant devant lui et se disposent à le servir, comme « sujets de sa porte royale. Le lendemain, quand la terre fut éclairée, les « rois, gouverneurs de la haute et de la basse Egypte, coiffés de l'uræus, « vinrent tous se prosterner devant les esprits de Sa Majesté. Quant aux « rois et aux chefs de la basse Egypte, venus pour contempler les grâces « de Sa Majesté, leurs jambes étaient comme des jambes de femmes ; ils « n'entrèrent pas dans le palais, parce qu'ils étaient impurs (2) et se nour« rissaient de poisson, ce qui était proscrit dans le palais (de Pianchi). « Mais le roi Nimrod put entrer dans le palais, parce qu'il était pur et ne « mangeait pas de poisson (3). Les autres princes restèrent debout devant « le palais. » Après ce curieux détail de mœurs, l'inscription nous raconte le retour du roi victorieux : « Il chargea ses vaisseaux d'argent, d'or, « d'airain, d'étoffes, de toutes les productions de la basse Egypte, de « toutes les richesses de la Syrie, de tous les parfums de la terre (4) sa« crée. Sa Majesté s'en retournait ainsi le cœur dilaté. Les soldats étaient « dans la joie ; l'Occident et l'Orient retentissaient de longues acclama« tions au passage de Sa Majesté. Les prophètes joyeux s'écriaient : « O « roi vainqueur, Pianchi, roi vainqueur ! tu es venu et tu as pris la basse « Egypte. Tu as agi comme un homme parmi des femmes ; la joie est au « cœur de la mère qui a enfanté un mâle.... Ta puissance sera éternelle, « ô roi chéri de la Thébaïde ! »

« II. — La discussion du remarquable monument dont nous avons ainsi défini le sujet exigera l'étude d'une foule de questions sur lesquelles il serait imprudent de se faire une opinion arrêtée avant d'avoir pu soumettre le texte à un examen complet. Nous voici néanmoins en possession d'un grand nombre de faits nouveaux et d'un caractère assez éclatant pour qu'il soit nécessaire de leur accorder une place dans l'histoire. Cherchons donc à bien définir les personnages introduits dans notre récit et à découvrir les rapports qu'ils peuvent avoir avec les dynasties pharaoniques qui nous sont déjà familières. Nous étudierons d'abord de plus près ces petits princes entre lesquels se débattait la souveraineté de l'Egypte, prête à tomber sous la main d'un conquérant. Nous examinerons si le plus puissant de ces chefs, quoique n'ayant pas obtenu le titre de roi, n'aurait pas laissé quelque trace dans l'histoire. Nous aurons ensuite à réunir les traits qui caractérisent Pianchi-Mériamoum et à fixer l'époque la plus probable pour son expédition.

« Parmi les quatre chefs égyptiens portant le titre de roi, je crois devoir arrêter d'abord l'attention sur Osorkon, en raison de cette circonstance qu'il résidait à Bubastis, qui devait être la ville royale par excellence pour tous les princes descendants du grand Scheschonk Ier. Cette situation peut être considérée comme un indice de primogéniture et engagerait à chercher

(1) Ville inconnue jusqu'ici.

(2) *Mama* opposé au mot qui signifie *pur* et *prêtre* ; peut-être s'agit-il de gens incirconcis.

(3) On sait qu'il était prescrit aux prêtres égyptiens de s'abstenir de poisson. Cette défense est souvent répétée dans le rituel funéraire.

(4) Le *Ta-neter*, célèbre par ses riches produits, et que je pense devoir être cherché vers l'Arabie Heureuse.

son nom de préférence dans les listes officielles de la royauté. Son rôle personnel est d'ailleurs très-effacé : il n'apparaît qu'après la prise de Memphis et l'intronisation de Pianchi. Il quitte alors Bubastis pour venir en personne se soumettre au vainqueur.

« Parmi les pharaons du nom d Osorkon que nous connaissons jusqu'ici, les deux premiers paraissent trop anciens pour être comparés à celui qui nous occupe en ce moment. Le troisième Osorkon, deuxième roi de la vingt-troisième dynastie, dite Tanite, semblerait, au premier coup d'œil, convenir beaucoup mieux aux conditions de temps auxquelles nous devons satisfaire. Mais cette attribution présente une autre difficulté sur laquelle nous reviendrons en poursuivant notre étude.

« Le roi Nimrod paye, au contraire, de sa personne, et on semble le traiter avec une bien plus grande considération. Tandis que les trois autres rois sont prosternés, Nimrod figure au premier rang, debout, et amenant au roi par la bride le cheval dont parle le récit. Il est précédé de la reine sa femme, Nesa-tente-mehi, qui était aussi fille de roi. Je fais remarquer qu'elle précède son mari, ce qui est contraire à l'usage constant. Nous sommes autorisés à conclure de ce fait, corroboré par la mention toute spéciale que l'inscription lui accorde, que sa qualité de fille de roi lui donnait des droits spéciaux qui égalaient ou primaient ceux de Nimrod. Il ne nous est pas malheureusement pas donné jusqu'ici de connaître le nom de son père.

« Nimrod régnait dans le nôme d'Hermopolis Magna (quinzième de la haute Egypte) (1). On voit qu'il s'était d'abord rangé, de gré ou de force, du parti du prince de Saïs, Tafnecht ; mais il fut le premier à se réunir à Pianchi avec les troupes de son nôme, après la capitulation d'Hermopolis. On comprend facilement que la suprématie de Tafnecht, homme nouveau, véritable rebelle aux yeux des Bubastites, devait lui paraître tout aussi odieuse que celle de Pianchi. Le nom de Nimrod est commun parmi les princes bubastites. Deux Nimrod ont déjà leur place dans leur généalogie et paraissent trop anciens pour être identifiés avec notre roi d Hermopolis. Un troisième général Nimrod, qui n'a pas encore pu être classé (2), serait le seul qui pourrait en être rapproché : au milieu de ces royautés simultanées, les titres de roi et de général ont dû être échangés plusieurs fois pour le même personnage.

« La généalogie des Bubastites se présente à l'étude avec une grande richesse de matériaux dont le classement était déjà difficile et compliqué. Dans son interprétation des stèles du Sérapéum, M. Mariette l'avait comprise d une manière toute différente de celle que M. Lepsius a proposée depuis ; mais les rectifications du savant prussien ont le défaut de s'appuyer sur deux corrections considérables, qu'il faudrait introduire dans une stèle très-bien écrite d'ailleurs et dont la correction peut être défendue par de fortes raisons. Notre récit rendra nécessaire la révision de tous ces travaux ; car, non-seulement il introduit de nouveaux personnages, mais encore un nouvel élément critique dont il faudra tenir compte, au moins dans toute la dernière période de cette dynastie. La coexistence de plusieurs personnages exerçant une autorité séparée dans les diverses provinces et portant même les titres royaux, devient un fait patent. Tel personnage de la famille à qui

(1) Le nom du nôme est *Un*. C'était aussi un des noms d'Hermopolis ; il alterne dans le récit du siége avec *Sesennu*, nom sacré de la même place. — V. Brugsch, *Géographie*. I, p. 219 ss.

(2) V. Lepsius, *Koenigsbuch*, cartouche n° 784.

l'on n'accorde sur un monument que la qualification de chef peut parfaitement avoir reçu à un autre moment la qualification de roi, en vertu de mille circonstances que nous ne pouvons plus apprécier (1). Le travail s'agrandit avec le nombre des matériaux ; heureusement les ouvriers habiles et dévoués à la science ne manquent pas aujourd'hui, et il suffit de leur signaler une voie féconde pour être sûr d'y voir marcher de jeunes savants qui promettent un brillant avenir à l'étude des antiquités égyptiennes.

« M. Mariette nous annonce d'ailleurs que les fouilles de Barkal ont encore révélé d'autres monuments de la même époque. En attendant l'ensemble de ces documents, contentons-nous de relever les faits curieux qui nous sont déjà bien acquis.

« Nimrod fut conservé par le vainqueur dans sa royauté, il dut seulement accepter la suprématie de Pianchi et payer tribut au trésor de son vainqueur. Ce prince était prêtre, ainsi qu'une quantité de princes bubastites qui avaient soigneusement maintenu dans la famille royale les principales charges sacerdotales : il dut à cette qualité le privilége d'entrer dans le palais de Pianchi, laissant tous ses égaux debout à la porte de ce palais. Quant à la princesse Nesa-tente-mehi, quoique nous possédions des documents très-nombreux sur les règnes des derniers rois bubastites, son nom n'y apparaît pas : nouvelle raison pour nous de nous reporter à des temps un peu plus modernes que le règne de Scheschonk IV.

« Le troisième roi est nommé Wuaput. Le texte place son habitation dans la basse Egypte, à un lieu nommé Tenremi, dont la position n'est pas déterminée. Il n'apparaît que pour venir rendre hommage à Pianchi. Le nom de Wuaput est bien connu chez les Bubastites. Il a été porté par un grand prêtre qui était le fils aîné de Scheschonk I[er], mais nous n'en possédions pas d'exemples vers la fin de la même famille.

« Le quatrième roi, Pef-aa-bast, est plus intéressant à divers égards. D'abord nous connaissions déjà son cartouche, et il n'est pas complétement isolé. Une inscription trouvée à Gournah fournit la généalogie suivante :

Le roi Amenrut a d'une épouse inconnue
Le roi Pefaabast a de la princesse Aribastutanifu
(Petamen) nev-nesa-to épouse une princesse (nom effacé) (2).

« Je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici du même roi et ce document nous tire du même coup d'un double embarras. En effet, le roi Amenrut a laissé quelques monuments et nous manquions de renseignements sur son époque.

« C'est à lui qu'appartenait un vase de cristal de roche du musée du Louvre, où il porte le nom plus complet Amenrut-meriamen. Il aura sans aucun doute joui de l'autorité royale à Sutent senen, avant son gendre Pef-aa-bast.

« La généalogie royale nous a fait connaître un prince du même nom, fils du chef des Maschuasch Pétisis et arrière-petit-fils d'Osorkon II ; il serait possible que ce fût le même personnage qui aurait pris le titre de roi dans un âge très-avancé et après le règne de Scheschonk IV. Pefaabast vint

(1) Ces considérations pourraient expliquer le fait suivant où M. Lepsius a cru devoir signaler une faute évidente : dans la stèle, célèbre aujourd'hui dans la science, datée de l'an trente-deux de Scheschonck IV et contenant la généalogie d'Harpsen, le prince *Ptah-utu-anxw* est qualifié fils royal, quoique son père, Nimrod, ne soit pas porté avec le titre de roi.

(2) Malgré une légère différence dans l'écriture des deux noms, ce peut être le même personnage que le Hev en chef Pete-amen-nsa-to, envoyé par Pianchi pour recevoir le serment de Tafnecht. Voy. la *Revue archéologique* de juillet 1863, p. 12, article de M. Devéria, pour la généalogie de ces trois personnages.

faire sa soumission après la prise d'Hermopolis, et dans son discours il salue Pianchi comme un libérateur,

« Le lieu de sa résidence mérite une étude toute particulière. C'était la ville inconnue jusqu'ici, dont le nom sacré s'écrivait *Suten-senen*. Les légendes mythologiques lui accordaient une grande importance, et elle est plus d'une fois citée dans les plus anciennes parties du rituel funéraire. M. Brugsch (1) l'a d'abord identifiée avec Bubastis, puis avec l'oasis d'Ammon, mais d'après des renseignements dont il a reconnu lui-même le caractère douteux. L'ordre des faits, dans notre inscription, place nécessairement Suten-senen dans l'Egypte moyenne. Les lacunes m'ont empêché de suivre exactement la marche des armées, en sorte que je ne pourrais pas définir la direction où elle se trouvait par rapport à Hermopolis, quoique l'on sente bien qu'elle ne devait pas en être extrêmement éloignée. Cette place se caractérise par d'autres monuments comme très-importante sous les Bubastites : les princes en conservaient le sacerdoce et le commandement militaire dans leur famille, et nous apprenons ici qu'elle finit par être le siége d'une royauté partielle. Un passage d'Isaïe me ferait songer à voir dans Suten-senen la ville de Hnès, ou Héracléopolis, qui avait déjà été, sous l'ancien empire, le siége de deux dynasties, et dont le nom hiéroglyphique manquait jusqu'à présent. Le prophète nous représente les Israélites terrifiés devant l'invasion assyrienne qui les menace, et envoyant leurs messagers jusqu'aux villes de Tanis et de Hnès pour implorer du secours (2). J'en conclus tout naturellement qu'il y avait souvent eu dans ce siècle, à Hnès comme à Tanis, le siége d'une royauté partielle. La position d'Héracléopolis répondrait admirablement à ce que nous savons jusqu'ici de Suten-senen et la conjecture me paraît se présenter avec un caractère sérieux de probabilité.

« Après nos quatre rois, Pétisis est le personnage le plus important de la confédération vaincue Il avait le titre de erpa, ou prince héritier; on ne nous dit pas malheureusement quel était son père. Il nous faudra de nouveaux renseignements pour le décider : ce qui me paraît le plus probable, c'est qu'il était fils de Pef-aa-bast, roi de Suten-senen, et peut-être petit-fils de Pétisis, chef des Maschuasch, qui gouvernait Memphis en l'an 38 de Scheschonk III. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il vient encore grossir la liste de la famille royale.

« Les autres chefs ne présentent rien de bien remarquable, si ce n'est que tous ou presque tous portaient le titre de chefs des Maschuasch. M. Mariette et M. Brugsch ont déjà fait ressortir le caractère singulier de ces charges militaires. Les Maschuasch, peuple d'origine libyenne, ou du moins lié par la race avec les Libyens, apparaissent en Egypte dans une première invasion qui eut lieu sous le règne de Mérinhptah, fils du grand Ramsès. Ils prirent part également à la formidable attaque que l'Egypte eut à subir sous Ramsès III. Mais, à l'exemple de Rebou et des Schaītan, autres peuples de la même famille, nous les trouvons bientôt employés comme auxiliaires dans les armées égyptiennes. On les avait très-probablement organisés en colonies militaires dans le Delta, qui devenait toujours le réceptacle de toutes sortes de tribus, débris des invasions ou des émigrations successives. La Bible nous parle sans cesse des *Lub*, ou Libyens, auxiliaires puissants des rois égyptiens et éthiopiens vers cette époque. Il faut que les Maschuasch aient joué un bien grand rôle dans les forces de l'Egypte pour

(1) Voy. Brugsch, *Géographie*, t. I, p. 292.
(2) Isaïe, 30, 4. Conf., Champollion, l'*Egypte sous les Pharaons*.

que les princes bubastites s'en soient réservé le commandement. A l'époque de notre récit on voit que les chefs gouvernaient tout le Delta. On croit avoir affaire à de véritables janissaires, dont les commandants sont plus puissants que les rois. Les conquérants éthiopiens doivent nécessairement avoir réduit leur influence, et leur nom disparaît sous les Saïtes. Les chefs des Maschuasch se distinguent par une coiffure particulière : elle est formée d'une sorte d'étoffe pliée en deux et posée à plat sur la tête ; on reconnaît ce signe distinctif sur les cinq personnages prosternés derrière Pianchi, dans le cintre de la stèle.

« Auprès des derniers représentants de la grande famille bubastite, dont le pouvoir se morcelle et s'éteint, nous voyons surgir un personnage nouveau et aux allures entièrement opposées, dont les entreprises hardies donnèrent lieu à l'intervention armée de Pianchi. Son nom, dont il existe sur la stèle deux variantes homophones, me paraît devoir être lu Tafnecht. Il est à remarquer que ce même nom propre, qui est très-rare, se retrouve néanmoins dans les inscriptions du Sérapéum sous le règne de Bocchoris. Ce nom n'est ni entouré de cartouches ni accompagné d'aucune qualification qui annonce une parenté royale. D'après son premier titre, Tafnecht semble n'avoir été d'abord que chef de la ville de *Nuter*, localité peu connue de la basse Egypte. Comme il finit par obtenir de Pianchi des conditions honorables, au lieu de lui prodiguer les épithètes méprisantes dont les rois égyptiens couvrent ordinairement leurs ennemis, notre récit officiel lui conserve tous ses titres : ce qui nous apprend quelle était l'étendue de son autorité au début de la guerre. Il possédait les nômes Saite, Athribite, Libyque, Memphite et quelques autres encore dont les noms ne sont pas reconnaissables. Dans un autre endroit, on voit qu'il était prêtre à Saïs et prince particulier de cette ville. Tafnecht n'avait pas manqué de prendre aussi le commandement des Maschuasch, et nous apprenons qu'il avait en outre dans son armée des *Tahennu*, nom sous lequel étaient comprises différentes familles libyennes, dont la peau était de couleur très-foncée. Au moment où Pianchi fut appelé au secours par les habitants de la haute Egypte, Tafnecht avait soumis tout le Delta et l'Egypte moyenne sans qu'aucun prince pût l'arrêter. Inférieur en forces à son nouveau rival, ce chef donne néanmoins dans tout le cours de la guerre des preuves de constance et d'habileté : il s'échappe après chaque bataille pour reparaître et disputer le terrain pied à pied. Il se soumet le dernier, mais il a encore l'adresse d'obtenir une paix honorable et profitable à son autorité ; car il paraît avoir, en définitive, sauvegardé la plus grande partie de ses domaines et du pouvoir qu'il avait usurpé sur la faiblesse des pharaons de race bubastite. Il est certain que la stèle rédigée d'après un ordre exprès de Pianchi lui donne encore après la paix tous les titres que nous venons d'énumérer.

« Diodore nous a conservé, dans un passage que le traité d'Isis et d'Osiris répète également le souvenir d'un chef égyptien qui semble offrir avec notre Tafnecht des traits d'une ressemblance trop frappante pour être fortuite. D'après cette tradition, Tnephachtos, père du sage Bocchoris, conduisait une armée en Arabie, ce que l'on doit entendre des contrées orientales de l'Egypte, qui portaient ce nom, comme l'on sait. Dans le cours de cette expédition, il souffrit de la faim et l'apaisa non sans plaisir avec des aliments grossiers ; excédé de fatigue, il coucha sur la paille et se trouva si bien de ce régime énergique, qu'il maudit Menès pour avoir introduit le luxe et la mollesse dans les mœurs égyptiennes. Diodore ne nous donne pas d'autres renseignements sur cette expédition, mais que de rapports frappants ! Tnephachtos ne diffère de Tafnecht que par la métathèse du $\chi$ et du $\varphi$. Le traité d'Isis et d'Osiris, qui répète cette histoire,

l'écrit Technachtés ; Tafnecht est une véritable moyenne entre ces deux transcriptions Le Tnephachthos de Diodore était également un prince saïte, puisqu'il fut le père de Bocchoris (1) et il n'était pas roi, puisque Manéthon ne fait commencer la dynastie qu'à son fils. Ces deux personnages portent donc le même nom, ont la même origine, le même rang de prince et la même qualité de chefs d'une expédition guerrière. Enfin ils se placent à la même époque, car le temps qui précède Bocchoris et suit les derniers Bubastites est celui que tous les renseignements nous ont indiqué jusqu'ici.

« Si cette identification est admise dans la science, elle jettera un jour nouveau sur des questions restées fort osbscures jusqu'ici. Tafnecht consolida sa puissance tout en jurant fidélité à Pianchi : or, avec le prodigieux éloignement du siége du gouvernement éthiopien et dans l'état où nous avons vu l'Egypte, il devient maintenant facile de comprendre qu'il ait laissé à son fils Bocchoris un trône d'abord incontesté, et voilà un changement de dynastie complétement expliqué.

« D'un autre côté, ces précédents permettraient de concilier les témoignages de Diodore et de Manéthon sur le caractère de Sabacon, Ce nouveau conquérant éthiopien qui, suivant l'historien égyptien, fit brûler Bocchoris tout vivant, aurait été, d'après Diodore, un roi d'une douceur et d'une piété exceptionnelles. Disons d'abord que les traits si favorables sous lesquels Pianchi nous est dépeint ici rendent tout à fait probables les qualités attribuées à son successeur sur le trône d'Ethiopie ; mais il n'est nullement invraisemblable que Sabacon ait traité plus sévèrement Bocchoris en qualité de sujet rebelle, car le fils de Tafnecht n'avait pu fonder sa royauté indépendante qu'en violant les serments d'obéissance prêtés par son père à Pianchi-Mériamoun.

« Nous avons réservé le vainqueur pour le dernier objet de notre examen. Ce qui nous frappe tout d'abord, comme le trait principal du récit, en ce qui concerne le roi d'Ethiopie, c'est qu'il ne prend en aucune façon l'attitude d'un conquérant étranger ; il se donne, au contraire, en toute occasion et dans les plus petits détails, comme le pharaon légitime qui revendique des droits héréditaires. Son nom est purement égyptien ; ses titres et sa religion le caractérisent comme un Thébain d'origine. Suivant une formule égyptienne, qu'il a soin de s'attribuer, « il est sorti du ventre de sa mère pour être roi, » dignité à laquelle « il était destiné dans l'œuf » (embryonnaire). J'ai déjà énoncé l'opinion que le Pianchi, mari d'Amnéritis, que je crois postérieur au nôtre, se rattachait aux rois grands prêtres d'Ammon, de la famille Pianch et de Pinétem ; je reprends cette conjecture avec de nouveaux et puissants motifs quand il s'agit de notre Pianchi-Mériamoun.

« Remarquons d'abord que sa dévotion pour les dieux thébains figurés avec lui dans le sommet de la stèle éclate à chaque pas. Avant de partir pour Thèbes, il enseigne à son armée le respect pour Ammon ; il assiste rigoureusement à toutes ses fêtes, et nous le voyons, après chaque victoire, stipuler des redevances pour les temples d'Ammon Thébain, en même temps qu'il rétablit les impôts au profit de son trésor. Son origine sacerdotale se trahit encore par la défense de manger du poisson, si scrupuleusement observée dans le palais de Pianchi, que le roi Nimrod, esclave des mêmes prescriptions, fut seul jugé digne de communiquer avec lui. Une famille de princes, qui devait se rattacher à la race royale et sacerdotale de Thèbes, s'était très-certainement rendue indépendante en Nubie

(1) On sait que ce roi compose à lui seul la vingt-quatrième dynastie, dite Saïte dans les listes de Manéthon.

pendant le règne des Bubastites et peut-être même aussitôt que l'autorité de ces princes eut triomphé en Thébaïde. Etablie au mont Barkal, son pouvoir avait sans doute varié en étendue; mais je crois que Pianchi-Mériamoun était maître de Thèbes dès avant cette guerre. En effet, nous ne trouvons dans toute cette histoire aucun roi ni chef de la Thébaïde, et ce n'est qu'après avoir dépassé cette région que les armées se rencontrèrent. Le texte dit formellement d'ailleurs que Pianchi avait des armées et des généraux *en Egypte*. Ce prince attachait autant d'importance à la politique qu'à ses forces militaires. On a vu avec quel soin il prescrit la discipline la plus sévère et le respect des habitants inoffensifs. Il se donne comme un libérateur appelé par les Egyptiens opprimés. Il réclame partout l'accomplissement des cérémonies et sacrifices réservés à la royauté qui pouvaient lui attirer le respect des peuples et l'obéissance superstitieuse d'un corps sacerdotal esclave des rites séculaires. Enfin, le soin de rétablir les droits du trésor et ceux des temples, ainsi que l'attention spéciale qu'il accorde aux haras et aux dépôts de chevaux établis dans chacun des principaux nômes, complètent l'ensemble des traits qui composent cette figure remarquable. Guerrier puissant et heureux, habile administrateur, prêtre zélé pour le culte d'Ammon, soumettant ses troupes à une discipline sévère, humain envers les populations paisibles et clément pour ses adversaires après la victoire, c'est ainsi que se dépeint lui-même et d'une manière bien inattendue pour nous cet Ethiopien qui arrive des régions éloignées du haut Nil pour terminer par la conquête les discordes civiles qui désolaient l'Egypte.

« Les nouveaux monuments que nous promettent les fouilles de Napata et de Gebel-Barkal éclairciront sans doute les rapports de parenté qui existèrent entre le rameau thébain des *Pianchi*, qui avaient ainsi implanté en Ethiopie toute la civilisation égyptienne, et la famille kouschite de *Schabak* et *Schabatak*. D'après les études de M. Mariette, un roi Pianchi, que je crois tout différent du nôtre, mari d Améniritis et beau-père de Psamétik Ier, aurait été aussi beau-frère de Schabak.

« Parmi les différents rois éthiopiens du nom de Pianchi et dont les cartouches étaient déjà connus, il existe un Pianchi-Mériamoun. Ses cartouches complets, trouvés à Napata, sont ainsi rapportés par M. Lepsius (1) : *Ra* (*user ?*) *ma*, *Pianxi-Meriamum-se-bast*. L'addition des mots *se-bast*, fils de la déesse Bubastis, est certainement un souvenir de l'alliance conclue, après la guerre qui vient de nous occuper, avec la famille bubastite, soit que ces cartouches appartiennent à notre Pianchi, ce que je crois, soit qu'il s'agisse d'un de ses descendants. La suite des fouilles nous donnera sans aucun doute la solution de cette dernière question.

« Il nous reste à apprécier aussi exactement que possible la place chronologique de ces événements ; or, pour mieux nous rendre compte des difficultés, dressons d'abord le tableau des divers rois qui nous sont déjà connus par les historiens et par les monuments, depuis les derniers Bubastites jusqu'à Psamétik Ier.

(1) Voy. Lepsius, *Koenigsbuch*, pl. 71, n° 927.

*Tableau.*

| AUTRES BRANCHES. | BRANCHE de SUTEN-SENEN. | BUBASTITES, FIN DE LA XXII^e DYN. | BRANCHE TANITE. | SAITES. | ÉTHIOPIENS. THÉBAINS. | ÉTHIOPIENS. KOUSCHITES. | ANNÉES av. J.-C. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | (51 ans) Scheschonck III | | | | | ? | |
| | | (2 + x) Pimaï. | | | | | ? | |
| | | | XXIII^e dynastie. | | | | | |
| | | (38+x) Scheschonck IV. | | | | | ? | |
| | | | Pétubastes (40?) | ............... | ............... | ............... | 782 | (?) |
| | Amenrut. | Osorkon. | Osorkon (8?) | ............... | | ............... | 742 | (?) |
| | | | | Tnéphachthos (Tafnecht?) | (Pianchi - Méria-moun). | ............... | ....... 734 | entre (?) { 770 et 725 |
| Wuaput, Nimrod. | Pefaa-bast. | | Psemouth (10?) (suiv. l'Africain) | | | | | |
| | | | | XXV^e dynastie. | | | | |
| | | | | | | Kaschata. | | |
| | | | | 1re Bocchoris (suiv. l'Africain). | ............... | ............... | 723 | (?) (726?) |
| | | | | | | XXV^e dynastie. | | |
| | | | | | | 1re Schabak. | 717 | (?) (14?) (720?) |
| | | | (? Zét, 31). | Anysis? | | 1re Schabatak. | 704 | (?) (12?) |
| | | | | | | 1re Tahraka. | 692 | |
| | | | | XXVI^e dynastie. | | | | |
| | | | | 21 ans. { Stephinates? | ............... | ............... | 686 | |
| | | | | Néchepsos? | | 26^e Tahraka. | 667 | Apis naît ; |
| | | | | | Amnéritis et Pianchi. | (27^e id.?) | 666 | Il a un an ; |
| | | | | Nékao? | | | | |
| | | | | 1re Psamétik I et les 12 tyrans. | ............... | ............... | 665 | Il a deux ans ; |
| | | | | 15^e Il règne seul, il épouse...... | Schapenap | vers | 651 | |
| | | | | 20^e Psamétik I. | | | 646 | Il meurt, ayant 21 ans. |

« J'ai arrêté ce tableau au règne de Psamétik Ier. En effet, la vingt-sixième dynastie nous est connue d'une manière complète, tant par l'histoire que par les stèles de la tombe d'Apis ; il serait impossible d'y rencontrer une place pour les événements si remarquables dont nous venons d'acquérir la connaissance. Les premières années chronologiques du règne de Psamétik, qui correspondent à l'époque de la division du pouvoir entre douze petits dynastes, sembleraient convenir au premier coup d'œil, car l'état de choses que nous constatons est très-analogue à la constitution du pouvoir en Egypte sous les douze tyrans. Mais l'histoire nous représente ceux-ci comme très-puissants. Loin d'avoir à se défendre contre une invasion, ils s'occupaient à construire un magnifique palais pour perpétuer le souvenir de leur domination. Il y a d'ailleurs une considération décisive : le prince de Saïs, à l'époque des douze tyrans, serait nécessairement Psamétik. M. Mariette avait pu penser au premier abord que les expressions « Sa Majesté » cachaient ce roi d'Egypte ; mais j'ai pu interpréter le texte avec assez de suite pour m'assurer que cette qualification était exclusivement réservée à Pianchi-Mériamoun dans tout le cours du récit. Le personnage de Tafnecht, tel qu'il nous est connu maintenant, exclut la présence de Psamétik. L'épitaphe de l'Apis mort l'an 20 de Psamétik (1) prouve que ce roi fit remonter les dates de son règne jusqu'à la fin de celui de Tahraka, ou tout au plus avec un an d'intervalle. C'est l'époque d'anarchie signalée par Diodore. Nous savons que la reine Amnéritis et son mari, du nom de Pianchi, furent en ce moment véritables souverains à Thèbes. Je ne crois pas que, malgré la ressemblance des noms, nous puissions encore trouver ici ce qu'il nous faut. En effet, nous aurions infailliblement à Saïs dans ce moment ou Psamétik ou son père Nékao Ier. D'un autre côté, il est impossible de supposer que toutes ces royautés partielles que nous trouvons si bien établies se soient organisées malgré le pouvoir d'un conquérant tel que Tahraka, et cela jusque dans l'Egypte moyenne et sur le grand chemin de Thèbes à Memphis (2). Il est parfaitement certain, au contraire, par les stèles du Sérapéum, que l'autorité de Tahraka fut jusqu'à la fin respectée à Memphis. Il faut donc remonter plus haut, ce qui nous oblige à franchir d'un seul coup toute la dynastie éthiopienne, où Pianchi-Mériamoun ne peut pas faire double emploi avec Schabak ou Schabatak, en raison même de son importance.

« En arrivant à Bocchoris (Bok-en-ranw), plusieurs raisons irréfragables nous empêchent encore de nous arrêter. On n'a pas de preuves jusqu'ici que ce roi, malgré le grand souvenir qu'avait laissé sa sagesse, ait possédé Thèbes. Mais, en tout cas, il eût été impossible que notre siècle le passât sous silence au moment où Pianchi se rendit maître de Memphis. Bocchoris était d'ailleurs un prince saïte que l'existence de Tafnecht, en la même qualité, exclut tout comme Psamétik. C'est ainsi que, par voie d'exclusion, nous sommes ramenés jusqu'à Tnephachthos, père de Bocchoris (3).

« On sait qu'à cet endroit des listes de Manéthon il existe une grave divergence entre Eusèbe et l'Africain.

(1) Voy. la lettre de M. Mariette, *Revue archéologique*, numéro de juin 1863.

(2) La royauté de Suten-senen (Héracléopolis?) apparaît même avec deux degrés successifs très-probables, à savoir, Amenrut et Pefaabast.

(3) *Stéphinatès* n'est probablement qu'une altération de ce même nom Tafnecht, ce qui rend très-vraisemblable qu'il appartenait à la même famille.

XXIIIe DYNASTIE, TANITE.

| L'Africain. | | Eusèbe. | |
|---|---|---|---|
| Petubastes... | 40 ans. | Petubastis... | 25 ans.. |
| Osorko...... | 8 | Osorthus.... | 8 |
| Psammous... | 10 | Psamus..... | 10 |
| Zêt......... | 31 | | |
| En tout..... | 89 | En tout.... | 44 |

XXIVe DYNASTIE, SAITE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bocchoris.... | 6 | Bocchoris... | 44 |

« Les monuments du Sérapéum, en nous attestant seulement la sixième année de Bocchoris, ne nous ont pas tiré d'embarras. M. Lepsius pense que Zêt est le même que le prêtre *Séthos* qui, suivant Hérodote, marcha contre Sennachérib : en conséquence, il le replace après Bocchoris.

« Cette manière d'envisager la question m'a toujours paru très-probable. En effet, on voit que, de cette façon, les listes royales faisaient marcher de front les deux séries, l'une de rois égyptiens enregistrés comme légitimes, mais sans aucun véritable pouvoir, et retenus dans un rang très-inférieur par les conquérants éthiopiens qui composaient l'autre liste. On compterait ainsi à partir de Bocchoris jusqu'à la première année attribuée à Psamétik :

| ROIS ÉGYPTIENS. | | ROIS ÉTHIOPIENS. | |
|---|---|---|---|
| Zêt........ | 31 ans. | Schabak.... | 12 ans (?). |
| Stephinates. | 7 | Schabatak .. | 12 (?). |
| Néchepsos.. | 6 | Tahraka.... | 27 |
| Nékao Ier... | 8 | | |
| En tout..... | 52 | En tout... | 51 |

« Les deux séries sont à peu près égales ; mais il faut observer que les chiffres de Schabak et de Schabatak n'ont pu être vérifiés par les monuments : on connaît seulement la XIIe année de Schabak. Je regarde comme très-probable qu'il faudra ajouter un an à son règne, ce qui donnera un total égal de cinquante-deux ans. Historiquement, cet espace comprendra les cinquante ans qu'Hérodote attribue à l'invasion éthiopienne, plus les deux années d'anarchie qu'on doit admettre sur le témoignage explicite de Diodore. Ces deux années auront été comptées officiellement à Tahraka ou à Psamétik (1).

« Ces considérations débarrassent la fin de la XXIIIe dynastie du roi Zêt ; mais elles ne nous éclairent pas sur la longueur véritable du règne de Bocchoris. M. Lepsius a préféré les six ans de l'extrait de l'Africain ordinairement plus exact qu'Eusèbe. Mais ce savant croit nécessaire d'introduire Tnephachthos dans le canon royal, et il lui donne un règne de sept ans,

(1) Les années (12 ou 18) attribuées à l'Ethiopien *Amméris* par Eusèbe doivent évidemment avoir appartenu à la reine *Amnéritis*, pendant la dodécarchie, à Thèbes. D'après les derniers progrès des études assyriennes, il semblerait nécessaire de compter à Schabak quelques années de règne de plus, surtout si l'on veut l'identifier avec le roi Sua, contemporain d'Osée. (V. Oppert, *Inscr. des Sargonides*, p. 14, ss.)

parce qu'il retrouve de cette manière les quarante-quatre ans d'Eusèbe, qu'il distribue de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Tnéphachthos..... | 7 ans. |
| Bocchoris........ | 6 |
| Zêt.............. | 31 |
| Total........ | 44 |

« On voit que nous en sommes réduits aux conjectures et aux à-peu-près aussitôt que la chronologie des Apis nous fait défaut, et que tous les chiffres doivent désormais, en bonne critique, porter le signe du doute. Je ne crois pas que Tafnecht ait dû être inscrit dans la liste royale ; mais la différence entre les deux chiffres de six et de quarante-quatre est certainement le résultat des troubles et des divisions de cette époque. Après le règne de Psamus (Psémut), ou même pendant toute la XXIII<sup>e</sup> dynastie, il a dû exister, suivant les divers partis, bien des computs différents, et je ne doute pas qu'il ne faille attribuer à une histoire rédigée sous l'influence saïte la version qui attribuait quarante-quatre ans de règne à Bocchoris.

« Il est à remarquer qu'il y aurait quelque difficulté à placer cette campagne de Pianchi plus haut que l'époque de Tnéphachthos. En effet, les rois pétubastes et Psémut ont laissé des traces de leur domination à Thèbes. Comme ils sont qualifiés tanites. ils devaient être reconnus au moins par une partie de la basse Egypte. Le rôle important de Tanis est d'ailleurs attesté par la Bible pour cette époque. Or, il serait impossible que Pianchi, dans sa campagne, n'eût pas mentionné le souverain de Thèbes, qui eût nécessairement joué avec lui le rôle d'allié ou celui d'ennemi.

« Sans avoir la prétention de fixer un chiffre chronologique avec des éléments si peu précis, il ressortira néanmoins de notre discussion que l'expédition de Pianchi doit se placer entre la XXIII<sup>e</sup> dynastie et le règne effectif de Bocchoris, c'est-à-dire vers l'époque qui s'étend de l'an 770 à l'an 725 avant notre ère.»

« Le rôle historique de la ligne tanite, qui compose la XXIII<sup>e</sup> dynastie, est peut-être la partie la plus obscure de l'histoire de ces temps. Ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, Pétubastes et Psamus ont laissé quelques souvenirs sur les monuments de Thèbes, et la mention répétée des princes de Tanis dans Isaïe montre bien que la branche tanite eut un instant d'éclat dans ce siècle de changements rapides. Les noms mêmes de Pétubastes et d'Osorkon doivent faire considérer cette famille comme un véritable rameau des Bubastites, analogue à tous ceux de notre stèle, mais auxquels on reconnaît historiquement le droit légitime au titre de Pharaon. Tanis n'est pas citée parmi les localités qui envoyèrent leurs chefs rendre hommage à Pianchi vainqueur. Cette omission est remarquable ; elle ne peut provenir que de deux motifs : ou Tanis appartenait à Osorkon, le roi voisin, établi à Bubastis, ou le chef de Tanis put se soustraire aux armes de Pianchi, soit en raison de sa position éloignée, soit par la force de Tanis, qui, comme ville frontière, était depuis longtemps une place de guerre très-importante. On voit que notre stèle, malgré la multitude de détails qu'elle nous donne, ne permet pas encore de préciser dans quels rapports de temps se trouvait le père de Bocchoris avec les derniers rois de la XXIII<sup>e</sup> dynastie ; mais il faut admettre nécessairement que l'autorité des Tanites avait déjà cessé ou était interrompue momentanément à Thèbes, puisque Pianchi-Mériamoun y entre sans coup férir et s'y conduit en souverain. Il n'y a jusqu'ici aucune raison péremptoire qui puisse empêcher d'assimiler notre Osorkon de Bubastis à Osorkon III<sup>e</sup>, second roi de la XXIII<sup>e</sup> dynastie ; j'in-

clinerais néanmoins à placer l'invasion de Pianchi quelques années plus tard, et après le règne de Psémouth.

« Si le huitième siècle avant notre ère fut pour l'Egypte un temps de dissensions intestines, il ne fut pas moins agité au point de vue des rapports avec l'Asie; suivant l'expression d'Isaïe : « En ce jour il y aura une grande « route d'Egypte à Assour, et ceux d'Assour viendront en Egypte, et ceux « d'Egypte à Assour » (chap. XIX, 23). Mais ces faits internationaux sont encore très-obscurs. Le peu d'exactitude de la chronologie gênait singulièrement jusqu'ici pour faire concorder les éléments des deux histoires. Nous possédons aujourd'hui un terrain solide en Egypte jusqu'au règne de Tahraka; mais les diverses corrections que les dates de l'histoire juive et assyrienne ont subies dans ces derniers temps ne nous paraissent pas encore complétement satisfaisantes. Toutefois, si l'expédition que Tahraka dirigea contre Sennachérib doit être réellement placée vers l'an 700, comme le pensent MM. Hincks et Oppert, il faudra en conclure que Tahraka, quoique chef des armées et portant le titre de roi de Kousch, n'était pas encore officiellement, au moment de cette guerre, le pharaon pour l'Egypte.

« Très-peu d'années avant, Sargon avait conduit une expédition victorieuse jusqu'en Egypte, et ce fut nécessairement Schabak qui subit cette défaite, car le prophète (1) parle à cette occasion des captifs égyptiens et *éthiopiens* ainsi que « de la honte de l'Ethiopie, en qui l'on s'était confié.» Les inscriptions du palais de Khorsabad nous apprennent en effet que Sargon défit à Raphia Schabeh, sultan d'Egypte. Suivant M. Oppert, cet événement se placerait vers l'an 719.

« Quant à un troisième événement qui s'était passé sous le règne d'Osée, il est moins facile à comprendre, parce que le nom du roi d'Egypte nommé dans la Bible Sô ou Sua est probablement altéré. Il y aurait quelque difficulté à reconnaître sous ce mot le nom de Schabak, comme on l'a proposé (2). Il est à remarquer d'ailleurs que ce prince est appelé roi d'Egypte, tandis que Tahraka est nommé *roi de Kousch*. A moins que le règne de Schabak n'ait été un peu plus long qu'on ne l'admet sur la foi de Manéthon, cet événement tomberait sous le règne de Bocchoris, et le personnage qui se cache sous le nom de Sô ne pourrait être qu'un dynaste partiel régnant peut-être à Tanis (3), et plus à portée de donner la main au roi d'Israël.

« Il est certain que la partie historique des livres saints demande pour cette époque une étude toute nouvelle, pour laquelle les découvertes assyriennes et égyptiennes apportent à chaque instant des secours nouveaux. Sans entamer ici ce vaste sujet, qui comportera bientôt un ouvrage spécial, il m'est impossible, en terminant ce travail, de passer tout à fait sous silence quelques versets de la prophétie d'Isaïe auxquels notre récit pourra servir en partie de commentaire.

« Il serait téméraire de presser trop les dates quand on applique à l'histoire les paroles du prophète; le passé, le présent et le futur se confondent chez lui dans un vague intentionnel que secondent merveilleusement les formes grammaticales et l'esprit du style relevé en hébreu. Il peut rendre néanmoins les plus grands services à l'historien, et il ne faut pas oublier qu'avant la découverte de Khorsabad, ce n'était que par le seul témoignage d'Isaïe que nous connaissions Sargon et son expédition victorieuse contre les Egyptiens et les Ethiopiens dont je parlais tout à l'heure.

(1) Isaïe, XX, 4, 5.

(2) Les transcriptions de noms propres hébræo-égyptiens, et réciproquement, sont en général très-scrupuleusement exactes.

(3) Serait-ce le *Zét* ou Séthos qui se retrouve quelques années plus tard en face de Sennachérib dans le récit d'Hérodote?

« Le chapitre XVIII, spécialement consacré à l'Egypte, commence ainsi (1) : « Ah! pays sous l'ombrage des voiles (2) au delà des fleuves de « Kousch, qui envoie des messagers sur la mer dans des vaisseaux de « jonc, sur la surface des eaux; allez, messagers rapides, vers une nation « disloquée et déchirée, vers un peuple redoutable dès son existence, et « depuis une nation nivelée et opprimée, dont le pays est coupé de fleuves.»

« Cette nation déchirée, le prophète en dépeint énergiquement l'état dans le chapitre suivant (3): « J'exciterai l'Egyptien contre l'Egyptien, le frère « contre le frère, l'ami contre l'ami, ville contre ville, royaume contre « royaume. » « v. 4. ... Je livrerai l'Egypte aux mains d'un maître « sévère, un roi victorieux dominera sur eux. »

« Comme l'on ne connaissait pas dans l'histoire égyptienne un semblable état de division, si ce n'est à l'époque fort postérieure des douze tyrans qui précèdent Psamétik Ier, on a été jusqu'à contester à Isaïe la rédaction de ce chapitre. D'autres critiques ont fait remarquer que Psamétik Ier fut un roi fort doux, et que les expressions du prophète semblent bien présager, non point une royauté nationale, comme celle de Psamétik, mais la main sévère d'un conquérant et d'un maître étranger, après une guerre civile où l'on se battait ville contre ville et royaume contre royaume. Si ce chapitre a été écrit vers l'avénement d'Ezéchias, comme l'ordre des malédictions successivement inscrites au livre d'Isaïe semble l'indiquer, il n'est plus besoin d'en chercher l'explication; Pianchi et Schabak accomplirent ponctuellement l'oracle, et serrèrent dans leurs mains victorieuses tous ces petits royaumes dont l'existence vient de nous être révélée pour la première fois.

« Isaïe, qui nous a déjà fourni le nom de Hnês (Héracléopolis) comme une des villes importantes de ce temps, nous donne encore, dans le même chapitre, un renseignement précieux (4) sur ces rois partiels. « Les princes « de Tanis sont tous des insensés, ces sages conseillers de Pharaon; leur « conseil est une folie. Comment osez-vous dire à Pharaon : Je suis fils « des sages, fils des anciens rois?... Ils sont là comme des fous, les « princes de Tanis, ils sont dans l'illusion, les princes de Noph. »

« Il semblerait qu'Isaïe eût sous les yeux la généalogie si nombreuse des diverses branches de la race bubastite à laquelle se rattachaient la plupart des grands personnages du temps. Ceux de Tanis, plus rapprochés des Hébreux, leur étaient mieux connus : ceci se passait d'ailleurs sous la XXIIIe dynastie, où le pharaon officiel était de la branche tanite. La ville nommée ici *Noph* a été ordinairement confondue avec *Moph*, Memphis. Ce n'est pas l'avis de M. Brugsch : dans son excellent ouvrage sur la géographie pharaonique, ce savant fait remarquer que plusieurs villes d'Egypte portèrent le nom de *Nap* ou *Naph* et *Napet* (5). Je suis convaincu qu'il s'agit ici de *Nap*, ville citée très-fréquemment au mont Barkal, et qui doit être identique avec Napata, capitale des Etats éthiopiens de Tahraka, et certainement aussi de notre Pianchi-Mériamoun. Isaïe aurait

(1) Isaïe, XVIII, 1. Traduction de Cahen, p. 66.

(2) On a fait bien des commentaires sur cette expression. Ungarelli avait proposé de la prendre dans le sens de cymbale (avec des ailes) qu'il a dans le psaume 150, ce qui le menait à l'idée d'un *disque* à deux ailes. L'Egypte serait ainsi appelée la *Terre du disque ailé*. Cette conjecture curieuse et hardie m'a paru mériter plus d'attention qu'on ne lui en a accordé.

(3) Isaïe, XIX, 2, ss. Traduction de Cahen.

(4) Isaïe, XIX, 11, 13. Traduction de Cahen.

(5) Voy. Brugsch, *Géographie*, I, p. 161, 163, 166.

ainsi nommé les villes royales des deux extrémités du pays, Tanis et Napata (1).

« Sans poursuivre cette étude comparative, qui nous engagerait presque à chaque mot dans des rapprochements curieux, il ne faut pas omettre cependant de mentionner l'établissement en Egypte d'une quantité d'Hébreux attesté par le prophète, et sur lequel il insiste comme sur une source de triomphes et d'hommages nouveaux acquis à Jéhovah (2) : « En « ce jour il y aura en Egypte cinq villes qui parleront la langue de « Kenâane et qui jureront par Jéhovah Tsébaoth : on nommera l'une ville « de Héresse, etc. »

« Ce ne serait pas faire une conjecture trop hardie que de reconnaître une des cinq grandes villes habitées par des Juifs, et sans doute aussi par des réfugiés de toutes sortes de tribus sémitiques, dans la place nommée Kanehani, située à l'orient du nome d'Athribis, et où nous a conduit le récit de la tournée exécutée par Pianchi dans le Delta.

« L'impossibilité d'attribuer raisonnablement le sens de cette prophétie au temps de Psamétik avait déjà frappé M. Mariette. Il avait proposé de placer à l'époque de la XXIII$^{e}$ dynastie les désordres dépeints par le prophète (3). Les circonstances clairement énoncées dans le récit de Pianchi prouvent aujourd'hui la justesse d'une conjecture bien digne de la pénétration singulière que notre savant confrère a toujours apportée dans l'appréciation des questions historiques. Nous avons essayé de répondre de notre mieux à son appel par l'interprétation des parties accessibles de cette grande inscription ; mais il ne faut pas douter qu'une nouvelle étude, entreprise à la vue même du monument, ne vienne encore singulièrement enrichir nos connaissances sur l'histoire égyptienne au huitième siècle avant notre ère. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Hase, au nom de M. Vivien de Saint-Martin, l'ouvrage intitulé : *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine, étude historique et géographique*. Paris, Impr. impér., 1863, 1 vol. gr. in-8°. « Cet ouvrage, dit le savant helléniste, est la monographie la plus importante et la plus neuve qui depuis longtemps ait été publiée sur l'Afrique connue des anciens. Toutes les sources, tous les documents de l'antiquité, y ont été mis en œuvre et singulièrement éclairés par les explorations et relations modernes, depuis les traditions fabuleuses jusqu'à ces derniers temps. Le tableau géométrique de Ptolémée reçoit une vive lumière de la critique exacte et sévère de l'auteur. M. Vivien de Saint-Martin a revu, approfondi et développé dans son ouvrage, imprimé par ordre du gouvernement à

(1) On voit très-bien, dans les inscriptions de Barkal, qu'il s'agit des dieux locaux quand Ammon et Mouth sont qualifiés résidants dans *Nap*, *Napi* ou *Napit*. Ces trois variantes appartiennent évidemment à la même localité. Voy. Lepsius, *Denkm.*, V, planches 5, 8, 12, 13.

(2) Isaïe, même chapitre, verset 18. Traduction de Cahen.

(3) Voy. Mariette, *Renseignements sur les Apis*, etc. Bulletin archéologique de l'*Athenæum*, août 1856.

l'Imprimerie impériale, ce Mémoire, si justement couronné par l'Académie en 1860. »

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. J.-B. de Rossi, correspondant de l'Académie à Rome, le n° 5 du *Bullettino di archeologia cristiana*.

Au nom de M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie des sciences morales, ses *Etudes sur la vie et les œuvres d'Oppien de Cilicie*. Paris, 1863, br. in-8°. « Ce travail dit M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, se recommande par une érudition et une sagacité dignes du savant qui en est l'auteur. L'Académie a déjà pu apprécier à plusieurs reprises à quel point il est versé dans l'histoire des sciences, et principalement de l'astronomie, de la chronologie et du calendrier chez les anciens ; mais elle sait aussi quelle est l'étendue de ses connaissances dans les littératures de tous les temps. »

*Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 5e année, 2e livraison. Liége, 1863, 1 vol. in-8°.

*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, mars et avril 1863, et table des dix volumes 1840-59, 2 br. in-8°.

*Le Cabinet historique*, mai 1863.

*Bulletin de l'œuvre du pèlerinage en terre sainte*, mai 1863.

M. EGGER offre, au nom de M. E. Cougny, docteur ès lettres, professeur au lycée de Versailles, l'euvrage intitulé : Προγυμνασμάτων παραδείγματα τέτταρα, *premiers exercices oratoires ; quatre modèles tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourges*, et publiés pour la première fois avec une traduction française et des notes, Paris, 1863, br. in-8°, travail qui témoigne du savoir solide de l'auteur.

**Séance du 19.**

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France :

*Monographie du château de Leucate*, par A. Ratheau, capitaine du génie, Paris, 1863, 1 vol. in-4°.

Hommages :

Au nom de l'Académie impériale des sciences de Vienne : *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-his-*

*torische Classe.* XXIX Band, V Heft; XL Band, I, II, III Heft, Jahrgang, 1862, mai, juin, juillet et octobre. 4 fasc. in-8°.

*Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Philosophisch-histor. Classe.* Zwölfter Band. Vienne, 1862, 1 vol. in 4°.

De la part de M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et au nom de l'auteur : *Degli scritti di Marco Polo e dell' uccello Ruc da lui menzionato.* Memoria del prof. Cav. G. Giuseppe Bianconi. Bologne, 1862, 1 vol. in-4°.

De la part de M. de Caumont, correspondant de l'Académie :

1° *Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie* dans les séances tenues à Bordeaux en septembre et à Caen en octobre 1861, à Saint-Etienne et à Caen. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

2° *Séance académique internationale tenue à Dives pour l'inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre en* 1066, *dans l'église de cette commune, le* 17 *août* 1862. Caen, 1863, 1 vol. in-8°.

*Les émaux français et les émaux étrangers;* Mémoire en réponse à M. le comte F. de LASTEYRIE, par M. F. de Verneilh. Caen, 1863, br. in-8°.

*Lettre de M. Aug. Mariette à M. le vicomte de* ROUGÉ *sur une stèle trouvée à Gebel-Barkal* (extrait de la *Revue archéologique*). Paris, 1863, br. in-8°.

*Notice sur la vie et les ouvrages de M.* JOMARD, par M. Richard Cortambert (lu à la Société d'ethnographie). Paris, 1863, br. in-8°.

Au nom de M. E. Hucher :

1° *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois;*

2° *Des Gaulois et de leurs médailles;*

3° *Monuments et anciens idiomes gaulois;*

4° *Collection de sceaux des Archives de l'Empire décrits par M. Douët-d'Arcq.*

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1863, n° 1.

*Annales de philosophie chrétienne*, mai 1863.

*Revue de l'art chrétien*, juin 1863.

*Revue orientale et américaine*, 4° année, n° 43.

M. V. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un opuscule intitulé : *D'una greca iscrizione trovata in Taormina e d'un*

*tempio di Giove Serapide.* Lettere illustrative di Giuseppe de Spuches. Palermo, 1863, 1 vol. in-4°. Le savant membre donne, à cette occasion, quelques détails sur le culte de Sérapis en Italie, notamment dans l'ancienne Rome, à Pouzzoles, où l'on voit encore les magnifiques ruines du temple de cette divinité, et enfin en Sicile. L'extension considérable que semble avoir pris le culte de Sérapis dans cette île paraît résulter de l'inscription même qui fournit la matière de cette brochure.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion relative au prix biennal.

### Séance du 26.

La séance publique annuelle de 1863 est fixée au 31 juillet.

M. Delisle présente à l'Académie les conclusions de la commission des antiquités de la France sur le résultat du concours de 1863.

*Concours des antiquités de la France.*

MÉDAILLES.

1re Médaille. M. Auguste Moutié, pour son *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris*, 1 vol. gr. in-4°, 1862.

2e Médaille. M. Edouard Aubert, pour *La vallée d'Aoste*, 1 vol. in-4°, 1861.

3e Médaille. M. Gustave Saige, pour *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc, et particulièrement de l'honor des Juifs du onzième au treizième siècle*, 1 cah. in-8°, manuscrit.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

1° M. Edouard Fleury, pour *Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*, 1re partie : *septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième siècles,* 1 vol. in-4°, 19 pl., 1863.

2° M. Michelant, pour son *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du Ministre d'Etat*, tome III, 1 vol. in-4°, 1861.

3° M. Arthur Forgeais, pour sa *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par l'auteur*, 2e série : *Enseignes et pèlerinages*. 1 vol. in-8°.

4° M. l'abbé Lebeurier, pour le *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1562, avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban*, 1 vol. in-8°, 1861 ; — et pour sa *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant 1790*, 1 vol. in-8°, 1862.

5° M. Joannis Guigard, pour sa *Bibliothèque héraldique de la France*, 1 vol. in-8°, 1861.

6° M. Ernest Semichon, pour son *Histoire de la ville d'Aumale* (Seine-Inférieure) et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, 2 vol. in-8°, 1862.

MENTIONS HONORABLES

(par ordre alphabétique).

M. Charles Chappuis, pour son *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*, 1 vol. in-8°, 1862.

M. le vicomte R. d'Estaintot, pour *la Ligue en Normandie*, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits, 1 vol. in-8°, 1862.

M. le comte H. de la Ferrière-Percy, pour l'ouvrage intitulé : *Marguerite d'Angoulême* (sœur de François Ier), son livre de dépense (1540-1549) ; *Etude sur ses dernières années*, 1 vol. petit in-8°, 1862.

M. le Brun d'Albanne, pour ses *Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes*, 1 vol. in-4°, 1862.

M. le Métayer Masselin, pour sa *Collection des dalles tumulaires de Normandie reproduites par la photographie d'après des estampages exécutés par l'auteur*, 1 vol. in-4°, 1861.

M. Amédée Piette, pour ses *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, 1 vol. in-8°, 1862.

M. Louis Spach, pour ses *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, 1 vol, in-8°, 1862.

Sont présentés à l'Académie :

Au nom de M. LITTRÉ, la 5e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (CHA-CON), fasc. gr. in-4°, 1863.

De la part de M. Trémaux, lauréat de l'Institut, ses deux ouvrages intitulés : *Egypte et Ethiopie*, 2e édition, 1 vol. in-8°. — *Le Soudan*, 2e édition, 1 vol. in-8°.

De la part de M. J. Ménant : *Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone* (seizième siècle av. J.-C.), traduites et publiées avec un commentaire à l'appui. Paris, 1863. 1 vol. in-8°.

De la part de M Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, ses deux opuscules : 1° *Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon*, br. gr. in-8°; *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum*, br. gr. in-8°.

*Recherches sur les monuments celtiques du département du Gard*, par V. de Beaumefort, membre de l'Académie du Gard, br. in-8°. Lyon, 1863.

*Forêt royale de Ligurio mentionnée dans le cartulaire de Chiersy* (877), par le vicomte Alexis de Gourgues, br. in-8°, 1863.

*Who discovered the sources of the Nile?* br. in-8°. London, 1863, par Ch.-T. Beke.

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 42, in-8°.

*Revue numismatique*, n° 2, mars et avril.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs : 1° *des Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*, par M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne : c'est un véritable Mémoire digne du plus sérieux intérêt ; 2° *des Lettres de Philippe de Comynes aux archives de Florence*, recueillies par M. E. Benoist, docteur ès lettres. Lyon, 1863.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion relative au prix biennal.

FIN DU 2e TRIMESTRE.

## TROISIÈME TRIMESTRE.

---

### MOIS DE JUILLET.

**Séance du 3.**

Nomination d'une commission de six membres chargés de proposer au choix de l'Académie trois sujets pour le prix ordinaire (moyen âge), et autant pour le prix Bordin à décerner en 1865 (littérature et histoire orientale). Sont nommés : MM. le comte Beugnot, N. de Wailly, Mohl, Renan, Delisle et Munk.

M. de Longpérier lit le rapport suivant :

*Rapport fait au nom de la commission de numismatique.*

« Trois ouvrages ont été adressés à l'Académie pour le concours du prix de numismatique :

« 1° *Ueber die Sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, par M. Franz Streber. Münich, 1860-61, 1 vol. in-4°, 11 pl.;

« 2° *Sopra alcune monete scoperte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa*, par le P. Giuseppe Romano. Paris, 1862, in-4°, 1 pl.

« 3° *Geschichte der Jüdischen Münzen gemeinfaslich Dargestellt*, par le docteur M.-A. Lévy. Breslau, 1862, in-8° (gravures intercalées).

« Le Mémoire du P. Romano, imprimé aux frais de M. le duc de Luynes, comme tant d'autres publications utiles, est destiné à nous faire connaître les conséquences que le savant italien a tirées de l'étude attentive d'un dépôt de monnaies d'argent recueillies en 1859 dans la province de Girgenti. Ce dépôt comprenait des tétradrachmes de Syracuse, de Sélinonte, du roi Agathocle, d'Héraclée, avec une légende punique et d'autres monnaies de même valeur frappées par les Carthaginois. L'état parfait de conservation de ces monnaies trouvées ensemble donne lieu de croire qu'elles sont contemporaines. Le père Romano pense qu'elles ont été enfouies à l'époque où Agathocle, revenant vainqueur d'Afrique, débarqua à Sélinonte,

et traversa Héraclée pour rentrer à *Himera-Thermæ*. Cette donnée lui permet de faire quelques bonnes observations qui profitent à la science.

« L'histoire de la monnaie juive du docteur Lévy nous fournit, en 160 pages, un résumé de tout ce qui a été publié sur la matière. On y trouve des détails savants, des indications précieuses telles qu'on est en droit d'attendre d'un érudit qui a déjà rendu tant de services à l'archéologie scientifique. Mais cet ouvrage ne contient aucun monument qui n'ait déjà été publié, et ne résout pas les difficultés que présente la classification des plus anciennes monnaies juives.

« M. Streber, conservateur du cabinet des médailles de Münich, nous apporte une série très-riche de monuments inédits.

« On sait qu'Eckhel n'avait point voulu admettre dans son traité les monnaies de la Germanie, quoique Doderlin, Voigt et quelques autres eussent publié des monnaies d'or antiques que l'on découvre habituellement en Allemagne et en Bohême en nombre très-considérable, puisque plusieurs dépôts se composaient chacun de plus de mille pièces d'or. La question était demeurée stationnaire depuis la fin du siècle dernier.

« M. Streber vient de lui faire faire un très-grand pas. Après avoir examiné, pesé, comparé 695 pièces, qu'il divise en 116 variétés, il nous donne les dessins de ces précieuses monnaies avec un commentaire très-intéressant.

« Le nom de *Regenbogen-Schüsselchen* (petites coupes à l'arc-en-ciel, *patellæ Iridis*) provient en partie d'une mauvaise interprétation du type que portent un assez grand nombre de ces statères d'or, à savoir un *torques*, ou collier, qui a été pris pour l'arc-en-ciel ; en partie de la croyance populaire suivant laquelle ces monnaies, recueillies par les paysans dans les terrains lavés par les orages, auraient été le produit de phénomènes météorologiques. Les *patellæ Iridis*, connues dès le commencement du dix-huitième siècle, après avoir été considérées comme des présents de la nature, ont été regardées comme des monnaies émises par les Byzantins, les Bourguignons, les Francs, les Vandales de Sicile, les Normands, les Goths, les Huns ; puis d'autres auteurs, qui se refusaient à les considérer comme des œuvres du moyen âge, les ont attribuées aux Égyptiens, aux Etrusques, aux Phéniciens. Personne ne pouvait consentir à reconnaître leur origine véritable. M. Streber, après avoir observé attentivement la provenance constante des *Regenbogen-Schüsselchen*, qui se rencontrent sur l'une et l'autre rive du Danube supérieur, les classe à la Rétie et à la Vindélicie. Au lieu de quelques rares spécimens qui nous avaient été indiqués par ses prédécesseurs, il livre à l'étude du monde savant une riche série de monnaies très-habilement dessinées.

« La Commission, sans ratifier complétement toutes les explications de types proposés par le savant conservateur du cabinet de Munich, n'hésite pas à lui décerner un prix que méritent la nouveauté des monnaies qu'il publie et la judicieuse classification qu'il en a faite. »

M. Egger demande que l'Académie veuille bien recevoir en dépôt un manuscrit relatif à un nouveau classement des bibliothèques, dont l'auteur est ancien bénédictin. Après une longue discussion, satisfaction, sauf réserve, est accordée au vœu dont M. Egger s'est fait l'interprète.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Oppert, de la dernière livraison de l'ouvrage intitulé : *Expédition scientifique en*

*Mésopotamie*, exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert ; t. Ier. *Relation du voyage et résultat de l'expédition*, cinquième et dernière livraison. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4°.

L'Académie sait que la publication du tome II, renfermant l'exposé historique de la méthode de déchiffrement des inscriptions cunéiformes, a eu lieu avant celle du Ier. L'ouvrage est donc aujourd'hui complet.

Au nom de M. Ch. Jourdain, est offert l'opuscule intitulé : *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au quinzième siècle*. Paris, 1863, br, in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

*Les origines des familles consulaires de la ville de Lyon, depuis l'établissement de la commune jusqu'en* 1790, par M. Vital de Valons.

Sont encore offerts en don :

*Une inscription inédite de Prusias ad Hypium* (Uskub), par George Perrot (Extr. de la *Rev. archéolog.*), 1863, in-8°.

*Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules*, par le Dr Eugène Robert (extr. des *Mondes*). Paris, 1863, in-8°.

*Revue archéologique*, juillet, 1863.

M. Beulé, au nom de M. W.-H. Waddington, présente à l'Académie *le Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure fait par ordre du gouvernement français pendant les années* 1843 *et* 1844, et publié, *sous les auspices du Ministre de l'instruction publique*, par Philippe Le Bas, 48e et 49e livraison, petit in-f°. C'est la reprise, dès la 2e page, de la 48e livraison du travail interrompu par le premier auteur. Dans ce cahier, qui contient 2 planches et 64 pages de texte, on pourra apprécier tout le mérite du savant continuateur de M. Le Bas. On reconnaît d'abord tout le parti que M. Waddington a su tirer de ses voyages et de ses longues études en Asie Mineure.

L'Académie se forme en comité secret pour reprendre la délibération relative au prix biennal de 20,000 francs.

Le résultat seul du vote de l'Académie est connu; il y a eu 4 tours de scrutin :

1er tour, 34 présents : MM. Oppert, 17 voix ; Mariette, 13 ; Viollet le Duc, 2; billets blancs, 2.

2e tour, 31 présents : MM. Oppert, 15 voix ; Mariette, 13 ; Viollet le Duc, 2 ; billet blanc, 1.

3e tour, 31 présents : MM. Mariette, 15 voix ; Oppert, 15 ; billet blanc 1.

4e tour, 31 présents (les mêmes) : MM. Oppert, 16 ; Mariette, 14 ; abstention, 1.

L'Académie des inscriptions désigne dont M. Oppert à la sanction de l'Institut pour le prix biennal.

*N. B.* C'est à la séance ordinaire des cinq Académies du mercredi 15 juillet que l'Institut devra confirmer ce choix.

**Séance du 10.**

M. N. de Wailly avoue que c'est lui qui a d'abord mis un billet blanc dans l'urne pour le scrutin sur le prix biennal, et qui s'est ensuite abstenu. Il croit que ces deux manières de ne point voter ne devraient pas compter pour la formation de la majorité absolue. On ne saurait en effet donner la valeur d'une opinion à la déclaration que l'on fait de n'en point avoir.

M. le secrétaire perpétuel lit son rapport semestriel.

*Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année* 1863. *Lu le* 10 *juillet* 1863.

« Messieurs,

« Je suis heureux d'avoir à vous annoncer qu'à l'expiration du premier semestre de cette année, les travaux confiés à vos commissions de publication et ceux qui sont sous la direction plus particulière de votre commission des travaux littéraires et sous la mienne se trouvaient dans une situation généralement satisfaisante, à part quelques lacunes, quelques retards regrettables, dus à des accidents imprévus ou prévus.

« Cependant je ne puis m'empêcher d'exprimer le mécompte que j'éprouve, et que vous partagerez en voyant que, des quatre ou cinq volumes que je croyais pouvoir vous présenter avant la fin de ce semestre, un seul, réellement terminé, a été déposé sur le bureau. Mais celui-là peut compter pour plusieurs, et, quant aux

autres, quelques semaines, je m'en assure, suffiront pour qu'ils le rejoignent ; vous allez en juger tout à l'heure.

« Le 13 février de cette année, j'ai eu l'honneur de vous faire hommage du tome vingt-quatrième de l'*Histoire littéraire de la France*, qui ouvre dignement une période nouvelle des annales intellectuelles de notre pays par le discours sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, dû à M. Victor LE CLERC, et le discours sur l'état des beaux-arts, dont l'auteur est M. Ernest RENAN.

« Le premier de ces discours, dans une vue générale du gouvernement soit religieux, soit civil, fait d'abord pressentir ce que prouveront, année par année, les notices historiques et littéraires des volumes suivants, l'affaiblissement de l'ancienne unité catholique et la dissolution prochaine de la société féodale.

« Un examen sommaire des divers genres de composition laisse voir ensuite la décadence de l'ancien système d'études et, malgré quelques acquisitions de la prose, le triste état des lettres en France. Ici reparaissent dans un parallèle inévitable le pouvoir ecclésiastique avec la théologie, et le pouvoir civil avec les sept arts, le domaine des Universités, dont le nombre s'accroît, et où commence à se glisser l'enseignement laïque.

« Dans une dernière partie, pour relever nos annales littéraires d'un abaissement passager, et replacer surtout nos poëtes au rang que l'estime des nations étrangères leur accordait depuis deux cents ans, un tableau de la littérature française en Europe au quatorzième siècle atteste leur glorieuse influence sur les autres peuples d'origine latine, et même sur les peuples germaniques. On peut compter alors dans la seule Italie au moins quarante imitations, presque toutes en octaves, des grands poëmes carlovingiens de nos trouvères.

« L'auteur se justifie d'une si longue étude sur un siècle qui, sans avoir laissé des traces brillantes dans l'histoire des lettres, a cependant contribué par ses efforts et ses souffrances au progrès de la pensée humaine ; et on jugera comme lui qu'il convenait « de « faire ressortir la part de la France dans un mouvement intellec- « tuel qui n'a pas encore fini le moyen âge, mais qui du moins a « préparé laborieusement les âges nouveaux. »

« M. Ernest RENAN, dans le discours sur l'état des beaux-arts, recherche tour à tour la condition générale de l'art en France au quatorzième siècle ; ses rapports avec les faits politiques ; ses travaux pour les différentes provinces ; ce qu'il dut à l'Eglise, à la royauté, à la noblesse, à la bourgeoisie ; quelle place occupaient les artistes dans la société française ; combien ils étaient estimés à l'étranger ; pourquoi la France, d'abord supérieure à l'Italie dans toutes les directions de l'art, ne fit pas encore ce qu'on a depuis appelé la Renaissance.

« Le savant critique examine ensuite l'état de chaque genre en particulier, architecture religieuse et profane, peinture, sculpture, musique. « Ce siècle est, selon lui, dans l'histoire de l'art fran-

« çais, un moment capital ; c'est le moment où il est décidé que « l'art du moyen âge mourra avant d'avoir atteint la perfection..... « Si l'on échappait à la vulgarité, c'était pour tomber dans le fac- « tice. Un idéal artificiel, une statuaire forcée d'opter entre le con- « venu et le laid, une architecture mensongère, voilà les dures lois « que trouvaient devant eux les transfuges qui, tournant le dos au « moyen âge, essayèrent d'étudier les anciens maîtres. Heureuse- « ment la civilisation moderne possède assez de grandes parties qui « n'appartiennent qu'à elle seule pour se consoler d'être condam- « née dans l'art à une infériorité irréparable. Puisque les qualités « de l'âge mûr excluent celles de la première jeunesse, ce n'est pas « une raison pour regretter d'avoir échangé les dons brillants, qui « ne durent qu'un jour, contre les solides avantages de la ma- « turité. »

« En passant de ce beau travail, qui, comme je le disais il y a six mois, est plus qu'un recueil, aux grandes collections nationales que nous sommes chargés de continuer, je puis dire que la première de toutes, les *Historiens des Gaules et de la France*, confiée à MM. Natalis de Vailly et Léopold Delisle, verra, dans un délai qui ne peut être bien long, publier son tome XXII[e]. Le corps de l'ouvrage est depuis longtemps achevé ; l'impression de l'index géographique en latin est commencée, et la rédaction de l'index des choses et des personnes se poursuit avec activité.

« Le tome VII de la continuation de la table de Bréquigny, c'est-à-dire de celle des *Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*, est plus avancé encore. Ce volume a ses tables propres, dont l'impression est enfin terminée, et il vous sera présenté, je l'espère, au nom de M. Ed. Laboulaye, d'ici au jour de votre prochaine séance publique.

« Quant à l'ouvrage, plus original et plus difficile, que vous avez fondé comme un complément nécessaire de celui qui précède, le *Recueil des chartes et diplômes non imprimés* antérieurs à 1180 va sortir enfin de sa période de préparation, grâce au labeur savant de M. L. Delisle et au zèle de ses auxiliaires. La revue des fonds à consulter touche à son terme. A la fin de l'année, les éditeurs pourront soumettre à la commission des travaux littéraires un tableau général et détaillé des sources auxquelles doivent être puisés les matériaux du Recueil.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, l'une des divisions d'un autre grand Recueil dont vous avez pris également l'initiative, avance régulièrement, quoiqu'il soit loin encore d'être achevé. Cent quatre-vingt-seize feuilles sont tirées ou vont l'être ; plusieurs autres sont en épreuves, et la copie ne fait pas défaut. J'informe l'Académie, avec une vive satisfaction, que le succès de l'opération proposée, par l'entremise de M. le Ministre d'Etat, au gouvernement belge sur le manuscrit unique de Raoul de Caen, l'un des historiens qui composent le volume, a été aussi complet qu'il était possible. Les pages oblitérées de ce précieux manuscrit

ont reparu en partie, grâce au procédé de notre savant confrère de l'Académie des sciences, M. Balard, et l'idée heureuse des éditeurs, MM. H. Vallon et Ad. Régnier, de faire photographier ces pages afin d'en constater l'état avant l'opération, a singulièrement contribué à en éclaircir l'écriture par une des vertus propres de cette belle et féconde invention.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même Recueil, *section arabe*, est resté dans le *statu quo* durant ce semestre encore. D'autres occupations, et malheureusement une maladie grave, ont paralysé la bonne volonté du savant éditeur, M. Reinaud, qui n'a pu continuer son introduction. Quant aux additions et corrections, M. Defrémery, collaborateur de M. Reinaud, a été arrêté, à son tour, par la nécessité de collationner des manuscrits récemment acquis par la Bibliothèque impériale. Il doit, m'assure-t-on, avoir terminé ce travail avant un mois, et s'occuper immédiatement de l'index du volume, dont le texte et la traduction sont, du reste, imprimés jusqu'au bout.

« Le tome Ier d'une autre section de la même division du Recueil, destinée aux *Historiens arméniens*, a été plus heureux. M. Dulaurier en a conduit l'impression de la cent dixième à la cent trente-quatrième feuille, et à la page 535 du volume, qui doit en comprendre 720 environ, sans compter l'index, que l'éditeur tient à jour par une louable prévoyance, et l'introduction.

« C'est une bonne fortune pour moi de pouvoir annoncer à l'Académie que, grâce aux mesures adoptées par elle, les trois parties des *Historiens grecs* des croisades sont bien près de marcher de front. Notre vénérable confrère M. Hase a repris, par une détermination dont on s'applaudira ici et en Europe, la rédaction des prolégomènes, pleins d'un si rare savoir, qui formeront désormais la première partie de ce volume, et déjà s'imprime cette suite presque inespérée des trente-quatre feuilles qui l'attendaient depuis si longtemps. Le digne disciple de cet illustre maître, M. Miller, nous a laissé, en partant pour un voyage de recherches où nos vœux l'accompagnent, les cinquante et une feuilles imprimées de la seconde partie, contenant le récit de la première croisade par Anne Comnène; enfin, par une émulation qui mérite tous nos éloges, un autre éminent helléniste, notre confrère M. Alexandre, a mis sous presse immédiatement trente feuilles environ de la troisième partie, composée des auteurs byzantins qui ont raconté, à leur point de vue, la suite des événements jusqu'à la croisade latine.

« Voilà, Messieurs, pour nos grands travaux historiques et diplomatiques, des résultats dont nous avons lieu de nous féliciter, à peu d'exceptions près. Il s'y joindra bientôt, j'espère, par le succès d'une négociation suivie sous les auspices de la commission des travaux littéraires, et qui vous sera soumise avant d'être proposée à la sanction du gouvernement, un ouvrage que vous avez d'avance adopté par les encouragements répétés qu'il a reçus de vous, dont l'auteur siége aujourd'hui dans vos rangs, et qui n'est pas la part la moins importante de l'héritage de nos savants bénédictins.

« Je viens maintenant aux recueils divers d'érudition, de critique et d'histoire, institués à différentes époques, rédigés avec le concours des savants du dehors, et qui sont placés sous la direction spéciale de la commission des travaux littéraires.

« L'impression des *Notices et extraits des manuscrits* se poursuit aujourd'hui avec une régularité satisfaisante. Le tome XVIII, encore incomplet pour sa seconde partie, se complète peu à peu par les soins de MM. Brunet de Presle et Egger, chargés concuremment de publier les *papyrus* grecs de l'Egypte recueillis par feu M. Letronne. Le volume est parvenu à la trente-quatrième feuille tirée, et plusieurs sont en épreuve. En outre, sont préparées déjà, pour les 240 premières pages, trois tables alphabétiques : 1° des noms et des faits historiques; 2° de la grécité; 3° des noms propres égyptiens transcrits en grec dans les *papyrus*. Vous savez déjà que le tome XIX a été complété, pour sa première partie, à l'inverse du précédent, par la publication du commencement des *Prolégomènes historiques* d'Ibn-Khaldoun, traduits par M. de Slane. La suite de ce travail de longue haleine, dont vingt-six feuilles sont déjà imprimées, formera le complément du tome XX, et sa fin sera la première partie du tome XXI; en sorte que je n'ai pas hésité à faire mettre sous presse la seconde partie de ce même tome, qui achèvera de mettre à l'unisson les deux moitiés orientale et occidentale de tout le recueil, si longtemps disjointes en des sens divers. Les *Hippiatriques*, manuscrit grec publié par M. Miller, et déjà presque entièrement imprimé, ouvrent cette deuxième partie du tome XXI, que d'autres travaux adoptés par la commission vont continuer.

« Je ne m'étais pas trop avancé en vous annonçant que deux nouveaux volumes, qui compléteront également deux tomes de votre recueil des *Mémoires des savants étrangers*, seraient déposés sur le bureau avant la fin de cette année. L'un, qui est la seconde partie du tome VI de la première série de ce recueil, consacré à des *Sujets divers d'érudition*, touche à la fin de l'impression; l'autre, formant la seconde partie du tome IV de la deuxième série, celle des *Antiquités de la France*, est entièrement imprimé, et n'attend plus que le tirage des dernières feuilles. Je viens de faire mettre sous presse, pour commencer le tome V de cette série, un Mémoire important couronné par la commission des antiquités nationales, et désigné par elle à l'impression dès l'an dernier.

« Je voudrais pour beaucoup pouvoir vous dire que la publication de vos propres *Mémoires* marche avec une activité qui serait, là surtout, si désirable, car elle représente plus spécialement la part que nous prenons au progrès de la philologie, de l'archéologie et de toutes les branches de l'histoire, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, qui sont le domaine de cette Académie. Nos prédécesseurs nous ont légué de grands exemples que vous avez tous présents à l'esprit. Vous trouverez l'un des derniers et des plus éclatants dans les trois Mémoires posthumes de feu M. Letronne, aujourd'hui imprimés, non sans labeur, et qui ouvriront dignement la deuxième

partie du tome XXIV de votre Recueil. Ici encore la maladie de celui de nos confrères dont j'ai parlé plus haut a retardé l'impression des deux Mémoires qui viennent ensuite. Mais les autres, qui termineront ce volume, ou sont sous presse ou vont y être mis. A peine sera-t-il achevé que je ferai commencer l'impression de la première partie du tome XXV, pour répondre au zèle des auteurs, qui déjà m'en ont remis presque tous les matériaux, mais non pas tous encore, l'Académie voudra bien s'en souvenir. En même temps, j'enverrai à l'imprimerie la copie dès longtemps préparée de la période de son *Histoire*, qui doit, en complétant le tome XXIII, comprendre la suite de ses actes et l'analyse de ses travaux de 1857 à 1860. Alors il ne restera plus en arrière dans la nouvelle série de votre collection que le tome XXII, réservé aux *Tables* de la seconde décade, c'est-à-dire des tomes XII à XXI. Je prendrai des mesures pour que ces tables, attendues avec une juste impatience, soient enfin livrées à l'impression. Un autre travail du même genre, quoique d'une exécution plus difficile, que je croyais en bonne voie de publication après tant d'années d'attente, la partie française, qui doit compléter la partie orientale de la *Table des notices des manuscrits*, échappe encore à toutes mes prévisions, en dépit des assurances sans cesse renouvelées de l'auteur. »

M. Renan, au nom de la commission de six membres, chargée de préparer deux séries de trois questions chacune, pour soumettre au choix de l'Académie les deux sujets à mettre au concours pour 1865, propose, pour le prix Bordin, une des trois questions suivantes :

1° *Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les* Midraschim *et dans les autres livres de la tradition juive* (*Meghillath-Taanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.*). *Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant aux données que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.*

2° Recueillir dans le Talmud et les écrits qui s'y rattachent tous les passages qui ont un intérêt pour l'histoire, soit réelle, soit légendaire, des peuples étrangers à la Palestine. En faire la critique, déterminer les personnages et les lieux célèbres dont il est question.

3° Rechercher l'origine du *soufisme;* déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa formation ; fixer la

date de sa première apparition chez les Musulmans; tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.

L'Académie met au concours le numéro 1.

M. Léopold Delisle propose, au nom de la même commission, les trois sujets qui suivent :

1° *Déterminer la date et la valeur des différents textes de la chronique de Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.*

2° Enumérer les différentes formes de la versification française (langue d'oil), depuis les premiers monuments de cette poésie jusqu'à l'avénement de François Ier; indiquer l'origine de ces formes et en déterminer les règles.

3° Etudier, d'après les Chartes, les caractères propres à chacun des dialectes qui ont pu exister dans la langue d'oc, en y comprenant le catalan; appliquer aux monuments de la littérature les règles que cette étude aura permis de poser.

L'Académie met au concours le numéro 1.

Le comité secret s'est prononcé pour le choix d'un rapporteur, chargé de présenter à l'assemblée ordinaire des cinq Académies de l'Institut les résultats de la délibération de la Compagnie pour le prix biennal de 20,000 francs.

Le rapporteur désigné est M. Guigniaut.

La séance redevient publique :

Il est fait hommage à l'Académie, par les ordres de S. M. le czar Alexandre II, de l'ouvrage publié sous ses auspices, et intitulé : *Bibliorum codex Sinaïticus Petropolitanus auspiciis augustissimis imperatoris Alexandri II. Ex tenebris protraxit, in Europam transtulit adjuvandas atque illustrandas sacras litteras*, edidit Constantinus Tischendorf. Petropoli, 1862, 4 vol. in-f° : vol. I, *prolegomena, commentarius, tabula*; — vol. II, *Veter. Testamenti pars prior*; — vol. III, *Veter. Testam. pars posterior*; — vol. IV, *Novum Testamentum cum Barnaba et Pastore.*

*Bullettino di archeologia cristiana* del Cav. G.-B. de Rossi. Giugno, 1863, n° 6.

Le 1er *Livre des chroniques de Jean Froissart, texte inédit, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, de l'Académie royale de Belgique, t. II, Bruxelles, 1863, 1 vol. in-8°.

*Transactions of the Royal Society of litterature*. London. Mémoire sur l'origine scytho-cimmérienne de la langue romane, par M. ..., 1re partie, 1863, br. in-8°.

*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, mai, juin, 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, juillet, 1863.

*Le Cabinet historique*, juin, 1861.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. A. Widal, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Douai, de son ouvrage intitulé : *Etudes littéraires et morales sur Homère*; première partie, l'*Iliade*. 1 vol in-12, 1863.

M. Paulin Paris offre à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage ayant pour titre : *Corespondance de Louis XIV avec le marquis Amelot son ambassadeur en Portugal*, 1685-1688, publiée et annotée par le baron de Girardot. Nantes, 1863, in-8°.

## Séance du 17.

### *Rapport de* M. de Longpérier *au nom de la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Fould* (20,000 fr.).

« Trois ouvrages ont été envoyés au concours :

1° *Histoire de la statuaire antique, son origine, ses développements et sa décadence chez les différents peuples*, par M. Vaffier, in-8° (imprimé).

2° *Histoire des arts du dessin, architecture, sculpture, gravure, peinture, depuis l'origine des sociétés jusqu'au siècle de Périclès*, manuscrit in-folio.

3° *Des arts avant Périclès*, manuscrit in-folio.

« La commission a cru devoir écarter tout d'abord le n° 1, ouvrage imprimé qui ne traite que de la sculpture, et qui d'ailleurs, sans qu'elle en veuille dire davantage, ne lui a pas paru avoir été composé en vue du concours.

« Le Mémoire n° 2, très-court et fort incomplet, ne lui semble pas non plus digne d'être mentionné.

« Quant au Mémoire qui porte le nº 3, son auteur, dans une note qu'il y a annexée, reconnaît lui même qu'il n'a eu le temps de traiter qu'une fraction du sujet, et se borne à demander si l'Académie pense qu'il soit dans la bonne voie et qu'il doive continuer à s'occuper de la question.

« La commission a reconnu avec plaisir dans ce Mémoire le témoignage d'un labeur persévérant et intelligent; mais elle regrette que l'auteur ait mis tant de soin à l'exposé de questions étrangères au sujet qu'avait en vue M. Fould.

« L'origine des races humaines, le tableau des mœurs de l'homme primitif, habitant des grottes naturelles, pourraient donner lieu à de longues discussions tout à fait en dehors de l'histoire de l'art.

« L'auteur n'a encore fait qu'entamer le tableau de l'art égyptien.

« La commission eût souhaité de trouver dans ce Mémoire la description minutieuse de monuments appartenant à des époques bien déterminées, description accompagnée de croquis de nature à faire bien saisir les nuances qui distinguent chaque époque. Elle demanderait en même temps plus de concision et de précision.

« L'état peu avancé du travail n'a pas permis à la commission de reconnaître quelles sont les idées de l'auteur sur la transmission des principes de l'art.

« La commission prie l'Académie de vouloir bien, en ajoutant quelques mots à son programme, épargner aux concurrents des doutes fâcheux sur la nature du concours, doutes qu'ils expriment eux-mêmes ou que la nature de leurs écrits révèle surabondamment. »

La commission se réunira de nouveau pour adresser à l'Académie une proposition tendant à expliquer l'objet du concours avec des indications plus détaillées. Ce programme, nouvellement développé, sera publié avec l'ensemble des questions proposées pour les concours annuels.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture préalable du rapport de M. Maury au nom de la commission des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

M. Renan fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par feu l'abbé Lebeuf, membre de la Compagnie, nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par Hippolyte Cocheris, t. I, Paris, 1863, in-8º. L'ouvrage

est dédié à M. de SACY, de l'Académie française, dont l'aïeul, notaire au Châtelet, devait accomplir la clause du testament de l'abbé LEBEUF par laquelle le sieur Carlier était chargé de faire une 2e édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*. Le sieur Carlier ne pouvait trouver de nos jours un représentant mieux préparé que M. Cocheris pour remplir cette mission.

### Séance du 24.

M. de LONGPÉRIER présente au nom de la commission un paragraphe additionnel au programme du prix Fould. (Il sera publié à la suite du programme. — *Voy.* l'introduction de ce VIIe volume.)

### *Rapport de M.* J. DESNOYERS.

*Au nom de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours du prix ordinaire. (Les Gaulois en Asie.)*

Deux Mémoires ont été envoyés au concours.

« L'auteur de celui qui porte le no 1 ne paraît pas avoir compris la question, ou du moins il a voulu l'envisager à un point de vue opposé au sens du programme.

« Il n'a eu d'autre but que de prouver par des considérations exclusivement empruntées à des recherches étymologiques, sans contrôle possible le plus souvent, que les migrations des Gaulois en Orient ne sont pas historiquement réelles, malgré les nombreux témoignages de l'antiquité qui semblent les attester, et que les ressemblances qui existent entre les noms de lieux, de peuples, d'hommes et de choses d'une portion de l'Asie Mineure et d'autres contrées, d'une part, et ceux de la Gaule, d'autre part, n'ont d'autre cause que l'origine commune des peuples de ces différents pays.

« L'auteur s'efforce de démontrer que les peuples ont dû être désignés par leur situation géographique et que leurs noms ont été puisés dans la langue grecque; que le grec est plus ancien que le sanscrit et l'hébreu; que ces deux langues dérivent du grec, etc.

« L'auteur du Mémoire inscrit sous le no 2 s'est conformé au plan proposé. Ses divisions, sa méthode, et en général sa critique des autorités, ont semblé à votre commission dignes d'éloges. Il cite très-exactement les sources nombreuses qu'il a consultées, et dont il a le plus souvent tiré très-bon parti.

« Il a successivement étudié les Cimmériens, les Gaulois d'Illyrie, l'état de la Macédoine, de la Thrace et de la Grèce à l'époque de l'arrivée des Gaulois dans les trois contrées; l'établissement des Gaulois en Asie, l'étendue et la topographie de la Galatie; les divinités phrygiennes et leur culte, comparé à la religion de la Gaule; le gouvernement des Galates, leur histoire jusqu'à l'arrivée des Romains en Asie; les expéditions romaines en Galatie, l'histoire de ces peuples depuis la paix qu'ils firent avec Rome jusqu'à la mort d'Auguste; et enfin l'état de la Galatie sous le Haut et le Bas-Empire.

« Ces différentes parties n'ont pas été, il est vrai, toutes traitées avec le même bonheur. Ainsi la première, qui concerne les Cimmériens, aurait demandé un examen plus approfondi ; et, si l'auteur eût connu les savantes recherches de Fréret, de Pelloutier et d'autres érudits du dix-huitième siècle sur ce sujet, il ne se serait sans doute pas borné à accepter sans discussion l'autorité de M. Amédée Thierry, qui identifie sans réserve les Cimmériens avec les Kymrys et leur attribue une origine occidentale.

« On eût pu souhaiter aussi que, dans l'étude de la topographie et des monuments de l'Asie Mineure, il eût ajouté aux citations qu'il emprunte à M. Texier celles des écrits d'Ainsworth, d'Hamilton, de Kiep, et même qu'il eût mentionné les résultats du voyage de M. Perrot, quelque négatifs qu'ils soient, pour ce qui regarde les monuments contemporains de l'époque gauloise.

« La dissertation en latin sur le culte de Cybèle et la religion phrygienne a paru à votre commission répandre peu de jour sur la comparaison qu'il fallait faire entre le culte des Galates orientaux et celui des Gaulois d'Occident. D'ailleurs les traditions et les cérémonies religieuses qu'il décrit fort longuement se rapportent bien plutôt à la Phrygie proprement dite et à la Bithynie qu'à la Galatie. Or ces recherches, étrangères au sujet, n'occupent pas moins de 24 pages, tandis que la comparaison des deux religions, galate et gauloise, qui rentrait directement dans la question, remplit à peine une page et n'arrive qu'à un résultat négatif. L'auteur eût pu trouver peut-être plus d'aperçus nouveaux s'il eût étudié plus attentivement certains passages de Strabon, d'Appien, de Pline et des autres écrivains de l'antiquité qui sont relatifs à divers usages religieux des Gaulois, et qu'il les eût comparés à d'autres textes concernant les Galates de l'Asie Mineure.

« Quant à la question si importante du gouvernement et de l'administration politique, quelque difficulté que l'on ait à démêler ce qui est d'origine vraiment gauloise à travers l'influence grecque et romaine qui avait entouré et absorbé ces peuples, on eût pu souhaiter que l'auteur se fût appuyé sur un plus grand nombre de termes de comparaison entre les Gaulois transplantés en Asie et les Gaulois d'Occident, et qu'il eût cherché d'autres autorités que M. de Courson, dont le témoignage est souvent invoqué en ce qui regarde les usages des tribus bretonnes tant insulaires que continentales.

« On eût désiré aussi que l'auteur donnât plus de développement à la partie numismatique, éclairée dans ces derniers temps par de très-bons travaux de M. Waddington et d'autres érudits. Il eût été bon qu'il dressât plusieurs listes comparées des noms de lieux de la Galatie et de la Macédoine qui sont presque complétement identiques à ceux de la Gaule occidentale.

« Il sera bon aussi que l'auteur, dans une révision ultérieure de son travail, en tenant compte de ces observations sur le fond, veuille bien retoucher soigneusement la forme. Trop souvent, dans la rapidité de la rédaction, il lui est échappé des expressions peu dignes de la gravité du sujet ou empruntées à un ordre d'idées étranger à l'époque et au caractère de la question.

« Il est regrettable enfin que l'auteur, qui a cité scrupuleusement un ouvrage moderne sur cette matière en le discutant et même en le combattant, celui de M. Coutzen, couronné en 1856 par la Faculté de philosophie de l'Académie universitaire de Münster, et publié en 1861 sous le titre de : *Die Wanderungen der Kelten* (Leipzig, in-8°), n'ait pas connu plusieurs autres ouvrages plus anciens sur le même sujet, parmi lesquels nous nous bornerons à indiquer les suivants : *Gallia orientalis*, de 1665 ; les deux Mémoires

envoyés au concours proposé en 1740 sur cette question même par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un d'eux, celui de Pelloutier ayant remporté le prix ; un autre ouvrage savant sur les Celtes par le même, que l'auteur du Mémoire paraît avoir ignoré également, et qui fut publié en 1771, par de Chiriac, dans le nº 1 de la 2e édition de cet important ouvrage; l'autre Mémoire, envoyé à l'Académie par Wernsdorff, fut imprimé à Nuremberg en 1742 sous le titre de : *Respublica Galatorum*.

« Enfin, parmi d'autres Mémoires plus récents, on peut aussi indiquer à l'auteur, en vue de la refonte de son Mémoire, les deux suivants : *Rerum galaticarum specimen*, par C.-H. Herener, Breslau, 1822, in-8°; et *De fontibus veterum auctorum in enarrandis expeditionibus a Gallis in Macedoniam atque Græciam susceptis*. Berlin, 1834, in-8°.

« La collection si précieuse des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres renferme aussi d'autres Mémoires qui touchent plus indirectement, il est vrai, au même sujet, mais dont la lecture n'eût pas été inutile à l'auteur, car un assez grand nombre de questions délicates qu'on discute aujourd'hui comme nouvelles y ont été souvent examinées et approfondies.

« En résumé, ce Mémoire, malgré ses imperfections et ses lacunes, nous a paru pouvoir devenir la base d'un très-bon et très-utile ouvrage. C'est dans cette conviction que la commission propose à l'unanimité de lui décerner le prix. »

Le pli cacheté est ouvert, et fait connaître l'auteur du Mémoire couronné, qui est M. Felix Robiou, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

M. de Longpérier met sous les yeux de ses confrères le dessin d'une médaille de grand bronze frappée à Nicée de Bithynie, représentant le portrait jusqu'à présent inconnu de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, et lit une notice sur ce monument numismatique qui vient enrichir l'iconographie romaine.

La monnaie de Nicée a pour légendes, d'un côté : ΔOMITI ΛOYKIΛΛAN NEIKAIEIC; de l'autre: M · AYPHΛIOC · OYHPOC · KAICAP.

On voit au revers Marc-Aurèle, jeune, imberbe, à cheval, tenant une lance, exactement comme Alexandre le Grand sur Bucéphale, tel que le représentent les monnaies de la Macédoine romaine. Le surnom de Lucille rapproché des noms de Marc-Aurèle pourrait faire croire, après un examen superficiel, que la médaille représente la fille de cet empereur, femme de Lucius Vérus; mais l'auteur de cette notice s'attache à démontrer qu'il n'en est point ainsi.

ΔOMITI est un abrégé de ΔOMITIAN; ce ne peut être un *prénom*, car il n'en existait pas de cette forme, et d'ailleurs on n'en donnait

pas aux femmes; ce ne peut être un *surnom*, comme serait Domitilla, parce que ce surnom ne pourrait pas se rencontrer avec Lucilla, qui en est un du même ordre. ΔΟΜΙΤΙ ne peut donc exprimer, pour qui se pénètre bien de la coutume romaine, qu'un *nom* de famille, c'est-à-dire *Domitia*.

Lucille, fille de Marc-Aurèle, était de la famille *Annia;* par suite de l'adoption de son père par Antonin, elle aurait pu s'appeler *Aurelia*. Mais les monnaies de Byzance tranchent la question; on y lit: ANNIA ΛΟΥΚΙΛΛΑ. Donc la monnaie de Nicée n'a point été frappée pour cette princesse. On doit ajouter que les traits du visage, que les détails de la coiffure qui se voient sur la monnaie de Nicée, n'appartiennent en aucune façon à la fille de Marc-Aurèle, dont le profil et l'ajustement sont conservés par de nombreux monuments.

M. de Longpérier montre ensuite, par l'étude des légendes et du type, que la monnaie de Nicée doit avoir été fabriquée en l'an 139, du vivant d'Antonin, et huit années avant la naissance de Lucilla Junior, épouse de Lucius Vérus.

Domitia Lucilla, ajoute-t-il, nommée deux fois par Jules Capitolin, une fois par Spartien, une fois dans les œuvres de son fils, a fourni à un grand érudit le sujet d'un Mémoire plein d'intérêt. M. le comte Borghesi, à l'aide de marques de fabricants imprimées sur un certain nombre de briques romaines, a reconstruit, avec cette admirable critique et cette lucidité particulière qui distinguent ses travaux, la généalogie de la mère de Marc-Aurèle.

Mais son article, imprimé en 1819 dans le *Giornale arcadico*, recueil peu répandu, s'adressait plutôt à l'intelligence d'un petit nombre de gens studieux qu'au public, dont l'attention est plus vivement attirée par la vue d'un portrait; et la mère de Marc-Aurèle n'a pas pris jusqu'à ce jour le rang qui lui appartient.

Cette femme éminente avait épousé Annius Vérus, frère de Faustine la mère, qui mourut préteur, et qui était fils d'Annius Vérus, trois fois consul et préfet de Rome. Elle était fille de Publius Calvisius Tullus et de Domitia Lucilla. Demeurée veuve, en l'an 123 très-probablement, alors que le jeune Marcus ne comptait encore que deux années, Lucilla s'appliqua avec un soin tout particulier à diriger l'éducation de ce précieux enfant. Son intelligence nous est

révélée par le choix des maîtres auxquels elle confia l'éducation de son fils (1).

Quand on examine divers passages des œuvres de Marc-Aurèle, on est frappé de la manière dont cet empereur exprime les nuances de sa gratitude. Il avait à peine connu son père Annius Vérus; mais il avait présente à l'esprit sa bonne réputation, et il voulait rendre hommage à *sa mémoire* en imitant sa mâle vertu. C'est à sa mère qu'il reporte l'honneur de lui avoir enseigné tous les grands devoirs. (Quant au paragraphe (liv. I, xvi) qui commence par ces mots : Παρὰ τοῦ πατρός, il est facile de comprendre qu'il est entièrement relatif au père adoptif, à Antonin le Pieux.)

Domitia Lucilla ne vit pas régner son fils; Borghesi fixe la date de sa mort à l'an 156. Nous ne pouvons, dit en terminant M. de Longpérier, prévoir ce que les découvertes archéologiques nous réservent; mais on comprend que si, en 161, lorsque la mort d'Antonin laissa l'empire à son fils adoptif, Domitia Lucilla eût été vivante, le sénat eût fait placer son effigie sur la monnaie de Rome, et qu'au lieu de quelques rares exemplaires d'une médaille fabriquée dans une ville de l'Asie Mineure, nous aurions pour nous conserver le portrait de la mère de Marc-Aurèle une série de pièces de tous métaux comparable à celle des deux Faustine.

M. Léon Renier fait la communication suivante :

*Sur une inscription latine trouvée à Trébizonde,*
*et envoyée par* M. Miller.

M. Miller a envoyé au savant épigraphiste son confrère, avec prière d'en donner communication à l'Académie, une inscription latine qu'il a copiée à Trébizonde au moment où l'on venait de la découvrir. Le marbre sur lequel elle se lit a environ 3m 50 de lon-

(1) Publius Calvisius Tullus
épouse Domitia Lucilla

Domitia Lucilla
épouse Annius Vérus, Cons III, Préf. de la Ville,

Marc Aurèle.

gueur sur $0^m$ 50 de hauteur. Il a été trouvé, au commencement de juin dernier, dans une démolition de l'église métropolitaine de Saint-Grégoire. L'inscription forme trois lignes et est ainsi conçue.

IMP CAES AVR VAL DIOCLETIANO PIO FELICI INVICT AVG PONT M TR POT P P PROCONS ET
IMP CAES M AVR VAL MAXIMIANO PIO FELICI INVICTO AVG PONT M TR POT P P PROCONS ET
FL VAL CONSTANTIO ET CAI VAL MAXIMIANO NOBB CAESS DEDICAVIT LEG I P VESTRA AGENTE TRoMVDo PREΓAEC (*sic.*)

C'est-à-dire :

« Imperatori Cæsari Aurelio Valerio Diocletiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ proconsuli; et imperatori Cæsari Marco Aurelio Valerio Maximiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ, proconsuli; et Flavio Valerio Constantio et Caio Valerio Maximiano nobilissimis Cæsaribus, dedicavit legio prima Parthica vestra, agente Tromudo præfecto. »

Cette inscription, dit M. L. Renier, pourrait donner lieu à de nombreuses observations. Il faut remarquer par exemple le mot VESTRA, à la troisième ligne, par lequel l'auteur de la dédicace s'adresse directement aux empereurs nommés à la 3e personne dans les lignes qui précèdent, et il cite, comme présentant une particularité analogue, une inscription trouvée à Ngaous, près de l'ancienne Tubuna en Numidie (*Inscr. rom. de l'Algérie*, nº 1671). Cette inscription est aussi une dédicace à deux empereurs, *Trebonianus Gallus* et *Veldumnianus Volusianus*, et elle se termine par cette acclamation : INVicti IMPeratores VOBIS ET VESTRIS.

La légion *prima Parthica*, levée par Septime Sévère, résida longtemps sur les frontières méridionales de l'empire. On la trouve encore à Bostra, dans la province d'Arabie, sous le règne de Philippe. Mais l'Itinéraire d'Antonin la place, sous le nom de *legio prima Jovia* (ce qui indique une époque déjà avancée du règne de Dioclétien et de Maximien), à *Trosmi*, dans la *Mœsia inferior*. On n'a donc pas lieu de s'étonner de la rencontrer au commencement de ce règne sur la côte asiatique du Pont-Euxin.

L'officier qui se chargea de faire graver cette inscription y est qualifié de *præfectus* : c'était en effet le titre que portaient alors les chefs de légions. Cet officier porte un nom barbare, *Tromudus*, et il n'était certainement pas d'origine romaine, ce qui n'a rien que de très-naturel à une époque où les empereurs eux-mêmes étaient souvent d'origine barbare.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

*Essai de restitution d'un volume perdu des Olim*, par L. DELISLE, membre de l'Institut (extr. des inventaires et documents publiés par ordre de l'EMPEREUR), in-4°, Paris, 1863.

*Expédition scientifique en Mésopotamie* exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. M. Achille FOULD, par M. Jules Oppert, composée de 3 planches in-folio, Paris.

*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, exécutée en 1861, et publiée sous les auspices du ministère d'Etat par MM. Georges Perrot, Edmond Guillaume, et Jules Delbet (3e et 4e livr., f. 7-14 du texte. Pl. 1, 2, 3, 28, 61 et 66, in-folio, 1863,

*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XVIII, in-8°, 1861. Anvers.

*Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1862. 1 vol. in-8°, Châlons-sur-Marne.

*Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. III, 4e bulletin, Guéret, 1862.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 42, juin 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, juillet, 1863, n° 209.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* de M. EGGER *sur les travaux de l'Ecole d'Athènes*.

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

### du vendredi 31 juillet 1863.

Présidence de M. Paulin PARIS.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance par le discours d'usage, dans lequel il rend compte des résultats des divers concours. (Ces résultats

sont connus par les rapports lus dans les séances ordinaires.— *Voy.* plus haut.)

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit ensuite sa *Notice historique* sur la vie et les travaux de Georges-Fréderic CREUZER, associé étranger de l'Académie. (*Voy.* la séance publiée *in extenso* par MM. F. Didot et l'*Histoire de l'Académie.*)

M. Alfred MAURY lit le *Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France* sur les ouvrages envoyés au concours.

(Le résultat du jugement de la commission est consigné dans notre compte rendu de la séance ordinaire du 26 juin, p. 183-185.)

*Rapport sur les travaux de l'Ecole française d'Athènes, par M. E. EGGER.*

« MESSIEURS,

« Les événements qui ont agité la Grèce depuis l'an dernier n'ont pu manquer d'avoir leur contre-coup autour de la studieuse Ecole que la France entretient dans la ville d'Athènes. Au milieu de ces agitations, plusieurs contrées du continent et des îles restaient inabordables à nos jeunes compatriotes, et la capitale elle-même du royaume hellénique n'a pas toujours offert à leurs travaux un asile assez paisible. A ces causes de retard la maladie a quelquefois joint ses empêchements, et c'est ainsi que le plus ancien des membres actuels de l'Ecole, M. Wescher, n'a pas pu nous faire parvenir en temps utile les travaux qui sont le fruit de ses quatre années de recherches, et dont une partie seulement est, à cette heure même, expédiée pour la France. En attendant cet envoi, nous avons du moins reçu, et nous publions ici, comme pièce justificative, un court aperçu que M. Wescher nous adresse de ses travaux. L'Académie l'accueillera comme le témoignage authentique de l'activité que déploie en des sens divers le laborieux philologue (1). Elle accueillera surtout avec joie l'heureuse nouvelle que les inscriptions trouvées à Delphes par MM. Wescher et Foucart viennent enfin de paraître par les soins de ces deux compagnons d'armes, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, en un volume qui contient 480 textes presque tous inédits, avec une préface très-simple et très-brève, mais substantielle (2). Une telle publication, si elle avait paru quelques jours plus tôt, avait assurément droit à une large place dans notre Rapport. Aujourd'hui le temps nous manque pour en parler dignement à la Compagnie. Mais heureusement vous en pourrez apprécier l'intérêt si vous voulez bien vous rappeler, d'une part, les communications que vous fit

(1) Voir l'*Appendice*, note à la fin du présent Rapport.

(2) *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois, sous les auspices de Son Exc. M. Rouland, Ministre de l'instruction publique et des cultes*, par C. Wescher et P. Foucart, membres de l'Ecole française d'Athènes. Paris (Firmin Didot frères et fils); un volume in-8° de XVI et 312 pages.

M. Wescher dans votre séance du 30 août 1861 (1); de l'autre, la lecture que vous avez naguère entendue de M. Foucart sur les formules d'affranchissement religieux qui forment la principale richesse de l'épigraphie delphique. Nous avions d'autant plus à cœur de rassembler ici ces souvenirs que les envois dont l'appréciation fait avant tout l'objet du présent Rapport n'ont pas, à notre grand regret, une importance considérable.

« M. Deville, qui achève une quatrième année à l'Ecole d'Athènes; M. Dugit, revenu l'an dernier pour rentrer dans les fonctions actives de l'enseignement; et M. Gebhart, élève de deuxième année, nous ont adressé chacun un Mémoire qui acquitte leur dette réglementaire envers l'Etat et l'Académie. Mais, bien qu'estimables à quelques égards, ces trois Mémoires nous paraissent laisser beaucoup à désirer soit pour le fond même du travail et l'originalité des recherches, soit pour la forme de la rédaction. Nous devons là-dessus à l'Académie, nous devons aux jeunes professeurs placés sous son patronage scientifique, l'expression sincère d'un jugement qui paraîtra sévère peut-être, mais qui pour cela n'est pas moins bienveillant. Aujourd'hui, comme toujours, nous avons confiance dans l'excellent esprit qui anime une Ecole recrutée dans les meilleurs rangs de la jeunesse universitaire; nous croyons qu'elle attend de nous, non les vains encouragements d'une indulgence trop facile, mais la fermeté d'une critique attentive à redresser l'erreur ou à la prévenir.

« Le Mémoire de M. G. Deville est destiné à compléter celui du même auteur dont nous avons rendu compte en 1862. Il a pour titre : *Formation territoriale de la Macédoine; Conquête des pays entre l'Axius et le Nestus; Etablissements barbares du moyen âge : Bulgares, Esclavons Valaques et Serbes :* et l'on voit tout de suite qu'il laisse une large lacune dans l'histoire et l'ethnographie de l'ancien royaume d'Alexandre. La période comprise entre les conquêtes des Romains et la division de leur empire en deux empires n'est pas explorée par M. Deville avec le soin qu'elle méritait. Les grandes invasions des barbares lui ont paru seules dignes d'attention : il oublie trop les mélanges successifs et les rapprochements plus ou moins pacifiques des populations limitrophes avec la population des provinces romaines; il oublie surtout l'introduction des soldats barbares de ces contrées dans le cadre des armées impériales, sur quoi il y avait des renseignements précieux à recueillir dans les inscriptions et dans la *Notitia dignitatum* (2). En outre, la première partie du Mémoire n'a paru offrir ni assez de précision dans l'examen des témoignages ni assez de nouveauté dans les résultats. A peine y reconnaît-on en quelques passages la trace d'observations faites sur les lieux par le voyageur. Ce chapitre provoquait d'ailleurs de notre part une comparaison que l'auteur n'a pu prévoir avec l'ouvrage récent de M. Desdevises-du-Dézert sur la *Géographie ancienne de la Macédoine* (3), ouvrage publié à Paris pendant que M. Deville écrivait en Grèce son Mémoire sur le même sujet; et cette comparaison nous faisait vivement regretter que M. Deville n'eût pas pu profiter des recherches approfondies d'un de ses compatriotes qui, sans avoir visité la

(1) Pages 231-238 des *Comptes rendus* que publie M. E. Desjardins.

(2) Voir sur ce sujet un intéressant Mémoire de M. Roulez, qui en traite au moins une partie : *Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain.* (Tome XXVII des Mémoires de l'Académie royale de Belgique.)

(3) Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris le 23 février 1863; 1 vol. in-8° de XII et 450 pages, avec une carte.

Macédoine, aura cependant fait faire sur ce terrain de véritables progrès à la science géographique.

« La commission n'approuve pas non plus la méthode suivie par M. Deville pour ses recherches sur l'ethnologie de la Macédoine au moyen âge. L'histoire, et même l'histoire anecdotique, y occupe trop de place, et cela au détriment d'études qui pourraient être plus développées sur les noms d'hommes et de lieux, sur les mœurs des races diverses, sur la conversion des barbares au christianisme, enfin sur des invasions dont l'auteur ne paraît pas avoir apprécié l'importance. M. Deville a lu avec soin les principaux annalistes byzantins; il en a extrait avec intelligence beaucoup de faits intéressants et de scènes dramatiques. Il semble n'avoir pu consulter plusieurs documents publiés dans ces dernières années, et qui touchaient directement à son sujet, mais que peut-être il n'a pas trouvés dans les bibliothèques d'Athènes. Tels sont, parmi les *Opuscules* d'Eustathe publiés en 1832 par M. Tafel, le récit de la prise de Thessalonique par les Latins; l'allocution à Isaac l'Ange à propos d'une victoire remportée sur les Serbes; le morceau sur un certain moine *stylite* de Thessalonique, morceau obscur, mais qui semble peindre avec vérité l'état moral et religieux de cette ville au douzième siècle de notre ère; parmi les *Anecdota græca* de M. Boissonade (1), plusieurs discours de Nicéphore Chumnus, cet atticiste bel esprit dont notre savant maître a presque retrouvé le nom et restauré la mémoire; enfin, dans une dissertation de M. Walz sur le règne d'Andronic Comnène, le texte, inédit jusqu'ici, d'une allocution d'Isaac l'Ange prononcée après la mort d'Andronic et l'expulsion des Normands siciliens (2). Tout cela entrait naturellement dans le plan des recherches de M. Deville, et, quant aux Normands en particulier, nous croyons ne faire tort à aucune gloire de la France en disant que ces hardis aventuriers comptaient alors parmi les *barbares* dont il fallait noter le passage et apprécier la rapide influence parmi les diverses populations de la Macédoine. On ne voit pas non plus que les poëmes de Manuel Philé, entre autres son panégyrique en l'honneur des victoires du général byzantin Glabas sur les Bulgares, aient été mis à profit pour cet exposé des vicissitudes de la Macédoine jusqu'à la conquête du pays par les musulmans (3). Nous insistons sur ces omissions, parce que, si les textes dont il s'agit peuvent apporter quelques faits de plus à l'histoire, ils peuvent aussi s'éclairer d'un jour nouveau par l'inspection des lieux auxquels ils se rapportent, et que c'est là précisément le principal service que peut rendre à la science le courage de nos voyageurs français. Les appendices qui terminent le Mémoire de M. Deville touchent à des questions intéressantes : telle est celle qui concerne la langue des Thraces. Mais, soit faute de documents assez nombreux, soit faute d'expérience dans la discussion de problèmes si délicats, là encore l'auteur éveille plus notre curiosité qu'il ne sait la satisfaire.

(1) Surtout t. II, p. 63 : Λόγος χρυσόβουλος ἀποδοθεὶς' πρὸς τὸν ὑψηλότατον κράλην Σερβίας.

(2) *De regno Andronici Comneni, imperatoris Byzantini. Additur Michaelis Choniatæ, Athenarum metropolitæ, allocutio Isaaci Angeli, imperatoris, post Andronicum occisum, Normannos Siculos fugatos, Branæ rebellionem oppressam, habita Constantinopoli*. Tubinge, 1846, in-4°.

(3) *Manuelis Philæ carmina ex codicibus Escurialensibus, Florentinis, Parisinis et Vaticanis nunc primum edidit* E. Miller. Parisiis, 1855-1855; 2 vol. in-8° (Imprimerie impériale). — Voir surtout tome II, p. 240 : Εἰς τὰ τοῦ πρωτοστράτορος ἐκείνου (c'est-à-dire de Michel Glabas) τοῦ θαυμαστοῦ στρατηγήματα.

« Dans une étude plus méthodique et mieux proportionnée sur les institutions militaires d'Athènes depuis les temps primitifs jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, M. Dugit répond à l'une des questions les mieux circonscrites qui figurent dans nos programmes. Il avait devant lui, pour la traiter, outre bien des livres sur les antiquités et les institutions grecques, deux dissertations estimables de l'abbé Garnier et de M. Larcher insérées au recueil de notre Académie (1). Son travail est d'une lecture attachante par la sage division des matières, par la variété des considérations politiques et morales, par la correction du style. Mais, pour avoir voulu nous l'envoyer trop vite (il nous est parvenu l'an dernier), l'auteur y a laissé les traces d'une rédaction trop rapide. Dans le choix de ses autorités, M. Dugit passe souvent des anciens aux modernes avec une apparente indifférence. On s'aperçoit sans peine qu'il n'a pu ni dépouiller régulièrement les tacticiens grecs ni étudier à fond les écrits mêmes qui, comme les deux traités de Xénophon sur la cavalerie, lui étaient d'avance signalés pour leur importance spéciale. Aussi est-il réduit à citer quelquefois de seconde main, comme on dit, et à s'appuyer sur des auteurs modernes. Quand ces modernes se nomment Barthélemy et Aug. Boeckh, il n'y a pas grand péril de s'égarer à leur suite. Pourtant il vaudrait mieux encore les imiter en abordant tout droit les textes anciens, qui sont la vraie source de l'érudition. Ces textes eux-mêmes ont besoin d'une interprétation souvent délicate, où une critique encore mal exercée peut faire fausse voie. Ainsi plusieurs prétendues lois que transcrit M. Dugit sont empruntées à des rhéteurs qui, selon l'usage trop commun dans les écoles, les ont imaginées pour servir de sujet à des déclamations. En général, il y a peu de fond à faire sur de pareils témoignages. L'autorité d'un commentateur d'Hermogène, si elle n'était confirmée par d'autres textes, ne suffirait pas à prouver que la loi athénienne punit de mort tout soldat qui avait quitté les rangs en jetant son bouclier. On peut croire à la rigueur, d'après un texte du rhéteur Syrianus, que les Athéniens promettaient une récompense à l'inventeur d'une nouvelle arme de guerre (à supposer, je pense, que l'invention fût vraiment utile); cela du moins est naturel et vraisemblable. Mais le moyen d'admettre avec M. Dugit, sur la simple allégation d'un sophiste, qu'il fût interdit aux maîtres de frapper leurs esclaves en temps de guerre, de peur de pousser les esclaves à la rébellion? Ici le tempérament qu'indiquait la prudence s'est évidemment changé en une loi positive dans l'esprit du sophiste et pour les besoins de son école. L'histoire n'a rien à recueillir dans cette législation de mauvais aloi.

« D'autres témoignages sont chez M. Dugit seulement déplacés d'un siècle dans un autre, mais ils gardent néanmoins une valeur considérable. Telles sont les nombreuses inscriptions concernant l'éphébie athénienne, presque toutes retrouvées il y a peu de temps (2), et sur lesquelles M. Wescher prépare un travail d'ensemble. Ces documents datent de la domination romaine; mais on est porté à croire qu'ils attestent le maintien d'une discipline beaucoup plus ancienne. On peut donc en induire avec vraisemblance quels étaient, au temps de l'autonomie d'Athènes, les exercices d'une jeunesse toute destinée à la vie militaire. Entre le siècle de Sylla et celui de

(1) Tome XLV, *Recherches sur les lois militaires des Grecs*, par l'abbé Garnier; tome XLVIII, *de l'Ordre équestre chez les Grecs*, par M. Larcher.

(2) Textes déjà publiés, mais trop à la hâte, par les antiquaires athéniens, soit dans les journaux quotidiens d'Athènes, soit dans l'estimable recueil mensuel qui a pour titre : Φιλίστωρ. Σύγγραμμα φιλολογικὸν καὶ παιδαγωγικόν, et dont quatre volumes ont paru de 1860 à 1863.

Périclès, la seule différence à cet égard est que jadis l'éphébie préparait aux luttes sérieuses de l'ambition et de l'indépendance, tandis que, sous les Romains, elle n'était guère qu'une institution civile et une occasion de parades militaires bonnes pour amuser la vanité des Athéniens sans offense au pouvoir de Rome.

« Au reste, toutes les inscriptions que M. Dugit a citées dans son Mémoire, et dont il reproduit textuellement un certain nombre en appendice, exigeraient souvent une traduction et un commentaire pour jeter sur l'histoire toute la lumière que celle-ci en peut attendre. Nos antiquaires athéniens se sont montrés jusqu'ici beaucoup trop timides en matière d'épigraphie. Ils transcrivent volontiers des inscriptions ; ils en apprécient la valeur, mais ils ne se hasardent pas à les interpréter en détail. Dans les Mémoires produits par l'Ecole d'Athènes, on trouve à peine deux ou trois exceptions à cette réserve plus que sage (1). Il est temps que l'Ecole ose en sortir. Après les beaux travaux de M. Boeckh et de M. Franz en Allemagne, de M. Letronne et de M. le Bas en France, de notre correspondant M. Rangabé en Grèce, l'épigraphie n'est plus une science abstruse et privilégiée. Un helléniste qui lit couramment Xénophon et Thucydide, et qui surtout a vu les monuments de la Grèce, ne doit plus fuir le devoir de commenter et de traduire les principaux documents épigraphiques qu'il rencontre sur sa route dans une recherche d'érudition. Les notes vraiment précieuses que M. Deville avait recueillies en 1861, durant une excursion en Egypte, pour améliorer le texte des inscriptions contenues dans le recueil de M. Letronne, témoignaient à cet égard d'une vocation que nous aimons à encourager. Un peu plus développées dans le détail, puis ramenées à quelques vues d'ensemble, des notes de ce genre formeraient un très-bon Mémoire, et, même dans leur état actuel, elles n'attendent que l'occasion d'une publicité qui ferait honneur à l'Ecole d'Athènes. Mais surtout la publication des inscriptions inédites de Delphes constate pour l'épigraphie un grand progrès dans les travaux de notre Ecole française. Elle autorise à beaucoup espérer des travaux philologiques qu'achève en ce moment M. Wescher sur les inscriptions, soit dues aux fouilles de Delphes en 1861, soit découvertes par lui dans diverses explorations qui lui sont personnelles.

« Pour revenir à M. Dugit, le tableau qu'il a tracé, sans épuiser peut-être tout l'intérêt que le sujet comporte, forme déjà un estimable morceau d'histoire. Il montre bien ce que l'Athènes de Solon et de Périclès trouva de ressources dans l'activité d'un génie également souple aux arts de la guerre et à ceux de la paix ; il montre combien le talent militaire sait se développer même sur de petits théâtres et avec de faibles moyens ; mais il laisse voir aussi, par une comparaison qui se fait d'elle-même sans que l'auteur y insiste, ce qui manqua toujours aux Athéniens pour garder en Grèce la prépondérance militaire que leur disputait si ardemment Lacédémone. Quelques traits, toutefois, manquent à ce tableau. Par exemple, ce que nous disions plus haut de l'*éphébie* soulève une question bien digne d'être étudiée. N'est-il pas étrange qu'un peuple aussi belliqueux que furent les Hellènes semble, après le triomphe des Romains, ne pas figurer dans la force militaire de ses vainqueurs? Dès le dernier siècle de la république, et surtout sous l'empire, on voit entrer dans les armées romaines des étrangers de toute race, Gaulois, Germains, Thraces, Dalmates, Cantabres, etc. ; on n'y voit pas les descendants de Thémistocle et de Léonidas.

(1) Voir, par exemple, M. E. Beulé, *Etudes sur le Péloponèse* (Paris, 1855, in-8°), p. 263 et suivantes.

Est-ce l'effet d'une défiance honorable pour des vaincus encore redoutés? N'est-ce pas plutôt dédain pour l'irrémédiable faiblesse politique de la Grèce, qui ne gardait plus que dans les arts de l'esprit une suprématie d'ailleurs reconnue par les Romains eux-mêmes? Ainsi Polybe n'aurait pas calomnié ses compatriotes quand il les jugeait déchus sans retour de leur rang de peuple guerrier (1).

« On voudrait aussi que M. Dugit eût marqué avec plus de précision le rapport étroit des institutions navales avec celles qui réglaient le service des armées de terre chez les Athéniens. Le beau livre de M. Boeckh sur la marine athénienne, que vous aviez recommandé comme un modèle à suivre, provoquait précisément cette étude comparative; il n'en dispensait point. Bornée comme elle fut dans ses courses avant la découverte de la boussole, la marine des peuples qui entourent la Méditerranée n'exigeait pas autant d'études ni autant d'aptitude spéciale qu'en exige aujourd'hui notre marine à long cours, avec l'immense développement de ses moyens d'action, qui ajoutent tant à ses devoirs, à ses ambitions, et aussi à ses périls. Cela nous explique pourquoi chez les Grecs, et en particulier chez les Athéniens, les services militaires sur terre et sur mer ont pu se confondre presque en un seul sans trop de préjudice pour les intérêts publics. M. Dugit a eu l'heureuse chance de rapporter d'Egypte un document inédit sur papyrus qui, naguère interprété devant vous (2), Messieurs, vous a paru appuyer l'observation générale sur laquelle il conviendra d'insister dans la révision de ce Mémoire. Cette trouvaille est pour lui un encouragement opportun à creuser plus au fond d'une étude où il a beaucoup fait, bien qu'il y ait laissé beaucoup à faire.

« Un des derniers venus à l'Ecole française d'Athènes, M. Emile Gebhart, y arrivait après des débuts heureux dans l'enseignement universitaire et avec l'honneur précoce du doctorat ès lettres. Ses thèses de docteur : *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona*, et *Histoire du sentiment poétique de la nature dans l'antiquité grecque et romaine*, attestaient chez lui la plus vive ardeur pour ce qu'il est permis d'appeler la philosophie dans l'érudition. Aussi, après une première année de libres explorations à travers les pays classiques, les musées et les livres, explorations justement autorisées par la règle de l'Ecole, nous l'avons vu sans étonnement choisir parmi nos questions l'une des plus difficiles à la fois et des plus attrayantes. « Faire l'histoire du sculpteur Polyclète; chercher, à l'aide « des débris de sculpture qui existent encore à Argos et dans l'Argolide, « notamment au monastère de Loukou, à caractériser le style de l'école ar- « gienne. Décrire avec un soin particulier et dessiner, s'il se peut, les prin- « cipaux fragments trouvés en 1854 dans l'*Héræum* (ou sanctuaire de Ju- « non), » tel était votre programme. M. Gebhart n'en a pu bien remplir que la première partie, celle précisément qui provoquait le moins de recherches originales, car depuis longtemps on a recueilli et discuté tous les témoignages qui nous restent sur la personne de Polyclète, de ses maîtres et de ses disciples. Ce qu'il y avait de plus neuf à explorer concernant ce grand artiste, c'étaient les fragments découverts depuis quelques années des chefs-d'œuvre qui proviennent ou de sa main même ou au moins de son

(1) Voir là-dessus la thèse d'un ancien membre de l'Ecole d'Athènes, M. Fustel de Coulanges, qui a pour titre : *Polybe, ou la Grèce conquise par les Romains*. Amiens, 1858, in-8°.

(2) *Observations sur un papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu* (dans les Actes de la séance publique annuelle des cinq Académies du 14 août 1862).

école ; c'étaient aussi les imitations plus ou moins notoires que ces chefs-d'œuvre ont pu susciter, et dont quelques-unes comptent parmi les ornements de nos musées. Malheureusement l'Argolide était fermée à M. Gebhart par les troubles politiques de la Grèce, et, sur les découvertes de Loukou, il a dû s'en tenir aux descriptions sommaires que contenait un court Mémoire publié, en 1855, par M. Rangabé. Quant aux comparaisons avec les statues ou bas-reliefs imités de Polyclète, pour y réussir, c'était trop peu des notes et des souvenirs recueillis avec passion, mais très-rapidement, dans le voyage en Italie qui précède ordinairement pour les membres de l'Ecole d'Athènes le voyage en Grèce. Il semble même que, dans les souvenirs de M. Gebhart, notre musée de Paris soit un peu négligé ; ceux de l'Italie sont si riches, il faut l'avouer, que cette négligence paraît excusable. Pourtant nous ne pouvons croire que nos collections du Louvre soient si peu utiles à un appréciateur de la statuaire grecque.

« En outre, comme M. Gebhart étend jusqu'à la sculpture égyptienne ses rapprochements historiques entre les écoles, nous regrettons qu'il ait oublié (car il n'a pu la négliger volontairement) cette école de sculpture égyptienne dont nous devons la connaissance aux belles découvertes de M. Mariette (1), et qui forme par son *réalisme* un contraste si frappant avec les autres reproductions de la figure humaine dues aux artistes égyptiens.

« Les textes anciens n'ont pas été non plus ni tous ni complétement relevés par M. Gebhart. Aristophane, par exemple, quand il oppose dans sa comédie des *Grenouilles* les soldats de Marathon aux compagnons efféminés d'Alcibiade, Aristophane apporte aux historiens de l'art grec un témoignage instructif sur l'idée que les artistes ses contemporains pouvaient se faire d'un Hellène armé pour les nobles combats de l'indépendance. Bien avant Aristophane, Archiloque décrit en quelques vers admirables la taille et l'attitude d'un bon général : « Je n'aime pas un général de haute taille « et qui danse en marchant, avec de belles boucles de cheveux et la barbe « bien faite. Qu'on me le donne petit, les jambes courtes et cambrées, les « pieds fermes sur terre, l'esprit solide, le cœur vif et prompt (2). » Le célèbre bas-relief de Marathon (3), dans sa maigreur et sa roideur archaïques, nous rappelle à la fois et le soldat que dépeignent des vers expressifs du vieux Tyrtée qui sont dans toutes les mémoires et le trait heureux d'un rhéteur qui avait encore sous les yeux les œuvres des diverses écoles de sculpture grecque, et qui signale « les anciennes statues » pour leur « maigreur alerte, » en leur opposant celles de Phidias, remarquables, selon lui, par « la grandeur de l'expression et l'exacte sévérité du dessin (4). » Toutes les indications de ce genre sont précieuses à recueillir. Sans se rapporter

(1) Voir particulièrement un dessin de la figure du scribe assis, qui fait un des plus précieux ornements de notre musée du Louvre, dans l'opuscule de M. Mariette, intitulé : *Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant le déblaiement du Sérapéum de Memphis*. Paris, 1856 ; in-4°.

(2) Fragment 34 dans la collection de Liebel. Vienne, 1818 ; in-8°.

(3) On en trouvera le dessin dans le tome I[er] de la *Revue archéologique* et dans le tome I[er] des *Antiquités helléniques* de M. Rangabé.

(4) Démétrius d'Alexandrie (trop souvent cité, même de nos jours, sous le nom du célèbre Démétrius de Phalère) : περὶ Ἑρμηνείας, § 14 (tome IX, p. 10, des *Rhetores Græci* de Walz) : Διὸ καὶ περιεξεσμένον ἔχει τι ἡ ἑρμηνεία ἡ πρὶν καὶ εὐσταλές, ὥσπερ καὶ τὰ ἀρχαῖα ἀγάλματα, ὧν τέχνη ἐδόκει ἡ συστολὴ καὶ ἰσχνότης· ἡ δὲ τῶν μετὰ ταῦτα ἑρμηνεία τοῖς Φειδίου ἔργοις ἤδη ἔοικεν, ἔχουσά τι καὶ μεγαλεῖον καὶ ἀκριβὲς ἅμα.

directement à Polyclète, les textes que nous venons de signaler éclairent pourtant toute une période de l'histoire de l'art que ce sculpteur a porté si haut.

« Beaucoup de choses ont manqué, nous le répétons, à M. Gebhart pour traiter dignement la difficile question que son zèle avait choisie : il n'avait pour cela ni le temps, ni l'expérience nécessaire, ni la liberté de voir et de dessiner les monuments. Mais il a un grand zèle, un sentiment délicat des beautés de l'art et un véritable talent d'écrivain ; cela suffit à justifier pour l'avenir beaucoup d'ambition et d'espérances. La commission l'engage à ne considérer ce premier travail que comme un essai, et à le reprendre résolûment par les bases mêmes, pour nous envoyer l'an prochain un Mémoire qui réponde aux légitimes exigences de la critique.

« Il aura, pour achever son œuvre, à en revoir même la première partie, celle qui laisse le moins à désirer pour le fond des choses, et à la rédiger de nouveau d'après une meilleure méthode.

« En général, la commission doit regretter qu'après quinze années de travaux, souvent si heureux et si utiles, l'Ecole d'Athènes ne se soit pas encore fait une discipline, une règle constante pour la rédaction de ses Mémoires d'érudition et d'archéologie. Dans les Mémoires que nous avons annuellement à examiner, la science se présente tantôt encombrée d'un véritable luxe de citations, tantôt presque dénuée des preuves qui donnent aux assertions d'un historien ou d'un antiquaire leur juste autorité ; tel de nos jeunes écrivains insère à tout propos dans son texte français les phrases grecques ou latines des auteurs anciens, des témoignages en allemand, en anglais ou en italien ; tel autre met en note des discussions qui seraient mieux à leur place dans le texte. Rarement on s'impose la loi sévère de s'appuyer avant tout, dans les questions de fait, sur le témoignage bien constaté des auteurs anciens. Les exemples pourtant ne manquent pas, même aujourd'hui, de la méthode qui seule convient à des Mémoires d'érudition et de critique. Les précédents Rapports de votre commission en font foi, sans qu'il soit besoin de citer ici des noms propres. Une exposition correcte et continue, des notes sobrement ménagées; quelquefois, s'il le faut, des digressions sous forme d'appendice pour les problèmes secondaires dont l'examen gênerait l'exposition générale du sujet : voilà, pour les résumer en quelques mots, les règles que nous trouvons appliquées dans plusieurs des Mémoires qui forment la collection déjà riche et variée des envois de l'Ecole d'Athènes. Nous souhaiterions que ces règles devinssent une sorte de règlement au moins officieux : elles donneraient à ces travaux l'unité qui leur manque jusqu'à présent ; elles en assureraient la marche et la publication régulières; chaque Mémoire, une fois approuvé pour le fond, ne demanderait plus pour être publié qu'une révision peu laborieuse ; l'esprit français se reconnaîtrait mieux dans les œuvres d'une école éminemment française.

« Ce n'est pas ici la première fois que ces vœux et ces conseils sont exprimés au nom de votre commission ; mais il nous a paru opportun de les renouveler : en les soumettant à la haute sanction de l'Académie, nous croyons servir les intérêts de la science et ceux de l'établissement qui déjà honore tant notre pays aux yeux de l'Europe savante.

« La commission n'a pas jugé nécessaire d'ajouter cette année de nouvelles questions à celles qui forment aujourd'hui le programme de l'Ecole d'Athènes. Assez de questions sont encore à l'étude, assez de sujets n'ont pas encore été même effleurés, pour que les nouveaux membres dont se recrutera l'Ecole aient encore largement à choisir selon leurs aptitudes et leur vocation. »

## APPENDICE AU RAPPORT.

« Cet envoi comprend, sous la dénomination générale d'*Anecdota græca* six recueils épigraphiques renfermant le fruit des explorations de M. Wescher sur divers points du continent grec et des îles pendant les premier mois de l'année 1862.

« Voici la liste de ces recueils :

ANECDOTA GRÆCA I.

*Recherches épigraphiques en Asie Mineure.* Inscriptions d'Halicarnasse, de Cnide, de Smyrne, d'Éphèse (avec une description de la nécropole de Cnide et une dissertation sur les cultes réunis de Mercure et d'Hercule dans les gymnases helléniques).

ANECDOTA GRÆCA II.

*Texte et explication d'un décret en dialecte dorien trouvé dans l'île de Carpathos.* Ce recueil renferme en outre : 1° un fragment extrait des *Recherches philologiques* de M. Wescher *sur l'histoire de la langue grecque*; 2° une inscription inédite provenant du cap Ténare; 3° un travail sur la *proédrie* chez les Grecs.

ANECDOTA GRÆCA III.

*Recherches épigraphiques dans l'Archipel :* Rhodes et Lindos (avec une dissertation sur les associations religieuses dans l'île de Rhodes. M. Wescher a retrouvé à l'aide des inscriptions quatorze de ces associations).

ANECDOTA GRÆCA IV.

*Fouilles d'Aptère.* Déblayement d'un mur hellénique avec des inscriptions. Proxénies crétoises (avec deux appendices, l'un sur les *murs inscrits dans l'antiquité*, l'autre sur les *proxénies crétoises comparées aux proxénies delphiques*).

ANECDOTA GRÆCA V.

*Fouilles de Delphes.* Découverte du mur oriental. — Inscriptions amphictyoniques.

ANECDOTA GRÆCA VI.

*Fictilia et Miscellanea.* Ce recueil comprend : 1° une collection d'inscriptions sur des anses de vases provenant de Cnide et de Rhodes; 2° une étude sur le *Nymphæum* du mont Parnès avec des inscriptions inédites gravées sur un rocher; 3° un travail sur les ἔρανοι et les θίασοι dans l'antiquité, avec une inscription athénienne inédite relative aux éranistes et deux inscriptions nouvelles de Santorin relatives à un θίασος; 4° une inscription d'Athènes, inconnue jusqu'à ce jour, relative à la construction d'une maison athénienne; 5° une inscription inédite de l'île d'Eubée, trouvée en Candie dans un caïque où elle servait de lest; 6° une collection de proverbes grecs et de chants populaires inédits extraits des *Recherches philologiques* de M. Wescher *sur l'histoire de la langue grecque.* »

M. WALLON devait lire à cette même séance le Mémoire suivant qui avait été communiqué à la séance ordinaire du 27 mars. Comme il n'est guère susceptible d'être analysé, nous le donnons *in extenso*.

## L'INSURRECTION DES PAYSANS D'ANGLETERRE EN 1381. — J. WICLEFF-WAT-TYLER.

« A l'avénement de Richard II (1), l'Angleterre avait déjà une forme de gouvernement sans pareille en Europe. Elle avait introduit dans sa charte et pratiquait dans ses rapports avec la royauté les principes des constitutions modernes ; mais les rapports des classes étaient toujours du moyen âge : la liberté se faisait jour dans l'organisation de l'Etat, la servitude restait dans le fond de la société.

« Un usage est en Angleterre, dit Froissart, et aussi est-il en plusieurs pays, que les nobles ont grands franchises sur les hommes et les tiennent en servage ; c'est à entendre qu'ils doivent de droit et par coutume labourer les terres des gentilshommes, cueillir les grains et amener à l'hôtel, mettre en la grange, battre et vanner, et par servage les foins fener et mettre à l'hôtel, la buche couper et amener à l'hôtel, et toutes telles corvées ; et doivent iceux hommes tout ce faire par servage aux seigneurs. Et trop plus grand foison a de tels gens en Angleterre que ailleurs ; et en doivent les prélats et gentilshommes être servis.

« Mais nulle oppression ne dure que sous l'empire de la force : or la crise était grave pour les classes supérieures ; et l'Eglise, d'où était venu tant de fois le salut, l'Eglise, engagée elle-même par ses hauts dignitaires dans les liens de la féodalité, se trouvait précisément alors fort empêchée d'y porter remède. La papauté, après Boniface VIII, était tombée de la domination dans la dépendance ; et cette sujétion où la retenaient, dans Avignon, les successeurs de Philippe le Bel, l'avait surtout compromise en Angleterre. Les Anglais voyaient dans le pape l'allié nécessaire, l'instrument de leurs ennemis ; et les prétentions, toujours mal acceptées, que le souverain pontife tirait de la donation du roi Jean leur semblaient particulièment insupportables, quand celui qui revendiquait sur l'Angleterre des droits de suzerain était lui-même le client de la France. Ce contraste rendait plus amères leurs récriminations et pouvait amener une rupture. La rupture fut évitée alors. Le pape revint à Rome ; et ce furent les Français qui, pour retenir la papauté dans Avignon, firent le schisme (le grand schisme d'Occident). Or le schisme de la France raffermissait tout naturellement l'orthodoxie de l'Angleterre : les Anglais ne pouvaient songer à se séparer d'un pape qui excommuniait leurs rivaux. Mais déjà, parmi ces querelles de l'Eglise et de l'Etat, on voyait poindre une révolution qui pouvait renverser l'un et l'autre : la prédication de Wicleff.

« J. Wicleff, comme les réformateurs du seizième siècle qui saluèrent en lui un précurseur, a conquis son rang parmi les émancipateurs de l'esprit humain par une doctrine de servitude. Il sacrifiait le libre arbitre, ramenant tout à la grâce. L'état de grâce était pour lui l'unique fondement du droit. Dieu seul était maître ; et les hommes, n'étant que ses serviteurs et

(1) Les notes et les pièces justificatives seront données dans une vie de *Richard II* dont ce récit est un fragment.

ses vassaux, perdaient, en manquant à leur foi, tous les pouvoirs qu'ils tenaient par délégation de son haut domaine. Ainsi, plus d'hérédité dans la souveraineté politique, plus de droit acquis et permanent dans la hiérarchie de l'Etat ou de l'Eglise : la grâce seule faisait l'autorité du magistrat et le caractère du prêtre, et, par suite, ce caractère cessait d'être indélébile. Le péché dégradait *ipso jure* : avant de recevoir les sacrements du ministre des autels, il eût été bon de l'ouïr lui-même en confession. Mêmes conséquences dans l'ordre civil : hors de la grâce, nulle puissance sur les personnes ou sur les choses ; plus d'hérédité même dans les familles, plus de seigneurie ni de propriété. Tout, dans l'Etat comme dans l'Eglise, devait être l'apanage des saints.

« Ces propositions, extraites des écrits de Wicleff, n'étaient probablement pas le texte même de son enseignement, et on peut croire qu'il n'en prêchait point la pratique. C'était un idéal où il conviait les hommes, sans les y prétendre obliger par conscience ; et, pour accommoder sa théorie au régime présent de la société, il disait, sur un ton trop familier sans doute, que « Dieu devait obéir au diable : » c'était sa manière de prêcher la soumission aux puissances. Mais cette maxime, que ses ennemis prenaient à la lettre pour en faire un objet d'horreur, n'était guère propre à contenir ses disciples : car comment donner les mains à ce triomphe de Satan et ne point travailler plutôt à rétablir le règne de Dieu ? Lui-même d'ailleurs, si réservé qu'il fût vis-à-vis de l'Etat, allait plus loin à l'égard de l'Eglise ; et il avait, en ce qui la concerne, des sentences d'une application immédiate. Il attaquait directement et sa hiérarchie et sa puissance, au spirituel comme au temporel. Il niait que le pape eût plus de pouvoir que le simple prêtre ; il lui refusait le droit de lier et de délier, le droit de grâce ou d'excommunication ; et, en même temps qu'il lui ôtait cette arme redoutée des grands, il donnait aux grands puissance sur l'Eglise, en soutenant qu'ils avaient le droit et le devoir même, sous peine de damnation, de lui prendre ses biens en des cas dont eux seuls étaient juges. Ainsi Wicleff ne s'élevait avec tant de violence contre le pouvoir spirituel que pour l'assujettir au pouvoir temporel.

« Les grands furent plus séduits par ces déclarations de Wicleff qu'effrayés des autres conséquences de ses principes, et le bas peuple lui devait applaudir sans réserve : car ces biens de l'Eglise qu'il donnait aux grands le pouvoir de retirer à ses ministres, il enseignait que c'était le bien des pauvres, et qu'avant de rien demander au peuple par l'impôt, c'était à l'Eglise, comme dépositaire de cette réserve, qu'il fallait s'adresser. Aussi put-il répandre son enseignement tout à son aise, s'entourant de disciples (les *lollards*) qui prenaient l'habit de moine pour mieux crier contre les couvents ; et lorsqu'enfin, à la requête du pape, il fut cité devant le primat, les appuis ne lui manquèrent point.

« La première fois, à la fin du règne d'Edouard III, le duc de Lancastre et Henri Percy, le sénéchal et le maréchal d'Angleterre, vinrent lui faire cortége devant ses juges, et ils interpellèrent si violemment l'évêque de Londres, chargé de la conduite du procès, qu'ils changèrent tout à coup la nature du débat. La multitude, qui haïssait Lancastre plus encore qu'elle n'aimait Wicleff, voulait tuer le prince ; elle se répandit dans la ville ; elle força l'hôtel de Percy ; elle eût brûlé dès lors le beau palais de Lancastre, si l'évêque ne fût intervenu pour la calmer, et les deux patrons de Wicleff ne se crurent en sûreté qu'en se réfugiant à Kensington, auprès de la princesse de Galles. Quant à Wicleff, effacé par ce coup de théâtre, l'archevêque, levant brusquement la séance au milieu du tumulte, s'était borné à lui enjoindre de ne pas enseigner davantage les points incriminés de sa doctrine.

Le pape, ne croyant pas que le silence suffît après une telle prédication, désapprouva cette indulgence, et demanda que le novateur fût condamné ou qu'il rétractât ses maximes. Il adressa des bulles à Oxford, à Canterbury et à Londres. Mais les choses avaient bien changé dans l'intervalle. Richard II avait succédé à son aïeul; Lancastre s'était éloigné, et Wicleff perdait en lui un patronage compromettant vis-à-vis du peuple, sans que son crédit fût diminué à la cour. Dans la détresse où était le trésor, on avait voulu savoir si l'on pouvait retenir l'argent en Angleterre, au risque même de l'empêcher d'aller à Rome, et on avait soumis le cas à Wicleff. A qui mieux s'adresser pour la réponse que l'on souhaitait? On lui devait bien quelque retour. Quand les bulles du pape arrivèrent, l'université d'Oxford, où Wicleff avait enseigné et où il retenait de nombreux adhérents, hésita si elle recevrait la sienne. Le primat, l'évêque de Londres, n'avaient pas les mêmes raisons de s'abstenir, et la cour ne les empêcha point d'y donner suite en assignant Wicleff à comparaître devant eux : mais le jour où il se présenta au lieu marqué, dans la chapelle de Lambeth, un messager de la princesse de Galles vint enjoindre aux prélats de ne rien prononcer contre lui, et la multitude, que l'absence de Lancastre laissait à tous ses instincts, envahit la chapelle.

« Ce n'était plus Wicleff qui était en péril; et, du reste, loin d'abuser de ses avantages, il donna les explications que l'on voulut. S'il niait la perpétuité du pouvoir politique et du domaine civil, c'est leur éternité qu'il voulait dire : et chacun devait être de son avis, à moins de nier la fin du monde et la résurrection. Lors donc qu'il limitait le règne des hommes, c'était pour réserver les droits de Jésus-Christ qui doit un jour régner sur tout le monde; s'il refusait au père de famille le pouvoir de disposer en maître de ses biens, c'était pour réserver le droit de Dieu, à qui tout appartient, et dont les hommes ne sont que les serviteurs. La grâce qu'il enseignait avait son fondement dans l'Evangile : le droit de lier et de délier la suppose absente ou présente en celui à qui on l'applique; nul n'est lié ou délié s'il ne se trouve à l'avance esclave ou affranchi du péché. Quant aux biens ecclésiastiques, si le prêtre en use mal, c'est rendre service à l'Eglise que de l'en dépouiller; c'est dégager le spirituel du temporel au grand profit de l'un comme de l'autre : doctrine qui n'a jamais manqué d'apôtres en aucun temps. Wicleff la déclarait incontestable s'il y a un Dieu; car, disait-il, si Dieu est, il est tout-puissant, et, s'il est tout-puissant, il peut donner cette autorité aux grands comme toute autre.

« En présence de la multitude et de ses bruyantes manifestations, les explications furent jugées suffisantes. On renvoya encore Wicleff, en lui intimant de ne plus enseigner désormais les propositions condamnées par le pape. Il en enseigna d'autres plus radicales. Le domaine civil, disait-il, n'existait point dans l'état d'innocence; il tient donc inséparablement à l'état de péché, et le vrai clerc, dont le caractère exclut toute idée de péché, doit y demeurer étranger. Comme Jésus-Christ n'a rien possédé, le prêtre ne doit rien posséder : il ne le peut sans pécher mortellement, et c'est faire acte méritoire que de lui retirer cette pierre de scandale.

« Comment ces maximes nouvelles échappèrent-elles à la censure? Wicleff, qui tenait peu à être martyr de sa doctrine, recourut sans doute encore à l'interprétation. Il en usa aussi pour lui-même. Cet ennemi de la propriété ecclésiastique garda son petit bénéfice, et mourut paisiblement curé de Lutterworth.

« Mais il eut des disciples qui, moins théoriciens, voulaient, à leurs risques et périls, mettre le dogme en pratique : tel fut John Ball.

« Ce John Ball, « un fol prêtre de la comté de Kent, » dit Froissart,

était, déjà avant Wicleff, un prédicateur populaire fort aimé de la foule. Et comment ne l'eût-il pas été? Depuis vingt ans il enseignait qu'on ne devait pas payer les dîmes à plus riche que soi, et que, comme les offrandes, elles appartenaient de droit aux paroissiens, s'ils étaient de meilleure vie que leur curé. Lorsque Wicleff enseigna, J. Ball adopta avec ardeur sa doctrine : il lui avait frayé les voies ; il lui avait servi de précurseur comme Jean-Baptiste à Jésus-Christ, dit Knyghton. Avec lui la doctrine de Wicleff devait difficilement demeurer dans le demi-jour de la théorie. Aussi John Ball fut-il assez vite interdit; mais, chassé des églises, il allait prêcher dans les rues, dans les champs. Il attendait les paysans le dimanche au sortir de la messe, dans l'enclos qui faisait le cimetière, les rassemblait tous, hommes et femmes, autour de lui, et, faisant appel au sentiment des maux réels dont ils souffraient, il leur prêchait pour remède la doctrine de Wicleff dans ses dernières conséquences.

« Bonnes gens, » leur disait-il, « les choses ne peuvent bien aller en Angleterre tant que les biens ne seront pas en commun et qu'il n'y ait plus ni vilains ni gentilshommes, mais que tous nous soyons unis. De quel droit ceux que nous nommons seigneurs sont-ils plus grands maîtres que nous? A quel titre l'ont-ils mérité? Pourquoi nous tiennent-ils en servage? Et si nous venons tous d'un même père et d'une même mère, Adam et Ève, en quoi peuvent-ils dire ou prouver qu'ils sont mieux seigneurs que nous, si ce n'est parce qu'ils nous font gagner pour eux par le travail ce qu'ils dépensent? Ils sont vêtus de velours, fourrés de vair et de gris, et nous couverts de pauvres draps. Ils ont le vin, les épices et le bon pain, et nous le seigle, la paille et de l'eau à boire. Ils ont le loisir et les beaux manoirs, et nous la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs. C'est de nous et de notre labeur que leur vient ce dont ils tiennent état. Nous sommes appelés serfs, et l'on nous bat si nous ne faisons présentement leur service; et nous n'avons souverain à qui nous plaindre, ou qui nous en voulût faire droit. Allons au roi ; il est jeune : remontrons-lui notre servitude, et lui disons que nous voulons qu'il en soit autrement, ou que nous y pourvoirons de remède. Si nous y allons tous ensemble, tous ceux qui sont en servitude nous suivront pour être affranchis; et quand le roi nous aura vus et entendus, ou bellement (de bonne grâce), ou autrement, de remède il y pourvoira. »

« On devine comment ces discours étaient accueillis de la foule. Les pauvres gens ne perdaient rien d'un tel sermon ; ils se le répétaient les uns aux autres et le murmuraient dans les veillées de la maison, dans les travaux des champs. La prédication de John Ball courait de village en village; et le retentissement en arriva jusqu'à l'archevêque de Canterbury, qui fit prendre le hardi prêcheur, le retint deux ou trois mois en prison, puis le relâcha, « se faisant grand conscience de le faire mourir : » ce qui mieux eût valu, dit Froissart, fort peu tendre pour ces « méchants gens. » John Ball une fois dehors « rentrait dans sa ruse », et l'archevêque le remit en prison. Il y était quand eut lieu le mouvement provoqué depuis si longtemps par ses discours.

« Un acte indigne de l'un des agents du trésor le fit éclater.

« La capitation qui frappait toute personne âgée de quinze ans avait été mal vue du peuple, et rapportait peu à l'État. Elle donnait moins que la taxe, plus forte, il est vrai, sur les classes supérieures, mais beaucoup moindre sur la masse, qui avait été votée au parlement de Westminster (avril 1379). On s'en prit à la négligence des collecteurs, et trois hommes, parmi lesquels J. Leg, demandèrent des pouvoirs pour y veiller, promettant bien que cet impôt, dans leurs mains, produirait davantage. Les familles,

autant que possible, y dérobaient leurs enfants; et, lorsqu'ils étaient à la limite des deux âges, ce n'était pas, comme on pense bien, par les registres des paroisses qu'on les pouvait convaincre de fraude. L'un des exacteurs menaça de recourir publiquement à un moyen de contrôle qu'il avait l'infamie d'estimer plus simple et plus court, et plusieurs payèrent pour épargner à leurs filles cette honte. Mais, un jour, il osa faire plus que de menacer... Le père, outragé dans la pudeur de son enfant, tua le misérable.

« C'était un couvreur en tuiles du nom de Wat; Wat-Tyler. Il entraîna facilement à la révolte ceux d'alentour, et le mouvement se communiqua de proche en proche dans tout le comté de Kent, cette terre si bien préparée par les prédications de John Ball, et dans les comtés du voisinage, Essex, Sussex, Surrey, Hertford, Cambridge, Suffolk, Norfolk, etc. Dans tous ces pays, depuis longtemps (les plaintes des parlements antérieurs et les ordonnances rendues sur leur demande nous l'ont révélé), il y avait des serfs fugitifs armés contre leurs maîtres, et même des hommes libres jetés dans une vie d'aventure par la dureté des lois contre les laboureurs Les artisans des villes, compris dans les rigueurs de ces mêmes lois, faisaient cause commune avec les paysans; les apprentis quittaient leurs maîtres; ils accouraient de cinquante ou de cent lieues à la ronde, armés de bâtons, de haches, d'épées rouillées, ou même d'arcs dépourvus de flèches. Les trois quarts, dit Walsingham, ne savaient où ils allaient ni à quelle fin; mais tous suivaient, et nul n'avait la liberté de rester en arrière : il fallait marcher sous peine de mort (mai 1381).

« Quoi qu'en disent à cet égard les moines chroniqueurs, il est à croire que de tels moyens n'étaient pas nécessaires pour remuer les paysans. La levée de l'impôt avait répandu dans tout le royaume un mauvais vouloir, et, sur plusieurs points, des résistances qui n'avaient besoin que d'un signal pour éclater en révolte. Les commissaires envoyés avec des pouvoirs spéciaux (*trailbaston*) pour réprimer les premiers mouvements se trouvèrent fort mal à l'aise au milieu d'un soulèvement si général. Plusieurs réussirent à se sauver; d'autres furent pris et mis à mort. Robert Belknap, président des plaids communs, qui était venu pour rétablir l'ordre dans l'Essex, n'échappa, dit-on, lui-même qu'en prêtant le serment de ne plus tenir ses assises et en livrant les noms des jurés. On les décapita, on planta leurs têtes sur des piques; et, après avoir pillé leurs maisons, les révoltés allèrent tous se jeter sur un beau manoir que le prieur de Saint-Jean, Robert de Hales, trésorier d'Angleterre, avait dans le comté : ils mangèrent et burent tout ce qu'ils trouvèrent dans les caves et dans le cellier, et saccagèrent le reste.

« Le principal rassemblement se fit dans le comté de Kent, et dès l'origine il manifesta hautement son but et ses tendances. Il ne s'agissait plus seulement pour les révoltés de la taxe et des exacteurs, mais de leur propre état et de la société tout entière. Une même pensée les animait tous : mettre un terme au vieil ordre de choses. Le roi était trop jeune pour qu'on l'en pût rendre responsable : ce fut sous son patronage qu'ils placèrent leur insurrection. Ils disaient qu'il y avait trop de rois en Angleterre, qu'ils n'en voulaient qu'un seul, le roi Richard. C'était dire qu'ils voulaient supprimer tous ceux qui avaient gouverné en son nom Au début de leur soulèvement, ils gardaient les routes de Canterbury, contraignant tous ceux qu'ils arrêtaient à jurer fidélité au roi Richard et aux communes (les communes, c'étaient eux); et, par une vieille habitude, reportant sur l'aîné des oncles du jeune prince leurs ressentiments et leurs défiances, ils faisaient jurer en même temps de ne prendre jamais pour roi personne du nom de Jean (nom du duc de Lancastre). Chacun devait s'engager en outre à les rejoindre à la

première réquisition, à ranger ses concitoyens dans le même parti, et à ne jamais souffrir d'autre taxe que l'ancienne taxe des quinzièmes.

« Plusieurs des révoltés de l'Essex, conduits par Jack Straw, étaient venus se joindre à ceux de Kent. Se trouvant en nombre, ils se portèrent sur Canterbury, où « toutes gens, dit Froissart, leur firent fête, car toute la ville était de leur sorte. » Ils commencèrent par forcer la prison, d'où ils tirèrent John Ball : ils le voulaient faire archevêque sans plus attendre. L'archevêque Simon Sudbury leur était doublement odieux, comme le premier personnage de l'Etat et de l'Eglise : de même que Thomas Becket autrefois, il réunissait les titres de primat et de chancelier. Le prélat se trouvant à Londres, ils donnèrent une première satisfaction à leur rage en pillant son palais, buvant son vin, défonçant ses tonneaux, forçant ses parcs et chassant son gibier, qu'ils tuèrent ou dispersèrent. Dans le sac du palais, tout en jetant tant d'objets précieux par les fenêtres : « Ce chancelier d'Angleterre, disaient-ils, a eu bon marché de ce meuble ; il nous rendra tantôt compte des revenus d'Angleterre et des grands profits qu'il a faits depuis le couronnement du roi. » (Lundi 10 juin.)

« Wat-Tyler, John Ball et Jack Straw comptaient alors plus de cent mille hommes sous leurs ordres, et le nombre en grossissait tous les jours. Ils avaient lancé des proclamations qui se transmettaient, non de main en main, mais de bouche en bouche : proclamations dont les périodes rimées, tombant en cadence, retentissaient comme un tocsin dans les campagnes (1). La noblesse, comme frappée de stupeur, n'essayait pas de lutter contre cet entraînement. Ils résolurent de marcher sur Londres, où d'ailleurs ils étaient attendus : c'est là qu'ils donnaient rendez-vous aux paysans de l'autre côté de la Tamise, se proposant d'envelopper ainsi la ville et de faire que le roi ne leur pût échapper, non pour le perdre, mais au contraire pour le mettre à leur tête. C'était au nom du roi qu'ils voulaient supprimer tout l'ancien gouvernement, niveler la société : ils avaient juré, disait-on, de ne se point séparer qu'ils n'eussent exterminé tous les seigneurs.

« Ils se mirent en marche le mardi (11 juin), et tout le peuple de Canterbury avec eux. Ils prirent le chemin de Rochester, entraînant à leur suite la population des villages à droite et à gauche, et tout en cheminant ils abattaient et « foudroyaient » comme une tempête les maisons des avocats, procureurs et autres officiers de justice, n'épargnant pas plus leur personne, car ils comprenaient les hommes de loi dans la haine qu'ils avaient vouée aux grands. Ils disaient qu'il n'y aurait pas de liberté tant qu'il en resterait un seul au monde ; et ils jetaient au feu les chartes et les registres des cours, afin de détruire les droits de leurs maîtres avec les titres qui pouvaient en faire foi. Tout ennemis qu'ils étaient des seigneurs, ils étaient tellement habitués à voir en eux le caractère du commandement qu'ils ne se crurent pas suffisamment conduits s'ils n'en mettaient un à leur tête. Arrivés à Rochester, où on leur fit « grand' chère » comme à Canterbury, ils voulurent avoir pour chef J. Newton, chevalier, commandant de la ville. « Il faut, » leur dirent-ils, « que vous vous en veniez avec nous et que

(1) Now right and might, will and skill...
— Now regneth pride in price
And covetise is holden wise,
And letchery without shame,
An gluttony without blame ;
Envye regneth with treason,
And flouthe is take in grete season, etc.
(Lettres de J. Ball, *ap*. Knyghton, p. 2638 ; cf. Stow, *Chron*., p. 294.)

vous soyez notre souverain meneur et capitaine, *pour faire ce que nous voudrons.* » — « Le chevalier, » ajoute Froissart, « s'excusa moult bellement, et remontra plusieurs raisons d'excusances, si elles pussent valoir; mais, nenni, car on lui dit : « Messire Jean, si vous ne faites ce que nous voulons, vous êtes mort. » Ce n'était point une vaine menace : J. Newton le vit bien, et il partit avec eux.

« Ils reprirent donc le chemin de Londres, abattant les maisons, coupant les têtes de ceux qu'ils réputaient ennemis. La princesse de Galles, mère de Richard, qui revenait à Londres, tomba dans leur troupe, et eut grand'-peur pour elle et pour les dames de sa compagnie. Ils assaillirent en effet assez brutalement sa voiture, mais ils la laissèrent aller : s'ils voulaient gagner Richard, ils ne devaient pas insulter sa mère; et, poursuivant leur route au cri : « Le roi, le roi ! » ils vinrent s'établir sur une colline nommée Blackheath (la noire bruyère), à quelques milles de la capitale. Ils voulaient, avant de faire le dernier pas, se rallier et se compter (12 juin.)

« La terreur fut grande parmi ceux qui entouraient le roi. Le parlement était dissous, les lords dispersés, et il n'y avait pas plus de secours dans les oncles du prince : le duc de Lancastre se trouvait aux frontières d'Écosse; le duc de Cambridge à Plymouth, déjà en mer, prêt à partir pour le Portugal; et l'on disait que Buckingham, récemment revenu de Bretagne, était pour les paysans. Le maire de Londres, W. Walworth, fit fermer les portes du pont de la Tamise et y établit des gardes. Mais quelle sécurité avoir, quand de nouvelles bandes arrivaient de l'Essex sur l'autre bord du fleuve, et qu'on savait d'ailleurs qu'en deçà du pont, derrière les gardes, il y avait, au sein même de Londres, trente mille hommes pour les révoltés? Ce n'était pas en effet seulement aux serfs, c'était au menu peuple tout entier que s'adressait la révolte. John Ball, à Blackheath, reprenant la suite de ses sermons au milieu de deux cent mille hommes armés pour les appliquer, choisissait pour texte, non une parole de l'Évangile, mais ce vieux dicton populaire, qui battait en brèche la société, en rapprochant son état présent de ses origines :

When Adam dalfe and Eve span
Who was than a gentleman?

Quand Adam bêchait et qu'Ève filait,
Qui était alors gentilhomme?

« Tous les hommes, disait-il, ont été créés égaux par la nature; la servitude a été introduite par l'injuste oppression de gens pervers, contre la volonté de Dieu : car, si Dieu avait voulu créer des serfs, il aurait marqué au commencement du monde qui doit servir et qui doit être maître. Voici le temps que Dieu vous donne pour rejeter l'esclavage et jouir de la liberté si longtemps désirée. Vous le pouvez si vous voulez. Soyez donc hommes de cœur, et imitez, sans tarder plus, le bon père de famille qui, cultivant son champ, arrache et coupe les plantes nuisibles au développement des fruits. » Et il signalait à leurs coups les seigneurs d'abord, puis les hommes de loi, jurés et juges, enfin tous ceux qui pourraient par la suite nuire à la communauté. A ce prix, il leur promettait paix et sécurité dans l'avenir. Les grands détruits, ils devenaient tous égaux en liberté, en noblesse, en puissance et en dignité.

« Ces paroles transportaient la multitude. Ils eussent voulu donner à leur prédicateur toute la dépouille de Simon Sudbury en une fois, les sceaux avec la primatie. Quant à eux pourtant, ils se fussent contentés de moins, et

dans leurs rapports avec la cour ils ne se posaient pas même en ennemis. Ils disaient qu'ils étaient au roi et au noble commun (peuple) de l'Angleterre ; et ils envoyèrent leur chevalier à Richard pour l'inviter à venir conférer avec eux, protestant que tout ce qu'ils faisaient était pour lui, pour l'honneur du royaume. Depuis trop d'années, le pays était mal gouverné au détriment « du commun et menu peuple » par ses oncles et par son clergé, et notamment par l'archevêque de Canterbury, son chancelier. Ils en voulaient avoir compte.

« J. Newton passa la Tamise et fut mené au roi, qui siégeait dans la Tour avec la princesse de Galles, sa mère, le comte de Kent et Jean de Holland, ses frères utérins, nés du premier mariage de la princesse; les comtes de Salisbury et de Warwick, l'archevêque de Canterbury et le grand prieur de l'hôpital, l'un chancelier, l'autre trésorier, plusieurs autres seigneurs, le maire de Londres et des notables de la cité. Ce fut à genoux et d'un ton suppliant que le chevalier remplit sa mission auprès de Richard. Il le priait de venir à Blackheath, l'assurant qu'il y serait traité en roi, et réservant d'ailleurs à ceux qui l'envoyaient le soin de s'expliquer sur le reste. Il demandait avec instances quelques bonnes paroles à rapporter, car il fallait qu'il retournât; ses enfants demeurés en otage en répondaient sur leur tête.

« Le jeune roi allait montrer dans cette crise une décision, une présence d'esprit et une vigueur dignes du sang du prince Noir. Il prit l'avis de ses conseillers, et, malgré les remontrances du chancelier et du trésorier, fort opposés à ce qu'il allât trouver « ces ribauds va-nu-pieds » (*ribaldos discalciatos*), il dit qu'il irait, non à leur montagne, mais au bord de la rivière. « Qu'ils se rendent demain sur la Tamise, dit-il, et je leur parlerai. »

« Le lendemain, en effet, jour de la Fête-Dieu (13 juin), le jeune roi, ayant ouï la messe à la Tour, entra dans une barque avec les comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford et de Suffolk et plusieurs autres, et se dirigea vers le bord opposé de la Tamise. La multitude couvrait le rivage, tumultueuse, bruyante, l'œil inquiet, le visage hagard, comme de gens affamés : ils n'avaient rien mangé que ce qu'ils avaient trouvé sur la route, et à Blackheath ils n'avaient rien trouvé. A la vue de la barque, « ils commencèrent tous à huer et à donner un si grand cri qu'il semblait proprement que tous les diables d'enfer fussent là descendus en leur compagnie. » J. Newton était au milieu d'eux, plus mort que vif, et commençant à respirer pourtant, car l'arrivée du roi le sauvait : s'il n'était venu, ils l'eussent mis en pièces. Mais ceux qui accompagnaient le prince n'osèrent l'abandonner en pareille aventure; ils promenaient la barque le long du bord, et toujours à distance, en sorte que le roi pût interpeller la foule sans se mettre à sa discrétion.

« Seigneurs, dit Richard quand il fut assez près de la rive, que voulez-vous? dites-le-moi, je suis venu pour vous parler.

— Nous voulons, crièrent-ils, que tu viennes sur la terre; nous te montrerons alors et te dirons plus aisément ce qu'il nous faut.

— Seigneurs, répliqua Salisbury, vous n'êtes pas en tel arroi et ordonnance que le roi puisse vous aller parler. »

« Il fit virer de bord et ramener le roi à la Tour.

« Les révoltés, voyant le roi partir, crièrent : « Trahison, trahison! » Ils coururent à la montagne où était « le grand peuple, » et tous, d'une même voix, s'écrièrent : « Allons à Londres! » Sur la route, ils détruisirent plusieurs manoirs d'abbés ou de gens de cour. Arrivés au grand faubourg qui étendait Londres sur la rive droite de la Tamise, ils abattirent encore

plusieurs hôtels, renversèrent les prisons de la maréchaussée, qu'ils vidèrent, et menacèrent de brûler Londres même, si on les réduisait à y entrer de vive force. Mais, tandis qu'ils tenaient ce langage, le peuple de Londres s'attroupait et disait : « Pourquoi ne laisse-t-on pas ces bonnes gens entrer en la ville? Ce sont nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour nous. » On disait qu'ils venaient chercher les traîtres, et qu'ensuite ils se retireraient.

« Il fallut donc bien qu'on ouvrît les portes. Ils s'y précipitèrent. Leur première pensée fut d'entrer n'importe où et de manger et boire, car ils mouraient de faim ; et partout les habitants se montraient empressés de pourvoir à leurs besoins. Mais il y avait d'autres appétits à satisfaire. Tandis que les paysans savouraient à loisir, et, on le peut croire, à peu de frais, les vins les plus exquis, les chefs de la révolte songeaient à frapper leurs ennemis. Guidés par ceux de Londres qui partageaient leurs ressentiments, ils se portèrent vers l'hôtel de Savoie, hôtel du duc de Lancastre, le plus beau du royaume. Ils y entrèrent de force, tuant les gardes ; et, à défaut du duc, prenant un de ses justaucorps, ils le dressèrent au bout d'une pique, le criblèrent de flèches et le mirent en pièces à coups d'épée; puis ils saccagèrent son hôtel et y mirent le feu, « pour l'exemple de tous les traîtres; » et, afin de montrer que l'amour des richesses n'entrait pour rien dans leurs résolutions, ordre fut donné de ne rien garder des trésors qui s'y trouvaient amassés. La vaisselle plate fut brisée et jetée par menus morceaux à la rivière; les vêtements de soie déchirés et foulés aux pieds ; les joyaux, les pierres précieuses, écrasés au marteau. Un homme qui emportait un vase d'argent fut, avec son butin, jeté au feu. Ils disaient, en effet, par un sentiment qui n'est pas rare dans les mouvements populaires, mais ne se soutient pas toujours, ils disaient qu'ils étaient zélateurs de vérité et de justice, et non voleurs et larrons. Plusieurs pourtant, qui avaient pénétré dans les caves et s'y étaient gorgés de vin, périrent sous les décombres et dans les flammes (1).

« L'hôtel brûlé et rasé de fond en comble, ils allèrent, en haine du prieur de l'Hôpital, trésorier d'Angleterre, traiter de la même sorte la maison des hospitaliers de Saint-Jean, à Clerkenwell : maison, église, hôpital, tout fut détruit, puis l'école de droit de Templebar : les livres, les chartes étaient, à coups de hache, tirés des coffres des étudiants, mis en pièces et donnés en pâture au feu. Les maisons particulières des hommes de loi n'étaient pas plus épargnées des paysans : les plus vieux, quand il s'agissait de démolir, grimpaient au comble des édifices avec une agilité de rat ou de diable, dit Knyghton. Point de vol : mais le meurtre, chemin faisant, s'associait à la destruction et à l'incendie. Tout légiste ou apprenti légiste que l'on pouvait découvrir était, sans délai, mis à mort. Mais l'esprit d'homicide est contagieux, et les haines se donnaient libre cours au milieu de ces massacres. Qui avait un ennemi en profitait pour s'en débarrasser. Les apprentis tuaient leurs maîtres, et allaient se joindre aux rebelles. On tuait par vengeance, on tuait par rivalité de commerce ou par haine de nation. On tua, à l'instigation de ceux de Londres, tous les Flamands que l'on trouva même dans les monastères et les églises. On força aussi les maisons des lombards, et on les pilla sans scrupule : prendre bien d'usurier, c'était, à leur sens, peut-être rentrer dans leur propre bien. Wat-Tyler alla

(1) « Fertur quosdam intrasse cellariam vini ibidem, et tantum de dulci vino bibisse, quod egredi quidem non sufficiebant.... donec ostium obturatum fuit igne et lapidibus.... usque ad mortem. » (Knyghton, p. 2635). C'est l'histoire de l'incendie du château de Neuilly en 1848 écrite en 1381.

aussi visiter un homme riche nommé Richard Lyon, qu'il avait servi comme varlet à la guerre, et qui un jour l'avait battu. Le varlet, devenu, par l'insurrection, capitaine, ne l'avait point oublié. Il vint chez lui avec ses gens et lui fit couper la tête ; elle fut portée par les rues de Londres au bout d'une pique.

« Après toute une journée d'incendies et de meurtres, les rebelles vinrent sur le soir se loger devant la Tour. Ils disaient qu'ils ne partiraient pas que le roi n'eût accédé à toutes leurs demandes, et ils déclaraient tout particulièrement vouloir apurer les comptes du chancelier. « Qu'étaient devenues les sommes immenses levées depuis cinq ans sur le royaume d'Angleterre? S'il n'en rendait raison à leur entière satisfaction, malheur à lui.» Tout dans l'attitude de la foule, sa joie féroce, ses cris, ses huées, disait assez quelle serait sa justice : l'épouvante régnait dans la Tour.

« Le roi tint conseil ; et plusieurs, principalement le maire de Londres, W. Walworth, en face de ce grand péril, proposèrent une résolution désespérée. Tout seigneur, tout riche bourgeois tenait ses gens armés dans son hôtel : Robert Knolles comptait bien cent vingt hommes dans sa troupe; Perducas d'Albret n'en avait guère moins. On pouvait réunnir ainsi sept à huit mille hommes, avec lesquels, vers minuit, on serait tombé par quatre rues en même temps sur cette multitude mal armée et désarmée par le sommeil ou par l'ivresse (tous les celliers leur avaient été ouverts par ordre) : le maire se faisait fort de les exterminer. Mais Salisbury et des plus sages combattirent cet avis. On pouvait battre les paysans : mais était-on sûr du peuple de Londres? et, s'il se mettait de la partie, qui répondrait du résultat? Il semblait donc meilleur d'apaiser la multitude par de belles paroles, et de ne pas commencer une œuvre qu'on aurait bien pu ne pas achever. Le conseil prévalut. Le maire eut ordre de ne tenter aucun mouvement dans la ville. Le jeune roi, payant de sa personne, se chargeait de dissiper l'orage qui grondait sur les siens.

« Le vendredi matin les clameurs redoublèrent au pied de la Tour; ils demandaient le roi, et criaient que, s'il tardait davantage, ils prendraient le château de force et tueraient ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire qu'ils allassent tous hors de Londres, dans une plaine nommée Mile's end, lieu de promenade des bourgeois de la cité, et que lui-même irait au milieu d'eux pour leur accorder tout ce qu'ils demanderaient. A cette nouvelle transmise par le maire et criée par la ville, les paysans commencèrent à se rendre au lieu désigné, non pas tous pourtant, car plusieurs trouvaient que, puisqu'on était à Londres, il n'en fallait pas sortir ainsi : Londres était un butin qu'on ne retrouverait pas tous les jours. Parmi ces gens de toute sorte qui s'étaient joints à la troupe des paysans, plusieurs ne s'étaient mis en route pour autre chose; et les chefs du mouvement eux-mêmes avaient à traiter avec d'autres qu'avec le roi. Quand le roi fut sorti de la Tour pour se rendre à Mile's end, Wat-Tyler, Jack Straw et John Ball saisirent l'occasion, et pénétrèrent avec quatre cents hommes environ dans la place.

« Jamais on n'eut plus hideux spectacle de la fascination qui peut troubler les cœurs les plus braves dans les crises des révolutions. Il y avait, dit Walsingham, à la Tour six cents archers et six cents hommes d'armes, les plus vaillants et les plus consommés au métier de la guerre : ils demeurèrent comme frappés de stupeur et plus morts que vifs en présence de ces quatre cents hommes mal armés. Le souvenir de leurs exploits, le sentiment de leur valeur et l'amour de la gloire, tout s'était comme éteint en leur âme; toute l'audace de la milice anglaise s'était évanouie sous le regard de quelques paysans. Ces paysans, armés de vils bâtons, entraient sans résistance dans la chambre du roi ou de sa mère; ils faisaient plus

que d'user de menaces, ils osaient de leurs sales mains toucher, caresser la barbe des plus nobles chevaliers. les inviter familièrement à faire société avec eux, à leur garder fidélité, à leur prêter serment de les aider dans la recherche des traîtres : « Traîtres eux-mêmes, s'écrie l'historien, quand ils souillaient leurs pennons et leurs bannières dans le commerce de ces ribauds! » Et les misérables se dispersaient dans les salles du château, s'installant sur les siéges, s'étalant sur les lits, s'ébaudissant sur le lit même du roi. Ils retrouvèrent dans ses appartements la princesse de Galles, mère de Richard : ils l'entourèrent sans plus de cérémonie comme sans plus d'empêchement de la part de tous ces chevaliers, et l'invitèrent à les baiser! La princesse tomba évanouie, et fut emportée par ses valets et par ses femmes.

« Mais, au milieu de cette débauche d'impudeur et d'audace, les chefs n'avaient point oublié pourquoi ils étaient surtout venus. Le chancelier, archevêque de Canterbury, le trésorier et les plus compromis n'avaient eu garde de suivre le roi à Mile's end dans sa conférence avec les insurgés. Mal leur en prit. L'archevêque, prévoyant bien son sort, attendait les meurtriers dans la chapelle : un clerc portait la croix devant lui, et un prêtre le saint sacrement. « Où est le traître, le spoliateur du peuple? » crièrent les furieux en se précipitant dans le lieu saint. — « Voici votre archevêque, dit le prélat; il n'est ni traître ni spoliateur; » mais eux, sans se laisser émouvoir ni de ce calme ni de cet appareil, l'entraînent par les bras, par la tête, jusque hors de la Tour, avec des cris sauvages, des huées infernales. L'archevêque chercha encore à les détourner du crime; mais, voyant ses efforts impuissants, il leur pardonna sa mort et tendit la tête : on ne l'abattit qu'au huitième coup. Robert de Hales, le trésorier, Jean Leg, le principal commissaire de l'impôt, et plusieurs autres avaient été découverts en leurs retraites et menés au même lieu; leurs comptes, que l'on avait paru si désireux d'examiner à fond, furent réglés sommairement : on les décapita, et leurs têtes, jetées à la foule, servirent de jouet à ses vengeances. La tête de l'archevêque, portant sa barrette fixée au crâne par un clou, fut plantée sur une pique et promenée dans la ville au cri : « Voilà le traître! » jusqu'au pont de Londres, où on l'exposa; les autres, roulées à coups de pied par les rues et les ruisseaux de Londres, allèrent rejoindre celle du primat au lieu ordinaire de ces exhibitions.

« Le jeune roi, parti de la Tour dans l'espoir de faire diversion à la fureur de la multitude et de sauver, au péril de sa propre personne. la vie des siens, se dirigeait, sans rien savoir encore de ces massacres, vers le lieu désigné. Ses deux frères utérins, le comte de Kent et Jean de Holland, n'osèrent pas le suivre jusque-là; d'autres seigneurs le quittèrent encore sur la route. Il continua avec sa petite escorte, et trouva dans la plaine soixante mille hommes assemblés.

« Bonnes gens, dit-il en les abordant sans trouble, je suis votre roi et votre sire : que vous faut-il? que voulez-vous?

— « Nous voulons que tu nous affranchisses à toujours, nous, nos hoirs et nos terres, et que nous ne soyons jamais nommés ni tenus serfs.

— « Je vous l'accorde : retirez-vous en vos maisons et en vos pays, et laissez seulement de par vous deux ou trois hommes de chaque village; et je leur ferai tantôt écrire et sceller de mon grand sceau des lettres telles que vous les demandez. »

« Et pour mettre cette révolution (car c'en était une) sous la sauvegarde de l'autorité royale, il promit de leur faire délivrer par comtés et par communes sa propre bannière.

« Ces paroles dissipèrent comme par enchantement l'émotion de la foule. Tous ses vœux se trouvaient accomplis, dépassés même. « C'est bien dit, c'est bien dit, criait-on : nous ne demandons pas mieux. » Le roi avait ajouté un mot qui mettait le comble à la joie générale. Il leur accordait pleine amnistie, à la seule condition qu'ils suivissent ses bannières et s'en retournassent en leurs villages comme il l'avait ordonné. La multitude rentra donc à Londres, et le roi fit hâter l'expédition de ses ordres. Plus de trente clercs furent employés dans la journée à écrire des lettres que l'on scellait et délivrait sitôt que faites. Elles portaient en propres termes :

« Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, à tous nos baillis et fidèles qui les présentes verront, salut.

« Sachez que, de notre grâce spéciale, nous avons affranchi tous nos hommes liges et sujets et autres du comté de......; que nous les dégageons tous et chacun de toute servitude (*bondagio*), et acquittons par les présentes; et aussi que nous pardonnons à nos mêmes hommes liges et sujets toutes félonies, trahisons, transgressions, extorsions faites ou perpétrées de quelque manière par eux ou quelqu'un d'eux; et si quelque mise hors la loi (*utlegariam*) a été prononcée contre eux ou quelqu'un d'eux dans ces occasions, nous la leur remettons et leur accordons notre souveraine paix. En foi de quoi nous leur avons fait faire en notre nom ces lettres patentes, moi présent, à Londres, le 15 juin, l'an IV de notre règne. »

« Grand nombre, ceux de l'Essex notamment, partirent emportant leurs lettres. Mais, dit Froissart, « le grand trouble et venin demeurait derrière, Wat-Tyler, Jacques Straw et John Ball. » Ils avaient juré de ne s'en point aller ainsi; et ils gardaient trente mille hommes avec eux, qui « ne se pressoient pas trop fort à avoir lettres ni sceaux du roi. » Ils trouvaient d'ailleurs à Londres une masse d'adhérents plus compacte que ne le pouvait être le ramassis des gens qu'ils avaient amenés de la campagne; une troupe qui restait sous leur main quand toutes les autres se dispersaient. Si l'on en pouvait croire absolument les historiens (mais ce règne même ne doit-il pas nous montrer que les vaincus sont trop souvent les victimes de l'histoire?), Wat-Tyler avait résolu d'appliquer plus radicalement la doctrine de John Ball. Aux chartes qu'on lui offrait il demandait que le roi joignît une commission qui lui donnât pouvoir de couper la tête à tous les gens de loi, à tous les receveurs du domaine, à tous les hommes instruits dans le droit ou tenant au droit par leur office; et, avec les légistes, il voulait supprimer toutes les lois, pour n'en plus admettre que venant de la multitude : on sait ce que cela veut dire. Il avait dit, en portant la main à ses lèvres, qu'avant quatre jours toutes les lois d'Angleterre émaneraient de sa bouche; et, pour se préparer la place, pour faire table rase des anciens pouvoirs, il devait mettre le feu aux quatre coins de Londres, piller la ville, tuer le roi et ses adhérents.

« L'exagération du rapport en décèle la fausseté. La suite prouve qu'il ne voulait pas tuer le roi; mais, quant aux autres, ils devaient être moins assurés de leur vie. Les nobles, les riches bourgeois, savaient bien le péril, et chacun, nous l'avons dit, avait armé ses gens, rassemblé ses amis en son hôtel : défense bien insuffisante dans son isolement contre une attaque menée avec ensemble. Ce qui peut-être ajourna le projet, c'est que le succès n'en semblait pas douteux. Ils ne se hâtaient donc point. Ils erraient par la ville, tuant au hasard dans les rues, dans les

maisons, dans les cimetières, dans les églises, et, plus d'une fois, s'entre-tuant les uns les autres : leur refuser hommage, ne point marcher d'accord avec eux, était un crime puni de mort. Un cri, un geste, le chaperon jeté bas, tenaient lieu de sentence. A ce cri bien connu, on accourait de toutes parts, et l'homme était décapité : ils ne tuaient plus qu'en coupant la tête. Aux massacres succédèrent les orgies. La nuit se passa dans les mêmes excès que la veille ; hommes du peuple et paysans étaient maîtres de la place : heureux qui leur pouvait faire bonne chère! Ceux des lombards qu'ils n'avaient point pillés tenaient pour eux table ouverte, leur servant à discrétion le grenache et le malvoisie; et Dieu sait comme ils en usèrent! Plusieurs demeurèrent ivres morts, étendus dans les rues « comme des porcs saignés, » dit Knyghton. Mais le matin les chefs étaient sur pied, et, si quelques-uns s'attardaient encore dans les tavernes, plus de vingt mille se rassemblèrent à leur appel sur la place de Smithfield, où se tenait le marché aux chevaux. Là, portant les bannières qu'ils avaient reçues la veille pour une tout autre fin, ils préparaient leur journée ; et les capitaines, se ravisant sur leur désintéressement du premier jour : « Nous n'avons rien fait, disaient-ils. Ces franchises que le roi nous a données nous portent trop peu de profit. Mais soyons tous d'un commun accord : courons cette grosse ville riche et puissante de Londres, avant que ceux d'Essex, de Sussex, de Cambridge, de Bethford et des autres contrées voisines viennent, car tous viendront. Et si nous nous emparons de la ville, l'or et l'argent seront à nous ; si nous les laissons, ceux qui viennent nous les raviront. »

« Tous approuvaient, quand tout à coup parut le roi.

« Le jeune prince, revenu à la Tour, et apprenant avec la mort de ses principaux officiers l'insulte faite à sa mère, s'était empressé de l'aller rejoindre dans une maison de plaisance nommée Queen's Wardrob (la Garde-robe de la Reine), située sur la Tamise, à l'autre extrémité de Londres. Il avait passé la nuit auprès d'elle, et dès le matin, après une pieuse station à l'abbaye de Westminster, il était monté à cheval avec ses barons, se dirigeant vers la Tour. Il avait pris à gauche pour regagner le château sans traverser la ville, quand, arrivé devant l'abbaye de Saint-Barthélemy, il découvrit le grand rassemblement de Smithfield. Il s'arrêta, et dit qu'il n'irait pas plus avant sans savoir de ce peuple ce qu'il voulait. De son côté, Wat-Tyler, apercevant le prince, dit à ses gens : « Voilà le roi, je veux aller lui parler. Ne vous mouvez d'ici si je ne vous fais signe ; et, si je vous fais ce signe (il fit le geste), venez avant et tuez tout, hormis le roi, car il est jeune, nous en ferons notre volonté; nous le mènerons partout où nous voudrons en Angleterre, et serons seigneurs de tout le royaume. » Il donna des éperons et s'en vint droit à Richard, si près du prince que la queue de son cheval touchait la tête du cheval du roi; puis, l'interpellant sans plus de formes :

« Roi, dit-il, vois-tu toutes ces gens qui sont là ?

— Oui, dit le roi, pourquoi le dis-tu?

— Je le dis pour ce qu'ils sont tous en mon commandement, et m'ont tous juré foi et loyauté à faire ce que je voudrai.

— A la bonne heure, dit Richard, je veux bien qu'il en soit ainsi.

— Eh bien, reprit Tyler, qui ne demandait que dispute, penses-tu, dis, roi, que ce peuple qui est là, et autant à Londres, se doive partir de toi sans emporter leurs lettres? Nenni, nous les emporterons devant nous.

— Cela est ordonné ainsi ; mais il faut expédier l'un après l'autre. Compagnon, retirez-vous tout bellement devers vos gens ; faites-les retirer de Londres, et soyez en paix, car c'est notre intention que chacun de vous, par village et commune, ait sa lettre comme il a été dit. »

« Pendant que le roi parlait, Wat-Tyler, qui ne s'intéressait guère à ses discours, aperçut derrière lui, portant l'épée royale, un écuyer du prince qu'il haïssait, car il s'était jadis pris de paroles avec lui, et l'écuyer l'avait blessé.

« Ah! ah! dit-il, tu es là? donne-moi ta dague.

— Non, certes, dit l'écuyer; pourquoi te la donnerais-je? »

« Le roi se tourna vers l'écuyer et lui dit : « Donne-lui ta dague. » L'écuyer la donna, bien malgré lui.

« Quand Tyler la tint, il se mit à jouer avec l'arme, la faisant tournoyer; et, s'adressant à l'écuyer :

« Donne-moi cette épée.

— Non, non! s'écria l'écuyer : c'est l'épée du roi! Tu n'es pas digne d'y toucher, car tu n'es qu'un vaurien; et, si j'étais seul avec toi dans cette place, tu ne dirais ni eusses dit ces paroles, pour aussi gros d'or que cette église de Saint-Paul est grande!

— Par ma foi, dit Tyler, oubliant tout dans son enivrement, je ne mangerai point que je n'aie ta tête! »

« L'insulte passait toute mesure, et ne comportait plus que l'on tînt compte du péril. Le maire de Londres venait de rejoindre le roi avec douze hommes armés sous leurs vêtements. Ayant ouï la menace de Tyler :

« Gars, s'écria-t-il, comment es-tu si osé de dire de telles paroles en la présence du roi?

— De ce que je fais ou dis, que t'importe? » dit fièrement Wat-Tyler.

« Mais le roi, indigné, avait dit : « Maire, arrêtez-le! » Et le maire, se sentant avoué :

« Vraiment, dit-il, misérable, parles-tu ainsi en la présence du roi, mon naturel seigneur? Que je meure si tu ne le payes! »

« Et, tirant un grand coutelas, il l'en frappa si violemment sur la tête qu'il l'abattit aux pieds de son cheval. Un écuyer du roi, Jean Standich, mit pied à terre et l'acheva d'un coup d'épée.

« Les assistants l'avaient entouré pour dérober la vue de sa mort à ses partisans. Mais ceux-ci ne, le voyant plus à cheval, devinèrent ce qui était arrivé : « Ils ont tué notre capitaine, s'écrièrent-ils pleins de rage. Allons, allons, tuons-les tous. » Et ils saisirent leurs armes. La troupe royale était perdue. Que pouvait cette poignée d'hommes contre une multitude en furie? Mais le jeune roi, illuminé par le péril : « Demeurez ici! que nul ne me suive, » dit-il à ses gens; et, courant seul au-devant des insurgés : « Seigneurs, que vous faut-il? C'est moi qui suis votre capitaine. Je suis votre roi : suivez-moi. Vous aurez ce que vous désirez. »

« Cette démarche imprévue, cette confiance hardie du royal enfant (il avait quatorze ans!), ce ton de commandement, cet air de maître, jetèrent la confusion parmi ces hommes habitués à obéir. Ils le suivirent, incertains encore s'ils devaient le tuer ou déposer les armes et emporter leurs chartes. Mais le maire avait couru à la ville, et, ralliant les mieux disposés : « Citoyens, disait-il, venez vite au secours du roi, qu'on veut tuer. » Un bruit vague de ce qui était arrivé s'était déjà répandu dans le cité. Au cri : « On tue le roi! » les chevaliers, les principaux de Londres sortirent enfin avec les gens qu'ils tenaient armés dans leurs hôtels; ils prirent Robert Knolles pour capitaine : et ces hommes, qu'il eût été si facile d'accabler dans leur dispersion, formèrent en peu de temps une troupe de six à sept mille combattants, qui rejoignirent le roi et se rangèrent à ses côtés. C'était maintenant aux révoltés de craindre pour eux-mêmes. Les seigneurs étaient impatients de les assaillir, et Robert Knolles ne demandait qu'un signal pour les exterminer. Le roi s'y refusa : « Le plus grand nombre,

dit-il, n'ont suivi que par peur : il ne faut pas que les innocents payent pour les coupables. » Il voulut donc qu'on les épargnât, pourvu qu'ils lui rendissent tout ce qu'ils avaient obtenu de lui par la révolte. Trois hommes venaient d'être armés par lui chevaliers de sa main : le maire, l'écuyer J. Standich et Nicolas Brambré, un des principaux de Londres. Ce furent eux qu'il chargea d'aller réclamer des paysans ses bannières : elles lui furent rapportées. Si l'on en croit Froissart, après les bannières, le roi ordonna qu'on lui rendît les chartes ; et, à mesure qu'elles lui étaient remises, il les faisait déchirer en leur présence. Walsingham dit, au contraire, qu'il continua de leur faire expédier les chartes promises ; tradition plus vraisemblable ; le texte qui nous en est resté porte la date de ce jour même. La révolte n'était comprimée que dans Londres ; on pouvait faire renaître tous les périls en poussant les paysans au désespoir. Pour le moment, c'était assez que de leur reprendre Londres. Défense fut faite de les recevoir dans la ville. On leur permettait de coucher dehors ; mais la plupart, jetant leurs armes, se dispersèrent.

« Richard ramena sa troupe à Londres, et sa première pensée fut de courir au château où le matin il avait laissé sa mère dans l'émotion des périls courus la veille et dans la crainte de ceux de la journée. « Ah ! beau fils ! s'écria-t-elle pleine de joie en le revoyant, comme j'ai eu en ce jour grande peine pour vous et grande angoisse ! — Certes, Madame, je le sais bien, dit le jeune prince. Or, maintenant, réjouissez-vous et louez Dieu, car j'ai aujourd'hui recouvré mon héritage, qui était perdu, et le royaume d'Angleterre. »

L'infortuné ! ce n'était pas pour lui !

---

## MOIS D'AOUT.

### Séance du 7.

M. de Saulcy vice-président, remplissant les fonctions de président, notifie à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de M. Berger de Xivrey, membre ordinaire depuis 1839, décédé à Saint-Sauveur-lès-Bray, département de Seine-et-Marne.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les nouveaux travaux exécutés en Grèce par les membres de l'Ecole d'Athènes :

1° *Mémoire sur le cap Sunium, ses temples, ses environs et la presqu'île de Corouni*, par M. Terrier

2° *Chansons en dialecte de Carpathos*, texte, traduction et commentaire philologique, par M. Deville ;

3° *Anecdota græca*, 3 recueils épigraphiques, résultant de diverses explorations du continent grec et des îles, en 1862, par M. Wescher, qui enverra ultérieurement la suite de ce travail, et en donne d'avance le *conspectus*

entier, formant six recueils. Les trois précités sont : 1° *Inscriptions d'Asie Mineure*; 2° *Décret dorien de Carpathos*; 3° *Fouilles d'Aptère*, 3 volumes in-folio.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. le Ministre de l'instruction publique : *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois sous les auspices de Son Excellence* M. Rouland, Ministre de l'instruction publique et des cultes, par MM. Wescher et P. Foucart, membres de l'Ecole française d'Athènes, 1 vol. in-8°. Paris, 1863.

*Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, published by the Society of antiquaries of London, vol. XXXIX, 1 vol. in-4°. Londres, 1863.

*Rapport à S. Exc. M. le Ministre d'Etat sur les inscriptions assyriennes du British Museum*, par M. Joachim Ménant (publié avec l'autorisation du Ministre), 2e rapport, br. in-8°. Paris, 1863.

*Dante et sa comédie*, par F.-G. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg. (Extr. du bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, br. in-8°. Strasbourg, 1863.)

*Sur le cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, par M. Anatole de Barthélemy, br. in-8°.

*Sul quadro di S. Benedetto di Michele Rapisardi*, parole del Cav. Agatino Longo, br. in-8°. Catane, 1863.

*La légende de sainte Ulphe*, fragment d'une histoire inédite de Boves, par A. Janvier, in-4°. Amiens, 1863.

*Un dimanche à Constantinople*, par Ernest Breton, Paris, 1863, br. in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault), 2e série, t. III, première livraison. Béziers, 1863, br. in-8°.

*Revue de numismatique*, n° 3, mai et juin 1863.

*Revue archéologique*, août 1863.

*Revue historique du droit français et étranger*, juin 1863.

*Revue de l'art chrétien*, n° 7, juillet 1863.

Est adressé, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Notice sur les archives commerciales de la ville de Toulon*, par M. Octave Teissier, correspondant du ministère de l'instruction publique. Toulon, 1863, 2 vol. in-8°.

M. L. Renier fait hommage, au nom de M. le chevalier J.-B. de Rossi, correspondant étranger de l'Académie, du n° 7 du *Bullettino di archeologia*

*cristiana*. En présentant ce numéro, le savant épigraphiste fait connaître le sujet du principal article, qui est relatif à la fameuse inscription de l'arc de Constantin à Rome. « L'Académie sait, dit-il, que, suivant un grand nombre de savants, cette inscription aurait été retouchée à une époque postérieure à la dédicace du monument, et que notamment les mots INSTINCTV DIVINITATIS y auraient remplacé d'autres mots dont les traces seraient encore visibles.

« Voici l'inscription telle qu'on la peut lire aujourd'hui :

IMP CAES FL CONSTANTINO MAXIMO
P. F. AVGVSTO. S. P. Q. R.
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS
MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO
TAM DE TYRANNO QUAM DE OMNI EIVS
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS
ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT

« C'est l'opinion qui a été émise par Venuti dans la *Roma Antica*, t. I, p. 12; par Nibby, dans l'édition qu'il a donnée en 1819 de la *Roma antica* de Nardini, t. III, p. 211 ; par le même antiquaire, dans l'ouvrage publié par lui sous le même titre en 1838, t. I, p. 447 ; enfin par le cardinal Mai, dans son recueil d'inscriptions chrétiennes (*script. vet. nova collect.*, t. V, p. 467). Suivant le savant cardinal, la formule primitive, remplacée postérieurement par les mots : INSTINCTV DIVINITATIS, aurait été : DIIS FAVENTIBUS.

« Enfin, après tous ces auteurs, le docteur W. Henzen, dans son supplément au recueil d'Orelli, p. 113, a cité en ces termes l'opinion d'un savant épigraphiste qu'il ne nomme pas, mais que M. Renier croit être Borghesi : « Verba INSTINTV DIVINITATIS in litura posita sunt : eorum loco olim « verba legebantur NVTV· IOVIS· O· M, quorum vestigia satis clara adhuc « exstare affirmavit mihi vir quidam rei epigraphicæ peritissimus, cui ins- « criptionem prope intuendi manibusque contrectandi occasio fuerat. »

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur le fait dont il s'agit. L'Académie sait en effet que S. M. l'Empereur fait mouler les bas-reliefs de l'arc de Constantin qui proviennent d'un arc de Trajan, et M. Renier profite de l'occasion pour faire mouler les mots en litige.

En attendant, M. de Rossi démontre dans cet article que la dédicace de l'arc de Constantin eut lieu en 715, et qu'antérieurement à cette époque ce prince avait déjà fait plusieurs fois profession publique de christianisme. Si donc le fait dont il s'agit se vérifie, c'est-à-dire si l'on peut lire distinctement sur le moulage à travers la surcharge des lettres les mots tout païens que BORGHESI y a lus ou ceux qui ont été reconnus par d'autres antiquaires et qui témoigneraient également d'une dédicace païenne, cela prouverait seulement que, dans cette circonstance, Constantin, dont le christianisme officiel ne saurait être sérieusement mis en doute, aurait donné satisfaction aux croyances du sénat, qui était resté fortement attaché à l'ancien culte, et qui, il ne faut pas l'oublier, faisait la dédicace : *s. p. q. r. arcum Constantino dicavit.*

Dans la séance suivante, M. RENIER dit qu'il a pu s'assurer par des recherches faites dans les papiers de BORGHESI que ce n'est pas ce savant qui a vérifié sur le monument l'inscription de l'arc de Constantin, mais l'abbé Amati. Au reste, M. RENIER, ajoute que M. Rosa vient de lui écrire que les mots INSTINCTV DIVINITATIS ne lui paraissent pas avoir remplacé d'autres mots effacés à dessein, et qu'il semble au contraire qu'on ait cherché à effacer ces mots dans l'antiquité. En effet, dit M. RENIER, l'expression dont il s'agit n'est ni païenne ni chrétienne ; elle semble être le résultat d'une transaction entre les croyances du sénat et celles de l'empereur, et l'on conçoit qu'à une époque où le gouvernement était devenu plus décidément chrétien, on ait pensé à la remplacer par des mots exprimant d'une manière plus vive les croyances des empereurs.

M. EGGER, au nom du docteur Piccolos, fait hommage du volume intitulé : Aristote, *Histoire des animaux*, texte revu et corrigé. Paris, 1862, XXIV et 468 p. in-8°. F. Didot. Ce volume, dû à la critique savante et au libéral dévouement d'un helléniste déjà connu par d'importants travaux, se recommande particulièrement à l'attention de l'Académie. Malgré les efforts des éditeurs modernes, le texte de ce chef-d'œuvre d'Aristote offrait encore bien des altérations que l'état des manuscrits ne permettait pas de corriger sans recourir quelquefois à des conjectures. La connaissance profonde du sujet, jointe à celle de la langue, qui est celle de l'auteur, peut seule autoriser de telles corrections, et si M. Piccolos y apporte parfois quelque hardiesse, on reconnaîtra qu'elle est justifiée par son savoir et son expérience. Il se propose d'ajouter à ce volume une traduction française qui est déjà préparée. Il faut espérer que l'accueil fait au texte grec par le public compétent permettra prochainement à l'éditeur de compléter le service qu'il vient de rendre aux lettres grecques, et d'accroître ainsi la juste publicité de cette

*Histoire des animaux* que le jugement de Cuvier et de Buffon place au premier rang des monuments scientifiques de l'antiquité.

M. Reinaud, au nom de la commission du prix Volney, lit le rapport suivant :

### Rapport sur le concours du prix de linguistique fondé par M. de Volney.

« Cinq ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. *Notice sur la lexicographie hébraïque, avec des remarques sur quelques grammairiens postérieurs à Ibn-Djanâh*, par M. Adolphe Neubauer ; 1 vol. in-8°, 1862.

N° II. Mémoire manuscrit de 103 pages in-fol., intitulé : *Origine du langage vulgaire de Bordeaux*, et portant pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

N° III. *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, par M. Auguste Schleicher ; 2 vol. in-8°, 1861-1862.

N° IV. *Les Origines indo-européennes*, ou *les Aryas primitifs : Essai de paléontologie linguistique*, par M. Adolphe Pictet ; 2e partie, 1 vol. in-8°, 1862.

N° V. *Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern, mit besonderer Rücksicht auf die Logik*, par M. le docteur H. Steinthal ; 1 vol. in-8°, 1863.

« La Commission a particulièrement remarqué le n° 4, qui a pour auteur M. Adolphe Pictet, de Genève, et lui décerne le prix de cette année. Cet ouvrage, dont le premier volume figura avantageusement au concours de 1859, se distingue par des applications nouvelles des procédés de la grammaire comparée à l'histoire de la civilisation primitive des peuples de race indo-européenne.

« La Commission regrette de ne pouvoir disposer d'un autre prix en faveur du n° 5, dont l'auteur, M. Steinthal, a fait preuve de beaucoup de méthode et de sagacité, et a déjà été couronné dans un concours précédent.

« De plus, la Commission accorde deux mentions honorables, l'une à M. Neubauer, auteur du n° 1, l'autre à M. Auguste Schleicher, auteur du n° 3.

« La Commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1864, une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de philologie

COMPARÉE qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours.

« Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*.

« Les Mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1863, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1864. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit.

« Les concurrents sont prévenus que la Commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. »

M. WALLON communique à l'Académie un morceau intitulé : *Chute de Richard II*, qui sera lu à la séance des cinq Académies du 14.

### Séance du 12.

(Avancée en raison de la séance générale de l'Institut du vendredi 14.)

M. Hippolyte Fauche se met sur les rangs pour la place laissée vacante par le décès de M. BERGER DE XIVREY.

M. le docteur Ricque, médecin, aide-major de première classe, envoie au concours des antiquités de la France un Mémoire manuscrit intitulé : *Recherches ethnologiques, historiques et archéologiques sur les races indigènes de l'Algérie, et plus particulièrement sur les populations du cercle de Milianah*. Petit in-folio.

M. Léon RENIER donne lecture d'une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur des antiquités de la ville de Lyon, par laquelle il fait part

d'une nouvelle découverte faite à Lyon. M. Renier se charge de faire un rapport à l'Académie à ce sujet, et il sera communiqué dans une des prochaines séances.

Les deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'Académie sont MM. Egger et Léon Renier.

### *Fouilles de Besançon.*

M. de Saulcy fait une communication verbale sur les curieux résultats de fouilles récemment entreprises à Besançon, et où, parmi des crânes et des ossements paraissant annoncer une bataille, s'est rencontrée une plaque couverte de caractères arabes sur laquelle se lit deux fois le nom d'*Ali*. Ce fait est dans un rapport plus que probable avec les invasions sarrasines dont les contrées du sud-est de la France ont été le théâtre au moyen âge.

A cette occasion, M. Brunet de Presle présente une planche photographiée offrant les résultats de découvertes également récentes faites dans le département du Bas-Rhin, et qui ne sont pas sans analogie avec celle dont il vient d'être question.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants : De la part de Mgr Cavedoni, correspondant à Modène : *Appendice alla nuova silloge epigrafica modenese*. Modena, 1862, in-4°.

Au nom de M. H.-W. Waddington, chargé de continuer l'ouvrage de feu M. Ph. le Bas : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure fait par ordre du gouvernement français pendant les années* 1843 *et* 1844, *et publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, par Ph. le Bas, avec la coopération d'Eugène Landron, 50e livraison, p. 89-120 du texte, suite des inscriptions de la Carie, et 4 pl. in-folio.

Au nom de l'auteur : *Coup d'œil historique sur la projection des cartes de géographie*; Notice lue à la Société de géographie de Paris, par M. d'Avezac, Paris, 1863, in-8° : nouveau témoignage du savoir solide de l'auteur tant sur la théorie que sur la partie positive de la géographie.

M. Matty de Latour fait hommage à l'Académie d'un manuscrit in-4° qu'il désire voir joint à son Mémoire sur le *Système de construction et d'entretien des voies romaines*, déposé dans les archives de l'Académie.

*L'antica chiesa di Sant' Anna in Gerusalemme, proprietà della Francia*

*sotto Napoleone III.* Illustrazione storica del P. Alessandro Bassi. Gerusalemme, 1863.

*Annales du commissariat général de la Terre sainte à Paris*, rue de Vaugirard, nº 150, 1863. Paris, 1863, in-8º.

*Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, par M. le Touzé de Longuemar. Poitiers, 1863, in-8º.

Du même auteur : *Les souterrains-refuges découverts dans l'ancien Poitou.* (Extr. des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.)

*Le cabinet historique.* Juillet 1863, in-8º.

M. Vivien de Saint-Martin reprend et termine la lecture de son Mémoire intitulé :

*Eclaircissements géographiques et historiques sur l'inscription d'Adulis et sur quelques points des inscriptions d'Axoum* (Abyssinie).

On sait que Salt distingua le premier dans le monument d'Adulis deux parties distinctes, confondues à tort avant lui, et qui n'avaient de commun que leur juxtaposition. On comprit donc que l'on possédait : 1º une courte inscription commémorative des conquêtes de Ptolémée Evergète en Asie; et 2º une inscription beaucoup plus longue où sont racontées les expéditions d'un roi éthiopien au voisinage de ses propres Etats et de l'autre côté du golfe Arabique. D'autres inscriptions trouvées à Axoum font connaître quelques faits particuliers des règnes de deux princes axoumites, l'un du quatrième, l'autre du sixième siècle après Jésus-Christ.

Quant à l'inscription d'Adulis, M. Vivien de Saint-Martin démontre qu'elle nous fait assister à la formation même et à l'origine de l'empire abyssin.

Ces inscriptions nous fournissent plus de données positives sur l'ancienne géographie de l'Ethiopie méridionale qu'on n'en pourrait tirer de tous les autres documents écrits que possède l'Abyssinie.

Les fragments d'Agatharchides de Cnide (règne de Ptolémée VIII Soter, 117-107), et d'Arthémidore d'Ephèse (plus jeune de quelques années) sont les seuls documents géographiques que nous possédions sur l'Ethiopie maritime. On voit par ces fragments qu'il n'exis-

tait dans le sud de l'Ethiopie aucun Etat politique de quelque importance. La même remarque résulte de l'étude de Strabon, de Pomponius Méla et de Pline. La première mention des Axoumites et de leur capitale. μετρόπολις τῶν Αὐξωμιτῶν, se trouve dans le *Périple de la mer Erythrée*, ouvrage qui, selon M. Vivien de Saint-Martin, doit avoir été rédigé à Alexandrie vers l'an 80 après J. C. Cet Etat subit certainement l'influence de l'hellénisme égyptien. La langue grecque, employée dans les inscriptions abyssines, en est un témoignage aussi bien que la religion : le roi éthiopien s'intitule le Fils de l'invincible Arès.

Adulis n'existait pas au temps de Ptolémée Evergète, car Arthémidore, dans son *Périple*, indique Saba (Massaouah), le port *Elaea*, dans une île (Dahlak), le port d'*Antiphilus* (baie de Hanfalah), et ne parle pas de cette ville. La première mention qu'on en trouve est dans le sixième livre de Pline, vers l'an 70 ou 72 de notre ère. « L'*Oppidum Aduliton* avait, dit-il, été fondé par des esclaves égyptiens fugitifs, et cette ville devint bientôt un *emporium* considérable.» Cosmas et Procope, tous deux de la première moitié du sixième siècle, sont, avec Ptolémée et le *Périple de la mer Erythrée*, les seuls auteurs, après Pline, qui mentionnent Adulis. Depuis le sixième siècle, rien. On conjecture qu'elle subsista jusqu'au seizième siècle. Ses ruines sont visibles à une heure de la côte, à l'endroit qui porte le nom d'*Adoulé*. Il y avait donc la ville et le port, comme le dit Procope : Ἄδουλις δὲ ἡ πόλις τοῦ μὲν λιμένος μέτρῳ εἴκοσι σταδίων διέχει. Ces ruines sont considérables. On n'a pu y découvrir l'original de l'inscription copiée par Cosmas en 520.

Voici la traduction proposée par M. Vivien de Saint-Martin de l'inscription d'Adulis, dont on peut voir le texte dans le *Corpus* de Boeckh :

« ... Par cette fermeté, ayant obligé les peuples voisins de mon royaume à vivre en paix, j'ai ensuite vaincu et subjugué par les armes les peuples dont voici l'énumération. J'ai vaincu les Gazi, puis les Agamé et les Sighyên, et, les ayant vaincus, j'ai pris la moitié de tout ce qu'ils possédaient. (J'ai vaincu) Aoua et (ceux de) Tiamô, qu'on appelle aussi Tziamô, et les Gambila, et ceux qui leur confinent, et ceux de Zingabêné, d'Angabé et de Tiamaa, et les

Athagaô, et ceux de Calaa, et le peuple Saminé, qui habite de l'autre côté du Nil dans des montagnes neigeuses d'un accès difficile, toujours remplies de frimas, de glaces et de neiges profondes où l'on enfonce jusqu'aux genoux. J'ai vaincu (ces peuples) de l'autre côté du fleuve. Puis ceux de Lasiné, de Tzaa, de Gabala, qui habitent des montagnes d'où sortent et s'écoulent des eaux chaudes; puis ceux d'Atalmô et de Béga, et toutes les tribus avec eux. Ayant soumis les Tangaïtes, qui habitent jusqu'aux frontières de l'Egypte, j'ai porté les communications par terre depuis les lieux de mon royaume jusqu'en Egypte. (J'ai) ensuite (soumis) les Anniné et les Métiné qui habitent des montagnes escarpées. J'ai vaincu les Séséa, qui se sont réfugiés dans une grande et rude montagne; je les ai enveloppés, je les ai contraints de se rendre, et j'ai pris leurs jeunes gens, leurs femmes, leurs enfants et leurs vierges et tout ce qu'ils avaient avec eux. J'ai vaincu les Rhausi, peuple barbare de l'intérieur des terres, chez lequel croît l'encens, et qui habite de vastes plaines sans eau, et les Sôlaté, que j'ai obligés de veiller à la sûreté des côtes de la mer. Tous ces peuples que défendent des montagnes d'un accès difficile, ayant été vaincus et subjugués dans des combats auxquels j'ai assisté en personne, je leur ai rendu toutes leurs terres en les soumettant au tribut. Et j'ai envoyé des forces de terre et de mer contre les Arrhabites et les Kinédokolpites, qui habitent de l'autre côté de la mer Erythrée; leurs chefs vaincus m'ont payé tribut, et ils ont cessé d'inquiéter les routes et la mer. J'ai (ainsi) porté mes armes depuis Leucé-Comé jusqu'aux terres des Sabéens. Le premier et le seul des rois dont je descends, j'ai soumis tous ces peuples. Je rends grâce à Mars, le dieu très-grand, de qui je tire mon origine; par lui j'ai pu soumettre à ma puissance tous les peuples qui confinent à mon royaume, à l'orient, jusqu'au pays de l'encens, au couchant, jusqu'aux terres des Ethiopiens et de Saso. Ayant fait ces choses en personne et remporté ces victoires, je les ai fait annoncer par des messagers; et, la paix étant établie dans toutes les terres de ma domination, je suis descendu à Adoulé offrir un sacrifice à Jupiter, à Mars et à Neptune pour la sécurité des navigateurs. Et ayant rassemblé là mes armées, j'y ai consacré ce trône à Mars dans la vingt-septième année de mon règne. »

Cette inscription nous fait assister à la formation de l'empire axoumite. On voit que les conquêtes de ce personnage rayonnent d'abord autour d'Axoum, centre de sa puissance ; qu'elles s'étendent ensuite à l'ouest, entre le Tacazzé et le grand lac Tzana ; au nord, dans les plaines basses qui arrosent le Mareb et l'Atbara, et plus loin vers la Nubie ; au sud, dans le royaume d'Adel, dans la contrée de Harrar et des Somal et jusqu'à la mer d'Aden ; enfin, de l'autre côté du golfe Arabique, sur la côte du Hedjaz jusqu'à la hauteur du port de Bérénice.

M. Vivien de Saint-Martin cherche ensuite à identifier les positions géographiques mentionnées dans l'inscription adulitique avec les lieux modernes.

*Gazi* est synonyme d'Abyssin.

*Agamé* désigne encore aujourd'hui une province du plateau du Tigré à l'est d'Axoum.

*Sighyén* peut être les *Tzigam*, grande tribu à l'ouest du Tzana.

*Aoua*, canton situé entre Adulis et Axoum (conf. l'itinér. de Nonnosus, envoyé de Justinien vers le roi d'Axoum en 531. Extrait conservé dans Photius). Ad-Oua, capitale actuelle du Tigré.

*Tiamô* ou *Tziamô*, district de Tzama, aux confins de l'Agamé.

*Gambéla*, vallée de Jambéla.

Au delà du Nil, c'est-à-dire du Tacazzé :

*Zingabéné*, *Augabé* et *Tiamaa*. Identification trop incertaine.

*Athagaô* et *Calaa* : les districts d'Addagô et de Kalaoué à la gauche du Tacazzé.

*Sémèn* : montagne du même nom.

*Laziné* pourrait être la terre de Baséna.

*Tzaa* et *Gabala*, inconnus.

*Atalmô*, au nord de l'Abyssinie.

*Bega*, race antique des *Bedjas* ou *Bodjas* ; aujourd'hui Bicharïèh, au nord, entre le Nil et la mer Rouge.

*Tangaites* : pays de *Taka*, arrosé par le Takazzé et l'Atbara.

*Anniné* et *Métiné*, tribus de la même région.

Dans la région opposée :

Contrée de *Barbara* où croît l'encens ; c'est le pays cinnamomifère des Grecs et des Romains. Berbera, port de la côte des Somâls.

*Séséa*, *Rhausi*; chez les Somals, tribus des Issa des Arousi : Solaté est inconnue.

Les *Kinédokolpites* d'Arabie, tribu de *Kinda*, mentionnée sous le nom de χίνδινοι au temps de Justinien, et située dans le Hedjaz central. *Leucé Comé* devait être vers les confins nord des Kinédokolpites, ce qui confirme l'identification qu'on en a faite avec Haoura.

Les *Arabites*, au sud du précédent.

A l'ouest, l'*Ethiopie* et le pays de *Saso* sont probablement le grand royaume de Sousa, au sud du Choa, et qui serait le même que le Kâfa.

Le savant géographe aborde ensuite la question de la date de l'inscription, et il s'applique à démontrer qu'elle a dû être gravée dans les vingt-cinq premières années du deuxième siècle de notre ère.

Passant ensuite aux inscriptions d'Axoum, M. Vivien de Saint-Martin parle d'abord de celle qui a pour objet l'expédition ordonnée par le roi d'Axoum Aïzanas contre les Bougaïtes. Elle est du milieu du quatrième siècle de notre ère, puisque ce roi est mentionné dans une lettre de Constance de 356. Elle fait connaître l'étendue de l'empire abyssin à cette époque, puisque Aïzanas y prend le titre de roi des *Axômites*, des *Homérites* (Arabie méridionale), de *Raïdan* (Arabie Heureuse, *Rhatinae* de Ptolémée), de *Silé* (Zeïla dans le pays d'Adel), de *Tiamô* (plateau du Tigré en Abyssinie), des *Bougaïtes* (voy. plus haut) et de *Kasé* (Khas, nom que les Bodja du Taka donnent à leur pays).

L'inscription fait connaître enfin la transplantation d'une nombreuse tribu de Bodja dans l'intérieur du royaume axoumite. C'est l'origine du nom encore existant d'une grande province d'Abyssinie, celle de *Béghemder* (terre des Béga).

Deux autres inscriptions ont été trouvées encore au milieu des ruines d'Axoum. Elles ont pour objet les expéditions d'un roi d'Axoum contre des tribus du Nouba. Elles sont en *ghez*. Malgré les incertitudes de la lecture, M. Vivien propose encore quelques identifications géographiques. Il croit ces inscriptions du sixième siècle.

## Séance publique annuelle des cinq Académies du jeudi 14 août 1863.

Présidence de M. Paulin PARIS (Académie des inscriptions et belles-lettres).

*Discours d'ouverture de M. le président.*

« MESSIEURS,

« L'Institut de France est l'expression vivante des sciences et de l'érudition, des beaux-arts, de l'éloquence et de la philosophie. C'est un des grands corps de l'Etat; mais il a son action entièrement distincte de l'action des autres corps. Les révolutions les plus générales n'ont pas le pouvoir de troubler sa sérénité, d'interrompre l'ordre de ses travaux, de changer l'heure de ses réunions ordinaires. Autour de lui s'agite le monde des affaires et des intérêts matériels sans lui donner le désir de prendre à tout ce mouvement la part la plus légère. Son influence s'étend pourtant bien au delà de cette enceinte, et ses arrêts ont toujours obtenu la déférence et le respect de l'Europe entière. Il est, en réalité, le but offert à tous ceux qui veulent consacrer leur vie au culte des lettres et des beaux-arts, aux méditations de l'histoire et de la morale universelle; il est la suprême récompense des grandes œuvres de l'esprit: ni les douceurs de la popularité ni la faveur signalée des princes n'assouviront l'ambition légitime du savant, de l'artiste et du poëte tant que l'Institut de France n'aura pas reconnu la justice de cette faveur et de cette popularité, tant que vos portes resteront fermées devant celui qui les aura sinon méritées, au moins obtenues.

« Le secret du prestige qui environne l'Institut n'est pas seulement dans le grand nombre des puissants génies et des beaux esprits qu'il a constamment réunis, et qui couvrent de leur renommée le groupe d'écrivains, d'artistes ou de savants d'un ordre moins élevé, et pour lesquels j'aurais droit, assurément plus que personne, de réclamer le bénéfice des circonstances atténuantes. Pourquoi ne pas en convenir? Si nous avons eu nos Chateaubriand, nos Cuvier, nos Silvestre de Sacy, nos Gérard, nous avons aussi compté (j'entends parmi les morts) bon nombre de confrères dont on n'eut jamais grand mal ni grand bien à dire. Ils figurent dans notre grand tableau comme autant d'ombres nécessaires à l'éclat de tout ce qui les environne. Mais ce qui fait, Messieurs, l'incomparable prix de chacun de vos siéges, c'est qu'il faut les attendre de votre choix, du choix le plus éclairé, le plus libre du monde. Pour quiconque a cultivé le champ des arts, des sciences ou des lettres, c'est déjà un premier honneur d'être admis parmi les solliciteurs; et l'on a vu, dit-on, quelquefois de très-grands princes demander si leur couronne et leur sceptre les empêchaient réellement d'en augmenter le nombre. Maintenant, supprimez cette admirable condition de l'élection des académiciens par les Académies; que le souverain, au lieu de borner son intervention à des cas prévus d'avance et d'ailleurs exceptionnels, vienne à se charger du soin de remplir les places vacantes dans votre enceinte, je ne doute pas que, surtout dans le premier usage de sa nouvelle prérogative, le prince n'appelle et ne désigne ceux que vous auriez appelés vous-mêmes, ceux que l'opinion indiquait à l'avance comme les plus dignes de cet honneur. Mais le discernement le plus délicat ne ser-

virait ici de rien : le choix du souverain n'en porterait pas au corps entier une atteinte moins fatale. Dès ce moment, tout chez vous et autour de vous prendrait un nouvel aspect, un autre caractère. Plus de satisfaction dans le succès, plus de regrets dans la défaite. Vos modestes jetons auront beau se changer en pièces d'or, ils n'auront plus la valeur que vous vous plaisiez à leur accorder. Ainsi, tandis que, dans toutes les branches de l'administration, le choix du prince honore celui qui l'obtient, l'élection des académiciens par le prince serait pour le corps entier un arrêt de mort ; l'Institut cesserait d'exister le jour où d'autres que lui prendraient soin de le faire vivre.

« La création de l'Institut fut assurément une idée non moins hardie que généreuse ; et, malgré l'espèce de défaveur dont nous entourons généralement les souvenirs du Directoire, nous ne pouvons oublier ce que nous devons à nos fondateurs. Je ne demande pas qu'à l'imitation des hommages si longtemps rendus au cardinal de Richelieu par l'Académie française, l'Institut répande chaque année de nouvelles fleurs sur le tombeau des cinq directeurs de notre première République ; mais n'y aurait-il pas de l'ingratitude à méconnaître ce qu'il a fallu de sagesse pour prévoir les grands résultats d'une institution sans précédent, et dont il était peut-être aussi permis de craindre les dangers que de deviner les avantages ?

« Supposons que l'idée de cette création soit venue plus tard, et que l'honneur de fonder l'Institut ait été réservé à l'un des pouvoirs qui succédèrent au Directoire. Assez de gens se seraient rencontrés pour dire au chef de l'Empire : « Seigneur, qu'allez-vous faire? Et ne craignez-vous pas de créer un État dans l'État ? Quoi ! vous voulez former un corps constitué de l'élite des savants, des écrivains, des moralistes, en un mot, des chefs de la république des lettres ! Vous voulez leur accorder un rang dans les cérémonies publiques ! vous voulez leur assurer une dotation perpétuelle ! vous leur permettrez de convier à de solennelles assemblées la partie la plus distinguée de la société ! Mais c'est là poser les bases d'une puissance nouvelle, et vous en verrez naître des embarras multipliés. D'abord, les discours prononcés dans les réunions publiques ne seront jamais tels que vous pourrez les désirer : les plus innocentes allusions faites aux événements publics seront toujours avidement saisies par un auditoire sans défense contre les artifices du langage et de l'éloquence. Mais voici d'autres dangers : dans un siècle où la philosophie aspire à remplacer la religion, votre Institut ne voudra-t-il pas devenir une sorte de sacerdoce qu'il faudra constamment tenir en respect, et qui bientôt, maître de l'opinion publique, poussera les hauts cris, jettera feu et flammes dès qu'on essayera d'arrêter son esprit dominateur ? N'allez pas, de gaieté de cœur, soulever tant d'occasions de troubles et d'orages : laissez dans leur isolement artistes, savants, poëtes, géomètres, naturalistes ; leur crédit est déjà bien grand, n'en faites pas un danger pour l'État et pour vous-même. »

« Voilà ce qu'on a peut-être tenté de faire entendre même au Directoire, et ce qui ne l'a pas empêché de fonder l'Institut national. L'expérience s'est chargée de démentir toutes ces craintes chimériques. L'Institut n'a cessé de se mouvoir dans une sphère entièrement séparée des intérêts positifs et des aspirations politiques. Il ne trouve le temps bien employé que quand il le perd à la recherche du beau, du bon et du vrai ; il n'a jamais été pour le pouvoir un embarras ; il n'a jamais cessé d'être un honneur pour la nation.

« Vous avez, Messieurs, souvent entendu blâmer l'usage anciennement consacré dans les Académies des visites préalables exigées de tous vos candidats. L'homme digne d'être admis dans vos rangs ne devrait pas, dit-

on, avoir besoin de réclamer la bienveillance de ses juges; son droit est dans les ouvrages qu'il a produits; l'obliger à venir plaider sa cause en personne, c'est porter atteinte à la dignité de son caractère. Ceux qui parlent ainsi oublient assurément que le membre de l'Institut de France ne doit pas être seulement un grand écrivain, un éminent artiste, un profond antiquaire, un savant du premier ordre; avant de le choisir, nous aimons à reconnaître en lui un honorable confrère. Les plus heureux génies sont ordinairement, je l'avoue, mais enfin ne sont pas toujours les plus gens de bien. Or nous connaissons les travaux qui constatent les talents, l'esprit, le savoir de celui qui réclame notre suffrage ; mais nous pouvons ignorer s'il vit de la vie de tout le monde; si, dans ses habitudes privées, il est aussi recommandable que dans ses œuvres publiques ; s'il tient un certain compte du respect humain; si nous n'avons pas à regretter que, dans ses travaux les plus vantés, il ait blessé le sentiment moral ou social. Nous désirons qu'il nous ôte nos préventions défavorables, ou qu'au moins, en échange de l'appui que nous lui donnerons, il prenne une sorte d'engagement de suivre une autre voie et de faire de ses talents un meilleur usage.

« Mais, si la popularité, si le bruit qui se produit autour d'un nom, suffisaient pour dicter vos choix; si le titre d'académicien était la conséquence nécessaire d'un beau succès littéraire, d'une grande découverte scientifique ou d'un chef-d'œuvre dans le domaine des beaux-arts, votre droit d'élection deviendrait illusoire, et avec votre droit d'élection, la véritable confraternité. Le nouveau membre franchirait votre seuil en conquérant; il n'y aurait plus de compliments à adresser, de remerciments à recevoir; et la partie la plus distinguée du public y perdrait au moins ces belles séances de notre sœur immortelle, l'Académie française, séances dont le charme et l'éclat n'ont rien qui leur puisse être comparé dans les plus délicieux comme dans les plus nobles plaisirs de l'esprit.

« Le grand prix biennal fondé depuis quelques années par l'Empereur est encore venu donner une nouvelle force aux liens qui unissent entre elles les cinq Académies. Ce prix, suivant les termes du décret, *est attribué tour à tour à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays qui se sera produite pendant les dix dernières années, dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies, et sur la désignation successive de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et des trois autres Académies.*

« Vous avez, il y a deux ans, sur la proposition de l'Académie française, décerné cette haute récompense à l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire :* l'opinion de tous ceux qui lisent dans le monde a confirmé votre choix. En quelle contrée n'était pas en effet parvenu ce beau récit qui, sans couvrir d'un éclat trompeur les ombres trop réelles d'une époque mémorable, sans blesser la conscience humaine par d'épineux essais de justification, avait su grandir et le héros, et les compagnons de ses triomphes, et les victimes de ses volontés inflexibles? En vous proposant d'offrir le prix biennal à M. Thiers, l'Académie française était assurée de répondre au sentiment unanime de la nation. Mais l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vouée particulièrement à l'étude des langues, de l'histoire et des littératures anciennes, ne pouvait espérer d'avoir à vous recommander une œuvre entourée de la même popularité. Le livre le plus savant, les plus beaux travaux philologiques ne donnent qu'une célébrité tardive à ceux qui les ont composés. Il a fallu plus d'un quart de siècle à Champollion pour consacrer ses droits au nom d'initiateur; et pourtant il avait trouvé la clef

de l'antique Egypte, et nous avait permis de penser, après une aussi merveilleuse découverte, que rien dans l'abîme des siècles ne devait plus rester impénétrable au génie de l'homme.

« Il est, Messieurs, quelque chose de plus difficile peut-être à reconnaître que les lois du mouvement des astres et la théorie des phénomènes naturels : c'est le secret des nombreuses et diverses transformations du génie des sociétés humaines aux époques les plus reculées. Pour trouver le système du monde, il faut observer longtemps, et tout apercèvoir dans l'immense étendue ; mais, pour évoquer les sociétés à jamais disparues, à l'aide de certains caractères entièrement inconnus, il faut, avant de bien voir, deviner beaucoup, se débattre dans un cercle de conjectures, et se résigner fréquemment à mourir au moment même où la terre promise vient de se révéler et allait vous payer d'une vie de douleur et d'angoisses.

« Rien ne peut, en effet, se comparer aux tourments de l'homme qu'un invincible penchant entraîne à la recherche d'une vérité qu'il entrevoit et dont il ne peut se rendre maître. Souvent, ébloui par les premières lueurs, il perd de vue la véritable lumière en voulant s'en approcher davantage. Il avait entrevu, il a cru voir, et il s'écrie : *J'ai trouvé!* Puis il a rencontré de nouvelles obscurités; il revient sur ses pas, il essaye d'autres routes, et, pendant ce temps, ceux qui, d'un œil incrédule, suivaient toutes ses évolutions et recueillaient tous ses aveux, se prennent à le railler de sa première assurance; heureux s'ils ne mettent pas en doute jusqu'à la sincérité de ses espérances.

« Telle fut la destinée de Champollion. Il chercha longtemps la lumière, et gémit longtemps avant de l'avoir trouvée. Plus louable après tout d'avoir surmonté le chagrin de nombreuses déceptions que si, du premier élan, il avait saisi la proie qu'il poursuivait.

« L'Institut, s'il avait pu, au temps de cette grande découverte, disposer du prix biennal, l'eût assurément décerné à Champollion. Mais sa gloire est aujourd'hui tellement bien établie que l'un de ceux qui marchent sur ses traces eût sans doute obtenu cette année cette haute récompense nationale, si vos regards n'avaient été, pour ainsi dire, captivés par les premiers résultats d'une découverte non moins surprenante, et qui ne semble pas devoir être moins féconde en révélations inattendues.

« Depuis près de deux mille ans, Babylone, Ninive et Persépolis ne tenaient plus aucune place dans l'histoire. La ville de Sémiramis avait entièrement disparu dans un immense amas de cendres et de briques. Ninive avait partagé la destinée de Babylone : un monticule auquel des traditions erronées ont donné le nom de *Tombeau de Jonas* est tout ce qui rappelait ce qu'elle avait été; Mossoul, ville de médiocre grandeur, a été construite avec ses débris. Quant à Persépolis, ses ruines imposantes n'avaient pas cessé de frapper les yeux des voyageurs européens. Un d'eux, Pietro della Valle, avait même, en 1620, rapporté quelques fragments d'une inscription bizarre, présentant une suite d'incisions en forme de clous posés en sens divers. *Personne*, lit-on dans sa relation, *ne pourrait dire quels sont ces caractères, ni à quelle langue ils appartiennent. Ils sont d'une grandeur prodigieuse, et ne sont pas liés ensemble pour former des mots.*

« Plus tard, notre célèbre voyageur Chardin avait transcrit à Persépolis la copie entière d'une inscription prise sur les derniers vestiges de l'ancien palais de Darius.

« Peut-être eût-on dès lors essayé de pénétrer dans l'intelligence de ces caractères étranges si le docteur anglais Hyde, orientaliste et critique éminent, ne se fût un peu trop hâté de déclarer que *ces caracteres ne pouvaient représenter un système d'écriture. C'était le jeu d'un sculpteur qui pué-*

*rilement avait essayé de voir combien une seule ligne pourrait produire de formes différentes. Et nous les aurions jugées seulement dignes de notre mépris,* ajoutait-il, *n'était quelques personnes qui se flattent d'y trouver des choses curieuses, n'était surtout la crainte de voir imputer notre silence à notre pure ignorance.*

« Ces paroles d'un véritable savant font mieux mesurer la grandeur et les difficultés de l'œuvre poursuivie par la science contemporaine. Voilà, ainsi que l'a dit M. Vivien de Saint-Martin, « de longues suites de caractères bizarres, sans analogie avec aucun des systèmes d'écriture connus. Tout s'y réduit à un signe : c'est un trait en forme de coin ou de clou, qui donne, en le combinant de cent façons, une suite de groupes. Quels sont ces groupes? des lettres? des syllabes? des mots entiers? Faut-il les regarder comme des hiéroglyphes? tiennent-ils alors au système chinois ou au système égyptien? à quelle époque les rattacher? quelles nations les ont tracés? Autant de problèmes qui semblent à jamais impénétrables. — Attendons cependant. »

« Vers 1770, le Danois Carsten Niebühr rapporte de Persépolis le dessin d'un grand nombre d'inscriptions tracées sur trois colonnes. Il reconnaît que les caractères y vont de gauche à droite, qu'ils représentent trois systèmes d'écriture.

« C'était un premier pas. Plus tard, en 1802, Georges-Frédéric Grotefend de Hanovre devine que la première colonne de ces inscriptions trilingues appartient à la langue des Perses ; il parvint à lire, ou plutôt à deviner, au commencement de plusieurs inscriptions, les formules :

Xerxès, roi des rois, fils de Darius, roi.
— Darius, roi des rois, fils d'Hystaspe.

« Enfin, en 1836, les travaux simultanés de notre Eugène Burnouf, de sir Henry Rawlinson et de M. Lassen nous ont révélé le système complet de l'alphabet persépolitain et nous permettent aujourd'hui de lire, avec une probabilité qui approche de la certitude, la première colonne de toutes les inscriptions trilingues dues aux rois achéménides descendants de Darius Ier. Par les noms propres d'abord constatés, on distingue les groupes dont ces noms étaient composés; par les sons reconnus de ces noms propres, on a deviné la valeur de chaque lettre, et, par la comparaison de ces lettres avec les inflexions des langues de la même famille, le zend et le sanscrit, le pehlvi et le persan moderne, on a pénétré les secrets de la langue persépolitaine. Eugène Burnouf eut une part décisive à cette découverte, d'autant plus précieuse qu'elle devait conduire à l'étude du texte de la troisième colonne des inscriptions trilingues et des autres inscriptions exclusivement assyriennes qu'on allait bientôt rapporter de Ninive et de Babylone.

« L'attention des orientalistes était déjà vivement éveillée sur ces antiques contrées, quand, en 1842, M. Emile Botta, le fils du célèbre historien de l'Italie, fut envoyé à Mossoul par le gouvernement français. L'Académie des inscriptions profita de cette heureuse circonstance pour signaler à l'attention du nouveau consul les résultats que l'on pourrait espérer de fouilles faites avec intelligence sur l'emplacement de Ninive. Personne n'était mieux préparé à comprendre l'intérêt de pareilles tentatives. A peine arrivé à Mossoul, M. Botta s'entoura d'ouvriers, fendit plusieurs monticules, mais n'obtenait encore rien de considérable, quand un paysan de la contrée, s'approchant de lui : *Vous cherchez,* lui dit-il, *de vieux murs et de vieilles tuiles? Venez donc à Khorsabad, où j'habite : vous en trouverez plus que*

*vous ne voudrez*. Khorsabad est à quatre heures de Mossoul ; M. Botta s'y rendit, et trouva le sol jonché de tuiles épaisses, souvent marquées de caractères cunéiformes. Il fit ouvrir un grand tumulus, et bientôt des entrailles de la terre il vit sortir des murs, des salles, des enceintes, des portes monumentales, des parois couvertes d'inscriptions et de bas-reliefs, des scènes de chasse et de guerre, des processions religieuses, des animaux symboliques, en un mot, les plus somptueux débris d'un palais assyrien. C'était la révélation d'un art antérieur à l'art grec; c'étaient les anciennes générations dont l'histoire ne nous avait transmis que des souvenirs incertains, qui venaient, aux yeux de l'heureux explorateur, secouer leur linceul tant de fois séculaire et raconter ce qu'elles avaient été.

« Ces grands résultats furent annoncés à la France dans un moment qui ne pouvait être plus favorable : nos illustres confrères MM. Guizot, Villemain et Duchâtel étaient ministres. Le consul de Mossoul fut encouragé, félicité; on mit à sa disposition une somme considérable; un peintre déjà célèbre, M. Eugène Flandin, fut envoyé pour dessiner tout ce qu'on avait trouvé et ce qu'on trouverait encore. Et, quand le palais de Khorsabad, ancienne demeure du roi Sargon, prince une seule fois nommé dans les livres saints, fut entièrement mis à découvert, on en détacha tout ce qu'on put enlever; on le transporta sur des grands radeaux auxquels on fit descendre le fleuve du Tigre. Il y avait des statues colossales, d'énormes taureaux de granit à face humaine, des inscriptions, des briques, des cylindres en métal ou en albâtre, des objets de tout genre. Par malheur, une partie de ce précieux trésor archéologique fut engloutie dans le fleuve auquel on l'avait confié; mais au moins les beaux dessins de M. Flandin ont-ils conservé la fidèle image de ce que nous avons perdu, et ce qu'on a pu sauver remplit encore une des grandes salles de notre Louvre.

« M. Botta revint en France en 1845; les fouilles furent poursuivies après son départ, mais cette fois pour le compte de l'Angleterre, par un voyageur, M. Layard, que M. Botta avait tenu au courant de ses propres découvertes. *C'est un devoir pour moi*, a dit M. Layard, *de reconnaître le désintéressement et la libéralité de M. Botta. Il m'envoyait à Constantinople non-seulement l'avis de ses découvertes, mais la copie des inscriptions qu'il venait à rencontrer, sans prononcer un mot de réserve sur l'usage que je pourrais en faire*. Aveu loyal, qui honore celui qui l'exprime et celui qui en est devenu l'occasion.

« M. Layard mit au jour deux nouveaux palais, et tous les précieux objets qu'il y trouva sont aujourd'hui déposés dans le musée britannique. Les habitants du pays suivaient d'un œil surpris les travaux d'excavation : *Que penses-tu faire de ces pierres?* disait à M. Layard un vieux cheik ; *se peut-il que ton peuple ait besoin de les venir chercher ici pour apprendre la sagesse? Ces figures ne vous enseigneront pas à mieux affiler vos couteaux, à mieux colorer vos indiennes. Dieu seul est grand!* Nous pouvons sourire de ces paroles, mais sommes-nous bien assurés qu'elles n'éveilleraient pas le moindre écho (je ne dis pas en France, Dieu m'en garde !) dans maint atelier de l'Angleterre ?

« *Voici*, disait encore le vieux cheik, *des pierres enterrées depuis l'arche de Noé. J'ai vécu longtemps ici : mon père et le père de mon père y ont planté leurs tentes avant la mienne : jamais nous n'avons entendu parler d'un palais souterrain, d'une grande ville détruite. Et voilà qu'un Franc arrive; il prend un bâton, trace des lignes, et dit : Là était la ville ; ici le palais. Étonnant, merveilleux! qui donc vous en a tant appris? Est-ce vos livres, est-ce vos prophètes?* Oui, pouvait répondre le gentilhomme anglais, ce sont nos livres ; ce sont même nos prophètes;

Isaïe, Daniel, Ezéchiel, dont ces palais ruinés justifient les récits en les entourant d'une nouvelle lumière.

« Une seconde expédition scientifique fut confiée, au commencement de 1851, à M. Fulgence Fresnel, assisté de M. Jules Oppert. Fresnel était connu par d'importants travaux sur l'histoire et les antiquités de l'Afrique centrale; son jeune compagnon de voyage, M. Oppert, avait déjà marqué sa place parmi les orientalistes de l'Allemagne, sa première patrie. A la connaissance des principaux rameaux des langues sémitiques il joignait des études profondes sur les formes grammaticales du sanscrit et des nombreux dérivés qu'on s'accorde à lui reconnaître. Les deux savants marchèrent résolûment sur les lieux où fut Babylone. Ils n'espéraient pas y trouver des ruines imposantes comme celles de Persépolis ou des palais souterrains comme ceux de Ninive. La Babylonie était, comme on sait, privée de marbre et de pierre. Nous avons tous dans la mémoire ces versets du dixième et du onzième chapitre de la Genèse : *Les peuples partis de l'Orient vinrent habiter dans le pays de Sennaar, — et ils se dirent l'un à l'autre : Faisons des briques et cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres. — Et la ville fut Babylone, dans la terre de Sennaar.* Ces maisons, ces monuments de brique et de bitume, se sont affaissés sur eux-mêmes, et leurs débris informes couvrent un espace de plusieurs lieues.

« Cependant, à quelque distance de l'Euphrate s'élevait encore un énorme massif de briques que MM. Fresnel et Oppert reconnurent pour les restes de l'altière pyramide désignée par l'antiquité sous le nom de tour de Bélus, et par la Genèse sous celui de *Tour de Babel* ou Babylone. L'emplacement se nommait autrefois Borsippa, et la conjecture de nos deux savants français s'est trouvée justifiée par les inscriptions recueillies plus tard dans le même lieu, surtout par les deux cylindres que sir Henry Rawlinson y découvrit aux deux angles de la tour. Nous en possédons trois traductions : la plus ancienne est due à M. Oppert; les autres, à sir Henry Rawlinson et à M. Fox Talbot. L'inscription est fort longue; en voici quelques passages : *Nabuchodonosor, roi de Babylone, serviteur de celui qui est, fils aîné de Napobolassar, roi de Babylone; moi, je dis : Le Seigneur Dieu m'a choisi pour achever la pyramide, merveille de Babylone. Un ancien roi l'avait commencée ; il n'était pas arrivé jusqu'à la cime, puis l'œuvre avait été abandonnée après les jours du déluge. Les tremblements de terre en avaient séparé l'argile, les briques des parois s'en étaient détachées; le seigneur dieu Mérodac m'avertit de les rétablir : j'en ai respecté la place, je n'en ai pas changé la pierre angulaire ; j'ai refait les parois intérieures, et j'ai mis mon nom sur le monument.*

« M. Fresnel avait pris dans le climat dévorant de la Babylonie le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau, comme il songeait à s'en éloigner. Son compagnon d'études et de découvertes revint seul dans notre France, devenue sa patrie adoptive. Il rapportait les éléments du grand travail qui fut publié sous le titre de : *Expédition scientifique de Mésopotamie, exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fulgence Fresnel, Fr. Thomas architecte, et Jules Oppert rédacteur.* A compter de son retour, M. Jules Oppert, encouragé par les travaux précédents et la bienveillance désintéressée de nos savants confrères, MM. de Saulcy et de Longpérier, s'est exclusivement voué à la paléographie assyrienne; il a de plus en plus pénétré dans le secret des caractères cunéiformes et de l'ancienne histoire des souverains de Babylone et de Ninive. Mais aujourd'hui, Messieurs, je dois me contenter de vous rappeler les principaux résultats des découvertes auxquelles il a contribué ou qui lui appartiennent en totalité.

« Toutes les inscriptions trilingues rapportées de Persépolis présentent trois systèmes d'écriture. L'écriture de la première colonne est persépolitaine, la seconde est caïdo ou casdo-médique, la dernière est assyrienne.

« Le premier système est alphabétique, ou composé de lettres simples ; les deux autres systèmes sont syllabiques, chaque signe répondant à une syllabe simple ou complexe.

« M. Oppert a trouvé la raison des signes idéographiques que l'on rencontre dans le système assyrien. Il a souvent exposé la valeur réelle de ces signes. Il a resserré les limites de ces groupes de caractères désignés comme *polyphones*, parce qu'ils sont susceptibles de recevoir plusieurs intonations et d'exiger une interprétation double.

« Il a découvert plus de deux cents valeurs syllabiques.

« Il a traduit et publié les premières inscriptions babyloniennes, qu'il n'avait plus les moyens d'éclairer en les rapprochant de l'écriture persépolitaine.

« Il a coordonné et traduit l'ensemble considérable des inscriptions qui présentaient avec les plus curieux développements les fastes du roi Sargon. Et ces importantes pages de l'histoire d'Assyrie, il les a accompagnées d'un commentaire perpétuel et d'une rigoureuse analyse grammaticale.

« Mais le titre principal de M. Jules Oppert à la haute récompense dont vous l'avez jugé digne, c'est un essai de grammaire assyrienne, auquel n'ont pu refuser leur admiration les meilleurs philologues de l'Académie de Berlin et les savants qui, voués en Angleterre au même genre de recherches, avaient jusqu'alors espéré de pouvoir disputer à M. Oppert la première place.

« En présence de tant de travaux et de résultats déjà si considérables, vous avez vu la révélation d'une civilisation primitive; et vous êtes en droit de penser que la science moderne a fait la conquête d'une langue voisine du berceau jusqu'à présent connu de toutes les langues. Désormais l'Assyrie va disputer à l'Egypte le privilége d'avoir assisté à la naissance des arts et de la civilisation. Ses rois vont nous raconter les annales de leurs règnes, et les nombreux cylindres du musée britannique vont bientôt nous apprendre les conditions de la société assyrienne aux époques des Nabuchodonosor et des Sardanapale. Au jugement des savants les plus compétents, M. Jules Oppert, entré dans la carrière un des derniers, y a tracé le sillon le plus large et le plus prolongé. Il a publié une grammaire de la langue qu'il avait auparavant contribué à faire mieux connaître Il a formé des élèves très-distingués qui se plaisent à proclamer ce qu'ils doivent à sa merveilleuse sagacité, et qui le considèrent comme le véritable chef de la pléiade d'orientalistes pour lesquels il a fallu créer le nom d'assyriologues, mot nouveau justifié par l'importance de leurs travaux et des résultats obtenus.

En conséquence :

Au nom de l'EMPEREUR,

« L'Institut de France, conformément au décret impérial du 22 décembre 1860, et sur la présentation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décerne à M. le docteur Jules Oppert le prix biennal de vingt mille francs. »

A été lu à cette séance le Rapport de M. REINAUD sur le jugement de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Volney. (*Voyez* la séance ordaire du 7 août, plus haut.)

A cette même séance M. H WALLON a lu le travail suivant :

*La chute de Richard II.*

« Richard, appelé par la mort prématurée de son père à recueillir, âgé de dix ans, la succession de son aïeul, avait éveillé dès son avénement toutes les espérances de la nation, comme si son règne devait faire renaître les beaux jours, depuis longtemps passés, du prince Noir et d'Edouard III. Il ne s'était pas montré indigne du sang qui coulait dans ses veines : c'était bien le fils et le petit-fils des vainqueurs de Poitiers et de Crécy qu'on avait retrouvé en cet enfant le jour où, faisant tête à l'émeute, il reprenait par un coup d'audace sa capitale à une insurrection triomphante. Mais il était difficile de répondre à tout ce qu'on attendait de lui : comment rendre à l'Angleterre ce qu'elle avait perdu en France quand, au lieu de persévérer dans les fautes qui avaient tant aidé au succès des armes anglaises, la France avait reçu de Charles V une impulsion qui se soutenait, s'étendait même pendant la minorité de Charles VI ?

« A ces difficultés du dehors s'étaient jointes celles du dedans.

« Richard, mal servi par ses oncles, et tenu par le parlement dans des liens qui se resserraient au lieu de se détendre à mesure qu'il croissait en âge, avait cherché autour de lui, et trouvé dans le parlement même, des hommes prêts à le seconder, C'est à eux qu'on s'attaqua, et non-seulement aux favoris, mais avant tout au chanchelier Michel de la Pole, ministre habile et ferme, mis en jugement comme ayant abusé du pouvoir, mais bien plutôt pour avoir aidé le roi à en user : et sa chute, en effet, avait eu pour conséquence de faire retomber le roi en tutelle à l'âge où il eût été convenable de le reconnaître émancipé. Fort de son droit et de l'avis des juges, Richard avait voulu se soustraire, dès l'expiration du temps légal, au conseil qu'il avait été contraint de subir, et qu'il n'avait accepté que pour une année ; mais, prévenu par ses adversaires, il avait dû céder à la force, abandonner ses amis aux poursuites des cinq lords *appelants* (1), présider aux actes et sanctionner les violences de l'*admirable parlement*, plus justement appelé l'*impitoyable*, et se résigner au gouvernement absolu de Glocester.

« Il s'en était affranchi pourtant, non par la force ni par l'intrigue ni avec le secours de personne, mais seul, par une démarche, une parole, qui faisaient retrouver dans l'adulte tout ce que l'enfant avait promis : restauration sans représailles, sans retour au passé, même pour en réparer les injustices. Et alors avait commencé cette période de sage administration que l'on supprime, que l'on abrége au moins dans les histoires, pour se dispenser d'y rendre hommage, où le roi, sans refuser à son règne l'éclat des fêtes, sut travailler avec le parlement, avec ses anciens ennemis eux-mêmes, rappelés aux grands offices, rentrés dans le conseil, à remédier aux maux du pays.

(1) Thomas de Woodstock, duc de Glocester, oncle du roi ; Richard Fitz-Alan, comte d'Arundel ; Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, Henri de Bolingbroke, comte de Derby, fils du duc de Lancastre ; Thomas de Mowbray, comte de Nottingham, lord-maréchal.

« Nul remède n'était sérieusement praticable s'il ne le tirait de cette guerre de France où l'Angleterre s'était vue engagée, à sa gloire sans doute, mais aussi au prix de bien des misères, et qui, comme toute occupation contre nature, devait, un jour ou l'autre, finir par des revers. Mais c'était toucher à ce qu'il y avait de plus aveugle et de plus vivace dans l'amour-propre national : la paix n'était point possible sans concession, et la seule idée de concession était réputée trahison en Angleterre. Or la France voulait ravoir Calais : c'était, en ce temps même, le refrain d'une ballade populaire :

Paix n'arez jà, s'ils ne rendent Calais;

et après tout, comme Jeanne d'Arc le dira plus tard, « il n'y avoit de paix « avec eux qu'en les boutant hors de toute France. » La paix étant inacceptable, Richard s'en était tenu aux trêves, les continuant de traité en traité, et les prolongeant jusqu'à un terme que les paix les plus solennelles n'atteignent pas toujours (la trêve de vingt-huit ans). Par là il avait soulagé son pays des charges de la guerre sans abdiquer aucune de ses prétentions; il voulait, en ajournant des débats sans solution possible, amener les deux peuples à se rapprocher et à s'unir dans l'intérêt de leur commune suprématie et pour le bien de la chrétienté tout entière; grande pensée admirablement exprimée par Richard lui-même dans ses conférences avec Charles VI et au sein de son parlement. Si la politique du jeune roi eût prévalu, la France et l'Angleterre arrivaient quatre siècles plus tôt à cette union qui est la paix du monde et que ces quatre cents ans de guerres nouvelles et de perpétuelle rivalité ont rendue, sans qu'elle en soit moins nécessaire, bien plus difficile à maintenir (1).

(1) « Beau père, » disait Richard à Charles VI, qui, en lui donnant sa fille, regrettait qu'elle ne fût encore qu'une enfant, « l'âge que notre femme a nous plaît grandement bien, et nous n'aimons pas tant le grand âge d'elle que nous faisons l'amour et la conjonction de nous et de nos royaumes; car là où nous serons ensemble d'un accord et d'une alliance, il n'est roi, chrétien ni autre, qui nous puisse porter contraire. » (Froissart, IV, 52, t. III, p. 258-259, de la collection du *Panthéon littéraire.*)

Peu de temps après ce mariage, Richard, pour mettre en action l'alliance des deux pays, voulait faire une campagne en commun avec Charles VI, une campagne d'Italie où l'Angleterre eût aidé la France. Les communes y paraissant mal-disposées, Richard leur en développa la pensée politique dans un discours ainsi résumé au procès-verbal : « Primerement, le Roy, considerant coment devant ces heures ont esté tres grandes meschiefs et destructions de guerre intolerables entre les deux roialmes d'Engleterre et de France, et pensant sur ce que le greindre (plus grand) bienfait que ascun homme purra faire a autre pur luy obliger es estre pluis tenuz à lui, si en est pur luy eider et relever en son meschief et nécessité : Par quoy al bone intention pur peiser (apaiser) et cesser les guerres du roialme et sauver les meschiefs qui viendront par la guerre a son roialme et a son poeple, et aussi pur exciter son dit piere (père) de France a la greindre affection de luy et de son roialme et ses gentz en temps a venir, il fist la dite promesse. » — La seconde cause est la raison de parenté. La troisième est digne d'être remarquée : « La tierce cause est, partant que son dit piere de France et luy mesmes, qui sont tenuz deux les plus suffisantz et vaillantz princes christiens; et partant s'ils puissent avoir connissance de quelconque roy, prince, ou autre persone qui que soit, qui par tiranye verra (voudra) surmontier et destruire le poeple christien en quelconques parties, ils sont de droit tenuz, a la reverence de Dieu, a destruire tiel tirant et destruour, et de restorer et recoverer tiels oppressez et desolatz a leur estat. » (25 janvier 1397.) (*Rolls of Parliament*, t. III, p. 338, § 10.)

« A défaut de paix, il avait donc fait alliance. Il avait épousé la fille de Charles VI, une enfant de sept ans. C'en fut assez pour qu'on l'accusât de vouloir livrer l'Angleterre à la France. En butte aux calomnies, aux intrigues, et peut-être à de nouveaux complots, il résolut cette fois de ne plus se laisser surpendre; et, pour prévenir ses ennemis, il recourut aux moyens dont ils avaient usé eux-mêmes pour perdre ses amis. Glocester, Warwick et Arundel furent arrêtés, et un parlement réuni, qui fit contre eux tout ce qu'il avait fait jadis à leur service : docilité fatale aux ennemis du roi, mais fatale aussi à lui-même. Quand le parlement révoquait les amnisties pour reprendre, en l'an XXI de Richard, les choses au point où elles étaient en l'an XI, c'étaient les plus belles années de ce règne qu'il supprimait d'un seul coup.

« C'est ainsi que Richard était entré, par l'adhésion même, et l'on peut dire par l'abdication du parlement, dans cette voie du despotisme où il devait trouver sa perte. Il se croyait plus affermi : au contraire. Des cinq lords appelants, trois, Glocester, Warwick et Arundel, avaient disparu de la scène; et les deux autres, Henri de Lancastre et le comte-maréchal, après avoir aidé à la perte des premiers, venaient de se tourner l'un contre l'autre et de donner au roi un prétexte pour les exiler tous les deux. Mais le peuple avait accueilli fort diversement cette sentence. Il haïssait dans le comte-maréchal le principal meurtrier de Glocester, et il se plaisait à voir dans Henri de Lancastre l'héritier et le vengeur du duc, tant regretté. Les habitants de Londres l'accompagnèrent en grand cortége jusqu'au lieu d'embarquement; ils le suivirent de tous leurs vœux dans son exil : ils attendaient impatiemment l'heure de son retour.

« La mort du vieux duc de Lancastre et la confiscation de ses biens, après la révocation des lettres qui assuraient à son fils exilé le droit de les recueillir, précipitèrent ce moment décisif. Richard venait de partir pour réprimer une insurrection de l'Irlande quand Henri, vivement pressé par l'archevêque exilé de Canterbury, Thomas Arundel, ancien complice de Glocester, se déroba à l'hospitalité cordiale de Charles VI et passa en Angleterre.

« Il débarqua à Ravenspur, sur la côte de l'Yorkshire (4 juillet 1399), et, dès les premiers pas, réunit de nombreux adhérents. Il avait juré qu'il n'en voulait qu'aux ministres du roi; « il venait, disait-il, réclamer son héri« tage (et sa cause était celle de tous les seigneurs); il venait sauver l'An« gleterre des complots qui la devaient livrer à la France. » Sa marche vers le Sud fut une marche triomphale. Le duc d'York, laissé par Richard pour gouverner l'Angleterre en son absence, entreprit d'abord de résister, puis demanda des explications qu'il accueillit sans les discuter beaucoup, et se rallia comme les autres. Les conseillers menacés n'avaient ni la volonté ni la ressource de faire comme lui : ils furent pris dans Bristol, jugés sommairement et mis à mort. Henri envoya leurs têtes aux habitants de Londres, avec ses plus humbles compliments (*se eis humiliter commendans*). Ayant près de lui le lieutenant du roi, il agissait comme disposant de l'autorité du roi lui-même, et traitait en rebelle quiconque lui refusait désormais son concours.

« Déjà l'Angleterre était à lui quand on reçut en Irlande la première nouvelle de son arrivée. Le conseil voulait que le roi s'en revînt au plus vite; mais les vaisseaux manquaient à Dublin pour transporter l'armée tout entière. D'après l avis de Rutland (duc d'Aumarle), fils du duc d'York, on fit partir d'abord Salisbury. Il devait aller à Conway appeler aux armes le pays de Galles, tandis que le roi, avec le reste de ses troupes, irait chercher sa flotte à Waterford : conseil fatal, perfide peut-être. On n'avait

pas mal présumé des Gallois : quarante mille se réunirent à la voix de Salisbury ; mais ils croyaient trouver le roi, et, Richard tardant trop à venir, le bruit se répandit qu'il était mort. Sa mort laissait le mouvement sans appui, sans excuse ; et Henri était au voisinage, à Chester, avec cent mille hommes. La confiance s'ébranla, et, malgré les efforts de Salisbury, presque tous se dispersèrent.

« Le roi arriva enfin à Milford (du 25 juillet au 13 août); mais les retards qui avaient perdu l'armée de Salisbury n'avaient guère produit moins de ravages parmi ses troupes. Ce qu'on avait ouï dire en Irlande, ce que l'on supposait par conjectures, était déjà singulièrement dépassé par les nouvelles que l'on trouvait au retour. La plupart, une fois débarqués, n'en usèrent que pour s'en aller au plus vite, quittant le roi et même courant au duc. Un matin Richard, s'étant levé et s'approchant de la fenêtre, fut étonné de ne voir presque personne dans le camp : sur trente-deux mille hommes qu'il avait ramenés, six mille à peine, dit-on, lui demeuraient, et c'étaient pour la plupart des étrangers qui n'avaient de refuge qu'auprès de sa personne. Alors les yeux lui furent ouverts, et il put mesurer dans toute sa profondeur l'abîme creusé sous ses pas. Ce n'était plus comme au temps où, la plus formidable insurrection ayant éclaté par toute l'Angleterre et envahi sa capitale, il avait, lui, enfant de quatorze ans, abordé la masse des révoltés, mis la main sur leur chef, contenu par l'ascendant de son courage ceux qui le voulaient venger, et sauvé par là, au péril de sa vie même, sa couronne et son pays. Il sentait tout son peuple derrière lui, quand alors il affrontait seul les menaces de l'émeute ; et maintenant il était seul devant une révolution.

« Il en fut atterré, et, si l'on en croit les chroniqueurs anglais, pour se déclarer vaincu il n'attendit point que la lutte s'engageât. Selon leur version, il aurait pu encore combattre ; car il avait avec lui non-seulement les seigneurs, qu'il avait associés à son pouvoir et compromis par ses faveurs mêmes, mais une troupe que le moine d'Evesham porte encore à vingt mille hommes : vingt mille hommes liés à sa cause par les sympathies qui s'attachent aux grands malheurs jusqu'à couvrir même les grandes fautes, surtout quand ces fautes ont pour excuse la jeunesse, et qu'elles ont trouvé dans ces premiers coups de la fortune un commencement d'expiation. Mais Richard, dit le chroniqueur, ne voulut point tenter ces chances qui lui restaient. Vainement l'armée insista, jurant de le suivre jusqu'à la mort pour repousser l'invasion de Lancastre. Il refusa de se jeter sous de pareils auspices dans la guerre civile ; il pria les soldats, par son sénéchal Thomas Percy, de se réserver pour des temps meilleurs, et, afin de se dérober à de nouvelles instances, il partit pendant la nuit avec une suite peu nombreuse.

« Selon le chroniqueur français, les choses se passèrent autrement. Au rapport de Froissart, quand les seigneurs vinrent apprendre à Richard les progrès de Henri, il en fut d'abord stupéfait, et tous ses esprits en frémirent ; mais aussitôt il se remit de ce trouble, et s'écria : « Or tôt! faites appareiller nos gens, archers et gens d'armes, car je ne veux pas fuir devant mes sujets. — Par Dieu! dirent les chevaliers, Sire, la besogne va mal, car vos gens vous laissent et fuient, et vous en avez déjà bien perdu la moitié, et encore voyons-nous le demeurant tout ébahi et perdre contenance. — Que voulez-vous donc que je fasse? » dit le roi. Et ils lui conseillèrent de se renfermer dans quelque château en attendant que de nouvelles forces fussent réunies. Salisbury était à Conway ; c'était là qu'il fallait se rendre, et on ne sentait que trop justement combien la présence du roi y était nécessaire. Se mettre en marche avec le reste des troupes, c'était s'exposer à de nouveaux retards ; c'était de plus donner l'éveil à Henri avant

qu'on fût en nombre pour le combattre. Le roi résolut donc de partir secrètement pendant la nuit, emmenant avec lui ses principaux compagnons : les ducs d'Exeter et de Surrey (Jean et Thomas de Holland, son frère et son neveu par sa mère), le comte de Glocester (Thomas le Despenser), les évêques de Carlisle, de Saint-David et de Lincoln; Etienne Le Scrop, ses chapelains Maudelein et Ferriby, un écuyer gascon nommé Jénico, en tout quatorze personnes. Il n'entendait pas abandonner ses troupes, et, loin de les vouloir licencier, comme le disent les chroniques anglaises, il comptait sur Rutland, son connétable, et sur Thomas Percy, son sénéchal, pour les retenir sous les armes, en attendant qu'elles pussent se joindre à celles qu'il allait chercher. Mais Rutland trouvait là une trop bonne occasion de partir pour n'en point user au plus vite. Le matin, le bruit s'étant répandu que le roi avait quitté l'armée, il donna lui-même le signal du départ, et les soldats se dispersèrent, pillant le trésor et les objets précieux que Richard leur avait laissés en garde. Rutland et Th. Percy vinrent sans plus attendre rejoindre Henri de Lancastre, qui parut les vouloir punir d'avoir tant différé; mais on crut généralement qu'il ne voulait que voiler leur défection par cette apparence de disgrâce : il ne tarda point à leur rendre sa faveur, et, dès ce moment, les retint auprès de sa personne.

« Les scènes qui vont suivre ont eu pour principal historien un gentilhomme français venu, avec la permission du roi de France, en compagnie d'un chevalier de même nation à la cour d'Angleterre, et qui, témoin de ces émouvantes vicissitudes, a voulu en transmettre le souvenir La fidélité au malheur est le propre d'une âme élevée, et la foi en la bonté d'une cause fait qu'on s'attache à la vérité comme à son plus ferme appui. A tous ces titres, ce récit a une suprême autorité. On y trouve une droiture, une candeur, une sincérité qui, sans étouffer la légitime indignation d'un noble cœur pour la lâcheté et la perfidie, maîtrise sa passion et ne le laisse point aveugle sur les torts de ceux dont il déplore l'infortune. L'auteur raconte ce qu'il voit; pour le reste, ou il s'abstient, ou, personnellement, il s'efface, et cette réserve donne d'autant plus de valeur à ce qu'il dit, comme l'ayant vu. Son récit est en vers, forme plus propre à le répandre et à le faire retenir, mais qui laisse parfois au chroniqueur plus de liberté que n'en comporte l'histoire, soit qu'il parle en son nom, soit qu'il rapporte les paroles d'autrui, et lui-même sent et avoue ce que la forme poétique a d'imparfait à cet égard. Aussi, quand il arrive au point de sa narration où les paroles deviennent des actes, il laisse le vers et reprend le langage que réclame la rigueur de l'histoire. Il ne revient à l'autre mode que pour achever sa chronique, en y joignant les événements qu'il n'a appris que par ouï-dire, après son retour.

« Ce fut en arrivant à Conway que Richard connut enfin toute l'étendue de son malheur. Salisbury l'accueillit avec larmes; il lui dit ses premiers succès, l'empressement des gens du pays à prendre les armes pour le défendre et ses inutiles efforts pour les retenir Le roi éclata en plaintes. Il s'adressait au ciel, il invoquait son droit, oubliant trop de quelle manière il en avait usé, comme si la bonne intention lui tenait lieu de tout le reste, et qu'on puisse se rendre témoignage d'avoir fait justice à chacun quand on a violé le droit de tout un peuple.

« Il fallait prendre un parti : attaquer était impossible; résister, difficile. Henri, d'ailleurs, avait bien réclamé son droit et celui de la nation ; mais, au milieu même de ce soulèvement populaire et des clameurs qui insultaient à Richard ou l'exaltaient lui-même, il n'avait rien dit qui fût comme une déclaration de guerre à son souverain. Jean de Holland fut d'avis de députer vers lui pour savoir ce qu'il voulait. On lui devait remontrer que son père

avait consenti à son exil; et de quelle honte ne serait-il point couvert si l'on pouvait dire qu'il avait voulu renverser son roi! L'avis fut goûté, et le duc d'Exeter lui-même, avec Surrey, son neveu, fut chargé du message.

« Chaque jour qui s'écoulait frappait le roi d'un nouveau coup. En quittant les débris de son armée à Milford, il avait cru en trouver une autre à Conway, et l'on vient de voir quelle fut sa déception. Abandonné presque seul à Conway, il se proposait d'y appeler ses troupes de Milford, lorsqu'il apprit qu'à leur tour elles s'étaient dispersées. « Hélas! s'écria-t-il, ils n'ont pas bien fait leur devoir envers nous, qui leur avons toujours fait du bien : Dieu sera leur juge! » Parole qui, rapportée par un témoin, met hors de doute la vraie conduite de Richard à Milford, et détruit les allégations des chroniques anglaises sur le prétendu licenciement de l'armée par lui-même. A si peu de monde il était difficile de garder Conway. En attendant le retour d'Exeter, le roi alla visiter, sur la côte de l'île d'Anglesey, Beaumaris, fort château qui, bien pourvu de vivres, aurait pu soutenir un long siége. Il alla voir ensuite Caernarvon, excellente place, baignée aussi par la mer et touchant à de vastes bois; mais le lieu ne lui convint pas davantage. Nulle part il ne se pouvait trouver bien, dans l'angoisse où était son âme; il revint à Conway, maudissant l'heure où il était parti pour l'Irlande, implorant le ciel, et comptant aussi sur les rois de la terre pour venger la dignité royale outragée dans sa personne. Ses plaintes étaient si vives, sa douleur si amère, qu'il arrachait des larmes à ceux qui l'entouraient.

« Cependant les ducs d'Exeter et de Surrey étaient arrivés à Chester, où était Henri de Lancastre. Ce fut grande joie autour de Henri; on croyait qu'ils venaient faire leur soumission, comme tant d'autres : et qui aurait tenu encore pour Richard, quand son frère et son neveu l'auraient abandonné? Henri aussi leur fit grand accueil, particulièrement au duc d'Exeter, dont il était beau-frère, et il les pria de lui exposer leur message. Ils le firent avec fermeté, et pressèrent Henri d'y répondre, afin qu'ils pussent rejoindre Richard au plus vite. Mais Henri leur dit qu'ils ne partiraient point de si tôt, déclarant que si Richard aventurait de tels messagers, il ne voulait pas, quant à lui, se priver de tels gages. Vainement Exeter insista, disant que ce séjour, dont on ne saurait les motifs, serait pris pour trahison. Cette raison n'était pas de nature à toucher Lancastre ni ceux qui étaient là. Henri, qui souhaitait fort que le mari de sa sœur fût de son côté, ou du moins parût l'être, fit ôter à Exeter les insignes de Richard, et lui donna les siens : ce que le duc n'osa refuser, de peur d'envenimer les choses. Et, comme il pleurait et gardait le silence : « Beau cousin, lui dit Rutland, dont la paix, comme on sait, était faite, ne vous courroucez pas, car, s'il plaît à Dieu, les choses iront bien. » Surrey avait échappé à ces honneurs et à ces ignominies : Henri l'avait envoyé prisonnier dans le château de Chester.

« C'était peu que de tenir les deux plus chers parents du roi : on voulait le roi lui-même, et, pour l'avoir, on le devine aux procédés naguère mis en usage, tout moyen devait être bon. Henri avait cent mille hommes sous ses ordres, et Richard était presque seul; mais il n'était pas si facile de le prendre de vive force, car le château de Conway touchait à la mer, et la mer était ouverte à sa fuite. C'est ce que représenta dans le conseil l'ancien archevêque de Canterbury. Il opinait donc que l'on promît au prince une bonne paix, qu'on lui offrît une entrevue, et qu'on en profitât pour s'emparer de sa personne. Cet avis plut à tout le monde, et, pour le mener à bonne fin, on fit choix d'un seigneur qui, par son âge et par sa gravité, ins-

pirât au jeune roi toute confiance, le vieux comte de Northumberland. On lui donna ses instructions, et il partit avec quatre cents lances et mille archers, promettant de ramener celui à qui on l'envoyait. Sur la route, il se fit remettre, au nom de Henri, le château de Flint; il reçut aussi par capitulation celui de Rhuddlan : c'étaient autant de stations qui lui semblaient nécessaires à l'accomplissement de son dessein.

« Il ne pouvait prendre le château de Conway de la même sorte; ceux qui s'y tenaient renfermés avec Richard lui étaient trop fidèles, et toute tentative pour l'y forcer n'eût abouti qu'à l'en faire évader. Northumberland le savait bien : on le lui avait assez dit au départ. Il recourut donc à la ruse; il laissa tout son monde caché derrière les roches d'un défilé, et s'en alla, suivi de cinq compagnons, vers le roi. Avant de passer la rivière qui baignait le château, il fit demander à Richard un sauf-conduit, et, l'ayant obtenu, il entra dans la place. Il avait, dit-on, des lettres (vraies ou fausses) de Jean de Holland qui l'accréditaient auprès du roi. Il trouva Richard ayant à ses côtés le comte de Salisbury et l'évêque de Carlisle. « Sire, lui dit-il, le duc Henri m'a envoyé vers vous afin qu'il y ait accord entre vous deux et que vous soyez désormais bons amis. Il demande que vous lui rendiez le titre de grand juge (sénéchal), comme l'avaient son père et toute sa parenté depuis cent ans, et que vous convoquiez le parlement pour y faire comparaître plusieurs de votre conseil. » Et il nomma le frère et le neveu du roi (Exeter et Surrey), Salisbury, l'évêque de Carlisle et le chapelain Maudelein, signalés comme coupables d'avoir conseillé le meurtre de Glocester. Il disait que, dans ce parlement réuni pour les juger, le roi serait couronné de nouveau et que Henri siégerait comme grand juge. De plus, il priait Richard de prendre jour pour se rencontrer avec Henri. « C'était la chose que le duc Henri désirait le plus au monde. » Le duc venait réclamer sa terre, sans rien vouloir de ce qui était au roi, car il le reconnaissait pour son souverain seigneur, et avait une peine extrême de tous les maux qui étaient arrivés sous son règne par la funeste inspiration de l'ennemi du genre humain. « Je vous prie donc, ajoutait-il, par celui qui est mort pour nous sur la croix, soyez bon pour mon seigneur, qui est si affligé, et lui remettez encore tout votre courroux, et il viendra humblement se mettre à genoux à vos pieds et vous demander merci. Vous irez ensuite à Londres, soit ensemble, soit par des chemins divers, et vous y convoquerez le parlement. Je jurerai sur le corps de Jésus-Christ, sacré de main de prêtre, que le duc Henri tiendra tout ce que j'ai dit, car il me l'a juré, à mon départ, sur le corps de mon Dieu. »

« C'était un piége, et d'autant plus habile que, sous les dehors du respect et de la déférence, le duc faisait au roi d'assez dures conditions, pour qu'on pût, sans défiance, les croire sincères. Northumberland ayant fini, Richard l'invita à se retirer, pour être libre d'en délibérer en conseil, et, quand il fut seul avec ses conseillers, il ne put maîtriser son emportement. Ce que Henri lui offrait en ces termes humblement impérieux, c'était le rétablissement de l'ancien gouvernement de Glocester, sans même lui faire grâce du procès et de la mort de ses derniers amis. Y consentir, il ne le voulait pas. Mais que faire? Résister n'était plus possible; fuir à Bordeaux, c'était perdre son royaume : c'était, à ce prix, sauver sa personne sans doute et ses amis menacés, mais c'était abandonner à Lancastre son neveu et son frère, retenus par lui malgré leur caractère d'ambassadeurs. Dans cette extrémité, il ne vit plus qu'un seul parti à prendre : ce fut de répondre à la trahison par la ruse; d'accepter : « Mais, je vous le jure, dit-il à ses amis pour qui cette acceptation semblait être un arrêt de mort, je vous le jure, il en mourra. Ne redoutez rien du parlement qu'il voudrait réunir à

Westminster. Je ne vous laisserai point traduire par lui devant ces juges, car je sais ce qu'il vous ferait souffrir : vos jours seraient trop en péril. En dépit d'eux vous serez toujours mes bons amis. » Et, avisant aux moyens d'échapper qui lui pouvaient rester encore, avec l'ardeur fébrile d'une âme longtemps accablée qui se réveille à l'espérance : « J'assemblerai secrètement, dit-il, des hommes dans le pays de Galles ; nous trouverons un prétexte pour prendre par là notre chemin: Henri n'y fera point opposition, le comte nous l'a juré. Et quand nous rencontrerons nos gens, nous déploierons nos bannières, et nous nous porterons hâtivement contre lui. A la vue de nos armes, la moitié des siens le quitteront; ils accourront à nous, car ils ont le cœur honnête: ils savent que, moi vivant, ils n'ont point d'autre seigneur. Le droit est pour nous : croyons en Dieu, et il nous aidera. Fussions-nous moins nombreux, ils ne laisseront pas que d'avoir bataille. S'ils sont vaincus, nous les mettrons à mort : il y en a tels que je ferai écorcher vifs ; tout l'or du monde ne les rachètera pas! »

« Les conseillers n'essayèrent pas de lutter contre ces transports, et, s'en remettant de leur sort à Richard, ils ne demandaient qu'une chose, c'était que Northumberland prêtât le serment qu'il avait offert. Le vieux comte fut rappelé. Le roi lui dit qu'il acceptait l'accord ; qu'il le savait prud'homme et incapable de se parjurer pour rien au monde : en se parjurant il se damnait de sa propre bouche! Northumberland renouvela ses assurances. La messe fut dite, et, à la consécration, il monta à l'autel, et jura la main sur l'hostie. Ainsi, dit le chroniqueur :

Ainsi firent entre eux leur compromis,
L'un pensoit mal et l'aultre encore pis.
Mais quant au roy,
Il ne fist pas si grand mal ne desroy ;
Car on dit bien souvent : *force n'a loy.*
Et si ne fist serement ne ottroy
Comme le comte.

« A la parole que le comte lui avait donnée, il répondait en se donnant lui-même, risquant sa tête pour sa couronne et pour la vie de ses plus fidèles serviteurs.

« Le comte avait hâte de partir et d'entraîner Richard après lui. Il le suppliait de répondre à l'impatience de Lancastre : « le duc mourait d'envie de savoir si la paix était faite. » Il prit les devants, sous le prétexte d'aller à Rhuddlan commander le repas : il voulait s'assurer si ses gens, en ce moment décisif, étaient à l'embuscade. Il partit donc, et, quittant le roi, il le pressait encore de le suivre : « Hâtez-vous, lui disait-il, car il est près de deux heures. » Et il vint porter aux siens la bonne nouvelle que leur proie venait se jeter dans leurs mains.

« Richard sortit de Conway suivi des hommes les plus attachés à sa personne, au nombre de vingt au plus, et dans ce nombre était l'auteur que nous prenons pour guide. Il passa l'eau, et il avait chevauché quatre milles environ lorsque, à la descente d'une montagne, il aperçut les gens du comte. « Je suis trahi ! » s'écria-t-il; mais il n'y avait point de retraite. Reculer, c'était donner à cette troupe le signal de l'attaque : elle eût infailliblement rejoint le roi avant qu'il pût repasser l'eau, et Richard eût rougi de fuir ainsi. Il marcha en avant. Dès qu'il approcha, le comte vint au-devant de lui et se mit à ses genoux, disant : « Je vous allais quérir, mon droit seigneur; n'ayez nul déplaisir, le pays, vous le savez, est en révolte, j'ai voulu vous mettre en sûreté.

« — Je fusse bien venu, répondit le roi, sans tant de gens que vous m'avez amenés. Ce n'est pas là ce que vous m'avez promis. Vous me disiez que vous étiez avec cinq compagnons. Vous avez faussé votre foi. Je retournerai à Conway aujourd'hui même.

« — Non, dit le comte, saisissant la bride de son cheval ; par le corps de Jésus, je vous tiens, et je vous mènerai au duc Henri, car je le lui ai promis. »

« Déjà les hommes du comte l'entouraient, faisant grand bruit de trompettes. Le roi ne tenta point de résistance ; mais, se tournant vers Northumberland : « Le Dieu sur qui tu as mis la main, dit-il, te le veuille rendre au jour du jugement, à toi et à tes complices ! » Puis il regarda ses compagnons, qui pleuraient, et leur dit en soupirant : « Ah ! mes bons et loyaux amis, nous sommes trahis, et mis entre les mains de nos ennemis sans juste cause. Pour Dieu, sachez souffrir, et qu'il vous souvienne de Notre-Seigneur, qui fut vendu et mis aux mains de ses ennemis sans l'avoir mérité. — « Très-cher seigneur, dit Salisbury, nous souffrirons avec vous, s'il plaît à Dieu. »

« On s'arrêta à Rhuddlan pour prendre quelque nourriture, et, à peine le repas fini, le comte, sans perdre un instant, mena le roi et ses compagnons à Flint, car il avait hâte de les y mettre en sûreté, afin d'aller raconter à Lancastre le succès de sa perfidie.

« Richard et ses compagnons avaient été renfermés dans le château.

« Toute illusion était perdue pour eux : après un tel outrage, le roi ne doutait plus qu'on ne le voulût faire mourir. Dans les angoisses de cette nuit, qui pouvait être pour lui la dernière, sa pensée se reportait sur ceux qu'il n'espérait plus revoir : sur cette fille de France qu'il élevait avec la sollicitude d'un père, et chérissait déjà avec la tendresse d'un époux. Rien de plus touchant que les plaintes que lui prête notre chroniqueur :

Mon tres doux cœur, ma sœur, adieu vous di :
Pour votre amour suy demené ainsi ;
Car a mes gens oncques ne deservy
    De me destruire
Si laidement ; maiz s'il plait que je muire,
Ah ! Jesus-Christ m'âme veille condoire
En paradis, car eschapper ne fuire
    Je ne puis maiz.
Hélas ! beau pere de France, jamaiz
Ne vous verray ; votre fille vous laiz
Entre ces gens qui sont faulx et mauvaiz
    Et sans fiance ;
Par quoy je suis près de desespérance ;
Car elle estoit ma joyeuse plaisance.

« Et il léguait à Charles VI le soin de les venger tous les deux.

« Cependant, dès le soir même, Northumberland avait envoyé à Henri un courrier qui, au point du jour, lui apporta la nouvelle. Ce fut pour lui grande joie, car il n'avait plus rien à cœur. Toute son armée était campée autour de Chester. Il ordonna que chacun se tînt prêt à le suivre, et les trompettes donnèrent le signal du départ. Mais notre trouvère ne s'arrête point à faire une de ces descriptions où se complaît la poésie. Au moment de retracer cette solennelle entrevue, il renonce même aux formes poétiques, et il en dit la cause : il veut émonder son récit des superfluités de la rime. Il veut redire les paroles qu'il a ouïes, exactement comme il les a gardées dans sa mémoire.

« Ce fut le 19 août 1399 que Henri partit de Chester, emmenant avec lui plus de cent mille hommes, rangés comme s'il allait livrer une grande bataille. Ce jour même, le roi s'était levé dès l'aurore en proie à la plus vive douleur. Il entendit la messe avec ses bons amis, Salisbury, l'évêque de Carlisle, Etienne Le Scrop, Ferriby, ces cœurs fidèles à l'épreuve de l'adversité ; ajoutez, parmi plusieurs autres, l'écuyer gascon Jénico, qui ne le céda à personne en loyauté et en dévouement. Après la messe, il monta sur les murs du château, et il vit l'armée de Lancastre qui s'avançait le long de la grève à grand bruit d'instruments de musique et de trompettes. Cette vue raviva toute sa douleur : « Hélas! s'écria-t-il, je vois bien que la fin de mes jours approche, puisqu'il faut que je sois livré aux mains de mes ennemis, qui me haïssent à mort sans que je l'aie mérité. Certes, comte de Northumberland, vous devez avoir grand peur au fond de l'âme que notre sire Dieu ne prenne vengeance du péché que vous fîtes quand vous le parjurâtes aussi vilainement pour nous tirer hors de Conway, où nous étions en sûreté. Dieu vous en rende la récompense! » Et il mêlait ses larmes à celles de Salisbury et de l'évêque de Carlisle. En ce moment, ils virent se détacher de l'armée de Henri nombre de gens chevauchant à force d'éperons pour arriver plus vite au château. En tête se trouvait l'ancien archevêque de Canterbury, et avec lui les deux chefs de l'armée royale à Milford, Thomas Percy et le comte de Rutland, ralliés maintenant à la cause de Lancastre : ils venaient portant les insignes de leur nouveau maître. L'archevêque entra le premier, et monta, suivi des autres, au donjon du château. Le roi venait de descendre des murs ; il releva le prélat, qui s'était agenouillé devant lui, le prit à part, et ils parlèrent longuement ensemble. « Ce qu'ils dirent, je ne sais, » dit notre historien ; « mais le « comte de Salisbury me dit après qu'il l'avoit reconforté moult douce- « ment, disant qu'il ne fût ébahi et qu'il n'auroit nul mal de son corps. « Le comte de Rutland, continue-t-il, ne parla point au roi à cette heure, « il s'éloignoit de lui le plus qu'il pouvoit, comme s'il eût été honteux de se « voir devant lui. » Ils remontèrent à cheval, et s'en retournèrent vers Henri, qui s'avançait toujours à la tête de ses troupes. « Et sachez, » ajoute notre chroniqueur, à qui la vue de cette belle armée fait oublier en quelque sorte pourquoi elle vient, « sachez qu'il les faisoit bel voir venir, « car ils étoient si bien ordonnés et en si grande quantité que, quant à « moi, je ne vis oncques tant de gens ensemble. »

« Richard était remonté aux murailles. Quand il vit que l'armée de Henri ne se trouvait plus qu'à deux traits d'arc, il laissa de nouveau éclater toute sa douleur. Il prononçait encore le nom de la petite reine, et, plus résigné toutefois, il louait Notre-Seigneur Jésus-Christ, disant : « Beau sire Dieu, je me recommande en ta sainte garde, et te crie merci que tu me veuilles pardonner tous mes péchés, puisqu'il te plaît que je sois livré aux mains de mes ennemis ; et, s'il me faut mourir, je prendrai la mort en patience, comme tu le fis pour nous. »

« L'armée était déjà près du château, et l'environnait de toutes parts juqu'à la mer. Northumberland avait rejoint Henri, qui se tenait avec ses gens au pied de la montagne, et il conversa longuement avec lui. Le roi avait jeûné ce jour-là ; on voulait attendre qu'il eût dîné.

« Depuis que Richard avait accepté son sort, il avait banni de son âme ces sentiments violents que la vue de la révolte et les propositions respectueusement menaçantes de Henri lui avaient d'abord inspirés ; et il y a dans ses paroles et dans ses actes comme un reflet de la douceur et de la résignation de celui à la passion duquel il désirait conformer ses souffrances. S'étant mis à table, il voulut que ses principaux conseillers prissent place à

ses côtés, comme si le malheur et leur fidélité dans le malheur eussent effacé dès lors toute distinction de rang de lui à eux. « Mes bons, vrais et loyaux amis, leur dit-il, vous vous êtes mis en péril de mort pour me garder votre foi : asseyez-vous avec moi. » Ils n'étaient plus pour lui des sujets, mais des compagnons d'infortune.

« Cependant les troupes qui entouraient le château célébraient leur triomphe par le bruyant retentissement des trompettes; et plusiers, chevaliers, écuyers, archers même, entraient insolemment jusque dans la salle où le roi était à table avec ses compagnons, l'outrageant de leur curiosité, de leurs menaces et de leur joie féroce : « Mangez, mangez, disaient-ils : « demain on vous coupera la tête. » Et, se répandant dans le château, ils disaient en présence des amis consternés de Richard qu'on ne savait pas si le roi échapperait. « Quant à moi, » dit notre historien, « je ne pense « pas que jamais j'aie eu si grand'peur comme j'eus pour lors, considéré la « grande dérision d'eux et le non vouloir entendre droit, raison ni « loyauté. »

« Le roi prolongeait ce triste repas, non qu'il mangeât, mais il savait qu'en se levant de table il devait tomber aux mains de Henri. L'heure en vint pourtant. Henri entra au château suivi de douze seigneurs. Il était armé de toutes pièces, excepté le bassinet, et tenait un bâton blanc en sa main. On fit descendre le roi. Il n'avait plus aucun des insignes de son rang, pas même l'habit de chevalier : on l'eût pris pour un clerc; mais Etienne Le Scrop marchait encore devant, portant l'épée. Le duc ne l'eut pas plutôt aperçu qu'il s'inclina assez bas, et, faisant quelques pas vers lui, il s'inclina une seconde fois, le chapeau à la main. Le roi ôta son chaperon, et, prenant le premier la parole : « Beau cousin de Lancastre, dit-il, soyez le bienvenu.

— « Monseigneur, répondit le duc, s'inclinant de nouveau, je suis venu plus tôt que vous ne m'avez mandé, et je vous dirai pourquoi. La commune renommée de votre peuple est que vous l'avez, par l'espace de vingt ou vingt-deux ans, très mauvaisement et très-rigoureusement gouverné, de telle sorte qu'on n'en est pas bien content; mais, s'il plaît à Notre-Seigneur, je vous aiderai à le mieux gouverner qu'il ne l'a été le temps passé.

— Beau cousin de Lancastre, dit Richard, puisqu'il vous plaît, il nous plaît bien. »

« Après cela, Henri adressa la parole à l' évêque de Carlisle, à Etienne Le Scrop et au chapelain Ferriby ; mais il ne dit pas un mot au comte de Salisbury, et il eut soin qu'il en sût la cause. Il lui fit dire par un de ses chevaliers : Comme vous n'avez point daigné parler à monseigneur le duc de Lancastre quand vous étiez avec lui à Paris au Noël dernièrement passé, de même il ne vous parlera pas : » déclaration qui remplit de terreur le comte ; il voyait bien que le duc le haïssait mortellement. Alors Henri dit très-haut, d'une voix fière et dure : « Amenez les chevaux du roi. » Et on lui amena deux petits chevaux de chétive apparence. Le roi monta sur l'un, le comte de Salisbury sur l'autre; les autres suivirent, « et nous par« tîmes, dit le chroniqueur, environ deux heures après midi. »

« Le cortége se mit en marche pour Chester avec tant de bruit de cors et de trompettes, qu'à grand'peine, dit le naïf historien de ce voyage, on eût entendu Dieu tonner. Les compagnons de Richard étaient saisis de terreur, et ceux de Henri ne les rassuraient guère quand ils leur montraient dans ce qui arrivait l'accomplissement des prophéties, un peu arrangées sans doute, de Merlin (on en avait pour toutes les circonstances), annonçant la fin du règne de Richard. Le duc entra dans la ville aux acclamations du menu peuple, qui mêlait à ses applaudissements pour le vainqueur des in-

sultes pour le vaincu : le roi, en entrant, avait pu voir exposée sur le haut de la porte la tête de Pékin a Legh, un de ses plus fidèles serviteurs. Le duc mena son prisonnier au château, et choisit pour l'y garder le fils du duc de Glocester et le fils du comte d'Arundel, comme les deux hommes qui le haïssaient le plus au monde, pour la mort de leurs pères. Richard y vit Jean de Holland, duc d'Exeter, son frère, mais il n'osa ni ne put lui adresser la parole. Jean de Holland, à la suite de cette courte entrevue, allait (contraint sans doute) prendre place à la table de Henri avec Th. Percy et Rutland.

« Richard fut enfermé dans le donjon du château avec ses bons amis le comte de Salisbury, l'évêque de Carlisle, Etienne Le Scrop et Ferriby, et bientôt même on lui ôta la consolation de leur présence. « Et de là en avant, » dit notre chroniqueur, « nous ne le pouvions voir, si ce n'étoit « aux champs en chevauchant, et nous fit-on défendre que nous ne parlis- « sions plus à lui ni à nuls des autres. » Quant aux autres, les seigneurs du parti de Lancastre, intéressés à ne pas laisser trop de portée au contre-coup des révolutions, demandèrent grâce pour eux, disant qu'ils avaient fait comme bonnes gens devaient faire. Le duc leur pardonna, excepté toutefois à l'écuyer gascon Jénico, qui, ni pour prières ni pour menaces, ne consentit à déposer les insignes du roi Richard. Le duc le fit jeter en prison, en attendant qu'on lui coupât la tête; on l'épargna pourtant, ou, pour le moment, on l'oublia. « Mais je sais bien, » dit notre historien, témoin des faits, « qu'il fut le dernier portant l'ordre du roi Richard en Angleterre;» et il montra bien par là, ajoute-t-il avec une fierté toute nationale, « qu'il « n'étoit pas de leur race : car, pour eux, ils sont de nature trop enclins à « la faveur, s'attachant toujours au plus fort et à qui a meilleur semblant, « sans garder droit, loi, raison ni justice; et ce n'est pas de maintenant, « car plusieurs fois ils ont défait et détruit leur roi et seigneur, comme on « peut le savoir par les chroniques.»

« Notre chroniqueur lui-même et son compagnon, moins attachés à la personne du prince, purent s'en tirer sans rien faire d'ailleurs qui contredît leurs généreux sentiments. Le jour que Henri vint à Flint prendre Richard, ils avaient été présentés au vainqueur comme venus de France avec la permission de leur roi, et comme ayant suivi Richard en Irlande « pour ébattre et pour voir le pays. » Henri les rassura, et leur dit en français : « Mes enfants, n'ayez peur ni frayeur des choses que vous voyez, et « vous tenez près de moi, et je vous garantirai la vie. » Ils le suivirent; et notre gentilhomme, sans communiquer davantage avec Richard, put au moins achever avec lui et décrire jusqu'au bout ce douloureux chemin de la croix.

« Richard demeura donc enfermé au château sans compagnie. « De ses « complaintes et gémissements nul n'en sait rien, » dit un de nos chroniqueurs, « fors ceulx qui le gardoient; » et il s'en tait, donnant ainsi plus de valeur aux paroles qu'il a recueillies en tant d'autres lieux de cette triste histoire. Quant à Henri, ayant le roi sous la main, il n'avait plus qu'à prendre son nom pour tout faire légalement dans le royaume. Dès le 19 août, le jour qu'il vint à Flint, il expédia au nom de Richard des lettres de convocation au parlement qui le devait déposer. Le 20, il publiait un ordre où Richard, s'adressant aux vicomtes et rappelant les rassemblements faits à l'entour de son très-cher cousin Henri, duc de Lancastre, venu dans le royaume pour réformer le gouvernement et porter remède à divers abus, de l'avis du vénérable père Thomas, archevêque de Canterbury, de son susdit cousin, de Henri, comte de Northumberland, de Raulf, comte de Westmoreland, en un mot, de tous les chefs de la rébellion, il leur commandait de mettre fin aux hostilités. — Henri avait vaincu.

« Après trois jours passés à Chester, Henri congédia la moitié de ses gens, estimant que trente ou quarante mille hommes suffisaient bien pour mener le roi à Londres. Il partit le 22 août, et arriva le lendemain à Newcastle, continua par Stafford, par Lichfield, s'éloignant au plus tôt du pays de Galles, dont il connaissait l'attachement pour Richard ; et ce n'était pas sans raison : tant qu'il avait été dans les montagnes au voisinage, les Gallois rôdaient autour de son armée, n'épargnant aucun de ceux qu'ils pouvaient prendre, et venant même parfois mettre le feu jusque dans ses logis : « Et certes, » dit notre Français, que la grâce de Henri n'a point détaché de la cause de Richard, « j'en avois très-grand'joie. » Rarement les Anglais pouvaient user à leur égard de représailles ; mais, quand il leur arrivait d'en saisir, ils les liaient de cordes à la queue de leurs chevaux, et les traînaient parmi les pierres des chemins jusqu'à la mort. On s'arrêta tout un jour à Lichfield pour y célébrer le dimanche (24 août). C'était un lieu où Richard naguère, se rendant au parlement de Shrewsbury, avait séjourné avec toute sa cour pour y fêter la Noël par des joutes magnifiques. Cette fois il était seul, enfermé dans une tour ; et, si son nom y est produit encore avec le titre de roi, c'est au bas d'un acte publié par Lancastre, « pour « rétablir le règne de la loi et raffermir le cours de la justice, » c'est-à-dire pour réprimer et pour punir ceux qui avaient encore les armes à la main dans l'espoir de le délivrer. Il tenta lui-même d'échapper à ses geôliers, et déjà il s'était glissé par la fenêtre jusque dans un jardin, quand il fut aperçu et ramené brutalement dans sa prison. Cette tentative manquée aggrava son état : dorénavant, à toutes les heures de la nuit, il eut avec lui dix ou douze hommes armés qui le gardaient sans fermer l'œil. « Il fut gardé, » dit l'un de nos chroniqueurs, « aussi étroitement qu'un larron et « un meurtrier. »

« Dès qu'on sut à Londres l'arrestation du roi, on fit partir en toute hâte cinq ou six des principaux bourgeois, qui eurent bientôt rejoint Henri. La ville, si empressée qu'elle fût d'avoir le roi et les amis du roi entre ses mains, se serait contentée, cette fois encore, de ne recevoir que leurs têtes. Les envoyés, disait-on, venaient prier Lancastre de mettre à mort Richard sans le mener plus avant. Mais Henri trouvait trop de bonne volonté partout pour ne pas mettre de son côté les formes de la justice: « Beaux seigneurs, » leur dit-il, « ce seroit trop grand blâme à jamais pour « nous si nous le faisions ainsi mourir. Nous le mènerons à Londres, et il « sera jugé par le parlement. » Il continua donc sa route par Coventry, Daventry, Northampton, Dunstable et Saint-Alban. Le malheureux roi suivait son vainqueur dans le plus triste équipage, monté sur son mauvais cheval et vêtu de l'humble costume qu'il avait quand il parut devant lui ; car, pendant tout le voyage, dit le moine d'Evesham, on ne lui permit pas de changer une seule fois de vêtement.

« Lorsque Henri fut à cinq ou six milles de Londres, les gens de la ville vinrent au-devant à grand bruit d'instruments et de trompettes, rangés par métiers, avec le costume de leur confrérie, ayant en tête le maire, devant lequel on portait l'épée comme devant le roi. Ils saluèrent le duc ; ils le reçurent comme roi ne l'avait jamais été, criant, « d'une voix haute et « épouvantable : Vive le bon duc de Lancastre ! » C'était Dieu qui l'avait envoyé ; c'est par sa grâce qu'en moins d'un mois il avait conquis tout le royaume ; quel bon roi devait être qui ainsi savait conquérir ! Et ils rendaient grâce à Dieu, adorant dans le succès la marque irrécusable de sa volonté même. Après cette prétendue conquête de l'Angleterre, les Anglais s'estimaient trop pour douter qu'il ne conquît le monde : déjà on le comparait à Alexandre le Grand.

« Quand on se fut arrêté, le duc fit signe au comte d'Arundel et à ceux qui avaient Richard en garde de l'amener devant lui ; et ils amenèrent le roi, « comme si ce fût un larron. » Le duc descendit de son cheval, s'approcha de Richard, et ôta son chapeau en disant : « Monseigneur, descen-« dez, voici vos bons amis de Londres qui vous viennent voir. » Richard obéit ; et il avait le visage si couvert de larmes qu à peine pouvait-on le reconnaître. Henri alors, le montrant à la foule, dit : « Beaux seigneurs, « voici votre roi ; regardez ce que vous en voulez faire. » Ils répondirent : « Nons voulons qu'il soit mené à Westminter » (c'était là que le parlement devait se réunir) ; et le duc le leur livra. « A cette heure, dit notre histo-« rien, il me souvint de Pilate, lequel fit battre Notre-Seigneur Jésus-Christ « à l'estache (colonne), et après le fit mener devant la turbe des Juifs, di-« sant : « Beaux seigneurs, voici votre roi ! » ... Assez semblablement fit « le duc Henri, quand il livra son droit seigneur à la turbe de Londres, à « fin telle que, s'ils le faisoient mourir, il pût dire : J'en suis innocent. »

« Pendant qu'on menait Richard à Westminster, Henri se dirigeait vers la principale porte de la ville (Ald-Gate), pour faire son entrée par la grande rue de Londres, qu'on appelait Cheap-Street (Cheapside) ; et il marcha, au bruit des cloches et des trompettes, vers l'église Saint-Paul, à travers les flots de la multitude qui criait : « Vive le bon duc de Lancastre ! » et le couvrait de bénédictions, montrant une telle joie que si Notre-Seigneur fût descendu parmi eux, ils ne l'eussent pas mieux accueilli. — Le lendemain, le peuple de Londres eut un autre spectacle. Richard, après avoir entendu la messe à Westminster, fut conduit à la Tour par les deux jeunes seigneurs qui le gardaient avec toute la sollicitude de leur haine. On le fit monter sur son pauvre petit cheval, et on le menait par les rues de la ville, en ménageant une grande place autour de lui afin que chacun le pût voir. Quelques-uns en avaient pitié, mais la plupart témoignaient cruellement leur joie, mêlant l'insulte à leurs malédictions, et prenant plaisir à le dégrader jusque dans sa race : « Or, disaient-ils, nous sommes bien vengés du petit bâtard qui nous a si mauvaisement gouvernés : » — comme s'ils ne pouvaient lui ôter sa couronne sans lui ravir le noble sang de son père !

« Soixante-quatre ans plus tard, on conduisait de la même sorte à la Tour de Londres, les jambes liées sous le ventre d'un cheval, parmi les mêmes insultes de la populace, un autre fils de conquérant, le fils du vainqueur d'Azincourt, le petit-fils de Henri de Lancastre, Henri VI, en qui devait ainsi finir la dynastie que nous voyons commencer. »

### Séance du 21.

M. H. Waddington pose sa candidature à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Wallon continue la lecture du *Mémoire* de M. Th. Henri Martin, de Rennes, *Sur la période égyptienne du phénix.*

M. Ernest Desjardins commence la lecture d'un Mémoire de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai, sur *Louis XII et le traité entre la France et l'Angleterre en 1514.*

M. le vicomte de Rougé offre à l'Académie un extrait de la *Revue archéologique* contenant son *Mémoire sur l'inscription historique du roi Pianchi-Mériamoun.*

M. Texier fait hommage à l'Académie d'une *Note sur la ville de Perga, en Pamphylie*, et il appelle l'attention de la Compagnie sur cette particularité, que la place réservée à la prêtresse de Diane est marquée par une inscription à l'un des gradins de la précinction supérieure, d'où il conclut que là était probablement la place des femmes. Cette observation en provoque d'autres de MM. Naudet, le Clerc, de Saulcy et Léon Renier sur les places réservées à divers personnages ou à des corporations dans les théâtres de Syracuse, de Nîmes et d'Orange.

M. Stanislas Julien fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Rosny, d'un *Recueil de textes japonais* à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais à l'Ecole des langues orientales vivantes.

Sont offerts à l'Académie :

Les *Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de France et des Français*, par M. Hennin, tomes VIII, IX et X, 1862-1863.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. L. Renier sur les comptes de l'Académie pendant l'exercice de 1862.

**Séance du 28.**

M. Ed. Dulaurier, professeur d'arménien à l'Ecole des langues orientales et collaborateur de l'Académie, se présente comme candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Berger de Xivrey.

M. l'abbé Trépier fait hommage à l'Académie de deux exemplaires de ses : *Notes et observations sur l'origine et la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la valeur historique des cartulaires de Saint-Hugues.* Grenoble, 1863, br. in-8°.

M. Reinaud fait hommage à l'Académie, au nom de M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, des quatre Mémoires suivants :

*Listes chronologiques des princes et métropolites de la Siounie jusqu'à la fin du treizième siècle*;

*Description des monastères arméniens d'Haghbat et de Sanahim, par l'archimandrite Jean de Crimée*, avec notes et appendice;

*Notice sur deux inscriptions cunéiformes* découvertes par M. Kastner, *dans l'Arménie russe*;

*Notice sur l'historien arménien Thomas Ardzrouni*, dixième siècle.

(Ces Mémoires sont extraits des tomes IV et VI du Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

*Second spicilegium de quelques monuments écrits ou anépigraphes des Etrusques*, par M. le comte Giancarlo Conestabile, Paris, 1863;

*Notice sur une interprétation de l'inscription latine du cheval de bronze trouvé à Neuvy-sur-Sullias*, par le même, Orléans, 1863;

*Journal asiatique*, nº 3, mai, juin 1863;

*Revue de l'art chrétien*, nº 8, août 1863;

*L'Institut*, nº 332, août 1863.

M. Léon Renier fait la communication suivante :

*Sur l'inscription de la crypte de Saint-Irénée à Lyon.*

L'inscription communiquée par M. Martin Daussigny à l'Académie, et découverte récemment dans la crypte de l'église Saint-Irénée à Lyon, n'est pas nouvelle. Elle est connue depuis longtemps, et a été plusieurs fois imprimée, notamment dans la *Recherche des antiquités de Lyon*, par J. Spon, p. 71. Le monument sur lequel elle est gravée se trouvait, au seizième siècle, dans le cimetière de Saint-Irénée, « au pied de la tour ronde qui forme le chœur de l'Eglise. » C'est donc depuis cette époque qu'a été construit le contre-fort dans lequel on vient de la découvrir.

M. Martin Daussigny se demande si le Q. Ignius Silvinus auquel

cette inscription est consacrée est le même que le Q. Ignius qui figure dans une liste de noms que nous a conservée un autre monument du musée de Lyon.

Or on doit remarquer d'abord que le nom Q. Ignius Silvinus de l'inscription de Saint-Irénée est celui d'un affranchi, ainsi que le prouve cette inscription elle-même, et que, par conséquent, son patron et tous ses co-affranchis devaient tous s'appeler également Q. Ignius et ne se distinguer que par leurs surnoms. Il serait donc, dans tous les cas, impossible de démontrer l'identité de ce Q. Ignius avec celui de la liste du musée dont le surnom a disparu. J'ajouterai même que cette liste ne peut être une liste de *Seviri Augustales* de la colonie de Lyon, car ces *Seviri* appartenaient pour la plupart, ainsi que le prouvent leurs monuments, à la classe des affranchis, tandis que les personnages mentionnés dans la liste dont il s'agit sont tous des ingénus, comme le démontrent ceux de leurs surnoms qui ont été conservés. Si donc il fallait émettre une conjecture, il serait plus vraisemblable de supposer que le Q. Ignius mentionné dans cette liste était le patron de celui auquel a été consacrée l'inscription de saint Irénée; mais M. L. Renier se garde d'appuyer sur cette conjecture; quoique la rareté du *gentilicium* Ignius lui donne uue certaine vraisemblance.

L'inscription de Saint-Irénée peut être rapprochée d'une autre inscription funéraire qui existe encore aujourd'hui dans la muraille du bastion Montmorency à Narbonne, et qui est ainsi conçue :

V
Q· IGNIVS
MEROPS· SI
BI ·ET· IGNIAE
HELPIDI · VXORI
ET· SVIS.

M. Wallon achève en communication la lecture du Mémoire de M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, intitulé :

### *Sur la période égyptienne du phénix.*

ANALYSE.

L'objet de ce Mémoire est de prouver que la période du phénix est étrangère à l'histoire de l'astronomie égyptienne.

On connaît la fable égyptienne du phénix, de sa migration périodique, de sa mort, de sa renaissance. M. Martin n'examine pas les variantes nombreuses de cette fable; il rappelle seulement que, suivant les Egyptiens d'Héliopolis, consultés par Hérodote, et suivant Horapollon, grammairien égyptien de Panopolis, le phénix, oiseau unique de son espèce, venait en Egypte produire de son sang, par une blessure volontaire, un fils semblable à lui, puis mourir, et recevoir, à Héliopolis, les honneurs de la sépulture, tandis que le nouveau phénix retournait d'Héliopolis dans sa patrie lointaine, pour revenir, après bien des siècles, se reproduire et mourir en Egypte.

Le savant polygraphe, pour examiner les hypothèses auxquelles cette période a donné lieu de la part des savants qui s'en sont occupés dans les temps modernes, commence par passer en revue tous les témoignages antiques qui forment les seuls documents sérieux que l'on possède sur ce point. Tacite mentionne quatre apparitions du phénix, sous Ramsès II, sous Amasis, sous Ptolémée III, et l'an 340, 20e année du règne de Tibère. Un passage de Pline expliqué par M. Th.-H. Martin prouve qu'un phénix était né en Egypte l'an 311 ou 312 avant notre ère; un autre passage de Pline mentionne une apparition du phénix sous Tibère l'an 36. Enfin le même auteur parle d'un phénix apporté à Rome l'an 800 de la Ville, sous Claude, et présenté dans les comices; Aurelius Victor dit qu'il fut vu en 800 en Egypte, fait confirmé par Solin quoique inexactement; Suidas parle d'un phénix de 608 avant Jésus-Christ. En tout huit apparitions de phénix.

Après avoir rapporté et commenté ces passages, M. Th.-H. Martin examine les témoignages anciens relatifs à la durée de la période du phénix. Ces témoignages comprennent huit traditions différentes. Il

ressort de ces divergences mêmes et du témoignage d'Elien que les intervalles irréguliers entre les apparitions du phénix ne sauraient répondre à des périodes astronomiques, mais tout au plus théoriques, de 500 ans et de 1,000 ans. La vraie signification de ces apparitions et de ces périodes est celle qui est relative aux migrations des âmes.

Dans une 2e partie de son Memoire, M. Martin examine les hypothèses des savants modernes, tels que Larcher, Saumaise, Ideler, Desvignoles, Gatteret, Lepsius, Wilkinson, Seyffarth et Uhlemann, et montre qu'elles sont contraires aux documents sur lesquels elles prétendaient s'appuyer.

Voici les conclusions de M. H. Martin :

« Le phénix représenté dans une peinture égyptienne montrée à Hérodote avait à peu près les couleurs du faisan doré, mais avec la forme et la taille d'un aigle; les phénix représentés sur les monuments égyptiens ressemblent plus ou moins, par leur forme, à deux oiseaux de passage, savoir, au vanneau et surtout à l'aigrette. Quoi qu'il en soit, le phénix, oiseau réel ou fabuleux, qui était supposé revenir en Egypte à des époques régulières, signifiait, en général, les périodes de temps et, en particulier, les périodes de la vie immortelle des âmes. Comme symbole physique, il présentait, d'une part, le soleil et le retour périodique des saisons; d'autre part, la planète de Vénus, planète d'Osiris, c'est-à-dire du dieu en qui se personnifiait la doctrine égyptienne de l'immortalité de l'âme : le phénix représentait cette étoile, la plus brillante de toutes, renaissant comme étoile du matin, après avoir semblé mourir comme étoile du soir. Mais surtout, comme symbole métaphysique, le phénix représentait les migrations périodiques des âmes, d'après la doctrine égyptienne. C'était là sa signification principale, et cette signification motivait la longue période du phénix, dont les prêtres seuls, dans le désordre de la chronologie égyptienne, auraient pu, non sans incertitudes et sans débats entre eux, assigner le terme. Aux yeux du peuple, le débat était résolu par un miracle que les prêtres lui attestaient, par l'apparition de l'oiseau merveilleux dans le temple d'Héliopolis. D'après la croyance égyptienne, du moins d'après

la croyance dominante, la période du phénix était de 500 ans, et les âmes accomplissaient, dans leurs migrations, six de ces révolutions de 500 ans, qui formaient ainsi trois révolutions de 1,000 ans, ou une grande révolution de 3,000 ans. Mais les apparitions du phénix étaient annoncées à des intervalles très-inégaux, et sans égard pour la période théorique des migrations des âmes.

« Tel est le résumé des faits qui résultent des documents antiques; et c'est la condamnation des hypothèses modernes, qui attribuent arbitrairement à la période du phénix des significations et des durées inconnues aux anciens, et qui lui font jouer, dans l'histoire de l'astronomie et dans la chronologie, un rôle imaginaire. »

M. Ernest Desjardins achève la lecture du Mémoire de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai :

*Louis XII et l'alliance anglaise en 1514. Quel est le véritable auteur du traité de Londres.*

« L'alliance contractée à Londres, le 7 août 1514 entre la France et l'Angleterre est un des événements les plus imprévus de l'histoire du seizième siècle.

« Qui a imprimé tout à coup à la politique de Louis XII cette direction nouvelle ? Quelles sont les négociations qui ont préparé le dénoûment ? où est la main qui les a conduites ?

« A ces questions les chroniqueurs, et, après eux, les historiens, n'ont fait que des réponses vagues, obscures, insuffisantes. Il est aisé de s'apercevoir qu'ils sont mal renseignés. Sur un seul point ils sont unanimes : c'est au duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la journée de Guinegate, qu'ils attribuent l'honneur d'avoir conclu le traité du 8 août, et décidé le mariage qui en a été la consécration : or en ceci il nous semble qu'ils se sont trompés.

« Ce secret d'Etat, à peine entrevu jusqu'ici, nous est aujourd'hui révélé. Eclairé par les documents que nous avons puisés dans les archives de la Toscane, nous connaissons avec exactitude et les négociations et le négociateur. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

« Nous exposerons d'abord succinctement quel était l'état des affaires et les dispositions des souverains au commencement de l'année 1514.

« Nous examinerons ensuite l'importante dépêche de l'ambassadeur florentin, datée du 20 mars, où se trouve nettement déterminé le point de départ de la nouvelle politique adoptée par la France.

« Enfin nous signalerons dans la correspondance la suite des négociations qui aboutissent à la conclusion du traité de Londres.

I.

« Louis XII expiait, à la fin de son règne, les fautes et les défaillances de sa politique extérieure. Est-il besoin de rappeler les épreuves que la France

eut à subir pendant les dix-huit mois qui suivirent la victoire de Ravenne et la mort de Gaston de Foix?

« Les possessions françaises d'Italie perdues, malgré les efforts de la Palice pour les défendre, et la tentative de la Trémouille pour les recouvrer; les Suisses vainqueurs à Novare, plus redoutables sous les murs de Dijon; la Navarre usurpée par Ferdinand le Catholique, et la Guienne menacée; la frontière du Nord entamée par l'empereur et le roi d'Angleterre; l'échec de Guinegate et la perte de Térouane et de Tournai.

« A l'approche de l'hiver, les hostilités étaient suspendues, mais ce n'était qu'un répit dangereux. Les puissances engagées dans la sainte-ligue se préparaient, au retour du printemps, à renouveler leurs attaques; elles réunissaient toutes leurs forces pour accabler Louis XII et démembrer son royaume.

« Les alliés du roi n'étaient pas plus épargnés que lui-même. Au nord de l'Angleterre, le chevaleresque Jacques d'Ecosse perdait la vie dans le désastre de Flodden. En Espagne, Jean d'Albret était dépouillé de ses Etats. En Italie, la république de Florence retombait sous le joug des Médicis.

« L'âme de la coalition était la célèbre Marguerite d'Autriche. Pendant la minorité de son neveu, le jeune archiduc Charles, elle disposait de ses Etats de Flandre et de sa personne, elle éloignait Maximilien, son père, et Ferdinand, son allié, de toute solution pacifique; elle ne cessait d'entretenir et d'exciter l'ardeur belliqueuse du roi d'Angleterre.

« Il y avait cinq ans que la main de Marie, sœur de Henri VIII, était solennellement promise à l'archiduc Charles; la princesse n'était plus désignée que sous le titre de princesse de Castille. Ce mariage, considéré comme accompli, semblait unir plus étroitement à la maison d'Autriche le roi anglais, qui était devenu le bras droit de Mme Marguerite. En toutes circonstances il lui donnait des preuves de déférence et de dévouement.

« Sur le champ de bataille de Guinegate, c'est à elle qu'il écrit d'abord pour annoncer sa victoire (2).

« Il fait grand accueil à son envoyé, qui en informe aussitôt sa maîtresse. « Et vous asseure, Madame, écrit-il, que le roy me feist fort bonne chière, « et entr'autres choses me dit qu'il désiroit fort de vous poveoir veoir, « et qu'il n'y avoit prince ne princesse en chrestienté pour qu'il voulsist « faire plus que pour vous (2). »

« Un peu plus tard le roi n'hésite pas à prendre vis-à-vis de Marguerite le grave engagement que voici : « Ma bonne sœur et cousine, je vous « promets, en parole de roy, de non jamais traitter ni conclure paix ne « trève avec nos communs ennemis, les François, sans vostre sceu et vou- « leuté; à condicion que vous, de vostre costé, ferez le semblable, en cas « que par iceux ennemis, ou autre qui que ce soit, fussé requise faire « quelque appointement ou trève : et de ce, pour vous mieux assurer, « j'escris ceste de ma main, et sinée de mon sine manuel (3). »

« Henri VIII persista dans ces sentiments. A la date du 20 novembre, l'envoyé florentin, Raffaello de Médicis, écrit de Malines :

« Le roi (d'Angleterre) fait pour le printemps ample provision de piques, « de lances, de munitions, de poudre; il maintient tous ses hommes d'ar- « mes sous les enseignes... L'empereur l'entretient dans des dispositions « toutes guerrières; il a tant fait que l'Angleterre paie à l'Espagne six

(1) Leglay, *Nég. dip. entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 531; lettre du 17 août 1513.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 534; lettre du 19 août 1513.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 567. Note.

« mille hommes de pied, destinés à envahir la Guyenne : c'est Madame « qui a tout conduit; j'ai vu les instructions signées de sa main (1). »

« Donc, à la fin de 1513, de la part des deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche, le roi de France avait tout à craindre.

« Quelle était, à cette date, la politique de la cour d'Espagne? Si jamais la morale de l'intérêt a eu un représentant sur la terre c'est à coup sûr le roi Ferdinand. A peine est-il entré dans la sainte-ligue qu il met la main sur la Navarre. Son mandement à ce sujet est un chef-d'œuvre d'hypocrisie (2). Ce royaume une fois pris, la grande affaire pour lui, c'est de le garder. Aussi, sans se soucier de ses confédérés, consent-il volontiers à conclure, le 1er avril 1513, avec Louis XII, une trêve qui assure pendant un an contre toute attaque sa frontière des Pyrénées. Cet acte avait eu pour conséquence, d'une part, d'éveiller les soupçons des alliés, de l'autre, d'encourager la France à entamer avec lui de nouvelles négociations. C'est ce qui ressort de la correspondance de l'ambassadeur florentin, Giovanni Corsi.

« A la date du 27 octobre 1513, Corsi écrit de Walladolid : « Il vient « d'arriver ici, de France un homme qu'on dit être pannetier de la reine « Anne. Il a eu une longue conférence avec le roi Catholique, qui a cru « devoir en rendre compte aux ambassadeurs de Sa Sainteté et du roi « d'Angleterre. Cet homme, leur a-t-il dit, a pour mission de solliciter, « ou la conclusion d'un traité de paix, ou tout au moins la prolongation « de la trêve qui expire à la fin de mars. Le roi a déclaré lui avoir ré- « pondu qu'il ne prendrait aucune décision qu'avec l'assentiment et le « concours de ses confédérés, car il n'était pas homme à leur manquer de « foi (*a quali non è per mancare della fede*). »

« Les ambassadeurs à qui cette ouverture était faite s'expliquèrent avec une extrême énergie : « Votre Majesté, dirent-ils, doit se rappeler que la trêve « qu'elle a accordée à la France a été pour les confédérés un sujet de « scandale. C'est cette trêve qui a permis aux Français, l'été passé, de « lancer sur l'Italie de grosses armées; et, si ces armées ont été battues, il « faut l'attribuer à la fortune plutôt qu'à la prudence. De semblables pra- « tiques avec l'ennemi commun, ne fussent-elles suivies d'aucun résultat, « n'en feraient pas moins naître de très-graves soupçons, dont les consé- « quences pourraient être funestes à Votre Majesté autant qu'à personne. » A ce langage menaçant le roi Catholique n'opposa que quelques paroles évasives (3).

« A u mois de novembre, l'arrivée d'un second agent de la reine de France motiva une nouvelle réclamation des ambassadeurs, qui arrachèrent au roi la déclaration formelle qu'il ne prolongerait pas la trêve au delà du 1er avril prochain (4).

(1) E tutto ha condotto Madama, e n'ho visto l'istruzioni segnate di sua mano, — *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p 590.

(2) Voy. les papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 76.

(3) A Sua Maestà ne fu risposto che quella si ricordassi che quando s'intese la lega fatta con i Francesi da Sua Maestà, tutti i confederati ne presono grandissimo scandolo, e che la fu causa di far venire, questa state passata, gli eserciti de' Francesi si grossamente in Italia, e che a ribatterli fu più presto fortuna che prudenza, miracolo che forza. E, quando s'intendessi solamente pratiche, non che simili conclusioni, si generassi grandissimi sospetti nelle menti di tutti confederati, e quali potrebbono essere causa di tristi effetti, non manco nocivi a Sua Maestà che a ciascuno altro de' confederati. Fu risposto da Sua Maestà che non si dubitassi che a questo era non meno caldo che ciascuno delli altri. — *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p. 591,

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 592. Madrid. Dépêche du 10 novembre.

« Les relations secrètes entre la France et l'Espagne n'en suivirent pas moins leur cours. Le roi Catholique, surveillé de près par les représentants des alliés, se tirait d'affaire en se renfermant systématiquement dans les termes les pl‹ s généraux (1).

« Ferdinand n'avait garde de tout dire. Il avait tant usé et abusé de la perfidie et de la ruse qu'il devait désespérer de réussir désormais à tromper personne. Il y avait pourtant encore quelqu'un qui se fiait à lui, c'était la reine Anne. Il existait alors entre ces deux personnages une singulière communauté de vues et de sentiments.

« Anne était Bretonne, elle n'était pas Française. Elle usait de l'ascendant absolu qu'elle avait pris sur son époux pour ajourner indéfiniment le mariage de Claude, sa fille aînée, avec Monsieur d'Angoulême, mariage que commandaient impérieusement et la raison d'Etat et les intérêts les plus sacrés du royaume. Ce qu'elle voulait exclusivement, obstinément, c'était l'indépendance de son duché de Bretagne et de grands établissements pour ses filles. Ne pouvant plus disposer de la main de l'aînée, elle s'efforçait d'assurer à la plus jeune une haute et brillante position. Or elle savait que le roi Catholique avait reporté sur le second de ses deux petits-fils, l'archiduc Ferdinand, toute son affection et toute sa tendresse.

« L'amour extrême, écrit Corsi, que Sa Majesté porte à cet enfant l'engage, jour et nuit, à penser et à imaginer comment il pourra honorablement l'établir, et jusqu'à ce que Sa Majesté l'ait placé dans une position qui la satisfasse, on peut affirmer avec vérité qu'elle demeurera toujours flottante et prête à tout sacrifier à l'accomplissement de son dessein (2). »

« L'aïeul de l'archiduc et la mère de la princesse étaient donc inspirés de même; et ils agissaient de concert pour constituer, aux dépens de l'Italie et peut-être de la France, un royaume qui leur parût digne d'être offert à leurs enfants.

« Tel était le véritable objet des négociations secrètes dont s'alarmaient les confédérés.

« Sur ces entrefaites, la reine Anne mourut, le 9 janvier 1514. « Qui vou-« droit ses vertus et sa vie descripre comme elle a mérité, s'écrie le bio-« graphe de Bayard, il faudroit que Dieu fist ressusciter Cicero pour le « latin et maistre Jehan de Meung pour le françois, car les modernes ne « sçauroient y atteindre. » Nous ne partageons nullement l'admiration du chroniqueur, et nous considérons la mort d'Anne de Bretagne comme un événement heureux pour notre pays. Le mariage de madame Claude et de François d'Angoulême ne rencontra plus d'obstacle. Quant au projet d'alliance entre madame Renée et le jeune archiduc, il fut momentanément négligé.

« D'après ces détails, il est aisé d'apprécier les dispositions du vieux Ferdinand. Tout en prêtant l'oreille aux propositions de la France, il ne se retirait pas de la sainte-ligue, attendant pour trahir ses confédérés qu'il y trouvât quelque avantage.

« Nous aurons achevé cette revue rapide quand nous aurons jeté un coup d'œil sur l'Italie.

(1) Quello che questa Maestà ne ha communicato sono state cose molto generali. *Id.*, *ibid.*, p. 594. Madrid, dépêche du 15 janvier

(2) Lo estremo amore che questa Maestà porta a questo infante lo costringe, dì e notte, a pensare e immaginare come lo possa onorevolmente acconciare. E si può affermare questo con verità, che, infino a tanto non lo posa in qualche modo con dignità, questa Maestà andrà sempre fluttuando, e pigliando senza alcun rispetto tutte quelle occasioni che lo condurrano a questo fine. — *Id.*, *ibid.*, p. 594. Madrid, 15 janvier 1514.

« Au milieu de l'embrasement universel qui était son ouvrage, Jules II était descendu dans la tombe (dans la nuit du 20 au 21 février 1513). Son successeur, élu le 11 mars, sans délai, presque sans discussion, était le petit-fils de Laurent le Magnifique, le cardinal Jean, Léon X. Ne se flattant pas de l'espoir, chimérique alors, de rejeter les barbares hors de l'Italie, il se proposait de tenir leurs forces dans une sorte d'équilibre. Toutefois, à l'époque de son avénement, il nourrissait contre la France d'assez vifs ressentiments. Il conservait encore le souvenir récent de la journée de Ravenne, où il avait été battu et fait prisonnier. Le gouvernement républicain, que les Médicis venaient de renverser à Florence, s'était constamment appuyé sur l'autorité de la France. Enfin, en convoquant son malencontreux concile de Pise, Louis XII avait risqué de provoquer un schisme dans l'Eglise, et il avait attenté aux droits du saint-siége. Pour toutes ces raisons, le nouveau pontife sembla d'abord disposé à maintenir la sainte-ligue et à s'en servir comme d'une machine de guerre pour achever d'humilier le roi Très-Chrétien. A peine s'était-il laissé adoucir par le désaveu formel des actes du concile de Pise, apporté à Rome, au nom de Louis XII, par une ambassade solennelle.

« L'Italie centrale presque tout entière obéissait à Léon X, qui continuait à se montrer hostile. Naples était aux Espagnols. C'était en haine de la domination française que Maximilien Sforza avait été rétabli à Milan. Les seuls Vénitiens s'étaient rapprochés du roi, qui les avait vaincus à Agnadel, et ils avaient signé avec lui un traité d'alliance. Dans l'Europe entière, c'était l'unique appui sur lequel il lui fût permis de compter.

« Cependant le printemps approchait, et le péril avec lui. On touchait à une crise. Pour s'en convaincre, il faut lire la dépêche que Rafaello de Médicis écrit de Bruges, à la date du 1er février 1514. On y verra que Henri VIII s'apprêtait à passer le détroit pour prendre le commandement en personne; qu'il avait demandé au parlement un subside de 400,000 livres sterling pour faire la guerre aux Français; qu'il amenait avec lui sa sœur Marie pour célébrer au plus tôt à Tournai son mariage avec l'archiduc Charles (1).

« Madame Marguerite, ajoute l'ambassadeur, gouverne son neveu, elle n'a qu'un cri : Guerre au roi Très-Chrétien !... Elle ne pense qu'à entretenir et à activer le feu qu'elle a allumé. Et elle a beau jeu pour le faire, car le roi d'Angleterre et l'empereur ont pleine foi en elle, et elle fait d'eux tout ce qu'il lui plaît. D'autre part, le roi Catholique est désireux de lui complaire, de peur que l'archiduc ne s'avise de lui enlever le gouvernement de la Castille.... Tous concourent à la ruine du roi Très-Chrétien. Ils disposent, dit-on, absolument des Suisses. S'il en est ainsi, je n'y vois nul remède (2). »

« Environné d'ennemis acharnés à sa perte, peu rassuré sur les intentions de Léon X, soupçonnant que les Vénitiens, ses seuls alliés, pourraient se

(1) Nonostante che lui sia di anni quattordici e lei di sedici, vogliono e l'una e l'altra parte che il matrimonio si consumi, per essere più assicurati l'uno dell' altro. — *Id.*, *ibid.*, p. 597.

(2) Madama che è quella che governa l'arciduca, non domanda che guerra al re Christianissimo.... e non pensa che mantenere e accrescere il fuoco acceso; e ha bel fare, perchè il re d'Inghilterra e l'imperadore hanno piena fede in essa, e di loro fa quanto gli piace; e dall' altra banda il Cattolico desidera compiacerla a causa che l'arciduca non gli venissi volontà di levargli il governo di Castiglia.. . In effetto sono totalmente volti alla destruzione di detto re Cristianissimo; e dicono hanno: Svizzeri a loro piacere, così sendo, non ci veggo remedio. — *Id.*, *ibid.* Même dépêche.

laisser ébranler par les propositions de l'empereur, le roi, qu'affligeaient profondément la prolongation de la guerre et les sacrifices qu'elle imposait à son peuple, se résigna à reprendre activement avec l'Espagne les négociations qui s'étaient ralenties après la mort de la reine Anne. Il consentit au mariage de madame Renée avec l'archiduc Ferdinand, en lui transmettant comme dot tous ses droits sur le Milanais.

« De pareilles offres ne pouvaient manquer d'être agréées par le roi Catholique, qui du même coup s'assurait qu'il ne serait pas inquiété à propos de la Navarre, et devenait, au nom de son petit-fils, l'arbitre de l'Italie. Aussi, le 13 mars, en dépit des promesses et des serments qu'il avait faits à ses confédérés, renouvela-t-il la trêve conclue en 1513 avec la France, osant se porter fort pour l'empereur et pour l'archiduc Charles. Il envoya en toute hâte son secrétaire Quintana à Maximilien, qu'il s'agissait de persuader, et il chargea Bernardo de Mesa, de l'ordre des Frères prêcheurs d'insister auprès de Louis XII pour le prompt accomplissement du mariage qui semblait dès lors décidé entre le jeune Ferdinand et madame Renée. En vain Marguerite d'Autriche, désespérée de voir tous ses plans ruinés, écrivit-elle lettre sur lettre à son père pour le détourner d'entrer dans les desseins du roi d'Espagne (1). Le vieil empereur, tout occupé à chasser le chamois dans les montagnes du Tyrol, temporisa, selon son usage, et finit par ratifier la trêve.

« La défection de Ferdinand le Catholique et son accord avec Louis XII jetèrent le fougueux Henri VIII dans une violente exaspération. Il jugea qu'il était pris pour dupe, et ses soupçons s'étendirent sur les princes de la maison d'Autriche.

« Il y avait un autre personnage que ces arrangements avaient plongé dans une profonde perplexité : c'était le souverain pontife. Il aperçut clairement que le mariage projeté, en donnant le Milanais à une famille qui possédait déjà le royaume de Naples et qui disposait de Gênes, aurait pour conséquence inévitable de rendre cette maison souveraine maîtresse en Italie, et de compromettre au plus haut point l'indépendance du saint-siége. Le sentiment du danger le fit sortir de son indécision naturelle, il prit vivement son parti, et donna l'ordre immédiat à l'ambassadeur florentin, Roberto Acciajuoli, qui était en même temps nonce apostolique près de la cour de France, de tout faire et de tout promettre pour rompre la fatale alliance du roi Très-Chrétien et du roi Catholique.

« C'est sur cette injonction que l'ambassadeur tenta à tous risques la démarche décisive dont il rend compte dans sa dépêche du 13 mars.

## II.

« Cette dépêche, datée d'Etampes, est à l'adresse de Julien de Médicis (2).

« Elle est un peu longue, mais il serait difficile de l'abréger. Nous la citerons donc presque tout entière.

« J'ai reçu votre lettre du 5, et je me suis pénétré des sages considérations qu'elle renferme touchant les périls à venir de l'Eglise et de l'Italie, dans le cas où le mariage projeté serait mené à bonne fin. Je me suis mis à la suite du roi, évitant de rien traiter pendant la route, pour ne pas avoir à le faire à la hâte et hors de saison.

(1) Leglay, *Nég. dip. de la France avec l'Autriche*, t. II, p. 564, 569 et 572.
(2) Julien, frère de Léon X, gouvernait Florence conjointement avec leur neveu Laurent.

« En vérité, j'aurais désiré qu'on me fît entendre un peu à l'avance ce dont on me donne avis par la présente. C'eût été chose aisée, car voici bientôt seize mois que se poursuivent les pratiques du mariage. J'ai dû sans doute envisager de moi-même quelles pouvaient en être les conséquences pour l'Eglise et pour l'Italie. Mais, dans l'ignorance où l'on m'a laissé des intentions du pape, j'ai dû m'imposer une extrême réserve, afin de ne pas courir le risque d'être désavoué. Aujourd'hui l'affaire est devenue plus dure à manier ; cependant, avec l'aide de Dieu, je ne désespère pas de pouvoir vous rendre quelque bon office.

« Aussitôt après l'arrivée de Sa Majesté, je me suis présenté à elle. Je savais de plusieurs côtés qu'on en était encore à négocier, que rien n'était conclu, qu'il n'y avait ni obligation ni promesse. J'ai jugé à propos de parler au roi avec une liberté entière, convaincu que c'était le plus sûr moyen de le dissuader de ce mariage.

« Sire, lui ai-je dit, le pape a appris par la voie de l'Allemagne et par celle de l'Espagne que Votre Majesté est sur le point de marier sa seconde fille en lui donnant pour dot ses droits sur le duché de Milan, et en même temps de faire alliance avec le roi Catholique et l'empereur. Si cela se fait en vue de la paix, comme Sa Sainteté le veut croire, elle ne peut qu'y donner sa complète approbation. Toutefois, l'affection qu'elle porte à Votre Majesté l'engage à lui rappeler qu'elle doit bien ouvrir les yeux, et bien examiner, et bien considérer toutes choses, afin que, au lieu de trouver le repos qu'elle espère, elle ne reste pas accablée de plus d'inquiétudes et de plus de soucis que jamais (1).

« Il me répondit : C'est vrai ; mais jusqu'ici il n'y a qu'une trêve. Sans doute il se pourrait que cette affaire se conclût, ainsi que je vous l'ai dit l'autre fois. Si je donne le duché de Milan à ma fille, c'est que je n'ai pas d'enfants mâles ; c'est à mon sang que je le donne (*lo dono al mio sangue*) : et, si ma fille mourait, je reprendrais mes droits ; autrement, je ne consens à rien.

« Sire, ai-je dit, je suis tout à votre service, et, quoique je ne sois pas informé des intentions du pape, je manquerais envers vous à mes devoirs de bon serviteur si je négligeais de vous dire tout ce qui, à mon sens, touche à vos intérêts. Quand Votre Majesté aura fait ce mariage et remis l'Etat de Milan entre les mains du frère de l'archiduc Charles, elle conviendra avec moi que l'empereur et le roi d'Espagne en auront l'entière disposition. Or, ils sont déjà maîtres de l'Espagne, de l'Autriche de l'empire, de Naples et de Gênes, et, si, ce qu'à Dieu ne plaise ! votre fille aînée venait à mourir, ils auraient encore la Bretagne. Alors leurs forces prendraient de telles proportions que, au lieu d'être le premier des rois et le plus puissant, vous n'occuperiez que le second rang, et leur seriez fort inférieur (*dove siate il primo re e più potente, resterete il secondo, e più inferiore assai*) ; et, toutes les fois qu'il leur prendrait fantaisie de vous faire la guerre, vous en seriez réduit à craindre pour l'existence même de votre royaume. Votre Majesté doit tout considérer et prendre garde où elle s'engage (*avvertire dove si mette*), et ne pas se laisser aller à désespérer à cause des périls présents. Elle doit encore avoir égard à la situation qu'elle fait et à l'Italie, que sans doute elle n'a pas bannie de son cœur, et qu'elle laisse en proie aux Allemands ; et à l'Eglise, qu'elle n'a pas cessé d'aimer. et qu'elle livre à la discrétion de l'empereur, ce qui n'est ni honorable ni

(1) Sua Santità ricorda a quella (Maestà) che apra bene gli occhi, e esamini e consideri bene, acciò non resti, credendo trovare riposo, in maggiore affanno che mai.

digne de la couronne de France, cette protectrice née de l'indépendance du saint-siége. Sire, si vous deviez nous manquer, dès à présent je vous affirme que nous ne manquerions pas à nous-mêmes, et que le pape et le reste de l'Italie feraient les derniers efforts pour garantir leur liberté. Est-ce sous l'empire de la contrainte et de la nécessité que vous agissez comme vous prétendez le faire? Mais le parti que vous prenez vous suscitera des embarras et des dangers plus grands encore. Et qui sait mieux que vous quelle confiance on peut fonder sur l'empereur et le roi Catholique? Ne sont-ce pas eux qui, par leurs perfidies et leurs mensonges, vous ont réduit à la nécessité présente? Et si, par votre fait, ils grandissent en forces et en réputation, vous les aurez mis plus en état de vous offenser et de vous nuire. Votre Majesté doit donc bien réfléchir, et solliciter le pape d'opérer un rapprochement entre l'Angleterre, la Suisse et la France. Sa Sainteté, Sire, est loin d'être indifférente à tout ce qui vous touche; son concours ne vous fera pas défaut, et tout ce qu'il lui sera possible de faire, elle le fera pour vous sauver.

« Il me répondit : Il n'y a rien de conclu que la trêve; mais, ne pouvant gagner l'amitié d'aucun autre, force m'a été de rechercher la leur. Que voulez-vous que j'attende du pape, qui veut que je renonce à mon duché, que je laisse à l'Angleterre la Guyenne et la Normandie, qui m'empêche de m'accorder avec les Suisses? Je lui ai envoyé cacheté et scellé tout ce qu'il a voulu, et vous savez les offres réitérées que j'ai faites à Sa Sainteté, et pour elle-même et pour le Magnifique Julien. En fin de compte, qu'en ai-je pu tirer? rien que des paroles. Il me faut prendre un parti et sortir de mon isolement, car j'ai à supporter de lourdes dépenses, et voici le temps d'entrer en campagne.

« J'ai cherché à effacer les mauvaises impressions qu'il s'était mises en tête par suite d'avis qu'il a reçus de divers côtés : « Si le pape, ai-je ajouté, vous mettait d'accord avec les Suisses et, de cette part, vous garantissait de tout péril, cela vous contenterait-il? »

« Il me dit que oui.

« Alors j'affirmai que de toutes façons Sa Sainteté le voulait faire. Je le priai de m'instruire des propositions qu'on pouvait faire en son nom aux Suisses et à l'Angleterre, l'assurant que le pape lui rendrait de grand cœur toute espèce de bons offices pour le détourner de prendre un parti si périlleux pour lui-même.

« Il me dit ouvertement : « Je ne puis être content que lorsque mon duché me sera rendu, et, pour le ravoir, je ferai toutes les conventions que je pourrai. Mais, si je puis gagner le pape et les Suisses, et, par l'aide du saint-père, ravoir mon duché, je m'engage à rester dix ans sans parler de marier ma fille, et Sa Sainteté pourra disposer de moi en toutes choses. Trouvez-vous demain avec ceux de mon conseil, et vous verrez ce qu'il y a à faire, car je veux prendre un parti, et ne plus rester sans alliés. »

« Acciajuoli se rendit en effet au sein du conseil, où la discussion se prolongea. Il put constater qu'on avait hâte de sortir d'affaire, de se décharger du poids des grosses dépenses, et de se soustraire aux périls; que le mariage espagnol était, sinon conclu, au moins à peu près décidé. On mit sous ses yeux deux lettres de date récente par lesquelles on était averti que le pape détournait les Suisses de faire aucun accord avec la France. On lui déclara toutefois que le roi ne tiendrait pas compte de ces avis, et qu'il n'en était pas moins disposé à se fier à la parole du saint-père. Touchant la somme de 400,000 écus qui était due aux Suisses aux termes de la capitulation de Dijon, on proposait d'en payer 200,000 de suite, et le reste dans un temps raisonnable. Quant à l'Angleterre, loin de jamais consentir à lui céder au-

cune province, on ne traiterait avec elle qu'à la condition préalable que Tournai serait restitué.

« A ces renseignements circonstanciés l'ambassadeur joint son appréciation personnelle.

« Or, écrit-il à Julien, il faut bien considérer où en sont les choses: vous reconnaîtrez par les paroles du roi et par celles de ses conseillers que leur intention formelle est de conclure le mariage si la réponse de Sa Sainteté au présent message n'apporte pas une assurance décisive. Je les vois prêts à se lancer dans ce précipice, et à nous y entraîner après eux (1). Il est donc urgent d'agir avec chaleur et promptitude. De plus, si le pape entreprend la conduite de cette affaire, il n'a de chance de succès qu'à la condition de se montrer favorable au roi Très-Chrétien et de l'aider à recouvrer l'Etat de Milan. S'il était possible de laisser le Milanais aux mains de Maximilien Sforza, le mieux serait d'en écarter, sans exception, tous les ultramontains. Mais, puisqu'il est nécessaire que ce pays tombe au pouvoir soit des Suisses, soit des Français, il convient d'examiner quel est celui de ces deux peuples dont le voisinage offre le plus de garanties. Je crois que tout le monde confessera que les Français sont moins avides que personne de s'approprier les Etats d'autrui (2). Si les Vénitiens doivent rentrer dans leurs possessions, les Français les tiendront en échec, en même temps qu'ils opposeront une barrière à la fureur des Suisses (3). Enfin, si eux-mêmes voulaient dépasser leurs limites, avec l'appui des Suisses et du reste de l'Italie. on les mettrait à la raison.

« Maintenant, si notre seigneur adopte ce parti, il devra amener les « Suisses à l'approuver, et, pour cela, leur faire bien entendre que le duc « actuel ne peut rester en possession de l'Etat de Milan, et qu'eux-mêmes « n'ont aucune prétention à faire valoir sur ce duché ; que l'alliance qui se « négocie entre la France et l'Espagne sera conclue contre eux, et entraî- « nera leur ruine; que, dans l'intérêt de l'Eglise et de leur propre salut, il « vaut mieux laisser échoir Milan aux mains de celui qui a sur lui les « meilleurs droits que de l'abandonner à celui à qui il n'appartient pas, et « qui ne songe qu'à bouleverser le monde (4) ; et qu'enfin, pour quelque « retard apporté au payement de leurs 200,000 écus, ils ne doivent pas « s'exposer eux et leurs alliés aux dangers les plus redoutables Notre sei- « gneur sera d'autant mieux fondé à leur recommander la patience qu'en « effet la France est hors d'état, quant à présent, de payer la somme en- « tière. Si Sa Sainteté peut leur imposer sa volonté et les amener à assister « le roi, ou tout au moins à rester neutres, je crois qu'elle peut compter « que le mariage espagnol ne s'accomplira pas. Si elle réussissait en outre « à persuader à l'Angleterre de faire la paix ou de signer une trêve de « deux ou trois ans, les Français seraient plus libres de vaquer aux affaires « d'Italie, où ils agiraient sous l'inspiration du saint-siége. Mais que les « Suisses posent les armes, c'est le point capital.

« En tout ceci, le roi Catholique a trahi les confédérés autant qu'il le « pouvait faire. Il ne cesse de répéter que le pape n'a d'autre pensée que « d'expulser de l'Italie tous les étrangers; que son dessein est de se servir « des Français pour chasser les Espagnols, et de les chasser ensuite à

(1) E li veggo ad ogni modo entrare in questo precipizio, et mettervi noi altri di costa.

(2) E credo che ciascuno approverà che li Francesi sono meno appetitosi d'occupare gli Stati d'altri che nessuno.

(3) E ancora saranno la sbarra del furore de' Svizzeri.

(4) Che a chi non si appartiene, e che vuole disordinare tutto il mundo.

« leur tour; et que, s'il croyait pouvoir se débarrasser des Espagnols sans « l'appui de la France, il ne tiendrait nul compte du roi Très-Chrétien. « C'est par de tels artifics qu'il a amené les choses au point où elles en « sont. Tout récement, un frère prêcheur, confesseur de la reine d'Espagne, est arrivé ici porteur de lettres de créance; nul doute qu'il ne « soit chargé de terminer l'affaire du mariage (1). Néanmoins le roi ne » décidera rien avant d'avoir entendu la réponse qui sera faite à la pré« sente dépêche.

« Sa Sainteté est donc avertie; elle comprend toute la gravité des con« jonctures. Dans le cas où elle ne se déclarerait pas, elle n'aurait pas « lieu de se plaindre du roi, qui ne céderait qu'à la nécessité en se tour» nant du côté de l'Espagne. Il dépend du souverain pontife de tout faire « rompre ou de tout laisser conclure. »

« Acciajuoli a visité M. d'Angoulême, avec lequel il s'est expliqué sans détours; il l'a trouvé disposé à entrer dans toutes ses vues et à lui prêter un loyal concours. Ce prince l'a chargé « de faire entendre à Sa Sainteté « qu'il n'a d'autre désir au monde que de la bien servir; qu'elle peut faire « état de lui, non comme de M. d'Angoulême, mais comme de son servi« teur, et que, si jamais il parvient au rang auquel il peut prétendre, il « montrera quels sont et sa dévotion et son pieux respect pour la sainte « Eglise (2). »

« Ce langage, émané de la bouche de l'héritier du trône, lui a paru digne d'attention.

« L'ambassadeur a vu également l'envoyé vénitien et le grand écuyer Galéas de San Severino, qui a promis de faire, en cette circonstance, acte de bon Italien.

« Acciajuoli était arrivé au terme de sa mission; il devait partir aussitôt après l'arrivée de son successeur, Francesco Pandolfini, qui était en route. Il s'engage à retarder son départ jusqu'à ce que la réponse du pape lui soit parvenue (3).

III.

« Le document que nous avons cité presque *in extenso* nous dispense de tout commentaire; la question est posée avec une clarté et discutée avec un talent qui ne nous laissent rien à ajouter. Léon X dut apprécier la valeur du service que lui avait rendu l'éminent diplomate. Il suivit le plan qu'il lui traçait, et s'inspira de ses conseils.

« Dans la correspondance de Baldassare Turini da Pescia, envoyé de Florence à Rome (4), on retrouve la trace évidente des relations plus fréquentes et plus intimes qui se nouent entre la France et le saint-siége.

« Le 16 avril, le cardinal Jules de Medicis, dépositaire de tous les secrets de Léon X, informe Turini que le roi Très-Chrétien a promis au saint-père un Etat en Italie si celui-ci parvient à former une triple alliance entre le

(1) Il s'agit ici du dominicain Bernardo de Meta, dont nous avons parlé plus haut.

(2) E di poi mi ha detto particolarmente che facci intendere a Sua Santità che non ha altro desiderio al mondo che fargli qualche servizio, e che quella faccia conto di lui, non come di M. d'Angoulême, ma come di suo servitore; che se mai perviene al grado che potria pervenire, che mostrerà la devozione e osservanza che tiene verso santa Chiesa.

(3) *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p. 600-608. — Etampes, 20 mars, 1514.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 612-615.

saint-siége, la France et les Suisses. Le roi ajoute que, cet accord une fois conclu, il ne craindrait rien ni de l'Espagne, ni de l Angleterre, ni de l'empereur, ni de nul autre (1).

« Deux jours après, Turini remarque que le pape est en conférence à toute heure avec l'ambassadeur de France, dont naguère il ne voulait pas entendre parler (2).

« Léon X agissait auprès des Suisses, qui d'abord furent récalcitrants, mais qui ensuite se montrèrent plus traitables.

« Quant aux négociations qu'il cherchait à entamer avec l'Angleterre, les circonstances le servaient à souhait. Pour arriver au mariage qu'il ambitionnait, le roi Catholique s'était vu dans l'obligation absolue de renouveler sa trêve avec la France, sans quoi tout eût été rompu; or cette trêve nouvelle avait causé au roi anglais la plus vive irritation. Ce que le pape désirait se fit de soi-même. Henri VIII lui écrivit de sa propre main une lettre dont Turini eut connaissance, et dans laquelle le roi, après s'être plaint avec véhémence de la trahison de Ferdinand, qui avait prorogé la trêve, déclarait que désormais il conformerait sa politique à celle du saint-père, dont il exécuterait toutes les volontés (3) : « Notre seigneur, ajoute l'envoyé « florentin, travaille de son mieux à rapprocher l'Angleterre de la France. « Déjà il a jeté les bases de cette négociation, et il fera son possible pour « accorder les deux princes. Que Dieu lui prête sa grâce (4). »

« Le 25 mai, Turini signale un premier succès obtenu par Léon X. Henri VIII avait consenti à agréer le général de Normandie comme représentant de la France. On ne doute pas qu'il ne s'agisse d'un traité. Tout se fait d'après l'ordre de Sa Sainteté. (*E tutto segue con ordine di Sua Santità.*)

« N'eussions-nous que ces rapides indications, elles nous suffiraient pour établir qu'après l'ouverture faite en son nom au roi Louis XII, le souverain pontife avait sérieusement entrepris de réconcilier le roi d'Angleterre avec le roi Très-Chrétien.

« Mais c'est dans une autre correspondance que nous pouvons suivre presque jour par jour la marche et les progrès de la négociation.

« Lorsque Acciajuoli avait quitté la France, le soin de diriger l'affaire délicate qu'il avait si bien engagée fut commis à des mains non moins exercées que les siennes. Francesco Pandolfini était un diplomate distingué, rompu à la pratique des affaires, et qui, dans ses missions précédentes auprès de Louis XII, s'était concilié l'estime et l'affection de ce prince. Le pape lui avait adjoint, en qualité de nonce apostolique, Louis de Canosse, évêque de Tricarico, homme politique d'un rare mérite, et qui, selon l'expression de Turini, « avait le secret du cœur de Sa Sainteté. » (*Costui ha il segretto del cuore di Sua Santità.*)

« Leurs premières démarches eurent pour objet de détourner décidément le roi de toute alliance avec l'Espagne.

« A la date du 1<sup>er</sup> mai, Pandolfini mande que le roi Très-Chrétien mani-

(1) Che, avendo questo, non teme nè di Spagna, nè d'Inghilterra, nè imperatore, nè altro.

(2) Ad ogni ora, lo ambasciadore francese è con Sua Santità; e lo ascolta volontieri, che prima non ne voleva sentir parlare.

(3) E gli fa intendere che vuol essere con quella (Santità) e non uscire della voluntà sua.

(4) Donde nostro Signore pensa e con ogni ingegno trama di operare che Inghilterra e Francia si reconcilino e faccino accordo insieme, e di gia ha dato qualche principio, e fara ogni opera di accordarli; e Dio gliene presti grazia! — *Id.*, *ib.*, Dépêche du 18 mai.

feste à l'égard du pape les meilleures dispositions possibles, qu'on ne peut douter de son bon vouloir, et qu'il ne *bronchera* pas s'il n'y est pas contraint par la nécessité (1).

« Quelques jours s'écoulent. La nouvelle se répand que la trêve conclue entre l'Espagne et la France est ratifiée par l'empereur. C'était un fait considérable, de nature à faire quelque impression sur l'esprit du roi.

« L'ambassadeur, dans un de ces entretiens familiers qu'il avait fréquemment avec Louis XII, chercha à pénétrer ses intentions secrètes. Il fit adroitement tomber la conversation sur le mariage espagnol : « J'ai signi-« fié au roi Catholique, dit le roi, que je ne lui donnerais ma fille que « quand elle serait en âge de consommer le mariage, et que d'ici à dix ans « je n'en voulais pas entendre parler. » Et il ajouta : « Dix ans ! c'est un « bien long terme ; et, pendant ce temps, les occasions ne manqueront « pas de rompre tout ce qui aura été fait et d'agir selon les circonstances. » Et il se mit à lancer contre le roi Catholique quelques malins propos. (*E comminciò di poi sputar qualche parola maligna contro al Cattolico*) (2).

« C'en était assez pour que le pape fût rassuré de ce côté. Il ne restait plus qu'à bien conduire les négociations avec l'Angleterre.

« Grâce à l'initiative de la cour de Rome, Henri VIII, après avoir fait de formidables préparatifs de guerre, et au moment d'entrer en campagne, s'était arrêté tout à coup, et il avait même consenti à prêter l'oreille aux propositions d'un envoyé du roi de France.

« Thomas Bohier, général des finances de Normandie, fut chargé de cette mission, dont l'objet avoué était de traiter de la rançon du duc de Longueville, mais dont le but réel avait une tout autre importance (3). Louis XII se montrait dès lors plein de confiance dans le succès, et, dans un moment d'abandon, il ne dissimulait pas à Pandolfini que, une fois d'accord avec l'Angleterre, il ne donnerait pas un écu aux Suisses (4).

« Dès lors, en effet, son attention se reporte exclusivement du côté de l'alliance anglaise. Il reconnaît franchement que, si l'accord se conclut, c'est à l'intervention du saint-père que sera dû cet heureux résultat, et, dans sa vive gratitude, il s'écrie : « Puisque le pape me soutient et m'encourage, « je ne lui manquerai en aucune chose ; et, l'affaire d'Angleterre terminée, « si le roi Catholique ou l'empereur portent atteinte aux droits de l'Eglise, « je laisserai en France Angoulême ; je passerai en Italie avec une bonne « artillerie, 3,000 hommes d'armes, 25 ou 30,000 hommes de pied, sans « qu'il en coûte un denier à Sa Sainteté, mais avec l'argent qu'elle m'au-« torisera à lever sur l'Eglise de France ; car je suis prêt à exposer corps « et biens pour la défense du saint-père (5). »

Ce n'étaient pas là de vaines paroles. Le saint-siége n'était pas alors à l'abri de tout danger. A la date du 2 juin, Robertet disait tout bas au nonce et à l'ambassadeur que le roi Catholique et l'empereur n'avaient d'autre pensée que d'occuper l'Italie et de démembrer les Etats de l'Eglise. En parlant du saint-père, l'envoyé espagnol avait tenu ce propos menaçant : « Il

(1) *Id.*, *ib.*, p. 619. Dépêche du 1er mai 1514.

(2) *Id.*, *ib.*, p. 622. Dépêche du 30 mai 1514.

(3) L'andata sua, oltre alla liberazione di Longueville, è per trattare accordo e composizione con quel Re.

(4) E, se questa Maestà fa l'accordo con Inghilterra, non è per dare ai Svizzeri uno scudo, secundo lui medesimo mi ha detto. — *Id.*, *ibid.*, p. 621. Dépêche du 22 mai 1514.

(5) Per defensione della quale (Santità) io sono per mettere il corpo e li beni — *Id.*, *ibid.*, p. 263. Dépêche du 30 mai 1514.

« pourrait bien se faire qu'on lui rognât les ailes (1). » Enfin le roi avouait que, s'il eût voulu entendre aux « propositions qu'on lui avait faites contre l'Eglise, il aurait déjà arrangé ses affaires (2). »

« On conçoit aisément que la conduite politique récemment adoptée par Léon X devait soulever contre lui les colères de l'Espagne et de l'Autriche.

« Cependant l'évêque de Tricarico partait pour l'Angleterre, afin d'employer son habileté reconnue à seconder les démarches du général de Normandie (3). Son concours était d'autant plus opportun que les premières exigences du gouvernement anglais avaient paru exorbitantes (4).

« Avant son départ, le nonce eut une audience secrète du roi, dont il reçut les dernières instructions. Il emportait une copie des réponses faites par la France aux demandes de l'Angleterre. Louis XII plaçait toute sa confiance dans l'autorité du pape et dans le mérite éprouvé de l'évêque (5).

« On devait croire que, une fois en Angleterre, le nonce se verrait appelé à tout diriger. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Henri VIII affecta de le tenir en dehors des négociations. Lorsque, à propos de quelque point contesté, le général de Normandie proposait d'en référer à l'envoyé du saint-siége, on lui répondait systématiquement : « Nous n'avons que faire de Sa Sainteté; traitons entre nous (6). » Faut-il, avec Louis XII, attribuer ce procédé inattendu à l'orgueil des Anglais, qui ne voulaient pas paraître céder à une influence étrangère ? N'est-il pas plus juste d'admettre qu'ils espéraient avoir meilleur marché du général de Normandie, s'il était privé du conseil et de l'assistance d'un diplomate justement renommé ? Quoi qu'il en soit, cette exclusion dut être plus apparente que réelle, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ce fut l'évêque de Tricarico qui, sur les sollicitations du conseil d'Angleterre, repassa le détroit, triompha des scrupules du roi Très-Chrétien, trancha la dernière difficulté, relative à la cession de Tournai, et amena les deux partis à contracter une alliance définitive (7).

« Selon le vœu de Louis XII, qui craignait que Henri VIII, quand le temps aurait calmé son irritation, ne fût enclin à renouer ses anciennes relations avec l'Espagne et l'Empire (8), ce fut une paix, et non pas une trêve, qui fut arrêtée entre les deux rois; de plus, il fut convenu qu'un mariage cimenterait leur réconciliation.

« Depuis quelques mois le roi Très-Chrétien était veuf. Dès le mois de juin, il fut question de le marier à la jeune princesse, sœur du roi d'Angleterre, qui depuis plus de cinq ans était promise à l'archiduc Charles. Le roi était dans sa cinquante-troisième année, mais il souffrait de la goutte et de quelques autres infirmités précoces : Louise de Savoie disait de lui qu'il était « fort antique et débile. » Madame Marie avait seize ans, elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Destinée tour à tour à un enfant

(1) E gli potrebbe essere in parte tosato le ale.

(2) Se io avessi voluto udire e attendere alle cose contro la Chiesa, io avrei di già acconcio le cose mie. — *Id.*, *ibid.*, p. 625. Dépêche du 3 juin.

(3) Monsignore di Tricarico, uomo del papa, parte di qui dommattina in poste per Inghilterra per facilitare appresso di quello questo maneggio.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 627. Dépêche du 7 juin 1514.

(5) Costoro mostrano in questo loro maneggio sperare e confidare assai nell' autorità del papa e nella diligenza e destrezza di Tricarico. *Id.*, *ibid.*, p. 630. Dépêche du 8 juin 1514.

(6) E noi non abbiamo che fare di Sua Santità; facciamo fra noi. — *Id.*, *ibid.*, p. 635. — Dépêche du 6 juillet 1514.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 640. Dépêche du 16 juillet 1514.

(8) *Id.*, *ibid.*, p 626. Dépêche de juin 1514.

et à un vieillard, elle laissait son frère disposer de sa personne, réservant son cœur, qu'elle avait donné à Suffolk. Les hommes sages n'accueillirent pas ce projet d'union avec grande faveur ; on hésita quelque temps à y croire (1). Mais on apprit que Henri VIII y prêtait les mains. Enfin, dans le cours de juillet, Robertet annonçait le mariage à l'ambassadeur et au nonce comme une chose désormais certaine (2).

« Tout avait réussi au gré du saint-père et par les soins de ses habiles représentants. Aussi Pandolfini était-il fondé à rappeler au roi Très-Chrétien que, dans le prochain traité, la place d'honneur devait être assignée au souverain pontife, comme à celui qui avait été le premier auteur de cette alliance et qui, par sa haute influence, en avait favorisé la conclusion. Le roi répondit qu'il ne manquerait pas à son devoir, et qu'il était tenu d'agir ainsi (3).

« En effet, dans l'article 18 du traité de Londres, le saint-père est nommé le premier parmi les alliés des deux rois.

« Sur l'insistance de Henri VIII, on décida que ni l'empereur ni le roi d'Espagne ne seraient compris dans le traité (4).

« Tous les points ainsi réglés, le reste devenait facile.

« Le roi, qui avouait que ni Thomas Bohier ni le duc de Longueville n'étaient des hommes lettrés (5), désigna Jean de Selve, président du parlement de Rouen, pour rédiger les articles de la paix de concert avec les commissaires anglais.

« La paix fut signée à Londres le 7 août 1514, et, quelques jours après, Longueville, au nom du roi son maître, épousa la princesse Marie.

« Quelques soins qu'on eût pris d'envelopper de mystère toutes ces négociations, il était impossible que le frère prêcheur qui représentait en France la cour d'Espagne n'eût pas conçu quelques soupçons. Il multiplia ses démarches et ses intrigues pour engager et retenir Louis XII dans l'alliance du roi Catholique.

« La ratification par l'empereur de la trêve renouvelée le 13 mars entre les deux princes était un acte considérable. L'Espagne s'en fit une arme pour tout tenir en suspens. Sans cesse annoncée, la ratification n'arrivait jamais ; ce ne fut qu'à la dernière heure qu'ou se décida à la faire publier avec la trêve dans les provinces flamandes voisines de la frontière française (6).

« Au premier bruit du mariage de Louis XII, on se hâte de se mettre en mesure ; on oppose à la princesse anglaise une princesse autrichienne, et l'on fait offrir au roi Très-Chrétien la main de madame Eléonore, sœur des archiducs.

« Enfin les sollicitations de l'envoyé espagnol sont incessantes. Chaque jour

(1) Quanto al parentado della sorella di quello re con questa Maestà, non so che me ne dire, salvo che si vede alcuni uomini di conto non commendare molto questo maneggio. — *Id.*, *ibid.*, p. 633. Dépêche du 25 juin, — In parentado di Inghilterra mi pare che si speri poco. P. 645. Dépêche du 6 juillet.

(2) *Id. ibid.*, p. 642. Dépêche du 16 juillet 1514.

(3) Ricordando a Sua Maestà volere avere nel capitulare quelli rispetti che si convenivano allo onore della Santità Sua, come a quello che era stato primo principio di Questo maneggio, e con autorità sua dipoi aveva favorito la conclusione, quanto egli era stato possibile. Risposene Sua Maestà che non mancherebbe al debito, mostrando essere tenuto di cosi fare. *Id.*, *ibid.*, p. 643. Dépêche du 19 juillet 1514.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 651. Dépêche du 9 août 1514.

(5) Perchè, come voi sapete, Normandie e Longueville non sanno lettere. — *Id.*, *Ibid.*, p. 641. Dépêche du 16 juillet

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 626, 628, 658, 662, 663.

ce sont de nouvelles avances, de magnifiques promesses. Si le roi consent à fiancer sa seconde fille au jeune Ferdinand, on le laisse libre de la garder près de lui jusqu'à sa quatorzième année ; Tournai lui sera restitué ; le Milanais sera reconquis sans qu'il s'en mêle ; il sera dispensé de payer les sommes énormes que réclame l'Angleterre. Il n'est sorte d'avantage qu'on ne lui assure s'il veut bien se borner à ajourner toute décision (1).

« Le frère, à ce qu'il semble, n'ignore pas que les coups partent de Rome. Aussi s'élève-t-il à tous propos contre le souverain pontife ; il sollicite le roi de se déclarer contre lui. Sur son refus péremptoire d'agir contre la sainte Eglise, il ajoute : « Mon roi ne demande pas à Sa Majesté d'agir, mais de « s'abstenir et de le laisser faire (2). »

« A toutes ces instances, Louis XII, afin de gagner du temps sans rien compromettre, n'opposait que des réponses évasives. Mais avec l'ambassadeur florentin il parle à cœur ouvert. Un jour qu'il vantait à Pandolfini la finesse du frère et sa réputation de grand prédicateur, celui-ci s'enhardit jusqu'à dire : « Qu'il aille donc prêcher la *foi* à son patron et à son « pays. » « Vous dites vrai, s'écria le roi en riant, car ils tiennent du mécréant (3). »

« La paix était conclue, et il devenait fort malaisé de feindre plus longtemps. Le roi dit gaiement à Pandolfini : « Je ne sais plus quelle excuse « trouver vis-à-vis du frère. — Bah ! je lui dirai que mes envoyés ont « outrepassé leur mandat. » « Sire, répond le Florentin, demandez-lui une « leçon à lui-même. » « Vous dites vrai, reprend le roi, je le prierai de « m'enseigner quelque excuse à l'espagnole. » Et, satisfait de cette saillie, il ajoute en souriant : « Ecrivez cela au pape (4). »

« Le frère s'agitait, et réclamait à grands cris un moment d'audience. Le roi lui fait dire qu'il a la goutte, et aussitôt il part pour la chasse.

« C'est Robertet qui est chargé de lui apprendre la fatale nouvelle. Il en est terrifié, et ne peut que balbutier à deux reprises : « Eh quoi ! tout est fini ; « n'y a-t-il donc plus de remède (5) ? »

« En effet le coup était rude. Le roi Très-Chrétien, en même temps qu'il rompait le mariage de sa fille avec l'archiduc Ferdinand, refusait pour lui-même la main de madame Eléonore, et enlevait à l'archiduc Charles Marie d'Angleterre sa fiancée. C'était pour les maisons d'Autriche et d'Espagne plus qu'un échec politique. Elles se sentaient atteintes dans leur réputation et dans leur dignité.

« Louis XII triomphait ; il était radieux et d'humeur joyeuse. Le 16 août, il disait à Pandolfini : « J'apprends qu'en Flandre on crie la trêve ; et nous, « hier, nous avons crié la paix. Nous sommes d'accord pour crier, seulement nous ne crions pas la même chose (6). » Par une espièglerie digne

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 644, 651, 654, 656.

(2) Il mio re Cattolico non si cura che Sua Maestà gli faccia contro, ma gli basta che se ne stia da parte e lasci fare a lui. — *Id.*, *ibid.*, p. 639. — Dépêche du 14 juillet.

(3) Per me fu risposto che doverria andare a predicare la *Fede* e a padrone e al paese ; e Sua Maestà, sorridendo, mi rispose : Egli è vero ; perchè tengono del marrano ! — *Id.*, *ibid.*, p. 644. Dépêche du 19 juillet.

(4) Voi dite il vero ; io gli voglio dire che mi insegni qualche scusa spagnuola : e, sorridendo, mi soggiunse : È scrivetelo al papa. — *Id.*, *ibid.*, p. 655. Dépêche du 10 août.

(5) Il Frate restò tutto smarrito, nè rispose altro, salvo che due volte replicò : « E egli tutto fatto ; e non ci è egli punto di remedio. » — *Id.*, *ibid.*, p. 658. Dépêche du 14 août.

(6) Io ho nuove che in Fiandra si grida la tregua ; e noi ieri abbiamo gridato la pace : e ci accozzeremo a fare la grida ; ma sono cose diverse, gridando loro la tregua, e noi la pace. — *Id.*, *ibid.*, p. 663. Dépêche du 16 août.

d un écolier, il avait recommandé qu'on ne manquât pas de faire crier la paix à la porte même de l'envoyé d'Espagne.

« Le frère était opiniâtre ; il ne se résignait pas à sa défaite : une dernière fois il revient à la charge, et demande au roi s'il romprait avec l'Angleterre dans le cas où le pape lui en donnerait l'ordre et le délierait de son serment (1). Cette démarche, qui cachait une perfidie, est l'effort désespéré de l'homme qui se noie.

« Voilà les faits tels qu'ils se trouvent consignés dans les documents diplomatiques conservés dans les archives de Florence.

« Ne sommes-nous pas autorisés à en tirer cette conclusion :

« L'alliance anglaise, en 1514, eut pour objet d'opposer une digue aux envahissements de l'Autriche et de l'Espagne, dont l'ambition était surtout redoutable à la France et à l'Italie.

« C'est une tentative habile et hardie en faveur du maintien de l'équilibre européen, sérieusement menacé.

« De la part de la cour de Rome, c'est le désaveu et l'abandon de la politique téméraire de Jules II.

« A Léon X revient l'honneur de l'initiative. C'est son nonce, Roberto Acciajuoli, qui a entamé les négociations ; ce sont ses deux ministres, Pandolfini et l'évêque de Tricarico, qui les ont dirigées et menées à bonne fin.

« Thomas Bohier a discuté les articles et débattu les questions fiancières.

« Jean de Selve a concouru à la rédaction de l'acte définitif,

« Quant au duc de Longueville, il a épousé par procuration la princesse Marie d'Angleterre. Si quelque part il a rempli le premier rôle, c'est dans la cérémonie du mariage. »

L'Académie se forme en comité secret.

---

## MOIS DE SEPTEMBRE.

### Séance du 4.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le premier rapport de M. Victor Guérin, chargé par son département d'une mission scientifique en Palestine, mission dont l'Académie a été appelée à tracer le programme, en rédigeant pour ce voyageur des instructions qui lui ont été remises le 4 mars dernier. Le Ministre invite l'Académie à examiner ce rapport et à lui faire connaître le résultat de cet examen.

La parole est donnée à M. le Secrétaire perpétuel pour lire ce premier rapport.

(1) Il frate domandò (al re) se la cosa si romperebbe, quando il papa glielo comandassi, e lo assolvessi dalla promessa. Il Cristianissimo gli rispose che no... Credo che questo motto dello oratore fu per volere mostrare che il Cattolico abbia grande autorità con il papa, e con questo mezzo potere mettere qualche gelosia tra sua Santità e il Cristianissimo. — *Id.*, *ibid*, p. 664. Dépêche du 16 août.

### *Premier rapport de M. Victor Guérin sur sa mission scientifique en Palestine.*

**(L'analyse détaillée de ce travail sera publiée après la lecture du 3e rapport.)**

M. Guérin, après avoir décrit avec émotion l'état présent de Jérusalem, expose succinctement les résultats des premières explorations qu'il a entreprises pour se conformer aux instructions de l'Académie.

Ces explorations ont eu pour objet : 1° les deux routes qui de Jaffa conduisent à Jérusalem; 2° le chemin de Jérusalem vers la plaine des Philistins et cette plaine elle-même; 3° le désert de Bir-es-Seba; 4° enfin la route de Gaza à Beit-Djebrin, de Beit-Djebrin à Tell-Sekich vers le sud, et de Tell-Sekich à Jérusalem.

Le résultat de ces premières excursions a été la constatation de 118 localités, aujourd'hui inhabitées pour la plupart, mais présentant toutes des ruines et qui n'avaient point encore été signalées par les voyageurs. M. Guérin conclut en annonçant l'intention d'explorer également les contrées situées au delà du Jourdain et demande, pour entreprendre cette exploration, dont les difficultés sont très-grandes, un supplément d'allocation destiné à lui fournir les moyens d'acheter la protection des chefs de tribus arabes.

Après une discussion dans laquelle M. de Saulcy annonce à l'Académie que l'exploration des contrées dont il s'agit fait partie du programme d'un voyage archéologique qu'il va lui même entreprendre avec des ressources beaucoup plus considérables que celles dont peut disposer M. Guérin, l'Académie décide qu'il sera écrit à M. le Ministre qu'elle a entendu avec intérêt la lecture du rapport de ce voyageur; que les résultats déjà considérables produits par ses premières explorations lui en font espérer de plus importants encore s'il continue à étudier avec le même soin les autres parties de la Palestine qu'elle a signalées à ses recherches, mais qu'elle le verrait avec regret négliger une partie du programme qu'elle lui a tracé pour se lancer dans une entreprise dangereuse, difficile, et exigeant des ressources très-supérieures à celles dont il pourra disposer.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

*Sur une monnaie antique d'Asie.*

ANALYSE.

La monnaie dont il s'agit a déjà été publiée par plusieurs antiquaires, mais elle n'a cependant pas été classée d'une manière satisfaisante.

L'abbé Sestini y avait lu le nom d'une reine *Tryphène*, et Millingen celui d'une reine appelée *Viphoba*, qui ne se rattachait à aucun lieu déterminé ni à aucune dynastie connue. Ce dernier nom, accepté par plusieurs érudits, figure dans le manuel de numismatique publié à Hanovre en 1850 par M. le conseiller de Werlhof.

Millingen avait encore reconnu sur cette monnaie, et avec toute raison, le nom d'un roi Mérédate et la date ΥΝΔ (454), qui se rapporte certainement à l'ère des Séleucides et correspond à l'année 142 de notre ère, cinquième du règne d'Antonin le Pieux.

Les bronzes de Mérédate connus jusqu'à ce jour ne présentent que cette seule date, et, si l'on considère attentivement leur patine, ils paraissent provenir d'un même terrain. M. John Robert Stuart dit qu'ils ont été découverts aux environs de Bassorah. Sur sept exemplaires que possède la Bibliothèque impériale, deux avaient été rapportés d'Orient en 1826 par Cadalvène, qui n'en a pas indiqué la provenance; les cinq autres ont été achetés en 1836 par M. Vidal, consul de France à Bagdad. M. Stuart nous apprend que plusieurs de ces monnaies sont *surfrappées* et que, sous le type de Mérédate, on distingue la tête d'un *Attambilus*, roi de la Characène.

Le buste de femme pris pour un portrait de reine, et qui a successivement porté les noms de *Tryphène* et de *Viphoba*, est surmonté de tourelles. C'est la représentation d'une ville, la Τύχη πόλεως, telle qu'on la voit sur de belles monnaies impériales d'Hadrien et de ses successeurs frappées à Antioche, à Séleucie, à Laodicée, à Bostra, à Césarée du Liban, à Gaza, à Anthémusia de Mésopotamie, etc. C'est un type que les Parthes avaient adopté et qui se trouve fréquemment sur les monnaies de cuivre qu'ils ont fabriquées de l'an 86 à l'an 127 de notre ère.

Quant au prétendu nom propre de *Viphoba*, il a été formé de deux mots abrégés : 1° des caractères retournés ΟΦΙΑ, qui complètent quatre lettres dont on n'avait pas tenu compte et qui se lisent cependant sur la pièce : ces quatre lettres sont OMAN ; 2° la dernière syllabe du mot *Viphoba* est la première du βασιλεύς.

Or, Mérédate porte le titre de βασιλεὺς ὀμανόφιλος, *roi aimé des Omani*. On peut donc rétablir ainsi la lecture de la légende sur la monnaie :

OMAN]ΟΦΙΑ ΒΑ.

Les caractères ΟΦΙΑ étant gravés à l'envers et les caractères OMAN étant peu visibles, on avait lu ΥΙΦΟΒΑ.

Les *Omani* sont mentionnés par Pline en ces termes : « A Petra incoluere Omani ad Characem usque oppidis quondam claris a Semiramidi conditis, Abesamide et Soractia. Nunc sunt solitudines. Deinde est oppidum, quod Characenorum regi paret, in Pasitigridis ripa, Forath nomine, in quod a Petra conveniunt : Characemque inde XII M. passum secundo æstu navigant. (H. N. VI, XXXII, 4). »

On est conduit à penser que ce βασιλεὺς ὀμανόφιλος régnait à Forath, dont les habitants lui avaient décerné ce surnom comme un gage de leur soumission. Le nom de Mérédate qui est persan et non sémitique, son titre de Roi des rois, la *tiara recta* qu'il porte et jusqu'aux traits de son visage, indiquent une origine parthique. Le surnom d'Ὀμανόφιλος convient bien à un prince dont les *Omani* recherchèrent les bonnes grâces. Si Mérédate avait été leur allié au lieu d'être leur souverain, il eût pris le titre de φιλόμανος. C'est ainsi que plusieurs princes adoptèrent le surnom de φιλορώμαιος pour témoigner du zèle que leur inspiraient les intérêts de Rome. Φίλος placé à la fin des mots a une valeur passive et tous ceux qui s'occupent de l'antiquité, ajoute M. de Longpérier, ont présentes à l'esprit les remarques savantes que ce fait a suggérées à Letronne, et qu'il a consignées dans son excellent Mémoire sur les noms propres grecs.

Les monnaies de Mérédate lui paraissent donc frappées, non pas à Charax, par un prince allié des *Omani*, mais dans le pays où on les recueille, par les *Omani* eux-mêmes, en l'honneur de leur maître, et peut-être leur conquérant.

## *Fouilles du Palatin.*

M. Léon Renier communique à l'Académie quatre photographies représentant l'état actuel des fouilles qui se font par les ordres de l'Empereur dans la partie du Palatin qui domine l'église de Sainte-Marie Libératrice. On voit dans une de ces photographies la *Porta Romana* du Palatin et le commencement du *Clivus Victoriæ*. Les trois autres représentent les restes du pont que, suivant Suétone, l'empereur Caligula avait fait construire pour aller de son palais au Capitole en passant par-dessus le temple d'Auguste : « Super templum divi Augusti ponte transmisso Palatium Capitoliumque conjunxit. » In *Calig.* c. XXII. La partie de ce pont qui dépassait les limites du Palatin fut démolie sous le règne de Claude; le reste fut conservé, et l'on se contenta de l'envelopper en quelque sorte dans les constructions qui, sous le règne de Néron, furent ajoutées à cette partie du palais. On avait douté de l'assertion de Suétone : elle se trouve confirmée par les fouilles que dirige par ordre de l'Empereur M. Pietro Rosa dans la villa des jardins Farnèse.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney :

*L'Idéographie. Mémoire sur la possibilité et la facilité de former une écriture générale au moyen de laquelle tous les peuples puissent s'entendre mutuellement sans que les uns connaissent la langue des autres*, écrit par don Sinibaldo de Mas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C. en Chine. Paris 1863, 1 vol. in-8°.

A titre d'hommage :

*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1862, 2 vol. in-8°. Nancy, 1862—1863.

*Album du musée de Constantine, publié sous les auspices de la Société archéologique*, dessins de M. L. Féraud, interprète de l'armée, texte explicatif, par M. A. Cherbonneau, 2e cahier. Constantine 1863, in-4°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1863, br. in-8°.

*Revue archéologique*, septembre 1863.

*Revue orientale et américaine*, 4e année, n° 46.

**Séance du 11.**

M. Brunet de Presle présente à l'Académie au nom de M. le colonel Morlet, de Strasbourg, une planche lithographiée représentant un groupe de tombes celtiques ou plutôt mérovingiennes, découvertes en 1862 sur le territoire de la commune de Lorentz (Bas-Rhin).

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

*Dictionnaire de la langue française*, par M. Littré, 6e livraison (CON-CRI).

*Les Vrayes Chroniques de Messire Jehan Le Bel. Histoire vraye et notable des nouvelles guerres et choses avenues l'an mil* CCCXXVI *jusques à l'an* LXI, *en France*, *en Angleterre*, *en Escoce*, *en Bretaigne et ailleurs*, *et principalement des haults faitz du roy Edowart d'Angleterre et des deux roys Philippe et Jehan de France*, publiées par M. L. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique. Tomes I et II, Bruxelles, 1863, in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1863, n° 2.

*Séance publique de l'Académie des sciences*, *agriculture*, *arts et belles-lettres d'Aix* (avec 2 cartes). Aix, 1863, in-8°.

*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1861-1862, Napoléon-Vendée, 1862, in-8°.

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XI, 1er cahier, 1861. Epinal, 1862, in-8°.

*Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1863.

*Annales de la propagation de la foi*, septembre 1863, n° 210.

*Revue historique du droit français et étranger*, juillet-août 1863.

*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, juillet et août 1863.

M. de Longpérier fait à l'Académie la communication suivante :

*Sur une pierre gravée du temps du roi Osias.*

Analyse.

Le savant numismatiste place sous les yeux de l'Académie le dessin de cette pierre gravée, qui affecte la forme d'un scarabée sans élitres. Sur la première face on voit une figure d'homme debout tenant un bâton accompagné de l'inscription en caractères hé-

braïques : *De Schebaniah* (Sébénias). Au revers, on lit entre deux globes ailés les mots : *De Schébaniah, fils d'Ozzia* (Sebénias, fils d'Osias), sous-entendu sceau. La forme des caractères qui est excellente, l'aspect de la pierre, qui rappelle celle du scarabéoïde recueilli par M. Place sous un des grands caveaux de Khorsabad, le costume du personnage, tout, en un mot, rattache ce petit monument au huitième siècle. A cette époque, le nom d'Osias devait être devenu très-commun chez les Juifs. Osias, roi de Juda, qui a régné cinquante-deux ans, est mort en 752. La génération qui l'a suivi a dû compter beaucoup d'Osias.

M. de Longpérier fait remarquer l'identité de certains caractères qui paraissent sur cette pierre avec ceux que nous montrent les plus anciennes monnaies juives ; il compare les globes ailés aux *séraphins*, mais il pense au reste qu'ils peuvent bien n'être qu'une imitation de ceux qui se voyaient sur les sceaux et autres monuments des peuples qui entouraient les Juifs. Dans tous les cas, on sait que, sous le règne d'Osias, les prophètes Isaïe, Amos, Osée, ont reproché aux Juifs dans les termes les plus violents leurs pratiques païennes ou polythéïstes.

Sébénias, fils d'Osias, a pu être un Juif peu orthodoxe, un de ceux qui s'étaient laissé entraîner par l'influence des Chaldéens. Le mot *Bar*, fils, employé sur le sceau, n'est pas phénicien, mais biblique; il appartient à l'idiome araméen, ainsi que le fait remarquer M. Munk. Toutefois les caractères gravés sur la pierre sont aussi éloignés que possible de la forme araméenne et ils se rapprochent au contraire de ceux des monnaies de Jérusalem.

M. Brunet de Presle fait à l'Académie la communication suivante :

### *Sur la lecture du cartouche-prénom de Taharaka,* roi de la 25e dynastie.

#### Analyse.

Le nom de Taharaca composé de quatre signes hiéroglyphiques (le disque du soleil, le théorbe, le traîneau et le bras armé) a été lû par M. Bunsen (*nefru-atmu-chu-ra*), par le traducteur anglais du

livre de M. Bunsen (*Ra-shu-tum-nefer*), et par M. Brugsch *Ra-nefer-tem-chou.* M. Brunet de Presle propose de le lire *Tonnefer Sophris*, et il identifie ce cartouche au nom Τωνεφέρσωφρις cité dans le lexique de Suidas comme celui d'un roi d'Egypte dont personne n'avait reconnu la place dans les dynasties égyptiennes. Tous les égyptologues sont d'accord sur la valeur phonétique des signes qui entrent dans la composition de ce nom, mais non sur l'ordre dans lequel on doit les prononcer.

Le disque du soleil en grec φρίς, quoique décrit en tête, doit, d'après un usage déjà signalé par M. Lenormant (sur le cercueil de Mycerinus), se lire à la fin. Les deux signes suivants sont liés, et peuvent se lire *nefer-Tom* ou *Tom-nefer*. Nefer signifie *bon*, *Tom* désigne quelquefois une divinité, *le soleil dans l'hémisphère* inférieur. Mais M. de Rougé a établi que ce mot *Tom* était aussi une négation très-usitée en égyptien. C'est dans ce sens que M. Brunet de Presle croit devoir prendre ce groupe, qu'il lit *Tonnefer*, *le pas bon*, et il y voit l'explication d'un autre passage de Suidas (au mot εὐγράμματον), où il est dit qu'il y a des noms de bon augure formés de signes favorables, et des noms de mauvais augure formés de signes défavorables, comme celui de *Tonefer Sophris*, roi d'Egypte. Les anciennes éditions de Suidas portaient ὡς τὸ Νεγέρσωφρις βασιλεὺς Αἰγύπτου. Gaisford propose de corriger, d'après ce passage, un autre article de Suidas où le nom Τωνεφέρσωφρις est rangé sous la lettre T. Il croit que c'est l'article τό qui a été mal à propos joint au nom. Il corrige en outre βασιλεύς en βασιλέως. Mais, dans cette supposition, il faudrait, pour que la phrase fût correcte, écrire ὡς τὸ (τοῦ) Νεφερσώφρεως βασιλέως Αἰγύπτου, et, dans cette hypothèse, on ne voit pas en quoi le nom qui n'exprimerait qu'une idée de bonté (*nefer*) serait de mauvais augure (δύσφημον, οὐκ εὐγράμματον). En lisant, au contraire, τὸ Νεφέρσωφρις en un seul mot dans l'un comme dans l'autre passage de Suidas, et en l'interprétant par *le pas bon*, le méchant, on a une phrase correcte et un sens raisonnable. M. Brunet de Presle s'était demandé si le signe de la négation joint à celui de *bon* n'aurait pas été ajouté en surcharge après la mort de Taharaka par les princes de la dynastie suivante, qui ont dans quelques monuments fait marteler l'étendard de Taharaka. M. de Rougé dit que le signe *Tom* se

voit sur des cartouches qui ne portent aucune trace de martelage et de surcharge, mais que le double sens qui peut résulter de ce groupe est assez dans l'esprit des hiérogrammates, et il admet la lecture *Tenefer Sophris* pour le cartouche de Taharaka et le rapprochement avec l'article de Suidas.

M. Léon Renier fait à l'Académie la communication suivante :

*Sur la découverte d'une stèle à Tébessa.*

Analyse.

Un monument géographique important vient d'être découvert à Tébessa, l'ancienne Théveste. C'est une grande stèle en pierre calcaire de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, de $0^{m},30$ d'épaisseur. Cette stèle était encore sur son socle antique, adossée à un monument de forme circulaire, que l'on n'a pu explorer, parce qu'il sert de fondations à la mosquée de Tébessa. Elle était aussi placée sur le bord de la voie qui conduisait de l'arc de triomphe de Septime-Sévère au Forum. Sur la face principale est gravée une inscription datée de la VII^e puissance tribunitienne d'Hadrien, c'est-à-dire de la moitié de l'an 123 ou de la première période de l'an 124; cette inscription constate que la voie qui conduisait de Carthage à Théveste a été construite par la légion III^e Augusta, sous les ordres de P. Metilius Secundus, légat impérial propréteur, consul désigné, sur une longueur de 191,740 pas : VIAM A CARTHAGINE THEVESTEM MIL P CXCI DCCXXXX.

C'était là certainement la distance exacte qui séparait ces deux villes. Cette voie est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin (p. 25-27 de l'édition de Wesseling) ; mais, en additionnant les distances partielles qui y sont portées, on trouve un total de 195 milles dépassant de 3,260 pas la distance indiquée sur le monument de Théveste. M. Renier pense que cette différence provient de ce que, dans les itinéraires, les distances partielles sont toujours indiquées en chiffres ronds.

L'inscription dont il s'agit présente une autre particularité digne

d'être remarquée ; les mots y ont été effacés, puis gravés de nouveau à la même place dans l'antiquité. Faut-il en conclure que P. *Metilius Secundus* ayant été désigné consul en 123 ou 124, cette désignation aurait été annulée par une décision sur laquelle on serait ensuite revenu. M. Renier ne le pense pas; une annulation semblable n'aurait pu être faite que par suite d'une condamnation que ce personnage aurait encourue. Or il nous est connu par d'autres monuments, notamment par une belle inscription découverte sur l'emplacement de l'ancien *Alsium* (aujourd'hui Palo), laquelle nous fait connaître tout son *cursus honorum ;* nous y voyons qu'après avoir été légat impérial de l'armée d'Afrique, il fut successivement *curator operum locorumque publicorum*, charge qui ne se confiait qu'à d'anciens consuls, et légat impérial d'une province consulaire, et l'on ne pourrait concevoir qu'un homme qui aurait été condamné eût continué cependant de parcourir ainsi la carrière des honneurs. Mais M. Renier fait remarquer que l'inscription de Théveste est une de celles dans lesquelles le nom de la légion III[e] Augusta a été effacé et rétabli après coup, et il lui paraît plus vraisemblable d'attribuer l'opération semblable qui a été pratiquée sur les mots COS: DESIG à une erreur du graveur de lettres.

## Séance du 18.

Par une dépêche en date du 12 septembre, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le manuscrit 412 de la bibliothèque publique du Mans, dont il lui avait demandé communication pour la commission des historiens occidentaux des croisades.

Par une autre dépêche en date du 18 septembre, M. le Ministre, en accusant réception de la lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel a fait connaître l'avis de l'Académie sur le premier rapport de M. Victor Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine, annonce qu'il vient d'adresser à ce voyageur des instructions conformes aux indications contenues dans cette lettre. — A cette dépêche est joint un second rapport de M. Guérin.

Le Secrétaire perpétuel a reçu, par exploit de M. Bonnenfant, huissier à Paris, en date du 14 septembre, signification du jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 7 août dernier, qui annule le testament de M. Roux de Brière.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts écrit que cett Académie ne pourra se faire représenter à la prochaine séance trimestrielle.

M. le Président fait un nouvel appel aux membres de l'Académie. — M. L. Delisle dit qu'il se propose de faire à l'Académie, dans sa prochaine séance, une communication qui, si l'Académie le jugeait convenable, pourrait être lue dans la séance trimestrielle. La communication de M. Delisle sera mise à l'ordre du jour.

M. L. Renier présente à l'Académie le numéro d'août du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi. Ce numéro, dit-il, contient la suite du travail de notre savant correspondant sur l'inscription de l'arc de Constantin. M. de Rossi a pu s'approcher de cette inscription au moyen des échafaudages dressés pour le moulage des bas-reliefs dont ce monument est décoré. Il a pu s'assurer ainsi que la double inscription qui se lit sur les deux côtés de l'attique est gravée, non pas sur des plaques de marbre rapportées, comme quelques auteurs l'avaient prétendu, mais sur les pierres mêmes de l'édifice, pierres qui provenaient de monuments plus anciens, ainsi que le prouvent les sculptures et les fragments d'inscriptions qu'on y remarque dans l'intérieur de l'arc. Il a constaté en outre qu'aucune partie de ces inscriptions n'a été ni martelée ni refaite à aucune époque. Examinant ensuite le texte même de cette double inscription, il prouve par de nombreux exemples analogues que l'expression INSTINCTV DIVINITATIS n'était ni chrétienne ni païenne, et il exprime, comme l'a fait M. Renier dans une précédente séance, l'opinion que cette expression était le résultat d'une transaction entre les nouvelles croyances du premier empereur chrétien et celles du sénat, encore païen en majorité.

Sont en outre offerts à l'Académie :

*Rudiments de la langue hindoustanie* à l'usage des élèves de l'Ecole des langues orientales, par M. Garcin de Tassy, 2e édition.

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV, Liége, 1863, br. in-8o.

*Revue orientale*, 5e année, no 49, 1863.

M. le Président donne lecture du travail intitulé :

*Deuxième rapport de M. Victor Guérin sur sa mission en Palestine.*
(Ce travail sera analysé après la lecture du 3e rapport.)

Le jeune voyageur fait, dans ce rapport, l'exposé sommaire des découvertes qu'il a faites sur le territoire de la tribu de Benjamin et dans le sud de la Judée. Il a reconnu dans ces deux contrées quatre-vingt-dix-huit localités : dix-sept dans la première, quatre-vingt-une dans la seconde, la plupart inhabitées aujourd'hui, mais présentant toutes des traces plus ou moins considérables d'habitations antiques, et qui n'avaient encore été signalées par aucun voyageur. Il se préparait, à la date de son rapport, à compléter l'exploration de la Judée, et se proposait d'entreprendre ensuite celle de la Samarie; mais il craignait, vu l'état du pays, qui rendait nécessaires des escortes plus considérables, de ne pouvoir achever de remplir le programme qui lui a été tracé si un supplément d'allocation ne lui était accordé.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, il est décidé qu'il sera écrit au Ministre que l'Académie a entendu avec un vif intérêt la lecture de ce rapport; qu'elle a vu avec plaisir que M. Victor Guérin paraît avoir renoncé à entreprendre l'exploration des contrées situées au delà du Jourdain, et qu'il semble décidé à s'en tenir à ses instructions; enfin, que l'Académie exprime le vœu que M. le Ministre veuille bien lui donner, par un supplément d'allocation qui semble lui être nécessaire, les moyens de compléter l'exécution du programme qui lui a été tracé et qu'il a déjà en partie rempli.

M. Ernest Desjardins commence, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, la lecture en communication d'un travail intitulé : *Louis XI, sa politique extérieure, ses relations avec l'Italie.*

## Séance du 25.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL regrette d'avoir à donner à l'Académie la nouvelle d'une des pertes les plus sensibles qu'il lui fût possible de faire, celle de M. Jacob GRIMM, l'un de ses associés étrangers à Berlin. Cet illustre érudit, qui compte au premier rang parmi les fondateurs de la philologie comparée, et dont les travaux ont répandu de si vives lumières sur les langues, les croyances et les antiquités du Nord, est mort, il y a peu de jours, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

A cette occasion, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL entretient l'Académie de ceux de ses associés et de ses correspondants qu'il a visités ou dont il a eu des nouvelles dans son récent voyage sur les bords du Rhin, notamment M. de WELCKER, qui l'a chargé des plus vifs témoignages de sympathie pour ses confrères de l'Institut.

M. LE PRÉSIDENT a aussi une perte à notifier à l'Académie, celle de M. AZÉMA DE MONTGRAVIER, son correspondant à Montpellier, et l'un des plus dignes.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ne peut se dispenser de rappeler, au milieu de ces pertes récentes, celle que l'Académie a faite, il y a bientôt deux mois, parmi ses membres ordinaires, dans la personne de M. BERGER DE XIVREY. Il pense qu'il serait temps, dans la prochaine séance, de satisfaire au vœu des articles 14 et suivants du règlement, dont l'exécution n'a guère pu avoir lieu jusqu'ici, vu le petit nombre des membres présents. Après quelques observations cette proposition est adoptée.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de S. E. M. le Maréchal gouverneur de l'Algérie, l'ouvrage intitulé :

*Mission de Ghadamès (septembre, octobre, novembre et décembre* 1862); *Rapports officiels et documents à l'appui publiés avec l'autorisation de Son Excellence M. le Maréchal duc de Malakoff, gouverneur général de l'Algérie.* Alger, 1863. 1 vol. in-8°.

2° De la part de l'auteur :

*Discours prononcé à l'ouverture du cours de japonais à l'Ecole impériale et spéciale des langues orientales*, par M. Léon de Rosny. Paris, 1863. Br., in-8°.

3° *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*. T. VI, livraison I à IV. 1862. Saint-Etienne, 1862. 2e fasc., in-8°.

4° *Le Cabinet historique*, août, septembre 1863.

5° *Revue de l'Art chrétien*, septembre 1863.

6° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages*, juillet 1863.

M. DE SLANE comunique un extrait de la deuxième partie de sa traduction des prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun, relatif aux *conditions de la fondation des villes*.

M. L. DELISLE lit en communication un morceau intitulé :

*Les manuscrits de Colbert.*

ANALYSE.

En 1662, la collection de manuscrits formée par Jean-Baptiste Colbert avait déjà, comme nous le voyons par une lettre de Denys Godefroid, une certaine célébrité. Carcavy, qui en avait alors la conservation, mettait en ordre les papiers de Mazarin, et faisait copier quantité de documents se rapportant à l'histoire, au droit public et à l'administration. Baluze, qui succéda à Carcavy vers 1667, continua l'œuvre de son prédécesseur ; il fit transcrire « les ennoblissements, les contrats de mariage entre les grands, les traitez de paix ou d'alliance, les concessions et dons faits par nos roys aux parens des papes, les priviléges accordez aux marchands estrangers trafiquans dans le royaume, les priviléges accordez aux églises, aux provinces, aux villes et à divers mestiers, et enfin les rémissions où il se trouvait quelque clause considérable et quelques légitimations de bastard dont les noms et les familles étaient connus. »

Les extraits du *Trésor des chartes*, qui produisirent 73 volumes in-folio, étaient achevés au commencement de l'année 1673. Baluze fut aidé dans sa tâche par du Fourny, et surtout par d'Hérouval.

Jean de Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, fut chargé de rechercher dans les bibliothèques du Languedoc, de la Guienne, du Béarn et du pays de Foix, les documents qui pouvaient intéresser l'histoire. Cette mission, faite aux frais de Colbert, dura de 1665 à 1670; elle produisit 258 volumes in-folio. Si ce recueil n'est pas irréprochable, si les documents qui le composent ne sont pas toujours bien choisis ni bien transcrits, ce n'en est pas moins une des sources les plus précieuses de l'histoire du midi de la France au moyen âge. En 1677, d'Aguesseau, intendant de Languedoc, proposa de compléter cette collection et de faire copier le reste des actes remarqués par Baluze sur les inventaires. Boudon, trésorier de France à Montpellier, et un certain Carrouge, de Narbonne, furent chargés de ce travail; mais l'entreprise ne tarda pas à être abandonnée.

D'un autre pays, Denys Godefroid, nommé garde des archives de la chambre des comptes de Lille, envoya à Colbert non-seulement des copies, mais surtout des pièces originales. A Aix, le président Marin; à Dijon, Brulart; à Toulouse, M. de Heubef, firent faire des extraits des registres des cours souveraines. En 1678, M. de Ris, intendant de Moulins, employa le P. André à recueillir les anciennes chartes ecclésiastiques du Bourbonnais. En 1677 et 1678, du Molinet offrit de faire transcrire plusieurs morceaux importants conservés dans l'abbaye de Savigny, mais ce travail ne fut point terminé.

Avant tout, Colbert cherchait à recueillir des pièces originales, des manuscrits anciens, des textes rares; il envoyait à sa bibliothèque les papiers dont il n'avait plus besoin à ses bureaux, persuadé que l'étude en serait utile aux historiens. Grâce aux soins de Carcavy et de Baluze, grâce à l'empressement du public, désireux de complaire au Ministre, la collection s'accrut rapidement.

En 1665, M. de Fréjus donne des papiers qui forment quinze volumes; en 1666, Carcavy achète de M. de Saint-Croys quatre-vingt-treize manuscrits, plus « des tiltres et papiers de conséquence, » le tout provenant sans doute du cabinet de Mathieu Molé. Vers la même époque, le duc de Mazarin, Charles-Armand de la Porte, fait remettre à Colbert soixante-quinze manuscrits anciens que leur titre, écrit d'une belle main italienne, fait encore reconnaître aujourd'hui.

En 1669, il fut question d'acheter les manuscrits de Saint-Martial de Poitiers; mais ces négociations, dont le détail est curieux, n'aboutirent point.

Colbert laissait à Baluze l'administration de sa bibliothèque; il s'en reposait sur lui pour l'acquisition et le classement des livres, mais il se faisait rendre un compte exact de toutes choses. Le bibliothécaire disposait ordinairement d'un fonds annuel de 4,000 livres, sur lesquelles il en prélevait 1,200 pour les reliures. Les volumes in-folio coûtaient de reliure 4 livres; les in-quarto, 40 sous; les in-octavo, 20 sous.

Pour se procurer des manuscrits orientaux, Colbert s'était adressé aux consuls et aux négociants des échelles du Levant. En 1673, il est question de la reliure des manuscrits de Chypre; en mai 1674 arrivent 29 manuscrits arabes, 13 syriaques et 8 hébreux. Le 10 janvier 1676, on envoie de Marseille un paquet de manuscrits venus du Levant; la même année, Pierre Dupy et Lacroix dressent le catalogue de manuscrits orientaux arrivés le 9 octobre. Le 25 juin 1676, Baluze annonce l'entrée de 5 manuscrits persans, de 36 manuscrits hébreux et de 8 manuscrits arabes. En 1678, Lacroix en examina une nouvelle collection; enfin un dernier envoi de manuscrits orientaux est porté sur les registres de Baluze au 24 mai 1681.

Cependant Colbert n'oubliait point les richesses qu'il pouvait tirer du sol national. Par ses ordres, les intendants fouillaient les bibliothèques des abbayes, et lui rendaient compte de leurs recherches. Les efforts de Chamillart dans la généralité de Caen furent infructueux, mais M. de Morangis fut plus heureux en Lorraine; il décida les chanoines de la cathédrale de Metz à se dessaisir d'un précieux manuscrit fait pour Charles le Chauve, et qui passait pour le livre d'heures de Charlemagne. Pour reconnaître ce cadeau, Colbert envoya au chapitre un grand portrait de Louis XIV. Morangis, encouragé par son premier succès, obtient des chanoines la célèbre Bible alors attribuée au grand empereur d'Occident, et connue depuis sous le nom de Bible de Charles le Chauve. Ce curieux volume fut envoyé à Colbert en juin 1675; le ministre récompensa le chapitre par une croix qui ne coûta pas moins de 1,000 livres. Les négociations ne s'arrêtèrent pas là, et seize autres manuscrits furent donnés à Colbert.

On verra que les chanoines de Metz avaient été assez bien dédommagés de leurs sacrifices, si l'on songe au prix des manuscrits à cette époque. En 1673 et dans les années suivantes, Baluze fit nombre d'acquisitions importantes pour des sommes qui nous paraissent singulièrement modiques. Une collection de vingt et un manuscrits, parmi lesquels se trouvaient l'exemplaire unique du roman de Parise la duchesse et le manuscrit original de l'ouvrage d'Aimar du Rivail sur le Dauphiné, est achetée pour 72 livres. Dix-neuf manuscrits, parmi lesquels le poëme de Jean Marot sur le rétablissement de la santé d'Anne de Bretagne et plusieurs registres importants pour l'histoire de Lorraine, se payent 40 livres..

Si chaque jour de précieux ouvrages enrichissent ainsi la bibliothèque de Colbert, les dons ne lui font pas non plus défaut. En 1675, François Duchesne présente au ministre différents manuscrits; la même année, Jean Ballesdens lui en lègue une collection, à la condition qu'il en payera à l'Hôtel-Dieu le prix d'estimation. En 1677 arrivent soixante manuscrits de l'abbaye de Mortemar; cinquante-quatre autres manuscrits, en partie de la même provenance, sont offerts par M. de Mareste, conseiller au parlement de Rouen, qui les tenait de son père. En Languedoc et en Guienne, d'Aguesseau et Foucault servaient habilement les intérêts de Colbert. D'Aguesseau ne procura d'abord que des catalogues, puis il obtint en 1682 les manuscrits que possédait M. Puget de Toulouse. De son côté, Foucault se livra à des investigations dans la généralité de Montauban; aidé de l'abbé de Fouillac, il provoqua l'acquisition des manuscrits de l'abbaye de Moissac, parmi lesquels on découvrit le Traité de Lactance sur la mort des persécuteurs. Baluze donna une édition de ce livre, qu'on croyait perdu, et qui fit du bruit dans l'Europe entière. Colbert récompensa largement les chanoines, qui lui renvoyèrent encore d'autres pièces curieuses, notamment l'Encyclique de Sergius IV, que Baluze retint pour lui.

En Touraine, du Molinet, commissaire général pour la réformation du papier des domaines, chercha à décider les chanoines de Saint-Martin à donner à Colbert leurs plus curieux manuscrits; mais trop de finesse le fit échouer. Il ne fut pas plus heureux à Saint-Gatien, ni à Saint-Julien, malgré l'aide d'un certain Delabarre, tré-

sorier de France à Tours. A Marmoutier il ne trouva rien de curieux; il visita sans fruit Saint-Maixent, mais il obtint les manuscrits de Fontevrault, qui furent remis à Colbert le 9 octobre 1678. A Rennes, il ne découvrit rien, la bibliothèque de Saint-Melaine ayant été brûlée quelques années auparavant: il se rendit au mont Saint-Michel; mais les religieux lui montrèrent leurs manuscrits sous des grilles, sans lui permettre d'y toucher. Il décida les moines de Savigny à se dessaisir de dix-huit manuscrits, que Baluze reçut le 21 janvier 1679; ce fut là toute son œuvre. L'intendant d'Auvergne, M. de Marle, emprunta les manuscrits de l'abbaye de Clermont, et les fit tenir sans scrupule à Colbert. Denis Godefroid, après avoir fait exécuter diverses copies en Flandre, envoya des pièces originales, qu'il puisa dans le dépôt de la chambre des comptes. En 1671, il commença ses expéditions, qu'il continua dans les années suivantes. Il adressa à Baluze une admirable collection de chartes, de diplômes, de traités et de sceaux. En Bourgogne, Bouchu se fit remettre, pour la bibliothèque du ministre, les manuscrits de la bibliothèque Cistercienne de Fontenai, au nombre de quarante-six. Il songea aussi aux papiers laissés par le P. Billy, célèbre mathématicien du temps; on ne sait ce qui advint de cette entreprise. A Paris, Baluze suivait assidument les ventes publiques et fouillait les boutiques des libraires, dont il tirait beaucoup d'ouvrages précieux. En 1679, la duchesse de Vivonne fit hommage à Colbert de deux cent quinze manuscrits, dont plusieurs étaient d'un grand prix; l'évêque de Saint-Malo, Sébastien de Guémadeuc, lui en offrit quatre-vingt-dix-sept, qui appartenaient au moyen âge. L'année 1680 fut fertile. D'abord Baluze achète les manuscrits de feu M. Blaise, puis ceux de Villery; enfin, il acquiert environ mille manuscrits dont la célébrité était européenne, ceux que de Thou avait amassés pendant de longues années. A fort peu d'exceptions près, Colbert recueillit tous les manuscrits anciens de l'illustre historien.

Cependant, Boudon, ce trésorier de France à Montpellier dont on a déjà parlé, ne restait pas inactif; il est vrai qu'il se piquait peu de délicatesse. Outre un diplôme de Charles le Chauve, il envoya à Baluze une collection de manuscrits provenant du collége de Foix.

A Carcassonne, à Narbonne, il fit une assez abondante récolte ; et l'année suivante, en 1682, ce fut d'Aguesseau lui-même qui amena les chanoines du Puy à se séparer de quarante-neuf de leurs manuscrits. A ces envois en succédèrent d'autres composés de manuscrits principalement tirés du collége du Puy. On en dut cent quatre à la générosité de M. de Rignac, conseiller à la cour des aides de Montpellier. Dès cette époque la moisson était à peu près faite dans ce pays, et les plus fins connaisseurs ne trouvaient guère à glaner.

De son côté, Baluze acquiert les manuscrits de MM. Daillé et Champigny, et continue ses recherches chez les libraires. En 1682, il reçoit les manuscrits de l'abbaye de Foucarmont et ceux de l'hôtel de ville de Rouen. Viennent ensuite les manuscrits de Mme de Ninville et de feu M. de Montmort, maître des requêtes, puis ceux de l'abbaye de Bonport. Enfin M. d'Oppède est chargé de rapporter de Portugal tout ce qu'il y pourra trouver.

Ainsi se forma la bibliothèque de Colbert, admirable collection dont il faisait le plus noble usage. A sa mort, le 6 septembre 1683, elle passa dans les mains de son fils, le marquis de Seignelay. Quoique celui-ci n'eût pas le même amour des livres que son père, les acquisitions se continuèrent assez régulièrement. Un état dressé par Baluze, peu avant la mort de Seignelay (en 1690), porte à quatre cent cinquante environ le nombre des manuscrits acquis par le nouveau propriétaire. Outre Boudon, dont le zèle ne s'était point ralenti, M. de Vaubourg, successeur de M. de Marle, continuait les achats dans sa province. Il parvint à arracher aux carmes de Clermont les manuscrits qui leur restaient encore, et Baluze les incorpora à la bibliothèque peu de temps avant la mort de Seignelay (3 novembre 1690).

La bibliothèque passa alors à un autre fils de Colbert, Jacques-Nicolas, archevêque de Rouen, qui mourut le 10 décembre 1707. Baluze continua de la diriger jusqu'en 1700. On ne sait pour quels motifs le savant qui avait créé cette collection, qui l'avait administrée avec tant de zèle, en fut tout à coup séparé. On consulte encore avec fruit le catalogue des manuscrits qu'il avait rédigé, et qui ne fut malheureusement point imprimé. Il eut pour successeurs l'abbé Duchesne, puis, en 1716, l'abbé Guillaume Milhet, qui ne firent rien de remarquable.

En 1707, l'archevêque de Rouen légua sa bibliothèque à l'abbé Charles-Eléonor Colbert, depuis comte de Seignelay. Le petit-fils du grand Colbert n'était point digne de posséder un si riche dépôt ; il abandonna à Meigret de Sérilly environ six cents manuscrits pour une somme de 12,000 livres, et l'année suivante il fit une vente publique de livres imprimés. Les gens de lettres, alarmés, voulurent sauver cette bibliothèque de la ruine, et leurs plaintes parvinrent jusqu'à la cour. Le comte de Seignelay accueillit favorablement les offres d'achat qui lui furent faites au nom de Louis XV. Il choisit pour experts Lancelot et Montfaucon, tandis que le roi désigna l'abbé de Targy et Falconet fils. Les experts ne parvinrent point à s'entendre, et les négociations étaient fort compromises, lorsqu'en 1732 Seignelay s'en remit à la générosité du prince, et abandonna ses manuscrits ; il reçut en retour 300,000 livres.

La Bibliothèque du roi recueillit donc à peu près dans son intégrité la collection formée par Colbert. Les manuscrits vendus à Meigret de Sérilly furent rachetés en 1748, mais beaucoup de volumes constitués par les soins des ministres étaient restés dans les administrations qui avaient intérêt à les consulter. D'autre part, un certain nombre de documents étaient entrés au Trésor des chartes, Seignelay en avait gardé d'autres; mais successivement presque toutes les pièces aujourd'hui ainsi dispersées se réunirent à notre grande Bibliothèque nationale. Elle possède, à peu d'exceptions près, tous les manuscrits recueillis par Colbert, et c'est sans doute la plus belle collection dont elle se soit jamais enrichie.

M. Delisle passe ensuite à un autre sujet ; il se transporte à la cour du dernier pape d'Avignon, le fameux Pierre de Luna, qu'une partie de la chrétienté reconnut pour chef sous le nom de Benoît XIII, de 1394 à 1424. L'historien Clémangis nous fait connaître l'amour que ce pape avait pour sa bibliothèque. En 1408, forcé de quitter la France, il se réfugia au château de Peniscola, en Catalogne. Il fit dresser à cette époque un inventaire de ses livres, que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale sous le numéro 5156 du fonds latin. Ce catalogue contient la description de mille quatre-vingt-dix volumes, et ne doit être, comme le supposait Baluze d'après le titre, que la première partie du réper-

toire entier. La plupart des ouvrages qui y sont inscrits sont en latin ; l'antiquité y tient une large place, mais la suite la plus complète est celle des grandes compilations exécutées au seizième siècle. Plusieurs volumes de cette collection, entre autres le *Traité* de Dominique *sur la Genèse*, les *Remarques* de Jean *sur les douze prophètes*, les *Sermons* de saint Augustin, ont appartenu aux prédécesseurs de Benoît XIII ; d'autres, au contraire, ont été exécutés par lui-même. Au nombre de ces derniers volumes est une Bible en six tomes, dont les cinq premiers sont à Bibliothèque impériale, puis une magnifique copie de la *Chronique* de Ptolémée de Luques, etc. A propos de cette chronique, M. DELISLE s'étend sur une particularité remarquable qui la distingue : à la fin de chaque cahier, l'enlumineur a placé un relevé des miniatures qui le décorent, et qu'il range en cinq classes.

En 1424, à la mort de Benoît XIII, Gilles de Nunos, qu'on lui donna pour successeur sous le nom de Clément VIII, hérita de sa bibliothèque. A l'extinction du schisme, lorsque Clément VIII renonça à la tiare (1424), le cardinal de Foix, qui avait reçu la soumission de l'antipape, se fit remettre les ornements et les livres de Benoît XIII. Il restitua aux archives du saint-siége les documents qui en faisaient partie, mais conserva les livres, qui lui furent donnés par Martin V. Dès lors il s'occupa de conserver et d'augmenter ce précieux dépôt, faisant copier avec luxe les meilleurs ouvrages. Ayant fondé en 1457 le collége de Foix dans l'Université de Toulouse, il lui fit présent de sa bibliothèque. Le catalogue qui en fut dressé à cette époque est malheureusement perdu. Après la mort du fondateur, nous ignorons à peu près l'histoire de cette collection ; nous savons seulement qu'en 1470 Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, et, quelques années après, Jean de la Gonge, curé de Castel-Mauron, l'enrichirent de leurs dons.

Conservée longtemps dans sa splendeur, la bibliothèque de Foix était en pleine décadence sous le règne de Louis XIII. En 1641, Henri de Sponde écrit qu'on n'y voit plus que de beaux restes, et impute ce malheur à l'incurie des administrateurs. En 1681, d'Aguesseau, aidé de Boudon, recueillit ces débris ; il détermina le prieur à livrer à Colbert tous les manuscrits moyennant 40 sols pièce, l'un portant l'autre. D'après les états dressés par Baluze, le nombre de ces ma-

*Francisci*; sans nom d'auteur. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 2 ex.)

*Tapisseries représentant les amours de Gombaut et Macée*, par H. Gariel.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. BERGER DE XIVREY.

M. de SAULCY, sur le point de partir pour un voyage en Palestine, offre à l'Académie sa démission de vice-président. L'Académie refuse.

M. Ernest Desjardins achève, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai, la lecture du Mémoire intitulé :

*Louis XI, sa politique extérieure, ses rapports avec l'Italie.*

ANALYSE.

L'auteur du Mémoire a emprunté au premier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, ouvrage dont la publication lui est confiée, presque tous les documents authentiques, et jusqu'à ce jour inédits, sur lesquels il appuie ses appréciations et ses jugements.

Avant son avénement, Louis XI, à qui son second mariage permettait de mettre la main dans les affaires de la Savoie, avait manifesté l'intention formelle d'étendre son action au delà des Alpes.

A peine sur le trône, il réclamait le concours des Florentins pour faire rentrer Gênes sous la domination directe de la France, et pour aider les princes français de la maison d'Anjou à ressaisir la couronne de Naples.

Un coup d'œil plus attentif sur l'Etat de l'Italie et sur sa propre situation l'amène bientôt à modifier profondément son premier plan. Il abandonne les princes angevins, engagés contre lui dans *la ligue du Bien public*, et il s'assure l'utile amitié de François Sforce, par la

libre cession qu'il lui fait à propos de tous ses droits sur Gênes et son territoire.

Sa politique se dessine dès lors avec une netteté parfaite.

La Savoie, qui est à sa discrétion, lui donne la clef de l'Italie.

Par son alliance avec le duc de Milan, il accoutume la Lombardie à aimer le nom de la France, et Venise à le respecter.

Son étroite union avec les Florentins rend son autorité imposante dans toute l'Italie centrale.

Enfin, en donnant au fils de François Sforce la main de Bonne, sa belle-sœur, il rapproche la Savoie des Milanais; et, en même temps, en conseillant le mariage de la fille du duc de Milan avec l'héritier de la couronne de Naples il acquiert des titres à la gratitude des princes aragonnais.

Ces heureux résultats semblèrent compromis en 1466 par la mort imprévue de François Sforce. Il fallut l'active énergie de Louis XI et ses menaces d'intervention pour conjurer le danger et préserver l'Italie des horreurs d'une guerre de succession qui aurait eu le caractère d'une guerre civile.

Sous le patronage de la France, Galéas Marie recueillit sans coup férir le magnifique héritage de son père.

Cet honorable succès encouragea le roi à oser davantage. Il songea à s'attacher la nouvelle maison de Naples au moyen d'un mariage disproportionné entre le Dauphin, qui était encore au berceau, et la fille du roi Ferdinand. Cette négociation secrète et délicate fut commise à l'habileté du jeune Laurent de Médicis.

Tout en étendant jusqu'aux extrêmes limites de la Péninsule l'influence de la France, Louis XI se proposait d'affaiblir la puissante maison d'Aragon en détachant la branche napolitaine de la branche espagnole. Cette tentative échoua; toutefois Ferdinand de Naples, le bâtard d'Alphonse V, dut être fort sensible à une démarche qui, en le garantissant contre toute attaque sérieuse du parti angevin, attestait que « le prince le plus puissant de la chrétienté » ne dédaignait pas son alliance. En effet, il se montra désormais plein de déférence et d'égards envers le roi de France.

L'ascendant de Louis XI croissait de jour en jour.

Il y eut pourtant un moment où l'influence française fut sérieusement menacée.

*Francisci*; sans nom d'auteur. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 2 ex.)

*Tapisseries représentant les amours de Gombaut et Macée*, par H. Gariel.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Berger de Xivrey.

M. de Saulcy, sur le point de partir pour un voyage en Palestine, offre à l'Académie sa démission de vice-président. L'Académie refuse.

M. Ernest Desjardins achève, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai, la lecture du Mémoire intitulé :

## *Louis XI, sa politique extérieure, ses rapports avec l'Italie.*

### Analyse.

L'auteur du Mémoire a emprunté au premier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, ouvrage dont la publication lui est confiée, presque tous les documents authentiques, et jusqu'à ce jour inédits, sur lesquels il appuie ses appréciations et ses jugements.

Avant son avénement, Louis XI, à qui son second mariage permettait de mettre la main dans les affaires de la Savoie, avait manifesté l'intention formelle d'étendre son action au delà des Alpes.

A peine sur le trône, il réclamait le concours des Florentins pour faire rentrer Gênes sous la domination directe de la France, et pour aider les princes français de la maison d'Anjou à ressaisir la couronne de Naples.

Un coup d'œil plus attentif sur l'Etat de l'Italie et sur sa propre situation l'amène bientôt à modifier profondément son premier plan. Il abandonne les princes angevins, engagés contre lui dans *la ligue du Bien public*, et il s'assure l'utile amitié de François Sforce, par la

libre cession qu'il lui fait à propos de tous ses droits sur Gênes et son territoire.

Sa politique se dessine dès lors avec une netteté parfaite.

La Savoie, qui est à sa discrétion, lui donne la clef de l'Italie.

Par son alliance avec le duc de Milan, il accoutume la Lombardie à aimer le nom de la France, et Venise à le respecter.

Son étroite union avec les Florentins rend son autorité imposante dans toute l'Italie centrale.

Enfin, en donnant au fils de François Sforce la main de Bonne, sa belle-sœur, il rapproche la Savoie des Milanais; et, en même temps, en conseillant le mariage de la fille du duc de Milan avec l'héritier de la couronne de Naples il acquiert des titres à la gratitude des princes aragonnais.

Ces heureux résultats semblèrent compromis en 1466 par la mort imprévue de François Sforce. Il fallut l'active énergie de Louis XI et ses menaces d'intervention pour conjurer le danger et préserver l'Italie des horreurs d'une guerre de succession qui aurait eu le caractère d'une guerre civile.

Sous le patronage de la France, Galéas Marie recueillit sans coup férir le magnifique héritage de son père.

Cet honorable succès encouragea le roi à oser davantage. Il songea à s'attacher la nouvelle maison de Naples au moyen d'un mariage disproportionné entre le Dauphin, qui était encore au berceau, et la fille du roi Ferdinand. Cette négociation secrète et délicate fut commise à l'habileté du jeune Laurent de Médicis.

Tout en étendant jusqu'aux extrêmes limites de la Péninsule l'influence de la France, Louis XI se proposait d'affaiblir la puissante maison d'Aragon en détachant la branche napolitaine de la branche espagnole. Cette tentative échoua; toutefois Ferdinand de Naples, le bâtard d'Alphonse V, dut être fort sensible à une démarche qui, en le garantissant contre toute attaque sérieuse du parti angevin, attestait que « le prince le plus puissant de la chrétienté » ne dédaignait pas son alliance. En effet, il se montra désormais plein de déférence et d'égards envers le roi de France.

L'ascendant de Louis XI croissait de jour en jour.

Il y eut pourtant un moment où l'influence française fut sérieusement menacée.

Charles le Téméraire, par l'étalage de sa puissance et par la grandeur de ses apprêts, était parvenu à attirer à son parti ou du moins à ébranler presque tous les Etats italiens. — Florence seule se maintenait ouvertement dans notre alliance.

La crise dura juste autant de temps que la campagne de 1476. Après les deux victoires des Suisses, le roi, qui avait l'œil et la main partout, ressaisit tous ses avantages.

Lorsque le détestable attentat des Pazzi eut allumé la guerre entre Rome et Naples d'une part, et les Florentins de l'autre, Louis XI usa de son autorité incontestée pour adoucir les ressentiments du souverain pontife, et, par la sage fermeté de son langage, il contribua une fois encore à rendre la paix à l'Italie. Aussi, lorsque la nouvelle de sa mort se répandit au delà des Alpes, y provoqua-t-elle de sincères regrets.

La suite des relations de ce prince avec les puissances italiennes est assurément la partie de son histoire qui le représente sous le jour le plus favorable. A la politique de conquêtes il préféra constamment la politique d'influence. Il comprit avec une rare sagacité que le rôle de la France, dont la puissance toujours croissante inspirait aux grands Etats une défiance invincible, devait consister à chercher un point d'appui dans des alliances utiles et fécondes avec les Etats secondaires, qui, ménagés et protégés par elle, peuvent concourir, dans la paix, à augmenter son ascendant, et lui fournissent dans la guerre l'appoint qui décide le succès et fixe la victoire.

### Séance du 9.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL notifie à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne du savant abbé Greppo, vicaire général de Belley, et un des plus anciens correspondants regnicoles de la Compagnie, décédé à Belley le 22 septembre, à l'âge de 75 ans.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, de retour d'un voyage dans l'Amérique centrale, annonce qu'il croit devoir se mettre sur les rangs pour la place d'académicien ordinaire.

M. Egger a la parole pour deux communications : la première est relative à une demande de M. le conseiller intime Fréd. Ritschl, correspondant de l'Académie. Le savant professeur de Bonn a prié M. Egger de lui obtenir une copie exacte de l'inscription de Saint-Rémy en Provence, inscription publiée au tome XXVIII du *Recueil de l'Académie* par l'abbé Barthélemy. Cette demande a été transmise à M. E. Benoist, professeur au lycée de Marseille, qui s'est empressé de transmettre le dessin et la photographie du monument. C'est cet envoi que M. Egger communique à l'Académie.

M. Egger entretient ensuite l'Académie d'un monument romain aujourd'hui détruit, et qui, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'en 1645, fut l'un des principaux ornements de la ville de Boulogne-sur-Mer, la *Tour d'ordre*, appelée aussi *Tour de Caligula*, parce qu'on en rattachait la fondation à la prétendue expédition de cet empereur contre les Bretons. Le savant membre résume l'histoire de ce phare célèbre d'après les rares témoignages qui s'y rapportent chez les auteurs anciens et chez les modernes, et émet le vœu que des fouilles soient entreprises aux abords des derniers vestiges que cette tour a laissés.

M. Martin Daussigny, par une lettre du 2 octobre, en remerciant l'Académie de la communication qui lui a été donnée de la Note lue devant elle par M. L. Renier, demande que ses deux opuscules précédemment envoyés soient admis au concours des antiquités de la France.

Pour le même concours, l'abbé Arbellot adresse un ouvrage intitulé : *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte*. Paris, 1863 ; 1 vol. in-8°.

M. Guys, ancien consul de France en Orient, fait hommage, par l'entremise de M. Garcin de Tassy, de la *Notice sur les îles de Bomba et Plate, le golfe de Bomba et ses environs, avec la relation d'un voyage sur la côte de l'est et sur celle de l'ouest de la régence tripolitaine*. Marseille, 1863 ; br. in-8°.

*Revue archéologique ;* octobre 1863.

*Bullettino di archeologia cristiana*, par M. de Rossi, n° 9, septembre 1863, renfermant l'inscription de *saint Pamphile*, martyr, recopiée dans le *Codex sinaïticus*.

M. Egger offre, au nom de M. Souquet, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Histoire chronologique de Quentowic et d'Etaples*. Paris, 1863 ; 1 vol. in-8°, destiné au concours des antiquités de la France. M. Souquet est un savant modeste qui est né dans le pays même dont il écrit l'histoire, et s'est fait l'archiviste et le conservateur des antiquités d'Etaples. L'ancien *Quentovicus* a fourni, surtout à la suite des fouilles de 1841, de nombreux monuments antiques aux musées du Boulonnais. M. Souquet a pu en recueillir en outre un grand nombre pour son musée particulier.

M. Deville commence la lecture d'un Mémoire sur l'*ascia*.

L'Académie se forme en Comité secret pour délibérer sur la démande de MM. Le Clerc et Renan, et prendre un arrêté qui les autorise à faire réimprimer à part, et pour leur compte, les deux discours dont se compose le tome vingt-quatrième de l'histoire littéraire.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome septième de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, par M. de* Bréquigny, continué par MM. Pardessus et Laboulaye, Paris, 1863, in-folio. Sont analysés dans ce volume les diplômes de l'année 1271 à 1302 inclusivement. Un dernier volume continuera cette Table jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois, en 1328, époque où, suivant la décision de l'Académie du 7 mai 1847, la collection doit s'arrêter.

Le Ministre de l'instruction publique envoie, de la part du directeur du musée public de Moscou, l'ouvrage intitulé : *Copies photographiées des miniatures des manuscrits grecs conservés à la bibliothèque synodale, autrefois patriarcale, de Moscou*, publié par le musée de Moscou, 1re livraison. (Description du manuscrit 429 de la biliothèque du saint Synode, en russe et en français, avec 26 planches sur carton. Moscou, 1862, in-folio.)

M. Du Broc de Segange adresse, pour le concours des antiquités de la France, son ouvrage intitulé : la *faïence*, les *faïenciers* et les *émailleurs de Nevers*, publication de la Société nivernaise, 1863 ; in-4°.

*Histoire de la ville de Carentan et de ses notables, d'après les monu-*

*ments paléographiques*, par M. de Pontaumont. Paris, 1863; 1 vol. in-8°.

Les *Géorgiques*, traduction vraie, par un naturaliste, br. in-8°; 1863.

*Annales de philosophie chrétienne*; août 1863.

*Annales du commissariat général de Terre Sainte à Paris*. Années 1860-1862. 3 fasc., in-8°.

### Séance du 16.

M. Deville termine la lecture en communication de son travail intitulé :

### *Mémoire sur l'ascia.*

#### ANALYSE.

La figure et la formule de l'*ascia* sont encore inexpliquées. Qu'est-ce d'abord que l'*ascia?* C'était un instrument propre à travailler le bois. C'est ce qui résulte de tous les témoignages des auteurs. Quant à la figure de cet instrument, elle est sculptée en relief ou en creux sur un grand nombre de monuments. Enfin on a découvert dans des fouilles, à Evreux, à Toulouse, à Nîmes et à Condes, dans le Jura, quatre *ascia* en nature. Il n'y a donc plus de doute possible que sur le sens de la formule funéraire.

Or, sur la liste des 250 inscriptions connues de M. Deville, et portant cette formule, Lyon seul y figure pour 180, et c'est aux environs de cette ville qu'on en trouve ensuite le plus grand nombre. Vienne en a 12, le Bugey 13, tandis que Rome n'en offre que 9, Narbonne, Arles qu'une seule, et Nîmes 3.

M. Deville passe ensuite en revue les opinions émises jusqu'à ce jour par les savants, Fabretti, le père Ménestrier, Mabillon, Muratori, Lebeuf, Mazocchi, Maffei, etc. Il passe ensuite aux divers avis des érudits contemporains, et discute avec soin les uns et les autres, et dans sa conclusion se rattache à l'opinion de Maffei, à savoir, que la figure et la formule de l'ascia prises dans un sens figuré in-

diquent que le monument était vierge de toute sépulture étrangère, qu'il avait été fait à neuf pour servir soit à la personne seule, H. N. H. S. (hoc non heredem sequatur), soit à elle et à la famille. Ainsi l'*ascia* ne semble pas vouloir exprimer autre chose, si ce n'est que ces monuments ont été faits à neuf, n'ont jamais servi à personne, et venaient de sortir de la main de l'ouvrier. Mais pour cela il faut entendre *ascia* dans un sens moins matériel que ne l'a fait Maffei : puisque cet instrument servait exclusivement au travail du bois, et que les tombeaux étaient en pierre ou en marbre, l'emploi des verbes *asciare*, *exasciare* dérivés d'*ascia*, et exprimant dans un sens général *polir*, *terminer*, *opus exasciatum*, ouvrage, qui a reçu la dernière façon, indiquent suffisamment que le mot *ascia* signifie le poli, le fini donné au monument.

L'importance que les anciens attachaient à leurs sépultures, le respect, le culte dont ils environnaient leurs tombeaux, les imprécations, les amendes accumulées contre ceux qui osaient se l'approprier pour leur usage ou pour le vendre à d'autres, ou même contre les membres de la famille qui l'aliénaient, témoignent assez de leur pieuse sollicitude, et justifient le soin qu'ils ont dû apporter à exprimer par une image sensible le droit et l'origine de leur propriété.

SVB · ASCIA · DEDICATVM

Signifierait donc : Tombeau dédié lorsqu'il était neuf, encore entre les mains de l'ouvrier (1).

### Séance du 23.

## Mémoire de M. Benloew, *De la formation de l'infinitif présent passif dans les langues grecque et latine.*

### Analyse.

On n'ignore pas que *moneri* est abrégé de *monerier*, *legi* de *legier*, forme adoucie, dit M. Benloew, de *legrier*, *legerier*, procé-

(1) Cette dernière explication est conforme à celle que M. L. Rénier avait donnée dans son cours du Collége de France (leçon du mardi 19 juin 1862).

leusmatique qui dut être rejeté pour l'euphonie. *Amarier* ou *monerier* aurait lui-même remplacé *amariere*, *moneriere*, pour *amarefiere*, etc. *Fiere* est la formule primitive de l'infinitif de *fio*, et la vraie. L'élision de l'*f* est très-fréquente dans les composés latins : *nolui* = *non vole fui*, etc. Reste donc seulement à expliquer la première partie du mot, la forme *amare*.

Le thème de l'actif dans *amare* est *ama*. La syllabe *re* a été diversement expliquée. On y a vu un ancien infinitif *ere* du verbe *esse*; mais il reste à expliquer cet infinitif. — M. Benloew considère les infinitifs latins en *re* et *se*, *amare*, *amavisse*, comme des datifs abrégés d'un ancien nom neutre. Les infinitifs sont généralement considérés aujourd'hui par les linguistes comme d'anciens substantifs; cette opinion surtout est fondée sur la diversité des formes de l'infinitif sanscrit, formes qui présentent des sortes de cas par la combinaison du thème verbal avec les divers suffixes nominaux.

Le thème verbal de la voie passive est *amare*, pour *ama-se*, *monere* pour *mone-se*, *se* ayant ici la valeur du pronom personnel de cette forme. La première partie, *amare*, de l'infinitif passif n'est donc pas, quant à la syllabe *re*, une reproduction de l'infinitif actif. Ce n'est point une assimilation nouvelle que celle de l'*r* qu'on retrouve partout dans la voix passive des Latins avec le pronom *se* : cette assimilation, à l'appui de laquelle le sanscrit, l'osque, l'ombrien, l'ancien irlandais, le lithuanien, présentent des analogies, est admise d'un commun accord par tous les linguistes de l'Allemagne. Quant à la valeur du réfléchi qui en résulte à l'origine pour le passif latin, elle est prouvée par les relations particulières qui rapprochent cette voix du *moyen* de la langue grecque, et par la conjugaison sanscrite, où l'on ne trouve que deux voix, l'actif et le moyen, le passif n'étant en sanscrit qu'un moyen qui insère avant ses désinences la syllabe formative *ya*.

Par conséquent *amari*, pour *ama-se-fieri*, *legi*, pour *lege-se-fieri*, signifient mot à mot : *aime-soi-devenir*, etc., et, en allemand, avec le mot même qui sert à former la voix passive, *liebe-sich-werden*. Ce dernier rapport n'est peut-être pas sans importance pour la thèse de M. Benloew.

M. Poirson se porte candidat au fauteuil devenu vacant par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Renan présente à l'Académie deux petits monuments phéniciens récemment envoyés par M. Gaillardot, collaborateur et continuateur de la mission de Phénicie. L'un est un fragment trouvé, entre Tyr et Sidon, d'un bas-relief égypto-phénicien; il est d'une remarquable finesse d'exécution, et est analogue à deux dalles sculptées rapportées d'Aradus par M. Renan lui-même, et exposées aujourd'hui au musée du Louvre. Une palmette très-caractérisée, qui se trouve sur les deux marbres d'Aradus et sur celui dont il s'agit, doit être considérée comme un motif particulier à l'art phénicien, en prenant pour règle fondamentale de l'archéologie phénicienne le résultat de cette observation, que cela est phénicien qui se trouve à la fois à Sidon, à Tyr, à Byblos, à Aradus, et ne se trouve que là.

L'autre objet est une petite représentation sculptée d'une *cella* égypto-phénicienne tout à fait analogue à celle que M. Renan a découverte à Amrit. M. Thobois, architecte attaché à la mission, fit une restitution de cette dernière *cella*, qui est pleinement confirmée par le nouveau monument trouvé par M. Gaillardot.

La frise des deux monuments, composée d'*uræus*, offre surtout la plus complète identité.

M. Noël des Vergers commence la lecture d'un Mémoire intitulé :

*Essai sur la religion des Etrusques et sur les communications de l'Etrurie avec Rome pendant la période des rois.*

M. le président Clerc, de Besançon, lit un travail intitulé :

*De la reconstruction de la nomenclature topographique de l'ancienne Gaule.*

Ce Mémoire, qui n'est guère susceptible d'être analysé, a pour but de prouver que la plupart des *lieux-dits* ont une origine gau-

loise, et que les dominations romaine et franque n'ont pu laisser de traces aussi profondes que l'occupation primitive.

M. le président Clerc a remarqué que certaines appellations se répètent toujours dans des conditions topographiques analogues, et il se propose d'en retrouver le sens primitif, qui serait celtique. Le cadastre, qui donne les noms des champs, est d'un grand secours pour ce travail. L'auteur du Mémoire croit qu'à l'aide de ces moyens d'information, on mettrait en lumière un grand nombre de mots gaulois à peine altérés. Il croit pouvoir citer à l'appui de cette thèse des exemples sur la valeur desquels la critique sérieuse aurait fort à s'exercer.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, au nom de M. Stanislas JULIEN, de son ouvrage intitulé : *Yu-Kiaoli, les Deux Cousines*, roman chinois, traduction nouvelle, accompagnée d'un commentaire philologique et historique, 2 vol. in-12 ; 1864.

Le savant sinologue rappelle dans sa préface la traduction de M. Abel RÉMUSAT, le fondateur de l'enseignement de la langue chinoise, et lui emprunte les pages ingénieuses dans lesquelles il a caractérisé le premier l'œuvre singulière dont il dota le premier notre littérature. Il s'attache à faire ressortir la différence des deux traductions, l'une calculée principalement pour le plaisir des gens du monde, l'autre pour l'instruction des jeunes sinologues, par conséquent, plus littérale, et marquée surtout d'un caractère plus philologique.

M. le secrétaire de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg adresse à l'Académie, au nom de M. le comte Serge Stroganoff, président de cette Commission, un exemplaire du *Compte rendu de ses travaux pour l'année* 1861, 1 vol. gr. in-4°, 1862, avec un atlas gr. in-folio de 6 planches. Elles représentent des objets découverts à Kertsch en 1860, et qui se composent de vases, statuettes, pierres gravées, etc., expliqués en allemand par M. Ludolf Stephani.

M. le baron de Witte fait hommage de deux Rapports extraits du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. L'un a pour auteur M. de Witte lui-même, l'autre M. Roulez. Ces deux Mémoires ont pour objet de faire connaître un travail inédit de feu M. Charles LENORMANT.

M. de Witte s'exprime à peu près en ces termes :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un Mémoire posthume de feu M. Charles LENORMANT. Ce travail remarquable, ayant pour titre : *Mémoire sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes*, vient d'être imprimé, par nos soins et sous ma surveillance, dans le Recueil des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique. La plupart des membres de l'Académie se rappelleront que l'auteur avait lu une première fois ce Mémoire devant la Compagnie ; mais, surpris par la mort, une seconde lecture n'avait pu en être faite. M. Ch. LENORMANT était associé étranger de l'Académie royale de Belgique, et c'est à ce titre que le Mémoire présenté par moi et accepté avec empressement par l'Académie a pu être imprimé dans le Recueil de ses Mémoires.

« Le travail du savant archéologue se divise en cinq parties, ou chapitres. Dans la première partie, l'auteur traite des Leschés en général, et de la Lesché de Delphes en particulier. Dans la seconde partie, il est question de la disposition des peintures de Polygnote à Delphes, de la manière de peindre et du style de cet artiste. A cette seconde partie est joint un Appendice sur l'expression *Vultus respicientes* de Pline. La troisième partie a pour objet la restitution de la composition de droite ; la quatrième donne la restitution de la composition de gauche. La cinquième et dernière division est destinée à exposer le sens et l'intention des compositions de Polygnote. C'est là la partie la plus considérable du travail de M. LENORMANT, et, comme étendue, cette partie en embrasse une grande moitié.

« Ce qui distingue le travail de M. LENORMANT sur la Lesché des Cnidiens à Delphes de tous les travaux antérieurs, et ils sont nombreux, qui ont été publiés sur ce sujet, c'est le soin avec lequel l'ordonnance de Polygnote a été étudiée dans ses moindres détails. Rien n'est laissé à l'arbitraire et à la fantaisie : la disposition des groupes, leur balancement réciproque, la superposition des peintures, sont déterminés d'une manière rigoureuse. L'auteur fait voir que les compositions de Polygnote étaient disposées sur deux rangs de peintures ; la rangée, ou zone supérieure, était moins large que celle qui se développait au-dessous. En aucun cas, on ne peut admettre plus de trois zones.

« Le Mémoire de M. Lenormant est précédé d'un Rapport que j'ai présenté à l'Académie royale de Belgique lors de l'acceptation du Mémoire par la Compagnie. »

M. Pauthier offre à l'Académie la *Description de la ville de Quinsay* (Hang-tcheou-fou), capitale de l'empire des Soung, comprenant les 151e et 152e chapitres du livre de Marco Polo, dont M. Pauthier doit publier prochainement une édition complète sur le texte français, avec variantes et commentaires, br. gr. in-8o, 1864.

De la part de l'auteur : *Contributions to the ancient geography of the Troad, consisting of investigations relative to the sites and remains of Colona and of Ophrynium. To which is appended a Notice of a bronze weight found on the site of the hellespontic Abydos*, par Frank Calvert. (Extr. du *Journ. archéol.* de Londres, 1861, in-8o.)

Est envoyé au concours du prix Gobert : *Histoire du royaume d'Austrasie*, par Aug. Digot (auteur d'une histoire de Lorraine qui a obtenu le 2e prix en 1857), 4 vol. in-8o. Nancy, 1863.

De la part de M. A. Commaille, pharmacien-aide-major, professeur suppléant à l'Ecole de médecine d'Alger, trois Mémoires intitulés : 1o *Recherches sur les eaux potables et minérales du bassin de Rome*, 1860 ; — 2o *Etude d'hydrologie ancienne*, ou *Recherches sur les eaux, les aqueducs, les bains, les thermes et les fontaines de Rome à l'époque impériale*, 1862 ; —3o *Des aqueducs, des bains et des thermes dans l'antiquité romaine* (construction et personnel), 1863, auxquels est joint un quatrième Mémoire *Sur la composition des monnaies et médailles romaines antiques*, 1863.

Ont été déposés sur le bureau :

Le *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 4e trimestre de 1862, et trimestres 1 et 2 de 1863.

*Journal asiatique*, juillet 1863, no 4.

*Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. VII, année 1863, 1re et 2e livr., br., in-8o.

L'Académie se forme en comité secret.

### Séance du 30.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un Rapport de M. Alfr. Grandidier, chargé d'une mission scientifique dans les Indes anglaises, en la priant de lui faire connaître son appréciation sur ce Rapport, concernant les ruines bouddhiques d'Anouradhapoura (île de Ceylan). MM. Mohl et Adolphe Regnier sont désignés pour examiner ce travail.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. Jacob Grimm comme associé étranger. Une commission sera nommée à l'effet de présenter une liste de savants, sur laquelle l'Académie devra choisir.

M. Egger lit une Notice sur deux inscriptions grecques rapportées de Syrie par M. Renan. Ces deux inscriptions appartiennent à la ville de Balanée, entre Laodicée et Aradus : or cette ville ne figurait jusqu'ici dans aucun recueil épigraphique. Ce sont des dédicaces dont le commencement ne nous nous est pas parvenu, mais dont les dernières lignes offrent un sérieux intérêt pour l'histoire et pour la langue. La première constate une offrande à la Fortune des Balanéens autonomes, l'érection d'un temple et de statues à cette divinité, qui rappelle le *Genius* des villes ou des corporations si fréquemment mentionné par les inscriptions latines. — La seconde constate l'érection de statues décernées par la reconnaissance des Balanéens à deux de leurs concitoyens qui avaient rendu de grands services à leur cité. Parmi ces services, on remarque surtout les contributions volontaires, usage fréquemment attesté sous des formes diverses dans des inscriptions antiques. Le savant membre en signale plusieurs exemples qui jettent une lumière suffisante sur le monument de Balanée, et qui donnent l'occasion d'éclairer quelques inscriptions antiques de l'Asie Mineure, où le même usage est mentionné.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de M. P. Rossignol intitulé : les *Métaux dans l'antiquité*, deux Mémoires :

1° *Origines religieuses de la métallurgie*, ou les *Dieux de la Samothrace représentés comme métallurges d'après l'histoire et la géographie*. Le second, lu devant la Compagnie *Du métal que les anciens appelaient orichalque, — histoire du cuivre et de ses alliages depuis les temps antiques jusqu'aux temps modernes*, etc. Paris, 1863, 1 vol. in-8°

De la part de M. Lepsius, de Berlin, son livre, écrit en anglais, intitulé : *Standart alphabet for reducing unwritten languages and foreign graphic systems to a uniform orthography in european letters*, 2e éd. London, Berlin, 1863, in-8°.

*Gesammelte Abhandlungen aus dem classischen Alterthume*, von C. W. Goettling, professor in Iena, avec 2 pl. lith. T. II, in-8°; Munich, 1863.

*Cuadro descriptivo y comparativo de las linguas indigenas de Mexico*, par D. Francisco Pimentel, t. I; Mexico, 1862, 1 vol. in-8°.

*Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1863 ; Constantine, 1 vol. in-8°. M. Léon Renier signale la nouveauté et l'importance d'un travail de M. L. Féraud sur les manuscrits dits celtiques de la province de Constantine compris dans ce volume, et accompagné de planches nombreuses dessinées par l'auteur, ainsi que plusieurs dessins représentant les objets antiques expliqués par M. Cherbonneau.

*Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXV. Arras, 1863, in-8°.

*Revue de numismatique*, n° 4. Juillet, 3 août 1863.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 45; 1863.

*Revue orientale* et *américaine*, supplém. Bibliographie orientale. — 1re année; n° 1.

M. Noël des Vergers termine la lecture de son travail intitulé :

## *Sur la religion des Étrusques et sur les communications de l'Étrurie avec Rome pendant la période des rois.*

### Analyse.

La connaissance de la religion des Etrusques conduirait certainement aussi bien que la philologie à l'éclaircissement de la question d'origine, si controversée quand il s'agit de cette nation. Ce qu'on connaît du symbolisme étrusque se représente comme un sombre

mysticisme chargé de superfétations étrangères, et fondé sur une superstition minutieuse qui faisait intervenir le ciel dans toutes les choses de la terre. C'est encore par les analogies certaines qui existent entre la religion romaine et celle de l'Etrurie qu'on peut arriver aux résultats les plus positifs quant à présent sur la connaissance du culte primitif des Etrusques.

Il importe donc avant tout de déterminer quels sont les points de contact des deux peuples d'après les anciennes annales de celui des deux qui nous a conservé seul les traditions de l'autre. Si le savant archéologue parvient a établir par une preuve nouvelle qu'un lucumon de Vulsinii est le réformateur de la première constitution politique et religieuse de Rome, il parlera avec plus de confiance du système théogonique des Etrusques, qu'il ne peut voir le plus souvent qu'à travers les symboles et les rites romains. Les auteurs latins paraîtront des guides plus fidèles dès que l'action des dogmes étrusques sur le berceau de la religion romaine sera bien établie.

M. Mommsen, l'illustre et savant historien allemand, a contesté l'origine étrusque de Servius Tullius : c'est une grave autorité. Cependant, on lit sur les fameuses tables Claudiennes trouvées à Lyon en 1524 le passage dont voici la traduction :

« A Tarquin l'Ancien, dit Claude, succéda Servius Tullius; nos « historiens veulent qu'il soit né d'une esclave nommée Ocrisia, « tandis que les annales étrusques en font le compagnon très-fidèle « de Célès Vibenna, dont il partagea toutes les chances aventu« reuses. Chassés de l'Etrurie par les vicissitudes d'une existence « hasardeuse, ces deux chefs vinrent occuper le mont Cœlius avec « les débris de leur armée, et la colline doit son nom à *Célès Vi« benna*. Quant à Servius, qui portait comme Etrusque le nom de « *Mastarna*, il le changea pour celui sous lequel nous le connaissons « aujourd'hui. Par la suite, il parvint au trône, qu'il occupa d'une « façon glorieuse et utile pour le bien de l'Etat (1). » Telles sont

(1) Voyez *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. Alph. de Boissieu, p. 136 et 138.—Varron (*De ling. lat.*, V, 46), Festus (s. v. *Cælius*), Denys (II, 36), placent sous Romulus l'arrivée de Cæles Vibenna à Rome; mais Tacite est d'accord avec Claude : «Mox Cœlium appellatum a Cœle Vibenna, qui dux gentis etruscæ sedem eam acceperat Tarquinio Prisco. » (*Ann.*, l. IV, c. 65.)

les paroles de Claude; mais ces paroles, toutes concluantes qu'elles étaient, ne composant qu'un témoignage unique, et le nom de Mastarna n'étant mentionné nulle part ailleurs, l'origine étrusque de Servius Tullius a été sérieusement contestée.

Les peintures que M. Des Vergers a présentées il y a trois ans à l'Académie viennent confirmer d'une manière heureuse pour ce sujet les tables lyonnaises et le témoignage de l'empereur archéologue. En les présentant autrefois, il a dû décrire l'impression que lui fit éprouver le spectacle dont il fut frappé lorsque la pierre qui fermait l'entrée de la tombe céda sous l'effort des ouvriers, et que la lumière des torches vint éclairer des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence : tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et les excavateurs avaient l'avantage assez rare de trouver une crypte que les Romains avaient respectée. L'antique Etrurie leur apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où les flambeaux menaçaient d'abord de s'éteindre. M. Des Vergers continue en ces termes : « Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Etrurie. Des peintures murales ornaient les murailles dans tout leur périmètre, et semblaient s'animer aux reflets de nos torches. Bientôt elles attirèrent toute mon attention, car elles me semblaient la part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire en deux parties égales, et je mets à cette occasion sous vos yeux le plan de notre crypte. D'un côté, les peintures se rapportaient aux mythes de la Grèce, et les noms grecs, inscrits en caractères étrusques, ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère l'avaient inspiré. J'ai eu l'honneur de vous les décrire. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus sanglants de l'*Iliade*,

le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle. La fresque qui faisait pendant n'avait plus rien de la Grèce, si ce n'est l'art avancé, l'étude du nu, le modelé, la saillie des muscles, l'expression des figures animées par des passions violentes, l'habileté enfin avec laquelle étaient rendus les effets de lumière, les ombres et les demi-teintes. Quant au sujet, il était évidemment national. La forme tout étrusque des noms inscrits au-dessus de chaque peronnage le démontrait suffisamment. J'avais cru d'abord y reconnaître, à l'aspect d'hommes sans armes égorgés par d'autres hommes armés de glaives, l'un de ces sacrifices sanguinaires que l'antiquité n'a que trop de raison de reprocher à l'Etrurie et dans lesquels les lucumons immolaient aux puissances infernales les prisonniers faits dans le combat. Une heureuse restitution de M. Otto Jahn, au moyen du changement d'une seule lettre altérée, altération facile à concevoir, soit par une erreur de celui qui a tracé ces graphites, soit par le défaut de conservation des caractères peints sur la muraille, est venue donner un sens complet et important à cette scène de carnage (1). Un personnage nu, portant une longue barbe, dans une attitude tranquille, présente ses deux mains, qui sont liées au poignet par une courroie. Devant lui un autre homme, également nu et portant aussi la barbe, coupe ses liens avec une épée; sous le bras il tient une autre épée dont il va armer son compagnon qu'il délivre : chacun de ces personnages, qui forment un groupe distinct à l'extrémité du tableau, porte le nom d'un des chefs étrusques désignés par Claude dans sa harangue. Celui qui délivre son ami s'appelle *Mastarna*; le prisonnier si heureusement délivré porte inscrit au-dessus de sa tête le nom de *Cælès Vibenna* (2). L'un des compagnons de Mastarna porte aussi le nom d'Aulus Vibenna, ce qui semble indiquer que le clan des Vibenna s'est mis à la poursuite de ceux qui lui ont ravi son chef.

« Il est impossible de n'être pas frappé de l'heureuse rencontre qui semble nous mettre ainsi en présence d'un trait saillant des an-

(1) Voyez la Gazette archéolog. publiée par M. Gherard, 1862, p. 307-309.

(2) *Caile Fipinas*. On sait que les consonnes douces B et D, n'existant pas dans l'alphabet usité en Etrurie, sont remplacées par les dures P et T, et que le digamma F y représente le plus souvent le son du V.

nales de l'Etrurie. Claude nous a dit sur le bronze de Lyon que Servius, sous le nom de Mastarna, avait été l'ami et le compagnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont parle aussi Tacite : ils avaient partagé ensemble la bonne et la mauvaise fortune : *Quondam Vivennæ sodalis fidelissimus omnisque ejus casus comes.* La peinture de Vulci ne semble-t-elle pas une heureuse paraphrase des paroles de Claude? N'est-il pas naturel d'y voir la représentation d'un des traits qui consacrent cette fraternité d'armes? Célès Vibenna a succombé dans l'une des entreprises aventureuses de sa vie de *condottiere*, et il est emmené prisonnier lorsque son ami, surprenant ceux qui le gardent, coupe ses liens pendant que ses compagnons le vengent en égorgeant ses vainqueurs. Nous avons ainsi dans cette crypte funéraire, qui appartenait évidemment à des chefs militaires (les armes et les ornements que nous y avons trouvés en font foi) deux images de dévouement fraternel envers un compagnon d'armes : d'une part, Achille venge Patrocle en immolant ses ennemis sur sa tombe ; de l'autre, Mastarna, plus heureux, sauve la vie à son ami, en le vengeant également par de sanglantes représailles.

« L'importance historique de cette dernière peinture consiste dans l'appui qu'elle donne au témoignage, jusqu'alors unique, de Claude et dans le commentaire qu'elle nous permet de faire de ses paroles. Mastarna et son compagnon avaient eu à subir des fortunes diverses, dit l'empereur, et des revers les avaient forcés à quitter l'Etrurie. Le prince archéologue ne s'explique pas davantage. Mais nos peintures donnent les noms des acteurs du drame ; ils sont Etrusques les uns et les autres : la scène se passe donc en Etrurie. Nous avons là une preuve des guerres intestines que se faisaient les chefs des lucumonies ; elles expliquent ce défaut d'unité qui ne permit pas à la confédération de conserver longtemps la puissance qu'elle devait à sa civilisation avancée.

« Si nous entrons dans l'examen des noms inscrits au-dessus des combattants, nous y trouvons, en effet, des appellations dont nous pouvons constater les analogues dans les collections épigraphiques où nous sont conservés les monuments de la philologie toscane. Nous venons de parler du groupe de Mastarna et de Vibenna. Le personnage vêtu d'une courte tunique blanche qui vient ensuite, en

examinant la peinture de gauche à droite, et qui plonge son épée dans le corps d'un prisonnier dont la toge blanche flotte en arrière, est le larth *Ulthes*, ou *Voltius*, nom qu'on retrouve sur une des urnes de la galerie de Florence, table LIV du recueil de M. le comte Conestabile. Quant à la victime, c'est encore un larth, ou un Larius de la *gens Papatia*, et je réserverai pour un autre moment les conjectures que fait naître le troisième nom terminé en *ach* qui se trouve inscrit à la suite des deux premiers.

« Vient ensuite une autre scène de carnage. Le guerrier armé d'une épée se nomme *Paske*, qu'on peut traduire en latin par *Paccius*. Le personnage frappé porte le nom de *Pezna*, peut-être *Pursna* ou *Porsenna*, de la *gens Archuntia*, et je fais la même réserve que tout à l'heure pour la troisième appellation. Enfin le quatrième groupe se compose d'une victime dont le nom est trop fruste pour qu'on puisse essayer de le recomposer, et d'un guerrier qui le perce de part en part. Ce dernier est l'*Aulus Vibenna* dont nous avons parlé plus haut et dont le nom nous a permis de supposer que le clan des Vibenna s'était mis à la poursuite de ceux qui s'étaient emparés de son chef. Ajoutons que le guerrier ainsi percé par Aulus est le seul parmi ces groupes qui porte une cotte de mailles : le peintre lui a donné une couleur rougeâtre, qui figure peut-être une armure défensive en cuir. Du reste, la plus grande sobriété de couleur se fait remarquer dans le tableau. A l'exception d'un seul, tous les guerriers sont nus et ne portent que leur épée. Les personnages frappés sont enveloppés de manteaux blancs et sans armes, comme s'ils avaient été surpris au moment où ils se reposaient et s'abandonnaient au sommeil.

« L'esquisse d'un dernier groupe qui se trouvait caché par une cloison et n'était pas visible lors de la première découverte que nous avons faite de notre crypte m'a été envoyée depuis par M. le docteur Brunn, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. Ce jeune savant avait bien voulu se charger, avec une grande obligeance, de me remplacer dans une seconde visite faite à Vulci en compagnie du prince Torlonia, propriétaire du terrain, alors qu'il s'agissait d'opérer le transport de nos vases et de nos bijoux (1). Le

(1) C'est sous l'habile direction de M. Brunn que tous nos vases, dont les plus

nouveau groupe mérite d'être mentionné ici et confirme l'intérêt qui s'attache à nos peintures sous le rapport des légendes ayant cours en Etrurie à une époque antérieure à la conquête romaine.

« Il représente la lutte de deux personnages nus et barbus, dont l'un, debout, tire son épée du fourreau, tandis que son adversaire, désarmé et renversé, veut la lui arracher de la main. Les noms inscrits au-dessus de chacune des deux figures ont droit à notre attention en nous reportant justement à l'époque qu'indique la peinture principale. L'agresseur se nomme *Marke Camitrnacs*, l'autre *Cnefe Tarchunies Rumach*. N'est-il pas intéressant de trouver ici le nom de Tarquinius sous une forme bien plus voisine de la forme romaine que celle de *Tarchnas*, qui se lit trente-cinq fois sur la paroi des murailles de la crypte de Cære connue sous le nom de Tombe des Tarquins (1) ? Mais allons plus loin : nous avons, parmi les inscriptions de nos peintures, et contre la coutume des noms étrusques, trois appellations qui se terminent d'une manière identique par le son *ach* et le $\chi$ guttural de l'alphabet toscan. Or, chacune de ces appellations appartient à l'une des victimes immolées. Ne pourraient-elles pas indiquer des noms de lieu et de provenance, puisqu'on sait que les Etrusques ne portaient pas les trois noms des Romains, *prænomen*, *nomen* et *cognomen* (2) ? Les Etrusques, ayant à représenter dans notre crypte un fait d'armes important dans leurs traditions, après avoir indiqué par des noms précis et bien déterminés les vrais héros de la légende, auraient ensuite inscrit au-dessus des ennemis vaincus, et comme par un mirage de vanité nationale, quoiqu'il s'agisse d'une même scène, le nom de quelqu'un des peuples contre lesquels ils avaient combattu; nous aurions peut-être ainsi, parmi ces prisonniers mis à mort, les représentants des principales tribus avec lesquelles l'Etrurie fut en guerre. Cependant, par une anomalie

importants vont paraître avec l'atlas de la seconde partie de mon ouvrage sur l'*Etrurie et les Etrusques*, ont été restaurés à Rome.

(1) Voy. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1847, p. 56-59, et Canina, *Etruria maritima pontificia*, pl. LXII.

(2) Sur la peinture qui fait face à celle de Mastarna, et qui représente un sacrifice de victimes humaines immolées par Achille sur le tombeau de Patrocle, les prisonniers sacrifiés sont tous désignés par leur appellation ethnique, qui cette fois se termine en *als*. On lit au-dessus de chacun d'eux : *Truials* : Troyen.

apparente, le Cneius Tarquinius égorgé représenterait Rome, l'éternelle ennemie du nom toscan : il s'appellerait *Rumach*, le Romain (1). C'est un lucumon toscan, transfuge de son pays, qu'on ferait tomber sous l'épée d'un habitant de Camars (ou Clusium), Marcus ou Marcius Camertinus. Cet antagonisme semble, du reste, avoir été prévu par Otfried Müller : « La suzeraineté ou la domination supérieure de « Tarquinies sur toute la confédération tyrrhénienne, dit-il dans « l'introduction de son livre sur les Etrusques, paraît n'avoir pas été « acceptée partout avec la même soumission. Les temps de splen« deur furent évidemment suivis d'une époque d'orages et de trou« bles intérieurs. Ce fut celle où Cælès Vibenna, à la tête d'une « armée, parcourut l'Etrurie. Il est probable que cette armée partit « de Vulsinies, ce qui est indiqué à la fois par la tradition romaine, « puis aussi par le culte que le compagnon de Cælès, Mastarna, « rendait à la Fortune, c'est-à-dire à Nortia, l'une des principales « divinités des Vulsiniens. Ce serait avec les débris de l'armée de « Vibenna que ce Mastarna, qui devint Servius Tullius, aurait con« quis à son tour la Rome des Tarquins, non pas comme allié de ces « princes, mais comme leur antagoniste, ce que démontrent plu« sieurs faits de la tradition populaire conservée à Rome. Toute « l'organisation militaire ou politique créée par Servius est en « opposition directe avec la constitution de l'aristocratie telle qu'elle « existait à Tarquinies : il doit donc avoir appartenu à un tout autre « parti que celui des lucumons de ce pays (2). » Ne semble-t-il pas que la conjecture du savant archéologue allemand reçoit comme une espèce de sanction de l'apparition des noms tracés au-dessus de nos peintures? Quoi de plus naturel, si cette conjecture est fondée, que de trouver, dans une scène consacrée à la glorification de Mastarna, un Tarquinius au nombre des vaincus, surtout si nous réfléchissons que ces peintures ornent un tombeau de Vulci, ville qui a toujours été dans l'alliance la plus étroite avec Vulsinies, la patrie présumée du héros toscan dont on célèbre ainsi les exploits?

(1) On sait que l'*o* n'existant pas dans l'alphabet étrusque, le son *ou* est figuré par un V simple.

(2) *Die Etrusker*. Einleitung, cap. II, § 16, t. I, p. 121.

« Ajoutons encore que sur une cloison qui servait de refend à la crypte principale, et sur laquelle mon compagnon fit, à mon grand regret, porter le marteau pendant que j'étais occupé dans la crypte du fond, se trouvait une figure de femme. Elle était trop effacée déjà par le pic des ouvriers pour essayer de la reproduire, et il fallait absolument abattre cette partie de muraille pour entrer dans les chambres sépulcrales à la gauche de l'hypogée, où nous avons trouvé, d'ailleurs, quelques-uns des objets les plus précieux de notre trésor artistique; mais je sauvai, du moins, l'inscription, que je me hâtai de copier. Elle me donna le nom de Tanaquil, si intimement lié dans la légende romaine au nom du premier Tarquin et à celui de Servius Tullius : et cette fois ce nom n'était plus sur une urne funéraire, comme il s'y est rencontré déjà, mais au-dessus d'une peinture historique se rapportant à la représentation principale que nous avions sous les yeux. Ainsi, par une coïncidence bien remarquable, le tombeau de Vulci nous a offert, dans les inscriptions tracées au-dessus des peintures qui ornaient ses murailles, quatre noms des plus connus dans les traditions problématiques relatives aux luttes des lucumons contre Rome pendant la dernière période des rois : Mastarna, Vibenna, Tarquin, Tanaquil. Non pas que nous prétendions qu'on puisse dorénavant, et d'une manière absolue, donner un corps bien solide aux légendes de cette époque : elles sont encore vagues et contradictoires; mais il n'en est pas moins intéressant de voir le témoignage gravé sur le bronze chez les Romains au temps de Claude confirmé chez les Etrusques par nos peintures. Or, quelle date pouvons-nous leur assigner? Cette question m'amène à vous parler, Messieurs, des efforts que j'ai tentés pour arriver à la résoudre. »

M. N. des Vergers fixe l'époque de ce monument au cinquième siècle de Rome environ. Il fait ensuite remarquer que l'Etrusque Servius Tullius n'a pas été seulement l'auteur de grandes réformes politiques, mais aussi de fondations religieuses de la plus haute importance; c'est lui qui éleva le temple de Diane sur l'Aventin, où les Latins se réunissaient pour des sacrifices en commun. L'Etrurie offrait des exemples frappants de ce culte fédératif, puisque le temple de Vulsinie réunissait les chefs des douze lucumonies. De plus, le culte des lares, tout particulièrement étrusque, fut favorisé

à Rome par le prince auquel on attribue l'institution des *Compitulia*.

Le savant archéologue examine ensuite ce que l'on connaît de la religion des Etrusques.

On sait, dit-il, que la lutte d'un bon et d'un mauvais principe occupe une place importante dans la théogonie de ces peuples; le principe du mal semble y avoir obtenu la première. La divination paraît avoir dicté à l'homme toutes les actions essentielles de la vie. Tout est réglé dans la vie publique par des rites solennels, dont la science des aruspices de Rome nous a conservé l'esprit et la forme. Les sillonnements de la foudre sont surtout la manifestation de la volonté divine.

Les trois grandes divinités auxquelles devait être consacré un sanctuaire dans toute ville d'Etrurie étaient TINA (Jupiter), THALNA ou CVPRA (Junon) et MENERVA, qui répond à l'*Athénée* des Grecs. Ces trois divinités, sous leurs noms étrusques, faisaient partie des *Dii consentes*, et étaient les intermédiaires entre le ciel et la terre. Au-dessus des *Dii consentes* sont les dieux voilés, *Dii involuti*, dont l'essence ne pouvait être définie. *Summanus* paraît avoir été le dieu de la nuit, comme *Tina* est le dieu du jour. Sa statue s'élevait encore au sommet du temple de Jupiter au temps de Cicéron. *Vejovis* était encore une divinité lançant la foudre. Parmi les dieux tonnants des Etrusques, il faut encore citer *Sethlans* (Vulcain), *Saturne*, *Mars*, et peut-être *Hercule*, dieu champêtre, gardien de la maison, et qui se rapproche du dieu *Terme*.

C'est la *Voltumna* de Vulsinii que Properce fait parler ainsi :

Tuscus et ego Tuscis orior, nec pœnitet inter
Prælia Volsanos deseruisse focos.

*Janus* et *Nortia* (la Fortune) complètent peut-être les douze *consentes* étrusques.

La déesse *Feronia*, dont le temple était au pied du Soracte et recevait l'adoration des trois peuples limitrophes, Sabins, Latins et Etrusques, avait son principal sanctuaire en Etrurie.

D'autres divinités, qui figurent sur les monuments étrusques,

paraissent être des emprunts faits à la Grèce aux âges relativement récents : APLV (Apollon), TVRAN (Vénus), TVRMS (Mercure), PHVPHLVNS (Bacchus), NETHVNS (Neptune), CASTVR et PVLTVKE (les Dioscures).

Mais ce qui appartenait en propre à l'Etrurie, c'étaient ces esprits intermédiaires entre le ciel et la terre, les invisibles gardiens des hommes, les pénates, les lares, dont le nom est tout étrusque, LARTH, LARS, les mânes, et surtout le *genius*, qui préside à toute génération et protége la couche nuptiale. Les âmes humaines, après de longues expiations, pouvaient participer de l'essence divine. Ces expiations, autant qu'on peut en juger d'après les peintures, étaient horribles. *Mantus* et *Mania*, les grandes divinités infernales, semblent avoir joué les mêmes rôles que Pluton et Proserpine.

« En résumé, dit M. Noël des Vergers, après être entré dans l'examen détaillé des différentes parties de la théogonie des Toscans, dieux voilés, inconnus, habitant les profondeurs du ciel ; — dieux créés et mortels, réglant l'ordre matériel de l'univers, parlant aux hommes, leur annonçant les arrêts du destin par la voix du tonnerre, le vol des oiseaux ou les entrailles des victimes; — esprits médiateurs et bienfaisants chargés de veiller sur la création, sur l'homme, qui peut, après sa mort, entrer dans leur phalange céleste ; — dieux infernaux, cherchant à attirer dans le monde des ténèbres les âmes qui aspirent à remonter vers le principe divin : telle est l'idée qu'on peut se former de la cosmogonie étrusque d'après les textes et les monuments. »

Il est certain qu'on ne saurait rattacher à ces notions l'idée sémitique du monothéisme. Il semble, au contraire, que la théogonie des Etrusques participe des sources védiques, du dualisme persan, du sombre mysticisme celtique et du génie poétique de la Grèce. N'est-ce pas là le symbole même de la fusion des origines diverses dont les Etrusques semblent issus?

---

## MOIS DE NOVEMBRE.

### Séance du 6.

Commission nommée pour présenter à l'Académie trois savants, parmi lesquels elle en choisira un pour la place d'associé étranger : MM. NAUDET, MOHL, Ad. REGNIER, Alf. MAURY.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants : de la part de l'Académie royale des sciences de Bavière, le tome IX de ses *Abhandlungen*, 3e partie, tome XXXVI de la série des Mémoires. Munich, 1863, in-4°.

De la part de l'Université impériale Alexandrine de Finlande, à Helsingfors, le programme des cours de septembre 1862 à mai 1853, in-4°, et une série de sept dissertations, actes ou thèses littéraires et historiques soutenues devant la Faculté de philologie et d'histoire de cette Université, et composées : 1° d'un *Discours* du doyen Frédéric Cygnaeus pour l'entrée en fonction du professeur de pédagogie et de didactique, Clève, in-4° ; — 2° de *Notices sur les antiquités de la race finnoise*, par le Dr Formann (en finnois),; — 3° de *Recherches sur la grammaire finnoise* par C.-A. Gottland (en suédois); — 4° sur la *Poésie finnoise au temps de la domination suédoise*, etc., par J.-L.-F. Krohn (en finnois) ; —5° sur la *Versification finnoise au point de vue philologique*, par Ahlqvist (en finnois) ; — 6° sur les *Idées des Hindous sur la création du monde comparées avec celles des Finnois*, par Otto Donner (en suédois) ; — 7° sur la *Réunion des provinces belges en corps d'Etat*, par le Dr Frostras (en suédois).

*Saggio secondo di ricerche sull'antichità mediante un nuovo principio*, etc., par Frédéric Villani, Naples, 1863, in-8°.

*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tome XXVII, 1862 Poitiers, 1863, in-8°.

*Bulletin de la même Société*, 3e trimestre 1863.

*Revue archéologique*, novembre 1863 ; in-8°.

*Annales de la propagation de la foi*; novembre 1863.

*Revue de l'art chrétien*, octobre 1863.

M. d'Avezac commence la lecture d'un Mémoire intitulé : *Le Planisphère de Cl. Ptolémée.*

### Séance du 13.

M. L. Quicherat se porte candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Berger de Xivrey.

MM. Ménant, juge à Lisieux, et Clerc, président à la cour de Besançon, se présentent à l'une des places vacantes dans la liste des correspondants regnicoles.

M. Mantellier, conseiller à la cour d'Orléans, sollicite la même distinction.

Sont présentés les ouvrages suivants :

*Note sur les plus anciennes langues de la France*, par M. Félix Michalowski, br. in-8°.

*Revue de numismatique*, septembre et octobre 1863.

*Revue orientale*, 5e année, n° 50.

Le *Cabinet historique*, in-8°, 1863.

M. G-A. Martin envoie, pour le concours des antiquités de la France, son *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien et quelques communes du Laonnois*, tome Ier. Laon, 1863, in 8°.

M. Adolphe Regnier, rapporteur de la Commission chargée de présenter trois noms de savants parmi lesquels l'Académie en choisira un pour la place d'associé étranger, laissée vacante par le décès de M. Grimm, a la parole :

### Analyse.

M. Ad. Regnier commence par déclarer, au nom de la Commission, qu'elle s'est accordée à l'unanimité pour présenter à l'Académie les trois noms suivants, dans cet ordre : MM. Pertz, à Berlin ; — Diez, à Bonn ; — et Max-Müller, à Oxford.

M. Pertz, né en 1795, se fit connaître en 1819 par une savante

*Histoire des Maires du Palais*, qui fut l'annonce de sa vocation pour l'histoire du moyen âge. Puis, quand le ministre de Stein voulut entreprendre la publication des historiens originaux de cette grande époque, M. Pertz fut nommé membre de la Société formée pour répandre la connaissance de l'ancienne histoire d'Allemagne, et fut chargé de publier les historiens carlovingiens. Il commença, dès 1820, un voyage de recherches tant en Allemagne qu'en Italie. Il visita ensuite la Belgique et la France, résida deux fois à Paris, et, de là, s'en alla visiter l'Angleterre, la Hollande, la Bavière, la Suisse et la Savoie. Les résultats de ses savantes explorations dans les bibliothèques et les archives de l'Europe occidentale furent consignés dans les tomes I-XVII des *Monumenta Germaniæ historica*, qui parurent de 1828 à 1861. De 1832 à 1837, M. Pertz rédigea la *Gazette de Hanovre.* En 1839, il publia la *Monographie du comte Ernst de Münster.* Enfin, il a publié le premier la *Chronique de Richer*, qui jette un si grand jour sur l'avénement de Hugues Capet. En 1842, il fut appelé en qualité de professeur et de bibliothécaire à Berlin. Sans parler de divers autres ouvrages ou opuscules, il faut mentionner le recueil intitulé : *Archives de la Société pour l'ancienne histoire d'Allemagne*, auquel il prit une grande part, de 1824 à 1853. Son édition des *OEuvres complètes de Leibniz*, sa traduction des *anciens historiens de l'Allemagne* publiée de 1846 à 1854, et qui forme 22 vol.; sa Vie du ministre de Stein, sa dissertation sur les fragments du 98e livre de Tite-Live, son écrit sur les *Mémoires de la margrave de Baireuth*, et le tome I du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berlin, 1853, sont autant de témoignages d'uneactivité prodigieuse, d'une zèle pour la science qui ne s'est pas démenti un seul jour dans cette longue carrière d'érudition historique digne d'être assimilée à celle de Jacob Grimm. C'est pour ces motifs que la Commission n'a pas hésité à inscrire le nom de M. Pertz en première ligne sur sa liste.

Au second rang, elle a placé M. Diez, né à Giessen en 1794, et professeur à Bonn depuis de longues années. Dès 1821, il s'était fait connaître par ses *Anciennes Romances d'Espagne*, que suivirent, en 1825, ses *Mémoires pour la connaissance de la poésie romantique*, et, en 1826, son livre *sur la poésie des troubadours*, traduit en français, comme le précédent, par M. de Roisin, et suivi, en 1829, de la *Vie*

*et des Œuvres des troubadours*. Enfin, un titre considérable et son ouvrage capital, c'est la *Grammaire des langues romanes*, publiée de 1836 à 1842, et accompagnée d'un *Dictionnaire étymologique*. En 1846, enfin, parurent les *Monuments des anciennes langues romanes*, recueil du plus grand prix pour l'ordre de connaissances que représente M. Diez avec une supériorité incontestée.

Si la Commission a placé en troisième ligne M. Max-Müller, ce n'est pas qu'elle le regarde comme inférieur à aucun égard aux hommes éminents dont on vient de rappeler les titres, mais c'est qu'il est beaucoup plus jeune. Les titres qui recommandent surtout cet esprit distingué, cet indianiste de premier ordre, ce philologue, ce mythologue consommé, ce sont les éditions de l'*Hitopadesa* et du *Meghadûta*, en 1844 et en 1847, puis sa grande entreprise de la publication du *Rig-Véda*, parvenue, de 1849 à 1863, au 6e ashtaka. Ensuite, ses Mémoires, ses Essais sur différents points des antiquités de l'Inde, notamment son *Essai de mythologie comparée*, qui a eu tant de retentissement, et, en dernier lieu, son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*, comme *éclaircissement de l'ancienne religion primitive des Brahmanes*, 1858, et ses *Leçons sur la science du langage*, professées avec tant de succès, et qui ont eu deux éditions en deux ans.

La discussion aura lieu à la prochaine séance.

M. de Longpérier demande que le nom de M. le baron de Witte soit ajouté à la liste.

M. Léon Renier fait la même proposition pour Mgr Cavedoni.

M. d'Avezac termine la lecture de son travail intitulé :

### Le planisphère de Claude Ptolémée.

*Notice des manuscrits et des éditions imprimées de ce livre; recherches sur l'auteur primitif et les traducteurs.*

### Analyse.

L'examen auquel s'est livré l'auteur de ce Mémoire conduit graduellement à une notion moins imparfaite qu'on ne l'avait encore

obtenu de diverses questions d'histoire littéraire qui naissent d'elles-mêmes alentour de l'opuscule latin en circulation parmi les savants sous le titre de *Planisphère de Ptolémée*. Une double tâche, dit-il, est imposée à la critique dans une étude de ce genre :

— Rechercher et mettre en lumière la vérité autant qu'il est possible de la saisir ;

— Signaler les erreurs, et les combattre avec une persistance qui ne puisse être découragée ni par leur facilité à se répandre, ni par leur tenace résistance à se laisser extirper.

Nous avons voulu, dans la mesure de nos forces, continue M. d'Avezac, obéir à ce double devoir, et les résultats que nous en avons recueillis se peuvent récapituler, comme conclusions, dans les faits résumés que voici :

1° Le procédé de représentation graphique désigné sous le nom de *Planisphère* avait été primitivement enseigné par Hipparque, dont Ptolémée, en ceci comme en d'autres œuvres plus considérables, s'est borné, trois siècles plus tard, à reproduire simplement les doctrines. L'écrit original d'Hipparque existait encore au cinquième siècle de notre ère, alors que Synésius de Ptolémaïs se vantait de l'avoir éclairé et développé. Mais il ne s'en trouve plus de vestiges ultérieurs, et c'est par une méprise singulière qu'on a cru le retrouver mentionné un demi-siècle après dans un traité de Proclus Diadochus, tandis qu'il ne s'agissait en réalité que d'une compilation tout à fait moderne, interpolée dans une version de l'*Hypotypose* par des éditeurs inattentifs.

2° La reproduction due à Ptolémée a péri à son tour, et c'est également par une méprise évidente qu'on a cru, au siècle dernier, en avoir rencontré le texte grec dans un manuscrit où ne figure réellement, à la place désignée, que le traité des *Hypothèses des Planètes* du même auteur. Ce texte, toutefois, n'a disparu qu'après avoir eu les honneurs d'une traduction arabe qui porte le nom de Maslem.

3° En ce traducteur arabe se laisse reconnaître avec certitude l'astronome Abou-el-Qâsem Moslemah-ben-Ahhmed el Magrythy, qui florissait à la cour des califes Ommyades de Cordoue, et dont l'âge est déterminé par un chiffre précis, le 19 août 1005, date

de sa mort. Il est permis de conjecturer que sa version et son commentaire, sans avoir peut-être complétement échappé aux injures du temps, se sont conservés en original, au moins en Espagne, où un fragment de traité *De l'Astrolabe*, sous le nom du docte Cordouan, est signalé parmi les manuscrits arabes de l'Escurial. C'est par erreur, suivant toute apparence, qu'on a cru découvrir une autre version arabe du *Planisphère* de Ptolémée dans un manuscrit de Leyde, qui semble se rapporter de fait à un livre tout différent, celui des *Hypothèses des Planètes*

4° Nous n'avons aujourd'hui à notre disposition qu'une traduction latine du *Planisphère*, d'après la version arabe de Maslem, et c'est par une simple inadvertance que toute une série de bibliographes l'a supposée faite sur le texte grec. Elle a été publiée successivement à Rome, à Bâle, et à Venise, en 1507, 1536 et 1558, et il a même été fait, d'après cette dernière édition, une version italienne parue à Bologne en 1572; mais c'est encore par l'effet d'une méprise qu'on a supposé l'existence d'une autre édition latine, qui aurait été publiée à Toulouse en 1554.

5° Il se trouve, à la Bibliothèque impériale de Paris, trois manuscrits de cette même version latine, et tous les trois offrent des portions inédites assez considérables, servant de complément soit au traité même de Ptolémée, soit au commentaire de Maslem. La bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, renferme aussi un manuscrit conforme à l'un des exemplaires de Paris. Mais un autre volume Bodleyen, que les énonciations du catalogue devaient faire considérer comme une reproduction du même livre, a été reconnu, après vérification, ne point se rapporter à cet ouvrage.

6° Le nom de *Rodulphus Brughensis*, imprimé en tête de l'édition de Bâle comme celui du traducteur latin de Maslem, se trouve substitué par erreur au nom de *Hermannus Secundus*, constaté par un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et auquel il faut adjoindre celui d'un collaborateur appelé Robert, mentionné dans la préface. Rodolphe de Bruges se proclame ailleurs lui-même disciple de ce même Hermann, et l'on a supposé par erreur qu'il désignait ainsi Hermann le Contract, sous le nom duquel ont été publiés, sans de suffisantes garanties, deux traités relatifs à l'astrolabe, dont l'un se

trouve cependant désigné formellement dans les manuscrits comme l'œuvre d'un *Gilebertus* ou *Girbertus*, identifié sans hésitation par l'abbé le Beuf avec le pape Gerbert, ou Sylvestre II.

7° Hermann et son collaborateur Robert, traducteurs latins du *Planisphère* de Ptolémée d'après l'arabe de Maslem, sont les mêmes que Hermann et Robert employés par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, à traduire de l'arabe en latin divers livres relatifs au mahométisme, y compris l'Alcoran même.

8° Pierre le Vénérable, qui se trouvait en Espagne au mois de juin 1142, y fit entreprendre la version latine de tous ces écrits alcoraniques par divers traducteurs, entre lesquels figurent d'une manière plus saillante Hermann et Robert, qu'il avait momentanément détournés de leurs études astronomiques, pour les employer, moyennant un gros salaire, à l'œuvre qu'il avait résolue, et qui fut terminée, au plus tard, dans les cinq premières semaines de 1143, avant le 8 de février. La double édition que Théodore Bibliander (Buchmann) en a donnée à Bâle en 1543 et 1550 n'est ni exacte ni complète.

9° Hermann, que le surnom de *Secundus* semble destiné à distinguer d'Hermann le Contract, en tant qu'éditeurs l'un et l'autre des traités du *Planisphère* et de l'*Astrolabe*, était un Slave dalmate, dont l'origine est plus particulièrement désignée par l'ethnique spécial *Nellingaunensis*; il était écolâtre de Léon, et se trouvait, à l'arrivée de Pierre le Vénérable, au voisinage de l'*Ebre*, qu'une grossière erreur, trop souvent reproduite, a transformé en la cité, alors arabe, d'*Evora*, en Alem-Tajo. Il était adonné aux études astronomiques, et avait déjà fait alors une traduction latine d'un traité de Mohhammed ben Mousày el Khowarezmy, où se trouvait consignée une nouvelle détermination de l'obliquité de l'écliptique, et que l'on a par erreur confondu avec le traité d'algèbre du même auteur. Il avait en outre composé un traité *De Circulis*, et un autre *De Essentiis*, qui nous sont connus seulement par la mention qu'il en fait lui-même dans sa préface et ses annotations au Planisphère. Il traduisit aussi d'arabe en latin, mais plus tard à ce qu'il semble, l'*Introduction à l'astrologie judiciaire* de Gja'far ben Mohhammed Abou Ma'schar el Balkhy, et cette traduction est inventoriée parmi les manuscrits du Vatican.

10° Robert, le collaborateur de Hermann, était Anglais, originaire d'un lieu appelé *Keten*, dont le nom a été, par suite d'une mauvaise lecture, défiguré en celui de *Rétines*, qui s'est partout impatronisé, bien que contraire à la leçon non équivoque de tous les anciens manuscrits. Le nom ridicule de *Cuccator*, forgé de même par une mauvaise lecture du mot *translator*, n'a heureusement point eu le même succès. Robert était, comme Hermann, occupé d'astronomie lorsqu'il accepta la proposition de Pierre le Vénérable pour la traduction de divers écrits alcoraniques, à chacun desquels il mit une préface. Revêtu à cette époque du simple titre d'écolâtre, il avait, peu de temps après, été promu à la dignité d'archidiacre de Pampelune. Il avait antérieurement traduit de l'arabe le traité d'astronomie de Mohhammed ben Gêber el Bettêny; mais sa traduction ne nous est point parvenue, négligée sans doute qu'elle a été par suite de la pnblication d'une autre version latine plus ancienne, due, comme on sait, à Platon de Tivoli.

11° C'est à Tolosa de Guipuzcoa, en Espagne, et non à Toulouse de Languedoc, qu'Hermann et Robert, libres depuis le commencemen de février 1143 de reprendre leurs études favorites, accomplirent leur version du *Planisphère*, datée des calendes de juin suivant; et Hermann la décora d'une préface adressée à son maître Théodoric, l'un des piliers du réalisme platonicien, le protecteur dont l'autorité garantirait son œuvre de la perfide atteinte des profanes.

L'ensemble de l'ouvrage contenu dans les éditions et les manuscrits comprend divers éléments très-distincts, qui se classent naturellement ainsi :

1° La préface du traducteur latin, publiée une seule fois, et d'une manière fort inexacte;

2° Le livre de Ptolémée, entremêlé des commentaires de Maslem et des annotations de Hermann, et subdivisé lui-même en trois parties, dont les deux premières seules ont été publiées, et dont la troisième, restée inédite, est surtout intéressante par l'énonciation du principe fondamental du Planisphère;

3° Enfin, un chapitre additionnel de Maslem.

M. d'Avezac a réuni tout cet ensemble en un corps complet, dont il fait hommage à l'Académie.

### Séance du 20.

M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, se met sur les rangs pour une des places de correspondant regnicole.

M. Hanoteau fait la même demande.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des savants proposés par la Commission au choix de la Compagnie, pour la place d'associé étranger laissée vacante par le décès de Jacob Grimm.

La Séance redevient publique, et M. Pertz est nommé au scrutin secret associé étranger de l'Académie à la place laissée vacante par le décès de Jacob Grimm.

Sont présentés à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France :

Six ouvrages de l'abbé Cloët sur les *Chants liturgiques.*

*Essais sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent*, par Auguste Pelet; Nîmes, 1863, 1 vol. in-8°.

*Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert, depuis son origine jusqu'à la proclamation du premier Empire, en* 1803, par M. Sausse-Villiers; Nîmes, 1863, 1 vol. in-8°.

*L'Abbaye et la ville de Wissembourg, avec quelques châteaux forts de la basse Alsace et du Palatinat*, monographie historique, par J. Rheinwald. Wissembourg ; 1863, in-8°.

Neuf brochures de M. A. Lallemand sur le pays de Vannes, d'Auray et la Vénétie armoricaine.

M. le secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Th.-H. Martin, de Rennes, un ouvrage intitulé : *Des superstitions dangereuses pour la science et des doctrines qui les restreignent ou les favorisent*; Paris, 1863, br., in-8°, opuscule qui est une nouvelle preuve du savoir profond et solide de l'auteur dans les sciences physiques aussi bien que dans les sciences morales et historiques.

De la part de M. Ch. Robert : *Monnaies de Pfalzel*, de *Thionville*, de *Remilly* et de *Remelange*, br., in-8°. (Extr. de la *Revue de numismatique*, 1863.)

*Les Papyrus hiératiques de Berlin, récits d'il y a 4,000 ans.* — Index géographique et deux planches de *fac-simile*, par F. Chabas. Châlon-sur-Saône, 1863, in-8°, travail dédié à Rich. Lepsius, et accompagné d'une lettre où l'auteur signale les antiques manuscrits comme éclairant l'histoire des temps qui ont précédé l'invasion des Parthes, et pouvant avoir, dit-il, quelque intérêt en dehors de l'Egyptologie.

*Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, 3e série ; t. IV, travaux de 1862 à 1863 ; Saint-Quentin, 1863. 1 vol. in-8°.

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle période, t. V en 4 cahiers ; t. VI, cah. 1 et 2.

*Annales de philosophie chrétienne* ; octobre 1863.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis, ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant*, studio et cura Car. Jourdain; Parisiis MDCCCLXII, renfermant le quinzième et la moitié du seizième siècle.

M. Laboulaye offre, au nom de M. G. Boutaric, les *Actes du Parlement de Paris*, 1re série, de l'an 1254 à l'an 1328. T. Ier, 1254-1299, 1 vol. gr. in-4°, précédé d'une préface étendue de M. le comte de Laborde.

M. Garcin de Tassy présente, au nom de l'auteur, le *Mahâbhârata, poëme épique de Krisna-Dwaipayana, plus communément appelé Véda Vyasa*, c'est-à-dire le compilateur et l'ordonnateur des Védas, traduit complétement pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauché ; Paris, 1863, in-8° ; tome Ier, de 600 pages, mais qui ne contient encore qu'une moitié de l'introduction de l'immense poëme de 100,000 vers. Ce volume en représente à peu près la dix-septième partie.

M. Egger donne des nouvelles assez peu rassurantes de M. Guérin, qui doit venir en France pour rétablir sa santé altérée profondément par les fatigues de sa mission en Palestine.

*Découverte de stèles phocéennes à Marseille.*

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie, de la part de M. Pinon, conservateur du musée de Marseille, douze dessins exé-

cutés par M. Langier, et représentant des Stèles d'un style très-ancien. Ces monuments appartiennent à un ensemble de quarante-sept pierres qui viennent d'être découvertes à Marseille.

Ces Stèles ne sont pas toutes de la même époque, mais elles offrent toutes la même représentation : une femme assise, voilée, les mains posées sur les genoux, dans une attitude tout à fait archaïque. La similitude de ces représentations semble exclure toute idée d'une destination funéraire. Ces Stèles offrent vraisemblablement l'image de la Diane primitive des Phocéens, et cette opinion s'appuie sur la ressemblance qu'elles présentent sous le rapport du style avec les figures des Branchides de Milet rapportées au musée Britannique par M. Charles Newton. On sait que Milet et Phocée appartiennent à l'Ionie, et la communauté d'origine des peuples rendrait compte de la conformité d'origine de leurs œuvres. Une des Stèles de Marseille représente une femme tenant un lion sur ses genoux. M. de Longpérier fait observer que cet animal, qui se voit sur les monnaies frappées par les Phocéens de Velia et de Marseille, est un des attributs symboliques de la Diane asiatique, ainsi que le montrent, entre autres monuments, de très-anciennes peintures céramographiques.

M. Guigniaut continue la lecture de la *deuxième partie d'un Fragment sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne*, lecture commencée il y a plus d'un an.

### Séance du 27.

Le Ministre de l'instruction publique demande que l'Académie lui désigne deux candidats pour la chaire de turc vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes.

Les candidats qui se sont mis sur les rangs sont MM. Bianchi, Barbier de Meynard et Ambroise Kalfa.

MM. d'Avezac, Jourdain et Eugène de Rozière se portent candidats à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Caristie fait don par testament à la bibliothèque de l'Institut du recueil colorié du palais du T, à Mantoue, donné par M. Ch. Percier.

La famille de feu M. Jomard offre à l'Académie l'original d'un papyrus grec collé sur verre et provenant de l'Égypte. La reproduction de ce précieux document dans le recueil des papyrus grecs a déjà été décidée.

M. François Lenormant a la parole pour rendre compte à l'Académie des

## *Dernières fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes.*

### Analyse.

M. François Lenormant montre à l'Académie quatre photographies représentant les dernières fouilles et un plan des découvertes. Il donne quelques explications orales sur les dispositions de ce précieux monument, dont le déblaiement a été commencé par l'architecte prussien M. Strack, et est aujourd'hui continué par la Société archéologique d'Athènes. Les parties actuellement découvertes comprennent la scène, l'orchestre et les gradins inférieurs. Les substructions de la scène offrent d'abord une complication de murailles où l'on a peine à se reconnaître. M. François Lenormant pense qu'on doit voir dans ces murs les restes de trois époques : 1° la scène hellénique datant probablement de l'époque de Lycurgue ; 2° une scène qui semble dater du temps d'Adrien, qui réduit l'orchestre aux proportions usitées dans les théâtres romains ; 3° une troisième scène laissant un espace plus restreint encore à l'orchestre, et qui fût construite vers l'époque de Septime-Sévère, par Phædrus, fils de Zoïle, archonte éponyme, comme nous l'apprend l'inscription dédicatoire en deux vers hexamètres. Parmi les photographies présentées à l'Académie, il en est qui offrent ces fameux siéges de marbre portant les noms de hauts personnages d'Athènes. M. Lenormant remarque que ces siéges, formant le gradin inférieur, ne sont pas cependant au niveau de l'orchestre, comme il arrive dans tous les théâtres grecs ; mais ils en sont séparés par un *podium* semblable à

celui qui sépare dans les amphithéâtres les gradins de l'arène. L'origine de cette disposition insolite ne serait-elle pas expliquée par un passage de Philostrate où il est dit que la décadence du goût littéraire amena les Athéniens, sous l'empire romain, à faire combattre des gladiateurs dans le théâtre? Enfin, M. Fr. Lenormant remarque que la base qui porte le nom de Ménandre a des dimensions qui s'accordent exactement avec celles de la statue de Ménandre conservée au Vatican. VISCONTI avait déjà remarqué que cette statue, trouvée dans les bains de Constance, devait venir d'Athènes, puisqu'elle était de travail grec et de marbre pentélique.

M. EGGER rappelle que dans la séance du 27 juin 1862 il avait communiqué à l'Académie une lettre de M. Wescher, alors à Athènes, et où étaient donnés un dessin, une transcription et une traduction du distique cité par M. Lenormant, et que M. Hittorff avait lu à l'Académie une note détaillée sur les résultats des fouilles de M. Strack, reproduits *in extenso* par la *Revue archéologique*, le *Journal de l'instruction publique* et le *Bulletin* des comptes rendus de l'Académie.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France :

*Histoire des anciennes abbayes, couvents, communautés et chapitres, prieurés, commanderies de l'ancien diocèse d'Orléans*, par M. Vergnaud-Romagnesi, manuscrit en 2 vol. in-f°, 1862-1863.

*Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône*, histoire-généalogie, par MM. H. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc. Paris, 1863, 1 vol, in-8°.

Les *Cloches du pays de Bray, avec leurs dates, leurs noms, leurs inscriptions, leurs armoiries*, etc., par M. Dergny. Paris et Rouen, 1863 1 vol. in-8°.

*Recherches sur la bibliothèque publique de l'église de Notre-Dame de Paris au treizième siècle d'après des documents inédits*, par Alfred Franklin. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Les *Inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours*. Recherches et documents, par Maurice Champion. T. V d'un ouvrage déjà récompensé par l'Académie.

Sont offert en don :

*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.* T. VI, Orléans, 1863, in-8°.

*Travaux de l'Académie impériale de Reims*, années 1861-1862. Nos 3 et 4 ; 2 vol. in-8°.

*Journal asiatique*, août-septembre-octobre 1863.

Deux opuscules de M. Anatole de Barthélemy :

1° La *Numismatique* en 1862 (Extr. de la *Correspond.* littér.) ;

2° *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine* (Extr. de la *Revue archéolog.*) ; in-8°.

M. Reinaud, en offrant son dernier Mémoire, lit la note suivante :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le tirage à part de mon *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne.* Le Mémoire tel qu'il a été lu devant l'Académie a donné lieu à quelques objections. J'ai examiné ces objections avec l'attention qu'elles méritaient et j'ai essayé d'y repondre.

« Le Mémoire, depuis qu'il a été lu, a reçu des additions, cela n'est pas étonnant : le sujet est très-vaste par lui-même ; les témoignages sont à la fois nombreux et divers, et la matière était tout à fait inconnue. Il est donc naturel que certains renseignements ne me soient venus qu'après coup.

« Dans l'intervalle, quelques erreurs de détail ont été corrigées. Il en reste probablement encore, et elles ne disparaîtront qu'avec le temps ; mais le point de vue n'a point changé ; je vais plus loin : il me paraît maintenant si bien appuyé que, dans mon opinion, il ne changera plus.

« Le sujet, à proprement parler, est l'empire romain considéré sous une face nouvelle, et le plus grand nombre des témoignages sont d'origine latine. Sous ce rapport, il est de nature à intéresser tous les hommes lettrés. Mais le point de vue où je me suis d'abord placé est oriental, et cette circonstance m'oblige d'entrer dans quelques explications.

« Nous tous qui avons été admis dans le sein de l'Académie, nous devons cet honneur à certaines études spéciales qui nous paraissent

personnelles. Mon titre à moi est celui d'orientaliste. Mais le mot *orientaliste* est susceptible de plus ou moins d'extension. Mon point de départ ayant été l'étude de l'arabe et du persan, j'ai successivement ajouté à cette branche de la science l'étude des rapports qui existent entre les littératures arabe et persane et les littératures de l'Asie orientale. Ici j'ai à réclamer l'indulgence de l'Académie. Je n'ai jamais songé à diminuer qui que ce soit parmi mes confrères, et j'ai droit à être traité de même.

« Le présent Mémoire a été composé à l'aide des témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois. Je ferai d'abord observer que les témoignages grecs et latins rapportés par moi peuvent être vérifiés par chacun de vous. Il n'en est pas tout à fait de même pour les autres; mais ceux-ci ont été traduits par d'autres que par moi, ou, s'ils ont été traduits par moi, ils l'ont été à une époque où je ne pensais pas encore à ce Mémoire. Par conséquent, il n'est pas à craindre que je n'aie quelquefois été influencé par des idées préconçues.

« Voici une seconde remarque. Pour arriver à une solution satisfaisante, il fallait absolument faire concourir ensemble les six ordres de témoignages indiqués sur le titre du Mémoire. Un seul ordre de témoignages manquant, on était fatalement arrêté. D'autres que moi avaient la faculté d'aborder les témoignages latins, grecs, indiens et chinois; mais moi seul au monde étais en état de faire l'appoint à l'aide des témoignages arabes et persans; j'étais donc le seul qui pût entreprendre une telle tâche. C'est cette même circonstance qui, dans mon Mémoire sur l'Inde, m'a permis de rendre compte de certains passages des relations chinoises de Fa-hian et de Hiouen-thsand qui auraient résisté aux efforts des sinologues les plus habiles.

« Ce Mémoire m'a occupé pendant vingt mois, et pendant tout ce temps il ne s'est pas écoulé un seul jour où je n'y aie ajouté quelque chose; souvent même j'y ai pensé la nuit. Il me semble qu'un travail aussi prolongé et qui avait été précédé par des études de cinquante années mérite considération.

« Quelques personnes s'imagineront peut-être qu'en certains endroits je suis allé au delà du sens littéral des textes latins. Quand j'ai abordé ce sujet il s'est présenté à moi deux marches différentes.

Je pouvais fondre tous les témoignages ensemble et ne citer les autorités que pour les points indiqués dans le moment même; mais alors j'étais obligé de dépecer les textes, et dans une matière aussi nouvelle, je m'exposais au reproche d'avoir arrangé le tout pour les besoins de la cause. Je pouvais encore, quand je citais un passage de quelque auteur, rapporter le passage tout entier; mais alors il fallait me résigner à renvoyer ailleurs certaines considérations qui se rattachaient au même passage. Le dernier parti m'a semblé une affaire de loyauté, et c'est celui que j'ai adopté. Est-ce dans le sein de l'Académie des inscriptions qu'on m'en fera le reproche? Du reste, il y a pour les personnes que j'ai en vue un moyen de tout concilier : c'est de vouloir bien lire le Mémoire de suite, et en faisant au fur et à mesure les vérifications convenables. Se présente-t-il un endroit qui laisse de l'incertitude, on prend note du passage et on poursuit la lecture. Il est probable qu'avant d'être arrivé à la fin on sera entièrement fixé. »

M. Le Clerc présente à l'Académie, au nom de M. Poirson, le tome II de la seconde édition de l'*Histoire du règne d'Henri IV*, 1 vol. in-8°, et le savant doyen de la Faculté des lettres insiste sur les mérites qui distinguent cet ouvrage.

M. Laboulaye fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, des tomes II, 2e partie, et IIIe, 3e partie, du *Romancero de Champagne*, renfermant soit des chants populaires, soit des chants légendaires et historiques de la contrée; 2 vol. in-8°. Reims, 1863.

M. Guigniaut continue la lecture de son *Fragment sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne.*

---

## MOIS DE DÉCEMBRE.

### Séance du 4.

M. W. H. Waddington retire sa candidature à la place d'académicien ordinaire.

MM. Abel Desjardins, Chabas, Weil et de Baecker se portent candidats pour les places de correspondants regnicoles.

L'Académie décide qu'il y a lieu de remplacer MM. Leglay, Greppo, Azéma de Montgravier, correspondants regnicoles décédés, et M. Pertz, correspondant étranger, élu associé étranger. Deux commissions sont nommées pour présenter les candidats au choix de l'Académie.

MM. V. Le Clerc, Laboulaye, de Longpérier et Maury forment la commission des correspondants regnicoles, et MM. Beugnot, Mohl, Ad. Regnier et L. Renier forment la commission des correspondants étrangers.

L'Académie passe ensuite à la désignation des deux candidats demandés pour la chaire de turc vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes. Premier tour de scrutin : MM. Bianchi, 21 voix; Kalfa, 8; Barbier de Meynard, 3. — M. Bianchi est nommé premier candidat. — Second tour de scrutin : MM. Kalfa, 16 voix; M. Barbier de Meynard, 16 voix. — Troisième tour : MM. Barbier de Meynard, 19 voix; Kalfa, 15. — M. Barbier de Meynard est désigné comme second candidat (1).

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats pour la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

### Séance du 11.

Election d'un membre ordinaire en remplacement de M. Berger de Xivrey, décédé. Au quatrième tour de scrutin, M. Jourdain est élu.

M. Obry, juge au tribunal civil d'Amiens, pose sa candidature à la place de correspondant regnicole.

(1) M. Bianchi avait été proposé également en première ligne par l'École : M. le Ministre de l'instruction publique a nommé M. Barbier de Meynard.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Gobert : 1° *Supplément au tome III de l'Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, in-8°, 1863.

2° Du même auteur : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, 2e livr., 1 vol. in-8°, 1863.

Pour le concours du prix Volney : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, etc., précédé d'une *Introduction* sur les principes de l'étymologie, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France : 1° *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies*, etc., *de l'ancienne France*, par M. Gourdon de Genouillac. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

2° *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, par M. Potier de Courcy, 3 vol. in-4°. Paris et Nantes, 1862.

Ouvrages offerts en don :

Au nom de M. Littré : la 7e livraison de son *Dictionnaire de la langue française*.

*Dichiarazione di alcuni esagi bizantini inediti*, par Mgr A. Cavedoni, correspondant de l'Académie, br. in-folio (Extr. du tome I des *Atti e memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi)*, 1863.

*Du Nirvana bouddhique*, en réponse à M. Barthélemy Saint-Hilaire, par M. Obry. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

*Le papyrus magique Harris*, par M. F. Chabas. Châlon-sur-Saône, 1860, in-4° avec un fac-simile.

*Les inscriptions des mines d'or;* dissertation sur les textes égyptiens relatifs à l'exploitation des terrains aurifères du désert de Nubie, enrichie du texte hiéroglyphique de l'inscription de Kouban, par M. F. Chabas, br. in-4°. Châlon-sur-Saône et Paris, 1862.

*Observations sur le chapitre VI du rituel égyptien, à propos d'une statuette funéraire du musée de Langres*, par le même. Paris, 1863, in-4°.

*Relation de l'expédition de Chine, en* 1860, *rédigée* par le lieutenant de vaisseau Pallu, d'après les documents officiels. Paris, 1863, in-4°.

Seize ouvrages de M. Guerrier de Dumast, de Nancy : 1° les *Psaumes traduits en vers français et mis en regard d'un texte latin littéral*, 3 vol. in-8° ; — 2° l'*Orientalisme rendu classique* ; — 3° *Supplément* au précé-

dent ouvrage; — 4° *Candigna et Capila* (extr. des Courals); — 5° *Essai sur la vraie prononciation du Ghaïn* des Arabes, br. in-8°, 1857; — 6° *Fleurs de l'Inde*, 1 vol. gr. in-8°, 1859; — 7° *Des alphabets européens appliqués au sanscrit*, 1860; — 8° *Une idée lorraine;* — 9° *Un mot sur les langues de l'Orient*, br. in-8°; — 10° *Réponse à trois récipiendaires de l'Académie de Stanislas*, br. gr. in-8°, 1862; — 11° *Chios, la Grèce et l'Europe*, br. in-8°, 1822; — *Nancy, histoire et tableau*, 1 vol. gr. in-8°; — 12° le *duc Antoine et les Rustauds;* — etc., etc.

*Cartulaire de Redon*; *réponse à quelques critiques de M. de Courson*, par M. A. de la Borderie, in-8°, 1863.

La *Naissance de Guillaume le Conquérant à Falaise*. Eclaircissement historique, par M. Florent Richomme, br. in-8°, 1862.

*Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. VII, Lille, 1863, 1 vol. in-8°.

*Société littéraire de Castres* (Tarn), séance générale de 1863.

*Revue archéologique*, décembre 1863.

*Revue de l'art chrétien.*

M. de Lasteyrie fait hommage au nom de M. E. Ruben, conservateur de la bibliothèque de Limoges, de l'ouvrage intitulé : *Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville de Limoges*, t. I^er^, *Histoire*, 1858; t. II, *Polygraphie et belles-lettres*; t. III, *Sciences et arts*, 1863, in-8°. Le savant membre fait ressortir les principaux mérites de ce grand travail bibliographique.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage de la suite d'une publication du plus haut intérêt pour la connaissance de l'antiquité et que ses auteurs conduisent avec une activité égale à leur talent : ce sont les livraisons 5^e^ et 6^e^ de l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par Georges Perrot, Edmond Guillaume et J. Delbet, feuilles 15 à 19 du texte, avec 7 planches, dont une double contenant le texte grec du testament d'Auguste.

Est présenté un Mémoire manuscrit pour la question de l'*Alphabet phénicien*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport des deux commissions chargées de présenter au choix de l'Académie des candidats aux places vacantes de correspondant.

### Séance du 18.

Les nominations de M. Pertz, comme membre associé étranger, et de M. Jourdain, comme membre ordinaire de l'Académie, sont approuvées par l'Empereur.

Un message du Ministre de l'instruction publique donne lieu à quelques explications préalables de M. le secrétaire perpétuel. Depuis quelque temps M. Guigniaut poursuivait, au nom de l'Académie, une négociation avec le ministère dans le but de faire rentrer dans l'ordre des grandes publications de l'Institut le *Gallia Christiana*. Cette mesure paraissait devenue nécessaire depuis que l'Académie avait admis dans son sein le savant qui s'était chargé de continuer ce grand ouvrage et en avait, à lui seul, publié les tomes XIV et XV.

Le Ministre s'est empressé de lever toutes les difficultés qui paraissaient s'opposer à l'accomplissement du vœu exprimé par l'Académie. D'après l'arrêté ministériel dont il est donné lecture, la Compagnie est chargée de compléter la publication du *Gallia Christiana* commencée par les congrégations des bénédictins de Saint-Maur, et continuée par M. B. Hauréau. Une allocation de 4,000 francs pendant quatre ans permettra de subvenir à la dépense nécessitée par l'exécution de la publication.

Par un autre message, le même Ministre annonce à l'Académie que le R. P. Bourquenoud, de la mission des PP. jésuites de Syrie, est sur le point de partir pour occuper la chaire d'Ecriture sainte, d'hébreu et des dialectes orientaux au collége de Ghazir. Ce révérend père demande à être chargé d'une mission scientifique ayant pour objet spécial d'étudier, pendant son séjour en Syrie, les antiquités bibliques.

A cette lettre est joint le rapport du R. P. Bourquenoud, que le Ministre soumet à la Compagnie, en la priant de l'examiner et de lui donner son avis sur l'opportunité de la mission demandée.

L'Académie nomme une commission de quatre membres chargés de lui faire un rapport à ce sujet ; sont nommés : MM. Mohl, de Longpérier, Renan et Munk.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne à l'Académie des nouvelles du voyage de M. de SAULCY en Palestine. Il écrit le 29 novembre de Jérusalem qu'il a fait des trouvailles considérables en Ammonitide. Il a été confirmé comme il s'y attendait dans sa manière de voir sur la date des constructions en gros blocs du Haram-esch-Sherif. En ce moment il continue de fouiller les Tombeaux des rois. Il est en mesure de rapporter de nombreux morceaux de sculpture et d'architectures, entre autres le pied d'un lion colossal dont la tête est coiffée en sphinx. C'est, suivant lui, la statue du lion Soleil, *Camos*, dieu des Ammonites. Enfin il croit avoir reconnu, dans le cours de ses nouvelles recherches, des monuments de trois époques distinctes jusques et y compris le règne d'Hyrcan.

M. EGGER rappelle à cette occasion à l'Académie un autre de nos courageux missionnaires en Orient, M. V. Guérin, encore malade, mais qui n'a d'autre pensée que celle de reprendre ses travaux dès qu'il aura recouvré ses forces.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

Nomination de la commission du prix Gobert : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER et JOURDAIN.

### Séance du mercredi 23,

#### Remplaçant celle du vendredi 25, jour de Noël.

*Rapport de* MM. MOHL *et Adolphe* REGNIER *sur la description des ruines d'Anurâdhâpura, envoyée à M. le Ministre d'Etat par M. Alfred Grandidier, chargé d'une mission scientifique gratuite dans les Indes anglaises* (Mémoire daté de Bombay, le 24 juin 1864).

ANALYSE.

Les ruines d'Anurâdhâpura, ancienne capitale de l'île de Ceylan, que Ptolémée nomme Ἀνουρόγραμμον βασίλειον (VII, 4), ont été men-

tionnées pour la première fois dans les temps modernes par Robert Knox, qui les a vues en 1679 (1). Pendant le dix-huitième siècle, aucun voyageur, que nous sachions, ne les a décrites; mais depuis le commencement de celui-ci elles ont attiré l'attention de plusieurs qui nous les ont dépeintes avec plus ou moins de soin et de détail, soit dans les récits qu'ils ont publiés de leurs voyages, soit dans les journaux asiatiques, et ces descriptions originales ont passé de là dans divers ouvrages relatifs à l'Inde.

Dans son *Account of the interior of Ceylan* (Londres, 1821, in-4°), John Davy n'a consacré à Anurâdhâpura qu'une note de quelques lignes. Le premier qui ait rendu compte avec des développements intéressants d'une visite faite à cette antique cité (1828) est le capitaine Chapman, dans les *Transactions de la Société royale asiatique de Grande-Bretagne et d'Irlande* (2).

En 1852, il a publié dans le journal de la Société asiatique de Londres des additions à ce premier compte rendu (t. III, p. 164 et suiv.). Le major Forbes avait visité la même année, 1828, les antiquités de Kurunaigalla et d'Anurâdhâpura; sa visite avait précédé celle de Chapman, et il a raconté son voyage dans l'ouvrage intitulé : *Eleven years in Ceylan* (t. I, ch. IX et X, Londres, 1840). Plus tard William Knighton a inséré dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale* un article ayant pour titre : *On the ruins of Anurâdhâpura* (t. XVI, mars 1847). Enfin, pour ne parler que des voyageurs qui ont donné des descriptions détaillées, Sir James Emerson Tennent est allé, à son tour, visiter cette antique cité en 1848, et il termine par la description de cette ville le deuxième volume de son ouvrage (*Ceylan, an account of the island physical, historical and topographical,* Londres, 1859).

Les descriptions de Chapman, Forbes, Tennent, sont accompagnées de planches qui contribuent beaucoup à la clarté. Ce dernier a dressé aussi une petite carte où est marquée la position relative des diverses ruines.

(1) *An historical relation of the island of Ceylan,* 2e ed., Londres, 1817, part. IV, ch. IX, p. 322.

(2) T. III, part. III, p. 463 495. — Année 1834 : *Some remarks upon the ancient city of Anaràjapura and Anaràdhepura*, etc.

Carl RITTER, dans sa grande Géographie (t. VI de l'Asie, p. 249-254), consacre une longue note à des extraits des descriptions de Chapman. M. LASSEN, au t. II de son *Indische Alterthumskunde* (p. 418 et suiv.), s'aidant de livres qui avaient précédé le sien, publié en 1852, est entré dans d'assez longs détails sur ces mêmes ruines, et il a trouvé moyen de donner aux descriptions connues un intérêt nouveau par de curieux rapprochements et d'excellentes remarques.

Quel que soit le mérite de ses prédécesseurs, M. Grandidier a pu étudier les ruines dont il s'agit, car une pareille matière est bien difficile à épuiser. Sa lettre d'envoi commence par cette phrase : « Toutes les descriptions que j'ai lues de ces ruines m'ont paru peu exactes. » Dans son rapport, il indique à peu près la position des ruines, en décrit l'aspect, en marque les dimensions, apprécie çà et là, très brièvement, les œuvres d'art, et cite sur plusieurs des monuments les extraits de l'ancienne chronique singhalaise intitulée : *le Mahâvanso*, traduite du pali en anglais par Georges Turnour (Ceylan, 1837). Quoique nous n'ayons pas trouvé, en comparant la description de M. Grandidier aux descriptions antérieures, des additions importantes, cependant il est probable que dans maint endroit il aura été plus exact et plus complet que ses prédécesseurs; mais il est regrettable qu'il n'ait pas fait connaître ces différences et qu'il ne cite nulle part ceux qui se sont occupés avant lui des ruines d'Anurâdhâpura.

Il est fait hommage à l'Académie par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de M. GARCIN DE TASSY, de son *Discours* d'ouverture du cours d'hindoustani.

De la part de M. Ed. GERHARD, et au nom de M. Friedrichs, du Mémoire intitulé : *Der Doryphoros des Polyclets*, 23e programme pour la fête anniversaire de Winckelmann; Société archéologique de Berlin. In-4°.

De la part de M. de Rossi, du n° 11, 1re année du *Bullettino di archeologia cristiana.*

De la part de M. de Caumont, au nom de l'Institut des provinces, du tome I de la 1re série et du tome I de la 2e série de ses *Mémoires*. Le second des tomes renferme divers travaux sur les antiquités. comme la

*Géographie ancienne du diocèse du Mans*, par M. Th. Cauvin; un *Essai sur les monnaies du Maine*, par M. E. Huche; 2 vol. in-4°. Paris, 1845 et 1859.

*Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, par le général Creuly. — Les *Voies romaines en Gaule*, par M. Alexandre Bertrand. (Extraits de la *Revue archéol.* de 1863.)

*Histoire des peuples opiques de M. Maximilien de Ring.* Compte rendu par M. P.-A.-F. Malapert. (extr. de la *Critique française*); br. in-8°. Paris, 1852.

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 6e série, t. Ier. Toulouse, 1863, in-8°.

La *Critique française, revue philosophique et littéraire*, 3e année, n° 37, renfermant un article de M. Malapert sur l'*Histoire* de M. Mommsen.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 47. Novembre 1863.

*Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte*, n° 29. Novembre 1863.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Atlas historique du département actuel du Rhône*, par Georges Debombourg. Lyon, 1862, in-f°; et *Atlas historique du département de l'Ain*, 1re et 2e partie, 1859 et 1860; in-f°;

2° *Tableaux généalogiques des souverains de la France et de ses grands feudataires*, par Ed. Garnier, Paris, 1863, 1 vol. gr. in-4°;

3° *Monaco et ses princes*, par Henri Metivier. 2 vol.; la Flèche, 1862;

4° *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, réunis et annotés par M. Marcel Canat, t. Ier. Châlon-sur-Saône, 1863. 1 vol. in-8°;

5° *Etudes saint-quentinoises*, par M. Ch. Gomart, t. II, 1852-1861. 1 vol. in-8°;

6° *Histoire de la ville de Doullens et des localités voisines*, par M. A.-J. Warmé. Doullens, 1863. 1 vol. in-8°;

7° *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domination romaine*, par M. Antonin Macé. Grenoble, 1863; br. in-8°:

8° L'*Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*, par M. A. Du Chatellier. Paris, 1863; 1 vol. in-8°;

9° *Dissertation sur la légende Virgini pariturœ*, par M. A.-S. Morin. Paris, 1863; br. in-8°;

10° *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes de Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la valeur historique des cartulaires de Saint-Hugue*, par M. l'abbé Trépier. Grenoble, 1863; br. in-8°;

11° Les trois ouvrages suivants de M. S. Quesnault : *Recherches historiques et archéologiques sur la basse Normandie*. Coutances, 1863; 1 vol. in-8°; — *Recherches historiques et archéologiques sur le Cotentin*. Coutances, 1863; 1 vol. in-8°; — *Siége de Granville*, br. in-8°;

12° *Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin de Nozeroy* (année 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes par M. Achille Chéreau. Lons-le-Saulnier, 1863; 2 vol. in-8°. — *Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, par le même. Paris, 1862;

13° Les *Deux Germanies cisrhénanes. Etude d'histoire et de géographie anciennes*, par l'abbé Martin. Paris, 1863; br. in-8°.

M. Wallon fait hommage, au nom de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, des trois Mémoires suivants : 1° *Priviléges et franchises de Balaruc, d'après les textes inédits des cartulaires de Maguelone*, in-4°, 1863, Montpellier; — 2° l'*Œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier d'après les documents originaux des diverses archives*, in-4°, 1863, Montpellier; — 3° *Notice sur la chandelle Notre-Dame de Castelnau*, in-4°, 1863.

M. Adolphe Regnier présente, au nom de M. J. Oppert, la 2ᵉ édition corrigée et augmentée de sa *Grammaire sanscrite*.

M. Egger fait hommage, au nom de M. Boissée, continuateur de la traduction de Dion Cassius par M. Gros, du tome VIᵉ, contenant les livres XLVI-XLIX. L'ouvrage sera terminé en moins de 10 volumes.

Le même membre offre, de la part de l'auteur, l'ouvrage en grec moderne intitulé : *Mémoire historique sur l'île de Psara*, par Constantinos Nicomedos, Athènes, 1862, 2 vol. in-8°, récit appuyé sur de nombreuses pièces historiques qui éclairent beaucoup les événements de l'histoire des Psariens, événements très-contestés dans ces derniers temps.

Il est donné lecture d'une note adressée à l'Académie par M. Maximilien de Ring, au sujet du Mémoire récemment lu par M. Deville, touchant la dédicace *sub Ascia*. L'auteur de ce dernier Mémoire s'é-

tait arrêté à l'opinion, déjà émise avant lui, que le sépulcre sur lequel cette épitaphe se montre est un tombeau de famille non encore inauguré. D'autres veulent que la formule soit métonymique et signifie que le tombeau a été inauguré par une première sépulture et que par suite le monument soit devenu sacré. M. de Ring rappelle que, dans son ouvrage, objet, cette année même, d'une mention très-honorable, sur les *tombes celtiques* de l'Alsace, il a signalé un *Kelt* ou une hache gauloise dont la forme représente exactement celle de l'*Ascia*, et qui devait être posée sur la sépulture d'un mort, et en induit que l'*Ascia*, sculptée plus tard sur les cippes funéraires, dériverait, — comme la formule *sub Ascia*, — de cet usage gaulois. Il pense qu'originairement il se serait agi d'un instrument symbolique se rapportant à un culte resté d'ailleurs inconnu.

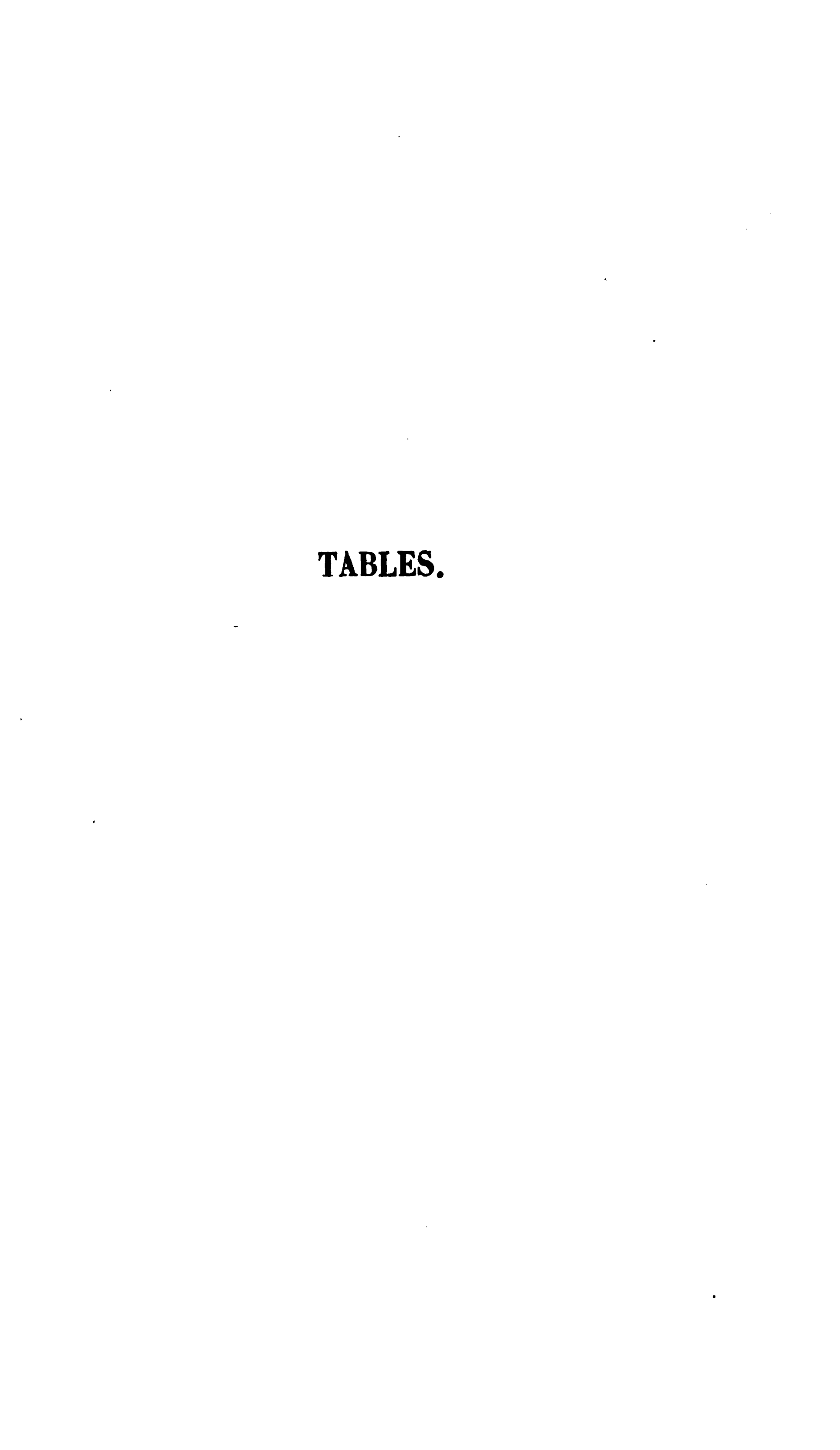
Diverses observations sont échangées au sujet de cette communication sans qu'il en résulte aucune certitude sur le sens précis de la formule en question.

## ERRATA.

P. 187, au lieu de gemeinfaslich — lisez : gemeinfasslich.

P. 188, l. 5, qu'on est en droit *d'attendre* — lisez : qu'on est en droit *d'en* attendre. — L. 6, l'archéologie *scientifique* — lisez : l'archéologie *sémitique*. — L. 13, Doterlin — lisez : Dőterlin.

P. 203 (en note), au lieu de : Domitia Lucilla épouse
Annius Vérus. Cons. III, pref. de la Ville,
*lisez :* épouse Annius Verus, prêteur,
*fils* d'Annius Vérus, consul et prefet de la Ville.



# TABLES.

# TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

# TABLE

## ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1863.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### SCIENCES PHILOLOGIQUES.

---

### PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE.

#### 1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.



#### 2° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE COMPARÉES.



#### 3° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE ASSYRIENNE.



#### 4° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

# DEUXIÈME PARTIE

## SCIENCES HISTORIQUES.

---

### HISTOIRE PROPREMENT DITE.

#### 1° HISTOIRE GÉNÉRALE.

— Appréciation des œuvres de M. PERTZ par la Commission chargée de présenter trois noms pour le fauteuil d'associé étranger, p. 331-332.

#### 2° HISTOIRE ÉGYPTIENNE. (*Voyez* EGYPTOLOGIE, à la section des sciences philologiques.)

#### 3° HISTOIRE ASSYRIENNE. (*Voy.* PHILOLOGIE ASSYRIENNE, plus haut.)

#### 4° HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE L'ORIENT.

— Les travaux de M. Oppert, lauréat du prix biennal sur l'ancienne histoire d'Assyrie, appréciés par M. Paulin PARIS, président de l'Institut, à la séance des cinq Académies (IN EXTENSO), p. 241-248.
— Histoire des *Gaulois en Asie*, jugement de la Commission sur l'ouvrage de M. Robiou (couronné, prix ordinaire de l'Académie), p. 199-201.
— Quelques points du Mémoire de M. George Deville sur la Macédoine ont rapport à l'histoire d'Orient au moyen âge, p. 208. (*Voy.* HISTOIRE GRECQUE et GÉOGR. COMPARÉE.)
— Traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, par M. de Slane, poussée avec activité, p. 10-11.

#### 5° HISTOIRE GRECQUE

— *Rapport* de M. EGGER *sur les travaux de l'Ecole d'Athènes*, p. 206-214.
— *De l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité*, Mémoire de M. Foucart (IN EXTENSO), p. 129-155.
— Mémoire de M. Dugit, membre de l'Ecole d'Athènes, *Sur les institutions militaires d'Athènes, depuis les temps primitifs jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine*, p. 209-211.
— Mémoire de M. G. Deville, membre de l'Ecole d'Athènes, intitulé : *Formation territoriale de la Macédoine ; conquête des pays entre l'Axius et le Nestus; établissements barbares du moyen âge : Bulgares, Esclavons, Valaques, Serbes*; jugement porté sur ce travail par la Commission, p. 207-208.

#### 6° HISTOIRE ROMAINE ET DES ORIGINES ITALIENNES.

*Mémoire* de M. Noël des Vergers *Sur la religion des Etrusques et sur les communications de l'Etrurie avec Rome pendant la période des rois*. ANALYSE, p. 319-329.
— *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois*, par M. REINAUD. ANALYSE

### 2° TOPOGRAPHIE ANCIENNE.

— Fouilles du palais des Césars à Rome. Emplacement de la porte *Mugonia*, du *Clivus Victoriæ*, du *Palais d'Auguste*. Explication de M. Léon Renier, p. 108-109.
— Nouvelles des fouilles du palais des Césars : le *Pont de Caligula*, explication de M. Léon Renier, p. 287.

## ARCHÉOLOGIE.

### 1° ARCHÉOLOGIE ORIENTALE (juive, chrétienne et arabe).

— *Note* de M. de Longpérier *sur une pierre gravée du temps du roi Osias*, analyse, p. 288-289.
— M. Renan communique deux petits monuments égypto-phéniciens envoyés de Syrie par M. Gaillardot, p. 314.
— Voyage de MM. de Vogüé et Waddington en Asie, Compte rendu in extenso, p. 24-28.
— Objection de M. de Saulcy à l'opinion soutenue par M. de Vogüé touchant l'âge relativement moderne que ce savant voyageur attribue à plusieurs des monuments de Jérusalem, p. 29-31.
— *Observations relatives à la date véritable des monuments de Jérusalem et particulièrement du Haram-ech-Schérif*, par M. le comte Melchior de Vogüé, analyse et réponse de M. de Saulcy, p. 61-63.
— *Sur un sabre faussement attribué à Absalon*, communication de M. de Longpérier, p. 111.
— Mémoire de M. Grandidier sur les ruines d'Amouradhapoura, soumis au jugement de l'Académie (île de Ceylan), p. 318 ; — rapport de MM. Mohl et Ad. Regnier sur ce travail, p. 350-352.
— Le nom d'*Ali* figurant dans des monuments trouvés à Besançon, p. 235.

### 2° ARCHÉOLOGIE GRECQUE.

*Rapport* de M. Egger *sur les travaux de l'Ecole d'Athènes*, in extenso, p. 206-214.
— *Découverte de stèles phocéennes à Marseille*, annoncée par M. de Longpérier, p. 339-340.
— *Note* de M. Texier *sur la ville et le théâtre de la ville de Perga* (en Pamphylie), p, 263.
— *Dernières Fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes*, compte rendu de M. François Lenormant, p. 341-342.

### 3° ARCHÉOLOGIE GAULOISE, ÉTRUSQUE, ROMAINE ET DU MOYEN AGE.

— *Mémoire* de M. des Vergers *sur la religion des Etrusques et sur les communications de l'Étrurie avec Rome pendant la période des Rois*, analyse, p. 319-329.
— Travail de M. L. Féraud sur les *Monuments dits celtiques de la province de Constantine*, signalé par M. Léon Renier, p. 319.
— *Fouilles du palais des Césars* entreprises par ordre de S. M. l'Empereur. Principaux résultats exposés par M. Léon Renier à l'occasion de l'envoi de photographies représentant l'état des fouilles, p. 108-109. — Nouvelles des fouilles : le *Pont de Caligula*, explication de M. Léon Renier, p. 287.
— Fouilles de Besançon. Communication de M. de Saulcy, p. 235.
— Fouilles de *Lorentz* (Bas-Rhin), communication faite au nom de M. le colonel Morlet par M. Brunet de Presle p. 288.
— *Fouilles d'Alise-Sainte-Reine*, rapport de M. de Saulcy. p. 17-18.
— Communication de M. Egger sur la *Tour d'ordre dite Tour de Caligula* à Boulogne-sur-Mer, p. 309.
— Fouilles de Quentovic et ouvrage de M. Souquet sur les antiquités d'Etaples, offert par M. Egger, p. 310.
— *Mémoire* de M. Deville *sur l'Ascia*, analyse, p. 311-312. — Note de M. Maximilien de Ring sur le même objet, p. 354-355.

# ÉPIGRAPHIE.

## 1° ÉPIGRAPHIE GRECQUE.

— Voyage et relevé d'inscriptions faits par MM. Waddington et de Vogüé en Asie, p. 24-28.

— Publication des papyrus grecs (Recueil LETRONNE) dans la collection des *Notices des manuscrits*, poussée avec activité par MM. BRUNET DE PRESLE et EGGER, p. 11-194.

— Indication des divers travaux épigraphiques entrepris en Grèce par M. Wescher, p. 214.

— Publication des inscriptions découvertes à Delphes par MM. Wescher et Foucart, p. 206.

— *Notice* de M. EGGER *sur deux inscriptions grecques de Syrie* faisant connaître la ville de Balanée, p. 318.

— Mémoire sur l'*Affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité*, composé par M. Foucart à l'aide des inscriptions découvertes par lui et par M. Carl Wescher à Delphes, IN EXTENSO, p. 129-155.

— *Mémoire* de M. Vivien de Saint-Martin sur les *inscriptions grecques* d'ADULIS et d'AXOUM (*Abyssinie*), ANALYSE, p. 236-240.

## 2° ÉPIGRAPHIE ÉTRUSQUE.

— *Mémoire* de M. Noël des Vergers *sur la religion des étrusques et sur les communications de l'Etrurie avec Rome pendant la période des rois*, ANALYSE, p. 319-329.

## 3° ÉPIGRAPHIE LATINE (païenne et chrétienne).

— Ier volume des œuvres complètes de B. BORGHESI, offert à l'Académie par M. Léon RENIER, p. 15-16.

— Ier volume du *Corpus universale inscript. latinar.*, édité par M. Mommsen, et volume intitulé : *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica* de M. Ritschl, offerts, p. 59-60.

— L'inscription des monuments de Saint-Remy en Provence est communiquée par M. EGGER, p. 309.

— *Note* lue par M. Léon RENIER *sur une stèle découverte à Tebessa*, relative à la distance en milles qui séparait Carthage de Théveste, p. 291-292.

— Inscription de Lanseigne près Vertault (Côte-d'Or), faisant connaître la position géographique des *Vikani vertilienses*, communication de M. Léon RENIER, p. 65-66.

— Explication par M. Léon RENIER d'une inscription de Trébizonde du temps de Dioclétien, p. 203-205.

— Explications données par M. Léon RENIER au sujet de l'inscription de l'arc de Constantin à Rome et du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi (n° VII) relatif à cette inscription, p. 230-232 ; — nouvelles explications de ces deux savants, p. 293.

— Explication sur l'*Inscription de la crypte de Saint-Irénée à Lyon*, par M. Léon RENIER, p. 264-265.

— *Mémoire* de M. Deville (Achille), correspondant, *sur l'Ascia*, ANALYSE, p. 311-312 ; — Note de M. Maximilien de Ring sur le même sujet, p. 354-355.

## 4° ÉPIGRAPHIE ASSYRIENNE, SÉMITIQUE, HÉBRAÏQUE, SYRIAQUE, ARABE.

— Les travaux et les découvertes de M. Oppert (inscriptions assyriennes cunéiformes), lauréat du prix biennal, appréciés au nom de l'Institut dans le discours de M. Paulin PARIS, président, à la séance des cinq Académies, IN EXTENSO, p. 241-248.

Relevé d'inscriptions hébraïques, syriaques et arabes (Voyage de MM. de Vogüé et Waddington), p. 24-28.

## NUMISMATIQUE.



## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



## CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE.



FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

# DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

## COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU OFFERTS A L'ACADÉMIE

## PENDANT L'ANNÉE 1863

### SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

**NOTA. — Les auteurs des livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés *et appréciés* par un membre de l'Académie.**

---

## H.



## J.



## L.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, rue de Grenelle Saint-Honoré, 45.

# ACADÉMIE

DES

# INCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1864

TOME VIII.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD,
RUE CASSETTE, 9.

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

---

## COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1864

HUITIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS.

TOME VIII

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 7

1864

# AVANT-PROPOS

# ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

## ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1864,

### BUREAU DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1864.

MM. DE SAULCY, président.
EGGER, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

## MEMBRES.

### Académiciens ordinaires.

| Élect. | Messieurs : | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1817 | NAUDET (Joseph). . . . . . . . . . . . . . | Comte Garran de Coulon. |
| 1832 | Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur). . . . . | Thurot. |
| 1832 | REINAUD (Joseph-Toussaint). . . . . . . . . . | De Chézy. |
| 1833 | JULIEN (Stanislas). . . . . . . . . . . . . . | Saint-Martin. |
| 1833 | GUIZOT (François-Pierre-Guillaume). . . . . | Baron Dacier. |
| 1834 | LE CLERC (Joseph-Victor). . . . . . . . . . | De Pougens. |
| 1837 | GUIGNIAUT (Joseph-Daniel). . . . . . . . . | Van Praët. |
| 1837 | PARIS (Alexis-Paulin). . . . . . . . . . . . | Raynouard. |
| 1838 | GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore). . . . . | Pr. de Talleyrand. |
| 1839 | LITTRÉ (Maximilien-Paul-Emile). . . . . . . | Pouqueville. |
| 1841 | VILLEMAIN (Abel-François). . . . . . . . . . | Daunou. |
| 1841 | WAILLY (Joseph-Noël DE) . . . . . . . . . . | Marquis de Pastoret. |
| 1842 | SAULCY (Louis-Félicien-Joseph CAIGNART DE). | Mionnet. |
| 1842 | Le comte DE LABORDE (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph). . . . . . . . . . . . . . . . . | Comte A. de Laborde. |

| Elect. | Messieurs : | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1844 | MOHL (Jules). . . . . . . . . . . . . . . . | Burnouf père. |
| 1845 | LABOULAYE (Edouard-René LEFEBVRE) . . . . | Fauriel. |
| 1846 | LA SAUSSAYE (Jean-François de Paule-Louis DE). . . . . . . . . . . . . . . . . . . | Mollevaut. |
| 1849 | RAVAISSON (Jean-Gaspard-Félix). . . . . . . | Letronne. |
| 1849 | CAUSSIN DE PERCEVAL (Amand-Pierre) . . . . | Vicomte Le Prévost d'Iray. |
| 1850 | VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe) . . . . | Éd. Biot. |
| 1850 | WALLON (Henri-Alexandre). . . . . . . . . . | Quatremère de Quincy. |
| 1852 | BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir). | Baron Walckenaër. |
| 1853 | ROSSIGNOL (Jean-Pierre). . . . . . . . . . . | Eugène Burnouf. |
| 1853 | Le vicomte DE ROUGÉ (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel). . . . . . . . . . . . | Pardessus. |
| 1854 | EGGER (Émile). . . . . . . . . . . . . . . | Guérard. |
| 1854 | LONGPÉRIER (Henri-Adrien PRÉVOST DE). . . . | Comte de Choiseul-Daillecourt. |
| 1855 | REGNIER (Jacques-Auguste-Adolphe). . . . . | Langlois. |
| 1856 | RENAN (Joseph-Ernest). . . . . . . . . . . | Aug. Thierry. |
| 1856 | RENIER (Charles-Alphonse-Léon). . . . . . . | Fortoul. |
| 1857 | MAURY (Louis-Ferdinand-Alfred) . . . . . . | Dureau de la Malle. |
| 1857 | ALEXANDRE (Charles) . . . . . . . . . . . . | Boissonade. |
| 1857 | DELISLE (Léopold-Victor). . . . . . . . . . | Ét. Quatremère. |
| 1858 | MUNK (Salomon) . . . . . . . . . . . . . . | Lajard. |
| 1860 | BEULÉ (Charles-Ernest). . . . . . . . . . . | Lenormant. |
| 1860 | MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément) . . . . | Ph. Le Bas. |
| 1862 | HAURÉAU (Jean-Barthélemy). . . . . . . . . | Jomard. |
| 1862 | DE SLANE (William MAC GUCKIN). . . . . . | Magnin. |
| 1863 | JOURDAIN (Ch.-Marie-Gabriel BRECHILLET). . . | Berger de Xivrey. |
| 1864 | QUICHERAT (Louis) . . . . . . . . . . . . . | Ampère. |
| 1864 | DULAURIER (Edouard). . . . . . . . . . . . | Hase. |

**Secrétaire perpétuel.**

1860 GUIGNIAUT (Joseph-Daniel) . . . . . . . . . . Naudet.

**Secrétaire perpétuel honoraire.**

1860 NAUDET (Joseph).

## Académiciens libres.

| Élect. | Messieurs | Succédant à MM. |
|---|---|---|
| 1830 | Le duc DE LUYNES (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph D'ALBERT) | Schweighaeuser. |
| 1839 | VITET (Louis) | Michaud. |
| 1843 | MÉRIMÉE (Prosper) | Marquis de Fortia d'Urban. |
| 1846 | Le marquis DE LA GRANGE (Adélaïde-Edouard LELIÈVRE) | Eyriès. |
| 1854 | CHERRIER (Joseph DE) | Marquis Séguier de Saint-Brisson. |
| 1855 | TEXIER (Charles-Félix-Marie) | Baron Barchou de Penhoën. |
| 1858 | Le vicomte DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri HERSART) | De Pétigny. |
| 1859 | DEHÈQUE (Félix-Désiré) | Aug. Le Prevost. |
| 1860 | Le comte DE LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon) | Monmerqué. |
| 1862 | DESNOYERS (Jules-Pierre-François-Stanislas) | Biot. |

## Associés étrangers.

| | | |
|---|---|---|
| 1831 | BOECKH (Auguste), à Berlin | Jefferson. |
| 1854 | PEYRON (Amédée), à Turin | Cardinal Maï. |
| 1857 | BOPP (Franz), à Berlin | Baron de Hammer-Purgstall. |
| 1858 | Th. WELCKER, à Bonn, *Prusse Rhénane* | Creuzer. |
| 1860 | GERHARD (Edouard), à Berlin | Le comte Borghesi. |
| 1860 | LASSEN (Christian), à Bonn, *Prusse Rhénane* | Wilson. |
| 1863 | PERTZ (Georges-Henri), à Berlin | J. Grimm. |
| 1864 | Le baron DE WITTE (Jean-Joseph-Antoine-Marie), à Gand | Cureton. |

## Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

1845 Le chevalier-comte DÉMÉTRIUS-VALSAMACHI, à Céphalonie.

MM.

1832 Weiss, à Besançon, *Doubs*.

1833 De Caumont (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et à Paris, rue de Richelieu, nº 63.

1833 Quaranta (Bernard), à Naples.

1839 Deville (Achille), à Alençon, *Orne;* et à Paris, rue de la Ferme, nº 58.

1839 Berbrugger, à Alger, *Afrique*.

1839 Floquet (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont l'Evêque, *Calvados;* et à Paris, rue de l'Arcade, nº 25.

1842 Boré (Eugène), à Constantinople.

1842 Wright (Thomas), à Londres.

1842 Wachsmuth (Wilhelm), à Leipzig.

1842 Cavedoni (Celestino), à Modène.

1843 Botta (Paul-Emile), à Tripoli de Barbarie.

1844 De Laplane (Edouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

1844 Rawlinson (Sir Henri-Creswick), C. B. à Londres.

1847 Eichhoff, à Melun, *Seine-et-Marne;* et à Paris, quai de Conti, nº 3.

1850 Hodgson (Brian-Houghton), au Bengale.

1850 J. Roulez, à Gand.

1850 Rangabé (Rizo), à Athènes.

1852 Noel des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini, et à Paris, rue Jacob, nº 54.

1854 Minervini (Jules), à Naples.

1854 Layard (Austen-H.), à Londres.

1854 Polain (Mathieu-Lambert), à Liége.

1854 Michel (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

1855 De Boissieu (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

1855 Wolf (Ferdinand), à Vienne, *Autriche*.

1855 De Coussemaker (Edouard), à Lille, *Nord*.

1856 De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.

1856 Gorresio (Gaspare), à Turin.

1858 Herculano de Carvalho, à Lisbonne.

1858 Lepsius (Richard), à Berlin.

1858 Max Muller, à Oxford.

1859 Amari (Michel), à Florence.

1860 Mortreuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

1860 Germain, à Montpellier, *Hérault*.

1860 De Rossi, à Rome.

1860 Weil (Gustave), à Heidelberg.

MM.

1860 Bekker (Immanuel), à Berlin.
1860 Mommsen (Théodore), à Berlin.
1861 Birch (Samuel), à Londres.
1861 Benfey (Théodore), à Gottingue.
1861 Diez (Frédéric), à Bonn, *Prusse Rhénane*.
1861 Fleischer, à Leipzig.
1862 Robert (Charles), provisoirement à Paris, 9, rue des Saints-Pères.
1862 Ritschl (Frédéric), à Bonn.
1863 Mariette (Auguste), actuellement en Egypte.
1863 Dumast (Le baron Guerrier de), à Nancy.
1863 Tarbé (Prosper), à Reims.
1863 Westergaard (Niels-Ludvig), à Copenhague.
1864 Lane, à Londres.
1864 Cochet (l'abbé), en France.

## CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE.

### PENDANT L'ANNÉE 1864.

Deux académiciens ordinaires sont décédés et ont été remplacés :

M. Hase, élu en 1824, décédé le 21 mars 1864, a été remplacé par M. L. Quicherat, le 15 mai 1864.

M. Ampère, élu en 1842, décédé le 27 mars 1864, a été remplacé par M. Dulaurier, le 15 mai 1864.

Un associé étranger est décédé et a été remplacé :

M. Cureton, élu en 1860, décédé le 17 juin 1864, a été remplacé par M. le baron de Witte, le 2 décembre 1864.

Un correspondant étranger a été nommé associé étranger et a été remplacé :

M. le baron de Witte, élu en 1842; nommé associé étranger le 2 décembre 1864.

Remplacé par M. Lane, le 9 décembre 1864.

Un correspondant regnicole est décédé et a été remplacé :

M. Dinaux, élu en 1858, décédé en 1864; remplacé par M. l'abbé Cochet, élu le 9 décembre 1864.

# COMMISSIONS

N. B. — MM. les membres du Bureau font partie de toutes les Commissions.

## I — COMMISSIONS PERMANENTES (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles* : — MM. Hase, remplacé par M. Wallon, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France* : — MM. Le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

## II. — COMMISSIONS ANNUELLES DE 1864.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 8 janvier) : MM. Naudet, Hase, remplacé par M. de Longpérier, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury, etc.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, E. Delisle, F. de Lasteyrie, J. Desnoyers.

3° *Commission de l'école française d'Athènes* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, remplacé par M. de Laborde, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque, Beulé.

4° *Commission administrative* (nommée à la même séance) : — MM. Garcin de Tassy, Mohl.

## III. — COMMISSIONS DES PRIX EN 1864.

1° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien* (nommée à la séance du 15 janvier) : MM. de Rougé, de Longpérier, Renan et Munk.

2° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Le Clerc, Littré et Brunet de Presle.

3° *Commission du prix Bordin, proposé en 1862 pour 1864, et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Brunet de Presle, de Rougé et Maury.

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions le 1er vol., p. 11 et suiv.

4° *Commission du concours de numismatique* (nommée à la même séance) : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

5° *Commission du prix Gobert* (nommée à la séance du 18 décembre 1863) : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER, JOURDAIN.

*Nota*. Pour le prix ordinaire de l'Académie il n'y a pas eu de mémoire envoyé.

## IV. — COMMISSION MIXTE PERMANENTE.

*Elle est chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix* VOLNEY : MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN de l'Académie française; REINAUD, HASE, remplacé par M. Ad. REGNIER et MOHL, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

---

# JUGEMENT DES CONCOURS.

### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Aacdémie avait proposé en 1862, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1864, la question suivante :

*Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

Aucun mémoire n'a été adressé pour ce concours, dont le terme est prorogé jusqu'à 1866, avec une rédaction nouvelle de la question.

L'Académie avait prorogé, jusqu'à 1864, le terme du concours sur la question suivante :

*Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Il a été déposé trois mémoires au secrétariat pour ce concours. Aucun d'eux ne peut être couronné, mais ils laissent l'espoir que le prix pourra être décerné avec honneur. En conséquence et vu l'importance de cette question, l'Académie a décidé que ce concours resterait ouvert jusqu'en 1866. Elle recommande vivement aux concurrents l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les

engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner.

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri LEPAGE, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale*: 1 vol. in-8°, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine.

La deuxième médaille à M. Arthur FORGEAIS, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*; 3 vol. in-8°, 1861-1864.

La troisième médaille à M. Edouard FLEURY, pour ses *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*; 2 vol. in-4°, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. DU FRESNE DE BEAUCOURT, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*; 2 vol. in-8°, 1863 ;

2° A M. CHAMPION, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations en France, depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*; 5 vol. in-8°, 1861-1863;

3° A M. POTIER DE COURCY, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*; 3 vol. in-4°, 1862;

4° A M. MACÉ, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine*; in-8°, 1863;

5° A M. MORIN, pour sa *Dissertation sur la légende* VIRGINI PARITURÆ; in-8°, 1863;

6° A M. TUETEY, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard*.

### PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Maximin DELOCHE, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* ; 1 vol. in-8°, 1863.

### PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

*Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*; 5 vol. in-8°, 1859-1863.

# COMMISSIONS

N. B. — MM. les membres du Bureau font partie de toutes les Commissions.

## I — COMMISSIONS PERMANENTES (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles :* — MM. Hase, remplacé par M. Wallon, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France :* — MM. Le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

## II. — COMMISSIONS ANNUELLES DE 1864.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 8 janvier) : MM. Naudet, Hase, remplacé par M. de Longpérier, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury, etc.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, E. Delisle, F. de Lasteyrie, J. Desnoyers.

3° *Commission de l'école française d'Athènes* (nommée à la même séance) ; — MM. Hase, remplacé par M. de Laborde, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque, Beulé.

4° *Commission administrative* (nommée à la même séance) : — MM. Garcin de Tassy, Mohl.

## III. — COMMISSIONS DES PRIX EN 1864.

1° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien* (nommée à la séance du 15 janvier) : MM. de Rougé, de Longpérier, Renan et Munk.

2° *Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Le Clerc, Littré et Brunet de Presle.

3° *Commission du prix Bordin, proposé en 1862 pour 1864, et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* (nommée à la même séance) : MM. Hase, Brunet de Presle, de Rougé et Maury.

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions le 1er vol., p. 11 et suiv.

4° *Commission du concours de numismatique* (nommée à la même séance) : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

5° *Commission du prix Gobert* (nommée à la séance du 18 décembre 1863) : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER, JOURDAIN.

*Nota*. Pour le prix ordinaire de l'Académie il n'y a pas eu de mémoire envoyé.

### IV. — COMMISSION MIXTE PERMANENTE.

*Elle est chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix* VOLNEY : MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN de l'Académie française; REINAUD, HASE, remplacé par M. Ad. REGNIER et MOHL, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

---

## JUGEMENT DES CONCOURS.

### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Aacdémie avait proposé en 1862, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1864, la question suivante :

*Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

Aucun mémoire n'a été adressé pour ce concours, dont le terme est prorogé jusqu'à 1866, avec une rédaction nouvelle de la question.

L'Académie avait prorogé, jusqu'à 1864, le terme du concours sur la question suivante :

*Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Il a été déposé trois mémoires au secrétariat pour ce concours. Aucun d'eux ne peut être couronné, mais ils laissent l'espoir que le prix pourra être décerné avec honneur. En conséquence et vu l'importance de cette question, l'Académie a décidé que ce concours resterait ouvert jusqu'en 1866. Elle recommande vivement aux concurrents l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les

engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner.

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri Lepage, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale*; 1 vol. in-8°, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine.

La deuxième médaille à M. Arthur Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*; 3 vol. in-8°, 1861-1864.

La troisième médaille à M. Edouard Fleury, pour ses *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*; 2 vol. in-4°, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Du Fresne de Beaucourt, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*; 2 vol. in-8°, 1863 ;

2° A M. Champion, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations en France, depuis le VI<sup></sup>e siècle jusqu'à nos jours*; 5 vol. in-8°, 1861-1863;

3° A M. Potier de Courcy, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*; 3 vol. in-4°, 1862;

4° A M. Macé, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine*; in-8°, 1863;

5° A M. Morin, pour sa *Dissertation sur la légende* Virgini parituræ; in-8°, 1863;

6° A M. Tuetey, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard*.

### PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Maximin Deloche, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* ; 1 vol. in-8°, 1863.

### PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

*Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*; 5 vol. in-8°, 1859-1863.

4° *Commission du concours de numismatique* (nommée à la même séance) : MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

5° *Commission du prix Gobert* (nommée à la séance du 18 décembre 1863) : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER, JOURDAIN.

*Nota*. Pour le prix ordinaire de l'Académie il n'y a pas eu de mémoire envoyé.

### IV. — COMMISSION MIXTE PERMANENTE.

*Elle est chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix* VOLNEY : MM. DUPIN, MÉRIMÉE, PATIN de l'Académie française; REINAUD, HASE, remplacé par M. Ad. REGNIER et MOHL, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

---

## JUGEMENT DES CONCOURS.

### PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Aacdémie avait proposé en 1862, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1864, la question suivante :

*Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.*

Aucun mémoire n'a été adressé pour ce concours, dont le terme est prorogé jusqu'à 1866, avec une rédaction nouvelle de la question.

L'Académie avait prorogé, jusqu'à 1864, le terme du concours sur la question suivante :

*Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Il a été déposé trois mémoires au secrétariat pour ce concours. Aucun d'eux ne peut être couronné, mais ils laissent l'espoir que le prix pourra être décerné avec honneur. En conséquence et vu l'importance de cette question, l'Académie a décidé que ce concours resterait ouvert jusqu'en 1866. Elle recommande vivement aux concurrents l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les

engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner.

### ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri LEPAGE, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale*; 1 vol. in-8°, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine.

La deuxième médaille à M. Arthur FORGEAIS, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*; 3 vol. in-8°, 1861-1864.

La troisième médaille à M. Edouard FLEURY, pour ses *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*; 2 vol. in-4°, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. DU FRESNE DE BEAUCOURT, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*; 2 vol. in-8°, 1863 ;

2° A M. CHAMPION, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations en France, depuis le VI° siècle jusqu'à nos jours*; 5 vol. in-8°, 1861-1863;

3° A M. POTIER DE COURCY, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*; 3 vol. in-4°, 1862;

4° A M. MACÉ, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine*; in-8°, 1863;

5° A M. MORIN, pour sa *Dissertation sur la légende* VIRGINI PARITURÆ; in-8°, 1863;

6° A M. TUETEY, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard*.

### PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Maximin DELOCHE, pour son ouvrage intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* ; 1 vol. in-8°, 1863.

### PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

*Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*; 5 vol. in-8°, 1859-1863.

Le second prix à M. VALLET (de Viriville), pour l'*Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*; 2 vol. in-8°, 1862-1863.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé en 1862, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1864, la question suivante:

*Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque* SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS; *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Trois mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut.

L'Académie partage également le prix, de la valeur de *trois mille francs*, entre M. Louis MÉNARD, docteur ès lettres, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3,

Et M. Félix ROBIOU, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, auteur du mémoire n° 1.

L'Académie avait prorogé jusqu'à 1864 le terme du concours sur la question suivante:

*Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme* ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XII^e siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

Elle a décerné le prix, de la valeur de *trois mille francs*, à l'auteur du seul mémoire envoyé au concours, M. GIDEL, agrégé, docteur ès lettres, professeur au lycée Bonaparte.

---

## SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1865 ET 1866.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1865, la question suivante :

*Déterminer la date et la valeur des différents textes de la chronique de*

*Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.*

Elle proroge de nouveau, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question suivante :

*Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Elle proroge également, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question proposée pour 1864 et modifiée par la rédaction suivante :

*Etudier les formes du culte public et national chez les Romains; en décrire les principales cérémonies, et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés.*

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1866 la question nouvelle qui suit :

*Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de* Repas funèbre.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1863 et 1864 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1865. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné en 1865 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1864. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne et moderne.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

(*Comme les années précédentes.*)

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et

des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1865, la question suivante :

*Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-taanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme, et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.*

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1866, la question ainsi conçue :

*Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.*

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1866.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

*Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.*

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un de celle des Sciences, un de celle des Beaux-Arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur*.

Ils seront écrits *en français* ou *en latin*.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

---

## ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

### QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1864-1865.

I. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos ; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme, les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires ; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes. Former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos, depuis les temps homériques. Signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

II. Exposer d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien

dirigées ; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures des vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies ; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues ; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

III. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

IV. Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises ; indiquer leur vocable ; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

VI. Décrire le littoral de la mer de Corinthe ou golfe de Lépante, depuis le château de Roumélie jusqu'au château de Morée, en pénétrant dans le golfe de Crissa (baie de Salone), dans la baie d'Aspra Spitia, dans la mer des Alcyons (baie de Livadostro), dans la baie de Corinthe, et en longeant la côte nord du Péloponèse.

Ce périple doit être une étude de géographie comparée. On y recueillera des souvenirs de mythologie et d'histoire que les lieux rappellent, les inscriptions, les chants populaires qui ne sont pas dans les recueils de Zampelios et de Passow, surtout les chants des marins et des pêcheurs.

On y mentionnera aussi les noms des poissons qui se trouvent dans ces parages, en ayant soin d'en rechercher la synonymie ancienne parmi les poissons cités ou décrits dans les ouvrages d'Oppien, de Xénocrate, d'Athénée, etc.

VII. Étudier les trois ports de Corinthe (Schœnus, Cenchrées, Léchée) ; en dresser le plan, s'il se peut. Rechercher les traces du mur antique qui coupa l'isthme, et le système de fortifications imaginé par les Corinthiens. Décrire avec soin l'Hiéron de l'isthme, ses ruines, ses inscriptions, s'il y en a, et des fouilles en feraient certainement retrouver. On se gardera des récits et des compilations historiques pour s'attacher surtout aux monuments, à la topographie, à l'archéologie proprement dite.

VIII. Faire l'histoire des artistes thébains ; étudier leurs œuvres, telles qu'elles sont décrites par les auteurs anciens. Montrer le caractère du génie thébain et lui faire sa part dans le mouvement général de l'esprit grec. Aux sculpteurs et aux peintres, on devra joindre les musiciens justement célèbres, et qu'il est difficile de ne pas rattacher aux poëtes lyriques et à Pindare.

IX. Rassembler dans les auteurs anciens et dans les inscriptions grecques de l'Orient, les témoignages qui concernent l'architecture des tombeaux et les règlements relatifs à la consécration religieuse et à la protection civile de ces monuments. Interpréter ces divers témoignages en les ramenant, autant qu'il sera possible, à l'unité d'un traité spécial sur cette matière que les découvertes modernes ont beaucoup éclairée.

Le traité très-imparfait de J. Gutherius, *De jure Manium seu de ritu, jure et moribus prisci funeris* (Paris, 1615, réimprimé dans le *Recueil d'Antiquités romaines*, de Grævius, t. XII), offrira pour ce travail un plan de recherches et d'exposition que l'on fera bien d'avoir sous les yeux.

X. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au au delà du lac de Manyas (l'Aphnitis des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape ?), existait encore au XIII<sup></sup>e siècle ; il en est question dans Nicetas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B, de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9 ; p. 37, l. 21 ; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn).

— Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

---

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes dressé par M. Émile Burnouf, qui y a noté, pour l'époque de son séjour à l'École, toutes les indications de monuments, de ruines et d'habitations anciennes, reste en permanence au programme des études de ses successeurs, pour être complété par eux. Il leur est recommandé aussi de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et même dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement dans des rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur de l'École, les principaux résultats de leurs recherches.

---

## DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui suivra leur promotion.

L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 4 mars 1864, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Arcelin (Godefroy-Marie-Victor-Adrien).
Bouyer (Jacques-Marie-Adolphe).
Coudre (Joseph-Adam).
Richard (Guy-Alfred).
De Fontenay (Antoine-Harold).
Bessot de Lamothe (Pierre-Alexandre).
De Saint-Mauris (Yoland-Marie-René).

---

# SÉANCES DE 1864.

(5e ANNÉE.)

## COMPTES RENDUS DES SÉANCES

## DE

# L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

## ET BELLES-LETTRES,

### PENDANT L'ANNÉE 1864.

---

## MOIS DE JANVIER (1).

**Séance du mercredi 30 décembre, remplaçant celle du vendredi 1er janvier.**

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie un Mémoire manuscrit sur la question proposée pour le prix Bordin concernant les *Ouvrages et fragments parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Hermès Trismégiste.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. GARCIN DE TASSY, les *Animaux* (Extr. du *Tufhat Ikwan Ussafa*, traduit d'après la version hindoustanie). Paris, 1864, br. in-8°.

Au nom de M. Ch. Robert, un extrait de la *Revue numismatique* expliquant *quelques monnaies mérovingiennes*, br. in-8°.

Au nom de M. Alexandre Bertrand : *Monuments dits celtiques dans la province de Constantine* (Extr. de la *Revue archéol.*, 1863), br. in-8°.

Les deux premières livraisons de l'ouvrage intitulé : *Mission archéologique de Macédoine. Fouilles et recherches exécutées dans cette contrée et dans les parties adjacentes de la Thrace, de la Thessalie, de l'Illyrie et de l'Epire en l'année* 1861, par ordre de S. M. l'EMPEREUR, avec planches,

(1) Les comptes rendus des années précédentes publiés dans la *Revue de l'instruction publique*, puis dans le *Journal général de l'instruction publique*, tirés à part sous forme de bulletins mensuels, forment chaque année un volume. Les sept premiers volumes sont en vente chez Aug. Durand.

par MM. Léon Heuzey et Daumet. Paris, 1864, 1 fasc., gr. in-4°, composé d'un Rapport à l'EMPEREUR sur l'origine, le caractère et l'ensemble de la mission, des 4 premières feuilles du texte et de 5 planches dont le titre est double, offrant le plan des environs de Philippes, les quatre autres relatives aux antiquités de cette ville et à celles de Dyrrachium. Ces planches sont exécutées avec une rare perfection et le texte qui les précède présente le plus sérieux intérêt.

Par M. EGGER, sa *Notice*, lue à l'Académie, *sur la tour d'ordre à Boulogne-sur-Mer* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1863, in-8°).

Par M. l'abbé Lacombe, *Histoire de la Guadeloupe*, par M. A. Lacour, conseiller à la cour impériale de la Basse-Terre, 1855-1860, 4 vol. in-8°.

Sont adressés : 1° pour le concours du prix Gobert, un nouveau fascicule de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV. Paris, 1864, in-8°, par M. Darbois de Jubainville.

2° Pour le concours de numismatique : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, par M. Max. Deloche. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

3° Pour le concours des antiquités de la France : les *Manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leurs illustrations* : 1re partie, *Septième-douzième siècles*, avec 25 planches lithographiées et 35 lettres gravées dans le texte, 2e édition ; 2e partie, *Treizième-seizième siècles* avec 25 planches lithographiées et 50 lettres gravées dans le texte, texte et dessins, par Ed. Fleury. Paris, 1863, 2 vol. in-4°.

Le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, par M. Aug. Bernard. Lyon, 1863, 1 vol. in-4°.

*Essai historique sur la sainte Chapelle de Dijon*, par M. Jules d'Arbaumont. Dijon, 1863, 1 vol. in-4°.

*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, nouvelle édition, revue sur les manuscrits publiés, avec notes et éclaircissements, pour la Société d'histoire de France, par M. G. du Fresne de Beaucourt, t. I, II. Paris, 1862, in-8°.

*Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine* contenus dans la collection de Dom Housseau, par M. Emile Mabile.

Les *Paraiges Messsins*, étude sur la république Messine du treizième au seizième siècle, par M. F.-D. Henri Klipffel. Metz, Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

L'*Abbaye royale de Faremoutiers, au diocèse de Meaux*, par M. Eugène de Fontaine de Resbecq. Paris, 1863, 1 vol. in-12.

*Histoire des seigneurs de Tourcoing*, par M. Alex. Prévost. Tourcoing, 1863, 1 vol. in-8°.

*Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en* 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale, par M. Henri Lepage. Nancy, 1863, 1 vol in-8.

*Essai historique et archéologique sur Pécy*, commune du canton de Nangis (Seine-et-Marne), et en particulier sur la seigneurie de Beaulieu, par M. l'abbé F.-A. Denis. Meaux, 1863, 1 vol. in-8°.

*Essai historique sur les criées publiques au moyen âge*, par M. Octave Teissier. Draguignan, 1864, 1 vol. in-8°.

*Notice sur l'ancien hôtel de ville, le beffroy et la grosse horloge de Rouen*, in-8°, par M. de la Querière.

M. WALLON donne lecture d'un morceau historique intitulé :

## *La bataille de Rosebecque.*

« La rivalité de la France et de l'Angleterre, quand elle n'aurait pas eu tant d'autres raisons au moyen âge, en aurait trouvé une dans la Flandre. La Flandre, dont la bonne amitié importe tant à la défense de la France, était indispensable au commerce de l'Angleterre. Et aujourd'hui que la Belgique n'est plus une menace pour personne, et que le commerce anglais s'est ouvert tant d'autres voies, l'Angleterre n'y veille pas avec moins de sollicitude. C'est pour la sécurité de l'Angleterre au moins autant que pour celle du nouveau royaume que s'élèvent les fortifications d'Anvers.

« Mais l'alliance de la Flandre au commencement des règnes de Charles VI et de Richard II avait pour l'Angleterre un intérêt plus immédiat : c'était la garantie de Calais : or cette alliance se trouvait alors fort compromise.

« La Flandre, si étroitement unie à l'Angleterre par Jacques Arteveld, avait été rapprochée de la France par les sympathies toutes personnelles de ses comtes. Louis Ier, oubliant les griefs de Gui de Dampierre contre Philippe le Bel, s'était attaché à Philippe de Valois. Louis II, sollicité par Edouard III de donner l'héritière de la Flandre en mariage à l'un de ses fils, l'avait mariée au duc de Bourgogne, et ce pays, si nécessaire à l'Angleterre, se voyait déjà entraîné dans la politique de la France. En de pareilles conjonctures, la révolte de Gand, à l'instigation de J. Hyoëns (1379), ne devait pas être mal vue des Anglais ; et ils devaient, ce semble, y applaudir encore plus quand la révolte, après la mort de J. Hyoëns, raffermie par la vigueur de P. Dubois, l'un des serviteurs de ce dernier, fut placée par lui sous la direction de Philippe Arteveld, fils du grand ami de l'Angleterre (1382). Les Flamands, en toute circonstance, témoignaient de leur attachement pour les Anglais. Lorsque les Gantois prirent Bruges, d'où le comte eut tant de peine à s'échapper, des mesures toutes spéciales mirent à couvert du pillage les marchands anglais qui demeuraient dans la ville. Il y avait peine de mort pour quiconque serait convaincu de leur

et tout le pays que l'envoyé de Londres avait à traverser pour aller jusqu'à Gand. Que voulait-on qu'il fît? Attendre? Ce fut l'avis de Jean Devereux, capitaine de Calais. Arteveld rassemblait ses forces, et il allait livrer bataille : « Si les Flamands sont déconfits, dit le capitaine, vous n'avez que « faire en Flandre; si le roi de France perd, tout est nôtre (1). » Le roi de France gagna, et l'Angleterre faillit y perdre beaucoup plus encore que le capitaine de Calais ne semblait croire.

« Cette campagne fait révolution dans l'histoire des guerres de la France et de l'Angleterre, et elle exerça tant d'influence sur les rapports des deux pays entre eux qu'il convient de s'y arrêter un moment.

« Depuis le jour où les deux peuples, quoique toujours en guerre, avaient cessé de se prendre, pour ainsi dire, corps à corps, les Français avaient acquis des qualités dont l'Angleterre n'avait pas même conçu le soupçon. Ce n'étaient plus ces chevaliers téméraires, pleins de mépris pour les règles de la prudence la plus commune, qui avaient, en plus d'une fatale journée, dissipé par leur folle ardeur la fortune de la France. Tenus loin des grandes aventures par Charles V et façonnés à une certaine tactique par Duguesclin, ils avaient appris qu'il y avait mieux à faire que de se sacrifier au point d'honneur chevaleresque : c'était de se ménager pour la patrie et de vaincre pour elle, et, en plus d'une rencontre, ils avaient regagné l'avantage. Ce n'avait pas été assurément sans de douloureux sacrifices. Il avait fallu abandonner les champs de bataille aux Anglais, leur laisser ouvertes les plaines de la France, se borner à les suivre et à ne recueillir que ce que laissait à l'aventure leur négligence ou leur témérité. La France avait ainsi réparé en partie ses dommages, mais l'honneur de ses armes n'était pas suffisamment rétabli, et ce double sentiment de sa force accrue et de son renom diminué l'excitait à de plus grandes entreprises. Il arriva, après la mort de Charles V, ce que l'on vit plus tard après la mort de Louis XI. La France ne se résigne jamais longtemps à pratiquer la maxime suivie par ce dernier roi et fort prônée de son historien Comines : « Qui a le profit, a l'honneur ; » et le même instinct qui poussa Charles VIII aux guerres d'Italie entraînait le jeune Charles VI à des actions d'éclat. Mais l'armée qui entrait en Flandre avec lui ne ressemblait plus que par ses bannières à celle qui avait succombé à Courtrai. Les désastres de Crécy et de Poitiers avaient passé par-dessus ce grand désastre, et ces deux leçons, qui devaient bien se perdre encore, avaient alors porté leur fruit. Dès le début de la campagne, cette jeune et ardente noblesse avait donné des preuves d'un empire sur soi-même et d'une solidité dignes de servir d'exemple aux plus beaux jours de nos annales militaires.

« Philippe Arteveld avait montré quelque dédain à la nouvelle des armements de Charles VI. « Mais par où pense ce roitiau (roitelet) entrer en « Flandre? disait-il; il est encore trop jeune d'un an. » Il confia au sire de Harselles la conduite du siége d'Audenarde, où s'étaient renfermés les partisans du comte de Flandre, vint à Bruges préparer tout pour la défense, et envoya Pierre Dubois et Pierre de Vintre garder les principaux passages de la Lys.

« C'était la barrière de la Flandre, et plusieurs la réputaient infranchissable si les ponts en étaient solidement occupés. Le connétable Clisson ne connaissait pas le pays; et, prenant en considération ce qu'on disait de ces obstacles, il eut un instant la pensée de les tourner. Il s'enquit des sources de la Lys, qui n'étaient pas fort éloignées : « Puisqu'elle a commencement,

(1) Froissart, II, 189.

« disait-il nous la passerons bien. » Mais il eût fallu la remonter par un pays plein de marécages. D'autres proposaient de passer l'Escaut à Tournai, pour se porter sur Audenarde. Mais à moins d'entrer à Gand après avoir délivré Audenarde, on aurait dû passer la Lys plus bas encore pour pénétrer au cœur du pays. Mieux valait marcher droit devant soi, là où l'ennemi se montrait en puissance. Si les Anglais voulaient leur venir en aide, c'était d'ailleurs un sûr moyen de leur barrer le chemin. On s'arrêta donc à la résolution de franchir la Lys, et l'on se porta vers le pont de Comines, où était Pierre Dubois (1).

« Le pont avait été rompu. Comment y suppléer? Point de bateaux aux environs ni moyen d'en avoir. Dans cet embarras, quelques jeunes seigneurs, le sire de Saint-Py et d'autres, se dirent que, s'ils avaient deux ou trois barques avec des cordes fixées sur les deux rives, ils pourraient établir de l'une à l'autre un va-et-vient qui leur permettrait de passer et de prendre les Flamands à revers. Saint-Py mit la chose à exécution. Il se fit amener de Lille par chariot un *baquet* (petit bac, barque plate) et des cordes; on en trouva un autre au voisinage, et les jeunes seigneurs passèrent dix par dix, comme il avait été réglé. Tout le monde s'y serait porté, au risque d'ébruiter la tentative, si l'un des maréchaux, Louis de Sancerre, n'y eût fait résistance; mais lui-même passa après les autres, tandis que le connétable détournait l'attention des Flamands par une démonstration du côté du pont. Le passage heureusement accompli, nos gentilshommes, au nombre de quatre cents environ, rajustèrent leurs armures, bouclèrent leurs bassinets, et se dirigèrent par les marais vers Comines (2).

« Un de nos artistes les plus spirituels et les plus vrais en même temps, Raffet, dans une de ces rapides esquisses consacrées au souvenir de nos grandes guerres, représente une compagnie de grenadiers de la République derrière un pli de terrain, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, et le capitaine disant : « *L'ennemi ne se doute pas que nous sommes là!* Il est sept « heures, nous le surprendrons demain à quatre heures du matin (3). »

« Cette scène et ces paroles mêmes semblent inspirées du récit qui va suivre.

« Ici le terrain ne permettait pas à nos hommes de se dérober à la vue de l'ennemi. Quand Pierre Dubois, du haut de la chaussée, les aperçut dans cette plaine basse : « Par quels diables de lieux, s'écria-t-il, sont ve- « nus ces gens, et où ont-ils passé la rivière? » Car il savait qu'il n'y avait point de pont jusqu'à Courtrai. Plusieurs les voulaient aller attaquer sans plus attendre. « Non, dit Dubois, laissons-les venir, et demeurons en notre « force et en notre place; ils sont bas et nous sommes haut sur la chaus- « sée. S'ils nous viennent assaillir, nous aurons avantage. Attendons la « nuit, et alors nous prendrons conseil (4). »

« Olivier Clisson n'était pas sans inquiétude sur cette petite troupe ainsi aventurée en face de l'armée flamande. Il fit travailler à reconstruire le pont, mais la nuit suspendit le travail. Cependant nos jeunes seigneurs, contents d'avoir été vus des Flamands, s'étaient arrêtés résolûment au milieu du marais, « demeurant tout cois en la bourbe et ordure. » « Or, re- « gardez, dit l'historien, et considérez la peine qu'ils eurent et leur « grand'vaillance, quand en ces longues nuits d'hiver, au mois de décem-

(1) *Dédain d'Arteveld pour l'expédition de Charles VI*. Froissart, II, 174. *Délibération sur l'entrée en Flandre*, *ibid.*, 177.
(2) Froissart, II, 180.
(3) Raffet, *Album* de 1836.
(4) Froissart, II, 181.

et tout le pays que l'envoyé de Londres avait à traverser pour aller jusqu'à Gand. Que voulait-on qu'il fît? Attendre? Ce fut l'avis de Jean Devereux, capitaine de Calais. Arteveld rassemblait ses forces, et il allait livrer bataille : « Si les Flamands sont déconfits, dit le capitaine, vous n'avez que « faire en Flandre; si le roi de France perd, tout est nôtre (1). » Le roi de France gagna, et l'Angleterre faillit y perdre beaucoup plus encore que le capitaine de Calais ne semblait croire.

« Cette campagne fait révolution dans l'histoire des guerres de la France et de l'Angleterre, et elle exerça tant d'influence sur les rapports des deux pays entre eux qu'il convient de s'y arrêter un moment.

« Depuis le jour où les deux peuples, quoique toujours en guerre, avaient cessé de se prendre, pour ainsi dire, corps à corps, les Français avaient acquis des qualités dont l'Angleterre n'avait pas même conçu le soupçon. Ce n'étaient plus ces chevaliers téméraires, pleins de mépris pour les règles de la prudence la plus commune, qui avaient, en plus d'une fatale journée, dissipé par leur folle ardeur la fortune de la France. Tenus loin des grandes aventures par Charles V et façonnés à une certaine tactique par Duguesclin, ils avaient appris qu'il y avait mieux à faire que de se sacrifier au point d'honneur chevaleresque : c'était de se ménager pour la patrie et de vaincre pour elle, et, en plus d'une rencontre, ils avaient regagné l'avantage. Ce n'avait pas été assurément sans de douloureux sacrifices. Il avait fallu abandonner les champs de bataille aux Anglais, leur laisser ouvertes les plaines de la France, se borner à les suivre et à ne recueillir que ce que laissait à l'aventure leur négligence ou leur témérité. La France avait ainsi réparé en partie ses dommages, mais l'honneur de ses armes n'était pas suffisamment rétabli, et ce double sentiment de sa force accrue et de son renom diminué l'excitait à de plus grandes entreprises. Il arriva, après la mort de Charles V, ce que l'on vit plus tard après la mort de Louis XI. La France ne se résigne jamais longtemps à pratiquer la maxime suivie par ce dernier roi et fort prônée de son historien Comines : « Qui a le profit, a l'honneur; » et le même instinct qui poussa Charles VIII aux guerres d'Italie entraînait le jeune Charles VI à des actions d'éclat. Mais l'armée qui entrait en Flandre avec lui ne ressemblait plus que par ses bannières à celle qui avait succombé à Courtrai. Les désastres de Crécy et de Poitiers avaient passé par-dessus ce grand désastre, et ces deux leçons, qui devaient bien se perdre encore, avaient alors porté leur fruit. Dès le début de la campagne, cette jeune et ardente noblesse avait donné des preuves d'un empire sur soi-même et d'une solidité dignes de servir d'exemple aux plus beaux jours de nos annales militaires.

« Philippe Arteveld avait montré quelque dédain à la nouvelle des armements de Charles VI. « Mais par où pense ce roitiau (roitelet) entrer en « Flandre? disait-il; il est encore trop jeune d'un an. » Il confia au sire de Harselles la conduite du siége d'Audenarde, où s'étaient renfermés les partisans du comte de Flandre, vint à Bruges préparer tout pour la défense, et envoya Pierre Dubois et Pierre de Vintre garder les principaux passages de la Lys.

« C'était la barrière de la Flandre, et plusieurs la réputaient infranchissable si les ponts en étaient solidement occupés. Le connétable Clisson ne connaissait pas le pays; et, prenant en considération ce qu'on disait de ces obstacles, il eut un instant la pensée de les tourner. Il s'enquit des sources de la Lys, qui n'étaient pas fort éloignées : « Puisqu'elle a commencement,

(1) Froissart, II, 189.

« disait-il nous la passerons bien. » Mais il eût fallu la remonter par un pays plein de marécages. D'autres proposaient de passer l'Escaut à Tournai, pour se porter sur Audenarde. Mais à moins d'entrer à Gand après avoir délivré Audenarde, on aurait dû passer la Lys plus bas encore pour pénétrer au cœur du pays. Mieux valait marcher droit devant soi, là où l'ennemi se montrait en puissance. Si les Anglais voulaient leur venir en aide, c'était d'ailleurs un sûr moyen de leur barrer le chemin. On s'arrêta donc à la résolution de franchir la Lys, et l'on se porta vers le pont de Comines, où était Pierre Dubois (1).

« Le pont avait été rompu. Comment y suppléer? Point de bateaux aux environs ni moyen d'en avoir. Dans cet embarras, quelques jeunes seigneurs, le sire de Saint-Py et d'autres, se dirent que, s'ils avaient deux ou trois barques avec des cordes fixées sur les deux rives, ils pourraient établir de l'une à l'autre un va-et-vient qui leur permettrait de passer et de prendre les Flamands à revers. Saint-Py mit la chose à exécution. Il se fit amener de Lille par chariot un *baquet* (petit bac, barque plate) et des cordes; on en trouva un autre au voisinage, et les jeunes seigneurs passèrent dix par dix, comme il avait été réglé. Tout le monde s'y serait porté, au risque d'ébruiter la tentative, si l'un des maréchaux, Louis de Sancerre, n'y eût fait résistance; mais lui-même passa après les autres, tandis que le connétable détournait l'attention des Flamands par une démonstration du côté du pont. Le passage heureusement accompli, nos gentilshommes, au nombre de quatre cents environ, rajustèrent leurs armures, bouclèrent leurs bassinets, et se dirigèrent par les marais vers Comines (2).

« Un de nos artistes les plus spirituels et les plus vrais en même temps, Raffet, dans une de ces rapides esquisses consacrées au souvenir de nos grandes guerres, représente une compagnie de grenadiers de la République derrière un pli de terrain, dans l'eau jusqu'à mi-jambe, et le capitaine disant : « *L'ennemi ne se doute pas que nous sommes là!* Il est sept « heures, nous le surprendrons demain à quatre heures du matin (3). »

« Cette scène et ces paroles mêmes semblent inspirées du récit qui va suivre.

« Ici le terrain ne permettait pas à nos hommes de se dérober à la vue de l'ennemi. Quand Pierre Dubois, du haut de la chaussée, les aperçut dans cette plaine basse : « Par quels diables de lieux, s'écria-t-il, sont ve- « nus ces gens, et où ont-ils passé la rivière? » Car il savait qu'il n'y avait point de pont jusqu'à Courtrai. Plusieurs les voulaient aller attaquer sans plus attendre. « Non, dit Dubois, laissons-les venir, et demeurons en notre « force et en notre place; ils sont bas et nous sommes haut sur la chaus- « sée. S'ils nous viennent assaillir, nous aurons avantage. Attendons la « nuit, et alors nous prendrons conseil (4). »

« Olivier Clisson n'était pas sans inquiétude sur cette petite troupe ainsi aventurée en face de l'armée flamande. Il fit travailler à reconstruire le pont, mais la nuit suspendit le travail. Cependant nos jeunes seigneurs, contents d'avoir été vus des Flamands, s'étaient arrêtés résolûment au milieu du marais, « demeurant tout cois en la bourbe et ordure. » « Or, re- « gardez, dit l'historien, et considérez la peine qu'ils eurent et leur « grand'vaillance, quand en ces longues nuits d'hiver, au mois de décem-

(1) *Dédain d'Arteveld pour l'expédition de Charles VI.* Froissart, II, 174. *Délibération sur l'entrée en Flandre*, *ibid.*, 177.
(2) Froissart, II, 180.
(3) Raffet, *Album* de 1836.
(4) Froissart, II, 181.

« bre ou environ, toute nuit nuitie (toute la nuit) en leurs armures, estant « sur leurs pieds, leurs bassinets en leurs têtes, ils furent là sans boire et « sans manger. » Ils se disaient les uns aux autres : « Tenons-nous-ci tous « ensemble, et attendons tant qu'il soit jour; que nous voyons devant nous, « et que ces Flamands qui sont en leur fort descendent pour nous assaillir. » Et Pierre Dubois, de son côté, disait aux siens : « Ces gens d'armes qui « sont passés pour nous combattre ne sont pas de fer ni d'acier; ils ont « aujourd'hui tout le jour travaillé et toute la nuit estampé en ce marais; « ne peut être que sur le jour sommeil ne les prenne et abatte; en cet « état nous viendrons tout coyement (tranquillement) sur eux et les assail- « lirons (1). »

« La nuit se passa de la sorte. « Ces barons, chevaliers et écuyers, dit « Froissart, qui se tenoient en ces marais et assez près de leurs ennemis « n'étoient pas à leur aise, en tant qu'ils s'étoient boutés en la boue et en « l'ordure jusques aux chevilles les aucuns, et les autres jusques à mi- « jambe; mais le grand désir et plaisance qu'ils avoient de conquerre le « passage leur faisoit assez entroubler le travail et peine. Si ce fût aussi « bien au temps d'été comme c'étoit en hiver, le vingt-septième jour de no- « vembre, ils eussent tout tenu à revel (badinage); mais la terre étoit « froide et orde, boueuse et mauvaise, et la nuit longue; et pleuvoit à la « fois sur leurs têtes; » l'eau ruisselait de leurs bassinets; car ils étaient en équipage de combat, n'attendant « autre chose, force qu'on les vint as- « saillir. » Pour leur faire prendre patience, le sire de Saint-Py, qui s'était mis à l'avant-garde comme connaissant mieux le pays, s'en allait de temps à autre en tapinois vers le logis des Flamands, et revenait dire à ses compagnons tout bas : « Or cy, cy, nos ennemis se tiennent tout cois, *espoir* « (peut-être) *viendront-ils sur le jour*; chacun soit tout pourvu et avisé de « ce qu'il doit faire. » Et vers le point du jour il accourut enfin leur apporter la bonne nouvelle : « Véez-les cy (les voici), ils viennent, vous les « aurez tantôt; les larrons viennent le petit pas; ils nous cuident attraper « et surprendre ! » Ils furent surpris eux-mêmes. La petite troupe dont ils se promettaient si bon marché était surexcitée par cette longue attente de la bataille. « Ils furent recueillis de ces longs glaives aux fers tranchants « affilés de Bordeaux, dont ils se voyoient empallés, que les mailles de « leurs cottes ne leur duroient néant plus que toile doublée en trois dou- « bles; mais les passoient tout outre et les enfiloient parmi ventres, parmi « poitrines et parmi têtes. » Ils reculaient, et les Français, les pressant d'autant plus, gagnèrent après eux la chaussée, d'où ils les forcèrent à fuir avec leur chef grièvement blessé. Le connétable vint les y rejoindre par le pont qu'il avait rétabli (2).

« La Flandre était ouverte, et, avec de pareils hommes, tout était possible. Arteveld ne s'était point découragé toutefois. « Le roi de France, di- « sait-il fièrement, a 20,000 hommes d'armes; je lui en mettrai autant « ensemble devant lui en bataille. » Il s'étonnait pourtant que les Anglais ne vinssent pas, et se réjouit fort quand on lui apprit l'arrivée d'un héraut d'Angleterre; mais, quand il sut qu'on n'envoyait après lui qu'un chevalier porteur des conditions de l'alliance à conclure : « Ah! dit-il, ce sera trop « tard. » Charles VI, en effet, avait rejoint l'armée a Comines, et il était pressé de porter un coup décisif, car il avait derrière lui Paris murmurant. C'est à peine si, pour éclater, on se résignait à attendre les bonnes

(1) Froissart, II, 182-184.
(2) Froissart, II, 184.

nouvelles qu'on espérait des communes de Flandre. Et la noblesse ne souhaitait pas moins vivement la bataille. Le temps était affreux, les routes, les terres détrempées, défoncées par la pluie. Cette campagne dans la boue inaugurée au pont de Comines laissait à désirer d'autres journées.

« L'intérêt d'Arteveld eût été de traîner en longueur, de mettre les Anglais en demeure de venir ; mais il voyait les Français faire chaque jour des progrès. Ypres, et à son exemple Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Furnes, Dunkerque, Poperinghe, avaient fait leur soumission à Charles VI, et il était à craindre que la défection ne gagnât Bruges, peu attachée à la cause de Gand. D'autre part, il avait sous les yeux le spectacle de la dévastation du pays. L'invasion avait été si peu redoutée que rien n'avait été mis à couvert. Le soldat n'avait qu'à prendre ; et d'abord il trouvait tant de choses qu'il ne daignait ramasser que l'or et l'argent. Mais le pillage était devenu plus méthodique et rencontrait plus de facilités. Des marchands de Lille et de Douai suivaient l'armée, achetaient les draps ; les Bretons et d'autres encore en chargeaient des chariots à leur exemple, et les expédiaient eux-mêmes vers leur pays. Arteveld ne voulut point éviter la lutte : il réunit toutes les forces de Gand, et alla s'établir en un lieu où il pouvait disputer aux Français le chemin d'Audenarde et celui de Bruges à Rosebecque ; et les Français, sachant qu'il attendait la bataille, ne tardèrent point à venir prendre position en face de lui (1).

« Dans la nuit qui précéda cette journée décisive, il y eut une alerte au camp des Flamands. On entendit un grand bruit qui semblait venir du côté des Français ; tous se tinrent sous les armes : mais l'ennemi n'avait point remué, et l'on se demanda avec inquiétude quelle était la cause de ce bruit : « Or, disent aucuns que c'étoient les diables d'enfer qui là jouoient et « tournoient où la bataille devoit être, pour la grand'proie qu'ils en atten- « doient. » Les Flamands se crurent trahis ; néanmoins ils se préparèrent avec vigueur au combat. Dès le point du jour ils avaient pris leur ordre de bataille. Un large fossé, des taillis et des ronces couvraient leur front. Ils étaient cinquante mille, tous hommes de choix, « des plus forts des plus « apperts et des plus outrageux, et qui le moins accomptoient de leurs « vies. » Ils n'avaient rien négligé d'ailleurs de ce qui les pouvait protéger : chapeaux de fer, hoquetons et gants de baleine ; et, pour armes offensives, maillets, houes et plançons (épieux) à pointe ou à virole, tous à pied sous leur armure demi-chevaleresque. Arteveld seul faisait tenir à côté de lui un cheval de prix, non pour fuir, mais pour commander la poursuite quand les Français seraient vaincus. Il avait donné ordre qu'on épargnât le roi : « Car, disait-il, c'est un enfant, on lui doit pardonner ; il ne sait ce « qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre « à parler et à être Flamand. Mais ducs, comtes et gens d'armes, ajoutait-il, « tuez tout ; les communautés de France ne nous en sauront pas mauvais « gré ; car ils voudroient, de ce suis-je tout assuré, que jamais pied n'en « retournât en France ; et aussi ne fera-t-il (2). »

« Cette journée fut, sur une scène plus vaste, la répétition de ce qui s'était passé au pont de Commines. Cette fois encore ce furent les Flamands qui se lassèrent d'attendre. « Que faisons-nous, disaient-ils, étant

(1) *Le roi à Comines*. Froissart, II, 185 ; *Dispositions de Paris, ibid.*, 187 ; *Arteveld et les Anglais, ibid.*, 185 ; *Progrès de Charles VI en Flandre, ibid.*, 186 ; *Pillage du pays, ibid.*, 184 et 188 ; *Arteveld et les Français à Rosebecque, ibid.*, 189-191.

(2) *Alerte parmi les Flamands*, Froissart, II, 192. — *Dispositions pour la bataille, ibid.*, 193. — *Ordre d'Arteveld, ibid.*, 191.

« sur nos pieds? Nous nous refroidissons. Que n'allons-nous avant de bon « courage, puisque nous en avons la volonté, requerre nos ennemis et « combattre? Nous séjournons cy (ici) pour néant, jamais les Français ne « nous viendroient cy querre (quérir). » Ils quittèrent donc leur forte position pour gagner une colline située entre les deux armées.

« Mais les Français ne leur en laissèrent pas le temps.

« Lorsque Clisson, qui les épiait, les vit en marche · « Sire, dit-il au roi, « réjouissez-vous; ces gens sont nôtres. Nos gros varlets les combattroient. » Et, jetant sur les ailes l'avant-garde et la réserve, il porta son corps de bataille au devant des Flamands (1).

« Arteveld, pour opposer à la chevalerie française une plus forte résistance, avait rangé toute son armée en masse; c'était un souvenir de sa victoire de Bruges, et il la rappelait à leur mémoire: « Souvenez-vous, leur « disait-il, de nos ennemis: comme ils furent tout déconfits et ouverts à la « bataille de Bruges, par nous tenir drus et forts ensemble, afin qu'on ne « nous pût ouvrir: si (donc) faites ainsi, et (que) chacun porte son bâton « droit devant lui, et vous entrelacez de vos bras par quoi on ne pût entrer « dedans vous (2). »

« La brume qui se dissipait ne dérobait plus rien à la vue. C'était un spectacle imposant que celui de cette masse d'hommes couverts de fer, tous serrés l'un contre l'autre, tenant l'épieu droit devant soi : il semblait de ces bois ferrés que ce fût une forêt qui descendît de la colline. Le premier choc fut terrible. Quand les Flamands, après avoir lancé leurs balles et leurs carreaux, se heurtèrent contre l'armée française, elle recula d'un pas. « Ils venoient, dit Froissart, roides et durs, et boutoient, en venant, de « l'épaule et de la poitrine, ainsi comme sangliers tout forcenés, et étoient « si fort entrelacés ensemble qu'on ne les pouvoit ouvrir ni dérompre. » Mais les rangs des Français se raffermirent sans se laisser entamer: et, pendant qu'ils tenaient bon, l'avant-garde et l'arrière-garde, jetées, ainsi qu'on l'a vu, sur les ailes, accomplissaient leur évolution, et, prenant en flanc cette masse épaisse, la resserrèrent comme dans un étau. Ce fut comme la manœuvre d'Annibal à Cannes, avec cette différence qu'Annibal avait affaibli son centre pour qu'il cédât et s'ouvrît aux Romains, tandis qu'à Rosebecque, le centre, arrêtant les Flamands, ajouta pour sa part à l'écrasement où ils périrent. Les longues lances des Français frappaient les Flamands et traversaient leurs cottes de mailles, sans que leurs épieux pussent soutenir la lutte. Ils reculaient pour éviter les coups, et ceux qui étaient dans le milieu, perdant force et haleine, tombaient étouffés sans coup férir. Ce fut bientôt sur les trois faces une immense boucherie ; les haches, les maillets de fer ou de plomb faisaient alors leur office : « Ils rompoient « bassinets et décerveloient têtes. » Un homme abattu était mort; les valets, se glissant parmi les gens d'armes, se chargeaient de ceux qui étaient par terre et les achevaient de leurs grands couteaux. « Là, ajoute Froissart, « était le cliquetis sur ces bassinets si grand et si haut, d'épées, de haches, « de plombées et de maillets de fer, que on y oyoit goutte pour la noise « (le bruit). Et ouïs dire que, si tous les haulmiers de Paris et de Bruxelles « fussent ensemble, leur métier faisant, ils n eussent pas mené ni fait plus « grand noise comme les combattans et les férans (frappants) sur ces bas- « sinets faisoient (3). »

(1) *Mouvement en avant des troupes flamandes*. Froissart, II, 195. — *Mot de Clisson*, *ibid.*, p. 196.
(2) Froissart, II, 195.
(3) Froissart, II, 197.

« Arteveld était de ceux qui avaient été étouffés dans la bataille (1) (jeudi 27 octobre 1382).

« La bataille de Rosebecque tranchait la question des révoltes populaires. Une victoire des Flamands leur eût partout rendu puissance. C'était au moins la crainte universelle, crainte justifiée par la consternation qui régna dans Paris quand on sut les Flamands déconfits et Philippe d'Arteveld, leur capitaine, tué. Partout l'insurrection se sentit frappée à mort avec l'armée de Gand Aussi, par contre-coup, lorsque l'ambassadeur anglais, qui était à Calais, jugeant, non sans quelque raison, sa mission finie, revint en Angleterre, les seigneurs n'en firent pas grand deuil : « Et « avoient dit et disoient encore, et soutenoient toujours, dit Froissart, que, « si le commun de Flandre gagnoit la journée contre le roi de France, et « que les nobles du royaume de France y fussent morts, l'orgueil seroit si « grand en toutes communautés, que tous gentilshommes s'en douteroient « auraient lieu d'en être effrayés), et jà en avoit-on vu l'apparent en An- « gleterre ; donc de la perte des Flamands ne firent compte (2). »

« Mais on ne fut pas plutôt rassuré de ce côté qu'on vit l'objet sous son autre face. Si la défaite des insurgés flamands prévenait tout réveil de l'insurrection en Angleterre, la victoire des Français menaçait directement la position des Anglais sur le continent. La Flandre était perdue pour eux. Quand, un peu plus tard, les Français entrèrent à Bruges, ces marchands d'Angleterre, si ménagés des Gantois autrefois, furent loin d'obtenir les mêmes égards des nouveaux vainqueurs : leurs biens furent confisqués, plusieurs mis à mort, et le comte lui-même ne montrait pas beaucoup plus de faveur aux autres. Quelques-uns des principaux, appelés auprès de lui, comptèrent si peu sur ses bonnes grâces qu'au lieu de se rendre à Lille, ils prirent le chemin de l'Ecluse, et partirent pour l'Angleterre, abandonnant tous leurs biens, qui échurent au fisc. Ce n'était pas seulement le commerce des Anglais, c'était leur empire qui était compromis : ils ne pouvaient plus se faire illusion quand ces soldats français, qui depuis si longtemps étaient tenus loin des champs de bataille, y reparaissaient avec l'éclat d'une victoire égale à celles de Crécy et de Poitiers. Le vif sentiment qu'ils en avaient se trahit par les termes de mépris avec lesquels ils parlaient entre eux de cette bataille : « Ah ! sainte Marie ! disaient-ils, que ces François font « maintenant de fumée pour un mont de vilains qu'ils ont rués jus (jetés « bas). Plût à Dieu que ce Philippe d'Arteveld eût eu des nôtres deux « mille lances et six mille archers ! Il n'y auroit pas eu un seul de ces « François qui ne fût mort ou pris. Et par Dieu ! ajoutaient-ils, ne sa- « chant plus maîtriser leur jalousie, gloire ne leur demeurera mie longue- « ment. Or avons-nous bel avantage d'entrer en Flandre, car le pays a été « conquis par le roi de France ; nous le conquerrons pour le roi d'Angle- « terre. » Et, prenant pour prétexte les dispositions du comte et sa conduite récente à l'égard de leurs nationaux : « Encore montre bien à présent « le comte de Flandre qu'il est grandement sujet au roi de France, et qu'il « veut lui complaire de tous points, quand tous marchands anglois de- « meurant à Bruges depuis trente ans il a bannis et chassés de Bruges et « de Flandre. On a vu le temps qu'il ne l'eût fait pour nul avoir ; mais « maintenant il n'en oseroit autre chose faire pour la doutance (crainte) « des François (3). »

(1) Le jeune roi fit rechercher son corps parmi les morts, et, par un indigne outrage, il le fit pendre. Froissart, II, 198.

(2) Froissart, II, 203.

(3) *Biens des Anglais à Bruges confisqués par les Français.* « Nam sicut

« Tel était donc l'effet de la bataille de Rosebecque en Angleterre. Devant l'insurrection de Flandre menacée par la France, les Anglais étaient restés partagés, car son triomphe était le triomphe de tous les révoltés, et sa défaite le triomphe de la France. Maintenant que la France avait vaincu, ils n'avaient plus qu'une pensée, qu'un désir : effacer cette victoire ; et ils y étaient d'autant plus attirés que l'insurrection chez eux n'était plus à craindre, et qu'ils se trouvaient conduits à cette alternative : avoir la Flandre à soi ou l'abandonner aux Français.

« Toute la politique du parlement est entraînée dans cette direction. Les communes qui, tout récemment encore, ne voulaient plus voir dans la guerre de France qu'une genre d'ambition dynastique, disant au roi : « C'est votre affaire : subvenez-y de votre domaine ; » les communes qui, pressées d'en partager les charges, insistaient pour qu'on y mît fin, n'ont maintenant rien de plus à cœur ; et malheur au roi si, averti par des coups plus sensibles, il veut rentrer dans la voie qu'on lui marquait naguère et terminer une lutte qu'il juge funeste à son pays. Ceux qui lui feraient un crime des charges et des revers d'une guerre à outrance ne lui pardonneront pas davantage les sacrifices commandés par la paix. »

## Séance du 8.

M. de Saulcy, vice-président de l'année précédente, est nommé président pour 1864.

M. Egger est élu vice-président pour 1864.

### Nomination des commissions annuelles.

*Commission des travaux littéraires :* MM. Naudet, Hase, le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury.

*Commission des antiquités de la France :* MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, L. Delisle, F. de Lasteyrie, J. Desnoyers.

*Commission de l'Ecole française d'Athènes :* MM. Hase, Brunet de Presle, Léon Renier, Dehèque, Beulé.

*Commission administrative :* MM. Garcin de Tassy, Mohl.

Pour le concours du prix ordinaire prorogé en 1864 sur l'alphabet phénicien, 3 Mémoires ont été envoyés.

perantea in conflictu inter Gandavenses et Burgenses, mercatores anglici sunt salvati et in rebus suis nil mali passi; ita versa vice modo prævalentibus Gallicis, externis mercatoribus cunctis impunitate gaudentibus, solummodo Anglicorum bona direpta sunt et regis Francorum usibus confiscata, occisis apprentitiis anglicis obviam illis factis. (Wals., p. 295.) — *Le comte de Flandre et les Anglais*. Froissart, II, 206 ; — *Dépit des Anglais contre les Français*, *ibid*.

Pour le concours du prix ordinaire proposé en 1862 sur la liturgie romaine: — néant.

Pour le concours du prix Bordin prorogé en 1864, et relatif aux imitations grecques dans les anciens poëmes : — 1 Mémoire.

Pour le concours du prix Bordin proposé en 1862, relatif aux ouvrages et fragments parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Hermès Trismégiste: — 3 Mémoires.

Ouvrages adressés à l'Académie pour les concours :

1° Pour le concours du prix Gobert :

*Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque* (1403-1461), par M. Vallet de Viriville; tome III, 1re partie, 1444-1453. Paris, 1863, in-8.

*Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, suivi d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée*, par M. Edgard Boutaric. Paris, 1863. 1 vol. in-8°.

*Anciens évêchés de Bretagne. Histoire des monuments*, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, diocèse de Saint-Brieuc, 4 vol. in-8°. 1855-1864.

Pour le concours de numismatique:

*Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité*, par M. François Lenormant. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

*Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté, et en particulier sur celles de Montbéliard*, 1re et 2e partie, avec pièces justificatives, 4 fascic. in-f° manuscrits, par M. A. Tuetey.

*La Bretagne celtique, romaine et chrétienne* ou les *Origines armoricobretonnes*, par le Dr E. Halléguen, Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, par le comte Achmet d'Héricourt, t. I et 1re livraison du t. II. Paris, 1863, in-8°.

*Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, et recueillis* par M. Arthur Forgeais, 3e série, variétés numismatiques, 1 vol. in-8°. Paris, 1864.

*Annales du diocèse de Soissons*, par l'abbé Pécheur, t. I. Soissons, 1863, 1 vol. in-8°.

*Etudes comparées des racines de la langue allemande et des mots français dont elles sont l'origine*, par M. C. Rossignol, manuscrit relié petit in-4°.

*Recherches sur Elbeuf, esquisses ou silhouettes de ses seigneurs de la*

*maison de Lorraine*, par M. Parfait Maille, 1 vol. in-12, 1859-1863, au nom de l'auteur par M. de l'Hervilliers.

Sans destination spéciale : quatre livraisons d'articles manuscrits d'un *Grand Dictionnaire du vieux français*.

Livres offerts :

*Note sur des inscriptions tumulaires de moines de la congrégation de Saint-Maur*, autrefois à Jumièges et à présent dispersées à Duclair, à Vateville et à Caudebec en-Caux, par l'abbé Cochet. Rouen, 1864, br. in-8°.

*Revue archéologique*, janvier 1864.

*Le cabinet historique*, novembre-décembre, 1863.

M. BEULÉ présente, au nom de l'auteur, M. Aloys Kune, maître de chapelle à la métropole Sainte-Marie d'Auch, un *Recueil* en 1 vol. in-8° de *Divers opuscules relatifs au chant liturgique et à la musique d'Église*.

## Séance du 15.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son Rapport semestriel.

### *Rapport sur les travaux des commissions de publication pendant le deuxième semestre de l'année* 1863.

« Messieurs,

« Si toutes les promesses du dernier rapport n'ont pu être remplies dans le délai que j'assignais il y a six mois, ni même dans le cours entier du dernier semestre, la faute n'en est ni à la surveillance toujours active de votre commission des travaux littéraires, ni au zèle soutenu de la plupart des éditeurs et auteurs de vos publications. Ces lenteurs, ces retards, à un petit nombre d'exceptions près, ont une seule et même cause ; malgré tous mes efforts, la marche de l'impression est restée trop souvent en arrière de celle des ouvrages, et une fois encore, en partie du moins, mes prévisions ont été déçues.

« Voilà pourquoi, au lieu de quatre volumes que je m'étais flatté de vous présenter, deux seulement ont pu être achevés pendant le semestre. Le 2 et le 16 octobre dernier, j'ai déposé successivement sur le bureau le tome IV, seconde partie, des *Mémoires des Savants étrangers*, série des *Antiquités de la France*, et le tome VII, in-folio de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, utile recueil commencé par M. de BRÉQUIGNY, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, et continué de nos jours par M. PARDESSUS d'abord, puis par M. LABOULAYE. Le volume analyse les pièces qui vont de l'an 1271 à l'an 1302. Conformément à la décision de l'Académie, la collection se terminera avec le volume suivant, qui poursuivra celui-ci jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois, en 1328.

« Quant au nouveau volume du recueil des *Savants étrangers* qui termine le tome IV de cette série, il contient, avec un Mémoire autrefois couronné de feu Yanoski, sur les *Milices bourgeoises*, le complément et les appendices du travail considérable de M. Maximin Deloche sur les *Lemovices*, également couronné au concours des antiquités de la France, et qui jette un grand jour sur la géographie comparée de la Gaule en général.

« Je puis dire sur-le-champ que la première partie du tome V de cette même série du recueil est sous presse, et qu'elle renfermera un Mémoire de M. Bourquelot, sur les *Foires de Champagne*, qui fut honoré, il y a deux ans, de la première médaille.

« Tels sont les encouragements que l'Académie et la Commission qui relève d'elle ne cessent de donner à l'étude approfondie de nos antiquités nationales. L'Académie, avec le concours de sa Commission des travaux littéraires, n'en donne pas de moins efficaces aux études de l'antiquité classique et de l'antiquité en général par la publication de la première série du même recueil, consacré à des *sujets divers d'érudition*, et qui comptera bientôt six tomes complets en deux volumes chacun. J'étais fondé à croire que je pourrais vous présenter aujourd'hui même la seconde partie du tome VI de cette série, et l'un des plus variés et des plus remarquables parmi ces volumes; mais le retard du tirage des dernières feuilles s'y est opposé.

J'en dirai autant du tome XXIV, deuxième partie, de vos propres *Mémoires*, qui ne peuvent pas rester en arrière des exemples féconds et multipliés qu'ils ont jusqu'ici répandus autour d'eux. Ce volume devait également vous être présenté, et il aurait pleinement justifié mes annonces par l'importance des travaux qu'il contient; mais, quoique imprimé en totalité, il ne pourra être mis sous vos yeux que dans quelques jours, plusieurs feuilles étant encore en épreuves ou en tirage. Quant au nouveau volume de votre *Histoire*, c'est-à-dire à la première partie du tome XXIII de votre recueil, restée nécessairement en suspens jusqu'à la publication complète du tome XXIV, c'est ma tâche personnelle, et je n'ai pas cessé de m'en occuper. Si j'en crois les assurances répétées de M. Longueville, chargé depuis longtemps de préparer la *Table des matières* des tomes XII à XXI de la nouvelle série de nos Mémoires, cette table, qui doit former le tome XXII, pourra être livrée à l'impression en même temps que la première partie du tome XXIII, destinée à ouvrir la troisième décade de cette série.

« Avant de passer à l'état de vos grandes collections historiques et diplomatiques, je vous parlerai du recueil qui, depuis 1785, est venu s'ajouter à vos Mémoires, je veux dire les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et des autres bibliothèques*, recueil poursuivi avec une heureuse émulation par divers savants du dedans et du dehors, sous la direction vigilante de votre commission des travaux littéraires.

« La seconde partie du tome XVIII, assez longtemps en souffrance, a pris un cours tout à fait régulier par la collaboration de MM. Brunet de Presle et Egger, sous les auspices de notre illustre confrère M. Hase. Je puis donc assurer l'Académie qu'à moins de quelque accident extraordinaire, que j'aime à ne pas prévoir, le précieux recueil des *Papyrus grecs de l'Egypte*, héritage de Letronne (que va précéder bientôt un autre travail qui ne l'est pas moins, ses *Mémoires sur le calendrier égyptien*), paraîtra avant l'expiration de la présente année. J'envoie aujourd'hui même à l'imprimerie la fin de la copie des textes et des notes de ces antiques documents, ainsi qu'un dernier *fac-simile* à tirer, celui d'un papyrus communiqué à la Commission par notre regrettable confrère M. Jomard, et dont

sa famille, fidèle à tous ses souvenirs, a bien voulu offrir à l'Académie l'original.

« Le tome XIX des *Notices des manuscrits* étant aujourd'hui complétement publié, le tome XX va se compléter à son tour par la publication, sûrement assez prochaine, de la seconde partie de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, due à notre savant confrère M. DE SLANE. Trente-trois feuilles du volume sont tirées ou vont l'être, et les suivantes sont composées jusqu'à la quarantième. En même temps se poursuit la traduction de la troisième partie de l'ouvrage, déjà parvenue aux deux tiers, et qui formera le tome XXI, première partie, ou partie orientale, du recueil. Cependant continue de s'imprimer la seconde partie, destinée aux documents occidentaux, qui compte déjà trente feuilles.

« Peut-être m'est-il permis de vous donner enfin, Messieurs, l'espérance, sinon l'assurance bien certaine, de voir, dans le cours de cette année, s'exécuter peu à peu l'impression de la partie de la *Table orientale* des quatorze premiers volumes du recueil dont il s'agit, pour faire suite à la partie proprement orientale de cette Table, dont les onze feuilles sont depuis si longtemps tirées. Cinq placards de la partie française sont en correction et seront bientôt mis en pages : faible reprise, mais dont il sera tenu compte à l'auteur, pour peu qu'elle se soutienne.

« Je viens enfin à vos grandes collections historiques, dont la marche, sauf en un point, est satisfaisante, et dont plusieurs volumes s'acheminent à leur terme.

« Votre Commission permanente, chargée de continuer l'*Histoire littéraire de France*, tout en préparant la publication, faite cette année, du tome XXIV, composé du discours général de M. Victor LE CLERC, sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, et de celui de M. Ernest RENAN sur l'état des beaux-arts, n'avait point cessé d'accroître le nombre des notices particulières destinées au tome suivant. Dans cette nouvelle série de nos annales littéraires, où le plan primitif de l'ouvrage sera, comme jusqu'ici, fidèlement observé, les Notices sur chaque écrivain devront être rangées selon la date certaine ou vraisemblable de sa mort. Lorsque cette date n'est que conjecturale, on a toujours eu soin de placer au début de chaque siècle les noms qui n'auraient pu être attribués avec certitude aux dernières années de l'âge précédent. Le tome XXV s'ouvrira donc aussi par quelques-uns de ces noms qui se rencontrent comme sur la limite entre les deux siècles. La copie pour l'impression de ce tome XXV est presque entièrement préparée.

« Quant au recueil des *Historiens de la France*, le texte du tome XXII est depuis longtemps imprimé. Grâce au travail persévérant de MM. N. DE WAILLY et L. DELISLE, l'*Index geographicus* le sera bientôt, étant parvenu en feuilles tirées ou en épreuves à la lettre S. L'*Index rerum* sera livré à l'impression dans le courant du premier trimestre de cette année. Le volume s'avance visiblement vers sa fin.

« Le recueil non moins important et depuis longues années en préparation des *Chartes et diplômes non imprimés antérieurs au règne de Philippe-Auguste* en est encore à cet état dont le terme ne peut manquer d'être prochain. L'auxiliaire dévoué de ce grand et long travail, M. Siméon Luce, est retourné en mission dans le midi de la France, et il a transcrit les pièces qui se trouvent aux archives du département du Rhône. Il explore maintenant celles des Bouches-du-Rhône, pour y recueillir les actes de nature à entrer dans la collection.

« Les quatre sections du recueil des *Historiens des Croisades* marchent d'un pas à peu près égal, une seule exceptée. Deux cents feuilles du tome III

des *Historiens occidentaux* sont aujourd'hui tirées; le tout est en épreuves ou en composition pour le corps du volume, en copie pour les tables. Le zèle constant des éditeurs, MM. H. WALLON et Ad. RÉGNIER, nous laisse entrevoir la fin de ce tome.

« Je devrais pouvoir en dire autant du tome premier des *Historiens orientaux*, *section arabe*. Mais ce volume, dont le texte et la traduction sont imprimés depuis plus d'un an, a été de nouveau paralysé, à mon double regret, par la maladie d'abord, puis par d'autres occupations ou préoccupations du savant éditeur, M. REINAUD, qui n'a pu livrer à l'impression, dans le cours de ce dernier semestre, ni l'Introduction, ni les Corrections et Additions, attendues avec une égale impatience. M. Defrémery, le collaborateur de son choix, avait cependant terminé, peu après mon précédent rapport, cette dernière partie. Quant aux Index, il n'a pu songer à les rédiger avant que l'ensemble entier du tome imprimé soit sous ses yeux en feuilles tirées ou en épreuves.

« Le tome premier des *Historiens arméniens* des Croisades, confié à M. Dulaurier, continue de répondre à l'attende de la Commission des travaux littéraires. Il a atteint 632 pages, tirées ou en épreuves, et les placards composés mèneront jusqu'à 700. Cent pages environ suffiront à l'Introduction et à l'Index. L'activité soutenue de l'éditeur donne à penser que le volume pourra être terminé cette année.

« Restent les *Historiens grecs*, complément de cette division orientale du grand recueil. Aujourd'hui subdivisés en trois parties et entre trois éditeurs, ils avancent d'un pas inégal vers le but commun. M. HASE, avec sa lente mais sûre persévérance, poursuit la première partie, ou les prolégomènes, et il a ajouté 4 feuilles nouvelles aux 34 anciennement tirées. M. MILLER, après avoir fait imprimer le texte et la traduction de la seconde partie, ou du récit d'Anne Comnène sur la première croisade, a suspendu son travail d'annotations, qui sera repris après son retour d'une mission prolongée en Orient. Enfin M. ALEXANDRE a fort avancé la troisième partie du volume, parvenu, en dehors des prolégomènes, à plus de cent feuilles imprimées.

« L'espoir que j'avais cru pouvoir vous donner, Messieurs, dans mon dernier rapport, de voir rattachée à vos travaux une part importante, demeurée en arrière, de l'héritage de nos illustres Bénédictins, dont tous les gouvernements de la France, depuis 1795, ont reconnu en vous les naturels et légitimes successeurs littéraires, n'a pas tardé à se réaliser. Grâce à la libéralité de M. le Ministre actuel de l'instruction publique, égale à ses lumières, lui qui, mieux qu'un autre devait comprendre l'utilité et l'à-propos de la demande adressée en votre nom, un arrêté du 15 décembre 1863 a chargé l'Académie de compléter la publication du *Gallia christiania*, de ces glorieuses annales de notre Eglise de France, dont un savant aussi courageux que bien inspiré avait, sur votre appel, entrepris la continuation. L'œuvre que M. HAURÉAU avait commencée et si fort avancée, comme votre lauréat, avec les encouragements dont vous aviez à plusieurs reprises récompensé ses mérites, il lui sera donné de la poursuivre désormais comme l'un de vous, au moment où le titre même que vous lui aviez décerné en l'appelant dans votre sein semblait lui ôter, comme à vous-mêmes, les ressources indispensables pour la conduire à son terme. Le Ministre de l'EMPEREUR y a pourvu, et je l'en remercie publiquement au nom de l'Académie, de l'Institut et de la science. »

NOMINATION DES COMMISSIONS DE PRIX :

*Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, relatif à l'alphabet phénicien :* MM. de ROUGÉ, de LONGPÉRIER, RENAN et MUNK.

*Commission pour le concours prorogé du prix Bordin, concernant les imitations grecques de nos anciens poëmes :* MM. HASE, LECLERC, LITTRÉ et BRUNET DE PRESLE.

*Commission du prix Bordin, proposé en* 1862 *pour* 1864, *et relatif aux ouvrages et fragments connus sous le nom d'Hermès Trismégiste* : MM. HASE, BRUNET DE PRESLE, de ROUGÉ et MAURY.

*Commission du concours de numismatique :* MM. de LA SAUSSAYE, de LAGRANGE, de LONGPÉRIER et BEULÉ.

*Rapport sur les envois faits au concours du prix Gobert.*

M. JOURDAIN a la parole comme rapporteur, et fait connaître la liste des ouvrages envoyés au concours, précédemment mentionnés : ce sont ceux de MM. Auguste Digot (*Histoire du royaume d'Australie*); d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*); Edgard Boutaric (*Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*); Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*); Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy (*Anciens Evéchés de Bretagne*).

Sont en possession des deux prix d'après le concours de 1863 : MM. Aurélien de Courson et d'Arbois de Jubainville.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne à l'Académie des nouvelles de M. de ROUGÉ, de qui il a reçu une lettre datée du Caire le 25 décembre ; elle sera lue dans la prochaine séance.

M. RENAN rend compte à l'Académie de l'examen qu'il a fait, à la demande de M. MILLER, de quelques feuilles copiées par le savant paléographe dans son récent voyage aux couvents grecs de la Turquie d'Europe, et renfermant des fragments du livre apocryphe

intitulé : la *Petite Genèse*. Les versions éthiopiennes sont loin, comme on sait, de remplacer les textes grecs. M. Renan exprime l'espoir que M. Miller trouvera le texte grec du *Livre d'Hénoch*, qui n'est connu non plus que par une version *éthiopienne*, dont plusieurs chapitres sont suspects d'interpolation.

M. Renan fait ensuite hommage au nom des auteurs des ouvrages suivants :

*Baber-Nameh Diagataice ad fidem codicis petropolitani*, edidit U. Ilminski. Cazani, MDCLVII, 1 vol. in-8°.

*Lettres historiques sur la médecine chez les Hindous*, par M. G. Liétard. Paris, 1863, br. in-8°. « Opuscule puisé aux sources de toutes les époques, et qui jette une vive lumière sur un sujet curieux. »

M. Egger, président, offre au nom de M. E. Vinet l'écrit intitulé : l'*Ecole d'Athènes*, br. in-8°, 1863, écrit dans lequel l'auteur, très-compétent sur la matière, raconte en quelques pages sympathiques la destinée si traversée de cet établissement, né d'une pensée généreuse, les encouragements qu'il a reçus de l'Académie depuis 1859 et les fruits qu'ils ont portés sous ses auspices.

Livres offerts :

Le prince Louis-Lucien Bonaparte fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de tous les ouvrages édités pendant l'année 1863 dans le but de faciliter l'étude comparative des langues.

*Classification morphologique des langues européennes, adoptée par le prince Louis-Lucien Bonaparte pour son vocabulaire comparatif*, in 4°, 4 p. Londres.

*La Prophétie de Jonas*, traduite en basque labourdin, par le cap. Duvoisin, in-16, 16 p. Londres.

*Das Evangelium Matthei in den westlichen Dialect des Livischen zum ersten Male*, etc., in-16 ; IV-124 p.

*Das Evangelium Matthæi in den westlichen Dialect des Livischen.* Londres, in-16.

*Id. Wotjakisch.* Londres, in-6.

*La Storia di Giuseppe Ebreo volgarisata in dialetto sardo-sassarese.* Londres. in-8°.

*Il Libro di Rut volgarizatto in dialetto sardo-sassarese*, Londres, in-8°.

*Il Cantico de' cantici di Salomone in dialetto sardo settentrionale sassarese.*

*La profezia di Giona*, id.

*Le saint Evangile de saint Matthieu traduit en picard amiénois*; in-16. Londres.

Le même, *traduit en normand de Guernesey.*

*The Gospel of St Matthew, translated into western english as spoken n Devonshire*, in-16.

Suite de la sainte Bible, traduite pour la première fois en *basque du Labour*, gr. in-8° (suite), p. 817, 1088.

« Les remercîments de l'Académie seront offerts au prince L.-L. Bonaparte pour ce nouveau don, qui atteste son zèle persévérant en faveur de l'étude comparative des langues. »

M. le baron Kervin de Lettenhove, de l'Académie royale de Bruxelles, fait hommage du tome III des *Œuvres de Georges Chastellain. — Chronique*, 1454-1458, gr. in-8°. Bruxelles. 1864.

*Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*, procès-verbaux des séances, 5e vol. 2e cahier. Bruxelles, 1863 ; in-8°.

*Observations sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III*, par M. l'abbé Bargès. Paris, 1863, (extr. du *Journal asiatique*) ; in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1863. — n° 3.

### Séance du 22.

M. le Ministre de l'instruction publique communique un premier *Rapport* de M. Neubauer, orientaliste chargé d'une mission gratuite à Saint-Pétersbourg en vue d'y étudier les manuscrits hébreux, et particulièrement les manuscrits karaïtes de la Bibliothèque impériale de cette ville. Le Ministre prie l'Académie de vouloir bien lui donner son avis sur ce rapport.

Une commission est nommée à cet effet ; elle se compose de MM. Reinaud, Mohl, Renan et Munk.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie du tirage à part des *trois Mémoires* de feu M. Letronne *sur le calendrier égyptien*,

qui ouvriront dignement le tome XXIV, 2e partie, du Recueil des Mémoires de l'Académie; puis, dans le Recueil des savants étrangers (t. VI, 2e partie), le tirage à part du *Mémoire* de M. Th.-H. Martin de Rennes *Sur des observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène.*

*Lettre de M. le vicomte de* ROUGÉ *à M.* GUIGNIAUT, *secrétaire perpétuel.*

Du Caire, le 25 décembre 1863.

« Mon cher confrère,

« Vous savez que le vice-roi a généreusement mis un bateau à vapeur à la disposition de notre mission. Sans cet auxiliaire puissant, il nous eût été impossible d'accomplir notre travail dans le temps qui nous est départi. M. Mariette, qui a bien voulu m'expliquer lui-même ses découvertes, m'a conseillé de commencer par l'exploration de Sân, dont l'abord est facilité par les hautes eaux. Le voyage de Sân est un des plus difficiles qu'il y ait à faire en Egypte. Nous avons dû prendre à Damiette trois barques de pêcheurs, sur lesquelles nous avons traversé le lac Menzaleh. Le temps était menaçant, et nous étions à peine abrités; cependant tout a heureusement réussi. Les stations obligées au milieu du lac, soit pour dîner, soit pour passer la nuit, par une obscurité complète, auraient eu quelque chose de pittoresque pour un touriste. Quant à moi, j'étais préoccupé de nos appareils de photographie, fort mal abrités, et j'ai vu le rivage avec grand plaisir.

« Le grand temple de Sân s'offre immédiatement à l'esprit comme une ruine violemment opérée par la main des hommes et non par l'action du temps. Les obélisques et les statues brisés sont entassés dans un petit espace; pas un pan de muraille n'est debout. Les richesses archéologiques de Sân composeraient un musée à elles seules depuis les fouilles dirigées par M. Mariette. L'étude de ces divers monuments prouve que cette ville a eu bien des vicissitudes dans son existence. Le plus ancien debris qu'on y rencontre porte les cartouches de Papi de la VIe dynastie (Phiops); il est connu depuis le voyage de Burton : cette légende est écrite sur un bloc en granit rose. On peut en conclure que ce roi, dont on trouve le nom en tant de lieux différents, avait commencé un temple à Tanis.

« D'admirables monuments de la XIIe dynastie, à commencer par un colosse d'Aménémès Ier, ne peuvent laisser aucun doute sur ce fait, qu'un sanctuaire très-richement doté de statues n'ait été élevé à Sân par les soins des pharaons de cette famille, dont la puissance est attestée par de si nombreux monuments, depuis la basse Egypte jusqu'au fond de la Nubie. Plusieurs de ces morceaux rappellent la manière vigoureuse et l'étude habile des membres humains qu'on a tant admirées dans la jambe du colosse d'Osortasen Ier, que possède le musée de Berlin. Ce colosse venait de Sân, et son pendant, qui subsiste en place, est bien plus complet, quoique violemment brisé par le milieu du corps. Les fouilles, dirigées par notre savant ami Mariette-Bey, ont également mis au jour en cet endroit un objet très-intéressant pour l'art et pour l'histoire : c'est une statue un peu plus grande que nature, en diorite, et représentant une princesse de la XIIe dy-

nastie. C'est un des plus beaux morceaux égyptiens que l'on connaisse, et nos musées n'en possédaient aucun de ce genre. Une coiffure en cheveux, imitant l'ornement ordinaire de la déesse Hathor, encadre une figure très-fine, au profil pur et bien conservé La princesse, dont le nom est *Nofret*, était fille de roi et épouse d'Osortasen II.

« Les monuments de cette partie du temple se continuent sous la XIII^e dynastie : deux colosses déjà décrits par M. Mariette, et qui sont l'œuvre du pharaon *Ra-smenx-ka Mur-mas'a-u*, offrent les mêmes caractères, et leur attribution à l'ancien empire ne peut être douteuse un seul instant; mais ils peuvent appartenir à la XIV^e dynastie; c'est alors seulement qu'apparaissent les pasteurs.

« Quelque obscurité qui reste encore sur la question de savoir quel est celui de leurs rois qui a élevé les monuments trouvés à Sân et que Mariette leur a attribués, je ne doute pas, quant à moi, de la justesse générale de l'attribution. L'art est encore exactement celui de l'ancien empire égyptien; nous y retrouvons cette perfection de ciseau, ce beau poli, cette facilité à assouplir le granit et cette puissance de formes qui caractérise les statues que je viens d'énumérer. Mais le type des personnages ne peut être confondu avec aucun des types égyptiens. Il est marqué d'une empreinte si caractéristique que la différence des races saute aux yeux de l'observateur. Le temple devait contenir huit sphinx de ce genre et quelques autres monuments analogues: on pourra en reconstituer au moins quatre. Les deux pasteurs, porteurs de poissons, publiés déjà par M. Mariette, ont été heureusement photographiés par mon compagnon, M. de Banville, ainsi que le meilleur sphinx et les belles statues de la XII^e dynastie. M. Mariette a expliqué à l'Académie, à l'époque de la découverte, comment des surcharges, provenant de rois postérieurs, recouvraient les cartouches primitifs du fondateur de ces monuments. Le roi pasteur Apapi avait fait graver très-légèrement sa légende sur l'épaule droite de ces sphinx, ainsi que sur une quantité de monuments des pharaons plus anciens Le choix de cette place prouve qu'il n'avait pas eu l'idée d'effacer les cartouches de ses prédécesseurs pour mettre son nom à leur place. Malheureusement Ramsès II et Ménéphthah ont été moins scrupuleux, et nous ont ainsi privés de documents d'une valeur inappréciable pour l'histoire.

« Avec les pasteurs apparaît pour la première fois à Sân le dieu symbolisé par le quadrupède, qui reçoit dans les textes égyptiens les divers noms de *Sutex*, *Set*. *Baal* et *Nubti*. Le plus usité à Tanis paraît avoir été *Sutex*. Le temple primitif, construit sous la XII^e dynastie, avait, au contraire, été consacré aux dieux de Memphis et d'Héliopolis. Phthah y tenait la première place.

« Vous vous rappelez que CHAMPOLLION a le premier indiqué le groupe qui se trouve sur divers monuments de Sân comme le nom égyptien de cette localité, qui correspond incontestablement à Tanis. Plus tard, le papyrus Sallier n° 1 m'a fourni la prononciation de ce groupe, *Ha-uar*, et m'a appris en même temps que cette ville était la résidence du roi pasteur Apapi, « qui adorait *Sutex* et ne voulait rendre aucun culte aux autres « dieux de l'Egypte. » Nous sommes donc bien sur le sol de *Ha-uar* (Avaris), la capitale traditionnelle des pasteurs. *Tanis*, *San*, n'était autre chose que le nom sémitique de la même ville. Nous constatons en même temps un fait de la plus haute importance pour l'ethnographie primitive, à savoir, que la divinité de ces envahisseurs était la même que celle du peuple de *Khet*, dominateur de la Syrie et de la Palestine pendant les siècles qui précèdent l'arrivée des Hébreux, et que ce dieu avait déjà son représentant dans le panthéon égyptien.

« Après l'expulsion des *pasteurs*, Avaris paraît être restée, pendant toute la XVIII^e dynastie, l'objet d'une défaveur bien facile à comprendre : on n'y trouve pas une pierre qui indique un travail ou une restauration de ce temps. Mais il en est tout au rement sous la XIX^e; et la cause en devient plus mystérieuse et plus importante à rechercher à mesure que les fouilles amènent au jour de nouveaux monuments du règne de *Ramsès II*.

« Non-seulement Ramsès restaure et agrandit singulièrement le temple d'Avaris, mais le dieu *Sutex* y reparaît avec une faveur nouvelle, et il nous est représenté sous des traits bien significatifs. Il apparaît maintenant avec une forme humaine; il porte en tête la mitre spéciale qui orne la tête du prince de Khet, comme pour mieux marquer son origine. Deux petites cornes terminées par des mains. décorent cette mitre, et la dépassent sur le devant dans les bas-reliefs.

« L'origine de la famille des Ramsès nous est jusqu'ici complétement inconnue : sa prédilection pour le dieu *Set* ou *Sutex*, qui éclate dès l'abord par le nom de Séti I^er (*Sethos*), ainsi que d'autres indices, pouvaient déjà engager à la reporter vers la basse Egypte. Nous savions même que Ramsès II avait épousé une fille du prince de Khet quand le traité de l'an 22 eut ramené la paix entre les deux pays. Le profil très-décidément sémitique de Séti et de Ramsès se distinguait nettement des figures ordinaires de nos pharaons thébains. Voici maintenant tous ces indices confirmés par une mention qui ajoute de nouvelles énigmes à toutes celles que la vieille Egypte semble nous émietter à loisir pour affamer chaque jour notre curiosité.

« Ramsès avait fait élever dans le temple de Sân de grandes stèles de granit, pour y célébrer ses victoires et pour y rendre hommage au dieu *Sutex*. Presque toutes sont très-endommagées; l'atmosphère froide et humide effeuille le granit dans cette localité, lorsque la terre ne protége pas sa surface contre les changements de température. Il en est une néanmoins qui fut trouvée par M. Mariette pendant notre séjour même sur les ruines, et où nous avons pu lire clairement la mention suivante après les titres royaux de Ramsès et les préambules ordinaires :

« Sa Majesté a ordonné de faire une grande stèle de granit au nom
« grand de ses pères, dans le dessein d'exalter le nom (du père de ses
« pères)! et du roi *Ra-men-ma*, fils du Soleil, *Séti-meri-en-ptah*, qui est
« stable pour le temps et l'éternité, aujourd'hui comme toujours. L'an 400,
« le quatrième jour de Mésori du roi de la haute et basse Egypte, *Sutex*
« *aa Peh-ti*, fils du Soleil, qui l'aime, *Nub-ti*, aimé d'*Har-ma-ku*, qui
« existe pour le temps et l'éternité, est venu le noble chef, général, etc., etc.
« *Séti*. »

« A la suite de cette date si extraordinaire venait un hymne adressé au dieu *Sutex* par un gouverneur de la forteresse de *Tsaru* nommé Séti, et que Ramsès avait chargé d'élever ce monument. J'ai traduit ce texte en me conformant servilement aux obscurités grammaticales qu il renferme. Peut-être les groupes *tew tew-u-w* peuvent-ils être traduits par : « de son père « et de ses pères. » Il semble qu'il y ait là, dans toutes les hypothèses, une faute de logique grammaticale qui provient du rédacteur de l'inscription et qui jette de l'obscurité sur l'interprétation de cette ligne et de la suivante.

« Je n'aborderai pas en ce moment la discussion des nombreuses questions qui jaillissent en présence de ce monument; je me contente de vous indiquer les principales. Le roi Séti I^er, père de Ramsès, était-il mort? Je le crois, car la mention qui suit son nom semble devoir le faire considérer comme divinisé.

« J'ai beaucoup de raisons pour penser que Ramsès II fut associé par lui à la couronne; la stèle ne porte pas de date, et pourrait laisser quelque doute sur ce point. L'ordre est donné, au nom de Ramsès II; ses noms et ses titres précèdent la citation que je viens de faire. Ce qui me paraît le plus vraisemblable en présence de ce texte, c'est que ce nouveau pharaon, dont le nom propre est *Noubti*, appartenait à la dynastie des pasteurs, et que Ramsès II se plaisait à faire remonter sa généalogie jusqu'à lui. Quelque inattendue que puisse paraître une pareille conclusion, je suis convaincu qu'elle se confirmera, et je ne vois aucune autre explication à l'érection d'un monument de ce genre.

« C'est la première fois que la mention d'une ère apparaît en Egypte, et l'on voit que ce n'est, en aucune façon, une ère égyptienne. Cette dérogation à la seule manière officielle de compter les années serait déjà une marque importante de son origine étrangère. Ces quatre cents ans nous reportent d'ailleurs clairement vers la fin du règne des pasteurs. Qu'est-ce que ce nom de *Nubti*? C'est bien un des noms du dieu *Sutex*, mais un nom *égyptien*. Ce roi se qualifie *fils du Soleil*, aimé d'*Har-ma-ku* (Armachis), c'est-à-dire encore le soleil tel qu'il était spécialement figuré sous les traits du grand sphinx de Gizeh. Evidemment, ce pasteur tend à se nationaliser; il associe à son dieu le culte du soleil sous la forme memphite. Est-ce à ce roi *Nubti* que nous devons l'emploi des artistes égyptiens dans ces beaux sphinx, sur l'épaule desquels le roi Apapi s'est contenté d'ajouter son nom? Et, dans un autre ordre d'idées, y a-t-il quelque rapport entre cette ère, spéciale à Tanis, et la tradition qui rapportait à un roi pasteur *Aseth* le remaniement du calendrier? Ne doit-on pas plutôt la rapprocher de l'époque indiquée dans la Bible pour la fondation de Tanis, voisine de celle d'Hébron? Il y a là, mon cher confrère, de quoi exercer les chronologistes, et nous pouvons nous promettre d'avance des volumes sur toutes ces questions. C'est ainsi qu'à mesure que nous acquérons un nouveau point lumineux, il est aussitôt accompagné de mille lueurs incertaines qui étendent l'horizon dans tous les sens.

« Sous les ordres de Ramsès II, les obélisques et les colosses se sont entassés dans le temple de Sân, et son fils Ménéphthah y joue également un rôle important. Séti II et Ramsès III ont aussi contribué à la splendeur de son temple.

« Les monuments de la XXI^e^ dynastie (Tanite) n'existent presque pas ailleurs qu'à Sân. Je ne crois pas qu'elle ait régné à Thèbes, occupée en ce moment par les prêtres d'Ammon. Le chef de cette dynastie, nommé *Smendès*, dans Manéthon, doit sans doute être reconnu dans un personnage découvert à Sân par M. Mariette, et qui fit construire ou restaurer une partie du temple. Son nom propre se lit *Se-amen*, avec le surnom si commun *Meri-amen*.

« Les Bubastites et l'Ethiopien Tahraka ont également laissé des traces de leur domination à Tanis. Le petit temple découvert par M. Mariette, à l'orient du premier, nous montre les cartouches d'Osorkon II gravés en surcharge sur ceux de Ramsès et de Ménéphtah sur d'admirables colonnes qui décoraient ce sanctuaire. On sait d'ailleurs que cette ville resta importante jusqu'au moyen âge, en sorte qu'il n'est pas étonnant d'y rencontrer aussi quelques monuments romains.

« Tanis, comme je l'ai dit plus haut, remplirait à elle seule un musée; ne vous étonnez pas qu'elle ait rempli cette lettre en ne faisant qu'indiquer les principales conquêtes dues au zèle infatigable de mon savant confrère. Il faut avoir été sur les fouilles elles-mêmes pour pouvoir apprécier ce qu'il a fallu de sagacité, de courage et de persévérance indomptable pour

fournir à la science cette incomparable série de documents dont je viens d'étudier le premier gisement.

« Je ne vous parlerai pas en détail des fouilles de Gizeh et de Sakkarah. Plus de soixante tombeaux inédits, appartenant aux premières dynasties, ajoutent à nos connaissances historiques une série de princes, de princesses et de personnages importants depuis le règne de *Choufou* jusqu'à celui de *Papi-méri-ra.* Mais ce n'est que le dépouillement exact et l'étude approfondie de ces riches matériaux qui peuvent faire porter des fruits suffisants au champ ainsi défriché par les efforts laborieux de notre savant compatriote. »

M. Vincent lit la Note intitulée :

## *Sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale.*

ANALYSE.

Le savant membre s'attache, dans la première partie de son travail, à démontrer les erreurs commises par M. Fétis dans la seconde édition de sa *Biographie universelle des musiciens*, à l'article *Ambroise*, sur l'origine du chant du *Te Deum*, qu'il prétend retrouver dans l'*Introït* de la messe grecque de saint Denys l'Aréopagite, dont la date remonterait au deuxième siècle, suivant les *Liturgies*, ou *Messes des saints Pères*, et qui fut chantée longtemps après à l'abbaye de Saint-Denis pendant l'octave de la fête de ce saint martyr.

Or : 1° la phrase grecque Κύριε θεός n'appartient pas à l'*Introït*, mais c'était un verset du *Gloria in excelsis :* Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ; — 2° M. Fétis n'a pas même vu le volume qu'il cite, et le passage qu'il indique n'est pas une *liturgie*, mais une *théorie de la messe*; — 3° ce n'est pas *pendant l'octave de la fête* qu'il aurait fallu dire, mais *le jour de l'octave;* — 4° le chant du verset est noté autrement que ne l'a dit M. Fétis dans le volume *Missa S. Dionysii Areopagitæ et sociorum martyrum.* Parisiis, ex offic. Roberti Ballard, 1658; — 5° M. Fétis considère à tort l'*Octoéchos* comme un livre de cantiques de l'Eglise grecque, car Léon Allatius, dans son Traité *De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum*, dit le contraire, et que l'*Octoéchos* contient seulement *Troparia et canones qui a primis vesperis dominicæ ad finem usque missæ canuntur.*, etc.

« J'ai beaucoup de raisons pour penser que Ramsès II fut associé par lui à la couronne; la stèle ne porte pas de date, et pourrait laisser quelque doute sur ce point. L'ordre est donné, au nom de Ramsès II; ses noms et ses titres précèdent la citation que je viens de faire. Ce qui me paraît le plus vraisemblable en présence de ce texte, c'est que ce nouveau pharaon, dont le nom propre est *Noubti*, appartenait à la dynastie des pasteurs, et que Ramsès II se plaisait à faire remonter sa généalogie jusqu'à lui. Quelque inattendue que puisse paraître une pareille conclusion, je suis convaincu qu'elle se confirmera, et je ne vois aucune autre explication à l'érection d'un monument de ce genre.

« C'est la première fois que la mention d'une ère apparaît en Egypte, et l'on voit que ce n'est, en aucune façon, une ère égyptienne. Cette dérogation à la seule manière officielle de compter les années serait déjà une marque importante de son origine étrangère. Ces quatre cents ans nous reportent d'ailleurs clairement vers la fin du règne des pasteurs. Qu'est-ce que ce nom de *Nubti*? C'est bien un des noms du dieu *Sutex*, mais un nom *égyptien*. Ce roi se qualifie *fils du Soleil*, aimé d'*Har-ma-ku* (Armachis), c'est-à-dire encore le soleil tel qu'il était spécialement figuré sous les traits du grand sphinx de Gizeh. Evidemment, ce pasteur tend à se nationaliser; il associe à son dieu le culte du soleil sous la forme memphite. Est-ce à ce roi *Nubti* que nous devons l'emploi des artistes égyptiens dans ces beaux sphinx, sur l'épaule desquels le roi Apapi s'est contenté d'ajouter son nom? Et, dans un autre ordre d'idées, y a-t-il quelque rapport entre cette ère, spéciale à Tanis, et la tradition qui rapportait à un roi pasteur *Aseth* le remaniement du calendrier? Ne doit-on pas plutôt la rapprocher de l'époque indiquée dans la Bible pour la fondation de Tanis, voisine de celle d'Hébron? Il y a là, mon cher confrère, de quoi exercer les chronologistes, et nous pouvons nous promettre d'avance des volumes sur toutes ces questions. C'est ainsi qu'à mesure que nous acquérons un nouveau point lumineux, il est aussitôt accompagné de mille lueurs incertaines qui étendent l'horizon dans tous les sens.

« Sous les ordres de Ramsès II, les obélisques et les colosses se sont entassés dans le temple de Sân, et son fils Ménéphthah y joue également un rôle important. Séti II et Ramsès III ont aussi contribué à la splendeur de son temple.

« Les monuments de la XXIe dynastie (Tanite) n'existent presque pas ailleurs qu'à Sân. Je ne crois pas qu'elle ait régné à Thèbes, occupée en ce moment par les prêtres d'Ammon. Le chef de cette dynastie, nommé *Smendès*, dans Manéthon, doit sans doute être reconnu dans un personnage découvert à Sân par M. Mariette, et qui fit construire ou restaurer une partie du temple. Son nom propre se lit *Se-amen*, avec le surnom si commun *Meri-amen*.

« Les Bubastites et l'Ethiopien Tahraka ont également laissé des traces de leur domination à Tanis. Le petit temple découvert par M. Mariette, à l'orient du premier, nous montre les cartouches d'Osorkon II gravés en surcharge sur ceux de Ramsès et de Ménéphtah sur d'admirables colonnes qui décoraient ce sanctuaire. On sait d'ailleurs que cette ville resta importante jusqu'au moyen âge, en sorte qu'il n'est pas étonnant d'y rencontrer aussi quelques monuments romains.

« Tanis, comme je l'ai dit plus haut, remplirait à elle seule un musée; ne vous étonnez pas qu'elle ait rempli cette lettre en ne faisant qu'indiquer les principales conquêtes dues au zèle infatigable de mon savant confrère. Il faut avoir été sur les fouilles elles-mêmes pour pouvoir apprécier ce qu'il a fallu de sagacité, de courage et de persévérance indomptable pour

fournir à la science cette incomparable série de documents dont je viens d'étudier le premier gisement.

« Je ne vous parlerai pas en détail des fouilles de Gizeh et de Sakkarah. Plus de soixante tombeaux inédits, appartenant aux premières dynasties, ajoutent à nos connaissances historiques une série de princes, de princesses et de personnages importants depuis le règne de *Choufou* jusqu'à celui de *Papi-méri-ra*. Mais ce n'est que le dépouillement exact et l'étude approfondie de ces riches matériaux qui peuvent faire porter des fruits suffisants au champ ainsi défriché par les efforts laborieux de notre savant compatriote. »

M. VINCENT lit la Note intitulée :

***Sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbayé de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale.***

ANALYSE.

Le savant membre s'attache, dans la première partie de son travail, à démontrer les erreurs commises par M. Fétis dans la seconde édition de sa *Biographie universelle des musiciens*, à l'article *Ambroise*, sur l'origine du chant du *Te Deum*, qu'il prétend retrouver dans l'*Introït* de la messe grecque de saint Denys l'Aréopagite, dont la date remonterait au deuxième siècle, suivant les *Liturgies*, ou *Messes des saints Pères*, et qui fut chantée longtemps après à l'abbaye de Saint-Denis pendant l'octave de la fête de ce saint martyr.

Or : 1° la phrase grecque Κύριε θεός n'appartient pas à l'*Introït*, mais c'était un verset du *Gloria in excelsis :* Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ ; — 2° M. Fétis n'a pas même vu le volume qu'il cite, et le passage qu'il indique n'est pas une *liturgie*, mais une *théorie de la messe* ; — 3° ce n'est pas *pendant l'octave de la fête* qu'il aurait fallu dire, mais *le jour de l'octave ;* — 4° le chant du verset est noté autrement que ne l'a dit M. Fétis dans le volume *Missa S. Dionysii Areopagitæ et sociorum martyrum*. Parisiis, ex offic. Roberti Ballard, 1658 ; — 5° M. Fétis considère à tort l'*Octoéchos* comme un livre de cantiques de l'Eglise grecque, car Léon Allatius, dans son Traité *De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum*, dit le contraire, et que l'*Octoéchos* contient seulement *Troparia et canones qui a primis vesperis dominicæ ad finem usque missæ canuntur.*, etc.

Dans la seconde partie, M. Vincent examine d'où procède la messe grecque dont il s'agit, et, selon lui, cette messe est une œuvre de pure fantaisie des moines de Saint-Denis ou un pastiche calqué sur la messe latine.

Mais laissons-lui la parole :

« La question me paraissant assez intéressante pour être abordée directement, j'ai voulu remonter à l'origine même de cette messe grecque, et je crois l'avoir véritablement trouvée, je ne dirai pas dans le *Te Deum*, mais dans trois beaux manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Denis. Ces trois magnifiques volumes, dont je dois la communication à l'obligeance de mon confrère M. Léopold Delisle et à celle de M. Claude, si connue depuis longtemps des érudits qui fréquentent le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, appartiennent aujourd'hui à cette bibliothèque, et y sont classés parmi les manuscrits latins de format in-4°, sous les nos 2290, 9387 et 9436 (1).

« Or, pour que le résultat de mes recherches offrît toutes les garanties que l'on a le droit d'exiger, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de recourir aux lumières de M. l'abbé Raillard, dont l'habileté dans l'interprétation des neumes latins a été reconnue et deux fois sanctionnée par l'Académie (2). J'ai donc prié le savant ecclésiastique d'examiner par lui-même les manuscrits cités plus haut et de vouloir bien me donner la traduction ou l'analyse de ce qui pouvait s'y trouver de relatif au sujet que je traite. Je vais transcrire ici la Note qu'il a eu l'obligeance de me remettre en conséquence :

« Le beau missel no 9436 contient la messe latine de Saint-Denis, avec « des parties propres pour chaque jour de l'octave de la fête; mais on n'y « trouve aucune messe entièrement grecque. C'est sur deux feuillets, pla- « cés en manière de hors-d'œuvre, en tête du manuscrit, que l'on trouve « le *Gloria* et le *Credo* seulement, traduits en grec. Il y a au même en- « droit deux autres *Gloria* latins, avec des chants qui sont encore en « usage; le premier a le chant du *Gloria* de la messe grecque de Saint-

(1) D. Martène (*Ibid.*, t. I, p. 518) cite en ces termes deux précieux manuscrits qu'il dit avoir consultés : 1° *Antiquus liber sacramentorum circa tempora Caroli Magni scriptus et inclyto monasterii* (*S. Dionysii*) *thesauro asservatus;* — 2° *Ejusdem monasterii alius sacramentorum liber annorum circiter* 800. *Ex bibl. Colbert.* 2585.

Or il résulte d'une note que mon savant confrère M. L. Delisle a bien voulu me remettre à ce sujet : 1° que le manuscrit 2585 de Colbert est celui même qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque impériale le no 2290; et 2° que, quant à l'autre manuscrit cité par Martène, il pourrait être à la rigueur le même que le no 9436, quoique celui-ci ne date pas du temps de Charlemagne (il est du dixième siècle) : « Le savant auteur du *De ritibus* aura été, dit M. Delisle, « induit en erreur sur l'âge d'un manuscrit qu'il n'avait peut-être pas vu lui- « même. »

(2) M. l'abbé Raillard a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1860, une médaille pour son *Explication des neumes*, et, en 1861, un rappel de médaille pour son *Mémoire sur la restauration du chant grégorien*, ouvrage que, joignant la pratique à la théorie, il a complété depuis (1862) dans un recueil de *Chants grégoriens restaurés* qui sont maintenant exécutés avec succès dans plusieurs églises.

« Denis d'après les éditions de 1658 et 1777, et ce chant est un de ceux « qui sont en usage dans l'Église latine depuis bien des siècles, car on le « trouve dans les manuscrits de Saint-Gall et d'Einsiedeln, du neuvième « siècle. Il y a encore, sur le même feuillet, des *Sanctus* et des *Agnus Dei* « latins, avec des chants bien connus.

« Enfin, on trouve dans ce même manuscrit le *Gloria in excelsis* tra- « duit en grec, avec une notation neumatique; mais le chant appliqué à « la phrase citée par M. Fétis, s'il diffère de celui des éditions, ne diffère « pas moins essentiellement de celui que donne cet auteur. En effet, tandis « que, par exemple, M. Fétis donne seulement *quatre* notes et les éditions « *trois* au mot Κύριε, le missel manuscrit de Saint-Denis en présente *dix* « sur ce même mot. M. Fétis et les éditions ne mettent que *trois* notes sur « le mot βασιλεῦ, et le missel de Saint-Denis en met jusqu'à *treize*. Mais je « découvre dans le chant reproduit par M. Fétis des particularités qui me « font très-fortement douter que cette reproduction soit exacte. D'abord, il « donne à la syllabe νι du mot οὐράνιε *trois* notes descendantes qui sont « des losanges, ce qui est sans exemple dans les livres de chant, soit im- « primés, soit manuscrits du dix-septième siècle. Toutefois, on pourrait « dire qu'il y a ici une faute d'impression, et que les deux premières notes « appartiennent à la syllabe ρά et la dernière seule à la syllabe νι. Mais ce « qui ne peut pas être une faute du typographe, ce sont les trois notes lo- « sanges ascendantes du mot suivant, Θεός, ce qui est bien plus extraordi- « naire encore que ce qui précède. Enfin, je vois encore sur le mot πάτερ « une suite de quatre notes descendantes, dont les deux dernières seule- « ment sont des losanges, ce qui est également sans exemple pour la « même époque.

« A l'égard du manuscrit 2290, ayant pour titre *Sancti Gregorii sacra-* « *mentarium* (et qui est du neuvième siècle), il contient, de même au com- « mencement, les *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus Dei*, traduits en grec, « mais écrits en caractères latins, et sans chant. La traduction du *Gloria* « est identique à celle du missel n° 9436, et l'on y trouve de plus (ce qui « est digne d'attention) la rubrique suivante, écrite en lettres d'or : *Dici-* « *tur Gloria in excelsis Deo si episcopus fuerit tantummodo die domi-* « *nico sive diebus festis : a presbyteris autem minime dicitur nisi solo* « *in Pascha.*

« Quant à la messe grecque telle qu'on la trouve dans les éditions ci- « tées, le texte n'est, depuis l'*Introït* jusqu'à l'*Ite missa est*, que la traduc- « tion exacte de la messe latine du jour de la fête de saint Denis, et le « chant est exactement aussi celui de la messe latine des éditions de « Ballard. »

« Ainsi se termine, pour deux des trois manuscrits cités, l'intéressante Note de M. l'abbé Raillard. Mais ce n'est pas tout : relativement à l'évangéliaire n° 9387, du dixième siècle, M. Claude a bien voulu faire pour moi, sur ce dernier manuscrit, une étude longue et pénible dont je me plais à lui témoigner toute ma reconnaissance, et dont je ne puis, malheureusement, transcrire ici que le résultat sommaire, en espérant toutefois qu'il se présentera pour mes lecteurs une autre occasion de connaître en entier cet excellent travail.

« Le volume se compose des épîtres et évangiles des dimanches et fêtes « de l'année en latin, écrits en lettres d'argent sur vélin pourpre. De plus, « entre les folios 152 et 162, se trouve un cahier, aussi de vélin pourpre, « qui paraît y avoir été inséré au treizième siècle, où sont écrits, en grec « et en lettres d'or, les épîtres et évangiles de certaines grandes fêtes de « l'année, c'est-à-dire de la Nativité, de la dédicace de l'église de Saint-

« Denys, des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et enfin de la fête même de « Saint-Denys l'Aréopagite, fêtes dont on avait coutume de célébrer la « messe, en tout ou en partie, en grec, à l'abbaye de Saint-Denys. De plus, « quelques-uns des mêmes évangiles grecs se retrouvent transcrits en ca- « ractères cursifs romains, du quatorzième, du quinzième et même du sei- « zième siècle, sur deux feuillets restés en blanc, soit à la suite du cahier, « soit au commencement du volume, et la transcription a été faite de « manière à figurer la prononciation grecque moderne, sans tenir compte « de l'orthographe, et sans doute pour en faciliter la lecture.

« Il faut noter particulièrement (fol. 159 v°) un passage du livre de la « Sagesse (*Sapient. Sirach*, XXXIV, 8-11; *vulgat. lib. Ecclesiast.*, XXXI, « 8-11), qui paraît être de la fin du quatorzième siècle ou du commence- « ment du quinzième, et dont l'orthographe est si mauvaise qu'elle permet « à peine de retrouver le texte sous l'écorce étrange dont elle le couvre... « Le texte du manuscrit présente d'ailleurs de nombreuses variantes avec « le texte grec; d'où l'on peut conclure que ce texte n'est qu'une traduc- « tion en grec barbare de la Vulgate latine, qui, dans cette partie de l'ou- « vrage de Jésus fils de Sirach, diffère, en beaucoup d'endroits, du texte « grec..... Cette traduction aurait donc été faite pour rendre la lecture de « l'épitre en grec plus conforme à la leçon latine, et, par conséquent, plus « orthodoxe. »

« Après ces explications, parfaitement conformes à celles que donne D. Doublet, il ne doit rester de doute pour personne que les trois manuscrits cités contiennnet le premier germe, pour ainsi dire, de la messe grecque de Saint-Denis; d'où résulte invinciblement qu'au dixième siècle l'Epitre, l'Evangile, le *Gloria* et le *Credo* (ajoutons-y le *Kyrie* pour ne rien omettre) comprennent tout ce qu'il y avait de grec dans cette messe, et spécialement, qu'il ne s'y trouvait rien que l'on puisse revendiquer en faveur du *Te Deum*, pas plus que cet hymne n'avait contribué à la composition de la messe.

« Maintenant supposons, pour rentrer tout à fait dans le sujet et tirer la conclusion annoncée par nos prémisses, supposons que, dans l'intervalle du dixième siècle au dix-septième, on ait eu la pensée de composer un quatrième chant de la messe grecque, pour ajouter encore à la variété des diverses fêtes (puisque nous venons de voir qu'il y avait trois leçons différentes employées à modifier le chant du commun de la *messe* suivant le degré de solennité); supposons encore que cette quatrième messe se trouve précisément dans cette édition de 1654 (que sans doute personne ne verra jamais qu'en songe), et que la phrase Κύριε Θεὸς soit réellement, *non dans l'Introït*, ce qui est ridicule et impossible, mais à sa place dans le *Gloria*: eh bien, qu'en pourra-t on conclure? rien, si ce n'est qu'une phrase du *Te Deum*, peu usitée ailleurs, aura contribué à faire les frais de composition de cette quatrième messe: voilà tout. Au reste, pour en dire plus long à ce sujet, nous attendrons, puisque l'édition de 1654 est devenue introuvable, que, pour y suppléer, M. Fétis nous ait procuré quelque autre moyen de faire connaissance avec ce curieux document, qui remonte au deuxième siècle suivant les liturgies des saints Pères, cette Messe où le *Gloria* sert d'*Introït*, enfin, ce chant où se trouve le remarquable passage contenu onze fois dans l'Octoéchos ou livre de cantiques de l'Église grecque.

« Ce sera là un sûr moyen de fermer la bouche aux lecteurs de mauvaise volonté, qui, méconnaissant les mérites incontestables de la Biographie universelle des musiciens, concluant du particulier au général, et jugeant dix volumes d'après dix lignes, ne voudraient voir dans ce beau

monument élevé à l'histoire de la musique autre chose qu'une mystification monumentale. »

Livres offerts :

Au nom de M. Noël des Vergers :

*Nouvelles Observations sur les peintures murales découvertes* par l'auteur et M. Alessandro François *dans la nécropole de Vulci*, 1857. (Extrait d'un Mémoire sur la religion des Etrusques lu par l'auteur dans les séances des 23 et 30 novembre 1863, br. in-8°. Tirage à part de la *Revue archéologique.*)

*Revue de l'Art chrétien*, décembre 1863.

Pour le concours des antiquités de la France de 1865 :

*Notice historique sur Saint-Jean de Garquier, l'abbaye de Saint-Pons et Géménos* (Bouches-du-Rhône), par M. Alfred Saurel, Marseille, 1863, br. in-8°.

Un opuscule de M. le Dr Eugène Robert :

*Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules*, br. in-8°. Paris, 1863.

M. Egger fait hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants :

*Œuvres complètes d'Isocrate*, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. III, in-8°.

*Les Lettres de Philippe de Comynes aux archives de Florence*, recueillies par M. E. Benoist, docteur ès lettres. Lyon, Perrin, 1863.

M. le secrétaire perpétuel appelle l'attention de l'Académie sur un abus qui ne manque pas de gravité. Plusieurs correspondants ont été qualifiés dans un compte rendu des séances de *membres correspondants*, ce qui est contraire aux termes de la constitution de la Compagnie. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que, dans un annuaire de province, des personnes étrangères à l'Institut et ne figurant sur aucune liste de correspondants ont été qualifiées indûment du titre de *membres correspondants* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette irrégularité, sans doute involontaire, et commise assurément sans la participation de ceux qui en sont l'objet, sera signalée à qui de droit par M. le secrétaire perpetuel.

### Séance du 29.

M. de Saulcy rend compte en ces termes des principaux résultats de son voyage archéologique en Palestine.

#### Analyse.

Parti de Marseille le 9 octobre 1863, j'ai séjourné une dizaine de jours en Egypte : visité Sakharah, le Sérapéum et les pyramides de Ghizeh; étudié à fond le musée de Boulaq. Reparti pour Jaffa, où j'ai débarqué le jour même, je suis allé coucher à Ramleh. J'ai gagné le lendemain Jérusalem par Kafar-Noba, Naby-Samuel et le tombeau des Juges; je suis reparti deux jours après pour Ebron. j'ai reconnu en passant Beït-Sour et la fontaine où fut baptisé l'eunuque de la reine Candace. J'ai étudié à Ebron l'appareil judaïque du Haram. Revenu à Beethléem par Etham, je suis allé à Hérodium pour étudier les constructions hérodiennes, puis je suis rentré à Jérusalem. Trois jours après, départ pour le pays d'Amman. Première station à Jéricho, dans le voisinage du Bordj. J'ai retrouvé la Gilgal de la Bible et « l'acervus præputiorum » de saint Jérôme. J'ai passé le Jourdain au Makhadet-el-Rhoranieh, et fait halte à Kefrein. Est-ce une Cyprion d'Hérode, ou ce nom signifie-t-il simplement les deux villages? J'ai gagné de là Aâraq-el-Emyr, levé photographies et dessins en quantité de ces curieux monuments. Il est de toute évidence que Josèphe, qui en fait une tour défensive construite par Hyrcan vers 180 avant Jésus-Christ, n'avait jamais vu cette localité. Rien n'est plus aisé que de démontrer que ces monuments furent un sanctuaire des Ammonites. De là gagné Amman, ou Philadelphia, (Rabbat-Ammon de l'Ecriture). C'est une ville de l'époque romaine de la plus grande magnificence. Il n'y reste rien, absolument rien de la Rabbat-Ammon proprement dite. En revanche, les monuments romains y sont merveilleusement conservés. Temples, thermes, théâtres, boutiques, tombeaux, quais, portes monumentales, casernes, etc., etc., tout s'y retrouve. Il fau-

drait dès mois entiers pour faire une bonne monographie d'Amman. Entre la montagne que couronne le Qualaah et la montagne opposée, au pied de laquelle s'étend la ville romaine, coule la rivière qu'Aboul-Feda nomme Nar-ez-Zerka, et que les Arabes du pays nomment le Yabok. Avant d'arriver à Amman, on suit pendant deux heures environ une vallée admirablement boisée nommée Ouad-ech-Cheta, et qui, pour le pittoresque, n'a rien à envier aux plus beaux sites de la forêt de Fontainebleau. Dès que l'on arrive sur le haut plateau cultivé de l'Ammonitide, on rencontre une ruine de ville nommée Omm-eddeba. Il est facile de démontrer que c'est la Midba de l'Ecriture sainte. Après quelques jours passés à Ammon, nous avons gagné Hesbân, l'ancienne Hesban de l'Ecriture, visité en passant les ruines d'el-Al, el-Ealé de l'Ecriture. Hesbân ne présente plus que des ruines informes, sauf quelques beaux tombeaux creusés dans le rocher. D'Hesbân nous nous sommes dirigés vers Mayn, le Baal-Méon de l'Ecriture. Nous l'avons laissée à gauche pour descendre vers le Zerka-Mayn, et campé au fond d'un entonnoir voisin de la source nommée Ayn el-Ektetir. Le lendemain, n'ayant pu obtenir des Arabes qu'ils nous conduisissent à Mkoûr, l'ancienne Makéronte, nous sommes revenus sur nos pas en longeant le flanc occidental du Djebel-Neba, le mont Nebo de la Bible. La découverte de cette montagne, que l'on n'espérait plus identifier, et que la mort de Moïse a rendue si illustre, valait à elle seule le voyage. Au bas de la montagne nous avons fait la halte du déjeuner à des sources magnifiques nommées encore Ayoun-Moussa. De là nous sommes redescendus dans le Rohr à Soueimeh, l'ancienne Beïtazmout. C'est une ruine informe au milieu de laquelle on peut en quelques heures ramasser des poignées de médailles de toutes les époques, depuis les Séleucides jusqu'aux sultans turcs. Un aqueduc ruiné de construction primitive longe le site de Soueimeh. De là, laissant à notre droite Beït-Aram, la Julias ou Livias de Josèphe, et la Beït-Nimza de l'Ecriture, située au pied même des montagnes, nous avons traversé une ruine importante nommée Tell-el-Edjlab, et nous avons regagné le gué du Jourdain, où nous avons campé. Le jour suivant nous sommes revenus à Jéricho, mais cette fois à côté de la source d'Elisée, c'est-à-dire au pied des mamelons qui

servirent d'assiette à la Jéricho détruite par Josué. Le lendemain de bonne heure nous étions rentrés à Jérusalem.

Pendant plusieurs semaines, nous avons poursuivi avec opiniâtreté l'étude de cette ville. Plans, dessins, levés, etc., etc., rien n'a été négligé. Le Haram-ech-Chérif, on le devine, a surtout attiré toute notre attention. Toutes les idées que j'avais rapportées de mon premier voyage se sont confirmées de la manière la plus absolue, et j'ai rapporté assez de documents de toute nature pour être en mesure, lorsque le moment sera venu, de prouver rigoureusement que ce n'est pas moi qui me suis trompé. Des fouilles ont été entreprises en trois points différents : 1° au tombeau des Rois; 2° au sud du Haram-ech-Chérif; 3° au théâtre d'Hérode. Toutes m'ont récompensé de mes peines au delà de toutes mes espérances. Aussitôt l'exploration de Jérusalem terminée, nous avons dû regagner Beyrouth, afin de nous donner une chance à peu près certaine d'embarquement, chance que nous n'eussions pas eue à Jaffa, à cause de la mauvaise saison. Nous sommes allés d'abord camper à Djéfna, la Gofna de Josèphe, pour gagner le lendemain Tibnéh, où M. Guérin avait eu quelques semaines avant le bonheur de retrouver le tombeau de Josué. Comme ce courageux explorateur n'avait pu prendre ni plans ni vues de ce monument hors ligne, il était du plus grand intérêt pour nous de compléter sa découverte par l'acquisition de ces documents positifs. Cette recherche terminée, nous avons traversé le pays encore inconnu qui sépare Tibneh de Naplouse. Dans cette ville nous avons fait séjour, afin de pouvoir étudier de nouveau le mont Garizim et les ruines importantes dont il est couvert. De Naplouse nous avons gagné par la route ordinaire Nazareth, puis Tibériade, Saffed, Bent-Djebel et Sour, en étudiant au passage le Qobr-Hiram. En descendant du Djebel-Neba à Soueïmeh, nous avions trouvé la place d'une vingtaine de dolmens tout à fait analogues à ceux de la Bretagne; entre Bent-Djebel et Sour, à droite des ruines de Chalaboun, nous en avons encore rencontré deux magnifiques, dont l'un est entouré d'un cercle de pierres, ou véritables kromlechs. De Sour nous nous sommes rendus à Saïda, où j'ai retrouvé les amas de coquilles avec lesquelles les Sidoniens préparaient la pourpre. Une seule espèce de coquilles se retrouve dans

cet amas immense, et c'est le murex trunculus. La question est donc définitivement tranchée. De Saïda nous avons regagné Beyrouth, et de Beyrouth, Alexandrie et Marseille.

*Communication* faite au nom de M. Martin Daussigny *sur des inscriptions nouvellement découvertes à Lyon.*

ANALYSE.

Le conservateur du musée des antiques de Lyon fait part à l'Académie d'une découverte importante pour la topographie de *Lugdunum*, faite tout récemment dans le lit du Rhône. Près de la rive droite, sur un des côtés d'un long banc de gravier mis à découvert, ont apparu un grand nombre de blocs antiques renversés confusément, et qui paraissent avoir appartenu à des murs solides comme le seraient ceux de la *cella* d'un temple ou la façade d'un grand édifice. Dans le voisinage existent de nombreux cippes funéraires, dont quelques-uns sont tout à fait ruinés. D'autres, qui ont été heureusement préservés, se trouvent aujourd'hui au musée de Lyon. Voici les inscriptions qui se lisent sur ces monuments :

I.

... HERE HYGENE (1)
D M
ET MEMORIAE
AETERNAE
IVLIAE ARTEMISIAE
N. ASIANA QVE
VIXIT ANNOS XXIIII
..TVS FLA HERMES
CONIVGI PIENTIS
SIME Æ CASTISSIME
I N C O M P A R A B I
LI P C OB MERITIS
SVIS ET SVB ASCIA
DEDICAVIT

(1) Transcription en lettres latines de la formule χαῖρε ὑγίαινε.

II.

I . O M
CATVRICIVS SVCC...
. . . . . . . . . .

III.

ANTONILLAE
QVAE VIXIT ANN
XXXXV M V D XV
IVLIVS AMATOR
ET ANTONIA SA
BINVLA
MATRI PIISSI
. . . P C ET SV. .
. . . . . . . . .

Il est évident, d'après la place où ces inscriptions ont été trouvées, que le lit du Rhône s'est déplacé. Le banc de gravier mentionné plus haut paraît donc avoir occupé la place du quai antique de la rive gauche à l'époque romaine.

Dans une seconde lettre, M. Martin Daussigny adresse une autre inscription romaine trouvée à Lyon, quartier Saint-Irénée, au lieu dit la *Favorite*, et dont le texte est ainsi conçu :

TI. IVL. DELO
VITALIS SOCOR
PVBL. XXXX. SER. ET
AMETHYSTVS. L

Ce qui, d'après M. Renier, doit se lire :

Tiberio Julio Delo
Vitalis sociorum
publici quadragesimæ servus et
Amethystus libertus.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. Samuel Birch, correspondant de l'Académie à Londres : *On two egyptian tablets of the ptolemaïc period.* Londres, 1863, in-4°.

Au nom de M. François Lenormant, la 1re livraison de sa monographie de la *Voie sacrée éleusinienne.* Paris, 1864.

*Il principe Buoncompagni e la storia delle scienze matematiche in Italia*, par le professeur Giovanni Codazza (extr. du *Polytecnico*, vol. XX). Milano, 1864, br. in-8°.

*Journal asiatique.* Octobre 1863.

*Revue numismatique*, 1863. Novembre et décembre.

*Annales de philosophie chrétienne.* Décembre 1863.

*Question mise au concours par la Société des arts et des sciences d'Utrecht*, 1 f. in-8°.

M. le baron de Witte, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un Mémoire de M. Ch. Lenormant inséré dans le tome XXXIV des Mémoires des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique sur les *Peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes.* (*Voy.* tome VII de nos comptes rendus, p. 315.)

M. Renan commence en communication l'exposé de nouvelles explications sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III, à l'occasion des interprétations données à ces monuments par M. l'abbé Bargès dans un écrit présenté par ce savant à l'Académie il y a peu de jours.

---

## MOIS DE FÉVRIER.

### Séance du 5.

M. le ministre de l'instruction publique adresse le *Troisième Rapport* de M. Victor Guérin sur sa mission en Palestine.

L'importance de ces documents pour la géographie comparée de la Palestine, à laquelle M. Victor Guérin a rendu de si importants services, nous engage à les publier *in extenso.*

*Premier Rapport envoyé à S. Exc. M. le ministre d'Etat par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.*

« Jérusalem, 1er juillet 1863.

« Monsieur le Ministre,

« Chargé par Votre Excellence, le 9 février dernier, d'une mission scientifique pour la Palestine, j'ai quitté Paris aussitôt que les instructions que vous aviez demandées pour moi à l'Académie des inscriptions et belles-lettres m'ont été remises, c'est-à-dire le 4 mars. Le 9 du même mois je m'embarquai à Marseille, et le 18 j'abordai à Jaffa ; le 20 j'entrai avec une respectueuse émotion dans la ville sainte, dont je saluais les murs pour la troisième fois.

« Votre Excellence n'attend pas de moi dans ce Rapport que j'ai l'honneur de lui envoyer, et qui doit contenir seulement le résumé succinct de mes premières recherches, une description même sommaire de cette cité célèbre. Cette description, j'essayerai plus tard de la faire, après tous les voyageurs qui m'ont précédé, lorsque, de retour à Paris, je pourrai rédiger à loisir les nombreuses notes que je recueille maintenant. Pour le moment, je me borne à dire à Votre Excellence que j'ai étudié avec un soin en quelque sorte religieux une ville dont le monde entier vénère les souvenirs, et qui, dans sa désolation et dans ses ruines, exerce toujours sur l'imagination un prestige dont le scepticisme lui-même ne peut guère se défendre.

« M. de Barrère, qui, comme consul, représente si dignement la France à Jérusalem, s'empressa de faciliter mes recherches avec la bienveillance la plus obligeante et la plus marquée. Il eut la bonté de m'introduire lui-même deux fois dans la mosquée d'Omar, interdite naguère encore aux chrétiens sous peine de mort, et qui, vous le savez, a remplacé le fameux temple de Salomon. Je pénétrai également à sa suite dans la mosquée d'El-Aksa, qui a succédé à la belle église de la Présentation, œuvre de l'empereur Justinien. Je visitai en détail toute la plate-forme du Haram-ech-Cherif, ainsi que ses immenses et admirables souterrains. Guidé par les savantes explications de M. de Barrère, je pus de la sorte retrouver sur place ou refaire par la pensée les divers parvis, les portiques et les substructions du Moriah. Je pus même me rendre un compte assez exact de l'ancien sanctuaire des Juifs, dont la roche, vénérée par les musulmans sous le nom de es-Sakrah, constituait peut-être l'une des parties les plus saintes, comme étant probablement l'aire d'Aravna sur laquelle reposait jadis l'arche d'alliance. Si ce temple, en effet, a été comme effacé du sol, et si, conformément aux prophéties, il n'en est pas resté pierre sur pierre, l'emplacement qu'il occupait en est néanmoins encore jusqu'à un certain point reconnaissable. Quant à la vaste enceinte qui l'entourait, elle se confond en beaucoup d'endroits avec celle du Haram-ech-Cherif. Relevée à diverses époques, elle porte la trace de ces reconstructions successives. Quelques parties même semblent primitives, et, par la magnificence des blocs prodigieux avec lesquels elles ont été bâties, provoquent toujours l'adoration de ceux qui les contemplent.

« Après avoir étudié le mont Moriah, j'examinai avec la même attention les monts Sion, Acra et Bezetha.

« Une question de la plus haute importance est celle des trois enceintes de l'ancienne ville et de l'étendue qu'elle avait à l'époque de Jésus-Christ. De cette question, en effet, dépend, au point de vue topographique, celle de l'authenticité du saint sépulcre et du Calvaire. Elle a été de ma part

l'objet des plus sérieuses investigations, et je l'ai plusieurs fois discutée avec M. le consul de France, qui s'en est occupé d'une manière toute spéciale, et qui doit même prochainement publier un travail à ce sujet. M. de Barrère identifie avec beaucoup de raison, suivant moi, avec les *Grottes royales* de l'historien Josèphe les immenses carrières qui s'étendent sous le mont Bezetha, et dont l'entrée, qui se trouve près de la porte de Damas, n'a été découverte que depuis quelques années. Cette identification jette une grande lumière sur le tracé du troisième mur d'enceinte, lequel, dans certains plans de Jérusalem, est reporté trop loin vers l'est et vers le nord. En réalité, il semble s'être confondu avec le mur actuel de cette partie de la ville.

« D'autres problèmes d'un vif intérêt ont été soulevés par d'éminents archéologues à propos de quelques-uns des innombrables tombeaux qui environnent Jérusalem. Ce n'est pas ici le lieu de les traiter à mon tour; mais Votre Excellence doit bien penser que je ne les ai pas laissés de côté en examinant les diverses nécropoles de la vallée de Josaphat et de Ben-Hinnom, et principalement les remarquables excavations funéraires connues sous le nom de Tombeaux des rois, des juges et des prophètes.

« En même temps que j'étudiais curieusement les monuments encore debout et les moindres vestiges de la Jérusalem antique, je ne négligeais pas non plus ceux de la Jérusalem chrétienne et musulmane, parcourant la ville quartier par quartier et souvent même rue par rue. Que de décombres accumulés de toutes parts! que de constructions ruinées elles-mêmes, superposées sur des constructions antérieures!

« L'église du Saint-Sépulcre, sa fondation, ses changements divers, sa forme actuelle, devaient naturellement préoccuper tout d'abord mon attention, en même temps que les grands mystères qui se sont accomplis dans son enceinte, et qui en font le lieu le plus auguste et le plus vénérable de la terre, m'imposaient le devoir de consacrer à ce monument de longues heures de méditation et d'examen. Que de fois j'ai erré sous ses voûtes séculaires, en repassant en moi-même les mémorables événements dont il a été le théâtre! Il me semblait que l'archéologie toute seule est une science presque morte, qui n'a de vie véritable qu'avec l'histoire. Avec l'histoire, au contraire, les pierres elles-mêmes ont quelquefois une éloquence muette, qui parle néanmoins bien haut à tous ceux qui savent l'interroger et la comprendre.

« Une fois les solennités de la semaine sainte terminées, et quand le flot des milliers de pèlerins que les fêtes de Pâques avaient attirés à Jérusalem se fut écoulé peu à peu, pèlerins de toute langue, de toute race et de toute nation, qui me fournirent eux-mêmes un sujet d'études intéressant, je quittai moi aussi la ville pour commencer l'étude de l'intérieur du pays.

« Et d'abord, pour procéder avec méthode, je crus devoir étudier avec soin les deux routes principales qui de Jaffa conduisent à Jérusalem. L'une de ces deux routes est, il est vrai, très-connue, étant depuis des siècles la route ordinaire des pèlerins; mais ceux-ci, à peine débarqués à Jaffa, se hâtent pour la plupart d'aller saluer de près les murs de la ville qu'ils viennent voir quelquefois de si loin, et ils ne visitent guère, chemin faisant, les villages et les ruines qui bordent le sentier qu'ils parcourent. L'ancienne voie romaine, qui est encore maintenant celle des chameliers, est peu fréquentée par les voyageurs. J'explorai donc ces deux voies ainsi que l'intervalle qui les sépare.

« Sans entrer ici dans des détails qui donneraient à ce Rapport des proportions tout à fait inusitées, je me contenterai de signaler à Votre Excellence les localités que j'ai découvertes dans cette première tournée.

« 1° A 35m au nord-ouest de Koulonieh, ruines connues sous le nom de Kharbet-Beit-Mizeh Elles occupent le plateau d'une haute colline qu'environnait jadis un mur d'enceinte. Au dedans, plusieurs aires antiques pratiquées sur le roc aplani, et, à côté de ces aires, citernes creusées en forme d'entonnoirs renversés, débris nombreux de poterie, vestiges encore reconnaissables d'un certain nombre de maisons dont les matériaux gisent à terre. Là devait être un village de quelque importance.

« 2° A 18m à l'ouest-nord-ouest de Koulonieh, sur une autre colline, restes d'un second village antique : on les appelle Kharbet-Farhan ; plusieurs tombeaux creusés dans le roc ; deux sources dérivant de conduits antiques.

« 3° A 38m du nord de Soba, Kharbet-Kebaleh. Dans une vallée fertile, sur les bords d'un ruisseau alimenté par une source intarissable, débris d'une forteresse du moyen âge. Elle mesure cinquante pas de long sur trente-cinq de large, et était défendue par trois tours. Les pierres avec lesquelles elle a été construite sont pour la plupart assez grandes et bien aplanies ; quelques-unes néanmoins sont taillées en bossage, ce qui prouve qu'à l'époque des croisades, de même qu'aux époques juive et romaine, on taillait quelquefois les pierres de cette manière. Dans l'intérieur, magasins souterrains voûtés en ogive et restes d'une petite chapelle.

« 4° Katanneh. Petit village encore habité, dans une vallée très-étroite, entre Beit-Enan à l'est et Beit-Nouba à l'ouest. Ce petit village, qui peut renfermer deux cent cinquante habitants, n'est marqué dans aucune carte ; la fontaine en est antique.

« 5° Sur une haute montagne rocheuse, au pied de laquelle le village de Katanneh est bâti, Kharbet-Kaphirah ; Robinson, en passant à Aïalon, avait entendu parler de cette ruine, et il l'a placée sur sa carte, mais sans avoir eu le temps d'aller la visiter. (Robinson, t. III, p. 146.) J'adopte comme incontestable l'identification proposée par ce savant voyageur ; en effet, la ruine qu'il n'avait pu visiter est bien celle d'une petite ville forte remontant à la plus haute antiquité. Avant d'atteindre le sommet de la montagne, dont une citadelle occupait le point culminant, j'ai remarqué les traces d'un double mur d'enceinte construit avec des pierres d'un grand appareil, mais mal taillées, et dont quelques-unes presque brutes. On m'a également montré six vastes citernes creusées dans le roc, et revêtues jadis intérieurement d'un ciment très-puissant dont une partie existe encore. L'acropole et le reste de cette ville sont maintenant envahis par de hautes herbes ou livrés à la culture par les habitants de Katanneh. Ils vénèrent non loin de là un santon appelé Scheik-Abou-Kaphir. Il est facile de reconnaître l'identité du nom arabe actuel avec le nom hébreu, que nous trouvons dans le livre de Josué (IX, 17 et XVIII, 26) comme donné à l'une des quatre villes des Gabaonites. Cette ville fut assignée à la tribu de Benjamin. Elle est mentionnée plus tard dans le livre d'Esdras (II, 25) et dans celui de Nehémie (VII, 29) parmi celles qui furent réhabitées par les Juifs à leur retour de la captivité.

« 6° Kharroubeh, petit village sur une colline à l'est-nord-est de Beit-Annabeh. Il consiste en quelques cabanes qui ne sont habitées qu'à l'époque des semailles ou de la moisson. J'y ai observé les débris d'une tour antique dont les assises inférieures existent encore, et sont construites avec de belles pierres de taille. Alentour gisent les restes d'anciennes constructions renversées.

« 7° Kharbet-Haberdjan. Ruines d'une petite ville antique à 30m au nord de Beit-Aour-Tahta (Bethoron inférieure), sur une haute colline. Traces encore reconnaissables d'une enceinte primitive; cinq citernes creusées

dans le roc ; un birket construit ; plusieurs pans de murs bâtis en beaux blocs bien équarris ; autres ruines indistinctes provenant de maisons démolies.

« 8° Kharbet-Hallabeh, à 18m du même village de Beit-Aour-Tahta, dans la direction de l'ouest, restes d'un village antique ; débris de maisons renversées ; plusieurs citernes creusées dans le roc ; deux pressoirs à huile, etc.

« 9° Kharbet-el-Bridje, sur un plateau entre Beit-Loukieh, au nord-ouest, et Beit-Enan au sud-est ; ruines d'une petite ville antique ; plusieurs citernes ; six tronçons de colonnes gisant à terre ; débris de quelques murs.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les localités que je crois avoir le premier explorées sur les deux routes qui de Jérusalem conduisent à Jaffa ; j'ai en outre visité toutes celles que d'autres voyageurs avaient vues avant moi, et dont les noms étaient marqués sur les diverses cartes que j'ai pu me procurer.

« Parmi les questions que l'Académie m'avait posées, il en est une que je rencontrais en quelque sorte sur mon chemin dans cette première tournée : c'est celle de la position véritable de Modin, la célèbre patrie des Macchabées, qu'Eusèbe et saint Jérôme placent près de Lydda, sans indiquer autrement la distance qui séparait ces deux points, mais qu'une tradition déjà fort ancienne en Palestine identifie avec le village actuel de Soba, situé sur une haute montagne, un peu au sud de Beit-Nakoubah, et par conséquent assez loin de Lydda.

« J'ai commencé par examiner avec soin Soba. Ce village, déjà fortifié par la nature, était, il y a vingt-quatre ans à peine, environné d'une enceinte d'anciens remparts construits avec de magnifiques blocs, comme le prouvent quelques pans de murs qui ont échappé à la destruction qu'en ordonna alors Ibrahim-Pacha. Dans une maison qui sert aujourd'hui à la réception des étrangers, plusieurs vieillards m'ont affirmé avoir vu autrefois l'ouverture d'un grand tombeau, aujourd'hui comblé. De cette maison on distingue parfaitement la mer, qui, à vol d'oiseau, n'est éloignée de la montagne de Soba que d'un intervalle de 35 kilomètres à peine du côté d'Yebnah. On peut donc supposer réciproquement, à cause de l'extrême transparence de l'atmosphère en Palestine pendant six mois de l'année au moins, qu'il serait possible d'apercevoir de la mer un monument considérable qui s'élèverait sur l'emplacement de cette maison.

« Nous savons, en effet, par un passage de l'Écriture (I, Macc., ch. II, v. 1), que la ville de Modin était située sur une montagne. Un autre passage du même livre (ch. XIII, v. de 25 à 30) nous apprend que dans sa ville natale Simon érigea sur le sépulcre de son père, de sa mère et de ses frères, sept hautes pyramides entourées de grandes colonnes qui étaient elles-mêmes surmontées de trophées d'armes et de vaisseaux sculptés faits pour être vus de tous ceux qui naviguent sur la mer. S'il faut prendre à la lettre les derniers mots, il est bien certain que de la mer il serait impossible de distinguer sur le sommet du mont Soba des vaisseaux sculptés au haut d'une colonne, quelque grande qu'elle fût ; mais l'ensemble d'un mausolée monumental comme celui qui est décrit dans les trois versets qui précédent, qui s'élèverait sur le plateau du Soba, pourrait, je crois, être aperçu de la mer.

« Les habitants de ce village m'ont également montré au dehors, et un peu au-dessous de l'ancienne enceinte de leurs murs, plusieurs grottes sépulcrales taillées dans le roc. L'une d'entre elles est actuellement bouchée, mais, au dire de ceux qui m'accompagnaient, elle est très-vaste. Devant

cette grotte s'étend une grande plate-forme, le roc ayant jadis été aplani par la main de l'homme. De là on voit aussi très-distinctement la mer, et un grand monument qui s'élèverait sur cette plate-forme, où j'ai cru reconnaître encore la trace d'entailles destinées à encastrer et à asseoir des constructions, serait peut-être pareillement aperçu des navigateurs.

« Après avoir étudié Soba, je me transportai à Latroun, regardé par Robinson comme le site probable de Modin.

« Latroun, situé à peu près à moitié chemin entre Ramleh et Kiriet-el-Enab, résidence habituelle du célèbre Abou-Gosch, offre les ruines d'une ville et d'une forteresse. Celle-ci, flanquée de tours, occupait la partie culminante d'une colline isolée dont le plateau supérieur peut avoir 900 mètres de pourtour. Les murs qui l'environnaient, et dont une partie existe encore, ont été construits avec des blocs d'assez bel appareil. Dans l'intérieur, d'immenses magasins voûtés en ogive, qui semblent dater de l'époque des croisades, servent encore aujourd'hui de refuge à une population de deux cent cinquante Arabes. Au-dessous de la forteresse, et sur les pentes de la colline, on distingue les vestiges d'un second mur d'enceinte qui entourait la ville proprement dite. De cette dernière il ne subsiste plus que quelques magasins voûtés en ogive, des puits, des citernes et de nombreux blocs antiques dispersés au milieu des broussailles ou dans des champs cultivés.

« Comme Latroun n'est qu'à trois heures de Lydda, ou Diospolis, tandis que Soba en est éloigné d'au moins six heures; comme, en outre, du haut de cette colline on aperçoit de même la mer, Robinson incline à y reconnaître la montagne et la ville de Modin. (T. III, p. 151.)

« Une autre opinion place la patrie des Macchabées à Kastoul.

« Kastoul est un misérable hameau habité par quatre à cinq familles arabes, sur le haut d'une montagne d'où l'on aperçoit, il est vrai, parfaitement la mer, mais qui ne m'a offert que des ruines peu considérables; ce sont celles de quelques maisons au pied d'une tour carrée dont les soubassements sont antiques, au moins en partie, et dont tout le reste est moderne. Il y avait là autrefois un castellum qui aura donné son nom au hameau actuel; mais il n'y a jamais eu sur cette montagne une ville ou même un bourg important. D'ailleurs Kastoul est également à six heures de Lydda, et peut-être même davantage. Il n'y a par conséquent pas de raison plausible pour y placer plutôt qu'à Soba, dont le village offre des ruines considérables, et qui peut invoquer en sa faveur une tradition de plusieurs siècles, la montagne et la ville de Modin.

« Est-ce à dire pour cela qu'il faille choisir entre Soba et Latroun pour l'emplacement de cette ville célèbre? C'est ce que je n'ose affirmer, mon opinion sur ce point étant encore incertaine, et j'ai besoin, avant d'émettre un avis plus motivé, de consulter plusieurs ouvrages qui me manquent ici. Ce que je puis seulement affirmer, c'est que j'ai parcouru tous les environs de Lydda, et qu'aucune ruine ne m'a été indiquée dont le nom ait le moindre rapport avec celui de Modin. Ce nom célèbre a donc été effacé de la Palestine.

« Plus tard, Monsieur le Ministre, j'aurai l'honneur de vous remettre sur ce point intéressant, ainsi que sur toutes les localités que j'ai parcourues dans cette première tournée, une suite de Mémoires étendus et développés que j'offrirai également à l'Académie, dont les conseils m'ont été si précieux, et dont je m'efforcerai de suivre fidèlement les instructions.

SECONDE EXPLORATION.

« Je passe maintenant, Monsieur le Ministre, au compte rendu de ma seconde exploration. Comme celle-ci a été fort longue, et a embrassé : 1° la plaine entière des Philistins, que j'ai parcourue ville par ville, village par village, depuis Ramleh jusqu'à El-Arisch, c'est-à-dire jusqu'à la frontière d'Egypte ; 2° le désert de Bir-es-Seba, que j'ai exploré en tous sens ; 3° le premier plan du massif occidental des monts de la Judée, depuis Bir-es-Seba jusqu'à Jérusalem, je vais, pour plus de clarté, diviser ce compte rendu en trois parties, et, dans la crainte d'être trop long, je me contenterai aujourd'hui d'envoyer à Votre Excellence la liste des localités que je crois avoir découvertes, ou du moins qu'aucun autre voyageur, à ma connaissance, n'a visitées avant moi.

I.

SUR LE CHEMIN DE JÉRUSALEM, VERS LA PLAINE DES PHILISTINS ET DANS CETTE PLAINE.

« 1° Kharbet-Saïdeh. Ruines d'un village sur un plateau élevé situé entre le village de Ouledjeh, au sud-ouest, et le Wady-Sataf à l'ouest. Je copie un fragment d'inscription grecque de l'époque chrétienne, ne consistant malheureusement qu'en deux mots, sur une belle pierre ornée de moulures. Cette ruine est mentionnée par Robinson, qui l'a aperçue de loin sans pouvoir la visiter. (T. III, p. 267.)

« 2° Er-Ras. Petit village sur une montagne qui domine l'Oued-Beit-Sakaïa.

« 3° Kharbet-Beit-Sakaïa. Village ruiné sur les pentes d'une colline ; sauf quelques citernes qui sont probablement antiques, les maisons à moitié démolies qui couvrent de leurs débris les flancs de la colline ne paraissent pas remonter, comme celles de Saïdeh, au delà du moyen âge, peut-être même sont-elles pour la plupart d'époque plus récente.

« 4° Kharbet-Deir-Amer. Sur un plateau très-élevé, près d'un oualy musulman appelé Oualy-Scheik-Amer, restes d'une grande construction divisée en une vingtaine de compartiments, et qui a pu être un couvent. Autour de cette construction, qui ne paraît pas antérieure au moyen âge, cinq citernes plus anciennes.

« 5° Kharbet-Djebah. Restes d'un petit village dont les ruines accusent l'époque musulmane, mais dont le nom est évidemment hébraïque, ce qui prouve qu'il a été relevé sur l'emplacement d'une localité antique avant d'être abandonné de nouveau.

« 6° Kharbet-Beit-en-Nis. Sur le sommet d'une montagne, restes d'un village antique, mais qui a encore été habité depuis l'époque musulmane.

« 7° Kharbet-Beit-Fadjous. Petit village ruiné sur un plateau.

« 8° Achoua. Ce village, encore habité, est indiqué par plusieurs voyageurs; mais aucun, que je sache, ne l'a identifié avec l'antique Echthaol. Or cette identification me paraît certaine : 1° cette ville est toujours mentionnée dans la Bible avec celle de Zarea, sa voisine (Josué, XV, 33; XIX, 41.—Jud. XVII, 25 ; XVI, 31; XVIII, 11.) : comme on connaît parfaitement la position de Zarea, qui existe encore avec le nom qu'elle portait du temps de Josué, et que cette localité n'est séparée d'Achoua que par un intervalle de quatre kilomètres au plus, ce voisinage est déjà une présomption favorable à ma conjecture; 2° la tradition des indigènes, ainsi

que trois d'entre eux me l'ont affirmé, veut que leur village se soit appelé primitivement Achoual ou Achtoual, nom dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître celui d'Echtaol; 3° le nom actuel, sauf la terminaison, qui a été abrégée et modifiée, se rapproche beaucoup du nom antique; 4° la Bible nous apprend que Samson fut enterré par ses frères entre Zarea et Echtaol, dans le tombeau de son père Manué. (Josué, XVI, 31.) Or, chose singulière, entre Achoua et Zarea, les musulmans vénèrent depuis des siècles un oualy qui porte, il est vrai, vulgairement le nom de Oualy-Scheik Gherrib, mais qui m'a été désigné par plusieurs sous celui de Kabr-Chamson : tombeau de Samson. Ces quatre preuves, que je ne fais ici qu'indiquer rapidement à Votre Excellence, mais que je développerai plus tard, me paraissent démontrer péremptoirement l'identification que je propose.

« 9° Kharbet-Zanouah. Ruines étendues et accusant une assez haute antiquité, du moins pour la plupart, sur un plateau élevé. Elles sont mentionnées sans avoir été visitées par Robinson, qui les a identifiées très-justement avec l'ancienne Zanouah, citée dans le livre de Josué. (XV, 34.) Les habitants de cette ville contribuèrent à rebâtir les murs de Jérusalem (Néhémie, III, 13.) A l'époque de saint Jérôme elle existait encore. (*Onomasticon*. ad v. Zannohua.)

« 10° Kharbet-el-Bedaouyeh ou Deir-el-Bedaouyeh. Ce sont, suivant la tradition de l'endroit, les restes d'un ancien couvent chrétien qu'environnait un mur d'enceinte dont les assises inférieures existent encore.

« 11° Karbet-Krechoum. Débris confus d'une petite ville s'élevant en amphithéâtre sur les pentes d'une montagne et en couronnant le sommet.

« 12° Oum-Djina. Hameau d'une quarantaine de maisons qui a succédé à une localité antique, comme le prouvent les gros blocs assez régulièrement taillés qui sont épars sur le sol en cet endroit.

« 13° Kasr-Bir-el-Limoun. Belle citerne antique au milieu d'une vallée. Elle est renfermée dans l'intérieur d'une tour carrée dont les soubassements paraissent dater de l'époque romaine, et dont les assises supérieures trahissent une construction plus moderne.

« 14° Kharbet-Tibneh. Ruines mentionnées mais non visitées par Robinson, qui les identifie, ce qui me paraît incontestable, avec l'ancienne Timna ou Timnatha, où Samson épousa une femme philistine et déchira de ses mains un jeune lion. (Jud., XIV, passim.) Ces ruines couvrent les flancs d'une colline hérissée de broussailles.

« 15° Bridje. Village bâti avec des matériaux provenant des ruines de Tibneh, dont il est peu éloigné.

« 16° Amoury. Petit village qui, comme le précédent, n'est, je crois, marqué dans aucune carte.

« 17° Kharbet-Minet-Esdoud. Ce sont les ruines de l'Iamnias-Azoti, ou port d'Azot, port qui était défendu par une forteresse dont j'ai retrouvé les débris, et entouré d'une petite ville distincte d'Azot. Azot, en effet, Jebneh, Ascalon et Gaza avaient chacune un port et un établissement maritime qui formaient autant de villes à part. Avant d'arriver à Esdoud, j'avais revu les ruines de l'ancienne Jamnias-Jebneh, ruines presque entièrement ensevelies sous le sable, comme celles que j'ai retrouvées à Minet-Esdoud.

« 18° Kharbet-Berdara. Restes d'un petit village détruit.

« 19° Kharbet-Remilta. *Id.*

« 20° Kharbet-Djeladyeh. Restes d'une puissante construction; autres débris moins considérables alentour.

« 21° El-Khimeh. Village non mentionné jusqu'ici. Près du puits, quelques pierres antiques.

« 22° Denebbeh. *Id.*

« 23° Kharbet-el-Mensyeh. Restes d'un village antique.

« 24° Kharbet-Scheick-Sidi-Daoud. Restes d'un village antique, près de la koubba d'un santon ainsi appelé.

« 25° Kharbet-Baten-el-Touïleh. Débris d'un ancien village.

« 26° Kharbet-es-Samera. Ruines assez étendues, mais très-confuses.

« 27° Kharbet-es-Safyeh. Ces ruines sont voisines, mais distinctes de Tell-es-Safyeb, qui, tout le monde le sait, est l'Alba-Specula, ou la Blanche-Garde des croisés, et peut-être, comme quelques voyageurs le prétendent, l'une des Mizpa de l'antiquité, celle que l'*Onomasticon* place au nord d'Eleuthéropolis, sur la route de Jérusalem.

« 28° Deir-el-Morhalles. Hameau peu considérable.

« 29° Kharbet-Demdem. Vestiges d'un ancien village.

« 30° Kharbet-Soufia. *Id.*

« 31° Kharbet-el-Arak.
« 32° Kharbet-Zaker.
« 33° Kharbet-Tenefsy.
} Ruines qui avoisinent les immenses cavernes de Deir-Doubban.

« 34° Kaukaba. Village musulman qui a succédé à une localité antique. J'y ai trouvé plusieurs fûts de colonnes en marbre blanc et en granit gris qui, m'a-t-on dit, ont été déterrés dans l'endroit.

« 35° Kharbet-Kamas, prononcé vulgairement Gamas. Ruines aujourd'hui peu considérables d'un bourg antique, d'où l'on a extrait des colonnes il y a une quinzaine d'années.

« 36° Kharbet-Oum-ech-Choukaf. Ruines d'un village antique, à huit kilomètres environ au sud d'Ascalon, le long du rivage.

« 37° Kharbet-Amaris. Restes d'un autre village antique, un peu au sud du précédent, et, comme ce dernier, presque entièrement enseveli sous des monticules de sable.

« 38° Kharbet-Scheik-Haoued. Traces de quelques constructions anciennes, auprès de l'oualy d'un santon ainsi appelé, à deux kilomètres au nord d'Ascalon.

« 39° Ed-Deir. Village de trois cent cinquante habitants, non mentionné jusqu'ici, sur la route d'Ascalon à Gaza. Près du puits, plusieurs fûts de colonnes antiques en marbre gris-blanc.

« 40° Kharbet-es-Sour. Ruines d'une ville maritime, à quatre kilomètres environ au sud-ouest de Gaza; traces d'un mur antique le long de la plage; nombreux débris de poterie, et quelques vestiges d'anciennes constructions renversées ou ensevelies sous des dunes de sable. Je suis porté à identifier cette localité avec l'ancienne Anthedon, ville sur laquelle l'Académie avait attiré mon attention, et dont le nom a complétement disparu. Quelques voyageurs l'ont placée à Tell-el-Adjul ; mais sur cette colline je n'ai trouvé que des débris fort insignifiants, tandis qu'ils sont plus considérables à Kharbet-es Sour, dont l'éloignement de Gaza est d'environ cinquante minutes, ce qui répond à la distance de vingt stades donnée par Sozomène. (*Hist. eccl.*, V, 9.)

« 41° Kharbet-Scheik-Hassan. Vestiges d'une petite ville maritime détruite ou ensevelie sous le sable. Peut-être faut-il y reconnaître le Maïumas-Gazæ, ou établissement maritime de Gaza.

« 42° Kharbet-Dmeti. Restes d'un ancien village complétement détruit au milieu de champs cultivés, à 1,800 mètres a l'est de Deir-el-Belah, le Daron très-vraisemblablement de l'*Onomasticon*, et le Darum des historiens des croisades.

« 43° Djebaleh. Grand village entouré de jardins très-fertiles, à quatre kilomètres au nord de Gaza ; neuf cents habitants : autour du puits, sept tronçons de fûts de colonnes antiques en marbre blanc.

« 44° Beni-Seleh. Village assez important, composé de plusieurs hameaux qui se touchent presque les uns les autres, et dont la population totale est de treize cents habitants; quelques fragments de colonnes antiques dans deux maisons particulières. Ce village est situé sur une colline peu élevée, à vingt-cinq minutes au nord-est de Khan Jounès, petite ville que plusieurs voyageurs ou géographes identifient, et, je crois, très-justement, avec l'antique Jenysos.

« 45° Kharbet-Maan-Jounès. Ruines d'une petite ville antique presque complétement effacée du sol, l'emplacement qu'elle occupait étant depuis longtemps livré à la culture; elle était située à 20m à l'est de Khan-Jounès. Ce nom de Maan est évidemment hébraïque. Les deux mots arabe et hébreu, sauf une très-légère différence, sont identiques. Mais il ne faut pas confondre cette Maon avec la ville du même nom qui est citée par la Bible, au sud d'Hébron, dans la montagne de Juda.

« Outre les diverses localités que je viens de citer à Votre Excellence, et qui n'avaient point été explorées avant moi, j'ai visité sur la route de Jérusalem à El-Arisch toutes celles qui étaient déjà connues, afin d'épuiser en quelque sorte l'étude de la vaste plaine des Philistins. Esdoud, Gaza et Ascalon ont été surtout de ma part l'objet d'un examen tout particulier; Ascalon étant l'une des questions spéciales que l'Académie m'avait posées, j'ai campé exprès deux jours entiers au milieu de ses ruines solitaires, afin de pouvoir les étudier à loisir.

« En me rendant de Gaza à El-Arisch, j'ai examiné celles de Refah, l'ancienne Raphia, autre question comprise dans mon programme. Il ne reste de cette ville, jadis importante et aujourd'hui entièrement détruite ou ensevelie sous le sable, qu'un beau puits parfaitement construit qui alimente encore d'eau les caravanes et les Bédouins des environs et quelques colonnes en granit gris soit debout, soit renversées.

« A El-Arisch, j'ai observé les ruines, ou plutôt l'emplacement de l'antique Rhinocoloura, à laquelle a succédé le village actuel. Dans l'intérieur du fort, j'ai trouvé un petit édicule égyptien orné sur trois faces d'hiéroglyphes assez bien conservés; nouvelle preuve que Rhinocoloura appartenait à l'Egypte, et que le Ouady-el-Arisch est incontestablement le Sihor de la Bible (Josué, XIII, 3), ou Fluvius Ægypti, qui formait autrefois comme maintenant la véritable limite naturelle de la Palestine vers le sud.

## II

### EXPLORATION DU DÉSERT DE BIR-ES-SEBA.

« De retour à Gaza, le 3 juin, et avant de me rendre à Beit-Djibrin, je formai le projet, malgré les chaleurs toujours croissantes de la saison, d'explorer en entier le désert de Bir-es-Seba, où les Bédouins m'avaient signalé l'existence de ruines nombreuses. Ne voulant pas laisser derrière moi ces ruines sans les avoir visitées, je traitai devant le moutsellim de Gaza avec l'un des principaux scheiks de la tribu des Hanadjereh, l'une des cinq tribus nomades qui errent dans ce désert. Il m'était impossible, en effet, de m'aventurer, avec les deux seuls bachi-bouzouchs qui me servent habituellement d'escorte, dans ces vastes solitudes, où l'autorité des pachas est à peine reconnue. Conduit donc par ce scheick des Hanadjereh et par un autre de la tribu des Terabin, je parcourus pendant six jours consécutifs le territoire de ces deux tribus, ainsi que celui des Hazazmeh et des Teiaah.

« Voici, Monsieur le Ministre, les noms des diverses ruines qui m'ont été montrées, ruines qui ne sont marquées sur aucune carte, et que je décrirai plus tard à Votre Excellence et à l'Académie, avec des détails qui pourront jeter un jour nouveau sur cette partie presque inconnue de la Palestine.

« 1° Kharbet-Oum-el-Hadjar;

« 2° Kharbet-el-Bridje;

« 3° Kharbet-Atrhaaii;

« 4° Kharbet-ez-Zettaouyeh;

« 5° Kharbet el-Karsa;

« 6° Kharbet-Djedeyheh;

« 7° Kharbet-Sembea;

« 8° Kharbet-Djemma;

« 9° Kharbet-as-Slayeb;

« 10° Kharbet-Armilta;

« 11° Kharbet-Chellal;

« 12° Kharbet-Tell-el-Fara;

« 13° Kharbet-Kouyefied;

« 14° Kharbet-Galalat-Rached;

« 15° Kharbet-Martaba;

« 16° Kharbet-Bradj-es-Seba;

« 17° Kharbet-Achkib. Cette ville assez considérable, située sur les bords d'un oued du même nom, ne pourrait-elle pas être identifiée avec l'ancienne Akzib mentionnée dans le livre de Josué? (XV, 44.)

« 18° Kharbet-oum-el-Barrhout;

« 19° Kharbet-Abou-Arkik;

« 20° Kharbet-Ftis;

« 21° Kharbet-el-Mefarrada;

« 22° Djir-el-Tarrakat. Grande caverne creusée dans le roc, et qui m'a paru être une ancienne carrière;

« 23° Kharbet-Tell-ech-Cheria;

« 24° Kharbet-el-Heurk, qu'on prononce Heurg;

« 25° Kharbet-el-Baha;

« 26° Kharbet-Sahan.

« Ces ruines, Monsieur le Ministre, excepté deux ou trois, sont celles d'autant de villes, villages ou hameaux anciens disséminés jadis dans ce désert le long des torrents, et principalement le long de l'Oued-Gazzeh, lequel prend différents noms sur son parcours, et me paraît être le Besor de la Bible. (I Reg., xxxi, 9, 10, 21.)

« Indépendamment de ces ruines, j'en ai visité trois autres beaucoup plus importantes, à savoir : 1° Kharbet-Oum-el-Djerar (l'ancienne Djerara), la capitale d'Abimelech; 2° Kharbet-Bir-es-Seba, la célèbre Bersaba, à laquelle se rattachent également les antiques souvenirs d'Abimelech, d'Abraham et d'Isaac, et dont les débris sont très-étendus; 3° Kharbet-el-Kalasah, ville autrefois considérable sous le nom d'Elousah, et appartenant à l'ancienne Idumée. J'en décrirai plus tard les ruines à Votre Excellence, mais pour le moment je me borne à vous donner la liste des localités que j'ai découvertes.

« Etant à El-Kalasah, j'ai eu un instant l'intention de pousser plus avant dans le désert; toutefois, je dus renoncer presque aussitôt à ce projet, la contrée étant actuellement peu sûre plus au sud ; et puis les chaleurs excessives que j'avais ressenties depuis Gaza, dans un pays entièrement dépouillé d'arbres et d'arbustes, et où l'eau, à partir du mois de mai, commence à devenir rare et saumâtre, me forcèrent à rebrousser chemin vers le nord.

## III

LISTE DES LOCALITÉS QUE J'AI DÉCOUVERTES SUR LA ROUTE DE GAZA A BEIT-DJIBRIN, DE BEIT-DJIBRIN A TELL-LEKIEH, VERS LE SUD, ET DE TELL-LEKIEH A JÉRUSALEM.

« 1° Kharbet-Oum-Teboun;
« 2° Kharbet-el-Hammam;
« 3° Kharbet-Tell-Nedjileh;
« 4° Kharbet-Djemmama;
« 5° Kharbet-Tennar;
« 6° Kharbet-el-Karab, immenses carrières remontant à une haute antiquité;
« 7° Kharbet-el-Mansoura;
« 8° Zeta, petit village dont le nom est certainement antique, et qui a été bâti avec des matériaux qui prouvent également son antiquité;
« 9° Kharbet-el-Khat, qu'on prononce vulgairement Gat. Cette ruine, située à 25m de distance, au nord-ouest de Beit-Djibrin, l'ancienne Eleuthéropolis, est probablement, à cause de sa proximité du Kharbet-Marach, jadis Marecha ou Maresa, l'ancienne Morecheth-Gath dont il est question dans le prophète Michée. (I, 14.)
« Quant à la grande ville de Gath, l'une des priucipales villes de la Pentapole philistine, il faut la chercher ailleurs, comme j'ai essayé de le prouver dans un Mémoire que j'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie en 1855.
« 10° Kharbet-el Hater;
« 11° Kharbet-el-Hasamyeh;
« 12° Kharbet-Tell-Bournat;
« 13° Kharbet-el-Basal;
« 14° Kharbet-Beit-Baher,
« 15° Kharbet-el-Kôm;
« 16° Kharbet-Simia;
« 17° Kharbet-Touach;
« 18° Kharbet-Medjed;
« 19° Kharbet-Amra;
« 20° Kharbet-Boudrhouch;
« 21° Kharbet-Breydeh;
« 22° Kharbet-Oum-el-Botheïn;
« 23° Kharbet-er-Rayeh;
« 24° Kharbet-Tout;
« 25° Kharbet-el-Kaser;
« 26° Kharbet-Medjeleh. Ce nom est très-certainement antique. Que l'on compare, en effet, les mots Migdal et Medjeleh : les ruines de cette localité sont situées sur une colline rocheuse dont le sommet est parsemé de gros blocs, quelques-uns taillés en bossage, et dont la couleur semble attester une haute antiquité.
« 27° Kharbet-Beit-el-Ban. Ruines d'un grand village antique, sur les pentes et principalement sur le sommet d'une colline. Carrières taillées en forme d'entonnoir.
« 28° Kharbet-el-Hammam. Grande enceinte en magnifiques blocs taillés en bossage. Probablement poste militaire.
« 29° Kharbet-Chaich. Restes d'un village antique peu considérable, sur un plateau en partie couvert de broussailles et en partie cultivé.

« 30° Kharbet-Kenia. Restes d'un village.
« 31° Kharbet-Drousia. Ruines d'une petite ville.
« 32° Kharbet-Beit-Ika. Ruines d'un village antique.
« 33° Kharbet-el-Kan.
« 34° Kharbet-Kefr-Sôm. Restes d'un village sur le sommet d'une montagne rocheuse.
« 35° Kharbet-Aïn-el-Leki. Localité biblique. C'est la fontaine miraculeuse dont il est question dans l'histoire de Samson.
« Retour à Jérusalem.
« J'ai l'honneur, etc.

« VICTOR GUÉRIN. »

*Second Rapport envoyé à M. le ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.*

« Jérusalem, 16 août 1863.

Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur, au commencement de juillet, d'adresser un assez long Rapport sur mes premières recherches en Palestine à M. le comte Walewski, alors encore ministre d'Etat, et à la bienveillance duquel je devais la faveur d'avoir été chargé de la mission scientifique que j'accomplis depuis plusieurs mois dans cette contrée. Si ce Rapport a été transmis à Votre Excellence, par suite des changements survenus à cette époque en France dans les divers ministères, et de la nouvelle attribution à votre département de tout ce qui concerne les missions scientifiques, elle y aura vu un résumé succinct de mes explorations et de mes découvertes. Celles-ci atteignent à ce moment le chiffre de 118 localités, la plupart antiques et plus ou moins importantes, qui, je crois, n'avaient été étudiées avant moi par aucun voyageur. J'en ai donné dans ce Mémoire la liste et les noms transcrits à la fois en français et en arabe, avec quelques notes sur une partie de ces localités, me réservant de les décrire toutes plus tard dans un grand ouvrage d'ensemble, avec les nombreux détails que j'ai recueillis chemin faisant.

J'avais alors achevé d'étudier avec soin : 1° les diverses routes qui de Jaffa conduisent à Jérusalem; 2° la plaine entière des Philistins, depuis Ramleh jusqu'à El-Arisch, l'antique Rhinocoloura, qui servait jadis de frontière entre l'Egypte et la Palestine; 3° tout le désert de Bir-es-Seba (Bersabée) et d'El-Koulasah (Elousa), compris autrefois soit dans le territoire de la tribu de Siméon, soit dans l'Idumée; 4° la plus grande partie du massif occidental des montagnes de Juda.

Il me restait pour compléter l'étude de la Judée à explorer le massif oriental de ces mêmes montagnes, et, à la fin de mon Rapport, j'annonçais mon prochain départ pour Hébron Mais l'insurrection survenue dans le district dont cette ville est le chef-lieu, insurrection dont j'avais vu les commencements, et qui menaçait de prendre de plus grands accroissements, me força de remettre à une époque ultérieure mes recherches de ce côté, et, d'après le conseil de M. le consul de France, qui se montre toujours animé pour moi des sentiments les plus affectueux et les plus bienveillants, je me dirigeai vers la Samarie.

I.

Je parcourus d'abord au nord de Jérusalem tout le territoire qui formait l'ancienne tribu de Benjamin, et je visitai tour à tour, en interrogeant leurs ruines et leurs souvenirs, les antiques villes d'Anathot, patrie de Jérémie; d'Alemath, assignée jadis aux prêtres; de Geba, célèbre dans l'histoire des guerres de Saül contre les Philistins, qui fut rebâtie et fortifiée par le roi Assa; de Michmas ville voisine de la précédente, dont elle n'est séparée que par un ravin profond mentionné dans l'Ecriture lors de l'attaque de Jonathas, fils de Saül, contre les Philistins; de Rimmon, située sur le sommet d'une montagne rocheuse, où se réfugia la tribu de Benjamin quand celle-ci eut été exterminée par les enfants d'Israël.

La célèbre ville de Bethel attira surtout mon attention, et j'en examinai avec soin les débris dans le village actuel de Beïtin, qui porte la trace de différents âges depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque présente. A l'orient de cette localité, j'explorai minutieusement toutes les ruines où je croyais pouvoir découvrir les vestiges de l'antique Aï, qui fut prise et détruite par Josué, mais néanmoins rebâtie plus tard, car nous savons par les livres de Néhémie et d'Esdras qu'elle fut encore habitée après l'exil. Ces ruines sont au nombre de cinq à six. Celle dont le nom se rapproche le plus de celui d'Aï est située à 7 kilomètres environ au sud-est de Bethel, et s'appelle Khirbet-el-Ayeh, nom qui ressemble singulièrement à la dénomination hébraïque.

Les autres ruines, qui, par leur position, peuvent se disputer l'honneur d'être prises pour cette ville, sont celles de Khirbet-el-Alya, à l'est-nord-est de Béthel; de Tell-Hadjar à l'est; de Khirbet-Oum-el-Amdan, à l'est-sud-est; et Khirbet-el-Koudeireh, également à l'est-sud-est, à 5 kilomètres environ de Béthel. Cette dernière ruine est de beaucoup la plus importante. On y trouve sur une plate-forme rocheuse quatre grands réservoirs, et de nombreuses citernes creusées dans le roc, qui doivent remonter à la plus grande antiquité, des tombeaux fort anciens, de vastes carrières, et, dans une suite de jardins actuellement plantés de figuiers que cultivent les habitants d'un village voisin appelé Deir-Diouan, les vestiges de plusieurs grands édifices, de magnifiques blocs épars çà et là, quelques fûts de colonnes mutilés, de petits cubes de mosaïque, etc., etc. En un mot, El-Koudeireh a dû être jadis une cité considérable, et le village arabe de Deir-Diouan a été bâti avec des matériaux provenant de ses ruines. Faut-il donc, comme incline à le penser le savant Robinson, y reconnaître l'emplacement d'Aï? C'est là une question que je me propose de traiter plus tard avec tous les développements qu'elle mérite. Pour le moment, j'aime mieux suspendre encore mon opinion, ayant besoin pour l'asseoir d'une manière définitive de consulter plusieurs ouvrages qui me manquent ici.

De Béthel je me rendis à Djifneh, l'ancienne Gophna, dont j'explorai tous les environs, et de là à Taïbeh, village chrétien comme le précédent, et situé sur une montagne élevée du sommet de laquelle le regard embrasse un immense horizon. Cette montagne est couronnée par les ruines d'une belle citadelle construite avec de magnifiques blocs parfaitement appareillés, et la plupart taillés en bossage. Cette antique citadelle, dont la partie qui existe encore est aujourd'hui environnée d'une enceinte plus étendue qui accuse, à mon avis, une époque postérieure, est probablement byzantine, si même elle ne date pas seulement de l'époque des croisades, bien que les pierres des angles soient fort régulières et presque toutes relevées en bossage. Le bossage, en effet, n'est pas toujours un signe d'une haute anti-

quité : en Palestine notamment, je me suis convaincu par l'étude d'une foule de monuments qu'il appartient pour ainsi dire à toutes les époques, et même à l'époque actuelle. Quoi qu'il en soit, Taïbeh présente tous les caractères d'une ville aussi ancienne qu'importante. De nombreuses citernes creusées dans le roc; des fûts de colonnes brisés, engagés dans des constructions plus récentes; de gros blocs rectangulaires et d'une taille irréprochable dispersés çà et là ou encore en place : tout annonce que ce village a succédé à une localité considérable, fortifiée à la fois par la nature et par l'art, et qui, d'après Robinson, serait l'antique Ophra, la même que l'Ecriture semble désigner seulement sous les noms d'Ephraïm, Ephrem ou Ephron.

De Taïbeeh j'allais me diriger vers Silo et poursuivre le plus méthodiquement qu'il m'eût été possible l'exploration de la Samarie entière, lorsque j'appris que le district d'Hébron avait déposé les armes, grâce à l'énergie et à l'habileté déployées par le nouveau pacha de Jérusalem, qui s'était hâté de se transporter à Doura, le centre de l'insurrection, avec toutes les troupes dont il pouvait disposer. Je m'empressai alors de revenir sur mes pas, afin d'achever l'étude de la Judée avant de continuer celle de la Samarie. Cette dernière tournée, tout écourtée qu'elle ait été (je vais la reprendre après-demain), a eu néanmoins pour résultats, outre l'examen des localités que j'ai signalées à Votre Excellence, et d'autres encore qui sont marquées dans les cartes, la découverte de dix-sept autres qui n'ont été signalées par personne, et dont voici les noms, en attendant que je puisse un jour en donner l'histoire et la description plus complète :

1° Khirbet-el-Krous. Sur la pente sud-ouest de la montagne de Neby-Samuel. Ce sont les restes d'un hameau qui dépendait de la ville dont le sommet de cette montagne offre les débris, et que l'on regarde généralement comme étant la célèbre Mitzpa, bien que cette opinion ne soit peut-être pas à l'abri de toute critique.

2° Khirbet-Adasa. Petit village ruiné sur une colline, à 25 minutes au nord-est d'El-Djib, l'antique Gabaon.

3° Abou-Koch, hameau encore habité sur une haute colline, à 4 kilomètres à l'ouest de Djifneh.

4° Kharbet-Deir-Saïdeh. Village abandonné sur une montagne rocheuse. La plupart des constructions renversées qu'on y remarque sont musulmanes; néanmoins quelques vieux pans de murs semblent appartenir à une époque plus ancienne.

5° Abou-Achrhidem. Sur une montagne rocheuse dont les flancs sont cultivés petit village réduit à une soixantaine d'habitants. J'y ai observé un réservoir antique et quelques vestiges d'anciennes constructions.

6° Khirbet-ed-Douar. Restes d'un poste de défense renfermé dans une enceinte plus étendue, sur un plateau élevé, au nord-est du village bien connu de Koubar.

7° Kefr-Echoua. Village de 1,500 habitants peu éloigné de la ruine précédente.

8° Khirbet-Bourham. Petit village de 50 habitants; quelques ruines de l'époque byzantine, un tombeau antique creusé dans le roc, à 2 kilomètres à l'est de Koubar.

9° Khirbet-Deir-el-Akbal, à l'est-sud-est de Khirbet-Bourham. Source sortant d'un rocher par un canal antique; plusieurs constructions renversées, qui sont regardées par les Arabes comme celles d'un ancien couvent.

10° Doura Village de 250 habitants, à l'est-sud-est de Djifneh; deux sources recueillies dans de petits réservoirs antiques; plusieurs maisons construites, en partie du moins, avec de belles pierres rectangulaires, dont quelques-unes taillées en bossage.

11° Khirbet-Kefr-Ana. Ruines d'un village sur une montagne à 2 kilomètres du grand village d'Aïn-Iabroud.

12° Khirbet-Oum-Acchan-Aïn-Aroun. Ruines peu importantes au sud du même village.

13° Khirbet-Halick. Restes d'un ancien village à l'est d'Aïn-Iabroud.

14° Khirbet el-Mokater. Petit village renversé de fond en comble, non loin de Tell-Hadjar. Ce village possédait une belle église byzantine à trois absides et à trois nefs, la nef centrale étant soutenue par trois colonnes, dont les fûts mutilés gisent encore à terre.

15° Khirbet-Aboul-'l-Chekof, amas confus de pierres, les unes régulièrement taillées, les autres presque brutes, et la plupart de grandes dimensions; elles appartiennent à un ancien village détruit.

16° Khirbet-el-Kardjeh, à l'est-sud-est de Djeba, restes sur une colline d'un village antique; citernes et souterrains creusés dans le roc.

17° Khirbet-Tell-Farah, à 4 kilomètres au sud-est de la ruine précédente. Vestiges sur une colline d'un village et d'un poste militaire destiné à défendre un défilé important formé par la réunion de deux ravins très-profonds l'oued Farah et l'oued Souenit, qui, à partir de ce point, se dirigent ensemble vers la mer Morte, resserrés dans le même lit entre deux murailles gigantesques de rochers. Plusieurs grottes taillées dans les parois de ces rochers; elles paraissent avoir été habitées par des moines à l'époque chrétienne. Traces d'un ancien aqueduc amenant jadis au Khirbet-Farah les eaux d'une source très-abondante appelée Aïn-Farah.

## II.

De retour à Jérusalem, je me remis immédiatement en marche pour explorer la partie de la Judée que je n'avais point encore visitée. Cette longue tournée, que j'ai poussée jusqu'aux dernières limites méridionales de la Palestine, en marchant en moyenne sept à huit heures par jour, et quelquefois bien davantage, pendant trois semaines consécutives, m'a permis de visiter non-seulement toutes les localités déjà reconnues avant moi, mais encore d'en reconnaître un très-grand nombre d'autres qu'aucun Européen, que je sache, n'avait jusqu'ici explorées.

Pour arriver à ce résultat, j'ai gravi tour à tour presque toutes les montagnes qui formaient le massif de la haute Judée, sûr que j'étais de trouver sur chacune de ces montagnes ou le long de leurs pentes des ruines de bourgs et de villages détruits. La Judée, en effet, était autrefois extraordinairement peuplée et admirablement cultivée. J'ai trouvé partout, même sur les montagnes les plus sauvages et les plus abruptes, qui attristent maintenant le regard par leur affreuse nudité ou qui sont hérissées d'épaisses broussailles, les traces non équivoques du travail et du séjour de l'homme, lequel avait su transformer en jardins fertiles plantés de vignes, de figuiers et d'oliviers les flancs rocheux des monts dont il occupait d'ordinaire le sommet.

Des ruines de différentes époques, cananéennes, judaïques, romaines, byzantines, musulmanes, ont de tous côtés attiré mes regards. Il m'est absolument impossible, Monsieur le Ministre, de les décrire ici même brièvement à Votre Excellence, et je vais me borner aujourd'hui, devant repartir après-demain pour la Samarie, à vous donner la liste des seules localités que j'ai découvertes. Plusieurs d'entre elles sont fort importantes, et ont été jadis des villes considérables bâties en belles pierres de taille à bossage ou complétement aplanies. Ces villes, du reste, paraissent toutes avoir été construites presque sur le même plan. Ce qui les caractérise principalement, c'est

le nombre incroyable d'excavations en tout genre qu'on y rencontre. Le peuple qui les avait fondées avait une habileté singulière pour creuser le roc et y pratiquer des citernes, des appartements souterrains, des magasins à blé ou à orge, des pressoirs, des grottes quelquefois des cavernes immenses, et, en particulier, des tombeaux. Ces excavations, qui doivent remonter à la plus haute antiquité[1], sont à la fois les parties les plus anciennes et les mieux conservées des ruines de ces vieilles cités dont l'origine se perd dans la nuit des temps historiques, car plusieurs d'entre elles sont mentionnées dans l'Ecriture comme existant déjà à l'époque de l'entrée des Hébreux dans la terre promise.

En foulant, la Bible à la main, leurs débris solitaires, on ne peut se défendre d'une émotion profonde quand on songe que chacun des pas que l'on fait pour les interroger soulève la poussière de tant de siècles évanouis. Le passé semble alors revivre devant vous, et l'imagination, fécondée par l'histoire, peuple de souvenirs ces ruines abandonnées. J'essayerai un jour en les décrivant de rattacher à leurs noms tous les principaux faits que ces noms rappellent. Pour le moment, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence daigne m'excuser si, dans le désir où je suis de recueillir, avant de revenir en France, la plus grande quantité de notes qu'il me sera possible, en consacrant tout mon temps à des explorations incessantes, je me contente, en finissant ce Rapport, de vous transmettre la liste des localités que je crois avoir le premier visitées. Ces localités, dans cette dernière tournée, atteignent le chiffre de 81. Les voici :

1° Khirbet-Oum-Atlaâ.
2° Khirbet-Ras-Oued-Araïs.
3° Borj-Houmar.
4° Khirbet-Djindjes.
5° Khirbet-Mountar,
6° Khirbet-Scheik-Saëd.
7° Khirbet-Breda.
8° Khirbet-Estaboul. Ruines d'une ville considérable.
9° Khirbet-Aouïbdeh.
10° Khirbet-Oum-er-Raf
11° Khirbet-el-Baris.
12° Khirbet-Koudleh.
13° Khirbet-Rhoueïn-el-Garbieh.
14° Khirbet-Rhoueïn-ech-Charkieh.

Ces deux dernières ruines sont très-importantes. Assez voisines l'une de l'autre, elles se distinguent seulement par l'épithète, la première d'occidentale, la seconde d'orientale. Je les identifie à cause de leurs noms et de leur proximité du Khirbet-Attir, l'ancienne Jathir ou Ether, avec la ville d'Aroër, dont il est question dans le passage suivant du 1er livre des Rois, ch. XXX, v. 25, *et qui in Jether*, — v. 28..., *et qui in Aroër* Le mot arabe Rhoueïn est, en effet, sauf une légère modification dans la première lettre et le changement de la dernière, à peu près semblable au mot hébreu. Or on sait que, dans la transcription des noms hébreux en noms arabes, ces deux modifications sont loin d'être rares.

15° Khirbet-el-Karaba.
16° Khirbet-ed-Deir.
17° Khirbet-Deir-el Louz.
18° Khirbet-Aziz. Ruines d'une grande et belle ville sur le plateau et les pentes d'une colline ; vestiges de plusieurs édifices en magnifiques pierres de taille et ornés jadis de colonnes.
19° Khirbet-el-Djouf. Emplacement reconnaissable d'une ancienne église byzantine dans un bourg détruit.

20° Khirbet-Deir-Rhaza.
21° Khirbet-el-Hedjireh.
22° Khirbet-er-Rahyeh.
23° Khirbet-ed-Dar.
24° Khirbet-el-Harayeh.
25° Khirbet-Menaïn.
26° Khirbet-Beit-Zeta.
27° Khirbet-el-Fradise.
28° Khirbet-el-Rhokh.
29° Khirbet-Aïn-Abou-Kelibeh.
30° Khirbet-ed-Deir.
31° Khirbet-el-Aïn.
32° Sifla.
33° Khirbet-el-Asad.
34° Djerach.
35° Khirbet-Aselin. C'est là que j'ai trouvé le tombeau de Samson, dans l'endroit même où le Bible le place, entre Saraa et Esthaol.
36° Khirbet-Deir-Abou-Cabous.
37° Khirbet-Sidi-Ibrahim.
38° Khirbet-Hamadeh.
39° Khirbet-Abou-l'-Cherof.
40° Khirbet-Abou-Chekadem.
41° Khirbet-en-Nakoura.
42° Khirbet-Klidia.
43° Khirbet-Kaïpha.
44° Khirbet-Abdad.
45° Khirbet-Kania.
46° Khirbet-Oum-el-Louz.
47° Khirbet-Rebba. Restes d'une petite ville. Quelques édifices renversés offrent dans leurs débris de belles pierres de taille. Serait-ce l'Arebba dont il est question dans le passage suivant du Livre de Josué, ch. xv, v. 60 : *Cariathbaal, hæc est Cariathiarim, urbis sylvarum, et Arebba?*
48° Khirbet-Aïd-el-Mia.
49° Khirbet-Ghrabeh.
50° Khirbet-Beit-Alin.
51° Khirbet-ed-Deir.
52° Khirbet-Kila. Ruines étendues sur une haute colline. Ce sont très-probablement celles de la ville de Ceila, mentionnée dans le Livre de Josué, ch. xvi, v. 44, immédiatement après celle de Nésib. Or, les ruines de Nésib retrouvées par Robinson, et que j'ai visitées après lui, sont situées seulement à 25 minutes de distance au sud-sud-est de Kila.
53° Khirbet-Dougas.
54° Khirbet-Halta. Ruines très-considérables.
55° Khirbet-Andab.
56° Khirbet-Louka.
57° Khirbet-Faràh. Ruines étendues, sur le plateau d'une montagne; au bas, source abondante découlant d'un canal antique.
58° Khirbet-ed-Deir.
59° Khirbet-Habda.
60° Khirbet-es Serreh.
61° Akoud-el-Minieh.
62° Khirbet-Kerza.
63° Khirbet-Doumeh. Ce sont les restes de la ville de Douma, mentionnée dans le livre de Josué (xv, 52). Cette ruine est, à la vérité, signalée par

Robinson; mais ce savant voyageur, trompé sans doute par de fausses indications, l'a placée dans sa carte très-loin de l'endroit qu'elle occupe réellement, erreur qui a été reproduite depuis par les cartes qui ont suivi la sienne.

64° Khirbet-Anab-es-Serhir.

65° Khirbet-Anab-el Kebir. Ces deux ruines, principalement la dernière, sont celles de deux grandes et belles villes, dont le nom est identique à celui que nous lisons dans le livre de Josué (xv, 50), Anab, en hébreu. Une de ces ruines a été mentionnée, mais non vue par Robinson, qui, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés par un cheik de village, renseignements ou inexacts ou mal compris, l'a placée sur sa carte à cinq ou six heures de marche du lieu où elle est réellement située. Cette erreur a depuis passé dans d'autres cartes.

66° Kfr-Djour.

67° Khirbet-ed-Djoul.

68° Khirbet-el-Bireh. Plusieurs constructions en pierres de taille; arasements d'une église byzantine.

69° Khirbet-Soumra.

70° Khirbet-ed-Deir.

71° Khirbet-Rabda.

72° Khirbet-Raboud.

73° Khirbet-Kerma.

74° Khirbet-Bezem.

75° Khirbet-Deir-Razeh.

76° Khirbet-Terrama.

77° Khirbet-Aïn Madjour.

78° Khirbet-Aïn-Mahmoudieh.

79° Khirbet Louza.

80° Khirbet-Askeh.

81° Sourif.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les localités jusqu'ici inexplorées que j'ai découvertes dans ma dernière tournée. Si j'ajoute à ce nombre les 118 dont mon premier Rapport contenait la liste, et les 17 que j'ai trouvées sur le territoire de l'ancienne tribu de Benjamin et dans le district sud-est de la Samarie, j'arrive au chiffre de 216 localités, villes, bourgs ou villages antiques, la plupart réduites aujourd'hui à l'état de ruines solitaires, quelques-unes néanmoins habitées encore, qui ne se trouvaient jusqu'à présent mentionnées dans aucune carte.

Je vais m'efforcer actuellement de parcourir et d'explorer la Samarie avec le même soin que j'ai apporté à l'exploration de la Judée. Je pousserai mes recherches aussi loin et aussi longtemps que me le permettront et les ressources dont je puis disposer et les circonstances présentes. La Palestine, en effet, est agitée depuis quelque temps, par suite de différentes causes, et notamment du recrutement militaire que l'autorité tâche d'y opérer en ce moment. Or cette opération, à laquelle le pays est encore peu habitué, rencontre de grandes difficultés dans beaucoup de villages. De nombreux réfractaires se sont réfugiés parmi les Bédouins, qu'ils excitent; quelques-uns même, privés de tout moyen de subsistance, paraissent s'être organisés en petites bandes pillardes, et infestent les routes. Les conseils ne me manquent pas pour m'engager à ne pas quitter Jérusalem; mais je regarde comme une question d'honneur et de devoir de poursuivre ma mission, et, plein de confiance dans la Providence, je vais me remettre en marche. Seulement je serai très-probablement obligé d'augmenter ma petite escorte, et partant mes dépenses, ce qui me contraindra, à mon

grand regret, d'abandonner la Palestine avant d'avoir achevé de remplir le programme que l'Académie m'avait tracé J'ai à parcourir ici non pas principalement les grandes routes fréquentées par les caravanes, et souvent battues avant moi par d'autres voyageurs, mais les chemins déserts et les régions les moins connues, où je puis espérer de faire pour ainsi dire chaque jour des découvertes nouvelles. Un pareil voyage ne peut être accompli par un Européen, surtout quand il est seul, comme moi, et que les circonstances deviennent plus difficiles, sans une escorte suffisante. La plus forte partie de ma dépense est toute là.

Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, insister davantage sur ce point. Très-reconnaissant de la somme que la bienveillance de M. le comte Walewski, alors ministre d'Etat, a remise entre mes mains, j'ai tâché de la faire fructifier et de la rendre féconde en résultats scientifiques. Si Votre Excellence daigne également me seconder, je m'efforcerai de justifier de même votre confiance, et de chercher à honorer de mon mieux, pour ma faible part, le corps universitaire auquel j'appartiens depuis 23 ans, et dont vous êtes actuellement le glorieux patron.

J'ai l'honneur d'être, etc. VICTOR GUÉRIN.

*Troisième rapport envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.*

« Jérusalem, 28 novembre 1863.

« Monsieur le Ministre,

« De retour à Jérusalem depuis quelques jours, je m'empresse de remercier Votre Excellence du supplément de 3,000 francs qu'elle a bien voulu m'accorder afin de pouvoir poursuivre mes recherches dans la partie de la Palestine que je n'ai pas encore explorée. Malheureusement il m'est impossible de profiter immédiatement de cette allocation nouvelle; car, arrêté tout à coup à Nazareth, il y a plus de quarante jours, par une fièvre extrêmement forte dont je ne suis point encore délivré, j'ai dû renoncer, à mon grand regret, à continuer mes voyages. Les conseils qui me sont donnés m'engagent à retourner en France, sous peine de ne pas retrouver d'ici à longtemps mes premières forces. Si donc avant peu je ne suis pas rétabli, je quitterai prochainement, non sans tristesse, la contrée célèbre dont je désirais avant de partir avoir achevé l'exploration. Toutefois, Monsieur le Ministre, j'ai l'intention formelle d'y revenir dans quelques mois et de consacrer exclusivement à l'entière exécution, s'il est possible, du programme de l'Institut, la somme que vous avez daigné mettre à ma disposition ; car, ayant épuisé le premier crédit qui m'avait été alloué, je prends sur mon compte les frais assez considérables d'aller et de retour. De cette manière je pourrai consacrer intégralement l'année prochaine aux explorations qui me restent à entreprendre les fonds nouveaux que Votre Excellence vient de m'accorder. Pour le moment, je vais essayer de résumer dans ce troisième Rapport celles que j'ai exécutées dans la Samarie et dans la Galilée.

« L'agitation qui a régné dans ces deux provinces pendant près de trois mois, principalement le long des rives du Jourdain, dans toute la plaine d'Esdrelon et jusqu'auprès de Safed, m'a empêché d'étudier autant que je l'aurais voulu la partie orientale de la Samarie et le district S.-E. de la Galilée. Je ne pouvais trouver à aucun prix de guide pour m'accompagner

de ce côté, et j'aurais exposé en pure perte la vie de mes bachibouzouk et la mienne. Depuis trois semaines le calme est rétabli, et les Bedouins ont conclu une paix provisoire avec l'autorité, les routes sont redevenues beaucoup plus sûres ; mais mon indisposition rend pour moi inutiles ces heureuses circonstances. Si je reviens en Palestine, je tâcherai de combler ce vide et de comprendre dans mes investigations les points que je n'ai pu explorer.

« Je diviserai ce Mémoire en deux parties : l'une, qui sera l'analyse succincte des découvertes que je crois avoir faites le premier en Samarie; l'autre, qui résumera rapidement ma tournée en Galilée.

## PREMIÈRE PARTIE.

### SAMARIE.

« Il serait trop long, Monsieur le Ministre, d'indiquer, même sommairement, à Votre Excellence toutes les villes, bourgs ou villages, soit ruinés, soit encore debout, que j'ai visités jour par jour dans la Samarie, et je vais ici, comme dans mes deux précédents Rapports, vous signaler celles de ces deux localités qui me paraissent avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des autres voyageurs. En voici la liste, que je transmets à Votre Excellence dans l'ordre où je les ai découvertes à partir de Jérusalem.

« 1° Khirbet-Sôma. Débris d'un bordj ou poste militaire destiné à défendre la route ; plusieurs citernes creusées dans le roc.

« 2° Deir-Hazem. Traces d'un mur d'enceinte environnant un plateau oblong aujourd'hui cultivé ; plusieurs citernes creusées dans le roc. Tous les gros blocs de cette localité ont été transportés à Jérusalem.

« 3° Khirbet-Mikran. Ce sont évidemment les ruines de l'ancienne Migron, dont il est question dans le premier livre des Rois (XIV, 2), et dans le passage d'Isaïe (X, 28), et dont la situation, demeurée jusqu'ici inconnue, avait été l'une des questions que l'Académie m'avait posées.

« 4° Khirbet-Hanouta ou Haouanin.

» 5° Khirbet-Beit Likia. Restes d'un hameau antique à quelques minutes à l'O. de Tell-el Foul regardé généralement comme étant l'antique Gibea.

« 6° Khirbet Ras et-Taouïl. Colline élevée, couronnée de quelques ruines, au N.-N.-O. de Tell-el-Foul.

« 7° Khirbet et-Tireh à l'O.-N.-O. de Ram-Allah. Débris d'une localité importante sur un plateau divisé en nombreux compartiments cultivés par de petits murs de séparation dans la construction desquels on remarque beaucoup de blocs antiques. Néanmoins la plus grande partie des matériaux de cette ancienne cité, et notamment une dizaine de colonnes, ont été transportés à Ram-Allah, qui a été bâti avec ces débris. Dans l'un de ces jardins j'ai retrouvé les restes d'une église byzantine, dont l'abside principale, tournée vers l'Orient, est encore reconnaissable.

« 8° Khirbet Rhallet-el-Adas. Restes d'un hameau presque entièrement détruit dans des jardins cultivés.

« 9° Khirbet-Cheb-es-Siar, à l'O.-N.-O. de la ruine précédente. On y trouve un amas de gros blocs assez mal équarris sur la pente d'une montagne et une construction carrée bâtie avec des blocs semblables et de plus grande dimension encore.

« 10° Khirbet-Aïn-Kefria. Restes d'un ancien khan fortifié construit avec de gros blocs, et datant probablement de l'époque des croisades. Une source abondante y est recueillie sous une construction voûtée légèrement ogivale.

« 11° Khirbet-Abou-Maref. Ce sont les restes d'un hameau détruit.

« 12° Aïn-Kenia. Petit village de 250 habitants qui n'est indiqué dans aucune carte. Il domine un oued dont le lit est bordé de magnifiques touffes d'agnus-castus et d'un arbre qui s'appelle en arabe deleb

« 13° Plus loin, dans la direction du N. O., après une montée très-âpre, j'atteins un village renfermant 350 habitants ; on l'appelle Deir Bzia.

« A Djania, village connu, je remarque que la mosquée était autrefois une église chrétienne ornée de colonnes ; plusieurs citernes antiques et de nombreuses pierres régulièrement taillées engagées dans des constructions grossières attirent mon attention.

« 14° Khirbet Aïn-Aïoub. Une source antique y est recueillie sous une voûte d'apparence musulmane ; les restes d'un petit village détruit l'environnent. On y trouve les arasements de plusieurs enceintes bâties en gros blocs irrégulièrement taillés.

« 15° Deir Ammar. Village sur une haute montagne ; il renferme 300 habitants, quelques pierres antiques sont engagées dans des constructions musulmanes.

« 16° Khirbet-Deir-Ammar. Ruines d'un bourg détruit sur une montagne ; restes de plusieurs constructions en gros blocs ; nombreuses citernes creusées dans le roc à moitié comblées.

« 17° Kharbata. Village sur une montagne qu'il faut distinguer d'une autre Kharbata située plus au sud. Il renferme 250 habitants. L'un d'entre eux me montre l'emplacement d'une église chrétienne aujourd'hui renversée.

« 18° Khirbet-Hallabeh situé au nord de Beit-Aour-Tahta (ou Bethoron inférieure), restes assez considérables d'une petite ville aujourd'hui hérissée de broussailles.

« 19° Khirbet-el-Haourieh. Nombreux puits antiques creusés dans le roc ; amas de gros blocs jonchant le sol sur une colline élevée.

« 20° Khirbet-Chotta. Puits et citernes antiques.

« 21° El-Nedi h Petit village de 250 habitants sur une colline.

« 22° Khirbet-Zakarieh. Ruines assez considérables ; citernes antiques.

« 23° Khirbet-Nedjmet-Miriam. Il offre les ruines d'un village complétement détruit, dont l'emplacement est entièrement livré à la culture ; quelques gros blocs y jonchent encore le sol çà et là. J'y remarque un pressoir à vin évidemment antique à deux compartiments et creusé dans le roc. Ce village, comme son nom l'indique, *Etoile-de-Marie*, était encore habité à l'époque chrétienne.

« 24° Khirbet-Abou-Ismaïl, dans une vallée, cinq à six citernes ; restes d'une grande construction en gros blocs non cimentés d'apparence antique.

« 25° Djerdah. Ruines très-étendues d'une ville considérable. Nombreuses enceintes de maisons et d'édifices aux trois quarts renversés construits avec de gros blocs non cimentés et rongés par le temps Les rues de cette ville, qui me paraît remonter à une haute antiquité, sont encore reconnaissables ; plus de cent citernes s'y voient encore ; la plupart sont recouvertes de gros blocs ronds et creusés qui en ferment l'orifice avec la pierre engagée dans ce même orifice. Cette méthode de fermer les puits et les citernes est la plus antique de toutes, comme le prouvent plusieurs passages de la Bible.

« 26° Nanil. Bourg de 1 500 habitants, sur une montagne dont les pentes sont bien cultivées ; quelques pierres antiques apparaissent en plusieurs maisons.

« 27 Khirbet-el-Akabeh, sur une colline ; il est d'une faible importance.

« 28° Khirbet-Zebda, Ruines plus considérables, citernes creusées dans le roc, gros blocs jonchant le sol.

« 29° Khirbet-Harmouch. Restes d'un hameau détruit.

« 30° Khirbet-Ras abou-Jakoub, sur une colline plantée d'oliviers; quelques citernes creusées dans le roc; un petit birket; amas de petits matériaux et de débris de poterie épars sur le sol.

« 31° Khirbet-Dasera. Il est plus important que le précédent; citernes nombreuses; restes de plusieurs grandes constructions en gros blocs.

« 32° Farroukia, hameau de 40 habitants près du Nahr-el-Aoudjeh, l'un des plus considérables de la Palestine.

« 33° Khirbet-el-Blakieh, ruines aujourd'hui très indistinctes d'un ancien village situé près de la mer. Le rivage décrit dans cet endroit une petite anse naturelle où les bâtiments viennent actuellement encore mouiller pour faire des chargements de pastèques, à une heure d'Arsouf, l'antique Apollonia.

« 34° Khirbet-Kabouta, autre village ruiné sur le bord de la mer, au nord du précédent.

« 35° Khirbet-el-Harabeh. Vestiges d'un village détruit non loin du grand étang connu sous le nom de Basset-el-Falekh. Une grande forêt de chênes de cette espèce, que les Arabes appellent chettoul ou ballout, s'étend autour de cette ruine. J'ai traversé cette forêt tout entière: il en est question plus d'une fois à l'époque des croisades sous le nom de forêt d'Arsouf. Les arbres en sont soit clair-semés et alors généralement beaux et d'assez grande dimension, soit pressés les uns contre les autres, et ne s'élevant guère au delà de hautes broussailles.

« 36° Khirbet-Akhreich. Restes d'un bourg détruit. Assez grand nombre de citernes creusées dans le roc; plusieurs birkets; amas de blocs de diverses dimensions; débris de maisons renversées.

« 37° Kefr-Berah, sur une colline, village musulman abandonné depuis 30 ans; il avait été construit en partie avec des pierres antiques. Sur le seuil d'une petite mosquée encore debout gît renversée à terre une colonne cannelée et torse en marbre blanc. Une dizaine de citernes antiques se distinguent au milieu des ruines.

38° Khirbet-Oum-el-Tineh. Amas de pierres, la plupart considérables et assez bien taillées: sur une colline plusieurs citernes creusées dans le roc.

39° Khirbet-Oum-el Keba. Plusieurs enceintes en gros blocs, les uns à peine dégrossis, les autres bien équarris. Une douzaine de citernes creusées dans le roc.

« 40° Sannirieh. Village sur une colline renfermant 400 habitants.

« 41° Deir-es-Seman, Deir-el-Mir, Deir-el-Kalah, Deir-el-Ballout. Ces quatre ruines importantes, assez voisines les unes des autres, et situées sur des collines, sont, il est vrai, indiquées dans la carte de M. Van-de Velde, auquel elles avaient été signalées de loin, mais je crois qu'elles n'ont encore été visitées par personne.

« Deir-es-Seman consiste en une grande et magnifique construction rectangulaire en blocs très-régulièrement taillés et la plupart relevés en bossage. Des pans tout entiers du mur d'enceinte existent encore; l'intérieur est divisé en plusieurs compartiments, mais d'époque plus récente. Plusieurs colonnes dispersées ont appartenu à une église remontant probablement aux premiers siècles du christianisme, et aujourd'hui détruite. Près de là, plusieurs birkets creusés dans le roc communiquent les uns avec les autres; l'un de ces réservoirs, de forme circulaire, est peu profond, et paraît avoir servi de filtre à trois autres rectangulaires situés plus bas. Ce deir semble avoir été un couvent fortifié.

« Deir el-Mir offre des ruines moins remarquables; elles couvrent le sommet et les pentes d'une colline rocheuse; elles attestent à la fois une

époque ancienne et des remaniements plus modernes : la grande construction, entre autres, qui couronne la colline paraît musulmane.

« Deir-el-Kalah est sans contredit l'une des ruines les plus intéressantes de la Samarie. Ce sont les restes d'un vaste couvent fortifié construit sur le plateau d'une montagne escarpée et difficilement accessible, si ce n'est d'un côté. Il a été bâti avec de grandes pierres très-régulièrement taillées et pour la plupart relevées en bossage. Il renfermait dans son enceinte, dont une grande partie existe encore, une église, plusieurs belles salles, un château, un pavillon et plusieurs birkets, le tout en blocs du même appareil, c'est-à-dire gigantesques, ce qui ferait croire au premier abord qu'on a devant les yeux les restes d'un antique palais judaïque, n'était l'église dont j'ai parlé, laquelle s'adapte si parfaitement avec tout le reste qu'il me paraît impossible de croire qu'elle ait été construite à une époque postérieure. Elle est tournée vers l'orient et n'a qu'une nef et une abside. Une assez grande part de celle-ci est intacte ; elle était ornée intérieurement d'une corniche à la fois simple et élégante. L'église était jadis tout entière pavée en mosaïques ; il n'en subsiste plus que quelques cubes épars çà et là. L'une des salles que j'ai signalées était divisée en deux compartiments par des arcades cintrées en magnifiques pierres de taille et avait deux étages, l'étage supérieur étant éclairé par des fenêtres rectangulaires.

« Ce que j'appelle le château était divisé également en deux étages : le premier consistant en chambres voûtées cintrées, le second éclairé par des fenêtres rectangulaires ; le toit n'existe plus. La plupart des blocs de cette dernière construction sont réellement énormes.

« Au-dessus de Kasr est un birket de 41 pas de long sur 12 de large, en partie creusé dans le roc, en partie bâti avec de gros blocs relevés extérieurement en bossage et revêtu autrefois à l'intérieur d'un ciment puissant. Ce réservoir communique par un canal avec deux autres birkets de dimensions plus petites et presque entièrement creusés dans le roc. Plus bas est un quatrième birket en partie creusé dans le roc et en partie construit. Près de ce dernier réservoir je remarque un chapiteau tressé en forme de corbeille, et qui doit avoir appartenu à l'église, dont l'intérieur était orné de colonnes. J'attribue toutes ces belles constructions aux premiers temps de l'époque byzantine. La taille des pierres en bossage se retrouve en effet en Palestine à toutes les époques, à partir des plus reculées jusqu'au temps actuel.

« Deir-el-Balout n'a pas été seulement un couvent, mais encore une ville. Elle avait été construite, généralement du moins, avec d'assez gros blocs, et paraît remonter, sauf les restes aujourd'hui peu distincts de l'église, à une époque antique. Depuis quelques années, une centaine de musulmans sont venus habiter ces ruines.

« 42° Kefr-Incha. Village ruiné, dont plusieurs constructions sont musulmanes ; d'autres, au contraire, et notamment de nombreuses citernes creusées dans le roc, remontent à une plus haute antiquité.

« 43° Mokatta-Aboud. Ce n'est point là un village, mais une immense carrière voisine d'Aboud taillée dans les flancs d'une montagne. J'y ai remarqué de nombreux tombeaux taillés dans le roc et de formes différentes. Je les décrirai plus loin.

« 44° Kbour-Tibneh. Ces tombeaux, qui sont situés au sud de Tibneh, l'ancienne Thamnath-Sara, dans la montagne d'Ephraïm donnée à Josué (Josué, ch. XIX, v. 50), se trouvent sur les flancs septentrionaux d'une montagne qui doit être évidemment le mont Gaas dont il est question au chapitre XXIV du même livre de Josué, v. 30. Ces tombeaux, que j'ai visités l'un après l'autre, sont tous taillés dans le roc, et ont appartenu sans aucun

doute à la ville voisine, dont Tibneh n'offre plus que les ruines et a conservé le nom presque intact. Le plus remarquable de tous se compose d'un vestibule oblong soutenu par quatre piliers, deux à demi engagés dans l'épaisseur du roc; les deux autres au centre détachés: ils sont sans chapiteaux et surmontés seulement de quelques moulures très simples. Le frontispice du monument est très-mutilé; les parois du vestibule sont percées de 288 petites niches, soit rectangulaires, soit triangulaires, soit principalement cintrées : elles sont sur huit rangées et ressemblent aux trous des pigeonniers. Une porte très-basse fait communiquer ce vestibule avec une grande chambre sépulcrale renfermant quinze fours à cercueils cintrés; au centre, une excavation rectangulaire en forme d'auge devait autrefois contenir un sarcophage. Là probablement était la tombe de Josué, qui, d'après la Bible, avait été enterré à Thamnath-Sara. Les fours à cercueils étaient destinés à plusieurs membres de sa famille, tandis que lui-même aurait été enseveli dans l'excavation centrale.

« Ce qui me porte à attribuer à ce monument célèbre la destination que je lui donne, c'est d'abord qu'il est le plus remarquable de tous ceux que j'ai pu examiner dans la nécropole de Tibneh; c'est ensuite le nombre extraordinaire de petites niches pratiquées dans le vestibule, et destinées probablement à recevoir des lampes sépulcrales qu'on y venait allumer de toutes parts à l'époque anniversaire de la mort de ce grand homme pour honorer sa mémoire.

« 45° Khirbet-Ablata. On y remarque les arasements de quelques constructions antiques et un petit birket.

« 46° Khirbet-el-Kelah. Sur les pentes d'une montagne, restes d'un village détruit.

« 47° Khirbet-ed-Doueïr. Sur une colline, village assez considérable renversé de fond en comble.

« 48° Kefr-Aïn. Village sur une colline habité par 200 musulmans.

« 49° Kefr-Tout. Restes d'un bourg sur une montagne qui appartiennent à diverses époques.

« 50° Khirbet-Dakleh. Débris d'un village assez étendu, et remontant probablement à une époque fort ancienne, sur les pentes d'une montagne. Une fontaine abondante y est recueillie dans un petit réservoir creusé dans le roc.

« 51° Khirbet-Aliata. Ruines d'une ville située sur une montagne; elles en couvrent principalement le sommet et les pentes orientales. Des citernes nombreuses, quelques tombeaux creusés dans le roc, les arasements d'un grand nombre de maisons renversées et de plusieurs édifices publics s'y distinguent au milieu d'un amas confus de divers matériaux de toutes dimensions, et notamment de gros blocs, les uns bien équarris, les autres irrégulièrement taillés.

« 52° Khirbet-Rhater. Ce sont des ruines peu importantes sur une montagne.

« 53° Khirbet-Kemounieh. Quelques amas de débris dans une vallée qui porte le même nom.

« 54° Iasouf. Village assez étendu, dont le tiers seul est aujourd'hui habité. Les enceintes de nombreuses maisons en pierres de taille plus ou moins bien taillées, et qui doivent être en partie antiques, y sont encore debout ou en partie renversées. Dans les flancs d'une colline voisine je remarque quinze excavations sépulcrales.

« 55° Merda. Dans une vallée, village de 600 habitants.

« 56° Khirbet-Ataroud. Sur une montagne assez élevée, restes d'une localité antique.

« 57° Khirbet-Makna-et-Tahta et Khirbet-Makna-el-Foka. Ruines de deux villages du même nom situés non loin l'un de l'autre : le premier, dans une plaine, le second sur une montagne, et désignés pour cette raison sous la dénomination de Makna inférieure et de Makna supérieure.

« 58° Khirbet-Kebar. Restes d'un bourg fortifié sur une assez haute colline, dont il occupait le sommet et les pentes. On y trouve les débris de constructions de diverses époques bouleversées de fond en comble : on y distingue particulièrement les arasements de deux murs d'enceinte en blocs presque bruts et de très-grandes dimensions. L'un de ces murs environnait la plate-forme de la colline, et le second sa partie inférieure. Le village était ainsi divisé en deux quartiers, dont l'un était comme l'acropole de l'autre.

« 59° Khirbet-Djafa. Restes d'un village sur une colline aujourd'hui en partie cultivée.

« 60° Khirbet-Beit-Iaroub. Village détruit sur une colline actuellement couverte de vergers.

« 61° Khirbet-e -Bathen. Sur une haute colline dont les pentes sont bien cultivées, restes confus d'un village presque effacé du sol.

« 62° Zbouba. Village sur une colline oblongue, d'environ 250 habitants.

« 63° Khirbet-el Biar, peu important.

« 64° Khirbet el-Leptemat. Village détruit, sur les bords d'un oued appelé el Araïs.

« 65° Zemmarin. Village peu important, sur une colline.

« 66° Khirbet-Tabbalin. Village entièrement ruiné.

« 67° Oum-et-Tout. Petit village dans une vallée. Les vingt maisons au plus dont il est composé sont très-grossièrement construites ; dans quelques-unes j'observe des pierres antiques. Le mihrab d'un oualy est entièrement construit avec des matériaux antiques.

« 68° Kefuïa. Village d environ 250 habitants sur le haut d'une montagne rocheuse.

« 69° Oum-el-Alak. Petit village sur une colline.

« 70° Faraoun. Village de 400 habitants sur une colline oblongue.

« 71° Ertah. Sur une colline rocheuse; village de 400 habitants.

« 72° Kh rbet-Staba. Restes d'un village antique sur une colline rocheuse; trois maisons encore habitées.

« 73° Khirbet-Zahran. Restes sur une montagne d'un petit village détruit.

« 74° Khirbet-Kefr-Lebed. Ruines considérables et d'un grand intérêt sur un plateau. Les débris de plusieurs monuments en belles pierres de taille superposées sans ciment les unes sur les autres y ont longtemps captivé mon attention.

« 75° Belah, sur une montagne, bourg assez important.

« 76° Khirbet-ed-Dalieh. Sur une montagne amas de nombreuses maisons renversées ; un bordj en gros blocs non équarris en occupe encore le point culminant. Plus bas est un birket taillé dans le roc.

« 77° Kousin. Sur une montagne, village de 400 habitants.

« 78° Khirbet-Deir-Selloum. Village détruit depuis une cinquantaine d'années. Il se compose d'environ trente maisons à voûtes ogivales.

« 79° Oum-el-Meten. Village de 500 habitants.

« 80° Et-Tell. Village de 900 habitants sur une colline; il est assez bien construit.

« 81° El-Arak. Hameau d'une vingtaine de maisons, perché comme un nid d'aigle sur une montagne presque inaccessible.

« 82° Khirbet-Bordj-Berdaouîl. Restes d'une très-grande forteresse de l'époque des croisades probablement, et couronnant le plateau d'une très-haute montagne. Les indigènes, comme le nom de Berdaouîl l'indique, l'attribuent au roi franc Beaudouin.

« 83° Soummeil. Petit village sur une colline.

« Telles sont, Monsieur le Ministre, les 83 localités, soit détruites, soit encore habitées, que je crois avoir le premier découvertes en sillonnant presque en tous sens la grande plaine qui de Jaffa s'étend jusqu'au mont Carmel, toute la partie montagneuse et centrale de la Samarie et une partie même du district oriental de cette contrée. Mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'ai trouvé là, à cause du soulèvement des tribus bédouines riveraines du Jourdain, des obstacles insurmontables, obstacles qui maintenant se sont aplanis, sans que je puisse, vu l'état de ma santé, profiter de cette heureuse circonstance.

« Le long de la côte de la Méditerrannée, j'ai étudié avec un soin plus spécial les ruines d'Arsouf, l'antique Apollonia, celles de Césarée, de Dora et d'Atlit, dont l'examen m'avait été recommandé par l'Institut.

« A Césarée, entre autres, en dehors de l'enceinte des Croisades, j'ai découvert un vaste hippodrome avec un obélisque renversé en syénite rose et deux bornes, également en syénite, autour desquelles devaient tourner les chars. Outre l'aqueduc déjà signalé par plusieurs voyageurs, et qui amenait à la ville les eaux du Nahr-Zerka, l'ancien fleuve des Crocodiles, et qui en contient encore, comme me l'ont affirmé les gens du pays, j'en ai retrouvé un second au milieu d'épaisses broussailles, lequel alimentait également la ville par des eaux apportées de beaucoup plus loin, et dont j'ai reconnu les diverses sources à Miamas et à Soubbarin. La plupart de ceux qui ont exploré les ruines de Césarée se sont bornés, en général, à étudier celles qui sont comprises dans l'enceinte des Croisades; mais la ville antique débordait beaucoup autour du périmètre de ces remparts, et c'est au milieu de plaines hérissées de chardons et de broussailles qu'il faut chercher plusieurs des monuments signalés par Josèphe. Ces édifices sont tous renversés, et la plupart des blocs avec lesquels ils avaient été construits ont été transportés ailleurs. Néanmoins on rencontre çà et là des fûts de colonnes brisées, soit en marbre, soit en granit. Les constructions du moyen âge ont subi et subissent encore des ravages incessants, car Césarée est comme une carrière que l'on exploite continuellement pour en extraire et en exporter des matériaux de construction. La cathédrale, toutefois, bien que bouleversée de fond en comble, a conservé toutes les assises inférieures de ses trois absides et des quatre contreforts qui soutenaient sa façade. — J'ai reconnu dans les substructions du château qui vers le sud défendait le port quelques parties bien antérieures à l'epoque des croisades, et remontant probablement à Hérode lui-même. Du magnifique aqueduc qui longeait le rivage on ne distingue plus que quelques arcades bâties en belles pierres de taille, le reste étant enseveli sous des dunes de sable.

« A Dora, des ruines d'une haute antiquité se mêlent à celles des constructions du moyen âge. L'emplacement de cette antique cité phénicienne est également une mine d'où l'on a tiré et d'où l'on tire encore de belles pierres de taille et des fûts de colonnes, qui sont ensuite dispersés de tous côtés. C'est ainsi que d'année en année les vestiges de ces villes célèbres s'effacent de plus en plus. Les tombeaux seuls restent immuables, creusés qu'ils sont dans le roc. La nécropole de Dora s'étend à 2 kil. à l'est de la ville dans une longueur considérable sur les flancs de collines rocheuses, exploitées jadis comme carrières. Je n'y ai trouvé aucune inscription, bien que j'aie examiné un grand nombre de ces excavations sépulcrales.

« Atlit, le *Castellum peregrinorum* des croisés, et probablement la Magdiel de la Bible, offre dans ses ruines gigantesques les traces visibles de la plus haute antiquité de l'époque des croisades et de quelques constructions plus modernes. La ville proprement dite a disparu presque tout entière, à l'exception des arasements de son enceinte; mais la forteresse, bâtie sur un promontoire qui jadis était une île, présente à l'admiration du voyageur d'énormes pans de murs encore intacts et construit en gros blocs taillés en bossage; des magasins immenses voûtés, plusieurs vastes salles, restes de l'ancien couvent des templiers; l'enceinte très-reconnaissable du port militaire; quelques belles colonnes ayant appartenu à l'église renversée: malheureusement les habitants qui ont élu domicile au milieu de ces magnifiques ruines s'acharnent avec une ardeur déplorable à les détruire de plus en plus, et je n'ai plus retrouvé certains édifices dont j'avais admiré les débris il y a une dizaine d'années. C'est pour Saint Jean d'Acre principalement qu'ils débitent les belles pierres de taille diamantées arrachées à leurs murs écroulés.

« Au cœur de la Samarie, j'ai visité à deux reprises la ville de Naplouse, l'antique Sichem, que j'ai parcourue en quelque sorte rue par rue, afin d'y retrouver tout ce que l'antiquité ou le moyen âge y ont laissé de traces apparentes. Les monuments judaïques ont tous disparu, sauf les canaux, assez bien conservés, de plusieurs fontaines abondantes et un réservoir récemment découvert qu'on m'y a montré. De l'époque des croisades, il subsiste plusieurs parties de constructions en belles pierres de taille, et notamment le portail mutilé de l'église de Saint-Jean-Chrysostome, dont les nefs ont subi des transformations déplorables pour constituer maintenant la principale mosquée de la ville. Celle-ci est ornée de colonnes de diverses sortes enlevées à cette église et provenant aussi d'autres monuments détruits.

« J'ai gravi et parcouru en tous sens le mont Garizim, la montagne sacrée des Samaritains, dont les ruines ont été il y a quelques années décrites si fidèlement par M. de Saulcy. Ce savant archéologue, sur la foi de son guide samaritain et d'après ses propres conjectures, avait déjà identifié avec l'antique Louza les restes de la ville qui sont épars sur cette montagne au bas de la grande enceinte fortifiée que les habitants appellent el-Kalah, et qui renferme les vestiges d'une grande église chrétienne tournée vers l'orient, dont le plan singulier est encore reconnaissable, bien que cet édifice ait été presque entièrement détruit. Plusieurs musulmans de villages voisins m'ont confirmé la même tradition. Comme le Garizim est devenu pour les Samaritains leur montagne sainte par excellence, ils y ont jadis placé leur temple et plusieurs des traditions qui se rattachent au mont Moriah. C'est ainsi qu'ils y montrent encore aujourd'hui l'endroit où Abraham aurait immolé son fils.

« Le mont Hébal, beaucoup moins exploré, et dont l'Institut m'avait recommandé l'ascension, a été de ma part l'objet d'une tournée spéciale. Sur ses flancs méridionaux j'ai rencontré plusieurs tombeaux antiques creusés dans le roc. Le long de ses pentes orientales j'ai découvert deux ruines appelées l'une Khirbet-el-Akoud l'autre Khirbet-Kefr-Kous, qui sont celles de deux villages détruits, dont les citernes seules paraissent antiques. Sur son point culminant, une ruine plus étendue, appelée Khirbet-Kleïsa, est celle d'un grand village antique mal construit et bouleversé de fond en comble; les pierres avec lesquelles il avait été bâti sur ce plateau rocheux avaient été à peine équarries. Au centre on distingue les traces d'une enceinte mesurant 32 pas sur chaque face et qui a pu avoir une destination militaire. J'ai en vain cherché sur le sommet de cette montagne les traces ou l'emplacement de l'autel que, d'après les prescriptions de Moïse, Josué y avait

élevé en pierres non polies, et sur lequel il avait immolé des victimes pacifiques, ainsi que les immenses blocs enduits de chaux sur lesquels il avait gravé les préceptes de la loi. La tradition de l'emplacement de ce monument sacré a complétement disparu dans le pays, et les Samaritains prétendent que c'est sur le mont Garizim que Josué a dressé cet autel Ils montrent encore aujourd'hui près de l'endroit où ils continuent chaque année à immoler l'agneau pascal douze gros blocs placés, disent-ils, là par Josué pour représenter les douze tribus.

« Non loin de Naplouse est le village de Sebastieh, reste misérable de l'antique ville de Samarie, qui fut pendant deux siècles la résidence des rois d'Israël, et embellie plus tard par Hérode l'Ascalonite. Ce prince lui donna alors le nom de Sébaste en l'honneur d'Auguste, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. Son admirable position sur la fertile et belle montagne de Someron, les restes des magnifiques portiques dont elle était ornée, les vestiges de deux de ses temples, les ruines également imposantes de sa grande église de Saint-Jean-Baptiste, l'admirable horizon dont on jouit du haut de son acropole, tout cela mérite et captive longtemps l'attention du voyageur. Ce n'est pas dans un résumé si rapide que je puis essayer de décrire tout ce qui subsiste de cette antique capitale de la Samarie, à laquelle elle a donné son nom. Je me bornerai à signaler ici en passant deux choses qui m'ont particulièrement frappé, et qui, je crois, ont échappé à la plupart des voyageurs; c'est : 1° dans la crypte souterraine où était autrefois renfermé le corps de saint Jean-Baptiste, l'antiquité du caveau divisé en trois compartiments cintrés où ce saint avait été enseveli au milieu de deux autres prophètes. Ce caveau, en effet, me paraît dater des premiers siècles du christianisme, si même il n'est pas contemporain de saint Jean. Le reste de la crypte est d'une époque beaucoup plus récente. C'est : 2° presque au bas des pentes septentrionales de la montagne, les débris d'un vaste portique remontant sans doute à l'époque d'Hérode, et formant par la double avenue de colonnes qui le soutenaient, et dont quinze sont encore debout, un grand fer à cheval auquel aboutissent à droite et à gauche des rampes ménagées avec art sur les flancs du Someron. Ce portique domine lui-même la vallée qui s'étend au nord, et d'autres rampes tracées avec le même soin conduisent à celle-ci.

## SECONDE PARTIE.

### GALILÉE.

« Dans l'impossibilité où je me trouvais alors d'étudier la partie de la Samarie qui avoisine le Jourdain, je commençai, après avoir examiné les ruines de Ledjoun, l'ancienne Megiddo très-probablement, comme le savant Robinson a essayé de le prouver, l'exploration de la Galilée, en attendant que des circonstances plus favorables me permissent d'achever mes recherches en Samarie. Kaïfa, l'ancienne Hepha; Saint-Jean-d'Acre, jadis Akka; Zib Ecdippa; Oum-el-Aouamid, dont les grandes ruines aujourd'hui hérissées de broussailles attestent plusieurs époques; Scanderoun, l'ancienne Alexandroschene; Sour et ses environs, dont le nom et la gloire, sinon les ruines, qui s'effacent de plus en plus, se sont perpétués dès la plus haute antiquité jusqu'à nos jours; l'antique nécropole d'Adloun, ville que M. de Saulcy a, je crois, très-justement identifiée avec l'ancienne Ornithopolis; Sarfend, l'ancienne Sarepta; Saïda, enfin, la fameuse Sidon, qui a été le terme de mon voyage vers le nord, ont été tour à tour le long de la côte l'objet de mes études.

« De Saïda je me suis dirigé au S.-S.-E. vers Kalat-ech-Choukif, château autrefois très-fortifié sur une montagne qui surplombe à l'est le ravin extrêmement profond et escarpé du Nahr-Lytany, le Leontès de l'antiquité, qui va se jeter à la mer sous le nom de Nahr-el-Kasmieh. Ce château entouré de fossés creusés dans le roc, construit en partie avec de gros blocs taillés en bossage, est le Beaufort de l'époque des croisades. Il paraît en grande partie avoir été réparé sinon fondé à cette époque ; l'ogive s'y montre presque partout, et une chapelle ruinée s'y voit encore.

« Descendant de là vers le sud, j'ai visité Tibnin, dont le château, désigné par les croisés sous le nom de Toron, a été presque entièrement détruit par les musulmans et relevé en partie, il y a 127 ans, par un des ancêtres du gouverneur actuel, qui l'habite. Situé sur une haute montagne d'où le regard embrasse au moins les trois quarts de la Galilée, il domine un village du même nom qui s'étend à ses pieds, et qui, comme nous l'atteste Guillaume de Tyr, v, 5, portait dans l'antiquité le même nom qu'aujourd'hui. A l'époque des croisades il s'appelait comme le château Toron ou Toronum.

« Au village de Kounin je remarquai de nombreuses colonnes en pierre dispersées ayant appartenu probablement à un même édifice, peut-être à une synagogue, peut-être aussi à une église chrétienne.

« Non loin de là, le village d'Anata semble être le Beithanath du ch. XIX<sup>e</sup>, v. 38 du livre de Josué.

« Les ruines intéressantes d'Iaroun, de Kefr-Birim, d'el-Djich, l'antique Giscala, et de Meiroun, si célèbre par son antique nécropole et, comme les trois précédents villages, renfermant les débris d'antiques et belles synagogues, ont été successivement l'objet de mon examen sur ma route de Tibnin à Safed.

« Cette dernière ville s'est complétement relevée de ses ruines depuis le terrible tremblement de terre qui la renversa en 1837, et fit périr un tiers au moins de ses habitants. Son château du moyen âge est actuellement presque entièrement détruit ; du moins le revêtement de son mur d'enceinte et des divers bâtiments qui le composaient a été complétement enlevé pour servir de matériaux de construction.

« De Safed passant par Rameh, jadis l'une des Ramath de l'antiquité, par Kabra, que Robinson a le premier identifié avec le Gabara de Josèphe, par Medjdel-Keroum, dont le nom est évidemment antique, je regagnai Kaïfa en traversant en tous sens la plaine de Saint-Jean-d'Acre, afin d'y trouver le lac Cendevia signalé par Pline (V-XVII) comme étant la source du Belus ou Pagida, appelé aujourd'hui Nahr-Naman. C'est le fleuve célèbre, comme on le sait, auprès duquel, d'après le rapport de Pline (Hist. nat. V, 16, 36, 65), les Phéniciens ont trouvé les premiers, par un heureux hasard, l'art de fabriquer le verre. Je découvris et parcourus presque entièrement ce grand marais, qui avait été signalé à Robinson, mais qu'il n'a point visité. Des sources nombreuses sourdent de terre pour l'alimenter, et ses bords sont couverts de roseaux gigantesques, refuge des sangliers. Sa profondeur est en certains endroits de trois à quatre mètres ; en hiver il est presque impossible d'en approcher, si ce n'est du côté du sud, où il est dominé par un tell sur lequel on remarque d'anciennes ruines, et appelé Tell-el-Kerdaneh. En effet, tout le terrain qui l'avoisine est si marécageux qu'il est très difficile de le traverser ; en été même il ne faut l'explorer qu'avec la plus grande précaution, et le bachibouzouk qui m'accompagnait a failli périr sous mes yeux au milieu d'une fondrière d'où il eut grande peine à se tirer.

« C'est en parcourant cette plaine, et principalement en étudiant ce marais par une chaleur accablante, bien que ce fût le 15 octobre, que je res-

sentis les premières atteintes de la fièvre qui depuis lors, en brisant mes forces, a déconcerté tous mes projets. Je voulais, en effet, examiner plus à fond et, s'il se pouvait, village par village, l'intérieur de la Galilée, dont je n'avais jusque-là exploré en quelque sorte que les contours et les principales montagnes ; je voulais aussi consacrer une huitaine de jours à l'examen complet des ruines qui entourent ou couronnent la chaîne du Carmel ; je voulais enfin, conformément au programme que l'Académie avait bien voulu me tracer, faire le tour du lac de Génézareth, rechercher la ruine de Jotapat, étudier celles de Kadès et d'Azor, remonter de là jusqu'aux sources du Jourdain, et, redescendant ensuite ce fleuve, étudier ses deux rives jusqu'à son embouchure dans le lac de Tibériade.

« Je venais d'apprendre en effet qu'un armistice allait être conclu entre le pacha d'Acre et les Bedouins. Mais, à peine arrivé à Nazareth d'où j'allais commencer cette nouvelle campagne, je fus tout à coup obligé d'y renoncer, et depuis lors il m'a été impossible de l'entreprendre. Ce n'est même pas sans fatigues qu'après un long repos forcé dans cette ville, où les révérends pères franciscains m'ont offert la plus bienveillante hospitalité, je pus regagner Jérusalem. J'y ai eu l'heureuse fortune de voir à mon arrivée les premières fouilles entreprises par M. de Saulcy, et j'ai retrouvé de la part de M. le consul de France la bienveillance accoutumée et l'intérêt sympathique qu'il m'a toujours témoignés. Il est probable, Monsieur le Ministre, si la fièvre ne me quitte pas, que je suivrai bientôt ce troisième Rapport, que M. de Barrère aura la bonté de vous expédier.

« Je termine ce Mémoire, Monsieur le Ministre, en vous donnant la liste de plusieurs localités que j'ai visitées dans cette tournée rapide de la Galilée, et qui ne sont jusqu'à présent signalées dans aucune carte. Peut-être M. Renan les a-t-il découvertes; peut-être aussi sont-elles marquées dans la nouvelle carte de la Syrie publiée par le Dépôt de la guerre, et que je n'avais point entre les mains; aussi je ne me les approprie qu'avec réserve.

« 1° Khirbet-et-Taybeh. Sur l'une des trois routes qui de Kaïfa mènent à Nazareth, restes d'un bourg entièrement détruit qui occupait une colline et ses pentes; on y remarque quelques tronçons de colonnes autour d'un puits.

« 2° Khirbet-et-Tireh. Village détruit entre Nazareth et le mont Thabor.

« 3° El-Menchieh. Petit village de date assez récente.

« 4° Abou-Atabeh. Hameau peu considérable, tous deux à peu de distance au N.-O. de Saint-Jean-d'Acre.

« 5° Khirbet-Hamrah, sur une colline le long de la mer, un peu au N.-O. du Ras-el-Abiad, ou cap Blanc. Restes d'un bourg antique; quelques gros blocs bien taillés.

« 6° Dahr-el-Kabou. Ruines de quelque étendue près de là.

« 7° Khirbet-Aïn-Seddin, à 5 kilomètres au nord de Sour, près du rivage. J'y ai remarqué plusieurs sarcophages brisés, quelques fragments de colonnes, une grande quantité de débris de poterie antique, et çà et là de beaux blocs bien taillés. Un nombre considérable d'excavations ont été pratiquées sur l'emplacement de cette ville détruite pour en extraire des matériaux de construction.

« 8° Zautar-el-Gharbieh. Petit village sur les bords du Nahr-el-Litany, différent d'un autre Zauthar-ech-Charkieh indiqué dans plusieurs cartes.

« 9° Seir. Hameau sur une montagne près du même fleuve.

« 10° Khirbet-Chelaboun, restes d'une ville antique à l'ouest du bourg de Bint-Djebel. J'y ai trouvé trois magnifiques sarcophages ornés de sculptures mutilées, et, au milieu d'épaisses broussailles, les vestiges de plusieurs monuments considérables sur le sommet et les pentes d'une colline.

elles ont dû être détruites sous les Séleucides, et de là vient que ce sont les seuls points où survive l'antiquité phénicienne. L'opinion de M. Lévy, qui fait dater la seconde ère du peuple de Tyr 401 ans avant Jésus-Christ, paraît inacceptable. M. Renan reconnaît qu'il faut traduire la sixième ligne : « Ut sim in memoriam et nomen bonum » et non « ut sit.... » Mais il n'admet ni que les expressions de la septième « *Sous les pas* de mon Seigneur, le maître du ciel » signifient, comme le croit l'abbé Bargès « sous le soleil ; » ni l'opinion de M. Lévy, qui traduit « pour cette fois » au lieu de « sous les pieds. »

M. Renan signale encore quelques désaccords de peu d'importance sur l'interprétation de la seconde inscription. Il n'en existe pas pour la troisième.

*Lettre de M. l'abbé Brasseur.*

Analyse.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg écrit de Madrid, à la date du 20 janvier 1864, une lettre du plus haut intérêt dans laquelle il rend compte des résultats de sa visite récente aux ruines de Copan, dans le Honduras, sur la frontière de Guatemala, ruines qu'il n'a pu examiner à fond, la guerre entre les deux pays y ayant apporté obstacle. Il a constaté du moins que ce canton tout entier était parsemé d'édifices et de débris de sculpture d'une rare beauté, et que Copan devait être une ville très-considérable. Ce qui l'a surtout frappé, ce sont les nombreuses inscriptions gravées sur les monuments, qui ont été récemment photographiés par deux voyageurs anglais, MM. Robert Owen et Oswin Salvin.

Toujours préoccupé du moyen de déchiffrer ces caractères M. l'abbé Brasseur, depuis son retour en Europe, a fait un voyage à Madrid, où il a découvert, dans la bibliothèque de l'Académie d'histoire, un manuscrit de Landa sur la langue maya ou yucatique, qui lui a livré, dit-il, la clef des hiéroglyphes américains. Une photographie jointe à sa lettre en donne un spécimen, et les observations extraites de ce document et de quelques autres sur les mœurs et les coutumes des Mayas, particulièrement sur le mode d'écriture qu

leur était propre, sont de nature à piquer la curiosité des savants occupés de cet ordre d'études. M. l'abbé Brasseur se propose de publier, à son retour en France, le manuscrit dont il s'agit avec une traduction française et la reproduction exacte de l'alphabet et des signes des jours et des mois. On pourra voir alors tout le parti qu'on peut tirer de ce document pour l'explication des écritures américaines, et en particulier des inscriptions gravées sur les obélisques de Copan.

M. Boutaric commence la lecture d'un *Mémoire* en communication *Sur la vie, les œuvres et les doctrines politiques de Pierre Dubois*, légiste du quatorzième siècle.

Diverses observations sont adressées à l'auteur par MM. de Wailly et Le Clerc.

M. Heuzey lit un *Mémoire* intitulé :

Les *Monastères grecs de la Thessalie, connus sous le nom de* μετέωρα (tiré, en grande partie, du manuscrit qu'il en a rapporté.)

Analyse.

M. Heuzey découvrit en 1858 chez les moines des *Météores*, couvents situés sur les rochers des gorges par lesquelles le Pénée débouche de la chaîne du Pinde, une vingtaine de manuscrits byzantins : bulles d'Or des empereurs ou des usurpateurs temporaires de ces contrées; jugements des évêques et des patriarches; actes de l'autorité locale qui paraissent renfermer de précieux renseignements historiques. Ces pièces se rapportent toutes à une même province, la haute Thessalie ou district de Triccala, appelé alors *Grande Vlakhie*, et à une même époque, le quatorzième siècle; elles nous font connaître l'état d'une province byzantine cent ans avant l'invasion des Turcs. Un de ces manuscrits est l'abrégé de l'histoire monastique des Météores, réduits aujourd'hui à sept couvents, mais qui ont été au nombre de vingt-quatre, puis de quatorze. Ils formaient par leur réunion une σκῆτις ou *thébaïde*. Le but du manuscrit dont il s'agit est surtout de constater la suprématie exercée par le *Météore* (ce

nom désignant spécialement le plus considérable de ces établissements) sur les μετέωροι λίθοι, ou autres couvents, et d'établir que tous les monastères avaient pour centre et pour berceau une église dépendante de l'évêché de Stagi.

Suit la traduction du document dont il s'agit avec des commentaires.

### Séance du 12.

M. DE SAULCY, président, fait une première communication au sujet des inscriptions du tombeau rapporté par lui de Jérusalem. Il s'étonne d'abord de la publication qui en a été faite par M. l'abbé Bargès dans un journal quotidien, et qui a été répétée par d'autres journaux. Il se plaint vivement de cette publicité anticipée et inattendue, qu'il considère comme une violation du droit de priorité, qu'il estimait devoir lui être garanti, quoiqu'il eût livré aux regards du public le monument précieux dont il avait fait la découverte.

M. RENAN, qui croit devoir suivre la lecture de M. l'abbé Bargès, et ne peut partager l'opinion de M. DE SAULCY, avait préparé une communication sur ce sujet; mais il s'est abstenu dès qu'il a su que son confrère entendait se réserver la priorité qui lui est due.

Un membre fait remarquer que ces indiscrètes anticipations de publicité peuvent être involontaires dès qu'elles sont relatives à des inscriptions exposées dans un lieu public, et que le meilleur moyen de prévenir le retour de cet abus serait de ne mettre en exposition publique que les objets sur lesquels il n'y a plus de droit réservé, ou tout au moins d'en prévenir par un avis.

M. MUNK, rapporteur de la commission chargée d'examiner, sur la demande du ministre de l'instruction publique, les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, a la parole.

Lecture est faite de ce Rapport, qui ne saurait être communiqué au public.

Ouvrages offerts

Au nom de M. LITTRÉ, la 8e livraison de son *Dictionnaire de la langue française :* DEN — DON; gr. in-4°. Paris.

De la part de M. le chevalier de Rossi, le n° 1 de la 2e année de son *Bullettino di archeologia cristiana*. 1864.

*La pierre Clouise et les pierres druidiques de la forêt de Villers-Cotterets*, par M. Alex. Michaut. Villers-Cotterets, décembre 1863 ; in-18.

*Revue archéologique*. Février 1864.

*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Novembre-décembre 1863.

Est offert par M. EGGER, vice-président, au nom de l'auteur : *Opinion des Pères de l'Eglise au quatrième siècle sur la tolérance civile en matière religieuse*, par M. Th. Desdouits, professeur au lycée de Bourges. Paris, 1863. Br. in-8°.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le Rapport de la commission chargée d'examiner la demande du R. P. Bourquenoud transmise par M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir une mission scientifique en Orient.

### Séance du 19.

M. LE PRÉSIDENT DE SAULCY lit une lettre qui lui a été adressée par M. l'abbé Bargès, dans laquelle ce savant déclare avoir ignoré la réserve de priorité touchant la publication de l'inscription bilingue du mausolée qu'il a rapporté de Palestine. Il prie en conséquence M. DE SAULCY d'agréer ses excuses.

M, DE SAULCY les accepte, et a répondu à cette lettre avec le même sentiment qui l'a dictée.

M. NAUDET, secrétaire perpétuel honoraire, fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Bétolaud, ancien professeur de l'Université et traducteur estimé d'Apulée, de sa *Traduction nouvelle des comédies de Térence* disposées selon l'ordre chronologique des représentations, accompagnées du texte latin et suivies de notes pleines de savoir et de goût dans leur brièveté. 1 gros volume in-12, 1864. Quant à la traduction française, M. NAUDET en fait ressortir l'élégante exactitude avec toute l'autorité qui s'attache au jugement du savant traducteur de Plaute.

M. DE LONGPÉRIER présente l'ouvrage intitulé : *I monumenti sepolcrali scoperti nei mesi di maggio, giugno e luglio* 1863 *presso la chiesa della Santa Trinità in Atene*, Torino, 1863, gr. in-4°; de la part de l'auteur, M. Antoine Salinas, employé aux Archives royales de Sicile, qui, chargé par M. Michel Amari, correspondant de l'Académie et ministre de

l'instruction publique d'Italie, d'une mission en Grèce, en Allemagne et en France, a étudié pendant son séjour à Athènes la curieuse série de tombeaux antiques découverts près de la voie qui conduit au Pirée. M. Salinas est déjà connu de l'Académie par le travail sur les monnaies antiques de Sicile, que M. le duc de Luynes avait offert de sa part.

Lecture du troisième Rapport de M. V. Guérin. (Voyez séance du 5 février.)

A l'occasion de cette lecture, MM. de Saulcy et Texier déclarent que la mission du jeune savant a porté des fruits inespérés, et qu'elle est digne des plus sérieux encouragements de la part de tous les hommes compétents.

M. de Grandpont, commissaire général de la marine à Brest, envoie un ouvrage intitulé : *Résumé synoptique de la numismatique des anciens* en vers latins avec figures, sans date et sans nom d'auteur.

M. Alex. Wattemare présente, au nom des régents de l'Université de New-York :

1° *Index général des documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York*. Albany, 1861. 1 vol. in-4°. (Les documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York forment 10 volumes in-4° déjà présentés à l'Académie par M. Wattemare, et déposés à la bibliothèque de l'Institut.)

2° *Catalogue bibliographique et typographique de la bibliothèque de l'Etat de New-York*. Albany, 1858. 1 vol. in-8°.

3° *Catalogue général de la même*, 1855-1861. 4 vol. in-8°. Albany.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'auteur, M. Léon de Rosny, de l'ouvrage intitulé : *Etudes asiatiques de géographie et d'histoire*. Paris, 1864. 1 vol. in-8°. Recueil de Notices, d'articles et de Mémoires détachés.

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2e et 3e trimestre de 1863. Orléans, 1863. In-8°.

*Annales de philosophie chrétienne*. N° 49, janvier 1864.

*Libri VII-IX della politica* del dott. Cav. e commendat. Fenicia. Naples, 1863. In 8°.

*Nuovi principi di scienza e di pratica utilità*, per Giuseppe Piaggia.

M. de Saulcy communique à l'Académie des couteaux de silex

trouvés par M. l'abbé Moretain, curé de Beit-Sahour, près de Beth-léem, dans les fouilles faites pour établir les fondations de son église. Avec les couteaux, ont été trouvées des haches et des boules de silex, celles-ci ayant probablement servi d'armes de jet; enfin des vases de faïences inconnues dans le pays.

M. DESNOYERS appelle l'attention de l'Académie sur l'identité complète qui existe pour les différentes variétés de formes entre ces petits instruments de silex, ou lames longues et tranchantes, qu'on désigne sous le nom de couteaux, dont la découverte en Palestine vient d'être signalée par M. DE SAULCY, et ceux qu'on trouve par milliers dans un si grand nombre de cavernes de France et d'autres pays ainsi que dans quelques dépôts de transport superficiels. Ces petits instruments de silex se rencontrent le plus généralement dans les brèches, limons et graviers qui renferment aussi des ossements, — souvent incisés et travaillés, — de mammifères d'espèces aujourd'hui perdues, ou qui ont cessé de vivre dans les mêmes contrées. Il serait très-intéressant de constater l'âge et le mode d'enfouissement de ces outils de silex ou d'autres pierres en forme de couteaux, de flèches, de haches, etc., en Palestine et en Syrie, où l'on a pareillement reconnu l'existence de cavernes à ossements et de monuments de pierre brute d'une époque inconnue. S'y rapportent-ils uniquement, comme en France, à des temps antéhistoriques, ou bien l'usage ne s'en serait-il pas perpétué longtemps chez les Hébreux et chez d'autres peuples orientaux, comme il en existe encore aujourd'hui chez plusieurs peuplades sauvages ?

M. DE SAULCY, dans une seconde communication, expose les observations qu'il a eu occasion de faire sur les côtes de l'ancienne Phénicie, spécialement à Saïda, dans son dernier voyage, concernant le coquillage qui donne la pourpre, le *Murex trunculus*, espèce qui domine sur ces côtes, et qui se distingue du *Murex brandaris* recueilli par feu Puilloh-Boblaye entre Cerigo et la pointe de Laconie. M. DE SAULCY présente plusieurs échantillons qu'il a rapportés de ce coquillage, et qui offrent cette particularité, qu'ils ont tous été ouverts de la même manière, dans une intention manifeste de s'approprier le produit employé par l'industrie phénicienne.

L'Académie se forme en comité secret.

l'instruction publique d'Italie, d'une mission en Grèce, en Allemagne et en France, a étudié pendant son séjour à Athènes la curieuse série de tombeaux antiques découverts près de la voie qui conduit au Pirée. M. Salinas est déjà connu de l'Académie par le travail sur les monnaies antiques de Sicile, que M. le duc de Luynes avait offert de sa part.

Lecture du troisième Rapport de M. V. Guérin. (Voyez séance du 5 février.)

A l'occasion de cette lecture, MM. de Saulcy et Texier déclarent que la mission du jeune savant a porté des fruits inespérés, et qu'elle est digne des plus sérieux encouragements de la part de tous les hommes compétents.

M. de Grandpont, commissaire général de la marine à Brest, envoie un ouvrage intitulé : *Résumé synoptique de la numismatique des anciens* en vers latins avec figures, sans date et sans nom d'auteur.

M. Alex. Wattemare présente, au nom des régents de l'Université de New-York :

1° *Index général des documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York*. Albany, 1861. 1 vol. in-4°. (Les documents relatifs à l'histoire coloniale de l'Etat de New-York forment 10 volumes in-4° déjà présentés à l'Académie par M. Wattemare, et déposés à la bibliothèque de l'Institut.)

2° *Catalogue bibliographique et typographique de la bibliothèque de l'Etat de New-York*. Albany, 1858. 1 vol. in-8°.

3° *Catalogue général de la même*, 1855-1861. 4 vol. in-8°. Albany.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'auteur, M. Léon de Rosny, de l'ouvrage intitulé : *Etudes asiatiques de géographie et d'histoire*. Paris, 1864. 1 vol. in-8°. Recueil de Notices, d'articles et de Mémoires détachés.

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2e et 3e trimestre de 1863. Orléans, 1863. In-8°.

*Annales de philosophie chrétienne*. N° 49, janvier 1864.

*Libri VII-IX della politica* del dott. Cav. e commendat. Fenicia. Naples, 1863. In 8°.

*Nuovi principi di scienza e di pratica utilità*, per Giuseppe Piaggia.

M. de Saulcy communique à l'Académie des couteaux de silex

trouvés par M. l'abbé Moretain, curé de Beit-Sahour, près de Bethléem, dans les fouilles faites pour établir les fondations de son église. Avec les couteaux, ont été trouvées des haches et des boules de silex, celles-ci ayant probablement servi d'armes de jet; enfin des vases de faïences inconnues dans le pays.

M. Desnoyers appelle l'attention de l'Académie sur l'identité complète qui existe pour les différentes variétés de formes entre ces petits instruments de silex, ou lames longues et tranchantes, qu'on désigne sous le nom de couteaux, dont la découverte en Palestine vient d'être signalée par M. de Saulcy, et ceux qu'on trouve par milliers dans un si grand nombre de cavernes de France et d'autres pays ainsi que dans quelques dépôts de transport superficiels. Ces petits instruments de silex se rencontrent le plus généralement dans les brèches, limons et graviers qui renferment aussi des ossements, — souvent incisés et travaillés, — de mammifères d'espèces aujourd'hui perdues, ou qui ont cessé de vivre dans les mêmes contrées. Il serait très-intéressant de constater l'âge et le mode d'enfouissement de ces outils de silex ou d'autres pierres en forme de couteaux, de flèches, de haches, etc., en Palestine et en Syrie, où l'on a pareillement reconnu l'existence de cavernes à ossements et de monuments de pierre brute d'une époque inconnue. S'y rapportent-ils uniquement, comme en France, à des temps antéhistoriques, ou bien l'usage ne s'en serait-il pas perpétué longtemps chez les Hébreux et chez d'autres peuples orientaux, comme il en existe encore aujourd'hui chez plusieurs peuplades sauvages ?

M. de Saulcy, dans une seconde communication, expose les observations qu'il a eu occasion de faire sur les côtes de l'ancienne Phénicie, spécialement à Saïda, dans son dernier voyage, concernant le coquillage qui donne la pourpre, le *Murex trunculus*, espèce qui domine sur ces côtes, et qui se distingue du *Murex brandaris* recueilli par feu Puilloh-Boblaye entre Cerigo et la pointe de Laconie. M. de Saulcy présente plusieurs échantillons qu'il a rapportés de ce coquillage, et qui offrent cette particularité, qu'ils ont tous été ouverts de la même manière, dans une intention manifeste de s'approprier le produit employé par l'industrie phénicienne.

L'Académie se forme en comité secret.

**Séance du 26.**

M. LE PRÉSIDENT communique une Note qui lui a été remise par M. Guérin dans le but de satisfaire à un désir exprimé par M. TEXIER dans la précédente séance, à l'occasion de la lecture du dernier Rapport de ce voyageur.

*Note de M. Guérin relative aux principaux caractères qui distinguent, en Palestine, les synagogues antiques des églises chrétiennes primitives.*

ANALYSE.

M. Guérin établit d'abord que toutes les églises antérieures à l'arrivée des croisés affectent la forme d'un rectangle, orienté de telle sorte qu'elles se terminent à l'est par une ou trois absides qui répondent à autant de nefs. Ces absides sont polygonales ou semi-circulaires. Quelquefois l'abside centrale fait seule saillie, et les autres sont ménagées dans l'épaisseur des constructions. La nef centrale est d'ordinaire séparée des nefs latérales par deux rangs de colonnes à fûts monolithes. Trois portes donnent accès à ces trois nefs. Un *atrium* orné de colonnes précède l'église le plus souvent. Le tout est construit en pierres de taille d'un bel appareil.

Les synagogues, qui n'existent qu'en Galilée (le voyageur n'en a pu découvrir une seule en Samarie ni en Judée), offrent aussi la figure d'un rectangle, mais orienté au sud; elles n'ont jamais d'absides. L'ornementation de l'entrée consiste en feuilles de vigne et en grappes de raisin, emblèmes de la terre promise. La porte d'entrée porte une inscription en caractères hébraïques droits. Elles ont un portique orné de colonnes.

M. GUIZOT fait hommage à l'Académie, de la part de M. Waddington, du travail de ce savant intitulé : *Edit de Dioclétien établissant le maximum dans l'empire romain, publié avec de nouveaux fragments et un commentaire.* 1 vol. gr. in-4°, 1864. C'est un extrait du *Commentaire général des inscriptions grecques et latines recueillies en Asie Mineure par M.* LE BAS, commentaire confié, après la mort de ce savant, à M. Waddington par le ministre de l'instruction publique, sur la désignation de

l'Académie. L'auteur a rapproché du fragment principal de cet édit célèbre, trouvé dans les ruines de Stratonicée, celui qui fut rapporté d'Egypte en 1807 et les autres fragments copiés par M. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure. M. Guizot caractérise en quelques mots l'édit de Dioclétien, cette déplorable aberration administrative, mais qu'il trouve par cela même très-curieuse au point de vue historique. Enfin d'autres portions de cet édit existent aussi dans la traduction grecque de l'original latin de ce précieux document.

M. Vincent fait la première lecture d'un *Mémoire sur le calendrier égyptien*, travail qui lui a été suggéré, dit-il, par l'examen des trois *Mémoires* de M. Letronne, destinés à figurer dans le tome XXIV, 2e partie, du *Recueil* de l'Académie.

M. le secrétaire perpétuel regrette que cette lecture précède la distribution du volume dont il s'agit.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

*Bullettino di archeologia cristiana*, n° 12 de 1863 et n° 1 de 1864, par M. le chevalier G.-B. de Rossi.

Au nom de M. Pictet :

1° *Le mystère des Bardes de l'île de Bretagne, ou la doctrine des Bardes gallois du moyen âge sur Dieu, la vie future et la transmigration des âmes*, texte original, traduction et commentaire. Genève, Paris, 1856. Br. in-16 ;

2° *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise*. Genève et Paris, 1856. Br. in-8°.

Au nom de M. Frédéric Baudry : *De la science du langage et de son état actuel* (extrait de la *Revue archéologique*). Paris, 1864. Br. in-8°.

*Les frères Grimm, leur vie et leurs travaux* (extrait de la *Revue germanique et française*). 1er février 1864, Paris. Br. in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1863, n° 4. Amiens, 1863. In-8°.

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle période, tome VI, 3e cahier. Angers, 1863. In-8°.

*Revue historique du droit français et étranger*, novembre et décembre 1863.

*Revue américaine*, 2e série, n° 1, 1864.

M. le comte de Vogüé lit un travail intitulé :

*Notice sur des inscriptions hébraïques recueillies en Judée.*

ANALYSE.

Cette communication a été faite en deux séances : dans la première, M. de Vogüé a lu son travail *Sur les inscriptions hébraïques de Jérusalem*; dans la seconde, il a commenté de vive voix les *textes araméens et nabatéens du Haouran.*

L'intérêt de cet ensemble d'inscriptions réside : 1° dans leur nouveauté; 2° dans les indications qu'elles donnent sur la paléographie sémitique.

Elles appartiennent toutes à la même période, quelques années avant et quelques années après l'ère chrétienne : elles donnent donc l'état de l'écriture et celui de la langue à une époque déterminée.

La langue sainte et savante à Jérusalem est l'hébreu, la langue vulgaire de presque toute la Syrie est l'araméen, et il est à remarquer que ce dernier dialecte est aussi celui des inscriptions portant des noms de rois nabatéens : fait assez important, car il existe en ce moment en Allemagne une polémique très-vive entre les orientalistes au sujet de la langue des nabatéens (inscriptions sinaïtiques) ; les uns la rattachent à l'arabe, les autres à l'araméen, ou chaldaïque : c'est à ces derniers que donnent raison les textes dont il s'agit, et qui, par leur clarté, ne peuvent donner lieu à aucune discussion.

L'écriture de tous ces textes appartient à la famille araméenne. L'alphabet araméen a été adopté par toute les populations de la Syrie, excepté par les Phéniciens et les Samaritains, en même temps que le dialecte araméen, vers le huitième ou septième siècle avant notre ère; les Juifs eux-mêmes, au retour de la captivité, ont suivi la loi commune. C'est l'alphabet araméen qui, par des transformations successives dont M. de Vogüé indique les phases principales, a produit les types divers qu'il offre à l'Académie, et qui forment une série continue, depuis les formes les plus anciennes jusqu'aux formes de l'arabe moderne. Un de ces types intermédiaires est l'alphabet dit *carré*, auquel les Juifs se sont arrêtés, et qu'ils ont conservé jusqu'à présent.

Le savant voyageur démontre par des exemples tirés des monuments que ce type carré n'était pas plus ancien que le premier siècle avant Jésus-Christ.

C'est ce fait que M. de SAULCY a constaté (et que l'auteur du Mémoire ne croit pas contestable) ; il tendrait à miner sa théorie sur l'art judaïque : en effet, les inscriptions qui accompagnent les monuments attribués par ce savant aux rois de Judée sont écrites en caractères carrés.

Pour M. de Vogüé, au contraire, il y a concordance absolue entre l'archéologie et la paléographie ; car, d'une part, les monuments ont les caractères architecturaux qui jusqu'à présent ont été considérés comme appartenant au style grec postérieur à Alexandre le Grand, et, d'autre part, les inscriptions, étudiées d'après leurs caractères intrinsèques, et abstraction faite du style des monuments, accusent une époque qui n'est pas antérieure au premier siècle avant Jésus-Christ.

---

## MOIS DE MARS.

### Séance du 4.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie un extrait du testament de M. Michel Hennin, qui nomme l'Institut, et en particulier la Compagnie à laquelle son père a appartenu, légataire de nombreux manuscrits, parmi lesquels se trouvent 10,000 lettres, dont plusieurs autographes de Voltaire.

Renvoyé à la prochaine assemblée générale de l'Institut.

M. Robert, correspondant de l'Académie, qui réside définitivement à Paris, offre sa démission pour se conformer aux termes du règlement. Mais comme il fait partie de l'administration de la guerre, et qu'il peut être appelé à un service qui l'éloignerait de nouveau

de Paris, la Compagnie, en honorant ses scrupules, n'accepte pas sa démission.

M. RENAN fait une nouvelle communication intitulée :

*Sur les inscriptions hébraïques des synagogues de Kerf-Bereim, en Galilée.*

ANALYSE.

Le village de Kefr-Bereim est un des endroits de la Galilée les plus remarquables sous le rapport des antiquités juives. Le nom de ce village ne se trouve ni dans la *Bible*, ni dans *Josèphe*, ni dans le *Talmud*, mais il figure dans les *Itinéraires des pèlerins juifs du moyen âge*. Il était célèbre par ses deux synagogues, déjà en ruine vers le milieu du seizième siècle, mais dont les restes subsistent encore. L'une est de style dorique et de belle construction; c'est encore la mieux conservée de toutes celles de la Galilée. L'autre est hors du village, au milieu des champs; il en reste une porte, quelques colonnes engagées dans des masses monolithes et une inscription que M. RENAN traduit :

«... *pacem in loco hoc et in omnibus locis Israel, Jose Levitha filius Levi fecit superliminare hoc. Veniat benedictio in opera manuum ejus et pax.* » Le commencement est une allusion évidente au passage d'Haggée (II, 9) relatif au second temple : « In loco « hoc dabo pacem, ait Jehova Sebaoth. » M. RENAN fixe l'époque de ce monument au deuxième siècle de notre ère. Après la destruction de Jérusalem en 70, le judaïsme se réfugia en Galilée; le christianisme se développait plutôt dans la Batanée et le Hauran. On sait qu'à partir de l'an 200 à peu près, Tibériade devint au contraire comme la capitale du judaïsme. Le grand mouvement des Ecoles d'où sont sorties les compilations talmudiques a surtout pour théâtre la Galilée. C'est donc probablement vers le temps de Judas Hakkadosch que fut tracée l'inscription dont il s'agit. Le style du monument, assez mesquin sous le rapport du goût, fait penser à l'époque des Antonins. La synagogue de Kasyoun, à deux heures de Kefr-Bereim, a l'inscription votive suivante pour le salut de Sep-

time Sévère ; mais elle pouvait exister avant que cette inscription y fût gravée ; c'est M. Léon Renier qui l'a restituée :

ΥΠΕΡϹΩΤΗΡΙΑϹΤΩΝΚ | υρι
ΩΝΗΜΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩ | ν
ΚΑΙϹΑΡΩΝΛ.ϹΕΠΤ.ϹЄΟΥΗ | ρου
ЄΥϹΕΒ.ΠΕΡΤ.ϹΕΒ.ΚΑΙΜ.ΑΥΡ.Α | ντων
ΙΝΟΥ///////////////ЄΤΑΥΙΩΝΑΥ | του
ЄΥΧΗϹΙΟΥΔΑΙΩΝ.

Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κ|υρί—
ων ἡμῶν Αὐτοκρατόρω|ν
Καισάρων. Λ. Σεπτ. Σεουή|ρου
Εὐσεβ. Περτ. Σεβ., καὶ Μ. Αὐρ. Ἀ|ντων
ίνου, |καὶ Λ. Σεπτ. Γ|έτα, υἱῶν αὐ|τοῦ.
Εὐχῆς Ἰουδαίων.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome VI, 2e partie, du *Recueil des Mémoires des savants étrangers*, 1re série, *sujets divers* d'érudition.

Ouvrages offerts :

*Trois études sur les mesures anciennes*, *le stade*, *la coudée babylonienne*, *le pied des carriers du pays Messin*, par M. Emile Bouchotte. Metz, 1864, in-8°.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1863, 2e trimestre.

*Revue numismatique* 1864, n° 1, janvier et février.

M. Edgard Boutaric continue la lecture de son *Mémoire sur la vie*, *les œuvres et les doctrines politiques de Pierre Dubois*, *légiste du quatorzième siècle.*

### Séance du 11.

Par une lettre du 24 février, M. Martin Daussigny, conservateur du musée des antiques de Lyon, fait connaître à l'Académie les conjectures nouvelles qui sont résultées pour lui de l'étude du lit du Rhône, à l'occasion de

dernières découvertes de monuments romains qui ont été mentionnées dans la séance du 29 janvier de cette année.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Grandpont relative à l'ouvrage intitulé : *Synopsis rei nummariæ veterum* en vers latins, avec des figures de médailles, mais sans nom d'auteur. M. de Grandpont remarque les initiales O. A. M. D. G., ce qui lui fait présumer que cet auteur est un jésuite. Il en fixe la date à la fin du dix-septième siècle ou au commencement du dix-huitième.

M. Wattemare écrit pour remercier l'Académie de ses encouragements relativement à son grand échange international des livres.

M. Egger, par suite d'une demande transmise au nom de M. le Ministre de l'instruction publique pour un complément à donner au programme des sujets proposés aux membres de l'Ecole d'Athènes, donne lecture de cinq questions qui seront ajoutées au programme de cette Ecole.

Nous donnerons l'ensemble de ce programme dès qu'il aura été publié.

Présentation des livres.

M. Renan fait hommage à l'Académie de la 1re livraison de la *Mission de Phénicie*, dirigée par lui de 1860 à 1861. Cette livraison se compose de l'*Introduction* sur le plan général de sa mission et d'une partie du livre Ier (*Campagne d'Aradus*), 12 feuilles in-4° avec une livraison parallèle de planches, in-f°.

M. Munk présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Grammaire hébraïque* de J.-M. Rabbinowicz, traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur, par J.-J. Clément Mullet, in-8° 1862-64, — chez A. Franck. M. Rabbinowicz a publié en Allemagne une grammaire critique et raisonnée de la langue hébraïque, dans laquelle il a trouvé le moyen d'être neuf après les 500 grammaires qui ont précédé la sienne et après les célèbres travaux de Genesius et d'Ewald. Ce qui caractérise l'œuvre de M. Rabbinowicz, c'est qu'elle est à la portée de ceux qui étudient l'hébreu à l'exclusion des autres langues sémitiques. Il a ramené à deux les déclinaisons si nombreuses de Genesius ; la même méthode a été appliquée pour les règles des verbes accompagnés de suffixes ; il distingue le *schewa* mobile du *schewa* quiescent ; il donne des règles nouvelles sur les accents toniques, d'où dépend, en grande partie, le changement des voyelles ; il présente des tableaux simplifiés de toutes les conjugaisons irrégulières, et notamment des verbes

*concaves* et des verbes *doublés*, ce qui permet de saisir l'analogie de ces verbes avec la conjugaison régulière ; de nouvelles règles de syntaxe expliquent l'application des formes du prétérit, du futur et du participe. Les hébraïsants trouveront dans cette nouvelle grammaire un guide rationel et sûr qui, en soulageant leur mémoire, s'adresse avant tout à leur intelligence.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente les ouvrages suivants :

*Inscriptions in the phoenician character, now deposited in the British Museum, discovered on the site of Carthage, during researches made* by Nathan Davis, 1 vol. gr. in-f°, 1863, publié par ordre des administrateurs du Musée Britannique, et renfermant 90 inscriptions en 32 pl. photogr., avec une préface de M. W.-S.-W. Vaux. Chacune de ces inscriptions est donnée en caractères phéniciens, avec la transcription hébraïque et la traduction latine en regard, suivie de courtes annotations.

*Inscriptions in the himyaritic character discovered chiefly in Southern Arabia, and now in the British Museum.* 1 vol. gr. in-f°, publié par les ordres des administrateurs, comprenant 42 inscriptions en 18 pl. lithogr., avec préface de M. S. Birch, introduction et description des planches.

*Caspar Hennenberger's grosse Landtafel von Preussen*, en 9 f., nouv. édit. (dimension de l'original de 1576), photo-lithogr. par la Société royale physico-économique de Kœnigsberg, en 1863.

Au nom de M. de Stanislas JULIEN :

1° *San-Tseu-King, — Trium litteratum liber a Wang-Pe-Heou sub finem XIII^i saeculi compositus;* sinicum textum, adjecta 214 clavium tabula. Parisiis, 1864, in-8.

2° *Thieu-Tseu-Wen :* le *Livre des mille mots ;* le plus ancien livre élémentaire des Chinois, publié en chinois avec une double traduction et des notes. Paris, 1864, in-8.

3° *Mélanges de géographie asiatique et de philologie sinico-indienne*, extr. des livres chinois. Paris, 1864, in-8.

De la part de M. de Rossi, correspondant de l'Académie, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, n° 2.

*Sceau et monnaies de Zuentibold, roi de Lorraine*, 895-900. *Monnaie de son successeur Louis, fils d'Arnould*, par M. Ch. Norbert, 1 f. in-8.

*Notice sur la vie et les travaux du lieutenant général Albert de la Marmora et du contre-amiral John Washington*, par M. d'Avezac. Paris, 1864, in-8. (Extr. du Bulletin de la Société de géographie.)

*De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord*, ou *De l'âge de la pierre dans cette province avant la découverte des métaux*, par M. l'abbé Audierne. Périgueux, 1863, in-8.

*Le livre de Job traduit en vers français*, par M. A. Thiéry, médecin à la Nouvelle-Orléans, 1853, in-8.

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. 1864, in-8.

*Journal asiatique*, n° 7, nov.-décembre 1863.

*Revue archéologique*, mars, 1864.

*Annales de la propagation de la foi*, mars 1864.

Le *Cabinet historique*, janvier-février 1864.

Sont adressés par l'auteur, M. H. Doniol, pour le concours des antiquités de la France, les deux ouvrages suivants : 1° *Cartulaire de Brioude* (Liber de honoribus sancto Juliano collatis), publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. 1 vol. in-4, 1863.

2° *Cartulaire de Sauxillanges*, publié par la même Académie, avec notes et tables. 1 vol. in-4.

## M. Boutaric termine la lecture de son Mémoire intitulé :

### *Sur la vie, les œuvres et les doctrines de Pierre Du Bois, légiste du quatorzième siècle.*

ANALYSE.

« Les idées de réformes politiques et sociales sont anciennes en France, et n'ont pas attendu pour se produire, ainsi qu'on pourrait le croire, la grande réforme religieuse du seizième siècle. Il est certain que l'influence de Luther et de Calvin a été immense, et que l'esprit d'examen qu'ils provoquèrent s'exerça à la fois sur les matières religieuses et sur les questions politiques ; mais on ne saurait douter que, bien avant la renaissance, il ne se soit rencontré des hommes qui aient souhaité et même proposé d'introduire des améliorations dans l'Église et dans l'État.

« Pendant longtemps, au moyen âge, ceux qui voulurent faire régner l'ordre moral dans le monde, voyant tous les abus qui existaient dans la société, au lieu de chercher à les déraciner et à les faire disparaître, trouvèrent plus simple et surtout plus commode de réformer les hommes pris individuellement. Ils les éloignèrent de plus en plus du commerce de leurs semblables pour les conduire, à l'ombre du cloître ou dans la solitude, à la perfection et au ciel. Telles furent les maximes que suivirent les réformateurs véritablement éminents qui, du dixième au douzième siècle, instituèrent les ordres de Cluny, de Cîteaux de Prémontré, la Chartreuse, etc.; mais, à partir du treizième siècle, le développement de la civilisation, les progrès du pouvoir et du tiers état émancipé donnèrent à la société civile une importance qu'elle n'avait pas eue depuis la chute de l'empire romain. Dès lors, il y eut des esprits prudents et novateurs qui, tout en respectant les dogmes de l'Église et les bases sur lesquelles reposait le gouvernement civil, ne craignirent pas de réclamer des réformes, et travaillèrent dans les limites de leurs forces à les faire adopter : je veux parler des légistes.

« Le nom de légiste ne peut être prononcé sans qu'on se représente une classe d'hommes puisant dans l'étude du droit romain des doctrines de

despotisme monarchique qu'ils firent prévaloir au profit de la royauté française et au grand détriment du peuple et de la liberté. Les légistes ont sans contredit largement contribué à produire ce résultat, mais il y aurait une grande injustice à les rendre uniquement responsables du mal qu'a fait au moyen âge l'application exagérée des principes d'autorité dont ils trouvèrent le germe dans le droit écrit. Il y avait au fond de leur cœur un patriotisme sincère et ardent, et la lutte qu'ils eurent à soutenir contre la féodalité et l'omnipotence temporelle de l'Eglise fut tellement vive et demandait une telle énergie, qu'on doit être indulgent pour les excès où les firent tomber les entraînements du combat.

« Des anciens légistes il ne reste plus rien, si ce n'est quelques obscurs traités de droit livrés à un juste oubli, et un souvenir qui n'est pas exempt de blâme. Ils sont ignorés : leur vie a été modeste et cachée, et cependant on sent qu'ils ont exercé une grande influence. Une heureuse fortune nous permet enfin de savoir ce que pensait un de ces hommes si calomniés par quelques historiens, et de montrer que rien de ce qui pouvait intéresser la grandeur et la prospérité de la France ne leur était indifférent. Notez qu'il ne s'agit pas de pures spéculations, d'utopies, qui ne sont souvent qu'une satire indirecte du temps, mais bien de projets sérieux et généralement applicables. A une époque qui, comme le moyen âge, vivait de traditions, de semblables projets ne pouvaient se produire sans froisser des préjugés et porter atteinte à des priviléges : il fallait, pour les mettre au jour, un amour de la vérité d'autant plus méritoire qu'ils devaient être une source de dangers pour leur auteur. C'est ce qui explique le silence qui règne sur les ouvrages de cette nature écrits au moyen âge, et les ténèbres qui les enveloppent. Ceux qui ont échappé à l'injure du temps sont rares. On a craint de les multiplier par la copie. Leur objet est souvent déguisé sous un titre insignifiant et quelquefois trompeur ; aussi la plupart n'ont pas attiré l'attention des historiens ni même des érudits, et cependant on y trouverait de précieux renseignements sur les âges qui nous ont précédés.

« Je me propose de faire connaître une série de mémoires politiques émanés d'un même personnage que j'ai eu le bonheur de réunir. Ce personnage se nommait Pierre Du Bois ; il vivait au commencement du quatorzième siècle, époque où la lutte du sacerdoce et du pouvoir laïque et la fondation de l'administration par Philippe le Bel offraient à un homme animé de l'amour du bien public une occasion unique de proposer des réformes qu'il n'aurait pas été permis dans des temps plus calmes de présenter à l'adoption du gouvernement ni même de formuler par écrit. Je vais d'abord tracer la biographie de Du Bois, et indiquer les ouvrages qu'on peut lui attribuer avec quelque certitude, car ils sont pour la plupart anonymes ; j'examinerai ensuite les doctrines politiques et sociales éparses dans ces ouvrages. Je mettrai ainsi sous les yeux du lecteur le tableau complet des opinions d'un homme que l'on peut regarder comme un précurseur des temps modernes, qui signala avec une rare perspicacité les abus de son temps, et sut souvent en trouver le remède. On verra que les grands problèmes qui agitent de nos jours le monde ne sont pas nés d'hier, et qu'ils étaient posés dès le moyen âge. Tels sont la forme à donner au gouvernement, les rapports entre l'Eglise et l'Etat, l'organisation de l'instruction publique, la monarchie universelle, l'équilibre européen. Deux questions surtout qui offrent de notre temps un intérêt brûlant, la question romaine et la question d'Orient, étaient l'objet des préoccupations des politiques d'autrefois : il est intéressant de savoir quelles solutions on proposait il y a cinq siècles pour mettre fin à des difficultés qui n'ont pas été surmontées, et conjurer des dangers qui sont plus imminents que jamais.

I.

« Le nom de Pierre Du Bois n'est pas entièrement inconnu : on savait que c'était un avocat de Coutances qui avait composé un traité contre les prétentions du pape Boniface VIII à la suprématie universelle. Dans un Mémoire lu en 1847 à l'Académie des inscriptions, M. Natalis de WAILLY donna l'analyse d'un mémoire adressé à Philippe le Bel par un anonyme pour arriver à l'abrégement des guerres et des procès. Le savant académicien, au moyen de rapprochements ingénieux, démontra que cet anonyme était Pierre Du Bois; il lui attribua aussi, en se fondant sur des raisons convaincantes, plusieurs autres opuscules, les uns inédits, les autres publiés sans nom d'auteur, ayant tous un lien commun, une même pensée, offrant le même style, et reproduisant des tournures de phrases et des expressions qui dénotent un seul et même auteur (1). Depuis lors, j'ai découvert plusieurs Mémoires, également anonymes, qui ont pour le fond et pour la forme une parenté incontestable avec ceux que M. de WAILLY a restitués à P. Du Bois (2).

« La biographie de Du Bois n'est pas fertile en événements : l'histoire de sa vie sera surtout celle de ses ouvrages. Mais, s'il est vrai que ce qui constitue l'homme, c'est sa pensée, on peut dire qu'il serait difficile de mieux connaître un homme que nous ne connaissons Du Bois par la lecture de ses écrits : il s'y est révélé tout entier, sans détour, sans réticence. Du Bois était Normand; il était probablement né à Coutances ou dans les environs. Il nous apprend qu'il avait suivi, sans doute à Paris, les leçons de saint Thomas d'Aquin et de Siger de Brabant, ce qui autorise à placer l'époque de sa naissance vers 1250. Il embrassa la carrière du barreau ; il exerçait, en 1300, les fonctions d'avocat à Coutances. C'est alors que, parvenu à la maturité, il consigna par écrit les fruits de son expérience et de ses méditations, et composa le plus ancien de ses ouvrages qui nous soit parvenu, selon toute vraisemblance, sa première œuvre (3). C'est un traité sur les moyens d'abréger les guerres et les procès; il est divisé en deux parties. Dans la première, Du Bois expose une nouvelle tactique de son invention dont l'adoption devait avoir à son sens, pour résultat de donner à la France l'empire du monde. Il indique en même temps les mesures à prendre pour assurer la conservation des conquêtes dues à ce système et rendre stable la monarchie universelle. La seconde partie est consacrée au gouvernement intérieur du royaume. L'abus qui attire surtout l'attention de l'auteur, c'est l'envahissement de la juridiction royale par les tribunaux ecclésiastiques, dont l'esprit d'empiétement et d'usurpation est dépeint en toute connaissance de cause. Suit l'exposé de la voie à prendre pour restreindre la puissance séculière de l'Eglise, et sauvegarder le pouvoir civil.

« Dans ce Mémoire, Du Bois ne se borne pas à traiter les questions que le titre annonce ; il s'y livre à une foule de digressions, et passe en revue toutes les réformes qui lui semblent désirables, s'écartant à chaque instant de son plan pour développer une idée incidente. Ce n'est pas que la logi-

(1) Mémoire sur un opuscule anonyme. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVII, p. 435.)

(2) Voir les indications bibliographiques que j'ai données dans le t. XX, 2e part., p. 166 et suiv. des *Notices et Extraits des manuscrits* publiés par l'Académie des inscriptions.

(3) *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum ac litium regni Franciæ.* (Bibl. imp., manus. lat., nº 6,222, C.) — C'est l'ouvrage que M. de WAILLY a analysé.

que lui fasse défaut : loin de là, il sait parfaitement tirer d'un principe toutes les conséquences que ce principe renferme, mais il le fait sans ordre, sans méthode. Dans ce premier traité, il donne la mesure de son talent et de ses défauts : cet ouvrage suffirait pour faire connaître les vues hardies de l'avocat de Contances et initier à ses procédés de composition, qui sont ceux qu'il avait puisés dans les écoles, et dont les théologiens faisaient un si déplorable abus. Il cite souvent les textes sacrés, mais c'est pour attaquer le clergé et le combattre avec ses propres armes. Il fait aussi un fréquent usage des lois romaines et du droit canon. Les œuvres des philosophes lui sont familières ; il invoque l'autorité d'Aristote ; il emprunte même quelques-uns de ses arguments à l histoire. Tout en ayant le pédantisme de son siècle, il ne laisse pas que d'être original, et ce vain appareil d'érudition sert à masquer ce que ses vues pouvaient avoir de téméraire et de compromettant.

« Le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès* est écrit en latin ; il est adressé à Philippe le Bel. Il a été certainement composé en l'an 1300, et les cinq derniers mois de cette année doivent être assignés comme date de la rédaction de ce traité. En effet, il y est question du grand jubilé qui fut célébré à Rome au mois de juillet, et l'auteur présente comme désirable le mariage de Charles de Valois, frère du roi, avec l'héritière de l'empire latin de Constantinople, union qui fut accomplie au mois de décembre. Ce Mémoire est bien adressé à Philippe le Bel ; mais lui fut-il remis? C'est là un point qui a son importance ; car si Philippe le Bel a reçu communication de l'opuscule de Du Bois et qu'il ait dans la suite, employé notre avocat, on pourra en conclure, sinon qu'il approuvait ses théories, du moins qu'elles ne lui déplaisaient pas. J'ai acquis la preuve, et c'est Du Bois qui la fournit lui-même, que son traité fut envoyé par lui à Toulouse, à un ami fidèle du roi, maître Jean de la Forêt, à l'époque où Philippe le Bel et son frère Charles de Valois se trouvaient dans cette ville, c'est-à dire au mois de janvier de l'année 1304. Nul doute que ce traité n'ait été mis sous les yeux de Philippe le Bel, et que la bienveillance royale ne fût la juste récompense des services que Du Bois avait rendus à la couronne en consacrant sa plume à défendre son indépendance menacée par les prétentions du pape. L'année précédente, en effet, Du Bois avait développé dans des pamphlets quelques-uns des principes qu'il avait émis théoriquement dans le Mémoire rédigé en l'an 1300. Ces pamphlets, nous les possédons, et ils nous apprennent comment Du Bois prétendait appliquer ses doctrines.

« On sait que la querelle entre le pouvoir laïque et la papauté prit, à la fin du treizième siècle, des proportions telles, qu'une solution devenait inévitable. L'impérieux Boniface VIII eut dans Philippe le Bel un adversaire qui ne reculait devant aucune considération, et qui marchait avec assurance au but qu'il s'était donné, de régner en maître au dedans et d'exercer au dehors une influence souveraine. Le petit-fils de saint Louis n'avait pas hérité du pieux respect de ses aïeux pour l'Eglise et pour ses ministres ; il appartient tout entier au monde moderne. Il se distinguait par une croyance inébranlable dans son droit et par une ferme volonté de le faire prévaloir. Jusqu'alors, les papes avaient été tantôt les régents, tantôt les conseillers des rois, suivant que les rois étaient faibles et soumis, ou puissants et jaloux de leurs prérogatives. Philippe ne voulut ni de tutelle ni de conseils. Dès qu'il fut en contact avec Boniface VIII, il lui adressa une solennelle déclaration de principes Il se proclama au spirituel fils soumis de l'Eglise ; mais il protesta que, pour tout ce qui concernait le gouvernement intérieur de son royaume et ses relations avec les puissances étrangères, il ne reconnaissait de supérieur que Dieu, et qu'il ne se soumettrait à personne à cet

égard. Sa politique fut toujours conforme à ce programme. Il en résulta entre la cour de Rome et le roi de France un mécontentement d'abord sourd, qui se grossit d'une multitude de griefs réciproques, et finit par éclater. En 1302 Boniface VIII, oublieux du temps où il vivait, convoqua un concile général à Rome, pour mettre, disait-il, un terme à l'oppression du clergé, ainsi que pour aviser à la conservation des libertés de l'Eglise, à la réformation du royaume, à la correction du roi et au bon gouvernement de la France. C'était une déclaration de guerre; elle était renfermée dans une bulle où l'on affirmait la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel; mais cette affirmation, bien qu'explicite, était habilement accompagnée de développements et de citations qui pouvaient en atténuer la portée. Philippe accepta le défi. Il fit résumer les propositions contenues dans la bulle pontificale, les dépouilla de toutes les précautions de style qui les modifiaient en quelque sorte, et donna à ce résumé la forme d'une courte bulle, brutale et injurieuse, qu'il lança dans le public. Cette bulle débutait ainsi : « Boniface, pape, à Philippe, roi de France. Craignez Dieu et observez ses commandements. Apprenez que vous nous êtes soumis au spirituel et au temporel. etc. » Cette bulle, falsifiée, il est vrai, mais qui exposait avec crudité les conséquences qu'on pouvait tirer des doctrines de la vraie bulle, indigna la France entière. Plusieurs écrivains prirent la plume pour réfuter les doctrines ultramontaines : Du Bois fut du nombre.

« Il mentionne lui même, dans un de ses ouvrages, un traité qu'il avait composé en faveur du roi contre le pape, et qu'il avait remis, le dimanche avant la publication de l'iniquité papale, à un de ses amis, qui, depuis avait été fait évêque de Béziers. Cet ami s'appelait Richard Neveu; c'était un Normand, et il avait été longtemps archidiacre d'Auge dans l'Eglise de Rouen. Il fut chargé, en 1301, avec le vidame d'Amiens, d'arrêter dans son évêché le nonce apostolique, Bernard Saisset, qui s'était retiré à Pamiers après avoir bravé le roi à Compiègne. Il paraît que Richard ne prit pas une part publique à cet acte arbitraire mais il en fut le conseiller et le promoteur. Sa prudence le mit à l'abri des désagréments qu'eut à supporter son compagnon le vidame, qui fut excommunié et mourut sans avoir pu se faire réconcilier avec l Eglise. L'archidiacre d'Auge, plus habile et plus heureux, obtint, en récompense de ses services, par le crédit du roi, le siége épiscopal de Béziers; mais il ne jouit pas longtemps de cette haute dignité : frappé de la lèpre, il se vit abandonné de tous, et mourut regardé comme un apostat que Dieu avait justement châtié. Tel était l'ami de Du Bois. Le traité que Richard Neveu reçut des mains de son compatriote, pour l'offrir à Philippe le Bel, nous est parvenu. C'est une réponse d'une grande violence à la fausse bulle attribuée à Boniface VIII. Du Bois y donne un libre cours à ses sentiments d'hostilité contre Rome : il soutient que le pape est un hérétique, et entreprend de prouver l'indépendance temporelle du roi par des arguments empruntés à l'histoire, à l'Ancien et au Nouveau Testament ainsi qu'aux canons (1). Du Bois était alors dans une position officielle. Philippe le Bel avait convoqué, en 1302, les premiers états généraux de la monarchie. Ces états, qui se composaient de députés des trois ordres (ceux du tiers état étaient élus par une sorte de suffrage universel), furent réunis pour donner leur avis sur la grande question qui divisait le roi et le pape. Du Bois représentait la ville de Coutances à cette assemblée : le titre de député aux états donnait une nouvelle autorité à sa parole et à ses écrits. La

(1) Réponse à la bulle *Scire te volumus*, publiée dans Dupuy, *Preuves du différend de Boniface VIII avec Philippe le Bel*, p. 44.

réponse à la prétendue bulle de Boniface VIII ne fut pas le seul produit de sa plume dans ces circonstances graves, où il s'agissait de bien édifier les limites du spirituel et du temporel.

« On sait ce qui se passa : les états généraux prirent en main la cause de la royauté, et protestèrent auprès du pape contre toute tentative d'immixtion étrangère dans les affaires de la France, qu'elle vînt de Rome ou d'ailleurs; mais, ce qu'on ignore, ce sont les moyens employés par Philippe le Bel pour se faire des partisans. Il ne respecta pas toujours les règles de la morale; mais il reconnut un des premiers la toute-puissance de l'opinion publique, à laquelle il fit appel, tantôt dans des manifestes officiels, tantôt dans des pamphlets rédigés par ses légistes. Du Bois fut entre ses mains un instrument d'autant plus utile que les services qu'on lui demandait étaient conformes à ses principes. Outre la consultation sur la fausse bulle de Boniface VIII, qui porte son nom, il publia, à propos de la tenue des états généraux, un opuscule anonyme intitulé : la *Supplication du peuple de France au roi contre le pape Boniface le VIII*[e] (1). Dans cet écrit, qui est en langue française, et qu'on a, bien à tort, regardé comme le cahier du tiers état, le peuple était censé s'adresser au roi. Je cite textuellement le début, pour faire connaître la manière et le style de Du Bois ; je me borne à rajeunir l'orthographe :

« A vous, très-noble prince, notre sire, par la grâce de Dieu roi de France, supplie et requiert le peuple de votre royaume, pour ce qu'il lui appartient que ce soit fait, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume, qui est telle que vous ne reconnaissiez de votre temporel souverain en terre fors que Dieu, et que vous fassiez déclarer, si que tout le monde le sache, que le pape Boniface erra manifestement et fit péché mortel notoirement en vous mandant, par lettre bullée, qu'il était votre souverain de votre temporel, etc. »

« Le fond de ce pamphlet, car tel est le nom qui convient à cet opuscule, se retrouve dans la réponse à la bulle falsifiée et dans un Mémoire intitulé : *Question sur le pouvoir du pape*; mais la forme en est singulièrement âpre et même insultante. Du Bois indiquait, dans sa péroraison, le rôle qu'il convenait que le roi prît dans son conflit avec le pape, celui de défenseur de la foi et d'adversaire de l'hérésie. Ici, l'hérétique était le pape : « Vous, noble roi sur tous autres princes, défenseur de la foi, destructeur de bougres, pouvez et devez et êtes tenu requérir et procurer que ledit Boniface soit tenu et jugé pour hérétique, et puni en la manière que l'on pourra et devra, et que votre franchise soit gardée et déclarée »

» Le point de savoir si le pouvoir spirituel est supérieur au pouvoir laïque préoccupa vivement Du Bois : il voulut laisser un traité où la question, dégagée de toute application immédiate, serait examinée théoriquement. Telle est l'origine du fameux traité intitulé : *Question sur le pouvoir du pape*, qui a été jusqu'à nos jours faussement attribué à Gille de Rome. M. Charles Jourdain a démontré que cette attribution était impossible, et M. de Wailly a prouvé qu'il fallait rapporter cet ouvrage à Du Bois. Ce traité a été, jusqu'aux temps modernes, le manifeste officiel de la royauté française contre les prétentions ultramontaines. Charles V le fit traduire en français par Raoul de Presle ; il était encore invoqué au dix-septième siècle, et il figure dans le célèbre ouvrage des *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane* de Pithou et de Dupuy.

« Bongars a publié dans le tome II de son recueil de documents relatifs aux croisades, intitulé *Gesta Dei per Francos* (2), un opuscule anonyme

(1) Publié dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 215.
(2) P. 316. Cet ouvrage est devenu fort rare.

ayant pour titre *Du Recouvrement de la Terre sainte*. Il suffit d'y jeter les yeux pour être assuré que c'est l'œuvre de Du Bois. C'est là qu'il nous apprend qu'il avait suivi les leçons de saint Thomas et de Siger de Brabant; le traité de l'an 1300 est cité et reproduit en partie dans le Mémoire *Sur le Recouvrement de la Terre sainte*, qui est dédié au vieil Édouard, roi d'Angleterre, par l'auteur, qui s'intitule le plus humble de ses avocats pour les causes ecclésiastiques dans le duché de Guyenne. Du Bois avait donc quitté la Normandie, mais non sa profession. Les avocats royaux pour les causes ecclésiastiques étaient d'institution récente; ils étaient établis auprès des officialités, avec mission de s'opposer aux empiétements de ces tribunaux sur la justice séculière. L'Église avait, en effet, une juridiction qui s'appliquait à la fois au spirituel et au temporel, et qui tendait de plus en plus à s'étendre. Les ecclésiastiques n'étaient passibles que de cette juridiction, non-seulement les prêtres, mais encore les tonsurés, qui, bien que mariés et faisant le négoce, pouvaient invoquer le privilége clérical. Quand un laïque avait un procès avec un clerc l'official seul était compétent. Les cours de chrétienté allaient même jusqu'à réclamer la connaissance des procès occasionnés par la non-exécution d'un contrat, sous prétexte qu'on s'était engagé sous la foi du serment à exécuter ces contrats, et que celui qui refusait de remplir sa promesse commettait un parjure. Ceux qui essayaient de se soustraire à cette juridiction, même en matière temporelle, étaient frappés d'excommunication. Il y avait là un abus grave. On institua auprès des officialités des avocats royaux, qui furent chargés de sauvegarder les droits de la couronne et de protéger ceux qui seraient illégalement cités devant les cours d'Église. Du Bois remplit les fonctions d'avocat du roi pour les causes ecclésiastiques à Coutances, de l'an 1300 à 1303. Il offrit ensuite ses talents au duc de Guyenne, qui les accepta; il était encore à son service en 1306, date de la rédaction du traité *Sur le Recouvrement de la Terre sainte*. Il ne se contentait pas de ses fonctions d'avocat royal, il se chargeait aussi de défendre devant les tribunaux laïques et ecclésiastiques les causes du clergé séculier et des abbayes. Ses profondes connaissances dans le droit civil, le droit canonique et les matières bénéficiales, lui attirèrent une nombreuse clientèle, et il reconnaît lui-même s'être enrichi en prenant, comme avocat, la défense des intérêts du clergé, dont les vastes possessions étaient une source intarissable de procès. Dans le Mémoire adressé à Édouard I[er], qui est le plus complet de ses ouvrages, Du Bois traite toutes sortes de questions; il passe en revue la politique intérieure et extérieure, l'équilibre européen, le commerce, la guerre la réforme de l'Église, la suppression du pouvoir temporel de la papauté; c'est qu'il le pouvait faire sans danger. Il avait pris pour objet apparent, je dirais volontiers pour enseigne de son Mémoire, le recouvrement de la Terre sainte et l'établissement définitif du christianisme en Orient; mais, en réalité, la conquête de la Palestine était le moindre de ses soucis; c'était un prétexte pour émettre ses idées. A ses yeux, les moyens les plus propres à faciliter la conquête des lieux saints consistaient à restreindre en Europe l'influence du clergé et à le dépouiller de la plus grande partie de ses richesses. Il voulait réformer depuis le pape jusqu'aux moines, et tout cela, soi-disant pour le bien et la gloire de l'Église. Ce projet était hardi, mais Du Bois, qui pouvait invoquer la sainteté de ses intentions pour excuser sa témérité, exposait sans crainte au roi d'Angleterre ses doctrines anticléricales. Dans son Mémoire à Philippe le Bel il était moins assuré, et il réclamait avec instance le silence et la discrétion sur les plans qu'il soumettait à l'approbation du roi de France, déclarant que, s'il venait à être découvert, il se verrait exposé aux plus grands dangers. Il aimait la jus-

tice et la vérité, mais il n'aspirait pas à la gloire du martyre. Dans le traité de 1306 plus d'appréhensions semblables : comment incriminer et même suspecter un homme qui veut établir dans l'Orient le règne de Jésus-Christ? Qui oserait accuser son zèle ardent? L'excès même de ce zèle est un titre à l'indulgence.

« Cet ouvrage est peut-être celui qui fait le mieux connaître la société du moyen âge, avec les intérêts divers qui s'y heurtaient et les aspirations de quelques âmes généreuses vers un état social meilleur. Sans doute, les esprits étaient pour la plupart courbés sous le joug de la tradition et de l'autorité; mais il y avait au fond des consciences des germes d'indépendance et des désirs d'examen que l'éducation et la crainte n'avaient pu étouffer. Les grandes questions qui nous passionnent, après avoir été l'objet des méditations des sages de l'antiquité, avaient leur écho dans cette société en apparence si obéissante et si affaissée.

« Du Bois proposa au roi d'Angleterre, dès 1306, la suppression des Templiers. Avait-il donné le même conseil au roi de France? je suis porté à le croire. Je ne voudrais pas dire pour cela que Philippe le Bel ait agi à l'instigation de Du Bois, mais je tiens à constater que notre avocat avait conçu le projet de la suppression des Templiers. On sait comment les chevaliers du Temple furent arrêtés, en 1307, dans toute la France. Le but du roi était de s'approprier les immenses richesses de cet ordre puissant; le prétexte invoqué fut l'hérésie des Templiers. Dans cette circonstance Philippe joua le rôle de défenseur de la foi, que Du Bois avait souhaité qu'il prît à propos du différend avec Boniface VIII; il accusa les Templiers d'impiété et les dénonça au pape, après les avoir toutefois jetés en prison de sa propre autorité. Clément V, qui occupait alors le trône de Saint-Pierre, n'était pas convaincu de leur culpabilité. Le roi fut pendant plusieurs années en instance auprès du pape pour en obtenir l'abolition du Temple; ce ne fut qu'en 1312 que Clément V proclama cette abolition si ardemment sollicitée; mais, pour arriver à ce résultat et arracher au souverain pontife une décision contraire à l'opinion du concile de Vienne, convoqué à cet effet, Philippe eut recours aux moyens de pression les plus divers; il excita surtout l'opinion publique, et Du Bois mit avec bonheur au service du roi sa plume habile et passionnée.

« Dès 1308, Philippe le Bel, voyant Clément V peu disposé à condamner les Templiers, avait convoqué des états généraux à Tours pour aviser à la défense de l'Eglise; en réalité, pour faire peur au pape en lui intimant les volontés du peuple français. Dans la circulaire lancée par le gouvernement pour faire procéder aux élections, on recommandait d'élire des hommes d'une ardente piété. Du Bois avait trop bien rempli son mandat aux états de 1302 pour n'être pas un des candidats désignés aux états de 1308. Il fut élu de nouveau par le tiers état de Coutances, et vint siéger aux états de Tours. Là, il recommença ce qui lui avait si bien réussi six ans auparavant. On se rappelle la prétendue requête du peuple contre Boniface VIII; Du Bois rédigea une requête analogue pour engager Philippe le Bel à solliciter du pape la destruction des Templiers, au nom de la religion, qu'ils souillaient par leur hérésie, et de la morale, qu'ils outrageaient par leurs mœurs; il accusait le pape de négliger ses devoirs et d'épargner les Templiers, qui l'avaient corrompu à prix d'or (1). « Le peuple du royaume de « France, qui a été, et toujours sera, par la grâce de Dieu, dévot et « obéissant à la sainte Eglise plus que nul autre, requiert que leur sire le

(1) Ce pamphlet a été publié dans les *Notices et Extraits*, nº 27, d'après le reg. 29 du Tresor des Chartes.

« roi de France, qui peut avoir accès à notre père le pape, lui montre qu'il « l'a trop fortement courroucé, et grande esclandre commise contre eux, « pour ce qu'il fait semblant, fort de parole, de faire punir, non pas la « bougrerie des Templiers, mais la renoirie aperte par leurs confessions « faites devant ses inquisiteurs et devant tant de prélats et d'autres bonnes « gens, que nul homme qui en Dieu crût ne devrait ce rappeler en doute. « Pourquoi le peuple ne sait penser raison de ce délai ni de telle perver- « sion de droit que ce soit vrai que l'on dise communément que grandement « d'or donné et promis leur nuit. » Du Bois blâme ensuite l'avarice et la cupidité du pape, qui avait fait cardinal un de ses neveux, lequel n'était qu'un ignorant, et lui avait donné « plus que quarante papes ne donnèrent « onques à tous leurs lignages. » Il avait comblé ses parents de dignités et de bénéfices qu'il craigne que ce bien mal acquis ne leur soit enlevé, et que, lui mort, son successeur ne dépose ces intrus et ne confère les honneurs qu'ils avaient usurpés à des docteurs éminents, capables d'enseigner le peuple.

« En même temps, Du Bois remit au roi un Mémoire où il déduisait les raisons que Philippe pouvait faire valoir auprès de Clément V en faveur de la suppression de l'ordre du Temple. Ce Mémoire mérite de fixer l'attention, car il semble indiquer, sinon de la part du roi, du moins de celle de quelques-uns de ses conseillers, une tendance marquée à s'immiscer dans les affaires spirituelles, en qualité de défenseur de la foi. Philippe l'envoya-t-il au pape? je l'ignore; mais il en reçut certainement communication, et le fit déposer dans les archives de la couronne, où il est encore conservé (1).

« Du Bois commence par établir en principe, conformément aux saintes Ecritures, que Dieu peut révéler aux petits ce qu'il cache aux grands. L'hérésie des Templiers a soulevé une immense clameur qui s'est élevée jusqu'à Dieu et jusqu'au pape, son représentant sur la terre. Il est encore temps de séparer l'ivraie du bon grain et de la livrer aux flammes. Le roi catholique, le roi de France non comme accusateur ni comme dénonciateur, mais *comme ministre de Dieu*, champion de la foi catholique, zélateur de la loi divine, veille à la défense de l'Eglise, dont il doit rendre compte à Dieu. Plusieurs lui ont conseillé d'extirper de sa propre autorité la perfidie des Templiers suivant les enseignements de Dieu et les préceptes des saints Pères; il a refusé d'agir ainsi; il a eu recours au pape, et lui a fait de justes demandes qui ont été repoussées. Il en est résulté un étonnement général et un grand scandale. Les uns accusent les cardinaux; d'autres croient les Templiers innocents: et cependant les Templiers attaquent Jésus-Christ, qui est la tête de la société. Comment le laisser ainsi attaquer? Si le bras droit, c'est-à-dire le pouvoir ecclésiastique, ne défend pas ce chef sacré, il faut que le bras gauche, c'est-à-dire le pouvoir séculier vienne à son secours. Si les deux bras font défaut, c'est aux autres membres, c'est-à-dire au peuple, à se lever pour le défendre.

« L'allusion est claire ; le droit, qui plus est, le devoir du roi est d'entrer dans le sanctuaire menacé, que les prêtres ont abandonné; le peuple lui-même y pénétrera pour défendre le dogme: la séparation du spirituel et du temporel n'est plus qu'un vain mot. L'Eglise n'est plus seule dépositaire de la foi : la conscience du prince et des citoyens devient la règle suprême en matière religieuse. A l'obéissance envers l'Eglise, Du Bois substitue l'examen ; chacun peut se demander dans son for intérieur si

(1) Archives de l'Empire. Trésor des Chartes, J. 413, n° 34. — Voir *Notices et Extraits*, n° 29.

l'Eglise marche dans les voies de Dieu, et l'y rappeler au cas où il jugerait qu'elle s'en serait écartée. Toutefois, il y aurait de l'exagération à donner à cette doctrine plus d'importance qu'elle n'en avait sous la plume de Du Bois, qui, en traçant ces propositions, avait pour but d'effrayer Clément, en le menaçant d'un schisme. Mais il y a là un signe du temps, et saint Louis n'aurait pas toléré qu'on lui donnât, et on n'aurait pas osé lui adresser, de pareils conseils, surtout les placer dans sa bouche, car c'était le roi qui était supposé tenir ce langage au pape.

« Clément résistait toujours; il suscitait des délais et traînait en longueur. Du Bois fit éclater le mécontentement royal dans un nouveau pamphlet où il formulait nettement le droit du pouvoir laïque de se faire juge des matières de foi quand l'Eglise ne remplissait pas sa tâche. Le peuple était censé s'adresser au roi pour l'inviter à prendre en main la défense de l'Eglise; les textes sacrés étaient invoqués à l'appui de cette thèse. Lorsque Moïse fit exterminer par le glaive vingt-deux mille Israélites qui adoraient le veau d'or et se livraient à l'idolâtrie, il ne demanda pas le consentement de son frère Aaron, que Dieu avait établi grand prêtre, et cependant Moïse n'était que législateur, et ne reçut jamais le sacerdoce. Il faut refuser d'ajouter foi à ceux qui pervertissent les saintes Ecritures; il est indispensable que le roi très-chrétien obtienne la suprême béatitude promise par Dieu à ceux qui font justice en tout temps; il est surtout nécessaire de punir le crime détestable des Templiers, sous peine d'éluder les préceptes des Livres saints, et d'amener le règne de l'Antéchrist (1).

« Philippe le Bel goûtait les idées de Du Bois, qui ne manquait aucune occasion de lui soumettre les réflexions que lui suggéraient les événements dont il était témoin. En 1308, l'empereur Albert d'Autriche étant mort, il écrivit au roi pour l'inviter à se faire élire empereur (2). Vers la même époque, il lui adressa un Mémoire pour l'engager à créer un royaume en Orient en faveur d'un de ses fils (3). Je reviendrai sur le contenu de ces deux écrits quand j'exposerai les vues de Du Bois sur la politique étrangère. Nous ignorons dès lors ce que devint notre légiste. On voit figurer sur un rôle des membres du parlement, pour la session commencée au mois de décembre 1319, parmi les examinateurs d'enquêtes, un maître Pierre Du Bois, qui est sans doute l'ancien avocat de Coutances; mais son nom fut rayé sur cette liste avec la mention qu'il était bailli de la comtesse d'Artois, fonction incompatible avec celle de membre de la cour suprême de justice du royaume.

« Telle a été la vie de Pierre Du Bois. Nous allons maintenant passer rapidement en revue, en les groupant, les idées qu'il a éparpillées dans ses nombreux écrits.

## II

« Ce n'était pas au quatorzième siècle que l'on pouvait traiter avec maturité la question de la meilleure forme de gouvernement; un seul gouvernement paraissait possible à tout esprit pratique, la monarchie. Jusqu'à Philippe-Auguste, la royauté, en France, fut tenue en échec par la féodalité; mais ce roi l'affranchit d'une partie des entraves qui la gênaient. Le domaine royal s'agrandit au treizième siècle par la conquête ou par la réu-

(1) *Notice et Extraits*, n° 29, d'après le reg. 29 du Trésor des Chartes.
(2) *Idem*, n° 30.
(3) Baluze, *Vitæ paparum aven.*, t. II, p. 235.

nion pacifique à la couronne de la Normandie, du Poitou, de l'Auvergne, du Languedoc, de la Champagne ; sous Philippe le Bel, la royauté devint absolue, et ce ne furent pas les légistes qui critiquèrent ce résultat, qu'ils avaient appelé de leurs vœux et favorisé de leurs efforts. Du Bois nous donne une curieuse idée de ce qu'était à leurs yeux le pouvoir royal.

« Le roi est, selon notre légiste, un être au-dessus de l'humanité, presque divin, et en cela il était d'accord avec l'opinion publique, qui allait jusqu'à attribuer à nos rois le don des miracles ; mais, entre le roi accepté par le moyen âge, et dont saint Louis est la plus haute expression, et l'idéal de Du Bois, il existe une différence qu'il est bon de noter. Le roi qu'il rêve n'est pas un homme vivant de la vie commune, s'exposant aux dangers de la guerre, se montrant à tous : c'est une sorte d'idole qui se tient renfermée dans son palais comme dans un sanctuaire, d'où il dirige ou plutôt paraît tout diriger. C'est à lui que revient le mérite de tout ce qui se fait de bien dans le royaume ; c'est lui qui recueille la gloire militaire, bien qu'il ne paraisse pas sur les champs de bataille. C'est un être de raison, qui peut abriter derrière lui un ministre dirigeant, un simulacre, comme le roi de certaines théories constitutionnelles, avec cette différence que, dans le plan de Du Bois, personne n'est responsable. Si l'on compare cette doctrine avec ce qui se passait à la cour de Philippe le Bel, on voit qu'une partie du programme de Du Bois fut réalisée, bien entendu sans qu'il ait contribué en rien à ce résultat. La personnalité de Philippe le Bel a été une énigme pour ses contemporains et pour les historiens modernes ; il était devenu invisible pendant les dernières années de sa vie, et le pouvoir fut, en apparence, entre les mains d'Enguerrand de Marigny, qui, après avoir scandalisé la France par sa toute-puissance insolente, l'étonna, sous Louis X, par sa chute sanglante. En tous cas, cette royauté, telle que la rêvait Du Bois, ressemblait à celle du Bas-Empire ou à celle de la Chine. C'était la monarchie absolue, sans contrôle et sans autre limite que les conspirations et les émeutes. Du Bois ne se dissimulait pas que cette manière de gouverner n'était pas conforme aux mœurs de son temps ; mais il connaissait son code, et il cite les empereurs romains, qui, en agissant ainsi, conquirent, dit-il, des royaumes : en quoi notre légiste se trompait fort. Il invoquait aussi l'exemple du kan des Tartares, qui demeurait au centre de ses vastes Etats, et faisait des conquêtes par ses généraux. Il était maladroit de proposer pour modèle à un prince chrétien le chef de ces hordes sauvages qui couvrirent de ruines l'Asie et une partie de l'Europe et épouvantèrent le monde par leur barbarie.

« Du Bois ne semble pas avoir apprécié le courage à sa juste valeur ; il a une peur extrême que le roi ne fasse la guerre en personne, et, pour l'en détourner, il énumère les périls de toute sorte qu'offrent les combats. Il ne craint pas de s'adresser à Philippe le Bel et de le supplier, au nom de l'intérêt de tous, de ne pas exposer sa personne dans des expéditions lointaines ; il ose même lui rappeler de douloureux souvenirs : « Votre Majesté (le titre romain de Majesté était bien placé dans la bouche de Du Bois, qui, du reste, ne l'a pas mis à la mode, car il était usité en France avant lui), Votre Majesté n'ignore pas les malheurs qu'entraîne la fin prématurée d'un prince qui meurt dans une guerre, loin de son pays, alors même qu'il ne périt point par le sort des armes. Une triste expérience vous en a donné des preuves sensibles. » Il lui rappelle saint Louis, son aïeul, enlevé par la peste devant Tunis ; son père, Philippe le Hardi, emporté par une fièvre pernicieuse au retour d'une malheureuse expédition en Aragon, et les désastres qui furent la conséquence de ces morts funestes. A ces exemples, empruntés à la famille royale, Du Bois en joint d'autres tirés des textes

sacrés. Ce qui l'effraye le plus, il faut le reconnaître, dans les morts violentes des rois, c'est moins le coup qui tombe sur une tête sacrée et éprouve une famille privilégiée que les maux qui peuvent en résulter pour le peuple : quand le pasteur est frappé, le troupeau est dispersé et livré aux périls.

« Le prince doit donc être pacifique dans son intérêt et dans celui de ses sujets ; cependant, selon Aristote, la guerre est quelquefois légitime, mais seulement quand c'est le seul moyen de rétablir la paix. Du Bois était un partisan déclaré de la paix ; il ne pouvait voir sans horreur et sans dédain les guerres qui ôtent la vie à des milliers d'hommes, sans que la mort de ceux qui succombent serve de leçon à ceux qui survivent, et il recommandait avec une judicieuse franchise à Philippe le Bel de ne pas aimer la guerre ; il lui montrait, s'il se laissait aller à cette pente fatale, le peuple, fatigué des charges qu'on lui imposerait, s'écriant : « Ce n'est pas de nos intérêts, mais des siens qu'il s'occupe en répandant notre sang et en consumant nos biens. Peut-être même, ajoutait Du Bois, ferait-il entendre des paroles et des vœux qu'un homme sensé n'oserait redire devant Votre Majesté. » En retraçant ces lignes en l'an 1300, Du Bois était prophète : il prédisait ce qui devait arriver quatorze ans plus tard. En effet, Philippe le Bel, après avoir épuisé la France par des guerres continuelles, mourut au milieu de la désaffection générale et de la révolte de la noblesse. De tous côtés, des ligues se formèrent contre le roi, auquel on demanda le retrait des impôts illégalement établis et le respect des libertés antiques. On osa lui adresser des vœux et des remontrances qui remplirent d'amertume ses derniers moments et hâtèrent sa fin. On est tout étonné de la perspicacité de ce légiste obscur, qui, du fond de sa province, voyait si loin et si juste en politique.

« Le roi tel que le souhaitait Du Bois était donc un roi fainéant ayant pour principale occupation de se tenir en bonne santé, de procréer de nombreux enfants et de les élever sous les meilleures influences des astres car notre avocat croyait à l'astrologie. En traçant ce portrait idéal, il obéissait, peut-être sans bien s'en rendre compte, à de secrètes espérances; royaliste dévoué, il trouvait juste d'accorder au souverain les honneurs, le respect, une vie douce et facile; il voulait le décharger des affaires publiques pour en confier le fardeau à un ministre habile. Evidemment, Du Bois sentait en lui-même l'étoffe d'un pareil ministre, et l'on peut hardiment affirmer qu'il n'était pas inférieur aux Flote, aux Nogaret, aux Marigny, qui furent appelés par Philippe le Bel à gouverner la France sous sa direction; mais il resta toujours dans une position subalterne indigne de ses talents.

« Du Bois avait quelques notions d'économie politique ; il blâma hautement l'altération des monnaies comme désastreuse et produisant plus de maux que les fléaux de la guerre. En 1300, c'est-à-dire quand il était encore temps de s'arrêter dans la voie où Philippe venait de s'engager et où il devait gagner, en y persévérant, le surnom mérité de faux monnayeur, il tint au roi un langage sincère et courageux. Il lui montra que les revenus en argent avaient diminué de moitié, puisque celui-ci qui autrefois recevait un sou n'en recevait plus, par suite de la falsification des espèces, que la moitié. D'un autre côté, les objets de consommation étaient devenus deux fois plus chers. Le commerce avec l'étranger était ruiné. Il terminait en ces termes : « Tous les sujets du royaume ont à souffrir de ces changements, sauf le prince, les fermiers et les fabricants des monnaies. Comment donc réparer une perte si grande et si générale qui a frappé la population entière du royaume ? C'est à quoi devraient réfléchir les conseillers et les auteurs de ces mesures, s'ils pensaient qu'un jour ils doivent mourir. » La damnation éternelle constitua pendant longtemps au moyen âge la seule responsa-

bilité ministérielle ; à partir de la fin du treizième siècle, le gibet de Montfaucon devint pour quelques ministres moins heureux, tels que Pierre de Labrosse, Enguerrand de Marigny et Pierre Rémy, une anticipation sur les peines de l'enfer. Les rois eux-mêmes n'échappaient pas à cette justice de l'opinion publique, qui trouvait une consolation à damner les auteurs des maux du pays, et remettait avec confiance à Dieu le soin d'exiger, dans un autre monde, l'expiation des méfaits restés impunis ici-bas.

« Du Bois n'était pas moins sévère en matière d'impôts ; il n'admettait pas que, sous couleur des besoins de l'Etat et de la défense de la patrie, on pressurât le peuple. Il posait pourtant en principe que le roi pouvait, en cas de nécessité, lever des taxes sur le clergé; mais il fallait que la nécessité fût évidente, et l'on ne devait percevoir que les sommes strictement indispensables. Bien qu'il n'aimât pas la guerre et qu'il la considérât comme un fléau, il savait qu'il y avait des circonstances où elle devenait inévitable. Sa pensée s'était tournée de ce côté, et il chercha le moyen de la rendre moins sanglante et moins dispendieuse. Il énonce brièvement, mais en termes précis, le système militaire que Philippe le Bel trouva établi. Certains fiefs, les plus nobles et les plus riches, devaient le service des armes au roi ; les autres, chargés de redevances pécuniaires qui s'élevaient quelquefois à la moitié du revenu, formaient l'arrière-ban, qu'on n'avait droit de convoquer pour la défense du royaume que lorsque le service féodal ordinaire était insuffisant. Du Bois ne voulait rien innover par rapport à la composition des armées, mais il proposait une tactique nouvelle, dont il attendait les plus heureux effets. Il avait remarqué avec justesse que la guerre ne se faisait plus de son temps comme autrefois, et que la chevalerie, c'est-à-dire la cavalerie, avait perdu une grande partie de ses avantages. L'infanterie jouait un rôle nouveau : l'art des fortifications, l'emploi des machines et la construction des engins avaient fait des progrès et opposaient à la cavalerie des obstacles presque insurmontables. Du Bois proposait de triompher des ennemis en ravageant leur territoire, en détruisant leurs moissons, en leur coupant les vivres ; il avait surtout un but politique : il voulait mettre le roi de France à même de vaincre la résistance des grands vassaux, dont la rébellion était à ses yeux un crime punissable de mort, conformément à la sentence de l'Ecriture. : « Celui qui n'obéira pas au prince « mourra. » Il invoquait à l'appui de son plan des considérations d'ordre différent; il déclarait que l'accroissement prodigieux de la population, la brièveté de la vie, la délicatesse des habitudes, étaient autant de causes qui obligeaient de modifier l'ancienne tactique. Parmi de notables innovations, il proposait de donner aux troupes des uniformes. Il affirmait que le roi de France pouvait perdre, sans compromettre la sûreté du pays, une armée de deux cent mille hommes.

« Un sujet sur lequel il doit nous inspirer plus de confiance, c'est la réforme de la justice. La longueur et la multiplicité des procès étaient à son avis un mal qui exigeait un prompt remède ; il voulait à la fois les abréger et les rendre moins coûteux, en simplifiant la procédure. Il était choqué de voir les hommes de loi s'étudier à multiplier les écritures de telle sorte que la vie d'un homme n'était pas assez longue pour acquérir la théorie et la pratique du droit. Il réclamait avec instance une réforme.

« Après avoir montré quelles étaient les idées de Du Bois par rapport au gouvernement civil, nous allons examiner ses doctrines concernant l'Eglise et le clergé. Au moyen âge, le clergé ne restait pas renfermé dans le temple ; on le trouvait partout, dans les fiefs, dans les conseils des rois, dans les cours de justice : il avait envahi en partie la société civile, et formait en outre une société particulière ayant ses règles, ses lois, ses usages. Le tem-

porel et le spirituel étaient confondus à chaque instant, et le prêtre réclamait, au nom de Dieu, une autorité qui s'étendait à tout. A la tête du clergé était le pape, pontife et roi, qui exerçait une grande influence sur le monde entier. Son autorité, comme chef de la religion, était acceptée de tous; mais les bornes de cette autorité étaient discutées, non pas relativement au dogme et à la discipline, mais pour ce qui touchait les intérêts matériels des peuples et des rois. Les rois, comme hommes, lui étaient soumis en raison de leurs péchés; mais jusqu'où s'étendait le droit de les avertir et de les punir de leurs fautes? Appartenait-il au pape de s'interposer soit entre les rois et leurs sujets, soit entre les souverains des différentes nations? Pouvait-il leur dire : Tu opprimes ton peuple, je te condamne; tu fais la guerre à tort, cède à ton adversaire? C'était, du reste, plutôt une question théorique que pratique, car, au treizième siècle, les papes évitaient autant que possible de commettre des actes qui auraient constitué un empiétement direct et évident sur les droits du pouvoir séculier; mais leurs partisans se plaisaient à envenimer le débat en posant des principes que le pouvoir laïque ne pouvait accepter. Du Bois eut l'honneur d'établir dogmatiquement l'indépendance du pouvoir civil dans un traité qui devint le manifeste de la royauté française.

« Il prit un à un tous les arguments des ultramontains et les discuta. Je ne le suivrai pas dans la réfutation d'arguments pour la plupart puérils; je me contenterai de donner une idée des procédés avec lesquels on traitait les questions les plus sérieuses, et de la subtilité à laquelle la scolastique avait réduit les esprits. Les théologiens, pour prouver la supériorité du pouvoir religieux, empruntaient leurs arguments à la Bible, à l'histoire, aux décisions des papes; Du Bois les suivit sur ce terrain. Dans saint Matthieu, Dieu dit : « Toute puissance m'a été donnée; » donc il règne au ciel et sur la terre, et le pape, son vicaire, doit avoir le même pouvoir. L'argument suivant est tiré de la Genèse : « En formant le ciel, Dieu créa deux grands « luminaires, le soleil et la lune, l'un emblème de la puissance pontificale, « l'autre de la puissance royale; mais autant le soleil l'emporte sur la lune, « autant le pontificat est supérieur à la royauté. » Ce beau raisonnement transporta de joie les théologiens; les prédicateurs en faisaient retentir les chaires; ils aimaient surtout à le répéter devant les souverains pontifes.

« L'histoire offrait aux ultramontains de précieux exemples : ils invoquaient la déposition de Childéric par le pape Zacharie, et celle de l'empereur Frédéric II par Innocent IV. Ils s'appuyaient aussi sur les constitutions apostoliques, et y trouvaient une ample moisson de textes dans lesquels les papes revendiquaient la double puissance.

« A toutes ces raisons, à tous ces textes, Du Bois opposait d'autres raisons, d'autres textes. Jésus n'a-t-il pas dit : « Mon royaume n'est pas de ce « monde, » et encore : « Rendez à César ce qui est à César? » Saint Pierre s'exprime ainsi : « Je n'ai ni or ni argent. » Au mont des Oliviers, quand Pierre tira son épée, Jésus lui dit : « Pierre, remettez votre épée dans le « fourreau, car celui qui frappe de l'épée périra par l'épée. » Il est vrai que les théologiens interprétaient différemment ce dernier texte et disaient : « Si Jésus a commandé à Pierre de remettre son épée dans le fourreau, « donc il avait une épée : de là, légitimité pour le pape d'avoir le pouvoir « temporel, le droit de glaive. » Aussi, au grand jubilé de l'an 1300 Boniface s'était montré au peuple revêtu des ornements pontificaux et impériaux : on portait devant lui deux épées, dont l'une figurait le pouvoir spirituel et l'autre le pouvoir temporel, et un héraut criait : « Christ, regar- « dez votre vicaire, et toi, Pierre, contemple ton successeur. » Il ne faut

pas s'y tromper, il ne s'agit pas ici du pouvoir temporel tel que nous l'entendons de nos jours, c'est-à-dire de la souveraineté des Etats de l'Eglise, mais bien de la prééminence sur les rois, consistant à considérer les princes comme les délégués du pape pour le gouvernement des choses temporelles. Cette doctrine était repoussée en France, et Du Bois, en la combattant, était d'accord avec la nation; mais il alla plus loin, et, tout en affichant le plus grand respect pour les dogmes catholiques, il voulut réduire la papauté aux seules fonctions spirituelles et supprimer le pouvoir temporel que le saint siége exerçait depuis des siècles sur ce qu'on est convenu d'appeler le patrimoine de saint Pierre.

« Il ne faut pas se dissimuler que, pendant tout le moyen âge, la position de la papauté fut très précaire en Italie. Les Romains ne pouvaient plier sous le joug et n'étaient pas sensibles à l'honneur de voir leur ville devenue la capitale du monde chrétien. Ils étaient perpétuellement en révolte, et les papes étaient le plus souvent obligés de transporter ailleurs leur résidence. Cet état de choses, Du Bois le constate; il ne l'attribue pas au mauvais gouvernement des souverains pontifes, mais à la turbulence des habitants de Rome. « On n'élit ordinairement pour pape, dit-il, que des « vieillards décrépits, qui n'ont aucune expérience de la guerre. Quelques-« uns d'entre eux ont voulu réduire leurs sujets à l'obéissance par la force « des armes; il s'est donné des batailles où ont péri des hommes dont les « âmes ont été en enfer, âmes que le pape avait pour mission de sauver. Il « ne peut réprimer à lui seul les complots de ses coupables sujets. Le sou-« verain pontife, à cause du caractère sacré dont il est revêtu, doit préten-« dre uniquement à la gloire de pardonner, de prier, de prêcher, de pro-« noncer, au nom de l'Eglise, des jugements équitables, de rappeler à la « concorde les princes chrétiens et de les y maintenir, afin de pouvoir ren-« dre à Dieu les âmes qui lui ont été confiées. Mais, quand il se montre « auteur et promoteur de tant de guerres et d'homicides, il donne un « exemple funeste; il fait ce qu'il déteste, ce qu'il blâme, ce qu'il réprouve, « ce qu'il empêche chez les autres. Si donc il dépend de lui de conserver « ses ressources ordinaires, suffisantes pour subvenir à ses besoins, sans « en avoir les charges, sans être détourné du soin des âmes, s'il peut être « délivré des occupations terrestres et éviter les occasions de tant de maux, « et que cependant il ne craigne pas de repousser un si grand avantage, « n'encourra-t-il pas les reproches de tous pour sa cupidité, son orgueil et « sa folle présomption? Quel est l'homme qui oserait se prétendre capable « de manier l'un et l'autre glaive?... »

« Ce moyen de débarrasser le pape des soucis terrestres, le voici. En 1300, Du Bois proposa à Philippe le Bel d'engager le pape à lui céder ses Etats; alors on pouvait croire que le seul but de notre avocat, en supprimant le pouvoir temporel du pape, était d'agrandir la domination du roi de France; mais il paraît que son plan de sécularisation des Etats de l'Eglise était indépendant de toute combinaison politique : c'était une chose qui lui semblait bonne en soi, et la preuve c'est qu'en 1306 il entretint de nouveau le roi d'Angleterre de son projet, sans invoquer d'autre intérêt que celui de l'Eglise elle-même. Il insistait surtout sur les abus de la cour de Rome, sur le besoin d'argent qui conduisait à vendre les bénéfices ecclésiastiques au plus offrant; il montrait les banquiers de la cour pontificale pratiquant l'usure; les cardinaux obligés, pour subvenir au luxe *de l'existence moderne*, de vivre d'expédients. Le remède était facile : c'était de céder à quelque prince, à titre d'emphytéose, le patrimoine de saint Pierre, moyennant une pension égale au revenu que le pape tirait de ses Etats; le payement de cette pension lui serait garanti, et le souverain pontife vivrait tranquille dans la ville qu'il choisirait pour y établir sa résidence.

« Telle était, pour Du Bois, la solution de la question romaine; à ses yeux, c'était un très-grand mal pour la chrétienté que la papauté fût une puissance temporelle, et, principalement, une puissance italienne. C'était pour enrichir Rome et des Italiens que les papes faisaient subir des extorsions pécuniaires au clergé des autres pays, qu'ils remplissaient de leurs créatures les bénéfices étrangers. Du Bois demandait que les cardinaux reçussent un traitement fixe suffisant pour leur permettre de vivre honorablement, et qu'on leur défendît de se livrer aux trafics scandaleux qui déshonoraient les membres du sacré Collége : s'il le fallait, on lèverait, pour faire face à toutes ces dépenses justifiées, un impôt dans le monde chrétien.

« Notre avocat prétendait étendre la réforme anx différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique; après s'être prononcé au sujet du pape et des cardinaux, il s'occupe des évêques. Il prend pour texte ces paroles : « Les « scribes et les pharisiens se sont assis sur la chaire de Moïse; faites ce « qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font. » Il reproche en général au clergé de mauvaises mœurs, et, sortant de sa réserve ordinaire, il émet à ce propos des doctrines malsonnantes; il s'élève contre certaines prescriptions de l'Eglise, notamment contre le célibat des prêtres : il pense que les saints Pères, s'ils vivaient de son temps, révoqueraient plusieurs de leurs règlements, qui ont perdu plus d'âmes qu'ils n'en ont sauvé. « En impo- « sant la continence aux prêtres, on a, dit-il, éloigné du saint ministère « les hommes qui vivaient dans le mariage; mais on n'en a repoussé ni « les fornicateurs, ni les adultères, ni les incestueux, qui se disent conti- « nents quoique leur conduite prouve le contraire, et qui sont voués à la « dissimulation et à l'hypocrisie : tous font vœu de continence, mais peu « l'observent. » L'Apôtre permettait à chacun d'eux d'avoir une épouse et de vivre avec elle publiquement; « on a des concubines et des amantes « adultères en feignant de n'en pas avoir. » Il invoquait à l'appui de son dire le témoignage des franciscains et des dominicains, qui connaissaient mieux que personne l'état de la société. N'accusons pas Du Bois d'avoir été trop sévère pour le clergé de son temps; les actes des officialités, les registres des visites pastorales des évêques, entre autres celui d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen sous saint Louis, sans parler des fabliaux, sont des témoins irrécusables du dérèglement des mœurs et de l'ignorance d'une partie du clergé au moyen âge.

« Du Bois trace un tableau singulièrement curieux des mœurs des évêques de son temps. Il les montre riches et puissants, possédant des fiefs nombreux, menant l'existence de hauts barons En France, il ne leur était pas permis de guerroyer; ils s'en dédommageaient en quittant leurs diocèses, pour venir à la cour soutenir des procès. Ils dépensaient leur argent à payer des procureurs et des avocats, au lieu de nourrir les pauvres. En dehors des procès, leur vie était oisive. Un chanoine devenait-il évêque, ses nouvelles fonctions ne lui imposaient pas de nouveaux devoirs, et il restait inoccupé. On n'aurait jamais dit qu'ils avaient reçu charge d'âmes; aussi, quand on entendait les prélats tonner en chaire contre la cupidité, l'avarice, l'injustice et les passions, bien des personnes ne pouvaient se retenir de dire : « Ils parlent bien, mais leurs actions ne répondent pas à leurs « discours » « Et cependant, ajoutait Du Bois, ce sont les médecins des « âmes, ce sont eux qui sont chargés de les guérir, de les guider, et ils « donnent le mauvais exemple à leurs prêtres. » Pour Du Bois, la conclusion de ce qui précède est que les évêques sont trop opulents; les richesses entraînent la corruption, il faut les leur ôter. Tous leurs fiefs seront donnés à des laïques, qui les desserviront moyennant une redevance. Les pré-

lats n'auront plus de procès à soutenir : réduits au nécessaire, ils n'entretiendront plus à leur suite, à leurs robes, comme on disait, de nombreux gentilshommes : ils en auront quatre au plus.

« Ce qui excite surtout l'indignation de notre légiste, c'est l'envahissement de la juridiction civile par la juridiction ecclésiastique ; j'ai déjà touché quelque chose des empiétements des officialités. Du Bois entre à cet égard dans les détails les plus intéressants : il nous fait voir les tribunaux royaux abandonnés pour les cours d'Eglise. Il remarque que cet abandon n'était pas ancien, qu'il datait seulement du règne de saint Louis, c'est-à-dire précisément de l'époque où les tribunaux royaux, mieux organisés, semblaient devoir offrir plus de garantie aux plaideurs. En vain les avocats du roi s'opposaient à cet abus, ils étaient obligés de céder devant les menaces d'excommunication. Du Bois proposa de se plaindre au pape, mais il comptait peu sur le succès de cette démarche. Il demanda aussi qu'on fît une enquête ; mais le moyen le plus sûr de réussir était, à son sens, l'établissement auprès de chaque officialité d'un avocat royal et d'un tabellion, chargés de recevoir les plaintes de ceux qui seraient lésés par la juridiction ecclésiastique, et de les aider à repousser les prétentions injustes des juges d'Eglise. En outre, des magistrats devaient parcourir chaque année les provinces, et s'informer des troubles apportés dans l'exercice de la justice séculière. Restait l'excommunication, si fréquemment employée par les prélats pour soutenir leurs prétentions. Du Bois n'ose se prononcer nettement sur ce point, mais il donne à entendre qu'on devait la mépriser quand elle n'était pas appliquée à bon droit. Il marque en plusieurs endroits de ses écrits toute sa répulsion pour ce moyen de faire respecter les décisions de l'Eglise, ou plutôt les volontés du clergé. Chrétien convaincu, il frémissait en envisageant les conséquences fatales pour les âmes qu'entraînaient les sentences d'excommunication prononcées imprudemment. « Les prélats qui s'efforcent d'étendre le pouvoir de l'excommunication « semblent être les amis du démon en préparant et en multipliant les piéges « pour prendre les âmes. Qu'est-ce, en effet, que ces excommunications « fréquentes, habituelles, quotidiennes, sinon un piége de Satan ? Chaque « jour où les officiaux tiennent séance, plus de dix mille âmes en France « sont précipitées de la voie de salut et de vie dans les mains du démon ! « Si les prélats aimaient ardemment le salut des âmes, agiraient-ils ainsi « au préjudice de Dieu, père et sauveur de tous les hommes, pour lesquels « il a voulu que son Fils mourût ? »

« Du Bois était encore moins favorable au clergé régulier qu'au clergé séculier ; il n'aimait pas les moines, à l'exception des dominicains et des franciscains, ordres nouvellement établis, ne cherchant pas à entassser, mais vivant au milieu du peuple pour l'instruire et le diriger. Il avait surtout des préventions contre les bénédictins. L'ordre de Saint-Benoît, jadis si saint, n'offrait plus de son temps que des moines qui faisaient vœu de pauvreté, et qui, au mépris de leur règle, ne songeaient qu'à gagner de l'or et de l'argent. Que dire de ces petits prieurés champêtres, exploitations rurales où vivent dans l'abondance deux ou trois moines ? Les prieurs mettent de côté leurs immenses revenus, qui appartiennent aux pauvres de Jésus-Christ, pour soutenir des procès contre leur abbé ou faire toute autre chose que ce qu'ils doivent. Dans ces prieurés, les moines mènent une existence oisive, crapuleuse, et souvent immorale. En Bourgogne, il est d'usage que ces prieurés soient concédés à des fils de famille qui font leurs études dans les Universités, et qui vivent dans le luxe et la débauche. De pareils établissements semblent le paradis aux moines, qui y aspirent tous ; on voit des religieux se rendre insupportables dans leurs abbayes pour être envoyés

dans quelque prieuré où ils puissent couler leurs jours en liberté ou plutôt dans la licence. » On doit mettre un terme à ces abus. Ces prieurés seront évacués, et les moines qui les habitent placés dans des abbayes, sous la surveillance de leurs supérieurs. La discipline y gagnera : on n'aura plus le scandaleux spectacle de prieurs se révoltant et plaidant contre leurs chefs spirituels ; les églises et les chapelles des prieurés supprimés seront desservies par des chapelains qui recevront des gages convenables.

« Il faut que les moines soient uniquement livrés à la prière, et que les fonctions purement temporelles soient le partage exclusif des laïques. Les biens des couvents seront, comme ceux des évêques, donnés en emphytéose à des laïques qui payeront des rentes. Si les moines prétendent que cette mesure leur sera préjudiciable, on leur répondra en leur citant l'exemple du roi de France, qui n'exploitait pas lui-même ses domaines, mais les donnait à ferme. Du Bois examine la nature des biens ecclésiastiques ; en principe, les moines ne sont pas propriétaires, mais simplement administrateurs des biens de l'Eglise ; ils peuvent en appliquer une partie à leur subsistance et à leur entretien, le reste appartient aux pauvres. S'approprier au delà de ce qui est nécessaire pour vivre est, de la part des religieux, un vol, un sacrilége. On ne peut tolérer que les pauvres aient froid et faim à côté de moines qui thésaurisent. L'emploi du superflu est tout trouvé : il servira à conquérir et à conserver la terre sainte. .

« La réforme des couvents de femmes attire ensuite l'attention de Du Bois, il y a trop de nonnes. On en réduira le nombre à treize par couvent ; mais, dans chaque monastère on établira une école où seront élevées gratuitement de pauvres jeunes filles, destinées non pas à recevoir le voile, mais à prendre part, ainsi que nous le verrons plus loin, au grand œuvre de la civilisation de l'Orient.

« Les ordres mendiants ont la sympathie de Du Bois, il les laisse subsister ; mais les ordres militaires, les hospitaliers et les templiers excitent son animadversion. Il réclame leur suppression dans l'intérêt même de la Terre sainte, qu'ils ont compromise par leurs discordes et leurs trahisons. Les frères des ordres supprimés seront placés dans de grasses abbayes, et les biens de leurs ordres donneront un revenu annuel de plus de huit cent mille livres, qui sera utilement employé en faveur de la Terre sainte.

« Parmi les nombreux projets émanés de la plume féconde de Du Bois, il en est peu qui offrent un plus vif intérêt que ceux qui ont trait à la politique étrangère. Du Bois était un patriote ardent : pour lui, la France était le premier pays du monde, et il n'hésitait pas à affirmer qu'il était à désirer, pour le bien public, que l'univers entier fût soumis à la domination des Français. Tout d'abord, il rêva pour son pays la monarchie universelle ; il s'imagina même avoir trouvé des moyens infaillibles d'atteindre ce but, et osa, en 1300, les soumettre à Philippe le Bel. avec une confiance que les événements ne devaient pas justifier. Comme, avant tout, il n'était pas belliqueux, il ne voulait pas procéder par voie de conquête, et espérait trouver dans des négociations habiles la satisfaction de ses désirs et la réalisation de son plan.

« L'Italie fixe en première ligne ses regards ; la papauté présentait un obstacle en apparence invincible à tout projet de monarchie universelle, mais on peut négocier. Il est facile au roi d'obtenir les fonctions de sénateur de Rome ; le pape même cédera peut-être son pouvoir temporel moyennant une pension. J'ai exposé plus haut les considérants que Du Bois prétendait faire valoir auprès du pape pour lui arracher cette concession. Une fois maître du patrimoine de l'Eglise, la tâche sera singulièrement simplifiée, car le pape avait non-seulement la souveraineté de Rome

et des environs, il était aussi seigneur suzerain de Naples et de la Sicile, de l'Aragon, de l'Angleterre, de la Hongrie. Ces royaumes deviendraient des fiefs du roi de France. La Lombardie relevait de l'Empire, mais on obtiendra sans peine la cession d'un pays toujours en révolte. Les Lombards s'opposeront-ils à cette cession? On les domptera par les armes. Ici, Du Bois, oubliant ses doctrines pacifiques, donne à Philippe le Bel des conseils imprudents. « Vous possédez, lui dit-il, un trésor inépuisable « d'hommes qui suffirait à toutes les guerres qui pourraient se présenter. « Si Votre Majesté connaissait les forces de son peuple, elle aborderait « sans hésiter les entreprises que je viens d'énumérer. »

« Philippe le Bel obtiendrait pour son frère, Charles de Valois, la main de l'héritière de Constantinople, à condition que le nouvel empereur reconnaîtrait la suzeraineté de la France. En Espagne, une heureuse intervention armée assurerait l'influence française; on mettrait fin aux luttes intérieures dont la Castille était le théâtre en soutenant les infants de Lacerda, petit-fils de saint Louis. On aiderait l'aîné à remonter sur le trône dont il avait été dépouillé, à condition de prêter hommage au roi de France. Toutes ces suzerainetés donneraient à Philippe le Bel le droit de lever des troupes dans les royaumes placés sous son hommage et sous son protectorat. Avec les contingents tirés de ces différents pays, on serait invincible. L'Allemagne restait en dehors de cette vaste combinaison. Du Bois avouait franchement, en l'an 1300, qu'il ne fallait pas songer à la soumettre par la force, mais il avait quelque espoir dans l'efficacité d'un traité. S'il était impossible de réduire l'Allemagne à l'état de vassale, on pouvait en faire une alliée, en aidant la maison de Habsbourg, dont le chef venait d'épouser une sœur du roi de France, à rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille.

« Du Bois crut un moment que la Providence lui apportait un de ces moyens inespérés d'établir en Allemagne l'influence française. Albert d'Autriche étant mort en 1308, notre légiste jugea l'occasion favorable et proposa au roi de se faire, non pas élire, mais nommer empereur par le pape. Les électeurs devaient être, bon gré mal gré, dépouillés de leur droit d'élection par le souverain pontife; on ferait taire leurs scrupules et on apaiserait leurs réclamations en leur distribuant des sommes considérables. C'est la plus ancienne trace que l'on trouve du projet tenté depuis par Charles VIII et par François Ier de faire entrer la couronne impériale dans la maison de France. Ce projet était beau, mais Philippe le Bel en sentit la folie; cependant, s'il n'ambitionna pas pour lui l'empire, il aida de son argent et de ses intrigues son frère Charles de Valois, qui, après avoir vu lui échapper les trônes d'Aragon et de Constantinople, devait voir aussi échouer ses projets sur l'empire, mais dont le fils, Philippe de Valois, par une fortune inouïe, fut appelé à s'asseoir sur le trône même de Philippe le Bel.

« Je n'en dirai pas davantage sur ce hardi projet de monarchie universelle que Du Bois rêvait au profit de la France, projet qui a toujours flatté notre orgueil national, et que nous autres Français du dix-neuvième siècle nous ne repoussons pas, avec cette modification toutefois que ce n'est plus notre domination, mais nos idées et nos principes que nous sommes jaloux de faire prévaloir dans le monde. Dès lors, cette tendance de la France fut contrariée par une tendance opposée : l'empereur était de son côté celui que les gibelins d'Allemagne et d'Italie croyaient appelé à régner sur l'univers. Ces vœux et ces espérances ont été formulés par un contemporain de Du Bois, par Dante, dans son traité : *De la Monarchie;* mais, ainsi que le faisait remarquer Du Bois, l'empire n'étant pas héréditaire,

chaque élection était accompagnée de désordres qui avaient pour effet d'affaiblir la puissance impériale. L'Allemagne, qui en est encore à désirer l'unité, ne pouvait donc être le pays autour duquel les autres peuples seraient venus se grouper dans un état de sujétion et de dépendance. La France, au contraire, était, au commencement du quatorzième siècle, dans des conditions bien plus favorables pour établir la monarchie universelle, si une pareille idée n'avait été une utopie à la fois peu désirable et impossible à exécuter. Du Bois ne tarda pas à comprendre ce qu'un pareil projet avait de téméraire et d'impraticable; il modifia son plan, et proposa l'établissement d'une confédération chrétienne, projet qui jette tant de gloire sur le nom de Henri IV.

« Comme pour Henri IV, le but avoué de Du Bois est la nécessité de repousser l'islamisme, le but secret est l'établissement de l'influence de la France sur des bases solides. Du Bois lui même n'était pas l'auteur de ce projet: il l'avait emprunté en partie aux papes qui, dès le quatorzième siècle, avaient voulu faire de l'Europe une grande confédération dont ils auraient été les chefs; ils espéraient faire régner la paix dans la chrétienté en tournant les armes des fidèles contre les musulmans. Aussi, quand un dissentiment s'élevait entre quelques princes, ils s'efforçaient d'intervenir et offraient leur médiation, mais ils étaient réduits à donner des conseils qui souvent n'étaient pas écoutés. Du Bois prétendait constituer la confédération plus fortement et plus utilement. L'objet des efforts communs devait être une croisade, mais une croisade efficace, ayant pour résultat l'occupation définitive de la terre sainte. Pour réussir, il fallait que les peuples chrétiens vécussent entre eux dans une paix profonde, et qu'ils formassent une grande république. Chaque prince, chaque prélat jurera d'observer la paix; celui qui violera ce pacte sera excommunié. L'excommunication sera réservée pour les circonstances graves, et, n'étant pas prodiguée, acquerra plus de force : elle aura d'ailleurs une sanction; tous les princes marcheront contre les excommuniés, et les forceront à ne plus troubler la tranquillité publique. Mais on ne peut espérer arriver à d'heureux résultats qu'à condition de séculariser les États du pape, de réduire les richesses du clergé, en un mot, de supprimer toutes les causes de trouble et de désordre. On éteindra la guerre civile en Espagne en laissant le royaume de Castille au détenteur actuel, et en dédommageant les infants de Lacerda avec le Portugal et Grenade, qu'on enlèvera aux Mores. On mettra un terme aux querelles éternelles des Génois, des Pisans et des Vénitiens. On réprimera la piraterie. Les différends entre les rois seront portés devant un tribunal institué par un concile (nous dirions aujourd'hui un congrès), dont la réunion sera provoquée sans délai. Ce tribunal sera composé de trois prélats et de trois arbitres choisis par chacune des parties, Ces arbitres, pris parmi des hommes riches, seront incorruptibles (*sic*). La procédure devant cette haute cour internationale sera sommaire; l'exécution de ses sentences, dont on pourra toutefois appeler au pape, sera confiée à tous les peuples chrétiens.

« La paix étant assurée par ces moyens, les forces de l'Europe pourront être entièrement consacrées à conquérir la terre sainte et à repousser le mahométisme. Du Bois avait compris de quel intérêt il était pour la société chrétienne d'opposer une barrière infranchissable aux invasions orientales, qui, de temps à autre, venaient faire trembler l'Europe; l'établissement d'une colonie en Orient avait un autre avantage, celui d'offrir un débouché à l'excès de la population de l'Occident. Pour le succès de ce grand projet, deux conditions étaient nécessaires : la conquête, puis l'organisation du pays conquis; ces deux points, Du Bois les traite successivement.

« La paix définitivement établie, une partie des revenus du clergé, tous les biens des hospitaliers et des templiers, le produit des quêtes et des aumônes, le rachat des vœux, formeront un fonds considérable. On proclamera le ban du Christ; des officiers parcourront les provinces en sollicitant des enrôlements. On réunira les volontaires de chaque province; on leur donnera des armes et des uniformes, et ils se rendront par détachements, enseignes déployées et au son des trompettes, au lieu fixé pour leur embarquement ou au rendez-vous général de l'armée dont ils doivent faire partie. Ce spectacle enflammera l'ardeur belliqueuse des populations, et procurera de nombreux enrôlements. Un certain nombre de ces soldats seront suivis de leurs femmes et de leurs enfants. On ne renouvellera pas les fautes commises lors des précédentes croisades. On formera plusieurs armées. La voie de mer étant fatigante pour les hommes et pour les chevaux, une partie des troupes se dirigera par terre, après avoir obtenu l'agrément des princes dont on devra traverser les Etats et s'être assuré des vivres à bon marché. Une armée ira par l'Allemagne et la Hongrie à Constantinople; les Anglais, les Français, les Espagnols et les Italiens prendront la voie de mer.

« La conquête sera facile; mais on ne pourra conserver la terre sainte qu'en y établissant des colonies d'Européens. On réunira autant que possible les hommes d'un même pays dans une même ville, à laquelle on donnera le nom d'une cité d'Europe; les colons s'attacheront davantage aux lieux qui leur rappelleront leur patrie, car, ainsi que le dit le poëte :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos...

« Quelques grandes villes, telles que Jérusalem et Saint-Jean d'Acre, resteront communes et y habitera qui voudra. Chaque ville avec son territoire sera mise sous les ordres d'un capitaine ou centurion; chaque centurion sera à la tête de huit cohortes chacune de douze combattants, et exercera au maniement des armes les hommes placés sous son commandement. Pour empêcher la discorde de pénétrer parmi les colons des différentes nations, le pape leur donnera des lois uniformes. Du Bois avait la secrète espérance de fonder en Orient une monarchie en faveur d'un prince français; il s'ouvrit sur ce point à Philippe le Bel, auquel il indiqua pour porter cette couronne son fils, qui régna depuis sous le nom de Philippe V.

« Du Bois avait foi dans l'avenir de la colonie orientale : il chercha les moyens d'en assurer la prospérité. Il demanda que l'on accordât des encouragements pécuniaires (nous dirions des primes) à ceux qui voudraient se transporter avec leur famille en terre sainte. Il voyait parfaitement la peine que des Européens auraient à s'acclimater; il comprenait surtout combien seraient difficiles les rapports des nouveaux venus avec les populations indigènes, qui avaient une religion et des mœurs entièrement différentes : le passé lui servit de leçon. Il voulut établir en France une sorte de pépinière d'administrateurs qui apprendraient l'arabe et recevraient toutes les connaissances nécessaires pour bien gouverner le pays conquis; il étendit même cette idée féconde, et souhaita que des artisans, des savants, des médecins reçussent en France une instruction générale solide et une éducation professionnelle qui les mît à même de porter en Orient la civilisation et les arts de l'Europe. Formulant dès lors des théories qui de nos jours paraissent audacieuses, il voulait associer les femmes à ce grand mouvement civilisateur. J'ai déjà dit quelques mots des écoles de filles qu'il proposait d'établir dans les couvents de religieuses, et d'y entretenir avec une partie des revenus de ces couvents. On donnera à ces jeunes filles, qu'on choisira dans

l'âge le plus tendre, une éducation libérale ; on leur enseignera la grammaire latine, la logique, les principes de l'histoire naturelle, la chirurgie, la médecine et les langues orientales. Ces jeunes filles, ainsi instruites, seront envoyées en terre sainte, où elles épouseront, soit des Occidentaux, soit surtout des hommes du pays, même des musulmans. Fermes dans la foi catholique, elles convertiront peut-être leur époux ; en tout cas, leur vertu, les services qu'elles rendront aux indigènes, principalement celles qui exerceront la médecine, leur donneront une grande influence, qui tournera au profit de la religion.

« Ce sera dans les prieurés supprimés du Temple et de l'Hôpital qu'on établira des écoles où l'on élèvera gratuitement de jeunes enfants destinés à gouverner plus tard la terre sainte et à y introduire les mœurs de l'Occident. Du Bois profite de l'occasion que lui présente l'institution de ces écoles pour tracer un plan d'enseignement complet tel qu'il le comprenait, plan qui a déjà fixé l attention des savants, avant même qu'on sût à qui l'attribuer. On choisira des enfants de quatre à cinq ans, doués d'une heureuse intelligence ; on leur enseignera la lecture dans le Psautier, on leur apprendra le chant, la grammaire, puis on leur fera expliquer les distiques moraux de Caton : dès qu'ils seront en état de le faire, ils parleront latin. Telle est l'instruction du premier degré qu'un enfant pourra avoir acquise à l'âge de douze ans. Je ne suivrai pas Du Bois dans l'exposé de sa pédagogie : ce qu'il voulait, c'était éviter de perdre le temps Une fois la première instruction reçue, l'enfant devait être envoyé dans une école supérieure, où on lui enseignerait, concurremment avec les langues orientales, la logique. On lui mettra ensuite sous les yeux l'histoire naturelle d'Albert le Grand, des questtions naturelles extraites de saint Thomas, de Siger de Brabant et d'autres auteurs traitant successivement de la matière première, de la forme, de la génération, de la corruption, de chacun des sens, des facultés de l'âme, des corps célestes. On enseignera ensuite la morale comprenant la monostique, l'éthique, la rhétorique et la politique. Arrivés à ce point, tous les élèves ne suivront pas les mêmes cours, et prendront une direction différente, chacun suivant son aptitude. Les uns étudieront les lois civiles, le décret et les décretales ; les autres, ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, seulement le décret. Ceux qui veulent embrasser la magistrature laïque négligeront les sciences morales. D'autres apprendront la médecine ; les moins capables d'entre eux étudieront la chirurgie et la vétérinaire. Cependant Du Bois trouvait désirable l union de la chirurgie et de la médecine, sciences séparées et même hostiles au moyen âge, et il attendait les plus heureux résultats de leur alliance.

« Un des grands obstacles à la diffusion de l'instruction avant l'invention de l'imprimerie était la rareté et la cherté des livres. Du Bois était convaincu de l'utilité de mettre entre les mains des élèves, après leur sortie de l'école, des livres renfermant les principes des sciences qu'ils avaient étudiées et qu'ils allaient appliquer dans la société ; il demandait qu'on rédigeât de chaque science un résumé en un volume. Il y aurait eu un résumé pour le droit civil, un autre pour le droit canonique, etc.

« Ces grandes écoles étaient destinées à fournir à l'Orient des théologiens, des jurisconsultes, des médecins, des mathématiciens et même des militaires. Ces derniers, pris parmi les moins intelligents, seraient instruits dans les arts mécaniques qui peuvent être de quelque utilité à la guerre, dans l'art du forgeron et dans celui du charpentier. On leur donnerait même des notions de mathématiques pour les rendre capables de construire certains appareils, tels que des miroirs ardents. Il devait s'écouler bien du temps avant que les souhaits de Du Bois fussent remplis, et que des ensei-

gnements spéciaux fussent créés en France pour fournir d'utiles sujets à certaines branches de l'administration. L'étude des langues orientales avait été jusqu'à la fin du treizième siècle réservée aux missionnaires; notre auteur voulut, en les mettant à la portée des laïques et même des femmes, en faire un instrument de civilisation.

« Tel est l'ensemble des idées que Du Bois a émises en politique, idées dont quelques-unes doivent être réprouvées, dont quelques autres sont puériles, mais qui toutes doivent êtres recueillies avec intérêt, comme un témoignage des tendances de quelques esprits à la fin du treizième siècle. Au reste, il ne faut pas exagérer l'influence que Du Bois exerça sur ses contemporains : ses vues les plus hardies et les plus profondes restèrent comme enfouies dans des traités qui furent tenus secrets. D'ailleurs, ses deux grands ouvrages, le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès* et le *Mémoire sur le recouvrement de la terre sainte*, sont tellement mal composés, la rédaction en est tellement obscure, qu'il est difficile de saisir la pensée de l'auteur, et qu'il faut, pour les lire, une sorte de courage, qui trouve, il est vrai, sa récompense. Il ne se borna pas à méditer dans la retraite sur de grandes questions sociales, il ne fut pas étranger aux passions qui agitèrent son temps : il mit sa plume au service du gouvernement de Philippe le Bel, avec qui il était en relation, et qui recevait communication de ses écrits. Il fit de véritables pamphlets; mais, il faut le reconnaître, ce ne fut pas une âme vénale. Il ne parla jamais contre sa pensée; les services qu'il rendit ne le menèrent pas aux dignités de l'Etat, et, après avoir lu ses ouvrages, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce fut un esprit éminent, un fervent disciple de ce qu'on appelle aujourd'hui le progrès. »

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, continue la lecture d'un travail intitulé : *Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.*

### Séance du 18.

M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui faire la présentation de deux candidats pour la chaire de javanais et de malais, devenue vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes par suite de la nomination de M. Dulaurier à la chaire d'arménien, en 1862.

M. l'abbé Favre, déjà chargé de ce cours, qui a été présenté à l'unanimité par l'Ecole, et qui a séjourné dix-sept ans dans l'archipel Indien, se présente aux suffrages de l'Académie.

Son élève, M. de Skoda, se présente pour être le second sur la liste.

Est envoyée au concours du prix Volney par le traducteur la *Grammaire hébraïque de M. Rabbinowicz*, traduite de l'allemand par M. Clément Mullet.

Ouvrages offerts :

*De veterum triremium fabrica*, dissertation inaugurale de philologie présentée à l'Université de Halle, pour le doctorat en philosophie, par M. Jean-Bernard Graser, avec pl., 1864, in-4°.

*Etudes d'archéologie américaine comparée*, par M. Lucien de Rosny-Foucqueville, br., in-8°, 1864.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : le *Poème de la croisade contre les Albigeois*, ou l'*Epopée nationale de la France du Sud au treizième siècle.* Etude historique et littéraire, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté de Paris, par M. G. Guibal. Toulouse, 1863, in-8° de 616 pages. Le savant doyen de la Faculté fait valoir les mérites de ce travail étendu et distingué, dont l'auteur s'est inspiré de la préface de M. Fauriel, et a essayé de résoudre les questions soulevées par cet éminent critique.

M. Wallon offre à l'Académie, de la part de M. le comte de Montalembert, l'ouvrage intitulé : l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, par Jean de Beaugué, gentilhomme françois Petit in-8°. Cet ouvrage est un fac-simile de l'édition originale publiée à Paris en 1556, avec un portrait d'André de Montalembert, comte d'Essé, un des ancêtres du noble académicien et lieutenant général pour le Roi, commandant ses armées en Ecosse, *gouverneur de Téroane*, et mort sur la brèche de cette ville le 12 juin 1553. Cette réimpression, faite à Bordeaux en 1862 par les soins de M. de Montalembert, est précédée d'un avant-propos de 88 pages dont il est l'auteur.

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, termine la lecture de son Mémoire intitulé :

*Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.*

Analyse.

MM. Brunet de presle et Egger, sans se dissimuler la difficulté de la tâche qui leur est échue de publier la collection des papyrus

gnements spéciaux fussent créés en France pour fournir d'utiles sujets à certaines branches de l'administration. L'étude des langues orientales avait été jusqu'à la fin du treizième siècle réservée aux missionnaires; notre auteur voulut, en les mettant à la portée des laïques et même des femmes, en faire un instrument de civilisation.

« Tel est l'ensemble des idées que Du Bois a émises en politique, idées dont quelques-unes doivent être réprouvées, dont quelques autres sont puériles, mais qui toutes doivent êtres recueillies avec intérêt, comme un témoignage des tendances de quelques esprits à la fin du treizième siècle. Au reste, il ne faut pas exagérer l'influence que Du Bois exerça sur ses contemporains : ses vues les plus hardies et les plus profondes restèrent comme enfouies dans des traités qui furent tenus secrets. D'ailleurs, ses deux grands ouvrages, le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès* et le *Mémoire sur le recouvrement de la terre sainte*, sont tellement mal composés, la rédaction en est tellement obscure, qu'il est difficile de saisir la pensée de l'auteur, et qu'il faut, pour les lire, une sorte de courage, qui trouve, il est vrai, sa récompense. Il ne se borna pas à méditer dans la retraite sur de grandes questions sociales, il ne fut pas étranger aux passions qui agitèrent son temps : il mit sa plume au service du gouvernement de Philippe le Bel, avec qui il était en relation, et qui recevait communication de ses écrits. Il fit de véritables pamphlets; mais, il faut le reconnaître, ce ne fut pas une âme vénale. Il ne parla jamais contre sa pensée; les services qu'il rendit ne le menèrent pas aux dignités de l'Etat, et, après avoir lu ses ouvrages, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce fut un esprit éminent, un fervent disciple de ce qu'on appelle aujourd'hui le progrès. »

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, continue la lecture d'un travail intitulé : *Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.*

**Séance du 18.**

M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui faire la présentation de deux candidats pour la chaire de javanais et de malais, devenue vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes par suite de la nomination de M. Dulaurier à la chaire d'arménien, en 1862.

M. l'abbé Favre, déjà chargé de ce cours, qui a été présenté à l'unanimité par l'Ecole, et qui a séjourné dix-sept ans dans l'archipel Indien, se présente aux suffrages de l'Académie.

Son élève, M. de Skoda, se présente pour être le second sur la liste.

Est envoyée au concours du prix Volney par le traducteur la *Grammaire hébraïque de M. Rabbinowicz*, traduite de l'allemand par M. Clément Mullet.

Ouvrages offerts :

*De veterum triremium fabricâ*, dissertation inaugurale de philologie présentée à l'Université de Halle, pour le doctorat en philosophie, par M. Jean-Bernard Graser, avec pl., 1864, in-4°.

*Etudes d'archéologie américaine comparée*, par M. Lucien de Rosny-Foucqueville, br., in-8°, 1864.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : le *Poème de la croisade contre les Albigeois*, ou l'*Epopée nationale de la France du Sud au treizième siècle*. Etude historique et littéraire, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté de Paris, par M. G. Guibal. Toulouse, 1863, in-8° de 616 pages. Le savant doyen de la Faculté fait valoir les mérites de ce travail étendu et distingué, dont l'auteur s'est inspiré de la préface de M. Fauriel, et a essayé de résoudre les questions soulevées par cet éminent critique.

M. Wallon offre à l'Académie, de la part de M. le comte de Montalembert, l'ouvrage intitulé : l'*Histoire de la guerre d'Escosse*, par Jean de Beaugué, gentilhomme françois Petit in-8°. Cet ouvrage est un fac-simile de l'édition originale publiée à Paris en 1556, avec un portrait d'André de Montalembert, comte d'Esté, un des ancêtres du noble académicien et lieutenant général pour le Roi, commandant ses armées en Ecosse, *gouverneur de Téroane*, et mort sur la brèche de cette ville le 12 juin 1553. Cette réimpression, faite à Bordeaux en 1862 par les soins de M. de Montalembert, est précédée d'un avant-propos de 88 pages dont il est l'auteur.

M. Brunet de Presle, en son nom et au nom de M. Egger, termine la lecture de son Mémoire intitulé :

*Sur un règlement d'administration financière datant des temps ptolémaïques, et dont les fragments font partie de la collection des papyrus grecs de l'Egypte au Louvre.*

Analyse.

MM. Brunet de Presle et Egger, sans se dissimuler la difficulté de la tâche qui leur est échue de publier la collection des papyrus

du Louvre, si brillamment commencée par M. LETRONNE, espèrent être arrivés bien près du but, et ils ont jugé qu'il n'était pas sans fruit pour la science d'entretenir préalablement l'Académie des résultats de leurs efforts, quant à l'interprétation d'un ou deux de ces papyrus.

Le nº 62 n'est pas complet, et l'on ne saurait se faire une idée exacte de son étendue primitive ; mais, dans l'état actuel où il se trouve, il a encore une très-haute importance. M. LETRONNE l'avait intitulé : *Circulaire aux employés de finance.* C'est en effet une instruction, probablement une ordonnance royale sur les formes à observer dans les adjudications publiques pour le compte du gouvernement.

Le nom de Théon, qui figure dans plusieurs papyrus provenant du Sérapéum, se retrouve dans le nº 62, ce qui donne à penser que ce dernier a même origine et même date. L'an 1, qui s'y lit plusieurs fois, pourrait être la première année du règne de Philométor ou d'Evergète II, c'est-à-dire 181 ou 170 av. J.-C. Les auteurs de la Notice inclinent plutôt pour la seconde date, et pensent que ce manuscrit appartiendrait alors à cet ensemble d'ordonnances du roi Evergète que l'on appelait φιλάνθρωπα, car il y est dit que l'on fait remise de quelques droits arriérés. Si l'on admet cette hypothèse, l'ordonnance aurait pu être rapportée par Philométor, devenu seul roi de nouveau en 165. C'est ainsi qu'elle aurait passé aux mains de Ptolémée, fils de Glaucias, qui a vécu plus de vingt ans dans la réclusion monastique du Sérapéum, et qui probablement faisait métier, pour vivre, d'écrivain public, et se procurait, pour faire ses manuscrits, des papiers d'occasion qui n'étaient écrits que d'un côté. C'est de cette façon que des ordonnances périmées et autres papiers publics peuvent se retrouver dans cette masse de papyrus traitant les sujets les plus divers.

Pour comprendre l'importance des adjudications publiques en Egypte, il faut se rappeler que ce pays devait avant tout sa prospérité à sa grande production agricole. Si l'Etat n'était pas seul propriétaire, il avait du moins d'immenses domaines cultivés pour son compte. Aussi voit-on figurer dans ces papyrus un cultivateur royal, βασιλικὸς γεωργός. De plus, les impôts, la dîme, les divers produits

du sol, se payaient en nature. Ces produits étaient recueillis et conservés dans les principaux centres de nomes. Par suite, le gouvernement payait en nature une partie des salaires. L'inscription de Rosette mentionne les dons annuels de blé que le roi accordait aux temples. On connaît les pétitions des deux prêtresses jumelles du Sérapéum pour réclamer des fournitures de pain et d'huile que le roi Philométor leur avait accordées. Une fois les salaires payés et ces donations faites, il restait en magasin de nombreuses denrées, qui alors étaient vendues par adjudication. Tel est l'objet du règlement qui nous occupe et que l'on ne peut expliquer sans entrer dans quelques détails sur l'administration financière de l'Egypte.

A la tête de l'administration financière de l'Egypte, on trouve le διοικητὴς, le *diécète*, administrateur ou intendant dont les fonctions paraissent ressembler à celles du contrôleur général ou surintendant des finances dans notre ancienne monarchie. Cicéron a expliqué en quoi consistait cette fonction dans le *Pro Rabirio.* Il résulte de ce passage que toutes les recettes et toutes les dépenses de l'Egypte étaient entre les mains du *diécète royal*, qui résidait à Alexandrie.

Polybe parle d'un gouverneur de Cypre qui, pendant la minorité d'un roi, refusa constamment de payer les impôts qu'il percevait dans cette île, quoiqu'il y fût souvent invité « par les *diécètes* », ce qui ne signifierait pas « par plusieurs diécètes à la fois, » mais probablement par les personnages qui se succédèrent dans cet emploi. Le *diécète* pouvait être en même temps capitaine des gardes, ἀρχισωματοφύλαξ (Pap. du British Mus., VI, 1, 42).

Au-dessous du *diécète* nous trouvons l'*hypodiécète*, sous-intendant qui pouvait être stratége, et qui se trouvait quelquefois parent du roi (Papyr. de Leyde, I).

On ne sait s'il y avait un seul hypodiécète en Egypte, ou s'il y en avait autant que de grandes divisions territoriales ; mais on voit le diécète correspondre souvent directement avec les administrés : donc l'hypodiécète n'occupait pas un rang nécessaire dans la hiérarchie.

Le fonctionnaire chargé des revenus, ἐπὶ τῶν προσόδων, avait quelquefois aussi le titre d'*épistate*, dont les fonctions étaient surtout ju-

diciaires (Pap. de Turin, I., col. 1, l. 3, pap. VIII), et celui de βασιλικὸς γραμματεύς (Pap. de Leyde, G. Leemans, p. 42).

L'*épimélète*, dont le nom se traduit exactement en latin par celui de *curator*, a souvent ses attributions déterminées par un autre mot, comme ἐπιμελητὴς τῶν ἱερῶν. D'autres fois, le nom d'épimélète est seul. Ces fonctionnaires paraissent avoir été à peu près sur le même pied que les *hypodiécètes*. Ils recevaient les ordres du diécète et souvent du stratége ou du nomarque.

Les οἰκονόμοι, économes, avaient probablement l'administration des magasins de dépôt. Quant à l'*agoranome*, qui figure dans les papyrus provenant de Thèbes, et qui jouait le rôle d'arbitre dans les procès auxquels les ventes ou transactions particulières donnaient lieu, il ne figure pas dans les papyrus provenant de Memphis.

Les employés appelés οἱ ἐπὶ ταῖς πραγματείαις devaient être chargés des transactions. Dans les affaires contentieuses, on voit figurer l'ἀντιγραφεὺς, *transcripteur*. Il paraît qu'il transcrivait les actes et en gardait copie; il peut être assimilé, par conséquent, à un contrôleur de l'enregistrement.

Le γραμματεύς est un écrivain, ou expéditionnaire. Quand il est qualifié de βασιλικός, on peut en induire qu'il avait une certaine importance. C'était l'agent fiscal chargé de surveiller les recettes et les dépenses du trésor. Les *Basilicogrammates* paraissent avoir joué, même sous les anciens Pharaons, le rôle de nos intendants militaires. On ne doit pas les confondre avec les fonctionnaires d'un ordre beaucoup plus élevé, appelés ἐπιστολογράφοι, qui rédigeaient les lettres du roi. Il y avait un βασιλικὸς γραμματεὺς dans chaque nome. (Inscript. du colosse de Memnon, n° 26, éd. LETRONNE, où il s'agit, il est vrai, de l'époque romaine; l'inscription est du temps d'Hadrien.) Les χωρογραμματεῖς et les τοπογραμματεῖς avaient, dans les bourgs et autres localités inférieures, des fonctions analogues.

La signature devait, en certains cas, accompagner celle de l'économe pour que les transactions fussent valables. Il pouvait disposer de la force publique. Le trésor royal, ou fisc, se nommait τὸ βασιλικόν.

Le βασιλικὸς τραπεζίτης était le banquier royal, ou du fisc: τράπεζα est la table sur laquelle on comptait l'argent; c'est la banque qui,

pour toutes les transactions qui se soldaient en numéraire, était chargée de payer sur la présentation des *symbola*, ou mandats. L'opération est constatée par la signature du τραπεζίτης et celle de l'ἀκόλουθος, ou secrétaire.

Les τελῶναι, ou fermiers généraux, achetaient l'impôt ; ils étaient odieux et méprisés à cause des abus par lesquels ils aggravaient à leur profit les charges des contribuables. Il est douteux cependant que sous les Ptolémées l'impôt ait été acheté, car si les contributions de l'Egypte eussent été affermées pour une somme fixe, l'Etat n'aurait pas eu besoin d'intervenir, comme on le voit dans la circulaire, pour assurer le payement des adjudications. Au-dessous des τελῶναι sont les πράκτορες, ou percepteurs.

En cas d'inexécution des lois, intervient la force publique, αἱ δυνάμεις, et la garde, φύλακες, composée de gendarmes, φυλακῖται. Les *Phylacites* sont souvent mentionnés dans les papyrus.

Ces faits une fois rappelés, on peut essayer une analyse de l'ordonnance contenue dans le papyrus n° 62.

Cette ordonnance se réfère aux règlements antérieurs. — Son objet est exprimé dans ces dernières lignes : « Ce qui est dû au roi sera payé, et ceux qui veulent acquérir quelqu'une des choses mises en vente conformément aux lois pourront y parvenir. »

On voit dans la première colonne, très-effacée, qu'il y est question des ventes, ou plutôt des denrées, ὠναί. L'emploi de la seconde personne du pluriel montre que la lettre était adressée à plusieurs fonctionnaires. Elle se terminait par la recommandation de ne molester personne, mais d'administrer pour le mieux en se conformant aux lois, règlements et ordonnances.

Suit le règlement : il y est disposé que les ventes auront lieu dans le bureau de perception des droits, τὸ τελώνειον ; que ceux qui voudront prendre part à l'adjudication se feront inscrire ; que si les adjudicataires ne déposent pas le cautionnement, μὴ διεγγυήσωσιν, dans le délai fixé, l'adjudication sera déclarée nulle, les objets adjugés seront remis en vente, et, au cas où il y aurait différence en moins, le premier enchérisseur supportera cette différence ; que si quelqu'un veut mettre une enchére, ὑπερβάλλειν, après que la palme a été donnée, cela est loisible dans la salle des ventes et pourvu que l'enchère ne soit pas moindre du onzième.

L'article suivant présente quelque doute.

Ce qui concerne les *symbola*, mandats, était réglementé dans des articles en partie détruits. Pour chaque infraction on devait payer au fisc cinq talents, et l'on était envoyé sous escorte au *Diécète.*

L'article relatif au cautionnement laisse quelque obscurité à cause de la lacune précédente.

Les articles suivants sont relatifs : 1° aux conditions de l'adjudication suivant la valeur variable des produits en nature; 2° sur la forme des reçus à délivrer; 3° sur les ventes payables en espèces; 4° sur les contraventions ou malversations des percepteurs.

MM. Brunet de Presle et Egger se bornent à signaler à l'Académie un autre papyrus du Louvre qui porte une instruction sur l'emploi des corvées dans le temps des semailles, sur les personnes qui doivent y être soumises, et sur celles qui en sont exemptes. Ces deux savants peuvent concevoir l'espérance que l'on tirera de grandes lumières des papyrus de ce genre pour éclaircir les questions d'économie politique au temps des Ptolémées. Le Mémoire se termine par les considérations suivantes.

Les Grecs, dont la civilisation si brillante à tant d'égards était aussi beaucoup plus avancée qu'on ne le croit communément sous le rappport administratif et financier, se sont trouvés en Egypte dans des conditions nouvelles pour eux, auxquelles ils ont su très-habilement se conformer. Aux formes républicaines, aux magistratures annuelles et électives sous la surveillance directe et jalouse du public, dans de petits Etats formés souvent d'une seule ville, avec un nombre limité de citoyens égaux en droits, succédait une autorité monarchique absolue qui s'étendait sur de vastes contrées renfermant plusieurs villes très-populeuses, comme Thèbes et Memphis, habitées par des hommes d'origine, de langues, de religions diverses. Pour maintenir l'unité et l'action du pouvoir sur tous les points, il fallut créer une hiérarchie civile, chose étrangère à la Grèce républicaine, et une centralisation puissante, dont Alexandre trouva le modèle chez les Perses, dont les Romains héritèrent en le fortifiant et en le transformant, et que les monarchies modernes ont imité autant qu'elles l'ont pu. Les rapports qui nous surprennent, au premier abord, entre quelques points du gouvernement des Lagides et

notre ancienne monarchie s'expliquent naturellement par une sorte de transmission, et surtout par l'analogie des conditions politiques.

En Egypte, comme dans l'empire romain, on voit une administration sagement organisée, dans le principe, suivre ses traditions à travers les révolutions du palais, soutenir pendant plusieurs siécles un empire que la folie des princes semblait devoir précipiter vers sa ruine, assurer même une existence assez paisible aux provinciaux qui avaient l'avantage de vivre loin de la cour d'Alexandrie.

### Séance du 23.

remplaçant celle du 25 (vendredi saint).

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de son doyen d'âge, M. HASE, qui siégeait depuis quarante ans dans ses rangs.

M. Tugaut se presente comme candidat à la chaire de javanais et de malais à l'École des langues orientales vivantes.

M. l'abbé Favre est présenté par l'Académie comme premier candidat, et M. Tugaut comme deuxième candidat à ladite chaire.

Dès qu'il est satisfait à l'urgence de cette présentation, la séance est levée à l'occasion de la mort du savant doyen d'âge de l'Académie.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.

# MOIS D'AVRIL.

## Séance du 1er.

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de M. AMPÈRE, décédé à Pau le 27 mars dernier.

Le maire de la ville d'Orléans demande à l'Académie qu'elle veuille bien rédiger l'inscription qui doit être gravée sur le réservoir de la distribution publique des eaux. Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

Un dernier ouvrage est adressée à la Compagnie pour le concours du prix Volney, dont la clôture est ce jour même. Cet ouvrage intitulé : *Indische Studien. Beiträge fur die Kunde des indischen Alterthums, im Vereine mit mehreren Gelehrten herausgegeben von* Dr Albrecht Weber, Berlin, 1863, 1 vol. in-8°, *Achter Bande*, dont la première partie, traitant de la métrique dans ses rapports avec les anciennes langues de l'Inde, a été déjà destinée à ce concours.

Sont adressés, pour le concours des antiquités de la France, les ouvrages suivants : par M. Basile de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau : 1° *Histoire religieuse de la Bigorre,* Paris, 1863, 1 vol. in-8°; 2° *la Féodalité dans les Pyrénées,* comté de Bigorre, Paris, 1864, in-8° ; *Catalogue du Musée de Narbonne, notes historiques sur cette ville,* par M. Tournal, Narbonne et Paris, 1864, in-8°.

Ouvrages offerts :

Par M. MAURY : *L'ancienne Académie des Sciences*, Paris, 1864, 1 vol. in-8°; 2° *L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Par M. Antonino Salines : *I monumenti sepolcrali scoperti presso la chiesa della santa Trinità in Atene,* Turin, 1863, gr. in-4°, 40 p. et 5 pl. photogr. (complément d'un ouvrage précédemment offert).

Par M. Fr. Lenormant : 1° *Statères inédits de Cyzique;* 2° *Monnaies du Moyen âge découvertes à Eleusis*, br. in-8°.

*Annales de la Société imp. d'agriculture, industrie, sciences, arts, et belles-lettres du département de la Loire,* t. VII, année 1863, 3e livraison, juillet, août et septembre in-8.

*Bulletin de la Société de géographie*, janvier et février 1864, avec 2 notices de M. d'Avezac.

*Annales de Philosophie chrétienne*, février 1864.

*La Vérité historique*, revue mensuelle destinée à rétablir les faits altérés par l'ignorance ou la mauvaise foi; publiée sous la direction de M. Ph. van der Haegen, 7e année, 1re, 2e et 3e livraisons. Bruxelles, 1864, in-8°.

M. Le Secrétaire perpétuel présente les cinq ouvrages suivants :

2° Ἐπιστολεμαῖα περὶ ἱερογλυφικῶν γραμμάτων διατριβή, κ. τ λ. London, 1863, in-8.

3° *Fac-simile of certain portions of the Gospel of S. Mathew and the Epistles of* SS *James and Juder* written on papyrus in the first Century, etc. London, 1862, in-folio.

3° *Concerning Horus of Nilopolis*, etc. London, 1863, in-4°.

4° Αὐτόγραφα τοῦ διδάκτορος Σιμωνίδου, ἔκδοσις δευτέρα, ἐν Ὀδησσῷ, 1864, pet. in-4.

5° Κ. Σιμωνίδου τ. δ. καὶ Ι. Σύμματα, κ. τ. λ. ἐκδ. δευτ. ἐν Ὀδησσῷ, 1864, in-4.

M. de Saulcy, président, fait hommage à l'Académie de l'ouvrage intitulé : *Le temlpe de Jérusalem*, par M. le comte de Melchior de Vogüé, Paris, 1864 in-folio, première partie du texte et des planches, publications dont le savant explorateur de la Palestine fait ressortir tous les mérites.

**Séance du 8.**

MM. Ernest Havet, professeur au Collége de France, et G. Pauthier portent leurs candidatures à l'une des deux places vacantes dans le sein de l'Académie.

Pour le concours du prix Volney, est adressé un ouvrage dont l'envoi retardé est régularisé par une lettre du 21 mars; il est intitulé: *Pasigraphisches Wörterburch*, rédigé d'après le système d'Ant. Bachmaier, par Wilh. Stephanus, Münich, 1864, et embrassant, en 18 cahiers accompagnés d'une introduction, 18 langues différentes de l'Europe et de l'Asie.

M. Adolphe Regnier est élu pour remplacer M. Hase dans la commission du prix Volney ;

M. Ravaisson, dans la commission du prix Bordin ;

M. Hauréau, dans la commission des antiquités de la France.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le tome XXIV, 2ᵉ partie, depuis si longtemps terminé de ses *Mémoires*. Ce volume renferme trois Mémoires posthumes de M. LETRONNE, *sur le Calendrier des Egyptiens*; deux de M. REINAUD *sur le royaume de la Mésène et de la Kharacène* et *sur le Périple de la mer Erythrée*; *des observations* de M. EGGER *sur un procédé de dérivation dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins*; un mémoire de M. DELISLE *sur les jugements de l'Echiquier de Normandie*; un mémoire *sur l'inscription de la cloche de Stival, près Pontivy*, par M. H. de la VILLEMARQUÉ, et enfin un mémoire de M. WALLON *sur la détermination des événements, au moyen âge, par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque*.

Il est fait hommage par M. LE CLERC, au nom de l'éditeur, M. d'AVEZAC, de l'ouvrage intitulé : *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en* MDXXXV et MDXXXVI *par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saquenay et autres*; réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédée d'une brève et succincte introduction historique. Paris, 1863, pet. in-8°. Impr. L. Perrin, à Lyon.

Par M. de LONGPÉRIER, les livraisons 51 à 54 p. 121-248, 8 pl. du voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure de Ph. LE BAS, dignement continué par M. W. H. Waddington, avec la coopération de d'E. Landron, gr. in-4°.

Par le même membre, l'ouvrage intitulé : *The coins of the ancient Britons*, arranged and described by John Evans, and engraved by F. W. Fairholt, Londres, 1864, in-8° destiné au concours pour 1865.

Par M. EGGER, au nom de M. de Caumont, *Bulletin monumental*, 3ᵉ série, t. IX, 29ᵉ vol. de la collection, rédigé par les membres de la Société française d'archéologie, Paris 1863, 1 vol. in-8°.

Par M. Paulin PARIS, *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis suivie d'un récit également inédit de la campagne de Flandre en* 1382 *et d'un poëme sur les joutes de Saint-Inglebert en* 1390, publiés, avec un avertissement, par M. le Baron Jérôme Pinchon, de la Société des bibliophiles français, Paris, 1864, 1 vol. in-4°.

Sont offerts en outre les ouvrages suivants :

Au nom de M. J. de Witte : *Apollon Cillæus* (Extr. de la Revue numismatique, 1864) in-8°.

De la part de M. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, n° 3, mars.

De la part de M. H. Martin, les deux mémoires suivants :

1° *Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens*; 2° *sur la période égyptienne du phénix*.

Au nom de M. de Coussemaker : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem a Gerbertina Alteram...*, 3 fascic., in-4°, Paris, 1868.

De la part de M. François Lenormant, la 2ᵉ livraison de sa *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, f. 8-13, in-8°.

Trois ouvrages de M. Henry Guys, ancien consul de France : 1° *Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie*, Paris, 1862, in-8°; 2° *La nation druse, son histoire, sa religion, ses mœurs et son état politique*, Paris 1863, in-8°; 3° *Théogonie des Druses ou abrégé de leur système religieux, traduit de l'arabe avec des notes explicatives et observations critiques*. Paris, 1863, in-8°.

Deux opuscules de M. le Dʳ Camille Ricque (extr. de la Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies) : 1° *Recherches ethnologiques sur les populations musulmanes du nord de l'Afrique* ; 2° *les dieux de Carthage*. Paris, 1864, 6 br. in-8.

*Journal asiatique*, janvier, 1864.

*Revue archéologique*, avril 1864.

*Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-février, 1864.

*Annales philosophiques*, etc., par L. A. Martin, 4ᵉ livraison, Paris, 1864, in-8°.

M. Léon Renier donne à l'Académie communication d'une lettre qu'il a reçue de M. Carl Wescher.

LETTRE DE M. CARL WESCHER.

*Sur sa mission épigraphique en Égypte.*

L'Académie sait, dit M. Léon Renier, que M. Carl Wescher a été adjoint à la mission de M. de Rougé et chargé spécialement : 1° de recueillir les inscriptions grecques de l'Égypte qui auraient pu échapper aux voyageurs;

2° De vérifier sur les monuments le texte des inscriptions déjà publiées, soit dans le recueil de M. Letronne, soit dans ceux qui ont paru depuis.

On sait que les copies de ces dernières inscriptions sont dues à un grand nombre de voyageurs, qui tous n'étaient pas suffisam-

ment préparés à la tâche qu'ils avaient entreprise. Aussi présentaient-elles, pour la plupart, des lacunes et des incorrections que M. Letronne, malgré sa science et son admirable sagacité, n'était pas toujours parvenu à suppléer.

La lettre de M. Wescher prouve qu'il s'est acquitté de sa mission de manière à justifier la confiance du ministre et les espérances de la science. En voici l'extrait :

« Notre campagne d'Égypte a duré quatre mois, dont trois passés dans la Haute-Égypte. Ce voyage a été pour moi d'une fécondité inattendue. Je rapporte, soit en copies, soit en estampages : *un millier environ d'inscriptions inédites*. Quant aux inscriptions déjà connues, j'ai soigneusement revu celles qui existent encore, et j'ai recueilli pour la plupart d'entre elles des leçons nouvelles et d'importantes corrections, qui permettront d'en fixer définitivement le texte. Parmi les documents inédits se trouvent quelques monuments épigraphiques de premier ordre. Je me contenterai de vous citer :

» 1° *Une inscription monumentale trouvée dans l'île de Philæ.* Cette inscription, gravée sur une architrave dorique en granit, fournit plusieurs indications précieuses. Auguste y porte les titres de *Soter* et d'*Evergète*, empruntés à la langue officielle de l'époque ptolémaïque. L'année de son règne est indiquée, ce qui donne la date d'un monument romain en style dorique, dont les débris se voient encore sur l'emplacement où cette inscription a été découverte. Enfin, nous y trouvons le nom d'un nouveau préfet d'Égypte, qui vient se placer précisément dans l'intervalle compris entre *Ælius Gallus* et *Publius Octavius*, et comble ainsi une lacune regrettable de l'histoire. Cette inscription est en grec : on sait que le grec est resté, sous les empereurs romains, la langue officielle de l'Égypte.

» 2° *Deux grandes inscriptions historiques gravées sur piédestal en granit rose trouvé dans les ruines d'Antinoé.* Ces deux inscriptions sont également en grec. L'une d'elles renferme la consécration officielle du monument. Il est dédié à *Antinoüs Epiphane*, c'est-à-dire Antinoüs divinisé, dont ce piédestal supportait autrefois la statue. Le consécrateur est un magistrat romain, qui porte le titre d'*Epistratége de la Thébaïde*. L'autre inscription, gravée sur le re-

vers du piédestal, contient une consécration différente, faite postérieurement en l'honneur d'Arcadius et d'Honorius, fils de Théodose. On y lit des noms de magistrats qui fournissent une nouvelle addition à la série des préfets d'Égypte.

» 3° *La pierre d'Athribis*. Cette pierre, empruntée à un monument égyptien, est ornée du cartouche de Psamméticus I<sup>er</sup> (XXVI<sup>e</sup> dynastie). Elle porte une grande inscription grecque qui nous apprend que sous le règne des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* a été construit à Athribis en l'honneur du *très-divin empereur Valens*. Cette inscription donne également le nom d'un préfet d'Égypte. Ce monument curieux est déposé au musée du Caire.

» J'arrête ici cette analyse, qui me mènerait trop loin. J'ajouterai seulement que les fouilles de M. Mariette à Sakkarah et dans le Fayoum m'ont fourni plusieurs textes très-intéressants, notamment: une grande inscription métrique trouvée au Sérapéum de Memphis et bien curieuse au point de vue littéraire; une inscription dédicatoire bilingue gravée sur une table à libations; une inscription funéraire en langue grecque et en style égyptien, et d'autres documents encore également empreints de ce double caractère, c'est-à-dire grecs pour la forme, égyptiens pour le fond. Pour l'étude de ces monuments, j'ai trouvé le plus précieux secours dans les conseils et les explications de votre savant confrère, M. de Rougé.

» Malgré le temps qui me presse, je ne puis m'empêcher de vous dire un mot de Thèbes et de Philæ. Ce sont les deux localités égyptiennes où j'ai le plus longtemps et le plus fructueusement travaillé.

» L'île de Philæ renferme plusieurs temples de l'époque ptolémaïque, couverts d'inscriptions grecques. C'est un curieux spectacle que celui de ces colonnades, de ces pylônes, de ces salles majestueuses, où l'on découvre, au milieu des sculptures égyptiennes et des caractères hiéroglyphiques, ces inscriptions grecques, d'âge et de caractère si variés, qui embrassent une durée chronologique de sept à huit cents ans, depuis les premiers Lagides jusqu'à la transformation du grand temple d'Isis en basilique chrétienne sous les successeurs de Théodose.

» Ces inscriptions se croisent en tous sens, elles se pénètrent et quelquefois se recouvrent les unes les autres, et toutes exigent une étude très-attentive. Il y a là pour l'épigraphiste plus d'un texte important à rectifier, plus d'un détail inédit à conquérir.

» Il en est de même à Thèbes, des inscriptions gravées sur le colosse d'Aménophis III, ordinairement appelé statue vocale de Memnon. Parmi ces inscriptions, deux séries avaient besoin d'être revues et complétées : c'étaient, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Égypte ; de l'autre, les inscriptions grecques en vers, si curieuses pour l'histoire de la langue grecque, et notamment du dialecte éolien.

» Mais la découverte la plus inespérée a été celle de plusieurs centaines d'inscriptions nouvelles, dans les *Syringes* de Thèbes. On sait que les Grecs appelaient de ce nom les tombeaux des rois, creusés dans les rochers de Bab-el-Molouk. Les parois de ces galeries souterraines sont couvertes d'inscriptions tracées à la pointe du stylet ou peintes en rouge à l'aide du calame par les anciens visiteurs grecs et romains. Cent dix de ces inscriptions ont été publiées par M. Letronne, la plupart d'après les copies de Champollion. A cette première récolte, le docteur Lepsius n'a ajouté que dix textes nouveaux. Or, le nombre total de ces *proscynèmes* s'élève à plus de neuf cents. Ils sont, pour la plupart, très-difficiles à lire, ayant été tracés rapidement, négligemment, par des mains inexpérimentées. On y trouve une variété d'écritures incroyable, depuis le caractère épigraphique et monumental des belles inscriptions grecques, jusqu'à l'écriture cursive et abrégée des papyrus. C'est, au point de vue de la paléographie grecque, une collection inappréciable. J'ai passé là de laborieuses journées occupé à démêler au milieu de ces sculptures et de ces hiéroglyphes, chef-d'œuvres de l'antiquité égyptienne, les traces d'une autre antiquité plus récente et cependant elle-même si éloignée de nous ! De l'ensemble de ces inscriptions étudiées avec suite et comparées entre elles, on pourra tirer plusieurs conséquences importantes. La première de toutes, c'est que les syringes ont été visitées bien plus tôt que ne l'a cru M. Letronne, d'après le petit nombre d'inscriptions qu'il avait sous les yeux. »

Au moment où M. Wescher écrivait cette lettre, il se préparait à partir pour Athènes, d'où il comptait revenir directement en France. L'Académie sait, ajoute M. Renier, qu'en 1862, ce jeune savant avait découvert dans l'île de Crète, au milieu des ruines de l'ancienne Aptère, un mur de soubassement entièrement couvert d'inscriptions, mais que, pressé par le temps, il n'avait pu recueillir qu'un petit nombre de ces documents. Elle apprendra, avec intérêt, que M. le Ministre n'a pas voulu que M. Wescher revînt en France avant d'avoir tiré tout le parti possible de cette intéressante découverte, et qu'il lui a envoyé, par le télégraphe, l'ordre de se rendre directement en Crète, pour y compléter les recherches commencées par lui avec tant de succès.

M. de Rougé saisit cette occasion de rendre hommage au courage et à la persévérance infatigables qu'a déployés sous ses yeux M. Wescher dans le cours des travaux dont il vient d'être question. Plus tard, les résultats de ses recherches seront mis dans une complète évidence et ajouteront un titre considérable à ceux que lui ont déjà mérités ses travaux antérieurs sur l'épigraphie grecque.

M. Egger rappelle le travail intéressant de M. Georges Deville, qui pendant une rapide exploration de la vallée du Nil, en 1861, avait déjà collationné, autant qu'il lui avait été possible, sur les originaux, les inscriptions publiées par M. Letronne. Il avait en outre rapporté quelques inscriptions inédites. Ces notes, qui devaient servir à un supplément projeté du Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, sont encore, dans ce but, déposées entre les mains de M. Egger.

### Séance du 15.

M. Louis Passy commence la lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire.*

M. Pertz adresse à l'Académie : 1° *Cafari et continuatorum annales januenses* edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, 1862, in-f°.

2° *Ueber die Berliner und die Vaticanischen Blätter der ältesten Hand-*

*schrifte des Virgil*, von G. H. PERTZ, in-4° (extr. des Mémoire de l'Acad. de Berlin, en 1863, avec 3 pl. photolithogr. in-f°

La famille de feu le Dr Rigollot, ancien correspondant, adresse à l'Académie un ouvrage de ce savant, publié récemment : *Histoire des arts du dessin depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIe siècle*, 2 vol. in-8°, 1863-64, accompagnés d'un atlas et de 58 pl.

M. Fauche se met sur les rangs pour la place laissée vacante par la mort de M. AMPÈRE.

Sont nommées aux places laissées vacantes par M. HASE : 1° dans la commission des travaux littéraires, M. de LONGPÉRIER ;

2° Dans la Commission, à vie, des Inscriptions et Médailles, M. WALLON ;

3° Dans la Commission de l'École d'Athènes, M. le comte de LABORDE.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre le rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique et M. de LONGPÉRIER, au nom de la Commission de numismatique, présente les conclusions auxquelles elle s'est arrêtée sur le concours de cette année. La Commission décerne le prix fondé par M. Allier de Hauteroche à M. Max. Deloche, pour son livre intitulé : *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*.

Sont offerts à l'Académie :

Au nom de M. VINCENT, sa *Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale* (extr. de la *Revue archéologique*), 1864, in-8°.

M. Franz Bopp adresse à l'Académie la 3e édition de son ouvrage intitulé : *Kritische Grammatik der Sanskrita-Sprache*. Berlin, 1863, in-8°.

Au nom de M. Th. H. Martin, correspondant de l'Institut, sa dissertation intitulée : *Sur quelques prédictions d'éclipses mentionnées par les auteurs anciens* (extr. de la *Revue archéologique* 1864, in-8°).

Au nom de M. LENORMANT, la 3e livraison de sa *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, comprenant les feuilles 14 à 19.

*Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine avec leur prononciation usitée en Chine et au Japon et leur explication en français*, par M. Léon de Rosny, première partie, Paris, 1864, in-8°.

*Simples notes pour servir à l'histoire de la ville de Thiers aux trois der-*

*niers siècles* : I. *La coutellerie thiernoise de 1500 à 1800*, par M. Gustave S[t] Joanny, avocat. Clermont-Ferrand et Thiers, 1863, in-8°. (Transmis par M. de BARANTE, de l'Académie française.)

*Notice sur quelques monnaies impériales romaines, en or, de la collection du D[r] Colson, de Noyon*. Bruxelles, 1864, br. in-8°.

*Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, Metz, 1863, in-8°.

*Bulletin* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 6[e] année, Metz, 1863, in-8°.

M. Jeantin, président honoraire du tribunal civil de Montmédy, adresse à l'Académie son ouvrage intitulé : *Manuel de la Meuse. Histoire de Montmédy et des localités meusiennes*.

M. Louis PASSY continue sa lecture commencée *sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire*.

## Séance du 22.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie à l'Académie les Mémoires suivants provenant de l'École d'Athènes :

*Comparaison du grec ancien et du grec moderne. Liste des mots anciens tirés de l'Onomasticon de Pollux, et des mots populaires correspondants*, par M. Deville.

*Recueil de chansons populaires, suivies de notes grammaticales et d'observations*, par le même;

*Texte tzaconien, suivi de notes*, par le même.

*Mémoire sur l'Olympe hellénique*, par M. Gebhart.

A cet envoi sont joints l'*introduction* et la *table des matières* d'un ouvrage du même auteur qui est à l'impression en ce moment : *Praxitèle. Essai sur l'histoire de l'art et du génie grec, depuis l'époque de Périclès jusqu'à celle d'Alexandre*, « afin que la commission d'examen puisse en faire mention dans son rapport, » est-il dit dans la lettre du ministre.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL s'étonne et regrette que la Commission doive se borner à faire mention de cet ouvrage, sans qu'il ait été soumis à son examen avant l'impression, ce qui ne paraît pouvoir s'accorder avec le sérieux accomplissement de la mission conférée à l'Académie par les décrets, avec sa dignité, et les véri-

tables intérêts de l'École d'Athènes. Le précédent que l'on peut invoquer touchant la publication de MM. Wescher et Foucart ne saurait justifier cette disposition, car l'Académie a protesté à cette époque, comme elle le fait encore aujourd'hui. Ces observations, agréées par elle, seront présentées au ministre.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie la note suivante :

UNE INSCRIPTION PTOLÉMAÏQUE D'ALEXANDRIE.

*Communication faite au nom de* M. Wescher.

« L'inscription ptolémaïque que je viens de trouver à Alexandrie est gravée sur un bloc rectangulaire situé dans l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait, comme on sait, les principaux édifices de la ville des Ptolémées, et notamment les palais de ces souverains.

» Cette inscription, qui est d'une très-belle gravure, a un caractère monumental. C'est une dédicace faite par un habitant d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale.

» La première ligne de l'inscription est d'une extrême importance, puisque c'est elle qui doit nous apprendre à qui le monument était dédié. Cette première ligne se compose de deux mots seulement. Le premier mot a été martelé avec soin, avec application même, sans que le reste de l'inscription ait le moins du monde souffert. Cette mutilation remonte évidemment à l'antiquité : il est impossible de supposer une dégradation accidentelle, car partout ailleurs la surface de la pierre est parfaitement lisse et polie. Quant au second mot, c'est celui de ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ, qui est intact et très-lisible.

» La première pensée qui vient à l'esprit, c'est que le mot martelé est ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, et qu'il s'agit d'un monument consacré à Ptolémée Philadelphe, deuxième roi de la dynastie des Lagides.

» Mais une difficulté se présente. Si le mot martelé avait été ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ, il serait infailliblement précédé du mot ΒΑΣΙΛΕΑ. C'est là un usage constant dans la langue officielle de l'ère ptolé-

maïque. Or, il n'y a pas la moindre trace de ce mot. Il est même impossible que ce mot ait jamais existé sur la pierre, car l'inscription est disposée symétriquement, et la place du mot ΒΑΣΙΛΕΑ ne s'y trouve pas. Il faut donc chercher une autre solution.

» Lors du dernier examen que j'ai fait de l'original, j'ai pris une empreinte exacte de l'espace martelé, de façon à mouler en quelque sorte tous les accidents de la pierre. En étudiant de près le revers de l'empreinte, j'ai distingué nettement sous le martelage les vestiges des huit lettres qui forment le mot ΑΡΣΙΝΟΗΝ. La première ligne de l'inscription était donc :

ΑΡΣΙΝΟΗΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΝ

et le monument est dédié à *Arsinoé Philadelphe*.

» On sait que Ptolémée Philadelphe épousa successivement deux femmes du nom d'Arsinoé. La première Arsinoé était fille de Lysimaque, roi de Thrace. Il la répudia en l'an 276 avant notre ère pour épouser la seconde Arsinoé, sa propre sœur et veuve de ce même Lysimaque. Cette seconde Arsinoé était issue comme lui du mariage de Ptolémée Soter et de Bérénice; comme lui, elle porta le surnom de *Philadelphe*. Quand plus tard on voulut les désigner ensemble, on les appela *dieux adelphes*, θεοὶ ἀδελφοί. C'est le nom que leur donne la célèbre inscription gravée sur la lame d'or de Canope, publiée et commentée par M. Letronne.

» C'est donc le nom d'Arsinoé, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe, qui est martelé dans notre inscription. Pourquoi et par qui cette mutilation a-t-elle été faite? Il y a là un problème historique à résoudre.

» Voici une explication que je propose. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoé, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux yeux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions autorisées par les mœurs égyptiennes. Le mécontentement qu'éprouvèrent les Alexandrins dans cette circonstance est un fait attesté par l'histoire. C'est même à ce fait que se rattache la mort tragique du poëte *Sotade* qui, ayant fait contre la nouvelle reine d'Égypte des vers injurieux, paya de sa

vie son imprudente audace. Ne pourrait-on pas supposer dès lors que la mutilation du nom d'Arsinoé, dans notre inscription, est une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par ce mariage, qui fut, de la part des Lagides, la première violation flagrante des lois et des coutumes de la Grèce? On sait que la population d'Alexandrie fut toujours très-hardie et très-remuante, même sous les Romains, maîtres plus puissants et plus redoutés que les Lagides. L'empereur Hadrien, dans sa fameuse lettre au consul Servianus, s'en plaint amèrement. Si l'explication que je propose est adoptée, nous aurions ici un très-ancien exemple de cette humeur satirique des Alexandrins, enclins à censurer non-seulement les actes publics, mais encore la vie privée de ceux qui les gouvernaient.

» Alexandrie, 10 avril 1864.

C. WESCHER,
Adjoint à la mission scientifique d'Egypte. »

L'Académie se forme en Comité secret pour la suite de la discussion sur le prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le 1er prix Gobert est décerné à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*.

Le 2e prix est décerné à M. Vallet de Viriville, pour son *Histoire de Charles VII*.

M. Louis Passy termine la lecture de son travail intitulé :

### *Sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire* (1).

#### ANALYSE.

Il n'est pas un voyageur qui, visitant la célèbre basilique de Saint-Marc, à Venise, n'ait remarqué deux groupes en por-

(1) Nous reproduisons, presque sans changement, l'excellente analyse qui a été faite de ce travail, par M. Menault, dans le *Moniteur* du 2 juin 1864.

phyre, encastrés dans le mur de Saint-Marc, à l'angle du trésor. Chacun de ces groupes représente deux personnages qui se tiennent embrassés. Depuis le seizième siècle, ces mystérieuses figures excitent l'imagination populaire et la curiosité scientifique. A quelle époque, à quel art, à quel temps, à quel ordre de sujet, ces groupes appartiennent-ils? On l'ignorait. D'habiles archéologues, Zanetti, Winckelmann, d'Agincourt, Selvatico, Potier, Steinbuchel, Pasini, avaient émis sur ce sujet les opinions les plus contradictoires, et la science cherchait le mot de cette énigme dans un espace de neuf cents ans, depuis le troisième jusqu'au douzième siècle. C'est à pénétrer ce mystère que M. Louis Passy s'est appliqué.

Dans les sciences archéologiques comme dans les sciences naturelles, la comparaison est la source la plus féconde des découvertes, la voie la plus sûre pour résoudre les questions obscures. Visitant Rome sous les auspices de MM. Ampère et de Rossi, M. Passy remarqua dans la galerie de la bibliothèque du Vatican des colonnes, et, sur des consoles en saillie aux deux tiers de ces colonnes, des groupes qui avaient la plus frappante ressemblance avec les groupes de Venise. Il s'adressa à M. Schnetz, directeur de l'académie de Rome, qui, avec son obligeance ordinaire, voulut bien se charger de faire diriger le moulage des groupes et les expédier à M. Passy. (Ces moulages et de bonnes photographies permettent à l'Académie de suivre la discussion à laquelle il se livre.)

Le point de départ était de fixer la date et le sujet des groupes de Rome. M. Passy a commencé par démontrer que les personnages qui composaient ces groupes et qui se tenaient embrassés étaient des empereurs. La couronne qu'ils portent sur la tête, le globe qu'ils tiennent à la main, sont des témoignages irrécusables de la dignité impériale. Ces empereurs sont des empereurs romains; la couronne, le globe, le *paludamentum*, la cuirasse, fournissent une série d'observations concluantes. Quels sont ces empereurs romains? Ici les incertitudes commencent : toutefois l'étude de la numismatique permet, grâce à la coupe des cheveux, de fixer la période qui s'écoula entre 292 et 315. Un fait très-important, c'est qu'un des groupes représente deux hommes plus âgés, et l'autre deux hommes plus jeunes, et pourtant dans chaque groupe les deux personnages ont

un visage exactement semblable. M. Passy tire de cette conclusion que les artistes ont voulu représenter les deux Augustes et les deux Césars, d'une manière typique et générale, sans avoir le dessein de représenter tel ou tel empereur. On pouvait opposer à cette argumentation la grossièreté du travail et la bassesse du style. M. Passy prévoit cette objection et la réfute par une série de preuves et d'inductions, il tente de prouver que ces colonnes et ces groupes de porphyre ornaient à Rome les thermes de Constantin, et qu'ils faisaient partie des restaurations dont ces thermes furent l'objet au milieu du cinquième siècle, sous Honorius III.

Si maintenant on considère les groupes de Venise, on est frappé des analogies qui relient ces deux groupes à ceux de Rome. Il est curieux de voir que ces quatre groupes ont la même expression de visage et la même coupe de cheveux, presque la même attitude, presque le même costume, et que faits de même matière ils reposent sur les mêmes consoles et tendent au même but de décoration. Seulement les personnages de Venise ne portent pas les insignes de la dignité impériale, le globe et la couronne. De là, mille conjectures. Une étude approfondie du costume, particulièrement de la coiffure, qui est une espèce de bonnet semblable à la tiare des Perses, et de l'épée, qui est assurément un des plus curieux échantillons de l'armurerie antique, n'a pas éloigné les groupes de Venise de la date que M. Passy a fixée, c'est-à-dire du quatrième siècle. Cette partie de la dissertation n'est pas la moins digne d'intérêt, car c'est de ce costume que les archéologues ont tiré les arguments les plus contraires. Quant au sujet des groupes de Venise, il ressort naturellement de la comparaison avec les groupes de Rome : à Venise, comme à Rome, les artistes du quatrième siècle ont entendu représenter l'union des Augustes et des Césars.

M. Passy ne s'est pas borné à l'examen critique des monuments qu'il cherchait à expliquer; il a trouvé dans la disposition des consoles sur lesquelles reposent ces groupes des arguments solides. En effet, on sait, par les témoignages de tous les voyageurs qui ont décrit et dessiné l'Orient, que l'usage de couper les colonnes par des piédestaux sur lesquels on plaçait des statues appartient à l'art oriental du troisième siècle. On trouve des exemples de

cette disposition architecturale à Palmyre, à Pompéiopolis, près de Tarse, à Apamée sur l'Oronte, et dans toute cette partie de l'Asie comprise entre l'Arabie, la Phénicie et l'Inde. Les consoles, considérées en elles-mêmes, portent la date du quatrième siècle et se rapprochent de la lourde architrave de l'arc de Constantin. La date des consoles est certaine, comment la date des groupes ne le serait-elle pas?

L'histoire de la sculpture en porphyre, rapidement esquissée dans ses phases diverses et dans ses plus célèbres monuments, a fourni à M. Passy des considérations tout à fait neuves. Il montre que le porphyre a été surtout à la mode à la fin du troisième et au quatrième siècle, et que cette pierre a été pour ainsi dire consacrée au service impérial. Dès lors, indépendamment des autres preuves, on doit présumer que les groupes de porphyre de Rome et de Venise appartiennent à cette période et qu'ils représentent des empereurs romains. En parcourant les divers monuments en porphyre que nos musées conservent et que les textes rappellent M. Passy a trouvé l'occasion de résoudre une dernière objection. Il est facile de suivre sur les médailles l'histoire de l'association impériale depuis Auguste jusqu'à Honorius. Au milieu des scènes les plus diverses, comment se fait-il que la numismatique et la sculpture romaines ne nous donnent aucune image d'empereurs s'embrassant, et ne nous fournissent presque jamais des exemples d'étreinte corporelle? Faut-il dire que cette attitude n'a pas été pratiquée par les artistes de l'empire romain? M. Passy répond : « Il est très-vrai que l'étreinte corporelle est une attitude très-rare dans l'art antique; mais nous en avons un exemple célèbre, et précisément à la date même que que nous attribuons aux groupes de Venise et de Rome. Les historiens antiquaires de Constantinople nous rapportent qu'on érigea dans un endroit de Byzance où Constantin avait fait élever une colonne carrée de porphyre ornée de statues et de groupes impériaux en relief, les statues de Constance et de Constant s'embrassant. Sans oser prétendre que les groupes de Venise sont des groupes du Philadelphium rapportés en 1204 par les Vénitiens avec les chevaux dorés de l'Hippodrome, et encastrés dans le mur de Saint-Marc comme un trophée de la prise de Constan-

tinople, M. Passy démontre sans peine que les groupes de Venise devaient être à peu près semblables, et il en tire un argument décisif pour la date et le sujet qu'il assigne aux groupes de Venise.

Ce mémoire se termine par un examen critique des divers systèmes émis par les archéologues qui ont, avant M. Passy, abordé cette question. Après avoir rendu justice aux conjectures de MM. Steinbuchel et Pasini, M. Passy critique vivement l'opinion de ceux qui voient dans les groupes de Venise un produit de l'art byzantin, quatre empereurs ou quatre soldats grecs du 7e au 12e siècle. Il appuie son argumentation sur l'étude du costume militaire dans l'empire d'Orient d'après les miniatures des manuscrits grecs, sur l'histoire du prophyre, qu'on sait n'avoir plus été travaillé à partir du septième siècle.

En définitive, suivant M. Passy, les groupes de Venise et les groupes de Rome représentent des empereurs romains, des Augustes et des Césars s'unissant pour la gloire ou la défense de l'empire. Ces groupes appartiennent à l'art oriental du Bas-Empire et sont les expressions figurées des réformes politiques de Dioclétien. Ce mémoire, en mettant de côté la question même posée et résolue par M. Passy, jette un jour nouveau sur l'histoire encore obscure de la sculpture dans le Bas-Empire.

M. Egger commence la lecture d'un document relatif à la priorité de certaines opinions sur Aristote énoncées dans un travail inédit de M. Francis Meunier (Voy. la séance suivante).

Ouvrages offerts :

Au nom de l'Académie impériale des sciences, de Vienne :

1° *Sitzungsberichte XL B. IV u. V H.; XLI B. I, II H.; XLII*, B. *I, II, III*, B; *XLIII* B, *I*, *II*. *H*. Register zu den 31-40 B. : *Almanach:* XIIIer *Jahrg*. 1863.

2° *Fontes rerum Austriacarum*. *Scriptores*, V, B. *Diplomata et acta*, XXII, B.

3° *Archiv für kunde österreichischer Geschichtsquellen*, XXVIII B. 2e Hälfte, XXIX B, 1 u. 2 H. XXXer B, 1 H.

Sont en outre offerts :

*Eclaircissements géographiques et historiques sur l'inscription d'Adulis*

*et sur quelques points des inscriptions d'Axoum*, par M. Vivien de Saint-Martin, Mémoire lu à l'Académie. Paris, 1864, in-8°.

*Micellanea storica narnese*. Fasc. II del vol. II, pp. 193-384, in-8°.

*Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire*, par M. E. Prosper Biardot. Paris, 1864, br. in-8°.

*Rapports adressés à S. E. monseigneur le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sur l'inspection des églises de son diocèse, pendant les années 1862 et 1863*. Rouen 1864, br. in-8°.

*Journal asiatique*, février 1864.

*Annales de philosophie chrétienne*, mars 1864.

*Revue orientale*, n° 51.

*Le cabinet historique*, mars 1864.

## Séance du 29.

MM. L. Quicherat, W.-H. Waddington et F. Guessard se portent candidats aux places vacantes dans le sein de l'Académie.

M. Egger continue et achève la communication commencée dans la séance précédente :

*Sur une opinion de* M. Francis Meunier *et de quelques autres savants relativement à la prétendue distinction de livres exotériques et ésotériques d'Aristote.*

### ANALYSE.

L'Académie de Berlin ayant ouvert, en 1860, un concours et proposé un prix pour la meilleure collection de fragments des ouvrages perdus d'Aristote, travail une fois essayé au xvi$^{e}$ siècle par Fr. Patrizzi, dans les *Discussiones peripateticæ*, et qui méritait d'être repris avec toutes les ressources et selon l'esprit de la science moderne. Le prix fut décerné en 1862 à M. Valentin Rose, dont l'ouvrage parut à Leipzig en 1863 sous le titre un peu bizarre de *Aristoteles pseudepigraphus* (728 p. in 8°). Un des philologues qui s'étaient occupés de ce travail, M. Fr. Meunier, docteur ès lettres, auteur d'un mémoire sur Hypéride, auquel l'Académie, accordait en 1859, une distinction honorable, appelle l'attention bienveillante de la compagnie sur un chapitre spécial de ses recherches inédites sur les écrits

perdus d'Aristote. Ce chapitre est relatif à la prétendue distinction en livres *exotériques* et *ésotériques*, question sur laquelle, par une heureuse coïncidence, l'auteur se trouve d'accord avec M. Rose.

Jusqu'à ces derniers temps, personne n'a douté que cette distinction ne fût réelle; on s'occupait seulement de l'appliquer à ce qui nous reste des livres d'Aristote. Sans s'être ni entendus, ni même connus, MM. Rose et Meunier s'accordent à établir que cette prétendue distinction repose sur une méprise et ils le démontrent chacun par des preuves différentes; M. Rose par des arguments tirés de la nature même des doctrines (1), M. Meunier, par des arguments d'un caractère tout historique.

Un savant philologue de Kiel, M. Forchhammer, vient de publier sur le même sujet une dissertation dans laquelle il arrive précisément aux mêmes conclusions (2), lesquelles paraissent avoir aussi en Allemagne l'assentiment d'autres éditeurs d'Aristote, en particulier celui de M. Torstrik, auteur d'une très-ingénieuse édition du *Traité de l'âme*, publié à Berlin en 1862 (Voy. p. 123 de son commentaire). L'opinion dont il s'agit se présente donc à nous, non comme un de ces paradoxes qu'engendre trop souvent le désir d'innover ou des questions souvent débattues, mais comme le résultat d'observations et d'informations impartiales faites séparément par des philologues exercés à l'étude des textes aristotéliques et des problèmes littéraires que ces textes soulèvent.

Il paraîtra sans doute équitable de constater devant l'Académie le caractère original d'une opinion soutenue par un jeune savant français, surtout quand cette opinion ne peut plus se produire devant le public avec les avantages de la priorité.

M. Meunier soutient dans son mémoire que la tradition relative à deux enseignements distincts dans l'école d'Aristote et à deux séries d'ouvrages-correspondantes à ce double enseignement repose sur la fausse interprétation de plusieurs passages qui se lisent dans les *Morales*, dans la *Politique* et dans la *Métaphysique*. Il rapproche et

(1) C'est ce qu'il avait déjà déclaré à la page 104 de son livre *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate*, Berlin 1854.

(2) *Aristoteles und. die. exoterischen Reden*, Kiel, 1854, 63 p. in-8°.

discute ces textes et essaye de faire voir que c'est d'une méprise sur leur véritable sens que sort l'opinion très-répandue, même chez les anciens, sur ce sujet si souvent controversé.

DISCUSSION.

M. JOURDAIN transmet un renseignement qui a manqué à M. Francis Meunier, c'est que dès le XVIII<sup></sup>e siècle avait été soutenue en Allemagne, l'opinion qui paraît reprendre faveur aujourd'hui à propos des prétendus livres *exotériques* et *esotériques* d'Aristote. Buhle, en effet, la cite et la combat dans la dissertation *de Aristotelis libris exotericis et acroamaticis*.

MM. MUNK, LABOULAYE, RAVAISSON, ALEXANDRE et EGGER prennent part à la discussion qui s'engage sur le problème historique discuté par M. Meunier. Des observations présentées par M. LABOULAYE et par M. RAVAISSON en particulier, il paraît résulter que la notion et le titre de *Livres exotériques* s'appliquent assez bien à une classe au moins des écrits perdus d'Aristote, c'est-à-dire aux *Dialogues*. Il y aurait donc exagération à nier complétement une distinction si souvent affirmée par les anciens, et que Cicéron a admise, lui qui avait sous les yeux tant de documents aujourd'hui perdus.

Sont offerts les ouvrages suivants :

*Des institutions et des mœurs du paganisme scandinave. L'Irlande avant le christianisme, d'après les Grágás et les Sagas* par M. Geffroy (Extr. du t. VI du *Recueil des savants étrangers*. (1re série.)

Le 4e fascicule de l'ouvrage intitulé : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit* E. de Coussemaker. Paris, 1863, br. in-4°.

*Traité des écritures cunéiformes* par le Comte de Gobineau, ministre de France en Perse. Paris 1864; 2 vol. in-8°. » Ouvrage, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, qui piquera la curiosité du public par son opposition même aux résultats adoptés sur la question par la grande généralité des savants. »

*Explication du symbolisme des terres cuites grecques de destination funéraire*, par M. Prosper Biardot. Paris, 1864, in-8°.

*Recherches sur divers lieux des pays des Silvanectes*, par M. Peigné Delacourt. Amiens, 1864, in-8°.

*Essai historique sur les monuments de Dol, le pays Dolois, l'établissement du royaume, de la province Armorique* et de l'Archevêché de Dol, par M. l'abbé Lécarlatte. Paris, 1864, in-8°.

---

## MOIS DE MAI.

### Séance du 6.

Les membres composant la commission administrative des hospices civils d'Orléans désirent faire placer, dans l'église de ces hospices, une plaque de marbre portant une inscription commémorative de la cérémonie qui doit avoir lieu pour la bénédiction de la portion de cet édifice qui est récemment achevée. Ils prient l'Académie de vouloir bien rédiger cette inscription. (Renvoi à la commission des inscriptions et médailles.)

MM. d'Avezac, Dulaurier et Le Blant se mettent sur les rangs comme candidats aux places vacantes dans le sein de l'Académie.

Sont offerts à l'Académie :

Au nom de M. Edmond Le Blant, les dix premières feuilles du tome II *des Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIII<sup></sup>e *siècle*.

De la part de M. Prosper Tarbé, les tomes IV et V *du Romancero de Champagne,* formant les derniers volumes de sa collection des poëtes de Champagne antérieurs au XVIe siècle. Cette 3e partie comprend les chants historiques de 1550 à 1829. Reims, 1864, in-8°.

De la part de M. J. Oppert : *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther d'après la lecture des inscriptions perses* (Extr. des Annales de philosoph. chrétienne), br. in-8°.

*Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaud* (Introduction et glossaire), par M. Gabriel Azaïs, t. I, 3e liv. Béziers, Paris, in-8°.

*Revue Archéologique*, mai 1864.

L'Académie se forme en Comité secret pour examiner la liste des candidats aux places vacantes de membres ordinaires.

### Séance du 15.

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie deux rapports qui lui ont été adressés par M. Carl. Wescher, adjoint à la mission de M. de Rougé, en Égypte. Il prie la Compagnie de lui donner son avis. Le premier de ces rapports, qui est relatif aux inscriptions grecques à recueillir ou à vérifier en Égypte, expose les résultats obtenus par M. Wescher sur ce point.

L'autre répond à des instructions données subsidiairement à ce jeune savant par le ministre, touchant la reprise des fouilles à exécuter à Aptère, dans l'île de Crète.

M. le maréchal Waillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, membre de l'Institut, prie l'Académie de rédiger une inscription monumentale pour la frise de la partie des nouvelles constructions de la Bibliothèque impériale contenant la salle de lecture, et qui aura son entrée sur la grande cour.

(Renvoi à la commission des inscriptions, médailles.)

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

Le scrutin pour les deux places de membres ordinaires est ouvert :

M. Louis Quicherat est élu membre de l'Académie à la place laissée vacante par M. Hase.

M. Dulaurier est élu membre ordinaire à la place laissée vacante par M. Ampère.

M. Egger commence la lecture d'un mémoire inséré : *sur l'ἐρωτικόσ inséré sous le nom de Lysias dans le Phèdre de Platon.*

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Littré, la 9e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* : (DON-ENC).

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni : *Congetture intorno ad un iscrizione antica probabilmente celtica scoperta l'anno* 1859, *nelle vicinanze di Novara*, 1 f. in-4° (Extr. du vol. II des Actes et mémoires de la députation pour les études d'histoire locale des provinces de Modène et de Parme.

La *Vérité historique*, 7e année, 4e livr.

M. L. Renier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Gaston Boissier d'un article étendu *sur les derniers travaux d'archéologie grecque et romaine en France et à l'étranger*, br. in-8° (Ext. de la *Revue des Deux Mondes*, du 1er mai).

M. Vincent présente, de la part de M. le docteur Guyon, correspondant de l'Institut, ses *Études sur les eaux thermales de la Tunisie, accompagnée de recherches historiques sur les localités qui les fournissent*. Paris, 1864, br. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France : *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne* (Diocèse d'Angoulême) accompagnée de nombreux *éclaircissements publiés pour la première fois d'après un manuscrit du* XIIIe siècle. Paris, 1864, in-8°.

M. Reinaud fait hommage des deux ouvrages suivants au nom des auteurs :

1° *Annales tunisiennes* ou *Aperçu historique sur la régence de Tunis*, depuis les commencements du XVIe siècle jusqu'en 1830, par M. Alphonse Rousseau, consul de France en Bosnie. M. Rousseau, fils de l'ancien consul de France à Alep et à Bagdad, connaît la langue arabe et a été longtemps le premier interprète du consulat de France à Tunis. Considérant que la province de Tunis a été pendant les temps modernes le théâtre d'événements considérables, notamment de l'expédition de l'empereur Charles-Quint, il s'est attaché à recueillir et à classer les faits épars dans les relations arabes, françaises, espagnoles, italiennes, etc. Il a également profité des facilités qu'il a trouvées sur les lieux, pour mettre à contribution les archives des consulats de France, d'Angleterre et d'Espagne. Le volume s'arrête à la conquête d'Alger, par les Français. Les événements postérieurs formeront la matière d'un autre volume.

2° Au nom de M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr dans le département du Var : *Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin* (Var) *exécuté par Joseph Lieautaud, et notice sur ce sculpteur*, br. in-8°. Marseille 1863. M. Giraud est déjà connu de l'Académie par diverses communications qu'il a faites sur les antiquités et le moyen âge dans son pays. Or le maître-autel de Saint-Maximin a été de tout temps considéré comme un monument important de la sculpture française. Joseph Lieautaud qui en est l'auteur, florissait dans la dernière moitié du dix-septième siècle. Il avait travaillé à Rome sous le chevalier Bernin. Il fut ensuite le collaborateur et l'ami du Puget. Le morceau dont il s'agit n'est pas le seul qui reste de lui ; cependant son nom s'était en partie effacé, et Millin, dans son voyage au Midi de la

France, parlant du maître-autel de Saint-Maximin, l'avait attribué à un autre artiste. M. l'abbé Giraud, pour rétablir la vérité sur ce point, a fait usage de documents appartenant à la famille Lieautaud qui existe encore à la Cadière près de Toulon.

M. Jourdain, au nom de l'auteur, M. Charles Desmaze, juge d'instruction au tribunal de la Seine, fait hommage de l'ouvrage suivant : *P. Ramus, professeur au Collége de France, sa vie, ses écrits, sa mort*, (1515-1572). Paris, 1864, in-12. M. Jourdain fait valoir l'intérêt de ce petit livre sur un sujet tant de fois étudié.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Rossi, le no 4 du *Bullettino di archeologia cristiana*, avril 1864, renfermant un article plein d'intérêt intitulé : *Dei sepolcri non sotterranei durante l'era delle persecuzioni*.

Deux ouvrages de M. J. Garnier : 1° *Journal historique de Jehan Patte*, bourgeois d'Amiens (1587-1617), publié sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens. Amiens, 1863, 1 vol. in-8°. 2° *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens, en* 1861. Amiens, 1863, br. in-fol.

*Notice sur la maison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabourg, n° 15, à Orléans*, par M. C. F. Vergnaud-Romagnesi. Orléans, 1864, br. in-8°.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. IX. Paris et Amiens, 1863, 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1864, n° 1. Amiens, 1864, in-8o.

*Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année* 1862-63. Rouen, 1863, 1 vol. in-8°.

*Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences, et arts de la Marne*, 1863. Châlons-sur-Marne, in-8°.

M. Vincent lit au nom de M. de Coussemaker, un travail intitulé

*Notice sur un manuscrit musical de la Bibliothèque de la Faculté de Montpellier.*

LES HARMONISTES DES DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLES.

« Depuis quelques années, il s'est produit un mouvement considérable dans les études historiques sur la musique. L'archéologie musicale a fixé

l'attention des érudits et des corps savants. On a compris que l'art des sons, par la puissance de ses effets, mérite dans l'histoire générale une place au moins égale à celle qu'on y a accordée aux arts plastiques.

» Bien que l'archéologie musicale ne soit pas une science nouvelle, témoins les travaux sur la musique grecque, témoins les savants ouvrages sur le plain-chant et la musique du moyen âge, publiés depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, néanmoins, on peut le dire, le développement qu'ont pris ces études lui a donné un caractère et une importance qu'elle n'avait pas auparavant.

» L'archéologie musicale forme, selon nous, deux branches distinctes : l'une relative au plain-chant, l'autre à la musique proprement dite.

» L'idée de retrouver le chant de Grégoire et de le rétablir sur ses bases primitives a donné lieu à des recherches sérieuses et profondes qui devaient mener à des résultats, sinon absolus, du moins satisfaisants. Malheureusement, l'esprit de système s'est emparé de la question et l'a détournée de la véritable voie qui pouvait la conduire à la solution désirée. Ce mouvement incomplet, ces études inachevées ont fait croire à quelques esprits superficiels que les efforts tentés s'exerçaient sur un terrain stérile, que l'art musical n'avait pas de principes fixes, qu'il manquait de bases solides pour constituer une science. C'est là une grave erreur.

» Lorsque la question sera replacée sur son véritable terrain, qu'elle aura repris son essor réellement scientifique, on verra qu'aujourd'hui, comme aux époques les plus brillantes du christianisme, le plain-chant est digne d'occuper l'attention des hommes sérieux; que la solution des graves questions qui s'agitent sur cette matière intéresse au plus haut point l'art catholique.

» Mais, comme nous venons de le dire, l'étude historique du plain-chant n'est qu'une des branches de l'archéologie musicale. Il en est une autre tout à fait distincte, la branche relative à la musique proprement dite. Celle-ci n'est ni moins intéressante, ni moins importante que l'autre, au point de vue de l'art. En effet, s'il y a un intérêt immense à connaître et à faire revivre dans nos cathédrales et dans nos églises paroissiales les chants primitifs de saint Grégoire, une importance incontestable se rattache aux questions d'origine, de constitution et de développement de la musique moderne, et notamment de l'harmonie qui en fait à la fois une science et un art. C'est de cette partie de l'archéologie que nous allons parler.

» Si quelques questions concernant la musique des Grecs sont restées dans le domaine de la controverse, c'est qu'on ne possède pas de monuments qui datent de l'époque où l'art était florissant. Il est évident que si des ouvrages pratiques, si des compositions de ces temps reculés nous étaient parvenus, on y trouverait des élémens certains d'appréciation, et l'on ne verrait pas se perpétuer des discussions où sont soutenues les thèses les plus opposées, sans que les questions traitées puissent recevoir une solution décisive, faute de preuves à l'abri de toute contestation.

» Il en a été longtemps de même à l'égard des origines de la musique moderne : les documents et les monuments, bien qu'ils existassent, étaient enfouis dans la poussière des bibliothèques. Mais les choses ont changé. Vers la fin du siècle dernier, le prince abbé Gerbert a publié une collection d'écrivains qui a ouvert une ère nouvelle à l'histoire de l'art, en mettant les érudits à même de l'étudier dans ses sources originales (1). Il faut le dire néanmoins, outre que cette collection ne renferme qu'une

(1) « Scriptores ecclesiatici de musica sacra potissimum, » etc., 3 vol. in-4, 1784.

faible partie des documents relatifs à la musique de cette époque, elle laisse subsister une lacune très-importante. Les « monuments », c'est-à-dire les compositions musicales, n'y ont aucune place; on semblait même en ignorer l'existence. C'est à peine si l'on en trouve quelques fragments sans valeur dans Hawkins, Burney, Forkel et Kiesewetter, dont les investigations ont été si patientes et si laborieuses.

» Ce ne fut qu'en 1827 que M. Fétis annonça la découverte de quelques « rondeaux » à trois parties d'Adam et de la Hale, et en publia un avec une traduction en notation moderne, mais traduction totalement fautive; puisque le morceau est reproduit en mesure à deux temps, tandis qu'il appartient à celle à trois temps. Ces compositions et quelques autres, trouvées depuis, dont les unes sont incomplètes et les autres inexactement transcrites, sont loin d'être suffisantes pour donner une idée véritable de la musique harmonique aux XII$^e$ et XIII$^e$ siècles.

» Une nouvelle découverte est venue combler cette lacune. Un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, renfermant une collection de trois cent quarante compositions à deux, trois et quatre parties, et toutes inédites, est destiné à jeter une vive lumière sur l'histoire de l'art d'écrire la musique harmonique dans les premiers temps de ses développements.

» Ce manuscrit contient en effet des œuvres de tous les genres de compositions en usage aux XII$^e$ et XIII$^e$ siècles, et connues sous le nom de déchant, triple, quadruple, organum, motet, rondeau, conduit, etc. De toutes ces compositions, on n'avait que des idées plus ou moins vagues.

» On y trouve en outre des morceaux entiers en contre-point double, des canons, des imitations, dont jusqu'ici les historiens de la musique ne faisaient pas remonter l'existence plus haut que le XV$^e$ siècle.

» C'est dans l'examen de ces compositions qu'on peut apprécier l'art d'écrire l'harmonie dans ce temps, la manière d'agencer les parties entre elles, leur mélodie, leur rhytme, etc.

» Ce manuscrit de Montpellier, dont on ne saurait proclamer assez haut l'importance, non-seulement pour l'archéologie musicale, mais aussi pour la littérature du moyen âge, puisqu'il renferme plus de cinq cents pièces de poésies latines et françaises (1), offre pourtant une lacune fort regrettable. Les trois cent quarante pièces qu'il comprend sont toutes anonymes; aucune ne porte le moindre indice d'auteur. Heureusement certains documents, et notamment les traités de Jérôme de Moravie, de Walter Odington, de Robert de Handlo, de John Hanboys et de divers anonymes de Saint-Dié et du British Museum, sont venus à notre secours pour déterminer les auteurs d'un certain nombre de ces compositions.

» Les investigations auxquelles nous nous sommes livré nous ont mis à même de constater que, parmi les compositions, toutes anonymes, du manuscrit de Montpellier, il en est qui ont pour auteurs, les unes des trouvères, d'autres des déchanteurs, d'autres encore quelques-uns des plus célèbres théoriciens de l'époque. C'est là un fait historique d'une importance capitale.

» On admettait généralement que les trouvères étaient mélodistes, c'est-à-dire inventeurs de mélodies, notamment de celles qui accompagnent leurs poésies; mais on ne les considérait pas comme harmonistes;

(1) Cette différence dans le nombre des pièces harmoniques et celles des poésies provient de ce qu'à chacune des pièces harmoniques correspondent des textes multiples.

c'est-à-dire comme auteurs de compositions à plusieurs parties; cette qualité leur était même refusée (1). Nous établirons que les trouvères étaient véritablement harmonistes, et que quelques-uns n'étaient pas inférieurs, dans l'art d'écrire, aux déchanteurs et aux didacticiens de l'époque.

» On doit ranger dans la catégorie des trouvères harmonistes: Adam de la Hale, Gillon Ferrant, Moniot d'Arras, Moniot de Paris, Jean de la Fontaine, le prince de Morée, Thomas Herrier.

» On peut y ajouter, quoique avec moins de certitude, d'abord: Adrien de Douai, Gillebert de Berneville, Jacques de Cambrai, Jocelin de Bruges, Jacques de Cisoing, Jean Frémiau; puis Audefroi le Bâtard, Baude de la Kakerie, Blondeau de Nesles, Colard le Bouteillier, Gauthier d'Argies, Gautier de Soignies, Guillaume le Vinier, Jean Bodel, Jean de Neuville, Jean Erard, Jean le Cunelier, Martin le Beguin et Simon d'Authie; de plus, quelques anonymes dont l'origine ne saurait être équivoque, tous trouvères musiciens, tous antérieurs au XIVe siècle, et quelques-uns même au XIIIe.

» Dans la deuxième classe des musiciens harmonistes, nous plaçons les déchanteurs. Ces artistes se distinguent des trouvères en ce qu'ils ne composaient pas eux-mêmes les paroles qu'ils mettaient en musique, et en ce que leur profession principale était l'art musical, tandis que les trouvères étaient avant tout poëtes. Ils se distinguaient des didacticiens en ce qu'ils ne semblent pas avoir écrit sur leur art. C'est parmi les déchanteurs que se recrutaient les maîtres de chapelle et les organistes. Il y avait des déchanteurs qui remplissaient à la fois ces deux fonctions. Les historiens de la musique, tels que Hawkins, Burney, Forkel, l'abbé Gerbert et autres, ne disent rien de ces artistes; ils ne paraissent pas avoir connu leur existence.

» M. Fétis a prononcé le nom de déchanteurs; selon lui, le talent de ces artistes aurait consisté à harmoniser, c'est-à-dire à mettre en parties harmoniques les mélodies des trouvères. Mais il ne cite à l'appui de cette assertion aucune preuve; il ne produit aucune composition de ce genre, ni aucun nom d'auteur. Les déchanteurs étaient mélodistes et harmonistes; ils ne subissaient pas le rôle secondaire que M. Fétis leur assigne.

» Nous allons citer une série de déchanteurs et de maîtres de chapelle restés inconnus; la mention seule de leurs noms, avec les fonctions qu'ils remplissaient, est de nature à exciter le plus vif intérêt historique. Nous devons cependant nous borner ici à citer un passage d'un manuscrit anonyme du British Museum dont l'écriture est de la fin du XIIIe siècle (2). Voici ce qu'on y lit:

» Iste regule utuntur in pluribus libris antiquorum, et hoc a parte et in suo tempore Perotini magni; sed nesciebant narrare ipsas cum quibusdam aliis postpositis, et semper a tempore Leonis pro parte, quoniam duo ligate tunc temporis pro brevi longa ponebantur, et tres ligate simili modo in pluribus locis pro longa brevi, longa, etc.

(1) Fétis, « Biographie universelle des Musiciens, » 1re édit., t. 1; « Résumé philosophique de l'histoire de la musique, » page CLXXXIX.

(2) Ce précieux document nous a été signalé par M. William Chappell, le savant auteur de « Popular Music of the olden time; a collection of ancient Songs, Ballads and Dance tunes. » On le trouvera dans le « Scriptorum de musica medii ævi nova series, » etc., page 327.

» Et nota quod magister Leoninus, secundum quod dicebatur, fuit optimus organista qui fecit magnum librum organi de gradali et antiphonario pro servitio divino multiplicando ; et fuit in usu usque ad tempus Perotini magni qui abreviavit eumdem, et fecit clausulas sive puncta plurima meliora ; quoniam optimus discantor erat, et melior quam Leoninus erat, sed hic non dicendus de subtilitate organi, etc.

» Ipse vero magister Perotinus fecit quadrupla optima sicut : « Viderunt (1) », cum abundantia colorum armonice artis ; (in) super et tripla plurima nobilissima sicut : « Alleluia » ; « Posui adjutorium » ; « Nativitas (2). »

» Fecit etiam triplices conductus, ut : « Salvatoris hodie » ; et duplices conductus sicut : « Dum sigillum summi Patris » ; et simplices conductus cum pluribus aliis sicut : « Beata viscera » ; « Justicia », etc.

» Liber vel libri magistri Perotini erant in usu usque ad tempus magistri Roberti de Sabilone, et in coro beate Virginis majoris ecclesie Parisiensis, et a suo tempore usque in hodiernum diem, simili modo, etc., prout Petrus, notator optimus, et Johannes, dictus primarius, cum quibusdam aliis in majori parte usque in tempus magistri Franconis primi, et alterius magistri Franconis de Colonia, qui inceperunt in suis libris aliter pro parte notare ; qua de causa alias regulas proprias suis libris appropriatas tradiderunt. »

Un peu plus loin :

« Abreviatio erat facta per signa materialia a tempore Perotini magni et parum ante, et brevius docebant, et adhuc brevius magistri Roberti de Sabilone, quamvis spatiose docebat ; sed nimis deliciose fecit melos canendo apparere.

» Qua de causa fuit valde laudandus Parisius, sicut fuit magister Petrus Trothun Aurelianis in cantu plano ; sed de consideratione temporum parum aut nihil sciebat, aut docebat ; sed magister Robertus supradictus optime ea cognoscebat et fideliter docebat post ipsum ex documento suo.

» Fuit magister Petrus optimus notator et nimis fideliter libros suos secundum usum et consuetudinem magistri sui et melius notabat ; et tempore illo fuit qui vocabatur Thomas de Sancto-Juliano, Parisius antiquus, sed non notabat ad modum illorum, sed bonus fuit secundum antiquiores.

» Quidam vero fuit alius Anglicus, et habebat modum Anglicanum notandi et etiam in quadam parte docendo. Post ipsos et tempore suo fuit quidam Johannes supradictus, et continuavit modo omnium supradictorum usque ad tempus Franconis cum quibusdam aliis magistris sicut : magister Theobaldus Gallicus et magister Simon de Sacalia, cum quodam magistro de Burgundia, ac etiam quodam Probo de Picardia, cujus nomen erat Johannes le Fauconer.

» Boni cantores erant in Anglia, et valde deliciose canebant, sicuti magister Johannes filius Dei ; sicuti Makeblite apud Wyncestriam, et Blakesmit in curia domini regis Henrici ultimi.

» Fuit quidam alius bonus cantor in multiplici genere cantus et organi ; cum quibusdam aliis de quibus alias faciemus mentionem, etc. »

(1) Ce mot et les suivants, placés entre guillemets, commencent diverses compositions musicales auxquelles elles servent d'appellation ou de titre.

(2) Nous avons découvert ces compositions de Pérotin ; elles seront données avec l'ouvrage annoncé, qui est sous presse.

» Il résulte de ces texte que, dès le XIIe siècle, on exécutait de la musique harmonique à Notre-Dame de Paris, et que celle-ci était employée aussi dans l'accompagnement du plain-chant par l'orgue. Ce qui n'est ni moins important ni moins curieux, c'est que nous avons là les noms d'un certain nombre de maîtres de chapelle de cette célèbre cathédrale.

» Ainsi, on y voit d'abord un nommé Léon ou Léonin, organiste et déchanteur; il était auteur d'un livre d'orgue pour le graduel et l'antiphonaire.

» A sa mort, il fut remplacé par Perotin, appelé le Grand (« Perotinus magnus »), à cause de l'excellence de ses compositions harmoniques (« optimus discantor erat et melior quam Leoninus »). Jean de Garlande (« quondam in studio Parisino expertissimus atque probatissimus (1) ») cite Pérotin comme auteur de quadruples excellents (2) (« quadrupla optima »).

» A Pérotin succéda Robert de Sabillon; vinrent ensuite Pierre, surnommé « optimus notator », probablement Pierre de Croix (Petrus de Cruce), dont nous publierons les compositions, et Jean, appelé « Primarius ».

» Dans le manuscrit qu'on vient de citer, il est dit que ces maîtres de chapelle de Notre-Dame de Paris pratiquaient la méthode de notation dont parle l'auteur du document, méthode, ajoute-t-il, suivie jusqu'au temps de « Franco primus », et de Francon de Cologne, qui donnèrent d'autres règles.

» A ces noms, il faut ajouter ceux de: Thomas de Saint-Julien, de Paris; Pierre Trothum, également de Paris, et maître de plain-chant à Orléans; maître Théobald le Gallois; maître Simon « de Sacalia »; Jean de Bourgogne; Jean le Fauconnier, dit « Probus », de Picardie; « Admetus », d'Orléans; Pierre le Viser.

» L'Angleterre possédait aussi, à la même époque, d'excellents déchanteurs au nombre desquels se faisaient remarquer un maître Jean; Makeblite, de Winchester; Blakesmit, attaché à la cour du roi Henri II, et un autre simplement appelé « Anglicus», notant sa musique d'après la méthode alors en usage en Angleterre.

» Parmi les artistes anglais de cette époque, il faut ranger encore Robert Brunham, W. de Duncaster, Robert Trowell, et surtout le moine de Reading, qui écrivait, avant 1226, le canon à six voix, rapporté par Burney et Hawkins comme une œuvre du XVe siècle.

» L'Italie et l'Espagne, ainsi que nous le ferons voir, ont eu leur part dans cette œuvre d'élaboration et de développement de l'art harmonique.

» On l'aura déjà remarqué, la plupart des artistes dont on vient de citer les noms sont antérieurs non-seulement à « Francon de Cologne », mais aussi à « Francon premier » (3), tous deux signalés pour leurs inventions progressives dans l'art de noter la musique mesurée.

(1) Ainsi s'exprime Philippe de Vitry dans un manuscrit du monastère d'Einsideln, dont un extrait nous a été obligeamment communiqué par le R. P. Schubiger.

(2) « Scriptorum de musica medii ævi nova series, » page 116.

(3) Ce « Franco primus » était de Paris, et l'on possède son traité sur la musique mesurée; nous prouverons ces deux points dans notre ouvrage qui est sous presse.

» Nous ne saurions assez le répéter, ce sont là des faits d'une importance capitale pour l'histoire de la musique.

» Quant aux théoriciens et didacticiens, on ne connaissait d'eux que les fragments de compositions qu'ils donnent comme exemples des règles qu'ils posent. Les pièces entières étaient inconnues; elles semblaient perdues, lorsque l'existence d'un certain nombre d'entre elles fut révélée par le manuscrit de Montpellier. On y trouve, en effet, des compositions à trois et quatre parties, de Pérotin, de l'auteur du traité appelé, par Jérôme de Moravie, « Traité de Déchant vulgaire », de Francon de Paris, de Francon de Cologne, du nommé Aristote, de Jean de Garlande, de Pierre Picard, de Pierre de Croix, de Walter Odington et de divers anonymes.

» En voilà assez, pensons-nous, pour faire voir combien le manuscrit de Montpellier et les autres documents que nous venons de signaler sont importants pour l'histoire de l'art musical aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cette importance est telle, suivant nous, que nous avons cru utile d'en faire un examen approfondi, dans un ouvrage qui est sous presse et qui portera pour titre: « Musique harmonique et musiciens harmonistes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ».

» Ne pouvant éditer en entier le manuscrit de Montpellier, qui contient huit cents pages in-quarto, nous en avons extrait environ cinquante compositions à deux, trois et quatre parties qui nous ont paru les plus propres à faire apprécier la situation de l'art à cette époque. Elles seront reproduites dans la notation originale avec leur traduction en notation moderne. De cette façon, chacun pourra vérifier l'exactitude de nos interprétations; on jugera en même temps du degré de difficulté inhérente à ces sortes de travaux.

» L'ouvrage que nous allons publier sur la matière qui fait l'objet de cet article, embrassera donc l'examen de tous les genres de compositions harmoniques en usage aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et l'appréciation de la part de mérite qui revient aux divers initiateurs de cet art alors tout à fait nouveau. Grâce au manuscrit de Montpellier, grâce aux documents importants que nous venons de citer, et qui viennent jeter un jour tout à fait nouveau sur une période de l'histoire musicale, restée obscure, nous pourrons présenter un travail complet sur l'origine et les premiers développement de l'harmonie, qui est devenue, entre les mains des hommes de génie de ces derniers siècles, un art et une science à la fois. »

## Séance du 20.

M. Frédéric Ritschl, conseiller intime et correspondant à Bonn (Prusse Rhénane), fait hommage à l'Académie des suppléments III et IV de son recueil intitulé : *Priscæ latinitatis epigraphica monumenta.* Ces deux suppléments sont accompagnés de deux planches lithographiées d'inscriptions publiées à Bonn en 1863, in-4°.

Dans un troisième écrit intitulé *Die Tesseræ gladiatoriæ der Römer*, avec 3 pl. litthogr., Munich, 1864, in-4°, M. Ritschl a tenté de résoudre l'ancienne controverse sur les Tessères qui a été, dit-il, obscurcie par des travaux récents et pour la quelle il aime à reconnaître les précieux secours dont il est redevable à plusieurs membres de l'Académie.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du rapport suivant :

### 1er *Rapport de M. Carl Wescher au ministre de l'Instruction publique, sur sa mission en Orient* (*Egypte*) (1).

« Monsieur le Ministre,

» Lorsqu'au mois d'octobre dernier je fus adjoint par votre Excellence à la mission archéologique placée sous la direction de M. le vicomte de Rougé et envoyée par le gouvernement français en Egypte, je reçus de vous des instructions qui, en me recommandant l'étude spéciale des inscriptions grecques et romaines de cette contrée, me prescrivaient tout ensemble la recherche des textes inédits et le contrôle attentif des documents déjà publiés.

» Ce double travail n'était pas sans difficulté. Sous le rapport géographique, les inscriptions gréco-romaines de l'Egypte s'étendent sur une ligne de trois cents lieues de longueur, depuis le phare d'Alexandrie jusqu'aux cataractes d'Asssouan. Disséminées dans toute la vallée du Nil, elles se trouvent, tantôt au sein des terres cultivées dont l'humidité les ronge, tantôt au milieu des sables du désert qui, en les préservant de l'action du temps, semblent en même temps les dérober aux investigations des hommes. Gravées au frontispice de monuments gigantesques ou cachées dans l'obscurité de grottes souterraines, elles défient par leur position même les efforts de l'épigraphiste, qu'elles contraignent à des recherches pénibles et quelquefois périlleuses. Sous le rapport chronologique, ces mêmes inscriptions embrassent une période de neuf à dix siècles, qui commence à la mort d'Alexandre pour ne finir que sous les empereurs chrétiens de Byzance. Durant ce long espace de temps, elles reflètent toutes les vicissitudes religieuses, politiques, sociales, subies par les générations diverses et mélangées qui ont laissé sur le sol égyptien la trace encore visible de leur passage. Ce mélange des races et des époques a eu pour conséquence, dans la langue et dans l'écriture grecques principalement, des variations nombreuses que la philologie et la paléographie sont tenues d'observer et d'éclaircir. La complexité de tels documents en rend l'étude à la fois plus instructive et plus laborieuse.

» Pour vaincre ces obstacles matériels et résoudre ces problèmes scientifiques, j'avais à ma disposition, d'une part les moyens d'action fournis à notre mission par l'accord du gouvernement égyptien et du gouvernement français, d'autre part les conseils et l'érudition du savant éminent auquel Votre Excellence m'avait fait l'honneur de m'associer.

» Mon plan était tracé d'avance. Les grandes publications de Letronne de Franz, de Lepsius, qui résument les recherches antérieures, ont marqué d'une manière éclatante le point d'arrivée de la science moderne, en ce qui concerne les inscriptions grecques et romaines de l'Egypte. En étudiant ces divers recueils sur les lieux mêmes et en présence des monuments originaux, j'ai pu me rendre un compte exact de ce qui avait été

(1) A l'occasion de cette lecture, nous croyons devoir reproduire, à titre de renseignement et à cause de son importance scientifique, le rapport de M. de ROUGÉ chef de la mission, quoiqu'il n'ait pas été lu à l'Académie.

fait avant moi, et déterminer avec précision ce qui restait à faire. C'est le fruit de mes recherches personnelles que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

» Le nombre des documents nouveaux qu'il m'a été donné de recueillir en Egypte a dépassé nos espérances. Parmi ces documents, les uns, récemment sortis du sol ou négligés par les précédents explorateurs, ont été trouvés par moi dans l'intérieur même du pays; les autres proviennent des fouilles si heureusement fécondes de notre compatriote M. Mariette, et ont été mis par lui à ma disposition avec une libéralité dont je le remercie. Je ne puis entreprendre de donner dès à présent l'analyse complète des matériaux que j'ai amassés. Douze cents inscriptions, aux trois quarts inédites, forment une masse de copies et d'estampages dont le dépouillement ne peut être effectué qu'au prix d'une longue et patiente étude. Je me propose seulement d'indiquer la nature et les résultats généraux de mon travail, en appelant l'attention de Votre Excellence sur quelques monuments d'une importance particulière, sur quelques séries d'une richesse inattendue.

» Je signalerai d'abord un groupe d'inscriptions monumentales d'une haute valeur historique, qui, découvertes sur divers points du territoire égyptien, nous font connaître des faits nouveaux ou répandent une lumière nouvelle sur des faits déjà connus.

» Dans ce nombre il faut citer :

» 1° L'*inscription ptolémaïque d'Alexandrie*. Cette inscription, gravée sur un bloc de porphyre, a été trouvée sur l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait les principaux édifices de la ville des Ptolémées et notamment les palais de ces souverains. Elle nous présente une dédicace faite par un habitant d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale. Le nom de la personne à qui le monument est dédié a été martelé dans l'antiquité même. J'ai retrouvé sous le martelage les vestiges de ce nom à demi effacé : c'est celui d'*Arsinoé*, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe.

» 2° *Le monument d'Antoine*. La partie conservée de ce monument consiste en un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans la partie supérieure et paraissant avoir servi de base à une statue. L'inscription gravée sur cette base nous apprend que le monument a été érigé en l'honneur d'Antoine « le grand, l'inimitable, » par un de ses parasites nommé Aphrodisios. Ce parasite appelle Antoine son bienfaiteur et son dieu. L'inscription porte une date double, circonstance à remarquer. La première date se rapporte à l'avénement réel de Cléopâtre, succédant à son père Ptolémée Néos Dionysos. La seconde date est calculée d'après l'ère nouvelle, adoptée par cette princesse le jour où elle reçut des mains d'Antoine l'investiture publique et solennelle de la plupart des provinces romaines d'Asie, c'est-à-dire l'empire même de l'Orient.

» 3° *L'architrave dorique de Philae*. Cette architrave, de granit gris, a été déblayée pendant notre séjour dans l'île de Philae. Elle porte une inscription grecque monumentale, en caractères de grande dimension, renfermant une dédicace à l'empereur *Auguste*, qui y reçoit les titres de *Soter* et d'*Évergète*, empruntés à la langue officielle de l'ère des Ptolémées. Cette inscription renferme une date précise et donne le nom d'un nouveau préfet d'Égypte, deux circonstances précieuses qui serviront à combler une lacune de l'histoire. La seule inscription monumentale du règne d'Auguste qu'on eût jusqu'à présent, et qui est celle du propylon

d'Isis à Dendérah, publiée et expliquée par M. LETRONNE, reçoit, grâce à cette découverte, un complément inespéré.

» 4° *Le piédestal d'Antinoé*. Ce piédestal, en granit rose, trouvé dans les ruines d'Antinoé, porte deux inscriptions historiques gravées sur deux de ses faces. L'inscription gravée sur la face antérieure du piédestal renferme la consécration officielle du monument. Il a été érigé en l'honneur d'*Antinoüs Epiphane*, c'est-à-dire d'Antinoüs divinisé. Nous savions par les témoignages anciens que le célèbre favori d'Hadrien ayant accompagné son maître en Egypte, trouva la mort dans les eaux du Nil. A la suite de ce tragique événement, sur les détails duquel plane une certaine obscurité, Antinoüs fut mis au rang des dieux par la volonté toute-puissante d'Hadrien, et devint la divinité éponyme d'un nome nouveau, le nome Antinoïte. L'épigraphie vient ici confirmer l'histoire, puisque voici un document officiel constatant l'apothéose d'Antinoüs, trouvé dans les ruines mêmes de la cité fondée en son honneur. Le consécrateur du monument est un magistrat romain qui porte le titre d'*épistratège de la Thébaïde*. Le piédestal a servi de base à une statue de marbre blanc, dont les débris ont été trouvés dans le voisinage. Sur le revers de ce piédestal, on voit une autre inscription. Ce second texte, plus long que le premier et moins bien gravé, appartient à une époque postérieure. C'est une inscription honorifique au nom des deux empereurs Arcadius et Honorius, fils de Théodose. Deux magistrats romains y sont nommés : l'un est un préfet du prétoire, l'autre porte le titre qui désigne ordinairement les préfets d'Egypte.

» 5° *La pierre d'Athribis*. Cette pierre, qui provient d'Athribis, ville égyptienne située sur la branche de Damiette, est doublement intéressante. Elle porte, au sommet de chacune de ses deux faces, une frise égyptienne ornée de cartouches alternés. L'un de ces cartouches est celui de Psammétichus I$^{er}$, roi de la XXVI$^{e}$ dynastie ; l'autre est mutilé. Cette pierre, qui est en grès, paraît avoir servi d'entre-colonnement dans une petite chapelle de l'un des temples d'Athribis. Elle aura été enlevée plus tard pour recevoir une autre destination. Elle porte une inscription grecque gravée perpendiculairement à la frise et aux cartouches hiéroglyphiques. Cette inscription nous apprend que, sous le règne simultané des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* ou arc de triomphe à quatre portes a été construit en l'honneur du « très-divin empereur Valens. » L'inscription donne, entre autres détails, le nom du préfet d'Egypte et celui de l'architecte qui dirigeait les travaux.

» On remarquera que tous ces textes sont grecs. Le grec, introduit par les Lagides, resta, sous les Romains, la langue officielle de l'Egypte. Ce fait explique alors le grand nombre des inscriptions rédigées en cette langue et la rareté des inscriptions latines. Toutefois, j'ai relevé, dans les environs d'Alexandrie, plusieurs grandes inscriptions en langue latine, une, entre autres, du temps de Marc-Aurèle, une autre du temps de Dioclétien. Ces monuments ont, en général, une physionomie étrangère. On n'y retrouve pas les dates à l'égyptienne. N'intéressant que la colonie romaine, ils semblent avoir été destinés, d'après leur rédaction, à n'être lus que par les Romains seuls.

» Une seconde série de documents, d'une nature différente, mais d'une importance égale, comprend les *offrandes religieuses*. Parmi les nouveaux monuments de ce genre, il convient de signaler une table à libations découverte par M. Mariette, au Sérapéum de Memphis. Elle porte, sur une de ses tranches, une consécration grecque « à Sérapis, dieu très-grand, et aux dieux adorés avec lui dans le même sanctuaire. » L'offrande était faite en faveur d'un enfant âgé de douze ans, dont le nom présente avec un radical

grec, une désinence égyptienne. Ce monument est bilingue : l'inscription grecque est accompagnée d'une dédicace en caractères démotiques. Un autre monument, trouvé par M. Mariette dans les fouilles de Deir-el-Bahari, est entièrement grec. On y lit une offrande en l'honneur d'un dieu égyptien dont le nom paraît être une des formes d'Ammon, la grande divinité thébaine. La dédicace est faite par un père et une mère d'origine grecque, au nom de leur enfant. Ce monument, qui porte une date royale, appartient à l'époque ptolémaïque. La colonne sur laquelle on lit l'inscription est décorée d'ornements en forme de guirlandes, disposées avec un goût qui n'appartient qu'à l'art hellénique.

» Parmi les monuments d'un caractère privé, il faut distinguer plusieurs belles inscriptions funéraires qui offrent, sous le rapport littéraire et archéologique, un véritable intérêt. L'une d'elles, trouvée à Sakkarah, au centre de l'antique nécropole de Memphis, dans l'allée des sphinx qui conduit au Sérapéum, est une inscription grecque métrique. Sur un des côtés du cartouche qui renferme l'inscription, est gravée une petite tête d'Anubis : c'est comme le cachet de l'Egypte sur cette poésie étrangère. Un autre monument remarquable de la même classe est une stèle égyptienne provenant du pays appelé aujourd'hui le Fayoum. Cette stèle, qui appartient à l'époque ptolémaïque, est divisée en deux registres. Le registre supérieur est occupé par un bas-relief représentant l'âme du défunt amenée par le dieu des morts Anubis devant Osiris et Isis. Le registre inférieur est rempli par une inscription indiquant le nom et la profession du personnage, ainsi que l'année et le mois de sa mort d'après le calendrier égyptien. Le nom du personnage et le nom de son père sont grecs tous deux, mais celui de la mère est purement égyptien, ce qui semble indiquer qu'à l'époque des Lagides les mariages entre les Grecs et les Egyptiennes n'étaient pas aussi rares qu'on l'a quelquefois pensé. Les noms propres qui remplissent les inscriptions sont pleins de renseignements utiles à cet égard. Toutefois la fusion des deux races ne fut jamais complète : elles se trouvèrent juxtaposées, quelquefois mélangées, jamais fondues ensemble. Aussi peut-on dire que les monuments grecs de l'Egypte sont plus ou moins *bilingues*, en ce sens que la plupart d'entre eux laissent voir, sous une enveloppe hellénique en quelque sorte transparente, l'empreinte indélébile du vieux génie national. Parmi les documents les plus curieux de ce genre, je citerai une inscription de Sakkarah, gravée sur un bloc destiné à recouvrir un tombeau. Ce monument épigraphique est en langue grecque, mais il se termine par une formule empruntée à la mythologie égyptienne. Après avoir rappelé les vertus de la défunte, jeune femme qui s'appelait *Taïsi*, l'inscription ajoute : « Elle vécut vingt-cinq ans, et sous terre Osiris lui donna l'onde fraîche. » Cette phrase, dans sa forme grecque, appartient tout entière au style religieux de l'antique Egypte.

» La plupart des inscriptions dont je viens d'indiquer le classement proviennent soit du Delta, soit de l'Egypte moyenne ou Heptanomide, soit du Fayoum. J'arrive maintenant à la Haute-Egypte, où le double travail qui m'était prescrit par Votre Excellence est devenu particulièrement fécond. Je me contenterai de signaler trois séries importantes d'inscriptions se rattachant à deux localités dont la célébrité ancienne attire depuis longtemps les voyageurs : je veux dire les ruines de Thèbes et l'île de Philae.

» Les monuments de l'*île de Philae* appartiennent, on le sait, à l'époque des Ptolémées. Ces monuments sont couverts d'inscriptions grecques, du temps des Lagides et du temps des Romains, pleines de détails curieux pour l'histoire intérieure de l'Egypte pendant ces deux périodes. Considé-

rées en elles-mêmes, ces inscriptions sont des *proscynèmes* ou actes d'adoration, inscrits sur les murs des temples par les voyageurs illustres ou obscurs qui les ont visités. Parmi ces voyageurs se trouvent un grand nombre de hauts fonctionnaires de la cour d'Alexandrie, venant, soit au nom du monarque, soit en leur propre nom, saluer la déesse souveraine Isis qui, adorée dans cette île sainte, à l'extrémité même du Nil égyptien, semblait y résider comme la gardienne tutélaire des frontières de l'Égypte. Au delà commencent les pays conquis, et tout d'abord la Nubie ou *Dodécaschœne,* dont, suivant une curieuse inscription de Philae, Isis est aussi la maîtresse. Le grand temple d'Isis, avec les longues avenues bordées de colonnades qui y conduisent, et les majestueux pylônes qui en forment l'entrée, est couvert de ces proscynèmes, expression de la piété des pèlerins. D'autres inscriptions du même genre se trouvent dans les temples secondaires de l'île, notamment dans celui que l'expédition française a désigné sous le nom de *petit temple de l'ouest*. Ces textes demandaient une révision scrupuleuse. Ils s'entremêlent et se pénètrent les uns les autres : sous une inscription plus récente on distingue parfois les textes d'une inscription plus ancienne. Beaucoup d'entre eux ont été gravés à l'origine sur les murailles encore nues, et sont antérieurs par conséquent aux sculptures égyptiennes et aux inscriptions hiéroglyphiques qui en décorent aujourd'hui la surface. Ces textes, les plus anciens de tous, se trouvent coupés, supprimés en partie, et il importe d'en suivre minutieusement les traces sous l'ornementation qui les recouvre. On comprend qu'un tel travail n'ait pas été fait complétement par les premiers voyageurs. On comprend qu'il soit possible, même aujourd'hui, de démêler dans ces écritures enchevêtrées plus d'un trait mal observé ou mal rendu, plus d'un fragment négligé, plus d'une inscription oubliée. L'exactitude et la correction de pareils textes ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'une succession d'efforts. Le sujet en vaut la peine, car les inscriptions grecques de Philae embrassent une période historique considérable.

» Le nom de cette île fait son apparition dans les annales de l'Egypte vers le commencement du quatrième siècle avant notre ère. A partir de ce moment, on peut suivre pendant neuf cents ans le cours régulier de son histoire, écrite sur les monuments qu'elle renferme encore. Les derniers Pharaons, les Ptolémées, les Césars, s'empressèrent à l'envi d'élever, d'embellir, d'agrandir ces monuments. Cette terre privilégiée devint le centre d'un mouvement religieux considérable, et le culte d'Isis, parti de Philae, remonta les deux rives du Nil pour se répandre de là dans la Nubie tout entière. L'île sainte attirait de nombreux pèlerins. Le christianisme naissant ne put y pénétrer, et la vieille religion s'y maintint florissante et prospère pendant plusieurs siècles, même sous les empereurs chrétiens. Une inscription grecque, lisible encore de nos jours près de la chambre d'Osiris, sur la plate-forme supérieure du grand temple, nous apprend qu'en l'an 453, de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante ans après l'édit de Théodose contre les temples et les dieux, la déesse Isis conservait en ces lieux son culte, ses fêtes et ses prêtres. Quand les Blemmyes idolâtres, protecteurs de ce sanctuaire, eurent été vaincus enfin par les chrétiens de la Nubie que commandait le vaillant roi Silco, quand, par suite de cette défaite, ils cessèrent d'être pour les empereurs et leurs lieutenants en Egypte des voisins dangereux et redoutés, alors seulement le christianisme put prendre possession de Philae et devenir maître des bords du Nil jusqu'à la seconde cataracte. Alors les temples furent changés en églises, et les vieux bas-reliefs égyptiens, recouverts d'un stuc grossier fait avec le limon du fleuve, disparurent en partie sous les emblèmes chrétiens et sous

les inscriptions constatant le triomphe, longtemps attendu, de la foi nouvelle. Vers la fin du sixième siècle, en l'an 577, c'est-à-dire au seuil même de notre moyen-âge, l'évêque Théodore convertit le pronaos du grand temple en basilique chrétienne sous l'invocation du martyr saint Etienne, et fit consigner ce fait dans plusieurs grandes inscriptions gravées sur les murs du sanctuaire où elles sont visibles encore aujourd'hui. On entendit pour la première fois les cantiques de la liturgie chrétienne retentir sous ces voûtes qu'avaient fait résonner si longtemps les hymnes chantées en l'honneur de la triade égyptienne composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus. « *La croix a vaincu*, dit à ce sujet une des inscriptions grecques du grand temple ; *la croix a vaincu, elle vaincra toujours.* » Cette fois la prédiction ne devait pas s'accomplir. En effet, l'islamisme ne tarda pas à chasser de Philae les chrétiens peu nombreux qui l'habitaient, et l'île devint dès lors, ce qu'elle est encore aujourd'hui, un lieu dépeuplé, désert, semé de grandes ruines dont rien ne trouble le silence et la majesté.

» Ce qui a été dit des inscriptions de Philae peut s'appliquer en partie à celles qu'on voit à Thèbes, sur les jambes et le socle du colosse d'Aménophis II, plus connu sous le nom de *statue vocale de Memnon*. Parmi ces documents, deux séries de textes surtout avaient besoin d'être étudiées et même complétées. Ce sont, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Egypte ; d'autre part, les inscriptions grecques et particulièrement du dialecte éolien. Ces dernières ont exercé la sagacité de bien des critiques, depuis Jacobs, Letronne, Welcker et Boissonade, jusqu'à M. Ahrens. En présence de tant de doctes conjectures proposées par des philologues éminents et appuyées d'autorités imposantes, il n'y a qu'un moyen de décider sûrement : c'est de recourir aux originaux. Il m'est impossible ici d'entrer dans les détails sans discuter les textes : je me borne donc provisoirement à cette mention rapide et j'aborde la dernière partie de mon sujet : les *tombeaux des rois*.

» Les tombeaux des Rhamessides ou Pharaons de la XIX$^{e}$ et de la XX$^{e}$ dynastie thébaine sont situés sur la rive occidentale du Nil, non loin des ruines de Thèbes, dans la gorge déserte et sauvage désignée par les Arabes sous le nom de *Bab-el-Molouk*, à l'entrée même du désert libyque. Ces tombes royales, ouvertes pour la plupart dans l'antiquité, ont reçu dès lors de nombreux visiteurs qui, par des inscriptions gravées ou écrites sur les parois de ces splendides sépultures, ont fixé le souvenir de leur passage et attesté leur admiration. Ces inscriptions sont tantôt courtes, tantôt développées : quelques-unes ne donnent que le nom du visiteur et le nom de son père ; d'autres indiquent son origine, ses titres, sa profession ; d'autres, plus explicites encore, marquent la date de sa visite, et nous font même connaître les sentiments qu'elle a éveillés en lui ; plusieurs enfin ont une tournure littéraire, et sont versifiés sous la forme de distiques. Parmi ces inscriptions, les unes sont gravées au burin, d'autres rapidement tracées à la pointe du stylet, la plupart sont peintes à l'aide du calame en couleur rouge ou noire sur les espaces restés blancs au milieu des vives couleurs qui rehaussent les sculptures et les hiéroglyphes. Sous le rapport paléographique, ces inscriptions forment le recueil d'écritures grecques le plus varié qu'un helléniste puisse être appelé à déchiffrer. Toutes les formes de lettres s'y rencontrent, depuis le caractère épigraphique de l'écriture monumentale jusqu'au cursif usité dans les papyrus, avec les abréviations nombreuses et les sigles compliquées qu'on ne rencontre ordinairement que dans les manuscrits.

» Ce n'est pas tout. Les sépultures royales de Thèbes sont creusées dans le roc. Ces galeries souterraines, désignées par les Grecs sous le nom de

*syringes*, ne peuvent recevoir de jour que par l'entrée : pour peu qu'on s'y avance, on se trouve plongé dans une obscurité profonde. C'est ce qui rend l'étude de ces monuments extrêmement laborieuse; c'est aussi ce qui explique que jusqu'à présent ils aient été incomplétement explorés. Il faut diriger la lumière sur chaque détail de chaque inscription, et déchiffrer des textes placés tantôt très-haut, tantôt très-bas, s'enchevêtrant les uns dans les autres, s'interrompant, reprenant, s'arrêtant tout à coup, disposés en long, en large, obliquement, des façons les plus diverses et les plus capricieuses. Le seul explorateur qui ait tenté ce travail avec quelque suite est notre immortel CHAMPOLLION. Nous savons par ses lettres qu'il habita plusieurs mois dans une de ces syringes, vivant et travaillant au milieu de ces sombres demeures avec une ardeur fiévreuse qui devint une des causes de sa mort prématurée. On comprend qu'absorbé par l'étude des inscriptions hiéroglyphiques, où chaque pas était pour lui une découverte, il n'ait copié qu'un nombre relativement peu considérable d'inscriptions grecques. Il s'en occupait toutefois, transcrivant celles qui frappaient ses regards, à l'intention de son docte ami M. LETRONNE, qui plus tard les publia. Je les ai retrouvées, non sans émotion, en examinant à mon tour ces mêmes murailles. Rendons à CHAMPOLLION ce témoignage, que de toutes les copies d'inscriptions faites en Egypte, il n'en est point qui vaillent les siennes : on y retrouve cette justesse de coup d'œil et cette sûreté de main qui, dans un autre ordre d'études, ont si bien servi son génie.

» Les inscriptions provenant des syringes que M. LETRONNE a publiées, soit d'après les copies de CHAMPOLLION, soit d'après celles d'autres voyageurs, s'élèvent au nombre d'environ cent vingt. Le docteur Lepsius en a donné trente à quarante, parmi lesquelles dix ou douze seulement sont nouvelles. J'ai pu constater dans ces mêmes syringes la présence de près d'un millier d'inscriptions, en tout ou en partie. Le nombre de ces documents se trouve donc presque décuplé. Cet accroissement inattendu ajoute singulièrement à leur valeur et permet d'en tirer, par voie de rapprochement, des inductions nouvelles. La première de ces inductions est celle-ci : c'est que les tombes royales de Thèbes ont été visitées par les Grecs bien plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. D'après le caractère paléographique du petit nombre de fac-simile qu'il avait sous les yeux, M. LETRONNE suppose qu'aucune des inscriptions ne remonte plus haut que le règne de Ptolémée Aulétès. Il ajoute que la politique prudente des premiers Lagides n'eût pas permis une violation sacrilége des anciennes sépultures royales. Parmi les inscriptions que je viens de recueillir dans ces mêmes sépultures, il en est plusieurs dont le caractère épigraphique annonce une époque au moins contemporaine des premiers temps de la conquête macédonienne. Ne faut-il pas en conclure que la profanation de ces tombes, qui effectivement ne saurait être attribuée avec vraisemblance aux premiers Lagides, remonte plus haut, à l'invasion même des Perses, invasion qui fut si désastreuse pour les monuments religieux de l'Egypte? Dans les inscriptions grecques du colosse de Memnon, on rencontre plus d'une allusion à la mutilation de ce colosse par le dévastateur Cambyse. Les tombeaux des rois, situés dans le voisinage de ce monument, n'ont sans doute pas été mieux respectés.

» Je ne saurais terminer cette analyse sans dire un mot d'une série d'inscriptions considérables en Egypte ; ce sont les inscriptions chrétiennes. Beaucoup de ces documents, par les faits qu'ils révèlent, sont intéressants pour l'historien. Tous, par le caractère composite de la langue et du style, offrent à l'étude du philologue un fécond sujet d'observations. Parmi ces

inscriptions, les unes sont entièrement *grecques*, comme le fut l'église d'Alexandrie elle-même dans les premiers siècles de notre ère. Les autres nous montrent la langue nationale de l'Egypte reprenant ses droits : celles-là sont *coptes*, c'est-à-dire égyptiennes par le fond du langage quoique grecques par l'écriture et par une portion du vocabulaire. Dans les curieuses catacombes d'Alexandrie, qui ont été retrouvées récemment et qu'un jeune architecte appartenant à notre école des beaux-arts s'est chargé de dessiner à ma demande, tout est grec : peintures et inscriptions. Au contraire, les grottes de la Thébaïde, peuplées jadis par de pieux solitaires indigènes pour la plupart, sont remplies d'inscriptious en langue copte, dans lesquelles la part du grec est de plus en plus restreinte. Cette part diminue sensiblement à mesure qu'on descend le cours des siècles. L'Eglise égyptienne, en passant du joug de Constantinople sous celui des Arabes, néglige et oublie l'idiome religieux et littéraire de cette grande école d'Alexandrie,qui jadis avait fait sa gloire. Les débris de l'hellénisme, ensevelis et comme incrustés dans les monuments de cet âge d'ignorance, y sont reconnaissables encore. J'ai pu en suivre partout la trace, et tirer de cette étude des inductions profitables à l'histoire de la langue et de la prononciation helléniques.

» En général, les inscriptions grecques de l'Egypte, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont sous le rapport philologique un caractère unique etsingulier. Les variétés de l'orthographe résultant des variétés de la prononciation et du mélange des idiomes, la composition des noms propres indigènes tantôt transcrits, tantôt traduits, la physionomie du style et le tour de la phrase, tout annonce que chez ce peuple le grec n'est pas la langue nationale, mais une importation de la conquête. Ce qui est vrai de la langue peut se dire aussi de la vie politique et sociale que ces inscriptions révèlent. On sent qu'il y a là bien des éléments étrangers et même rebelles à la culture hellénique. En résumé, l'épigraphie égyptienne fait partie de l'épigraphie grecque, comme le royaume des Lagides lui-même a fait partie du monde hellénique après la mort d'Alexandre. C'est une province à part, habitée par une nation longtemps illustre qui subit l'influence étrangère sans l'accepter, et qui, sous les dominations successives imposées à sa longue décadence,s'obstine à garder les restes amoindris de son antique et merveilleuse civilisation.

» J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à Votre Excellence l'ensemble des documents qui viennent à l'appui de ces observations.

» Je suis, etc.

» Carl Wescher. »

## *Rapport de M. de Rougé adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Égypte.*

« Monsieur le Ministre,

» Votre Excellence voudra bien m'excuser si je me borne à lui rendre un compte sommaire de la mission que j'ai remplie en Egypte pendant les six mois qui viennent de s'écouler. La fatigue excessive qui a suivi cette période d'activité laborieuse ne me permettait pas d'exposer en détail les progrès que doivent apporter à la science les immenses matériaux que nous avons collectionnés. Six volumes d'inscriptions inédites, copiées à la main, deux cent vingt planches photographiées, reproduisant les mu-

railles historiques des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments de l'art égyptien, tel est le résumé des dépouilles que nous avons recueillies dans l'ancienne Egypte. C'est assez vous dire le travail qui me reste à faire pour en tirer tous les fruits.

» Organisée par les ministères d'Etat et de l'Instruction publique, sous l'inspiration de Sa Majesté, notre mission réunissait tous les éléments d'un travail fructueux. Un savant épigraphiste, M. Wescher, m'était adjoint pour étudier les inscriptions grecques; mon fils s'était préparé par trois années d'études spéciales à me seconder dans la copie si difficile des inscriptions hiéroglyphiques. M. de Banville devait nous fournir l'aide, devenue indispensable aujourd'hui à l'archéologue, de son talent éprouvé pour la photographie. Enfin, M. Mariette s'est joint à la mission, dès son début, avec l'autorisaiion de S. A. le vice-roi, et nous a constamment éclairés par sa connaissance profonde des monuments et en nous communiquant les découvertes sorties des fouilles qu'il a dirigées.

» Son Altesse Ismaïl-Pacha, jaloux de contribuer au succès de notre mission, a mis à notre disposition un excellent bateau à vapeur, sur lequel nous trouvions le double avantage de n'éprouver aucune perte de temps dans les longues distances, et d'avoir les ressources, si précieuses pour l'étude, d'un établissement sain et commode. Aussi avons-nous pu travailler avec une assiduité non interrompue, et la fatigue ne s'est-elle fait sentir qu'après l'accomplissement de la tâche qui nous était imposée.

» Une simple table des documents nouveaux que nous rapportons grossirait démesurément ce premier rapport; je me bornerai en ce moment à vous signaler les principaux objets d'étude autour desquels ces documents viendront se grouper, en négligeant la marche de notre voyage, et en me conformant plutôt à la succession historique : notre but et l'espoir de nos progrès seront ainsi plus facilement compris.

» La plus ancienne époque qu'il nous soit donné d'étudier en Egypte, par des monuments contemporains, appartient à la IV<sup>e</sup> dynastie; c'est-à-dire à une époque qui précède certainement notre ère de plus de vingt-cinq siècles. Il faut reconnaître que les calculs chronologiques ne peuvent avec certitude s'étendre jusqu'à cette limite, la variété des systèmes suffit pour le prouver ; mais nous n'en sommes pas moins déjà aux prises avec une histoire bien réelle, certifiée par les monuments, vivant encore dans des œuvres immenses, et dont une foule de détails et de personnages nouveaux, révélés par les fouilles du gouvernement égyptien, vient animer et enrichir la connaissance. Les dynasties antérieures ne sont jusqu'ici connues que par des listes royales, les unes transcrites dans des extraits de Manéthon, les autres conservées par les monuments. La nouvelle liste, trouvée par M. Mariette dans un tombeau de Sakkarah, est certainement le plus intéressant de ces documents. Elle nous donne les noms de plusieurs rois de la II<sup>e</sup> et de la III<sup>e</sup> dynastie sous leur forme égyptienne. La table de Memphis (c'est le nom que lui a donné notre savant confrère) a été copiée et photographiée avec tous les éléments qui sont nécessaires à la complète discussion d'un texte bien plus précieux encore que la célèbre table d'Abydos.

» Les tombaux de Gizeh et de Sakkarah, mis au jour depuis ces dernières années, ont été minutieusement étudiés ; ils nous ont rendu les noms d'une foule de personnages appartenant à cette première époque monumentale : ce sont des reines, des princes, de grands fonctionnaires qui ont vécu sous les règnes de *Choufou*, de *Schafra*, de *Menkérès* et de leurs successeurs. Le plus ancien roi dont nous connaissions un monument contemporain se nommait *Senofre*; sa place était jusqu'ici controversée ; le tombeau

d'une princesse qui occupa un rang éminent sous les règnes successifs de *Senofre*, *Choufou* et *Schafra*, m'engage à reconnaître définitivement dans *Senofre* le roi que la liste de Manéthon nomme *Sôris*, et qu'elle place avant *Souphis* (Choufou), en tête de la IV^e^ dynastie. La succession se continue par une quantité considérable de tombeaux dont l'étude permettra de dresser un tableau très-étendu de la civilisation égyptienne sous les IV^e^ et V^e^ dynasties.

» L'histoire de l'art, à cette époque si reculée, s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nous soit donné de méditer. Nous connaissions jusqu'ici l'art de la IV^e^ dynastie par les masses imposantes des pyramides, qui avaient de bonne heure frappé d'étonnement les architectes les plus habiles par la grandeur de l'appareil, la perfection de la pose des blocs et l'étonnante justesse de leur orientation. Le temple du sphynx, retrouvé par M. Mariette, attestait en outre l'emploi harmonieux des plus riches matériaux et l'entente des belles proportions. Mais le peuple qui taillait déjà le granit et l'albâtre avec ce goût et cette facilité n'était-il habile qu'en architecture? Les fouilles qui ont enrichi le musée du Caire de tant de belles statues de cette première époque répondent aujourd'hui à cette question. La photographie, témoin incorruptible, nous a ici prêté un secours dont le plus habile crayon n'aurait pu égaler l'autorité. Les portraits de ces statues antiques, dont nous rapportons d'excellents spécimens, montreront aux yeux les plus prévenus que le principe du premier art égyptien était la nature même, fidèlement observée et déjà habilement rendue. Les proportions exactes, les principaux muscles étudiés avec soin, la figure sculptée avec finesse et l'individualité du portrait, saisie souvent avec bonheur, telles sont les louanges que nous pouvons décerner aujourd'hui à ces artistes du premier âge, soit qu'ils se bornent à tailler la pierre calcaire, soit qu'ils mettent en usage les belles essences de bois qui croissaient dans la vallée du Nil, soit, enfin, qu'ils s'attaquent aux rochers les plus durs, comme dans les statues du roi *Schafra*, et qu'ils se rendent maîtres du granit le plus rebelle avec une puissance et une souplesse de ciseau qu'on ne saurait trop admirer. Ce peuple de figures nouvelles, sorties des fouilles de Sakkarah, est toute une révélation; car la sculpture du temps des pyramides n'était encore connue que par des échantillons rares et peu soignés.

» Les souvenirs des IV^e^ et V^e^ dynasties sont groupés et concentrés pour ainsi dire autour du site antique de Memphis. Ceux de la VI^e^ se retrouvent un peu partout, et nous avons eu à glaner quelques inscriptions du roi *Merira-Papi* dans toute l'Egypte, depuis Sân jusqu'à Abydos : peut-être pourront-elles éclaircir la difficile question qui se rattache à sa succession. En effet, la science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude entre la VI^e^ et la XI^e^ dynastie, ce qui a fait conjecturer que les familles royales auxquelles les listes de Manéthon ont donné cette place ne représentaient que des souverains partiels et contemporains des autres Pharaons. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Thèbes ont beaucoup ajouté à nos connaissances sur les premiers rois thébains, ceux de la XI^e^ dynastie. Leur sépulture a été retrouvée, plusieurs de leurs sarcophages sont même arrivés dans nos musées. Nous avons pu étudier, dans le champ funéraire de cette dynastie, un obélisque nouveau, et voir une stèle encore en place devant la pyramide écroulée, tombeau du roi *Antef*. Ce prince, grand chasseur, à ce qu'il paraît, s'était fait représenter environné de ses chiens favoris, dont il a même voulu nous conserver les noms et nous dire les qualités.

» La famille d'Antef ne gouvernait probablement que la Thébaïde; mais

avec la XIIe dynastie, nous rentrons dans une ère monumentale dont la grandeur et la fécondité sont signalées depuis longtemps. Les nouvelles fouilles sont très-riches en monuments de cette belle époque. Les premières constructions importantes que nous ayons rencontrées à *Tanis* (ou *Avaris*, car nous croyons que ces deux noms appartiennent à la même ville), sont l'ouvrage d'*Ousertasen Ier*, et tous ses successeurs ont continué son œuvre, comme l'atteste la série de nos inscriptions. Nous avons relevé avec soin les légendes qui accompagnent les belles statues de cette dynastie, tandis que la photographie en prenait l'image. On remarquera particulièrement, pour la finesse des traits et l'ajustement de la coiffure, deux statues en diorite représentant la reine *Nofre*. Quant au colosse du roi Ousertasen Ier, c'est un de ces chefs-d'œuvre que nos musées, trop négligents de leurs intérêts pendant de longues années, envieront maintenant au musée du Caire. Un fragment très-célèbre du colosse qui lui servait de pendant à Tanis, et qui est possédé par le musée de Berlin, peut donner aux archéologues une idée exacte de la valeur de ce morceau.

» Nous avons étudié et également fait photographier un autre colosse du même roi à Abydos, où la XIIe dynastie a laissé de nombreux souvenirs. Cette localité a fourni au musée du Caire une riche série d'inscriptions du même temps, que nous avons pu entièrement copier ou photographier. C'est au nord de la plaine d'Abydos que M. Mariette a retrouvé, sous une triple couche de ruines, les restes de l'enceinte du plus ancien temple d'Osiris; contre cette enceinte, aujourd'hui si profondément enfouie, une série de stèles officielles attestait les visites successives des souverains, jaloux de rendre leurs hommages au vieux sanctuaire. Mais la plupart de ces textes tombent en poussière au contact de l'air. Nous avons disputé à la main du temps tout ce qu'il nous a été possible de lui arracher, et nous avons copié tout ce qu'une étude attentive et répétée nous a permis d'en saisir, malgré les lacunes qui interrompent à chaque instant les récits.

» La XIIe dynastie a laissé partout des traces de son pouvoir; depuis la basse Egypte jusqu'au fond de l'Ethiopie, depuis le Fayoum jusqu'à la presqu'île de Sinaï. On savait, par l'étude de quelques débris, qu'Ousertasen Ier avait construit à Thèbes un premier sanctuaire, détruit à une époque restée inconnue. Une inscription récemment déterrée à Karnak m'a démontré du moins que ce sanctuaire n'avait pas été renversé du temps des rois pasteurs. Objet d'une respectueuse sollicitude de la part des Pharaons, il avait été soigneusement réparé, sous la XXe dynastie, par le grand prêtre Amen-Hotep, ce qui nous prouve qu'il avait dû être pris en considération dans le plan général des grands travaux exécutés plus tard à Karnak par les Toutmès et les Aménophis.

» Les moindres documents historiques appartenant aux dynasties suivantes méritaient particulièrement notre attention. Suivant un système soutenu par divers savants, et qui s'appuie sur l'autorité du nom de M. Lepsius, l'invasion des pasteurs serait venue interrompre la série des Pharaons nationaux aussitôt après la XIIe dynastie. Nous avons recueilli à Abydos et sur les rochers des îles voisines de la première cataracte, des souvenirs nombreux de la famille des *Sevek-Hotep* qui appartiennent à la XIIIe. Mais ces renseignements, très-utiles à tout autre point de vue, ne décidaient rien quant à la question que je viens de signaler; car l'occupation de la basse Egypte par les pasteurs et leurs incursions, si désastreuses qu'on les suppose, auraient pu ne pas interrompre absolument la série monumentale dans la haute Egypte. Mais à Tanis, il en est tout autrement : dans cette ville, véritable boulevard de la frontière du côté de la Palestine et où nous

allons tout à l'heure signaler le siége même de la puissance des rois pasteurs, Sevek-Hotep III, le quatrième roi de la XIII$^e$ dynastie, dressait encore ses colosses de granit; on y remarque également une belle figure colossale d'un Pharaon nommé *Mour-Maschau* et dont les cartouches se lisent, dans la célèbre liste royale du Papyrus de Turin, parmi les souverains de la même famille. Assurément les pasteurs n'avaient pas encore passé la frontière au moment où les images de ces Pharaons étaient érigées paisiblement à Tanis pour y attester leur domination.

» J'ai déjà expliqué dans une communication envoyée à l'Académie des inscriptions, et publiée pendant mon voyage, les faits nouveaux qui attestent à Tanis l'établissement de ces envahisseurs venus d'Asie, que la tradition nommait les pasteurs ou les *Hyksôs*, et les emprunts qu'ils firent aux arts égyptiens. M. Mariette prépare d'ailleurs un mémoire spécial sur les questions si curieuses que soulèvent ces monuments nouveaux; l'habile archéologue y retracera d'une manière complète tout ce que les fouilles nous ont appris sur les relations de l'Egypte avec ses oppresseurs, relations qui ne jettent pas moins de jour sur l'état antique des peuples dits sémitiques que sur celui de l'Egypte vers le XVIII$^e$ siècle avant notre ère. Je me bornerai donc à mentionner ici les belles photographies prises à Sân par M. de Banville, et dans lesquelles le style mixte de ces curieux monuments pourra être étudié comme sur le vif.

» L'expulsion des pasteurs marque le commencement de ce qu'on appelle le second empire égyptien; il s'ouvre par l'époque des grandes conquêtes qui établirent pendant plusieurs siècles la supériorité de l'Egypte. Nous ne sommes pas encore dans le domaine d'une exacte chronologie, mais la différence entre les résultats des divers calculs est déjà singulièrement diminuée; cette ère s'ouvrirait, suivant les uns, au XVIII$^e$ siècle, suivant les autres, au XVI$^e$ siècle avant J.-C. Ici notre travail le plus ardu ne consistait pas à rechercher des textes nouveaux; les nombreuses pages historiques, gravées sur les monuments et déjà publiés, avaient besoin d'être collationnés soigneusement sur place, et nous avons dû employer un temps considérable à cette minutieuse vérification à Assouan, à Silsilis, à El-Kab, à Karnak, à Louqsor, à Médinet-Habou, etc. Nos recherches ont souvent été payées par d'heureuses additions ou par des corrections importantes aux textes devenus classiques dans la science. La difficulté de copier avec exactitude certaines inscriptions hiéroglyphiques ne peut être bien comprise que par ceux qui ont eu le courage de passer de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps. Là où nous avons employé fructueusement des journées entières, d'autres yeux plus perçants et travaillant peut-être dans d'autres conditions de lumière, retrouveront encore après nous de quoi payer leurs efforts.

» Les monuments de la XVIII$^e$ et XIX$^e$ dynastie ont d'ailleurs fourni un large contingent de textes nouveaux : laissant de côté les inscriptions secondaires, qui nous aideront à compléter l'histoire de cette époque, je signalerai plus particulièrement à l'attention le commencement du poëme historique sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Ce morceau, si important au double point de vue de l'histoire et de la littérature, était déjà connu par le Papyrus Sallier dont j'ai donné la traduction il y a plusieurs années; mais les premières pages du manuscrit étaient perdues, et le texte commençait au milieu d'une phrase. Champollion avait déjà signalé des débris du même récit sur la muraille extérieure du temple de Karnak; j'en ai reconnu également un autre exemplaire sur le premier pylône de Louqsor, mais il était profondément enfoui précisément derrière la place primitive de notre obélisque de la place de la Concorde. Les

fouilles entreprises sous nos yeux ont mis au jour tout ce qui subsistait encore, sur les deux murailles, du commencement de cet admirable document. En complétant l'un par l'autre les débris conservés à Karnak et à Louqsor, on peut affirmer que l'œuvre du poëte égyptien, qui avait été ainsi jugée digne d'être inscrite sur les beaux temples de Thèbes, nous sera rendue presque en totalité.

» Nous rapportons également des textes inédits et très-intéressants, relatifs à une autre phase de l'histoire égyptienne, qui se développa vers le XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère. A cette époque, des noms inconnus jusque-là apparaissent parmi les peuples rivaux de l'Egypte ; ils appartiennent en grande partie à la race *blanche*, que les Egyptiens nommaient *Tamahou*. Les uns occupaient alors une partie du littoral africain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première attaque eut lieu sous le règne de Ménephthah, fils de Ramsès II ; elle se présente avec le caractère très-décidé d'une invasion. L'Egypte eut à défendre ses propres foyers ; une inscription, composée de soixante-dix-sept colonnes d'hiéroglyphes, et mise au jour par nos fouilles, ajoutera beaucoup à nos connaissances sur ces peuples et sur la guerre terrible que l'Egypte soutint contre eux.

» Ce sont les mêmes ennemis, augmentés toutefois d'alliés nouveaux et appartenant aux mêmes races, que nous retrouvons sous Ramsès III, à Médinet-Habou. Les fouilles de cet admirable édifice ne sont pas encore terminées, et plusieurs grandes pages historiques sont enfouies presque jusqu'au sommet. J'ai pu néanmoins copier ou saisir par la photographie de longues inscriptions inédites et se rapportant à l'histoire de ce temps. Il est impossible que l'étude de ces documents ne jette pas un jour inattendu sur les populations primitives de l'Archipel, et peut-être sur les races pélasgiques, auxquelles semble avoir appartenu l'empire de la mer avant le développement de la puissance phénicienne.

» Je passe rapidement sur les faits nouveaux relatifs aux dernières périodes de l'histoire des Pharaons, malgré les nombreuses inscriptions qui s'y rapportent, et qui complètent, éclaircissent ou rectifient nos connaissances historiques. C'est ainsi que la XXI<sup>e</sup> dynastie de Manethon, qui était à peu près inconnue sur les monuments, a retrouvé son chef *Smendès* et plusieurs de ses rois dans les fouilles de Tanis. C'est ainsi que l'origine et les progrès de la puissance des rois éthiopiens, qui envahirent l'Egypte au VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, ont reçu de grands éclaircissements par les inscriptions découvertes à Gebel-Barkal ; mais je me hâte de terminer cette énumération.

» Si nous descendons maintenant aux temps de la domination grecque, on pourrait craindre que les monuments mis au jour par les fouilles du gouvernement égyptien ne fussent moins riches en curieuses révélations. Mais on est promptement rassuré aussitôt qu'on a parcouru le temple d'Edfou, sorti entier et comme tout vivant des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les remplacer à lui seul.

» La première impression qu'éprouve l'archéologue en abordant l'étude de ces longues murailles toutes couvertes de tableaux et d'inscriptions finement gravées, c'est le sentiment de son impuissance. Il faut choisir et se borner sous peine de voir le temps s'écouler et le travail grandir devant soi à chaque fois que l'examen devient plus attentif. Nous avons copié, copié sans relâche, pendant que la photographie multipliait ses épreuves partout où le jour éclairait suffisamment la gravure des tableaux et des inscriptions choisies. Edfou est le véritable répertoire de la mythologie

égyptienne. Sans doute le génie grec se sera fait jour dans quelque détail, mais le fond de la religion antique n'est pas sensiblement altéré ; tout au plus pourra-t-on attribuer à l'esprit nouveau un développement inusité des mythes. Si l'on en excepte les hymnes funéraires, les textes religieux d'une certaine étendue sont extrêmement rares sur les monuments pharaoniques; nous n'avions rencontré de développements analogues à ceux d'Edfou que dans le seul temple d'Abydos, construit par Séti I$^{er}$, et où nous avons recueilli des hymnes très-importants. Edfou reste donc extrêmement précieux sous ce rapport; comparées aux représentations de Philæ, qu'elles complètent, les figures et les légendes de ce temple forment un sujet d'études inépuisables dans le domaine de la religion égyptienne : nous en rapportons une énorme série d'inscriptions inédites.

» Les soubassements des diverses parties du temple présentaient également un sujet d'études attachant pour nous. Leur décoration se compose de véritables traités de géographie conçus dans l'esprit du temps et dont voici le programme invariable : le souverain offre ses hommages aux dieux du temple, auxquels il est censé amener et présenter toutes les régions de son empire. Dans les listes les plus étendues, chaque province est escortée de ses villes principales, dont les meilleurs produits sont souvent énoncés. D'autres séries de tableaux et d'inscriptions énumèrent les dieux vénérés dans chaque localité. Nous avons aussi complété la copie de ces précieux documents.

» Je me suis moins arrêté aux derniers temples de style égyptien, construits du temps des Romains ; ce n'est pas que l'étude n'en puisse être profitable, mais leurs inscriptions rebutent l'archéologue par leur tracé confus et le mauvais style des caractères, qui sont d'ailleurs souvent effacés ou difficiles à lire, parce qu'ils étaient gravés en relief sur des blocs de grès. Je citerai pourtant un souterrain découvert depuis peu de temps dans la partie méridionale du grand temple de Dendérah : la seule entrée était dissimulée par une pierre mobile et qui semblait faire partie de la décoration de la salle. Déplacée par hasard, elle donna accès dans une suite de couloirs et de petites chambres obscures où peut-être s'accomplissaient les épreuves des initiations. Il est certain que, malgré l'état de dépendance où se trouvait alors le pays, on lit sur diverses portes de ce souterrain la défense d'y laisser pénétrer les profanes ; les Asiatiques et les Grecs eux-mêmes en sont exclus nominativement. Les représentations sont du reste analogues à celles qu'on voit dans les autres parties du temple. Nous en avons fait une étude suffisante, en copiant toutes les légendes qui accompagnent les tableaux religieux, dont les parois sont couvertes sur une longueur de plus de cinquante mètres.

» Tels sont les principaux résultats de nos explorations; elles se sont étendues depuis le site de Tanis jusqu'à l'île de Philæ; les fouilles dirigées par M. Mariette n'ont pas encore dépassé cette limite. Nous avions pu d'ailleurs nous convaincre, par un premier aperçu, en remontant le Nil, que les trois mois qui nous restaient avant les chaleurs ne suffiraient pas à terminer la partie la plus essentielle de notre mission. Quand nous avons regagné le Caire, les symptômes de la fatigue commençaient aussi à se faire sentir et nous avertissaient qu'il fallait prudemment songer au retour, malgré le regret que nous éprouvions d'avoir laissé de côté plusieurs localités d'un haut intérêt. Si le climat d'Egypte est excellent pendant les mois d'hiver, il n'en est pas moins vrai qu'un travail intellectuel trop assidu y devient bientôt très-pénible et qu'il laisse souvent des traces fâcheuses dans l'organisation. On n'y dépasse pas impunément certaine

mesure : cette première récolte était d'ailleurs tellement abondante, qu'une longue vie de travail ne suffirait pas à l'épuiser.

» C'est un devoir pour moi, avant de terminer ce premier rapport, de rendre hommage au zèle de mes compagnons de voyage, sans l'aide desquels ma mission eût été bien incomplétement remplie. Ils n'ont jamais faibli devant les travaux incessants que nous imposait l'abondance des matériaux, et qui donnait souvent à ce beau voyage une physionomie trop sévère. Je dois aussi des remercîments à M. Mariette, qui nous a si habilement guidés et qui a souvent secondé mon fils dans la pénible copie de longues inscriptions.

» M. Wescher a déjà fait connaître à Votre Excellence les bons résultats qu'il a obtenus : la philologie et l'histoire y trouveront largement leur profit ; je ne puis que rendre le meilleur témoignage de son savoir et de son zèle pour la science ; le déchiffrement des graffiti si nombreux relevés par lui dans les tombeaux de Bab-el-Molouk sera cité particulièrement comme un chef-d'œuvre de patience et de sagacité. Quant à la collection des photographies exécutées par M. de Banville, elle a déjà réuni les suffrages des connaisseurs de cet art difficile. Il a su rendre les figures avec toutes les finesses du modelé, les vues des monuments avec les demi-teintes et la vérité de la perspective, et les inscriptions avec une netteté dont nous n'avions pas encore vu d'exemple dans les photographies rapportées d'Egypte. Artiste jaloux de la perfection, et toujours en quête du mieux, il a su approprier ses procédés aux variations de la chaleur et de la lumière, et à la nature même de chaque objet qu'il devait reproduire.

» Ainsi secondés et sur un sol aussi riche encore, nos labeurs ne pouvaient pas être inféconds : nous avons la conscience d'avoir rempli fidèlement, et dans la mesure de nos forces, la mission qui nous était confiée, et nous espérons que la science y pourra longtemps puiser d'utiles renseignements.

» J'aurai l'honneur de développer à Votre Excellence, dans un rapport plus détaillé, les faits nouveaux que l'étude des inscriptions m'aura successivement révélés. Ce premier aperçu de nos travaux aura pu faire comprendre à combien de questions intéressantes il faudra nécessairement toucher dans cet examen : questions ardues, insolubles jusqu'à nos jours, mais qu'il faut aborder résolûment aujourd'hui, puisque la découverte immortelle de CHAMPOLLION a mis les éléments de la discussion entre nos mains, et parce qu'elles s'imposent à l'historien des temps antiques comme un des premiers sujets offerts à ses méditations.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble serviteur,

» Vicomte E. DE ROUGÉ, de l'Institut. »

### 2° *Rapport de M. Carl Wescher au Ministre de l'instruction publique sur sa mission en Orient.*

(FOUILLES D'APTÈRE, CRÈTE.)

« Monsieur le Ministre,

» Les fouilles que j'avais entreprises en 1862 dans la partie occidentale de l'île de Crète, et qui étaient demeurées suspendues jusqu'à ce jour, viennent d'être reprises sur l'ordre de votre Excellence. Ces fouilles avaient

pour objet le déblayement d'un mur hellénique situé sur l'emplacement d'une antique cité désignée vulgairement sous le nom de *Palæo kastro de la Sude*. Sur les blocs qui composent ce mur sont gravées un certain nombre d'inscriptions grecques. Ces inscriptions sont les fragements d'une série de décrets ou actes officiels en dialecte crétois, provenant d'une des anciennes républiques qui se partageaient la Crète. De semblables documents sont intéressants à un double titre : ils offrent des matériaux précieux à l'historien, en même temps qu'ils ouvrent un champ nouveau aux investigations du philologue. J'avais commencé à recueillir ces textes dans un précédent voyage (1) : c'est ce travail que j'achève présentement, et j'espère qu'il pourra être bientôt transmis a Votre Excellence.

» Les fouilles, au moment de leur reprise, viennent d'êtres signalées par une découverte scientifique d'une grande importance, qu'il convient de signaler à votre attention. Les savants, soit antiquaires, soit géographes, qui ont consacré leurs travaux à la difficile étude de la topographie crétoise, n'avaient pu se mettre d'accord sur le nom de la cité antique dont j'explore en ce moment les débris. Selon MM. Dumas, Gauthier et Lapie, auteurs d'une grande carte de l'île de Crète, ces ruines répondent à l'ancien Hippocoronium. Selon Pockoke et d'autres voyageurs, elles marquent le site d'une ville appelée par eux Minoa des Cydoniens (*Minoa Cydoniatarum*). Selon la tradition locale recueillie par le savant explorateur anglais Pashley, ces ruines étaient celles d'Aptère, mais cette opinion, dénuée de preuves, restait à l'état de simple conjecture et n'avait pu être admise définitivement dans la science. La question toutefois n'est pas sans intérêt, puisqu'il s'agit d'une cité considérable et longtemps florissante dont les ruines, à la fois cyclopéennes, helléniques et romaines, disséminées sur un vaste emplacement, excitent encore aujourd'hui l'étonnement des rares voyageurs qui visitent ces lointains parages. Lorsqu'il y a deux ans j'entrepris pour la première fois des recherches épigraphiques sur ce point, je cherchai vainement, dans les inscriptions que je venais de mettre à découvert, la solution de cet important problème. Il fallut attendre, pour prendre parti sur cette question, que je pusse de nouveau interroger les ruines.

» Cette fois, la réponse ne s'est pas fait attendre. A une certaine profondeur dans le sol, j'ai trouvé sur un bloc hellénique appartenant au mur dont il s'agit, un grand décret en dialecte crétois dont voici, en peu de mots, le contenu.

» Ce décret, rendu par le sénat et par le peuple, a pour objet de décerner des honneurs particuliers à un roi du nom d'Attale, pour le remercier de sa bienveillance envers la confédération crétoise en général, et particulièrement envers la ville d'*Aptère*. Le nom de la ville est écrit en dialecte dorien, *Aptara* pour *Aptera* ( τᾶς τῶν Ἀπταραίων πόλιος, dit formellement l'inscription).

» Toutes les parties de ce texte sont également dignes d'attention. La ville décide qu'elle fera ériger une statue en bronze représentant le roi Attale son bienfaiteur : le roi sera figuré soit à pied, soit à cheval, selon son choix. La proclamation de cette récompense sera faite solennellement par la voix du héraut dans les jeux publics. Le soin de veiller à l'exécution de ces mesures est confié aux magistrats appelés κόσμοι : on sait que les κόσμοι de la Crète remplissaient les mêmes fonctions que les éphores à Sparte. En outre, le roi Attale jouira de tous les priviléges accordés aux

(1) Voir un rapport de M. C. Wescher, inséré au *Moniteur* du 24 octobre 1863.

bienfaiteurs et aux proxènes, tels que droit de proédrie, droit d'asile, exemption des charges, etc., etc. Une circonstance à remarquer, c'est qu'une disposition spéciale garantit au roi la sécurité personnelle, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, soit dans la ville même, soit dans les ports qui en dépendent. L'île de Crète est souvent signalée par les anciens comme un foyer de piraterie. Le privilége de sécurité maritime, accordé par une cité crétoise à un prince étranger comme faveur exceptionnelle, semble venir à l'appui de cette assertion.

» La découverte de ce monument épigraphique termine le débat précédemment soulevé, et le Palaokastro du moyen âge reprendra désormais son nom antique, son nom veritable, retrouvé dans ses ruines après deux mille ans. C'est bien l'ancienne Aptère, en dialecte dorien *Aptara*, célèbre dans la mythologie grecque par la victoire poétique des Muses sur les Sirènes.

» Autour de ce texte capital se groupe une série de monuments analogues, d'une étendue moins considérable. C'est, par exemple, un décret en l'honneur de Prusias, roi de Bithynie ; ce sont des actes de proxénie relatifs à des habitants de Lampsaque, de Magnésie, de Malles, de Pruse, de Nicomédie.

» On sait ce qu'il faut entendre par ce nom de proxène. Le proxène était, dans sa propre cité, l'hôte public d'une cité étrangère, dont il surveillait les intérêts, dont il hébergeait les délégués, dont il faisait même quelquefois les affaires politiques. En échange des services rendus, il obtenait des priviléges particuliers, consignés ordinairement dans l'acte public qui lui conférait le titre de proxène. Cet acte, gravé sur une stèle ou sur les murs d'un temple, devenait pour le proxène et pour ses descendants un titre ineffaçable, transmis à la postérité sous la garde des lois et de la religion. Quand un certain nombre de ces actes sont réunis, ils fournissent des renseignements précieux sur les relations politiques et commerciales de la cité à laquelle ils appartiennent. Les relations de la ville d'Aptère en particulier devaient être très-étendues, à en juger par le nombre et par la diversité d'origine des proxènes dont l'existence nous est révélée par ces inscriptions. Nous trouvons en effet les proxènes d'Aptère, non-seulement dans les villes de la Crète, dans les îles de l'Archipel, sur les côtes voisines du Péloponèse, mais encore dans la Grèce du nord, dans l'Asie Mineure et jusqu'aux extrémités du monde grec, dans l'Adriatique ou sur les rivages de l'Hellespont. C'est que l'île de Crète, placée entre trois grands continents et visitée sans cesse par les vaisseaux de toutes les nations, était devenue en quelque sorte, grâce à sa situation géographique, comme le centre de l'ancien monde.

» Il faut noter encore deux faits relatifs aux fouilles. Le premier est la découverte d'un assez grand nombre de petites monnaies en bronze, portant, soit intégralement, soit sous forme abrégée, la légende ΑΠΤΑΡΑΙΩΝ Le second est l'existence d'actes de proxénie sur les fragments distincts du MURUS INSCRIPTUS et appartenant par conséquent à des monuments différents. Je citerai notamment un acte de proxénie relatif à un Lacédémonien. Cet acte est gravé sur un fût cylindrique surmonté d'un A de grande dimension représentant la lettre initiale du nom ΑΠΤΑΡΑ. J'avais signalé, il y a trois ans, un fait analogue à Delphes, où les actes de proxénie se sont trouvés gravés, non-seulement sur le soubassement du temple d'Apollon, mais encore sur des fragments épars, et notamment sur un marbre de forme triangulaire paraissant avoir servi de support à un trépied.

» Aux inscriptions provenant des fouilles s'ajouteront plusieurs documents trouvés dans diverses parties de la ville antique. Je citerai : 1° une

[illegible] de l'Égyptien, curieuse [illegible] affreuse faite [illegible] parfaitement [illegible] par Siméon. [illegible] dans [illegible].

» [illegible]. A la fois [illegible] encore [illegible] la perfection, la [illegible] un théâtre [illegible] vastes citernes [illegible]. Le moyen âge [illegible] fermé, [illegible] de ce [illegible].

» [illegible] Palmelautre, [illegible] antique cité. J'[illegible] à Votre Excellence le [illegible].

» [illegible], etc.

» [illegible]. »

Séance du 27.

Les [illegible] de MM. L. [illegible] et [illegible] sont approuvées par l'Empereur par décret du 21 mai 1864.

M. Thévenin, par une lettre du 22 mai, annonce à l'Académie de la part de la veuve et de la famille de M. Arthur Dinaux, correspondant de l'Académie, qu'il est décédé le 15 de ce mois, à Montataire.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Charles Jourdain, le complément de l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis parisiensis, etc.*, embrassant les années 1551 à 1600, avec des *addenda* et un *index generalis*, 1 fasc. in-4°.

*Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, par M. l'abbé Corblet. Arras, Paris, 1864, br. in-8°.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1863, 4e trimestre.

*Revue numismatique*, n° 2, mars, 3 avril 1864.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 52, avril 1864.

M. Le Clerc fait hommage, au nom de l'auteur, M. Vaucher, professeur à Genève, de l'ouvrage intitulé : *In M. Tullii Ciceronis libros philosophicos curæ criticæ*, fasc. 1. Lausanne, 1864, in-8°. Le savant doyen de la

Faculté des Lettres de Paris met en évidence tous les mérites philologiques de ce recommandable travail.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage de la 2e édition de l'ouvrage de M. J. Ménant, reproduit sous ce titre : *Eléments d'épigraphie assyrienne : Les écritures cunéiformes. — Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*. Paris 1864, 1 vol. in-4°, ouvrage qui a déjà rendu des services si réels et si bien appréciés à une science aussi nouvelle qu'importante.

M. BEULÉ fait hommage d'un livre intitulé *Raphaël et l'antiquité* par M. F. A. Gruyer, ouvrage où l'auteur a réuni, en 2 vol. in-8°, 1864, les résultats d'études spéciales faites à différentes époques sur le grand sujet dont il parle en juge compétent.

M. Adolphe REGNIER est nommé membre de la commission d'impression en remplacement de M. HASE, décédé.

MM. Léon RENIER et Ch. JOURDAIN sont nommés membres de la commisson de vérification des comptes de l'année 1863.

M. EGGER fait la seconde lecture du mémoire intitulé :

*Sur l'Érotikos inséré, sous le nom de Lysias, dans le Phèdre de Platon.*

ANALYSE.

On sait que Platon attribue à Lysias la petite composition, sur une thèse d'amour, dont il prend occasion de discuter la véritable nature de l'amour et d'exposer la théorie du Beau, ce qui fait le sujet du *Phèdre*. Ce discours *érotique*, ayant paru fort indigne de l'orateur célèbre auquel Platon l'attribue, les critiques ont volontiers admis que Platon lui-même l'a composé, ou au moins arrangé, pour le discuter ensuite et pour rattacher à cette censure les idées personnelles qu'il développe par la bouche de Socrate. A la suite d'un concours ouvert par l'Université de Göttingue sur la question de savoir si *érotikos* est vraiment d'un écrivain si renommé pour la sagesse de ses idées, et pour la pureté de son style, M. Haenisch a publié une édition spéciale du discours et une dissertation où il combat l'opinion vulgaire et soutient que le morceau est vraiment de l'auteur à qui Platon l'attribue. Les arguments de M. Haenisch

[illegible]

[illegible] ne conviendrait pas à son caractère [illegible] le sophiste Antisthène [illegible] Théopompe, un pamphlet politique [illegible] il lui prêtait des idées qui devaient [illegible] villes de Sparte et d'Athènes, [illegible] d'ennemi déloyal. Platon n'avait [illegible] Lysias. Lucien, dans le *Lexiphanes*, [illegible] un sophiste son contemporain, en lui attribuant quelques pages d'un pédantisme absurde; mais du moins il les lui attribue indirectement et il les place sous un nom supposé. C'est respecter au moins les convenances, que l'auteur du *Phèdre* ne respecterait pas, s'il avait lui-même fabriqué, pour se moquer de Lysias, les pages de controverse amoureuse qu'il lui attribue. Ces raisons et quelques autres qu'on trouve dans le mémoire de M. Egger, [illegible]nt les traditions des manuscrits et l'autorité des témoignages [illegible] attribuent l'*érotikos* à Lysias. Le savant mémoire en con-

clut que les éditeurs de cet orateur devraient, à l'avenir, joindre ces pages, si futiles qu'elles soient, au reste de ses écrits.

DISCUSSION.

Cette lecture donne lieu à différentes observations de MM. ALEXANDRE LE CLERC, GUIGNIAUT et MUNK. Elles sont surtout relatives à l'opinion adoptée par M. EGGER, concernant le traité *de Mundo*, attribué à Aristote et qu'il regarde comme étant d'une époque plus récente. Des raisons pour et contre, son authenticité, déjà contestée plus d'une fois, sont données par les membres.

M. ALEXANDRE, à cette occasion, demande à revenir sur l'opinion qu'il n'a pu qu'indiquer dans une séance précédente au sujet du mémoire de M. Meunier et du sens de la distinction traditionnelle entre les livres *ésotériques* et *exotériques* d'Aristote. Il pense que le dernier terme, absolument de convention, embrasse à la fois tous les écrits qui n'étaient pas, à proprement parler, de son école, en commençant par les siens, du temps où il était encore engagé dans les doctrines de l'école de Platon, son maître. Il y comprend les travaux ou projets d'ouvrages plus ou moins secondaires, dont plusieurs n'étaient point destinés au public.

Passant de là au traité *de Mundo*, il fait remarquer que, dans l'antiquité, Proclus, le premier, révoque en doute l'authenticité de cet ouvrage. M. ALEXANDRE examine rapidement les deux ordres d'objections qui sont faites d'ordinaire contre cette authenticité, d'abord pour le style, ensuite pour le fond du livre où l'on signale des disparates avec d'autres ouvrages attribués à Aristote. Il explique ingénieusement les unes et les autres. Il fait remarquer les idées plus hautes et plus larges que l'auteur exprime sur la divinité, par le besoin que sentit Aristote, après son retour de Macédoine, de repousser les attaques de tout genre dont il fut l'objet.

M. ALEXANDRE est prié par plusieurs de ses confrères de consigner ces observations dans un mémoire développé et motivé.

---

## MOIS DE JUIN.

### Séance du 5.

Sont offert les ouvrages suivants :

*Histoire d'Hérodote, traduction de Pierre Saliat, revue sur l'édition de 1575, avec corrections, notes, table analytique et glossaire*; par Eugène Talbot. Paris 1864, 1 vol. in-8°. Cette reproduction d'une traduction

[illegible] imitative difficile [illegible]

[illegible] élégante [illegible]

[illegible]. Au lieu de [illegible]

[illegible] absente, et [illegible]

[illegible] druidique [illegible]

[illegible] in-8°.

[illegible] Histoire, archéo[illegible]

[illegible] Paris, 1865, [illegible]

[illegible] Jacques Cujas [illegible]

[illegible] précédé [illegible]

[illegible] notes philologiques [illegible]

[illegible]

[illegible] d'une [illegible]

[illegible]

dans l'inscription même ce titre honteux, dont il semble s'honorer. Il s'appelle *Aphrodisios le parasite*.

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ
ΠΑΡΑΣΙΤΟΣ

» L'histoire nous a transmis le souvenir des monstrueuses débauches d'Antoine et de Cléopâtre, et notamment de ces repas d'une somptuosité inouïe dont un seul coûtait plusieurs millions. Athénée et Pline l'Ancien nous en parlent : le biographe Plutarque se refuse à les raconter en détail, disant qu'on y perdrait son temps et que le sujet n'en vaut pas la peine. Faut-il s'étonner qu'à la suite de semblables excès, un parasite admis à en prendre sa part ait appelé Antoine, dans le transport d'une reconnaissance passionnée, son *bienfaiteur* et son *dieu?* Ce sont les deux titres qu'Aphrodisios donne à son maître :

ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΘΕΟΝ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

» L'inscription se termine par une date, et cette partie du document n'est pas la moins importante. Voici la traduction de cette date :

» En l'an 19, qui est aussi l'an 4, le vingt-neuvième jour de Choïak. »

» Cette date, qui est double, a besoin d'être expliquée. Les inscriptions grecques de l'Egypte, d'après les habitudes officiellement adoptées par les premiers Lagides et maintenues plus tard sous la domination romaine, donnent toujours la date d'après les années du souverain régnant, comptées à partir de son avénement au trône. L'année même de l'avénement forme la première année, l'année suivante forme la seconde, et ainsi de suite. La première des deux dates ci-dessus doit être expliquée d'après cette règle. Le règne entier de Cléopâtre embrasse une période de vingt-deux ans, pendant lesquels elle fut, d'abord avec ses frères, puis seule, souveraine réelle ou nominale de l'Egypte. Cette période de vingt-deux années commence en l'an 51 avant notre ère, au moment où meurt son père Ptolémée Néos Dionysos, et finit en l'an 30, date de la prise d'Alexandrie par Auguste et de l'entière extinction de la dynastie des Lagides. D'après ce calcul, la dix-neuvième année de son règne tombe en l'an 33 avant notre ère, ce qui coïncide parfaitement avec ce que nous savions des relations publiques et avouées de cette princesse avec Antoine et du séjour de ce dernier à Alexandrie.

» Mais qu'est-ce que la seconde date, celle de l'an 4? En voici, je crois, l'explication. Il était admis en Egypte que le souverain, pour perpétuer le souvenir d'une circonstance importante de son règne, adoptât une seconde manière de compter, et considérât l'événement qu'il voulait célébrer comme le point de départ d'une ère nouvelle, qui se calculait d'après les mêmes règles que l'ancienne et figurait à côté d'elle sur les monuments officiels. Or, l'histoire nous apprend que dans la seizième année de son règne, c'est-à-dire en l'an 36 avant notre ère, Cleopâtre reçut publiquement des mains d'Antoine l'investiture des royaumes de Phénicie, de Cœlésyrie, de Libye, de Chypre, avec une portion de la Judée et de la péninsule arabique, de telle façon qu'à partir de cette époque, l'empire

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« [illegible] »

M. François Lenormant [illegible] note développée [illegible] :

*Sur quelques fouilles exécutées par lui sur la voie sacrée Éleusinienne pendant son voyage en Attique.*

I

« Il y a quelques mois, à mon retour de Grèce, j'ai eu l'honneur d'être [illegible] présenter à l'Académie un plan et plusieurs vues photographi-

ques des fouilles du théâtre de Bacchus. Je demande aujourd'hui la permission d'entretenir quelques instants la Compagnie de mes recherches personnelles dans le cours du même voyage.

» L'Académie sait que mes travaux portent depuis un certain temps presque exclusivement sur la voie sacrée d'Eleusis, à l'étude de laquelle j'ai consacré un ouvrage actuellement en cours de publication et qui formera deux gros volumes. C'est pour compléter des recherches sur ce sujet, ébauchées en 1860, que je me suis décidé à faire une troisième fois le voyage de Grèce. J'avais pu déjà établir la topographie de toute la portion de la voie comprise entre Athènes et le mont Corydallus, mais il me restait des lacunes considérables dans la portion qui s'étend depuis cette montagne jusqu'à Eleusis. Arrivé sur les lieux, je me convainquis rapidement qu'il était impossible d'arriver à aucun résultat positif sans faire de fouilles. Malgré l'état de révolution du pays, qui faisait croire à la plupart des étrangers qu'on ne pouvait sortir d'Athènes sans danger, j'entrepris ces fouilles *à mes frais* et j'eus le plaisir de les mettre à bonne fin. Comme les résultats ne pourront trouver place que dans le second volume de mon ouvrage, qui ne paraîtra pas avant une année, j'ai cru nécessaire de prendre date, en les communiquant à l'Académie.

» Pausanias (1) mentionne dans l'ordre suivant les édifices religieux échelonnés sur le bord de la voie sacrée, dans son parcours entre les lacs Rhiti et le Céphise Eleusinien :

1° Le tombeau de héroûm d'Eumolpe ;

2° L'héroûm d'Hippothoon, éponyme de la tribu Hippothoontide ;

3° Celui de Zarex, fils d'Apollon et inventeur de la musique.

» Ce sont ces édifices dont il importait avant tout de retrouver, au moins en partie, les emplacements.

» Le seul vestige de constructions antiques de quelque importance qui se remarquât sur le bord de la route dans la partie où il fallait les chercher, était une sorte de petit monticule de terre, couronné de grands blocs de marbre pentélique dessinant le plan d'une petite chapelle carrée. Les paysans des environs l'appellent ἄσπρο πύργο, « la tour blanche, » et les érudits *Tombeau de Straton*, à cause du sarcophage d'un certain Straton, fils d'Isitote, du dème de Cydathénée (2), qui se voit à l'intérieur. M. Rhangabé (3) a émis la conjecture que ces restes étaient ceux d'un grand tombeau en forme d'édicule. Mais on pouvait objecter que la forme des lettres de l'inscription caractérise la sépulture de Straton comme antérieure à l'époque de Pausanias, et que le silence du périégète, sur un tombeau de cette importance, eût été étrange, quand il mentionne soigneusement tous les monuments funéraires considérables situés aux bords de la voie sacrée. J'avais donc eu toujours de grands doutes sur la conjecture de M. Rhangabé, et, d'après la manière dont les blocs de marbre y étaient employés dans les murailles, ainsi que d'après des inscriptions funéraires chrétiennes, les unes grecques (4), les autres slaves (5), qui se lisaient, grossièrement tracées, sur les parois extérieures, je tenais

(1) I, 38, 2-4.

(2) Voy. notre *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 69.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. V, part. I, p. 282.

(4) *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 130-132.

(5) *Ibid.*, n° 138.

[illegible] chapelle [illegible] antique.

» [illegible] Je [illegible] la [illegible] chapelle est [illegible] [illegible] Dans une des [illegible] sur une de ses faces, [illegible] de la pierre [illegible]

ΚΑ.....Α.
ΑΥΣΑΝΙΟ.
.ΡΙΑΣΙΟ.
..ΕΦΣΚΕ.

[illegible]

[illegible] l'édifice antique. Plusieurs [illegible] dans la construction de la chapelle [illegible] d'une [illegible] à un temple [illegible] Deux portent des fragments d'une inscription en grandes lettres ; sur le premier on lit :

ΕΥΘΑΛΕΣΙΝΣΥΕ

» Il faut [illegible] et [illegible] d'où l'on est en droit d'inférer que l'inscription [illegible] en vers hexamètres, [illegible] qu'ils forment le commencement d'un autre fragment de la même [illegible] on ne voit plus d'inscription, mais une grande couronne de feuillage [illegible] en relief.

» Le second [illegible] de l'inscription [illegible] se compose de quatre lettres seulement :

ΠΠΟΘ

mais ces quatre lettres ont une véritable importance. Elles ne peuvent avoir appartenu qu'au nom de [illegible] ou à celui de son [illegible] Pausanias [illegible] qu'existait [illegible] les restes [illegible] et la [illegible] de Neptune et [illegible] que ce monument, [illegible] la chapelle [illegible] occupe la place, est [illegible] par l'auteur de la Description de la Grèce ?

⁂

» Nous voici donc en possession d'un point fixe, qui nous servira de pivot pour établir la topographie des autres monuments signalés par Pau-

[illegible]

sanias le long de la voie Eleusinienne, dans la traversée de la plaine de Thria. L'héroûm de Zarex, qui est indiqué comme très-voisin de celui d'Hippothoon, doit être représenté par les vestiges de maçonnerie helléniques qui se voient sur une autre petite butte, trente ou quarante pas après ἄσπρο πύργο. Malheureusement il ne m'a pas été possible de fouiller en cet endroit.

Connaissant désormais le site de l'héroûm d'Hippothoon, mes recherches se trouvaient plus circonscrites pour retrouver celui de l'héroûm d'Eumolpe; il devait être entre le lieu de mes premières fouilles et les lacs Rhiti. Mais sur le bord immédiat de la route royale moderne, qui suit exactement en cet endroit la direction de la voie antique, il m'était impossible de découvrir un vestige antique de la plus mince importance. Enfin, à la hauteur du Khani qui marque la moitié du trajet sur lequel portait mon examen, non plus au bord même de la route, mais à cent cinquante pas environ de distance en allant vers la mer, je rencontrai, au milieu des vignes, les indications non équivoques de l'existence d'une construction antique. On était en automne et la vendange était déjà faite; j'obtins donc facilement du propriétaire du terrain de pouvoir y fouiller. Bientôt la pioche des ouvriers y eut mis à découvert les reste d'un petit temple avec une portion du mur de son péribole. Le temple était bâti tout entier dans ce calcaire grossier que les paysans grecs appellent, comme leurs ancêtres, πωρίτης; les colonnes même étaient faites de cette pierre inférieure, mais probablement revêtues de stuc. La cella avait sept mètres quatre-vingt-cinq centimètres de long; l'édifice était prostyle, à quatre colonnes de façade, mais nous n'en avons plus trouvé qu'une seule dont la base fût encore en place; elle est sans cannelures et à base alticurge; nous n'avons malheureusement rencontré aucun fragment du chapiteau ou de l'entablement, qui permît de restituer les parties supérieures de l'ordre.

» La coïncidence parfaite du site de ce petit temple avec les indications de Pausanias nous amène à l'assimiler avec une entière confiance avec l'héroûm qui, à l'entrée de l'ancien territoire d'Eleusis, s'élevait en l'honneur du personnage considéré comme le fondateur de l'institution des mystères.

## III

» Un peu avant d'arriver à l'antique cité de Déméter, on rencontre, à gauche de la route, la masse d'un monument assez considérable construit en grandes pierres de calcaire rougeâtre enveloppant un blocage de maçonnerie romaine, monument que les paysans appellent κόκκινο πύργο. Un certain nombre d'assises horizontales s'en élèvent au-dessus du sol jusqu'à hauteur d'homme, et au ras de terre on apercevait le sommet des claveaux supérieurs de deux grandes voûtes. Entre ce monument et la route était un puits de construction moderne, dans lequel, à dix pieds de profondeur, on trouvait la seule eau potable du village de Lepsina, eau excellente et qui paraissait avoir un courant souterrain.

» Beaucoup de conjectures avaient été émises sur la destination de ce monument, et on paraissait d'accord pour le considérer comme un tombeau. Voulant m'assurer complétement de sa nature, j'entrepris une fouille pour le dégager. Le résultat de cette fouille fut très-inattendu. Au lieu d'un tombeau, je découvris un pont de magnifique construction romaine, analogue à celle de deux arcades du *postscenium* du théâtre d'Hérode Atticus. Il a vingt-six mètres de long, y compris ses culées, et se compose de

inscription honorifique en l'honneur d'Hermias, fils d'Epébastes, curieuse par sa rédaction et par la formule qui la termine; 2° une offrande faite par une femme à la déesse *Ilythye*. Cette déesse était particulièrement vénérée dans l'île de Crète, où elle avait un sanctuaire cité par Strabon. L'orthographe du nom de cette déesse, écrit en dialecte crétois dans notre inscription (ΕΛΕΥΘΥΙΑ) est particulièrement à remarquer.

» Les ruines d'Aptère occupent une étendue considérable. A la fois cyclopéennes, helléniques et romaines, elles offrent des monuments encore subsistants de ces trois époques qui marquent l'origine, la perfection, la décadence de l'art chez les Grecs. De beaux murs pélasgiques, un théâtre bien conservé, des fortifications helléniques imposantes, de vastes citernes du temps des Romains, s'y disputent l'attention du voyageur. Le moyen âge y est représenté par un solide et spacieux bâtiment, moitié fermé, qui est une dépendance du monastère de Patmos, propriétaire de ce canton depuis les empereurs de Byzance jusqu'à nos jours.

» Les inscriptions ont été découvertes au centre même du Palæokastro, sur un emplacement que je crois être celui du prytanée de l'antique cité. J'aurai l'honneur de transmettre prochainement à Votre Excellence le texte et l'explication de ces documents.

» Je suis, etc.

» CARL WESCHER. »

### Séance du 27.

Les nominations de MM. L. QUICHERAT et DULAURIER sont approuvées par l'EMPEREUR par décret du 21 mai 1864.

M. Thévenin, par une lettre du 22 mai, annonce à l'Académie de la part de la veuve et de la famille de M. Arthur Dinaux, correspondant de l'Académie, qu'il est décédé le 15 de ce mois, à Montataire.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Charles JOURDAIN, le complément de l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis parisiensis*, etc., embrassant les années 1551 à 1600, avec des *addenda* et un *index generalis*, 1 fasc. in-f°.

*Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, par M. l'abbé Corblet. Arras, Paris, 1864, br. in-8°.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1863, 4e trimestre.

*Revue numismatique*, n° 2, mars, 3 avril 1864.

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 52, avril 1864.

M. LE CLERC fait hommage, au nom de l'auteur, M. Vaucher, professeur à Genève, de l'ouvrage intitulé : *In M. Tullii Ciceronis libros philosophicos curæ criticæ*, fasc. 1. Lausanne, 1864, in-8°. Le savant doyen de la

Faculté des Lettres de Paris met en évidence tous les mérites philologiques de ce recommandable travail.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage de la 2e édition de l'ouvrage de M. J. Ménant, reproduit sous ce titre : *Eléments d'épigraphie assyrienne : Les écritures cunéiformes. — Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*, Paris 1864, 1 vol. in-4°, ouvrage qui a déjà rendu des services si réels et si bien appréciés à une science aussi nouvelle qu'importante.

M. BEULÉ fait hommage d'un livre intitulé *Raphaël et l'antiquité* par M. F. A. Gruyer, ouvrage où l'auteur à réuni, en 2 vol. in-8°, 1864, les résultats d'études spéciales faites à différentes époques sur le grand sujet dont il parle en juge compétent.

M. Adolphe REGNIER est nommé membre de la commission d'impression en remplacement de M. HASE, décédé.

MM. Léon RENIER et Ch. JOURDAIN sont nommés membres de la commisson de vérification des comptes de l'année 1863.

M. EGGER fait la seconde lecture du mémoire intitulé :

*Sur l'Érotikos inséré, sous le nom de Lysias, dans le Phèdre de Platon.*

ANALYSE.

On sait que Platon attribue à Lysias la petite composition, sur une thèse d'amour, dont il prend occasion de discuter la véritable nature de l'amour et d'exposer la théorie du Beau, ce qui fait le sujet du *Phèdre*. Ce discours *érotique*, ayant paru fort indigne de l'orateur célèbre auquel Platon l'attribue, les critiques ont volontiers admis que Platon lui-même l'a composé, ou au moins arrangé, pour le discuter ensuite et pour rattacher à cette censure les idées personnelles qu'il développe par la bouche de Socrate. A la suite d'un concours ouvert par l'Université de Göttingue sur la question de savoir si *érotikos* est vraiment d'un écrivain si renommé pour la sagesse de ses idées, et pour la pureté de son style, M. Haenisch a publié une édition spéciale du discours et une dissertation où il combat l'opinion vulgaire et soutient que le morceau est vraiment de l'auteur à qui Platon l'attribue. Les arguments de M. Haenisch

furent combattus par M. K. F. Hermann dans une dissertation spéciale consacrée à l'examen de ce petit problème d'histoire littéraire

C'est le sujet que vient d'examiner de nouveau M. EGGER, dans le mémoire qu'il a lu devant l'Académie.

Se fondant d'abord sur l'unanimité des témoignages de Platon, de ses commentateurs, des écrivains anciens qui ont cité l'*érotikos*, ou qui y ont fait allusion, M. EGGER montre combien il est peu probable que ce discours soit d'un autre que de Lysias. D'ailleurs, il est certain que l'orateur attique avait écrit, *par manière de plaisanterie*, dit Denys d'Halicarnasse, de petites compositions dans le genre même de l'*érotikos*, dissertations qui font peu d'honneur à la sévérité de son goût et de sa morale, mais dont l'authentictė ne saurait être mise en doute pour cette seule raison. La société athénienne avait pour les futilités, plus ou moins coupables, une indulgence que nous pouvons blâmer, mais qui autorise notre confiance dans le témoignage de Platon et de ceux qui l'on suivi.

Enfin, supposer que le philosophe ait prêté à un de ses plus illustres contemporains, et pour s'en moquer ensuite, une composition, ou sans valeur, ou même ridicule, c'est lui prêter un procédé vraiment malhonnête qui ne conviendrait pas à son caractère ni aux mœurs de son temps. Lorsque le sophiste Anthisthène faisait circuler, sous le nom de l'historien Théopompe, un pamphlet politique où, imitant habilement son style, il lui prêtait des idées qui devaient le brouiller avec les puissantes villes de Sparte et d'Athènes, il faisait en cela acte d'ennemi, et d'ennemi déloyal. Platon n'avait aucune raison d'en agir ainsi avec Lysias. Lucien, dans le *Lexiphanes*, a peut-être ridiculisé un sophiste son contemporain, en lui attribuant quelques pages d'un pédantisme absurde; mais du moins il les lui attribue indirectement et il les place sous un nom supposé. C'est respecter au moins les convenances, que l'auteur du *Phèdre* ne respecterait pas, s'il avait lui-même fabriqué, pour se moquer de Lysias, les pages de controverse amoureuse qu'il lui attribue. Ces raisons et quelques autres qu'on trouve dans le mémoire de M. EGGER, confirment les traditions des manuscrits et l'autorité des témoignages qui attribuent l'*érotikos* à Lysias. Le savant mémoire en con-

clut que les éditeurs de cet orateur devraient, à l'avenir, joindre ces pages, si futiles qu'elles soient, au reste de ses écrits.

DISCUSSION.

Cette lecture donne lieu à différentes observations de MM. ALEXANDRE LE CLERC, GUIGNIAUT et MUNK. Elles sont surtout relatives à l'opinion adoptée par M. EGGER, concernant le traité *de Mundo*, attribué à Aristote et qu'il regarde comme étant d'une époque plus récente. Des raisons pour et contre, son authenticité, déjà contestée plus d'une fois, sont données par les membres.

M. ALEXANDRE, à cette occasion, demande à revenir sur l'opinion qu'il n'a pu qu'indiquer dans une séance précédente au sujet du mémoire de M. Meunier et du sens de la distinction traditionnelle entre les livres *ésotériques* et *exotériques* d'Aristote. Il pense que le dernier terme, absolument de convention, embrasse à la fois tous les écrits qui n'étaient pas, à proprement parler, de son école, en commençant par les siens, du temps où il était encore engagé dans les doctrines de l'école de Platon, son maître. Il y comprend les travaux ou projets d'ouvrages plus ou moins secondaires, dont plusieurs n'étaient point destinés au public.

Passant de là au traité *de Mundo*, il fait remarquer que, dans l'antiquité, Proclus, le premier, révoque en doute l'authenticité de cet ouvrage. M. ALEXANDRE examine rapidement les deux ordres d'objections qui sont faites d'ordinaire contre cette authenticité, d'abord pour le style, ensuite pour le fond du livre où l'on signale des disparates avec d'autres ouvrages attribués à Aristote. Il explique ingénieusement les unes et les autres. Il fait remarquer les idées plus hautes et plus larges que l'auteur exprime sur la divinité, par le besoin que sentit Aristote, après son retour de Macédoine, de repousser les attaques de tout genre dont il fut l'objet.

M. ALEXANDRE est prié par plusieurs de ses confrères de consigner ces observations dans un mémoire développé et motivé.

---

## MOIS DE JUIN.

### Séance du 5.

Sont offert les ouvrages suivants :

*Histoire d'Hérodote, traduction de Pierre Saliat, revue sur l'édition de 1575, avec corrections, notes, table analytique et glossaire*; par Eugène Talbot. Paris 1864, 1 vol. in-8°. Cette reproduction d'une traduction

d'Hérodote faite dans la langue du XVI[e] siècle par un contemporain d'Amyot, réalise sans peine et heureusement la tentative difficile de P. L. Courier pour rendre en vieux français la simplicité élégante du dialecte ionien et jusqu'au style de l'écrivain d'Halicarnasse. Au lieu de pastiches composés avec étude et dont l'inspiration naïve est absente, on retrouve avec plaisir l'archaïsme de bon aloi de Pierre Saliat.

*Les champs de bataille et les monuments du culte druidique aux pays d'Alaise*, par M. Auguste Castan. Besançon, 1864, br. in-8°.

*Revue archéologique*, juin 1864

*La vérité historique*, 5[e] livraison, 1864.

Pour le concours des antiquités de la France : *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau*, par M. Pinard. Paris, 1864, in-8°.

Il est fait hommage par M. Leclerc, au nom de M. Guessard, éditeur des anciens poëtes de la France, du volume intitulé : *Hugues Capet, Chanson de Geste*, édité par M. le marquis de La Grange, précédé d'une préface pleine de savoir et d'intérêt et suivi de notes philologiques. 1 vol. in-12, 1864.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du travail suivant de M. Carl Wescher.

## *Sur une inscription grecque du règne de Cléopâtre.*
## Note de M. Carl Wescher.

ANALYSE.

« Cette inscription, très-intéressante sous le rapport historique, est gravée sur un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans sa partie supérieure. Ce bloc était sans doute la base d'une statue.

» L'inscription se rapporte au séjour d'Antoine à Alexandrie : elle est de l'époque où ce Romain célèbre, ayant quitté Rome après la mort de César, vivait et régnait en Egypte avec Cléopâtre. Elle commence ainsi :

« *Antoine le grand, l'inimitable.* »

ΑΝΤΩΝΙΟΝ ΜΕΓΑΝ
ΑΜΙΜΗΤΟΝ

« Cet accusatif doit être considéré comme régi par le verbe ἀνέθηκε, *dicavit*. Ce verbe est sous-entendu, conformément au style elliptique des inscriptions dédicatoires. Ce début nous montre clairement qu'il s'agit ici d'une statue érigée à Antoine, et que c'est la base même de cette statue qui a été conservée jusqu'à nous.

» La suite de l'inscription va nous donner le nom de l'auteur du monument. C'est un des parasites d'Antoine, et, chose curieuse, il prend

dans l'inscription même ce titre honteux, dont il semble s'honorer. Il s'appelle *Aphrodisios le parasite.*

ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ
ΠΑΡΑΣΙΤΟΣ

» L'histoire nous a transmis le souvenir des monstrueuses débauches d'Antoine et de Cléopâtre, et notamment de ces repas d'une somptuosité inouïe dont un seul coûtait plusieurs millions. Athénée et Pline l'Ancien nous en parlent : le biographe Plutarque se refuse à les raconter en détail, disant qu'on y perdrait son temps et que le sujet n'en vaut pas la peine. Faut-il s'étonner qu'à la suite de semblables excès, un parasite admis à en prendre sa part ait appelé Antoine, dans le transport d'une reconnaissance passionnée, son *bienfaiteur* et son *dieu?* Ce sont les deux titres qu'Aphrodisios donne à son maître :

ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΘΕΟΝ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

» L'inscription se termine par une date, et cette partie du document n'est pas la moins importante. Voici la traduction de cette date :

» En l'an 19, qui est aussi l'an 4, le vingt-neuvième jour de Choiak. »

» Cette date, qui est double, a besoin d'être expliquée. Les inscriptions grecques de l'Egypte, d'après les habitudes officiellement adoptées par les premiers Lagides et maintenues plus tard sous la domination romaine, donnent toujours la date d'après les années du souverain régnant, comptées à partir de son avénement au trône. L'année même de l'avénement forme la première année, l'année suivante forme la seconde, et ainsi de suite. La première des deux dates ci-dessus doit être expliquée d'après cette règle. Le règne entier de Cléopâtre embrasse une période de vingt-deux ans, pendant lesquels elle fut, d'abord avec ses frères, puis seule, souveraine réelle ou nominale de l'Egypte. Cette période de vingt-deux années commence en l'an 51 avant notre ère, au moment où meurt son père Ptolémée Néos Dionysos, et finit en l'an 30, date de la prise d'Alexandrie par Auguste et de l'entière extinction de la dynastie des Lagides. D'après ce calcul, la dix-neuvième année de son règne tombe en l'an 33 avant notre ère, ce qui coïncide parfaitement avec ce que nous savions des relations publiques et avouées de cette princesse avec Antoine et du séjour de ce dernier à Alexandrie.

» Mais qu'est-ce que la seconde date, celle de l'an 4? En voici, je crois, l'explication. Il était admis en Egypte que le souverain, pour perpétuer le souvenir d'une circonstance importante de son règne, adoptât une seconde manière de compter, et considérât l'événement qu'il voulait célébrer comme le point de départ d'une ère nouvelle, qui se calculait d'après les mêmes règles que l'ancienne et figurait à côté d'elle sur les monuments officiels. Or, l'histoire nous apprend que dans la seizième année de son règne, c'est-à-dire en l'an 36 avant notre ère, Cleopâtre reçut publiquement des mains d'Antoine l'investiture des royaumes de Phénicie, de Cœlésyrie, de Libye, de Chypre, avec une portion de la Judée et de la péninsule arabique, de telle façon qu'à partir de cette époque, l'empire

soumis à la jeune reine d'Egypte égala et même dépassa celui qu'avaient possédé ses plus glorieux ancêtres, Ptolémée Philadelphe et le premier Evergète. Les historiens qui rapportent ces faits, Plutarque, Florus, Josèphe, nous ont transmis les détails de la cérémonie d'investiture. Ils nous représentent Antoine convoquant les citoyens d'Alexandrie dans le gymnase de cette ville, et là, assis sur un trône d'or aux côtés de Cléopâtre, proclamant Cléopâtre elle-même et Césarion, son premier fils, souverains de la haute et de la basse Egypte, de Chypre, de la Libye, de la Cœlésyrie. En même temps, les deux fils que lui-même avait eus de Cléopâtre, Alexandre et Ptolémée, étaient déclarés « rois des rois » et investis, sous la tutelle de leur mère, des royaumes d'Arménie, de Médie, de Parthie, de Phénicie, de Syrie, de Cilicie. Cléopâtre portait dans cette fête le costume de la déesse Isis, et prit même à cette occasion le titre de Θεὰ νεωτέρα ou *nouvelle Isis*, tandis que le Romain Antoine, avec le cimeterre au côté et le diadème sur la tête, se montrait aux populations dans l'appareil fastueux des monarques de l'Orient. Pour perpétuer le souvenir de cette année mémorable, Cléopâtre adopta dès lors une ère nouvelle, et, d'après un passage de Porphyre, heureusement conservé parmi les fragments des historiens grecs, elle décida que la seizième année de son règne serait comptée comme la première. Par suite, la dix-neuvième année de ce même règne devient la quatrième. Comme la seizième ou première année était tombée en l'an 36 avant notre ère, la dix-neuvième année, qui est aussi la quatrième, tombe précisément en l'an 33, résultat conforme à celui que nous avait déjà donné le précédent calcul. L'an 4, comme l'an 19, répond donc à l'an 33 avant Jésus-Christ, et cette dernière date est celle de l'érection du monument.

» Le quantième du mois est marqué à l'égyptienne : c'est le 29 de Choïak. C'est un fait constant que, dans les inscriptions grecques de l'Egypte, la désignation du mois est toujours empruntée au calendrier égyptien, tandis que, dans les inscriptions latines de la même contrée, on ne rencontre que les appellations du calendrier romain. Cela tient à ce que, sous les Ptolémées, et plus tard sous les empereurs, le grec fut en Egypte une sorte de langue officielle, consacrée aux actes publics et reflétant, à ce titre, les habitudes administratives du pays, tandis que les inscriptions latines nous apparaissent comme des monuments étrangers, n'intéressant que la colonie romaine et destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains seuls. L'inscription grecque que je viens d'analyser fournit un nouvel exemple à l'appui de cette observation.

» Ce monument, considéré dans son ensemble, confirme l'histoire sur tous les points. Il mérite certainement d'être compté au nombre des antiquités les plus précieuses qui se soient conservées jusqu'à nous dans les ruines, malheureusement presque détruites, de l'ancienne cité d'Alexandrie.

« Alexandrie, 12 avril 1864. »

M. François Lenormant lit ensuite une note développée intitulée :

*Sur quelques fouilles exécutées par lui sur la voie sacrée Eleusinienne pendant son voyage en Attique.*

I

« Il y a quelques mois, à mon retour de Grèce, j'ai eu l'honneur d'être admis à présenter à l'Académie un plan et plusieurs vues photographi-

ques des fouilles du théâtre de Bacchus. Je demande aujourd'hui la permission d'entretenir quelques instants la Compagnie de mes recherches personnelles dans le cours du même voyage.

» L'Académie sait que mes travaux portent depuis un certain temps presque exclusivement sur la voie sacrée d'Eleusis, à l'étude de laquelle j'ai consacré un ouvrage actuellement en cours de publication et qui formera deux gros volumes. C'est pour compléter des recherches sur ce sujet, ébauchées en 1860, que je me suis décidé à faire une troisième fois le voyage de Grèce. J'avais pu déjà établir la topographie de toute la portion de la voie comprise entre Athènes et le mont Corydallus, mais il me restait des lacunes considérables dans la portion qui s'étend depuis cette montagne jusqu'à Eleusis. Arrivé sur les lieux, je me convainquis rapidement qu'il était impossible d'arriver à aucun résultat positif sans faire de fouilles. Malgré l'état de révolution du pays, qui faisait croire à la plupart des étrangers qu'on ne pouvait sortir d'Athènes sans danger, j'entrepris ces fouilles *à mes frais* et j'eus le plaisir de les mettre à bonne fin. Comme les résultats ne pourront trouver place que dans le second volume de mon ouvrage, qui ne paraîtra pas avant une année, j'ai cru nécessaire de prendre date, en les communiquant à l'Académie.

» Pausanias (1) mentionne dans l'ordre suivant les édifices religieux échelonnés sur le bord de la voie sacrée, dans son parcours entre les lacs Rhiti et le Céphise Eleusinien :

1° Le tombeau de héroüm d'Eumolpe ;

2° L'héroüm d'Hippothoon, éponyme de la tribu Hippothoontide ;

3° Celui de Zarex, fils d'Apollon et inventeur de la musique.

» Ce sont ces édifices dont il importait avant tout de retrouver, au moins en partie, les emplacements.

» Le seul vestige de constructions antiques de quelque importance qui se remarquât sur le bord de la route dans la partie où il fallait les chercher, était une sorte de petit monticule de terre, couronné de grands blocs de marbre pentélique dessinant le plan d'une petite chapelle carrée. Les paysans des environs l'appellent ἄσπρο πύργο, « la tour blanche, » et les érudits *Tombeau de Straton*, à cause du sarcophage d'un certain Straton, fils d'Isitote, du dème de Cydathénée (2), qui se voit à l'intérieur. M. Rhangabé (3) a émis la conjecture que ces restes étaient ceux d'un grand tombeau en forme d'édicule. Mais on pouvait objecter que la forme des lettres de l'inscription caractérise la sépulture de Straton comme antérieure à l'époque de Pausanias, et que le silence du périégète, sur un tombeau de cette importance, eût été étrange, quand il mentionne soigneusement tous les monuments funéraires considérables situés aux bords de la voie sacrée. J'avais donc eu toujours de grands doutes sur la conjecture de M. Rhangabé, et, d'après la manière dont les blocs de marbre y étaient employés dans les murailles, ainsi que d'après des inscriptions funéraires chrétiennes, les unes grecques (4), les autres slaves (5), qui se lisaient, grossièrement tracées, sur les parois extérieures, je tenais

(1) I, 38, 2-4.

(2) Voy. notre *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 69.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. V, part. I, p. 282.

(4) *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, n° 130-132.

(5) *Ibid.*, n° 138.

les ruines de l'ἄσπρο πύργο (1), pour celles d'une chapelle byzantine, bâtie sur l'emplacement et avec les débris d'un édifice religieux antique.

» C'est là que portèrent mes premières fouilles. Je fis ouvrir la butte jusqu'au niveau du sol antique, et je pus constater l'entière exactitude de l'opinion que je m'étais formée d'avance. La chapelle est chrétienne et d'assez basse époque, mais elle a succédé à un petit temple païen dont les marbres ont servi de matériaux pour la construire. Dans une des murailles nous trouvâmes un petit autel carré, portant sur une de ses faces, en lettres postérieures à l'archontat d'Euclide, mais encore de la pleine autonomie athénienne, l'inscription :

ΚΑ.....Α.
ΛΥΣΑΝΙΟ.
.ΡΙΑΣΙΟ.
..ΕΘΗΚΕ.

Κλ[εαγόρ]α[ς] Λυσανίο[υ Θ]ριάσιο[ς ἀν]έθηκε[ν,

qui confirme entièrement le caractère religieux de l'édifice antique. Plusieurs grands blocs de marbre employés dans la construction de la chapelle proviennent d'une frise assez haute, qui a dû appartenir à un temple d'ordre corinthien. Deux portent des fragments d'une inscription en grandes lettres ; sur le premier on lit :

ΕΥΘΑΛΕΣΙΝΣΤΕ

» Il faut restituer εὐθαλέσιν στε[φάνοις, et ces deux mots d'où l'on est en droit d'inférer que l'inscription dédicatoire du temple était en vers hexamètres, ont cela de curieux, qu'ils forment le commentaire d'un autre fragment de la même frise, où l'on ne voit plus d'inscription, mais une grande couronne de feuillage sculptée en relief.

» Le second débris de l'inscription dédicatoire se compose de quatre lettres seulement :

ΙΠΠΟΘ

mais ces quatre lettres ont une véritable importance. Elles ne peuvent avoir appartenu qu'au nom de la tribu Hippothoontide ou à celui de son héros éponyme Hippothoon. Mais, trouvant, où Pausanias dit qu'existait l'hérоüm d'Hippothoon, les débris d'un monument sacré avec les restes d'une dédicace où se rencontrent des lettres dont le complément et la restitution la plus naturelle est le nom même du héros, fils de Neptune et d'Alopé ; n'est-on pas pleinement en droit d'en conclure que ce monument, dont la chapelle byzantine ruinée de l'ἄσπρο πύργο occupe la place, est l'hérоüm mentionné par l'auteur de la *Description de la Grèce* ?

II

» Nous voici donc en possession d'un point fixe, qui nous servira de pivot pour établir la topographie des autres monuments signalés par Pau-

(1) *Ibid.*, p. 328.

sanias le long de la voie Eleusinienne, dans la traversée de la plaine de Thria. L'héroüm de Zarex, qui est indiqué comme très-voisin de celui d'Hippothoon, doit être représenté par les vestiges de maçonnerie helléniques qui se voient sur une autre petite butte, trente ou quarante pas après ἄσπρο πύργο. Malheureusement il ne m'a pas été possible de fouiller en cet endroit.

Connaissant désormais le site de l'héroüm d'Hippothoon, mes recherches se trouvaient plus circonscrites pour retrouver celui de l'héroüm d'Eumolpe; il devait être entre le lieu de mes premières fouilles et les lacs Rhiti. Mais sur le bord immédiat de la route royale moderne, qui suit exactement en cet endroit la direction de la voie antique, il m'était impossible de découvrir un vestige antique de la plus mince importance. Enfin, à la hauteur du Khani qui marque la moitié du trajet sur lequel portait mon examen, non plus au bord même de la route, mais à cent cinquante pas environ de distance en allant vers la mer, je rencontrai, au milieu des vignes, les indications non équivoques de l'existence d'une construction antique. On était en automne et la vendange était déjà faite; j'obtins donc facilement du propriétaire du terrain de pouvoir y fouiller. Bientôt la pioche des ouvriers y eut mis à découvert les reste d'un petit temple avec une portion du mur de son péribole. Le temple était bâti tout entier dans ce calcaire grossier que les paysans grecs appellent, comme leurs ancêtres, πωρίτης; les colonnes même étaient faites de cette pierre inférieure, mais probablement revêtues de stuc. La cella avait sept mètres quatre-vingt-cinq centimètres de long; l'édifice était prostyle, à quatre colonnes de façade, mais nous n'en avons plus trouvé qu'une seule dont la base fût encore en place; elle est sans cannelures et à base alticurge; nous n'avons malheureusement rencontré aucun fragment du chapiteau ou de l'entablement, qui permît de restituer les parties supérieures de l'ordre.

» La coïncidence parfaite du site de ce petit temple avec les indications de Pausanias nous amène à l'assimiler avec une entière confiance avec l'héroüm qui, à l'entrée de l'ancien territoire d'Eleusis, s'élevait en l'honneur du personnage considéré comme le fondateur de l'institution des mystères.

## III

» Un peu avant d'arriver à l'antique cité de Déméter, on rencontre, à gauche de la route, la masse d'un monument assez considérable construit en grandes pierres de calcaire rougeâtre enveloppant un blocage de maçonnerie romaine, monument que les paysans appellent κόκκινο πύργο. Un certain nombre d'assises horizontales s'en élèvent au-dessus du sol jusqu'à hauteur d'homme, et au ras de terre on apercevait le sommet des claveaux supérieurs de deux grandes voûtes. Entre ce monument et la route était un puits de construction moderne, dans lequel, à dix pieds de profondeur, on trouvait la seule eau potable du village de Lepsina, eau excellente et qui paraissait avoir un courant souterrain.

» Beaucoup de conjectures avaient été émises sur la destination de ce monument, et on paraissait d'accord pour le considérer comme un tombeau. Voulant m'assurer complétement de sa nature, j'entrepris une fouille pour le dégager. Le résultat de cette fouille fut très-inattendu. Au lieu d'un tombeau, je découvris un pont de magnifique construction romaine, analogue à celle de deux arcades du *postscenium* du théâtre d'Hérode Atticus. Il a vingt-six mètres de long, y compris ses culées, et se compose de

deux arches, chacune de six mètres quatre-vingt-dix centimètres d'ouverture à la base. Les piles sont défendues par des contreforts semi-circulaires. A dix pieds de profondeur, les ouvriers rencontrèrent les fondations et le courant d'eau du Céphise Eleusinien, qui, enfoui sous cette énorme masse de terres, coule encore sous la deuxième arche. Evidemment aux temps antiques, la rivière était profondément encaissée, comme le Céphise Athénien l'est encore dans la partie supérieure de son cours. Dans les invasions du moyen âge et surtout sous la domination turque, la barbarie s'étant répandue sur la contrée, les montagnes voisines, le Parnès et le Cithéron, se déboisèrent : la terre végétale qui en couvrait les pentes fut entraînée par les torrents; elle vint encombrer et remplir entièrement l'ancien lit du fleuve, qui conserva cependant son cours sous les atterrissements nouveaux et passa à l'état souterrain. Ce sort a été celui de presque toutes les rivières de la Grèce, et je voyais dernièrement dans un journal d'Athènes, *l'Abeille* (Μέλισσα τῶν Ἀθηνῶν), que, guidé par ma trouvaille d'Eleusis, on avait fait des recherches autour de la capitale du royaume hellénique et retrouvé les courants d'eau de l'Ilinus et de l'Eridan à une assez grande profondeur sous terre.

Un dessin joint au mémoire représente le pont d'Eleusis et au-dessous l'indication de la manière dont ce pont est situé par rapport à la route moderne, avec celle du cours souterrain du Céphise et de l'emplacement du puits, qui, par un hasard extraordinaire, était venu tomber sur la masse d'eau même de la rivière. Celle-ci n'avait évidemment dans l'antiquité que deux bras, celui sur lequel était jeté notre pont, et un autre un peu auparavant, qui arrosait le lieu nommé *Erinéos*, où les traditions locales plaçaient le théâtre de l'enlèvement de Proserpine. Actuellement, outre son cours souterrain, elle se perd, à la surface du sol dans la plaine dans une infinité de petits lits torrentiels, à sec pendant l'été et remplis seulement lors des grandes pluies de l'hiver.

» C'est un fait assez original que la découverte d'un pont actuellement au milieu des champs, enterré jusqu'au sommet de ses arches, et il est rare de trouver un pont antique aussi bien conservé que celui d'Eleusis. Mais ce monument est encore plus précieux en ce qu'il a sa date certaine, et que la construction en est mentionnée par les auteurs. On lit dans la chronique d'Eusèbe, à l'occasion de la seconde visite d'Hadrien à Athènes : Χειμάσας εἰς Ἀθήνας καὶ μυηθεὶς τὰ Ἐλευσίνια, καὶ γεφυρώσας Ἐλευσῖνα κατακλυσθεῖσαν ὑπὸ Κηφισοῦ ποταμοῦ. Ce passage pourrait prêter à l'équivoque, car γέφυρα, en grec, a quelquefois la signification de *digue* aussi bien que celle de *pont*, et c'est dans ce sens que le colonel Leake l'a entendu dans le passage d'Eusèbe. Mais la traduction de saint Jérôme ne laisse plus de doutes : *Cephisus fluvius Eleusinam inundavit, quem Hadrianus* PONTE CONJUNGENS, *Athenis hiemem exegit*. On lit de même dans la chronique de Cassiodore : *Gallicanus et Sitianus. His consulibus juxta Eleusinem civitatem in Cephiso fluvio Hadrianus* PONTEM CONSTRAVIT. J'ai fait remarquer tout à l'heure que la construction du pont découvert dans mes fouilles de l'année dernière à Eleusis offrait la plus frappante ressemblance avec celle du théâtre d'Hérode Atticus à Athènes; c'est donc un monument de la première moitié du second siècle avant notre ère, et dès lors, il est bien difficile de ne pas le considérer comme le pont même que fit construire Hadrien dans l'année de son initiation aux grands mystères.

## IV

» Le Céphise, à quelque distance au-dessus d'Eleusis, se divise en deux

branches principales, formant un delta triangulaire dont la base est occupée par la colline rocheuse qui supporte les ruines de Cérès. Une simple inspection du terrain, ou même seulement de la carte, suffit pour faire voir que cette disposition ne saurait être naturelle. Le vrai cours primitif de la rivière, celui qui correspond à toutes les indications des écrivains antiques, est celui du bras qui coupe la voie sacrée avant d'arriver à Eleusis, celui sur lequel s'élevait le pont qui vient de nous occuper. Le bras qui passe de l'autre côté de la colline, et coupe les deux routes de Mégare et de Thèbes, est évidemment une dérivation creusée de main d'homme.

» Lors de mon premier séjour à Éleusis, j'avais été frappé de la direction régulière de ce bras du fleuve et du remblai qui se continue sur toute sa rive gauche. Dans tous les endroits où il n'a pas été effacé en partie par la culture, ce remblai offre la plus étroite ressemblance avec l'*agger* d'un travail de fortification romaine. De plus, le second bras artificiel du Céphise correspond exactement par sa position avec ce que dit Appien (1) du fossé que Sylla, pendant le siège d'Athènes, fit creuser depuis les hauteurs jusqu'à la mer, pour couvrir son armée quand elle vint hiverner sous Eleusis : Καὶ χειμῶνος ἐπιόντος ἤδη, στρατόπεδον ἐν Ἐλευσῖνι θέμενος τάφρον ἄνωθέν ἐπὶ θάλατταν ἔτεμνε βαθεῖαν, τοῦ μὴ τοὺς πολεμίους ἱππέας εὐμαρῶς ἐπιτρέχειν.

» Désireux d'éclaircir cette question, j'ai profité de ce que le second bras actuel du Céphise Eleusinien était encore à sec, comme il l'est toujours après les chaleurs de l'été, pour le faire couper par trois tranchées verticales à différents points de son parcours. Les trois tranchées ont donné le même résultat : aux différents points où j'ai fouillé j'ai constaté l'existence d'un fossé à fond de cuve, profond de deux mètres cinquante centimètres et presque entièrement comblé par les alluvions de la rivière, fossé en arrière duquel s'élevait, sur tout son parcours, un fort vallum, composé des terres qu'on en avait tirées. Cet ouvrage formait l'un des côtés d'un vaste camp retranché triangulaire, où l'armée de Sylla tenait à l'aise, ayant comme réduit les remparts de la ville et de son acropole. Il la couvrait, ainsi que le dit Appien, contre les attaques de la cavalerie de Mithridate, campée en Béotie, qui ne pouvait déboucher que par les gorges de Mandra et du Savandapotamo. L'autre côté du camp était protégé contre l'agression de quelque corps descendu au travers des sentiers de Parnès, par le lit naturel du fleuve, qui, avec ses berges à pic et sa profondeur de dix pieds, indiquée par les fouilles du pont d'Hadrien, formait un fossé naturel et un obstacle assez sérieux pour ne pas réclamer d'autres travaux de défense. Le sommet du triangle, au point où le fossé s'embranchait dans la rivière, était garni d'un puissant *vallum*, qui subsiste encore. En outre, il était garni par une petite colline rocheuse située en avant et couronnée d'une grosse tour de construction hellénique, qui avait été évidemment occupée par les soldats romains et faisait l'office d'ouvrage détaché.

» Appien rapporte que de nombreux combats furent livrés pendant les mois d'hiver, sur le fossé du camp retranché et sur les lignes de circonvallation qui investissaient le Pirée : Καὶ τάδε αὐτῷ πονουμένῳ, καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐγίγνοντό τινες ἀγῶνες · οἱ μὲν, ἀμφὶ τὴν τάφρον, οἱ δὲ παρὰ τοῖς τείχεσιν, ἐπεξιόντων, θαμινὰ τῶν πολεμίων καὶ λίθοις, καὶ βέλεσι, καὶ μολυβδαίναις χρωμένων. Dans mes fouilles, j'ai retrouvé les traces de ces combats. Au fond du fossé, mêlés à la couche inférieure des terres qui l'avaient rempli, la pioche de mes ouvriers a

(1) *Bell. Mithrid.*, 33.

rencontré quelques deniers consulaires romains, des débris d'armes, des pierres arrondies pour être lancées avec la fronde, enfin cinq olives de plomb, les μολυϐδαίναι dont parle Appien. Trois ont des inscriptions. Sur la première on voit d'un côté un grand A et de l'autre un foudre; sur la seconde, d'un côté Σ.ΣΑ, abréviation du nom propre du frondeur Σ (ώ)σα (νδρος), et de l'autre la figure d'un serpent; sur la troisième enfin, je distingue clairement d'un côté ΤΟΞΟΤ, et de l'autre je crois entrevoir les traces fugitives des lettres ΜΙΘΡΑ..., qui appelleraient naturellement la restitution Μιθρα (δάτης); ce serait alors l'indication du corps auquel appartenait le soldat qui lança cette olive de plomb, avec celle du souverain sous les drapeaux duquel il combattait, indication dont les exemples sont fréquents sur les monuments de ce genre (1).

» Les travaux exécutés dans les dernières années autour d'Alise-Sainte-Reine, ont fait retrouver tous les vestiges des ouvrages creusés par les ordres de César pour le siége d'Alesia. Il n'est guère moins intéressant de retrouver à Eleusis les fortifications établies par Sylla pour couvrir son armée pendant le siége d'Athènes. J'aurais voulu pouvoir étendre mes fouilles et compléter l'exploration du fossé de Sylla, qui semblait me promettre des découvertes intéressantes. Mais, fouillant à mes frais, l'argent commençait à me manquer; le temps d'ailleurs me pressait; il y avait déjà deux mois que j'étais absent, et, malgré l'extrême obligeance que M. Roulin avait mise à prolonger mon congé, il fallait revenir pour reprendre mon service à la Bibliothèque de l'Institut. J'ai donc été obligé de laisser là ces travaux, quitte à les reprendre dans un autre voyage, en me contentant pour le présent des premiers résultats que je viens d'avoir l'honneur de signaler à la bienveillante attention de l'Acacémie.

» François Lenormant. »

M. Egger lit un mémoire intitulé :

*Observations sur les traditions relatives aux deux héros athéniens Harmodius et Aristogiton.*

Ce sujet, qu'ont rencontré sur leur chemin tous les historiens modernes de la Grèce, n'a jamais été spécialement étudié. Il offre pour l'histoire de la morale et de la politique dans l'antiquité un intérêt que M. Egger s'efforce de faire ressortir par le rapprochement de faits nombreux dont plusieurs ont échappé à l'attention des critiques.

Le meurtre d'un Pisistratide par Harmodius et Antogiton fut accompli sous l'inspiration de passions honteuses, que les annalistes d'abord ont connues, que Thucidide a nettement signalées et flétries. Mais comme le meurtre a consolidé le régime démocratique dont les Athéniens étaient fiers, le patriotisme en a bien vite oublié les trop réels motifs, pour glorifier dans la personne des deux meurtriers des héros libérateurs d'Athènes. M. Egger suit dans le texte des auteurs attiques et sur les monuments de l'art, les progrès de cette popularité; il en apprécie sévèrement l'exagération mensongère. Il montre les Athéniens encourageant par des

(1) Voy. de Minicis, *Dissert. de l'Accad, Pont. d'archeol.*, t. IX; et *Recueil des inscriptions d'Eleusis*, p. 313-320.

lois et des décrets, chez eux et hors de chez eux, le tyrannicide ; le justifiant par la voix de leurs philosophes, et maintenant, en théorie comme en pratique, le droit absolu du citoyen libre sur la personne et la vie de l'usurpateur. Ce n'est pas que la politique ne leur ait suggéré quelquefois bien des ménagements, conseillé même plus d'un acte d'adulation envers des souverains étrangers. Mais, à part ces exceptions qu'expliquent leur bon sens et l'heureuse inconséquence du cœur humain, on voit que le tyrannicide n'a jamais inspiré de sérieux scrupules à leur morale. Ce qui est vrai des Athéniens l'est en partie des autres peuples grecs. M. Egger cite d'après les auteurs et d'après les monuments épigraphiques plusieurs épisodes de leur histoire, épisodes dont quelques-uns étaient peu connus et où l'on observe avec intérêt les combats douloureux de la continence partagée entre le despotisme et le respect naturel de l'homme civilisé pour la vie de son semblable.

L'auteur suit, mais très-rapidement, jusque chez les Romains, la doctrine et la pratique du tyrannicide, et, dans cette dernière période, il signale surtout comme particulièrement digne de remarque l'indifférence avec laquelle des thèses relatives au meurtre politique étaient débattues dans les écoles des sophistes grecs et des sophistes romains, même sous le régime du despotisme impérial. Le tyrannicide eut alors sa littérature romanesque et puérile, dont les despotes mêmes ne prenaient nul ombrage et qui devenait presque innocente par la niaiserie. Mais à côté des tyrans du théâtre et de l'école, à côté de leurs fantastiques meurtriers, on peut suivre à travers les siècles de décadence la tradition qui souvent, au moyen âge et jusque dans notre temps, a renouvelé parmi les sociétés chrétiennes, les souvenirs et les périlleux exemples d'Harmodius et d'Aristogiton. M. Egger n'a pas voulu traiter cette partie moderne d'un sujet d'études historiques qui se personnifie, pour ainsi dire, dans les deux héros athéniens. Il a voulu seulement tirer de l'antiquité classique les enseignements qu'elle nous fournit sur ce grave problème de morale, et, en terminant, il résume cet enseignement par de graves paroles, d'un sage, du vénérable Daunou, qui représente si dignement parmi nous l'expérience d'un demi-siècle de révolutions et les plus sévères doctrines de la philosophie politique.

M. Laboulaye, à l'occasion de cette lecture, signale l'intérêt qu'il y aurait à examiner de nouveau la doctrine *du Tyrannicide*, non-seulement dans l'antiquité, pour laquelle il fut comme une doctrine constante, mais au moyen âge, dans saint Thomas par exemple, et plus tard dans l'Institut des jésuites, dont M. Laboulaye rappelle la célèbre défense à cet égard dans un volume in-4° daté de Bouillon en 1767.

### Séance du 10.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. L. Delisle, le tirage à part de ses deux travaux connexes réunis en un volume in-4° L'un intitulé : *Recueil des jugements de*

*l'Echiquier de Normandie* au XIII<sup>e</sup> siècle (1207-1270); l'autre extr. du tome XX, 2<sup>e</sup> part. des notices et extr. des manuscrits, ayant pour titre : *Mémoire sur les recueils de jugements rendus par l'Echiquier de Normandie sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII et de saint Louis* (Extr. du t. XXIV, 2<sup>e</sup> partie des mémoires de l'Académie.)

Au nom de M. François Lenormant, la 4<sup>e</sup> livraison de la *Monographie de la voie sacrée Eleusinienne*, f. 20-25 du t. I<sup>er</sup>.

De la part de M. Bergmann, deux brochures : 1° *De l'Unité de composition grammaticale et syntactique dans les différentes familles de langues*, br. in-8° — 2° *l'Unité de l'espèce humaine et la pluralité des langues primitives*. Strasbourg, 1864, br. in-80.

*Indication générale des grottes du département de la Dordogne* par M. l'abbé Audierne. Périgueux, 1864, br. in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 4<sup>e</sup> trimestre 1863, n° 44.

*Journal asiatique*, n° 10, mars-avril, 1864.

*Annales de philosophie chrétienne*, mai, 1864.

M. VINCENT lit, en communication, une rédaction nouvelle de deux passages à introduire dans son mémoire *sur le calendrier égyptien* dont il se propose de faire prochainement une seconde lecture.

M. Gustave d'Eichthal commence la lecture d'un travail intitulé :

*Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie.*

## Séance du 17.

Sont offerts les ouvrages suivants :

1° De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière : *Abhandlungen der philosophisch-philologisch Classe der Königlich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, t. X, 1<sup>re</sup> partie. Munich, 1864, in-4°.

2° *Quellen und Erörterungen zur Bayerischen und deutschen geschichte*, t. III, 2<sup>e</sup> p. Munich, 1863, in-8°, t. IX; 1<sup>re</sup> p., 1863, t. IX, 2<sup>e</sup> p., 1865, in-8.

3° *Karte des Pontus Euxinus* beilage zu Thomas (Extr. des mém. de la même académie).

Au nom de M. GARCIN DE TASSY : *La Poésie philosophique et religieuse chez les Persans, d'après le Mantic Uttaïr*, ou le *Langage des Oiseaux de*

développera les raisons lors de la 2e lecture de son mémoire. Dans tous les cas, si la phrase avait pour but de donner la date d'un solstice, ce serait à l'année vague que cette date se rapporterait, et non à l'année fixe.

» En second lieu M. Vincent propose une correction au passage relatif à l'époque de l'introduction des épagomènes. Au lieu du nombre 3716, le savant membre propose 2716, ce qui correspondrait, d'après le système de l'auteur grec, à la date de 2778 avant l'ère chrétienne, date qui est précisément celle à laquelle s'était fixé l'illustre Fréret. »

M. de Rougé dit qu'il lui reste des doutes sur la date 2782 fixée pour l'origine du calendrier égyptien. Un de ces doutes tient aux conséquences de la grave modification apportée par M. Brugsch à l'application de la notation hiéroglyphique des saisons, telle que l'avait faite Champollion. D'autres sont possibles encore. Il faudrait pouvoir vérifier par les monuments le point d'attache des jours de l'année égyptienne rendue fixe et de l'année julienne, ce qui conduirait à une révision des éléments du comput égyptien reconnus par M. Biot. Aucune preuve n'a été tirée jusqu'ici, pour les établir, des dates portées sur les monuments. Ce qui n'est pas moins à considérer, c'est ce que vient de faire connaître, dans un ouvrage récent, M. Brugsch, à savoir que des dates monumentales très-importantes indiquent deux années fixes distinctes, plus anciennes que l'autre et commençant, l'une au 1er Thoth, l'autre au 28 Epiphi. Il serait nécessaire avant tout d'obtenir une série de dates relevées sur les derniers monuments égyptiens, identifiées avec les années juliennes, et de s'assurer par là si elles donnent l'année vague ou bien l'une des deux années fixes, d'après la découverte de M. Brugsch.

M. Brunet de Presle affirme, à ce sujet, que les indications fournies par les papyrus grecs de l'Egypte sont très-insuffisantes et ne peuvent guère aider à la solution, l'année macédonienne qu'elles donnent étant trop peu connue.

De nouvelles observations annoncées par M. Vincent sont ajournées à la seconde lecture de son mémoire.

C'est le même ouvrage qui, déjà satisfaisant sur quelques points au concours de 1862, n'avait été jugé ni assez complet ni assez méthodique. L'auteur, en approfondissant davantage un sujet tout à fait neuf et qui présentait de grandes difficultés, a mieux étudié les textes qu'il avait eu d'abord à sa disposition et y a joint l'analyse et l'apparition de plusieurs textes nouveaux. Quant à la méthode, il a sagement choisi l'ordre chronologique, autant qu'il est permis de le faire en se conformant aux altérations successives de la langue et de la versification grecque, à l'introduction de la rime dans la poésie narrative, enfin aux rapprochements historiques. Nous avons ainsi toute la suite de ces imitations, à peine connues depuis le *vieux Chevalier*, copie que l'on croit faite au XII[e] siècle de nos romans de la Table ronde et que l'on signale comme conservée dans un manuscrit du Vatican, jusqu'à l'essai le plus barbare de tous, cette nouvelle Iliade, œuvre du XIV[e] siècle, empruntée par des gens qui ne se souvenaient plus d'Homère, aux fictions toutes chevaleresques du grand poëme de la guerre de Troie. Or, le poëme n'est plus, comme on l'a dit, traduit des auteurs, mais il a été inventé, comme on sait, avant l'année 1200 par le trouvère Benoît de Sainte-More.

Lorsque l'auteur, par une dernière division, aura mis plus de proportion entre ses développements et l'importance ou la nouveauté de chaque question, et qu'il aura pu donner plus de temps à la correction de quelques négligences de style qui dépareraient son ouvrage, il sera bon qu'il le publie pour qu'on sache mieux quel fut dans toute l'Europe, et même dans l'empire grec, le succès populaire de notre poésie française du XII[e] et du XIII[e] siècle.

La commission conclut à accorder le prix à l'auteur du mémoire. Le pli décacheté fait connaître M. Gidel, docteur ès lettres, agrégé de l'université, professeur au lycée Bonaparte.

M. VINCENT communique à l'Académie une interprétation différente de celle de M. LETRONNE, sur un passage du papyrus astronomique que publie M. BRUNET DE PRESLE.

» Dans la phrase χειμεριναὶ τροπαὶ ἀθὺρ (non ἄθυρι comme écrit M. LETRONNE) ποτὲ μὲν κ, ὁτὲ δὲ ιθ, M. VINCENT pense que le mot ἀθὺρ représente la constitution du taureau, et non le nom d'*Athyr*. Il en

développera les raisons lors de la 2e lecture de son mémoire. Dans tous les cas, si la phrase avait pour but de donner la date d'un solstice, ce serait à l'année vague que cette date se rapporterait, et non à l'année fixe.

» En second lieu M. VINCENT propose une correction au passage relatif à l'époque de l'introduction des épagomènes. Au lieu du nombre 3716, le savant membre propose 2716, ce qui correspondrait, d'après le système de l'auteur grec, à la date de 2778 avant l'ère chrétienne, date qui est précisément celle à laquelle s'était fixé l'illustre FRÉRET. »

M. de ROUGÉ dit qu'il lui reste des doutes sur la date 2782 fixée pour l'origine du calendrier égyptien. Un de ces doutes tient aux conséquences de la grave modification apportée par M. Brugsch à l'application de la notation hiéroglyphique des saisons, telle que l'avait faite CHAMPOLLION. D'autres sont possibles encore. Il faudrait pouvoir vérifier par les monuments le point d'attache des jours de l'année égyptienne rendue fixe et de l'année julienne, ce qui conduirait à une révision des éléments du comput égyptien reconnus par M. BIOT. Aucune preuve n'a été tirée jusqu'ici, pour les établir, des dates portées sur les monuments. Ce qui n'est pas moins à considérer, c'est ce que vient de faire connaître, dans un ouvrage récent, M. Brugsch, à savoir que des dates monumentales très-importantes indiquent deux années fixes distinctes, plus anciennes que l'autre et commençant, l'une au 1er Thoth, l'autre au 28 Epiphi. Il serait nécessaire avant tout d'obtenir une série de dates relevées sur les derniers monuments égyptiens, identifiées avec les années juliennes, et de s'assurer par là si elles donnent l'année vague ou bien l'une des deux années fixes, d'après la découverte de M. Brugsch.

M. BRUNET DE PRESLE affirme, à ce sujet, que les indications fournies par les papyrus grecs de l'Egypte sont très-insuffisantes et ne peuvent guère aider à la solution, l'année macédonienne qu'elles donnent étant trop peu connue.

De nouvelles observations annoncées par M. VINCENT sont ajournées à la seconde lecture de son mémoire.

M. d'Eichthal termine la lecture de son mémoire intitulé :

*Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie.*

ANALYSE.

Cette communication a pour objet spécial de démontrer le caractère *asiastico-bouddhique* de quelques bas-reliefs de Palenqué.

Dans une note préliminaire, M. d'Eichthal a résumé les opinions émises par Alexandre de Humboldt au sujet des affinités que présente la civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec les civilisations de diverses régions de l'Asie. Il a rappelé ensuite les observations d'Eugène Burnouf, de Guillaume de Humboldt, Crawford, Raffnet et autres, sur l'alliance du bouddhisme avec les autres cultes de l'Inde, notamment avec ceux de Vichnou et de Siva. Enfin il a montré, d'après diverses relations, l'usage que faisaient les Bouddhistes des livres, des dessins, des peintures, des sculptures, de l'architecture, enfin du calendrier même, dans leur propagande religieuse. Il a conclu de là qu'une propagande bouddhique en Amérique pourrait y avoir donné naissance à des monuments qui, par leur caractère, se rattacheraient non-seulemcnt aux divers cultes de l'Inde, mais encore à ceux des diverses contrées de l'Asie où le bouddhisme a pénétré.

Il a ensuite présenté une série de figures comparées, les unes américaines (presque toutes de Palenqué), les autres hindoues, et il a fait ressortir leur affinité ; ce sont :

1° Trois groupes de chacun deux personnages, figurés sur trois piliers du palais de Palenqué (1), correspondant aux figures des trois premiers jours de la semaine de cinq jours, ou Panchawara, telles qu'elles se trouvent dans un ancien calendrier javanais publié par Raffled (*History of Java*), t. I, page 474, et par Crawford (*History of the Indian Archipelago*), t. I, page 289. La semaine de

(1) Voyez *Mémoires de la Société de Géographie*, tome II, chap. XVIII ; Stephen's incidents of travels in Central America, p. 346. Pl. 2 et 3. London, 1844.

cinq jours, habituellement importée par les Bouddhistes, dans leurs migrations, était en usage au Mexique, aussi bien que dans l'Inde, et l'archipel indien.

2° Une des nombreuses idoles monolithes de Copan (Stephen's *Incidents of travels in Yucatan*, t. I, p. 158) mis en regard d'une statuette, provenant de l'archipel indien, appartenant à la Société de géographie de Paris.

3° Une figure de divinité inconnue, existant dans un sanctuaire, *Casa* n° 4, du plan de Palenqué de Stephen (*Central America*, t. II, p. 355. — *Mémoires de la Société de Géographie*, t. II, ch. XVI), comparée avec diverses figures de divinités indiennes.

4° Divinité accroupie posée sur deux lions acculés recevant d'un adorateur l'offrande d'une fleur (Stephen's, *Central America*, t. II, page 318) comparée à un Bouddhah accroupi, recevant d'un adorateur la fleur de lotus (Crawfor *d'sHistory ot the Indian Archipelago*, t. II, pl. 22).

5° Scène d'adoration. Bas-relief d'un sanctuaire, *Casa* n° 3 à Palenqué (Stephen's, *Central America*, t. II, Frontispice). Le masque central est presque identique à la figure du Soleil, sculptée sur le calendrier de Mexico. La scène semble donc représenter l'adoration du Soleil ; les deux petits personnages, portés dans les mains des deux adorateurs de droite et de gauche, semblent être l'oiseau *Garonda* et le singe *Hanoumán*.

6° Bas-relief tiré du sanctuaire, Casa n° 3, très-analogue au précédent (Stephen's *Central America*, p. 345). La principale différence consiste en ce que, au centre du tableau, la figure du Soleil est remplacée par *une croix*, probablement considérée comme hiéroglyphe du soleil. *Hanouman* se voit encore dans les mains de l'adorateur de gauche, mais il n'y a pas de personnage à tête d'oiseau, pas de *Garondas* dans les mains de l'adorateur de droite. Par contre, il y a oiseau sur le sommet de la croix.

L'appendice placé aux extrémités des deux branches de la croix, se retrouve à l'extrémité de l'instrument porté par l'un des personnages de l'hiéroglyphe du 3e jour de la semaine (Stephen's *Central America*, t. II, p. 316, n° 3) ; on le retrouve aussi dans la main des

religieux et des divinités bouddhiques au Japon. C'est la *clef symbolique* du bouddhisme, signe de richesse et de libéralité.

7° Dans la séance du vendredi, 17 juin, M. d'Eichthal a lu une note sur l'identité probable de la déesse mexicaine *Chantico* et de la déesse hindoue *Chandica*, une des formes de Dourga.

La déesse Chantico avait, dans le temple de Mexico, une chapelle dans laquelle on offrait des esclaves en sacrifice, lorsque régnait le signe appelé *Tixuchitl*.

D'après un renseignement dû à l'obligeance de M. Aubin, le nom de *Chantico* est étranger à la langue mexicaine, et ne peut pas même s'écrire complétement avec les signes figuratifs mexicains.

8° Enfin M. d'Eichthal a annoncé qu'il avait constaté chez les Peaux-Rouge l'existence de croyances et de pratiques religieuses hindoues. Chez la tribu aujourd'hui détruite des Mandams, notamment, on trouvait, d'après la relation de Catlin, les mythes hindous relatifs au déluge, et la pratique ascétique de *Chorak-pouja*.

D'après les données que l'on possède aujourd'hui sur la géographie et la météorologie du nord-est de l'Asie et du nord-ouest de l'Amérique, et d'après les relations chinoises, touchant le pays de Fou-Sang, M. d'Eichthal admet l'opinion que les communications entre l'Asie centrale (le pays de Ki-pin) et l'Amérique ont eu lieu par l'intermédiaire des missionnaires bouddhistes, et par la voie des îles Aléoutiennes. Conformément à la relation touchant le pays de Fou-sung, ces communications auraient commencé en 458; elles auraient cessé à une époque inconnue.

DISCUSSION.

Diverses observations sont faites à M. d'Eichthal par MM. de LONGPÉRIER et MAURY sur le mélange du sivaïsme avec le bouddhisme, admis par lui et en effet nécessaire à son système d'importation en Amérique tel qu'il s'induit du rapprochement des monuments. Il leur semble que, ni dans l'Inde, ni au nord de l'Asie, ni au Japon, ni en Chine, on ne découvre un pareil mélange.

M. d'Eichthal répond : 1° par les faits, par les monuments eux-mêmes qui sont parlants et sur lesquels les représentations du sivaïsme se mêlent à celles du bouddhisme, dans diverses parties de l'Inde; — 2° par l'opinion de BURNOUF et cet autre fait bien connu de l'importation des *Tantras*

associés à leurs livres, au Tibet et ailleurs. Et il cite, à l'appui de son opinion, différents passages des voyages d'Hiouen-Tshang.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL engage l'auteur à convertir sa communication en un mémoire plus détaillé, qui pourrait offrir alors une base solide à la discussion si intéressante que peuvent soulever ces graves questions.

**Séance du 24.**

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. CURETON, membre associé étranger, décédé à Londres le 17 juin, des suites d'un accident.

Par un message en date du 24 juin, M. le maréchal VAILLANT, Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts adresse à l'Académie les tomes II et III des œuvres de Bartolomeo BORGHESI, qui ont été attribués, par ordre de S. M. l'EMPEREUR, à la bibliothèque de l'Institut.

M. RENIER présente les deux volumes en question, fait connaître leur contenu, signale l'intérêt qui les recommande autant par le mérite de l'ouvrage de BORGHESI que par le soin avec lequel il a été annoté par les savants français, italiens et allemands qui font partie de la commission de publication ou figurent sur la liste des correspondants.

M. le PRÉSIDENT rappelle que M. RENIER lui-même, qui présente cet ouvrage, en parlant des auteurs d'annotations qui en augmentent le prix, s'est oublié, et l'Academie sait cependant la part très-considérable qu'il a dans cette publication.

Il sera répondu à M. le Ministre pour le prier de vouloir bien porter devant l'EMPEREUR l'expression de la gratitude de l'Académie, dont cette belle publication, faite aux frais de sa liste civile, continue de remplir le vœu, comme celui de tout le monde savant.

M. Peigné Delacourt annonce par une lettre les découvertes qu'il vient de faire sur le territoire de Coucy-le-Château. L'auteur de la lettre sera admis prochainement à exposer lui-même devant l'Académie les résultats de ses dernièresc reherches avec les preuves à l'appui.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

De la part de M. PERTZ, un supplément à son *Exposé sur les feuilles du*

*Virgile d'Auguste, tirées des bibliothèques de Berlin et du Vatican* (Extr. d'une lecture faite dans l'assemblée générale de l'Académie de Berlin le 24 avril 1864), 1 f. in-8°;

De la part de Mgr Celestino Cavedoni : *Nuovi studj sopra la statua di Cesare Augusto scoperta a Prima porta nelb' aprile dello scorso anno* MDCCCLXIII, 1 f. in-4°.

*De Danske runemindesmœrker forklarede* af. P. G. Thorsen, 1re partie *Runemindesmœrkerne i Slesvig*. Copenhague, 1864, 1 vol. in-8° adressé à l'Académie par M. Regenburg, chef du dépar. du ministère de Slesvig à Copenhague.

*Cantica sulle grandezze d'Italia* dal Dott., Commendatore Fenicia. Trani, 1864, br. in-8°.

*Montricoux,* par M. Devals aîné. Toulouse 1864, in-8°.

*Bibliothèque de l'école des Chartres*, 4e livraison, mai, avril 1864, in-8°.

M. Léon Renier fait hommage de la *Carte de l'Afrique sous la domination des Romains*, dressée au dépôt de la guerre d'après les travaux de Fr. Lacroix, par le capitaine d'état-major Nau de Champlouis, par ordre de M. le maréchal Randon, Ministre de la guerre. 3 gr. feuilles, accompagnées d'une notice in-4° (1).

M. Vincent fait hommage, au nom de M. de Coussemaker, d'une notice intitulée : *Des Harmonistes* des XIIe et XIIIe siècles dont le savant membre fait ressortir les mérites.

M. Laboulaye présente, comme hommage de l'éditeur à l'Académie, l'ouvrage suivant : *Traictie de la première invention des monnoies de Nicole Oresme, textes français et latin d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale* et *Traité de la monnaie de Copernic, texte latin et traduction française,* publiés et annotés par M. L. Wolowski, membre de l'Institut, 1 vol. gr. in-8°, 1864. M. Laboulaye expose les mérites du travail exact et patient de l'éditeur et insiste sur l'intérêt qui recommande, pour l'économiste et l'historien, la notice dont il a fait précéder le traité de Nicole Oresme.

M. Egger donne lecture du travail suivant :

## *Quelques pages des documents originaux et contemporains sur la prise de Constantinople par les Turcs, la chronique de G. Phrantzès et la complainte de Georgillas.*

(1) Cette carte, d'une exécution remarquable et qui représente l'état actuel des connaissances pour la géographie comparée, a été enrichie de beaucoup d'indications que M. Léon Renier lui-même a seul pu fournir pour la géographie ancienne, grâce à sa connaissance approfondie de la Numidie et de l'Afrique romaine.

ANALYSE.

M. Ellissen a publié, en 1857, dans une estimable collection de documents pour l'histoire du grec moderne, une complainte, en un millier de vers demi-barbares, sur la chute de Constantinople, en 1453, complainte dont l'auteur parait être un certain Georgillas, Rhodien de naissance et contemporain de la catastrophe qu'il déplore. L'attention de l'Académie était naguère attirée sur ce poëte, assurément très-médiocre, par les recherches de M. Gidel, sur les imitations faites par les Grecs de nos romans de chevalerie. Georgillas, en effet, est auteur d'une de ces imitations, le roman de Bélisaire. M. Egger, qui avait jadis examiné la complainte, dans une des leçons de son cours à la Faculté des lettres, a pris occasion du concours où M. Gidel vient d'obtenir le prix pour résumer dans un court mémoire ses vues sur l'extrême décadence de la langue et de la nationalité helléniques. Comparant avec l'œuvre patriotique de Georgillas quelques pages du dernier historien de Byzance chrétienne, G. Phrantzès, il montre dans ces deux écrivains une image de la corruption qui envahissait alors plus que jamais l'héllénisme, l'abaissement de la pensée et du langage, le découragement fatal d'une race qui s'abandonne elle-même et qui ne sait plus qu'invoquer le ciel et l'appui des armes de l'Occident chrétien contre les infidèles ses oppresseurs. Ces comparaisons l'amènent à parler des efforts que fait aujourd'hui la Grèce renaissante pour régénérer la langue héllénique altérée par tant de siècles d'oppression et de barbarie. Il combat comme fâcheuse et inopportune, malgré les excuses qu'elle pût alléguer, l'ambition des Grecs, nos contemporains, qui veulent ramener leur langue au vocabulaire, et surtout à la syntaxe du grec attique, ou au moins du grec des premiers Pères de l'Église. Le romaïque ou grec moderne, dérivé de l'ancien en droite ligne, mais dérivé selon les lois de transformation qui du latin ont fait sortir les langues néo-latines, lui paraît, comme les dernières, digne de garder sa place et son originalité parmi les idiomes de l'Europe chrétienne. On peut, sans effort et sans abus, en exclure les mots turcs, latins ou slaves que le moyen âge y a introduits. Mais, à part ces exclusions légitimes, les Grecs feraient bien de cultiver leur nouvelle langue sans prétendre remon-

ter, pour l'expression de leur pensée, jusqu'à des formes admirables, sans doute, mais qui appartiennent à l'histoire, comme les autres formes de l'art hellénique.

M. EGGER se propose d'ailleurs de revenir plus tard sur ces considérations en développant le mémoire dont nous n'indiquons ici que les idées principales.

M. de LONGPÉRIER, au nom du savant M. Brunn, de l'Institut archéologique de Rome, présent à la séance, fait la communication suivante :

### *Sur une ciste de Palestrine relative à Enée et à Turnus.*

ANALYSE.

On a trouvé, il y a environ un an, à Palestrine, une ciste contenant un miroir, des aiguilles, de petits vases pour les onguents et le fard, deux boîtes en bois affectant la forme d'oiseau, un strigile et une grosse éponge. Cette découverte confirme l'opinion déjà probable que ces ciste étaient des meubles de toilette. La forme de celle-ci est ovale, mais elle a été d'abord plus haute, et, dans les temps anciens déjà elle fut coupée horizortalement par la moitié, ce qui fait que nous n'avons plus que la partie inférieure des personnages qui figurent dans la grande scène militaire représentée sur les contours de la ciste. Ce qui reste de cette représentation peut servir néanmoins à fixer le sens de la scène gravée sur le couvercle. Là, on voit, d'un côté, emporter le corps d'un guerrier mort, et, d'autre part, une femme qui s'éloigne est représentée avec l'expression du plus vif désespoir; elle cherche à entraîner avec elle une autre femme. Mais, au centre de ce tableau lugubre, règnent la paix et l'harmonie. Un chef, qui a déposé les armes, semble jurer un pacte d'alliance et d'amitié avec un autre guerrier accompagné d'une femme.

Bien que le travail de cette ciste soit très-beau, il semble, par l'apparat théâtral qui préside à cette composition, appartenir plutôt à l'époque alexandrine qu'aux temps qui ont précédé. Comme il n'est pas douteux que cette ciste ait été faite en Italie, il n'y a pas d'obstacle à croire que le sujet qui y est représenté est emprunté aux tradi-

tions italiennnes, aussi bien le sujet ne peut-il nullement convenir aux mythes grecs. Il paraît s'accorder bien plutôt avec le mythe italien d'Enée. L'origine troyenne de Rome était un fait accepté universellement en Italie déjà, au temps des guerres puniques, et il fut célébré depuis lors par la poésie et l'histoire. Si nous ne le connaissons que par les amples développements que Virgile lui a donnés, rien ne nous empêche de nous servir de sa poésie même, car nous savons qu'elle est appuyée sur les vieilles traditions italiennes.

Or, voici sur les flancs de la ciste la représentation du combat entre Enée et Turnus qui est frappé à mort. Sur le couvercle, nous voyons Enée faisant transporter le corps de Turnus à la vue du roi Latinus qui, en signe d'amitié, tend la main droite à Enée. D'autre part, Amata fuit pour se donner la mort; Lavinie ne la suit pas, mais elle attend la décision d'une troisième femme, probablement une nymphe ou une sibylle qui se tourne du côté de Latinus.

Mais pour confirmer cette interprétation, les figures représentées sur le devant de la composition ont une importance décisive. On y voit un fleuve barbu de forme allongée et tenant un gros faisceau de roseaux, et, à ses pieds, une femme plongée dans une profonde douleur. Ce sont les divinités locales de la côte Laurentine.

Nous retrouvons dans la composition de cette ciste toute la version de Virgile et nous en tirons la certitude que le grand poëte, dans tout cet épisode, a suivi exactement les traditions établies avant lui, puisque la ciste doit être du sixième siècle de Rome, et qu'elle est par conséquent antérieure à Virgile de plus d'un siècle.

Reste à voir si par des recherches ultérieures et attentives il sera possible d'établir si elle est antérieure à Ennius et à Naevius, qui eurent certainement une grande part dans le développement des mythes italiens.

FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE.

*ERRATA POUR LE 1er SEMESTRE.*

—

Page 1, au lieu de 5e année, lisez : 8e année.

15, l. 4, au lieu de *dans les* anciens poëmes, lisez : *de nos* anciens poëmes.

83, l. 33, au lieu de M. Ch. *Norbert*, lisez : M. Ch. *Robert*

115, l. 5, au lieu de M. Antonino *Salines*, lisez : M. Antonino *Salinas*.

116, l. 15, au lieu de Σύμματα, lisez : Σύμμικτα.

117, l. 32, au lieu de M. baron Jérôme *Pinchon*, lisez : M. le baron Jérôme *Pichon*.

133, l. 19, au lieu de le désir d'innover *ou* des..., lisez : le désir d'innover *sur* des...

169, l. 23, au lieu de le tombeau *de* héroüm d'Eumolpe, lisez : le tombeau *ou* héroüm d'Eumolpe.

174, l. 36, au lieu de *Antogiton*, lisez : *Aristogiton*.

174, l. 38, au lieu de *Thucidide*, lisez : *Thucydide*.

175, l. 13, au lieu de *continence*, lisez : *conscience*.

178, l. 20, au lieu de *division*, lisez : *révision*.

178, l. 35, au lieu de la *constitution*, lisez : *constellation*.

178, l. 33, au lieu de le nom d'Athyr, lisez : le nom *du mois* d'Athyr.

179, l. 36, au lieu de correction au passage *relatif*, lisez : correction au passage du *Syncelle*.

179, l. 23, au lieu de *plus anciennes que l'autre*, lisez : *plus anciennes l'une que l'autre*.

## MOIS DE JUILLET.

### Séance du 1er.

Par lettre, en date du 27 juin, M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes depuis la mort de M. Hase. — Cette présentation est remise à la prochaine séance.

M. Reinaud, au nom de la commission du prix Volney, présente son rapport sur les ouvrages envoyés au concours en 1864.

*Rapport fait au nom de la commission du prix Volney.*

Ces ouvrages sont :

1° *L'idéographie. — Mémoire sur la possibilité et la facilité de former une écriture générale, au moyen de laquelle tous les peuples puissent s'entendre mutuellement, sans que les uns connaissent la langue des autres*, par Don Sinibaldo de Mas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C. en Chine. Paris, 1863, in-8, avec un vocabulaire in-8.

2° *Dictionnaire étymologique de la langue française usüelle et littéraire*, par M. A. Mazure, ancien inspecteur d'Académie.

3° *Grammaire hébraïque* de J. M. Rabbinowicz, traduite de l'allemand par M. J.-J. Clément Mullet. 1864, in-8, deux parties.

4° *Indische Studien* (VIIIer Band). — *Beiträge für die Kunde des indischen Alterthums im Vereine mit mehreren Gelehrten*, par M. Albrecht Weber. Berlin, 1864, in-8.

5° *Pasigraphisches Wörterbuch*, rédigé d'après le système d'Ant. Bachmaier, par M. Stephanus, 18 cahiers in-16, avec une introduction in-4.

La commission a particulièrement remarqué le n° 4 qui

traite de la métrique des Indiens, et qui contient les principaux manuels rédigés en sanscrit sur la versification tant sacrée que profane de l'Inde ancienne. L'auteur y fait preuve d'un savoir très-étendu, et fournit de nouveaux et très-importants matériaux à l'étude comparative des langues indo-européennes, particulièrement de l'idiome védique qui est le point de départ de cette étude. En conséquence, la commission décerne le prix à l'auteur, M. Albrecht Weber, membre de l'Académie de Berlin.

De plus, la commission accorde une mention honorable à M. Rabbinowicz, auteur de l'ouvrage n° 3.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

*La science du langage*. Cours professé à l'institution royale de la Grande Bretagne par M. Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford, etc., ouvrage qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Volney en 1862, traduit de l'anglais sur la quatrième édition avec l'autorisation de l'auteur, par Georges Harris, professeur au lycée impérial d'Orléans, et Georges Perrot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, etc. Paris, 1864, in-8. Hommage des traducteurs.

*Essai sur l'histoire de Luzarches et ses environs*, par M. Alexandre Hahn. Paris, 1864, in-8.

*Revue orientale et américaine*, t. IX, n° 52.

*La Vérité historique*, n° 13. 1864.

M. Le Clerc, offre, au nom de l'auteur :

*Histoire de la comédie. — Période primitive. — Comédie des peuples sauvages. — Théâtre asiatique. — Origines de la comédie grecque*, par M. Edélestand du Méril. Paris, 1864, in-8. « C'est, dit le savant doyen de la Faculté des Lettres, un ouvrage d'une érudition variée et solide qui ne peut manquer d'ajouter un titre nouveau à ceux qui recommandent déjà M. du Méril. »

M. Stanislas Julien présente, de la part de M. L. de Rosny : *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine, avec la prononciation usitée en Chine et au Japon et leur explication en français*, etc.; 2e partie. Paris, 1864, in-8. « C'est, dit M. Julien, un travail également utile et exact. »

M. de Wailly, au nom de M. Peigné-Delacourt, fait hommage à l'Académie de 25 gravures de monuments monastiques appartenant à la province ecclésiastique de Reims. Ces gravures reproduisent les dessins préparés par D. Germain pour le *Monasticon gallicanum*.

M. Peigné-Delacourt a préparé en outre un grand nombre d'autres dessins de monuments civils ou ecclésiastiques de la même province, qu'il se propose de publier. A ce grand recueil achéologique se rattacheront des cartes à une échelle quaduple de celle du dépôt de la guerre, où il sera possible de marquer tous les monuments archéologiques. L'auteur distribuant ces cartes à toutes les personnes ayant des informations exactes sur le territoire de chaque commune, se procurera de la sorte les matériaux les plus complets.

M. Peigné-Delacourt compte entreprendre une publication semblable sur la province de Rouen.

M. Renan présente le rapport de la commission chargée de juger le concours du prix ordinaire.

### RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX ORDINAIRE.

« La question prorogée jusqu'en 1864 était ainsi conçue :

» *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

» Trois mémoires ont été transmis à la commission, mais aucun ne peut être couronné. L'un d'eux cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare indépendantes de sa volonté, fait espérer que le prix pourra être un jour décerné avec honneur. Quelques mémoires examinés dans de précédents concours ayant donné de semblables espérances, et le sujet étant de grande importance, la commission propose de le laisser au concours pour 1866. Elle recommande vivement aux candidats l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps. Elle les engage aussi à ne se pas contenter d'employer dans leur texte les formes courantes de lettres consacrées par la typographie, mais à peindre avec exactitude les caractères que présentent les monuments et sur lesquels ils ont à raisonner. »

M. le vicomte de Rougé lit en communication une note intitulée :

*Sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien et les dates qui s'y rapportent.*

« Mon savant confrère, M. Vincent, a semblé s'étonner de ne me voir donner qu'une adhésion très-restreinte à la date proposée par lui, d'après ses nouvelles observations, pour l'établissement ou la correction du calendrier égyptien. Je saisis cette occasion pour exposer à l'Académie les raisons de mes doutes sur la valeur rigoureuse des calculs de ce genre, et en général de tous les calculs rétrogrades appliqués jusqu'ici, soit aux calendriers égyptiens, soit aux dates historiques conservées sur les monuments. Certains travaux de ce genre peuvent être très-séduisants ; j'admets volontiers qu'ils soient exacts à tous les points de vue et qu'ils puissent même donner des résultats destinés à prendre une place définitive dans la science, mais à une condition ; à savoir : que les premiers éléments de ces calculs soient à l'abri de toute critique. En fait de calculs rétrogrades, on comprend que la première condition nécessaire consiste à être complétement assuré de la solidité de son point de départ. Or, il m'a toujours paru que la base sur laquelle on établit les calendriers comparés n'a pas reçu de preuves irréfragables. On a admis, *à priori*, que le point d'attache du calendrier égyptien, usité sous les Ptolémées et au moins sous les derniers Pharaons, était connu d'une manière certaine. On trouvait ce point d'attache nécessaire pour l'énumération rétrograde des jours égyptiens, dans la date du premier *Thoth* de l'année alexandrine fixe, par rapport aux jours de l'année julienne. On reconnaissait que l'année égyptienne, ainsi disposée dans les jours de l'année julienne, n'était autre chose que l'année vague antique, rendue fixe par l'empereur Auguste à un moment donné et immobilisée ainsi dans la position que ses jours occupaient par rapport aux jours juliens, au moment même où s'opéra cette réforme.

» On suppose encore que les dates publiques de l'Egypte ont été notées dans l'année vague : tous les calculs rétrogrades ont admis jusqu'ici la certitude de ces deux propositions. On ne peut pas nier que cette manière d'interpréter les témoignages des auteurs sur le changement du calendrier égyptien ne soit la plus simple et la plus naturelle, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle aurait essentiellement besoin d'une vérification *à posteriori*. Or, jusqu'à présent, je ne vois pas qu'une seule date des monuments égyptiens, même du temps des Ptolémées, ait été l'objet d'une de ces vérifications rigoureuses qui peuvent établir une base inébranlable. Les doubles dates relevées jusqu'ici n'ont pas fourni le point de repère certain qui serait ici nécessaire. Mon savant confrère, M. Brunet de Presle, en a indiqué la raison : c'est que le calendrier macédonien n'est pas lui-même connu dans tous ses éléments avec une exactitude suffisante. Il y aurait donc lieu de rechercher, sur les monuments du temps des Ptolémées et peut-être d'abord sur ceux du temps des Romains, les premiers éléments nécessaires à l'identification du jour égyptien avec le jour julien, dans le système de l'année employée pour les dates publiques.

» J'ajoute que le premier résultat de cette détermination, si on peut la faire avec certitude pour quelques dates antérieures au temps d'Auguste, sera de montrer immédiatement dans quelle sorte d'année étaient comptées les dates publiques de l'Egypte. Or, dans l'état de la science, il est permis

d'entretenir encore sur ce point quelques doutes sérieux. Tout le monde convient, et c'est un point que M. Letronne a mis spécialement en lumière dans son dernier mémoire, que les Egyptiens, à côté de l'année vague, ont aussi connu une année fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart. M. Lepsius a signalé, dans les fêtes égyptiennes, depuis les plus anciennes époques, les commencements de deux années distinctes. Il serait parfaitement possible que l'année religieuse eût été constamment maintenue dans l'uniformité du système vague, sans que néanmoins les dates civiles eussent été énumérées dans cette forme d'année. Une vérification *à posteriori* est absolument indispensable pour trancher définitivement cette question. Une date monumentale égyptienne, identifiée mathématiquement avec un jour de l'année julienne, voilà ce que j'ai réclamé vainement jusqu'ici dans toutes les conversations que j'ai eues sur ce sujet, soit avec le vénérable maître dont la mémoire m'est si chère, soit avec les divers savants qui s'occupent du comput du temps et qui ont sondé toutes les difficultés de ces questions.

» Telle est la première raison qui m'a fait suspendre mon jugement sur tous les édifices de chiffres les plus habilement construits, tant à l'aide des dates monumentales qu'après la discussion des listes chronologiques. Dans une publication qui va paraître au premier jour et dont M. Brugsch a bien voulu me donner communication, ce savant soutient que l'Egypte avait même deux années fixes différentes dont l'une aurait conservé la date et la forme d'un plus ancien style. On conviendra facilement qu'aucune partie du comput égyptien ne peut être élucidée avant l'éclaircissement de ces points essentiels.

» Quant à la question de l'origine du calendrier égyptien et de la date de sa dernière réforme, il y avait encore une autre condition obligatoire à remplir et sur laquelle je demande à l'Académie la permission de m'expliquer. Les recherches de M. Biot et de M. Letronne sur cet objet tendent à soumettre aux calculs plusieurs éléments empruntés à l'histoire ou à l'archéologie. Le premier est l'énumération continue des jours de l'année vague, à partir du point d'attache dont je parlais tout à l'heure. Un second élément tout aussi nécessaire était l'appréciation exacte de la signification du nom des trois saisons égyptiennes, parce qu'elle entraîne leur place naturelle et originelle dans l'année solaire. Or, il y a déjà quelques années que M. Brugsch a énoncé l'opinion formelle que Champollion se serait complétement fourvoyé dans cette partie de ses recherches. La réunion fortuite d'apparences trompeuses dans la composition des trois groupes qui désignent les noms des saisons, aurait, suivant les ingénieuses conjectures de M. Brugsch, égaré ici notre illustre maître. Les raisons apportées par le savant Prussien à l'appui de son système ne m'avaient pas d'abord paru convaincantes, et les reproches que M. Biot fit alors à sa manière de raisonner sont certainement justifiables sous certains rapports (1). Cependant une étude plus approfondie de la question me fit bientôt penser que M. Brugsch avait mis la main sur une rectification fondamentale dans la manière d'envisager l'année égyptienne. En interprétant, à côté de lui et d'une façon un peu différente, le sens étymologique du nom de chaque saison, je fus néanmoins entraîné à reconnaître le mérite absolu de sa découverte et à disposer comme lui les trois saisons égyptiennes dans la révolution de l'année solaire. J'ai déjà consigné cette adhésion dans un article consacré

(1) M. Biot était surtout frappé de la contradiction que présentait l'énonciation même de M. Brugsch pour la saison nommée *semu*, que ce savant désignait comme l'*été*, tout en niant d'un autre côté que ce fût la saison de l'inondation. Il est néanmoins constant que l'inondation commence au solstice d'été.

à l'appréciation des travaux archéologiques de M. Biot (1). Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que j'ai fait, dans le cours de mon dernier voyage, une remarque qui apporte une sanction définitive aux raisons qui avaient déterminé mon opinion.

» On sait que les trois saisons égyptiennes sont notées sur les monuments de toutes les époques par les groupes hiéroglyphiques suivants : *Sa*, *Pre*, *Semu*. Champollion interprète le premier par *végétation*, le second par *récolte*, le troisième par *inondation*. M. Brugsch traduit, au contraire, le premier groupe par *inondation*, le second est identifié par lui au mot copte qui signifie *hiver* et le troisième au mot copte qui signifie *été*. On voit que la rectification est fondée sur l'identité de ces deux mots coptes avec les deux mots égyptiens *pre* et *semu*, dont la véritable lecture est également le fruit des travaux de M. Brugsch. J'ai pensé, quant à moi, que cette identification, excellente comme renseignement, n'était pas néanmoins suffisante pour apprécier la physionomie originelle de chaque saison. Les noms des saisons que les Coptes avaient eus à traduire dans les textes grecs se rapportaient à une division de l'année *en quatre parties*; il était donc impossible qu'ils eussent été ajustés exactement dans une langue qui ne fournissait que des noms de saisons se rapportant à une division en *trois tétraménies*. J'ai donc cru qu'il était nécessaire de déterminer par des exemples le sens primitif que chacun des trois groupes en question recevait dans les textes ordinaires et en dehors de leur emploi pour les dates : cette méthode pouvait seule aider à reconnaître la véritable étymologie de ces trois noms. J'avais déjà trouvé, dans le papyrus contenant l'histoire des deux frères, que le mot *pre* était appliqué aux grains dans le sens de *semence*. Il reçoit alors le déterminatif des grains : *prə-tu*. Quant au terme *semu*, il figure souvent avec le sens de *tribut* ou *revenu annuel*, dans l'énumération des richesses que Toutmès III tirait de ses conquêtes asiatiques. Il prend également, dans ce cas, le déterminatif des grains. En suivant ces deux indications, j'avais interprété, dans mes leçons du collége de France, la tétraménie *pre* par la saison des semailles, et la tétraménie *semu* par celle de l'impôt, qui suivait les récoltes. Mais j'ai remarqué tout dernièrement à El-Kab un tableau des travaux agricoles qui nous apporte une traduction directe des groupes en question. Ce tableau est divisé en deux grandes bandes horizontales, dont l'une représente le labour et les semailles, et l'autre les occupations de la moisson. Le défunt *Peheri* inspecte les travaux. La légende explicative porte : *maa ateru semu ateru pre-t hentu neb arit em sese*, c'est-à-dire : « il voit la saison de la récolte et la saison des semailles, toutes les périodes de ce qui est fait dans les champs. »

» On peut dire que si le texte était destiné primitivement à commenter les tableaux, ceux-ci complètent aujourd'hui pour nous l'explication du texte. *Pre* répond exactement au mot copte qui signifie grains, semences : comme la saison des semailles est placée, en Égypte, à l'entrée de l'hiver, elle a pu être facilement assimilée dans les traductions à l'idée grecque d'hiver. Le mot *semu* a, comme le prouve notre exemple, pour sens premier : *récolte, moisson*. Le second sens *tribut, impôt*, qui s'est conservé dans le copte, dérive naturellement du premier. J'ai remarqué plusieurs autres exemples du mot *semu* dans le sens de moisson ; je me bornerai à citer une phrase très-claire qui est tirée de la grande inscription du tombeau d'*Hapitefaa* à Siout. Le défunt y parle à plusieurs

(1) Voir la *Revue contemporaine* du 30 novembre 1862.

reprises de l'offrande qu'on doit faire au temple des *prémices de ses récoltes. . . . em ape en semu en per ha ma arit netes neb en saut em ape en semu-f*. C'est-à-dire « des prémices de la moisson (1) du » chef, comme fait chaque petit de Siut, des prémices de sa moisson. » Cette prescription est répétée plusieurs fois dans des termes à peu près identiques. Nous voilà donc parfaitement fixés sur le sens primitif du nom de deux des saisons égyptiennes; reste le nom de la première dans laquelle M. Brugsch reconnaît l'inondation. La composition du signe qui représente des plantes s'élevant au-dessus de l'eau, se prête à cette interprétation. On peut objecter cependant que l'inondation, assez fréquemment mentionnée dans les textes, n'y est jamais, au moins à ma connaissance, désignée par ce signe *mu ab*, l'eau sainte. *Hapi*, le nom du Nil; *Atur*, le fleuve, tels sont les noms donnés ordinairement à l'inondation, que les Egyptiens de nos jours appellent encore le plus habituellement *Ennil*. Si le nom de la première saison eût réellement signifié *inondation*, on ne comprendrait pas pourquoi il serait absolument inusité dans les textes. Sans attacher trop d'importance à ma conjecture, je ne vois jusqu'ici que le mot *sa* (2), *commencement*, qui puisse être rapproché du nom de la première saison. Il est au reste à remarquer que ce léger dissentiment sur la valeur étymologique de ce nom n'influe en rien sur la place de cette saison dans l'année naturelle. En effet, la seconde tétraménie étant celle des semailles, et la troisième celle des récoltes, la première tétraménie correspondra forcément au temps de l'inondation. Ainsi se trouvent justifiés tous les témoignages anciens qui accordent à l'étoile de Sothis l'honneur de régir le commencement de l'année égyptienne, en même temps qu'elle annonçait l'arrivée de l'inondation. »

## Séance du 8.

Une lettre de M. Fr. Lenormant annonce qu'il se met sur les rangs pour la chaire de *grec moderne*, vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes. Il fait valoir ses titres au choix de l'Académie et se recommande du souvenir de feu son père M. Charles Lenormant.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants : *Bullettino di archeologia cristiana*, del Cav. G. B. de Rossi; anno II°, n° 6, in-4.

*Scriptorum de musica medii ævi novam seriem, a Gerbertina alteram* edidit E. de Coussemaker, Fasciculus quintus. Parisiis, 1863, in-4.

Ἐκ τῶν ἀνεκδότων τῆς Πατμιακῆς βιβλιοθήκης, ἐπιστολὴ συνοδικὴ τῶν ἁγιοτάτων πατριαρχῶν τῆς ἑῴας λήξεως Χριστοφόρου Ἀλεξανδρείας, Ἰὼβ Ἀντιοχείας καὶ Βασιλείου Ἱεροσολύμων, πρὸς Θεόφιλον αὐτοκράτορα Κωνσταντινουπόλεως περὶ τῶν ἁγίων καὶ σεπτῶν εἰκόνων, νῦν πρῶτον ἐκδιδόντος Ἰωάννου Σακκελίωνος. Ἀθήνησιν, ΑΩΞΔ, in-8.

(1) Mot à mot « de la moisson de la maison du chef. »

(2) La voyelle varie beaucoup dans ce mot; on rencontre les formes *sa*, *saa* et *sau*.

*Travaux de l'Académie impériale de Reims*, année 1862-1863, nos 1 et 2.

*Revue archéologique*, juillet 1864.

*Annales de la propagation de la foi*, juillet 1864.

M. de Longpérier offre de la part des auteurs l'ouvrage intitulé :

*History of Jewish coinage and of money in the old and new testament*, by Frederic W. Madden M. R. S. L., etc., with 254 Woodcuts and a plate of alphabets by F. W. Fairholt F. S. A. London, 1864, 1 vol. in-8.

M. Léon Renier présente le volume suivant :

*Monumentos históricos del municipio Flavio-Malacitano* que ha ordenado Manuel Rodriguez de Berlanga con láminas fotolitográficas representantes las tablas de Malaga y de Salpensa. Malaga, 1864, in-8.

Cet ouvrage, dit M. Renier, contient, outre le texte des deux célèbres tables de Malaga, toutes les inscriptions antiques (phéniciennes, grecques et latines), qui ont été découvertes dans cette ville ou aux environs, et tous les passages d'auteurs anciens dans lesquels il en est fait mention, le tout accompagné d'une traduction en espagnol et d'un ample et savant commentaire. Le nombre des inscriptions latines ne dépasse pas soixante-dix, et presque toutes sont aujourd'hui perdues; mais quelques-unes ont une réelle importance. M. de Berlanga a recueilli, non-seulement dans les ouvrages imprimés, mais encore dans les collections épigraphiques manuscrites de l'Espagne, où elles sont plus nombreuses que dans aucun autre pays de l'Europe, l'Italie exceptée, toutes les anciennes copies de ces inscriptions. Toutes ces copies sont scrupuleusement reproduites et rapprochées les unes des autres, de sorte qu'au moyen de cet *apparatus*, on peut aujourd'hui même, après la perte des originaux, restituer d'une manière certaine la plupart de ces documents. « Les planches qui accompagnent ce volume sont : un plan de la ville de Malaga, une vue du lieu où furent trouvées en 1851 les célèbres tables municipales, un fac-simile de la grandeur de l'original, de la cinquante-troisième rubrique de la table de Malaga et de la première ligne de celle de Salpensa; enfin le fac-simile de ces deux tables réduites, au moyen de la photographie. »

M. Reinaud offre, au nom du traducteur :

*Le livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awam* (Kitab-al-Felahat), traduit de l'arabe par M. J.-J. Clément Mullet, t. I. Paris, 1864, in-8.

« Ibn-al-Awam florissait en Espagne au XIIe siècle, dit M. Reinaud, à l'époque où la civilisation maure avait atteint son plus haut période. Il ne s'est pas borné à recueillir les procédés usités chez ses coreligion-

naires. Profitant des rapports intimes qui existaient alors entre les chrétiens et les musulmans d'Espagne, il a pu avoir connaissance des procédés exposés par Collumelle, Varron, Virgile. De plus, par suite de la communauté de langage, il a mis à contribution, à l'aide des renseignements fournis par le traité arabe de l'agriculture nabathéenne, des procédés jadis employés dans la Mésopotamie et la Chaldée.

» Déjà il existait une édition du texte arabe du traité d'Ibn-al-Awam, accompagné d'une version espagnole par M. Banqueri, publiée dans les premières années de ce siècle. M. Clément Mullet a naturellement profité du travail du savant espagnol; mais, préparé depuis longtemps à une tâche si difficile, d'une part, par sa connaissance de l'arabe, de l'autre, par ses études en géologie, en minéralogie, en botanique, en zoologie, il a ajouté aux résultats acquis par son devancier. Avant même qu'elle fût publiée, la traduction de M. Clément Mullet a été couronnée par la Société impériale d'agriculture de Paris. »

L'ordre du jour amène la désignation de deux candidats à la chaire de *grec moderne*. Sont nommés : en première ligne : M. Brunet de Presle ; en seconde : M. Fr. Lenormant, tous deux présentés déjà par l'Ecole des langues orientales.

MM. Mohl, Ravaisson, de Longpérier, Ad. Régnier, Renan et Beulé sont élus membres de la commission chargée de choisir des sujets pour le prix ordinaire et le prix Bordin à décerner en 1866.

M. Mantellier, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, fait une communication sur des antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, le 27 mai 1861. Cette lecture sera continuée au nom de l'auteur par M. le Vice-Président.

### Séance du 24.

M. le Secrétaire perpétuel lit le rapport suivant :

*Rapport de* M. le Secrétaire perpétuel *de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie, pendant le premier semestre de l'année* 1864. *Lu le* 15 *juillet* 1864.

« Messieurs,

» J'exprimais dans mon dernier Rapport une espérance, que les premiers mois du semestre qui vient de finir ont vu réaliser. Je vous ai présenté la

deuxième partie du tome XXIV de vos *Mémoires*, dont la publication avait été retardée, malgré tous mes efforts, par des accidents d'impression. Ce volume comprend sept mémoires, dont les recherches posthumes de notre illustre confrère LETRONNE *sur le calendrier des anciens Égyptiens*, comprennent trois à elles seules. Je n'ai pas besoin de dire que c'est un travail de la plus haute importance, quoiqu'il soit malheureusement demeuré incomplet dans sa dernière partie. L'éditeur a dû se borner à le revoir avec soin, à compléter les citations, qui n'étaient souvent qu'indiquées dans le manuscrit de l'auteur, à ajouter quelques notes indispensables pour éclaircir sa pensée ou en rectifier l'expression sur un petit nombre de points, enfin à signaler, vers la fin, les graves problèmes qu'il avait posés sans les résoudre, quand la plume tomba de ses mains. Il n'est que juste de reconnaître ici publiquement les services rendus à cette nécessaire révision par un homme en qui M. LETRONNE lui-même aimait à prévoir un digne continuateur de ses travaux sur l'histoire des sciences des anciens, M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes et correspondant de l'Institut.

» Les autres mémoires qui composent ce volume ont pour auteurs MM. REINAUD, EGGER, L. DELISLE, de la VILLEMARQUÉ et H. WALLON.

» Peu auparavant j'avais déposé sur le bureau la deuxième partie du tome VI de la première série des *Mémoires* présentés par des savants étrangers à l'Académie, sur des *sujets divers d'érudition*. Ce titre est pleinement justifié par la variété comme par l'importance des travaux qui remplissent le nouveau volume, au nombre de huit mémoires, dont trois dus à M. Th.-Martin lui seul. Les autres sont de MM. de Koutorga, Descemet, G. Gouget, Rangabé, correspondant de l'Académie, et Geffroy.

» Dans la seconde série du même recueil, destinée aux Mémoires signalés par la commission des *Antiquités de la France*, l'impression de la première partie du tome V de cette série suit un cours régulier. Trente-six feuilles de ce volume sont tirées ou vont l'être ; les trente feuilles qui le termineront sont sous presse.

» J'annonce que le tome XXV de vos *Mémoires*, seconde partie, la première étant réservée à l'*Histoire de l'Académie*, selon l'usage, commence à s'imprimer, ainsi qu'un nouveau volume des savants étrangers, de la première série. Ce volume, entièrement consacré au *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, inaugurera dans le Recueil une branche d'études qui n'y était point encore représentée.

» Quant aux *Notices et Extraits des manuscrits*, les trois mêmes volumes sont encore sous presse. En dépit du zèle de notre confrère M. BRUNET DE PRESLE, fortifié de celui de M. EGGER, le tome XVIII, deuxième partie (les *Papyrus grecs de l'Égypte*), n'en est qu'à la trente-cinquième feuille tirée ; mais la trente-sixième est bonne à tirer, plusieurs placards sont en épreuves, et la fin du volume est en composition. Espérons que la correction des épreuves, malgré ses difficultés, marchera plus rapidement pendant le second semestre, et que l'imprimerie secondera les éditeurs à cet égard.

» Le tome XX, première partie, du Recueil, c'est-à-dire le second volume des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, traduits par notre savant confrère, M. de SLANE, en est, de son côté, resté à trente-trois feuilles tirées, mais ce n'est ni la faute de l'auteur, ni celle de l'imprimeur. Les deux réviseurs désignés par la commission des travaux littéraires en sont seuls coupables, et l'un d'eux surtout, qui l'avoue ici, mais ne peut s'en prendre qu'à l'état de ses yeux. Les feuilles trente-quatre à quarante-neuf, qui

porteront le volume près de la fin, n'en sont pas moins imprimées et la suite s'imprime.

» Enfin, du tome XXI, deuxième partie, trente et une feuilles sont tirées, neuf ou dix vont être mises en pages, et le reste est en composition.

» Je passe à vos grandes collections historiques, qui, grâce à la sage et libérale mesure prise par M. le ministre de l'instruction publique, en comptent aujourd'hui une de plus. Le tome XVI du *Gallia christiana* a été mis sous presse par son savant continuateur M. Hauréau, aujourd'hui notre confrère, qui mène de front les deux parties dont il se compose, l'histoire et les actes. Douze feuilles du volume sont tirées, en épreuves ou en composition, et la copie ne se fait point attendre.

» Le tome XXII du recueil des *Historiens de la France*, après l'impression du texte entier et de la *Table géographique*, voit celle des *Choses et des personnes* près de se terminer. L'un des éditeurs, M. N. de Wailly, rédige l'*Introduction* du volume, qui ne tardera point à paraître.

» De son côté, M. L. Delisle se borne à m'annoncer que les matériaux du *Recueil des Chartes et diplômes non imprimés de notre histoire*, toujours en préparation, se sont accrus, durant le dernier semestre, de la copie de 208 pièces, résultat de la nouvelle mission confiée à M. Luce, 101 tirées des archives du département du Rhône, et 107 de celles des Bouches-du-Rhône.

» Quant au recueil des *Historiens des croisades*, il a fait une grande perte, celle de M. Hase, enlevé à la science et à nos travaux que son nom honorait, il y a quelques mois. Notre illustre et si regretté confrère avait eu, dans les derniers temps de sa vie, l'heureuse inspiration de reprendre l'impression longtemps interrompue de la première partie des *Historiens grecs*; il lui a été donné, sinon de la voir terminée, au moins d'achever les notes qui l'accompagnent. Ces notes sont aujourd'hui sous presse et porteront cette première partie à quarante feuilles environ. La seconde partie, confiée à M. Miller, étant également parvenue à son terme, au moins pour le texte, et M. Alexandre ayant, de son côté, avec la plus louable activité, achevé la troisième, il en résulte que le volume compte ou comptera bientôt cent vingt-trois feuilles imprimées, que suivront plus tard les annotations de ces deux dernières parties.

» Les *Historiens arméniens* du même recueil sont plus avancés encore grâce à M. Dulaurier, devenu notre confrère depuis le précédent rapport. L'impression du premier volume peut être considérée comme terminée, quant au texte et à la traduction qui l'accompagne. L'éditeur s'occupe en ce moment de mettre en ordre les matériaux de l'*Index* et de rédiger l'*Introduction*, ainsi que les tableaux chronologiques et généalogiques, indispensables à la complète intelligence des documents.

» M. Reinaud, qui nous fait attendre encore le tome premier des *Historiens arabes*, me donne l'assurance qu'avant l'expiration du présent semestre il en aura livré l'*Introduction*, et que, pour sa part, M. Defrémery, son collaborateur, aura achevé de rédiger les *additions et corrections* et les *index*. L'Académie accueillera cette assurance comme un espoir que j'aime à croire fondé.

» Le tome III de l'autre grande division du Recueil, c'est-à-dire des *Historiens occidentaux des croisades*, confiés à l'activité de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, est entièrement terminé, quant au texte. Deux cent vingt-quatre feuilles sont tirées ou vont l'être. Les *Tables* sont annoncées comme étant en copie et seront livrées au premier jour.

» Le savant et vénérable président de la commission permanente, chargée

de rédiger l'*Histoire littéraire de la France*, m'a transmis, suivant sa louable habitude, un précis de l'état de ses travaux actuels, en attendant que le tome XXV de ce grand ouvrage puisse être mis sous presse. Avec ce tome et le XIV[e] siècle, s'ouvre une nouvelle série de notices particulières, développement des deux discours généraux dont se compose le tome précédent. Ces notices, que votre commission s'occupe de compléter et de ranger chronologiquement, offriront bientôt une suite assez régulière pour permettre d'en commencer l'impression.

» Quelques-unes, à partir des premières années du siècle, ouvrages d'un confrère que nous regrettons, Félix LAJARD, ont une importance véritable pour l'histoire de ces légistes, qui donnèrent alors un nouveau caractère à l'ancienne monarchie française, Pierre de Belle-Perche, Pierre de Ferrières, Eudes de Sens, etc.

» M. Paulin PARIS, tout en continuant ses études sur les poëtes français, comme Guillaume Guiart, Geoffroi de Paris, Bertrand de Bar-sur-Aube, etc., a préparé des notices complètes pour l'année 1307, sur Hayton, le prince arménien, et, pour 1317, sur Jehan, sire de Joinville.

» M. Victor LE CLERC s'est chargé des chroniques latines qui finissent au commencement du siècle, comme celle de Guillaume de Nangis, des dominicains de Colmar, d'un frère mineur de Gand, de Mayence, de Saint-Martial de Limoges.

» M. Ernest RENAN a communiqué à ses confrères son jugement sur un artiste qui n'a été connu que de notre temps, l'architecte Villart de Honnecourt, et la première partie d'une étude sur le frère mineur Jean Duns Scot, mort en 1308. Il les entretiendra prochainement de l'itinéraire en Palestine, par Fra Ricoldo, de la traduction latine des apologues orientaux de Calila et Dimna, dédiée à Philippe le Bel par Raymond de Béziers ; et il a proposé et fait agréer à la commission le projet de terminer ce volume et chacun des suivants, par nos rabbins du XIV[e] siècle, une des époques les plus fécondes et les plus instructives de la littérature hébraïque.

» En présence de cet exposé, presque de tout point satisfaisant, de la marche de vos publications, je me bornerai, Messieurs, à remercier en votre nom la commission des travaux littéraires qui vous représente, de l'activité et du dévouement qu'elle ne cesse de mettre à la direction et à la surveillance de ceux de ces travaux dont elle s'occupe à l'un ou à l'autre de ces titres. Je m'abstiendrai de vous entretenir aujourd'hui du seul point qui laisse toujours singulièrement à désirer, la rédaction de la *Table* de vos *Mémoires*, et de celle de la partie orientale des *Notices et Extraits des manuscrits*, confiées à deux personnes étrangères à la Compagnie, et sur lesquelles elle a droit de compter. L'expérience du semestre actuel décidera des propositions que votre secrétaire, sur l'avis de la commission, devra vous soumettre à cet égard. »

M. de LONGPÉRIER, au nom de la commission, fait le rapport sur les sujets de prix pour 1866.

Les sujets pour le prix ordinaire sont les suivants :

I. *Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de repas funèbre.*

II. Faire une étude critique de l'architecture romaine et montrer quels sont les principes et les éléments qu'elle a empruntés

à l'architecture étrusque, quels sont ceux qu'elle a empruntés à l'architecture grecque.

III. Faire connaître à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines l'organisation des flottes romaines en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les *Vigiles*, celui de Henzen sur les *Equites singulares*, et celui de Mommsen sur les magistrats romains.

Pour le prix Bordin :

I. *Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.*

II. Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.

III. Comparer le grec d'Homère au sanscrit du Râmâyana, quant à la richesse du vocabulaire, à la nature des constructions, des tournures, des formes de phrase, aux aptitudes analytiques et synthétiques des deux idiomes, aux moyens, soit concrets, soit abstraits, qu'ils ont l'un et l'autre de peindre les objets, de raconter les faits, d'exprimer la pensée et le sentiment.

Avoir bien soin de distinguer ce qui est constant ou d'une application fréquente de ce qui est rare et fait exception. Ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des exemples et ne pas craindre de les multiplier.

Ce que désire l'Académie, ce n'est pas une appréciation littéraire des ouvrages ni une étude de la composition des poëmes et du style, mais seulement l'examen des pouvoirs, moyens et procédés des deux langues.

L'Académie choisit pour chaque concours, la question numéro 1 imprimée en caractères italiques.

Quant au sujet du prix ordinaire proposé en 1864 et sur lequel aucun mémoire n'a été présenté, l'Académie, suivant l'avis de la commission, le proroge jusqu'à 1866, et décide qu'il sera fait une nouvelle rédaction de la question.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Th. Henr Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie, de l'ouvrage suivant : *Les signes numéraux et l'arithmétique*

*chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge.* — *Examen de l'ouvrage allemand intitulé : Mathematische Beiträge zum Culturleben der Völker* von Dr Moritz Cantor (Halle, 1863, in-8). Rome, 1864, in-4 : « C'est un travail de critique qui embrasse l'histoire entière de cette importante question et qui est tout à fait digne de l'érudition aussi solide que variée de l'auteur. »

M. de Rougé, à cette occasion, ne peut s'étonner assez de voir un homme aussi savant et aussi consciencieux que M. Martin, reproduire à la page 8e de ce travail, une erreur qui s'est accréditée en Allemagne et qu'il est obligé de relever une fois encore. Il n'est pas exact de dire, à propos d'une ancienne hypothèse de M. Biot abandonnée depuis par ce savant lui-même, qu'elle l'ait été à cause de la découverte faite par M. Lepsius des cinq jours épagomènes sur des monuments antérieurs à l'an 1780 avant notre ère, époque présumée de la transformation de l'année égyptienne de 360 jours en une année de 365 jours. La découverte appartient réellement à l'auteur de la lettre adressée à M. Maury sur le Sésotris de la XIIe dynastie de Manéthon. (Voy. *Revue archéologique*, anc. sér., t. IV, 2e partie, p. 483 sqq.)

Sont offerts les livres suivants :

Περὶ τῆς πρακτικῆς χρήσεως τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης. Ἐν Παρ., 1864, in-8, opuscule de M. G. d'Eichthal, suivi d'un article de M. Renieri extrait du *Spectateur de l'Orient*.

*Bulletin de la société impériale des antiquaires de France pour l'année* 1862, in-8.

*Revue numismatique*, 1864, no 3.

M. Egger termine la lecture de son mémoire sur les traditions relatives à Harmodius et Aristogiton. (*Voy.* l'Analyse de ce travail plus haut, séance du 5 juin, p. 174-175.)

**Séance du 29.**

M. le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret rendu le 2 juillet courant par lequel l'Institut est autorisé à accepter le legs de feu M. Hennin.

Par une autre lettre, M. le ministre transmet un nouveau mémoire de M. Terrier, membre de l'Ecole française d'Athènes, ayant pour titre : *L'île de Délos*.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers;* nouvelle période, t. VI, 4e cahier. Angers, 1863, in-8.

*Annales de philosophie chrétienne,* n° 54, juin 1854.

*Le cabinet historique*, juin 1864,

*Annuaire philosophique*, 7e livre, 1864.

M. de Longpérier soumet à la Compagnie la rédaction nouvelle proposée par la commission pour le prix ordinaire prorogé de 1864 à 1866. Cette rédaction est adoptée en ces termes :

« Tracer l'histoire du culte public et national chez les Romains, en décrire les principales cérémonies, et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés. »

M. Léopold Delisle soumet à l'Académie les conclusions de la commission des antiquités de la France, sur les médailles et prix à accorder en 1864.

JUGEMENT DU CONCOURS POUR LES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne la première médaille à M. Henri Lepage, pour son *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1412, publié pour la première fois d'après la copie conservée à la Bibliothèque impériale.* 1 vol. in-8o, 1863, et pour ses autres ouvrages sur l'histoire de la Lorraine;

La deuxième médaille à M. Arthur Forgeais, pour sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine.* 3 vol. in-8°, 1861-1864 ;

La troisième médaille à M. Edouard Fleury, pour ses *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration.* 2 vol. in-4o, 1863.

Des mentions honorables sont accordées :

1o A M. Du Fresne de Beaucourt, pour son édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy.* 2 vol. in-8°, 1863.

2° A M. Champion, pour son ouvrage intitulé : *Les inondations*

*en France, depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.* 5 vol. in-8°, 1861-1863.

3° A M. Potier de Courcy, pour son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.* 3 vol. in-4°, 1862.

4° A M. Macé, pour son *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie, avant et pendant la domination romaine.* in-8°, 1863.

5° A M. Morin, pour sa *Dissertation sur la légende* Virgini parituræ. in-8°, 1863.

6° A M. Tuetey, pour ses *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté et en particulier sur celle de Montbéliard.*

## *Discussion sur les sarcophages phéniciens.*

M. Renan fait hommage à l'Académie de la part de M. Amari, correspondant, du n° 1 du *Bullettino della commissione di antichità e belle arti in Sicilia.* Palermo, 1864.

M. Renan relève dans ce numéro un travail accompagné d'une photographie sur deux sarcophages découverts, l'un au dix-septième, l'autre au dix-huitième siècle, près de Palerme, et maintenant conservés au musée de cette ville. Ces deux sarcophages sont tout à fait semblables aux sarcophages à tête sculptée et à gaîne qu'on trouve en Phénicie, surtout à Saïda. Ils appartiennent à la classe la plus rare de ces monuments, à celle qui offre des bras sculptés et collés le long du corps, des pieds, des vêtements. Le musée du Louvre ne possède qu'un exemplaire de ce genre et encore en mauvais état. Le fait de tels sarcophages trouvés à Palerme, point où l'on sait que les Phéniciens eurent des établissements, est la meilleure preuve que ces monuments, ainsi que M. de Longpérier l'a vu le premier, doivent, en effet, s'appeler phéniciens. Déjà M. Renan avait fait remarquer que les sarcophages à tête sculptée et à gaîne se retrouvent dans toutes les localités phéniciennes (Aradus, Byblos, Sidon), et ne se trouvent que là. Les sarcophages de Palerme confirment ce fait. M. Renan rappelle à ce propos un autre fait du même genre. Il existe en Corse une statue connue sous le nom de *statue d'Appriciani*, et que M. Mérimée a décrite le premier. Un jeune militaire qui avait fait partie de l'expédition de Syrie et qui avait vu les sarcophages de Sidon, M. Henri Aucapitaine, porté par les accidents de sa profession dans l'île de Corse, a reconnu dans la statue d'Appriciani un couvercle de sarco-

phage phénicien. M. Renan montre à l'Académie un dessin de M. Aucapitaine qui rend cette opinion extrêmement probable. On peut donc suivre, au moyen de ces monuments, les Phéniciens sur les côtes de la Méditerranée.

M. de Longpérier fait remarquer qu'au musée de Palerme qu'il a visité en 1862, avant qu'on y apportât les deux sarcophages, il a reconnu deux figurines de terre cuite représentant la Vénus phénicienne, figurines dont le travail, la matière, la coloration en rouge, sont identiques à ce que présentent les terres cuites recueillies dans le sol phénicien par M. Péretié. Il les a signalées au directeur du musée de Palerme, mais M. d'Ondes Reggio ne put trouver sur ses registres d'autre mention pour ces figurines que la provenance d'un couvent de jésuites.

« Cependant la terre d'origine phénicienne, l'identité de formes avec des figurines de patrie certaine, n'ont laissé aucun doute à M. de Longpérier sur la nationalité des terres cuites de Palerme. Il est probable qu'elles ont été découvertes dans les tombeaux qui renfermaient les sarcophages de marbre.

» Il ajoute que les sarcophages de marbre signalés par M. Renan lui paraissent appartenir à une époque relativement très-reculée. Ils ont beaucoup de rapport avec le plus ancien sarcophage qu'ait rapporté M. Renan et que l'on conserve au Louvre. M. de Longpérier observe que ce dernier sarcophage montre des lignes anatomiques analogues à celles d'un bas-relief (placé à côté dans le musée) représentant le roi Sardanapale III, bas-relief recueilli dans le palais de Nemrod et remontant au neuvième siècle.

» Au reste, les plus beaux d'entre les sarcophages phéniciens apportés au Louvre appartiennent à une phase de l'histoire de l'art antérieure à la domination des Grecs en Asie. »

M. Brunet de Presle présente à l'Académie une tête sculptée qui a appartenu à feu M. Berger de Xivrey. M. Texier qui l'a reçue en présent a l'intention d'en faire hommage au musée du Louvre. Cette tête paraît être l'imitation d'une tête égyptienne, bien qu'elle ne soit pas de travail égyptien. Peut-être vient elle de Babylone?

M. de Longpérier ajoute qu'il y a vingt ans, M. Berger de Xivrey la lui avait montrée disant qu'elle avait été recueillie à Babylone. Cette tête n'est pas égyptienne; l'œil, la forme du crâne indiquent une autre patrie. Mais la sculpture quoique grossière, la coloration en rouge semblent une imitation des œuvres de l'ancien empire. Il y aurait là un indice bien curieux à noter. Si l'on pouvait établir que dès les temps les plus reculés,

les Babyloniens ont imité, même de loin, les sculptures égyptiennes si admirables sous les quatrième, cinquième et sixième dynasties, on devrait reconnaître l'origine égyptienne de l'art du midi de l'Asie occidentale, ou du moins admettre l'influence de l'art pharaonique sur les productions des rives de l'Euphrate.

Les cylindres babyloniens représentent très-souvent un personnage à cheveux ras, qui prend part aux invocations ; personnage dont la tête offre des lignes semblables à celles du morceau de sculpture présenté par M. Brunet de Presle.

M. de Rougé confirme cette opinion et fait remarquer que l'oreille n'est point placée comme dans les têtes sculptées par les Egyptiens.

L'Académie se forme en comité secret.

### Séance du 22.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. le comte Stroganoff :

*Compte rendu de la commission impériale archéologique* pour 1862. Saint-Pétersbourg, 1863, gr. in-4°, avec le pl. in-folio.

Le *Mahabharata, poëme épique de Khrisna-Dwaipayana, plus communément appelé le Véda-Vyasa, c'est-à-dire, le compilateur et l'ordonnateur des Védas,* traduit complétement pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauche ; tome II. Paris, 1864.

*Histoire de l'art de la guerre depuis l'usage de la poudre*, par le commandant Ed. de la Barre Duparcq, directeur des études à l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr. Paris, 1864, in-8°.

*Sopra una statua di Mercurio trovata vicino a Trento*, memoria del conte G. C. Conestabile. Roma, 1863, in-8°.

*Alcune parole* del medesimo *sopra uno specchio con i dioscuri e la gemma cosi detta calcolatoria esistenti in Parigi*. Roma, 1863, in-8°.

*Notice sur le cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans*, par M. Vergnaud-Romagnési.

Deux brochures de M. Melleville : *Le passage de l'Aisne par Jules César, l'assiette de son camp et la situation de Bibrax*. Laon et Paris, 1864, in-8°. — *Nouvelles recherches sur l'ancien Oppide gaulois de Bibrax*. Laon et Paris, 1864, in-8°. Ces opuscules sont destinés au concours des antiquités de la France pour 1865.

*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, mai-juin 1864.

*Revue historique du droit français*, mars-juin 1864.

M. de Saulcy présente avec quelques éclaircissements, une grande carte accompagnée de plans, exposant l'ensemble de sa dernière exploration en Palestine, le tout exécuté au dépôt de la guerre.

M. Vincent dépose un paquet cacheté qui est consigné au secrétariat.

M. de Rougé lit le rapport suivant :

*Rapport de la commission chargée de juger le concours du prix Bordin.*

L'Académie avait proposé pour sujet du prix Bordin la question suivante :

*Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments, qui nous sont parvenus sous le nom d'*Hermès trismégiste. *Donner une nouvelle traduction de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur* Isis et Osiris ; à Jamblique *sur les mystères des Egyptiens* ; *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs ; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie et nous sommes heureux, dit le savant rapporteur, de constater que son appel a produit des travaux considérables à divers points de vue sur une question qui arrive parfaitement à son heure et comme une préparation nécessaire à des travaux originaux sur la religion de l'ancienne Egypte.

Le mémoire n° 2 n'a pas paru à la commission mériter une distinction, malgré quelques éloges décernés à la traduction des textes. L'auteur était évidemment trop étranger à la question difficile qu'il voulait aborder. Il n'est même pas bien renseigné sur la valeur des sources, et s'appuie quelquefois sur des travaux auxquels la science n'accorde aucune autorité.

L'auteur du n° 1 a fait preuve, au contraire, d'un savoir véritable et étendu. Les conquêtes de l'érudition moderne sur l'Egypte, l'Assyrie et la Perse, ainsi que les travaux sur les di-

verses écoles philosophiques lui sont familiers. Il applique en général avec justesse ces riches documents à la comparaison et à l'appréciation des doctrines *hermétiques*, ainsi qu'à l'âge probable de leur rédaction, et son mémoire contient le fond d'un excellent livre. La commission doit néanmoins faire remarquer qu'il aurait besoin d'être complété par une étude plus concentrée de l'ensemble des documents. Les conclusions répandues dans les diverses parties de l'ouvrage, devraient être réunies dans une récapitulation d'où jaillirait sans doute une lumière nécessaire pour éclairer un travail qui, dans son état actuel, n'est pas exempt de confusion et d'obscurités.

L'auteur devrait également supprimer quelques étymologies trop hasardées. La commission regarde aussi comme particulièrement contestable la part que l'auteur accorde au *mazdéisme* dans la formation des doctrines *hermétiques*.

Le nº 3 se recommande à l'attention par des qualités d'un ordre tout différent. Si la connaissance du sujet et l'étude intime des matériaux nécessaires à la discussion laissent ici beaucoup à désirer, l'auteur se rachète par une critique excellente dans le choix et l'emploi de ceux qu'il met en œuvre. La justesse du coup d'œil que l'auteur jette sur ces doctrines souvent abstraites et confuses, la pénétration de ses vues et la netteté des ses jugements ont obtenu des éloges unanimes. Un style clair et relevé par l'élégance sobre et sévère que comportait le sujet, rehausse le mérite de ce travail. Il ne lui a manqué, pour obtenir une victoire complète, que des recherches plus étendues et une étude plus approfondie des informations nouvelles apportées par la science, au travail de comparaison demandé par l'Académie.

La commission jugeant que les mémoires nº 1 nº 3, caractérisés par des qualités d'un genre si différent, s'étaient suffisamment rapprochés du but pour être récompensés, propose de partager le prix Bordin entre leurs auteurs.

L'auteur du nº 3 est M. Louis Ménard, Dr ès-lettres.

L'auteur du nº 1 est M Félix Robiou, Dr ès-lettres.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. Peigné-Delacourt lit en communication le travail suivant :

## *Notice sur les monuments celtiques trouvés dans le département de l'Aisne.*

« Depuis plusieurs années, je m'applique à reproduire par la gravure, les monuments anciens de ma province. C'est une partie d'un ouvrage auquel j'ai donné le double nom de *la France Chrétienne et Monastique*, et de *Topographie Archéologique de la France*.

» Dans la première partie, je publie les dessins si rares du *Monasticon Gallicanum*, donnant ainsi la place d'honneur aux savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. La série des vingt-cinq monastères de la province ecclésiastique de Reims est déjà imprimée. En y joignant les prieurés et maisons conventuelles, ainsi que les églises remarquables, les châteaux anciens et monuments divers qui appartiennent aux ordres civil et militaire, je réunirai, pour cette seule province, plus de 2,000 dessins. Qu'on juge quel trésor la France possèderait si une coopération active, dans toutes les parties de notre pays, venait généraliser cette œuvre.

» J'ai adopté le classement par diocèses, qui se rapporte aux anciennes *civitates* et *pagi*. Les divisions actuelles en départements ne conviennent pas pour un travail dont la dernière limite ne dépasse point la fin de l'ancienne monarchie française.

» Il serait temps encore de sauver, par un souvenir graphique, de l'oubli total, une foule de monuments précieux qui n'ont pas encore disparu. Plus tard, quand on aura recueilli et classé par commune, les titres et matériaux historiques maintenant enfouis dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, on aura la petite histoire de chaque paroisse faite sur preuves. En ajoutant les chroniques locales et les légendes qui se transmettent par la tradition, il n'y aura pas de paroisse si humble qu'elle soit qui n'ait ses annales locales.

» A l'aide de ces guides illustrés par une petite carte topographique sur laquelle seront inscrits les noms des lieux anciens qui ont une signification historique, des monuments de tout âge, des chemins gaulois, romains et mérovingiens, dont on retrouvera les traces, n'aura-t-on pas, dès à présent, préparé les enfants assis sur les bancs de l'école à prendre goût à l'étude des illustrations de leur pays natal ? Et plus tard, devenus les hommes de la génération qui nous succèdera, connaissant mieux leur petite patrie, leur village, ils l'aimeront davantage, et songeront moins à le quitter; n'en seraient-ils pas plus heureux et plus sages ?

» Ce projet qui paraît gigantesque au premier abord, pourrait être facilement et promptement exécuté à l'aide de l'ordre et de la division du travail, ce puissant levier des grandes entreprises. Je suis dévoué à cette œuvre pour tout le reste de ma carrière. J'y ai été encouragé, dès le début, par la bienveillance de la personne qui sait le mieux, en France, écouter, entendre et se souvenir.

» Il y a quelques années, j'ai, grâce aux facilités qui m'ont été données par l'administration, obtenu de chaque commune de l'arrondissement de Compiègne, où j'ai mon domicile, des réponses concertées par les maires et conseils municipaux, sur un questionnaire imprimé qui leur

avait été adressé. J'ai obtenu un ensemble très-instructif. S'il m'avait été possible d'obtenir un contrôle émanant des comités cantonnaux de statistique, certaines irrégularités auraient été corrigées, et je déclare que c'est la meilleure base pour le travail à faire dans chaque localité. A défaut de cette révision, je me suis fait un devoir de parcourir chaque paroisse, et de noter ce qui m'apparaît comme intéressant l'histoire et l'archéologie.

» J'ai fait imprimer la carte topographique de Laon, du dépôt de la guerre, en l'amplifiant au 40,000 millième, ce qui permet de placer dans le périmètre de chaque localité, aux emplacements réels, les noms des lieux-dits, des monuments, des ruines, des vieux chemins, etc.

» Tout étranger muni de cette carte pourra les visiter sans craindre des omissions. Ce qui aura échappé à la première rédaction de ce travail, sera ajouté; et il se trouvera de nombreuses occasions de profiter des avis de ces personnes de sens qui, dans chaque paroisse, se complaisent à rechercher les illustrations du sol natal.

» La carte étant imprimée à deux couleurs, sur le fond noir, les lieux et monuments du domaine de l'archéologie sailliront à l'œil, les caractères typographiques qui les concerneront étant imprimés en couleur rouge.

» Je viens aujourd'hui signaler quelques monuments de l'âge de pierre, qui ont appelé mon attention dans une excursion récente dans les environs de Coucy, qui fait partie de la circonscription comprise dans la carte topographique de Laon, dont je m'occupe.

### 1° *Tronçon d'un chemin gaulois à Trosly-Loire.*

» Les premiers habitants du plateau supérieur du Soissonnais ne pouvaient gagner les vallées et les plaines basses qui entourent cette contrée, qu'en franchissant des pentes considérables. Ils choisissaient à cet effet les passages les moins abruptes, ceux où l'écoulement des eaux pluviales avaient entraîné des sables qui s'étaient naturellement déposés en adoucissant et égalisant les pentes. C'est là ce qui se pratique dans tous les pays de montagnes.

» Ainsi se présente un débouché parfaitement conservé, sur le territoire de Trosly-Loire, au nord du terrain soissonnais. Celui-ci a gardé sa physionomie première, et présente une particularité qui doit être signalée.

» Au début de l'inclinaison du sol, la roche calcaire très-dure qui sur ce point se borne à une assise de 40 à 50 centimètres d'épaisseur, a été brisée presque à fleur du terrain, tandis que sur le coteau, à droite et à gauche, la saillie de la pierre se projette en forme de table. On sait que ces accidents sont fréquents partout où le torrent diluvien qui a formé les grandes vallées de l'Aisne et de l'Oise, a balayé le sable quartzeux glauconifère sur lequel reposent les bancs de l'étage du calcaire grossier. On voit, sur les côtés, les débris de ces roches brisées gisant çà et là.

» Par tradition, on a donné en plusieurs lieux le nom *Pierre frite* aux encorbellements de cette nature (1); il ne faut pas confondre cette expression avec les *Pierre fitte*, *Petra ficta*, pierre fichée (2). Dans un vallon qui

(1) On la trouve ainsi désignée dans un titre de l'an 1441 (Archiv. de Sinceny).
(2) Sur le sommet de la montagne de Crouy, près de Soissons, derrière La Perrière, une roche semblable porte le même *nom*.

touche au passage de Trosly existe un lieu-dit qui se nomme *Orcival* ou *Orgival*.

» Une fontaine qui sort des sables à côté de la *Pierre fritte* porte le nom de *Saint-Pierre*, l'un des saints sous l'invocation desquels ont été placés, (1), ces lieux vénérés autrefois par les Gaulois.

« Quant à la roche saillante traversée par le chemin, comme les véhicules la heurtaient brutalement à la montée comme à la descente, elle a été nécessairement écornée en forme de *chas* là où commence l'ornière entaillée ; et celle-ci, au lieu de former un sinus étroit, s'est évasée sur tout son parcours sur la pierre et figure une concavité demi-cylindrique.

» Au milieu de l'espace entre les deux échancrures ayant 1$^{m}$, 04 d'intervalle, on voit une brèche produite. par le pas des chevaux attelés dans les limons du chariot, mode indispensable avec un aussi faible écartement de roues ; le timon et l'attelage avec deux chevaux de front convenaient au contraire aux chars des Romains ayant 1$^{m}$, 45 c. de longueur d'essieu.

» Les marques des roues existant à Trosly donnent 1$^{m}$,05 seulement : la conclusion forcée n'est-elle pas d'affirmer que les Romains ne se servirent jamais de ce passage.

» M. Marville, de Trosly, à qui je dois l'indication du spécimen qu'il a découvert récemment, a parcouru les terrains et les chemins qui pouvaient aboutir à ce passage, et n'a pas trouvé, jusqu'à présent, d'autre point où s'offrît ce témoignage incorruptible de la forme des chemins gaulois. Il continuera incessamment ses investigations au pourtour de la montagne du Soissonnais.

## 2° *Pierre ronde d'Urcel.*

» A l'ouest de cette commune qui est située entre Soissons et Laon, vers le point de réunion du rû d'Ardon, et de la rivière de l'Ailette, existe une arête qui se prolonge du sud au nord, et porte le nom de *Montois*. Elle s'étend traversalement entre les deux cours d'eau et isole en partie la pointe du delta qu'ils forment avant leur confluent.

» La surface de cette éminence est parsemée de bancs de grès de l'étage des lignites qui y sont largement exploités. Sur les dernières rampes de la partie du Montois qui fait face à l'ouest et domine les marais que parcourent les deux courants à quinze mètres de distance de la dernière ligne de ces roches, on voit s'élever une pierre druidique sur un terrain qui paraît disposé de main d'homme dès la plus haute époque, en un plateau légèrement incliné vers l'ouest, avec deux pentes latérales. Il porte sur l'Atlas cadastral d'Urcel et sur la carte de Cassini le nom de *Pierre ronde* (2). C'est un grès de forme conique, ayant deux mètres hors de terre et autant de diamètre, il offre plusieurs bosselures, irrégularités et concavités, dont l'une, de forme ovalaire, placée au sommet, a une capacité d'environ un litre.

» Il serait intéressant de s'assurer par une fouille du degré d'enfonce-

(1) Lors de l'apostolat de saint Amand, le célèbre évêque régionnaire de la 2e Belgique, ces *viæ sanctorum* se reconnaissaient aux vocables. Saint Amand donna le nom de Saint-Pierre à plusieurs fondations (Bretigny, Baiezy. Lihous, etc.). Une vision qu'il eut à Rome, détermina sa prédilection pour le Prince des apôtres.

(2) La carte du dépôt de la guerre n'en fait pas mention.

ment de cette pierre. Peut-être trouverait-on quelques objets d'antiquités très-significatifs.

» Une petite hachette en jade a été trouvée aux *Grands-Champs* voisins de ce lieu, par M. Hurier, qui a bien voulu me l'offrir.

» Sur le terrain préparé autour de la *Pierre ronde*, 2,000 personnes pouvaient porter la vue sur le point central.

» Il n'y a jamais eu de trajet pratiqué habituellement dans la direction de l'ouest à travers les marais qui n'offrent aucune trace de chaussée ; les cours d'eau n'ont pas de bords solides permettant le passage à gué.

» Au sud-ouest d'Urcel, l'Ailette court à travers un terrain qui se relève insensiblement vers le sud. Là se trouvait établi dès les temps anciens le *Pont-Auger* (Augusti?).

» Le voyeux (via?) touche à la rive gauche de l'Ailette, il se continue vers Chavignon. Après avoir quelque peu suivi le chemin dit *des Vallons*, j'arrivai dans l'intérieur du beau et vaste domaine de Pinon près du Moulin-Rouge, sur le bord du bois de *Herly*.

3° *Sentiers hiératiques des Gaulois*.

» Qu'une longue fréquentation d'un chemin qui parcourt une pente rapide à travers le sable ou des terrains dont la désagrégation est facile, y amène peu à peu une profonde entaille, augmentée par l'écoulement des eaux pluviales ou des sources, c'est ce qui se présente en tous lieux dans des conditions semblables. On donne à ces anfractuosités le nom de *Creuses* ou *de Cavées*.

» Mais cet effet doit se produire, bien plus lentement sur les étroits passages destinés seulement aux hommes et tout au plus aux bêtes de somme. Il doit être nul lorsque le terrain est tout à fait plane.

» Et pourtant j'avais observé sur divers points que certains sentiers offraient un caractère d'enfoncement dans le sol qu'il m'était impossible d'attribuer à de simples voyettes. Ainsi :

» 1° Au revers sud du mont de Saint-Siméon, près Noyon, un de ces derniers petits chemins, ayant 60 cent. environ de largeur et encaissé à la profondeur de 60 à 80 cent. en moyenne, gagne un lieu dit *Hesdin*, situé à mi-côte, où se trouve un espace triangulaire offrant 25 mèt. environ sur chaque face; il est surmonté lui-même d'un terrassement bien marqué. La solidité du sol, la douceur de la pente m'autorisent à regarder cette cavée comme étant le résultat d'un travail pratiqué dans une intention spéciale.

» 2° Même disposition se retrouve en un autre lieu également nommé *Hesdin*. Le sentier, de même dimension que celui que je viens de citer, conduit sur la partie à l'ouest du *Mont de Choisy*, commune de *Caisne* (près Noyon). Il y existe un tertre élevé par les Romains, sur un point qui domine un vaste amphithéâtre naturel.

» Le nom de *Tombe du général* désignait un tumulus, et cependant une fouille que je fis pratiquer il y a quelques années, m'ayant donné seulement quelques débris de l'epoque romaine, deuxième siècle (1), sans indices de tombe, je présumais que j'étais là en présence d'un *altare*, et pour m'assurer de la vérité de cette étymologie par un fait concordant, je fis pratiquer un sondage minutieux par lignes concentriques autour de la pe-

(1) Supplément aux recherches sur le Noviodunum, etc., Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 25.

tite butte. A quelques mètres de distance on trouva les débris d'un autel qu'indiquaient des portions d'un cadre en pierre taillée en biseau; puis la sonde heurta la partie supérieure d'une statue en demi-bosse d'une hauteur de 1 mètre 30 cent. représentant Mercure coiffé du pétase.

» Ne peut-on pas en augurer que les Romains avaient placé cette divinité là même où les cérémonies du culte des Gaulois avaient été précédemment pratiquées. La statue et l'autel furent à leur tour renversés par le christianisme naissant.

» Près de Rhuys, entre Croix et Athies (Somme) et en bien d'autres lieux, existent encore des chemins creux en pleine vallée qui offrent un sujet d'études et d'explications difficiles, car ceux-ci ne sont pas hiératiques, et forment opposition exacte aux voies romaines qui forment saillie sur les sommets montueux.

» Je me trouvais entouré par des sentiers analogues qui se croisent dans cette partie de la fôret de Pinon plus étroits encore. Comme ils ont dû servir seulement pour les gens de pied, ont-ils pu pénétrer dans le sol à 30 cent. environ de profondeur en moyenne par l'effet naturel des passages fréquents? Je ne le crois pas. J'attendrai du reste que la visite des hommes expérimentés vienne porter mon sentiment, et l'induction qui lui sert de terme, à leur valeur réelle.

### 4° *Allée druidique à Pinon.*

» J'en étais là de mes remarques lorsque, revenant dans la direction de l'ouest et me rapprochant du château, je tombai par le travers sur une double rangée de grès levés se présentant sur deux lignes écartées à la distance de 1m 25.

» Un bûcheron, qui m'avait amené sur ce terrain, m'apprit que j'étais aux environs de la *Fontaine de St-Victor*, et que M. le Vicomte de Courval, le propriétaire du domaine, avait, sur d'autres points, fait relever les grès gisant sur place, et leur donnait le nom *d'Allées druidiques* ; il m'apprit également que celles que je voyais là existaient, presque toutes debout, de temps immémorial, ainsi que bien d'autres encore, plus ou moins inclinées.

» Evidemment ces grès, pris dans les masses de ces roches formant la couche superficielle et qui abondent dans plusieurs parties de ce terrain, avaient subi très-peu de remaniements pour être ainsi mis en ligne.

» Leur épaisseur varie de 30 à 80 centimètres. Leur largeur, de 30 à 40 centimètres, va souvent au double; leur longueur (pour la partie hors de terre), pour quelques-unes, dépasse un mètre 50 centimètres, tout en n'atteignant pas même 50 centimètres pour quelques échantillons.

» Comme on le voit, il n'y a nulle symétrie observée quant aux dimensions des blocs.

» Plus loin, je trouvai une autre portion de ligne double, puis une troisième.

» J'avoue que je conçus d'abord certains doutes autorisés par la vue d'une croix en grès de hauteur remarquable, composé de longs blocs équarris.

» D'autre part, il faut dire que je trouvais dans ce parc et sur d'autres points :

1o Une inscription latine relative à différents faits dont Pinon fut le théâtre au moyen âge, puis le nom du propriétaire actuel latinisé; 2o une tour de belle forme et de grandes dimensions, imitation du style architectural du XIVe siècle (à peu près). Bien que le caractère du

sentier et des allées bordées de grès me parussent appartenir incontestablement à la plus haute antiquité, je m'empressai, à mon retour à Paris, de prier M. de Courval de me donner des explications sur ces questions. Il me fournit tous les détails que je pouvais désirer sur ses allées druidiques, avec cette gracieuse obligeance qui le distingue, et je suis resté convaincu de la haute importance qui doit leur être attribuée.

» Ces pierres dressées forment un monument comparable sinon pour les dimensions, du moins pour la quantité, aux pierres de Bretagne, d'Algérie et d'Angleterre.

» Ce nombre a dû monter à quelques milliers, d'après les supputations de M. de Courval, en l'évaluant à 5 ou 6 kilomètres au moins, en dédoublant la ligne pour la ramener à l'unité. On les comptera mieux quand les roches gisantes dans la place qu'elles occupaient auront été mises à nu par l'enlèvement du gazon et du terreau. On peut du reste suivre les traînées des pierres jadis levées ; quelques-unes sont restées à demi inclinées et saillissent plus ou moins.

» Sur quelques points deux lignes marchent parallèlement, et à la distance de quelques mètres seulement.

» Quelques parties vont se contournant.

» M. de Courval croit pouvoir indiquer une ligne qui gagnait le bois de Herly enclavé dans son domaine, et où il se trouve une partie circulaire. Nous l'avons cherchée, mais nous n'avons pu en retrouver les traces, attendu l'existence d'un taillis de quelques années de pousse. Au sud du domaine, un *chemin creux*, connu sous le nom de *Vieille route de Wailly*, porte les caractères de l'époque gauloise. Il établissait des communications avec diverses branches du chemin de la *Barbarie*. 1° Celle de l'Ardenne passant à Craonne, au vieux Laon, etc.; 2° la grande artère traversant toute la Gaule de l'est à l'ouest, passant par *Pontarcy*, *l'Argonne et Verdun*, et fournissant un rameau par Reims (rue du Barbâtre). 3° La ligne qui se dirige à l'ouest vers l'*Oise*, *Roudium*, *Samarobriva*, etc., aboutit, à la mer vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

» Des recherches ultérieures établiront peut-être des communications entre les lieux dont je viens de parler et l'emplacement qu'occupe la *pierre ronde d'Urcel*.

» Il y aura à tenir compte d'un pont *Barron*, ou fortifié, *Barrum*, touchant au passage de l'Ailette près de Chavignon.

» M. de Courval possède dans son cabinet, au château de Pinon, plusieurs haches et pointes de flèches en silex. Elles ont été recueillies, surtout, près des lieux où furent relevées les roches formant les allées celtiques.

» Pour le succès des recherches archéologiques, il se trouve par bonne chance que ce domaine est le patrimoine d'un ami fort éclairé des sciences naturelles et historiques et qui ne laissera rien détruire. Les grès dans ces parages ont été exploités au siècle dernier, M. de Courval ne doute pas, et on le voit par les débris de roche dont le terrain est parsemé, qu'un grand nombre de ces pierres levées n'aient été alors converties en pavés. Un grès m'a paru porter quelques marques du frottement employé pour polir les haches. Mais il est bien loin d'offrir la marque du procédé technique usité par les Gaulois, comme celui que j'ai vu très-récemment dans la propriété de M. Louis Leguay, architecte. La science archéologique doit à ses recherches empreintes d'une rare sagacité appliquée à l'étude d'un coin de terre à sa portée, la découverte

d'une foule d'objets d'art et d'industrie, sépultures et logements (1) des premiers habitants de la presqu'île formée par la Marne.

Entre autres monuments de l'âge de pierre, se trouve un large grès dont une partie, creusée en cuvette par l'action du frottement des haches en silex, offre sur le côté deux rainures de deux dimensions, propres à user la pierre pour former, puis pour achever le taillant.

M. Leguay a également recueilli de très-nombreux éclats de silex en forme d'écaille, conchoïdales qui font connaître le mode d'attaquer par une pointe dirigée sur la pierre qui subissait ainsi sa première préparation.

» Sous le manteau de verdure et les détritus des plantes forestières on trouve intacts les restes de l'antiquité.

» Le hasard a fait que cette forêt si belle, si bien conservée a passé sans être morcelée, des Gaulois, entre les mains des Romains, dont on retrouve les traces dans quelques restes de constructions, et de nombreux débris de terre sigillée. Ce fut sans doute une *villa fiscalis*. Puis elle fut donnée par Clovis à saint Remi, l'évêque de Reims, et comprise dans le domaine du Mège ou Mègre, comme Anizy et Coucy.

» Thomas de Marle, le célèbre seigneur de Coucy, l'enleva à l'abbaye de saint Crespin-le-Grand de Soissons, au XII[e] siècle, et l'incorpora à son domaine. Puis ce fut un apanage réservé dans cette famille.

« Au XV[e] siècle ce bien appartenait à la famille de Bar, et plus tard à celle de Luxembourg et de Vendôme, d'où il arriva au roi de Navarre, à Henri IV, avec Coucy, Marle, Mont-Cornet, Saint-Gobain, etc.

« Au XVII[e] siècle, il passa de la famille de Lameth dans celle des Du Bois de Courval qui la possèdent.

### 5. *La pierre du diable de Pinon.*

« Près de la croix de Bonsecours formée de grès de grande longueur équarris et portés sur une base qui présente sous un moindre volume l'aspect de la *pierre ronde d'Urcel*, existe une plaque de grès en *place*, ayant 50 à 60 centimètres de saillie, 3 mètres 40 centimètres de longueur du nord au sud, et 1 mètre 20 centimètres de l'est à l'ouest.

» Le nom de *Pierre du Diable* lui a été donné en raison de deux empreintes parfaitement marquées, ainsi que les gardes des ongles postérieurs, forme qui rappelle la légende du diable au *Pied fourchu*.

» Sous le rapport de l'archéologie, ce sont sans doute des *marques semblables qui firent donner autrefois* le nom de *Pierre du Diable* à un grès de même étage placé sur la rive droite de l'Oise vis-à-vis Ourscamp.

» Ici la légende était encore conservée au XVIII[e] siècle, suivant le rapport de Dom Guitton, visiteur de l'Ordre à Clairvaux (2).

« Comme saint Bernard venait à Ourscamp qu'il avait fondé, pour y
» rétablir la paix troublée au sujet de l'élection d'un abbé, le diable fit
» en vain tous ses efforts pour le retenir sur la rive, et ses griffes restè-
» rent empreintes sur la pierre (3). »

(1) L'une d'elles a été placée au musée de Cluny.
(2) Bibl. imp., ms. F., Bouhier, n° 52, p. 111.
(3) Au point de vue de la paléontologie. ce grès, dont la formation remonte a une époque très-ancienne, offre l'empreinte du pied d'un *coryphodon* ou d'un *antracotherium*, les deux seuls mammifères dont on ait reconnu les ossements à cet étage géologique. Jusqu'à présent la nature du pied de ces animaux était inconnue. On saura maintenant que l'un des deux était un pachyderme ou un ruminant.

## M. Thurot communique une note intitulée :

### DE LA LOGIQUE DE PIERRE D'ESPAGNE.

« Je me propose de rechercher si l'abrégé de logique composé par Pierre d'Espagne (1), qui fut pape en 1276, sous le nom de Jean XXI, est la traduction ou l'original de celui qui a été publié sous le nom de Michel Psellus (2), auteur byzantin de la fin du XIe siècle. La solution de cette question est importante pour l'histoire de la logique et de grammaire au moyen âge. Non-seulement il serait curieux de constater que la traduction d'un auteur byzantin eût servi de base à l'enseignement de la logique en Occident jusqu'au XVIe siècle (3), mais encore l'ouvrage lui-même contient un certain nombre de distinctions et de termes de logique et de grammaire inconnus à l'antiquité, qui ne se rencontrent pas en Occident avant le XIIe et le XIIIe siècle, qui, depuis ce temps, y sont devenus d'un usage général, et dont quelques-uns sont encore employés partout. L'éditeur de Psellus voit dans son traité l'original de celui de Pierre d'Espagne, et, pour désigner les deux ouvrages par leurs titres, les *Summulae* de Pierre d'Espagne lui paraissent traduites en grande partie de la *Synopsis* de Psellus. Cette opinion, qui a en général prévalu, a été combattue par Daunou et par Hamilton (4). Tout

(1) La Bibliothèque impériale n'en possède qu'un manuscrit du XIVe siècle (6657, ancien fonds). Je n'ai pu en consulter d'autres. Le texte de ce manuscrit, qui est d'ailleurs incomplet, diffère beaucoup du texte vulgaire des imprimés. Le manuscrit du fonds Sorbonne (957) ne contient qu'une analyse, qui se termine avec le traité des *lieux*, et à la fin de laquelle on lit : *explicit scriptum tractatuum magistri Petri Hispani conpilatum a magistro Symone ad iuuenum instructionem.* — L'ouvrage de Pierre d'Espagne est divisé en sept traités : *de enuntiatione, de universalibus, de prædicamentis, de syllogismo, de locis dialecticis, de fallaciis, parva logicalia* ou de *suppositionibus, relativis, appellationibus, ampliationibus, restrictionibus, dictionibus syncategorematicis.* Il est généralement intitulé : *Tractatus Summularum.* Je cite le texte d'après le manuscrit 6657, quand il est d'accord avec la Vulgate; il n'en diffère d'ailleurs que par des développements et des interpolations.

(2) *Synopsis organi Aristotelici*, Michaele Psello auctore; græco-latina nunc primum edita, à M. Elia Ehingero F. (Augsbourg), 1597, in-8. — Ehinger a publié cet ouvrage d'après un manuscrit, qui était alors dans la bibliothèque d'Augsbourg, et qui est aujourd'hui dans celle de Munich (n° 548). D'après le témoignage de Prantl (*Geschichte der Logik im Abendlande*, II, p. 275), ce manuscrit serait du XIV ou du XVe siècle. Il est très-fautif et incomplet : le traité *de Fallaciis* manque, ainsi que les *Parva logicalia*, excepté le traité *de Suppositionibus*, qui est placé immédiatement après le traité *de locis dialecticis*, comme dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (6657). D'autre part, on retrouve dans le texte grec du traité *de Syllogismo* deux chapitres (p. 197 et p. 201), qui ne se rencontrent pas dans les *Summulae* latines, l'un sur les syllogismes dont les propositions ne sont pas de la même modalité, l'autre sur le syllogisme hypothétique.

(3) Gerson (*Opp.*, ed. Dupin, I, p. 21) : apud logicos Summulae Petri Hispani traduntur ab initio novis pueris ad memoriter recolendum, etsi non statim intelligant.

(4) Keckermann traite Pierre d'Espagne de plagiaire (Voir Daunou, *Histoire littéraire de la France*, XIX, p. 331). Brucker (*Historia critica philosophiae*, III, p. 817), Tennemann (*Geschichte der Philosophie*, VIII, 2. p. 678) admettent, sans pourtant l'assurer, que Pierre d'Espagne a traduit Psellus. Daunou le nie (*loco cit.*). Hamilton (*Discussions on philosophy and litterature*, 1852, p. 126, note) dit qu'il a été averti de la fausseté de l'opinion vulgaire par M. Mansel; il prétend que le manuscrit dont Ehinger s'est servi ne porte pas le titre qui se lit en tête de son édition : τοῦ σοφωτάτου ψελλοῦ εἰς τὴν Ἀριστοτέλους λογικὴν ἐπιστήμην

récemment elle a été reprises avec beaucoup de vivacité par le savant auteur de l'histoire de la logique en Occident, M. Prantl, qui a même traité d'hallucination l'opinion qui considérerait le texte grec comme traduit du texte latin (1). Je me crois en mesure d'apporter dans l'examen de cette question des arguments nouveaux qui me semblent décisifs.

« On a déjà relevé certains indices qui, à mon avis, ne permettent guère d'hésiter. En effet, est-il probable, comme l'a fait remarquer Daunou (2), qu'un homme capable de traduire du grec en général fort exactement, eût substitué à la véritable étymologie du mot *dialectica*, par où commence l'ouvrage, celle qu'en donnait l'ignorance occidentale : *dya* deux (3), et *logos* ou *lexis*, discours, discours entre deux personnes, le soutenant et l'opposant ? La connaissance la plus élémentaire de la langue grecque suffisait pour ne pas interpréter *amphibolia* par *amphi, quod est dubium* et *bole, quod est sententia* (4). Si le traducteur ne sait pas assez de grec, l'auteur original connaît et estime trop la littérature occidentale pour un Grec schismatique. Il paraît étrange qu'un Byzantin du XIe siècle, écrivant pour des Grecs des éléments de logique, ait choisi comme exemples familiers les noms de Caton et de Cicéron (5), qu'il ait invoqué l'autorité de Boëce, pour dire que l'espèce seule est l'objet de la définition (6), et qu'il ait eu besoin de citer Priscien, pour rappeler que l'adverbe a la valeur d'un adjectif du verbe (7). M. Prantl, qui cite ces faits, me paraît les trouver trop naturels (8). Il est peu probable qu'on se servît à Byzance des ouvrages de Boëce, qui avait puisé aux mêmes sources qu'Ammonius et Philopon; et les ouvrages d'Apollonius devaient dispenser un

σύνοψις, que ce titre a été imaginé par Ehinger, enfin que plusieurs bibliothèques de l'Europe possèdent des manuscrits du texte grec où il est donné pour une traduction du latin de Pierre d'Espagne. Hamilton n'entre d'ailleurs dans aucun détail; on n'en trouve pas davantage dans sa logique publiée après sa mort par M. Mansel (*Lectures on logic.*, I, p. 432).

(1) *Gesch*, etc., II, p. 288. Quoique l'auteur me paraisse s'être trompé sur ce point, erreur qui l'a entraîné dans d'autres, je dois reconnaître que son ouvrage est très-consciencieux et très-utile.

(2) *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, p. 331.

(3) On lit dans le *Grécisme* d'Evrard de Béthune (chap. x) : Scribe per *y* græcum *dyas*, et *duo* significabit; Scribe per *i* nostrum, sic *de* tibi significabit. — L'orthographe *correcte* du mot, au point de vue du moyen âge, serait donc *dyalectica*, et on le trouve en effet écrit ainsi dans les manuscrits. Cette étymologie se rencontre déjà au IXe siècle. Voir M. Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits* XX, p. 9.

(4) Evrard de Béthune (*Grécisme*, ch. x) : Quod sententia sit *bole* probat *amphibolia*.

(5) Traité I : *recta* ponitur ad differentiam obliquorum, *cathonis*, *cathoni*. — τὸ δὲ εὐθεῖα κεῖται εἰς διαφορὰν τῶν πλαγίων, οἷον τοῦ κάτωνος, τῷ κάτωνι (ed. Ehinger, p. 7). — Traité V : Cicero currit. — Κικέρων τρέχει (p. 256). — Traité VII : animal est Cicero. — ζῶόν ἐστι Κικέρων (p. 324). — Ces exemples sont tirés de Boëce, qui emploie précisément *catonis*, *catoni* à propos de la même définition (éd. de Bâle, p. 344), et qui cite souvent le nom de Cicéron.

(6) Traité II : et ideo dicit Boetius quod sola species diffinitur. — ἰστέον δὲ ὅτι φησὶν ὁ Βοήτιος μόνον τὸ εἶδος ὁρίζεσθαι (p. 79). Voir Boëce, p. 644.

(7) Traité I : secundum enim Priscianum adverbium est vi verbi adjectivum. — κατὰ γὰρ τὸν Πρισκιανὸν ἐπίῤῥημά ἐστιν ἐπίθετον ῥήματος (p. 41). Voir Priscien, XV, 1, qui a probablement puisé dans Apollonius, *de Adverbio* (Bekker, *Anecdota*, p. 530, 19 et suiv.), comme l'ont fait les scoliastes de Denys le Thrace (Bekker, *Anecd.*, p. 932, 15 et suiv.). Un Byzantin n'avait pas besoin de l'autorité de Priscien en pareille matière.

(8) *Gesch*. etc., p. 268, 45, — p. 269, 49, — p. 288.

Grec d'avoir recours aux *Institutiones grammaticae* de Priscien. Il est vrai qu'Apollonius paraît avoir été bien peu répandu à une certaine époque, puisque la syntaxe de Planude, qui a jusqu'ici passé pour un ouvrage original, n'est autre chose qu'une traduction d'une grande partie du VII[e] livre de Priscien (1), qui est lui-même presque entièrement traduit de la syntaxe d'Apollonius. Mais on sait que Planude a résidé longtemps en Occident et a traduit beaucoup d'ouvrages latins. Ce fait n'est pas favorable à l'opinion qui soutient que la *Synopsis* est l'original des *Summulae*.

» D'autres indices non moins importants peuvent être tirés de l'histoire comparée de la logique et de la grammaire en Orient et en Occident. L'abrégé de logique controversé offre, en logique comme en grammaire, des distinctions et des termes qu'on ne retrouve pas chez des auteurs byzantins ailleurs que dans la *Synopsis*, tandis qu'on les rencontre dans tous les logiciens et les grammairiens de l'Occident, soit depuis le XII[e], soit depuis le XIII[e] siècle.

» Si l'on examine la manière dont la logique est enseignée dans cet ouvrage, on y aperçoit deux particularités caractéristiques qui ne se remarquent chez les auteurs occidentaux que depuis le commencement du XIII[e] siècle, et qu'on chercherait vainement chez les Byzantins avant le XV[e] siècle, ou tout au plus le XVI[e]. C'est d'abord un ensemble de règles assez compliquées pour enseigner à démêler l'ambiguïté des termes, quand elle provient de l'étendue différente dans laquelle peut être prise la signification d'un substantif; et ensuite l'emploi de vers techniques pour graver dans la mémoire toutes les règles essentielles de la logique. Je ne puis entrer ici dans le détail de ce que les logiciens du moyen âge appelaient les *suppositiones*. Je rappellerai seulement que vers la fin du XII[e] siècle (2) on imaginina dire qu'un relatif *suppose* pour son antécédent (*supponit pro antecedente)*, pour exprimer qu'il en rappelle l'idée, et qu'un substantif *suppose* pour un autre, quand il est employé pour les termes compris dans son extension; par exemple, dans la proposition *omnis homo est animal*, le terme *homo suppose* pour les termes Socrate, Platon, etc.; en un mot, pour tous les noms propres d'hommes. La *Synopsis* est à ma connaissance le seul ouvrage byzantin où se rencontre le terme ὑποτίθησι ainsi employé avec toutes les espèces de *suppositiones* (3). Il n'y en a pas trace dans

(1) Elle a été publiée par Bachmann, *Anecdota græca* (1828), II, p. 105 et suiv. Planude a commencé sa traduction aux mots *quemadmodum literæ apte coeuntes* (Prisc. XVII, 2, p. 108, 9, Hertz); et elle se termine avec le paragraphe 122 (p. 170, 27), dans l'état où elle nous est parvenue. Planude a intercalé quelques développements, en particulier ceux qu'on lit 121, 29 — 124, 14; 129, 8 — 131, 9; 131, 23 — 132, 13; 150, 15 — 151, 8. Il a omis certains passages qui étaient propres à la langue latine; ainsi les paragraphes 45-51 sont réduits à une page 137, 8 — 138, 10. Il omet les citations d'auteurs latins ou les remplace en général par de l'Homère. Dans les exemples forgés par Priscien, il substitue en général des noms propres grecs aux noms propres latins; cependant on lit Βιργίλιος (131, 22) et Κικέρων 165, 27). Sa traduction est d'ailleurs assez fidèle, pour qu'on puisse reconnaître qu'elle n'a pas été faite sur un manuscrit ancien de Priscien. Ainsi il a traduit l'interpolation (p. 111, 9-11) *et si semel — est dictum* (voir Planude, p. 108, 9-13.)

(2) L'origine de ces termes est expliquée dans l'Appendice.

(3) Ainsi dans la proposition *homo currit*, ille terminus *homo* supponit pro homine currente et non currente (Traité VII). — οὗτος ὁ ὅρος ὁ ἄνθρωπος ὑποτίθησιν ἀντὶ παντὸς ἀνθρώπου, ὥσπερ τοῦ τρέχοντος, οὕτω καὶ τοῦ μὴ τρέχοντος (p. 324). — On rencontre *teneri* avec le même sens que *supponere*. Ainsi : confuse et distributive tenetur, quia tenetur pro omni homine. — συγκεχυμένως μὲν καὶ διανεμητικῶς ὑποτίθησι, διότι κρατεῖται ἀντὶ παντὸς ἀνθρώπου (p. 326).

l'abrégé de logique composé par Nicéphore Belmmydes au commencement du XIIIe siècle. Ce même auteur, quoi qu'on en ait dit, ne paraît pas avoir connu les phrases techniques qui expriment en grec la qualité, la quantité et la place des propositions dans les différents modes des différentes figures du syllogisme (1), et qui répondent aux fameux vers *barbara celarent*, etc. Ces vers se trouvent, ainsi que tous les autres qui ont été en usage au moyen âge, dans le texte des *Summulae*, et en partie dans celui de la *Synopsis* (2). Enfin, si l'on compare l'abrégé de logique de Blemmydes qui représente l'enseignement byzantin au commencement du XIIIe siècle à celui que nous offrent les *Summulae* et la *Synopsis*, on trouvera que ce dernier est aussi peu d'accord avec la tradition byzantine qu'il est conforme à l'état de la science du raisonnement, telle qu'on la cultivait en Occident au commencement du XIIIe siècle (3).

L'examen des termes de grammaire que l'on rencontre dans les *Summulae* et dans la *Synopsis* conduit à des conclusions analogues. Qu'on

(1) On les trouve à la marge du manuscrit de la Bibliothèque impériale, 2099 (XVe siècle), f. 76, 77, 78. Wegelin, qui a publié l'ouvrage de *Blemmydes* d'après quatre manuscrits de la bibliothèque d'Augsbourg, donne ces phrases techniques en marge, sans doute comme il les a trouvées dans les manuscrits (*Nicephori Blemmydæ epitome logica. Augustæ Vindelicorum*, 1605, in-8, p. 229 et suiv.). Rien ne prouve que ce ne sont pas les copistes qui ont ajouté ces phrases techniques en marge des manuscrits. Si Blemmydes les avait connues, il n'aurait pas manqué d'en expliquer le mécanisme, comme le fait Pierre d'Espagne pour les vers latins correspondants; et il n'en dit absolument rien. La Bibliothèque impériale ne possède pas de manuscrit de la logique de Blemmydes antérieur au XVe siècle; j'ignore de quel âge sont les manuscrits dont s'est servi Wegelin. S'ils ne sont pas plus anciens que ceux de la Bibliothèque impériale et s'il ne se rencontre pas de manuscrit grec du commencement du XIIIe siècle qui contiennent ces phrases techniques, il en résulte que, suivant toute probabilité, elles ont été imitées des vers techniques en usage dans l'Occident.

(2) Ils sont expliqués dans Pierre d'Espagne à la fin du IIIe traité, Ehinger n'a pas imprimé les phrases techniques grecques qui leur correspondent, quoique le manuscrit les donne (Prantl, *Gesch*. etc., II, p. 275, n° 46); et il a reproduit sous la forme la plus fautive, l'explication des lettres qui indiquent la quantité et la qualité des propositions, explication qui est donnée dans Pierre d'Espagne à la fin du 1er traité, et qui se trouve dans Ehinger (p. 59). Prantl a rectifié le texte d'après le manuscrit (II, p. 272, 25).

(3) Je ne retrouve pas avec Prantl, dans le texte grec de la *Synopsis*, le mot *copula*, qui s'est introduit en logique du temps d'Abélard (Voir Prantl, II, p. 196, qui le signale comme employé pour la première fois dans la dialectique d'Abélard, éd. Cousin, p. 246). Dans le passage fort altéré, qui répond à celui de *Summulæ*, où les termes de la proposition sont définis, on lit (p. 13) : ἐν ταύτῃ δὲ τῇ προτάσει τὸ ἄνθρωπός ἐστιν ὑποκείμενον καὶ τὸ τρέχει κατηγορούμενον καὶ τὸ συνδὲν ἓν τὸ ἔστιν. Il faut lire évidemment : συνδέον (τὸ) ἓν (μετὰ τοῦ ἑτέρου). Le latin porte : *quod conjungit unum cum altero est copula*. Le mot est éludé dans le texte grec, comme il l'est un peu plus bas. Voir Prantl, *Gesch*. etc., II, p. 266). D'autre part, je doute que l'on trouve dans aucun logicien byzantin l'expression elliptique μεγίστη, sous-entendu πρότασις, qui dans la *Synopsis* (p. 230, 238, 240, etc.) répond au latin *maxima*, sous-entendu *propositio*, l'origine de notre mot *maxime*. Ce terme, que les *Summulae* emploient partout dans le traité des lieux, venait de Boëce, qui en a fait usage dans le traité *de Differentiis topicis*, et qui le définit ainsi (p. 859) : illæ (propositiones), quarum nulla probatio est, maximæ a principales vocantur, quod his illas necesse est approbari, quæ ut demonstrari valeant non recusant, est autem maxima propositio, ut hæc, si de æqualibus æqualia demas, quæ derelinquuntur æqualia sunt. — Boëce et encore Abélard disent toujours *maxima propositio*. L'expression abrégée *maxima* s'est introduite depuis le XIIe siècle.

prenne les grammaires faites par des Grecs, depuis Denys le Thrace jusqu'à Théodore Gaza, on n'apercevra aucune modification importante dans les termes employés pour désigner les parties du discours, leurs accidents, les classes de mots rangés sous chacune d'elles, et leurs constructions. La tradition antique a subsisté amaigrie, desséchée, mais à peu près intacte. La littérature grammaticale byzantine est aussi exempte de barbarie que dépourvue d'originalité. Les destinées de cette science ont été différentes en Occident.

La littérature grammaticale des Latins n'est plus représentée pour nous, à quelques exceptions près, que par des compilateurs des v[e] et vi[e] siècles, comme Charisius, Diomède, Priscien, Asper, Consentius, Phocas, Eutychius, ou par des ouvrages tout à fait élémentaires, comme les Traités de Donat, qui nous sont parvenus avec les Commentaires de Servius, de Sergius et de Pompeius. Ce travail de compilation et d'abréviation fut continué par Cassiodore, Isidore de Séville, Saint-Anselme, Bède le Vénérable; et les maîtres de grammaire, que Charlemagne amena, dit-on (1), avec lui d'Italie, pour relever les études parmi les Francs, ne procédaient sans doute pas autrement que leurs devanciers. Les productions grammaticales du ix[e] et du x[e] siècle sont de deux sortes : les unes sont des assemblages d'extraits des grammairiens du v[e] et du vi[e] siècle, auxquels s'ajoutent Cassiodore, Isidore de Séville, Virgilius Maro, Bède le Vénérable, par conséquent des compilations de compilations, des extraits d'extraits, où on laisse de côté les exemples pour ne reproduire que les définitions, les divisions et les règles les plus triviales ; les autres sont des commentaires explicatifs des ouvrages les plus élémentaires, comme les Traités de Donat, l'Abrégé que Priscien a tiré de son grand ouvrage, sous le titre d'*Institutio de nomine, pronomine et verbo*. Ces commentaires sont prodigieux d'ignorance et de puérilité, mais on ne s'écarte pas des doctrines grammaticales transmises par les devanciers, à très-peu d'exceptions près. Ainsi, quand les règles posées par les anciens sont en désaccord avec le latin de la Vulgate, quelques-uns prenaient parti pour la Vulgate. Donat enseigne qu'on doit dire *scalæ, scopæ, quadrigæ*; « nous ne le suivrons pas, dit Smaradge (2), parce que nous savons que l'Esprit-Saint a toujours employé ces mots au singulier. » Le seul changement qu'on se soit permis d'apporter à la terminologie antique, c'est l'emploi de l'expression *verba typici*, sous-entendu *modi*, pour désigner le gérondif et le supin, qui ont de la ressemblance (*typus*) avec les participes passifs en *dus* et en *tus* (3). Vers le commencement du xii[e] siècle, la tradition grammaticale subit de profondes modifications. De tous les grammairiens antérieurs on ne con-

(1) *Annales Laurissenses ad ann.* 787 (dans Pertz, I, 171).

(2) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, 7551, f. 29 r, : Donatum et eos, qui semper illa disserunt pluralia non sequimur, quia singularia ab Spiritu sancto cognoscimus dictata. — On trouve encore de semblables assertions, f. 21 v. 39 v. 47 v.

(3) On la trouve dans Virgilius Maro (Mai, *Auctores classici*, V, p. 146), Malrachanus (manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, 1188, f. 163 v). Smaragde (f. 52 r.), et dans tous les autres manuscrits du ix[e] et du x[e] siècle que j'ai pu examiner. On ne la rencontre pas dans Alcuin ni dans un commentaire anonyme sur Donat du ix[e] siècle (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A). Elle tombe en désuétude après le x[e] siècle et il n'en reste plus de trace dans l'âge postérieur. On trouve quelquefois *verba typica*, mais le plus souvent *verba typici* qui est ainsi expliqué dans le manuscrit de la Bibl. imp., 7570 (f. 96 r.) : *typus*, quod est similitudo, *typi*, similitudinis, *typicus, i*, similis, *uerba typici*, id est, similis modi. — Partout cette *ressemblance* est entendue du participe passif.

naît plus que Donat, Priscien et Isidore de Séville; on est aussi ignorant que dans l'âge précédent; mais on raisonne beaucoup plus, toujours *a priori*, déductivement, en puisant ses principes dans Aristote, et comme si les principes de la langue latine étaient ceux de toutes les langues. On était persuadé que les différences entre les langues sont purement accidentelles, que tout langage a les mêmes parties du discours avec les mêmes accidents et les mêmes principes de construction. L'usage contemporain entre dans les préceptes de la grammaire. Enfin la terminologie des grammairiens de l'antiquité change graduellement et se trouve presque complétement transformée au commencement du XIII[e] siècle. Je ne mentionnerai ici que les termes qui se rencontrent dans les *Summulae*. Ainsi la controverse du réalisme et du nominalisme introduisit la distinction des noms en substantifs et en adjectifs (1), et probablement aussi la distinction entre la *significatio* et le *modus significandi*, c'est-à-dire entre la signification de la racine d'un mot et la modification qu'y apporte la flexion par laquelle il appartient à une partie du discours déterminée (2). Dans le

(1) Priscien emploie plusieurs fois (XI, 25, 39; XVII, 82) *nomen substantivum*, t même (XVII, 44) *substantivum*, mais toujours en parlant du pronom, qui, d'après Apollonius, désigne la substance indépendamment de ses qualités. Il appelle toujours *nomen* ce que nous désignons par *substantif*. Il en est de même à l'époque carlovingienne. Cependant on rencontre dans un commentaire anonyme sur Donat (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A, IX[e] siècle, f. 17 v.) : nomina in quibus genera sunt discernenda... et sunt *substantialia*. Mais cette expression est isolée. Saint Anselme, dans son dialogue *de Grammatico*, discute la question alors célèbre de savoir si *grammaticus* désigne une substance ou une qualité, sans employer le terme de *substantif*. Je le rencontre pour la première fois dans Abélard (*Dialectica*. éd. COUSIN, p. 175, 231, etc.), qui exprime ainsi la division générale des noms en substantifs et en adjectifs (manuscrit de la Bibl. imp., fonds Saint-Victor, 844, f. 129 v.) . hec essentie sunt, que substantiua dicimus, alia uero adiacentia, que fumta (*lisez* sumta) nominamus. — Pierre Hélie, qui se sert partout dans son commentaire sur Priscien du terme de substantif, n'admet pourtant pas la division générale des noms en substantifs et en adjectifs; il la combat dans son commentaire sur Priscien (manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal, f. 22 r.) : antiqui (*ce terme dans P. Hélie signifie toujours* devanciers) uero solent hanc diuisionem facere, quod omne nomen adiectiuum est uel substantiuum, dicentes illud nomen esse substantiuum, quod per se subsistere potest in aliqua parte propositionis, adiectiuum uero non, sed hec diuisio ex nulla auctoritate habetur. — La dénomination de substantif a été probablement tirée de Priscien, III, 2-3, qui dit en particulier (III, 3) : adiectiva iure sunt appellata, quæ illis nominibus, quæ substantiam demonstrant, adiciuntur. — C'est de Priscien (III, 2) : nominibus adjectivis, quæ *sumuntur* ex accidentibus substantiæ nominum, qu'Abélard a tiré l'expression *sumpta* par laquelle il désigne souvent les adjectifs; on le voit clairement dans sa *Dialectique*, p. 189 et 455. Je n'ai pas rencontré ce terme ailleurs.

(2) Abélard ne paraît pas connaître cette distinction. Il emploie *modus significandi* (*Dialectica*, manuscrit Saint-Victor, 844, f. 171 r.) dans le sens général de la manière dont une chose est signe d'une autre. Je ne le rencontre pas employé dans un sens restreint avant Pierre Hélie, qui dit (Commentaire sur Priscien, f. 63 r.) : est significatio equivocum ad tria, ad significatum, ad modum significandi, ad accidens, quod hic vocatur genus. — F. 93 r. : fortasse queretur etiam illud, quid est, quod participio accidere dicitur significatio, cum nulli alii parti accidere dicatur, nisi huic et aduerbio. Sed puto quod significatio participii dicitur hic non eius significatum sed modus significandi uel actiue uel passiue uel aliter, quam (*lisez* quem) a uerbo suo contrahit. — On voit l'origine de cette distinction dans le passage suivant (f. 18 r.) : imposuerunt (homines) accidentibus nomina... ita ut, quamuis significarent illa accidentia, tamen modo substantie significarent. — F. 18 v. : quamuis uerbum aliquod significat qualitatem, ut albet, modo tamen actionis uel passionis significat, id est, cum tempore, in uerbali terminatione, et ut de altero dicitur.

même temps on a commencé à employer le mot *regere* pour désigner les rapports qui unissent le substantif à un autre mot, et à dire que les cas qui ne sont pas régis par un mot en particulier, sont *absolus*, c'est-à-dire dégagés de toute dépendance (1). Toutes ces expressions se rencontrent déjà dans Abélard et dans Pierre Hélie, son contemporain. A la fin du XII[e] siècle on trouve le terme *supponere*, employé pour dire qu'un mot est sujet d'un verbe, et le terme *apponere*, pour dire qu'un mot est attribut (2). Au commencement du XIII[e] siècle, la théorie du *modus significandi* est appliquée à toutes les définitions des parties du discours et de leurs accidents, comme genres, nombres, temps, modes, etc. Je ne puis exposer ici toute cette transformation de l'ancienne terminologie; je n'en rappellerai que ce qui touche à mon sujet. On distinguait dans un mot, par exemple *homo* ou *humanus*, le son (*vox*), la signification (*significatio*), et la consignification (*consignificatio*) ou manière de signifier (*modus significandi*). Par le *son*, le mot est *vox*, et en tant que *vox*, ne signifie rien. Par la signification, le mot est *dictio*; il signifie une chose, moyennant la signification que lui donne l'intelligence; ainsi *homo* et *humanus* signifient la chose appelée *homme*. Par la manière de signifier, le mot est partie du discours (*pars orationis*); il signifie les propriétés ou manières d'être (*proprietates, modi essendi*) d'une chose, moyennant la manière de signifier que lui donne l'intelligence (3). Ainsi la chose signifiée par *homo* est un être qui subsiste par lui-même; cette manière d'être est signifiée par le *modus significandi* qui est propre au nom et à l'espèce de noms qu'on appelle substantifs; le substantif est un nom qui signifie *per modum per se stantis*. De même l'adjectif est une autre espèce de nom qui signifie *per modum adjacentis*.

» Or, les *Summulae* nous offrent non-seulement les termes de substantif, de régime, d'ablatif absolu, de *supponere*, d'*apponere*, mais encore les principes de la théorie du *modus significandi*, telle qu'elle a été établie au commencement du XIII[e] siècle (4). Il n'y a trace de ces termes

(1) Voir l'Appendice.
(2) Voir l'Appendice.
(3) J'extrais de Michel de Marbais (*modi significandi*, fonds Saint-Germain, 1165) le passage suivant : uox, unde uox, nullum includit in se significatum uel rationem significandi nisi loquendo metaphorice... dictio autem, unde dictio est, includit in se uocem, tanquam sibi materiam, et rationem significandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur dictio formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad rem, pars uero : unde pars est, ulterius supra duo ista includit essentialem modum consignificandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur pars formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad modum essendi uel proprietatem rei. — (f. 4 v) dictio est uox rei significatiua mediante ratione significandi ab intellectu concessa. — (f. 5 v.) pars est uox significatiua rei in proprietatibus suis mediante modo uel ratione significandi ab intellectu sibi concessis. — Le vrai nom de ce grammairien du XIII[e] siècle est Michel de *Marbais* (localité du Brabant); car il est appelé *Michael de Marbosia* dans une grammaire du XV[e] siècle (F. Morand, Questions littéraires au sujet du *Doctrinale metricum* d'Alexandre de Ville-Dieu, p. 7), *Michael de Marbasio* à la fin du manuscrit de Bruges 544 (voir *Laude*, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges, p. 476); enfin il me semble que le manuscrit de Saint-Germain porte écrit à la fin de l'ouvrage, Michael de *Merbasio*. La Bibliothèque impériale possède (Saint-Victor, 548, f. 72 r. — 54 v.) un ouvrage de grammaire à la suite duquel on lit : *explicit tractatus magistri Gosvini de Marbais.*
(4) Traité VII : significationum alia est rei substantiue, et hec fit per nomen substantiuum, ut homo, alia, rei adjectiue, et hec fit per nomen adiectiuum, ut albus, uel per uerbum... adiectiuatio uel substantiuatio sunt modi rerum, quæ significantur, et non significationis. — τῶν σημασιῶν ἡ μέν ἐστιν οὐσιώδους πράγματος, καὶ

dans aucune grammaire byzantine, pas même dans la grammaire de Théodore Gaza, qui a été pourtant rédigée en Italie, au millieu du xv[e] siècle. Si la *Synopsis* est l'original des *Summulae*, il faudrait en conclure que le Byzantin qui en est l'auteur était plus familier avec la littérature grammaticale de l'occident qu'aucun autre de ses compatriotes.

» Mais cette hypothèse désespérée ne pourrait être soutenue en présence de passages qui n'ont pu être écrits primitivement qu'en latin, car il faut se reporter au texte latin pour en retrouver le sens. Ainsi on lit (traité III) : *Individui substantie dicuntur prime substantie, quia primo substant aliis*. Le texte grec porte : τὰ ἄτομα τῆς οὐσίας διὰ τοῦτο λέγονται πρῶται οὐσίαι, διότι πρώτως ὑπόκεινται ἄλλοις (p. 113). Il est évident qu'il aurait fallu traduire par ὑποστάσεις, mais le mot eût été contraire à l'usage de la langue philosophique consacré depuis Aristote. Ailleurs (Tr. V.) on lit : *Prout ponitur pro alio in premissis, est propositio, quia propositio dicitur, secundum quod est in premissis ad probandum conclusionem*. Le sens est détruit dans le texte grec où l'on lit (p. 228) : Καθὸ δὲ τίθεται ὑπὲρ ἄλλου, ὥστε δῆλον τοῦτ' ἀποδεῖξαι, ἔστι πρότασις. Enfin on voit que le traducteur grec n'a absolument rien compris à un passage du cinquième traité où il est dit qu'il y a une explication de mot (*interpretatio*) qui n'est pas convertible avec le mot expliqué, *ut ledens pedem est interpretatio hujus nominis lapis*. Evidemment il est question ici de ce genre d'explication qu'on appelait *ethimologia*, et qui, suivant Pierre Hélie, consistait à expliquer un mot par un autre ou par plusieurs autres mots, en tenant compte de la nature de la chose signifiée et de la ressemblance des lettres (1), *ut lapis quasi ledens pedem*. Le traducducteur grec a traduit avec une littéralité inintelligente : ὥσπερ τὸ τὸν πόδα τιτρώσκειν ἑρμηνεία ἐστὶ τῆς πέτρας (p. 244).

Concluons que la *Synopsis* attribuée à Michel Psellus ne peut être d'un auteur byzantin du xi[e] siècle, et que les *Summulae* de Pierre d'Espagne en sont certainement l'original. Ce n'est pas le seul exemple d'un ouvrage occidental qui ait été traduit en grec au moyen âge. M. Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XX, p. 265), a signalé un grand nombre de ces traductions; et c'est avec raison qu'il y a rangé celle de la logique de Pierre d'Espagne.

## APPENDICE.

I. — Origine des termes *suppositio*, *supponere pro*, *suppositio personalis*, *confusa*. — C'est dans Priscien qu'il faut chercher l'origine du mot *suppositio* ainsi employé. Apollonius a employé le mot ὑποκείμενον de ce

ἔχει τὸ γίνεσθαι δι' ὀνόματος οὐσιώδους, οἷον ἄνθρωπος, ἡ δέ ἐστιν ἐπεισάκτου, καὶ ἔχει τὸ γίνεσθαι ἢ δι' ὀνόματος ἐπιθέτου, ἢ διὰ ῥήματος..... ἡ ἐπιθετικότης καὶ οὐσιωδότης οὐκ εἰσι πράγματα, ἀλλ' εἰσὶ τρόποι τῶν πραγμάτων, ἃ σημαίνονται, καὶ οὐ τῆς σημασίας (p. 312). Nous n'avons pas les parties de la synopsis qui répondaient aux passages des *Summulae* où sont employés les mots *supponere*, *apponere* (traité VI), *regere*, *ablativus absolutus* (traité VII, fin).

(1) F. 2 r. : ethimologia... est expositio alicuius uocabuli per aliud uocabulum siue unum siue plura magis nota secundum rei proprietatem et litterarum similitudinem, ut lapis, etc. — On pouvait forger un mot, f. 2 v. : *legitera* (*etymologie* de littera) non est vox significativa, quia ethimologia quandoque fit sequendo litterarum similitudinem, ut fiat accessus ad rei proprietatem per uoces non significatiuas.

qui est désigné d'une manière générale par le pronom; ainsi (*de Constr.* Bekker, p. 19, 7) ; ὕπαρξίν τινος ὑποκειμένου ζητοῦντές φαμεν τίς κινεῖται; ce que Priscien traduit (XVII, 23) : substantiam alicuius suppositi quaerentes dicimus *quis movetur?* On lit ailleurs (XVII, 41) : supradictis vero nominibus vel adverbiis (*les pronoms et les adverbes d'interrogation*), quia generaliter omnes in se species comprehendunt, omnibus sibi subjectis speciebus bene respondetur, ut si dicam *quis est ille?* potest ad hoc omnis substantiæ species responderi, quae est supposita interrogationi, ut *homo, equus, corvus, piscis*. — (XVII, 27) : articulus secundam notitiam suppositorum demonstrat. — XVII, 33) : prononima... ad omne suppositum pertinent. (Cf. Apollonius, *de Constr.* p. 73, 20 ἐπὶ πᾶν ὑποκείμενον συντείνουσι.) — Du mot *suppositum* on a tiré l'expression *suppositio* au temps de Pierre Hélie; car on trouve dans son commentaire sur Priscien (f. 142 r. (*Uirgilius scripsit bucolica, is scripsit georgica, idem scripsit eneida*; per hoc nomen *Uirgilius* fit ibi prima rei suppositio; per hoc nomen *is* facio secundam rei suppositionem et primam relationem ; per hoc pronomen *idem* facio terciam rei suppositionem et secundam relationem. — Cependant on ne rencontre encore ni dans Abélard ni dans Pierre Hélie les expressions *suppositio, supponere pro* employées comme elles l'ont été plus tard. L'exemple le plus ancien, à ma connaissance, est dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu, et encore est-il question du pronom relatif (ch. IX, *de Constructione*) : Pro sola uoce supponit sepe relatum, quamuis precedens supponat significando : *Dat deus aureolam, quod nomen habetur ab auro.* Ce qui signifie : Souvent le relatif se rapporte à un antécédent considéré comme mot, *materialiter* (pour employer l'expression technique qui se trouve déjà dans Pierre Hélie, f. 18 r.), quoique l'antécédent lui-même soit employé de la chose signifiée, *significative*. — Après avoir dit que le relatif supposait pour son antécédent, on a dit qu'un terme général *supposait* pour ceux qui étaient compris dans son extension. Cet emploi de *supponere* avec une valeur intransitive n'est pas sans analogie dans la langue technique de ce temps; ainsi Abélard dit *copulare* pour *officium copulae tenere*; par exemple (*Dialectica*), ed. COUSIN, p. 223) : cum *est* verbum superius dictum sit inter quaslibet essentias copulare. — (p. 244) : in (*lisez* inter) quaslibet essentias copulare possunt.

La *suppositio* du terme *homo* dans *omnis homo est animal* était dite *personalis* et définie (traité VII) *acceptio termini communis pro suis inferioribus* (λῆψις κοινοῦ ὅρου ἀντὶ τῶν ἰδίων κατωτέρων, *Synopsis*, p. 332). Elle se distinguait en *determinata* (διωρισμένη), comme dans *homo currit* ou *aliquis homo currit*, ainsi appelée *quia pro uno solo homine currente dicitur vera* et en *confusa* (συγκεχυμένη), comme dans *omnis homo est animal*, ainsi appelée, parce que le terme supponit pro quolibet suo supposito. — Le terme *personalis* s'explique par l'emploi du mot *persona* pour désigner un être individuel; ainsi Priscien dit (XVII, 33) : quando nomini adiungitur (*quis*), substantiam definitam in aliqua certa persona quaerimus suppositi. — (V, 48) ; numeros autem hae habent dictiones, quae personas quoque habent vel finitas vel infinitas, id est nomina, verba, participia, pronomina. — Priscien traduisait le grec πρόσωπον qui était employé dans le même sens : καλεῖται δὲ ὁ καθ' ἕκαστα ἄνθρωπος ἄτομον καὶ πρόσωπον καὶ ὑπόστασις, dit Psellus (σύνοψις τῶν πέντε φωνῶν καὶ δέκα κατηγοριῶν. — Quant à l'adjectif *confusus*, il est déjà employé par Cicéron (*pro Sestio*. 2, in hac confusa atque universa defensione) pour parler d'un plaidoyer où l'on ne répond pas à chaque accusation en particulier; il se rencontre souvent dans Priscien (par exemple IV, 1 ;XVII, 15, 37), avec une signi-

fication analogue, pour marquer que les espèces, les cas particuliers, ne sont pas distingués.

II. — Origine du mot *régime* et du terme *ablatif absolu*. Despautère attribue cet emploi du mot *regere* à Servius: Servius (ut notavit etiam Lancilotus) dicit verba regere casus (*Commentarii grammatici*, 1537, p. 186). Mais il est isolé et n'est certainement pas habituel. Priscien emploie tantôt *conjungi* (XVIII, 8, transitiva... variis solent casibus coniungi), tantôt *adiungi* (XVIII, 127, activa... accusativo adiunguntur). On trouve une expression très-rapprochée de *regere* dans (XI, 12): [participia] ad eum casum maxime coniunguntur quem verba *desiderant*, et surtout dans (XVIII, 10) : quæ (*c'est-à-dire* Hector filius Priami, Æneas rex Trojanorum, etc.) sic interpretamur, ut, adiuncto verbo possessionem significante, possessio quidem mutet nominativum in accusativum, possessor vero genetivum in nominativum, verbi hujus natura hoc exigente, ut intransitive quidem nominativum, transitive vero accusativum exigat; « quid est enim Hector filius Priami? » Interpretantes dicimus : « hoc est, Hectorem filium Priamus possidet vel « habet. » C'est de ce passage que les grammairiens du XII^e siècle ont tiré les expressions *regere*, et *regere ex vi*, qui ont été depuis employées pendant tout le moyen âge, *regere* se rencontre pourtant déjà au VIII^e siècle : de verbis quæ regunt varios casus (*Grammatici latini*, Keil. IV, p. 572). Mais je n'ai pas trouvé ailleurs cette expression avant le XII^e siècle ; et il fallait qu'elle ne fût pas très-répandue, car Pierre Hélie atteste qu'elle était nouvelle (f. 177 v): ubi grammatici hujus temporis dicunt quod dictio regit dictionem, ibi dicit Priscianus quod dictio exigit dictionem, et quod alii dicunt regimen, ipse dicit exigentiam magis aperta utens locutione. Non tamen culpo nostrorum gramaticorum locutionem, quia metaphorice dictum est quod regat dictio dictionem; et est metaphora satis congrua. Sicut enim dux regit exercitum, sic uerbum regit nominativum in constructione positum.

On voit que le mot *regere* s'appliquait au nominatif comme aux cas obliques, et c'est en effet l'usage du moyen âge. Ainsi Alexandre de Ville-Dieu dit dans son *Doctrinal* (ch. VIII) à propos du verbe substantif: Ex ui persone rectum regit inicialem; Rectum, qui sequitur, verbi natura gubernat. On ne l'employait que du rapport qui unit le substantif à un autre substantif ou au verbe. On disait des prépositions, non pas *regere*, mais *servire accusativo, ablativo*, comme les anciens (Donat. II, 16, 2 ; Priscien, XIV, 29). — Le mot *vis*, synonyme du mot *natura*, employé par Priscien, est déjà fréquent dans Pierre Hélie, ainsi (f. 177 r.): omne infinitiuum ex ui infinitiui exigit accusatiuum casum. — Le mot *regere* est fréquent dans Abélard (*Dialectica*, ed. COUSIN, p. 203 et ailleurs). — Quant au mot *absolutus*, Priscien l'emploie souvent des verbes que nous appelons *neutres* ou *intransitifs* (par exemple, XVIII, 135 : absoluta, sive activae sive passivae sint vocis, cum nominativo perfectam habent constructionem); il l'emploie encore du nominatif; ainsi (XVIII, 2): nominativus et vocativus absoluti sunt, id est, per unam personam intransitive possunt proferri, ut ego Priscianus ambulo, tu Plato philosopharis, Aristoteles disputat. » Il dit dans le même sens (XVII, 18): cum facio habeat in se vim nominativi absolutam. Il a emprunté cette expression à Apollonius, qui dit (*de Constr.* Bekker, p. 14, 14) ; τὰ ῥήματα προσώπων τῶν κατ' εὐθεῖαν νοουμένων ἐστὶ παραστατικά, ἅπερ ἀπολύτως νοεῖται. Priscien n'a employé nulle part le mot *absolutus* pour l'ablatif que nous appelons absolu (V, 80; XVIII, 14: quando consequentiam aliquam rerum per genetivum significant Graeci,... huiuscemodi sensum nos per ablativum proferimus). — L'expression se trouve pour la première fois dans Pierre Hélie; il dit (f. 172 r.), à propos de *sole*

*ascendente, dies fit :* si uero queratur a quo regitur sole uel ascendente, dico quod absoluti sunt. Nec ideo induxi de hiis, ut regerentur ab aliqua dictione, sed... — et ailleurs (f. 155 r.), à propos de *usquam locorum* : queritur a quo regitur hec dictio locorum. Ad hoc dicimus quod absolute ponitur ibi, et non ui casuali. Et ideo a nullo regitur quia determinatio est (*c'est-à-dire parce qu'il a la valeur d'un adverbe*). On voit par cet exemple que l'expression d'*absolu* a déjà, dans Pierre Hélie, toute l'étendue qu'elle avait au moyen âge. Car on considérait le génitif des noms de villes de la première et de la seconde déclinaison comme un génitif *absolu*; voir Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) *:* Et rectore caret genitivus sepe localis, cum nullum motum designat, dum preeuntis sit numeri nomen et prime sive secunde.

III. — Origine des expressions *supponere*, *apponere*. — Boëce a déjà employé *supponi* comme synonyme de *subjici* en parlant du sujet d'une proposition ; par exemple (*de Differentiis topicis*, I, p. 858) : evenit etiam ut supponatur oratio et simplex vocabulum praedicetur hoc modo : Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis justitia est. Hic enim oratio, per quam profertus Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis, subjicitur, justitia vero praedicatur. — On trouve dans Abélard le terme *apponi* employé dans une acception très-voisine de celle qu'il a eue plus tard ; ainsi (*Dialectica*, ed. Cousin, p. 223) : per accidens autem et non proprie praedicari dicuntur (verba), cum ipsum verbum praedicato ad ejus tantum copulationem apponitur, ita : *Petrus est homo*. Cependant Abélard n'emploie d'ordinaire ni *apponi* ni *supponi* pour *prædicari* et *subjici*. On trouve ces termes pour la première fois dans Pierre Hélie (f. 61 r.) : sicut enim nomen repertum est ad significandum de quo dicitur, ita et uerbum ad significandum quid de aliquo dicitur. Unde nomen nunquam apponitur nisi auxilio uerbi substantiui, nec uerbum supponitur nisi auxilio nominis substantiui. Sed quodlibet nomen per se supponitur et uerbum per se apponitur. Il faut pourtant remarquer que ce passage ne se trouve que dans le manuscrit de l'Arsenal, et que le manuscrit du fonds Sorbonne (901) ne contient pas *unde nomen nunquam*, etc. Mais ce dernier manuscrit offre partout des lacunes, et on ne serait pas autorisé à tenir un passage pour interpolé parce qu'il manque dans le manuscrit du fonds Sorbonne. Ce qui pourrait faire soupçonner ici une interpolation, c'est que ce passage est le seul du commentaire de P. Hélie où j'aie rencontré ces termes ainsi employés, et que sa terminologie est d'ailleurs tout à fait conforme à celle d'Abélard. — Ces expressions sont employées incontestablement, et sous la forme intransitive qu'elles ont gardée, dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu (ch. VIII) : Uult intransitio rectum supponere uerbo. Sepe uocans uerbum sibi uult apponere rectum. — On employait aussi les expressions *suppositum*, *appositum*. Les mots *subjectum*, *prædicatum* étaient réservés aux logiciens ; les grammairiens ne les emploient pas, même au moyen âge, non plus que les expressions *propositio*, *termini*, qui étaient restées dans le domaine de la logique. Au reste, la terminologie de la logique et celle de la grammaire sont demeurées distinctes dans le moyen âge, comme elles l'étaient dans l'antiquité depuis Aristarque. Ce n'est que depuis le XVI[e] siècle qu'elles se sont confondues. — Je remarquerai, en passant, que c'est dans Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) que l'on rencontre la première trace du mot *appositio* employé pour désigner la construction du substantif qui en qualifie un autre : Apponens duplices substantiuos sibi iunget (*c'est-à-dire* qui appositione utetur dupl. subst. interse junget). In casu simili, poteritque genus variari. Tunc illos ad rem spectare decebit eandem ;

Sed plus communis præcedere debet in istis, Sicut *homo sortes*, *animal capra*, consimilesque.

---

# MOIS D'AOUT.

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 5 AOUT 1864.

### Discours d'ouverture de M. de Saulcy président.

« Messieurs,

» Votre bienveillance m'a dévolu le périlleux honnneur d'inaugurer le nouveau règlement que vous avez adopté, et qui défère à votre président seul le devoir de résumer devant vous les rapports des diverses Commissions chargées de juger les concours académiques; en outre, c'est lui qui doit chaque année vous rendre compte des travaux et des progrès de l'Ecole d'Athènes, cette école déjà illustre, que le gouvernement a placée sous votre haut patronage.

» Certes, je ne me plaindrai pas de l'étendue de la tâche qui m'est imposée, n'ayant pas envie de faire parade de mon dévouement sincère et cordial à notre compagnie; c'est vous, Messieurs, que je plaindrai, et en voici la raison : à ces rapports si intéressants, si substantiels, si élégants parfois que vous entendez avec tant de plaisir dans vos séances privées, vous me forcez de substituer une analyse sèche, étroite, écourtée. Car, si j'ai bien compris le but que vous avez voulu atteindre en créant ce nouveau règlement, vous avez, au profit de tous, supprimé le privilége de quelques-uns, sans tenir compte de ce que ce privilége avait d'onéreux. Vous avez, en un mot, tué les longs discours, pour rendre l'existence à ces brèves communications, qui sont la vie des séances académiques.

» Permettez-moi de vous le dire bien bas, en vous suppliant de me garder le secret : j'ai voté contre le règlement, parce qu'à la place de plusieurs morceaux, presque toujours charmants à lire, vous vous condamneriez à en écouter un très-long, et très-........ je ne veux pas dire le mot, vous le direz bien vous-mêmes après m'avoir entendu. Quant aux lectures courtes et intéressantes que vous espériez, continuons de les espérer ensemble. Ceci dit, je vous en supplie, Messieurs, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, si la voix d'un seul se fait entendre à la place des voix aimées de vos savants confrères que vous avez réduites au silence.

» Ce règlement vivra sans doute ce que vivent les règlements; mais puisqu'il est en vigueur, je m'incline et je lui obéis. J'aborde donc immédiatement le devoir qu'il m'impose.

» L'année académique que vient clore la séance d'aujourd'hui a été bien remplie, Messieurs. Mémoires sérieusement élaborés, communications piquantes, discussions intéressantes, parfois même passionnées, rien n'a manqué à vos séances hebdomadaires, dans lesquelles vous avez souvent aussi accordé l'hospitalité la plus bienveillante aux savants étrangers à l'Académie. Croyez-le bien, on vous sait un gré infini de cette courtoisie de si bon goût, avec laquelle vous accueillez même ceux qui débutent dans

la carrière de l'érudition. N'est-ce pas, en effet, le plus aimable de vos priviléges, que celui de tendre de plein droit la main à ces jeunes gens studieux, qui, bien loin de redouter la poussière des bibliothèques et des archives, embrassent avec ardeur une carrière où le travail persévérant et l'intelligence peuvent conduire au but, mais à la condition que les conseils de l'expérience ne leur fassent pas défaut? C'est à vous, Messieurs, à vous qui avez conquis une si digne place dans l'estime du monde, à vous qui avez attaché à votre nom la seule noblesse impérissable, qu'il convient de soutenir ces jeunes courages, de leur montrer les écueils à éviter, et de les aider à marcher sur vos traces. On a souvent répété que la science est égoïste; que l'on vienne à nos séances, et chacun, disons-le bien haut, reconnaîtra que cette accusation implique plus qu'une injustice, j'allais dire un blasphème.

» Mais je n'ai pas mission de vous adresser des louanges, quelque méritées qu'elles soient. En agissant ainsi que vous le faites, que nous le faisons tous, nous remplissons un devoir, et l'on n'a pas à féliciter, j'imagine, celui qui ne fait que ce qu'il doit faire.

» Dans le cours de cette année, trois de vos confrères ont, sans autre désir que celui de contribuer aux progrès des sciences que nous aimons, payé de leur personne et bravé sans hésitation les périls de toute nature des courses lointaines, pour aller arracher à l'histoire des antiques civilisations de l'Orient quelques-uns de ses secrets. Il serait fort à désirer que chaque année d'Académie pût compter dans son sein quelques-uns de ces hardis explorateurs que les fatigues et les privations ne rebutent pas, et qui se croient amplement payés de leurs peines, s'ils ont l'heureuse chance de rapporter à leurs confrères des éléments nouveaux à faire entrer dans le domaine de la science.

» Par deux fois, Messieurs, et coup sur coup, la mort est venue frapper dans nos rangs, et enlever, presqu'au même jour, notre vénérable doyen d'âge, et l'un de nos plus jeunes confrères. Les regrets qu'ils ont laissés parmi nous sont de ceux qui ne s'effacent pas, et que ne peut même atténuer l'affection que nous portons aux confrères qui sont venus si dignement remplacer les amis que nous avons perdus.

» Maintenant, Messieurs, que j'ai, en quelques mots, tracé l'histoire intérieure de l'année académique qui vient de se terminer, je dois aborder le sujet le plus important que j'aie à traiter devant vous. Je me hâte donc d'arriver à l'examen des différents concours dont vous êtes les juges suprêmes.

*Prix ordinaire de l'Académie.*

» Le premier prix que vous ayez à décerner est celui que nous désignons sous le nom de prix ordinaire, parce qu'il est dévolu au concours que votre constitution même vous oblige d'ouvrir chaque année. La question dont nous avions à nous occuper avait été prorogée jusqu'en 1864, parce que les Mémoires soumis à votre appréciation ne vous avaient pas paru mériter la récompense proposée. Vous vous rappelez, en effet, que cette question est celle de l'origine et de la diffusion dans le monde de l'écriture des Phéniciens. Trois nouveaux Mémoires nous ont été transmis, et, cette fois encore, aucun d'entre eux n'a paru mériter le prix. L'un de ces Mémoires, cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare indépendantes de sa volonté, nous laisse l'espoir que le prix

pourra être un jour justement accordé. Il s'agit d'ailleurs d'une branche d'études dont l'importance occupe au plus haut degré l'attention du monde savant. En conséquence, l'Académie, sur la proposition unanime de sa commission, maintient la question au concours pour l'année 1866. Elle recommande vivement aux candidats l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps, et elle les engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leurs textes les formes courantes de lettres, consacrées par la typographie, mais bien à reproduire avec exactitude les caractères que présentent les monuments, et sur lesquels doivent porter leurs appréciations.

» Le prix ordinaire, proposé en 1862 pour 1864, n'ayant produit aucun Mémoire, la question est remise au concours; j'y reviendrai plus loin.

*Concours des ouvrages sur les antiquités nationales.*

» Vous êtes certainement encore, Messieurs, sous la vive impression que vous a causée l'audition du rapport rédigé et lu à votre dernière séance par notre honorable et savant confrère, M. Hauréau. Je ne voudrais pas retrancher une ligne, pas un mot, de cet excellent et charmant travail, qui, heureusement, est destiné à être intégralement imprimé, et livré à vos méditations, comme un modèle d'élégance et de profondeur à la fois.

» Cette année, soixante-deux ouvrages ont été soumis à l'appréciation de la commission chargée d'étudier et de juger tous les écrits relatifs aux antiquités de la France. Afin de rehausser encore la valeur et l'éclat des récompenses réservées à ce concours éminemment national, vous avez décidé que vous ne dépasseriez plus en aucun cas le nombre de trois pour les médailles, et celui de six pour les mentions honorables attribuées aux lauréats de ce concours. Ainsi vous n'avez plus que neuf récompenses en tout à distribuer chaque année ; plus de rappels de médailles, plus de partages de prix, plus de distinction entre les mentions très-honorables et les simples mentions honorables. Avec l'importance toujours croissante de ce concours, les récompenses que vous avez à décerner, quelle que soit leur nature, ont acquis ainsi une valeur morale qui, loin de diminuer le nombre des concurrents, ne fera, n'en doutons pas, que stimuler leur émulation, et qu'activer encore ce foyer des études nationales que votre sage initiative a allumé dans toutes les contrées de notre chère France.

» Votre commission, Messieurs, décerne cette année la première de ses médailles à M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, auteur d'un ouvrage intitulé : *Pouillé du diocèse de Toul*. L'éditeur n'a pas seulement reproduit avec la fidélité d'un savant paléographe un précieux monument de la Bibliothèque impériale. Il a mis, en regard du texte ancien, des textes plus modernes, et ce rapprochement, fait avec une intelligence parfaite de toute la matière, nous offre un tableau statistique du diocèse de Toul, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, une introduction étendue nous fait parfaitement comprendre le but que l'auteur s'est proposé dans son ouvrage, et une table irréprochable en rend l'usage facile. Déjà sept fois dans les précédents concours vos suffrages ont accordé d'honorables et de très-honorables mentions à l'infatigable investigateur des riches archives de l'ancienne Lorraine ; aujourd'hui enfin, l'Académie s'estime heureuse de donner la première de ses récompenses au savant qui a su la conquérir par de si constants efforts.

» Dans les mêmes concours précédents, M. Arthur Forgeais était un compétiteur de M. Henri Lepage, et plusieurs fois pareillement vous avez accordé le témoignage public de votre estime aux intéressantes découvertes de cet antiquaire plein de zèle. M. Arthur Forgeais présentait au concours de cette année la troisième série de sa collection des *Plombs historiés* trouvés dans la Seine. Cet ensemble forme aujourd'hui un ouvrage vraiment précieux, dans lequel M. Forgeais, cela peut se dire sans trop d'emphase, est parvenu à créer une science nouvelle. L'Académie accorde donc la seconde médaille à M. Arthur Forgeais, en exprimant le vœu que son exemple soit imité, et que d'autres curieux entreprennent après lui, comme lui, avec sa grande patience et son heureux instinct, d'ajouter quelque semblable complément à la science de l'archéologie française.

» La troisième médaille est décernée à M. Fleury, auteur d'un ouvrage déjà mentionné sur *les Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Laon*. C'est un second volume qui a été envoyé au concours de cette année. Voici donc, Messieurs, un ouvrage complet qui n'est pas seulement le fruit d'un consciencieux labeur, mais qui, votre commission s'est plu à le reconnaître et à le déclarer, atteste chez M. Fleury des connaissances très-variées. Voici un ouvrage complet qui, malgré les imperfections inséparables de toute œuvre d'érudition, rendra les plus grands services à l'étude d'un art charmant, d'un art perdu, jadis fécond en chefs-d'œuvre.

» La première mention honorable est décernée à M. Dufresne de Beaucourt pour sa belle et bonne édition de la *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, prévôt de Péronne, devenu plus tard bailli de Nesle. A cette édition sont jointes des notes géographiques, chronologiques et généalogiques, rédigées pour la plupart d'après des documents inédits, et une table excellente, qui est, pour ainsi parler, une biographie générale des contemporains de Charles VII. Nous devons un témoignage de reconnaissance et d'estime à ces éditeurs scrupuleux qui, comme M. Dufresne de Beaucourt, viennent ajouter aux trésors de nos richesses historiques le texte complet, correct, savamment annoté, d'un livre utile.

» La seconde mention est accordée à M. Maurice Champion, auteur d'un ouvrage considérable intitulé: *les Inondations de la France, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours*. Déjà cinq volumes de ce travail ont successivement paru; l'abondance des précieux documents que l'auteur a recueillis et présentés en bon ordre, fera de son livre la digne préface de nos meilleurs traités d'hydrographie.

» La troisième mention revient à M. Potier de Courcy, pour la seconde édition de son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*. Votre commission a vu, dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy, un ample recueil de renseignements qui pourront servir, soit à compléter, soit à rectifier l'histoire de certaines familles dont les noms appartiennent à nos fastes ecclésiastiques et civils.

» Le travail de M. Antonin Macé, sur la *Géographie du Dauphiné et de la Savoie*, avant et pendant l'occupation romaine, n'est qu'un mémoire concis nous offrant un résumé des opinions de l'auteur; mais ces opinions, pour la plupart nouvelles, sont celles d'un critique exercé qui joint à une connaissance parfaite des localités l'intelligence, plus utile encore et plus rare, des monuments écrits de l'histoire. Le savant professeur de la Faculté de Grenoble appréciera le témoignage d'estime que l'Académie rend à une des plus modestes de ses œuvres déjà si nombreuses.

» Immédiatement après le mémoire de M. Macé, nous plaçons la dis-

sertation de M. Morin sur la légende *Virgini pariturœ*. C'est encore un opuscule ; mais la question traitée par M. Morin ne réclamait pas un ouvrage plus étendu. Il s'agit en effet de savoir si, cent ans environ avant l'ère chrétienne, les Druides, célébrant leurs mystères dans les solitudes de la Beauce, ont été visités par un messager divin, et si ces Druides, subitement initiés aux dogmes les plus subtils de la religion future, ont érigé sur le lieu même où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Chartres, un autel à la vierge qui devait être mère, *Virgini pariturœ*. L'auteur du travail que l'Académie mentionne a fait justice d'une assertion qui doit rester dans le domaine de la légende pure.

» Enfin, la sixième et dernière mention honorable est accordée à M. Tuetey, auteur des *Recherches sur les Chartes communales de la Franche-Comté*, et en particulier sur celles de Montbéliard. A ce mémoire manuscrit sont joints des instruments tirés de la Bibliothèque impériale, des archives de l'Empire, et de plusieurs dépôts de la Franche-Comté. Nous exprimons, au nom de l'Académie, le désir que ce travail soit bientôt mis par la presse entre les mains de chacun. Tout ce qui touche aux origines de la liberté française est en effet d'un intérêt public.

» Le silence que votre Président est forcé, par l'espace et par le temps, de garder sur le compte d'un certain nombre d'autres ouvrages envoyés au concours, et qui, bien que n'ayant pas obtenu une des rares couronnes dont vous pouvez disposer, méritent néanmoins d'être cités avec distinction, sera compensé par la publication intégrale du rapport de M. Hauréau. C'est là que les auteurs de ces ouvrages trouveront la preuve de l'estime que l'Académie professe pour leurs efforts.

*Prix Bordin.*

» La question suivante, proposée une première fois sans que le prix eût été donnée, avait été prorogée jusqu'en 1864 ;

» Faire connaître d'après les textes publiés ou inédits lesquels de » nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore » et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres, ont été imités en » grec, depuis le XII^e^ siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, » les qualités ou les défauts de ces imitations. »

» Un seul mémoire a concouru : c'est le même ouvrage qui, déjà satisfaisant sur quelques points, au concours de 1862, n'avait alors été jugé ni assez complet, ni assez méthodique. L'auteur, en approfondissant un sujet tout à fait neuf et qui présentait de grandes difficultés, a mieux étudié les textes qu'il avait eus d'abord à sa disposition et il y a joint l'analyse et l'appréciation de plusieurs textes nouveaux. Il nous a ainsi présenté toute la suite de ces imitations à peine connues, classée par ordre chronologique. Cette fois l'auteur a conquis dignement le prix proposé : c'est M. Gidel, agrégé, docteur ès lettres, professeur au lycée Bonaparte. Lorsque M. Gidel, par une dernière révision, aura mis plus de proportion entre ses développements et l'importance ou la nouveauté de chaque question, lorsqu'il aura fait disparaître quelques petites négligences de style qui dépareraient son excellent ouvrage, il sera bon qu'il le publie, pour que l'on sache mieux qu'on ne l'a su jusqu'à présent, quel fut dans toute l'Europe et même dans l'Empire grec, le succès populaire de notre poésie française du XII^e^ et du XIII^e^ siècle.

» L'Académie avait proposé, en 1862, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1864, la question suivante :

« Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et les fragments qui » nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nou- » velle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par » les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur Isis et » Osiris, à Jamblique sur les mystères des Egyptiens, par les fragments de » doctrines égyptiennes, épars dans divers auteurs; enfin par les résultats » que l'on peut considérer comme acquis à la science, dans l'étude des » monuments hiéroglyphiques. »

» Trois mémoires ont été adressés à l'Académie, et nous sommes heureux de constater que son appel a fait connaître des travaux considérables, à divers points de vue, sur une question qui arrive parfaitement à son heure, et comme une préparation nécessaire à des travaux originaux sur la religion de l'antique Egypte.

» Le numéro 2 n'a pas paru mériter une distinction, malgré les justes éloges qui lui sont dus pour la traduction des textes. L'auteur était trop étranger à la question qu'il voulait aborder. Il n'était même pas bien renseigné sur le mérite des documents à consulter, et il s'est appuyé quelquefois sur des travaux auquels la science n'accorde aucune valeur.

» Les auteurs des deux autres mémoires, au contraire, ont fait preuve d'un savoir véritable et étendu. Chacun d'eux, par le mérite qui lui est propre, celui-ci par la connaissance réelle qu'il possède des conquêtes de l'érudition moderne sur l'Egypte, la Syrie et la Perse, celui-là par la critique excellente qu'il a apportée dans le choix et l'emploi des matériaux qu'il mettait en œuvre, par la clarté et l'élégance sombre et sévère du style que comportait le sujet, se sont suffisamment rapprochés du but, pour que l'Académie n'ait pas hésité à partager le prix proposé entre ces deux concurrents, dont je proclame les noms par ordre alphabétique. L'un est M. Louis Ménard, docteur ès lettres. L'autre est M. Félix Robiou, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

## PRIX DE NUMISMATIQUE.

### *Fondé par M. Allier de Hauteroche.*

» Ce prix est décerné à M. Maximin Deloche pour son ouvrage intitulé : *des Monnaies mérovingiennes du Limousin*. L'auteur répartit entre soixante-neuf ateliers monétaires les cent trente-six tiers de sou d'or ou denier d'argent, qu'il rattache à la cité limousine, et qu'il divise en onze groupes. Son procédé de classification scientifique est véritablement digne de fixer l'attention des numismatistes. Ainsi M. Deloche étudie d'abord avec soin le style particulier et les types de la métropole, puis il recherche quelles sont les localités qui les ont adoptés. Il tient compte en même temps de l'influence exercée par les cités voisines sur les monnaies émises dans les ateliers des frontières. Ses attributions, en général, sont fortement motivées; mais ce qui est surtout digne d'éloges, c'est l'érudition avec laquelle il a traité toute la partie géographique de son travail, en ne négligeant rien de ce qui concerne les formes successives contractées par les noms de lieu. Disons-le sans hésitation : la numismatique du moyen âge présentée avec le soin érudit dont M. Deloche a fait preuve dans ce travail, demande tout autant de critique et d'efforts qu'il en faut dépenser pour résoudre les problèmes les plus difficiles de la numismatique ancienne.

### *Prix fondés par le baron Gobert.*

» L'Académie décerne le premier de ces prix à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*.

» Le second prix à M. Vallet (de Viriville), pour l'*Histoire de Charles VII et de son époque*.

» Ces deux ouvrages avaient déjà figuré dans les concours des années précédentes. Ainsi le second prix Gobert avait été décerné en 1862 et maintenu en 1863 à M. d'Arbois de Jubainville. Cette année, il a ajouté aux volumes déjà publiés un catalogue analytique de 1140 pièces inédites relatives à la plus ancienne histoire de la province de Champagne. On peut juger par ce fait seul du soin extrême avec lequel l'auteur a exploré et mis à contribution tous les dépôts publics dans lesquels se trouvaient conservées les archives de cette province. Son style, en général très-lucide, a même dans certains passages de la chaleur et de l'élévation ; ses appréciations sont exactes, et témoignent, pour la plupart, d'une remarquable fermeté de jugement. Votre commission n'a donc pas hésité à vous proposer d'accorder le premier prix à l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, et, par son vote, l'Académie a ratifié le jugement de la commission.

» L'histoire de Charles VII avait été jusqu'ici écartée du concours comme n'étant pas parvenue à un degré suffisant d'avancement. Mais, depuis l'an dernier, l'auteur a publié un demi-volume qui forme la première partie du tome troisième, et qui conduit le règne de Charles VII jusqu'à l'année 1453. L'ouvrage touche donc à son terme, et le moment était venu d'en apprécier et d'en récompenser les nombreux mérites. Nul, on peut le dire, n'a exploré avec plus de soin que M. Vallet (de Viriville) les sources de l'histoire de Charles VII, et si son œuvre n'est pas exempte de défauts, ceux-ci sont amplement rachetés par la profonde connaissance des documents historiques, et par l'exactitude poussée jusqu'aux derniers détails.

» Votre commission vous a donc proposé de décerner le second prix Gobert à l'histoire de Charles VII, et cette fois encore vous avez, par votre vote, ratifié ce jugement.

### *Ecole d'Athènes.*

» Notre savant confrère, M. Dehèque, lisait, il y a peu de jours, devant l'Académie, le rapport plein d'intérêt que lui ont inspiré les travaux envoyés cette année par les membres de l'École d'Athènes. Je croirais commettre une mauvaise action si je me permettais de déflorer ce remarquable morceau où l'élégance du style marche de front avec l'érudition solide. Vous lirez tous, Messieurs, le rapport de M. Dehèque, dont je dois me borner à indiquer brièvement le sujet.

» Si jamais idée essentiellement académique a été conçue et mise à exécution, c'est certainement lorsque la fondation de l'École d'Athènes fut décidée et accomplie, grâce à la chaude intervention de plusieurs membres de notre compagnie. Créer cette école, aujourd'hui illustre entre toutes les écoles françaises, c'était créer une pépinière où la culture de l'érudition classique devait recevoir les plus splendides développements. Certes, les espérances de l'Académie n'ont pas été déçues, et il me suffira

de rappeler ici les rapports que vous avez entendus chaque année sur les travaux exécutés par les membres de cette école, pour ne vous laisser aucun doute sur les fruits que l'érudition française a recueillis déjà et doit continuer de recueillir, grâce à l'institution de notre colonie athénienne de lettrés.

» L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins riche en bons et solides résultats que les années précédentes, et nous pouvons le dire hautement avec notre éminent rapporteur : « L'École française d'Athènes » que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres soutient et encourage » avec le plus sympathique intérêt, et à qui nous ne demandons, en » échange d'une sollicitude paternelle et confiante, que de faire honneur » à la France par ces fortes études qui, seules, produisent des grammairiens, des archéologues, des épigraphistes, continue le cours de ses » travaux avec un succès qui répond à tous nos vœux et à toutes nos » espérances. »

» Les Mémoires que vous avez reçus, cette année, ont pour auteurs MM. Deville, Gebhart, Terrier et Carle Wescher.

» M. Deville s'est plus particulièrement occupé de langue et de grammaire, et il a consigné les résultats de ses études dans quatre Mémoires distincts, dont le premier est intitulé : Comparaison du grec ancien et du grec moderne; liste de mots anciens tirés de l'*Onomasticon* de Pollux et de mots populaires correspondants. Le second Mémoire de M. Deville est un recueil de chansons populaires, suivi de notes grammaticales et d'observations. Le troisième, intitulé : Texte tzaconien, suivi de notes, nous fait connaître un dialecte étrange, qui participe de l'éolien, du dorien primitif, et qui semble, en outre, avoir conservé quelque chose de pélasgique. Ce dialecte n'est parlé que dans une petite province du Péloponèse, la Tzaconie, peu explorée, peu connue, placée à l'est de l'Eurotas, le Vasili-Potamo de nos jours. Enfin, dans son quatrième Mémoire, intitulé : *Dialecte de Scarpathos; chansons*, M. Deville a réuni et commenté des fragments poétiques du dialecte parlé par les habitants de la moderne Scarpanto, la Krapathos d'Homère.

» M. Terrier a traité dans un excellent travail l'histoire du temple de Minerve Suniade, et des mines de Laurium. M. Terrier a parcouru pied à pied toute la région historique dont l'exploration avait été demandée par l'Académie. On savait par les témoignages de quelques auteurs de l'antiquité qu'un temple de Neptune avait existé sur le cap Sunium, mais on ignorait l'emplacement, que M. Terrier a été assez heureux pour retrouver d'une manière certaine.

» M. Gebhart, dans son mémoire intitulé *l'Olympe hellénique*, essai pour servir à l'histoire du polythéisme, s'efforce de démontrer que, parmi les montagnes qui portèrent chez les Grecs le nom d'Olympe, deux seulement peuvent avoir été le séjour imaginaire de leurs dieux, l'Olympe de Thessalie et l'Olympe de Brousse ou de Mysie; mais que celui-ci, par sa situation sur le chemin parcouru d'orient en occident par les races aryennes, en raison aussi de sa beauté particulière, convient mieux aux descriptions des poëtes et à leurs récits touchant l'Olympe où régnait Jupiter. Il y a là, vous le voyez, Messieurs, une thèse nouvelle, dans laquelle votre savant rapporteur craint bien qu'il ne se cache un paradoxe, mais spirituel et original. Pourquoi ne dirais-je pas que je partage cette crainte? Quoi qu'il en soit, M. Gebhart a produit un mémoire des plus intéressants, où il fait souvent preuve d'un véritable talent d'écrivain.

» M. Wescher enfin, dans ses *Anecdota græca*, nous montre l'Ecole d'Athènes résolûment engagée dans la voie des recherches épigraphiques.

M. Wescher s'y est lancé avec une vocation passionnée, que soutiennent heureusement la sagacité naturelle de son esprit et la solidité de son savoir d'humaniste. Le recueil des inscriptions inédites, découvertes par lui, est accompagné d'un commentaire, presque toujours abondant, souvent original par l'érudition et les aperçus critiques, soit sur l'histoire des mœurs et des institutions, soit sur l'histoire de la langue.

» Ai-je besoin de vous rappeler que récemment M. Wescher nous faisait connaître, d'une façon sommaire, la magnifique moisson épigraphique qu'il a faite en compagnie de notre courageux et savant confrère M. de Rougé, pendant sa pénible exploration de la terre des Pharaons ?

» Tel est le tribut que notre Ecole d'Athènes a, cette année, payé à la science. Répétons donc avec notre confrère M. Dehèque : « D'après le » nombre et l'importance des mémoires, et après avoir constaté la bonne » tradition des études, la nouveauté des explorations et leurs heureux » résultats, nous pouvons affirmer que les membres actuels de l'Ecole » française d'Athènes se montrent dignes de leurs devanciers, et qu'ils » laisseront à leurs successeurs les meilleurs exemples. »

» J'ai fini, Messieurs, et il ne me reste qu'à vous demander pardon de la longueur de cet exposé, qu'il ne dépendait pas de moi de vous présenter plus brièvement. »

A cette séance a été lu par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, l'éloge de M. Quatremère de Quincy.

### Séance du 15.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, est remplacé par M. Wallon, pendant une absence nécessitée pour raison de santé.

Le remplacement de feu M. Cureton, comme associé étranger, est fixé au mois de novembre.

M. le ministre l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui communiquer une lettre de M. le ministre des affaires étrangères, accompagnée de plans topographiques des bouches du Danube et spécialement d'Iglitza, avec des copies de plusieurs inscriptions relatives à l'ancienne ville de Troesmes et recueillies en ce lieu. M. le ministre prie l'Académie d'examiner ces pièces et de les lui renvoyer avec l'appréciation dont elles auront été l'objet.

L'Académie charge de cet examen une commission composée de MM. Brunet de Presle, de Longpérier, Léon Renier et Quicherat.

M. Ritschl fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé: *Priscæ latinitatis epigraphicæ*, supplém. v. « Le savant correspondant de l'Académie exprime dans sa lettre l'espérance que la Compagnie n'accueillera

pas défavorablement ses opinions sur l'âge du tombeau de saint Remy; car, si en ce point il s'est écarté du sentiment de plusieurs savants français, c'est pour assigner au monument une antiquité qui lui donne plus d'importance encore aux yeux des archéologues. »

M. Léon RENIER fait observer, à propos de cette réflexion de M. Ritschl, que, si quelques savants ou du moins quelques écrivains français ont placé le monument dont il s'agit après les Antonins, telle n'a jamais été l'opinion de ceux qui se sont spécialement occupés d'épigraphie. Il l'a toujours, quant à lui, rapporté au moins au commencement du 1er siècle de notre ère et M. EGGER a publié, il y a plusieurs années déjà dans la *Revue archéologique*, un mémoire où il lui assigne pareille date en raison de l'emploi des diphthongues *Juliei*, *sueis*, argument dont M. Ritschl fait l'objet principal de sa brochure sans paraître savoir qu'il a été publié depuis longtemps en France (1).

Le père Martinoff écrit à l'Académie pour lui offrir un ouvrage intitulé *Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, qui fait partie du tome XI d'octobre, des *Acta Sanctorum*.

M. Carl Wescher fait hommage de son rapport à l'Académie (publié plus haut in extenso).

M. Aug. Pelet de Nîmes soumet à l'appréciation de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL son interprétation de trois lignes d'une colonne milliaire d'Auguste, située à Narbonne.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

*Maçoudi*. — *Les prairies d'or*, texte et traduction de MM. C. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. III. Paris, 1864, 1 vol. in-8.

*Publication des œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi*, 3e rapport du secrétaire de la commission; br. in-8.

*Revue archéologique*, août 1864.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1864, 1er trim.

(1) Pour bien comprendre ce qui précède, il faut se rappeler que, dans le bourg de de Saint-Remy, à quelque distance de Tarascon, il existe deux monuments romains de la plus grande importance: un grand tombeau conservé intact et un arc triomphal. Saint-Remy est l'ancienne *Glanum*. Plusieurs écrivains du siècle dernier et de celui-ci s'étaient mépris étrangement sur l'âge de ces monuments et sur l'art qui les recommande.

Cette erreur était d'autant plus inexplicable qu'on lit sur une des quatre faces du tombeau l'inscription suivante:

SEX. L. M. IVLIEI. C. F. PARENTIBUS. SVEIS.

*Sextus, Lucius et Marcus, tous trois fils de C. Julius, à leurs parents.*

M. Ritschl établit que cette terminaison du pluriel de la deuxième déclinaison IVLIEI ne se rencontre jamais à partir de la fin du règne d'Auguste et que *EIS* (*SVEIS*) se trouve très-rarement après cette époque. Il résulte de cette remarque et de celles qui l'accompagnent touchant l'art des monuments, qu'il faut les placer entre César et Auguste. (*Note du Rédacteur.*)

*Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1864.

*La vérité historique*, 7e année, 7e livraison.

*Revue américaine*, n° 54, 1864.

*Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1864.

*Bullettino di archeologia cristiana*, par M. de Rossi, n° 7, 2e année.

M. VINCENT offre à l'Académie, au nom de M. de Coussemaker, un ouvrage intitulé: *Elections aux Etats-Généraux de 1789 dans la Flandre maritime*.

M. MÉRIMÉE fait hommage à l'Académie au nom de M. Newton d'une gravure coloriée reproduisant une des peintures du vase de Camiros avec une notice de M. Newton sur la scène célèbre qui y est représentée. Le dessin est de madame Newton. M. MÉRIMÉE, en relevant l'incomparable beauté de ces figures, fait observer que les contours du vase ont été mis à profit par l'artiste pour rendre les raccourcis.

## M. VINCENT fait, en communication, la lecture suivante :

### *Lettre à* M. *le vicomte* DE ROUGÉ *sur l'année vague* DES EGYPTIENS.

« Une question d'origine encore bien indécise est celle que présente la fameuse période sothiaque si célèbre dans les annales de l'Egypte. — Aujourd'hui, grâce à la découverte si heureusement faite par notre savant ami, Mariette-Bey, de cette date de l'an 400 qu'il a lue sur un monument élevé par les ordres de Ramsès II, nous pouvons obtenir la solution du problème; et c'est l'ère (préalablement déterminée) à laquelle se rapporte cette date, qui va nous y conduire.

» Mais auparavant, j'ai besoin d'établir, avec M. de ROUGÉ, que si l'on ne remonte pas au delà de la dix-huitième dynastie, il n'y a pas de difficulté sérieuse à admettre que, « la continuité de l'année vague est » assez bien établie pour que l'on puisse accorder une confiance entière » aux tables de concordance que l'on a dressées entre les dates juliennes » et les dates vagues correspondantes. »

» Cela posé, je crois pouvoir avec quelque confiance donner pour point de départ à la date découverte par Mariette, le jour du lever héliaque de Sothis, qui (sauf erreur de calcul de ma part) dut avoir lieu en Egypte le 13 juillet julien proleptique de l'an 1801 avant notre ère (compté à la manière des astronomes), quatre jours après le solstice d'été qui tomba cette année le 9 du même mois, d'après les tables de Largeteau.

» En effet, en partant des données qui nous sont fournies par l'astronome Ptolémée et par Censorin (1), données qui sont la base inattaquable, peut-on dire, de tout système de chronologie égyptienne, on trouve, par un calcul rétrograde facile, fondé sur le mode de roulement de l'année vague dans l'année caniculaire de 365 jours 1/4, roulement en vertu duquel le lever héliaque retarde *d'un mois* en 120 ans vagues, on trouve, dis-je, que Sothis se leva héliaquement en Egypte au premier jour du mois de pachou vague du calendrier des Coptes, précisément en l'année précitée; et les tables de concordance numérique de Duvilliers du Terrage (2), font voir que ce premier jour de pachou est identique à la date du 13 juillet indiquée plus haut.

(1) *De die natali*, ex recens. Averc., p. 115.
(2) *Revue archéol.* 8e année, p. 14 du tirage à part.

» Ce premier résultat obtenu n'est pas la période sothiaque : il va nous y conduire, comme je l'ai annoncé. Mais, auparavant, mentionnons quelques vérifications préalables qui se présentent; ce ne sont point encore des preuves, ce sont du moins des motifs de confiance.

» 1° L'année 1401 à laquelle nous conduit la date de 1801 en avançant de 400 ans, tombe précisément sur la sixième année du règne de Ramsès II.

» 2° Le mot copte *Poschmaou*, *la multitude des eaux*, ne présente-t-il pas une analogie évidente, et une étymologie vraisemblable pour le mot *Pachou?*

» 3° Notre manière de voir sur l'origine de l'ère égyptienne, si elle est vraie, comme nous le croyons fermement, prouve que la première tétraménie du calendrier égyptien normal est celle de l'été en même temps que celle de l'inondation, comme le pensent MM. Brugsch et de Rougé, et non celle de la végétation, comme l'avait cru Champollion; mais à celui-ci reste en revanche l'exactitude de sa divination quant à l'interprétation des hiéroglyphes caractéristiques des tétraménies, interprétation qui tendait à dénaturer la théorie de M. Brugsch.

» Revenons maintenant à la question de la période sothiaque.

» Or, de ce qui précède il résulte, toujours en vertu du roulement de l'année vague dans l'année caniculaire, que 480 ans juliens après l'année proleptique 1801, c'est-à-dire en 1321 (époque bien connue des chronologistes égyptologues), le lever héliaque de Sothis arriva le premier jour du mois de Thoth, c'est-à-dire le premier jour de la tétraménie de la végétation. C'est, quant au premier point, la conséquence directe du célèbre texte de Censorin; et, quant au second, c'est le résultat et la confirmation du système de Champollion.

» Du même coup, les prêtres égyptiens rencontraient, peut-être sans y avoir beaucoup songé d'avance, l'occasion de remarquer que la 1461e année vague finirait en même temps que la 1460e année naturelle, pourvu que l'on fît commencer en même temps les deux séries, par exemple, en les faisant partir l'une et l'autre de ce premier jour du mois de Thoth auquel on se trouvait parvenu; d'où l'idée et l'établissement de la période sothiaque. Or, cet événement étant arrivé en 1321, sous le règne de Ménophrès (Menephta II), le nouveau cycle prit le nom du roi régnant. Telle est donc la véritable origine de la période susdite; et l'existence d'une ère précédente prouve avec évidence qu'il ne faut pas chercher au delà. On voit en même temps comment le commencement de l'année civile se trouva transporté du commencement de l'inondation, son origine naturelle, au commencement de la végétation.

» Quant à cette ère précédente dont on ne pourra parler sans citer le nom de Mariette-Bey, et qui a duré 480 années naturelles ou 484 ans et 4 mois vagues, rien désormais ne me paraît s'opposer à ce qu'on l'attribue au roi jusqu'ici problématique Aseth, à qui le Syncelle fait honneur par surplus (bien à tort sans doute) du premier établissement des épagomènes : et cela, soit qu'en suivant Josèphe, on considère ce roi comme l'un des derniers Pasteurs, soit qu'avec le Syncelle lui-même on le place en tête de la dix-huitième dynastie des Pharaons, ce qui d'ailleurs n'a rien de contradictoire, puisque, suivant M. de Rougé, Ramsès se glorifiait de descendre des rois Pasteurs.

» Quoi qu'il en soit, il est certain que l'usage des épagomènes remontait à la plus haute antiquité : c'étaient dans l'année religieuse des jours d'attente et de deuil, pendant lesquels on guettait le lever de Sothis de la même manière que les musulmans guettent l'apparition de la lune à

l'époque de la néoménie : par conséquent l'on ne se préoccupait pas, je le suppose, de les déterminer à l'avance. Dans l'année civile, au contraire, le nombre des épagomènes était invariablement fixé à 5.

» *P. S.* — Depuis que ce qui précède est rédigé, j'ai fait cette observation, que, si par aventure, il était possible de lire sur le monument allégué, l'an 401 au lieu de l'an 400, on se trouverait dans l'année de la 100e apparition de Sothis qui eut lieu cette année-là, le 11 du mois de Mésori, c'est-à-dire sept jours après la date donnée par la traduction de M. Mariette. De sorte que la première correction, si elle était admise, me paraîtrait rendre probable la nécessité d'une seconde correction sur le quantième du mois, après quoi l'on obtiendrait ainsi, soit le jour même du lever de Sothis, 11 mésori, soit l'un des cinq jours précédents, c'est-à-dire l'un des cinq épagomènes de la 100e année naturelle ou religieuse, qui finissait la veille du phénomène. J'imagine une sorte de jubilé quadriséculaire ou tétraétéridal, dont la célébration était ordonnée par Ramsès dans tous les chefs-lieux des nomes soumis à sa domination, en l'honneur du chef de sa dynastie et en mémoire de l'ère qu'il avait fondée : car on peut, si je ne m'abuse, comparer la fête du lever de Sothis précédée des cinq épagomènes, à la solennité de la Pâque préparée par les jours saints. »

M. Egger achève, au nom de M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, la lecture d'un mémoire intitulé :

*Sur les antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, le 27 mai 1861.*

ANALYSE.

Le 27 mai 1861, les ouvriers travaillant dans une sablière située sur le territoire de la commune de Neuvy-en-Sullias (Loiret), mirent à découvert une excavation creusée par la main des hommes, espèce de fosse ou caveau rectangulaire dont les parois étaient revêtues intérieurement d'une muraille sèche construite avec des tuiles romaines (tuiles à rebord) superposées.

Cette fosse renfermait plusieurs objets en bronze de l'époque gallo-romaine, à savoir :

Dix figurines qui représentent : Esculape ; un enfant nu, debout, sous un berceau de feuillages, tenant à la main gauche une massue et dans la main droite trois fruits ; l'empereur Tetricus sous la figure de Mars ; un orateur ; des gymnastes ; un joueur de cymbales ; un équilibriste ; des bacchantes ;

Des animaux en bronze coulé : un taureau, un cerf ; un cheval posé sur un socle, dont la face antérieure porte une inscription latine ;

Des animaux formés de feuilles de bronze martelé : un bœuf ; deux sangliers de petite dimension (de 27 à 30 centimètres de hauteur) ; un sanglier de grandeur naturelle ; les débris d'un autre sanglier de grandeur naturelle ;

Des instruments et ustensiles : une trompette guerrière (tuba), d'un mètre 44 centimètres de longueur ; des vases pour les sacrifices ; des palmes ; des objets indéterminés qui paraissent avoir eu un caractère symbolique.

La trouvaille entière ayant été achetée par le musée historique de l'Orléanais, le directeur de cet établissement, M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, vient de la décrire et d'en interpréter les pièces principales dans le mémoire dont nous donnons l'analyse. Ce mémoire manuscrit est accompagné de dessins dus au crayons de M. Pensée, artiste orléanais, qui déjà a attaché son nom à plusieurs publications archéologiques.

M. Mantellier estime que tous les objets trouvés à Neuvy étaient par leur nature, leur caractère ou leur destination, de ceux que l'on dédiait ou que l'on conservait dans les temples et qu'avant d'être enfouis ils avaient fait partie du mobilier sacré d'un *sacellum ;* que dans un moment d'alerte, d'invasion par exemple, les gardiens de ce *sacellum* les avaient emportés et déposés avec précipitation dans la cachette souterraine de Neuvy où ils espéraient les reprendre après le danger passé, ce que la fuite, l'exil ou la mort auront empêché.

Il assigne pour date à un tel événement les dernières années du IVe siècle ou les premières années du Ve siècle, époque où les temples des faux dieux eurent à subir à la fois les dévastations des néophytes chrétiens et celles des premières bandes de barbares qui traversèrent les Gaules du Rhin aux Pyrénées.

Entre les pièces de cette intéressante trouvaille de bronzes antiques, l'une des plus importantes qui aient été faites en France depuis le commencement de ce siècle, le cheval et les sangliers sont particulièrement remarquables.

Le cheval par sa taille (65 centimètres au garrot), son état

de conservation, surtout par l'inscription de son socle dont la première ligne :

AVG. RVDIOBO SACRVM

donne le nom d'une divinité locale inconnue jusqu'ici, ce monument d'un art médiocre sans être dégénéré, paraît dater de la seconde moitié du IIe siècle.

Des quatre sangliers en bronze repoussé, deux étaient des enseignes militaires, identiques à celles qu'on rencontre sur les monnaies gauloises et dans les trophées de l'arc de triomphe d'Orange ; les deux autres, de grandeur naturelle, trop volumineux et trop lourds pour être portés à l'extrémité d'une hampe, étaient des images consacrées de l'animal dont les Celtes avaient fait leur symbole religieux et national.

Dans la cachette de Neuvy ces images de sangliers n'étaient pas intactes, mais en morceaux et leur état d'oxydation, la nature des cassures, la présence de gouttelettes de plomb fondu qui leur sont encore adhérentes, démontrent qu'au moment de leur enfouissement, elles étaient depuis longtemps déjà des débris ; leur destruction pourrait remonter aux temps des dernières révoltes des Gaules, sous Tibère ou Vespasien, et depuis plusieurs siècles on en aurait conservé les fragments, les reliques vénérées, dans le même *sacellum* que le cheval consacré au dieu topique *Rudiobus*.

## Séance du 20.

### SÉANCE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

A cette séance a été proclamé le résultat du jugement de la commission mixte du prix Volney (Voy. plus haut p. 190-191).

A la même séance, l'Académie des inscriptions a été représentée par M. EGGER qui a lu le travail suivant :

*De la langue et de la nationalité grecques. Réflexions sur quelques documents historiques du temps de la prise de Constantinople par les Turcs.*

« Tout le monde connaît ces paroles qui terminent le livre célèbre de

Montesquieu : *Sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* :

« Je n'ai pas le courage de parler des misères qui suivirent. Je dirai » seulement que, sous les derniers empereurs, l'empire, réduit aux » faubourgs de Constantinople, finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un » ruisseau quand il se perd dans l'Océan. »

» Cette comparaison, moins exacte peut-être qu'oratoire, exprime pourtant avec vérité le sentiment de tristesse qu'inspire au philosophe le spectacle d'un grand peuple qui se corrompt, dépérit, succombe enfin par ses propres fautes, et sous les attaques d'ennemis indignes eux-mêmes de le remplacer sur la scène du monde. L'abaissement général des sciences, des lettres, des arts, de tout ce qui fait la force et l'honneur de l'esprit humain, marque, en effet, les dernières années de Byzance chrétienne. L'architecture et la statuaire, mais surtout la numismatique et la littérature, dans la grossièreté de leurs œuvres, portent de plus en plus témoignage d'une irréparable décadence. Rien n'est douloureux comme de voir ainsi s'obscurcir et s'éteindre les lumières de l'hellénisme sur le sol où il avait jeté tant d'éclat. Néanmoins ce spectacle a de quoi nous attacher encore par le contraste des souvenirs; il renferme des leçons utiles que, même après Montesquieu, un modeste observateur peut essayer d'en faire sortir; ce n'est pas en vain que l'Europe a vieilli de cent cinquante ans depuis le livre de Montesquieu. Le progrès des événements et celui de la critique éclairent parfois d'un jour nouveau quelques pages de l'histoire que le génie d'un grand homme a pu jadis négliger.

» Cela peut-être me servira d'excuse, si je viens soumettre à cette assemblée quelques réflexions sur d'humbles monuments de la littérature byzantine au xv<sup>e</sup> siècle.

» Il y a pour l'art de parler, comme pour les autres arts, deux espèces de barbarie : celle qui précède la civilisation et celle qui la suit. L'esprit se plaît à rechercher dans la première les germes qui doivent se développer et produire, avec le temps, des œuvres de science et de goût; il est alors soutenu par une curiosité pleine d'espérance. L'autre barbarie, celle qui apparaît sur les ruines d'un passé glorieux, loin de nous attirer, afflige par la comparaison de ses grossiers produits avec la fleur élégante que des siècles plus heureux ont vu s'épanouir, et qui semble flétrie pour jamais. Les plus anciennes inscriptions latines et les premiers essais de l'éloquence écrite, dans les fragments du vieux Caton, ont pour nous un certain charme : la naïveté n'y est pas sans vigueur, l'inexpérience y montre, en ses tâtonnements pour atteindre le beau, un effort qui nous intéresse et nous donne confiance. En présence de ces pages informes on devine et l'on pressent déjà la prose oratoire de Cicéron. Mais, à voir cette beauté de la langue cicéronienne se déformer à son tour et s'abâtardir dans les temps de décadence, nous éprouvons je ne sais quelle impression de tristesse et de découragement; nous mesurons ce que l'esprit humain a perdu, mais nous ignorons si cette perte sera un jour réparée, car il nous est difficile d'apercevoir par quels moyens mystérieux la Providence fera sortir un ordre nouveau du milieu de ce désordre, et comment, sur les ruines d'une langue jadis éloquente et poétique entre toutes, germeront des idiomes destinés à fleurir eux-mêmes par l'éloquence et la poésie.

» Ce contraste de la barbarie et de la perfection classique nous est peut-être plus pénible encore dans l'histoire de la langue grecque que dans celle de la langue latine, parce que nous connaissons à peine les premiers essais de la poésie et de la prose helléniques. Le sort a voulu qu'il ne nous restât pas, en vers, une page authentique antérieure à

l'*Iliade* et à l'*Odysée*, et qu'il nous restât à peine quelques pages de prose antérieures à Hérodote. Ainsi le grec se présente à nous tout d'abord, sinon avec les perfections de la maturité, au moins avec l'éclat d'une jeunesse florissante. Nous le voyons ensuite, pendant sept ou huit siècles, s'approprier, avec une souplesse merveilleuse, aux mille inspirations de la poésie et de la science, aux besoins divers d'une société active jusqu'à l'inconstance, et qu'agitaient sans cesse les plus nobles ambitions de l'âme humaine : on croirait que cette langue est inépuisable et que la décrépitude ne pourra jamais l'atteindre. Même dans la décadence de l'Empire, les écoles d'Orient conservent obstinément le culte des anciens modèles. Sous les dernières menaces de l'oppression musulmane, elles commentent encore Homère et Démosthène ; le style oratoire, surtout, et le style philosophique y conservent une étonnante pureté. Au xiv$^e$ siècle, on déclame à Constantinople avec la même élégance qu'au temps des Antonins ou de saint Basile. Par la force même des choses, le style théologique, moins pur et moins égal, se maintient pourtant à un certain degré de noblesse. Le grec demi-populaire de l'Evangile a, de bonne heure, mêlé quelques expressions et quelques tours peu attiques au langage des prédicateurs et des controversistes chrétiens ; mais, une fois consacrée dans l'usage, cette grécité inférieure prévient, du moins, une corruption plus grande. L'autorité des livres saints et l'usage de les lire dans les églises, d'en apprendre et d'en réciter quelques pages parmi les offices, empêchent que le langage de la religion ne se défigure et fixent comme un niveau moyen au-dessous duquel, pendant longtemps, on ne descendra plus.

» Et pourtant ce niveau finit par s'abaisser encore.

» Il est impossible qu'un peuple en décadence préserve sa langue de toute fâcheuse atteinte. La civilisation, en se dissolvant, entraîne dans sa ruine les arts qui avaient grandi avec elle ; l'art d'écrire ne saurait, par privilége, échapper à cette fatalité. Le grec des historiens, c'est-à-dire le grec appliqué aux grandes affaires de la vie, lutte longtemps avec succès contre la corruption générale ; il faut bien qu'un jour il la subisse. Encore empreint d'une juste dignité dans les Annales de Cantacuzène, général, homme d'État et disciple intelligent des anciens maîtres de la parole, voyez, cent ans plus tard, ce qu'il est devenu sous la plume de Georges Phrantzès. Le rapprochement des faits a ici une triste éloquence. Phrantzès est l'historien de la chute de Constantinople, après en avoir été le témoin et l'un des plus déplorables martyrs. Chez lui, malgré un fond sérieux de bon sens, la pensée comme le style offre l'image trop fidèle d'une double humiliation. Allié à la famille impériale et grand dignitaire du palais, il conserve quelques souvenirs de l'éducation savante qu'on s'efforçait de maintenir dans les écoles de Byzance. La préface de son livre ne manque pas de gravité. On y retrouve la théorie de l'histoire exposée comme jadis dans Polybe, comme dans Agathias, comme dans Nicéphore Grégoras ou Cantacuzène. Certaines expressions rappellent même Hérodote, ainsi que certains débris de sculpture, enchâssés dans des constructions du moyen âge, y rappellent le siècle de Périclès au milieu de la barbarie. Mais une fois à l'œuvre, et quand il n'est plus soutenu par le classique lieu commun, Phrantzès nous laisse bientôt voir l'Hellène dégénéré. Ce n'est pas que son langage soit tout à fait le romaïque : une lettre de Bessarion, écrite en ce grec populaire, et qu'il a insérée dans sa chronique, tranche assez nettement avec la couleur générale du récit ; mais le style de cette chronique, en sa rudesse et sa négligence, descend fort au-dessous du langage que l'éti-

quette officielle avait jusque-là maintenu à la cour de Constantinople. Le romaïque y pénètre et, pour ainsi dire, l'envahit de toutes parts, et, ce qui est plus grave, les sentiments et les idées témoignent d'un affaiblissement commun des esprits et des caractères.

» Nous ne lui reprocherons pas de rendre quelque justice à Mahomet II. Ce grand capitaine, qui savait cinq langues, le grec, le latin, le syriaque, l'arabe et le persan, qui aimait à se faire lire les histoires d'Alexandre, d'Auguste et de Théodose, méritait peut-être le respect de ceux même qu'il venait opprimer ; et d'ailleurs Phrantzès prend bientôt contre lui sa revanche d'indignation, lorsqu'il le voit installer à Constantinople un patriarche suspect de complaisance pour les Latins. Mais, sur ces questions mêmes où sa conscience est vivement intéressée, écoutons un instant Phrantzès, pour apprécier ce qu'était alors l'éloquence d'un patriote byzantin. Notre langue répugne un peu, avec ses habitudes séculaires de correction et de gravité, à suivre l'allure défaillante du chroniqueur grec; il faut qu'elle s'y essaye par devoir de fidélité ; mais elle ne saurait reproduire cette bigarrure d'un style où l'idiotisme vulgaire se mêle à des restes d'élégance classique. Je choisis, pour en donner une idée, une page sur le célèbre concile de Florence où la Grèce tenta sa suprême chance de salut par un essai d'alliance avec les chrétiens de l'Occident.

« Le 27 novembre de la même année, le seigneur roi Jean, avec le seigneur patriarche Joseph et le seigneur despote Démétrius, beaucoup de princes du Sénat et de l'Eglise, et presque tous les métropolitains et évêques passèrent la mer pour se rendre au concile qui se préparait à Florence, concile auquel rien ne pouvait servir, ou plutôt qui ne pouvait servir à rien, et où l'empereur ne réussit pas mieux que les autres (?). Je ne dis pas cela contre les dogmes de l'Église, car ce sont choses dont le jugement revient à d'autres qu'à moi. Il me suffit à moi de la croyance que mes pères m'ont transmise, car je n'ai entendu dire à personne du parti contraire que nos dogmes soient mauvais, mais plutôt bons et anciens; et les leurs aussi ne sont pas mauvais, mais bons. Pour le montrer par une comparaison, nous traversions souvent avec d'autres la rue large et vaste qui mène à Sainte-Sophie; quelque temps après, d'autres ont trouvé une autre rue qui mène, disent-ils, au même lieu, et ils m'engagent ainsi à la prendre : « Venez, vous aussi, par cette rue que nous avons trouvée; » car, bien que celle que vous suivez soit belle aussi et ancienne et qu'elle » nous soit connue depuis longtemps et pratiquée, pourtant celle que nous » avons trouvée est belle aussi. » Entendant dire, d'un côté, que cette rue est belle, et, de l'autre, qu'elle ne l'est pas, et que l'on ne peut s'accorder, pourquoi ne dirais-je pas en toute paix: « Allez à Sainte-Sophie » par le chemin que vous voudrez; quant à moi, je continue d'y aller par » le chemin que j'ai longtemps pris avec vous, et dont vous témoigniez » vous et nos ancêtres. » Ce n'est pas pour cela que je dis que le concile n'a servi à rien, c'est parce qu'on n'a pu s'accorder. (Puisse-t-il y avoir union des Eglises, et que Dieu, après cela, me prive de la vie!) Pourquoi donc l'ai-je dit? Parce que la réunion du concile a été la première et grande cause pourquoi eut lieu l'invasion des infidèles contre Constantinople, et que de là sont venus et le siége et l'asservissement et tout notre malheur. » (III, 13.)

» Le pauvre chroniqueur a raison, mais il sent les choses plutôt qu'il ne les conçoit, et quand il veut les dire, l'expression le trahit. Il serait injuste de comparer avec cette indigence de langage le style d'un Xénophon ou d'un Polybe. Mais on se rappelle malgré soi quelqu'un de ces écrivains,

[illegible] décadence, et qui [illegible] en à [illegible] Byzantin [illegible] Phrantzès [illegible] pour protéger ce qui restait [illegible] à distance de [illegible] siècles [illegible] même [illegible] sur la [illegible] même [illegible] le langage a [illegible] des [illegible] du [illegible] siècle [illegible] que [illegible] avec sa [illegible] historien d'une [illegible]

[illegible] son œuvre. Après [illegible] auxquelles s'ajoutent pour [illegible] vers le printemps de [illegible] et trop pauvre pour [illegible] sous le nom de Grégoire, [illegible] cet exemple : cela veut être [illegible] qui fut, en effet, rédigé par Phrantzès [illegible]

[illegible] devant de pareilles misères.

[illegible] de Phrantzès marque l'[illegible] chez les Grecs byzantins ; on se [illegible] Rhodien Georgulas, a déploré la [illegible] par comparaison, relève presque [illegible] yeux, une sorte de valeur littéraire. [illegible] où ils dormaient depuis quatre siècles [illegible] empressement à recueillir dans une [illegible] nature témoignage qui se rapporte [illegible] histoire.

[illegible] longtemps, connu que d'un petit nombre [illegible] que lui avaient empruntées nos [illegible] trois poëmes est encore inédit. Le [illegible] a été publié récemment par un [illegible] a été en 1857 par M. Ellissen, dans [illegible] documents pour l'étude de la basse grécité : c'est [illegible] en vers dits *politiques*, sur la prise de [illegible]

[illegible] soit en vers, soit en prose, de ces sortes de [illegible] remonte aux premiers siècles de l'empire d'[illegible] langue se montre souvent fort altérée. Pour [illegible] sur la prise de Constantinople, en 1204, par les Latins, [illegible] par un Grec de Nicée, après la restauration de [illegible] ce n'est certes pas un chef-d'œuvre ; on n'y pourrait pas signaler le moindre trait d'éloquence. Ce document toutefois n'est point, par sa forme, indigne de l'histoire, à laquelle il apporte des faits utiles à relever. Il montre un écrivain capable de quelque soin pour la versification et pour le style, un écrivain sans talent, mais qui a du moins le respect de lui-même. Le Rhodien qui aligne les mille vers du *Thrênos* sur le désastre de 1453 n'a plus même ces modestes qualités

» Né dans un pays grec que n'atteignent pas encore les armes otto-
ınes, mais que déjà elles menacent, il sent que la Grèce peut tout craindre
rès avoir vu tomber sa capitale, et il déplore ce désastre avec la même
uleur qu'un témoin oculaire. Constantinople était pour lui la reine des
lles par ses richesses, par ses monuments religieux et civils, surtout par
s écoles savantes. Elle a commis sans doute, ou plutôt ses princes ont
mmis, bien des fautes; le peuple grec tout entier est bien corrompu, et
s'est attiré les châtiments du ciel. Mais le châtiment dépasse la faute,
celui qui l'inflige, le Turc, est un trop cruel instrument de la justice
ivine. Les Latins obéissent au Pape, mais ils sont chrétiens du moins.
es serviteurs du Pape que l'on maudissait en 1204, et auxquels on refu-
ait alors le nom même de chrétiens, on les invoque aujourd'hui comme
les libérateurs. S'il faut que Constantinople soit esclave, que du moins
elle ne le soit pas des Mahométans; car une telle honte rejaillit sur l'Oc-
cident tout entier. Cet Occident, l'auteur l'a parcouru, nous dit-il, à pied
et à cheval; il en connaît les peuples principaux, leurs rois ou leurs doges;
il a été jusqu'en Angleterre au nord; et, au midi, peut-être a-t-il vu, du
moins il connaît le royaume arabe de Grenade. Chacun de ces souvenirs
lui devient occasion d'un belliqueux appel à la croisade : il y convie le
Pape et ses cardinaux, le roi de France, les Anglais, les Génois, les Vé-
nitiens, le duc de Bourgogne, ami des empereurs Jean et Constantin Pa-
léologue. Il veut que la concorde enfin unisse tant de peuples chrétiens,
tant de princes chrétiens contre les mécréants; que l'on se garde surtout
de faire alliance avec le Turc, race perfide, qui ne sait pas tenir un ser-
ment. « C'est par ces alliances qu'il a mangé le monde qu'il gouverne.
« Si vous le laissez seulement deux ans respirer à Constantinople, j'en jure
« par Dieu, il nous mangera tous. »

» Voilà un trait qui date le livre, en même temps qu'il en laisse voir le rude langage. Il n'y avait donc pas deux ans que Byzance était prise; c'est la date que confirment d'autres allusions du poëme à Jean Huniade et au séjour de Mahomet dans la ville d'Andrinople après la prise de Byzance. Sans doute le pèlerin patriote revenait de son voyage à travers l'Europe, quand il épancha sa douleur en vingt-quatre longs couplets à moitié rimés, pleins de désordre et de redites, qui sont comme le chant d'agonie d'une littérature expirante. L'auteur souhaite ardemment que son cri de détresse soit entendu au loin. L'imprimerie venait à peine de paraître; il ne la connaît pas, et c'est aux copistes qu'il adresse plusieurs fois la prière de répandre, autant qu'ils pourront, ses vers dans toute la chrétienté, « chez les rois, les princes et les princesses, car il a confiance « qu'il y va de l'intérêt commun des grands et des petits. » Si haut pourtant que parle ce Jérémie de la Jérusalem byzantine, et quelque besoin qu'il ait d'une publicité bruyante, il n'ose pas déclarer son nom; il a ses raisons, dit-il, pour garder là-dessus le silence; seulement il donne à qui pourra comprendre une sorte de signalement de sa personne, signalement devenu pour nous une énigme. Est-ce à dire que notre versificateur fût un personnage considérable? Je ne le crois pas. S'il faut l'appeler encore un lettré, c'est un lettré du plus bas étage. A chaque page de la complainte se marque le profond sentiment de sa petitesse, sentiment qui paraît, hélas! très-légitime. Quelques souvenirs historiques de Justinien, d'Héraclius et des gloires de l'ancien Empire, sont à peu près le seul témoignage de son érudition. Quant aux faits contemporains, c'est à peine si l'on en relève chez lui deux ou trois qui profitent à l'histoire. Par exemple, il semble parler sur des renseignements précis, quand il atteste que la Porte avait alors sous les armes « cent mille soldats d'élite, cent

déjà qualifiés pourtant d'écrivains de la décadence, et qui, durant les dernières luttes du paganisme contre la foi chrétienne, ont eu à soutenir des thèses assez semblables à celles de l'annaliste byzantin. C'est Libanius, s'obstinant au vieux culte de Jupiter et maudissant « les hommes noirs, » c'est-à-dire les moines, qui démolissaient les temples et jetaient au feu les chefs-d'œuvre de Phidias ; c'est Thémistius, invoquant un peu tard le beau principe de la tolérance pour protéger ce qui restait alors du paganisme détrôné. A la distance de dix siècles, il y a un fond d'idées communes entre Phrantzès et les deux sophistes : même obstination dans les deux sociétés que sépare leur foi religieuse, même intention de revendiquer au moins les libertés de la conscience. Or le langage a beaucoup d'élévation encore et de pureté chez les deux sophistes du IVe siècle. Au contraire, quelle mollesse d'expression et, j'ai presque dit, quel désarroi moral chez ce Grec de Byzance aux prises avec sa théologie compliquée des embarras de la politique ! Voilà bien l'historien d'une société qui s'abîme sous le despotisme ottoman.

» La fin de Phrantzès fut digne, hélas ! de son œuvre. Après maint récit des humiliations de sa race, auxquelles s'ajoutent pour lui d'affreux malheurs domestiques, il nous raconte que, vers le printemps de l'an 6976 du monde, perclus de rhumatismes et trop pauvre pour remplacer son vêtement séculier, il s'est fait moine, sous le nom de Grégoire, et que sa femme Irène a suivi bientôt cet exemple : cela veut dire, en réalité, qu'ils entraient tous deux à l'hôpital, où fut, en effet, rédigé par Phrantzès le récit de la chute de Byzance chrétienne.

» La critique se sent désarmée devant de pareilles misères.

» On pouvait croire que la Chronique de Phrantzès marque l'extrême abaissement de la littérature chez les Grecs byzantins ; on se trompait. Un contemporain de Phrantzès, le Rhodien Georgillas, a déploré la chute de Constantinople en un style qui, par comparaison, relève presque celui du chroniqueur et lui rend, à nos yeux, une sorte de valeur littéraire. De tels livres mériteraient bien l'oubli où ils dormaient depuis quatre siècles, s'il n'y avait toujours quelque enseignement à recueillir dans une œuvre authentique et sincère, dans le moindre témoignage qui se rapporte à quelque grand événement de l'histoire.

» Georgillas n'a été, pendant longtemps, connu que d'un petit nombre de curieux et par quelques citations que lui avaient empruntées nos lexicographes modernes. Un de ses trois poëmes est encore inédit. Le plus ancien, sa Légende de Bélisaire, a été publié récemment par un bibliophile anglais ; le second ouvrage l'a été en 1857 par M. Ellissen, dans son estimable collection de documents pour l'étude de la basse grécité : c'est la Complainte ou Lamentation, en vers dits *politiques*, sur la prise de Constantinople.

» On a plusieurs exemples, soit en vers, soit en prose, de ces sortes de complaintes, dont la mode remonte aux premiers siècles de l'empire d'Orient et dans lesquelles la langue se montre souvent fort altérée. Pour n'en citer qu'un seul, il existe sur la prise de Constantinople, en 1204, par les Latins, un petit poëme écrit par un Grec de Nicée, après la restauration de la dynastie nationale : ce n'est certes pas un chef-d'œuvre ; on n'y pourrait pas signaler le moindre trait d'éloquence. Ce document toutefois n'est point, par sa forme, indigne de l'histoire, à laquelle il apporte des faits utiles à relever. Il montre un écrivain capable de quelque soin pour la versification et pour le style, un écrivain sans talent, mais qui a du moins le respect de lui-même. Le Rhodien qui aligne les mille vers du *Threnos* sur le désastre de 1453 n'a plus même ces modestes qualités

» Né dans un pays grec que n'atteignent pas encore les armes ottomanes, mais que déjà elles menacent, il sent que la Grèce peut tout craindre après avoir vu tomber sa capitale, et il déplore ce désastre avec la même douleur qu'un témoin oculaire. Constantinople était pour lui la reine des villes par ses richesses, par ses monuments religieux et civils, surtout par ses écoles savantes. Elle a commis sans doute, ou plutôt ses princes ont commis, bien des fautes; le peuple grec tout entier est bien corrompu, et il s'est attiré les châtiments du ciel. Mais le châtiment dépasse la faute, et celui qui l'inflige, le Turc, est un trop cruel instrument de la justice divine. Les Latins obéissent au Pape, mais ils sont chrétiens du moins. Ces serviteurs du Pape que l'on maudissait en 1204, et auxquels on refusait alors le nom même de chrétiens, on les invoque aujourd'hui comme des libérateurs. S'il faut que Constantinople soit esclave, que du moins elle ne le soit pas des Mahométans; car une telle honte rejaillit sur l'Occident tout entier. Cet Occident, l'auteur l'a parcouru, nous dit-il, à pied et à cheval; il en connaît les peuples principaux, leurs rois ou leurs doges; il a été jusqu'en Angleterre au nord; et, au midi, peut-être a-t-il vu, du moins il connaît le royaume arabe de Grenade. Chacun de ces souvenirs lui devient occasion d'un belliqueux appel à la croisade : il y convie le Pape et ses cardinaux, le roi de France, les Anglais, les Génois, les Vénitiens, le duc de Bourgogne, ami des empereurs Jean et Constantin Paléologue. Il veut que la concorde enfin unisse tant de peuples chrétiens, tant de princes chrétiens contre les mécréants; que l'on se garde surtout de faire alliance avec le Turc, race perfide, qui ne sait pas tenir un serment. « C'est par ces alliances qu'il a mangé le monde qu'il gouverne. « Si vous le laissez seulement deux ans respirer à Constantinople, j'en jure « par Dieu, il nous mangera tous. »

» Voilà un trait qui date le livre, en même temps qu'il en laisse voir le rude langage. Il n'y avait donc pas deux ans que Byzance était prise; c'est la date que confirment d'autres allusions du poëme à Jean Huniade et au séjour de Mahomet dans la ville d'Andrinople après la prise de Byzance. Sans doute le pèlerin patriote revenait de son voyage à travers l'Europe, quand il épancha sa douleur en vingt-quatre longs couplets à moitié rimés, pleins de désordre et de redites, qui sont comme le chant d'agonie d'une littérature expirante. L'auteur souhaite ardemment que son cri de détresse soit entendu au loin. L'imprimerie venait à peine de paraître; il ne la connaît pas, et c'est aux copistes qu'il adresse plusieurs fois la prière de répandre, autant qu'ils pourront, ses vers dans toute la chrétienté, « chez les rois, les princes et les princesses, car il a confiance « qu'il y va de l'intérêt commun des grands et des petits. » Si haut pourtant que parle ce Jérémie de la Jérusalem byzantine, et quelque besoin qu'il ait d'une publicité bruyante, il n'ose pas déclarer son nom; il a ses raisons, dit-il, pour garder là-desus le silence; seulement il donne à qui pourra comprendre une sorte de signalement de sa personne, signalement devenu pour nous une énigme. Est-ce à dire que notre versificateur fût un personnage considérable? Je ne le crois pas. S'il faut l'appeler encore un lettré, c'est un lettré du plus bas étage. A chaque page de la complainte se marque le profond sentiment de sa petitesse, sentiment qui paraît, hélas! très-légitime. Quelques souvenirs historiques de Justinien, d'Héraclius et des gloires de l'ancien Empire, sont à peu près le seul témoignage de son érudition. Quant aux faits contemporains, c'est à peine si l'on en relève chez lui deux ou trois qui profitent à l'histoire. Par exemple, il semble parler sur des renseignements précis, quand il atteste que la Porte avait alors sous les armes « cent mille soldats d'élite, cent

mille janissaires, et (je voudrais ne pas l'en croire) trente mille renégats francs, qu'il appelle même des *Français*, etc. » D'autre part, à la façon dont il parle de Constantin Dragazès, le dernier défenseur de l'Empire, on ne sait vraiment pas s'il le tient pour mort ou pour vivant. Peut-être, n'ayant point vu de ses propres yeux la prise de la ville sainte, croit-il encore que Dieu aura sauvé Dragazès. Sa piété naïve n'espère-t-elle pas que des anges seront venus alors du ciel pour sauver de la profanation les reliques des saints? Ainsi nous verrions commencer, avec le témoignage même d'un contemporain, la légende, encore vivante en Orient, qui raconte que l'héritier des Constantins survécut à la prise de sa capitale par les Turcs, et qu'il attend, caché en un réduit mystérieux, le jour d'une éclatante réparation.

» Il y a donc, on l'avouera, quelque intérêt historique dans cette composition si peu littéraire. Elle ajoute un ou deux traits au tableau tracé par les annalistes d'un événement à jamais déplorable. Mais ce qui surtout est instructif, ce qui saisit le cœur et l'imagination, c'est le personnage même du malheureux versificateur; c'est la sincérité de l'inspiration qui le pousse à écrire, malgré sa faiblesse, pour la défense du nom grec et de sa religion. Sans cesse il revient à ces excuses, à ces protestations, comme il revient à ses pressants appels pour la croisade ; et bien que fatigants par leur monotonie, ces refrains font passer dans notre âme l'émotion que réveille, autour d'un tombeau, le chant des prières funèbres. Il semble que l'auteur l'ait compris lui-même, car il appelle quelque part son chant de douleur un *myriologue*, ce qui est le nom des complaintes en vers que les paysannes grecques improvisent sur le cercueil des défunts. Le désespoir éclate à chaque page de ces mortels couplets, écrits en un langage qui ne peut que le justifier. Que penser de l'état d'un peuple où le plus ardent patriotisme, parlant pour la plus sainte des causes, ne trouve que des accents comme ceux que je vais essayer de vous rendre ?

« Plaise au maître, au fabricateur du monde, aux douze apôtres, aux » quatre évangélistes [ qui sont ] la foi du chrétien, et qu'ils me donnent » pour cela raison et science, pour que j'écrive quelque petite chose de » lamentable pour la grande ville ! Car je n'ai pas de sagesse et de rai- » sonnement pour cela, pour écrire sur ce sujet comme il faut et convient. » Que le Dieu puissant qui donne la science m'éclaire, moi aussi, pour » les détours du vers, et que moi aussi je fasse un poëme qui n'ennuie » personne, mais qui plaise à tous. Qu'il soutienne mon esprit et mon » intelligence (enfin j'espère en Dieu ! ) pour qu'on l'accueille bien, qu'il » plaise à beaucoup de gens, et qu'on le transcrive, qu'on l'honore beau- » coup et qu'on le prise, et qu'on verse des larmes abondantes sur la mal- » heureuse ville, qu'on verse des gémissements du cœur et des contri- » tions.

» Et maintenant, seigneurs, écoutez mon discours. Mon prologue dit » qu'il sera petit; mais il s'agit d'une grande chose, d'une ruine du » monde comme au déluge de Noé ; et vous tous qui lisez le texte de ce » discours, je vous en conjure, ne soyez point fatigués ; parcourez-le tout » entier, allez jusqu'à la fin, et si je fais quelque faux pas (il en fait » beaucoup et de tout genre), ne m'accusez point, priez Dieu que je fasse » mon salut, que je vive avec honneur et qu'il me donne la santé. »

« Ce qui suit renouvelle les mêmes idées avec la même platitude ; on n'ose plus traduire. Je saute dix feuillets pour signaler au moins quelques lignes où le ton se relève, et cela (j'aime à le remarquer) quand l'auteur parle de la France :

« O roi Constantin, tu as eu un pénible sort. J'en veux donner con-

» naissance au plus illustre prince de l'Occident, au roi de Paris, au pre-
» mier des princes du pays de l'Occident. France, pleine d'honneur et de
» renommée, guerriers français, mes braves soldats, ayez-en l'assurance:
» la grande ville est perdue! Que paraisse votre puissance et votre ar-
» mée! courez hardiment, avec sagesse et valeur, pour faire la vengeance
» de l'humble ville! Car la maison royale venait de France (j'ignore
» vraiment où est la preuve de cette généalogie) (1). Il est donc juste de
» porter secours à vos parents. Ainsi ne tardez pas et éveillez-vous sur-
» le-champ, et venez, avec le secours du Dieu tout-puissant, pour faire
» bonne guerre aux gens de Mahomet. C'est la volonté de Dieu que vous
» couriez contre les païens. »

» Il y a quelque chose de touchant dans cette invocation du nom de la France. Nous sommes volontiers indulgents pour une telle confiance, et nous voudrions qu'elle eût porté bonheur au poëte. Mais voyez comme il reprend son discours et retombe dans sa plate monotonie :

« Il faut maintenant que j'abrége beaucoup. Je me tourne vers les
» Anglais. Anglais sages et honorables entre les peuples armés, je ne sais
» plus quelles paroles vous dire, etc. »

» *Il faut que j'abrége!* et il écrira plus de sept cents vers encore, pour finir, comme il a commencé, en déclarant que la Grèce est abattue sans ressource, et qu'aux seuls princes de l'Occident il appartient de la relever. Rien n'est triste et navrant comme ce cri d'une nationalité souffrante, et à ce titre digne de compassion, mais d'une nationalité qui s'abandonne et qui ne sait plus trouver en elle-même la moindre force contre ses malheurs. Les Grecs renouvelleront souvent, du quinzième au dix-neuvième siècle, la complainte de leur désespoir. Je la trouve dans maint écrit venu de l'Orient depuis la chute de Byzance, durant cette période où l'Europe latine grandit et s'affermit dans des luttes fécondes. Je la trouve, par exemple, jusque dans la préface d'une grammaire de la langue romaïque, humblement dédiée par Simon Portus, en 1638, au puissant cardinal de Richelieu. Mais elle ne devait être entendue que le jour où les Grecs ne se borneraient plus à prier Dieu et les hommes, où ils commenceraient par s'aider eux-mêmes, et par prouver, en agissant, qu'ils n'étaient pas un peuple mort à jamais. On ne peut refuser quelque pitié à l'orateur impuissant de la Grèce, avilie par ses fautes, autant qu'opprimée par la force de ses ennemis. Mais ces lamentations presque inarticulées de Georgillas ne sont même pas dignes des derniers défenseurs de Constantinople, chez qui brilla, au moins, par exception, quelque courage. C'est l'accent de la mendicité plus encore que la voix du patriotisme vaincu, mais protestant contre sa défaite. La langue grecque ne reprendra un peu de vigueur que lorsque le caractère national, enfin retrempé par de longues épreuves, enfin excité par une juste émulation à l'égard de l'Occident, tentera un énergique effort pour secouer le joug ottoman. Les plus anciennes chansons klephtiques parvenues jusqu'à nous marquent le moment de ce réveil tardif; on y entend un accent nouveau de patriotisme et de courage; elles font pressentir l'hymne de Rhigas et les victoires de l'indépendance. Parmi les écrits en prose, qu'on lise les récits de Colocotronis, *sur les événements de la race grecque entre 1770 et 1836*, c'est-à-dire entre une première révolte avortée et l'insurrection victorieuse qui constitua le royaume hellénique avec le secours de l'Occident chrétien. Dans ces mémoires écrits sous la dictée d'un

(1) Agnès, fille de Louis VII, épousa successivement les deux empereurs Alexis le jeune et Andronic Comnène, mais elle n'eurent point d'héritiers.

une pareille tâche que celui qui a publié succcesivement une vie de Mohamed (*Mohamed der Prophet, sein Leben und Seine Lehre*), et une histoire des Kalifes, deux ouvrages favorablement accueillis du public.

Au nom de M. Domenico Comparetti, professeur de littérature grecque à l'université de Pise, M. Egger offre le volume intitulé : *Il discorso d'Iperide pei morti nella guerra Lamiaca*, c'est la seconde partie des études entreprises par le savant helléniste sur les textes d'Hypéride, récemment découverts en Egypte et qui ont été l'objet de tant de travaux en Angleterre, en France et en Allemagne. L'édition de M. Comparetti résume, pour l'oraison funèbre, tous ces travaux de philologie contemporaine et y apporte une notable part d'innovations heureuses. Cette publication paraît d'autant plus digne de l'attention de l'Académie que les études grecques ne comptent en Italie qu'un petit nombre de représentants.

M. de Wailly lit, en communication, un *fragment de la préface du prochain volume des Historiens de la France*.

M. Léon Rénier fait à l'Académie le rapport suivant :

### INSCRIPTIONS DE TROESMIS DANS LA MÉSIE INFÉRIEURE.

« Un Français établi à Matschin, petite ville de la Bulgarie orientale, ayant obtenu des autorités turques la permission d'ouvrir une carrière de granit entre cette ville et Hirsova, dans un endroit désigné sous le nom d'Iglitza, y découvrit, il y a quelques années, les ruines d'une ville romaine considérable. Cette ville était défendue par une citadelle construite sur un promontoire, qui domine de plus de cent pieds les nombreux embranchements du Danube au-dessous d'Hirsova, et par un camp retranché dont les mouvements du terrain indiquent encore les contours entre la ville proprement dite et les dernières ramifications des Balcans. De nombreuses inscriptions latines en ont fait connaître le nom; c'est l'ancienne *Troesmis* ou *Trosmis*.

» Cette ville est mentionnée dans la géographie de Ptolémée (1) sous le nom de Τροισμίς, dans la table de Peutinger (2) sous celui de *Troesmis*, dans l'Itinéraire d'Antonin (3) sous celui de *Trosmis;* enfin, c'est également ainsi qu'Ovide la nomme dans la IX^e^ épître du IV^e^ livre de ses Pontiques, v. 79.

On sait que cette épître est adressée à *C. Pomponius Græcinus*, qui venait d'être désigné consul. Après l'avoir félicité de sa nomination à cette haute dignité, le poëte se plaint, comme toujours, de la contrée où il est exilé, contrée que Græcinus doit connaître, dit-il, puisque son frère Flaccus y a commandé. Voici en quels termes il s'exprime:

(1) Liv. III, C. 10, éd. Wilberg.
(2) Segm. VII.
(3) Page 225, Wesseling.

Præfuit his, Græcine, locis modo Flaccus; et illo
Ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli;
Hic arcu fisos terruit ense Getas.
Hic captam Trosmin celeri virtute recepit
Infecitque fero sanguine Danubium.

» C. Pomponius Græcinus fut consul suffectus en 769 de Rome (16 de notre ère). Son frère *L. Pomponius Flaccus* fut consul ordinaire l'année suivante. Celui-ci n'était, par conséquent, que légat légionnaire lorsqu'il reprit Trosmis aux barbares qui s'en étaient emparés; et c'est sans doute en cette qualité qu'il fut le compagnon d'armes de Rescuporis, prince des Thraces, alors allié des Romains, circonstance qui, ainsi que nous l'apprend Tacite (1), lui valut, en 772, le gouvernement de Mésie. Ovide ne l'y vit pas arriver : il était mort depuis deux ans.

» Quelques documents relatifs à la découverte dont il s'agit ont été adressés à M. le ministre des affaires étrangères, par M. Engelhardt, commissaire français de la navigation du Danube en résidence à Galatz, et M. le ministre de l'instruction publique les a transmis à l'Académie, en lui demandant son avis sur l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Ces documents sont un plan du plateau d'Iglitza, une carte du delta du Danube, *d'après Ptolémée*; une feuille contenant les copies de quatre inscriptions romaines, ainsi que l'indication de quelques monnaies impériales; enfin un exemplaire du *Moniteur universel* du 6 octobre 1862, contenant une courte notice sur la découverte des ruines de Troesmis.

» La commission que vous avez chargée d'examiner ces documents s'est empressée de s'acquitter de la tâche que vous lui avez confiée, et je vais avoir l'honneur de vous exposer les résultats de cet examen. Je ne parlerai dans ce rapport, ni du plan, ni de la carte, ni des médailles, dont la description est trop incomplète pour qu'on puisse en apprécier la valeur. Mais je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails sur les inscriptions, qui offrent un véritable intérêt et suffisent à elles seules pour faire juger de l'importance des ruines découvertes par notre compatriote.

» La première de ces inscriptions, dans l'ordre chronologique, est ains conçue :

1.

TIB.VETVRIO
TIB. FIL. AEMILIA
MAVRETANO.FN
DIS.PREFECTO
CASTRORVM
LEG.V.MAC
TROESMENSIVM

Elle doit se lire ainsi :

*Tiberio Veturio, Tiberii filio, Aemilia (tribu), Mauretano, Fundis praefecto* (2) *castrorum legionis quintae Macedonicae, Troesmensium...*

(1) *Annal.*, lib. II, c. 66.
(2) On lit PREFECTO, dans la copie, sans doute par suite d'une erreur de copiste.

» Après le mot TROESMENSIVM, il devait y avoir une huitième ligne contenant le mot PATRONO et probablement aussi une neuvième contenant les sigles D. D. P. P., *decreto decurionum, pecunia publica.*

» La lettre N, qui termine la troisième ligne, est un monogramme, pour VN. On ne peut en effet douter que le mot dont elle fait partie ne doive se lire *Fundis*, ce mot désignant nécessairement la patrie ou le domicile légal du personnage auquel l'inscription est consacrée, et la ville de *Fundi* en Campanie appartenant à la tribu Aemilia (1), dans laquelle ce personnage était inscrit.

» La légion V$^e$ Macédonique fit, à trois reprises différentes, partie de l'armée de Mésie. Elle était dans cette province à la mort d'Auguste, en 767, de Rome (14 de notre ère), peut-être déjà depuis longtemps, et elle y resta jusqu'en 63, époque où elle fut envoyée en Arménie pour prendre part à la guerre contre Tiridate. Elle resta dans les provinces d'Asie jusqu'après la guerre des Juifs sous Vespasien, dans laquelle elle se distingua, et fut alors renvoyée dans ses anciens quartiers de Mésie. Elle quitta de nouveau cette province lors de la guerre de Domitien contre les Daces, et elle n'y revint plus qu'après l'abandon de la Dacie transdanubienne sous le règne d'Aurélien. Nous savons par l'Itinéraire d'Antonin qu'elle fut alors cantonnée à *Oescum*, fort loin de Troesmis par conséquent, et qu'elle y resta au moins jusqu'à la fin du règne de Dioclétien (2).

» Notre inscription, qui présente tous les caractères d'une haute antiquité autant du moins qu'on peut en juger sans avoir vu l'original, ne saurai être assignée à cette dernière époque, par cette raison d'abord, puis parce que, ainsi que je viens de le dire, la légion V$^e$ Macédonique était alors cantonnée fort loin de Troesmis ; elle appartient probablement à l'époque précédente, et le titre du personnage auquel elle est consacrée (*praefectus castrorum*) me paraît un motif suffisant pour penser que Troesmis était alors le quartier général de la légion dont il s'agit. Le camp retranché qu'on y remarque serait alors celui de cette légion, lequel aurait été ensuite occupé par les différentes légions qui la remplacèrent successivement dans l'armée de Mésie, jusqu'à la *I$^{re}$ Jovia*, que l'Itinéraire d'Antonin (3) y place à une époque postérieure aux premières années du règne de Dioclétien et de Maximien.

» Peut-être même pourrait-on faire remonter plus haut encore l'origine de ce camp et supposer qu'il avait été établi par L. Pomponius Flaccus après la reprise de Troesmis; peut-être, en conséquence, la légion V$^e$ Macédonique était-elle celle que commandait alors ce personnage. Mais ce sont là de simples conjectures, qui auraient besoin, pour être adoptées, de s'appuyer sur d'autres documents. Il y a lieu de remarquer toutefois que les nombreux embranchements du Danube en face de Troesmis présentaient de grandes facilités pour le passage du fleuve; que c'étaient probablement ces facilités qui avaient été cause de la prise de cette place par les barbares, et que, par cette raison, les Romains après l'avoir reprise, durent, pour empêcher que pareille chose n'arrivât à l'avenir, se hâter d'y établir à demeure un corps de troupes considérable.

(1) « Rogatio perlata est ut *in Aemilia tribu* Formiani et *Fundani*, in Cornelia » Arpinates ferrent; atque in his tribubus tum primum ex Valerii plebiscito censi » sunt.» Tit. Liv., lib. XXXVIII, c. 36. Voy. Grotefend, *Imperium Rom. tributim descript.*, p, 54.

(2) Voy. pour l'histoire de cette légion, le mémoire de Borghesi, *sulle iscrizioni del Reno*, dans ses *OEuvres complètes*, tome IV, p. 212 et suiv.

(3) P. 225, Wesseling.

» On lit dans la notice insérée au Moniteur, que « presque toutes les in- » scriptions recueillies portent, indépendamment du nom de la ville, la » mention des V° et VI° légions Macédoniques et des Ire et II° légions » Italiques. » Il y a dans ce passage une erreur au moins : il n'a jamais existé de légion VI° Macédonique; mais les légions Ire et II° Italiques sont connues, et l'on sait que la Ire, envoyée dans la Mésie à l'avénement de Vespasien y resta jusqu'au règne de Dioclétien, sous lequel l'Itinéraire d'Antonin (1) la place à *Novæ*, station située à 229 milles à l'ouest de Troesmis. Quant à la II°, rien jusqu'ici n'avait pu faire supposer qu'elle eût été, à aucune époque, cantonnée dans ces contrées. Si donc les inscriptions dont il s'agit prouvaient qu'elle y fut en effet envoyée, ce serait un fait entièrement nouveau à ajouter à l'histoire de cette légion, sur laquelle nous avons d'ailleurs peu de documents.

» La deuxième inscription est ainsi conçue :

2.

M.PONTIO
*l* AELIANO
*c*. V.PATRI.PON
LAELIANI
*l* EG AVG.PR.PR
ORDO.TROESM

» Elle est incomplète du côté gauche et a perdu une lettre au commen cement de ses lignes les plus longues; mais elle se restitue facilement. doit se lire ainsi :

*Marco Pontio Laeliano, clarissimo viro, patri Pontii Laeliani, legati Augusti pro praetore, ordo Troesmensium.*

» Le légat impérial qui est mentionné dans cette inscription est connu dans l'histoire. Il fut le chef d'état-major de Lucius Verus dans la guerre contre les Parthes; ce fut lui qui organisa l'armée de Syrie, et Fronton, en nous apprenant ce fait (2), l'appelle *vir gravis*, *veteris disciplinae*.

» Une belle inscription trouvée à Rome en 1555, et qui nous a été conservée par Smetius (3), nous fait connaître tous ses noms; il s'appelait : *M. Pontius*, *M. f. Laelianus Larcius Sabinus*; et elle nous apprend qu'après avoir été *comes divi Veri*, dans la guerre contre les Parthes, où il avait obtenu les récompenses militaires, il fut ensuite successivement légat impérial des provinces de Pannonie inférieure, de Pannonie supérieure et de Syrie. Malheureusement cette inscription est incomplète; elle est brisée par le bas, et elle ne nous apprend pas quelles fonctions Laelianus avait exercées avant d'être appelé à celles de *comes imperatoris*.

» BORGHESI a cru reconnaître dans ce personnage le consul *Laelianus* de

(1) Pag. 221, Wesseling.
(2) *Ad Verum imperatorem*, p. 183, ed. Rom.
(3) Fol. 67, n° 3.

l'an 163 de notre ère. Mais cette identification présentait de grandes difficultés : c'est en cette année même qu'eurent lieu les principales opérations de la guerre contre les Parthes, et l'on a peine à concevoir comment *Laelianus* aurait pu en même temps mériter des récompenses dans cette guerre et présider le sénat en qualité de consul. BORGHESI supposait probablement que l'on avait fait une exception en sa faveur, et qu'en l'élevant au consulat en récompense de ses services, on l'avait exempté de l'obligation de la résidence. On peut en effet citer des exemples d'exemptions de ce genre (1). Mais les exceptions ne se supposent pas, ou du moins on ne peut les supposer que quand on y est forcé par des raisons suffisantes. D'ailleurs, notre inscription, qui prouve que Pontius Laelianus fut légat de la Mésie inférieure sous un seul empereur (*legatus Augusti*), sous Antonin par conséquent, nous apprend en même temps qu'il avait été consul auparavant, la Mésie inférieure étant une province consulaire.

» Il faut donc reconnaître en lui, au lieu du consul ordinaire *Laelianus*, que les fastes et les monuments (2) ne désignent que par ce surnom et qui eut pour collègue *P. Junius Pastor*, le *M. Pontius Laelianus* qui, ainsi que nous l'apprend une inscription publiée par Maffei (3), fut consul suffectus avec *Q. Mustius Priscus*, quelques années après Hérode Atticus, c'est-à-dire quelques années après 143.

» La troisième inscription nous fait connaître tous les noms d'un personnage célèbre à d'autres titres :

3.

P.VIGELLIORA
IOPLARIO.SA
TVRNINOATILIO
BRADVANOAV
CIDIOTERTVL
LO.LEG.AVG
ORDOTROESMEN
EXDECRETOSVO

*Publio Vigellio Raio Plario Saturnino Atilio Braduano Aucidio Tertullo, legato Augusti, ordo Troesmensium ex decreto suo.*

» Le nom de *Vigellius* est fort rare; on n'en rencontre pas une douzaine d'exemples dans tous les recueils d'inscriptions, et pendant toute la durée de l'empire on ne connaît qu'un seul personnage de ce nom qui soit parvenu aux grandes dignités. Il porte précisément un des surnoms de celui-ci; c'est *Vigellius Saturninus*, le premier proconsul d'Afrique qui persécuta les chrétiens (4) ; et je n'hésite pas à l'identifier avec notre légat

(1) Notamment celui de Pertinax, qui, ainsi que nous l'apprend Capitolin, c. 3 : « Curiam romanam post quatuor provincias consulares, quia *consulatum absens* » *gesserat*, jam dives ingressus est, quum eam antea senator non vidisset. »

(2) *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, 1843, p. 337, n° 15 et 16.

(3) *Mus. Veron.*, p. 420, 5, cf. Orelli, n. 4719.

(4) Ce fut lui qui condamna les martyrs de *Scillium*; il est simplement nommé *Saturninus* dans leurs actes (V. Ruinart, *Acta martyr*, p. 77); mais Tertullien le

impérial. On s'accorde généralement à placer son proconsulat en 200 de notre ère. Il devait donc avoir été consul suffectus vers l'an 190, et légat de la Mésie inférieure un an ou deux après cette dernière date.

» Notre inscription, par les noms qu'elle lui donne, nous fait connaître les grandes familles auxquelles la sienne était alliée ; c'étaient celle des *Atilius Bradua*, qui avait fourni deux consuls ordinaires, en 108 et en 160; celle d'un consul suffectus d'une année incertaine, mentionné dans une inscription de Troja dans la Capitanate (1), et qui porte entre autres noms ceux de *C. Aucidius Tertullus;* enfin une des branches de la *gens Plaria*, à laquelle appartenait la femme de Man. Acilius Glabrio, l'un des consuls ordinaires de l'an 152 (2).

Enfin, la quatrième inscription est ainsi conçue dans la copie qui nous a été envoyée :

4.

IMP.CAESARI.M.
AVRELIO.ANTONINO
PIO.FEL.AVG
DIVI.SEVERI.MAXIM
DIVI.ANToNINI.NE.ꝐDI
C NE.T.FL.NOVIO.RVFO
LEG.AVG.PR.ꝖR.M.VLP.ANTIPTER
SACERD.PROVIN.ETBISDV
VMVIRA.OBHON.PONTIF

On voit qu'elle présente trois lacunes, que l'auteur de cette copie a essayé de remplir par conjecture. Ces lacunes ne sont pas dues au hasard, car elles portent sur le nom de l'empereur et sur les qualifications qui devaient le faire reconnaître parmi les princes qui avaient porté le même nom. Il s'agit donc dans cette inscription d'un empereur dont le nom a été effacé en vertu d'un décret du sénat, et par conséquent d'Héliogabale, le seul des Antonins qui ait été l'objet d'une semblable condamnation.

Cela posé, je lis à la quatrième ligne DIVI. SEVERI. *nepoti*, et à la cinquième ligne DIVI ANToNINI. *fil.* Il faut lire en outre, au commencement de la sixième ligne, CANTE. L. NOVIO; au commencement de la dernière, VMVIRAL, et l'inscription entière doit être ainsi interprétée :

*Imperatori Caesari Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto, Divi Severi nepoti, divi Antonini filio, dedicante Lucio Novio Rufo, legato Augusti pro praetore, Marcus Ulpius Antipater, sacerdos provinciae et bis duumviralis, ob honorem pontificatus.*

» Le légat *L. Novius Rufus*, qui a fait la dédicace de ce monument,

désigne par son gentilicium et par son cognomen : « Vigellius Saturninus, qu » primus gladium in nos egit, lumina amisit. » *Ad Scapul.*, c. 3.

(1) Mommsen, *Inscr. R. Neap.* n. 4068; voy. les *Corrigenda.*

(2) Olivieri, *Marm. Pisaur.* n. 32; cf. Orelli, n. 2228.

était connu depuis longtemps par les médailles d'Héliogabale frappées à *Nicopolis ad Istrum* (1). La découverte de son nom accompagné, comme il l'est dans cettre inscription, du titre de légat impérial propréteur, n'est cependant pas sans importance; car elle prouve d'une manière désormais incontestable un fait longtemps controversé (2), à savoir que les magistrats nommés sur les monnaies impériales de Nicopolis et de Marcianopolis sont des gouverneurs de la province et non pas de simples magistrats municipaux.

» Le donateur du monument, *M. Ulpius Antipater*, prêtre de la province et deux fois duumvir, nous apprend qu'il en a fait les frais en reconnaissance de son élévation à la dignité de pontife de Troesmis, et du titre de *duumviralis*, qui lui est donné; on peut conclure avec quelque probabilité que cette ville avait été élevée au rang de colonie, conclusion qu'on peut également tirer de cette circonstance qu'elle est représentée sur la carte de Peutinger, par un édifice orné de deux tourelles.

» Le monument sur lequel est gravée cette dernière inscription est un piédestal en marbre, orné de moulures élégantes, et M. le ministre des affaires étrangères annonce, dans sa dépêche à M. le ministre de l'instruction publique, qu'il serait possible de l'obtenir du propriétaire et des autorités turques, si l'on jugeait qu'il méritât d'être apporté en France. Votre commission pense que non-seulement ce monument, mais aussi ceux sur lesquels sont gravées les trois autres inscriptions, seraient pour nos musées de très-précieuses acquisitions. Frappée, comme le sera sans doute aussi l'Académie, de l'importance historique de ces quatre inscriptions, qui semblent cependant avoir été prises au hasard parmi un grand nombre de documents du même genre découverts dans les ruines de Troesmis, elle pense qu'il y aurait lieu de demander à M. Engelhardt des copies, et, si cela était possible, des estampages sur papier de tous ces documents et de tous ceux que l'on pourrait encore y trouver à l'avenir; enfin, elle ne doute pas que si des fouilles plus étendues et bien dirigées étaient entreprises dans ces ruines, elles n'eussent les résultats les plus heureux pour la science. Dans ce cas, elle recommanderait surtout l'exploration attentive du camp retranché et de ses abords. Les localités qui ont été habitées pendant des siècles par des légions et que des constructions modernes n'ont pas dénaturées ne sont pas communes, et l'on peut être certain que les découvertes épigraphiques, topographiques ou autres, auxquelles ne pourraient manquer de donner lieu les fouilles dont il s'agit, jetteraient un jour nouveau sur un grand nombre de questions encore obscures de l'histoire militaire des Romains. »

M. de Saulcy, président, offre à l'Académie, au nom de M. Auguste Salzmann, le dessin d'un vase archaïque trouvé par lui dans ses fouilles de Camiros. Ce vase représente une scène de l'Iliade. Le Troyen Euphorbos vient d'être tué par Ménélas avec lequel Hector engage un combat. Chacun des trois personnages est désigné par son nom écrit en caractères archaïques. L'Académie, dans sa séance précédente, a admiré

(1) Voy. Mionnet, *Méd. antiques*, tome I, p. 360, n° 41; Supplém., tome II, p. 167, n° 644 à 685.

(2) Voy. Eckhel, *Doctrina num. vet.*, tome I, p. 47; Borghesi, *Œuvres*, tome 2, p. 223.

la reproduction chromolithographique du magnifique vase représentant Thétis et Pélée, trouvé également à Camiros. Celui dont la reproduction est mise sous ses yeux appartient à la première époque de l'existence de Camiros. Tous deux sont aujourd'hui sous les vitrines du musée britannique.

M. LE PRÉSIDENT présente ensuite à l'Académie la traduction d'une inscription judaïque trouvée par lui sur le faîte de la colonne monolithe, placée à la porte dite Sous-el-Aksa au Haram-ech-Chérif de Jérusalem. Cette inscription conçue en hébreu, caractères carrés, doit se traduire ainsi :

Jonas et Sabtiah
Sa femme, de
Sicile, rendus forts
Dans la vie.

M. de SAULCY fait remarquer que ce texte n'a pu être gravé en pareil lieu qu'à l'époque où l'empereur Julien fit la tentative de reconstruire le temple des Juifs. Il est conçu dans la même forme à peu près que certains proscynèmes égyptiens et grecs.

M. EGGER commence, au nom de M. Th. H. Martin, de Rennes, la lecture d'un mémoire intitulé : *La Précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

**Séance du 26.**

Sont offerts les ouvrages suivants :

*Le temple de Jérusalem, Monographie du Haram-ech-Cherif, suivi d'un essai sur la topographie de la ville sainte*, par le comte Melchior de Vogüé, 3ᵉ livr., texte, p. 33-72; planches 2, 12, 24, 29, 32, 34, 36. Paris, 1864, in-fᵒ.

*Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, par M. Fr. Lenormant. 5ᵉ livr., p. 401-496. Paris, 1864.

M. Henri Lepage envoie au concours des antiquités de la France son ouvrage intitulé : *Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue*, publiées pour la première fois. Nancy, 1864, 1 vol. in-8ᵒ.

M. de Wailly achève la lecture de son travail intitulé :

*Préface au prochain volume des Historiens de la France.*

M. de Wailly expose dans cette préface la division du volume qui va paraître en deux parties distinctes : les *Chroniques* et les *Comptes*. Quant aux *Chroniques*, elles portent leur intérêt avec elles, et il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point ; mais les *Comptes* ont souvent la valeur de documents historiques de premier ordre, et c'est pour le démontrer que le savant membre communique à l'Académie les passages de sa préface qui ont pour but de l'établir à l'aide d'exemples. Il cite en particulier le compte du règne de saint Louis, de 1239, qui a une très-grande valeur pour les révélations historiques qu'il renferme à plus d'un point de vue.

(Ce travail sera publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, de janvier prochain.)

« M. Léon Renier demande la parole pour présenter à l'Académie quelques observations sur une note de M. Bernard, adressée à la plupart des membres de la Compagnie, au sujet du rapport de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours des antiquités nationales. M. Léon Renier constate le peu de fondement des griefs exposés dans cette note. M. Auguste Bernard a obtenu une 2e mention honorable en 1847, pour son *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, et il a partagé, en 1859, la 3e médaille pour sa *Description du pays des Ségusiaves*. Mais, si son ouvrage sur le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, présenté cette année au concours n'a obtenu ni médaille ni mention honorable, ce n'est pas parce que M. Bernard avait obtenu précédemment des récompenses, c'est parce que ce livre, comparé aux ouvrages couronnés, ne pouvait leur disputer cet honneur. M. Renier étant l'auteur du rapport qui a été fait sur ce livre dans le sein de la commission, c'est lui qui est attaqué par la note précitée ; c'est pour cela qu'il a pris la parole.

» M. de Longpérier déclare que la commission tout entière

entend partager la responsabilité des résolutions prises dans son sein.

» M. Hauréau décline l'exception que l'auteur de la note, en se plaignant de la commission, semblait vouloir faire en sa faveur. Il regrette que M. Bernard n'ait pas compris ce qui était voilé sous des formes de politesse. Si son ouvrage n'a pas obtenu de médaille, c'est qu'il n'en a pas été jugé digne. »

M. Wallon, et M. Egger après lui, continuent la lecture du mémoire de M. Th. Henri Martin, de Rennes, intitulé : *La Précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?* (Non terminée.)

---

## MOIS DE SEPTEMBRE.

### Séance du 2.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

*Annales de philosophie chrétienne*, n° 56. Août 1864.

*Annuaire philosophique*, 8e livraison.

Pour le concours des antiquités de la France :

*Destinations principales des monuments celtiques avec quelqués aperçus sur les ossements et les poteries contenus dans les hypogées*, par M. le Dr Eugène Robert. Paris, 1864, br. in-8°.

M. de Saulcy, président, fait la communication suivante à l'Académie :

*Observations sur la numismatique hébraïque.*

ANALYSE.

Le savant numismate donne connaissance d'une lettre adressée par lui à M. le baron de Witte, lettre qui doit paraître dans sa *Revue numismatique*, et qui traite de questions relatives aux monnaies juives. Cette partie de la science numismatique a été, dit M. de Saulcy, l'objet de nombreux travaux depuis quelques années et surtout de la part de MM. Cavedoni, Levy,

Reichardt, Madden, etc. Plusieurs attributions proposées par M. de SAULCY ont été contestées ou rejetées par ces savants. Le travail qu'il communique à l'Académie a pour objet de présenter les raisons sur lesquelles il s'appuie à son tour, soit pour accepter, soit pour rejeter quelques-unes des nouvelles attributions. Il renonce complétement à attribuer à Judas Machabée et à Jonathan, son successeur, des monnaies qui sont dues à Judas-Aristobule et à Jonathan (l'Alexandre Jannée des historiens); mais il persiste à repousser l'attribution des sicles et des demi-sicles d'argent à Simon l'Asmonéen, et il maintient l'opinion qu'il a émise sur l'origine de ces belles et rares monnaies. En résumé, quoiqu'il soit loin de partager toutes les opinions de M. Madden, il se plaît à reconnaître le mérite de son bel ouvrage, indispensable à quiconque veut s'occuper de la numismatique hébraïque.

*Communication de* M. LÉON RENIER *sur la nécessité de veiller à la conservation des monuments antiques dans le département de l'Isère.*

On sait que le musée de Vienne était établi, il y a quelques années, dans le monument romain connu sous le nom de *Temple d'Auguste et de Livie.* Or, on a le projet de le placer dans une ancienne église autrefois dédiée à saint Pierre, mais qui, ayant été longtemps occupée par un atelier de forge, a besoin de grandes réparations. Ces réparations ont commencé en 1860 ; le pavé d'une partie de la nef a été enlevé et, au-dessous, on a trouvé de beaux sarcophages des premiers siècles chrétiens et un assez grand nombre d'inscriptions païennes et chrétiennes, dont quelques-unes sont des documents historiques d'une grande importance. Malheureusement les recherches n'ont pas été poursuivies dans toute l'étendue de l'église, et cependant, au point où elles ont été arrêtées, on apercevait à l'extrémité de la fouille d'autres sarcophages, d'autres fragments de monuments antiques encore engagés dans le sol. On avait la certitude que la continuation des fouilles aurait produit des résultats au moins

aussi importants que ceux qui ont déja été obtenus à très-peu de frais.

M. Renier vient d'être informé que la municipalité, renonçant à poursuivre toute espèce de recherches, a décidé l'établissement d'un nouveau pavé qui recouvrira, pour des siècles peut-être, cette mine précieuse de monuments, et il se demande si l'Académie ne pourrait pas prévenir un pareil acte de vandalisme en écrivant à M. le ministre de l'instruction publique pour le lui signaler et lui demander, au besoin, de vouloir bien allouer les quelques fonds qui seraient nécessaires pour terminer les recherches avant l'établissement du nouveau dallage.

M. de Longpérier appuie la demande de M. Renier, et propose qu'il soit écrit en même temps à M. le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

L'Académie décide qu'il sera écrit aux deux ministres.

M. Guigniaut continue la lecture du mémoire de M. Th. H. Martin, de Rennes, intitulé: *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

### Séance du 11.

M. Léopold Delisle présente à l'Académie, de la part des auteurs : *Uebersicht des bisherigen Wirkens der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde*, par M. G. H. Pertz. Berlin, 1864, in-4°.

*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures* à 1790, rédigé par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste. Aube. Archives civiles, séries C et D, tome Ier. Troyes, 1864, 1 vol. in-4°.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

*Lettera* di Mgr Celestino Cavedoni, al Chiarissimo Monsignore canonico Giuseppe Antonelli, *intorno ad un antico peso della sua raccolta*, 1864, in-4°.

*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie,* par MM. Perrot et Guillaume, 7e et 8e livr.

*Relation des choses de Yucatan de Diego de Landa*, traduction par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, 1864, in-8°.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1864, 18 vol., 1er trimestre. Auxerre, 1864, in-8°.

*Romanus* ou son équivalent *vir egregius*, en tête du *cursus honorum* des personnages de l'ordre équestre, quelle que soit l'époque où ils aient été obtenus. Il en est de même, comme on sait, dans les cursus honorum des personnages de l'ordre sénatorial, pour les titres de *consularis* ou de *vir clarissimus* et ceux des grands sacerdoces de l'empire (1).

» *Q. Axius Aelianus* fut donc d'abord *curator ad populum coloniae Traianae et Aureliae Aeclanensis*. Cette inscription est la première dans laquelle se rencontre ce titre, que l'on peut comparer à ceux de *curator civium Romanorum Moguntiaci* (2) et de *summus curator civium Romanorum provinciae Lugudunensis* (3), mais sur le sens duquel il est impossible d'émettre autre chose que des conjectures.

Les surnoms de *Traiana et Aurelia*, donnés ici à la colonie d'*Aeclanum*, prouvent que cette ville, qui, ainsi que l'a démontré M. Mommsen (4), était encore municipe sous Vespasien, reçut sous Trajan le titre de colonie, et que de nouveaux colons y furent envoyés sous un des empereurs de la gens *Aurelia*, c'est-à-dire sous Marc-Aurèle ou sous Commode. *Q. Axius Aelianus* ne put donc commencer sa carrière au plus tôt que sous le premier de ces deux empereurs.

» Il fut ensuite *procurator ad alimenta* dans l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Bruttium (5), puis *procurator rationum privatarum*, c'est-à-dire administrateur du domaine privé de l'empereur, successivement dans la Maurétanie Césarienne, et dans la Belgique et les deux Germanies, ce qui nous force d'abaisser encore la date de cette inscription, les fonctions dont il s'agit n'ayant été créées que sous Septime Sévère, après la mort d'Albinus, c'est-à-dire en 197 au plus tôt (6). On ne conçoit donc pas par suite de quelle distraction un des savants éditeurs du *Corpus inscriptionum graecarum*, M. Franz, a pu en faire un procurateur de l'empereur Trajan (7).

» Enfin, il était, lorsque cette inscription a été gravée, procurateur de la Dacie *Apulensis*, et il avait fait à deux reprises différentes l'intérim de gouverneur de la province. On sait que la Dacie, qui, depuis le règne de Marc-Aurèle, ne formait qu'une seule province administrée par un légat impérial consulaire (8), était, pour la perception des impôts, divisée en trois districts ou diocèses, à la tête de chacun desquels était ordinairement placé un procurateur spécial; mais que, quelquefois aussi, ces trois districts étaient réunis sous un seul procurateur, qui prenait alors le titre de *procurator Augusti trium Daciarum Apulensis Aurariae Malvensis*, ainsi que le prouve une autre inscription copiée aussi par M. Neigebaur, dans les environs de Sarmizegethusa (9).

» Il n'en était pas ainsi à l'époque où a été gravée notre inscription,

(1) Voyez mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 24.
(2) Orelli, n° 4976; Henzen, n° 7151.
(3) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 160.
(4) *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1847, p. 97.
(5) Voyez sur cette charge M. Henzen, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1849, p. 233 et suiv.
(6) « Tuncque primum privatarum rerum procuratio constituta est. » Ael. Spart. in *Sever*. c. 12.
(7) *Corp. inscr. Gr*. vol. III, p. 1048, n° 6813.
(8) Voy. Borghesi, dans son mémoire sur une inscription de Gruter, t. III, p. 479 et suiv. de ses *OEuvres complètes*, et sa lettre sur les gouverneurs de Dacie, dans *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1855, p. 35.
(9) Voy. Henzen, dans le *Bullet. de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1848, p. 152 et suiv.

*Aelianus* était procurateur impérial dans la Dacie; mais elle ne nous fait pas connaître les fonctions spéciales qui lui étaient confiées; et les cinq autres inscriptions que j'ai citées ne nous en apprennent pas davantage.

» Une inscription copiée par M. Neigebaur à Brettye, près de l'ancienne Sarmizegethusa, contient des renseignements plus étendus et plus précis sur ce personnage; elle nous fait connaître son *cursus honorum* tout entier.

» Cette inscription a été publiée par M. Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome,* 1848, p. 155, et M. Neigebaur lui-même l'a reproduite depuis dans ses *Antiquités romaines de la Dacie,* p. 28, n° 43. Elle est ainsi conçue :

Q.AXIO.Q.F.PAL//////////////
EQ.R.LAVRENTI.LAVIN*atium*
CVRATORI.AD.POPVLV*m.col*
TRAIANAE.ET.AVRELIAE
AECLANENSIS.PROC.AD.ALIM
PER.APVLIAM.CALABRIAM.LV
CANIAM.ET.BRVTTIOS.PROC
RAT.PRIV.PROV.MAVR.CAES
ITEM.PER.BELGICAM.ET.DVAS
GERMANIAS.PROC.PROV
DAC.APVL.BIS.VICE.PRAESIDIS
ORDO.COL.SARMIZ
METROPOL.PATRONO

*Quinto Axio, Quinti filio, Palatina (tribu), [Aeliano], equiti Romano, Laurenti Lavinatium, curatori ad populu[m coloniae] Traianae et Aureliae Aeclanensis, procuratori ad alimenta per Apuliam, Calabriam, Lucaniam et Bruttios, procuratori rationum privatarum provinciae Mauretaniae Caesariensis, item per Belgicam et duas Germanias, procuratori provinciae Daciae Apulensis, bis vice praesidis, ordo coloniae Sarmizegethusae metropolis patrono.*

» Un éclat de pierre a emporté le surnom du personnage auquel cette inscription est consacrée; mais la restitution de ce surnom est certaine; car on ne peut douter que le personnage dont il s'agit ne soit le même que celui qui est mentionné dans les six autres inscriptions, d'abord parce qu'il porte le même prénom *Quintus* et le même gentilitium *Axius,* qui est très-rare, et ensuite parce qu'il est de même qualifié de procurateur impérial, J'en fournirai d'ailleurs tout à l'heure une autre preuve tout à fait irréfragable.

» Les titres, dans cette inscription, sont énumérés dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par le premier obtenu. Il va sans dire cependant que les deux premiers, *eques Romanus* et *Laurens Lavinatium* ou *Lavinas* sont en dehors de cet ordre. Le second est un titre sacerdotal, et les titres de ce genre se mettent assez souvent, comme le premier, *eques*

*Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. III, 2e livr. 1864, in-8°.

*Revue historique du droit français et étranger*, juillet et août 1864.

*Revue archéologique*, septembre 1866.

*L'Institut*, juillet et août 1864.

*Annuaire philosophique*, 9e livr. 1864.

*Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte*, n° 31, 1864.

*Annales de la propagation de la Foi*, septembre 1864.

COMMUNICATION DE M. LÉON RENIER.

## *Inscriptions relatives au procurateur impérial Q. Axius Aelianus.*

« Six inscriptions, découvertes dans différentes localités de la Transylvanie, avaient depuis longtemps fait connaître un procurateur impérial nommé *Q. Axius Aelianus*. (Voy. Gruter, p. 4, n° 8 ; p. 37, n° 11 ; p. 78, nos 1 et 2 ; p. 102, n° 4 ; et Schwarz, *Opuscula*, p. 230.) Je me contenterai d'en mettre une seule sous les yeux du lecteur ; c'est celle qui a été donnée par Gruter, p. 77, n° 1. Elle provient de Karlsbourg, l'ancienne *colonia Apulensis*.

FORTVNAE
REDVCI.LARI
VIALI.ROMAE
AETERNAE
Q.AXIVS.AELIA
NVS.V.E.PROC
AVG

IONI

*Fortunae Reduci, Lari Viali, Romae Aeternae, Quintus Axius Aelianus, vir egregius, procurator Augusti.*

» Le dernier mot, IONI, est gravé sur la plinthe du monument. Peut-être est-ce le nom du graveur de lettres. Il se lit également à la suite de deux des inscriptions que j'ai citées plus haut ; au génitif chez Gruter, p. 4, n° 8, où CONI est une faute évidente pour IONI, et au nominatif chez Schwartz, *Opuscul.*, p. 230. Cette dernière inscription est en grec ; elle existe encore à Hermannstadt, dans la collection Bruckenthal, et le mot dont il s'agit y est écrit IONIOC (1).

» Quoi qu'il en soit de cette question, qui n'a qu'une médiocre importance, l'inscription de Karlsbourg nous apprend que *Q. Axius*

(1) Voyez Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol. de Rome* 1848, p. 185, et le *Corp. inscr. gr.*, t. III, p. 1848, n° 6013.

*Aelianus* était procurateur impérial dans la Dacie; mais elle ne nous fait pas connaître les fonctions spéciales qui lui étaient confiées; et les cinq autres inscriptions que j'ai citées ne nous en apprennent pas davantage.

» Une inscription copiée par M. Neigebaur à Brettye, près de l'ancienne Sarmizegethusa, contient des renseignements plus étendus et plus précis sur ce personnage; elle nous fait connaître son *cursus honorum* tout entier.

» Cette inscription a été publiée par M. Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome,* 1848, p. 155, et M. Neigebaur lui-même l'a reproduite depuis dans ses *Antiquités romaines de la Dacie*, p. 28, n° 43. Elle est ainsi conçue :

Q.AXIO.Q.F.PAL//////////////
EQ.R.LAVRENTI.LAVIN*atium*
CVRATORI.AD.POPVLV*m.col*
TRAIANAE.ET.AVRELIAE
AECLANENSIS.PROC.AD.ALIM
PER.APVLIAM.CALABRIAM.LV
CANIAM.ET.BRVTTIOS.PROC
RAT.PRIV.PROV.MAVR.CAES
ITEM.PER.BELGICAM.ET.DVAS
GERMANIAS.PROC.PROV
DAC.APVL.BIS.VICE.PRAESIDIS
ORDO.COL.SARMIZ
METROPOL.PATRONO

*Quinto Axio, Quinti filio, Palatina (tribu), [Aeliano], equiti Romano, Laurenti Lavinatium, curatori ad populu[m coloniae] Traianae et Aureliae Aeclanensis, procuratori ad alimenta per Apuliam, Calabriam, Lucaniam et Bruttios, procuratori rationum privatarum provinciae Mauretaniae Caesariensis, item per Belgicam et duas Germanias, procuratori provinciae Daciae Apulensis, bis vice praesidis, ordo coloniae Sarmizegethusae metropolis patrono.*

» Un éclat de pierre a emporté le surnom du personnage auquel cette inscription est consacrée; mais la restitution de ce surnom est certaine; car on ne peut douter que le personnage dont il s'agit ne soit le même que celui qui est mentionné dans les six autres inscriptions, d'abord parce qu'il porte le même prénom *Quintus* et le même gentilitium *Axius*, qui est très-rare, et ensuite parce qu'il est de même qualifié de procurateur impérial, J'en fournirai d'ailleurs tout à l'heure une autre preuve tout à fait irréfragable.

» Les titres, dans cette inscription, sont énumérés dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par le premier obtenu. Il va sans dire cependant que les deux premiers, *eques Romanus* et *Laurens Lavinatium* ou *Lavinas* sont en dehors de cet ordre. Le second est un titre sacerdotal, et les titres de ce genre se mettent assez souvent, comme le premier, *eques*

» Cette inscription contient un grand nombre de sigles et de lettres liées, mais dont l'explication ne présente aucune difficulté. Elle est traversée presque dans toute sa hauteur par un défaut de la pierre, qui existait déjà lorsque l'inscription a été gravée, et qui, en s'élargissant un peu à sa partie supérieure, a emporté une seule lettre, la dernière de la cinquième ligne. Mais cette lettre se supplée facilement; c'est un A, initiale du mot *agrorum*, dont la fin se lit au commencement de la ligne suivante. I, à la fin de la neuvième ligne, doit être le reste du sigle IB, formé par un B dont le trait vertical s'élève un peu au-dessus de la ligne. Ce sont les seules restitutions qu'il soit nécessaire de faire à cette inscription, qui doit se lire ainsi :

*Domino nostro Marco Aurelio Alexandro Pio Felice Augusto, terminaciones agrorum defenicionis Matidiae adsignantur colonis Kasturrensibus, jussu viri egregii Axii Aeliani, procuratoris Augusti rationum privatarum, per Gaium Aelium Martialem agrimesorem.*

» Il y a dans ce texte plusieurs formes du langage ou plutôt de l'orthographe populaire qui méritent d'être remarquées : *terminaciones* et *defeniciones* par un C au lieu d'un T; le deuxième E de *defeniciones* est très-clair et très-net dans la copie de M. Payen; est-ce une simple faute du graveur, ou l'expression fidèle d'une prononciation locale? Je ne saurais le décider. Quant à la suppression de l'M finale à l'accusatif singulier de la troisième déclinaison, dans les mots *Martiale* et *agrimesore*, et à celle de l'N devant la sifflante S dans ce dernier mot, ce sont des particularités bien connues du langage populaire de l'époque à laquelle appartient cette inscription.

» Quoi qu'il en soit de ces détails, ce document doit être ainsi traduit :

« Sous le règne de notre Maître l'empereur César-Marc-Aurèle-Sévère-
» Alexandre-Pieux-Heureux-Auguste,
» Les limites des champs formant la délimitation de Matidie sont
» assignées aux colons de Kasturris, conformément aux ordres du *vir*
» *egregius* Axius Aelianus, procurateur impérial du domaine privé, par
» l'*agrimensor* Gaius Aelius Martialis. »

» Ainsi, on le voit, cette inscription nous apprend que le *Q. Axius* mentionné dans l'inscription de Sarmizegethusa, comme ayant exercé les fonctions de *procurator rationum privatarum* dans la Maurétanie Césarienne, est bien le même que le *Q. Axius Aelianus* des autres inscriptions que j'ai citées au commencement de cette notice, et qu'il exerça les fonctions dont il s'agit sous le règne d'Alexandre-Sévère, ce qui nous fait connaître, approximativement du moins, la date de ses autres fonctions.

» Mais qu'est-ce que c'étaient que les champs formant la délimitation de Matidie (*agri definitionis Matidiae*) dont il est question dans cette nouvelle inscription?

» Il y a eu deux princesses du nom de *Matidie*; la première était nièce de Trajan; elle fut honorée du titre d'*Augusta*, et elle est rappelée par quelques inscriptions (1) et par un certain nombre de médailles (2). La seconde était, ainsi que Sabine, la femme d'Hadrien, fille de cette pre-

(1) Henzen, nº 5466; Orelli, nº 2196.
(2) Cohen, *Méd. imp.*, t. II, p. 95 et suiv.

mière Matidie. Elle mourut dans un âge fort avancé, lorsque Marc-Aurèle occupait déjà le trône impérial. Elle était immensément riche, ayant hérité de sa sœur Sabine, et laissa tous ses biens à Faustine, femme de Marc-Aurèle (1).

» Quelques-uns de ces biens étaient situés en Afrique, dans la Maurétanie Césarienne et la Numidie. Une station de la grande voie qui suivait le littoral, entre *Igilgili* et *Chullu*, s'appelait *Paccianae Matidiae* (2), et l'on a trouvé à Bougie une brique romaine dont le cachet prouve qu'elle fut fabriquée dans un domaine appartenant à la famille impériale, par un figulus qui avait fait partie comme esclave de la succession de Sabine (3) :

C*aii* COTT*ii* NANI SA*b*INIANI
OPVS DOLIARE EX PRAEDIS AVG*usti* N*ostri*

» Les champs dont il est question dans notre inscription avaient probablement la même origine; ils avaient certainement appartenu à la seconde Matidie, et c'est pour cela qu'ils sont désignés par l'expression de *agri definitionis Matidiae*.

» Mais comment un procurateur du domaine privé pouvait-il, sous Alexandre-Sévère, disposer de ces biens et les donner à des colons? En d'autres termes, comment ces biens étaient-ils entrés dans le domaine privé des empereurs de la famille de Septime-Sévère?

» Commode avait des sœurs qui lui survécurent, qui légalement auraient dû hériter de ses biens, et qui, certainement, conservèrent les leurs. L'une d'elles, *Vibia Aurelia Sabina,* vivait encore sous le règne de Caracalla, et une inscription de Guelma (4) a prouvé qu'elle avait conservé jusque-là le rang de princesse de la famille impériale, puisqu'elle y est qualifiée d'*Augusta*.

» Mais il faut se rappeler que Sévère, par une adoption posthume, dont il donna le premier exemple et qui étonna fort ses contemporains, était entré dans la famille de Marc-Aurèle, comme fils de ce prince et comme frère de Commode. Outre les raisons politiques par lesquelles on a expliqué cet acte, notre inscription prouverait qu'il avait pu encore être inspiré par d'autres motifs, que les grands biens de la famille de Marc-Aurèle et le caractère assez connu de Septime-Sévère rendent d'ailleurs très-plausibles. C'était un moyen de devenir propriétaire de ces biens par droit d'héritage et sans encourir l'odieux d'une confiscation.

» Il ne me reste plus qu'un mot à dire pour terminer cette communication : c'est que cette inscription, qui nous apprend où étaient situées les terres assignées aux *coloni Kasturrenses*, ne nous fait pas connaître la situation de leur colonie. C'est une découverte qui reste encore à faire, et que nous devrons bientôt, je l'espère, au zèle éprouvé de M. le commandant Payen. »

(1) Fronton, lettres à Marc-Aurèle, livre II, p. 167 de l'édit. de Rome.
(2) *Itin. Anton.*, p. 18, Wessel.
(3) *Revue archéol.*, 1852, p. 305; *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 3543. Cette brique est conservée au Musée d'Alger; on y lit SARINIANI, au lieu de SABINIANI, ce qui peut provenir soit d'une cassure de l'estampille, soit de l'écrasement de la partie inférieure de la lettre B avant la cuisson de la brique. On sait combien sont communs les défauts de ce genre dans les inscriptions des briques romaines.
(4) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 2719.

M. de Longpérier fait à l'Académie la communication suivante:

## *Sur l'origine et l'usage de l'écriture hébraïque carrée.*

ANALYSE.

Les éléments que nous possédons pour traiter cette matière sont encore très-rares, et il peut être utile de recueillir les plus petits faits qui s'y rattachent. En dehors de la Judée, on peut signaler certaines formes de l'écriture sémitique propre à nous éclairer.

On sait, par exemple, que les Phéniciens ont porté leur système d'écriture en Espagne, et cela est constaté par les monnaies de *Gadès*, d'*Abdera*, de *Sex* et de *Malaca*. Or, à cette série se rattache, par le type et la fabrique, une petite suite de monnaies à légende sémitique ou sémitique et latine.

Une pièce appartenant à cette série a été publiée par Eckhel (*Num. veter. anecd.*); elle est bilingue, et le célèbre antiquaire cherchait dans la légende latine ODACIS. A, placée devant la tête d'Hercule un surnom de ce Dieu. La monnaie lui semblait appartenir à Gadès en raison de son type. D'autres l'ont attribuée à une prétendue ville d'*Odacisa*.

« Tout dernièrement un jeune savant espagnol, M. Zobel de Zangroniz, a repris l'étude de cette série qu'il place à *Salacia*, ville de Lusitanie, se fondant sur la nature des types, sans s'appuyer sur la légende sémitique qu'il suppose représenter le nom primitif de la ville dont il s'agit, *Salacia* lui paraissant être le nom d'origine romaine (*Rev. num.* 1863, p. 369). Les raisonnements de M. Zobel, en ce qui concerne la région à laquelle appartiennent ces monnaies, sont excellents, mais il est nécessaire d'étudier la légende phénicienne et non celtibérienne composée de cinq lettres et qui se trouve sur les monnaies lusitaniennes. Cette légende, restituée à l'écriture sémitique, donnerait la lecture *Erisana*. Cette ville aurait été située dans le voisinage du fleuve *Anas*; mais on ne sait quelle place elle aurait

occupée. Appien (*De Reb. hisp.*, II, 60-74) nous montre Fabius Servilianus, dans sa guerre contre le célèbre Viriathus, s'avançant d'*Itucci* vers *Erisana*, qu'il assiége (141 av. J.-C.). L'année suivante, nous voyons que Viriathe occupait *Arsa* (un peu au S.-O. d'*Emerita*), d'où Servilius Cœpio le contraignit de fuir. Le type gaditain qui pourrait convenir à *Salacia*, conviendrait donc pour le moins aussi bien à une monnaie d'*Erisana*.

» Mais une autre circonstance rattache la monnaie publiée par Eckhel à la contrée défendue pendant 14 années par Viriathe. En effet, parmi les trois meurtriers de ce redoutable chef, Appien nomme Audax qui, après la perpétration de son crime, vient demander à Cœpio une récompense au sujet de laquelle ce dernier dut en référer à Rome.

» On voit très-souvent sur les monnaies antiques de l'Espagne le nom de magistrats romains, placé près de la tête de divinité qui forme le type du droit de la monnaie. ODACIS-A paraît être le génitif du nom qu'Appien écrit Audax, soit que l'écrivain grec ait altéré le nom d'Odax qui était espagnol, soit que le graveur ait employé l'O au lieu de la diphthongue AV, écriture qui se présente fréquemment, comme on sait. Audax ou Odax a pu, après la défaite des Lusitaniens, être investi par les Romains d'un fonction dans la ville d'Erisana dont la possession était due à sa trahison ; toujours est-il que si la légende phénicienne dont il est parlé plus haut appartient à Erisana, elle présente un *Samech* carré (S), lettre qui n'entre dans les légendes d'aucune monnaie juive connue jusqu'ici. Cet exemple rapproché de certaines inscriptions rapportées par M. de Vogüé, tend à nous faire voir qu'il a existé plusieurs systèmes parallèles, et nous autorise à croire que l'hébreu, dit carré, n'est pas d'origine si récente qu'on le supposait il y a quelques années encore.

M. Léon Renier continue la lecture du mémoire de M. Th.-Henri Martin de Rennes, intitulé : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

**Séance du 17.**

Sont offerts à l'Académie :

*Praxitèle. Essai sur l'histoire de l'art et du génie grecs depuis l'époque* de *Périclès* jusqu'à *celle* d'*Alexandre,* par M. Emile Gebhart, membre de l'École française d'Athènes, Dr ès lettres. Paris, 1864, in-8°.

*De la distribution des dolmens sur la surface de la France. Nouvelle note avec carte,* par M. Alex. Bertrand (Extrait de la Revue archéolog.); br. in-8°.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1863, 1 vol. in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 2. Amiens, 1864, br. in-8°.

*Rapport sur le Saint Evangile selon saint Matthieu, traduit en Picard amiennois par M. Edouard Paris, d'Amiens*, par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens. 1 f. in-8°.

*Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.* Aix, 1864, br. in-8°.

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XI, 2e cahier, 1862. Epinal, 1 vol. in-8°.

M. Vincent termine sa communication *Sur la période sothiaque.* (*Voy.* p. 238-240.)

M. Léon Renier continue la lecture du mémoire de M. Th.-Henri Martin de Rennes, intitulé : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque?*

**Séance du 27.**

M. le maréchal Vaillant, membre de l'Institut, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, en répondant à la lettre qui lui a été adressée le 9 courant, au nom de l'Académie, relativement aux fouilles si productives pour la science, commencées dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne (Isère), et que l'administration municipale paraissait devoir abandonner, fait connaître que des renseignements immédiats sont demandés sur les lieux à l'architecte chargé des travaux.

M. Mérimée donne, à cette occasion, toutes les assurances

possibles, desquelles il résulte que le péril signalé par la science ne peut manquer d'être conjuré par l'administration supérieure.

M. Pertz propose un échange de documents utiles à la préparation des recueils du moyen âge, publiés par l'Institut, en France, par lui, en Allemagne. Renvoi à la commission des travaux littéraires.

Le secrétaire général de l'Académie des Sciences de Lisbonne adresse, au nom de cette académie, sous la date du 3 décembre 1863, les nouvelles publications suivantes :

*Ovidio e Castilho os fastos,* poema com amplos commentarios por mais de cem escriptores portuguezes contemporaneos. Lisboa, 1862, 6 vol. in-4°.

*Lendas da India,* por Gaspar Correa, t. III. Lisboa, 1864, 1 vol. in-4°.

*Colleçaõ de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America,* t. III, 1ª serie. *Historia da Asia.* Lisboa, 1862, 1 vol. in-4°.

*Corpo diplomatico Contendo os actos e relações politicas e diplomaticas de Portugal, com as diversas potencias do mundo desde o seculo* XVI *até os nossos dias,* t. I. Lisboa, 1862, 1 vol. in-8°.

*Historia e memorias da Academia real das sciencias de Lisboa, Classe de sciencias moraes politicas e bellas letteras*, nova serie, t. II. Lisboa, 1861, 1 vol. in-4°, et t. III, 1863, 1 vol. in-4°.

*Portugaliae monumenta historica a saeculo octavo post Christum usque ad quintumdecimum jussu Academiae scientiarum olisiponensis edita. Leges et consuetudines*, vol. 1, Fascic. III. Lisbonne, 1863, in-folio.

*Inscription inédite d'Halicarnasse en dialecte dorien et en vers,* par M. Carl Wescher. 1864, br. in-8. (Extrait de la Rev. archéol.)

*Les dessins de J. Natalis,* par M. Jules Corblet. (Extr. de la Revue de l'art chrétien). Arras et Paris, br. in-8°, 1864.

*Di un' iscrizione celtica trovata nel Novarese,* per Giovanni Flechia. Torino, 1864, br. in-8°.

M. de Longpérier lit la note suivante :

## *Sur les monnaies de plomb d'Alise, de Perthes et de Mont-Berny.*

« Dans sa séance du 19 avril 1861, l'Académie a bien voulu entendre

une communication que j'ai eu l'honneur de lui faire au sujet d'une monnaie de plomb trouvée à Alise-Ste-Reine, et portant le nom des habitants de cette localité ALISIEN (ium).

» Un peu plus tard, un second exemplaire de la même monnaie retrouvée dans une collection particulière, a été donnée par l'EMPEREUR au cabinet des médailles de la bibliothèque impériale.

» Ces monnaies ont pour types, d'un côté Mercure dans un édicule, et de l'autre, un petit rameau autour duquel la légende est tracée.

» La publication de la monnaie d'Alise nous valut bientôt la connaissance d'un plomb absolument semblable quant aux types, mais offrant la légende PERTE (nsium) et trouvé à Perthes, village situé entre Vitry-le-François et Saint-Dizier.

» On sera frappé de ce fait : Deux monnaies portant un type commun ont été découvertes dans deux localités aujourd'hui sans importance, et elles offrent le nom des habitants de ces localités.

» En examinant, avec la permission de l'EMPEREUR, le musée d'antiquités nationales fondé au château de Compiègne par Sa Majesté, musée dans lequel se trouvent maintenant rassemblées des séries extrêmement remarquables de monuments de toutes les époques recueillis dans la forêt ou aux environs, j'ai remarqué deux monnaies de plomb trouvées à Mont-Berny en 1861 et 1863 par M. Albert de Roucy.

» L'une de ces monnaies a encore pour type un rameau entouré d'un nom de peuple : MEDIOL (anensium), comme les pièces d'Alise et de Perthes. Mais, au lieu du Mercure, elle offre au droit deux divinités, Jupiter et Vénus Céleste.

» La seconde, de plus petit module, présente au droit, Hercule et la Fortune accompagnés d'une tête de taureau et des lettres C. M.; au revers, l'inscription MED-L, en deux lignes.

» Les caractères de la pièce au rameau MEDIOL sont identiques pour les dimensions et le style à ces deux légendes : ALISIENS et PERTE.

» La légende MED-L de la petite pièce qui me paraît être une division de la grande, me semble une abréviation du nom *Mediolanenses*.

» Lorsque, il y a trois ans, j'ai décrit la monnaie d'Alise, j'avais cru pouvoir rapprocher de cette pièce, en raison de la ressemblance de type, deux autres plombs publiés autrefois par Ficoroni, sur lesquels on voit ALS et A. Je considérais ALS comme une abréviation d'*Alisiensium*.

» Les monnaies de Mont-Berny trouvées dans un même lieu, mais non à la même place et à deux ans d'intervalle, nous offrent avec des modules différents les inscriptions MEDIOL et MED-L. Ne peut-on pas, sans trop

de témérité, supposer qu'elles ont la même origine, et que la légende abrégée indique encore cette fois une division monétaire? On sait que depuis longtemps M. le duc DE LUYNES a établi que, dans la numismatique grecque, la division des types (un cheval, un demi-cheval, une tête de cheval; — un taureau, un demi-taureau, une tête ou un pied de taureau) correspond aux fractions monétaires et aux diverses valeurs dont elle est un indice matériel facile à distinguer.

» Il nous reste à chercher à quel *Mediolanum* appartiennent les plombs du musée particulier de Compiègne.

» *Mediolanum* est un nom gaulois commun à un certain nombre de lieux. On connaît — outre le *Mediolanum* de la Gaule transpadane (Milan), — *Mediolanum Santonum* (Saintes), — *Mediolanum Aulercorum* (Evreux), — *Mediolanum*, localité située entre *Rodumna* (Roanne) et *Forum* (Feurs), — *Mediolanum*, près Cologne, — *Mediolanum* (Château-Meillan) entre Argenton et Néris, — *Mediolanum* (Moëlain) entre Eclaron et Saint-Dizier, — *Mediolanum Ordovicum* en Grande-Bretagne, etc.

» Est-ce à un de ces *Mediolanum* qu'il faut attribuer les monnaies que nous étudions? Cela me paraît extrêmement douteux.

» On sait que les pièces de valeur infime ont une circulation très-restreinte. J'incline donc à penser que les pièces trouvées en deux fois à Mont-Berny appartiennent au pays même où elles avaient été enfouies, c'est-à-dire à un *Mediolanum* situé sur la lisière de la forêt de Compiègne.

» Mont-Berny, comme le camp de Saint-Pierre, se trouve à la pointe orientale de cette forêt sur la voie antique qui conduit à Champlieu. Toute cette partie du pays, dans une longueur d'environ 8,000 mètres, présente, de distance en distance, des ruines antiques d'un grand intérêt.

» Un théâtre, un beau temple, dont les restes dénotent une grande recherche dans l'ornementation, des bains et de nombreuses habitations indiquent que là vivait une population assez considérable.

» Parmi les ruines on a retrouvé des outils de toute sorte, des monnaies en grand nombre, des bijoux, des armes, des inscriptions. Des coquilles marines recueillies en certaine quantité, montrent que les habitants aimaient le luxe de la table, ce que confirme encore l'élégance des ustensiles.

» A coup sûr la localité où se retrouvent toutes ces choses, accumulées maintenant dans le musée de l'EMPEREUR, a porté un nom. La *Garenne du roi*, la *Carrière du roi*, la *Queue Saint-Etienne*, et d'autres appellations

analogues ne peuvent pas avoir une bien grande ancienneté et indiquent toute autre chose que des lieux habités.

» J'oserai faire part à l'Académie du fait que je soupçonne (je ne veux pas me servir d'une autre expression). Le lieu anonyme qui a laissé subsister tant de vestiges à l'est et au sud de la forêt de Compiègne se nommait *Mediolanum*. Plus ce nom est commun dans les Gaules, et plus il me paraît permis de l'attribuer au site où se retrouvent les monnaies de plomb que j'ai décrites. Je dis *monnaies*, comme je l'avais fait en 1861, parce que, depuis cette époque, j'ai publié dans la *Revue numismatique* des pièces de plomb recueillies par Mariette-Bey au Sérapeum de Memphis et présentant la marque de valeur non équivoque B OBOΛOI.

» J'insiste encore sur ce point : les pièces de plomb trouvées à Mont-Berny se rattachent complétement à celles qui proviennent d'Alise et de Perthes, et nous montrent comme plus certaine encore l'existence de ce monnayage particulier dans la Gaule à une époque assez avancée de l'empire (troisième siècle).

» A quelles causes faut-il attribuer l'origine de ce monnayage ? C'est ce que je ne saurais dire. Mais dans un temps où les recherches archéologiques sont si actives, il est bien permis, lorsqu'on soulève une question de cette nature, d'en attendre une prompte solution. »

## *Observations de M. le vicomte* de Rougé, *sur la note de* M. Vincent, *touchant la période sothiaque.*

ANALYSE.

M. le vicomte de Rougé, tout en regrettant l'absence de M. Vincent, demande à présenter quelques observations qui lui paraissent indispensables sur la communication achevée à la dernière séance relativement à l'*origine de la période sothiaque en Egypte*.

M. de Rougé pense que le point de départ donné par M. Vincent, à la date de l'an 400 lue par Mariette-Rey sur le monument de Ramsès II, ne saurait conduire sûrement à celle de l'origine de la période sothiaque, la forme d'année dans laquelle cette date est conçue ne pouvant être encore déterminée. Les données de Ptolémée et de Censorin et le calcul rétrograde fondés sur le roulement de l'année vague dans l'année caniculaire de

365 jours 1/4 ne sont point ici directement applicables, et par conséquent, ni la date de 1801 avant notre ère pour le point de départ des 400 ans du monument de Ramsès, ni celle de 1321 pour le point de départ originaire de la période sothiaque ne sont absolument certaines. A plus forte raison, ne saurait-on admettre que le roi *Aseth* de Manéthon, auquel cet auteur rapporte à tort l'institution des épagomènes ait été l'instituteur de la première des deux ères. Rien ne motive cette opinion, le roi dont il s'agit étant d'ailleurs singulièrement problématique.

M. de Rougé, à cette occasion, réfute les deux hypothèses suivant l'une desquelles le mot *Poschmaou*, la *multitude des eaux*, donnerait l'étymologie du nom du mois *Pachou*, formé de *Pa* et *Chous*, le Dieu qui y présidait, et qu'il faut écrire *Pachous*; l'autre hypothèse, qui consisterait à substituer l'an 401 à l'an 400 dans la date donnée par le monument de Ramsès, tombe devant l'articulation très-nette de l'inscription hiéroglyphique.

M. de Rougé termine, à propos du nom d'*Aseth* rapproché de celui de *Seph* ou *Noubti*, le dieu des Pasteurs, par un exposé préalable des conjectures et des vues historiques sujettes à une vérification ultérieure, où l'a déjà conduit l'étude des inscriptions nouvelles copiées par lui sur des monuments très-anciens, pendant son dernier voyage en Egypte.

Cette communication donne lieu à des observations de plusieurs membres, surtout de MM. Brunet de Presle, de Wailly et autres.

### Séance du 10.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. Beulé, de son ouvrage intitulé : *Histoire de la sculpture avant Phidias*, où l'auteur traite successivement des premiers développements de la sculpture en Grèce, des maîtres primitifs de Samos et de Chïos, de ceux de Corinthe et de Sicyone, des écoles doriennes jusqu'à Canachus et Ageladas, de l'ancienne école attique et de l'école d'Egine. 1 vol. gr. in-8° (Extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*). 1863.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

La suite du *Grand Recueil des Ordonnances de la Belgique : Ordon-*

*nances de la principauté de Stavelot* (648-1794), par M. L. Polain, correspondant de l'Académie, etc. 1 vol. in-fol. Bruxelles, 1864.

2° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 6e série, t. II, in-8°. 1864.

*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1864, in-8°, où se remarque, avec les notices de M. le Clerc, secrétaire de la Société, sur des inscriptions nouvellement découvertes et sur divers monuments, la suite des recherches de M. Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, sur les monuments dits celtiques de la province de Constantine.

Trois opuscules en danois de M. le professeur *Holmboe*, offerts par l'entremise de M. Garcin de Tassy : 1° *le voyage de Svegder, roi de Suède;* 2° *sur les funérailles de Thorolf-Bægifot;* 3° *sur des anneaux à serment*. 3 br. in-8°.

*Journal asiatique*. Juillet 1864.

Est adressé pour le concours des antiquités de la France, l'opuscule suivant : *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic*, par M. Louis Cousin, vice-président de la Société dunkerquoise, etc. Dunkerque, in-8°.

M. Thomas-Henri Martin de Rennes termine lui-même la lecture de son mémoire intitulé :

## *La précession des équinoxes a-t-elle été connue des Egyptiens ou de quelque autre peuple avant Hipparque ?*

### ANALYSE.

Dans le préambule, l auteur montre la liaison de ce mémoire avec les *Recherches* de M. Letronne, *sur le calendrier des anciens Egyptiens :* M. Letronne y suppose que les Egyptiens ont ignoré la précession, tandis que des savants distingués persistent à leur attribuer cette connaissance. M. Martin se propose principalement de prouver que M. Letronne a raison contre ces savants. Mais il montre que, pour résoudre cette question d'une manière définitive, il est utile de l'étendre à tous les peuples qui ont été en relation avec l'Egypte, et même avec tous les peuples anciens qui ont eu une astronomie, et de faire ainsi l'histoire complète des notions antiques sur la précession des équinoxes. Il fait

voir l'importance considérable de cette question dans l'histoire des sciences.

Dans le chapitre premier, l'auteur explique en quoi consiste la précession, par quels phénomènes observables elle se manifeste, quelles connaissances et quels procédés la découverte de la précession suppose, et combien cette découverte, sans laquelle il ne peut pas y avoir d'astronomie vraiment savante, était difficile pour les peuples de l'antiquité, auxquels, par conséquent, il n'est pas permis de l'attribuer sans preuves.

Dans le chapitre deuxième, il examine si les anciens Egyptiens ont connu la précession. Il constate que les monuments astronomiques des Egyptiens, loin de porter les traces de cette connaissance, supposent l'immobilité des points équinoxiaux par rapport aux étoiles. D'un autre côté, il constate que, parmi les auteurs grecs et romains initiés à l'astronomie égyptienne, ni ceux qui ont connu la précession, ni ceux qui l'ont ignorée, ne l'ont vue dans cette astronomie, et que ceux qui se sont obstinés à nier la précession se sont appuyés pour cela sur l'autorité des Egyptiens et des Chaldéens. Il cite sur ce point des textes décisifs, négligés jusqu'à ce jour par tous ceux qui se sont occupés de cette question. Enfin, il répond à trois ordres d'objections, savoir : 1° à celles qui s'appuient sur quelques assertions byzantines ou arabes, fondées elles-mêmes sur des documents apocryphes ou mal compris ; 2° à celles qui prétendent qu'il est impossible que la précession ait été ignorée des Egyptiens ; 3° à celles qui veulent trouver dans divers monuments de l'antique Egypte des preuves de cette connaissance. Se bornant à noter brièvement les erreurs déjà réfutées par d'autres savants et celles qui n'ont pas besoin de l'être, il insiste davantage sur celles qui gardent encore quelque crédit, par exemple sur les commémorations astronomiques que M. Biot avait cru lire dans le monument d'Edfou et dans le Ramesseum de Thèbes, et sur le prétendu *taureau équinoxial* des Egyptiens, symbole qui, en tous cas, dans la sphère égyptienne, entièrement différente de la sphère grecque, n'aurait rien de commun avec la constellation grecque du *Taureau*, et qui, par conséquent, n'indiquerait nullement une

antique position du point équinoxial par rapport à cette constellation.

Dans le chapitre troisième, l'auteur examine si les Chaldéens ou les Perses, qui ont eu beaucoup de relations avec les Egyptiens, ont connu la précession des équinoxes. Il commence par prouver que les Grecs et les Romains ont été initiés d'assez bonne heure à l'astronomie des Chaldéens et à celle des Perses ; qu'aucun auteur grec ou romain, avant le VIe siècle de notre ère, n'y a vu la précession ; que c'est contre la précession que l'autorité des Chaldéens et des Perses a été invoquée par des auteurs anciens ; que les textes grecs et latins où l'on a cru voir un témoignage en faveur de l'existence de cette notion chez ces deux peuples ne signifient rien de semblable ; qu'un témoignage de l'arabe Albatégni repose sur une série d'erreurs et de confusions, et qu'un texte du *Boundéesch*, allégué à tort, n'a aucun rapport à la question. Quant aux monuments mithriaques, où l'on a prétendu reconnaître une commémoration des effets de la précession des équinoxes, l'auteur prouve que cette notion leur est entièrement étrangère. Pour arriver à cette démonstration, d'une part il confirme les preuves données par M. Letronne en faveur de l'origine grecque des figures et de nos constellations zodiacales et des douze signes homonymes, et il prouve par des textes négligés ou mal compris jusqu'à ce jour la différence complète qui existait entre la sphère grecque et les sphères orientales, non-seulement pour les noms et les figures appliquées aux astérismes, mais encore pour le groupement même des étoiles en constellations; d'autre part, il explique, d'après les témoignages grecs, complétés et rectifiés par les livres zends et parses, la signification vraiment orientale du Taureau, du Lion et du Scorpion, qui ne représentent nullement des constellations sur les monuments mithriaques, et il prouve qu'au contraire le zodiaque qu'on voit sur quelques-uns des monuments mithriaques greco-romains n'a nullement une origine orientale, mais que c'est un zodiaque grec, zodiaque fixe, dans lequel l'équinoxe vernal est invariablement au commencement du signe du Bélier, et non dans le Taureau.

Dans le chapitre quatrième, l'auteur établit par des témoignages irrécusables que le grand astronome Hipparque est le premier qui chez les Grecs ait découvert la précession des équinoxes ; qu'il a été conduit à cette découverte uniquement par des observations grecques postérieures à la fondation d'Alexandrie ; qu'après s'être demandé si la précession résultait d'un mouvement propre aux constellations zodiacales seules, il avait attribué ce mouvement aux points équinoxiaux et solsticiaux par rapport à toutes les étoiles ; que l'évaluation de ce mouvement à un degré par siècle, bien loin d'avoir été pour Hipparque une *moyenne* tirée des observations, avait été donnée par lui comme un *minimum*, et que ce *minimum* fut pris à tort pour la valeur vraie par Ptolémée et par des astronomes grecs postérieurs. Il constate que, même après Ptolémée, la plupart des astronomes grecs ne tinrent aucun compte de la précession, et que quelques-uns la nièrent expressément, par respect pour la science des Egyptiens et des Chaldéens, qui ne l'avaient pas connue. Il explique comment, entre l'époque d'Hipparque et celle de Ptolémée, quelques astrologues grecs, craignant d'accepter la précession continue, trop contraire à l'astrologie chaldéenne et égyptienne, furent conduits à admettre une oscillation des points équinoxiaux et solsticiaux avec une amplitude de quatre degrés de part et d'autre d'une position moyenne, et à faire parcourir à ces points cet arc de huit degrés avec une vitesse uniforme d'un degré en 80 ans. Mais au v[e] siècle de notre ère, les points équinoxiaux réfutèrent cette hypothèse, en dépassant les limites prétendues de l'arc d'oscillation.

Dans le chapitre cinquième, l'auteur montre que cependant cette même hypothèse, sans aucun changement, fut empruntée aux Grecs par des astronomes arabes au commencement du IX[e] siècle de notre ère, mais qu'à la fin de ce même siècle Thébit-ben-Corah la modifia de manière à prêter à l'oscillation plus d'amplitude et une vitesse variable, et que d'autres astronomes arabes, après avoir emprunté à Ptolémée la notion de la précession continue, en rectifièrent l'évaluation d'après leurs propres observations.

Dans le chapitre sixième, il prouve la fausseté des conjectures par lesquelles on a voulu attribuer aux Indiens une connaissance très-antique de la précession des équinoxes. Par une discussion sur l'âge et le caractère des traités astronomiques indiens, il établit que tous ceux où la précession est indiquée portent l'empreinte incontestable de l'influence grecque introduite dans l'Inde par les conquêtes d'Alexandre et continuée après lui. En examinant le zodiaque lunaire avec ses 27 ou 28 *nakchatras*, zodiaque très-ancien chez les Indiens, et les autres éléments principaux de leur antique astronomie, il prouve que la notion de la précession lui est étrangère, et que plus tard, pour l'y introduire avec le zodiaque grec, les astronomes indiens, disciples des Grecs, furent forcés d'altérer le caractère original de la science de leurs ancêtres. Il constate que quelques astronomes indiens, amenés par l'autorité de l'astronomie grecque à reconnaître que leur premier nakchatra *krittika*, identique au petit groupe des Pléiades, n'était plus à l'équinoxe, expliquèrent ce changement par un miracle antique et soudain, tandis que d'autres empruntèrent aux Grecs, les uns la notion de la précession continue, les autres l'hypothèse de la précession oscillatoire, mais en donnant à l'arc d'oscillation une amplitude de 48 ou de 54 degrés. Quant aux évaluations indiennes de la vitesse de la précession, les plus anciennes, celles de la fin du v[e] siècle de notre ère, sont les meilleures, et elles sont très-préférables à celle de Ptolémée, parce que les Indiens, mauvais observateurs, mais bons calculateurs, avaient eu le mérite de les tirer habilement des données d'Hipparque.

Dans le chapitre septième et dernier, après s'être efforcé de réduire à leur juste valeur le mérite, l'antiquité et l'originalité de l'astronomie chinoise, M. Martin montre que la précession des équinoxes n'y tenait aucune place, jusqu'au III[e] siècle de notre ère, époque où les Chinois empruntèrent cette notion, de même que d'autres, à l'astronomie grecque, probablement par l'intermédiaire de l'astronomie indienne, à laquelle ils avaient fait antérieurement beaucoup d'emprunts, notamment celui des *nakchatras*, modifiés par eux sous le nom de *Sicou*, et privés de

leur caractère primitivement lunaire. Mais, habitués à rapporter toutes les positions célestes à l'équateur et ignorant la trigonométrie sphérique, ils ne surent pas s'approprier les évaluations grecques et indiennes de la précession, et se montrèrent très-inhabiles à en calculer les effets.

Enfin, formulant dans un résumé la pensée de son mémoire, M. Martin dit que, pour découvrir la précession des équinoxes, ce qui a manqué aux Egyptiens, aux Chaldéens, aux Perses, aux Indiens, aux Chinois, et aux Grecs eux-mêmes avant l'époque Alexandrine, c'est l'ensemble de ces trois conditions essentielles, insuffisantes séparément, qu'Hipparque a réunies d'une manière éminente et mieux qu'aucun autre astronome grec avant ou après lui, savoir : 1° la foi à la stabilité des lois de la nature ; 2° le génie de l'observation exacte et scientifique et de l'induction ; 3° la science mathématique, pour trouver la formule arithmétique et géométrique des faits observés.

M. Wescher lit en communication une note intitulée :

*Restitution des deux passages de Pausanias d'après les inscriptions de Delphes comparées aux manuscrits de la bibliothèque impériale.*

« Dans les inscriptions de Delphes, on remarque en plusieurs endroits l'ethnique Μυανεύς, au pluriel Μυανεῖς. Cette leçon ne saurait être mise en doute. Confirmée par mes estampages, elle s'y rencontre jusqu'à sept fois.

» Lorsqu'il y a deux ans je déchiffrai le monument bilingue de Delphes (1), j'y retrouvai cette même forme ΜΥΑΝΕΙΣ. La partie grecque de ce monument commence ainsi :

Πρ. ι' Καλ. Ὀκτωϐ. ἐν Ἐλατείᾳ περὶ τῆς ἀμφισϐητήσ[ε]ως τῆ[ς Δε]λφῶν πρὸς [Ἀμ]φισσεῖς καὶ Μυανεῖς περὶ τῶν ὅρων......

» Ces lignes sont le début d'un jugement ayant pour objet de mettre d'accord, d'une part les Delphiens, de l'autre les Amphissiens et ceux que l'inscription appelle du nom de Μυανεῖς. Les Μυανεῖς sont donc placés ici à côté des habitants d'Amphissa, et figurent avec eux dans le procès soutenu contre leurs voisins de Delphes au sujet des vraies limites de la *terre sainte*, c'est-à-dire du domaine d'Apollon.

» On chercherait vainement dans les géographies le nom de cette ville

(1) Voir, au sujet de ce travail, le *Moniteur universel* du 24 octobre 1863.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

» les Myones nommés sur le bouclier sont les mêmes que les Myoniens » habitant la Locride. L'inscription gravée sur le bouclier est presque » effacée, ce qui s'explique par l'antiquité de cette offrande. »

» Voici le texte grec :

Καὶ ἀσπίς ἐστιν ἐπίχαλκος γραφῇ τὰ ἐντὸς πεποικιλμένη καὶ κράνος τε καὶ κνημῖδες ὁμοῦ τῇ ἀσπίδι. Ἐπίγραμμα δὲ ἐπὶ τοῖς ὅπλοις, ἀκροθίνιον τῷ Διὶ ὑπὸ Μυόνων τεθῆναι. Οἵτινες δὲ οὗτοι ἦσαν, οὐ κατὰ τὰ αὐτὰ παρίστατο ἅπασιν εἰκάζειν. Ἐμὲ δὲ ἐσῆλθεν ἀνάμνησις ὡς Θουκυδίδης ποιήσειεν ἐν τοῖς λόγοις Λοκρῶν τῶν πρὸς τῇ Φωκίδι καὶ ἄλλας πόλεις, ἐν δὲ αὐταῖς εἶναι καὶ Μυονέας. Οἱ Μύονες οὖν οἱ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι κατά γε ἡμετέραν γνώμην ἄνθρωποι μέν εἰσιν οἱ αὐτοὶ καὶ Μυονεῖς οἱ ἐν τῇ Λοκρίδι ἠπείρῳ· τὰ δὲ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι γράμματα παρῆκται μὲν ἐπὶ βραχύ, πέπονθε δὲ αὐτὸ διὰ τοῦ ἀναθήματος τὸ ἀρχαῖον (1).

« Ici comme plus haut, je cite d'après ce qu'on peut appeler la *vulgate* de Pausanias.

« Si maintenant nous consultons les manuscrits, voici ce que nous trouvons :

Bibl. imp. ms. 1410 :
Fol. 169 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.
Fol. 306 v° ἀναθέντες μυῖαν ἐς τὴν ἀσπίδα.
Bibl. imp. ms. 1399 :
Fol. 122 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆνα.
Fol. 238 r° ἀναθέντες εἰσὶν μυῖαν ἐς τὴν ἀσπίδα.
Bibl. imp. ms. 1411 :
Fol. 229 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.
Fol. 426 v° ἀναθέντες μίαν ἐς τὴν ἀσπίδα.

» Deux de ces manuscrits sont datés. Le ms. 1410 porte la date de l'an 1491. Le ms. 1399, signé par le calligraphe Pétros Hypsilas, porte la date de l'an 1497. Le ms. 1411 est également du XV$^e$ siècle. Quoique contemporains, ces manuscrits ne sont pas la reproduction absolument semblable d'une même copie. Ils dérivent d'une source unique, mais par des canaux différents.

» On remarquera qu'à trois reprises les copistes, ne comprenant pas le texte qu'ils transcrivaient et cherchant à lui donner un sens, ont décomposé μυανες en deux mots, comme si μυῖαν était l'accusatif de μυῖα, *musca*, et ἐς la préposition εἰς. Le ms. 1411 donne même μίαν, *unam*, avec la même préposition ἐς.

» Les interprétations sont fausses, mais la transcription est vraie. Si l'on considère que dans la prononciation hellénique l'I se confond avec l'Υ, il reste l'ethnique ΜΥΑΝΕΣ avec la lettre caractéristique A, et non Μυονεῖς, comme on a cru devoir corriger d'après Thucydide.

(1) Paus. VI, 19, et 45.

[illegible]

(1) [illegible] Lettres [illegible]

(2) [illegible] telle qu'il a [illegible]

(3) [illegible]

(4) [illegible]

de l'A. Ils disaient ὀσταφίς pour ἀσταφίς, ὀρρωδεῖν pour ἀρρωδεῖν (1). N'en pourrait-on pas conclure que la forme Μυανεύς est dorienne, tandis que la forme Μυονεύς, à l'accusatif pluriel Μυονέας, appartient au dialecte attique? Et faut-il s'étonner dès lors de trouver dans Thucydide la transcription attique d'un nom dont l'orthographe dorienne se rencontre sur les monuments de Delphes et dans les notes de voyage rédigées par Pausanias?

» Quant aux deux articles d'Etienne de Byzance cités au début de cette discussion, ils renferment, comme on voit, plusieurs erreurs. Le premier de ces articles attribue à la Phocide une ville locrienne. Ce qui a pu induire en erreur le compilateur du Bas-Empire, c'est que le dixième livre de Pausanias, auquel il paraît avoir emprunté la mention de cette ville, est intitulé Φωκικά. Il aurait dû remarquer cependant que ce dixième livre embrasse à la fois la Phocide et la Locride, comme le premier livre qui s'appelle Ἀττικά embrasse à la fois l'Attique et la Mégaride. Aussi notre manuscrit 1410 donne-t-il pour titre à ce dixième livre l'épigraphe suivante :

Φωκικά· καὶ Λοκρῶν Ὀζολῶν

c'est-à-dire *Phocide et Locriens Ozoles*. C'est en effet à la Locride Ozole ou occidentale qu'appartient la ville des *Myanéens*. Aussi, dans un acte d'affranchissement de Delphes où le vendeur est un citoyen de cette ville, le magistrat éponyme qui figure en tête de l'inscription à côté de l'archonte delphique n'est-il autre que l'*agonothète des Locriens*. Je crois devoir donner ici les parties de ce texte qui intéressent la présente discussion, en les reproduisant d'après la transcription que j'ai faite à Delphes même.

1. Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Μενεστράτου μηνὸς Ἀμαλίου, ἐν δὲ Λοκροῖς ἀγωνοθετέοντος [Εὐ-

2. θυδάμου Φυσκέος μηνὸς Ἕκτου, ἐπὶ τοῖςδε ἀπέδοτο Καλλίξενος Εὐαρχίδα Μυανεὺς τῷ [Ἀ-

3. πόλλωνι τῷ Πυθίῳ σῶμα ἀνδρεῖον ᾧ ὄνομα Σῶσος τὸ γένος Γαλάτ[α]ν.....

5. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Βεβαιωτῆ-

6. ρες κατὰ τὰν συμβολάν· Ἐμμενίδας Δεξικράτεος Δελφός, Πολύκριτος Καλλιξένου Μυα-

7. νεύς. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

18. . . . . . . . . . . Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου

19. Μυανῆ. Μάρτυρες· ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Ἀμύντας, καὶ τῶν ἀρχόντων Θεόξενος· ἰδιῶται Ἵππων, Ἄρ-

20. χων Καλλία, Μαντίας Δαμοχάρεος, Ἀρχέλας Δαμοσθένεος, Ἄρχων Νικοβούλου, Δελφοί· Ἀλεξίμαχος

21. Δαμοτίμου, Δάμων Θευδώρου, Ἀμφισσεῖς.

» En outre, dans le passage de l'inscription bilingue que j'ai cité en commençant, les Μυανεῖς figurent à côté des habitants d'Amphissa. Les

(1) Kœn. ad Greg. Cor. p. (215) 455 sq. (283) 600.

[illegible]

M. [illegible] la communication suivante :

[illegible]

[illegible]

M. [illegible], président de la Commission de la topographie des Gaules, et M. [illegible] Bertrand, secrétaire, viennent de faire, dans la

Côte-d'Or, des fouilles dont les résultats peuvent être comparés à ceux des fouilles exécutées en 1863 sur les *Chaumes d'Auvenay*. Sur les hauteurs de *Meloisey*, petite commune de l'arrondissement de Beaune, ils ont découvert un véritable cimetière gaulois analogue à celui que M. de Saulcy avait exploré, il y a deux ans, à Bruly. Mais les tumuli de *Meloisey* sont bien plus importants que ceux de Bruly. Deux tumuli seulement, sur six, ont pu être ouverts jusqu'ici, et déjà la moisson recueillie est des plus riches, les faits nouveaux révélés par les fouilles sont des plus encourageants. Une épée en fer complète, deux autres épées fragmentées, un poignard et un couteau en fer avec leur fourreau, une chaînette en bronze à laquelle le couteau était suspendu, un fer de *gæsum*, deux colliers, une vingtaine de bracelets et d'anneaux de jambes, une bague en or, sept ou huit fibules de formes très-variées, produit de ces fouilles, vont enrichir le musée de Saint-Germain. Mais ce qui est plus curieux encore que ces armes et ces bijoux, dont plusieurs sont d'une espèce très-rare, c'est le mode de sépulture uniforme dans ces deux tumuli. Au centre du tumulus et presque sur le sol, se trouve un squelette unique, ayant près de lui l'épée brisée en un grand nombre de fragments, dispersés autour du cadavre. C'est là évidemment le personnage principal. Autour de lui, à un mètre environ plus haut, sont couchés une série de squelettes formant comme une couronne autour de la tombe principale. Quatorze ensevelissements de ce genre ont été comptés dans le premier tumulus, le plus grand, huit dans le second. Parmi ces cadavres, dans chacun des tumuli il y avait une femme. Dans l'un d'eux un enfant. N'est-ce pas la femme et les serviteurs du mort, sacrifiés autour de lui, selon une coutume antique bien connue? Les fouilles continuent. L'étude des autres tumuli résoudra probablement cette question d'une manière définitive.

---

## MOIS D'OCTOBRE.

### Séance du 5.

A l'occasion du procès-verbal, M. de Saulcy, président, fait observer que, dans la communication qu'il a faite à la dernière séance sur les fouilles exécutées aux *Chaumes d'Auvenay*, c'est aux Gaulois et non aux Germains, que, d'après le texte de César, il aurait dû rapporter l'usage d'immoler les principaux compagnons ou serviteurs des chefs militaires pour être inhumés avec eux.

M. le ministre de l'instruction publique informe l'Académie de la résolution prise par lui de consacrer une somme de 500 francs à la reprise des fouilles ouvertes avec succès en 1860, dans le sol de l'ancienne église de Vienne, en Dauphiné. Il s'est

des Μυανεῖς. On ne trouve dans Etienne de Byzance que le mot Μυονία avec l'indication suivante :

Μυονία. Πόλις Φωκίδος. Παυσανίας ι'. Οἱ πολῖται Μύονες. Θουκυδίδης Μυονέας αὐτούς φησι.

» Un peu plus loin, on lit :

Μύων, πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Οἱ πολῖται Μύωνες. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυωνεῖς (1).

» Etienne de Byzance s'appuie sur deux autorités, Thucydide et Pausanias.

» Le passage de Thucydide auquel Etienne de Byzance fait allusion se trouve au livre III, chap. 101. L'historien raconte que le Spartiate Eurylochos, ayant concentré son armée à Delphes pour marcher contre les Athéniens campés à Naupacte, invita les Locriens Ozoles à se déclarer pour lui. Les habitants de la ville d'Amphissa, capitale de cette portion de la Locride, embrassèrent son parti et déterminèrent l'adhésion de plusieurs autres cités locriennes, parmi lesquelles Thucydide cite expressément les Myoniens, Μυονέας.

» Tous les manuscrits de Thucydide que j'ai pu consulter, y compris le beau manuscrit sur vélin datant du XII<sup>e</sup> siècle et conservé à la Bibliothèque impériale, donnent sans exception aucune la leçon Μυονέας.

» Mais l'orthographe de Thucydide n'est citée par Etienne de Byzance que comme une particularité. Pausanias, au contraire, est désigné par lui comme l'autorité principale.

» Le passage de Pausanias auquel Etienne de Byzance fait allusion se trouve au livre X, ch. 38, n° 8. Pausanias, qui vient de parler d'Amphissa, capitale de la Locride Ozole, continue ainsi :

« Voici les autres villes de la Locride. D'abord, au-dessus d'Amphissa, » dans l'intérieur des terres, se trouve Myonia, à une distance de trente » stades d'Amphissa : ces Myoniens sont ceux-là mêmes qui ont consacré » au Jupiter d'Olympie le bouclier. »

Ἄνω μὲν ὑπὲρ Ἀμφίσσης πρὸς ἤπειρον Μυονία, σταδίοις ἀπωτέρω τριάκοντα Ἀμφίσσης· οὗτοι καὶ τῷ Διὶ ἐν ὀλυμπίᾳ εἰσὶν οἱ ἀναθέντες Μυονεῖς τὴν ἀσπίδα (2).

» Remarquons que, dans ce passage, Pausanias se cite lui-même. Il fait allusion à un endroit de son VI<sup>e</sup> livre, où, énumérant les offrandes déposées à Olympie, il parle en ces termes du bouclier consacré par les Myoniens.

« Il y a aussi, dit-il, un bouclier de bronze, émaillé de peintures à l'in- » térieur, avec un casque et des cnémides. L'inscription gravée sur ces » armes annonce que c'est un trophée consacré par les Myones (ὑπὸ Μυό- » νων) à Jupiter. Quel est ce peuple? Cette question a été résolue de dif- » férentes manières. Quant à moi, je me suis souvenu de ce passage où » Thucydide, dans ses histoires, énumère les villes locriennes voisines de » la Phocide et cite parmi elles celle des Myoniens. D'après mon opinion,

(1) Steph. Byz. s. v. Μυονία et Μύων.
(2) Paus. X, 38, 8.

» les Myones nommés sur le bouclier sont les mêmes que les Myoniens
» habitant la Locride. L'inscription gravée sur le bouclier est presque
» effacée, ce qui s'explique par l'antiquité de cette offrande. »

» Voici le texte grec :

Καὶ ἀσπίς ἐστιν ἐπίχαλκος γραφῇ τὰ ἐντὸς πεποικιλμένη καὶ κράνος τε καὶ κνημῖδες ὁμοῦ τῇ ἀσπίδι. Ἐπίγραμμα δὲ ἐπὶ τοῖς ὅπλοις, ἀκροθίνιον τῷ Διὶ ὑπὸ Μυόνων τεθῆναι. Οἵτινες δὲ οὗτοι ἦσαν, οὐ κατὰ τὰ αὐτὰ παρίστατο ἅπασιν εἰκάζειν. Ἐμὲ δὲ ἐσῆλθεν ἀνάμνησις ὡς Θουκυδίδης ποιήσειεν ἐν τοῖς λόγοις Λοκρῶν τῶν πρὸς τῇ Φωκίδι καὶ ἄλλας πόλεις, ἐν δὲ αὐταῖς εἶναι καὶ Μυονέας. Οἱ Μύονες οὖν οἱ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι κατά γε ἡμετέραν γνώμην ἄνθρωποι μέν εἰσιν οἱ αὐτοὶ καὶ Μυονεῖς οἱ ἐν τῇ Λοκρίδι ἠπείρῳ· τὰ δὲ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι γράμματα παρῆκται μὲν ἐπὶ βραχύ, πέπονθε δὲ αὐτὸ διὰ τοῦ ἀναθήματος τὸ ἀρχαῖον (1).

« Ici comme plus haut, je cite d'après ce qu'on peut appeler la *vulgate* de Pausanias.

« Si maintenant nous consultons les manuscrits, voici ce que nous trouvons :

Bibl. imp. ms. 1410 :
Fol. 169 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.
Fol. 306 v° ἀναθέντες μυῖαν ἐς τὴν ἀσπίδα.
Bibl. imp. ms. 1399 :
Fol. 122 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆνα.
Fol. 238 r° ἀναθέντες εἰσὶν μυῖαν ἐς τήν ἀσπίδα.
Bibl. imp. ms. 1411 :
Fol. 229 r° ἀκροθίνιον τῷ διὶ ὑπὸ μυάνων τεθῆναι.
Fol. 426 v° ἀναθέντες μίαν ἐς τὴν ἀσπίδα.

» Deux de ces manuscrits sont datés. Le ms. 1410 porte la date de l'an 1491. Le ms. 1399, signé par le calligraphe Pétros Hypsilas, porte la date de l'an 1497. Le ms. 1411 est également du xv<sup></sup>e siècle. Quoique contemporains, ces manuscrits ne sont pas la reproduction absolument semblable d'une même copie. Ils dérivent d'une source unique, mais par des canaux différents.

» On remarquera qu'à trois reprises les copistes, ne comprenant pas le texte qu'ils transcrivaient et cherchant à lui donner un sens, ont décomposé μυανες en deux mots, comme si μυῖαν était l'accusatif de μυῖα, *musca*, et ἐς la préposition εἰς. Le ms. 1411 donne même μίαν, *unam*, avec la même préposition ἐς.

» Les interprétations sont fausses, mais la transcription est vraie. Si l'on considère que dans la prononciation hellénique l'I se confond avec l'Υ, il reste l'ethnique ΜΥΑΝΕΣ avec la lettre caractéristique A, et non Μυονεῖς, comme on a cru devoir corriger d'après Thucydide.

(1) Paus. VI, 19, et 45.

» Les trois manuscrits que je viens de citer et qui appartiennent à la Bibliothèque de Paris sont confirmés par ceux de Moscou, de Vienne, de Leyde, de Florence, que MM. Schubart et Walz ont utilisés pour leur édition de Pausanias (Leipzick, 1838, 3 vol. in-8). Ces deux excellents philologues ont signalé l'accord des anciennes copies sur ce point, sans pouvoir toutefois expliquer une divergence qui paraissait étrange. Le contrôle des inscriptions leur faisait défaut. C'est sans doute cette absence de renseignements qui a engagé le savant M. Dindorf, auteur de l'édition de Pausanias faisant partie de la collection Didot (1), à garder le silence sur cette difficulté.

» Aujourd'hui que les monuments épigraphiques confirment et expliquent la leçon des manuscrits, l'abstention n'est plus permise.

» De ce qui précède, nous sommes en droit de conclure que l'inscription archaïque lue par Pausanias sur le trophée d'Olympie portait réellement ΜΥΑΝΕΣ.

» Or ΜΥΑΝΕΣ, dans l'écriture archaïque, est absolument la même chose que ΜΥΑΝΕΙΣ (2). Nous savons en effet que la diphthongue EI était très-anciennement représentée par un simple E. Plutarque, dans son traité sur l'EI delphique, cite l'opinion de ceux qui voyaient dans cette inscription la figure du nombre *cinq*. Or c'est la lettre E qui, dans l'alphabet grec, a la valeur numérique du chiffre *cinq*. Plutarque dit en outre (et ceci n'est pas moins formel) que « EI est la seconde parmi les voyelles, » εἶναι δὲ τῇ τάξει δεύτερον τότε EI τῶν φωνηέντων ἀπ' ἀρχῆς (3). Or EI n'est pas plus une voyelle qu'un chiffre : EI est une diphthongue. C'est E qu'il faut écrire dans tous ces passages. C'est la lettre E qui était gravée sur le temple de Delphes. Cette lettre pouvait être lue de deux manières différentes, soit comme simple voyelle, soit comme diphthongue. Ce fait d'orthographe est la clef de tout le traité de Plutarque.

» Ce même fait se rencontre encore aujourd'hui dans un grand nombre d'anciennes inscriptions grecques. On trouve sur les monuments épigraphiques ΤΡΕΣ pour ΤΡΕΙΣ, ΕΠΕΣΤΑΤΕ pour ΕΠΕΣΤΑΤΕΙ, ΟΦΕΛΟΜΕΝΑ pour ΟΦΕΙΛΟΜΕΝΑ, ΤΑΣ ΠΟΛΕΣ pour ΤΑΣ ΠΟΛΕΙΣ, et ainsi de suite. Les Doriens donnaient même d'une manière générale aux infinitifs la terminaison EN pour EIN, ainsi ἄρχεν pour ἄρχειν, etc.

» L'identité des Μυανεῖς que nous trouvons dans les inscriptions de Delphes avec les ΜΥΑΝΕΣ dont Pausanias a vu le nom dans le sanctuaire de Jupiter Olympien n'est donc pas douteuse. Le périégète de la Grèce ne s'est pas trompé en attribuant l'offrande et l'inscription d'Olympie à une petite ville de la Locride, située au nord d'Amphissa et voisine de la Phocide.

» Il est moins facile d'expliquer comment la leçon Μυονέας se trouve dans les manuscrits de Thucydide. Cette substitution de l'O à l'A peut tenir à la différence des dialectes. Nous savons que les Doriens mettaient dans certains cas l'A à la place de l'O, qu'ils disaient par exemple : εἴκατι pour εἴκοσι, διακάτιοι pour διακόσιοι, τριακάτιοι pour τριακόσιοι (4). Réciproquement, les Attiques mettaient en plus d'une circonstance l'O à la place

(1) Pausaniæ descriptio Græciæ. Recognovit et præfatus est Ludovicus Dindorfius. Parisiis, editore A. F. Didot, 1845.

(2) Pausanias a évidemment copié l'inscription telle qu'il la voyait, avec son orthographe archaïque.

(3) Plautrch. περὶ τοῦ EI τοῦ ἐν Δελφοῖς, § 4.

(4) Voir les Tables d'Héraclée, C. I. G. 5774, 5775.

de l'A. Ils disaient ὀσταφίς pour ἀσταφίς, ὀρρωδεῖν pour ἀρρωδεῖν (1). N'en pourrait-on pas conclure que la forme Μυανεύς est dorienne, tandis que la forme Μυονεύς, à l'accusatif pluriel Μυονέας, appartient au dialecte attique? Et faut-il s'étonner dès lors de trouver dans Thucydide la transcription attique d'un nom dont l'orthographe dorienne se rencontre sur les monuments de Delphes et dans les notes de voyage rédigées par Pausanias?

» Quant aux deux articles d'Etienne de Byzance cités au début de cette discussion, ils renferment, comme on voit, plusieurs erreurs. Le premier de ces articles attribue à la Phocide une ville locrienne. Ce qui a pu induire en erreur le compilateur du Bas-Empire, c'est que le dixième livre de Pausanias, auquel il paraît avoir emprunté la mention de cette ville, est intitulé Φωκικά. Il aurait dû remarquer cependant que ce dixième livre embrasse à la fois la Phocide et la Locride, comme le premier livre qui s'appelle Ἀττικά embrasse à la fois l'Attique et la Mégaride. Aussi notre manuscrit 1410 donne-t-il pour titre à ce dixième livre l'épigraphe suivante :

Φωκικά· καὶ Λοκρῶν Ὀζολῶν

c'est-à-dire *Phocide et Locriens Ozoles*. C'est en effet à la Locride Ozole ou occidentale qu'appartient la ville des *Myanéens*. Aussi, dans un acte d'affranchissement de Delphes où le vendeur est un citoyen de cette ville, le magistrat éponyme qui figure en tête de l'inscription à côté de l'archonte delphique n'est-il autre que l'*agonothète des Locriens*. Je crois devoir donner ici les parties de ce texte qui intéressent la présente discussion, en les reproduisant d'après la transcription que j'ai faite à Delphes même.

1. Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Μενεστράτου μηνὸς Ἀμαλίου, ἐν δὲ Λοκροῖς ἀγωνοθετέοντος [Εὐ-

2. θυδάμου Φυσκέος μηνὸς Ἕκτου, ἐπὶ τοῖςδε ἀπέδοτο Καλλίξενος Εὐαρχίδα Μυανεὺς τῷ [Ἀ-

3. πόλλωνι τῷ Πυθίῳ σῶμα ἀνδρεῖον ᾧ ὄνομα Σῶσος τὸ γένος Γαλάτ[α]ν.....

5. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Βεβαιωτῆ-

6. ρες κατὰ τὰν συμβολάν· Ἐμμενίδας Δεξικράτεος Δελφός, Πολύκριτος Καλλιξένου Μυα-

7. νεύς. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

18. . . . . . . . . . . Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου

19. Μυανῆ. Μάρτυρες· ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Ἀμύντας, καὶ τῶν ἀρχόντων Θεόξενος· ἰδιῶται Ἵππων, Ἄρ-

20. χων Καλλία, Μαντίας Δαμοχάρεος, Ἀρχέλας Δαμοσθένεος, Ἄρχων Νικοβούλου, Δελφοί· Ἀλεξίμαχος

21. Δαμοτίμου, Δάμων Θευδώρου, Ἀμφισσεῖς.

» En outre, dans le passage de l'inscription bilingue que j'ai cité en commençant, les Μυανεῖς figurent à côté des habitants d'Amphissa. Les

(1) Kœn. ad Greg. Cor. p. (215) 455 sq. (283) 600.

territoires d'Amphissa et de Myanée, appartenant à la Locride Ozole, formaient du côté de l'ouest la limite du territoire sacré de Delphes, que bornait à l'est la ville phocéenne d'Anticyre et qui trouvait au nord et au midi deux frontières naturelles, l'une dans les roches du Parnasse, l'autre dans le rivage de la mer.

» Quant à la position probable de Myanée, il faut la chercher sans doute dans les ruines helléniques, d'une étendue considérable et sans dénomination ancienne, qui sont marquées sur la grande carte du épôt Dde la guerre au nord d'Amphissa, à l'ouest du bourg moderne de Topolia.

» L'ethnique Μυανεύς, donné par les inscriptions, appartient au dialecte dorien. Il fait à l'accusatif Μυανῆ, ce qui permet de supposer un nom de ville qui serait Μυάνεια, comme l'ethnique Ἐλατεύς vient de Ἐλάτεια.

» Voici la liste des noms propres appartenant à des Μυανεῖς retrouvés jusqu'ici dans les inscriptions de Delphes.

Ἀντιφάνης
Ἀρίστων
Δαμέας
Δάμων
Ἐρύμανδρος
Εὐαρχίδας (deux fois).
Θεόφραστος
Καλλίξενος (trois fois).
Κριτόδαμος
Πασέας
Πολύκριτος
Φιλοκράτης
Χαιρεσίλαος

» Quant à l'ethnique Μυανεύς, il est accompagné une fois de la qualification Λοκρός, dans la phrase suivante : Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου Μυανῆ.

» Concluons de tout ce qui précède que les deux notices, incomplètes et erronées, d'Etienne de Byzance, pourraient se fondre en une seule qui serait rédigée de la manière suivante :

» Μυάνεια. Πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Παυσανίας ι' καὶ ϛ'. Οἱ πολῖται Μυανεῖς. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυονεῖς.

» Nous retrouvons ainsi, à l'aide des manuscrits et des inscriptions, le nom d'une cité locrienne qu'il faudra ajouter désormais aux vocabulaires géographiques de l'antiquité. »

## M. de Saulcy fait la communication suivante :

### FOUILLES DE MELOISEY.

### ANALYSE.

M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, et M. Alexandre Bertrand, secrétaire, viennent de faire, dans la

Côte-d'Or, des fouilles dont les résultats peuvent être comparés à ceux des fouilles exécutées en 1863 sur les *Chaumes d'Auvenay*. Sur les hauteurs de *Meloisey*, petite commune de l'arrondissement de Beaune, ils ont découvert un véritable cimetière gaulois analogue à celui que M. de Saulcy avait exploré, il y a deux ans, à Bruly. Mais les tumuli de *Meloisey* sont bien plus importants que ceux de Bruly. Deux tumuli seulement, sur six, ont pu être ouverts jusqu'ici, et déjà la moisson recueillie est des plus riches, les faits nouveaux révélés par les fouilles sont des plus encourageants. Une épée en fer complète, deux autres épées fragmentées, un poignard et un couteau en fer avec leur fourreau, une chaînette en bronze à laquelle le couteau était suspendu, un fer de *gæsum*, deux colliers, une vingtaine de bracelets et d'anneaux de jambes, une bague en or, sept ou huit fibules de formes très-variées, produit de ces fouilles, vont enrichir le musée de Saint-Germain. Mais ce qui est plus curieux encore que ces armes et ces bijoux, dont plusieurs sont d'une espèce très-rare, c'est le mode de sépulture uniforme dans ces deux tumuli. Au centre du tumulus et presque sur le sol, se trouve un squelette unique, ayant près de lui l'épée brisée en un grand nombre de fragments, dispersés autour du cadavre. C'est là évidemment le personnage principal. Autour de lui, à un mètre environ plus haut, sont couchés une série de squelettes formant comme une couronne autour de la tombe principale. Quatorze ensevelissements de ce genre ont été comptés dans le premier tumulus, le plus grand, huit dans le second. Parmi ces cadavres, dans chacun des tumuli il y avait une femme. Dans l'un d'eux un enfant. N'est-ce pas la femme et les serviteurs du mort, sacrifiés autour de lui, selon une coutume antique bien connue? Les fouilles continuent. L'étude des autres tumuli résoudra probablement cette question d'une manière définitive.

---

## MOIS D'OCTOBRE.

### Séance du 5.

A l'occasion du procès-verbal, M. de Saulcy, président, fait observer que, dans la communication qu'il a faite à la dernière séance sur les fouilles exécutées aux *Chaumes d'Auvenay*, c'est aux Gaulois et non aux Germains, que, d'après le texte de César, il aurait dû rapporter l'usage d'immoler les principaux compagnons ou serviteurs des chefs militaires pour être inhumés avec eux.

M. le ministre de l'instruction publique informe l'Académie de la résolution prise par lui de consacrer une somme de 500 francs à la reprise des fouilles ouvertes avec succès en 1860, dans le sol de l'ancienne église de Vienne, en Dauphiné. Il s'est

empressé de répondre par cette mesure libérale au vœu exprimé par l'Académie dans une précédente séance. Il la prie de désigner elle-même la personne au nom de laquelle cette somme pourra être le plus utilement ordonnancée.

L'Académie décide qu'il sera écrit à M. le ministre pour le remercier de cette nouvelle preuve de l'intérêt si éclairé qu'il prend à la recherche de nos antiquités nationales. Sur la proposition de M. Léon Rénier, elle charge son secrétaire de désigner M. Allmer, percepteur à Saint-Priest (Isère), correspondant du ministère de l'instruction publique, et auteur d'une communication insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, sur les résultats des premières fouilles exécutées dans l'église de Saint-Pierre.

Livres offerts à l'Académie :

Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de l'auteur, M. Fustel de Coulanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg, *la Cité antique, Étude sur le culte, le droit et les institutions de la Grèce et de Rome*. « L'auteur avait soutenu devant la Faculté des lettres de Paris, deux thèses remarquables dont il a repris et développé dans ce livre, avec un véritable talent d'historien, les points principaux. Il y explique à merveille la cité antique dans ses origines, ses caractères essentiels, et la différence profonde qui la sépare de l'esprit et des formes de nos États modernes. Il suit la cité antique à travers les âges, soit en Grèce, soit à Rome, dans ses transformations successives, résultat du temps et des révolutions. »

Sont envoyés pour le concours des antiquités de la France :

*Mémoire sur les voies romaines dans le département de l'Yonne*, par MM. Quantin et Boucheron, membres de la société des sciences historiques de l'Yonne. Auxerre, 1864, br. in-8°.

M. Egger, vice-président, fait hommage, au nom de M. Fr. Meunier, docteur ès lettres, du mémoire lu devant l'Académie, et intitulé : *Aristote a-t-il eu deux doctrines, l'une ostensible, l'autre secrète?* On se rappelle que cette lecture a donné lieu à une discussion intéressante. L'auteur a résolu la question par la négative.

Le même Membre présente en outre le 1er des 35 volumes du *Domsday Book*, ou grand livre terrier d'Angleterre, exécuté par ordre de Guillaume le conquérant en 1086, photozincographié en 1863, par les soins du colonel Sir Henry James, directeur de *l'Ordonance Survey-office*, à Southampton,

Cette copie est remarquable par la nouveauté du procédé qui permet de multiplier les exemplaires à l'infini et par la fidélité scrupuleuse de la reproduction.

M. HAURÉAU lit, en communication, un travail intitulé :

*Le concile de Paris de l'an 1210.*

« En ce temps-là, dit l'historien de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, l'étude des lettres florissait dans la ville de Paris, et les anciens ne nous apprennent pas qu'en Grèce, en Égypte, en aucun lieu du monde, le nombre des écoliers ait été jamais aussi considérable qu'il l'était alors en cette ville studieuse. » — « Heureuse cité, s'écrie sur un ton plus vif Philippe, le docte abbé de Bonne-Espérance, heureuse cité, où les feuillets des saints volumes sont déroulés avec tant de zèle, où si grande est la passion de lire, si profonde est la science des Écritures, qu'on pourrait à bon droit l'appeler Cariath-Sephor, la cité des lettres (1)!

» On ne s'attend pas à voir régner dans une telle ville le silence et la paix. On se la représente bien plutôt pleine de bruit et de querelles : la discorde, constante entre les écoliers, entre les maîtres, fréquente. C'est, en effet, le propre de toutes les études, qu'on les appelle sacrées ou profanes, d'exciter dans les esprits ces agitations fécondes, dont on s'alarme tant plus tard, aux époques tranquilles, mais stériles.

» Paris était donc, en l'année 1210, une autre Athènes, une autre Alexandrie, une autre Cariath-Sepher, où le goût renaissant de la science, la recherche sincère et mal réglée de la vérité, de la vérité conforme ou contraire aux canons anciens des apôtres, aussi bien que l'ambition d'une facile renommée, enfantaient chaque jour quelque thèse nouvelle, et provoquaient quelque débat nouveau. Par ces nouveautés, quand elles ne paraissaient pas dès l'abord opposées à la doctrine de l'Évangile, ou à celle des Pères, on s'élevait assez rapidement aux plus hautes dignités de l'Église. Il est prouvé qu'en ce temps-là, chaque troupeau choisissant lui-même son pasteur, quelque originalité de méthode et même quelque liberté de langage ne nuisaient pas à la fortune d'un clerc jaloux de parvenir. Mais plus était vive, turbulente, et, disons-le, téméraire, la passion de paraître et de briller, plus grande était la vigilance de l'autorité ; et quand ces nouveautés franchissaient une limite déjà tracée, quand elles semblaient à quelques-uns suspectes d'hérésie, ni le rang, ni la puissance du patronage, ni même l'éclat du mérite ne protégeaient assez le coupable pour le mettre à l'abri d'une enquête canonique. Or, interrogez tous les historiens de l'Université de Paris : après la grosse affaire de la bigamie royale, la recherche des hérétiques est alors la principale occupation des légats du pape et les enquêtes succèdent aux enquêtes. Dans beaucoup d'esprits invités à penser avec une entière indépendance par la lecture assidue d'Aristote, de Boëce et des commentateurs arabes, est né le mépris, le vrai mépris de la foi des simples, et, malgré la menace du dernier supplice, quelques hommes du plus ferme caractère osent exprimer déjà ce mépris, en des termes que, parmi les récents philosophes, Hegel pourrait seul accepter.

» Cette année 1210 s'annonçait particulièrement sous les plus fâcheux

(1) *Rerum Gallic. Script.*, t. XVII, p. 82.

auspices. Dans les premiers jours du carême, un matin, le soleil se levant dans sa gloire, avait été tout à coup enveloppé par une légion d'épais nuages, et un prodigieux combat, *prodigialis pugna*, s'était alors engagé, sous les yeux des populations consternées, entre le ministre de la lumière et ses ténébreux ennemis (1). Le chroniqueur néglige de nous dire à qui resta la victoire. Mais, par le soin qu'il prend de consigner le fait dans ses annales, on juge quel effroi causa ce prodige, et de quelles calamités il sembla le présage.

» C'est vers le même temps que chez un clerc de Paris, nommé Raoul de Namur (2), se présentait un orfévre nommé Guillaume d'Aire, se disant, assure-t-on, un envoyé de Dieu (3). Parmi ses confrères du Grand-Pont (4), Guillaume était sans doute le plus lettré. Avait-il, — comme le raconte Césaire d'Heisterbach, le principal historien de cette tragique aventure, — suivi dans sa jeunesse les leçons publiques des théologiens? Quoi qu'il en soit, car le témoignage de Césaire n'est pas toujours fidèle, l'orfévre Guillaume fréquentait habituellement un certain nombre de clercs gradués, avec lesquels il se plaisait à discourir très-librement sur toute question théologique. Poursuivant donc en la présence de Me Raoul un de ses entretiens ordinaires, il ne tarde pas à lui déclarer que les temps d'une rénovation religieuse sont proches, ainsi que le manifestent les signes prédits. La corruption des prélats n'est-elle pas notoire? N'est-il pas évident que les jours de l'Antechrist sont déjà venus? Peut-on le méconnaître sous les traits du pape Innocent? Rome enfin n'est-elle pas Babylone?

» Me Raoul prêtant à ce discours une oreille attentive, Guillaume ajoute que les esprits tant soit peu clairvoyants pressentent déjà quelle sera la forme de la religion nouvelle. De même que la très-sainte Trinité consiste en trois personnes dont les attributs sont distincts, ainsi la vie de l'humanité, sur cette terre d'exil, se partage en trois périodes différentes, et à chacune de ces trois périodes préside particulièrement une des trois personnes qui composent la mystérieuse déité. A l'unité de l'essence divine correspond l'unité de l'espèce humaine, et à la triplicité des modes qui nous manifestent la permanente unité de Dieu correspond, ou, pour mieux dire, s'assimile, dans le même sujet créé, au sein de l'humanité vivante, une triple série de phénomènes sociaux (5). Voilà pour la doctrine. Maintenant voici comment cette doctrine est confirmée par

(1) Radulpus Coggeshala, *Rer. Gall. Script.*, t. XVIII, p. 104.

(2) Cesaire, *de Namuntico;* Guillaume le Breton, *de Nemurlio.* M. DAUNOU (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 589) traduit par *de Nemours*; mais la Chronique de S. Denys traduit par *de Namur*, et avec raison. Nemours est appelé dans toutes les chartes latines *Nemosium*.

(3) Cæsarius Heisterbachcensis, *Illustr. mirac. et Hist. memorab.*, lib. V, c. 22.

(4) Le Grand-Pont, construit par Charles le Chauve, était un pont de pierre qui joignait la rive droite de la Seine à la Cité. Sur ce pont étaient les opulentes boutiques des orfévres et des changeurs, comme nous l'attestent plusieurs chartes du Cartulaire de Notre-Dame, et Jean de Garlande dans son Dictionnaire, cité par M. Springel, *Paris au XIIIe siècle*, ch. II.

(5) Cæsarius, ibid. — Nous n'avons pas, suivant M. DAUNOU, les actes du concile de 1210, qui condamna les complices de Guillaume d'Aire. C'est une erreur du savant historien. Ces actes, inconnus il est vrai au P. Labbe et au P. Hardouin, ont été publiés par Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 163 et suiv. En voici un premier fragment. « In hunc modum detrahebant creatori, qui creatura erant. Auctoritas sancta sic loquitur : *Opera Trinitatis inseparabilia*. Hi e contra : *Pater a principio operatus est sine Filio et Spiritu Sancto, usque ad ejusdem Filii incarnationem*.

l'histoire. A l'avénement de la première période, Dieu le Père s'est incarné dans Abraham. Aux enfants d'Abraham, rude et grossière lignée, convenait le dur régime des formes légales. C'est pourquoi tous les interprètes des livres saints nous les représentent asservis aux rigides prescriptions de la loi que leur avait imposée Dieu le Père, cette loi qu'il prit soin de leur rappeler au sortir de l'Egypte, avec ce formidable cornet qui fit retentir tous les échos du Sinaï (1). Mais ensuite une autre ère est venue, celle du Fils, incarné dans la personne de Jésus. Achevant alors le règne de la loi et inaugurant le règne de la grâce, Jésus abroge les rites barbares de l'ancien culte, et pour sa nouvelle église il institue des cérémonies nouvelles, le baptême, la confession, l'eucharistie, sacrements d'une pratique facile et douce (2). C'est bien ce qu'enseignent encore tous nos théologiens. Il faut, toutefois, remarquer qu'il se trompent étrangement sur un point grave, lorsqu'ils confondent la personne divine du Fils avec Jésus, né de Marie. Jésus, né de Marie, n'est pas autre chose dans sa chair visible que ce qu'était Abraham dans la sienne : hommes ils ont été l'un et l'autre, malgré le glorieux privilége d'une incarnation particulière, hommes comme vous, maître Raoul, et comme moi Guillaume, en qui le Saint-Esprit s'est incarné, de même dans tous les autres hommes, et par conséquent sans aucun privilége, depuis que la troisième série des âges est commencée (3). C'est ici, très-docte maître, qu'il faut bien me comprendre. L'empire du Fils a été. Le Saint-Esprit s'est fait chair. C'est à la troisième personne de la Trinité que vient d'être enfin dévolu le gouvernement de ce monde, jusqu'à la consommation des siècles (4). En tout homme qui recevra le don de l'être s'accomplira désormais le sublime mystère que le second âge a vu s'accomplir dans l'individualité de Jésus. Ce qui veut dire que l'Esprit se communiquera directement à la conscience de tous ses fidèles, sans l'intermédiaire d'aucun pharisien et d'aucun prêtre (5). Et voici qu'un autre mystère, celui de la résurrection, s'est aussi renouvelé. L'espérance et la foi, mal nommées des vertus, avaient tué nos âmes, et les voici ressuscitées par la science (6). Or, persuadez-vous, maître Raoul, que les fils régénérés de l'Esprit traiteront le cérémonial liturgique du second âge absolument comme Jésus a traité le rituel d'Abraham. Il a été écrit : *Novis supervenientibus abjicientur vetera*. Or, les choses surannées qu'il faut désormais rejeter, c'est, par exemple, cette croyance grossière que, dans le sacrement de l'autel, on se partage, on mange en commun le vrai corps du Christ. La vraie communion n'est-elle pas celle des âmes, dans lesquelles habite le même esprit? Voici encore une superstition dont il convient de s'affranchir : la croyance en une autre vie. Au delà

(1) Cæsarius, ibid.
(2) Cæsarius, ibid.
(3) « Item auctoritas : *Solus Filius incarnatus*. Hi e contra : *Pater in Abraham incarnatus, Filius in Maria, Spiritus Sanctus in nobis quotidie incarnatur*... Item : *Filius incarnatus, id est visibili formæ subjectus*. Nec aliter illum hominem esse Deum quam unum ex eis cognoscere voluerunt. » Marten., Thes. Nov., t. IV, col. 163.
(4) « Item : *Filius usque nunc operatus est, sed Spiritus Sanctus ex hoc nunc usque ad mundi consummationem inchoat operari*. » Ibid., col. 164.
(5) Cæsarius, ibid.
(6) « Item : Spiritus Sanctus in eis incarnatus, ut dixerunt, eis omnia revelabat, et hæc revelatio nihil erat quam mortuorum resurrectio. Unde semetipsos jam resuscitatos asserebant, fidem et spem ab eorum cordibus excludebant, se soli scientiæ mentientes subjacere. » Martene, Thes. Nov.

de ce monde point de paradis, point d'enfer. On goûte ici-bas toutes les joies du paradis, quand, d'un regard que rien ne trouble, on contemple Dieu tel qu'il est dans la pureté de son essence; on porte l'enfer en soi-même, quand on a le remords d'un crime. Il est temps enfin de supprimer toute cette vaine pompe du culte des saints. C'est, en effet, une véritable idolâtrie. Quand on voit des gens façonner de leurs mains des statues de pierre et s'agenouiller ensuite devant elles, ou même porter leurs lèvres émues sur les ossements blanchis, sur les chairs desséchées des martyrs, peut-on se défendre de les railler, ou de les plaindre? L'Esprit seul a droit à nos pieux hommages, et le temple, le seul temple où se pratique le culte de l'Esprit, c'est la pensée de l'homme qu'il inspire par le don de sa grâce, et qu'il dirige dans la voie de la vérité, qui est la voie du salut (1).

» Tel fut le discours de l'orfévre Guillaume. Il se proposait, sur le rapport de Césaire, de convaincre et d'entraîner Raoul, personnage d'ailleurs inconnu, mais que nos chroniqueurs appellent *maître*; ce qui veut dire, sans doute, docteur régent en quelque chaire de l'île ou mont *bavard* (2). Césaire complète son récit en attribuant à Guillaume diverses prophéties. Mais l'historien de Philippe-Auguste n'en parle pas, et Césaire est bien capable de les avoir imaginées. Il n'a pas écrit un gros volume de miracles, accomplis de son temps, et quelquefois même, il le jure, sous ses yeux, sans avoir eu pour le merveilleux un penchant déréglé. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, la crédulité, complice de la calomnie, n'a guère manqué d'imputer à toutes les sectes d'hérétiques, et d'effrayantes prophéties, et d'horribles attentats contre les mœurs. Ainsi l'on prouvait clairement que leur doctrine avait pour auteur le père du mensonge et de toute autre malice, le démon.

» M[e] Raoul de Namur était, au témoignage de l'annaliste breton, un homme rusé et retors, mais vraiment catholique, *articulosus et astutus et vere catholicus*. Il ne parut donc pas étonné de ce qu'il venait d'entendre. Soupçonnant que Guillaume avait des affidés, et désirant les connaître, puis les faire connaître, dévoiler enfin toute leur trame, et rendre à l'Eglise un service méritoire, il n'hésita pas à mentir. Il déclara donc, d'une voix assurée, avoir appris lui-même du Saint-Esprit qu'il devait être un jour un des apôtres de la religion nouvelle, et, par cette confidence trompeuse, il amena facilement le crédule orfévre à lui nommer les chefs de la secte. Puis, sans trop de retard, il se rendit près de l'abbé de Saint-Victor, de M[e] Rupert et de frère Thomas, et leur révéla tout ce qu'il avait appris (3).

» L'abbaye de Saint-Victor était alors gouvernée par Jean le Teutonique, prédicateur célèbre, dont Jacques de Vitry compare les sermons éloquents aux mets les plus délicats et les plus suaves (4). Maître Rupert, ou Robert, ainsi que frère Thomas, nous sont moins connus. Nous pensons toutefois qu'ils étaient l'un et l'autre Victorins, puisque avant l'établissement des ordres mendiants les seuls religieux appelés *frères* étaient des chanoines, et puis qu'en l'année 1210 il y avait un Rupert,

(1) Cæsarius, ibid. — Guillelm. Armoric., *de Gestis Philippi Aug.*, Rer. Gallic. Script., t. XVII, p. 83.

(2) *Locutitius*, surnom donné à la montagne Sainte-Geneviève, à cause de ses nombreuses écoles.

(3) Cæsarius, ibid.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 467. — Cæsarius, *Illust. miracul.*, lib. VI, c. 12.

ou Robert, sous-prieur à Saint-Victor, savant homme que l'évêque de Paris tira plus tard de cette maison pour le faire grand pénitencier de son église (1).

» Après avoir en commun délibéré sur ce qu'il convenait de faire en cette grave occurrence, Jean le Teutonique, Robert, Thomas et Raoul prennent la résolution d'aller d'abord avertir Pierre de Nemours, récent évêque de Paris; et ils vont le trouver tous ensemble, chacun étant également jaloux de participer à la gloire d'une si importante révélation.

» Celui-ci, prélat de noble race, recherchait toutes les occasions de signaler, avec sa vaillance, son zèle ardent pour les intérêts de la religion. Contre les ennemis divers de cette religion, il devait bientôt s'engager en plusieurs croisades. Cependant il n'était pas ordinaire, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, que les évêques de si grande maison fussent des savants, et Pierre de Nemours, qu'on a mis par simple conjecture au nombre des poëtes, n'a jamais passé, comme il semble, pour un théologien (2). Or il y avait, dans les opinions de la secte dénoncée par M[e] Raoul, certains points qui devaient l'inquiéter en le révoltant, et sur lesquels il désirait sans doute connaître l'avis des maîtres. On peut donc supposer que si Raoul de Namur et ses compagnons se rendirent ensuite chez trois docteurs fameux, M[e] Etienne (3), le doyen de Salisbury, Richard Poore, surnommé par excellence *le Théologien* (4), et M[e] Robert de Courson, chanoine de Paris (5), pour leur soumettre ces points obscurs et graves, et les prier d'instruire le procès doctrinal des hérétiques, ce fut par le conseil ou par l'ordre de l'évêque Pierre de Nemours. Enfin parmi les tuteurs vigilants de l'orthodoxie, auxquels fut alors transmise, par Raoul de Namur ou par l'évêque de Paris, la grande et formidable nouvelle, Guillaume le Breton et Robert Gaguin nous désignent encore le chancelier du roi Guérin, futur évêque de Senlis, homme nouveau, mais qui déjà n'a plus guère de rival en puissance, puisqu'il lui appartient de connaître les affaires de la religion et celles de la guerre, comme affaires d'Etat.

» L'avis de ces divers personnages fut que M[e] Raoul et un prêtre de ses amis travailleraient à gagner la confiance entière des hérétiques en se disant convertis à leur secte, qu'ils se feraient admettre dans leurs

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XVII, p. 402.

(2) *Hist. littér. de la France*, t. XVII, p. 211.

(3) Ces trois docteurs nous sont désignés par Césaire. Etienne, le moins connu, est peut-être le doyen de l'église de Paris en 1216.

(4) Richard Poore, doyen de l'église de Salisbury, enseignait alors la théologie dans l'école de Paris. Il fut élu, en 1215, évêque de Chichester. Voir *Fasti ecclesiæ Anglicanæ*, par John le Nève, p. 262. — Sur le même consultez Du Boullay, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 707. Baluze a publié plusieurs lettres adressées par Innocent III à l'illustre doyen. Dans le titre d'une de ces lettres, de l'année 1212, on lit : « Ad decanum Sarisberiensem, docentem Parisiis sacram paginam. » Epist. Innoc. III, t. II, p. 744. Il était grand ami de Robert, sous-prieur de Saint-Victor, qui lui a dédié son *Pénitentiel* (*Hist. littér.*, t. XVII, p. 403).

(5) Césaire l'appelle Robert *de Koren*. Ce doit être par erreur. Il y avait alors à Paris un certain R. Koren, que nous voyons, avec sa femme Sibille et les chanoines de Saint-Honoré, contribuer à une fondation en faveur des écoliers pauvres; Bulæus, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 15. Mais il n'était pas docteur en théologie. Au lieu de Robert de Koren, la chronique de Mailros désigne, parmi les théologiens qui s'employèrent à la poursuite des hérétiques, M[e] Robert de Courson, qu'on appelait aussi de Corzon, de Corceon, etc., etc., résidant alors à Paris, grand canoniste, récemment chargé par le pape de sévir avec toute la rigueur des lois contre un chanoine de Langres condamné par son évêque. Epist. Innoc. III, t. II, p. 515.

réunions, qu'ils recueilleraient de leurs bouches mêmes tous les articles de leur impiété, et qu'ils reviendraient ensuite auprès de l'évêque, prêts à témoigner publiquement contre d'aussi dangereux novateurs (1). Ce qui fut fait.

» Dans le nombre des complices de l'orféfvre Guillaume il y avait, au dire de l'historien breton, quelques laïques et quelques femmes. Suivant une chronique du monastère de Mailros, la secrète propagande de ces pervers avait séduit une immense multitude de naïfs paysans ou bourgeois, *maximam innocentum multitudinem* (2). Mais il convient de s'en tenir à la vraisemblance. Pour comprendre la doctrine subtile que nous avons sommairemeut exposée, une instruction médiocre ne pouvait suffire : pour la juger ensuite, pour la préférer, pour se dégager résolûment de tout lien avec la communauté chrétienne, et s'inscrire parmi les prosélytes d'une religion aussi raffinée, il fallait une liberté, une sécurité d'esprit, une audace rares, que l'instruction la plus étendue ne donne pas toujours, mais qui n'existent jamais sans elle. Or on sait quelle était, dans les premières années du XIII[e] siècle, l'ignorance des laïques, surtout en matière de théologie. D'ailleurs tous les complices connus de l'orfévre Guillaume sont des clercs lettrés, ayant charge d'âmes en des villes, en des bourgs de l'évêché de Paris ou des évêchés voisins, d'anciens étudiants en théologie ordonnés prêtres, ou même institués docteurs en quelques chaires parisiennes.

» Pendant trois mois, M[e] Raoul et son associé parcourent les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens, parlant avec la plus grande irrévérence de la religion et de ses ministres, simulant de pieuses extases, formant des conventicules secrets où ils se présentaient comme les plus intimes confidents du Saint-Esprit, et recueillant avec soin les noms des braves gens qui prêtaient une oreille trop complaisante à toutes leurs impostures (3).

» Quand Raoul est enfin de retour, l'évêque de Paris entend son rapport, et sur-le-champ il envoie des agents qui saisiront les coupables et les amèneront captifs en sa prison. Ces arrestations faites, l'archevêque de Sens convoque à Paris un concile provincial; et, sans délai, se rend dans cette ville pour le présider. C'est Pierre de Corbeil, docteur autrefois renommé, savant et facétieux, qui, professant la théologie dans l'école de Paris, a compté parmi ses auditeurs le jeune Lothaire Segni, maintenant pape sous le nom d'Innocent III, qui est resté l'ami de son ancien maître. Outre l'évêque de Paris, quelques autres évêques de la province de Sens, empressés d'obéir à leur métropolitain, arrivent en toute hâte au concile, et près d'eux viennent y siéger des théologiens de leur parti, adversaires signalés de toutes les opinions nouvelles, vengeurs passionnés de la foi.

» Il faut que le jugement soit solennel et décisif; il faut, l'intérêt de l'Eglise le commande, qu'une scrupuleuse inquisition recherche tous les coupables et qu'une sévère sentence les frappe tous; il faut que les articles du concile rendent la paix aux consciences depuis si longtemps troublées par les questions indiscrètes ou par les réponses téméraires de quelques sophistes, nouveaux apôtres de vieilles erreurs. Ainsi pensent les juges assemblés.

» Les accusés qui comparaissent successivement devant eux sont au

(1) Cæsarius, ibid.
(2) *Rer. Gall. Scrip.*, t. XIX, p. 250.
(3) Cæsarius, ibid.

nombre de quatorze, treize clercs et un laïque. Sont-ils bien tous de la même secte, de l'église du Saint-Esprit ? Rien ne le prouve. La diversité de quelques-unes des hérésies énoncées et réprouvées dans la sentence du concile autorise même une supposition contraire. Mais ce qu'ils ont de commun, c'est d'être tous hérétiques.

» Le premier nommé, le plus ardent et le plus audacieux, est le sous-diacre Bernard, clerc de Paris. Il n'a suivi, dit-on, les leçons d'aucun théologien (1). On veut dire qu'il n'a pas fréquenté l'école du Cloître. Il a sans doute fait un médiocre état de la doctrine enseignée par les régents officiels, après avoir épuisé la source même de toute théologie, en lisant quelques livres composés par de lointains disciples de Proclus et de Plotin. Voici Guillaume d'Aire, l'imprudent orfévre, sectaire dévot d'une religion nouvelle. Les plus signalés de ses complices sont : Etienne, curé du Vieux-Corbeil, patrie de l'archevêque Pierre ; un autre Etienne de la Celle-Saint-Cloud, et Jean, curé d'Orsigny, non loin de Palaiseau. Après eux est amené devant les juges Me Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui, après avoir quelque temps enseigné les lettres et les arts dans la ville de Paris, a quitté sa chaire, pour consacrer trois de ses plus belles années à fréquenter les écoles où l'on interprète la lettre sacrée (2). Paraissent ensuite le prêtre Dudon, autrefois clerc familier de Me Amaury, qui compte près de dix années d'études en théologie ; Dominique, curé de Trainel, près de Nogent-sur-Seine ; le diacre Eudes et l'acolyte Hélinand, clercs attachés à la collégiale de Saint-Cloud ; Ulrich, vénérable curé de Lorris, qui a presque vieilli sur les bancs des écoles ; Pierre, curé de Saint-Cloud, prêtre sexagénaire ; Guérin, curé de Corbeil-la-Ville, sur la rive gauche de la Seine, autrefois maître ès arts à Paris, auditeur en théologie du célèbre Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry ; enfin un simple diacre du Vieux-Corbeil, Etienne, entraîné sans doute par l'exemple de son curé. Pierre de Saint-Cloud avait tenté de se soustraire aux recherches des émissaires épiscopaux. Tandis qu'ils pénétraient dans sa cure, il se rendait en toute hâte à l'abbaye de Saint-Denis en France. L'évêque de Paris apprit en même temps qu'il s'était réfugié dans cet asile, et qu'il y avait revêtu l'habit des moines. Mais il le réclama, et il lui fut livré.

» On n'a jamais contesté que l'Eglise catholique, que toute Eglise ait le droit de condamner une doctrine qu'elle estime hérétique. Ce qui n'a pas été constamment reconnu, c'est la juridiction des tribunaux ecclésiastiques sur toutes les personnes convaincues d'hérésie. Mais au commencement du XIIIe siècle on ne soupçonnait pas une distinction que le progrès libéral de nos mœurs a définitivement consacrée. De même qu'il appartient aux représentants de l'autorité laïque de poursuivre et de punir les citoyens en état de révolte contre la loi civile, ainsi, pensait-on, il appartient à l'autorité religieuse de châtier quiconque, ayant reçu le baptême, enfreint les lois de l'Eglise.

» Cependant, quelle que fût alors la confiance des juges d'Eglise dans la légalité de leur juridiction sur les hérétiques, ils permettaient souvent que la rigueur des principes fût corrigée par cet instinct naturel d'équité

(1) Cæsarius, ibid.

(2) Nous supposons qu'il eut à Paris une maison, qui fut confisquée au profit du chapitre de cette ville. En effet, dans un décret capitulaire de l'année 1260, nous lisons : « Hæc sunt quæ de proventibus sufficientibus capellaniarum ecclesiæ nostræ ad opus distributionis chori retinemus..... : 38 solidos super domo Guillelmi Pictaviensis. » *Cartul. eccles. Paris.*, t. I, p. 444. On confisquait toujours les biens des hérétiques condamnés.

qui résiste, dans les consciences sincères, même aux plus forts assauts de l'erreur. Si, par exemple, quelque docteur était signalé comme ayant parlé des choses de la religion en des termes insolites, on le mandait devant une assemblée de théologiens chargés de juger ces termes, et quand ceux-ci les avaient condamnés, l'imprudent discoureur était simplement blâmé d'en avoir fait usage ; pour être renvoyé libre à sa chaire, à son église, il n'avait qu'à reconnaître sa faute, et qu'à s'engager à ne la plus commettre. Sa personne était protégée par cette présomption qu'il avait péché sans malice. Cela même était écrit dans la loi, comme nous l'atteste un passage notable de la compilation de Gratien (1).

» Mais bien différent est le cas des hérétiques dénoncés par Raoul de Namur, et traduits devant le concile provincial de Paris. Leur malice est notoire. Puisqu'ils ont conspiré la ruine même de la religion, ils comparaissent accusés d'avoir sciemment commis le plus criminel des attentats. L'unique question à résoudre pour les juges est donc la question de fait : Ces clercs ont-ils réellement censuré de vive voix les mœurs des prélats, nié la vertu des sacrements, annoncé la dissolution prochaine de la communauté fondée par les disciples du Christ, et proclamé comme le premier article d'un Evangile nouveau, la liberté individuelle des consciences sous la tutelle immédiate du Saint-Esprit?

» La plupart des accusés, ou ne pouvant démentir de trop certains témoignages, ou dédaignant de le faire, confessèrent avec fermeté devant le concile tout ce qui leur était reproché. Quelques-uns refusèrent de répondre aux questions qui leur étaient adressées. D'autres essayèrent d'abord de se justifier, mais n'y réussirent pas, et finirent, eux aussi, par de complets aveux (2). Le sous-diacre Bernard osa braver le rigorisme orthodoxe de ses juges en faisant profession de cette doctrine, au plus grand nombre d'entre eux inconnue : « Entre toutes les choses qui » participent de la vie l'essence est commune ; et cette commune essence » de toutes les choses, c'est Dieu. Livrez, livrez mon corps aux flammes » du bûcher, ou tourmentez-le par quelque autre supplice! Toute votre » fureur ne détruira pas un atome de mon être, car, en tant que je suis, » je suis Dieu (3). » Bernard fut inscrit le premier sur la liste des condamnés. C'est peut-être la gloire qu'il avait recherchée. Quoi qu'il en soit, les autres accusés, pour la plupart innocents de son étrange blasphème, furent tous condamnés avec lui.

» Cette condamnation fut l'affaire des évêques. Celle des théologiens présents au concile fut ensuite de rechercher quelles semences avaient produit cette moisson d'hérésies.

» Ils n'ont pas rencontré dans cette recherche, on s'en étonne un peu, l'*Évangile éternel* du célèbre Joachim, abbé de Flore. « Vers l'an 1260 » de l'incarnation du Seigneur, dit un livre curieux cité par M. Le Clerc, » l'esprit de vie étant sorti des deux testaments, naquit l'Évangile éter» nel (4). » Mais né dans la Calabre, il n'avait encore, il paraît, voyagé

(1) « Qui sententiam suam, quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, quærunt autem cauta sollicitudine veritatem, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi. » Gratiani Decret., part. 2, causa 24, quæst. 3.

(2) Cæsarius, ibid.

(3) « Item auctoritas : *Omnia sub sole vanitas*. Hi e contra : *Omnia unum, quia quidquid est est Deus*. Unde quidam eorum, nomine Bernardus, ausus est affirmare se nec posse cremari incendio, nec alio torqueri supplicio, in quantum erat, quia in eo quod erat se Deum dicebat. » Marten., Thes. Nov., t. IV, col. 163.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 113.

que dans les lieux voisins; et, bien que plus d'une thèse de cet évangile se retrouve dans le discours tenu par Guillaume d'Aire à Me Raoul de Namur, on ne le connaissait pas à Paris en l'année 1210. Le même besoin de nouveautés travaillant toutes les intelligences, il n'est pas, à vrai dire, très-extraordinaire que, sur des points divers du monde chrétien, des gens qui s'ignoraient les uns les autres aient imaginé les mêmes choses, et les aient exprimées en des termes presque semblables. En France même, à Paris, on trouva d'autres précurseurs et de Guillaume et de Bernard.

» Dudon, avons-nous dit, avait été le plus intime disciple d'un docteur fameux, mort depuis quelques années, Me Amaury, natif de Bène, au pays Chartrain, qui, après avoir longtemps enseigné la logique d'Aristote dans l'école de Paris, avait ensuite exercé son génie subtil à l'étude des problèmes théologiques. Cet Amaury était un homme indépendant par caractère et par système, qui ne s'accommodait pas volontiers des opinions et des méthodes reçues : *Semper suum per se modum discendi et docendi habuit*, dit Guillaume le Breton, *et opinionem privatam, et judicium quasi sectum et ab aliis separatum.* Ce qui suffisait, dès ce temps-là, pour faire la fortune d'un professeur. Quelques théologiens accusent donc le maître de Dudon d'avoir suscité par la liberté de ses discours l'agitation funeste qui a troublé tant de têtes. C'est de lui, disent-ils, que procède toute la secte de ces contempteurs du Christ, qui contestent sa nature divine, et la présence de son corps, de son sang, sous les espèces consacrées, qui professent ne pas croire à l'autre vie, qui, par des propos grossiers outragent le culte des saints, et qui, dans le délire de leur mysticisme en révolte contre les puissances établies, attribuent toute la conduite des âmes au Saint-Esprit.

» D'autres ajoutent que si tel ou tel blasphème contre la religion du Christ est, sans aucun doute, une conséquence naturelle de la doctrine d'Amaury, la thèse impie de Bernard en est le fond même.

» *Omnia unum, quia quidquid est est Deus.* Ainsi Bernard s'exprima devant ses juges. Le témoignage de Guillaume le Breton et de Vincent de Bauvais ne prouve guère, il est vrai, qu'Amaury de Bène ait remis en honneur cette thèse fameuse et de si fâcheux renom. Amaury, suivant eux, avait coutume de dire que tout chrétien doit se croire membre du Christ, et, contredit à cet égard par d'autres docteurs de l'Université de Paris, il alla soumettre la question au pape Innocent, qui le blâma; ce qui lui causa tant d'humiliation, tant de chagrin, qu'il en mourut (1). Mais l'historien Guillaume, assurément peu versé dans les matières théologiques, s'exprime en des termes qui manquent de clarté. Cette locution, que tout chrétien est membre du Christ, est, au sens moral, rigoureusement orthodoxe, puisqu'elle est de saint Paul (2), et que saint Augustin, pour ne citer que lui, l'a sans aucun scrupule très-amplement paraphrasée (3). Enfin Innocent III ne l'a pas blâmée, puisqu'il en a fait usage dans une de ses plus éloquentes missives aux évêques des Gau-

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. XVII, p. 83.
(2) Epître prem. aux Corinthiens, ch. 12.
(3) Voici le passage de saint Augustin, sermon 40 : « Membra Christi et corpus sumus omnes simul. Non qui hoc loco tantum sumus, sed et per universam terram. Nec qui tantum hoc tempore; sed quid dicam? ex Abel justo usque in finem sæculi quamdiu generant et generantur homines, quisquis justorum per hanc vitam transitum facit, quidquid nunc id est in hoc loco, sed in hac vita, quidquid post nascentium futurum est, totum hoc unum corpus Christi. Singuli autem membra Christi. »

les (1). Mais cette même locution, prise au sens propre par quelque réaliste à outrance, ne peut-elle pas être employée comme une sorte d'argument tiré d'un saint livre, pour justifier la doctrine impie de l'unité de substance? Dans ce cas, ce n'est plus une figure de rhétorique orientale; c'est une assertion métaphysique que tout chrétien doit certainement condamner. Or, voici le plus sagace des métaphysiciens du XIIIe siècle, saint Thomas, qui, simplement et sans éclat de voix, non pas en juge d'Eglise, mais en vrai philosophe, accuse Amaury d'avoir défini Dieu le principe formel des choses, imaginant, au lieu du Dieu séparé des chrétiens, un Dieu profane qui se partage entre tous les atomes de la matière, pour les revêtir de la forme et les animer de la vie (2). Voici le docte Martin de Pologne, mort en 1278 chapelain du pape Nicolas III, qui nous dénonce Amaury comme ayant renouvelé toutes les erreurs de Jean Scot Erigène sur l'immuable individualité de l'être, considéré comme unique sujet des existences périssables, et comme ayant défini Dieu cette essence, ou substance commune de toutes les natures déjà nées, ou qui doivent naître; disant : *Omnia esse unum et omnia esse Deum*. Ce qui est, en propres termes, l'hérésie de Bernard (3).

» Si donc, il n'est pas clairement établi qu'Amaury de Bène ait été l'auteur de la secte du Saint-Esprit, le téméraire Bernard est bien, en effet, son disciple; et lui-même, il nous est à bon droit signalé comme ayant emprunté toute sa métaphysique à Jean Scot Erigène, naïf disciple de Plotin.

» Mais les théologiens nomment encore un autre docteur de leur temps, qu'ils déclarent coupable des mêmes impiétés, Me David, de Dinant. Voici, disent-ils, deux de ses livres, l'un intitulé *Quaternuli*, *Quatrains*, l'autre *De Tomis, Des Divisions*. Il y enseigne, au nom d'une logique profane, que dans l'ensemble des choses subsistantes, chaque genre contient toute la matière de ses espèces, et que le plus général des genres étant l'être, cet être suprême est la matière de tous les êtres subalternes, ou, pour exprimer autrement la même erreur, de toutes les divisions superficielles que comporte son essence indivise (4). Et voici comment, dans un langage réprouvé par les Pères, il appelle la matière indivise de chacun des genres supérieurs, qu'il confond ensuite

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 365.
(2) Summa Theologiæ., part. I, quæst. 3, c. 8.
(3) Martinus Polon., *Chronic. expeditiss.*, lib. IV. Il faut ici corriger une grave erreur commise par M. Daunou. Après avoir présenté, d'une manière assez peu fidèle, les opinions d'Amaury, d'après Bernard Guidonis (*Vita Innoc. III*, dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 481), M. Daunou ajoute : « On peut regretter de n'avoir plus l'ouvrage où il les avait développées, et qui portait le titre de *Physion*. Ce livre fut condamné par une bulle d'Innocent III, à laquelle on a quelquefois donné la date de 1198, mais qui n'est que de 1204 (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 588). » Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Bernard Guidonis a trompé M. Daunou. Innocent III n'a jamais condamné aucun livre d'Amaury, la bulle dont M. Daunou discute la date n'existe pas, et Amaury, selon toutes les vraisemblances, n'a jamais rien écrit. Sur ce livre intitulé *Physion*, selon Bernard Guidonis, voici le témoignage de Martin de Pologne. A une exposition plus exacte des erreurs d'Amaury, cet historien ajoute : « Qui omnes errores inveniuntur in libro *Periphyseon*. Et hic liber inter alios libros condemnatos Parisiis ponitur. » Cette dernière assertion n'est pas vraie. La sentence du concile est sous nos yeux, et parmi les livres condamnés nous n'y trouvons pas le *Périphyseon*. Mais Martin de Pologne, qu'on le remarque, n'attribue pas ce livre à Amaury, et c'est manifestement le Περὶ φύσεων μερισμοῦ de Jean Scot Erigène.
(4) Albertus Magnus, *Summ. theol.*, part. I, tract. 4, quæst. 20.

dans le genre suprême. La matière indivise qui constitue les corps est l'Ylé ; celle qui constitue les âmes est le Nous; celle qui constitue les substances éternelles est le Théos : et cet Ylé, ce Nous, ce Théos, ne sont, ajoute-t-il, en réalité, que les manières d'être diverses, ou plutôt les diverses apparences de l'indivis par excellence, l'essence unique, le grand tout (1). Est-il, disent les théologiens, une plus condamnable impiété ?

» Est-il, dirons-nous, un réalisme plus téméraire, ou, pour employer un terme désormais consacré, une ivresse de Dieu plus délirante ?

» Éclairé par une étude suivie de la *Métaphysique*, saint Thomas saura bientôt nommer les anciens philosophes, Mélissus, Parménide, qui passent pour avoir les premiers enseigné cette doctrine, et il reproduira fidèlement, suivant sa coutume, les arguments décisifs d'Aristote contre ces théosophes égarés. Mais en l'année 1210, on ne voit pas aussi clair dans l'histoire de la philosophie, et c'est Aristote lui-même que nos théologiens accusent d'avoir perdu Me David, le sous-diacre Bernard, et avec eux, sans distinction, quiconque parle de Dieu moins simplement que le *Credo*. Depuis quelques années, l'école de Paris possède une version latine de la *Physique* d'Aristote, avec un commentaire. C'est le livre funeste qu'on signale, qu'on accuse.

» Quelqu'un a-t-il par hasard découvert la religion naturelle, la religion du Saint-Esprit ? Nous ne le supposons pas. Aristote, qui se contredit peu, a-t-il recommandé dans sa *Physique* cette thèse de l'unité substantielle des êtres contre laquelle il se déclare en termes si nets dans ses *Catégories* et dans sa *Métaphysique ?* Il ne l'a pas fait. Mais c'est Aristote, *ce misérable Aristote*, comme l'appelle Tertullien (2) ; et les Pères du concile, qui ont lu Tertullien, n'hésiteront pas à condamner, à proscrire un philosophe si injurieusement qualifié par un orateur chrétien.

» Voici la sentence rendue par le concile :

» Sous la peine de l'excommunication, il est désormais interdit de lire, soit en public, soit en secret, dans la ville de Paris, les livres de philosophie naturelle qui portent le nom d'Aristote et le commentaire anonyme qui les accompagne.

» Avant la fête de Noël prochaine, les *Quatrains* de Me David de Dinant seront apportés à l'évêque de Paris, qui les brûlera ; et sera tenu pour hérétique quiconque, après ladite fête de Noël, aura conservé quelque exemplaire de ces *Quatrains*.

» Les restes mortels de Me Amaury (3) seront exhumés du cimetière et jetés hors de la terre bénite ; et dans toutes les églises de la province sera promulguée la sentence d'excommunication rendue contre cet hérésiarque.

» Bernard, Guillaume d'Aire, Etienne du Vieux-Corbeil, Etienne de la Celle, Jean d'Orsigny, Guillaume de Poitiers, Dominique de Trainel, Eudes, Elinant, seront dégradés et livrés ensuite, comme les plus dangereux ou les plus compromis des coupables, à la merci de la cour séculière.

» Ulrich de Lorris, Pierre de Saint-Cloud, Guérin, Etienne, clerc du Vieux-Corbeil, seront aussi dégradés, mais pour être renfermés dans une prison perpétuelle. Ou leur crime a paru moindre, ou par quelque signe de de repentir ils ont touché leurs juges (4).

(1) S. Thomas, in *Sententias*, lib. II, dist. 17, quæst. 1. Voir aussi le même saint Thomas, *Summa contra Gentiles*, lib. I, c. 17.

(2) *De Præscript. Hæreticor.*, c. 7.

(3) Suivant R. Gaguin, il avait été enterré près de l'église Saint-Martin.

(4) Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 164.

» Le 14 novembre, ils furent tous conduits dans un champ désert sous les murs de la ville, non loin de la petite église récemment construite en l'honneur de saint Honoré, évêque d'Amiens, et là, devant témoins, ils furent dégradés, c'est-à-dire dépouillés de leurs vêtements, de leurs insignes ecclésiastiques (1). Cela fait, les principaux condamnés furent livrés à l'autorité séculière.

» *Sæculari curiæ penitus relinquendi.* Tels sont les termes de la sentence. Mais il faut bien les comprendre, car la modération de ces termes est trompeuse. Ils semblent dire, en effet, que la cour séculière, en recevant les gens condamnés par la cour ecclésiastique, avait l'entière liberté d'instruire de nouveau leur procès, et de les traiter ensuite avec plus ou moins de rigueur. Or ce droit ne lui était pas reconnu. C'était une des maximes de l'Église que toute hérésie patente et non désavouée méritait la peine capitale, et pour justifier cette maxime, les exemples de l'Ancien Testament ne lui manquaient pas. Aussi l'un des grands canonistes du XV[e] siècle, Nicolas Tudeschi, dit le Panormitain, et surnommé communément le flambeau de la jurisprudence, *lucerna juris*, déclare-t-il sans hésiter que la loi divine, la loi de l'Église, la loi civile et la coutume s'accordent à décréter la peine de mort contre toute hérésie (2). Cependant l'Eglise, qui prononçait le châtiment, ne l'appliquait pas elle-même. La sentence dite, elle livrait les condamnés aux mains séculières : mais ce n'était pas les renvoyer devant un nouveau juge ; c'était les abandonner à la discrétion du bourreau. La constitution *Dilectus* du pape Innocent VIII est sur ce point formelle. Il ordonne au juge civil, sous la peine de l'excommunication, d'exécuter immédiatement, sans demander et sans voir aucune pièce du procès, *sine ulla visione processus*, la sentence rendue par le juge d'Eglise. Ajoutons que ce décret d'Innocent VIII est la simple confirmation d'un constant usage.

» Le supplice de Bernard et de ses principaux complices devait donc suivre sans aucun délai leur dégradation. Mais personne, d'autre part, ne devait être mis à mort sur la terre du roi, par les officiers du roi, sans son consentement, sans son ordre ; et le roi Philippe était absent (1). Cinq jours après, le 19 novembre, il est de retour, et aussitôt est donné l'ordre (4), auquel on s'empressa d'obéir dès le lendemain (5).

» Sur la rive droite de la Seine, vers le nord, en dehors du vieux mur d'enceinte, tout près du cimetière des Innocents, s'étendait une vaste place entièrement nue, nommée les Champeaux, *Campelli*, où, depuis l'année 1180, se tenait, du 2 au 18 novembre, la plus grande foire de Paris, la foire de Saint-Ladre. Tant qu'elle durait, les boutiques étaient fermées dans les autres quartiers de la ville et des faubourgs : toutes les cités industrielles du royaume envoyaient aux Champeaux, pour cette solennité mercantile, les produits les plus divers, que venait admirer, acheter, échanger une multitude confuse de gens de tous pays (6). La foire de Saint-Ladre finissait, et les tréteaux des vendeurs et des bateleurs couvraient encore la place, quand les appariteurs du roi se présentèrent. Ils venaient élever les bûchers vengeurs de l'Eglise outragée. Les condamnés parurent ensuite.

(1) La sentence porte que l'orfévre Guillaume sera lui-même dégradé. Nous ignorons comment on dégradait un orfévre.
(2) Voir Phil. de Limborch, *Hist. Inquis.*, p. 186.
(3) Cæsarius, ibid.
(4) Chronic. monast. *Mailros; Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 250.
(5) Martene, *Thes. Nov.*, t. IV, col. 164.
(5) Springel. *Paris au XIII[e] siècle*, ch. II.

Ils s'avancèrent au-devant de la mort sans trembler, en vrais martyrs. Césaire lui-même nous l'atteste. Tandis que la flamme les dévorait, ajoute le chroniqueur de Mailros, on n'entendit pas un cri, pas une plainte : *tanta pertinacitate obduruerunt, quod nec sonitum, nec tumultum in flammis emiserunt*. La foule, qui était nombreuse, innombrable, suivant le continuateur de Robert d'Auxerre (1), trouva sans doute leur supplice mérité. En effet, suivant le récit de Césaire, un vent furieux s'éleva tandis qu'on les menait au bûcher, et personne ne douta que cet ouragan ne fût l'ouvrage des esprits de l'abîme, auteurs manifestes de leur égarement. Le lendemain, toute la ville avait une preuve incontestable de leur scélératesse. On répétait, en effet, à toutes les oreilles, que, durant la nuit, le chef de ces fanatiques était venu frapper au seuil d'une recluse, et confesser tardivement son erreur, racontant qu'il avait été reçu dans l'enfer comme un personnage d'importance, et condamné conséquemment aux flammes éternelles (2).

» Ainsi périrent, en l'année 1210, condamnés au supplice du bûcher, par un tribunal ecclésiastique, quelques apôtres trop tôt venus de la liberté de conscience, et avec eux, comme eux, en effet, hérétiques, quelquelques philosophes sans expérience, entraînés du premier élan par l'ardeur d'une passion nouvelle, la passion de la science, aux limites extrêmes de la philosophie, peut-être même au delà de ces limites. »

M. Carle Wescher commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Eclaircissements sur le monument bilingue de Delphes, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictyons.*

### Séance du 15.

M. Vincent, à l'occasion du procès-verbal, croit devoir rappeler, au sujet de la communication de M. Egger, sur la reproduction par la photozincographie du *Domsday Book*, que la première librairie photographique a été fondée à Londres par notre compatriote, M. Silvy, qui a présenté, le 21 septembre 1860, à l'Académie la reproduction du manuscrit Sforza, appartenant à M. le marquis d'Azeglio, reproduction remarquable en ce qu'elle fait reparaître des mots que le temps avait effacés.

Ouvrages offerts à l'Académie :

Au nom de M. Littré, la 10e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (ENG-ETR), allant jusqu'à la page 1536. Gr. in-4°.

*Vivada chintamani : a succinct commentary on the Hindoo law preva-*

(1) Bullæus, *Hist. Univ. Paris.*, t. III, p. 49.
(2) Cæsarius, ibid.

*lent in Mithila from the original sanscrit of Vachaspati Misra*, by Pross'onno Coomer Tagore, member of the Asiatic Society and the legislative council of the lieutenant-governor of Bengal. Calcutta, 1863, 1 vol. in-8° accompagné d'une carte de Mithila.

*Doctrine des bouddhistes sur le Nirvana*, par M. P. Ed. Foucaux, professeur au Collége de France. Paris, 1864, in-8°, publié à l'occasion de la Dissertation nouvelle de M. Obry sur ce sujet, et où l'auteur ajoute quelques textes nouveaux à ses preuves contre l'opinion bien connue de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Brochure avec le titre à la main : *Extrait de la France littéraire*. Lyon, 1864. *Sur les 28 constellations lunaires emportées de la Chaldée, dans l'Inde, puis ensuite en Chine, au Thibet et en Mongolie ; ce qu'a nié à tort M. Biot le père ; ce qu'a prouvé le chevalier de Paravey, et ce qu'a rejeté le chevalier Weber de Berlin ; ce qu'a ignoré M. Max Müller*. Le titre imprimé de cette brochure porte : *Réfutation de quelques erreurs de M. Mohl au sujet de l'identification des Nakshatrons et des Sieou*, par Adrien Peladau fils. 8 col. in-8°. « Cette brochure se compose presque entièrement de récriminations plus ou moins amères contre les illustres savants qui y sont mis en cause. »

*Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise. Examen des diverses publications de M. Aug. Bernard*, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1864, br. in-8°.

*Syracuse*, par M. Ernest Breton. Saint-Germain-en-Laye, 1864, br. in-8°.

*Organisation des États de Flandre, depuis l'ordonnance du 5 juillet 1754 jusqu'à la réunion des provinces belges à la France* (1794). Notice par M. Le Grand de Reulandt. Anvers, 1863, br. in-8°.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre de 1864, br. in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1er et 2e trimestre de 1864, n° 45. Orléans 1864, br. in-8°.

*Goethe's Faust ; eine Tragödie in einer hebraischen Umdichtung*, von Dr Max Letteris. Vienne, 1865 (*sic*), 1 vol. in-12, avec une lettre dans laquelle l'auteur rappelle des imitations hébraïques antérieures d'Athalie et d'Esther et invoque le jugement de l'Académie sur ses productions. Il lui sera répondu sur ce point, conformément aux usages académiques, la Compagnie n'ayant de jugement à porter que sur les ouvrages envoyés à ses concours.

*Sententiæ scriptorum Græcorum collectæ* a Joanne Baptista Telfy. Pestini et Lipsiæ, 1864, in-16, avec une préface en grec et en latin. Ces pensées ou maximes, prises au hasard de la lecture, à ce qu'il semble, sont au nombre de 677 et elles sont disposées dans un ordre alphabétique assez arbitraire.

*Revue archéologique*. Octobre 1864.

*Annales de philosophie chrétienne*. Septembre 1864.

Envoyé au concours des antiquités :

*Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. P. Levot, t. 1er : *La ville et le port jusqu'en* 1681. Brest et Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ferdinand Volf, son correspondant à Vienne, du mémoire intitulé : *Ueber einige Altfranzösische : Doctrinen und Allegorien von der Minne nach Handschriften der K. K. Hof-bibliothek*. Vorgelegt in der Sitzung am 20 janner 1864, Wien, br. in-4°. Le savant doyen de la Faculté des lettres fait ressortir la nature et les mérites de ce travail.

M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de l'auteur, de deux opuscules en grec moderne, heureusement ramené aux formes antiques. Ces deux opuscules sont : Περὶ τῆς ἐκστρατείας Ἀννίβου κατὰ Ῥώμης καὶ περὶ τῆς μάχης αὐτοῦ ἐν Ζάμῃ. — Περὶ τῆς ἐκστρατείας Καίσαρος κατὰ Πομπηΐου καὶ κατὰ τῆς πατρίδος αὐτοῦ Ῥώμης, — παρὰ Σπυριδῶνος Πασχάλη, κερκυραίου. Ἀθήνησι, 1864, in-8°.

M. Egger présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Études sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires*, par M. Masquelez, capitaine en retraite, bibliothécaire à l'École impériale de Saint-Cyr. Paris 1864, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, dit le savant membre, dont les divers chapitres ont paru dans le *Spectateur militaire* de 1863-1864, est le fruit d'une étude consciencieuse des textes anciens, éclairée par l'expérience toute spéciale d'un homme de guerre que des blessures honorables ont prématurément forcé de quitter le service. Après avoir publié, en 1858, le *Journal d'un officier de zouaves* avec un *Itinéraire de Gallipoli à Andrinople*, ouvrage dans lequel les antiquaires peuvent trouver déjà d'utiles renseignements à recueillir, le capitaine Masquelez profite de sa nouvelle position pour se livrer à des travaux d'histoire et d'archéologie. En élargissant peut-être outre mesure le cadre de ses études sur la castramétation, il s'est imposé une tâche très-difficile dans l'accomplissement de laquelle il montre une érudition abondante et une critique en général sévère. M. Egger pense d'ailleurs que cette série d'études sur les écrivains

militaires de l'antiquité grecque et latine depuis Polybe inclusivement, jette beaucoup de lumière sur des textes importants et qu'elle a une opportunité particulière en notre temps où les recherches sur les établissements et les institutions militaires des Romains sont devenues si actives.

M. de Saulcy fait à l'Académie la communication suivante :

*Deuxième lettre à M. le baron de Witte sur la numismatique juive.*

DISCUSSION.

Cette seconde lettre est surtout relative aux monnaies émises pendant les deux grandes révoltes des Juifs contre les Romains. Le savant numismate arrive aux conclusions suivantes :

1° Les pièces seules de petit bronze, au vase et au pampre appartiennent incontestablement à la première révolte qui a précédé le siége de Jérusalem par Titus.

2° Toutes les autres, sans exception, datent de la seconde révolte, celle de Bar-Kaoukab.

3° Les monnaies d'Eléazar le Cohen ont été émises par l'Eléazar que Bar-Kaoukab fit mettre à mort, sous le prétexte qu'il entretenait des relations secrètes avec les Romains, mais beaucoup plus probablement parce qu'il voyait en lui un rival.

4° Les monnaies de Siméon Nasi ont été émises par le président du Sanhédrin, Siméon IV, fils de Gamaliel II, contemporain de Bar-Kaoukab, qui n'osait traiter ce saint personnage que comme il avait traité Eléazar.

5° Toutes les monnaies au nom de Siméon sous le titre de Nasi appartiennent à Bar-Kaoukab, dont elles nous révèlent le nom véritable, nom que les historiens ne nous ont pas transmis.

6° Quant aux pièces anonymes à la légende *Jérusalem*, elles ont été probablement émises pour un usage exclusivement religieux et par le corps sacerdotal.

M. C. Wescher continue sa communication *sur le monument bilingue de Delphes*, etc.

## Séance du 28.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de M. le baron Witte, le n° 184-186 des *Denkmäler und Forschungen* de Berlin, année 1864, accompagné d'une planche, et renfermant un article du savant céramographe sur le vase corinthien de Chares dont il est actuellement prossesseur, vase extrêmement remarquable sous divers rapports et notamment pour les inscriptions archaïques qui le couvrent et qui déterminent l'auteur de l'article à le faire remonter jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

*Mémoire sur l'île de Thasos*, par M. G. Perrot, ancien membre de l'École française d'Athènes. Paris, 1864, in-8°, avec quatre planches et une inscription métrique. Ce mémoire, dont il a été rendu compte à l'Académie en 1858, au nom de la commission de l'École française d'Athènes (1), inaugure très-dignement la nouvelle série du recueil intitulé *Archives des missions* qui avait été si malheureusement interrompu. Quoique devancé par la publication du voyage de M. Conze dans les îles de la mer de Thrace, 1860, la dissertation de M. Perrot n'en garde pas moins sa nouveauté attrayante pour le public, et son intérêt pour les savants.

*Critique littéraire.* Article sur le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, par M. L. Polain, correspondant de l'Académie (Extr. du *Monit. Belge* du 3 oct. 1864).

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle période, t. VII, 1er et 2e cah. 1864, in-8°.

*Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*. T. VII, année 1863, 4e livr., t. VIII, année 1864, 1re et 3e livr. Saint-Etienne, 1864, 2 br. in-8°.

*Annuaire philosophique*, 10e livr. 1864, in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

M. Ch. de Linas adresse un ouvrage intitulé : *Orfèvrerie mérovingienne. Les œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée*. Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

*Annonce et programme du congrès scientifique et littéraire qui doit avoir lieu à Naples en* 1865. F. in-4° et in-8°.

M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la faculté de Besançon, lit en communication un mémoire intitulé :

(1) Voy. *Comptes rendus*, t. II, année 1858, p. 341-351.

*La règle des trois acteurs dans les tragédies de Sénèque.*

ANALYSE.

Les tragiques d'Athènes n'avaient que trois acteurs à leur disposition, et s'ils renonçaient à se servir du quatrième, ils obéissaient plutôt à un règlement administratif qu'à une loi de la poétique. A Rome, les Pacuvius et les Attius ne s'imposaient pas cette gêne. Mais Horace rappela les poëtes latins à la simplicité des maîtres grecs, et un auteur qui n'écrivait pas pour le théâtre et qui aurait pu s'affranchir d'une règle toute scénique, Sénèque, se conforma au précepte d'Horace par une espèce de purisme grec que les vieux, les vrais poëtes tragiques de Rome n'avaient pas connu.

Ce fait, qui n'avait pas encore été remarqué, résulte de l'examen des tragédies de Sénèque. Il explique le silence gardé dans certaines scènes par des personnages que l'on s'attendrait à voir prendre la parole. Cela est surtout frappant dans le quatrième acte des *Troyennes*. Polyxène, qui est le personnage principal, reste muette : nous sommes réduits à deviner ses sentiments à travers les observations d'Andromaque, qui l'examine curieusement et rend compte de ses gestes et de sa contenance : contre-sens dramatique que les critiques ont reproché avec raison à l'auteur, et qui s'explique par la malencontreuse règle des trois interlocuteurs.

Cette règle n'est nulle part violée par Sénèque. Les rares exceptions qu'on pourrait signaler sont plus apparentes que réelles. Dans le quatrième acte d'*Hercule furieux*, les copistes et les éditeurs ont rendu un mauvais service à l'auteur, en y introduisant le personnage de Thésée et en faisant jouer à ce héros un rôle tout à fait indigne de lui. Il faut donner à Amphitryon les paroles prêtées généralement à Thésée. Dans le quatrième acte d'*Œdipe*, soumis par M. Weil à une discussion détaillée, les rôles des personnages sont mal indiqués : plusieurs vers attribués au messager de Corinthe appartiennent à Jocaste, un autre doit être rendu au berger Phorbas. — D'autres excep-

tions tiennent à ce que Sénèque entendait la règle autrement que n'avaient fait les tragiques grecs. Il est vrai que tel acte des tragédies de Sénèque demanderait quatre acteurs, s'il était joué sur un théâtre ; mais dans la même scène on n'y voit jamais plus de trois interlocuteurs prendre la parole.

Un autre précepte en quelque sorte arithmétique, celui des cinq actes, est aussi scrupuleusement observé par Sénèque. M. Weil pense que cette règle pourrait venir de l'usage établi sur le théâtre d'Alexandrie. Il fait remonter aux critiques alexandrins la locution grecque, peu remarquée jusqu'ici, τὰ πέντε μέρη qui désigne les cinq actes, et qui semble impliquer que les chœurs sont un ornement en dehors des parties constitutives du drame, tandis que l'ancienne terminologie attique rapportait au chœur, comme à l'élément essentiel, toutes les divisions du poëme dramatique.

Ainsi, dans ces tragédies déclamatoires, destinées aux lectures publiques, les règles de convention qui regardent la représentation et qui auraient pu être négligées sans inconvénient, se trouvent rigoureusement observées ; tandis que les grandes lois, les conditions essentielles du poëme dramatique y sont sans cesse méconnues.

M. Vincent lit une nouvelle note relative au calendrier égyptien, c'est une réponse à celle de M. de Rougé. Une longue discussion s'engage entre le savant égyptologue et le savant mathématicien, à l'occasion de cette lecture ; cette discussion n'est pas susceptible d'être analysée, mais nous reproduisons le travail de M. Vincent, en faisant remarquer qu'il a la forme que ce savant membre lui a donnée dans la publication ultérieure qu'il en a faite sous ce titre :

*Observations relatives à la note de M. le vicomte* de Rougé, *sur le calendrier et les dates égyptiennes* (1).

« C'est avec grande raison que mon savant confrère et ami, M. de Rougé,

(1) *Revue archéologique*, p. 81-87.

insiste sur la solidité nécessaire au point d'attache du calendrier égyptien par rapport aux jours de l'année julienne.

» Or, ce point d'attache solide ne nous fait pas défaut, puisque M. de Rougé ne conteste point l'authenticité ni les conséquences légitimes du célèbre passage de Censorin (1), d'après lequel le lever héliaque de Sothis eut lieu le premier jour du mois de thoth du calendrier des Égyptiens, correspondant au 20 juillet julien de l'an 139 de notre ère, et par conséquent aux mêmes dates, 1460 ans auparavant, c'est-à-dire en l'an — 1321 (compté à la manière des astronomes). « D'ailleurs, M. de Rougé » admet pleinement (2) que « tous les témoignages anciens s'accordent » pour attribuer à l'étoile Sothis l'honneur de régir le commencement » de l'année égyptienne, en même temps qu'elle annonçait l'arrivée de » l'inondation ; »

» Et de plus (3) : que « si nous ne remontons pas au delà de la » XVIII^e^ dynastie,... la continuité de l'année vague est assez bien établie » pour que nous accordions une confiance entière aux tables de concor- » dance que l'on a dressées entre les dates juliennes et les dates vagues » correspondantes. »

» Ailleurs encore M. de Rougé a démontré (4), d'après la date d'un lever de Sothis célébré sous Thouthmès III, que *les dates égyptiennes étaient réellement exprimées en années vagues;* et c'est là un résultat de la plus haute importance dont la science lui doit l'acquisition.

» Ces préliminaires posés et solidement appuyés, comme je viens de le dire, sur l'autorité de mon savant confrère, je crois pouvoir, avec quelque certitude, déterminer l'origine de l'ère à laquelle se rapporte la date de l'an 400, si heureusement découverte par Mariette-Bey sur un monument élevé par les ordres de Ramsès II (5), et déterminer, par suite, le véritable point de départ de cette fameuse période sothiaque si célèbre dans les annales de l'Egypte.

« D'abord, et c'est encore une remarque fort judicieuse de M. de » Rougé (6), ces 400 ans nous reportent clairement *vers la fin du règne » des pasteurs.* »

» Or, sans autre hypothèse que celle de la continuité des mois de 30 jours, et en admettant l'absence de toute intercalation, c'est une conséquence rigoureuse du roulement de l'année vague de 365 jours dans l'année caniculaire de 365 jours 1/4, que 120 années juliennes avant — 1321, c'est-à-dire en — 1441, le lever héliaque de Sothis dut avoir lieu (toute intercalation écartée) le 1^er^ jour du mois de mésori vague ; que 120 ans auparavant, c'est-à-dire en — 1561, il avait eu lieu le 1^er^ épiphi ; de même encore en — 1681 au 1^er^ payni, et enfin en — 1801 au 1^er^ paschon.

» Arrêtons-nous à cette date qui satisfait, autant que possible, à la condition fixée par M. de Rougé (celle de remonter aux pasteurs) ; il serait impossible, en effet, d'atteindre, à cet égard, une plus grande précision.

» Ici donc je fais une hypothèse (les données du problème ne permettent pas de procéder d'une autre manière) ; mais cette hypothèse sera

(1) *De die natali,* ex recens. Havercampii, p. 115.
(2) Ibid. p. 87.
(3) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 14. — (Revue archéolog. t. IX.)
(4) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 17.
(5) Lettre à M. Guigniaut (Rev. archéolog., février 1864, t. IX, p. 128).
(6) Id. ibid. p. 132.

justifiée si elle rend compte des faits connus, et alors elle pourra devenir la clef de la chronologie égyptienne à partir du commencement de la XVIIIe dynastie. Mon hypothèse donc, ou mon *postulatum*, comme on voudra l'appeler, est que *ce 1er jour de paschon de l'année* — 1801 (déterminée comme je viens de le faire) *est précisément l'origine de l'ère à laquelle se rapporte la date découverte par M. Mariette;* j'indiquerai tout à l'heure la position de ce jour dans l'année julienne.

» Cela posé, voyons si ce point de départ s'accorde avec les faits connus.

» 1° L'année — 1401 à laquelle nous conduisent, en partant de — 1801, les 400 ans lus par M. Mariette sur la stèle qu'il a découverte, tombe précisément (si l'on adopte le canon chronologique des rois d'Egypte dressé par M. Brugsch (1)) sur la sixième année du règne de Ramsès II. Voilà donc une première condition convenablement remplie;

» 2° Notre hypothèse nous ramène (comme cela doit être) par l'effet d'une supputation inverse, au lendemain du 30 mésori pour le lever héliaque de Sothis en l'an — 1321.

» Je dis : *le lendemain du* 30 *mésori;* j'ajoute que c'était le 1er jour du mois de thoth, parce que le commencement de l'ère, et par conséquent de l'année, étant le 1er jour de paschon d'après notre hypothèse, les épagomènes devaient être placés, à cette époque, non après le mois de mésori, mais après le mois de pharmouti qui était alors le douzième et dernier de l'année.

» Je crois d'ailleurs trouver une confirmation de cette manière de voir dans ce fait, que les deux fêtes du Nil (2) célébrés encore aujourd'hui par les Coptes le 18 payni et le 18 mésori, par conséquent à 2 mois vagues ou 60 jours de distance l'un de l'autre, se trouvent déjà mentionnées sous Ramsès II, sous Thouthmès III et sous Ramsès III (3), l'une au 15 épiphi et l'autre au 15 thoth, ce qui ferait 65 jours de distance si les épagomènes étaient placés après mésori, mais n'en fait que 60 dans le cas contraire. Ce rapprochement, je le répète, me paraît très-significatif (4).

» Si d'ailleurs les dates de ces fêtes sont les mêmes à 120 ans de distance (sous la XIXe et la XXe dynastie), cela tient à ce que toute fête une fois fixée dans le calendrier vague, y demeurait attachée d'après la loi religieuse, qui voulait faire parcourir à chaque fête tous les jours de l'année naturelle afin de les sanctifier tous, et non parce que l'année était fixe, comme le suppose M. Brugsch (5).

» 3° Mais une conséquence plus générale résulte du déplacement des cinq épagomènes qui dut avoir lieu en cette année — 1321 : c'est que le 1er paschon, ainsi que les 119 jours suivants, doivent être, pour les époques antérieures à celle-là, reportés, dans l'année julienne, cinq jours plus tard que ne sembleraient l'indiquer les tables de concordance; de sorte qu'au lieu du 13 juillet que nous trouverions, d'après ces tables,

(1) *Histoire d'Egypte*, prem. partie, p. 291.

(2) La première, celle du *commencement de la crue*, trois jours après le solstice d'été; la seconde, *le mariage du Nil*, 60 jours plus tard.

(3) Brugsch, *Matériaux*, etc. (p. 37).

(4) En supposant le solstice placé au 6 juillet comme il etait sous Ramsès II, on trouve que ce jour correspond au 15 épiphi en 1450; c'est donc vers le commencement de la XIXe dynastie que ces fêtes durent être instituées.

(5) Brugsch, *Matériaux*, etc.

pour le 1[er] paschon dans l'année julienne — 1801, il faut écrire le 20 juillet (1).

» Tel doit donc être le jour initial de l'ère qui est en question.

» 4° Les prêtres égyptiens observant, à la date de — 1321, que le jour du lever héliaque de Sothis avait parcouru toute une tétraménie en 480 ans, durent en prendre occasion de se demander combien il faudrait d'années pour que ce phénomène parcourût les 365 jours de l'année vague; et la conséquence fut nécessairement qu'en tenant compte des cinq épagomènes, il faudrait 1460 années caniculaires pour former identiquement 1461 années vagues. De là la période sothiaque, qui fut ainsi établie, du moins théoriquement, au 1[er] jour du mois de thoth en l'an proleptique — 1321, sous le règne de Ménophrès [Mernephta II (2)], dont le nouveau cycle prit le nom : et l'existence d'une ère antérieure qui conduit ainsi naturellement à cette célèbre période, prouve qu'il ne faut pas remonter plus haut pour en trouver l'origine.

» Je dirai même plus : lorsque chaque roi avait son ère propre et personnelle en quelque sorte, quelle nécessité pouvait-il y avoir de distinguer deux sortes d'années? Pour un règne d'une durée commune de quinze ou vingt ans, je suppose, l'année vague de 365 jours était bien suffisante pour les besoins de la vie civile; et c'est à peine si l'on devait s'apercevoir, vers la fin du règne, que le lever de Sothis avait retardé de quelques jours; la concordance se rétablissait naturellement à l'avénement du nouveau roi.

» Quant à la nécessité d'une année plus exacte pour le règlement de l'impôt, je n'en suis pas du tout frappé; je suis au contraire convaincu que l'impôt,

L'impôt qui toujours monte et jamais ne descend,

comme le disait récemment un de nos plus spirituels confrères (3), se réglait toujours sur l'année civile, *plus courte que l'année naturelle*, et que si la récolte se faisait attendre, le fisc ne se faisait pas scrupule d'en escompter le produit sur la récolte précédente.

» Après la révolution que l'on est convenu d'appeler *l'expulsion des pasteurs*, un ordre plus régulier paraît s'être établi; et je ne serais même pas éloigné de croire que l'influence des *Hycsos*, peuples pasteurs, par conséquent agricoles et observateurs du ciel, aura pu contribuer à cette heureuse réforme (4). C'est ainsi que nous voyons Ramsès II dater d'une

(1) C'est 11 jours après le solstice d'été, qui avait lieu, en ce temps-là, au 9 du même mois.

Quant à la date du 4 mésori de l'an 401, elle se place au 13 juillet, juste à égale distance du solstice d'été qui eut lieu le 6 du même mois, et le jour du lever de Sothis qui arriva le 20.

Observons d'ailleurs que cette année 1401 complétait la centième tétraétéride de l'ère, et qu'à cette occasion durent avoir lieu de grandes solennités, une sorte de jubilé (je l'imagine) célébré par les ordres de Ramsès en l'honneur du chef de sa dynastie et de l'ère qu'il avait fondée.

Ces circonstances particulièrement remarquables doivent faire vivement regretter que M. Mariette n'ait pas donné le texte hiéroglyphe même de l'inscription éminemment précieuse qu'il a découverte. En effet, et c'est encore M. de Rougé qui nous le dit (α) : « On ne s'appuie pas sur une inscription égyptienne comme sur un texte de Tite-Live; » et l'on voudrait avoir sous les yeux les moyens de la discuter.

(2) Brugsch, *Histoire d'Egypte*, ibid.

(3) M. Legouvé, Fragments dramatiques.

(4) N'est-ce pas à eux aussi qu'est due (en partie du moins) la dénomination vul-

(α) Mémoire sur quelques phénomènes célestes.

année 400; mais une ère continue et à longue période une fois établie de cette manière, l'excès de l'année naturelle sur l'année vague ou civile ne put manquer de finir par se manifester, en même temps que le rapport exact de l'année sothiaque à l'année vague devint, pour ainsi dire, rigoureusement appréciable; et c'est ce qui se trouva fait de soi-même au bout de 480 ans, comme nous venons de l'expliquer. C'est alors vraisemblablement que les prêtres égyptiens, sous un prétexte religieux, mais en réalité pour colorer les lacunes de leur science mise en défaut, conçurent cette idée ingénieusement bizarre, de faire circuler dans l'année naturelle, en les fixant dans l'année vague, des fêtes que leur objet devait retenir essentiellement attachées dans la première.

» 5° De l'hypothèse que nous avons faite plus haut résulte encore une conséquence importante, savoir : qu'à l'origine de l'ère susmentionnée, le premier mois de l'année égyptienne étant (comme nous l'avons dit) le mois de paschon et non le mois de thoth, la première tétraménie était, par suite, la tétraménie de l'*été*, de la *chaleur*, ou de l'*inondation* (ainsi que l'a dénommée CHAMPOLLION), et non celle de la *végétation* (1). D'ailleurs ce résultat est parfaitement conforme à l'opinion professée jusqu'ici par les éminents égyptologues MM. Brugsch et de ROUGÉ; mais je ne saurais admettre avec eux qu'il entraîne la nécessité de modifier l'interprétation des hiéroglyphes figuratifs des trois tétraménies de l'année égyptiene, telle que l'a établie CHAMPOLLION.

» En effet, sans parler de la dislocation que M. Brugsch entreprend d'établir entre la saison de l'inondation et la saison de l'été (2), prétention qui suffirait à elle seule pour faire condamner tout son système, voyons quels sont les motifs invoqués par M. de ROUGÉ pour expliquer son entraînement à suivre M. Brugsch dans cette voie que je me permettrai d'appeler malheureuse.

» D'abord, c'est un tableau remarqué à El-Kab, représentant les travaux agricoles, et auquel sert de légende une inscription que mon savant confrère traduit (3) : « Il voit la saison de la *récolte* et la saison des *se-* » *mailles* et toutes les périodes de ce qui est fait dans les champs. »

» Mais les mots *semu* et *pre*, que M. de ROUGÉ rend par *récoltes* et *semailles*, sont traduits tout autrement par M. Brugsch, qui, de son côté, interprète ainsi (4) le même texte, assez justement (ce me semble), quoique contrairement au résultat même qu'il veut obtenir : « Voilà l'aspect de la saison » de l'*été* et de la saison de l'*hiver* [et] de tous le travaux faits [ou à faire] » à la campagne, etc. »

» Donc, suivant M. Brugsch même, *semu* est l'*été*, *pre* est l'*hiver*; et

gaire des mois égyptiens, ce qui expliquerait leur apparence de nature sémitique?

(1) Paschon ne trouve-t-il pas son étymologie naturelle dans les mots coptes qui désignent les mois de la chaleur? C'est le thermidor des Egyptiens, toutefois avec cette différence, que thermidor n'était que le second mois de l'été, tandis que paschon en est le premier. — Rapprochez, dans les *Matériaux* de M. Brugsch (p. 54), le *dieu portant un épi*, qui correspond au mois de tybi, comme le dieu *Chon* correspond à paschon.

(2) Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Egyptiens.

(3) Note sur le calendrier, p. 85. — Il est nécessaire de remarquer que l'inscription ne donne l'explication du tableau que d'une manière générale, mais sans en suivre les détails comme ferait ce que nous nommons une version interlinéaire ou mot à mot. Cette observation importante, que je ne puis qu'indiquer, résulte d'ailleurs avec évidence de la simple description donnée par M. de ROUGÉ.

(4) Matériaux, etc., p. 46.

cela s'accorde parfaitement avec ce que dit cet auteur dans ses *Nouvelles recherches*, etc. (p. 9), que dans les textes hiéroglyphiques et hiératiques, on voit souvent « deux groupes de saisons opposés l'un à l'autre, comme » nous opposons l'hiver à l'été. »

» 2° M. de Rougé cite encore une phrase tirée de l'inscription du tombeau d'*Hapitefaa* à Eriout, où le mot *semu* se traduit par *tribut*, *impôt*, *revenu annuel*; mais ne puis-je ici opposer à mon savant confrère sa propre déclaration (1), que, dans ce cas, le mot *semu* est constamment accompagné du déterminatif des *grains*? Or, cette circonstance importante est un avertissement pour nous de ne pas sortir des limites de la question, ou de nous hâter d'y rentrer. Au surplus, M. de Rougé ne disait-il pas naguère (2)? « C'était en Egypte une coutume constamment suivie de » fixer la quotité de l'impôt annuel d'après la hauteur de l'inondation » officiellement constatée, et qui servait de critérium presque infaillible » pour l'abondance de la récolte. On comprend dès lors facilement qu'un » même terme ait désigné l'inondation et les quotités des redevances et » des tributs; et *ce curieux rapprochement milite encore en faveur de* » *Champollion*. » — Ajoutons, en outre, qu'aujourd'hui encore, M. de Rougé se voit obligé de convenir (3) que « l'inondation n'est jamais repré- » sentée dans les textes par le signe des plantes marines (4).

» Eh bien alors, que faut-il de plus? reste-t-il un seul argument valable contre l'heureuse divination du sens de ses trois images si expressives, de ces images parlantes en quelque sorte? savoir :

*semu*, *le bassin et les eaux*, pour signifier *l'été* et *l'inondation*;
*sché*, *le jardin*, pour désigner *la végétation*;
*pre*, *les grains*, pour désigner non l'hiver, mais *la récolte*.

» Et puis-je mieux faire que de citer ici l'imposante autorité de M. Biot (5)? « Si l'on voulait », dit ce savant vénérable et si justement regretté, « in- » venter une notation qui représentât l'image fidèle des phénomènes » naturels et des opérations agricoles, comme ils ont été constatés dans » tous les temps et comme ils le sont encore aujourd'hui, on n'en sau- » rait imaginer une plus simple à la fois et plus exacte. »

» Peut-être, cependant, dira-t-on que sur divers monuments, par exemple dans le temple d'Esneh (6), le jardin est placé en première ligne et le bassin en troisième. Mais il faut considérer l'époque de l'inscription; et si toutes celles qui présentent cette circonstance étaient postérieures à l'an — 1321, on doit convenir qu'il n'en résulterait absolument rien que de parfaitement conforme à tout ce que nous avons dit jusqu'ici, puisqu'à cette époque le commencement de l'année (ce qui est d'ailleurs de pure convention) fut transféré théoriquement du 1er paschon au 1er thoth.

» Pour en revenir à l'ère de Mariette-Bey, à cette ère de *restauration* qui paraît avoir été en vigueur sans modification pendant 480 années natu-

(1) Note sur le calendrier, p. 85.
(2) Lettre à M. Biot (*Journal des savants*, 1857).
(3) Note sur le calendrier, p. 86.
(4) Pourquoi, pouvons-nous dire à cette occasion, a-t-on ajouté une ligne d'eau à la base de ce signe, seulement depuis que M. Brugsch a proposé son système? Ne serions-nous pas autorisé à supposer que c'est uniquement pour les besoins de la cause?
(5) Journal des savants, 1857, articles *Sur les nouvelles recherches* de M. Brugsch, p. 55 du tiré à part.
(6) Brugsch, *Matériaux*, etc., p. 45.

relles de 365 jours 1/4, ou 480 années vagues de 365 jours plus 4 mois de 30, rien désormais ne me paraît s'opposer à ce qu'on l'attribue au roi, jusqu'ici problématique, *Aseth* (ne faut-il pas lire *Seth?*) (1), à qui Le Syncelle fait honneur par surplus (bien à tort, sans aucun doute), du premier établissement des épagomènes, et cela, soit qu'en suivant Josèphe, on considère ce roi comme l'un des derniers pasteurs, soit qu'avec Le Syncelle lui-même on le place en tête de la XVIIIe dynastie des Pharaons, ce qui d'ailleurs, n'a rien de contradictoire, puisque, d'après M. de Rougé, Ramsès se glorifiait de descendre des rois pasteurs.

» Quoi qu'il en soit, il est certain (comme le savant égyptologue l'a prouvé depuis longtemps) que l'usage des épagomènes remontait à la plus haute antiquité. Ce devaient être, dans l'année religieuse, des jours d'attente et de deuil pendant lesquels on guettait le lever de Sothis de la même manière que les Musulmans guettent l'apparition de la lune à l'époque de la néoménie; par conséquent, l'on ne se préoccupait pas, je le suppose, de les déterminer à l'avance. Dans l'année civile, au contraire, le nombre des épagomènes fut invariablement fixé à cinq ; et cette coutume subsista jusqu'à la réforme d'Auguste, dont je m'occuperai ultérieurement. »

## Séance du 20.

M. le ministre de l'instruction publique consulte officiellement l'Académie sur la question de savoir s'il serait avantageux d'introduire dans l'enseignement de la langue grecque l'usage de la prononciation nationale.

Le bureau désigne, sur l'invitation de la Compagnie, une commission composée de MM. Brunet de Presle, Rossignol, Alexandre, Dehèque, les trois membres du bureau, et M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, pour examiner la question et faire un rapport à l'Académie sur cet objet.

M. Payne Smith, sous-bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, se met sur les rangs pour la place de correspondant étranger.

Par une lettre du 27 octobre adressée à M. le Président, le R. P. Dutau, de la Compagnie de Jésus, fait hommage du premier fascicule d'une relation de voyage dans le Liban et dans l'Anti-Liban, ouvrage entrepris cette année même, et relation commencée de concert avec le R. P. Bourquenoud, au séminaire de Ghazir. Le signataire de la lettre expose à l'Académie les besoins littéraires de cet établissement et sollicite d'elle le don de la nouvelle série de ses *Mémoires* (renvoi à la Commission des

(1) Comp. M. de Rougé ; *Lettre à M.* Guigniaut.

travaux littéraires). L'opuscule dont il s'agit et qui, selon l'opinion de M. le PRÉSIDENT, est d'un grand intérêt archéologique, est la réunion de deux articles récemment insérés dans les études de théologie, etc., et il a pour titre : *Études archéologiques de Ghazir*, br. in-8.

Sont en outre offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. le baron J. de Witte, trois extraits de la *Revue numismatique* de 1859, 1861 et 1862 : 1° *Observations sur Agrippine et Postume ;* 2° *De quelques médailles supposées ;* 3° *Médailles de Cologne.*

Au nom de M. H. Weil, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Besançon : *Aeschyli Prometheus vinctus ;* recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit, Henricus Weil. Gissae, 1864, 1 vol. in-8. C'est la 2e section du t. II de la nouvelle et savante édition des tragédies d'Eschyle publiées par l'auteur, et déjà appréciée devant l'Académie.

*Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VIII. 1863, in-8.

*Le Cabinet historique.* Août et septembre 1864.

*Revue orientale et américaine,* n° 54 (Rapport annuel de la Société d'ethnographie).

Pour le concours des antiquités de la France :

*Notice historique et descriptive sur l'ancien hôtel de ville, le beffroi et la grosse horloge de Rouen*, par M. E. de la Querière. 1 vol. in-4 avec planches.

M. EGGER fait à l'Académie la communication suivante :

*Sur diverses inscriptions grecques.*

I. Une anse d'amphore rapportée d'Alexandrie par M. de Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, et donnée par lui à M. EGGER, offre l'inscription suivante :

ΑΡΙΣΤΙΩΝ
ΕΓΟΕΙ

au-dessus d'une sorte de flèche qui paraît être une marque de fabrique.

Les anses d'amphore connues jusqu'ici (et l'on en connaît peut être plusieurs milliers), n'avaient pas encore ce mot ἐπόει

qui paraissait uniquement réservé pour la signature des œuvres d'art.

Toutefois des fragments du même genre de poterie, récemment découverts dans la Russie méridionale et décrits dans le bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg, portent le nom du métier ΚΕΡΑΜΕΥΣ joint à un nom propre. Ce rapprochement permet de croire que l'Ἀριστίων que nous trouvons sur notre anse d'amphore est le nom d'un simple potier.

M. Egger rattache à l'explication qui précède quelques observations sur les poteries que les Romains appelaient *litteratæ* (Plaute, *Rudens*, v. 468), et il en prend occasion de revenir sur le monument métrologique de Trajanopolis, où il a jadis interprété d'un façon particulière la formule ἐποίει.

II. M. Egger communique ensuite à l'Académie l'inscription d'une stèle, provenant d'Erythres et appartenant aujourd'hui à M. Gonzenbach, Suisse, établi à Smyrne. Elle a été connue de M. Egger par l'entremise de M. Albert Bétant.

Χαῖρε
Εὔνομε
Εὐνόμου
Οὔνομα μοῦνον ἔχει στάλα, ξένε· σῶμα δὲ πόντος
πάτρας καὶ Λέσϐου μέσσον ὑπὸ βρύχιον
Μήτηρ δὴ πανόδυρτος ἐρημαῖον κατὰ δῶμα
Εὔνομον αἰάζει μυρί ὀδυρομένα.

Les caractères sont d'une bonne époque. Le dialecte est le dorien grec sévère que l'on rencontre sur beaucoup de monuments semblables, longtemps encore après que ce dialecte paraît être devenu hors d'usage sur les côtes de l'Asie Mineure. On peut traduire ainsi les deux élégants distiques qui suivent la formule de salut funèbre :

« Salut,
Eunomos,
Fils d'Eunomos !

« Passant, la stèle ne garde que mon nom, mon corps est sous le

flot bruyant qui sépare Lesbos de ma patrie ; et ma mère, en larmes dans sa maison déserte, déplore avec des cris sans fin la perte d'Eunomos. »

Les épitaphes métriques en l'honneur de pauvres naufragés ne sont pas rares (v. l'Anthologie palatine, t. I, p. 182-183 de la traduct. franç. de M. Dehèque). Celle que nous venons de traduire sera jugée une des meilleures en ce genre, pour son expressive brièveté. Elle enrichit d'un texte intéressant l'épigraphie d'une ville importante.

III. M. Egger demande la permission d'en rapprocher deux distiques d'une beauté plus vigoureuse, publiés par M. S. K. Œconomos, dans un journal grec, l'*Eunomia* du mois de janvier 1864, avec un ample commentaire philologique. C'est l'éloge d'un jeune athlète de Théra, vainqueur au Pancrace, éloge gravé sans doute sur le piédestal de sa statue, dédiée à Hermès et à Hercule, car on lit d'abord sur la pierre :

Δωροκλείδας Ἱμείροντος Ἑρμᾷ καὶ Ἡρακλεῖ,

puis les quatre vers :

Ἁ νίκα πύκταισι δι' αἵματος· ἀλλ' ἔτι θερμὸν
πνεῦμα φέρων σκληρᾶς παῖς ἀπὸ πυγμαχίας
Ἔς τὰ παγκρατίου βαρὺν ἐς πόνον· ἁ μία δ' ἀὼς
δὶς Δωροκλείδαν εἶδεν ἀεθλοφόρον.

« La victoire pour le pugile est au prix du sang ; mais cet enfant, le souffle encore chaud des rudes épreuves du pugilat, resta ferme et prêt au lourd labeur du pancrace, et la même aurore a vu Doroclidas deux fois couronné. »

L'anthologie, si riche en petits tableaux du même genre, en a peu d'aussi achevés que celui-ci, et où se peigne mieux le genre d'héroïsme que la Grèce aimait à applaudir dans les solennités d'Olympie.

M. Wescher continue son *Explication de la grande inscription bilingue de Delphes*, etc.

M. Guérin lit en communication, une note intitulée :

*Tombeau de Josué.*

A deux heures et demie de marche au nord-ouest de Djifneh, l'ancienne Gophna, au cœur même des monts d'Ephraïm, on rencontre des ruines assez considérables connues sous le nom de Kharbet-Tibneh. Elles couvrent les pentes et le sommet d'une colline qu'entoure au nord et à l'ouest un ravin profond. Du côté méridional, la colline s'abaisse comme par gradins, vers une vallée qui était elle-même jadis couverte d'habitations.

En continuant à s'avancer vers le sud, on atteint bientôt les dernières pentes d'une montagne qui se dresse en face de Tibneh, et dont les flancs rocheux recèlent plusieurs excavations sépulcrales, restes d'une ancienne nécropole.

La plus remarquable de toutes consiste d'abord en un vestibule oblong que précède une cour carrée, taillée dans le roc, comme le monument lui-même. Ce vestitule est soutenu par quatre piliers, deux à demi engagés dans le rocher et formant pilastres, les deux autres au centre, détachés. Ils sont sans chapiteaux et ornés seulement dans leur partie supérieure de quelques moulures très-simples.

Le frontispice est aujourd'hui très-mutilé.

Les parois du vestibule sont percées de 288 petites niches qui ressemblent à des trous de pigeonniers.

Une porte rectangulaire, pratiquée au centre, donne ensuite entrée dans une chambre sépulcrale renfermant 15 fours à cercueil cintrés. Au milieu de la chambre on remarque une excavation rectangulaire où j'avais cru d'abord que devait être primitivement enseveli dans un sarcophage le personnage principal en l'honneur duquel avait été creusé ce beau monument funèbre ; mais M. de Saulcy, qui, sur mes indications, a visité ce même tombeau quelques mois après moi, a découvert en pénétrant par le four central pratiqué dans les parois du mur qui fait face à l'entrée, une autre petite chambre sépulcrale qui m'avait échappé et que cet éminent archéologue regarde comme ayant

été la place réservée à ce personnage, les fours étant destinés à divers membres de sa famille.

A la première inspection de ce tombeau, à la vue surtout des petites niches en si grand nombre dont le vestibule est perforé et qui, évidemment, n'avaient pas d'autre destination que celle de recevoir autant de lampes qu'on y allumait probablement à certaines époques solennelles, il est impossible de ne pas reconnaître qu'on se trouve en présence du mausolé d'un défunt illustre et tout à fait hors ligne ; car c'est le seul exemple d'un tombeau pouvant être extérieurement illuminé que j'aie rencontré en Palestine. Dans les innombrables nécropoles antiques qui peuplent ce pays, il n'est pas rare d'observer dans l'intérieur des chambres sépulcrales quelques petites niches à lampes. Il fallait bien, en effet, éclairer ces asiles ténébreux de la mort, lorsqu'on y pénétrait, soit pour y introduire un nouveau cadavre, soit pour y vénérer la mémoire de ceux dont les cendres y reposaient déjà. Mais dans les vestibules, dont la façade est en quelque sorte découpée à jour comme celui qui nous occupe en ce moment et n'avait par conséquent pas besoin d'être éclairée, on ne remarque d'habitude aucune niche à lampe ; au contraire, dans le tombeau dont il est question ici, les parois du rocher dans toute la longueur et hauteur du vestibule, sont entièrement percées de niches à lampes, niches inutiles s'il s'agissait seulement d'éclairer cette galerie qui reçoit la lumière du soleil, mais ayant leur raison d'être, si on voulait l'illuminer. Une pareille illumination suppose un personnage très-important et dont la mémoire était l'objet de la vénération publique. Or, ce personnage, comme je vais le démontrer, me paraît avoir été Josué lui-même, l'introducteur du peuple hébreu dans la Terre promise.

Ici, M. Guérin cite et discute plusieurs textes tirés du livre de Josué, c. XIX, v. 49 et 50, du même livre, c. XXIV, v. 29 et 30, du livre des Juges, c. II, v. 9, en comparant ensemble le texte hébreu, la Vulgate et les Septante.

De ces divers textes il résulte clairement, poursuit-il, que la ville de Timnath-Serah ou Timnath-Heres, dans le massif d'Ephraïm, fut donnée à Josué comme son lot personnel dans le

partage général de la Terre promise et qu'après sa mort il y fut enterré, au nord du mont Gaas. Or, où faut-il placer cette ville ? Et d'abord, remarquons que le nom proprement dit est Thimna et que Serah ou Heres n'est qu'une simple épithète. Je crois qu'on ne se trompera point en identifiant cette cité avec le Kharbet-Tibach dont j'ai parlé plus haut, sauf une légère nuance; en effet, les deux noms se ressemblent ou plutôt sont identiques. Et de même qu'avec le savant Robinson, je reconnais dans le Kharbet-Tibneh retrouvé par ce voyageur, près de Zareah, la ville de Thimna ou Thimnatha de la montagne de Juda, célèbre dans l'histoire de Samson, de même, avec le docteur Eli Smith, qui le premier de nos jours paraît avoir visité le Kharbet-Tibneh de la montagne d'Ephraïm, je retrouve dans les ruines de cette ville celle de Thimnat-Serah ou Thimnath-Heres, qui fut donnée à Josué et où il fut enterré. La Bible nous apprend que cette ville était située au nord du mont Gaas, dans la montagne d'Ephraïm. Or, ce dernier Kharbet-Tineh qui est placé précisément au centre même de l'ancienne montagne d'Ephraïm, est dominé au sud par une haute colline sur les flancs septentrionaux de laquelle on voit encore les diverses excavations sépulcrales que j'ai mentionnées. Cette colline n'est-elle pas le mont Gaas des livres saints, et, dès lors, n'est-ce pas parmi les tombeaux qu'elle renferme et qui ont appartenu incontestablement à la nécropole de la ville voisine, dont Tibneh nous offre les débris, qu'il faut chercher celui de Josué ? L'excavation que j'ai décrite m'ayant paru la plus remarquable de toutes, et m'ayant en outre présenté dans les nombreuses petites niches à lampes dont tout son vestibule est percé, cette particularité unique d'un tombeau jadis illuminé et non plus seulement éclairé, j'en ai conclu que c'était là le mausolée d'un personnage tout à fait hors ligne et, comme à l'époque d'Eusèbe et de saint Jérôme (Onomasticon au mot Thamna-Sara, et épitaphe de sainte Paule), on montrait encore à Thamnath-Sara le tombeau de Josué, je me suis demandé si celui dont il est ici question n'avait point reçu la dépouille mortelle du successeur de Moïse.

Le passage le plus concluant en faveur de l'opinion que je

soutiens est celui où saint Jérôme, dans son épitaphe de sainte Paule, § 13, nous apprend que cette illustre Romaine *alla vénérer sur la montagne d'Ephraïm les tombeaux de Josué et d'Eléazar, situés l'un vis-à-vis de l'autre, le premier à Tamnath-Sara, le second à Gabaa.* En effet, cette Gabaa où sainte Paule vénéra aussi les restes d'Éléazar, fils d'Aaron, se retrouve à une très-faible distance de notre Karbet-Tibneh, dans le village actuel de Djibia, lequel est situé sur une montagne voisine qui fait face à celle où est le tombeau que j'attribue à Josué. L'expression de saint Jérôme, en parlant de sainte Paule, *e regione venerata est*, est donc parfaitement juste dans ce cas ; elle ne le serait nullement s'il fallait, avec quelques rabbins juifs, placer la ville de Thamnath-Sara, et par conséquent le tombeau de Josué, au petit village de Kefer-Hares, à plusieurs heures de marche au nord de Djibia. En résumé, si l'on admet que notre Kharbet-Tibneh soit les restes de l'ancienne Thimna concédée à Josué, si l'on admet aussi que la montagne située au sud soit le Gaas de la Bible et que l'on doive partout chercher sur ses flancs septentrionaux le tombeau de ce personnage, il me semble que l'on est alors comme inévitablement entraîné à conclure avec moi, que le monument funèbre sur lequel j'ai appelé l'attention est bien celui que l'on vénérait encore en cet endroit à l'époque de saint Jérôme. A quel autre personnage, en effet, aurait-il appartenu et quelle mémoire plus grande que celle de Josué aurait été honorée dans la nécropole de Thimna, d'une illumination semblable ? D'ailleurs, ce tombeau porte les traces de la plus haute antiquité ; rien, absolument rien, au point de vue architectural, ne s'oppose à ce que ce monument soit contemporain de Josué lui-même, et bien qu'on n'y lise pas le nom de cet homme célèbre, il me semble que l'existence sur les parois du vestibule de ces 288 petites niches à lampe vaut presque une inscription en faveur de ma conjecture. Car c'est un fait tellement singulier dans les nécropoles de la Palestine, que je ne crois pas qu'on puisse en produire un autre semblable. A mon sens, cela seul imprime à ce tombeau un cachet tout particulier, et prouve, comme je l'ai dit, l'importance extraordinaire du per-

sonnage auquel il était consacré. Or, ce personnage, dans une petite ville comme celle de Thimna, qui n'a guère d'autre gloire dans l'histoire que de voir son nom associé à Josué, peut-il être autre que Josué lui-même?

---

## MOIS DE NOVEMBRE.

### Séance du 8.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de Mgr Cavedoni : *Disamina della nuova edizione della numismatica Costantiniana del P. Raffaele Garucci d. c. d. G.* (Estratto della *Rivista della numismatica antica e moderna,* diretta dal prof. Agostino Olivieri, fasc. II, Asti 1864). Br. gr. in-8.

Au nom de M. le Dr Halléguen, hommage à l'Académie de son livre intitulé :

*L'Armorique bretonne, celtique et chrétienne, ou les Origines armorico-bretonnes*, t. I, *Armorique romaine et chrétienne.* Paris 1864, in-8.

Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλλήνικος φιλολόγικος σύλλογος-Σύγγραμμα περιόδικον ἐκδιδόμενον κατὰ διμηνίαν. Ἔτος Α' τεῦχος Ε'. — Ζ'. Μαίου — Ἰουλίου ᾳΩΞΔ'. Ἐν Κωνσταντινουπόλει. 1864, br. in-4. M. BRUNET DE PRESLES rappelle en quelques mots l'origine de ce recueil, et en fait ressortir l'intérêt et la variété.

*Revue archéologique.* Novembre 1864.

*Actes du Comité d'archéologie américaine*, t. I, 3e livr. in-8.

*Annales de la propagation de la foi.* Novembre 1864.

*La vérité historique*, VIII année, 8e et 9e livraisons.

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

*Époques antédiluvienne et celtique du Poitou. Topographie et technologie.* Poitiers et Paris 1864, 1 vol. in-8.

*Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, par le vicomte de Ponton d'Amécourt, lettre à M. Alfred Jacobs. Paris 1864, 1 vol. in-8.

M. Egger fait hommage, au nom de M. le capitaine Masquelez, des deux écrits dont il a fait mention dans la dernière séance, en présentant le travail de cet officier sur la castramétation romaine. Ces deux écrits sont : *Le Journal d'un officier de zouaves* suivi de considérations sur l'organisation des armées anglaise et russe. 1 vol. in-8, 1858 ; — *l'Itinéraire de Gallipoli à Andrinople*, fasc. de 9 pl. in-4. Ces deux ouvrages contiennent d'abord le récit simple et émouvant des épreuves d'un homme de guerre et la description rapide des lieux et des monuments observés par M. Masquelez durant les marches de l'armée sur la rive gauche de la Maritza. Parmi ces monuments se trouve un pont de 1608 mètres de long en 174 arches à Ouzoun Keupri. De pareils travaux, dont une partie au moins paraît antique, méritent d'être signalés à l'attention, et il pourrait être utile à l'Académie d'avoir sous la main des renseignements comme ceux que présente l'Itinéraire, si elle était appelée un jour à rédiger des instructions pour quelque voyage archéologique dans ces régions peu explorées des antiquaires.

M. Wescher continue la lecture de son travail sur les inscriptions de Delphes.

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

### FOUILLES FAITES A VIEUX

### (*territoire des Viducasses*).

Les fouilles ont été reprises dernièrement à *Vieux*, à l'ouest de Caen, sur le territoire des *Viducasses*, par la société des antiquaires de Normandie, dans le but de coordonner entre elles les fouilles antérieures. M. Egger signale, d'après une lettre de M. Charma, secrétaire de cette société, les monuments curieux découverts en grand nombre sur les flancs des monts Cheviot. Ce sont des pierres gravées avec des dessins circulaires. Ce qui st remarquable, c'est que des sculptures du même genre ont été observées sur d'autres points, en Grande-Bretagne, en Irlande et sur le continent. On les remarque surtout sur les rochers voisins des campements des anciens Bretons, dans les cercles de pierres et sur les tombeaux celtiques. Ces sépultures paraissent avoir un sens qui sera sans doute révélé quelque jour,

et c'est dans cet espoir que le duc de Northumberland a fait dessiner et graver les spécimens trouvés dans le comté, en y joignant des figures analogues découvertes sur d'autres points. Deux planches lithographiques, jointes à la lettre de M. Charma, font connaître la forme générale de ces sculptures.

### Séance du 11.

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le deuxième rapport de M. Neubauer, chargé d'une mission relative à l'étude des manuscrits karaïtes existant dans la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, en priant l'Académie de vouloir bien examiner ce rapport et de lui en faire connaître son avis, comme elle a fait pour le premier.

Les pouvoirs de la commission nommée précédemment sont renouvelés. Elle se compose de MM. Reinaud, Mohl, Caussin de Perceval et Munk.

M. le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Victor Cousin, les *Œuvres inédites de Proclus*, publiées par lui une première fois en 6 vol. in-8, de 1820 à 1827 et qu'il reproduit aujourd'hui, après quarante ans, dans une nouvelle édition en 1 vol. in-4, sous le titre suivant : *Procli philosophi platonici opera inedita quæ primus olim e codd. miss. parisinis italicisque vulgaverat nunc secundis curis emendavit et auxit* V. Cousin. Parisiis, 1864. L'auteur a cru devoir adresser cet hommage à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, aimant à la reconnaître juge en dernier ressort de la forme et du fond d'un travail où la critique des textes est la condition indispensable de l'interprétation des doctrines, et qui a pour objet la connaissance plus complète de la dernière école de la philosophie ancienne représentée par le dernier de ses maîtres éminents. M. Cousin, après avoir, comme il le dit : « payé la rançon de la jeunesse, » dans la première publication de ses textes épineux, n'a rien négligé pour élever la seconde à la hauteur sévère de la science dans la maturité expérimentée d'une vie consacrée presque tout entière à l'histoire de la philosophie, renouvelée par l'histoire approfondie de ces grands monuments. M. Guigniaut termine cet exposé par une rapide analyse des quatre parties dont se compose ce volume si considérable à tous les points de vue, et il signale en particulier une *Préface* en français, telle que M. Cousin les sait faire, les *Introductions* lumineuses écrites en latin et placées par l'illustre éditeur

en forme d'argument, à la tête de chacun des traités de Proclus, qu'il nous a le premier fait connaître. Il y a joint : 1° Les *Sept hymnes* du philosophe Alexandrin revus sur les manuscrits dont il avait déjà communiqué la collation à M. BOISSONADE pour sa propre édition ; 2° La *Vie de Proclus*, par Marinus, déjà éditée par le savant helléniste après Fabricius.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Au nom de M. Minervini, correspondant à Naples : *Notizia di alcune iscrizioni di Cales*, letta all' Accademia Pontaniana. Napoli, 1864, br. in-4.

*Leibnitii de expeditione ægyptiaca Ludovico XIV° Franciæ regi proponenda, scripta quæ supersunt omnia adjecta præfatione historico-critica*, edidit Onno Klopp. Hanoveræ, 1864. 1 vol. in-8°, accompagné d'une lettre en latin adressée à l'Académie et dont il est donné lecture. Le savant éditeur des œuvres de Leibnitz a réuni en ce volume tous les écrits du grand philosophe sur le projet d'une expédition en Egypte conseillée par lui à Louis XIV ; une faible partie de ces écrits avait été publiée jusqu'à ce jour. Une intéressante préface accompagne cette publication.

*Johanna d'Arc genaunt die Jungfrau von Orleans*, von D^r Georg. Friedrich Eyssell. Regensburg, 1864, 1 vol. in-8°.

*Monuments épigraphiques retirés du Rhône en décembre* 1863, *janvier et février* 1864. Notes par M. E. C. Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon (Extr. des mémoires de l'Acad. des Sciences, Beaux-Arts et arts de Lyon). Lyon, 1864, in-8°.

M. Léon RENIER est prié de vouloir bien donner son avis à l'Académie sur cette publication.

*Rapport annuel fait à la Société d'Ethnographie américaine et orientale sur ses travaux et sur les progrès des sciences ethnographiques pendant l'année* 1863, par M. Léon de Rosny, secrétaire. Paris, in-8°, 1864.

*Revue historique de Droit français et étranger*, 10e année, 5e livr., sept., oct.

Ouvrage adressé au concours des antiquités de la France :

*Recherches historiques et archéologiques sur la Basse-Normandie, le Vivarais (?) et le pays Chartrain*, par M. Léopold Quenault. Coutances, 1864, 1 vol. in-12.

Il est fait hommage par M. BRUNET DE PRESLE, au nom de l'auteur : 1° de la *Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans*

*les environs de Strasbourg*; 2° de la *Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen*, par M. le colonel de Morlet avec deux pl. (Extr. du Bullet. de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace). Strasbourg, 1864, 6 vol. in-8°.

M. Egger présente à l'Académie de la part des auteurs :

1° Les deux thèses récemment soutenues avec éclat devant la Faculté des lettres de Paris, par M. H. Hignard : *De philosophici poematis conditione apud Lucretium*, qu'il signale surtout pour des comparaisons ingénieuses et neuves entre Lucrèce et les auteurs grecs ses prédécesseurs, dans le même genre de poëmes : et — *Des Hymnes homériques*, dissertation aussi élégante que solide sur un sujet qui avait été fort négligé par la critique française, et qui se rattache étroitement aux plus intéressantes questions d'origine de la poésie et de la mythologie grecques.

2° Les deux premiers volumes de la traduction française du grand ouvrage de M. Gervinus sur la *Régénération de la Grèce*. Ces deux volumes, dont le second ne conduit le récit que jusqu'en 1829, contiennent certainement le tableau le plus intéressant de l'insurrection nationale des Hellènes contre les Ottomans. Mais il est à regretter que les défauts d'une composition plus érudite que littéraire ne soient pas au moins atténués par l'élégance de la traduction française, exécutée par un Allemand et par un Grec. Ce travail, d'ailleurs méritoire des traducteurs, atteste trop souvent les difficultés que MM. Minssen et Sgouta ont rencontrées et dans l'étude de l'original allemand et dans l'usage de notre langue.

Sont nommés membres de la commission chargée de présenter à l'Académie trois candidats à la place d'associé étranger devenue vacante par le décès de M. Cureton : MM. Mohl, de Longpérier, Ad. Regnier et Léon Renier.

M. Carle Wescher poursuit la communication de son travail sur les *Inscriptions de Delphes*, etc.

M. Egger fait à l'Académie la communication suivante :

*Note complémentaire sur les anses des amphores.*

Le savant membre, à l'aide de notes obligeamment communiquées par M. le baron de Witte, complète ses précédentes

observations sur les anses d'amphore portant des noms de simples potiers et non ceux d'artistes proprement dits.

Le compte rendu de la commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, pour 1859, p. 143, cite, sous le n° 25, l'inscription suivante :

ΚΑΛΛΙΣΘΕΝΟΥ
ΚΕΡΑΜΕΩΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΔ[ΟΥ
ΑΣΤ]ΥΝΟΜ[Υ

où l'on voit clairement le nom d'un potier κεραμεύς à côté du nom d'un magistrat municipal l'ἀστυνόμος.

Une autre inscription publiée dans le t. II des *Mélanges greco-romains*, de M. L. Stephani, p. 208, note 19, est plus explicite encore :

ΑΣΤΥΝΟΜΟΥΝ
ΤΟΣΔΕΛΦΙΝΙΟΥ
ΤΟΥΚΑΛΛΙΟΥ
ΒΑΚΧΙΩΣΔΙΟΔΟ
ΡΟΥΕΠΟΗΣΕ

où le verbe ἐποήσε se trouve évidemment appliqué à l'œuvre du potier, comme cela était déjà vraisemblable pour l'inscription de l'anse d'amphore que possède M. Egger. Cela conduit le savant membre à rappeler que, sur un vase de la collection Campana, décrit et expliqué par M. le baron de Witte (*Comptes rendus des séances*, t. vi, année 1862, p. 71-72), on lit :

Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνη,

ce qui semble bien attester l'intention d'une signature authentique sur une mesure destinée à servir d'étalon.

Le rapprochement de ces faits pourra induire les antiquaires à rechercher les traces qui subsistent encore des règlements et des usages relatifs à l'emploi des poids et mesures chez les

peuples de l'antiquité classique. C'est ce que le savant membre a essayé déjà de faire pour une classe peu connue encore de monuments métrologiques, dans un mémoire qui fait partie du recueil publié par lui en 1863.

M. EGGER fait en outre la communication suivante :

*A quelle époque le chameau a-t-il été introduit en Egypte comme bête de somme ?*

L'introduction du chameau dans l'usage domestique des Egyptiens est indiquée dans les récits bibliques (Genèse, XXXVII, 25, *Hist. de Joseph*) et, parmi les auteurs profanes, dans le ch. IV, § 7, de Quinte-Curce (*De Expedit. Alex.*), source très-suspecte comme on sait.

M. LETRONNE considérait cet emploi du chameau en Egypte comme tout naturel (*Notes* sur le n° 175 de son *Recueil des inscript. de l'Egypte*) ; mais cet usage n'a été attesté jusqu'ici par aucun monument indigène. Aucune peinture égyptienne ne nous présente la figure du chameau, et l'on s'étonne de ne le voir mentionné ni dans la célèbre inscription d'Adulis (247-222 avant J.-C. *Corp. insc. gr.*, n° 5127), ni au IVe siècle, dans l'inscription du roi barbare Aïzanas (*Ibid.*, n° 5128). Cette rareté de documents relatifs à un fait aussi intéressant pour l'histoire politique et commerciale de la vallée du Nil, donne quelque intérêt à la mention que M. EGGER a relevée touchant le chameau, dans un fragment de papyrus rapporté d'Egypte par M. Mariette. Ce morceau, malheureusement tres-mutilé, mais qui paraît avoir contenu une sorte de dépêche militaire, offre, à la sixième ligne, les mots : ἐπὶ καμήλον, et, ce qui rend cette mention plus remarquable, c'est que trois lignes plus loin, on lit assez distinctement le nom des Saracènes, οἱ Σαρακῆνοι, nom d'une peuplade de l'Arabie heureuse, c'est-à-dire d'un pays où le chameau a servi de toute antiquité, comme bête de somme et même pour la guerre, ainsi que le marque Diodore (III, 45).

Aux personnes qui désireraient poursuivre cette étude, M. EGGER signale un passage de l'historien Evagrius (II, 15), qui

peut fixer au moins la date où l'emploi du chameau en Egypte paraît avoir été tout à fait usuel.

DISCUSSION.

M. Brunet de Presle confirme la remarque concernant l'absence du chameau sur les peintures antiques de l'Egypte.

MM. Munk et Texier présentent sur ce sujet quelques observations tendant à établir que, malgré l'absence ou la rareté des témoignages directs, il paraît difficile de ne pas faire remonter très-haut l'usage en question, dans un pays où le dromadaire paraît si heureusement approprié aux besoins de la vie des indigènes et même des voyageurs étrangers. L'extrême voisinage de l'Arabie et de la Syrie rend cette induction encore plus vraisemblable.

M. Texier croit d'ailleurs pouvoir signaler, d'après ses souvenirs, l'ouvrage d'Hoskins sur l'*Ethiopie* comme contenant une planche de peintures égyptiennes où figure le chameau.

M. L. Quicherat signale le passage de Pline (*Hist. nat.*, VI, 23, 7) relatif à la voie de commerce de l'Italie avec l'Inde : « Duo millia passuum ab Alexandria abest Oppidum Juliopolis. Inde navigant Nilo Coptum CCCIII mille passuum.... A Copto camelis itur, aquationum ratione mansionibus dispositis (1). »

Séance du 18.

M. le Président communique une lettre de M. Chazereau, maire d'Aubigny-Ville, lui annonçant qu'il est sur le point de transporter à Paris les inscriptions sur briques, pierre blanche et marbre, ainsi que divers autres objets d'antiquité trouvés dans des ruines assez étendues qui existent auprès de Neuvy-sur-Barangeon. Il se tiendra à la disposition des savants qui vou-

(1) M. Mariette a trouvé à Abydos, parmi des monuments pharaoniques, des têtes de chameau en terre cuite, dans sa campagne de 1861-62. Quant à l'époque ptolémaïque, le fait de l'existence du chameau en Egypte n'est pas discutable. L'absence de cet animal dans les représentations figurées tient surtout à ce qu'il n'existait pas dans l'écriture hiéroglyphique des anciens temps, et que les Egyptiens n'admettaient dans leur écriture et leurs peintures nationales que les animaux *originaires de leur pays*. Le chameau et l'éléphant, très-connus en Egypte de tout temps, n'étaient donc pas au nombre des signes de l'écriture ancienne, parce qu'ils étaient importés et non indigènes. (*Note du Rédacteur*).

dront bien venir le visiter de midi à 5 heures, les lundi, mardi et mercredi prochains, 21, 22 et 23, hôtel du Tibre, rue du Helder.

Ouvrages offerts :

*Deux dissertations* en italien de M. Spuches de Palerme :

1° *D'una epigrafe greca trovata in Siracusa nel tempio creduto di Diana ;*

2° *Illustrazione d'alcune epigrafi inedite e d'altri oggetti archeologici.* 2 br. in-4°, 1864.

*Culte et iconographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens*, par M. Jules Corblet (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*). Arras et Paris, 1864, br. in-8°.

*Journal asiatique*, n° 14, 1864.

*Annuaire philosophique*, 11e livr., 1864.

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, d'un nouveau volume de l'ouvrage suivant qui se recommande au même titre que ceux qui l'ont précédé : *Description géographique et statistique de la confédération argentine*, par M. V. Martin de Moussy, t. III. Paris, 1864, 1 vol. in-8°.

Le même membre présente, au nom d'un auteur qui se déguise, dit-il, sous le pseudonyme d'André *Feuillemorte*, désespérant lui-même du succès de son ouvrage dans le temps présent : un *Essai de traduction en vers des comédies d'Aristophane*, avec une table explicative rédigée sur le texte des Scholies.

M. Vincent fait hommage de la deuxième édition de l'ouvrage intitulé : *Kholâçat al Hissâb* ou *Quintessence du Calcul par Behâ-Eddin al Aamouli*, traduit et annoté par M. Aristide Marre. Rome, 1864, br. in-8°, publié sous les auspices de M. le prince Buoncompagni, protecteur aussi dévoué qu'éclairé des travaux relatifs à l'histoire des sciences mathématiques et de ceux qui cultivent cette histoire.

# RAPPORT

**Fait par M. DEHÈQUE, au nom de la commission chargée d'examiner la question soumise par le ministre de l'instruction publique à l'Académie, relativement à l'avantage qu'il y aurait à introduire dans l'enseignement du grec la prononciation nationale.**

« Votre commission, chargée d'examiner la question de la

prononciation grecque, soumise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. le ministre de l'instruction publique, a été d'avis, à l'unanimité, qu'il serait opportun et avantageux de renoncer dans l'enseignement à la prononciation dite *érasmienne*, et de prononcer le grec d'après la méthode, sinon antique, du moins ancienne, en usage dans tout l'Orient. Voici les considérations qui ont motivé cet avis.

» Avant la prise de Constantinople, et depuis la fatale année 1453 ; les savants grecs qui vinrent en Italie et en France, y apportèrent, avec les trésors de leur littérature, la méthode de lecture qui, pour eux, était traditionnelle et nationale. Leur prononciation régulièrement accentuée, mélodique et sonore, adoptée dans toutes les écoles, se maintint sans altération jusqu'au milieu du seizième siècle. C'est un peu avant cette époque que des professeurs, qui n'étaient plus les élèves directs des illustres réfugiés, pour aplanir des difficultés de lecture et de dictée, s'emparèrent d'idées émises par Erasme, dans un célèbre dialogue (1) et se crurent autorisés à renoncer à la prononciation consacrée par l'usage et la tradition, à se servir, pour lire Homère et Platon, des alphabets mêmes de leur pays. Si Erasme n'est pas l'auteur de cette nouvelle prononciation, il en fut regardé du moins comme le patron ; elle fut qualifiée d'*érasmienne*, et cela contribua beaucoup à en assurer le succès, car l'influence d'Erasme était alors presque égale à celle de Voltaire dans le siècle dernier. Sous ses auspices, la nouvelle méthode se propagea donc peu à peu avec l'extension même des études helléniques et s'établit partout ; elle se maintint toujours, bien qu'il soit reconnu qu'elle est toute de convention, sans antécédent, sans tradition, et qu'elle n'ait pas cessé d'avoir des opposants et des contradicteurs parmi des esprits d'élite. D'abord, c'est Erasme lui-même qui n'a jamais adopté pour son usage la réforme alphabétique ; ce sont des disciples du savant Reuchlin, c'est Ménage, lequel a dit quelque part : « Je lis et prononce

(1) *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronuntiatione.* Bâle et Paris, 1528.

le grec de la manière que toute la Grèce le lit et le prononce aujourd'hui. Ceux qui le lisent et prononcent autrement ont bien de l'entêtement et de la prévention (1). » Ce sont les Capperonnier, l'éditeur de Sophode, d'Ansse de Villoison, Thurot, l'ami de Coray, Boissonade, Mablin, dont la mémoire sera toujours honorée à l'Ecole normale. Malgré ces protestations qui se sont succédé jusqu'à nos jours, il est de fait que l'innovation, qui ne méritait pas d'être appelée érasmienne, finit par l'emporter généralement, et que partout et jusque dans la grammaire de Clénard, alors en usage dans toutes les écoles, et dont les premières éditions représentent la prononciation orientale, on introduisit définitivement l'alphabet nouveau. Les novateurs alléguaient qu'on n'apprenait le grec que comme un exercice littéraire, comme une langue morte et morte à jamais, et pourtant, même au point de vue littéraire, ils étaient dans une complète erreur. La poésie grecque, en effet, dont les grammairiens et les rhéteurs avaient si justement vanté l'harmonie, ne rend plus, d'après la nouvelle épellation, que des sons altérés et faux ; dans la phrase de Thucydide et de Démosthène il ne reste plus rien de cette euphonie qui en faisait la force et la beauté. La nation même était-elle aussi morte qu'on le croyait ? Non, assurément. Grâce aux évangiles rédigés en grec, à sa liturgie, le peuple grec conserva sa langue comme sa foi ; jamais il ne cessa de manifester sa nationalité par sa langue non moins que par les armes ; et comment ce peuple qui, à travers tant de vicissitudes, avait su garder les caractères d'écriture de ses ancêtres et jusqu'aux moindres signes de leur orthographe, comment n'aurait-il pas gardé aussi, en grande partie du moins, la prononciation d'une langue dont il est fier et jaloux comme du plus bel héritage de ses aïeux ? Enfin, en 1821, préparé et régénéré par les Rhidas et les Coray, ce peuple a eu sa renaissance.

» Depuis cette date mémorable, la langue s'est débarrassée des mots étrangers qui en avaient altéré la pureté; elle les a bannis de son vocabulaire, comme on avait chassé les Turcs du

(1) *Menagiana*, p. 391.

territoire sacré. Les Grecs, qui sont parvenus à reconquérir une patrie, sont aussi en quête d'une littérature, et avec l'esprit ingénieux et vif dont la nature les a doués, ils ne tarderont pas à prendre un rang digne d'eux dans les lettres et l'érudition. Leur politique, qui occupe une si grande place dans la question d'Orient, la philologie dont leur langue est un des instruments les plus utiles, les beaux-arts dont ils possèdent les plus magnifiques monuments, ont fait sentir à la France la nécessité de rapports plus intimes et d'une École française à Athènes. Cette institution est l'œuvre et l'honneur d'un ancien ministre, cher à nos souvenirs. M. de Salvandy projetait de plus le rétablissement de la vraie prononciation du grec. En 1846, un excellent rapport de M. Alexandre, alors inspecteur général des études, aujourd'hui notre confrère, en proposa l'application, en démontra la nécessité, indiqua même les moyens d'exécution. Aucune mesure cependant ne fut prise; et pourtant, depuis bien des années déjà, un retour à l'ancienne prononciation du grec s'était accompli dans le haut enseignement; à quelques conférences de l'École normale, dans les cours du Collége de France *et de la* Sorbonne, à Toulouse même, aux leçons de feu Lécluse, la prononciation orientale était employée sans embarras ni gêne pour les auditeurs et à leur satisfaction. Il est digne du ministre actuel, qui n'a pas de moins bonnes intentions que son illustre prédécesseur, de rétablir dans l'enseignement à tous les degrés cette partie si essentielle des études helléniques, la prononciation telle qu'elle est venue autrefois de Constantinople, telle qu'on la pratique toujours à Constantinople et à Athènes. Ajoutons encore que l'émission vraie du son des voyelles, des consonnes et des diphthongues ne suffit pas pour bien prononcer le grec, il faut de plus avoir égard aux accents inventés pour noter les syllabes sur lesquelles la voix doit s'élever, pour moduler et cadencer la prononciation. Il importe donc au plus haut degré de faire sentir fortement l'accent dont la méthode érasmienne ne tient aucun compte.

» En résumé, quels sont les avantages immédiats de la vraie prononciation du grec? L'harmonie de cette langue dont il est

presque impossible d'avoir une idée avec la méthode d'Erasme se révèle et se sent ; la lecture, la diction deviennent pleines d'agrément et de charme ; les étymologies s'éclaircissent ; les jeux de mots se comprennent. Pour la correction des textes, la critique peut tirer les plus utiles secours des inductions que suggèrent les rapprochements de sons et rectifier par là les erreurs des copistes de manuscrits. Enfin, on se met en rapport avec toute une nation, on fait d'une langue ancienne presque une langue vivante.

» Une telle amélioration, si elle s'accomplit, donnera, la Commission ose l'espérer, un nouvel attrait à l'étude de la langue d'Homère et de Thucydide, et concourra puissamment à ranimer cette partie des études. Mais, pour arriver au rétablissement dans toute sa pureté et dans tous ses droits de la langue classique par excellence, il faut agir avec mesure, avec prudence, sans précipitation, et, sur tous ces points, la Commission s'en réfère au sens pratique, à la sagesse de M. le ministre de l'instruction publique. »

DISCUSSION.

M. VINCENT, à propos de l'article qui concerne le rétablissement de l'accent dans la prononciation du grec, fait une distinction entre la prose et la poésie. Il ne croit pas qu'ici marquer l'accent tonique soit compatible avec la mesure, le système et l'harmonie des vers, et il lui paraît impossible que les anciens Grecs aient prononcé les vers d'Homère comme les Grecs modernes le font aujourd'hui.

M. EGGER répond qu'en ce point, rien absolument n'atteste que les Grecs anciens aient prononcé autrement que les Grecs modernes, qu'ils aient sacrifié l'accent à la prosodie. Il y eut même dans l'antiquité des traités d'accentuation homérique.

M. MUNK pensait que dans la réponse à faire à M. le ministre, il ne s'agissait que d'une question pratique et non d'une question de doctrine et de théorie. Il ne croit pas que la prononciation des Grecs modernes soit antique, et il cite, à l'appui de son opinion, des exemples tirés des auteurs grecs et des transcriptions de mots grecs dans les idiomes latins et orientaux. Passant à la question de l'accent et de son usage dans la prononciation des vers chez les Grecs d'aujourd'hui, il le croit incompatible

avec la prosodie, avec les mètres, soit épique, soit lyrique, et il lui paraît, ainsi qu'à M. VINCENT, destructif de toute musique et de toute prosodie.

M. ROSSIGNOL distingue un *accent métrique* et un *accent grammatical* : c'est le nom qu'il lui donne. Cet accent métrique, le seul applicable à la poésie, devait se concilier avec la prosodie dans les vers, et il devait être essentiellement musical (1).

M. le PRÉSIDENT rappelle la discussion à son véritable objet qui est le côté pratique et utile.

M. BRUNET DE PRESLE accorde que la prononciation dans l'antiquité a dû être mobile et qu'elle a différé pendant les époques et suivant les lieux ; mais à tout prendre, cette prononciation peu ancienne, aujourd'hui uniforme et générale en Grèce, n'en est pas moins une vraie et vivante prononciation traditionnelle dont il faut tenir grand compte.

M. MUNK, sur la question historique et théorique, déclare persister dans ses opinions.

M. EGGER, après avoir montré comment la prononciation dite *Erasmienne* s'est établie, et tout en accordant que les tentatives de réformes entreprises dans la prononciation des Grecs modernes étaient souvent fondées, croit cependant que cette dernière a toujours plus d'autorité que la prononciation artificielle, factice et arbitraire des écoles. Il pense donc que l'adoption de ce système est le seul moyen de s'entendre d'abord avec les Grecs modernes, puis avec les autres peuples de l'Europe.

M. NAUDET regrette que la discussion s'écarte de plus en plus de son véritable objet. La question n'est pas de savoir si les Grecs modernes prononcent leur langue comme les anciens, mais de savoir s'il est à propos d'enseigner dans les écoles la prononciation du grec telle qu'elle est en usage en Grèce, car quant à savoir ce qu'a pu être exactement l'ancienne prononciation, c'est un problème insoluble.

MM. TEXIER et MAURY plaident, chacun à son point de vue, pour l'adoption de la prononciation moderne.

(1) Il suffit d'avoir entendu prononcer des vers grecs par un Grec lettré, ou même des vers latins par un Italien instruit, pour comprendre que la *quantité* est très-différente de l'accent. La quantité est une question de *temps*, et l'accent une question de *tonalité*. L'Italien dit pópuli et cependant il mettra autant de temps à prononcer la dernière syllabe qui est longue que les deux premières qui sont brèves, de même qu'en musique deux noires valent une blanche, ce qui n'empêche pas d'accentuer la noire et de la *détacher*, tout en prolongeant le son de la blanche le double du temps qu'on met sur la noire. Les Méridionaux, et surtout les anciens avaient une délicatesse d'oreille qui échappe aux hommes du Nord, surtout à ceux qui n'ont pas voyagé dans ces pays. (*Note du Rédacteur.*)

M. le Secrétaire perpétuel demande s'il n'y aurait pas lieu de renvoyer le rapport à la commission pour qu'il soit modifié en quelques points dans un sens plus pratique.

M. Alexandre soutient que l'Académie peut voter simplement sur les conclusions, abstraction faite des considérations qui précèdent.

M. le Secrétaire perpétuel ne saurait partager cette manière de voir. Il faut que l'Académie sache bien qu'en adoptant les conclusions du rapport, elle s'en approprie également les motifs.

L'Académie vote sur l'ensemble du rapport et l'adopte à la presque unanimité.

**Séance du 29.**

Livres offerts :

*Les Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine*, par M. Léon Fallue. Paris, 1864, in-8°. Le nom de l'auteur est, sur sa demande, inscrit sur la liste des candidats à la place de correspondant regnicole.

*Descrizione di un libriccino di devozione che appartenne a Madama Renea di Francia, moglie d'Ercole II d'Este, duca di Ferrara, etc.* br. in-4°. Modena, 1864, par Mgr Cavedoni.

*Bautismo de Moteuhzoma II, noveno rey de Mejico. Disquisicion historico-critica di esta tradicion,* por D. Jose Fernando Ramirez. Mejico, 1864, br. in-4°.

*Notice sur le chevalier Amédée Jaubert*, par M. L. J. D. Férand-Giraud. Aix, 1864, in-8°.

*La Franc-maçonnerie chez les Chinois*, par M. Léon de Rosny. Paris, 1864, br. in-8°.

M. Léon Renier présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. J.-B. de Rossi, le n° 8 de la deuxième année du *Bullettino di archeologia cristiana* qui renferme un article intitulé : *Della Schola Sodalium Serrensium scoperta presso la via Nomentana*. On a trouvé dans les ruines de cette *Schola* une inscription gravée sur marbre et ainsi conçue :

C . HEDVLEIVS
IANVARIVS Q Q
ARAM SODALI
BVS . SVIS . SERRE
N . SIBVS . DONVM
POSVIT ET LOCVM
SCHOLE IPSE ACQVESIVIT

*Caius Heduleius Ianuarius Quinquennalis aram Sodalibus suis Ser-*

*rensibus donum posuit et locum Scholæ ipse exquisivit.* On a trouvé en outre, au même endroit, deux vases en bronze portant chacun la même inscription que voici :

C.CIR.RI.VS.ZO.SI.MVS.
SO.DA.LI.BVS.SV.IS.ME.SV.
RA.LI.A.D.D.SE.RE.SI.BVS.

*C. Cirrius Zosimus sodalibus suis mesuralia Dono dedit Seresibus.*

Ces trois monuments nous apprennent l'existence à Rome d'un collége probablement funéraire, qui avait emprunté son nom à la petite ville de *Serra* dans la Mauritanie Tingitane. A propos de cette découverte, M. de Rossi entre dans quelques détails très-intéressants sur l'organisation des colléges funéraires et sur la législation qui les régissait. Il exprime l'opinion que l'Eglise chrétienne primitive de Rome était considérée comme un de ces colléges, et il explique ainsi comment elle a pu subsister sous les premiers empereurs et creuser publiquement les catacombes destinées ostensiblement à la sépulture de ses membres et aux cérémonies religieuses du nouveau culte. Ces cérémonies secrètes pouvaient être assimilées elles-mêmes légalement aux cérémonies funèbres qui se pratiquaient publiquement, à certains anniversaires, dans les tombeaux construits par les colléges funéraires païens.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. L. Renier prie ses confrères de lire attentivement le texte de l'article, si important, de M. de Rossi.

La séance devient secrète pour la discussion des titres des savants proposés pour la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. Cureton.

M. Paulin Paris commence la première lecture d'un mémoire *Sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.*

---

## MOIS DE DÉCEMBRE.

### Séance du 2.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés par la Commission pour la place d'associé étranger.

La séance redevient publique et M. le baron de Witte est élu associé étranger.

Il y a lieu de nommer à deux places de correspondants, l'une de correspondant regnicole, par suite du décès de M. Dinaux, e l'autre de correspondant étranger, par suite de la promotion de M. de Witte.

L'Académie nomme, en conséquence, deux commissions distinctes de quatre membres qui devront présenter trois candidats à chacune des deux places vacantes.

Pour la première (regnicole) sont nommés : MM. Naudet, Le Clerc, de Longpérier, Maury.

Pour la seconde, MM, Mohl, Wallon, de Rougé, Ad. Regnier.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants, pour le concours des antiquités de la France :

1° *La noblesse aux Etats de Bourgogne* de 1350 à 1789, par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont. Dijon, 1864, 1 vol. in-4°.

2° *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par M. l'abbé Cochet, époques gauloise, romaine et franque, avec une carte, etc. Paris, 1864, 1 vol. in-4°.

3° *Les Cartulaires angevins; Etude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*, par M. G. d'Espinay. Angers, 1 vol. in-8°.

Livres offerts :

Mémoires de M. Aug. le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. II, 1re partie. Evreux, 1864, 1 vol. in-8°.

*Monographie de la voie sacrée Eleusinienne*, etc., par M. Fr. Lenormant, 6e livraison, formant, avec les titres, la table et une carte géographique, dressée d'après les documents du dépôt de la guerre et les notes de l'auteur, le complément du tome 1er de l'ouvrage, sur le mérite duquel M. le secrétaire perpétuel se réserve d'appeler, dans une autre occasion, l'attention de l'Académie.

*Œuvres de Georges Chastellain*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, t. VI, Œuvres diverses. Bruxelles, 1864, 1 vol. in-8o.

*Le Ramayana, poëme sanscrit de Valmiky*, traduit en français par M. H. Fauche, réduction en 2 vol. in-12 de la traduction complète de l'ouvrage, 1864. Paris.

*Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1864, 2e trimestre.

*Bibliothèque de l'École des Chartes*. Septembre-octobre, 1864.

*Revue archéologique*. Décembre 1864.

*Bulletin de l'œuvre des pèlerinages*. Octobre 1864.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre l'ouvrage de MM. Ch. TEXIER et R. Popplewell-Pullan, architecte de l'expédition d'Halicarnasse, et fondé de pouvoir de la Société des dilettantes en Asie Mineure. Cet ouvrage a été publié à Londres en 1864 sous le titre : *L'Architecture byzantine ou Recueil de monuments des premiers temps du christianisme en Orient*; il est précédé de recherches historiques et archéologiques et formé de 70 planches avec des gravures sur bois dans le texte. Il a été adressé à l'Institut entier. « Ce travail, d'une remarquable exécution graphique, jette une vive lumière sur un des chapitres les plus intéressants du développement de l'art chrétien. »

M. Paulin PARIS continue la première lecture de son Mémoire *Sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.*

### Séance du 26.

M. Derenbourg se met sur les rangs pour être désigné comme second candidat à la chaire des langues hébraïque, syriaque et chaldaïque déclarée vacante au collége de France, et pour laquelle l'Académie est priée par le ministre de l'Instruction publique de lui désigner deux candidats.

M. L. de Bæcker se met sur les rangs pour la place de correspondant regnicole.

L'Académie se forme en comité secret par la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

Sont présentés à l'Académie :

Au nom de M. de Rossi, le n° 10 de la 2e année du *Bulletin de l'archéologie chrétienne*.

Au nom de M. le comte Melchior de Vogüé, la 4e livraison de son ouvrage intitulé : *Le temple de Jérusalem. Monographie du Haram-ech-Cherif*, suivie d'un *Essai sur la topographie de la ville sainte*, p. 73-128, pl. 1, 11, 21, 23, 33, in-fol.

De la part de l'auteur, *An Arabic-English Lexicon*, etc., publié sous les auspices du duc de Northumberland et avec les encouragements du gouvernement britannique, par Ed. W. Lane, liv. 1, part. I, 1 vol. gr. in-4°, 1863, prémices d'un ouvrage considérable et d'une grande utilité.

Deux mémoires en suédois offerts par l'université de Helsingfors : 1° *Esquisse d'une théorie philosophique de l'imputation*; 2° *Sur les caractères particuliers propres à l'idée du Messie dans l'Ancien Testament*, in-8°, 1863. 1864.

*La patine des silex travaillés de main d'homme et quelques recherches sur les questions diluviale et alluviale*, par M. Ch. Des Moulins. Bordeaux, 1864, br. in-8o.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*; année 1864, 18e volume, 2e et 3e trimestre. Auxerre, 1864, 1 vol. in-8o.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*; année 1864, n° 3. Amiens, 1864, br. in-8°.

*Annuaire philosophique*, 12e liv. Paris, 1864, br. in-8°.

M. Reinaud donne lecture du Rapport fait par M. Munk au nom de la commission chargée d'examiner la 2e communication de M. Neubauer *sur les manuscrits caraïtes de Saint-Pétersbourg* transmise par M. le ministre de l'Instruction publique.

Nous donnons ici les deux rapports faits à l'Académie sur les deux mémoires de M. Neubauer, Le premier de ces rapports porte la date du 2 février 1864, l'autre, celle du 2 décembre.

### PREMIER RAPPORT.

« La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a acquis récemment une collection d'anciens manuscrits hébreux recueillis dans plusieurs communautés juives de la Crimée par M. Abraham Forkowitz, ancien hakham ou chef religieux des Caraïtes d'Odessa. Ces manuscrits sont généralement d'un haut intérêt pour la philologie hébraïque, la critique biblique et l'histoire littéraire des Juifs; ils nous fournissent aussi quelques renseignements précieux sur l'origine et l'histoire des Juifs de Crimée, si l'on pouvait avoir pleine confiance dans l'authenticité des dates et des notices historiques que renferment plusieurs de ces documents. Depuis vingt ans à peu près, plusieurs des manuscrits bibliques de Crimée ont attiré l'attention des hébraïsants par leur système particulier de vocalisation et d'accentuation. Les voyelles et les accents toniques de ces manuscrits diffèrent totalement de ceux de nos manuscrits et de nos bibles imprimées et paraissent remonter à une plus haute antiquité. Plusieurs savants distingués, tels que Luzzato, Ewald et Rædiger, en ont fait l'objet de leurs recherches, et, tout récemment, un savant hébraïsant d'Odessa, M. Prinsker, a soumis ce système à une étude approfondie dont il a publié les résultats

sous le titre de *Einleitung in das babylonisch-hebraische Punktationssystem*, « Introduction au système de la ponctuation hébraïque de Babylone. »

» L'historien, en usant avec réserve des notices disséminées dans les manuscrits, et des copies d'épitaphes que renferme la collection, pourra y découvrir des faits curieux relatifs à l'histoire des Khazars, peuple dont le nom même a disparu, qui n'a laissé aucune trace de son ancienne puissance et dont les restes existent probablement encore dans les communautés juives de la Crimée. Nous possédons quelques documents juifs qui constatent la conversion au judaïsme d'un roi des Khazares nommé Boulan et d'une grande partie de son peuple. Ces documents ont été longtemps l'objet d'amers sarcasmes de la part d'écrivains chrétiens tels que Buxdorf le fils, Barattier *le savant enfant*, et Basnage. Ce dernier va jusqu'à dire : « On a beau chercher le royaume de Cozar, on ne le trouve point. » Le silence intéressé des historiens byzantins ne pouvait qu'augmenter la défiance qu'inspiraient les relations juives. Il a fallu, pour réhabiliter ces dernières, les témoignages précis et détaillés des auteurs arabes réunis par plusieurs écrivains de notre siècle et notamment par M. Frœhn dans les *Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, et par M. d'Ohsson, dans son ouvrage intitulé : *Des peuples du Caucase ou voyage d'Aboul Cassem*. Nous savons maintenant que le judaïsme était la religion dominante en Khazarie depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du dixième. Mais les lois des Khazares proclamaient une liberté de conscience illimitée. Les auteurs arabes nous disent que, dans ce pays, les juifs, les chrétiens et les musulmans vivaient fraternellement ensemble et qu'on y tolérait même des païens. Le roi était juif, mais dans son conseil, siégeaient, à côté du premier ministre, également juif, six autres ministres, deux juifs, deux chrétiens et deux musulmans.

» La monarchie des Khazares fut détruite vers l'an 1000 et les restes de ce peuple, refoulés vers l'Ouest, s'établiront sur les côtes de la mer Noire. Selon M. d'Ohsson, il n'en restait pas d'autre trace que le nom de Ghyssr, par lequel plusieurs peuplades du Caucase désignent les juifs. Mais nous croyons pouvoir affirmer que les restes des Khazares existent encore aujourd'hui parmi les juifs caraïtes de Crimée. Ceux-ci, par leur physionomie, leur costume et leur langage, révèlent leur origine tartare, et, dans la forteresse de Tschoufoucalé, près de Bakhtchésérai, les juifs se divisent encore aujourd'hui en deux communautés dont l'une est appelée communauté des Khazares.

» Les juifs caraïtes de la Crimée parlent entre eux un dialecte tartare qu'ils écrivent en caractères hébraïques. Ils possèdent, dans ce même dialecte, des hymnes et des versions de la Bible qui ont été imprimées il y a environ quarante ans à Eupatoria. Peut-être, en étudiant ces versions, y retrouverait-on les restes de la langue des Khazares. Un auteur arabe du dixième siècle, Ibn-al-Nedim, dans l'introduction de son *Kitab-al-Fihrist*, en parlant des alphabets et de l'écriture des différents peuples, dit que les Khazares écrivent en caractères hébraïques. On peut juger par là de l'influence que le judaïsme avait exercée sur la civilisation des Khazares.

» On comprendra maintenant tout l'intérêt que peuvent offrir les monuments littéraires des juifs de Crimée. Un jeune orientaliste, M. Neubauer, qui a obtenu une mention honorable dans le dernier concours du prix Volney, a voulu profiter d'un voyage qu'il avait à faire à Saint-Pétersbourg pour examiner les manuscrits et les fac-simile d'épitaphes disposés à la bibliothèque de cette ville et M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu lui accorder à cet effet une mission gratuite.

» Dans son premier rapport, M. Neubauer rend compte des rouleaux

du *Pentateuque* destinés à l'usage des synagogues, des épitaphes les plus remarquables et de plusieurs fragments d'anciens manuscrits bibliques.

» Ces rouleaux n'offrent, selon lui, que peu d'intérêt sous le rapport paléographique. Les caractères ne diffèrent guère de ceux qui sont employés encore aujourd'hui; mais la haute antiquité de ces rouleaux est constatée par des épigraphes placées, soit au commencement, soit à la fin. Celles-ci ont des dates qui remontent, selon M. Neubauer, jusqu'à l'an 489 de l'ère chrétienne. Ce renseignement serait précieux si nous pouvions nous assurer l'authenticité de ces épigraphes. L'ère qui y est employée est exprimée par ces mots: « De notre exil, » ce qui désignerait, suivant M. Neubauer, l'exil de Samarie, c'est-à-dire 696 avant l'ère chrétienne; or il assure que cette ère est encore en usage aujourd'hui chez les juifs du Caucase qui s'en servent dans leurs actes civils. Ce serait un fait fort extraordinaire, car jusqu'ici l'ère de l'exil de Samarie n'a été trouvée dans aucun manuscrit hébreu.

» Souvent l'ère de la création du monde figure à côté de celle de l'exil, sans que ces deux ères puissent s'accorder. »

Ici le savant rapporteur cite plusieurs exemples de ce désaccord.

« L'ère dont se servaient généralement les juifs du moyen âge est celle des Séleucides ou celle de la destruction de Jérusalem par les Romains. » M. Munk est porté à adopter plutôt cette dernière, ce qui rajeunirait, dit-il, considérablement les documents dont il s'agit, mais ce qui présenterait encore d'autres difficultés chronologiques. « En général, poursuit le savant rapporteur, ces épigraphes nous paraissent fort suspectes et ce qui augmente encore nos soupçons, c'est que dans l'épigraphe n° 2, qui raconte une invasion ennemie repoussée par les Tartares et les Khazares, nous voyons figurer, d'une part, le prince Gatam, de l'autre, le prince Mibsam, deux noms empruntés au Pentateuque (*Genèse*, 36, 16; — 25, 13) et dont l'un désigne un prince iduméen, petit-fils d'Esaü, l'autre, un fils d'Ismaël.

» Les épitaphes nous placent sur un terrain un peu plus solide; mais encore ici nos doutes sont nombreux, et nous devons regretter l'absence des originaux. M. Neubauer donne le fac-simile d'une de ces épitaphes qui, selon lui, remonte à la première moitié du deuxième siècle de notre ère. Il n'en donne pas le déchiffrement qui serait le suivant:

» *Monument de Kouki* (?), *fils d'Isaac Cohen* [qu'il repose dans le paradis!] . *A l'époque du salut d'Israël, l'an* 702 *de notre exil.* »

» Si l'on considère ces derniers mots comme se rapportant à l'ère de la destruction de Jérusalem par les Romains, l'an 702 correspondrait à l'an 771 de l'ère chrétienne, qui peut être l'époque de la conversion du roi des Khazares au judaïsme, désignée ici par les mots « *Epoque du salut d'Israël.* » A la vérité, s'il faut en croire l'historien arabe Masoudi, le roi des Khazares n'aurait embrassé le judaïsme que sous le règne d'Haroun-al-Raschid, qui monta sur le trône en 786, mais nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'assertion de Masoudi. Si l'on entendait l'exil de Samarie, ce monument remonterait à l'an 6 de l'ère chrétienne, suivant le calcu de M. Neubauer, et non pas à la moitié du deuxième siècle, comme il le dit. On souhaiterait que M. Neubauer eût envoyé son fac-simile.

» Ce qu'il y a de plus intéressant et de plus sûr dans sa communication, ce sont les variantes bibliques dont quelques-unes méritent d'appeler l'attention des hébraïsants. Nous attendons maintenant un rapport sur les manuscrits de la littérature hébraïque du moyen âge et notamment sur celle des Caraïtes, encore peu connue. La collection de Saint-Pétersbourg possède les manuscrits caraïtes les plus rares. Un examen approfondi de ces manuscrits ne peut manquer de nous faire connaître des faits que nous ignorons encore et de rectifier nos connaissances sur divers points. M. Neu-

bauer est parfaitement préparé pour cet examen. En l'y encourageant, le gouvernement rendrait certainement un grand service à la science. »

DEUXIÈME RAPPORT.

« Le second rapport de M. Neubauer offre beaucoup moins d'intérêt que le premier. L'espérance que la commission avait exprimée d'y trouver des faits nouveaux sur l'histoire des Khazares ne s'est point réalisée. Mais la faute n'en est pas à M. Neubauer. « La collection n'offre presque rien qui ne fût connu déjà par le Mémoire de Trigland (*Diatribe de secta Caræorum*), par la *Notitia Caræorum* publiée par Wolff; par les notices que M. Munk a pu recueillir dans les manuscrits qu'il avait lui-même rapportés d'Egypte, et notamment par l'excellent ouvrage hébreu que M. Pinsker d'Odessa a publié en 1860 sous le titre de *Lickouti Kadmonioth* (Recueil d'antiquités). Nous savions déjà, par les écrits de ces deux derniers auteurs, que les ouvrages caraïtes de la fin du dixième siècle offrent surtout de l'intérêt pour l'histoire littéraire des juifs, notamment par les nombreux fragments qu'ils nous fournissent de plusieurs écrits de Rabbi Saadia, aujourd'hui perdus. Saadia-al-Fayoumi était un des plus célèbres auteurs rabbanites du dixième siècle, dans lequel les Caraïtes voyaient leur plus redoutable adversaire et dont ils cherchent à réfuter les écrits, surtout ceux qui sont relatifs à la fixation des néoménies.

» Les livres de prière et de cantiques examinés par M. Neubauer n'offrent rien d'intéressant. Le recueil de poésies d'un certain Moïse Daraï, que M. Pinsker a été le premier à faire connaître serait important pour l'histoire littéraire, si la date qu'il porte pouvait être considérée comme authentique. Il en résulterait que les juifs caraïtes, dès le neuvième siècle, employaient dans leurs vers la poésie arabe et qu'ils furent, sous ce rapport, les prédécesseurs des grands poëtes juifs d'Espagne, tels que Salomon Ibn-Gebirol, Juda-Ha-Levi et les deux Ibn-Erza; ces poëtes n'auraient même été que les plagiaires de Moïse Daraï, dont on n'avait jamais entendu parler. M. Pinsker s'est laissé induire en erreur par la date du manuscrit, et, grâce à lui, le prétendu poëte Moïse Daraï a trouvé place dans la grande *Histoire des Juifs* de M. Graetz, comme une des célébrités du neuvième siècle. Mais les lecteurs hébraïsants sans prévention ne pouvaient manquer d'avoir des doutes sur l'authenticité de la date de ce recueil, et, dans les fragments qu'en donne M. Pinsker, on reconnaissait, au plus léger examen critique, un auteur qui ne pouvait remonter au delà du treizième siècle. MM. Pinsker et Graetz avaient seuls pu se tromper, l'un par sa prédilection pour la littérature caraïte, l'autre par sa trop grande avidité de nouveautés. M. Neubauer, qui a eu l'occasion à Saint-Pétersbourg d'examiner ce curieux manuscrit, nous confirme ce dont nous étions sûrs d'avance. « L'auteur, dit-il, a été témoin des croisades, époque où la ville sainte se trouve tantôt entre les mains des chrétiens, tantôt entre celles des Arabes, » et il cite deux exemples tirés des nombreux passages où il est fait allusion aux croisades. » La date de la fin de l'ouvrage, dit-il encore, me semble altérée par une main récente. » En effet, il ne saurait en être autrement; le poëte Daraï doit descendre du piédestal que MM. Pinsker et Graetz lui ont élevé, et au lieu d'être le prédécesseur et le modèle des poëtes juifs d'Espagne, il doit se résigner à en être le modeste imitateur. Peut-être le manuscrit ne renferme-t-il autre chose qu'un recueil de poésies de divers auteurs copié par Moïse Daraï, dont le nom n'apparaît chez aucun des au-

teurs juifs, rabbanites ou caraïtes. Cependant, M. Neubauer ne s'exprime pas avec exactitude en parlant d'un certain poëte Samuel Sani, que M. Firkowitz fait remonter au huitième siècle. « Je n'ai pas besoin, dit M. Neubauer, de mentionner cette erreur d'anachronisme qui parle des poésies rhythmiques de tous les genres existant d'après le modèle arabe à une époque où les Arabes n'ont guère commencé à connaître ces rhythmes. » On sait que tous les genres de rhythmes arabes existent dans les poésies antérieures à l'islamisme, mais il est vrai de dire que le premier qui ait exposé la théorie fut Khalil-ben-Ahmed, au deuxième siècle de l'hégire.

» Les ouvrages de philosophie, ou plutôt de théologie rationnelle de Joseph-ha-Roéh, de Yeschou'a, etc., sont les mêmes que ceux qui, selon l'observation de M. Neubauer, se trouvent aussi à la bibliothèque de Leyde, et, depuis peu, à la Bibliothèque impériale de Paris. Ces ouvrages, primitivement écrits en arabe et mal traduits en hébreu, renferment l'application du judaïsme, ou *Câlâm* arabe, et notamment du système des Motazales Ils peuvent être utiles à ceux qui doivent connaître les principales questions théologiques qui occupaient les Motazales. Le système y est présenté d'une manière complète et concise et appuyé, pour les juifs, de passages bibliques.

» M. Neubauer mentionne un dictionnaire hébreu-persan incomplet, le seul dont on ait entendu parler jusqu'ici. Cet ouvrage, qui a pour auteur un juif rabbanite, est de l'an 1651 des Contrats ou des Séleucides (1340 de J.-C. et non 1339, comme il est dit dans le Rapport), et M. Neubauer s'étonne qu'il soit daté du *lundi 1er Tamouz*, car, dit-il avec raison, le premier Tamouz, selon le calendrier des rabbanites, ne peut jamais tomber un lundi ; mais la date hébraïque que M. Neubauer a reproduite porte simplement : « Néoménie de Tamouz ; or, on sait que certains mois ont deux jours appelés néoménies, dont le premier jour de la conjonction est considéré comme le dernier jour du mois précédent. Il s'agit donc ici non du 1er Tamouz, mais du 30 Siwan qui, en effet, en 1340, tomba un lundi..... »

» En somme, comme le dit M. Neubauer lui-même, on peut dire que cette collection, quoique la plus complète de la littérature caraïte, n'a pas l'importance que lui ont attribuée les journaux. Ce n'est donc pas, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la faute de M. Neubauer si les espérances que nous avions fondées sur cette collection ne sont point réalisées. »

Reinaud, Mohl, Caussin de Perceval, — Munk, rapporteur.

M. P. Paris termine la 1re lecture de son travail intitulé : *Mémoire sur une ancienne chronique des Bretons attribuée à Nonnius et sur l'historia Britonum de Geoffroy de Monmouth.* (Analyse après la seconde lecture qui aura lieu prochainement.)

**Séance du 11.**

L'élection de M. le baron de Witte à la place d'associé étranger est approuvée par l'Empereur.

M. Latouche, secrétaire adjoint de l'Ecole des langues orientales vivantes, se met sur les rangs pour la seconde présentation à la chaire d'hébreu.

M. MUNK est le premier candidat de l'Académie à la chaire des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au collége de France.

M. Latouche, second candidat.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

La séance redevient publique.

M. Lane est élu correspondant étranger.

M. L'abbé Cochet est élu correspondant regnicole.

M. de SAULCY, président, communique une note qui lui a été transmise sur une hache en fer découverte en 1863, près de Verdun-sur-Doubs et qui est représentée dans une photographie. Une inscription supposée mérovingienne est placée à la tête de cette hache.

Sont envoyés à l'Académie pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, 2e livr. 1 vol. in-8, 1864, et t. VI, 1re livr. Actes, 1 fascic. in-fol.

2° *L'Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, par M. A. Challe. 2 vol. in 8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° Par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, deux manuscrits renfermant en trois cahiers : 1er. *Catalogue des chartes et lettres autographes françaises que possède la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg de l'année 1410 à l'année 1501* ; — 2e et 3e. *Le catalogue de tous les manuscrits latins et français que possède également la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*.

2° Par M. El. A. Rossignol, les vol. I et II de l'ouvrage intitulé : *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale* du département du Tarn, in-8°, 1864; plus un manuscrit in-4° intitulé : *Etude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac* (Tarn).

3° Par M. Le Brun Dalbanne : I. *Le Trésor de la cathédrale de Troyes*. Paris, 1864, in-8; — II. *Les bas-reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, 1864, in-fol.

4° Par M. de Longuemar : *Epigraphie du haut Poitou; Recueils de*

toutes les inscriptions lapidaires du département de la Vienne, 1864, 1 vol. in-8°.

5° Par M. Lucien Merlet, l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs rédigée d'après les titres originaux*. Chartres, 1864, in-8°.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. GARCIN DE TASSY, son *Discours d'ouverture au cours d'hindoustani* de l'École des langues orientales vivantes.

Au nom de M. Eichhoff, son *Discours d'ouverture du cours libre de grammaire et de philologie comparée.*

*Curiosités numismatiques*, 7e article (Extr. de la Revue numismat. belge), t. II, 4e série, par M. Renier-Châlon, br. in-8°.

*Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1864.

*La vérité historique*, 10e livr.

M. L. DELISLE fait hommage à l'Académie du t. II de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé* LEBEUF, nouvelle édition, annotée et continuée jusqu'à nos jours, par M. Hippolyte Cocheris. Paris, 1865. « Ce volume, dit M. DELISLE, est digne du précédent sous tous les rapports ; il fait le plus grand honneur au nouvel éditeur de cet important ouvrage d'un ancien et illustre membre de l'Académie. »

M. le vicomte de ROUGÉ commence la 1re lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux temps des six premières dynasties de Manéthon.*

« A l'occasion de cette lecture, M. de ROUGÉ exprime son profond regret qu'en publiant l'admirable monument qui sera désormais connu sous le nom de *Table de Séti I*, on ait absolument omis de mentionner le nom de M. Mariette qui l'a découverte dans les fouilles d'Abydos. Il est de son devoir d'attester que les fouilles ont été entreprises devant lui, avec le coup d'œil si sûr qui caractérise les travaux de M. Mariette.

» La découverte de cette table est une conséquence naturelle de l'excellente direction donnée à ces fouilles et le nom de Mariette restera attaché à cette découverte comme à tant d'autres. »

**Séance du 27.**

Nomination de la commission du prix Gobert : MM. VITET, WALLON, MAURY et QUICHERAT.

**M. le vicomte DE ROUGÉ continue la lecture de son mémoire intitulé :** ***Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer au temps des dix premières dynasties de Manéthon.***

Sont envoyés au concours des antiquités de la France :

1° *De l'administration publique en Languedoc avant 1789*, par M. Florentin Astre, m[st] in-4°.

2° *Des étymologies des noms géographiques dans le département de l'Hérault*, par M. Eugène Thomas, br. in-4°, 1863.

3° *Notice sur la ville de Ploërmel*, par M. S. Bopartz. 1 vol. in-12, 1864.

Pour le concours de numismatique :

*Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Morins, des Atrebates et des nations gallo-belges en général*, par M. Alexandre Hermand. Bruxelles, 1864, 1 vol. in-8°.

Ouvrages offerts :

Au nom de M. A. Floquet, l'ouvrage intitulé :

*Bossuet précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV et évêque à la Cour* (1670-1682). Paris, 1864, 1 vol. in-8°. « C'est la suite digne, à tous les égards, des *Etudes sur la vie de Bossuet*, jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du dauphin, fils de Louis XIV, qui ont été couronnées par l'Académie il y a quelques mois. »

De la part de la Société archéologique de Berlin :

*Dirke als Quelle und Heroine*, 24[es] programm zum Winckelmansfert, von Carl Boetticher. Berlin, 1864. in-4° avec une planche.

*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par MM. G. Perrot, E. Guillaume et J. Delbet, 9° et 10° livraisons, in-fol. « D'une publication conduite avec une remarquable activité et qui se recommande à la fois par la solidité des recherches et la belle exécution graphique. »

Est adressé à l'Académie un envoi d'Oxford, novembre 1864, comprenant les quatre ouvrages suivants, dont trois se rapportent à la littérature syriaque et à l'histoire ecclésiastique éclairée par les monuments de cette littérature, deux branches d'études connexes dont l'auteur est M. Payne Smith, sous-bibliothécaire de la Bodléienne, continuateur de M. W. CURETON :

1° *A Commentary upon the Gospel according to S. Luke by S. Cyril, Patriarch of Alexandria.* Now first translated into English from an ancient Syriac version. Parts I, and III, Oxford, 2 vol. in-8°, 1859.

2° *The third part of the Ecclesiastical History of John, bishop of Ephesus*, now first translated from the original Syriac. Oxford, 1 vol. in-8°, 1860.

3° *The authenticity and messianic interpretation of the prophecies of Isaiah*. Oxford and London, 1 vol. in-8°, 1862.

4° *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars sexta, Codices Syriacos, Carshunicos, Mandaeos complectens*. Oxonii, 1864, 1 vol.

*Journal asiatique*, n° 15, 1864.

*Le cabinet historique*. Octobre et novembre 1864.

M. VINCENT fait hommage, au nom de l'auteur, correspondant de l'Académie, du 6° fascicule de l'ouvrage intitulé : *Scriptorum de musica medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit* E. de Coussemaker; fasciculus VI. Parisiis MDCCCLXIV, in-4°.

MM. DE SAULCY, président, fait hommage, au nom des auteurs, M. Alexandre Bertrand et le général Creuly, de l'ouvrage intitulé : *Commentaires de J. César. Guerre des Gaules*, traduction nouvelle accompagnée de notes topographiques et militaires, et suivie d'un index biographique et géographique très-développé.

M. le PRÉSIDENT fait ressortir le mérite de cette traduction qui répond à un besoin généralement senti et qui se recommande surtout par les connaissances techniques d'un des auteurs et les études stratégiques dues à l'expérience spéciale d'un officier supérieur aussi distingué que le général Creuly.

M. Ernest Desjardins fait à l'Académie la communication suivante :

*Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance.*

« J'ai été chargé d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *La Città d'Umbria nell' Appennino piacentino*, Relazione di B. Pallastrelli. Piacenza, 1864. A spese della R. Deputazione di Storia Patria, in-4, 76 p. avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques.

I

» Cet ouvrage rend compte des fouilles exécutées en 1861 par M. Alexandre Wolf, archéologue américain, séjournant alors à Plaisance, et des explorations poursuivies jusqu'à ce jour dans une localité désignée sous le nom de *Città d'Umbria* et située à 45 kilomètres au sud de Plaisance, à 20 au sud des ruines de Veleia, dans l'Apennin, sur le versant méridional du contre-fort qui sépare la vallée du Taro de celle du Ceno, son affluent de gauche.

» Comme cette position n'est indiquée ni sur la carte des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, par Gaetano Testa, ni même sur celle de l'état-major autrichien, il importe de la fixer avec exactitude. Les ruines de *Città d'Umbria* sont sur la rive droite du Ceno, au-dessous de son confluent avec le Noveglia, au-dessous du mont Barigazzo et sur la pente de Pizzo d'Occa, entre Pareto et Cucarello, dans le district de Bardi.

» Le travail de M. le comte Pallastrelli est divisé en cinq chapitres : Le *premier* fait connaître les résultats principaux des fouilles de M. Wolf; — le *second* donne sa bibliographie de *Città d'Umbria*, qui est mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, et qui figure même dans le Pline de Gabriel Brottier; — le *troisième* et le *quatrième* sont consacrés à l'examen des difficultés historiques que soulève la découverte plus complète des ruines de cette ville ancienne. A la suite d'une savante discussion, l'auteur croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine, 2° qu'elle ne saurait être gauloise, 3° qu'elle serait plutôt ligurienne ou ombrienne. M. Pallastrelli ne cache pas ses préférences pour cette dernière opinion qui lui paraît justifiée par un passage de Pline, le seul dans toute l'antiquité qui donne occasion d'établir une lointaine analogie entre un texte classique et le nom moderne des ruines de *Città d'Umbria*. On lit au ch. XX (al. XV), § 2, du III^e liv. de l'*Histoire naturelle*, — dans la description de la 8^e région de l'Italie au temps d'Auguste, région qui est limitée par le Pô, l'Apennin et Ariminum, comprenant par conséquent la Cispadane, — après le nom des *Veliates* celui des *Umbranates*. Voici le texte : « Veliates cognomine veteri Regiates, *Umbranates*, etc. » Il est vrai que, des manuscrits de Pline, une partie porte *Urbanates*, *Urbenates*, *Urbanes*, *Urbinates*, mais les manuscrits Barberini et Rezzonico ont *Umbranates*, leçon qui a été préférée par plusieurs bons auteurs. Cluvier lui-même avait supposé l'orthographe *Urbinates* fautive (I, p. 293). Il est naturel en effet de supposer une faute des copistes dans l'orthographe *Urbinates* qui a dû leur paraître un radical plus usuel. Enfin, Gabriel Brottier, dans son édition de Pline, de 1769, t. I, p. 465, en préférant la leçon *Umbranates*, ajoute : « *Nunc* CITTA D'OMBRIA, *ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia*. » On doit dire que la proximité du nom des *Veliates* dans le texte donne beaucoup de vraisemblance à cette opinion, puisque les ruines de *Velleia*, découvertes en 1747, ne sont éloignées que de quatre lieues du site de *Città d'Umbria*. M. Pallastrelli incline à étendre à l'ouest jusqu'à la contrée placentine, l'ancien territoire des Ombriens qui, sur plusieurs points, selon lui encore, se seraient mêlés aux Etrusques. Il relève un certain nombre d'appellations géographiques, latines et italiennes qui, selon lui, sont un témoignage du séjour des Ombriens et des Etrusques dans cette partie de la Cisalpine. Virgile a placé des *Umbri* près du lac *Larius* (Lac de Côme) : « Larius Umbros tangit. » (*Georg*. II, v. 159); on trouve *Mombrione* sur la colline de *San Colombano*, et *Ombriano*, à la gauche de l'Adda, localités qui figurent sur des cartes du moyen âge sous les noms de *Mons Ombromus* et de *Lucus Umbranus*; enfin, dans les environs de Lodi, on trouve *Ombriaco*.

» Dans le *cinquième* et dernier chapitre de son livre, M. Pallastrelli fait connaître les constructions et les objets provenant des fouilles récentes de *Città d'Umbria*. Il s'occupe d'abord des murs, qui sont les vestiges les plus importants et peuvent devenir l'argument le plus décisif. Il passe ensuite en revue les petits objets tels que haches de pierre et de bronze, flèches de silex, boutons et statuettes romaines, mais malheureusement ces divers objets dont il donne la photographie (p. III), ne proviennent

pas tous des fouilles mêmes de *Città d'Umbria*. Le plus grand nombre d'entre eux a été trouvé aux environs, ce qui, par conséquent, ne prouve rien pour ce qui regarde l'origine de la cité. Cependant, le nombre assez considérable de haches gauloises découvertes à peu de distance du lieu qui nous occupe sont une indication qu'on aurait tort de négliger. Quant aux murs, dont l'appareil est reproduit dans les planches photographiques IV, V et VI, ils ont une très-grande importance. Les pierres qui les composent affectent les différentes formes de rectangles, trapèzes, polygones. C'est à tort que M. Pallastrelli assimile cette construction aux murs de Volterra, de Cora, de Norba, de Segni, qui sont tout à fait cyclopéens. Elles ne présentent pas plus de rapport avec les murs des villes latines comme ceux de *Tusculum* et comme le *mur* dit *de Romulus*, au pied septentrional du Palatin; elles n'en ont pas davantage avec l'architecture étrusque de Cortone et de Trevignano; mais elles rappellent assez fidèlement les murs de Fiesole, l'ancienne *Fæsulæ*, dont j'ai fait le dessin cette année même. Cette circonstance viendrait confirmer peut-être l'opinion de l'auteur.

## II

» Il résulte donc de la curieuse exploration de M. Alexandre Wolf et des considérations présentées par M. le comte Pallastrelli dans l'ouvrage auquel ces fouilles ont donné lieu, qu'il existe dans la vallée de Ceno, district de Bardi, les ruines d'une cité antique dont l'époque est certainement très-ancienne, qui peut être identifiée, à cause du nom moderne de *Città d'Umbria*, avec les *Umbranates* de Pline, quoique cette ville eût certainement cessé d'exister à l'époque romaine.

» On ne comprendrait pas en effet qu'il ne soit fait aucune mention d'une localité de cette importance dans la Table alimentaire de Parme, gravée au temps de Trajan et qui nous donne 344 noms géographiques de fonds de terre dont plusieurs ont des appellations composées de plusieurs noms d'origine diverse. Il faut se rappeler que ces 344 propriétés sont réparties entre les six cités de *Veleia*, de *Plaisance*, de *Parme*, de *Libarna*, de *Lucque* et d'*Antium* (qui est Gènes ainsi que je l'ai démontré, en me fondant sur un passage bien connu de Scylax). Les subdivisions ou *pagi* de ces cités sont indiquées également, au nombre de 40, ce qui fait 384 noms géographiques. Ce contrat hypothécaire embrasse donc des terres situées sur un rayon d'une grande étendue et comprenant très-certainement la vallée du Ceno où était le site de *Città d'Umbria*. Or, pas un nom de *ville*, de *pagus* ni de *fundus* ne présente une analogie même éloignée avec celui des *Ombriens* ni des *Umbranates* de Pline. C'est là, il faut l'avouer, un argument assez fort contre l'identification proposée; mais, cependant, cette identification me paraît devoir subsister. La ville seulement aurait été détruite à l'époque romaine et le nom serait resté aux habitants de la vallée du Ceno et peut-être à ceux de la partie supérieure du bassin du Taro. On sait que Pline nous a donné souvent, dans son énumération, des noms de peuples disparus, comme il a fait pour le *Latium*, par exemple. Or, comme le nom d'*Umbranates* n'aurait pas figuré parmi les *cités* de ce pays au temps de Trajan, puisque la ville aurait été détruite, ni sur la liste officielle des *pagi*, pas plus que nos anciennes dénominations du moyen-âge comme le Rouergue, le Quercy, le Gévaudan, ne se retrouvent dans nos répartitions administratives modernes, il serait possible d'admettre que les *Umbranates* eussent été les peuples compris sous une désignation populaire et usuelle comme formant une partie intégrante de la cité de *Veleia*, par exemple,

qui devait étendre ses limites vers le sud jusqu'aux confins de la cité de Gènes, c'est-à-dire jusqu'à la crête de l'Apennin. Aussi bien toutes les villes anciennes que nous connaissons dans cette contrée, ont-elles des positions reconnues aujourd'hui ou déterminées approximativement par les itinéraires : comme *Dertona*, à Tortone; *Clastidium*, à Casteggio ; *Forum novum*, à Fornoue; *Libarna*, sur la route de Gènes à Tortone; *Iria*, sur celle de Tortone à Casteggio. Il n'y a donc que les *Umbranates* qui restent sans position et qu'il est impossible de placer loin des *Veliates*, à cause du texte de Pline, qu'on ne peut davantage porter au nord du Pô, puisqu'ils étaient dans la 8e région limitée par ce fleuve. Nous croyons donc que le passage de Pline est expliqué et que l'identification de MM. Alexandre Wolf et Pallastrelli, pressentie au siècle dernier par Brottier, sans être certaine, est au moins très-probable.

» Quant à la question d'origine, elle est beaucoup moins plausible et il est nécessaire de se montrer encore très-circonspect à cet égard. Nous pensons avec M. Pallastrelli qu'il faut écarter l'origine romaine comme trop récente et comme ne pouvant se concilier avec les seuls vestiges conservés de Città d'Umbria. Pas une inscription, pas un monument de provenance authentique ne vient démentir l'attribution beaucoup plus reculée qui est proposée. Or, les Romains écartés, il nous reste les Ligures, les Ombriens, les Etrusques et les Gaulois. A l'exception des Etrusques, tous ces peuples ont certainement occupé cette contrée. Les monuments étrusques, si abondants dans le pays où ils ont séjourné, ne se sont jamais rencontrés jusqu'à ce jour à l'ouest du Taro. Si Mgr Cavedoni a revendiqué timidement pour Modène, sa patrie, une origine étrusque, fondée uniquement sur la forme du nom *Mutina*, ou *Sutina*, forme qui se rencontre aussi sur les miroirs et autres monuments de ce peuple (*Memor. di Relig*. t. XIII, Modena, 1842, p. 211), il ne se dissimule pas le peu de solidité de cet argument. En admettant même cette hypothèse comme fondée, *Mutina* serait la dernière limite, à l'ouest, de la domination primitive des Etrusques dans la vallée du Pô, ainsi que l'a établi M. le commandeur Lopez dans sa *Dissertation sur les ruines d'un théâtre antique découvert à Parme* (p. 13 et suiv.). Ce savant avait cru reconnaître, il est vrai, des monuments étrusques dans les trois vases découverts à Malcantone, près de Plaisance (Bullett. dell' Instit. arch. di Roma, 1839, p. 211); mais il s'est aperçu de son erreur depuis (*Teatro di Parma*, p. 14). Dans le dernier bulletin de l'Instit. de Rome (novembre 1864, p. 249-251), le même savant écrit à M. Henzen qu'on a trouvé des objets étrusques, fibules, pendants d'oreilles, etc., dans une propriété du marquis Lalatta, située sur les bords du Taro. Mais c'est assurément la seule découverte de ce genre faite à l'ouest de Modène. Parmi les noms géographiques de la Table de Parme, pas un seul ne témoigne d'une origine étrusque, si l'on n'en excepte peut-être le fonds de terre *Buelabræ et Tuscluatus*.

..... FVND. BVELA
BRAS. ET. TVSCLVATVM.......

Colonne, Ier, l. 59 et 60.

» Il faut convenir que ce seul nom, qui est peut-être de l'époque romaine, témoignerait plutôt, par son isolement même, contre l'opinion qui reculerait vers l'ouest jusqu'au territoire de Veleia et de Plaisance l'antique domination des Etrusques dans la Cispadane.

» Pour ce qui regarde les *Ombriens*, le fait est sinon improbable, au moins fort discutable, à moins qu'on ne donne à ces peuples une origine commune avec celle des Gaulois. Il n'existe pas une seule tradition recueillie par les historiens des origines italiennes qui nous autorise à reculer la domination de ce peuple à l'ouest de Modène. Denis d'Halicarnasse (II. 49) dit qu'ils habitaient l'*Ager Sabinus* et les rives de l'*Umbro*, mais il ne parle pas de l'Italie supérieure; Varron, cité par Pline (III, 26), parle des cités de la Dalmatie. Strabon dit bien (p. 216) que les Etrusques et les Ombriens ont eu des colonies dans la vallée du Pô, lesquelles conservèrent leur nom encore après la conquête romaine, mais il s'agit vraisemblablement, comme l'a pensé Niebuhr, de ces Etrusques et de ces Ombriens chassés par les Gaulois (Tite-Live, V, 35); or, il paraît plus naturel de placer ces réfugiés plutôt du côté de la Vénétie que du côté de la région placentine, et de la route même qu'avaient suivie les envahisseurs gaulois. Il est certain, en effet, que c'est sur les bords de l'Adriatique que se trouvaient ces lieux fortifiés, enlevés par les Etrusques aux Ombriens comme le marque Pline (III, 19), vers la 6e région. Il ne reste donc pas d'autre argument en faveur de l'opinion qui placerait les Ombriens dans la contrée de *Città d'Umbria* que le nom même de cette localité et celui des *Umbranates* de Pline. Quant aux autres lieux anciens ou modernes dont les noms présentent une certaine analogie avec celui des *Umbri*, il faut remarquer qu'ils appartiennent à la région transpadane, et nous ajouterons qu'on peut trouver des similitudes orthographiques plus frappantes encore de l'autre côté des Alpes, dans la Gaule elle-même, comme les *Umbranici* de Pline mentionnés après les *Tarasconienses* (L. III, c. V), aux environs de *Tarascon* et dont le nom est probablement assimilable à celui de la *Mutatio Umbenno* de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et située entre *Vacianis* et *Valentia* (Ed. Parthey et Pinder, p. 263). Ne trouvons-nous pas encore dans la 1re planche de la Table de Peutinger (Ed. Mannert), une région voisine de Narbonne et appelée *Umbranicia?* Si le radical *Umbr* se trouve ainsi répandu depuis la Sabine inférieure jusqu'à Toulouse, il faut en conclure que la seule analogie du nom moderne de *Città d'Umbria* avec les *Umbri* ne saurait constituer un argument sérieux en faveur de l'origine ombrienne de cette antique cité, surtout, nous le répétons, quand on ne trouve pas un seul nom dans la Table trajane qui rappelle une semblable origine dans la liste des 380 noms géographiques des environs de *Veleia*, si peu distante des ruines en question.

» Il n'en est pas de même pour les Ligures et les Gaulois.

» On peut affirmer que l'on discutera bien longtemps encore sur l'origine des Ligures et que l'opinion qui rattache ces peuples aux Ibères sera l'objet de bien des contradictions. Il faudrait peut-être s'accorder d'abord sur l'origine des Ibères eux-mêmes, et l'on ne voit pas que la question ait fait de grands progrès dans ces derniers temps. L'opinion, déjà ancienne, qui faisait des Basques et de leur langue agglutinative un précieux débris de la nation et de la langue ibériennes, est aujourd'hui combattue par d'estimables érudits qui se fondent d'une part sur les légendes des monnaies dites *ibériennes* et croient y retrouver de frappantes analogies avec les mots du vocabulaire indo-européen (*Spanische Münzen mit bisher unerklärten Aufschriften*, von Jacob Zobel de Zangroniz, Leipzig 1863); d'autre part sur l'opinion aussi nouvelle que hardie qui attribuerait aux Basques une origine beaucoup plus moderne et en ferait les descendants des Alains, ces peuples n'ayant pas tous été exterminés par les Visigoths, les Suèves et les Vandales, comme le dit l'histoire, au commencement du ve siècle de notre ère. Nous déclinons toute compétence en ce qui regarde les légendes

des monnaies ibériennes, mais nous demandons s'il ne serait pas possible de les considérer comme des monuments du second âge ethnologique de l'Espagne, de celui où les Celtes pénétrèrent dans ce pays et se mêlèrent aux habitants primitifs dans la Celtibérie et dans les pays du nord-ouest, ce qui laisserait intacte la question d'origine des premiers occupants, c'est-à-dire des Ibères purs.

» Nous avouons qu'il nous serait fort difficile d'accepter l'opinion, d'ailleurs inédite, croyons-nous, de ceux qui considèrent les Basques, non comme les descendants des *Vascones*, dont ils ont retenu le nom, et comme proches parents des *Vaccæi*, dont les premiers étaient peu éloignés, pour en faire, sans aucun fondement, les fils des Alains. La langue de ces peuples est inconnue, et s'ils ont paru appartenir à la race tartare, il semble démontré aujourd'hui que c'était une nation caucasienne qui devait, par conséquent, parler une langue indo-germanique. Mais il est une autre objection dont on ne s'est pas avisé que nous sachions et qui a une incontestable valeur. C'est la géographie qui nous la fournit. Le basque renferme des mots dont il est impossible de méconnaître l'identité dans les appellations géographiques propres aux seuls pays où les Ibères ont séjourné. Ces mots déjà notés par M. Fauriel, appartiennent à ce qu'on peut appeler le vocabulaire géographique, comme *Ili* ou *Iri, Erri, Eri*, qui signifient ville, peuple, pays, établissement, et que nous rencontrons dans l'ancienne Espagne, avant l'arrivée des Romains, par exemple, à *Ilipula, Illiberis*, *Ilipta*, *Illiturgis*, *Ilucia* en Bétique, à *Ilercao*, *Illici*, *Ilerda*, *Iluro*, *Illergetes* en Tarraconaise, etc. Mais si nous passons les Pyrénées en suivant la marche attribuée communément aux Ligures par ceux qui en font les descendants des Ibères, nous trouvons une autre *Illiberis* dans le Roussillon, et dans le Placentin même. Nous rencontrons les *Iliates*, la ville d'*Iria* auprès de Plaisance, en Italie, dans le voisinage de Velleia et de Città d'Umbria. — Le nom même de *Ligures*, fixés de préférence dans les montagnes, se retrouve dans le mot basque *Ligorra*, qui signifie terre élevée, pays montagneux. Le nom de *Libarna* n'a-t-il pas aussi une physionomie basque? La Table trajane nous fournit des noms ibères en certain nombre, comme *Lurates*, *Ibitta*, *Succonianus*, *Berusetis*, *Boratiolæ*, *Varisto*, *Eboreus*, *Eburcianis*, *Eborelia*, *Carrufanianus*, *Solonianus*, *Ulamunius*, *Ligusticus*, etc.

» Mais ce sont surtout les noms gaulois qui abondent dans le pays où s'élevait la *Città d'Umbria*. La Table trajane seule nous donne *Saccuasicus*, *Roudelius*, *Quintiacus*, *Rubacotius et Rubacaustos*, *Cabardiacus*, *Sagatis*, *Scantiniacus*, *Pulleliacus*, *Millieliacus*, *Collacterus*. *Caturniacus*, *Pisuniacus*, *Grossiliacus*, *Caudiacæ*, *Adrusiacus*, *Noniacus*, *Ibocelis*, *Carucla*, *Stantacus*, etc. D'où l'on peut conclure que les ruines de *Città d'Umbria* seraient gauloises ou liguriennes.

» Ajoutons que les murs de *Città d'Umbria*, qui présentent une analogie assez frappante avec ceux de *Fæsulæ*, comme je l'ai dit plus haut, et n'en ont aucune avec ceux des cités de l'Italie centrale, ont au contraire une frappante conformité avec certaines constructions de la Gaule méridionale et notamment avec celles de *Murviel*, dont la Revue archéologique a publié les dessins et la description (Nouvelle série, 4e année, VIIe vol. p. 145).

» Il faut peut-être se borner à indiquer ces rapprochements, dans l'état actuel de la science; mais il n'est pas inutile de constater quels éclaircissements la géographie ainsi comprise peut apporter à la philologie, à l'ethnographie et à toutes les branches de l'histoire primitive des peuples. »

## Séance du 17.

Envoi des mémoires au concours :

Un mémoire pour le concours du prix ordinaire sur la question de Froissart.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Les antiquités du Vivarais spécialement étudiées d'après les documents originaux*, 1re série, mst. p. in-4 (pli cacheté).

2° *Essai sur la réunion du Dauphiné à la France, avec les négociations qui l'ont précédée et suivie*, par M. J.-J. Guiffrey, 2 cahiers mss.

3° *Les monuments funéraires de l'Armorique primitive considérés particulièrement dans le Morbihan*, par le Dr G. Closmadeuc, 10 fascic. mss. in-fol. avec un Atlas.

4° *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis* par M. Arthur Forgeais, 4e série. Imagerie religieuse. Paris, 1865.

5° *La loy de Beaumont, coup d'œil sur les libertés et les institutions du moyen âge*, par M. l'abbé Dufourny (Pierre Dufour). Reims, 1864, 1 vol. in-8.

6° *Journal historique de Denis Generoux, notaire à Parthenay* (1567-1576), publié pour la première fois et annoté par Belisaire Ledain. Niort, 1865, 1 vol. in-8.

7° Deux opuscules de M. Sarette, lieutenant-colonel du 86e de ligne : 1° *Guerres d'Arioviste contre les Eduens et contre César*. Besançon, 1864, br. in-8 ; — 2° *Alesia* (Alaise). *Etude d'archéologie militaire*. Besançon, 1864, br. in-8.

8° Quatre opuscules de M. Auguste Castan, Besançon, 1863-1864, in-8 : 1° *Notice sur l'hôpital de Saint-Esprit de Besançon* ; — 2° *La table d'or de Saint-Jean de Besançon* ; — 3° *Notice sur Hugolin Folain* ; — 4° *Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*.

*Pour le concours du prix Gobert.*

1° *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque* (1403-1461), t. III, 2e partie, 1453-1461, in-8, par M. Vallet de Viriville.

2° *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont*, par M. Chéron de Villiers, Paris, 1865. 1 vol. in-8 avec atlas, portraits et autographes.

Ouvrages offerts :

*Archives des missions scientifiques et littéraires. — Choix de rapports et*

*instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique*, t. Ier, 2e série, 2e livraison. Paris, 1864, in-8. Cette livraison renferme encore deux Mémoires provenant de l'Ecole française d'Athènes : celu de M. Boutan sur la Triphylie et celui de M. Bazin sur l'Etolie.

*Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes*, par M. Emile Péhant, 3e vol.

*Agitations de la Fronde en Normandie et spécialement violences qu'elles occasionnèrent en 1649 aux environs d'Avranches, suivies de notes sur la sédition des nu-pieds en 1639*, par M. A. M. Laisné, Avranches, 1863, br. in-8.

2 *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil*, par M. Aristide Déy, 1862, 1864, in-8.

*Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 5e, 6e et 7e année, 1863, 1864. Liége, 3 vol. in-8 et *Annuaire* de la même société pour 1864, 2e année in-12.

M. de Saulcy, président, fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Mission de M. Victor Guérin en Palestine*. Rapports envoyés à LL. EE. M. le ministre d'Etat et M. le ministre de l'Instruction publique, par M. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine. Paris, 1864, 1 vol. in-8 (1).

M. de Longpérier fait la communication suivante :

## *Note sur l'ouvrage de M. Maggiora-Vergano intitulé : Sovra d'una moneta inedita di Francesco I di Francia*. Asti, 1864, in-4°.

### ANALYSE.

M. Maggiora-Vergano est un antiquaire distingué qui désire donner une impulsion nouvelle à l'étude de la numismatique en Italie. La monnaie qu'il publie et dont il a généreusement fait présent à la France est un teston de François Ier, portant, au-dessous de l'effigie royale, un petit écu chargé d'une croix. Les couleurs de cet écu ne sont indiquées par aucun signe distinctif, de là, grand embarras.

L'année dernière, M. Henri-Morin Pons a publié dans la *Revue de numismatique* deux écus d'or et un demi-teston de François Ier,

(1) Ces rapports lus à l'Académie sont reproduits *in extenso* dans ce volume, p. 37-68.

plus trois monnaies d'argent de Charles VIII qui offrent le même petit écu chargé d'une croix. Comme aucune des monnaies de nos rois ne présente cette particularité, M. Morin Pons s'était demandé quelle circonstance commune aux règnes de Charles VIII et de François Ier avait pu amener cette représentation insolite. Il a pensé, avec beaucoup d'apparence de raison que, Charles VIII étant mineur à l'époque de la mort de Louis XI, et que François Ier ayant, en 1515 et en 1524, confié la régence du royaume à sa mère, les petits écus accessoires, chargés d'une croix, devaient marquer l'autorité des deux princesses de Savoie Charlotte et Louise (1). Les monnaies de Savoie, de Provence, de Bar et d'autres seigneuries nous font voir que le pouvoir des régentes était indiqué par certains types.

M. Maggiora-Vergano, à l'occasion de la découverte qu'il a faite du teston de François Ier, a repris l'étude de la question qui vient d'être exposée sommairement. Il pense que le petit écu chargé d'une croix représente les armes de la ville d'Asti où auraient été fabriquées les monnaies de Charles VIII et de François Ier. Il est vrai que l'on connaît des monnaies de François Ier fabriquées à Asti; mais elles portent la légende ASTENSIS DOMINVS, ou la tête de saint Second, patron de la ville. Quant à Charles VIII, il n'a jamais possédé Asti qui était entré, depuis le mariage de Valentine de Milan avec Louis frère de Charles VI, dans la maison d'Orléans, et avait passé de Charles d'Orléans, son fils, à Louis qui fut Louis XII, cousin de Charles VIII. M. Maggiora-Vergano, ne pouvant donc à l'appui de son opinion, alléguer aucun texte qui nous montre Charles VIII comme seigneur d'Asti, ce qui d'ailleurs semblerait contraire à l'histoire, nous fait du moins connaître deux inscriptions inédites relatives au passage de ce prince en Italie.

L'une, du 14 juillet 1495, est postérieure de sept jours seulement à la bataille de Fornoue. Elle nous montre qu'à cette date le roi était logé dans un couvent de Nizza-Monferrato :

(1) Pour Louise de Savoie point de difficulté, mais Charlotte ne fut régente que trois mois : c'est Anne de Beaujeu qui gouverna pendant la minorité de Charles VIII, comme on sait. (*Note du rédacteur*.)

CAROLVS VIII FRANCORVM REX CHRIS
TIANISSIMVS.HOSPITIO.IN.LOCO. ISTO
DIVAE.MARIAE.GRATIARVM.ACCESSIT.SVB
DIE . XIV . MENSIS . IVLII
ANNO . DOMINI . . 1495

L'autre, du 7 septembre suivant, était tracée sur la porte qui conduisait à l'appartement occupé par le roi dans le couvent des PP. prédicateurs d'Asti.

ANNO DNI 1495 . DIE . 9 . 7BRIS
CAROLVS . FRANCORVM . REX
VENIT.AST.ET.HABITAVIT.IN.CONVTVM
ISTVM.QVEM.PRO SVA SALVA GARDIA
ESSE VOLVIT

Ces textes, qui marquent d'une façon si exacte les dates de l'itinéraire de Charles VIII, sont de curieux documents historiques qui méritent notre attention.

M. le vicomte de Rougé continue la première lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon.*

M. Vincent communique à l'Académie la note suivante :

*Nouvelle note sur le calendrier égyptien.*

« Le vif intérêt si justement excité par la publication des mémoires posthumes de l'illustre Letronne sur le calendrier égyptien m'excusera, je l'espère, auprès de l'Académie, si je reviens encore une fois sur la date assignée au solstice d'hiver par le papyrus déjà célèbre dans toute l'Europe, que publie en ce moment M. Brunet de Presle.

» Dès la première connaissance que je pus avoir du contenu de ce manuscrit, et dont je me fais un devoir de témoigner ma reconnaissance à notre confrère, je n'hésitai pas (malgré l'opinion contraire de Letronne) à nier que cette date pût se rapporter à un calendrier fixe dont les divisions cardinales n'auraient eu aucune relation avec celles de l'année naturelle.

» Cela posé, la date précitée ne pouvant se rapporter qu'à l'année vague, je vais rechercher à quelle époque elle se place dans la période julienne ; et, pour ne pas empiéter sur les droits du savant éditeur, je lui laisserai le soin de décider si, d'après les circonstances matérielles que présente le papyrus, il ne serait pas permis d'y voir, tout simplement, la date de sa rédaction.

» A cet effet, on me permettra certainement de restreindre ma recherche dans l'intervalle de temps limité par les années 400 et 500 avant notre ère;

et en conséquence, je commencerai par déterminer les dates juliennes du solstice d'hiver, pour les années séculaires qui n'excèdent pas les limites que je viens d'indiquer.

» Je trouve ainsi, en employant les Tables de Largeteau, que le solstice d'hiver eut lieu en l'an — 500 au 26 décembre Julien proleptique, en l'an — 400 au 25 décembre, en — 300 et — 200 au 24. enfin en l'an — 100 au 23 décembre.

» Alors déterminant, d'après les tables de concordance (1), la date julienne du premier jour de thot pour les années égyptiennes qui commencent dans le courant de chacune de ces années séculaires, et par suite la dénomination julienne qui en résulte pour le vingtième jour d'athyr qui lui correspond, je puis former le tableau suivant.

| ANNÉES. | DATES JULIENNES. | | |
|---|---|---|---|
| | DU SOLSTICE D'HIVER. | DU 1er THOT. | DU 20 ATHYR. |
| — 500 | 26 Décembre. | 26 Décemb. (2) | 14 Mars. |
| — 400 | 25 » | 1er » | 18 Février. |
| — 300 | 24 » | 6 Novembre. | 24 Janvier. |
| — 200 | 24 » | 12 Octobre. | 30 Décembre. |
| — 100 | 23 » | 17 Septembre. | 5 » |

» On voit d'abord sur ce tableau la marche lente du solstice qui avance de 3 jours en 400 ans (3), tandis que le 20 athyr a rétogradé dans le même espace de temps depuis le 14 mars jusqu'au 5 décembre; et de plus, on voit encore que c'est nécessairement entre l'an — 200 et l'an — 100 que la date julienne a dû coïncider avec celle du solstice, pour s'en éloigner ensuite.

C'est donc dans le cours de ce second siècle avant notre ère, que dut avoir lieu la coïncidence du 20 athyr avec le solstice; et, cela constaté, pour obtenir la date exacte de cette coïncidence, j'avance de 4 ans en 4 ans en partant de l'an — 200 et revenant vers notre époque. J'obtiens ainsi ce nouveau tableau de correspondance pour chaque date julienne du 20 athyr, à laquelle je joins celle de la veille ou du 19.

(1) Soit dans l'*Art de vérifier les dates* (éd. in-8 de 1819, tome 2 avant l'ère chrétienne, p. 201), soit la table donnée par Biot (*Recherches sur l'année vague*, p. 150), soit encore celle de Devilliers du Terrage (*Rev. arch.*, xe année). — J'emploie partout les dates astronomiques, numériquement moindres d'une unité que les dates dites chronologiques données par les tables.) — Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces tables ne sont que la conséquence développée du passage de Censorin d'où elles tirent leur autorité.

(2) Cette identité toute fortuite est sans conséquence.

(3) On reconnaît ici la règle de correction du calendrier grégorien.

| 1re ANNÉE DE CHAQUE TÉTRAÉTÉRIDE. | DATES JULIENNES. | |
|---|---|---|
| | DU 20 ATHYR. | DU 19 ATHYR. |
| — 200 | 30 Décembre. | 29 Décembre. |
| — 196 | 29 » | 28 » |
| — 192 | 28 » | 27 » |
| — 188 | 27 » | 26 » |
| — 184 | 26 » | 25 » |
| — 180 | 25 » | 24 » |
| — 176 | 24 » | 23 » |
| — 172 | 23 » | 22 » |

» Je m'arrête ici, parce qu'à partir de ce point, le 20 athyr avance constamment et de plus en plus sur le solstice qui n'a pas encore cessé d'avoir lieu jusque-là le 24 décembre, ce que j'ai eu soin de constater pour chaque époque partielle.

» Maintenant, un simple coup d'œil jeté sur ce tableau suffit pour nous faire voir que *le solstice d'hiver* (24 décembre) *a eu lieu le* 19 *athyr vague pendant toute la tétraétéride comprenant les années* 180, 179, 178, 177 *avant notre ère, et le* 20 *athyr dans les quatre annéee suivantes* 176, 175, 174, 173.

» Comme je l'ai dit en commençant, je veux laisser à M. Brunet de Presle le soin d'examiner si, par suite de quelques particularités que présente la fin du papyrus (1), les quatre dernières années que je viens d'énumérer ne pourraient pas coïncider avec sa rédaction. Cependant, autorisé par mon excellent confrère à m'appuyer sur sa dissertation préliminaire dont il a bien voulu me communiquer les épreuves, je ne crois pas abuser de sa permission en signalant *l'année 164 ou 165 avant notre ère*, comme fixée par lui-même *pour limite inférieure à la date de la composition du papyrus*.

» Ce sont donc 10 ou 12 ans qui auraient pu s'écouler avant que *la science d'Eudoxe*, rédigée vraisemblablement par un jeune écolier, fût passée, suivant l'expression de Letronne, à l'état de « *vieux papiers*..... » derrière lesquels on écrit ce qui intéresse pour le moment. »

P.-S. — La note précédente appartient à un travail sur le Calendrier égyptien entrepris depuis plusieurs années. J'éprouve quelque satisfaction à dire que M. Boeckh, dans son ouvrage *Ueber die vierjährigen Sonnenkreise*

(1) Pour indiquer sommairement ces particularités en ce qu'elles ont d'essentiel je dirai que les mots χειμεριναὶ τροπαὶ ἀθὺρ, τε μὲν και ὅτε δὲ ιθ seraient, suivant moi, non point une interpolation, mais une véritable *digression*. Quant aux noms d'Eudoxe et de Démocrite qui précèdent immédiatement, ils appartiendraient, dans cette hypothèse à une phrase commencée, puis brusquement interrompue, pour être recommencée après la digression. — En effet, d'après la manière dont la phrase se trouve enclavée dans le chapitre, qui est intitulé ἄστρων διαστηματα, si elle n'y était point un hors-d'œuvre, le mot ἀθύρ qu'elle contient ne pourrait y signifier autre chose qu'une constellation et point du tout le mois d'athyr.

*der Alten*, etc., publié dans le courant de l'année dernière et dont je dois la connaissance à M. le Secrétaire perpétuel, y professe la même opinion que moi sur la nature de la date du 20 athyr ainsi que sur l'origine et sur le mode de rédaction du papyrus. Quant aux détails de méthode, et particulièrement pour ce qui concerne les fêtes d'Isis que l'illustre philologue allemand croit devoir faire intervenir dans son explication, et qui me paraissent, à moi, tout à fait étrangères à la question, je crois que ma solution et les conséquences qui s'en déduisent, sont assez différentes des siennes pour n'être pas superflues, même après ces dernières.

FIN DES SÉANCES DE 1864.

# TABLES.

# TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

---



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

# TABLE ANALYTIQUE

## ET RAISONNÉE

### DES COMMUNICATIONS ET DES MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1864.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### SCIENCES PHILOLOGIQUES.

#### Philologie et linguistique.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.



2° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

(Voy. *Sciences mixtes*.)

3° PHILOLOGIE SÉMITIQUE.

*Phénicien. — Hébreu. — Arabe.*

4° PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE GRECQUE.



5° PHILOLOGIE ET LITTÉRATURE LATINE.

### 6° PHILOLOGIE AMÉRICAINE.

Découverte par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg d'un manuscrit su la langue et l'écriture *maya* ou *yacatèque* qui livre, dit-il, la clef des hiéroglyphes américains, ANALYSE, p. 70-71.

*Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec les civilisations de l'Asie*, mémoire de M. Gustave d'Eichtal, ANALYSE et DISCUSSION, p. 180-184.

## GRAMMAIRE, SCOLASTIQUE ET LOGIQUE.

Apppéciations de la grammaire hébraique de M. Rabbinowicz, par M. MUNK, p. 82-83.

*De la logique de Pierre d'Espagne*, par M. Thurot, IN EXTENSO, p. 217-228.

## MÉTRIQUE ET PROSODIE.

Ouvrage *sur la métrique des Indiens*, par M. Albrecht Weber, couronné (Prix Volney), p. 190-191.

---

# DEUXIÈME PARTIE.

## SCIENCES MIXTES

### PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

### Egyptologie ou philologie et histoire égyptiennes

Le recueil des *Papyrus grecs de l'Egypte*, poussé avec activité par MM. BRUNET DE PRESLE et EGGER, p. 17.

Lettre de M. le vicomte de ROUGÉ écrite du Caire et rendant compte de sa visite des découvertes de M. Mariette à Sân (Tanis). Il passe en revue les monuments des VI<sup>e</sup> XII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> dynasties et suivantes et fait de Ramsès II le Grand (Sésostris) un descendant des Pasteurs, p. 23-27.

*Rapport* de M. de ROUGÉ sur la mission en Egypte, IN EXTENSO, à titre de renseignement, ce travail n'ayant pas été lu à l'Académie, p. 152-159.

Réflexions de MM. VINCENT, DE ROUGÉ et BRUNET DE PRESLE à propos d'un passage d'un papyrus astronomique égyptien, p. 178-179.

*Note de M.* DE ROUGÉ *sur quelques conditions préliminaires des calcul qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien et les dates qui s'y rapportent*, IN EXTENSO, p. 193-196.

Rapport de M. de ROUGÉ sur le concours du prix Bordin touchant la question de l'Hermès Trismégiste. Prix partagé, p. 208-209, 233.

Lettre de M. VINCENT à M. le vicomte de ROUGÉ sur l'année vague des Egyptiens, IN EXTENSO, p. 238-240.

*Observations de* M. DE ROUGÉ *sur la note de* M. VINCENT *touchant la période sothiaque*, ANALYSE, p. 276-277.

*Observations de* M. VINCENT *à la note de M. le vicomte* de ROUGÉ *sur le calendrier et les dates égyptiennes*, IN EXTENSO, p. 309-315.

Projet d'une expédition en Egypte conseillée par Leibnitz à Louis XIV, p. 326.

De l'emploi du chameau en Egypte. Son absence dans les textes hiéroglyphiques. Note de M. EGGER, ANALYSE, DISCUSSION et *note* du Rédacteur, p. 329-330.

*Nouvelle note* de M. VINCENT *sur le calendrier égyptien*, IN EXTENSO, p. 358-361.

(Pour les temps ptolémaïques. (*Voy.* HISTOIRE GRECQUE.)

---

# TROISIÈME PARTIE.

## SCIENCES HISTORIQUES.

### Histoire proprement dite.

#### 1° ÉPOQUE PALÉONTOLOGIQUE.

Observations de M. DESNOYERS à propos des couteaux en silex trouvés en Palestine, et analogues, selon lui, à ceux qu'on a découverts dans les cavernes de l'Occident avec d'autres objets attestant la présence de l'homme dans les contrées aux âges antéhistoriques, p. 75.

*Notice sur les monuments celtiques du département de l'Aisne*, par M. Peigné-Delacourt. Ce travail renferme quelques parties qui regardent l'époque primitive et antéhistorique, IN EXTENSO, p. 210-216.

#### 2° HISTOIRE DE L'ÉGYPTE.

(Voy. PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE ou EGYPTOLOGIE, et, pour les temps ptolémaïques, HISTOIRE GRECQUE.)

3° HISTOIRE ORIENTALE, ANCIENNE ET MODERNE.



4° HISTOIRE GRECQUE ET BYZANTINE.

Fait relatif au mariage de Ptolémée Philadelphe avec sa sœur Arsinoé et protestation des Grecs d'Alexandrie à cette occasion, Note de M. Carl Wescher, IN EXTENSO, p. 125-127.

Mémoire de M. EGGER *sur quelques pages des documents originaux et contemporains sur la prise de Constantinople par les Turcs, la chronique de G. Phrantzès et la complainte de Georgillas*, p. 184-185; — ce travail a été reproduit avec un autre titre: *De la langue et de la nationalité grecque*, etc., et donné IN EXTENSO, p. 242-251.

5° HISTOIRE ROMAINE. INSTITUTIONS. USAGES.

*La Cité antique*, ouvrage de M. Fustel de Coulange, offert et apprécié par M. GUIGNAUT, p. 390.

*Etudes sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires*, par M. Masquelez, ouvrage offert par M. EGGER, p. 305-306.

Réflexions du chevalier de Rossi sur les anciens colléges funéraires à Rome et sur leurs analogies avec la société des premiers chrétiens, p. 338.

Jugement de M. GUIZOT sur l'édit du *maximum* établi dans l'empire romain, par Dioclétien, à propos de l'ouvrage de M. Waddington sur cette matière, p. 76-77.

6° HISTOIRE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

Le *Gallia christiana* de M. HAURÉAU fait partie des publications régulières de l'Académie par décision du ministre de l'instruction publique, p. 19.

*Vie de Mohamed* par Ibn-Mescham, traduit par M. Weil, appréciée par M. REINAUD, p. 251-252.

Le tome VIII de la *Table chronologique des diplômes, etc.*, s'arrêtera à Philippe de Valois et sera le dernier de la collection, p. 16.

Le Recueil des *Chartes et diplômes antérieur à Philippe Auguste* poussé avec activité par M. Siméon Luce, p. 18.

Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades* poussé avec activité par MM. WALLON et Ad. REGNIER.

Le tome I[er] des *Historiens orientaux des croisades* languit toujours, p. 19.

Le tome I[er] des *Historiens arméniens des croisades* poussé avec activité par M. DULAURIER, p. 19.

Les *Historiens grecs de la croisade* sont en bonne voie, p. 19.

Le mémoire sur les *Foires de Champagne*, par M. Bourquelot, sera inséré dans le tome V du Recueil des savants étrangers, p. 17.

Le *Concile de Paris de 1210*, mémoire de M. HAURÉAU, très-curieux comme étude par la tendance spiritualiste et libérale des esprits à cette époque, IN EXTENSO, p. 291-303.

Indication de l'objet de la *Préface* du prochain volume des *Historiens de la France*, lue par M. WAILLY, *chroniques et comptes*, intérêt du compte de 1239 du temps de saint Louis, p. 260.

Les juifs de Crimée, les Caraïtes, le royaume des Khozares. *Deux rapports* de M. MUNK au nom de la Commission chargée d'examiner les résultats de la mission de M. Neubauer à Saint-Pétersbourg, p. 341-345.

Appréciation de l'ouvrage de M. Lepage intitulé : *Pouillé du diocèse de Toul*, p. 230.

*Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté*, ouvrage de M. Tuetey, apprécié, p. 232.

Mémoire de M. Boutaric *sur la vie, les œuvres et doctrines de Pierre Dubois, légiste du XIV*e *siècle*, travail curieux faisant connaître le pamphlet politique à cette époque, l'utopie politique et la liberté d'opinion en matière religieuse, IN EXTENSO, p. 84-106.

*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, ouvrage de M. D'Arbois de Jubainville qui a obtenu le grand prix Gobert; jugement sur ce livre, p. 234.

*La bataille de Rosebecq*, mémoire de M. WALLON, IN EXTENSO, p. 5-14.

*Histoire de Charles VII* par M. Vallet de Viriville, ouvrage qui a obtenu le second prix Gobert, jugement de l'Académie, p. 234.

*Chronique de Matthieu d'Ecouchy* sur les événements contemporains de Charles VII, par M. Dufresne de Beaucourt, appréciation de cet ouvrage, p. 231.

*Mémoire* de M. Heuzey *sur les monastères grecs de la Thessalie* connus sous le nom de *météores*, manuscrits relatifs à l'histoire de la province de Thessalie cent ans avant l'invasion des Turcs, ANALYSE, p. 71-72.

Les dates de l'expédition de Charles VIII après Fornoue, p. 358.

Les deux premiers volumes de la traduction française de la *Régénération de la Grèce* de Gervinus, offerts par M. EGGER, p. 327.

7° HISTOIRE DE LA CIVILISATION AMÉRICAINE.

Observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie, mémoire de M. Gust. d'Eichtal, ANALYSE et DISCUSSION, p. 180-183.

11° HISTOIRE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.



12° HISTOIRE LITTÉRAIRE.

*Orient.*



*Grèce.*



*Rome.*



*Moyen âge.*

*la vie, les œuvres et les doctrines de Pierre Dubois, légiste du XIV^e siècle*, par M. Boutaric, IN EXTENSO, p. 84-106.

Concours sur la question de l'imitation en grec de nos vieux romans de chevalerie ; rapport de M. Le Clerc, p. 177-178 ; M. Gidel, lauréat, jugement sur son livre, p. 232.

Le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, presque entièrement préparée, p. 18.

### 13° HISTOIRE DES ARTS DU DESSIN.

*Histoire de la sculpture avant Phidias*, ouvrage de M. Beulé, offert, p. 277.

Observations de M. Ritschl sur le tombeau romain de saint Rémy, contenues dans le *Priscæ latinitatis epigraphicæ*, supplém. V, et réflexions de M. Renier à ce sujet, p. 236-237.

L'*Architecture byzantine, ou Recueil de monuments des premiers temps du christianisme*, par MM. Ch. Texier et R. Poplewell-Pullan, ouvrage offert par M. Guigniaut, p. 340.

*Sur quelques monuments historiques de la sculpture du Bas-Empire*, note de M. Louis Passy, relative au groupe de porphyre encastré à l'angle de l'église Saint-Marc à Venise, à l'angle du trésor, et que l'auteur de la note considère comme une représentation de l'union des Augustes et des Césars, entre Dioclétien et Théodose, ANALYSE, p. 127-131.

*Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Laon*, étude de M. Fleury, ouvrage couronné et apprécié, p. 231.

### 14° HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES.

Traduction de la *Quintessence du calcul* de Behâ-Eddîn-al-Aamouli, par M. Aristide Marre, offerte par M. Vincent, p. 331.

### 15° HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

*Sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye de Saint-Denis le jour de l'octave de la fête patronale*, mémoire de M. Vincent, ANALYSE, p. 27-31.

*Notice sur un manuscrit musical de la bibliothèque de la faculté de Montpellier*, étude sur les harmonistes des XII^e et XIII^e siècles, par M. Coussemaker, lecture faite par M. Vincent, IN EXTENSO, p. 138-144.

### 16° HISTOIRE DE L'AGRICULTURE.

Traduction du *Livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awans*, par M. Clément Mullet, ouvrage apprécié par M. Reinaud, p. 197-198.

## CHRONOLOGIE ET ASTRONOMIE.



## ETHNOLOGIE.



## GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET COMPARÉE. — VOYAGES.

### 5° Archéologie du moyen-âge et de la renaissance.



### 6° Archéologie américaine.



## ÉPIGRAPHIE.

### 1° Epigraphie phénicienne et hébraïque.



### 2° Epigraphie grecque.

### 3° Archéologie romaine et gauloise.



### 4° Archéologie chrétienne.

### 3° Epigraphie latine et histoire de l'administration romaine.

## NUMISMATIQUE.



## CÉRAMOGRAPHIE.

## SCIENCE HÉRALDIQUE.



## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



## JURISPRUDENCE ACADÉMIQUE.



FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

# DES AUTEURS DE MÉMOIRES

## COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU LIVRES PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

## PENDANT L'ANNÉE 1864

### SOIT PAR LES MEMBRES SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

**NOTA. — Les auteurs des ouvrages offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés et APPRÉCIÉS par un Membre de l'Académie.**

## G



## H



## J



## K



## L

## N.



## P.



## Q.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

Ho. Wallon

# ACADÉMIE

DES

# INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

## COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1864

HUITIÈME ANNÉE

PAR

M. ERNEST DESJARDINS.

TOME VIII

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 7

1864







Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

